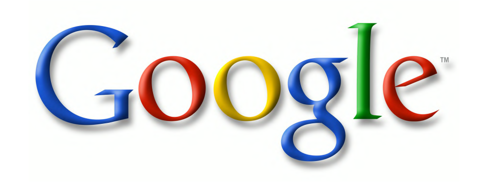



BIBLIOTHEQUE DU PALAIS DES ARTS

TABLEAU

HISTORIQUE ET PITTORESQUE

DE PARIS.



TABLEAU

HISTORIQUE ET PITTORESQUE

DE PARIS,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A NOS JOURS.

PAR M. ****.

Miratur molem...... magalia quondam.
ÆNEID, lib. I.

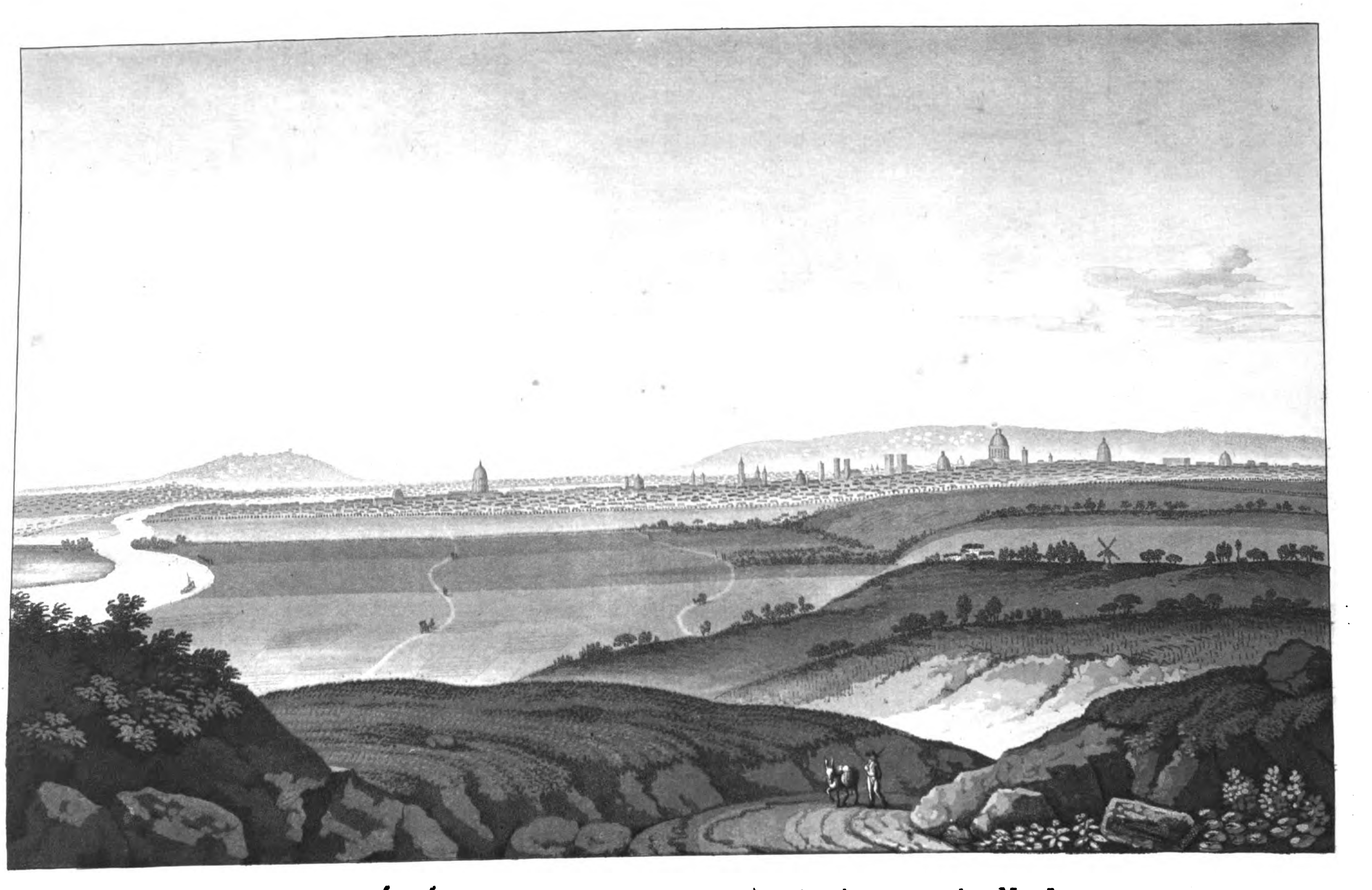
TOME TROISIÈME.



A PARIS,

Chez H. NICOLLE, à la librairie stéréotype, rue de Seine, n° 12.
Et chez LE NORMANT, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, n° 17.

DE L'IMPRIMERIE DE MAME FRÈRES.
1811.



VUE GÉNÉRALE de PARIS, prise des hauteurs de Meudon.

Nª. Les Bernardins, l'Abbaye S.t Victor, les bâtiments des nouveaux Convertis, S.t Marcel et S.t Martin ont été détruits.

Rues Longitudinales

a Rue du pavé de la Place Maubert
b Rue Perdue
c Rue de Bievre
d Rue des Bernardins
e Rue de Sartine
f Rue de Montigni
g Rue des Fossés S.t Bernard
h Rue de Seine
i Rue Poliveau
k Rue du Banquier
l Rue des Francs-Bourgeois
m Rue de la Muette
n Rue Censier

Suite des Rues Longitudinales

o Rue d'Orléans
p Rue Copeau
q Rue des Boulangers
r Rue des Fossés S.t Victor
s Rue d'Arras
t Rue de Versailles
u Rue du bon Puits
v Rue du Murier
x Rue du Paon
y Rue S.t Nicolas
z Rue de la Montagne S.te Genevieve
aa Rue Bordet
bb Rue Contrescarpe
cc Rue Neuve S.t Etienne
dd Rue Neuve S.t Medard
ee Rue Trippolet
ff Rue Française
gg Rue du Puits l'Hermite
hh Rue de l'Epée de bois

Suite des Rues Longitudinales

ii Rue du Fer à Moulin
kk Rue du Petit Moine
ll Rue des Trois Couronnes
mm Rue Pierre assis
nn Rue de la Reine Blanche
oo Rue Hauts Fossés S.t Marcel

Rues Transversales

1 Rue des Grands Degrés
2 Rue de la Tournelle
3 Rue S.t Victor
4 Rue Traversine
5 Rue Clopin
6 Rue du Faubourg S.t Victor
7 Rue du Jardin du Roi
8 Rue du Marché aux Chevaux
9 Rue du Gros Caillou
10 Rue des Fossés S.t Marcel
11 Rue Creuse
12 Rue de Scipion
13 Rue du Pont aux Biches
14 Rue de l'Orangerie
15 Rue Vieille Notre-Dame
16 Rue du Gril
17 Rue de la Fontaine
18 Rue de la Clef
19 Rue du Noir
20 Rue Gratieuse
21 Rue du Battoir
22 Rue Mouffetard

Monuments

A Les Miramiones
B Les Bernardins
C S.t Nicolas du Chardonnet
D Le Séminaire des bons Enfans
E Les Filles Anglaises
F Les Peres de la Doctrine Chrétienne.
G Les Religieuses de la Congrégation N.D.
H L'Abbaye S.t Victor
I Les nouveaux Convertis
K Le Jardin du Roi
L La Pitié
M S.t François de Sales
N S.te Pélagie
O Les Hospitalières de la Miséricorde
P S.t Médard
Q Les Filles de la Croix
R Les Cent Filles.
S S.t Martin.
T S.t Marcel.
U Communauté de S.te Valere.
V L'Hôpital de la Salpêtriere.
W Pompe à Feu.

Colleges

I College de Chanac.
II College S.t Michel.

Suite des Colleges

III College du Cardinal Lemoine.
IV College d'Arras.
V College de la Marche
VI College de Navarre.
VII College de Boncour
VIII College des Ecossais
IX Maison de Scipion

Quais.

AA Quai de la Tournelle
BB Quai S.t Bernard.

Culs-de-Sacs.

23 Cul-de-Sac d'Amboise
24 Cul-de-Sac de Versailles
25 Cul-de-Sac du Jardin du Roi
26 Cul-de-Sac d'Entrelase

Places

X Place Maubert
Y Place aux Veaux
Z Halle au Vin
+ Marché aux Chevaux

Barriere

C.C. Barriere de la Gare

Nª. La lettre et le chiffre sont placés à l'origine de chaque rue

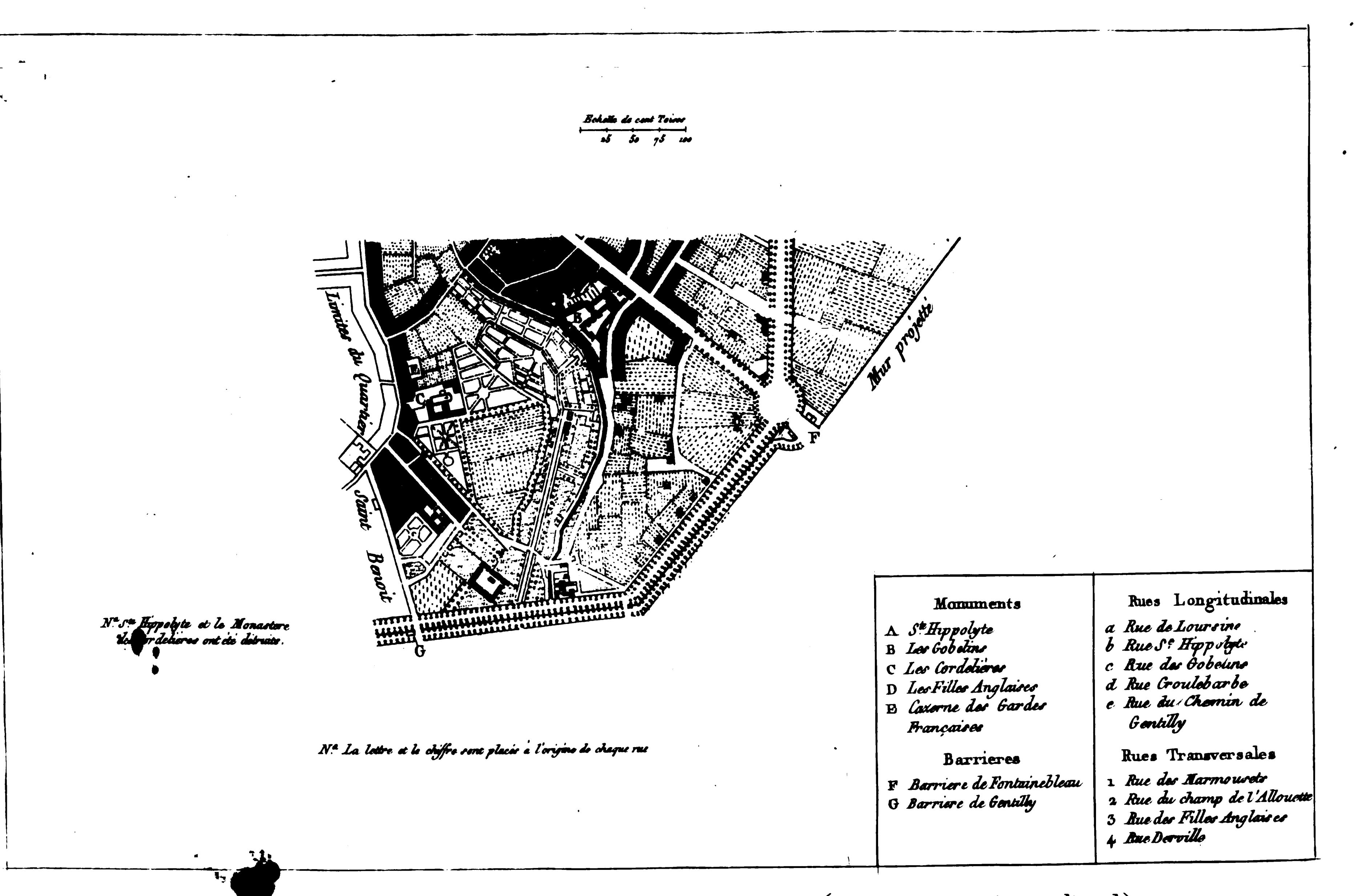
Echelle de cent Toises
25 50 75 100

Limite du Quartier S.t Benoit

Mur projetté

PLAN DU QUARTIER DE LA PLACE MAUBERT (1.ere Partie côté Septentrional)


VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts



PLAN DU QUARTIER DE LA PLACE MAUBERT (2me Partie côté Méridional.)

TABLEAU

HISTORIQUE ET PITTORESQUE

DE PARIS.

QUARTIER

DE LA PLACE MAUBERT.

Ce quartier est borné à l'orient par les extrémités des faubourgs Saint-Victor et Saint-Marcel jusqu'aux barrières; au septentrion, par les quais de la Tournelle et de Saint-Bernard inclusivement; à l'occident, par la rue du Pavé-de-la-place-Maubert, le Marché de ladite place, la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et par les rues Bordet, Moufetard et de Loursine inclusivement; et au midi, par les extrémités du faubourg Saint-Marcel jusqu'aux barrières.

On y comptoit, en 1789, soixante-neuf rues, quatre culs-de-sacs, quatre places ou marchés, cinq paroisses, une abbaye, un chapitre, dix collèges, dont sept sans exercice, deux couvents d'hommes, quatre de filles, trois communautés d'hommes, trois de filles, quatre hôpitaux, quatre séminaires, etc., etc.

La partie de la ville de Paris qui nous reste à décrire pour compléter l'histoire de cette capitale est séparée de celle que nous venons de quitter par la Seine qui coule au milieu : elle en occupe la rive méridionale, et, quoique moins considérable que l'autre, il ne lui fallut pas moins de



temps pour acquérir son dernier degré d'accroissement. Avant d'y parvenir elle éprouva un grand nombre de révolutions qui vont successivement se développer dans la description de ses rues et de ses édifices.

Cette portion de Paris, connue sous le nom d'*Université*, célèbre pour avoir été en quelque sorte le berceau et depuis le séjour continuel de la compagnie vénérable à laquelle elle doit ce nom, ne l'est pas moins dans les annales de cette ville, pour avoir vu naître dans son sein les nouveautés religieuses qui, pendant plus d'un demi-siècle, firent de la capitale de la France un foyer de révoltes, d'anarchie et de crimes. Le faubourg Saint-Germain, qui y est renfermé, en reçut même le nom de *Petite-Genève*, et presque tous ses quartiers furent tour à tour le théâtre des scènes ou tragiques ou scandaleuses qui se renouvelèrent si souvent à Paris pendant cette longue et désastreuse tempête politique. La marche de cet ouvrage nous conduit naturellement à tracer ici le tableau de ces horreurs, et c'est en effet sa véritable place. Ce tableau se liera plus qu'aucun de ceux qui l'ont précédé à l'histoire générale de la France entière, devenue, comme sa ville capitale, une arène sanglante, où la haine, l'ambition, la jalousie, la vengeance, toutes les passions perverses s'agitèrent avec une extrême violence et se servirent de la main du fanatisme pour assouvir leurs fureurs. Cependant nous nous efforcerons, autant qu'il nous sera possible, de nous renfermer dans notre sujet, et si nous nous en écartons quelquefois, ce sera avec l'intention d'en rendre les développements plus intéressants, et d'y répandre des clartés nouvelles qui en fassent mieux saisir l'ensemble, et comprendre tous les détails.

Le successeur de François I[er], Henri II, étoit un prince médiocre d'esprit et de caractère, qui avoit besoin d'être gouverné, et qui trouvoit du plaisir à l'être. Ses complaisances extrêmes pour ses favoris firent de sa cour un champ d'intrigues et de factions, et y allumèrent toutes les passions haineuses qui, sous les règnes suivants, causèrent tant de maux à la France. Sa prodigalité, son goût pour le faste, son insouciance rendirent ces maux à peu près irremédiables, en épuisant les finances de l'état. Il vécut peu aimé, peu considéré; et cependant l'on peut dire que sa mort prématurée, que suivirent le règne d'un prince imbécille et une minorité la plus orageuse que présente notre histoire, fut pour la France une véritable calamité.

1547. Il ne se passa rien de très remarquable à Paris pendant les premières années de ce monarque. Le calvinisme, dont l'histoire va se trouver mêlée à tous les évènements qui depuis agitèrent cette ville, continuoit sans doute à répandre dans l'ombre ses principes dangereux; mais, comprimé par les lois sévères que François Ier avoit rendues contre lui dans les derniers moments de son règne, et par la terreur des supplices auxquels ses sectaires avoient été livrés, il sembloit attendre des temps meilleurs, et mettoit dans ses mouvements une circonspection qui le faisoit échapper à l'œil vigilant de la police. Toute l'attention du gouvernement étoit alors portée sur l'empereur Charles-Quint, dont les armes et la politique avoient achevé de subjuguer l'Allemagne, et dont l'ambition effrénée menaçoit alors la liberté de l'Europe entière. Dans le même temps il se préparoit en Angleterre un évènement qui ne causoit pas de moindres inquiétudes au cabinet français, puisqu'il n'étoit question de rien moins que de lui enlever à jamais l'alliance de l'Écosse, en réunissant ce royaume à la Grande-Bretagne par le mariage du jeune roi Édouard avec Marie Stuart, qui en étoit héritière. Henri II para ce coup en faisant venir en France cette princesse encore en bas âge. Marie épousa depuis le Dauphin, qui fut roi sous le nom de François II; et comme elle étoit, par sa mère Marie de Lorraine, nièce des princes lorrains, ce mariage, plus encore que les grandes qualités de François, duc de Guise, et du cardinal de Lorraine son frère, fut le principe de l'élévation prodigieuse et du crédit sans égal que cette famille des Guise obtint sous les règnes suivants. Deux ans après l'arrivée de l'héritière d'Écosse, le roi rentra dans Boulogne, dont les Anglais s'étoient emparés pendant les dernières années de François Ier, et qu'ils refusoient de rendre conformément au traité. Toutefois la reddition de cette place se fit d'une manière peu honorable pour la France, et le connétable de Montmorency fut blâmé de l'avoir achetée à prix d'argent, lorsqu'il étoit sur le point de l'obtenir par la force des armes.

Ce seigneur, disgracié sous le règne précédent, jouissoit alors de la plus haute faveur auprès de Henri II, dont il étoit l'ami le plus intime, le conseiller secret, et pour ainsi dire le tuteur. L'abus qu'il fit de son crédit pour élever sa famille le rendit odieux à tous les grands, mais donna une grande force à son parti, que rien ne put balancer à la cour, si l'on

en excepte celui des Guise. Ceux-ci s'étoient précédemment étayés du crédit de Diane de Poitiers, qui, à l'âge de quarante-sept ans, avoit eu l'art de subjuguer entièrement le foible monarque. Le maréchal de Saint-André, à qui sa charge de premier chambellan donnoit un libre accès auprès de lui, partageoit aussi ses bonnes graces; Catherine de Médicis, peu considérée de son époux, trouvoit cependant le moyen de se conserver quelque crédit en se ménageant entre ces divers partis qu'elle détestoit; et l'on pouvoit déjà reconnoître dans sa conduite cet esprit artificieux et cette profonde dissimulation qui signalèrent depuis sa carrière politique. Au milieu de ces factions rivales, les princes du sang étoient négligés, et réduits à la nullité la plus absolue.

Cependant les alarmes qu'inspiroit Charles-Quint augmentoient de jour en jour; la France, qui avoit inutilement tenté d'armer contre lui les Turcs et les Vénitiens, avoit trouvé un foible allié dans le pape Paul III; et son successeur, après avoir cherché pendant quelque temps à garder une sorte de neutralité entre les deux puissances rivales, avoit fini par se
1551. jeter entièrement dans le parti de l'empereur. On vit bientôt les deux monarques commencer à se faire la guerre, en paroissant seulement comme auxiliaires dans les démêlés qui s'élevèrent entre ce pontife et les Farnèse, au sujet des duchés de Parme et de Plaisance; mais l'empereur ne put qu'agir bien foiblement pour le pape dans cette querelle, parceque des soins plus importants attiroient toute son attention du côté de l'Allemagne, où l'électeur de Saxe, Maurice, que lui-même avoit élevé à la dignité qu'il possédoit, soulevoit le corps germanique tout entier contre lui, et lui préparoit les revers inouïs qui marquèrent la fin d'un règne tout rempli de prospérités. Abandonné par son puissant allié, et bientôt réduit par le roi de France aux dernières extrémités, Jules III se vit forcé de demander, en suppliant, une paix que ce prince lui accorda sans aucune peine, parceque ses affaires d'Allemagne avoient donné une marche toute différente à sa politique. La défection de Maurice étoit l'évènement le plus heureux qui pût lui arriver, et ses intrigues continuelles auprès des princes allemands n'avoient pas peu contribué à la faire naître. A peine le corps Germanique eut-il levé l'étendard de la révolte, qu'un traité d'alliance fut conclu entre lui et la France, et que dans ce royaume on se prépara à la guerre contre l'empereur.

Il s'agissoit ici d'une guerre décisive contre l'ennemi le plus formidable de la France; et le plus difficile n'étoit pas de réunir de nombreuses armées, mais de se procurer des fonds assez considérables pour les stipendier, et pour acquitter les subsides promis aux confédérés. Le désordre des finances étoit tel, que déjà, pour soutenir l'expédition d'Italie, le roi avoit été forcé de faire plusieurs emprunts aux principales villes de son royaume, emprunts dans lesquels la ville de Paris s'étoit engagée pour 240,000 liv. Elle avoit en même temps accordé un don gratuit à ce prince, et obtenu comme indemnité un octroi sur les vins qui se consommoient dans son enceinte; mais ces petits expédients ne répondoient plus à l'immensité des besoins : il fallut trouver des moyens plus puissants pour une circonstance aussi impérieuse. Le garde des sceaux Bertrand en imagina plusieurs; et le roi les ayant goûtés, parcequ'ils remplissoient le but qu'il se proposoit, d'avoir sur-le-champ des sommes
1552. considérables, vint, le 12 février de cette année, tenir un lit de justice au parlement.

Il y déclara que son intention étant de prévenir les mauvais desseins de son ennemi en allant lui-même, à la tête de ses armées, porter le premier la guerre dans ses états, il laissoit, en son absence, le gouvernement du royaume à la reine son épouse, assistée du dauphin et de quelques personnages expérimentés qui formeroient son conseil; que dans cette circonstance extraordinaire il enjoignoit formellement à la compagnie de montrer, dans l'enregistrement des édits qui lui seroient adressés, une soumission sans bornes; ajoutant qu'il ne prétendoit point lui ôter par-là le droit de remontrances, mais qu'il ne le lui laissoit que sous la condition formelle d'exécuter sans délai les ordres qui lui seroient donnés, si le conseil jugeoit à propos de ne pas obtempérer à ses demandes.

Après que le roi eut cessé de parler, le connétable, prenant la parole, développa dans un long discours ce que ce prince n'avoit fait qu'indiquer dans le sien : les motifs qui le portoient à commencer la guerre avant que son perfide ennemi eût fait des préparatifs suffisants pour fondre sur lui avec avantage et dévaster la France; les ressources qu'il trouvoit tant dans les forces de son royaume que dans le concours d'alliés qu'attachoient à sa cause l'ambition et la mauvaise foi de l'empereur, etc. Il finit en

invitant le parlement à correspondre dignement aux intentions salutaires du souverain.

Le premier président Le Maître ne répondit que par des protestations d'un dévouement sans bornes, tant aux ordres du roi qu'à ceux des personnes augustes qu'il avoit nommées pour le représenter pendant son absence; « et vous nous trouverez, Sire, ajouta-t-il, vos très humbles, très « obéissants sujets, fermes, immuables et perpétuels. »

On a déjà pu remarquer combien cette cour souveraine avoit perdu de son influence politique dès le règne précédent. A mesure que la puissance royale se fortifioit, son crédit s'affoiblissoit; toute l'autorité se concentroit peu à peu dans le grand conseil; et un affront (1) qu'elle avoit été forcée de dévorer deux ans auparavant avoit achevé de lui faire perdre le peu de considération que le feu roi ne lui avoit pas enlevé. On peut dire que le parlement, anéanti par tant de coups qu'on lui avoit successivement portés, étoit, si l'on en excepte l'administration de la justice, réduit à la nullité la plus absolue dans toutes les matières de gouvernement.

Cependant, quel que fût son abaissement, il ne put s'empêcher de frémir, lorsqu'à la suite de cette séance solennelle on lui apporta à l'enregistrement une foule d'édits bursaux plus désastreux qu'aucun de ceux qu'il eût jusqu'alors rejetés. Le roi étant déjà parti, il adressa au conseil des représentations qui ne furent point écoutées; quelques protestations qu'il eût faites d'obéir sans réplique sur les ordres qui lui seroient intimés, il crut devoir hasarder d'envoyer de nouveaux députés chargés de nouvelles représentations; mais la reine leur ayant défendu d'approcher, et ayant adressé au parlement, avec menaces, un ordre d'enregistrer dans le plus bref délai, il fut résolu d'y procéder, ce qui se fit dans les formes accoutumées en pareil cas (2).

(1) Le conseil du roi, devant lequel s'étoient présentés des députés du parlement, conduits par le premier président Lizet, ayant exigé qu'ils parlassent debout et tête nue, contre l'ancien usage, et ceux-ci ayant refusé de le faire, ils furent, par ordre du roi, suspendus de leurs fonctions. Les remontrances que la cour fit à ce sujet n'eurent d'autre effet que d'aigrir encore davantage le monarque; Lizet fut forcé de donner sa démission, et Bertrand, depuis garde des sceaux, le remplaça.

(2) La seule chose sur laquelle il fut impossible de rien obtenir de lui, fut le rétablissement de la juridiction ecclésiastique, pour laquelle le clergé avoit accordé au roi des sommes énormes, et qui effectivement ne fut point rétablie.

L'expédition de Henri II commença sous les plus heureux auspices : tandis que Maurice poursuivoit jusque dans le Tirol et forçoit à sortir de l'Allemagne ce même empereur qui, peu de temps auparavant, la parcouroit en triomphateur, et y commandoit en maître absolu, le roi s'emparoit de Metz, Toul, Verdun, et s'avançoit, sans rencontrer d'obstacle, dans le dessein d'opérer sa jonction avec les princes de la ligue protestante; mais la suite ne répondit point à d'aussi beaux commencements. La politique astucieuse et profonde de Charles-Quint ne tarda pas à jeter la division au milieu de semblables alliés. La pacification de Passau lui ramena et Maurice et les autres chefs de la ligue. Resté seul contre son ennemi, Henri II, loin de pouvoir porter chez lui la guerre, se vit bientôt forcé de revenir sur ses pas pour défendre ses propres états, attaqués avec avantage du côté de la Picardie par Marie d'Autriche, sœur de Charles-Quint, et gouvernante des Pays-Bas. D'autres considérations le déterminèrent d'ailleurs à précipiter son retour : on n'approuvoit en France ni cette guerre, dont le motif étoit de protéger des hérétiques, qui faisoient horreur à la masse de la nation, ni les moyens violents employés pour la soutenir. Le mécontentement alla même si loin, que deux prédicateurs, l'un cordelier, l'autre jacobin, eurent l'audace de faire à ce sujet des déclamations séditieuses dans les principales églises de Paris, déclamations qui portoient principalement sur la spoliation du clergé (1), dont les biens étoient employés, dans une guerre impie, à faire triompher les plus dangereux ennemis de la véritable religion. Le cardinal de Bourbon, alors gouverneur de cette capitale, les fit traîner en prison; mais cette mesure n'arrêta point les murmures du peuple. Des placards menaçants furent affichés aux charniers des Innocents et à la porte du Grand-Châtelet; et ces premiers symptômes d'une fermentation sourde et générale devinrent d'autant plus alarmants, que, malgré toutes les précautions que le connétable de Montmorency avoit pu prendre pour couvrir les frontières, l'ennemi avoit pénétré en France sans trouver beaucoup de résistance, et s'étoit même tellement avancé dans l'intérieur du pays, que la ville de Compiègne, craignant pour sa sûreté, avoit envoyé demander des secours à la ville de Paris. On lui envoya la compagnie des arquebusiers, et

(1) Ceci faisoit allusion au don accordé pour le rétablissement de la juridiction ecclésiastique.



l'épouvante fut telle dans cette capitale, qu'elle ne se crut pas elle-même à l'abri d'un coup de main, car à cette époque elle se trouvoit presque entièrement ouverte du côté de Vincennes. Afin de pourvoir à la sûreté commune, on établit une taxe proportionnelle sur tous les propriétaires de maisons; avec l'argent qu'elle produisit on creusa des fossés, et l'on éleva un boulevard sur le terrain qu'occupe aujourd'hui l'Arsenal.

1553.— 1559. Les évènements des campagnes suivantes, jusqu'à la paix, présentent une foule d'évènements que nous passerons sous silence. Les chances de la guerre, égales d'abord entre les deux partis, devenues ensuite défavorables à la France par la malheureuse bataille de Saint-Quentin (1), furent bientôt rétablies par le génie et l'activité du duc de Guise, que sa belle défense de Metz avoit déjà rendu fameux, et qui, du fond de l'Italie, où il se soutenoit difficilement, par la trahison des neveux du pape, qui l'y avoient attiré, fut appelé pour réparer les fautes du connétable et sauver l'état, réduit aux dernières extrémités. Nommé lieutenant-général du royaume, il y rétablit la confiance par la prise de Calais et par plusieurs autres succès non moins éclatants. Ce fut toutefois au milieu de ces triomphes, et lorsque la France commençoit à reprendre un ascendant marqué sur le roi d'Espagne Philippe II, successeur de Charles-Quint, que Henri II signa ce traité déshonorant connu sous le nom de paix de Câteau-Cambrésis, dans lequel, dit le président Hénault, il perdit ce que les armes espagnoles n'auroient pu lui enlever par trente années de succès. Le connétable de Montmorency étoit l'auteur de ce traité, qui fut hautement désapprouvé par les Guise.

Mais ce qui se passa pendant ce long intervalle de temps dans l'intérieur de la France, et sur-tout à Paris, mérite de fixer l'attention. Nous avons déjà dit quel étoit l'épuisement des finances au moment où la guerre avoit commencé, et les moyens onéreux et vexatoires qu'on avoit été forcé d'employer pour se procurer de l'argent. De nouveaux

---

(1) Lorsque la nouvelle de ce désastreux évènement fut parvenue à Paris, la reine se transporta à l'hôtel-de-ville, accompagnée de la princesse Marguerite, sœur du roi, du garde des sceaux, et d'un nombreux cortège de dames et demoiselles; et là prenant elle-même la parole, et exposant les dangers où le royaume et la capitale alloient être exposés, si le roi ne trouvoit des ressources dans le zèle et l'amour de ses sujets, elle demanda de sa part, à sa bonne ville de Paris, la solde de dix mille hommes, évaluée à cent mille écus, ce qui fut accordé sur-le-champ.

besoins non moins urgents exigèrent bientôt de nouvelles ressources; et dans l'impossibilité où l'on se trouvoit de les obtenir par les recettes ordinaires, il fallut recourir encore à ces opérations financières contre lesquelles le parlement ne cessoit point de s'élever, et qui s'exécutoient toujours malgré ses oppositions. Il avoit fortement réclamé, à l'ouverture de la première campagne, contre les créations d'offices: peu de temps après on recommença cette opération honteuse, et ce fut dans son propre sein que se firent les nouvelles créations. Il avoit d'abord laissé passer, non sans beaucoup de difficultés, quelques édits bursaux qui aliénoient et le domaine du roi et les revenus publics; mais quand on vint à proposer l'établissement de quatre nouveaux présidents et de trente sept conseillers, en laissant à la cour, devenue par-là trop nombreuse, le droit de se partager par sémestre, ces nouveautés, qui sembloient porter une atteinte directe à sa constitution, y excitèrent les plus violentes agitations. On adressa des remontrances, on fit des protestations; mais le temps étoit passé où les rois croyoient utile à leur puissance de ménager cette compagnie; il fallut enregistrer ce dernier édit ainsi que tous les autres; et la seule consolation qu'eut le parlement dans cette affaire fut d'insérer dans l'enregistrement la clause si souvent répétée depuis quelque temps: « Du très exprès commandement du roi plusieurs fois réitéré. »

De telles scènes se renouvelèrent souvent pendant la durée de ce règne. La prodigalité et l'insouciance du roi, l'avidité des favoris, les dépenses énormes et continuelles qu'exigeoit la guerre, forçoient de recourir sans cesse à ces tristes expédients, qui de jour en jour devenoient plus ruineux. Ventes de domaines, emprunts forcés, multiplication excessive et scandaleuse des charges dans tout espèce de juridiction, tels étoient les abus qui dévoroient l'état, et que le parlement combattoit vainement par des démarches qui ne lui rapportoient que des affronts et des disgraces nouvelles.

Il fut plus heureux dans les affaires de religion. L'hérésie, dont la crainte des supplices avoit quelque temps comprimé l'audace, n'avoit pas tardé à reprendre avec plus de précautions sans doute, mais avec non moins d'ardeur, le plan qu'elle s'étoit tracé pour accroître le nombre de ses sectaires. Dès l'an 1549, deux ans après l'avènement du roi, les calvinistes répandus dans la capitale avoient recommencé à donner de t[illegible]s

inquiétudes, qu'à la suite d'une procession générale, où l'on porta les reliques des principales églises de Paris, et à laquelle assista le roi avec toute sa cour, il avoit été tenu, dans une des salles du palais, une assemblée de notables, à l'effet de trouver les moyens d'arrêter les progrès effrayants de cette secte dangereuse. Le cardinal de Guise y avoit parlé pour le clergé, le président Lizet pour les magistrats, le prevôt des marchands pour le peuple; et tous les trois s'étoient accordés à supplier le roi de remettre en vigueur les derniers édits, et de prendre plus de précautions qu'on n'avoit fait jusqu'alors pour en assurer l'exécution. Cette séance solennelle avoit été suivie du supplice d'un grand nombre de réformés qu'on tenoit depuis long-temps renfermés dans les prisons de la Conciergerie. Ils furent livrés aux flammes au milieu des fêtes et des réjouissances que l'on célébroit à Paris pour l'entrée du monarque.

Ces rigueurs, loin de ralentir le zèle des religionnaires, semblèrent l'accroître encore davantage, et le spectacle de la corruption extrême du clergé ne contribua pas peu à augmenter le nombre de leurs prosélytes. Dès le règne de François Ier, comme nous l'avons déjà dit, ils avoient trouvé des appuis dans les plus hautes classes de la société; et la célèbre Marguerite de Valois, sœur de ce monarque, n'avoit pas craint d'embrasser les erreurs de Calvin sous les yeux d'un frère qui punissoit les calvinistes du dernier supplice. Ils comptèrent bientôt des partisans et des protecteurs dans tous les ordres de l'état; et en peu d'années le nombre en devint si considérable, qu'ils pensèrent à donner une forme régulière à leur institution en créant une église sur le modèle de celle de Genève. Ce fut en 1555, époque à jamais fameuse dans nos annales, que s'établirent en France les premières églises prétendues réformées, et ce fut à Paris, sous les yeux de magistrats vigilants et si intéressés à empêcher un tel scandale, que la première fut formée. Elle le fut dans le faubourg Saint-Germain, par un gentilhomme du Maine nommé Ferrière-Maligni; et dès ce moment les ministres protestants, qui jusqu'alors sans poste fixe, sans asile, souvent sans ressources, disparoissoient au premier orage, et laissoient sans pasteurs et sans administration de foibles troupeaux rassemblés avec tant de dangers, eurent une résidence fixe, permanente, purent correspondre entre eux, former de proche en proche de nouvelles colonies, et propager leurs principes avec plus de sûreté et de rapidité.

La contagion se répandit alors par-tout ; elle gagna jusqu'aux magistrats chargés de veiller à l'exécution des édits rendus contre les hérétiques ; et comme la juridiction ecclésiastique étoit alors extrêmement bornée par l'appel aux tribunaux séculiers, ils échappoient presque toujours, par ce moyen, aux peines que la loi avoit prononcées contre eux.

Ce fut pour arrêter les effets de ce mal, toujours croissant, et qui menaçoit de détruire entièrement la religion en France, qu'on proposa dans le conseil du roi de rendre à la juridiction ecclésiastique son ancienne vigueur, ou pour mieux dire, de former des tribunaux d'inquisition tels qu'ils étoient établis en Espagne et en Italie ; ce fut aussi dans cette occasion que le parlement retrouva quelque chose de son ancienne vigueur. Sur les lettres de jussion qui lui furent envoyées pour procéder à l'enregistrement du nouvel édit, il refusa positivement d'obtempérer ; des remontrances furent sur-le-champ arrêtées, et le président Séguier, chargé de les porter au pied du trône, parla devant le roi avec tant de force et de chaleur, démontra d'une manière qui parut si invincible les dangers d'une mesure dont l'effet étoit de ne laisser à aucun citoyen, pas même aux plus grands de l'état, de sûreté pour ses biens, pour sa vie, pour son honneur, que Henri II, quoique fortement prévenu contre le parlement, et que tous les membres de son conseil, malgré la disposition où ils étoient d'humilier cette compagnie, sur-tout de ne jamais lui céder, furent frappés de la harangue de ce magistrat, et consentirent unanimement à la suspension de l'édit.

Cependant les calvinistes profitoient de cette indécision du gouvernement. Les malheurs de la guerre, les embarras qu'elle causoit ne permettoient pas de les observer avec la même vigilance. Ils en vinrent à ce degré d'audace de tenir fréquemment des assemblées nocturnes, et négligeant peu à peu les précautions extrêmes qu'ils avoient prises jusqu'alors, ils ne craignirent point d'établir leurs prêches et de célébrer la cène dans les quartiers même les plus populeux de Paris. Le peuple de cette ville, attaché à sa religion jusqu'à l'excès, voyoit avec impatience ce scandale et ces insolences ; et tout sembloit présager quelque mouvement violent contre les hérétiques. Cette haine populaire éclata enfin en 1557. Une assemblée plus nombreuse, et probablement plus solennelle que les autres, avoit été indiquée rue Saint-Jacques, dans une maison attenant

à la Sorbonne, et située en face du collège du Plessis : le concours extraordinaire d'hommes et de femmes de toutes conditions que l'on vit entrer, à une heure indue, dans cette maison, fit naître des soupçons qui se répandirent bientôt dans tout le quartier. Dans un moment la rue se trouve illuminée; chacun s'arme; la foule se presse autour de la maison, et des cris de mort se font entendre contre les protestants. Dans ce péril extrême, les plus déterminés se précipitent, l'épée à la main, sur cette populace aussi lâche que furieuse, la dissipent devant eux, et ouvrent ainsi le passage à tous ceux qui ont la résolution de les suivre. Le reste, composé de femmes et de vieillards, que l'âge ou la peur avoit empêché de profiter de cette unique voie de salut, se voit assailli de nouveau par une multitude dont la fureur étoit encore redoublée, et ce fut un bonheur pour eux que la force publique vînt les arracher à une mort affreuse et inévitable en les traînant en prison au milieu des huées, des menaces et des outrages de leurs ennemis. On les renferma au Châtelet, et là on reconnut avec étonnement, parmi ces prisonniers, des dames du palais, des filles d'honneur de la reine et plusieurs autres personnes d'une haute distinction. Le procès s'instruisit au parlement, et d'abord on y déploya la plus grande rigueur. Cinq de ces malheureux furent brûlés sur la place de Grève; mais le nombre et la qualité des coupables déterminèrent bientôt à adoucir d'aussi terribles jugements. Les accusés furent aidés dans tous les moyens qu'ils purent employer pour échapper au supplice; les cantons protestants et l'électeur Palatin, alors alliés du roi, sollicitèrent eux-mêmes leur élargissement, et ces motifs politiques déterminèrent ce prince à l'accorder.

Henri II n'en étoit pas moins l'ennemi le plus ardent de la nouvelle secte; et aussi inexorable que François Ier son père, on ne peut douter que, s'il eût vécu plus long-temps, il ne fût parvenu à l'étouffer entièrement. Une scène nouvelle dont Paris fut le théâtre lui fit sentir plus vivement encore toute la grandeur du mal : le dauphin et la jeune reine Marie, ayant atteint tous les deux l'âge nubile, leur mariage venoit d'être consommé (1), et les noces en avoient été célébrées avec la plus grande magnificence. Peu de temps après ces fêtes, le roi étoit parti pour la Cham-

(1) En 1558.

pagne, où l'appeloient des opérations militaires, laissant dans la capitale Antoine de Bourbon, roi de Navarre, Jeanne d'Albret sa femme, le prince et la princesse de Condé, que cette solennité y avoit attirés, et qui depuis long-temps n'avoient point paru dans une cour où ils étoient dédaignés. Profondément irrités de ce mépris, ils profitèrent du temps qu'ils passèrent à Paris pour y pratiquer les ministres du culte réformé qu'ils avoient secrètement embrassé, plutôt pour se faire un parti (1), que par une entière conviction. Ils fréquentèrent leurs assemblées et les exhortèrent à redoubler de zèle et d'activité. Soutenus par des protecteurs aussi puissants, excités par Calvin lui-même, qui, du fond de la Suisse, leur reprochoit leur tiédeur et leur pusillanimité, enhardis par l'absence du roi, les protestants résolurent de tenter un coup d'éclat; et quelque périlleux qu'il fût pour eux de faire un semblable essai de leurs forces, les Parisiens virent alors un spectacle étrange et tel qu'ils osoient à peine en croire le témoignage de leurs yeux. Pendant deux ou trois jours consécutifs plus de quatre mille personnes traversèrent en plein jour et en forme de procession une partie des rues du faubourg Saint-Germain, et se rendirent ainsi dans le Pré-aux-Clercs, chantant à haute voix les psaumes de Marot, et protégés dans leur marche par une compagnie de gentilshommes armés, qui menaçoit ceux qui osoient leur barrer le chemin, et repoussoit avec violence la multitude attirée à ce spectacle par la simple curiosité. Les magistrats préposés à la police, effrayés d'un mouvement aussi extraordinaire, firent fermer les portes de la ville qui communiquoient avec le quartier de l'université et le faubourg Saint-Germain, et se bornèrent à faire des informations secrètes, tandis que l'évêque de Paris envoyoit en toute hâte au roi un détail de cette émeute, toutefois sans oser lui en nommer les principaux auteurs. Henri, rapprochant cet évènement d'un avis donné depuis peu au cardinal de Lorraine sur une conspiration prête à éclater, fit partir sur-le-champ le garde des sceaux Bertrand, avec ordre de pro-

(1) Une sédition violente qui s'étoit élevée quelque temps auparavant (en 1557) entre les bourgeois et les écoliers avoit déjà prouvé leur mécontentement. Dans les procédures faites à ce sujet, le nom du duc d'Enghien fut prononcé par mégarde par le chevalier du Guet, qui étoit compromis dans cette affaire. Il voulut ensuite se rétracter, et nommer une autre personne; mais le parlement, n'ayant pas tardé à se convaincre qu'il n'étoit que trop vrai que ce prince étoit un des principaux moteurs de cette émeute, ne voulut pas pousser plus loin les informations.



céder sur-le-champ et dans la plus grande rigueur à la punition des coupables. Celui-ci arriva, disposé à exécuter strictement les ordres de son maître, et s'exprima même à ce sujet avec la plus grande vigueur dans une séance du parlement; mais dès qu'il eut connu et le nom et la qualité des chefs de l'émeute, il jugea à propos de ne pas pousser plus loin les informations.

Cependant le monarque frémit d'indignation en se voyant en quelque sorte investi de calvinistes (1). Bien qu'il ne pût blâmer les motifs qui avoient porté le garde des sceaux et le parlement à user d'indulgence dans une circonstance où il auroit fallu chercher des coupables jusque dans sa propre famille, il n'en résolut pas moins d'exterminer, à quelque prix que ce fût, une secte qu'il regardoit comme le fléau le plus dangereux de l'état, puisqu'elle détruisoit la religion sur laquelle l'état étoit principalement fondé. Quelques historiens prétendent même que ce motif entra pour beaucoup dans la conclusion de la paix précipitée et désavantageuse qu'il consentit à faire avec l'Espagne.

Libre des soins que lui avoit causés une guerre aussi longue et aussi dispendieuse, ce prince, désormais uniquement occupé d'un projet aussi important, porta d'abord son attention sur les tribunaux, depuis long-temps soupçonnés pour la plupart de favoriser les hérétiques qu'ils devoient punir, et reconnut que cette corruption avoit pénétré jusque dans le parlement, où l'on remarquoit depuis long-temps une discordance frappante dans les jugements rendus contre ces sectaires, suivant qu'ils avoient été jugés dans la Grand'chambre ou dans celle des Tournelles. Il s'en plaignit d'abord avec douceur; mais peu de temps après, un procès de cette nature, dans lequel quatre écoliers, convaincus d'hérésie par leurs propres aveux, avoient été condamnés par cette dernière chambre à un simple bannissement, lui ouvrit entièrement les yeux sur la collusion coupable qui exis-

---

(1) François de Coligni, seigneur d'Andelot, et neveu du connétable, tendrement aimé du roi, qui le considéroit comme un des plus braves gentilshommes de son royaume, avoit été accusé de calvinisme. Le roi le fit mander, après l'avoir fait avertir secrètement qu'il se contenteroit d'un simple désaveu; mais celui-ci ne voulut point se soumettre à une semblable complaisance, et déclara hautement ses véritables sentiments. Henri II, dans les premiers mouvements de sa colère, ordonna qu'on le conduisît en prison, et disposa de sa charge de colonel général de l'infanterie. Il est vrai qu'il ne tarda pas à s'apaiser; mais cet évènement fit sur lui une profonde impression.

toit entre ses membres et les disciples de Calvin. Déterminé à la faire cesser, il choisit pour se rendre au parlement le moment où cette compagnie tenoit des mercuriales que les gens du roi avoient provoquées à l'occasion de ce jugement, et dont l'objet étoit justement d'aviser aux moyens de faire cesser ces contradictions choquantes qui déshonoroient depuis quelque temps les arrêts de la cour. Henri, arrivant au milieu de la discussion qui s'étoit élevée à ce sujet, et s'apercevant que sa présence jetoit quelque effroi parmi ceux qui se préparoient à parler, leur ordonna d'un air serein et affable de continuer, faisant entendre qu'il n'étoit venu que pour s'éclairer en recueillant leurs avis divers. On le crut, et plusieurs conseillers, entre autres Louis Dufaur et Anne Dubourg, attachés au fond du cœur à la nouvelle doctrine, laissèrent échapper leur secret, en proposant des mesures de douceur à l'égard des protestants, et sur-tout la convocation d'un concile dans la même forme que ceux-ci l'avoient toujours demandé. Alors le roi, dépouillant cette contrainte qu'il s'étoit jusque-là imposée, s'écria qu'il n'étoit que trop vrai, quoiqu'il eût refusé de le croire avant de s'en être assuré lui-même, qu'il y avoit un grand nombre d'hérétiques dans son parlement, que le corps entier méritoit sans doute d'être puni, pour les avoir supportés si longtemps dans son sein, mais que cependant il ne confondroit point l'innocent avec le coupable. A peine eut-il achevé ces mots, que le connétable alla, par son ordre, saisir sur leurs sièges Dufaur et Dubourg, et les remit à Montgommeri, capitaine des gardes, qui les conduisit à la Bastille. Six autres conseillers, qui n'avoient pas été plus réservés dans leurs opinions, furent également désignés par le roi; mais ils étoient sortis de l'assemblée, et l'on n'en put arrêter que trois. Les autres trouvèrent le moyen de s'évader.

Ce coup d'autorité retentit dans l'Europe entière, et le parti protestant parut écrasé sans retour. On en rechercha les sectaires avec plus de rigueur que jamais; dans un moment les prisons en furent remplies, et la terreur qu'inspiroit la colère du monarque fit taire toutes les voix qui auroient pu s'élever en leur faveur. Maître absolu dans son royaume, en paix avec tous ses voisins, pouvant disposer de toutes les forces de l'état pour rétablir le calme intérieur, Henri II paroissoit déterminé à exterminer jusqu'au nom des sectes qui y portoient le désordre, et il y seroit probablement parvenu, lorsque sa mort imprévue et prématurée vint tout à coup ranimer

leur courage et leurs espérances. Blessé à mort dans un tournois qu'il donnoit au palais des Tournelles (1), en courant contre le comte de Montgommeri, capitaine de la garde écossaise, ce prince expira peu de jours après, le 10 juillet 1559.

François II, à peine sorti de l'enfance, d'un esprit indolent et borné, d'un corps foible et valétudinaire, sembloit ne devoir être et ne fut en effet qu'un instrument entre les mains qui se montrèrent les plus promptes et les plus adroites à le saisir. Oncles de la jeune reine, dont l'influence étoit grande sur son époux, les Guise profitèrent avec une heureuse habileté de l'avantage de leur situation pour écarter tous leurs rivaux ; et partageant leur autorité pour la mieux affermir, ils eurent l'art de faire entrer dans leur parti la reine mère Catherine de Médicis, en abandonnant à son caractère vindicatif tous ceux qui, sous le règne précédent, avoient eu le malheur de lui déplaire, sur-tout en flattant son avidité pour le pouvoir par les marques du plus entier dévouement. Entièrement livré aux conseils de sa mère et de ses deux ministres, recevant sans la moindre résistance toutes les impressions qu'ils lui donnoient, le monarque imbécile laissa tomber entre leurs mains un sceptre qu'il n'avoit pas la force de porter. Ce fut vainement que le connétable de Montmorency tenta de se rallier aux princes (2) du sang pour former une faction capable de balancer celle des princes lorrains; la méfiance et l'indécision impolitique du roi de Navarre, Antoine de Bourbon, empêchèrent l'heureux effet d'une réunion qui auroit pu être décisive si elle eût été formée sur-le-champ ; et lorsqu'il eut enfin pris son parti, il étoit trop tard. Mal reçu à la cour, où les Guise bien préparés l'attendoient sans la moindre inquiétude, il acheva de tout perdre par l'inconséquence et la foiblesse de sa conduite. Les mécontents qui s'étoient ralliés autour de lui, prêts d'abord à

(1) A l'occasion du mariage de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie.

(2) Il avoit déterminé le roi de Navarre à assigner aux mécontents un rendez-vous dans la ville de Vendôme, chef-lieu de son appanage. Tous s'y rendirent au jour indiqué, et là il fut arrêté d'aviser aux moyens de renverser la tyrannie des Guise, que tous s'accordèrent à regarder comme un attentat contre les princes du sang et l'ordre entier de la noblesse. Mais les avis se partagèrent sur les moyens d'exécution, et le roi de Navarre, naturellement porté à goûter les avis les plus timides, rejeta les conseils violents que proposoient le prince de Condé, d'Andelot et les plus résolus des conjurés, conseils qui, dans cette circonstance, étoient peut-être les seuls que l'on pût suivre avec quelque apparence de succès.

tout faire pour l'aider à abattre ses orgueilleux ennemis, bientôt découragés par le peu d'énergie d'un tel chef, n'osèrent plus se montrer; quelques uns même se rallièrent au parti dominant. Vainement le foible prince, forcé en quelque sorte de s'enfuir de Saint-Germain, où la cour séjournoit alors, vint-il à Paris pour essayer d'y faire naître un mouvement en sa faveur: le parlement, qu'il tenta de gagner, demeura attaché aux Guise, parcequ'ils protégeoient la religion catholique, et qu'on ne pouvoit plus ignorer qu'Antoine de Bourbon et le prince de Condé son frère soutenoient secrètement le parti des réformés. Cependant comme il s'obstinoit à rester dans cette ville, les Guise trouvèrent le moyen de l'en faire sortir, en lui faisant voir le roi d'Espagne, alors allié du roi de France, dont il alloit épouser la sœur, prêt à fondre sur les débris de ses états, s'il s'obstinoit à troubler l'administration intérieure du royaume. Antoine épouvanté ne chercha plus qu'un prétexte qui pût lui fournir l'occasion de s'éloigner sans déshonneur. On lui offrit de conduire la jeune princesse à son époux; il y consentit, et se retira ensuite dans le Béarn, abandonnant mécontents et réformés, et bien décidé désormais à ne plus se mêler des affaires.

C'est alors que paroît sur la scène ce fameux prince de Condé, ame ardente et fière, caractère profond et vigoureux, d'autant plus dangereux qu'il cachoit ses grandes qualités sous les apparences d'une gaieté insouciante et d'un goût très vif pour les plaisirs frivoles. Écarté par les favoris de toutes les places, de tous les gouvernements, blessé jusqu'au fond du cœur du rôle humiliant et obscur qu'il étoit forcé de jouer à la cour, il se déclara ouvertement le chef du parti que son frère venoit d'abandonner. Ce parti à la fois politique et religieux se composoit des partisans déclarés de la nouvelle religion, à la tête desquels étoient les trois Châtillon (1), et de ceux que mécontentoient la faveur et l'autorité absolue des Guise. Lorsqu'ils se furent réunis et qu'ils eurent délibéré sur leurs ressources, le nombre des réformés parut si considérable, leurs moyens si puissants, leur ardeur si grande, que le prince de Condé n'hésita pas à professer hautement leurs principes pour les attacher inviolablement à sa fortune. L'effet

(1) L'amiral, d'Andelot et le cardinal de Châtillon.

de cette démarche fut tel que, dès les premières entrevues, le plan d'une conspiration dont le but étoit de renverser les Guise fut définitivement arrêté, et que le prince, secondé de l'amiral Coligni, s'occupa sans relâche des moyens de la faire réussir.

Cependant ceux-ci n'épargnoient aucuns soins pour se mettre en état de résister à leurs nombreux ennemis. Ils répandoient les bienfaits et les honneurs dans la vue d'augmenter le nombre de leurs partisans; ils rendirent une foule d'édits très sages qui affermirent encore davantage la faveur populaire dont ils jouissoient, et pour jeter l'effroi dans le parti contraire, ils firent reprendre le procès de Dubourg et des autres conseillers, interrompu par la mort de Henri II. Les protestants avoient espéré que cet évènement se termineroit par la délivrance des accusés; mais leur étonnement fut grand lorsqu'ils virent les poursuites commencées contre eux se réveiller avec plus d'animosité que jamais, et se diriger principalement contre ce même Dubourg, qu'on soupçonnoit avec raison d'être le plus zélé de tous pour la nouvelle religion. Traduit d'abord devant l'officialité en sa qualité de conseiller-clerc; condamné par ce tribunal devant lequel il professa ouvertement les principes de Calvin, il en appela au parlement, qui reçut son appel. Amené devant ce nouveau tribunal, Dubourg prétendit d'abord faire valoir des motifs de récusation contre plusieurs membres de la cour, et entre autres contre le président Minart, qu'il regardoit comme son ennemi particulier, et l'instrument des haines et des vengeances des Guise; mais la cour, ne les trouvant pas valables, rejeta sa demande, et Minart continua de siéger parmi les juges. Ce fut un malheur pour lui: le 12 décembre, ce magistrat revenant du palais sur sa mule, fut assassiné d'un coup de pistolet dans la vieille rue du Temple. Cette action hardie et furieuse fit voir dès-lors tout ce que le fanatisme religionnaire étoit capable d'entreprendre; cependant, malgré l'indignation générale que causa un tel évènement, il n'est point de moyens que le parlement lui-même ne mît en usage pour sauver Dubourg; et il y seroit parvenu, si cet homme inflexible et d'un courage digne d'une meilleure cause, n'eût rejeté absolument tous moyens de salut, parcequ'il falloit les acheter par la dissimulation de ses sentiments. Dix jours après l'assassinat de Minart, il fut condamné à être pendu et brûlé, et subit son supplice avec la plus grande fermeté. Les quatre autres conseillers arrêtés avec lui furent

traités moins rigoureusement; la procédure entamée contre eux, d'abord avec un grand appareil, se rallentit peu à peu, et finit par être entièrement anéantie.

Pendant le cours de cette affaire, les réformés de l'église de Paris, effrayés du caractère violent que prenoient les mesures exercées contre eux, avoient hasardé d'écrire à la reine mère une lettre par laquelle ils la supplioient dans les termes les plus touchants de prendre sous sa protection de malheureux Français, innocents des crimes et des erreurs qu'on leur imputoit, et que l'on avoit jusqu'ici calomniés et opprimés, parcequ'on n'avoit pas voulu les entendre. Cette démarche avoit paru produire quelque effet sur Catherine; elle s'étoit même montrée disposée à modérer la rigueur des Guise, et à écouter les ministres du nouveau culte; mais la secte ne tarda pas à perdre la faveur momentanée qu'elle venoit d'obtenir, en faisant suivre cette première lettre d'une seconde, dans laquelle, se plaignant de l'acharnement avec lequel on poursuivoit Dubourg, les sectaires eurent l'imprudence de joindre des menaces à leurs prières, et de faire craindre un soulèvement, si l'on refusoit de leur rendre justice. La reine indignée les abandonna entièrement, et abandonnés par elle, ils cessèrent de se contraindre. Ils tinrent des assemblées plus fréquentes, répandirent en prose et en vers une foule de libelles, dans lesquels, mêlant les affaires politiques aux questions religieuses, ils accusoient hautement les Guise de tyrannie envers le peuple, et de séduction à l'égard du roi. Les Guise de leur côté ne s'oublioient pas : sûrs du parlement, qui partageoit tous leurs principes, qui entroit dans toutes leurs vues, ils renouveloient les anciennes ordonnances, ils suscitoient des délateurs par l'appât des récompenses; et dans les apologies qu'ils faisoient répandre en réponse aux libelles de leurs ennemis, ils ne manquoient pas d'aigrir par les peintures les plus fortes les haines que le peuple français, et surtout celui de Paris, avoit depuis long-temps conçues contre ces nouveautés (1). Les persécutions recommencèrent alors avec plus de violence que jamais. Plusieurs maisons du faubourg Saint-Germain, désignées

(1) Les réformés répandoient hautement que les Guise avoient formé le projet d'usurper la couronne; ceux-ci les accusoient, avec plus de vraisemblance, d'être des factieux qui vouloient se constituer en république.

par les espions des ministres comme servant de repaire aux assemblées des hérétiques, furent investies en plein jour par des soldats que guidoient des conseillers du châtelet; des familles entières furent traînées dans les prisons au milieu des cris et des insultes de la populace; leurs meubles furent livrés au pillage et vendus à vil prix dans les places publiques; enfin on vit des enfants en bas âge privés de leurs malheureux parents, et chassés de leur asile, errer dans les rues et y périr de faim et de misère, sans que personne ôsât les recueillir, dans la crainte d'être soupçonné de complicité avec les proscrits. Animé par les récompenses promises aux délateurs, par le pillage des maisons abandonnées, échauffé par les prédications de quelques moines enthousiastes, le peuple de Paris ne mit plus de bornes à ses fureurs; il se persuada qu'il étoit de son devoir d'aider les magistrats dans la recherche qu'ils faisoient de gens qu'on leur peignoit comme les ennemis de Dieu et des hommes. Mille moyens furent employés pour parvenir à les reconnoître (1); et la licence parvenant alors au dernier degré, l'asile des citoyens fut violé par des gens sans aveu, plutôt attirés par l'ardeur de la rapine qu'excités par le zèle religieux; des combats singuliers s'engagèrent dans les maisons, et Paris entier n'offrit plus que l'image d'une horrible anarchie. Personne ne songeoit à en arrêter le cours, et le ministère fermoit à dessein les yeux sur les suites inévitables d'une fermentation qu'il avoit lui-même excitée.

Cependant les réformés étoient si loin de perdre courage, qu'au milieu même de ces persécutions si violentes ils avoient tenté d'enlever de sa prison Dubourg, dont on instruisoit alors le procès. La trame avoit été découverte; mais pour avoir échoué dans cette entreprise, ils n'en étoient pas moins dans l'attente du grand événement qui devoit opérer une révolution complète dans leurs destinées et dans celles de l'état.

---

(1) Un de ces moyens fut de placer aux coins des rues et sur la porte des maisons les plus apparentes de petites statues de la Vierge ou de quelque saint; et comme on connoissoit l'horreur des protestants pour le culte des images, quiconque passoit sans s'être agenouillé ou sans avoir salué dévotement l'image étoit sur-le-champ arrêté par des gens cachés dans les boutiques voisines, maltraité et souvent conduit chez un commissaire. On faisoit le même traitement à ceux qui refusoient de jeter quelques pièces de monnoie dans une boîte qu'on leur présentoit, à l'effet de fournir aux frais du luminaire qu'on plaçoit autour de ces images.

Ce grand évènement est l'entreprise connue dans l'histoire sous le nom de *conspiration d'Amboise*, et dont le but étoit d'enlever le roi au milieu de ses deux ministres, d'arrêter en même temps ceux-ci, et de leur faire leur procès. Jamais plan ne fut concerté avec autant de prudence, un mystère aussi profond, et jamais succès n'avoit semblé plus infaillible. Le chef apparent étoit un gentilhomme du Périgord nommé *La Renaudie*, homme rempli d'intelligence, brave jusqu'à la témérité, et dans une situation à pouvoir tout risquer; le prince de Condé étoit le chef réel et l'ame de tout le complot. Pour écarter tout soupçon, des assemblées furent formées dans une ville très éloignée (1) de Blois, où le jeune roi étoit allé respirer un air plus favorable à sa santé chancelante; de ce point de réunion les conjurés, se divisant par petites troupes, s'assignèrent des rendez-vous dans diverses stations plus rapprochées de la cour; des levées furent faites secrètement par des agents dévoués; on établit des correspondances avec les protestants d'Allemagne pour en obtenir des renforts; enfin les précautions furent poussées au point que, pour légitimer aux yeux des plus timides un acte qui avoit les apparences de la violence et de la rébellion, on fit décider par des jurisconsultes et des théologiens allemands qu'elle n'avoit rien que de juste et d'honorable.

Malgré leur activité et leur pénétration, les Guise n'avoient pu obtenir par leurs espions que des renseignements incertains. Ils voyoient dans l'intérieur de la France des mouvements qui les alarmoient, mais il s'en falloit de beaucoup cependant qu'ils fussent sur la voie du coup qui les menaçoit, et l'on ne peut douter qu'ils n'eussent été pris au dépourvu, si l'homme le plus intéressé au succès de l'entreprise, La Renaudie, n'en eût lui-même laissé échapper le secret. Venu à Paris pour conférer avec le ministre et les anciens de l'église qui y étoit établie, il étoit allé se loger au faubourg Saint-Germain, chez un avocat nommé *des Avenelles*, lequel professoit secrètement la religion réformée. Au point où en étoient les choses, il crut pouvoir sans danger confier la conspiration à un homme de son parti, et qui déjà en avoit conçu quelques soupçons : celui-ci, ou frappé de terreur, ou poussé par quelque motif d'intérêt, aussitôt après le départ de son hôte, alla tout révéler; et les Guise, à qui cet homme

(1) A Nantes.

fut envoyé à Amboise, connurent enfin le précipice dans lequel ils étoient sur le point de tomber. Ils furent surpris, mais non déconcertés; et l'on peut dire que, dans aucune circonstance, ces deux hommes extraordinaires, et particulièrement le duc de Guise, ne se montrèrent aussi calmes dans le danger, aussi féconds en ressources, aussi prompts dans l'exécution. Ils surent contenir les ennemis du dedans, les Châtillon et le prince de Condé, saisir les ennemis du dehors dans les propres pièges qu'ils leur avoient tendus. La Renaudie fut tué dans une rencontre; les détachements des conjurés se virent enveloppés, désarmés avant d'avoir pu se rallier. Le plus grand nombre périt d'une mort ignominieuse, d'autres furent massacrés dans leur retraite par les troupes royales, et le prince de Condé se vit forcé de se justifier devant le roi d'avoir pris aucune part à une conjuration qu'il reconnut avoir été dirigée contre son autorité.

Ainsi finit ce grand évènement, l'un des plus tragiques de notre histoire, dans lequel, dit un auteur contemporain, *il y eut plus de mal contentement que de huguenoterie*. Les réformés du moins le protestèrent hautement dans les écrits qu'ils publièrent pour leur défense, donnant pour tout motif de leur entreprise le désir de réprimer la tyrannie, et d'obtenir légalement une assemblée d'états dans laquelle on auroit pu modérer la rigueur des édits dont ils étoient les victimes.

Il est certain du moins, et nous l'avons déjà fait entendre, que des gens très attachés à la religion catholique désiroient ardemment la révolution que ce complot devoit amener, et de ce nombre étoit le connétable de Montmorency, que la faveur des princes lorrains avoit abattu, et que l'ambition et la vengeance excitoient à la fois contre ses orgueilleux ennemis. Persuadés qu'il n'étoit point étranger à la conspiration, les Guise lui firent malignement donner la commission périlleuse d'aller au parlement de Paris faire le rapport de ce qui s'étoit passé, espérant le prendre par ses propres paroles, et le rendre odieux au roi s'il ménageoit les conjurés, ou suspect à ses amis s'il condamnoit leur conduite. Montmorency se tira avec adresse d'un pas aussi dangereux; il rendit compte du fait le plus brièvement possible et avec une négligence affectée, puis il conclut par une réflexion générale, dans laquelle, en blâmant la conduite des conjurés, il ne dit pas un seul mot qui pût relever celle que les deux ministres avoient tenue en cette occasion.

Le reste de ce règne, pendant lequel le peuple de Paris, toujours dévoué au parti des Guise et constant dans sa haine contre les calvinistes, jouit d'une assez grande tranquillité, prépara les malheurs affreux qui désolèrent la France sous les règnes suivants. L'administration de ces deux puissants personnages devient, dès ce moment, plus vigoureuse que jamais; la violence de leurs mesures contre les religionnaires semble augmenter de jour en jour; le feu de la révolte s'étend dans les provinces; et bientôt le prince de Condé, s'échappant de la cour où l'on avoit formé le projet de l'arrêter, donne un chef important et déclaré à une foule d'hommes réduits au désespoir. Cependant Catherine de Médicis, dédaignée par les Guise depuis que leur pouvoir étoit plus affermi, balance entre les deux partis; tandis que le chancelier de l'Hôpital, fermement attaché à l'état et au roi, bien qu'il n'approuvât pas la rigueur des deux ministres, concouroit cependant de tout son pouvoir au succès de leur administration.

Ceux-ci, toujours fermes et vigilants au milieu des orages dont ils étoient environnés, savoient affecter au besoin les apparences de la douceur lorsqu'elle leur sembloit nécessaire pour arrêter les efforts de leurs ennemis, ou les abattre par la force lorsqu'ils croyoient pouvoir l'employer plus utilement. Ce fut ainsi qu'après avoir vainement employé toutes les séductions pour attirer le roi de Navarre et le prince de Condé dans un conseil extraordinaire qu'ils avoient fait assembler à Fontainebleau, ils surent les réduire, eux et leur parti, à un état si désespéré, que ces deux princes, mandés par le roi à Orléans, où l'on alloit tenir les états-généraux, pour se justifier au sujet d'une conspiration nouvelle dans laquelle ils étoient impliqués, se virent dans la nécessité de s'y rendre, quoiqu'ils pussent déjà prévoir le danger extrême auquel ils s'exposoient en se livrant ainsi à leurs plus implacables ennemis. Arrêté en arrivant dans cette ville, condamné par des commissaires à perdre la tête, le prince de Condé alloit périr par la main du bourreau, et sans doute le roi de Navarre, que l'on gardoit à vue, n'eût pas été plus épargné; le parti protestant se voyoit sur le point d'être une seconde fois exterminé, lorsque la mort de François II, depuis long-temps attaqué d'une maladie de langueur, vint une seconde fois ranimer les ambitions et les espérances, réveiller les factions, et changer entièrement la face des évènements et de la politique.

La minorité de Charles IX replaça naturellement les princes du sang dans le rang qu'ils devoient tenir dans l'état. Il fut formé d'abord un conseil d'administration où le roi de Navarre eut la première place; mais la politique de la reine mère fit rester les Guise à la cour, afin de balancer l'influence que ce prince venoit d'acquérir. Les partis semblèrent se rappro-
1561. cher pendant les états d'Orléans, qui, comme le dit le président Hénault, ne firent aucun bien, et dans lesquels les réformés obtinrent quelques concessions et conçurent de grandes espérances. Mais les cœurs étoient trop ulcérés, et les princes, ainsi que le connétable, avoient contre les Guise de trop profonds ressentiments pour supporter tranquillement que leurs ennemis reprissent leur ancien ascendant et partageassent avec eux le pouvoir. Ils se réunirent pour les abattre sans retour; et cette manœuvre, concertée entre eux à Paris, consistoit à profiter de la circonstance des états particuliers de l'Ile de France, qui alloient s'assembler dans cette ville, pour faire demander hautement par le roi de Navarre le renvoi des deux ministres; et comme on ne doutoit point que la reine, dans le système qu'elle avoit adopté, ne refusât absolument une semblable demande, ce prince devoit sur-le-champ quitter la cour et se rendre à Paris avec le connétable, et l'on ne doutoit point qu'au moyen de l'influence du maréchal de Montmorency, gouverneur de la ville, les états ne le reconnussent d'une voix unanime régent du royaume, exemple qui, joint aux mesures qu'on avoit prises, entraîneroit infailliblement le reste de la nation. La scène eut lieu à Fontainebleau, où étoit alors le roi, comme elle avoit été concertée à Paris, et le trouble, la terreur de Catherine furent portés au dernier degré; mais un expédient proposé par le cardinal de Tournon changea dans un moment la face des choses. Au moment où le connétable, premier moteur de toute l'entreprise, faisoit les préparatifs de son départ, le jeune roi le fit venir dans son appartement, et lui enjoignit, au nom du salut de l'état, de rester auprès de lui. Frappé de la manière dont cet ordre lui fut donné, et nourri dès son enfance dans un respect profond pour ses maîtres, le vieillard obéit et le complot avorta; mais Catherine sentit alors qu'elle ne pouvoit conserver un pouvoir qui lui étoit si cher qu'en consentant à le partager; et dans ces mêmes états de Paris, composés en grande partie, par les menées du maréchal de Montmorency, de réformés, de brouillons, d'hommes qui

avoient à se plaindre de l'ancien gouvernement, on agita sur l'administration du royaume des questions si contraires aux intérêts de cette princesse, qu'elle consentit, après bien des répugnances et de longues négociations, à céder enfin au roi de Navarre la lieutenance générale du royaume, avec une portion d'autorité à peu près égale à la sienne.

On voit ensuite, par une révolution singulière, et qui démontre jusqu'à l'évidence que la religion n'étoit qu'un prétexte pour la plupart de ces ambitieux, Catherine caresser à son tour les chefs des réformés pour affoiblir ainsi l'attachement qu'ils avoient pour son rival, tandis que le connétable se jetoit dans le parti opposé. Il y fut entraîné, et par son aversion pour les nouveautés et par les craintes que lui inspira le maréchal de Saint-André, en lui mettant sous les yeux les mauvaises dispositions manifestées dans les états de Paris, principalement à l'égard de ceux qui avoient usé des faveurs de Henri II : or les réformés avoient dominé dans cette assemblée, et c'étoient eux qui avoient montré le plus d'acharnement contre les favoris, qu'ils avoient traités hautement de dilapidateurs de la fortune publique. Telle fut la première cause de cette réunion fameuse des Guise, du connétable et du maréchal de Saint-André, connue sous le nom de *triumvirat*, qui, foible d'abord et incapable de lutter contre celle des princes et des Châtillon que soutenoit alors la reine mère, ne tarda pas, par la politique profonde de ces grands personnages, à prendre un autre caractère et à devenir dominante dans l'état.

Cependant les chefs du parti religionnaire profitoient, avec la plus grande activité, de la faveur dont ils jouissoient, pour les intérêts de leur secte. Le parlement, dénoncé par eux pour n'avoir tenu aucun compte de l'édit de Romorentin (1), et pour avoir au contraire adopté de nouvelles mesures de rigueur contre les conventicules secrets des hérétiques, se vit mandé au conseil d'état pour y rendre compte de sa conduite, et pour y recevoir de nouveau l'ordre tant de fois répété d'enregistrer les ordonnances du roi sans délai et sans modification. Au sujet d'une émeute excitée par les protestants de Beauvais, et dans laquelle ces sectaires étoient vraiment punissables, on rendit de nouveaux édits tellement favorables au

(1) Cet édit, donné sous François II, attribuoit aux évêques la connoissance du crime d'hérésie, en l'interdisant aux cours de parlement.

calvinisme, qu'ils assimiloient presque son culte à celui des catholiques; et le chancelier, prévoyant l'opposition que la cour ne manqueroit pas d'y apporter, ne craignit point de déroger à l'ancienne forme, et de les adresser directement aux tribunaux inférieurs. L'étonnement du parlement fut grand, ses remontrances très vives, et d'une telle force de raison qu'on ne jugea pas à propos d'y répliquer. Cependant ces édits s'exécutoient; c'étoient les catholiques qui, par une révolution inouïe, étoient devenus les opprimés; et les calvinistes montrèrent bien, dans cette circonstance, l'esprit de faction et d'indépendance qui faisoit le caractère de leur secte, par la manière dont ils abusèrent de ce moment de prospérité. Leur insolence et la publicité qu'ils donnèrent à leurs prêches à Paris, où ils étoient moins nombreux que par-tout ailleurs, excitèrent de nouveau la fureur du peuple. Il y eut encore des rixes au faubourg Saint-Germain, dans lesquelles les hérétiques, la plupart gentilshommes, eurent facilement l'avantage contre des écoliers et des bourgeois. Ils en tuèrent plusieurs, jetèrent l'épouvante parmi les autres, et montrant ensuite l'édit du roi, bravèrent impunément les tribunaux qui osèrent sévir contre eux. De tels excès produisirent, du reste, une commotion subite et générale dans le royaume, et firent prévoir des désordres encore plus grands.

Cette agitation extraordinaire des esprits causoit néanmoins de vives inquiétudes à la cour; on sentit le danger qu'il y avoit d'employer des moyens arbitraires aussi violents; et en attendant qu'un concile national, proposé par le cardinal de Lorraine, eût prononcé sur la nouvelle doctrine, il fut décidé qu'on réuniroit ensemble le conseil et le parlement pour statuer sur la liberté civile qu'il étoit convenable d'accorder à ceux qui la professoient. Le résultat de ces conférences fut le fameux édit connu sous le nom d'édit de juillet, lequel, quoique moins rigoureux que celui de Romorentin, n'en jeta pas moins une sorte de consternation dans leur parti, parceque, si l'on en excepte la peine de mort qu'ils cessoient d'encourir lorsqu'ils étoient convaincus, ils se trouvèrent du reste dans une position aussi fâcheuse qu'auparavant, et sur-tout privés de la permission momentanée qu'ils avoient obtenue de s'assembler publiquement.

Toutefois cet édit produisit un calme apparent et de feintes réconciliations, parmi lesquelles on remarqua celle du prince de Condé et du duc

de Guise. Deux évènements d'une plus grande importance vinrent bientôt occuper les esprits : les états-généraux tenus à Pontoise, dans lesquels, par une étrange contradiction, tandis que la France entière se soulevoit contre l'hérésie, le clergé fut opprimé et dépouillé; le colloque de Poissy, où disputèrent les ministres protestants contre les évêques catholiques, et dans lequel, après de longues discussions, chaque parti finit par s'attribuer la victoire. Ce fut dans cette circonstance sur-tout que Catherine de Médicis manifesta son penchant pour les nouvelles opinions, et elle le fit avec si peu de ménagement que les principaux agents du parti catholique sentirent la nécessité absolue de se procurer un chef dont le nom et le crédit fût assez grand pour contrebalancer une force ennemie qui, de jour en jour, devenoit plus redoutable. Le roi de Navarre leur parut propre à jouer un semblable rôle, et la circonstance paroissoit favorable pour le gagner, car depuis quelque temps il sembloit dégoûté du parti des réformés, qui le considéroient peu, et dont son frère, le prince de Condé, avoit toute la confiance. Aidés du pape et du roi d'Espagne, les Guise tentèrent cette négociation artificieuse, et parvinrent à ébranler ce foible prince en flattant son ambition, la seule de ses passions qui eût encore quelque énergie; et par un de ces changements si fréquents et si singuliers dans cette époque de notre histoire, tandis que Catherine de Médicis devenoit en quelque sorte de catholique, protestante, Antoine de Bourbon, chef du parti protestant, étoit sur le point de se mettre à la tête des catholiques.

Avant que ce prince timide et irrésolu se fût entièrement décidé, cette protection marquée que la reine mère accordoit aux hérétiques causa de nouveaux troubles dans Paris. Les prédicateurs tonnèrent dans les chaires contre une aussi coupable indulgence; et comme le zèle religieux, lorsqu'il n'est pas soutenu des lumières, devient presque toujours indiscret, quelquefois même fanatique, plusieurs s'emportèrent jusqu'à décrier hautement l'administration publique, et à répandre des maximes subvertrices de l'autorité. Ils parloient à un peuple qui n'étoit que trop disposé à les écouter : on craignit les suites de ces sermons séditieux, et, pour en arrêter le cours, le prince de La Roche-sur-Yon fit enlever au milieu de la nuit et conduire dans les prisons de Saint-Germain le plus violent de ces prédicateurs. Le lendemain il jugea à propos

d'en donner avis au parlement, en lui communiquant l'ordre qu'il avoit reçu du roi : à peine cette nouvelle se fut-elle répandue, que les cours du palais se remplirent de citoyens de tous les rangs ; les principaux bourgeois rendirent plainte contre cette violence publique; et leur animosité alla si loin, que, n'obtenant rien du parlement, ils ne craignirent pas d'aller à Saint-Germain porter au roi lui-même leurs réclamations; et là ils s'exprimèrent avec si peu de ménagements, ils poussèrent de telles clameurs, qu'on fut obligé de leur rendre le prisonnier, qu'ils ramenèrent en triomphe dans l'église de S. Barthélemi, où il avoit prononcé son sermon.

Les réformés, par leur conduite insolente et pleine de violence, sembloient prendre à tâche de justifier cette haine et de l'aigrir de jour en jour davantage. Ils tenoient leurs principales assemblées à l'enseigne du *Patriarche*, dans une vaste maison qui touchoit presque à l'église S. Marceau, dans le faubourg du même nom. Il arriva que s'étant rassemblés, le 26 décembre, fête de St. Étienne, pour entendre le prêche d'un de leurs ministres, ils se trouvèrent importunés par le bruit des cloches qui, dans le même temps, appeloient les paroissiens à vêpres. Quelques uns des leurs, envoyés par eux pour faire cesser ce bruit, s'acquittèrent de cette commission imprudente avec une telle hauteur, qu'on ne leur répondit qu'en les maltraitant et en les chassant de l'église. Aussitôt les réformés, parmi lesquels il y avoit beaucoup de gentilshommes, sortent en fureur de leur temple, courent à l'église où les catholiques s'étoient renfermés, en enfoncent les portes, et tombent, l'épée à la main, sur cette multitude désarmée. Ils tuèrent un grand nombre de ces malheureux, et furent aidés, dans cette sanglante exécution, par la maréchaussée et une partie du guet, qui, appelés pour maintenir l'ordre, écrasoient sous les pieds de leurs chevaux ou abattoient à grands coups d'épée ceux qui cherchoient à s'enfuir. Ce fut en vain que quelques uns d'entre eux, réfugiés dans le clocher, sonnèrent le tocsin pour appeler le peuple à leur secours. Les bourgeois, dépouillés de leurs armes depuis environ deux ans, n'avoient aucun moyen de les tirer du danger, et se trouvoient d'ailleurs arrêtés au coin des rues par des corps-de-garde que le commandant du guet y avoit placés. Plus fanatiques encore que leurs adversaires, qu'ils accusoient de fanatisme, les réformés, après avoir

assouvi leur première fureur sur cette foule sans défense, la tournèrent sur les objets du culte catholique, brisèrent les portes du tabernacle, en arrachèrent les vases sacrés, foulèrent aux pieds les hosties consacrées, renversèrent l'autel, mirent en pièces les croix, les images et les statues. Ils firent plus, ils osèrent lier de cordes trente-deux prisonniers, prêtres ou bourgeois; et ce fut un spectacle nouveau et révoltant de voir, dans le sein de la capitale de la France, les protestants conduisant des catholiques en prison, au milieu d'une population toute catholique. Ils ne tardèrent pas à être délivrés, et l'on donna même des ordres pour informer contre les auteurs de la sédition; mais on prit en même temps les arrangements nécessaires pour en éluder l'effet (1), parcequ'il étoit décidé à la cour de ménager en tout les réformés.

Quoique de semblables évènements fussent de nature à démontrer à la reine mère et à son conseil que l'espèce d'équilibre qu'ils essayoient d'établir entre les deux religions étoit d'une exécution tout-à-fait impossible, cependant ils n'en continuoient pas moins à marcher dans la route qu'ils s'étoient tracée; et l'on ne peut se dissimuler que le chancelier de l'Hôpital, magistrat si justement célèbre, ne soit tombé ici dans de graves erreurs comme politique. On seroit tenté de croire que son indifférence étoit grande en fait de religion, et qu'il la considéroit comme un ressort peu important dans l'état, lorsqu'on le voit adopter avec tant d'ardeur tous les plans que Catherine avoit formés, et en presser l'exécution comme si le salut de la France y eût été attaché. Ce fut lui qui suggéra dans le conseil l'idée d'abolir l'édit de juillet, dont les réformés étoient si mécontents, et que des contraventions continuelles rendoient à peu près inutile, et de demander à tous les parlements des députés qui aidassent à en créer un autre plus propre à conduire à ce but chimérique d'une conciliation entre les deux partis. L'édit fameux, connu sous le nom d'*édit de janvier*, fut le résultat de ces conférences, dans lesquelles le parlement de Paris se fit un honneur immortel par le zèle avec lequel il défendit la véritable religion. Mais Catherine étoit entièrement décidée en faveur des protestants; le triomphe du parti catholique lui sembloit entraîner l'anéantisse-

(1) Cependant le chevalier du guet, Jean Gabaston, fut pendu comme auteur du désordre, auquel il avoit effectivement beaucoup contribué.

ment de son pouvoir, et cet édit, dans lequel, pour la première fois, on accordoit à ces sectaires l'exercice public de leur culte, fut adopté par le conseil. Jamais le parlement n'avoit opposé une résistance plus courageuse que celle qu'il fit éclater lorsqu'il fut question d'enregistrer cet édit scandaleux. Il fit, à deux reprises, les remontrances les plus énergiques, et refusa deux fois l'enregistrement. Enfin, pour vaincre son obstination, il fallut employer les menaces, et jusqu'à la violence; et ce fut sur-tout en lui faisant craindre, de la part des réformés, quelque entreprise sur Paris, en excitant même à dessein des désordres (1) qui donnèrent de nouvelles forces à ses craintes, qu'on parvint enfin à le faire céder. Pour obtenir l'enregistrement des autres parlements du royaume, on fut obligé d'employer l'appareil de la force militaire; et les ressentiments n'en devinrent que plus violents et plus implacables.

C'étoit dans le temps même que se passoient toutes ces choses, et que les réformés se réjouissoient de ces vains triomphes, que la politique profonde des Guise préparoit dans l'ombre les ressorts qui devoient relever leur parti, et changer entièrement le cours des évènements. Ils s'étoient retirés de la cour du moment quils avoient vu naître la faveur des Chatillon, principaux chefs du parti contraire; mais le connétable et le maréchal de Saint-André y étoient restés, et nous avons fait connoître par quelles manœuvres ils avoient ébranlé le roi de Navarre, déjà mécontents des réformés, et jaloux sur-tout de la préférence qu'ils accordoient au prince de Condé. Celui-ci, dont l'activité égaloit le courage, et qui paroissoit plus dévoué que jamais à son parti, tandis que les triumvirs cherchoient à en détacher son frère, s'occupoit sans relâche, mais avec bien moins de succès, à en accroître les ressources. C'étoit sur-tout la ville de Paris dont il auroit désiré s'emparer. Il y faisoit de fréquents voyages; il y avoit de nombreuses correspondances; et plutôt que de s'en éloigner, il avoit refusé la commission importante d'aller en Gascogne et en Guienne pour y

(1) Au moment où le parlement délibéroit et témoignoit la plus forte opposition contre l'enregistrement de l'édit, une troupe de quatre à cinq cents hommes, armés de toutes pièces, remplirent les cours du palais, demandant à grands cris qu'on les fit parler au premier président et au procureur-général, et menaçant de les mettre en pièces si l'édit n'étoit publié sur-le-champ. On ne douta point que cette scène violente n'eût été préparée par le maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris, et qui, dans tous les temps, s'étoit montré favorable au parti réformé.

faire exécuter l'édit de janvier. Toutefois il trouva à cette entreprise des obstacles insurmontables, car bien que cette ville eût été en effet le berceau de la nouvelle religion, et que ses principes n'eussent point cessé d'y être prêchés, même pendant le feu des plus violentes persécutions, cependant l'exemple des premiers magistrats, la vigilance des officiers de police, et bien plus encore la multitude des confréries religieuses dans lesquelles chaque citoyen se trouvoit classé, avoient empêché que cette religion ne se propageât dans l'ordre des vrais bourgeois; et si quelques relations nous parlent d'assemblées de réformés montant à dix mille personnes, il faut sans doute y comprendre une foule d'étrangers, de désœuvrés, de mendiants, de vagabonds, espèce de gens qui abondent toujours dans les grandes villes, qu'attirent tous les spectacles, et qui n'ont d'autre mobile que l'intérêt ou la curiosité; mais les monuments les plus authentiques témoignent que le nombre des vrais réformés ne passoit pas deux mille, et qu'à peine y comptoit-on un tiers de bourgeois. Quelques mouvements que se fût donné le prince pour accroître ce troupeau, il ne paroît pas qu'il eût fait de grands progrès, car les nouvelles dispositions du roi de Navarre ne furent pas plutôt connues, qu'on vit disparoître des prêches une grande partie de cette multitude confuse, sur laquelle d'ailleurs on avoit peu compté; et quoiqu'il se tînt encore des assemblées de sept à huit mille personnes, les seules forces effectives dont il fut possible de tirer quelque parti se réduisoient à environ quatre cents gentilshommes, trois cents vieux soldats amenés par d'Andelot, trois cents étudiants, et un nombre à peu près égal de bourgeois qui manquoient d'armes. Il étoit impossible de se rendre maître, avec cette poignée d'hommes, d'une ville aussi étendue que Paris l'étoit dès ce temps-là, et cependant le péril croissoit de moment en moment, car les manœuvres des triumvirs, combinées avec tant de justesse et de profondeur, étoient sur le point d'éclater. Les Guise, qui s'étoient si habilement retirés de la cour, n'avoient jamais plus utilement employé leur temps que pendant cette retraite; et leurs négociations en Allemagne arrêtoient les secours que les princes protestants avoient d'abord été disposés à donner aux religionnaires de France; le cardinal de Ferrare, légat du pape, et l'ambassadeur d'Espagne ne cessoient d'intriguer pour changer l'esprit de la cour; et les insinuations du premier, les menaces, l'argent et les caresses du second enlevoient tous les jours aux réformés quelques uns de leurs protecteurs. Le roi de Navarre, uniquement guidé par son

ambition, étoit sur le point de se rendre aux promesses brillantes et illusoires qu'on ne cessoit de lui faire; et quoique le connétable et le maréchal de Saint-André affectassent de rester tranquilles et de ne se mêler de rien, on remarquoit dans leur conduite une assurance et des hauteurs qui faisoient naître de vives inquiétudes. Enfin cet accord tant désiré par les chefs catholiques entre le roi de Navarre et l'Espagne est signé, et Catherine se voit forcée d'éloigner les Chatillon: épouvantée alors des prétendus dangers dont la menaçoit un parti devenu si puissant, elle résolut de tenter le dernier moyen qui lui restoit, lequel étoit de sortir de Paris, et d'emmener avec elle le roi, et, s'il étoit possible, le roi de Navarre, alors amoureux d'une de ses filles d'honneur (1). Elle y réussit; mais cette démarche ne servit qu'à hâter le dénouement qui faisoit l'objet de toutes ses craintes. Les chefs catholiques, pénétrant son dessein avant même qu'elle l'eût exécuté, ne doutant point que son intention ne fût d'aller se jeter entre les bras des réformés, et prévoyant la défaveur qui se répandroit bientôt sur leur cause, si le nom et la personne du roi passoient dans le parti opposé, écrivirent au duc de Guise de hâter son retour, afin qu'ils pussent, sans aucun retard, frapper les grands coups.

Cependant, à mesure que ce dénouement approchoit, l'état de crise dans lequel la ville de Paris étoit plongée, prenoit un caractère plus alarmant. Le prince de Condé, désespéré de voir que les mouvements qu'il s'étoit donnés n'avoient pu relever le foible parti qu'il avoit dans cette capitale, instruit d'un autre côté de l'appel fait au duc de Guise, jugeant enfin qu'il n'y avoit pas un moment à perdre s'il ne vouloit s'exposer à quitter comme un fugitif une ville où il avoit eu un moment l'espoir de commander en maître, avoit résolu de tenter un coup de main, et, pour y parvenir, il avoit imaginé de se renforcer secrètement de cinq à six mille hommes tirés des églises de Champagne, lesquels devoient arriver par pelotons, et se cacher ou dans les faubourgs ou chez ceux des bourgeois réformés qui occupoient des maisons entières dans la ville; mais l'excès même des précautions qu'il prit pour le succès de son projet ne servit qu'à le faire transpirer, et à jeter de nouvelles alarmes parmi les Parisiens; car le bruit se répandit partout qu'il se tramoit parmi les huguenots une horrible conspiration,

(1) La belle *du Rouet*.

dont l'objet étoit de saccager la ville et d'en massacrer les habitants; et tandis que d'un côté les réformés sollicitoient de la reine mère la permission de s'armer pour repousser les violences d'une populace insolente et séditieuse, de l'autre les Parisiens redemandoient à grands cris leurs armes pour échapper à la mort dont les menaçoient leurs cruels ennemis, et exigeoient le renvoi de leur gouverneur, le maréchal de Montmorency, dont la connivence avec les hérétiques devenoit de jour en jour plus frappante. Dans cet état de choses le duc de Guise, appelé hautement par le roi de Navarre *à la défense de la capitale du royaume et de la religion catholique*, partit de Joinville à la tête de sa compagnie d'ordonnance, tandis que le connétable, quittant son château d'Ecouen, accompagné de toute sa maison, dirigeoit sa marche vers Nanteuil, pour faire sa jonction avec lui, et que la reine sortoit précipitamment de Paris, emmenant avec elle et le jeune roi et ce même roi de Navarre, qui la suivoit sans la moindre inquiétude, bien sûr de n'éprouver aucun obstacle pour la quitter aussitôt que l'intérêt de son parti le rappelleroit à Paris.

Ce fut dans ce voyage du duc de Guise qu'arriva l'évènement célèbre connu sous le nom de *massacre de Vassy* (1), première scène de ces longues discordes civiles qui devoient couvrir la France de ruines et l'inonder de sang. La marche du duc n'en fut point arrêtée; elle ne le fut pas davantage par les instances que lui fit la reine, de venir trouver le roi à Monceaux pour y tenter, avec le prince de Condé, de nouveaux projets de conciliation; et redoublant de vitesse à mesure qu'il approchoit de Paris, il entra dans cette capitale le 16 mars, à la tête d'une troupe de quinze cents cavaliers bien armés.

Jamais entrée royale n'eut un appareil plus brillant. Parti de la porte Saint-Denis, ce seigneur traversa la ville aux acclamations redoublées

---

(1) Vassy est une petite ville située sur les frontières de la Champagne, dans laquelle, au moment de son passage, une rixe s'éleva entre les réformés, qui tenoient alors leur prêche, et les gens du duc de Guise. Des injures on en vint aux coups; et le duc étant accouru pour faire cesser le désordre, fut blessé dans la mêlée d'un coup de pierre. Furieux de voir couler son sang, ses soldats, malgré sa défense, tombèrent avec une nouvelle rage sur les calvinistes, n'épargnant ni le sexe ni l'âge, et en firent un horrible carnage. En déplorant les suites d'une semblable fureur, on ne doit point dissimuler que les calvinistes furent les aggresseurs, et que, s'ils eussent mis moins d'insolence dans leur conduite, ce triste évènement ne fût point arrivé. Du reste, le duc de Guise se défendit, dans toutes les circonstances, de l'avoir provoqué, et renouvela, à son lit de mort, ses protestations à ce sujet.

d'un peuple entier dans le délire de la joie, et qui croyoit voir en lui son unique libérateur. Il fut harangué, comme le souverain lui-même, par le prevôt des marchands et les échevins; et saisis du même enthousiasme que le peuple, ces magistrats le prièrent de disposer de leurs bras et de leurs fortunes pour la défense de la religion. Le duc reçut leurs offres, mais au nom du roi de Navarre, déclarant qu'il n'étoit que son soldat, arrivé par son ordre dans la capitale du royaume, et prêt à servir l'état par-tout où il lui plairoit de l'envoyer.

Paris se trouva alors partagé en deux partis, dont les chefs, formant deux conseils séparés, ne marchoient qu'entourés de soldats, et dans l'appareil menaçant des ennemis les plus acharnés, avec cette différence que le chef de l'un de ces partis avoit pour lui la population entière de la ville, tandis que l'autre, réduit à une escorte d'un petit nombre de gentilshommes déterminés qui s'étoient attachés à sa fortune, voyoit croître de moment en moment les périls de sa situation. Catherine, qui croyoit alors sa puissance et sa fortune attachée à celle du prince de Condé, partageoit toutes ses inquiétudes, s'attachoit plus fortement que jamais à sa faction, et tentoit tous les moyens possibles d'abattre celle des triumvirs. Pour y parvenir, elle imagina de nommer le cardinal de Bourbon gouverneur de Paris, à la place du duc de Montmorency, ennemi des Guise, mais que le respect filial empêchoit de se déclarer contre son père en se déclarant contre eux. Le nouveau gouverneur étant allé se loger au Louvre, commença l'exercice de ses fonctions par signifier au prince de Condé et au duc de Guise l'ordre de se rendre sur-le-champ à Monceaux auprès du roi. Le prince obéit sans balancer, parcequ'il étoit sûr de l'accueil favorable qu'il alloit y recevoir; le duc fit les préparatifs de son voyage; mais, au moment de son départ, les bourgeois de Paris entourèrent son hôtel, et le conjurèrent à grands cris de ne pas les abandonner dans une circonstance aussi orageuse, soit qu'un mouvement spontané les eût portés à cette démarche, soit que Guise lui-même l'eût excitée pour se tirer de l'embarras où l'avoit mis l'ordre du roi. Une députation des plus notables habitants fut envoyée à l'instant même vers le monarque, pour excuser la désobéissance du duc sur la violence qui lui avoit été faite par tout un peuple réduit au désespoir. Alors le danger parut si extrême, que la reine mère, décidée à se jeter entièrement entre les bras des réformés, renvoya elle-

même à Paris le roi de Navarre, qui n'étoit plus pour elle qu'un témoin incommode et dangereux ; et en même temps quittant Monceaux, où elle ne se crut pas en sûreté, elle emmena le roi d'abord à Melun, ensuite à Fontainebleau, d'où elle écrivit au prince de Condé de venir en toute hâte sauver la mère et l'enfant.

Il étoit alors à Meaux, où l'amiral et son frère d'Andelot étoient venus le rejoindre, et tous les trois travaillèrent aussitôt avec la plus grande activité à réunir un nombre de soldats suffisant pour voler au secours de Catherine ; mais les triumvirs avoient des ressources plus promptes et plus sûres, et ne mettoient pas une moindre vigilance dans leurs entreprises. Convaincus que le moment étoit décisif, ils partent de Paris avec un corps nombreux de cavalerie, arrivent à Fontainebleau, et déclarent à la reine qu'ils viennent chercher le roi, lui laissant, du reste, la liberté de l'accompagner, ou de se retirer où bon lui sembleroit.. Catherine veut résister, emploie tour à tour les prières et les menaces ; mais pendant ce temps le connétable fait démeubler les appartements, et donne le signal du départ. Ce fut une nécessité pour elle de suivre son fils : muette de colère et de douleur, elle se laissa conduire à Melun au milieu de ses femmes éplorées, et tenant entre ses bras le jeune roi, qui, frappé d'un tel évènement, versoit des larmes, comme s'il étoit tombé entre les mains de ses plus cruels ennemis.

Quelques heures plus tôt, le prince de Condé enlevoit aux triumvirs une proie si précieuse, et il n'étoit plus qu'à quelques lieues de Fontainebleau, lorsqu'il apprit que ceux-ci l'avoient gagné de vitesse, et que le roi étoit en leur pouvoir. Profondément affligé d'un revers dont toutes les conséquences se présentent à son esprit, mais trop courageux pour en être accablé, il tourne bride aussitôt, et vole avec ses soldats vers Orléans, où d'Andelot, entré furtivement quelques jours auparavant avec un petit nombre de soldats déguisés, se battoit alors contre les catholiques qui l'avoient découvert, et qui vouloient l'en chasser. L'arrivée du prince décida de la victoire, et rendit son parti maître d'une place d'armes capable de lui servir de retraite et de point d'appui. Mais si la fortune le favorisoit de ce côté, elle lui portoit de l'autre le coup le plus rude; et tandis qu'il s'emparoit d'Orléans, l'adroite politique des triumvirs commençoit à s'insinuer dans l'esprit de Catherine, à détruire

les alarmes qu'elle avoit pu concevoir sur leurs desseins à son égard, et la ramenoit insensiblement au parti catholique, pour ne s'en plus jamais séparer.

Elle étoit déjà disposée à ce changement, lorsqu'elle quitta Melun pour se rendre à Vincennes, et de là à Paris, seul lieu où les triumvirs jugèrent que la personne du roi seroit en sûreté. L'arrivée du jeune monarque dans cette ville fut le signal de nouvelles persécutions contre les calvinistes, et ce fut le connétable qui s'en fit le principal instrument. Se mettant à la tête de ses troupes, qu'il avoit rangées en bataille, comme s'il eût été question d'une expédition périlleuse, il alla dans les faubourgs attaquer les temples, en enfonça les portes, brisa les chaises et les bancs, y mit le feu, et après ce bel exploit, plus digne d'un commissaire de police que d'un grand officier de la couronne, rentra dans la ville au milieu des acclamations de la populace (1). Ces voies de fait, et l'arrestation d'un des plus furieux agents de la réforme, répandirent une telle épouvante dans tout le parti, que l'exercice du culte cessa à l'instant même à Paris, et que les ministres s'enfuirent tous à Orléans, où s'organisoit déjà un gouvernement, où se rassembloit une force militaire capable de rivaliser avec celle des triumvirs.

On se prépara des deux côtés à la guerre, les chefs catholiques, maîtres de la personne du roi, traitant le prince de Condé et ses partisans de rebelles à la puissance légitime; le prince prétextant la captivité du monarque et de sa mère pour ôter à sa conduite le caractère de rébellion. Toutefois les moyens et les avantages étoient bien différents. C'étoit vainement que le parti réformé rejetoit les déclarations de Charles et de Catherine, comme extorquées par la tyrannie des triumvirs. Ces déclarations faites de bonne foi, parceque la reine étoit entièrement revenue à eux, obtenoient la sanction du parlement, tandis que cette compagnie repoussoit avec amertume les apologies, déclarations, protestations que le prince de Condé jugeoit à propos de lui envoyer. La majeure partie de la nation, sur-tout le peuple entier de la capitale, étoit contre lui; et bien que les chefs catholiques éprouvassent de grandes

---

(1) Cet évènement lui fit donner, par les plaisants du parti réformé, le nom de capitaine *Brûle-Bancs.*

difficultés, tant pour lever des troupes que pour se procurer l'argent nécessaire à leur solde; cependant leurs embarras étoient loin d'égaler l'extrême dénuement de leurs ennemis. Les deux partis négocièrent à l'étranger, les triumvirs avec le pape, le roi d'Espagne, le duc de Savoie; les réformés avec les princes protestants d'Allemagne. Ceux-ci vendirent le Havre aux Anglais pour en obtenir du secours. Du reste, la prise d'Orléans avoit été comme un signal donné dans la France entière à tous leurs partisans. Il y eut des soulèvements dans presque toutes les provinces, principalement dans celles du midi. On commença à se battre dans le Languedoc, la Guienne, le Dauphiné. Tandis qu'on massacroit les réformés à Amiens et à Abbeville, ceux qui habitoient la ville de Rouen s'en emparèrent au nom du prince de Condé, et s'y livrèrent aux plus affreuses cruautés (1). Enfin le mal devint si violent et si général, qu'il eût fallu une armée catholique presque dans chaque province pour en arrêter les progrès, et que, sans la fermeté de Blaise de Montluc, commandant pour le roi dans la Guienne, et l'arrivée des troupes italiennes et des garnisons françaises qui entrèrent dans le Dauphiné, c'en étoit fait peut-être en France et de l'autorité royale et de la religion.

Cependant, tandis que les deux partis se préparoient à embraser le royaume, Catherine, toujours inquiète sur le résultat d'une lutte aussi terrible, cherchoit encore à négocier secrètement avec le prince de Condé, à le ramener à des sentiments plus modérés. Elle lui faisoit offrir pour lui-même tout ce qui pouvoit satisfaire son ambition et son orgueil; mais fidèlement attaché à son parti, il demandoit, avant tout, l'exécution de l'édit de janvier dans toutes ses clauses, et le renvoi des triumvirs. La reine étoit loin de vouloir lui accorder aucun de ces deux points; elle commençoit à connoître et à redouter l'esprit du calvinisme, et l'union la plus intime régnoit désormais entre elle et ces trois chefs catholiques. Il y avoit long-temps qu'elle ne conservoit plus le moindre doute sur sa liberté, et pour que la France entière en eût la preuve

(1) Les écrivains même les plus favorables aux calvinistes n'ont pu dissimuler que, dans les excès épouvantables qui signalèrent cette guerre atroce, ils eurent les premiers torts, et se montrèrent les plus fanatiques et les plus cruels.

la plus éclatante, ils l'invitèrent eux-mêmes à aller avec le roi passer la belle saison à sa maison de campagne de Monceaux, tandis qu'ils restoient dans la capitale pour achever leurs préparatifs.

Avant qu'ils pussent songer à s'en éloigner, il étoit prudent de mettre une ville si importante dans un état de défense respectable. Pour y parvenir, la place de gouverneur de Paris fut ôtée au cardinal de Bourbon, auquel on substitua le maréchal de Brissac, excellent homme de guerre, exercé dans les longues campagnes de Piémont à établir dans les villes une police peu différente de celle d'un camp. « Distribuant cette capitale en quartiers à peu près égaux, laissant aux bourgeois le choix de leurs colonels et de leurs capitaines, assignant à chaque quartier son département et ses heures de service, il remplit parfaitement, dit un historien, l'idée qu'on s'étoit formée de ses talents, mais rendit un mauvais service à la monarchie, en donnant une constitution trop vigoureuse à une multitude difficile à gouverner. Il est certain que, depuis cet établissement, les Parisiens, à portée de calculer leurs forces, se montrèrent moins respectueux et moins dociles qu'auparavant, et qu'on peut dater de cette époque le principe d'une effervescence qui a duré avec plus ou moins d'éclat pendant près de deux siècles. » Dans la première revue que fit le maréchal de ces milices bourgeoises, il y compta vingt-quatre mille hommes bien armés, et dont la plupart auroient pu figurer parmi des troupes de ligne.

Enfin les deux armées entrèrent en campagne, et malgré plusieurs négociations, et même des conférences dans lesquelles on chercha mutuellement à se tromper, la première guerre civile éclata avec cet excès de fureur que les haines religieuses peuvent seules inspirer. Aux édits menaçants lancés contre les rebelles, édits qui ne laissoient pas que de jeter quelque trouble au milieu d'eux, les chefs catholiques joignoient l'avantage, plus décisif sans doute, d'une armée plus nombreuse, qui se renforçoit de jour en jour davantage, tandis que celle des réformés, composée en grande partie de gentilshommes qui faisoient la campagne à leurs propres dépens, se fondit presque à vue d'œil, dès que la guerre commença à traîner en longueur. Il en résulta que le prince, incapable d'agir avant d'avoir obtenu des secours étrangers, fut réduit à se renfermer dans Orléans, en attendant le succès de ses négociations, tandis que l'armée

royale, maîtresse de la campagne, s'avançoit sans obstacles dans une partie des provinces, où, peu de temps auparavant, dominoit le parti des rebelles, soumettant presque sans résistance toutes les villes qui tenoient pour eux, et terminant cette suite non interrompue de succès par la prise de Rouen, qui toutefois ne se rendit qu'après un siège long et meurtrier. C'est là que périt le roi de Navarre, la première des illustres victimes immolées dans ces longues guerres du fanatisme et de l'ambition.

Ce fut dans cette situation extrême, et lorsqu'il ne lui restoit plus, de toutes les villes de son parti, que Lyon et Orléans, trop éloignées pour pouvoir correspondre ensemble, que le prince reçut enfin un renfort de huit mille Allemands, que d'Andelot lui avoit amenés à travers mille obstacles, et avec des peines infinies. Ces troupes, et un escadron considérable de gentilshommes rassemblés par La Rochefoucauld, et qui vinrent se réunir à lui presque au même instant, ranimèrent tellement son courage et ses espérances, que, sortant d'Orléans, il marcha droit sur Paris. Il faut croire que son plan étoit seulement d'en épouvanter les habitants, et de les dégoûter d'une guerre qu'ils avoient eux-mêmes provoquée, en dévastant leurs campagnes, et en brûlant leurs faubourgs : car, d'entreprendre le siège d'une ville aussi considérable, avec un si petit nombre de soldats, étoit un projet dangereux et tout-à-fait insensé. Quelle que fut son intention, la suite prouva qu'il n'étoit guère possible de prendre un plus mauvais parti. Catherine l'attendoit avec de nouvelles négociations, qu'il eut la foiblesse d'écouter, ce qui donna le temps de couvrir d'un rempart trois immenses faubourgs entièrement ouverts (1), et que le prince eût pu détruire d'abord avec la plus grande facilité. Quant à la ville, munie d'une garnison de cinq à six mille hommes de troupes réglées, jointes à plus de vingt mille de milices bourgeoises, elle étoit absolument hors de toute insulte. Les conférences eurent pour objet l'édit de janvier, que la reine offroit de rétablir en le modifiant, tandis que le prince s'obstinoit à en demander l'entière exécution. On ne s'accorda point, et pendant ce temps, non seulement les fortifications qui assuroient la conservation des faubourgs furent achevées, mais une

(1) Les faubourgs Saint-Germain, Saint-Jacques et Saint-Marceau.

partie de l'armée royale, alors en Normandie, vint se cantonner dans les villes et bourgs voisins de Paris, où elle tint en échec l'armée des confédérés, qui, campée en pleine campagne au commencement de l'hiver, souffroit horriblement du manque de vivres et des rigueurs de la saison. Si l'on en excepte une escarmouche que le prince tenta au faubourg Saint-Marceau, et qui n'eut d'autre succès que de jeter un moment l'alarme dans la ville, on y étoit du reste si tranquille sur les suites de ce siège extravagant, que tandis qu'il développoit son armée dans les plaines de Montrouge, consumant un temps précieux en vaines bravades, se présentant presque tous les jours à la vue des tranchées, qu'il n'osoit cependant attaquer, parcequ'il manquoit d'artillerie, le peuple de Paris, plus calme et plus docile qu'il ne l'avoit jamais été en pareille circonstance, ne paroissoit pas plus s'occuper de cette troupe ennemie, que si elle eût été sous les murs d'Orléans. Le parlement n'interrompit pas un seul jour l'exercice de ses fonctions, l'université continua ses leçons, les boutiques restèrent ouvertes, et tout présenta l'image de la plus profonde sécurité.

Cependant la reine fit proposer au prince une dernière conférence qui fut encore acceptée, et se tint dans un moulin, à une distance égale de Montrouge et des tranchées du faubourg Saint-Jacques. Les débats qu'elle fit naître prirent encore plusieurs jours, pendant lesquels le duc de Montpensier revenant de la Guienne, où les réformés n'osoient plus remuer, s'approcha à marches forcées de la capitale, à la tête d'une armée de sept mille hommes, composée de Gascons et de troupes espagnoles. Ce fut alors que le prince reconnut, trop tard sans doute, l'embarras de sa situation, et le motif de ces perfides conférences. Sa retraite, facile quinze jours auparavant, devenoit maintenant extrêmement périlleuse au mois de décembre, avec des troupes découragées, en présence d'une armée supérieure, conduite par des chefs expérimentés, et maîtresse de tous les passages. Cependant, quelque pressant que fût le danger, il lui en coûtoit tellement d'abandonner sa proie, qu'il ne voulut point lever le siège avant d'avoir fait une dernière tentative contre les faubourgs. Cette attaque, qui devoit être exécutée la nuit, n'ayant pas mieux réussi que le reste, par la défection d'un de ses principaux officiers, il se décida enfin à faire sa retraite, en dirigeant sa marche du côté de la Normandie : l'armée royale se mit aussitôt à sa poursuite.

Elle l'atteignit près de la ville de Dreux, et c'est là que fut livrée la bataille fameuse qui en a conservé le nom, et que ses diverses circonstances rendent l'une des plus extraordinaires dont il soit fait mention dans l'histoire. On se battit avec acharnement pendant sept heures, et avec des alternatives de succès vraiment singulières. Les chefs des deux armées, le prince de Condé et le connétable de Montmorency, furent faits prisonniers. Vers la fin de l'action, le maréchal de Saint-André fut tué, et la victoire des confédérés paroissoit certaine, lorsque le duc de Guise, qui n'avoit aucun commandement, s'ébranlant à propos, avec un corps de réserve, et tombant sur cette troupe en désordre et fatiguée de carnage, décida du sort de la journée. La nouvelle qu'on reçut à Paris d'une victoire aussi éclatante y fit naître une joie d'autant plus vive que les premiers courriers y avoient répandu l'accablement et la terreur, en annonçant la perte de la bataille. Catherine fut la seule qui ne partagea point cette ivresse générale. Quel que fût le parti qui triomphât, elle n'avoit qu'à perdre avec lui de son influence et de son autorité, et l'intérêt de son ambition n'étoit point que les choses en vinssent à des extrémités telles, que les chefs de l'une ou l'autre faction fussent les maîtres absolus des affaires.

Le résultat de cet évènement devenoit encore plus inquiétant pour elle, par la mort du maréchal de Saint-André, et par la captivité du connétable. Le duc de Guise, désormais sans ennemis et sans rivaux, aspiroit ouvertement à l'autorité absolue, développoit sans contrainte toute la fierté de son caractère, et, fort de la faveur du peuple et de l'armée, ne voyoit rien en effet qui pût lui résister. Ce fut au milieu de ces faveurs de la fortune, et des espérances d'un avenir plus brillant
1563. encore, que la mort vint le frapper. Il fut assassiné l'année suivante, au siège d'Orléans, qu'il étoit sur le point de terminer heureusement, par Jean Poltrot de Méré, gentilhomme angoumois. L'amiral Coligni, qui s'étoit cantonné dans la Normandie avec les débris de l'armée confédérée, fut justement soupçonné d'avoir excité l'assassin (1), et ne put

(1) La manière dont il voulut s'en défendre confirma encore davantage les soupçons violents qui s'étoient d'abord élevés contre lui; et l'assassin, qui varia dans ses dépositions contre Soubise, La Rochefoucauld, Théodore de Beze et quelques autres, ne cessa point, dans les tortures et dans le dernier supplice, de charger l'amiral. Du reste, ce n'est pas le seul assassinat dont se soit rendu coupable ce chef entêté et

jamais se laver d'une action dont l'infamie imprime à sa mémoire une tache ineffaçable. Quoi qu'il en soit, on peut regarder ce tragique évènement comme l'une des principales causes des malheurs inouïs qui désolèrent la fin de ce règne et les deux qui le suivirent. François, duc de Guise, étoit ambitieux sans doute, mais il eut toutes les qualités nobles et généreuses qui font les héros, et Le Laboureur a fait son éloge en deux mots, en disant *qu'il aimoit l'état et la religion.* Jamais son ambition ne l'eût entraîné aux excès coupables qui perdirent le prince de Joinville, son fils, héritier du courage et du génie de son père, mais non de ses vertus, et depuis si fameux sous le nom de Guise *le balafré;* et au lieu que cette mort funeste aigrit plus que jamais les haines, les ressentiments, l'ardeur des vengeances donna une nouvelle vigueur aux partis qui déchiroient la France; si le duc eût vécu, on ne doit point douter qu'avec une telle puissance, et un si grand caractère, il ne fût parvenu à abattre en peu de temps, et sans ressource, cette faction monstrueuse, qui attaquoit dans son principe, et l'autorité du monarque, et les constitutions de l'état.

On ne peut exprimer la douleur dont le peuple de Paris fut saisi à la nouvelle de ce triste évènement. Il se précipita tout entier au-devant du corps de cette illustre victime, lorsqu'il fut apporté dans la ville, et les funérailles que lui décerna le vœu unanime des habitants furent plus remarquables encore par les pleurs et les gémissements de la multitude innombrable des assistants que par une magnificence qui ne le céda guère à celle que l'on déployoit pour les rois dans ces dernières solennités.

Toutefois cette mort, qui devoit causer par la suite tant de maux, produisit d'abord une paix simulée, dont les deux partis avoient également besoin. Après de longues altercations, dans lesquelles l'édit de janvier, sans cesse reproduit par le prince de Condé, étoit sans cesse rejeté ou extrêmement modifié par le connétable et la reine mère, on

atrabilaire, beaucoup trop vanté par un grand nombre d'historiens. On ne peut douter qu'il n'ait également fait assassiner le seigneur de Charri, capitaine des gardes, lorsqu'il voulut, quelque temps après tenter l'enlèvement du roi dans Paris même, où il avoit été appelé, pour se justifier de sa complicité avec le meurtrier du duc de Guise.

tomba d'accord des conditions contenues dans un nouvel acte bien moins favorable que l'autre aux protestants, et qui est connu dans l'histoire sous le nom d'*Edit d'Amboise*. L'amiral alors à la tête d'une armée florissante, et n'ayant plus à craindre un ennemi aussi redoutable que le duc de Guise, éclata en plaintes et en reproches lorsqu'il reçut la nouvelle d'un semblable traité signé sans sa participation, et dans lequel il voyoit la ruine inévitable de son parti. Il prédit au prince qu'il ne tarderoit pas à se repentir de sa facilité; mais il n'étoit plus temps; et celui-ci, soit qu'il fût las de la guerre, soit que les promesses de Catherine l'eussent ébloui; immola, dans cette circonstance, son parti à son ambition particulière. Toutefois il ne fut pas long-temps à se désabuser: Catherine, pour s'emparer entièrement de lui, lui avoit fait espérer la lieutenance générale du royaume; mais aussitôt que les réformés eurent mis bas les armes, et qu'on se fut débarrassé des Allemands, qui leur servoient d'auxiliaires, la reine, se trouvant à la tête d'une armée qui venoit de reprendre le Havre sur les Anglais, conduisit son fils à Rouen, et l'y fit déclarer majeur au parlement de cette ville. Il n'est pas besoin de dire combien une telle démarche mécontenta le prince, l'amiral, le connétable et tous ceux qui avoient des prétentions sur le gouvernement. Le parlement de Paris en conçut sur-tout un profond déplaisir, qu'il ne craignit point de manifester par les plus vives remontrances; mais le jeune monarque, entouré désormais de ministres choisis par sa mère, et entièrement dévoués, en imposa aux mécontents par la fermeté avec laquelle il usa aussitôt de son autorité. Sur le refus que fit la cour, même après avoir enregistré l'édit sur la majorité, d'en exécuter une des principales clauses, qui étoit le désarmement des Parisiens, le roi vint s'établir à Madrid avec un corps de troupes, dont quelques compagnies furent même logées dans les faubourgs. On jugea prudent de prévenir les effets de sa colère, et le même jour les bourgeois allèrent déposer leurs armes, les uns à l'arsenal, les autres à l'hôtel-de-ville.

C'est ici que se développe plus que jamais la politique astucieuse de Catherine, maintenant trop éclairée sur le caractère (1) et le but de la

(1) Les religionnaires avoient déjà donné plus d'une preuve de cet esprit de révolte et d'indépendance

nouvelle secte pour ne pas sentir que, tant qu'elle existeroit, l'autorité royale, et par conséquent la sienne, seroient en danger; et du reste, trop ambitieuse pour permettre que désormais des sujets puissants vinssent lui imposer des lois dans son propre parti. Ce que Coligni avoit prévu arriva: L'édit d'Amboise, déjà bien moins favorable aux calvinistes que celui de janvier, ne fut exécuté qu'imparfaitement, et les interprétations nouvelles qu'on ne cessoit de lui donner le réduisirent presque à rien. Les réformés jetèrent les hauts cris, mais on ne les écouta pas; et leur chef, le prince de Condé, que la reine avoit su captiver par tous les attraits d'une cour brillante et voluptueuse, sembla un moment les abandonner. Tandis que Catherine l'endormoit ainsi dans une fausse sécurité, elle savoit d'un autre côté réprimer les chefs catholiques, mécontents du traité et de l'impuissance à laquelle il les réduisoit. Le plus considéré d'entre eux, le connétable, profondément blessé de n'avoir plus aucune part au gouvernement, laissa échapper des murmures et contre la paix et même contre l'édit, qui cependant étoit en partie son propre ouvrage. Ces plaintes, avidement recueillies dans son parti, firent bientôt de sa maison le rendez-vous de tous ceux qui partageoient les mêmes opinions. On y déclamoit hautement contre les mesures impolitiques du gouvernement, et la guerre y étoit présentée comme le seul moyen qui pût arrêter les maux que préparoit l'avenir. Enfin son désir de la voir renaître devint si ardent, que ce seigneur n'eut pas honte d'autoriser de son nom le projet d'un soulèvement dans la capitale. Des gens apostés devoient ameuter la populace, exciter, par des discours violents, sa haine naturelle contre les calvinistes, la pousser au massacre de ces malheureux et au pillage de leurs maisons. Plus de trois cents avoient été proscrits, et le connétable avoit signé de sa propre main leur arrêt de mort; mais la reine, instruite à temps de cet affreux complot, le fit avorter en amenant aussitôt le jeune roi à Paris; sa présence attéra les conjurés; Montmorency, confus, se retira à Chantilli; et les plus furieux

---

qui les animoit, notamment lorsqu'après s'être emparés d'Orléans, il fut question d'y établir une administration. Cette administration, dont le génie de l'amiral jeta les fondements, formoit une espèce de république, qui n'étoit proprement ni une oligarchie ni une démocratie, quoiqu'elle participât de la nature de ces deux gouvernements.

de ses complices, abandonnés de leurs chefs, furent pendus pendant la nuit, et sans forme de procès, aux fenêtres de leurs maisons.

1564. Cependant les intrigues de la reine et de son conseil préparoient lentement les moyens qui devoient détruire sans ressource leurs ennemis. Un voyage que Charles entreprit, et dont le but apparent étoit de se rencontrer sur la frontière avec la reine d'Espagne sa sœur, leur parut propre au développement mystérieux du plan qu'ils s'étoient tracé. La marche du roi se dirigea d'abord vers la Lorraine, et Catherine profita de cette circonstance pour séduire les princes allemands, et les détacher à l'avenir de l'alliance du parti réformé; elle réussit auprès de quelques uns. De là le roi s'avança à petites journées vers les parties méridionales de la France, au milieu d'une cour leste et galante, et dans un appareil de paix qui sembloit devoir bannir toute méfiance; mais il faisoit démanteler sur son passage les fortifications qui lui sembloient suspectes; des citadelles s'élevoient auprès des grandes villes dont on soupçonnoit la fidélité; en même temps paroissoient des édits interprétatifs de celui d'Amboise, et qui effectivement en restreignoient de plus en plus les clauses favorables aux calvinistes. Ceux-ci se plaignirent encore, et le prince de Condé, commençant à ouvrir les yeux, adressa, de sa terre de Valleri, une longue remontrance au roi; il n'en reçut qu'une réponse sèche et peu satisfaisante.

1565. Ce prince, continuant ensuite son voyage, s'arrêta à Avignon, où la reine mère eut des entretiens secrets avec un agent affidé du pape; lorsqu'on fut arrivé à Baïonne, lieu fixé pour l'entrevue, les espions du parti calviniste remarquèrent avec inquiétude, dans la suite de la reine d'Espagne, le fameux duc d'Albe, confident intime de Philippe II; et ces inquiétudes augmentèrent lorsqu'ils découvrirent que Catherine avoit aussi avec lui de fréquentes conférences. Le retour ne fit que confirmer ces alarmes: on y remarqua que le jeune roi, traversant la Guienne, montroit à la reine de Navarre, qui l'avoit accompagné (1), les monastères renversés, les églises ruinées, les croix abattues, les statues mutilées, les campagnes semées d'ossements arrachés aux tombeaux, les villes démantelées, et laissoit exhaler le mécontentement que lui causoit un semblable spectacle en paroles pleines de dépit; cette reine sur-tout, attachée du

(1) Le jeune prince de Béarn, depuis Henri IV, avoit suivi sa mère dans ce voyage.

fond du cœur à la nouvelle religion, en conçut une méfiance que rien depuis ne put dissiper (1).

On essaya vainement de diminuer ces méfiances qui se répandoient parmi les réformés en faisant des efforts pour amener une réconciliation entre les deux maisons de Guise et de Châtillon. Aussitôt après la mort du duc, les princes lorrains, convaincus que Coligni étoit le principal auteur de son assassinat, n'avoient cessé d'en demander vengeance, et l'avoient poursuivi aussitôt devant le parlement. Coligni étoit venu à Paris pour se défendre, mais dans un appareil si menaçant (2), que le roi, craignant les suites d'une querelle qui pouvoit rallumer le guerre civile, avoit évoqué l'affaire au grand conseil, et imposé silence aux deux parties pen-
1566. dant trois ans. Le terme expiroit cette année même, et l'on profita de l'assemblée qui se tint alors à Moulins, non pour juger l'affaire, mais pour essayer de rapprocher ces fiers et implacables ennemis. Ils y consentirent après les plus grandes difficultés: l'amiral jura qu'il étoit innocent de la mort du duc, et les Guise feignirent de le croire; le cardinal de Lorraine et le duc de Montmorency, brouillés depuis peu ensemble, s'embrassèrent aussi, se jurèrent amitié; et l'on se sépara, plus irrité, plus soupçonneux, plus déterminé que jamais à la vengeance.

D'ailleurs le jeune roi, quoique exercé par sa mère à une profonde dissimulation, emporté par la violence de son caractère, ne pouvoit s'empêcher de laisser quelquefois éclater son indignation sur les prétentions toujours croissantes des hérétiques; et les paroles menaçantes qui lui échappoient de temps en temps étoient recueillies avec soin, et transmises

---

(1) Pendant ce voyage, Paris fut le théâtre d'un combat, qui n'eut sans doute d'autre importance que le nom des champions, mais qui donna une preuve nouvelle de cette animosité qui couvoit sourdement dans le fond des cœurs. Le cardinal de Lorraine, sous prétexte des embûches que lui dressoient ses ennemis, avoit obtenu du roi la permission d'avoir des gardes; et profitant de cette circonstance pour faire à Paris une entrée éclatante, à son retour du concile de Trente, il avoit mandé à ses amis et à ses parents de venir se joindre à cette troupe, qui ne le quittoit jamais. Comme il entroit dans la ville, le duc de Montmorency, toujours attaché dans le fond du cœur à l'autre parti, lui fit signifier un ordre de renvoyer sa troupe. Le cardinal n'en tint compte, et il s'engagea un combat, dans lequel il y eut quelques hommes tués de part et d'autre. Alors le prélat, très effrayé, sauta à bas de son cheval, et s'enfonça dans une boutique, d'où il regagna son hôtel pendant la nuit.

(2) C'est alors que lui et son frère d'Andelot firent assassiner le seigneur de Charri, afin que rien ne s'opposât au projet qu'ils avoient formé d'enlever le roi.

fidèlement aux chefs du parti. Catherine, de son côté, n'étoit pas toujours heureuse dans ses artifices et ses impostures; elle se déceloit souvent, par excès de finesse, à cette multitude d'yeux clairvoyants, et si intéressés à pénétrer son secret. Quelques efforts que l'on fît pour leur donner le change, ils sentirent enfin qu'on ne temporisoit que pour les perdre plus sûrement, et commencèrent à renouer entre eux leurs anciennes intelligences. Les mouvements que l'on vit renaître dans leur parti donnèrent la conviction qu'il étoit impossible de frapper un dernier coup sans en venir à quelque éclat.
1567. Il se présenta toutefois un moyen de lever des soldats sans qu'ils pussent en concevoir d'ombrage, et Catherine le saisit avec beaucoup d'habileté (1); mais au moment où tout alloit réussir les chefs calvinistes reçurent des avis certains du danger qui les menaçoit. Il y eut sur-le-champ des assemblées, d'abord à Valleri, dans le château du prince de Condé, ensuite dans celui de l'amiral, où l'on prit des résolutions vigoureuses, et surtout celle de gagner de vitesse l'ennemi, et de déconcerter ses projets en les prévenant.

La cour étoit alors à Monceaux, où le roi avoit déclaré qu'il passeroit la belle saison; et, pour ne pas accroître les méfiances de ses ombrageux ennemis, il affectoit la plus profonde sécurité dans cette maison de campagne, ouverte de tous les côtés, et où le moindre détachement auroit pu l'enlever sans résistance. Cependant vers les premiers jours de septembre, des avis qui se succédèrent rapidement lui donnèrent assez d'inquiétudes pour le déterminer à quitter précipitamment Monceaux, et à aller se renfermer dans la ville de Meaux. A peine y étoit-il arrivé, que déjà la France étoit en feu. « Il y eut, dit Tavannes, cinquante places prises, et il se trouva tout à coup dans Rosay, petite ville à quatre lieues de Meaux, un gros corps de cavalerie, tout composé de gentilshommes, commandés par le prince de Condé, l'amiral, son frère d'Andelot et le comte de La Rochefoucauld. »

(1) On s'entendit avec le roi d'Espagne, qui faisoit alors passer une armée dans les Pays-Bas révoltés contre lui; et feignant ensuite de vives alarmes à l'occasion d'un semblable passage de troupes qui alloient cotoyer les frontières de France, on fit voir la nécessité d'avoir des forces suffisantes pour se défendre en cas de mauvais desseins; en conséquence de ces terreurs simulées, des compagnies nouvelles furent levées, et la cour fit venir sur-le-champ six milles Suisses.

« La terreur alors saisit tous les esprits : on tint conseil ; le premier avis fut d'appeler les six mille Suisses, qui n'étoient pas éloignés, le chancelier seul s'opposa à cette résolution : il pensoit, au contraire, qu'il falloit congédier ces troupes étrangères, afin de rassurer les calvinistes, qui, gagnés par cette condescendance, mettroient les armes bas. « Eh ! « monsieur le chancelier, dit la reine, voulez-vous répondre qu'ils n'ont « d'autre but que de servir le roi ? Oui, madame, répliqua l'Hôpital, « si on m'assure qu'on ne les veuille pas tromper. » Son opinion, regardée comme trop hasardeuse, ne fut pas suivie : on envoya aux Suisses courriers sur courriers ; ils forcèrent la marche, et se rendirent à Meaux le 28 au soir, sans avoir été attaqués par les confédérés, à qui la reine fit porter des propositions, afin de ralentir leur première ardeur. »

« Les Suisses arrivés, il fut question de décider si, « à l'aide de ce « renfort, le roi se retireroit à Paris, ou s'il resteroit à Meaux, au hasard « d'y être assiégé par ses sujets. Le sentiment du plus grand nombre fut « qu'il ne seroit pas prudent d'exposer le roi en rase campagne avec de « l'infanterie seule, contre un corps de cavalerie dont on ignoroit les « forces ; qu'il valoit mieux demeurer à Meaux, et en faire sortir quelques « seigneurs pour lever des troupes, et venir dégager la cour en cas d'at- « taque. On ajoutoit que, risquer une bataille, perte ou gain, ce seroit « toujours rendre le roi irréconciliable, et forcer les calvinistes à ne jamais « remettre l'épée dans le fourreau, quand ils l'auroient une fois tirée « contre la personne de leur souverain. »

« La résolution de rester alloit prévaloir, lorsqu'on apprit que les confédérés n'étoient pas si forts qu'on les avoit crus. Sur cette assurance, le duc de Nemours, regardé comme le chef de la maison de Guise, parce-qu'il avoit épousé Anne d'Est, veuve du dernier duc, le cardinal de Lorraine, et tous leurs partisans, opinèrent à gagner Paris : enfin les Suisses marquèrent tant de bonne volonté, ils demandèrent avec tant d'instance l'honneur de conduire le roi, promettant de le rendre sain et sauf à Paris, que la reine céda. « Allez vous reposer, leur dit-elle, et « demain, dès le matin, je confie à votre valeur le salut du roi et de son « royaume. »

« A minuit, les tambours battirent dans le quartier des Suisses : à ce bruit, ministres, ambassadeurs, le roi, la reine, ses enfants, ses

femmes, se mettent en mouvement : les Suisses forment un bataillon carré, reçoivent Charles et sa suite au milieu, comme dans un fort, et partent, précédés du duc de Nemours, qui commandoit les chevau-légers de la garde, soutenus par un gros de courtisans, sans autres armes que leurs épées. »

« Ils n'avoient pas fait une lieue, que l'escadron du prince de Condé se présente, la lance en arrêt, prêt à charger : les Suisses, baissant la pique, se montrent disposés à soutenir l'attaque ; cette fière contenance en imposa au prince, qui n'osa donner sur le front : d'Andelot et La Rochefoucauld tentèrent aussi inutilement d'entamer les côtés et l'arrière-garde. Ce fut dans cette occasion que le jeune monarque, outré de colère, chargea lui-même ; et il auroit peut-être engagé l'action, si le connétable, plus prudent, ne l'eût arrêté. Les Suisses firent face par-tout, continuant toujours leur marche, quoique harcelés sans relâche par la cavalerie qui voltigeoit sur les ailes. La journée se passa en escarmouches peu considérables ; sur le soir, le roi, la reine et les principaux de la cour prirent les devants, et gagnèrent Paris avec une petite escorte ; le bataillon n'y arriva que bien avant dans la nuit. « Sans monsieur de Nemours, disoit « depuis Charles IX, et mes bons compères les Suisses, ma vie ou ma « liberté étoit en très grand branle (1). »

C'étoit l'opinion de toute la cour ; mais il étoit tout simple que les calvinistes, voyant leur coup manqué, s'en défendissent comme d'une horrible calomnie, répétant ce qu'ils n'avoient cessé de dire, qu'ils n'avoient pris les armes que pour chasser leurs ennemis, dont le roi étoit obsédé, et qui ne cessoient de l'aigrir contre ses sujets les plus fidèles. Toutefois le plan qu'ils avoient formé de s'emparer des villes les plus importantes, de se saisir du cardinal de Lorraine comme d'un otage très précieux, de tailler en pièces les Suisses, seule troupe qui leur semblât redoutable ; ce plan, si bien combiné, avorta dans toutes ses parties, et sur-tout par cette précipitation qui les fit agir avant d'avoir donné le temps à l'infanterie de rejoindre, d'où il arriva qu'au lieu d'une armée, ils n'eurent d'abord qu'un corps de cavalerie, propre, tout au plus, à un coup de main. Malgré cette foiblesse si évidente de leurs

(1) Esprit de la Ligue.

moyens, et le mauvais succès de leur première entreprise, ils prirent la résolution de faire une seconde fois le siège de Paris, et vinrent audacieusement camper devant ses murailles.

Ce fut vainement que le roi envoya, dès le lendemain, dans leur camp une déclaration portant l'ordre formel de mettre bas les armes dans les vingt-quatre heures, avec promesse d'amnistie pour ceux qui obéiroient, et menace de peine capitale contre les réfractaires ; ils n'en persévérèrent pas moins dans le projet déraisonnable de bloquer cette grande capitale avec une poignée de gens, et de la réduire par la famine. Pour parvenir à ce but, ils brûlèrent les moulins, s'emparèrent des ponts qui dominoient le cours de la rivière, et mirent des garnisons dans les châteaux situés sur les passages qui communiquoient à la ville.

Ces dispositions alarmèrent d'abord Catherine, qui sur-le-champ crut devoir recourir à sa ressource accoutumée, la négociation. Les confédérés parurent entrer dans ses vues; et quoique leurs prétentions fussent toujours exorbitantes, on en vint jusqu'à dresser un projet d'édit qui sembloit devoir concilier des intérêts si divers, lorsque le parti calviniste détruisit tout par une démarche qui donna une dernière preuve, la plus forte peut-être, de cet esprit de faction qui le dirigeoit, et des vues dangereuses dont on l'accusoit. Ses agents demandèrent hautement dans les conférences l'assemblée des Etats et la diminution des impôts; et ne prenant pas même la précaution de cacher le dessein qu'ils avoient de gagner la multitude par cet appât usé, et cependant toujours employé avec succès, ils firent en même temps afficher dans les villes qu'ils occupoient une déclaration portant qu'ils n'avoient effectivement pris les armes que pour obtenir la diminution des taxes et le soulagement des peuples. La reine et son conseil, irrités au dernier point d'un semblable procédé, rompirent brusquement les conférences, et ne voulurent plus entendre parler d'accord.

Aussitôt un héraut envoyé par le roi se rendit dans la ville de Saint-Denis, dont les confédérés s'étoient emparés, et leur signifia un ordre de Sa Majesté, par lequel il leur étoit enjoint ou de mettre sur-le-champ bas les armes, ou de déclarer qu'ils persistoient dans leur révolte. Cet ordre, accompagné de menaces et adressé nominativement à chacun des chefs, ne laissa pas que de jeter parmi eux quelque trouble, et d'abattre un peu

leur fierté. Ils le prouvèrent par une requête plus modeste, qu'ils présentèrent, et dont le résultat fut de renouer les conférences qui venoient d'être rompues. Elles se tinrent au village de la Chapelle, entre le connétable et le prince de Condé; mais le résultat n'en fut pas plus heureux, parceque, loin de faire aucune concession nouvelle aux huguenots, Montmorency déclara formellement que celles même qui leur avoient été déja accordées ne l'avoient été que pour un temps, et que l'intention du roi étoit définitivement de ne souffrir dans son royaume qu'une seule religion.

On se prépara donc à décider la question par les armes. Les troupes du prince, bien qu'elles se fussent considérablement augmentées pendant tous ces délais, et qu'elles lui fournissent alors des moyens suffisants pour s'établir dans ses postes, et y attendre un corps de Reîtres qu'on levoit pour lui en Allemagne, étoient loin cependant d'égaler l'armée royale renfermée dans Paris, et les royalistes ne pouvoient choisir un moment plus favorable pour l'attaquer. Les Parisiens sur-tout demandoient la bataille à grands cris, non qu'ils eussent beaucoup à souffrir du blocus, qui n'embrassoit qu'une partie de la ville, mais parceque les soldats calvinistes, répandus dans la campagne, pilloient leurs fermes et ravageoient leurs terres. Ce fut vainement que le connétable essaya de modérer leur impatience, espérant toujours quelque accommodement qui épargneroit l'effusion du sang français; il fut forcé de céder, pour n'être pas accusé d'intelligence avec les ennemis. La bataille fut donc livrée, le 10 novembre, dans la plaine de Saint-Denis, d'où elle a pris son nom. Les royalistes avoient l'avantage du nombre, du terrain, et d'une artillerie supérieure: les calvinistes, attaqués à l'improviste, et dans un moment où, privés d'un gros détachement qu'ils avoient envoyé de l'autre côté de la rivière, ils n'avoient pas même la faculté de réunir toutes leurs forces, se défendirent cependant avec une vigueur qui fit un moment balancer la victoire: mais enfin, accablés par le nombre, ce fut une nécessité pour eux de céder, et les catholiques restèrent maîtres du champ de bataille.

Il leur coûta cher: plusieurs personnages de marque y perdirent la vie, entre autres le connétable. Blessé à mort vers la fin de ce combat acharné, dans lequel, suivant sa coutume, il avoit montré *une vigueur de jeune homme et une valeur de soldat*, il fut arraché avec beaucoup de peine des mains des calvinistes, qui vouloient l'enlever, et vint expirer à Paris,

où il ne consentit à être transporté qu'après avoir vu fuir les derniers escadrons ennemis.

Les confédérés, dès le lendemain de leur défaite, firent la bravade de se présenter en bataille devant la ville. Ils y restèrent jusqu'au soir, et gagnèrent ensuite à grandes journées la frontière, pour y faire leur jonction avec les Reîtres qui venoient les renforcer. Poursuivis dans leur route par l'armée royale, ils éprouvèrent des peines infinies avant d'avoir pu parvenir jusqu'à ces Allemands, dans lesquels ils mettoient toutes leurs espérances; mais aussi, dès qu'ils s'y furent réunis, on les vit rentrer en France avec une armée leste, pleine de confiance, et assez nombreuse pour braver celle du vainqueur. Toutefois la suite ne répondit point à d'aussi beaux commencements : l'activité infatigable de Catherine, ses intrigues, l'argent du roi distribué à propos pour exciter la désertion des Allemands, le mauvais succès du siège de Chartres, entrepris mal à propos par les confédérés, des promesses nouvelles d'amnistie et de tolérance répandues dans le camp du prince, tels furent les moyens employés pour ruiner cette armée si florissante, et ils réussirent tellement que les chefs, dans la crainte de se voir tout-à-
1568. fait abandonnés, consentirent à cette seconde paix (1), qui fut de si courte durée, et dont chacun put prévoir la rupture au moment même où elle fut signée.

Il avoit été stipulé dans cet accord qu'on licencieroit les armées, et qu'à mesure que les Allemands évacueroient le royaume, les Suisses, les Espagnols et les soldats du pape, auxiliaires des troupes royales, retourneroient aussi dans leur pays; mais la cour fit dès-lors apercevoir ses desseins pour l'avenir, en songeant seulement à se débarrasser des auxiliaires du parti réformé. Ce ne fut pas toutefois une chose facile à exécuter, et l'impossibilité où l'on se trouva d'acquitter les fortes sommes qui leur étoient dues, sommes que le roi s'étoit engagé à payer par le traité, pensa être funeste à la capitale, et fit renaître un moment les alarmes dont elle venoit à peine de sortir. A la seule proposition

(1) Par allusion à Biron, qui étoit boiteux, et au seigneur de Malassise, les deux plénipotentiaires de la cour, elle fut appelée *la paix boiteuse et mal-assise* et *la petite paix*. « Ceux qui ne s'y fièrent « pas, dit le Laboureur, furent les plus habiles. » (*Esprit de la Ligue.*)

qu'on lui fit d'accorder des délais pour le paiement, cette soldatesque intéressée entra en fureur, et tourna ses drapeaux vers Paris, menaçant de tout mettre à feu et à sang dans ses environs, si on ne lui donnoit une prompte satisfaction. Ce fut un nouvel embarras dont on eut beaucoup de peine à se tirer, et il fallut de longues négociations et de grands sacrifices pour parvenir enfin à lui faire passer la frontière.

Les chefs des calvinistes, revenus à l'état de simples particuliers, étoient retirés dans leurs châteaux. Leurs partisans s'étoient dispersés dans la France entière, et la cour, libre d'inquiétudes, trop supérieure à ses ennemis pour garder désormais avec eux de timides ménagements, laissoit voir ouvertement le projet qu'elle avoit conçu de profiter également de la paix et de la guerre pour exterminer une secte dont l'existence lui sembloit incompatible avec celle de la monarchie. On cessa d'avoir pour eux aucune espèce de ménagements : les chaires retentirent d'invectives contre les sectaires, de réflexions insolentes sur la paix, sans que la police prit aucune mesure pour faire cesser ces prédications séditieuses ; on excita par mille moyens la populace de Paris aux violences et aux assassinats, et les excès auxquels elle se livra restèrent impunis (1) ; le désir de voir maintenir les conditions du traité fut considéré comme une marque de complicité avec les hérétiques, et ceux qui osèrent manifester cette opinion, désignés sous le nom de *politiques*, essuyèrent les disgraces de la cour (2), et devinrent l'objet de l'animadversion publique. Le cardinal de Lorraine, le plus ardent ennemi de la nouvelle religion, dominoit dans un conseil secret, dont les membres avoient été choisis par la reine mère, et dont les délibérations étoient enveloppées d'un mystère impénétrable, de manière que les chefs des réformés, jusqu'alors instruits par leurs agents secrets de tout ce qui se machinoit contre eux, étoient maintenant sans avis certains, et dans des alarmes continuelles. Pour parer aux inconvénients que pouvoit causer dans le parti catholique la diversité des opi-

(1) Les calvinistes prétendent qu'en moins de trois mois plus de dix milles personnes périrent par le poignard, le poison, le supplice lent du cachot, tant à Paris que dans les provinces. Ce calcul est exagéré sans doute ; mais en le réduisant même dans de justes bornes, ce n'en est pas moins un résultat horrible des maux qu'entraînent les discordes civiles, et sur-tout les guerres de religion.

(2) Le chancelier l'Hôpital, qui étoit de ce parti, fut exclu du conseil, disgracié, obligé de se retirer dans ses terres, et de rendre les sceaux.

nions sur la paix, un formulaire de serment, par lequel on exigeoit un dévouement absolu et une obéissance aveugle à tous les ordres du roi, fut envoyé à tous les gouverneurs de provinces, qui furent tenus de le signer (1). Enfin les manifestes, les plaintes, les libelles, les apologétiques, signes avant-coureurs d'une rupture très prochaine, se succédèrent rapidement dans les deux partis; tous les deux s'accusèrent mutuellement d'avoir manqué aux conditions du traité, et tous les deux y manquoient en effet, car la cour ne congédioit point ses troupes étrangères, et les confédérés gardoient toutes les places qu'ils pouvoient conserver, entre autres La Rochelle, qui, par la suite, devint leur ressource la plus importante.

Enfin la quatrième guerre civile éclata: le prince de Condé, poussé à bout, menacé d'être arrêté, se sauva de son château de Noyers en Bourgogne avec l'amiral, et parvint, à travers mille dangers, jusqu'à La Rochelle. Les autres chefs échappèrent également à toutes les embûches qui leur furent dressées; et tandis que les uns se réunissoient au prince, les autres levoient des soldats, et tenoient en même temps, et de tous côtés, toutes les troupes royales en échec. La cour, achevant alors de lever le masque, révoqua tous ses édits, et l'on recommença à se battre avec plus de fureur que jamais. Cette guerre fut longue, opiniâtre, remplie d'alternatives de bons et de mauvais succès. Vainqueur d'abord, et dans une situation tellement florissante qu'il pût croire un moment que le chemin du trône lui étoit ouvert, le prince de Condé trouva bien-
1569. tôt à la bataille de Jarnac la fin de ses espérances ambitieuses et de sa vie (2). Son parti, qu'on croyoit écrasé par cette perte, est ranimé par la fameuse Jeanne d'Albret, qui conduit à l'armée des confédérés le fils du prince de Condé et son propre fils, le prince de Béarn. Coligni commande sous ces jeunes princes, et profite des fautes des catholiques. C'est alors que le duc d'Anjou, depuis Henri III, est envoyé à la tête des armées royalistes, et qu'on voit paroître avec quelque considération le jeune duc de Guise.

---

(1) Les moyens pernicieux sur lesquels s'appuya depuis la Ligue commencèrent à se développer à cette occasion.

(2) Il y fut massacré de sang-froid par Montesquion: ce prince n'étoit âgé que de trente-neuf ans; il avoit alors un bras en écharpe, et un moment avant l'action il avoit reçu à la jambe un coup de pied du cheval du comte de La Rochefoucauld, son beau-frère.

Cette nomination du duc d'Anjou au commandement suprême, effet de la prédilection que ressentoit pour lui la reine mère, causa des mécontentements à la cour; la famille des Guise sut en profiter pour enlever à Catherine une partie de son crédit, en excitant la jalousie du roi contre son frère; et les vieux capitaines, outrés de se voir ainsi sacrifiés à la gloire d'un enfant, traversèrent les opérations du nouveau général; quelques uns même allèrent jusqu'à favoriser le parti ennemi. Ce furent ces divisions de la cour qui sauvèrent les calvinistes après la bataille de Montcontour, dont la perte sembloit ne plus leur laisser de ressources. Coligni, condamné à mort par le parlement de Paris, ranime les vaincus, tandis que l'éclat de cette victoire accroît encore la jalousie du roi contre le duc d'Anjou (1); enfin le projet mal conçu de faire des sièges qui ne réussirent point donne aux princes renfermés dans La Rochelle un délai précieux pour rétablir leurs affaires, délai dont ils savent si bien profiter, qu'ils se trouvent bientôt
1570. assez forts pour former le projet de marcher sur Paris, et de commander la paix sous les murs de cette capitale. Les obstacles et les combats qu'ils éprouvèrent sur leur route n'arrêtèrent point leur marche, et leurs avantages parurent tellement marqués dans cette circonstance, qu'ils eussent probablement effectué leur projet si les négociations, qui n'avoient pas été un seul moment interrompues, même pendant la plus grande activité de la guerre, n'eussent enfin amené une paix également nécessaire aux deux partis.

Nous entrons maintenant dans l'époque la plus horrible et en même temps la plus obscure de ce règne, tout rempli de malheurs et de crimes. La paix qu'obtinrent les réformés fut si avantageuse pour eux, tellement contraire aux dispositions que la cour avoit jusqu'alors manifestées à leur égard, que plusieurs de leurs chefs en conçurent de sinistres présages. Quelques historiens en ont même tiré cette conjecture, que dès-lors le massacre connu sous le nom de *la St.-Barthélemi* avoit été médité par ceux qui présidèrent depuis à son exécution, et que Charles IX étoit entré dans toute cette affreuse politique. Cette action est si exécrable en elle-même, qu'il devient inutile d'en augmenter encore l'horreur en présentant toute la suite des incidents qui l'ont

(1) Ce prince prêtoit seulement son nom au commandement. Plusieurs généraux, et entre autres Tavannes, dirigeoient sous lui les opérations.

précédée, comme le résultat de combinaisons qu'il est impossible d'établir sur des autorités suffisantes, et qu'il est si facile d'arranger après coup. Qui ne sait que dans les entreprises même les plus profondément méditées, des circonstances imprévues et nouvelles inspirent tout à coup des résolutions, et poussent à des extrémités auxquelles on n'avoit point pensé dans le commencement ? A travers les ténèbres répandues à dessein sur ce point de notre histoire par tant de gens intéressés, dans l'un et l'autre parti, à en altérer la vérité, il reste encore assez de clartés pour ne point s'égarer; un guide impartial et sûr nous a déjà précédés dans cette route difficile (1); et c'est lui principalement que nous sommes décidés à suivre, laissant de côté toutes les assertions hasardées que la passion ou l'ignorance ont fait avancer au plus grand nombre des écrivains.

Nous avons déjà plus d'une fois prouvé combien les calvinistes étoient remuants, brouillons, portés, par l'esprit de leur secte, au changement et à la révolte: ces vices dangereux, que leurs chefs eux-mêmes étoient forcés de reconnoître dans ces sectaires, devoient naturellement tenir la cour dans des alarmes continuelles; et même en leur accordant une paix que le mauvais succès des armes royales ne permettoit pas de leur refuser, il étoit de la prudence de chercher tous les moyens possibles de les empêcher de recommencer la guerre. Tout porte à croire que Charles n'eut d'abord que l'intention de s'assurer de l'amiral et des autres chefs en les attirant à la cour par des manières affables, en leur inspirant, par de bons traitements, assez de confiance en lui pour qu'ils ne fussent pas tentés de recommencer à brouiller; et cependant en les veillant d'assez près pour déconcerter à l'instant les complots qu'ils pourroient former, soit par la prison, soit par un châtiment juridique. Ces dispositions du roi lui firent
1571. voir avec peine ces chefs et la reine de Navarre s'établir à La Rochelle, et affecter ainsi de se tenir éloignés de la cour. Pour dissiper ce reste de méfiance, on proposa de nouveau le mariage du prince de Béarn avec Marguerite de Valois, sœur de Charles, mariage déjà projeté lorsqu'on avoit traité de la paix; et l'amiral fut invité à donner son avis sur la guerre qu'on se préparoit à faire à l'Espagne dans les Pays-Bas. Ce fut assez du projet de cette guerre pour déterminer ce vieux capitaine à quitter sa

(1) L'auteur de l'Esprit de la Ligue.

retraite et à paroître à la cour. Il y fut reçu par le monarque avec des témoignages d'estime et de considération qui réveillèrent dans son cœur cet amour de ses rois et de sa patrie, que les fureurs des partis n'avoient pu entièrement éteindre. Il donna dès-lors les marques d'un tel dévouement, que Charles sentit lui-même diminuer ses soupçons et ses inquiétudes, et passa peu à peu de ces ménagements forcés qu'il s'étoit d'abord imposés à un goût assez vif tant pour l'amiral que pour quelques autres chefs qui l'avoient accompagné. Ces déférences qu'il avoit pour eux, la confiance qu'il leur témoignoit jetèrent dans de vives alarmes Catherine et les Guise; Catherine, toujours possédée de l'ambition de commander, les Guise, plus que jamais dévorés du désir de venger l'assassinat du chef de leur maison, dont Coligni n'étoit malheureusement que trop coupable.

1572. On essaya d'abord si le mécontentement de ses anciens amis ne pourroit pas faire quelque impression sur le jeune roi: les Guise et les Montpensier quittèrent brusquement la cour, laissant échapper à dessein des murmures, dont on ne manqua pas de l'instruire sur-le-champ. Il parut s'en mettre peu en peine, et continua de vivre au milieu des calvinistes avec une familiarité et une gaieté qui séduisoient le plus grand nombre de ces nouveaux courtisans, s'occupant d'ailleurs avec beaucoup d'ardeur des noces très prochaines de sa sœur avec le roi de Navarre (1). Quelques uns cependant se méfioient de ce changement si subit: *si ces noces se font à Paris*, disoit le père de Sully, *les livrées en seront vermeilles*.

La mort subite de la reine de Navarre, un mois après son arrivée à la cour, et au milieu de ces préparatifs de fête, n'étoit pas un évènement propre à les rassurer: un bruit se répandit dans la France entière qu'elle avoit été empoisonnée, quoique l'ouverture de son corps et les recherches les plus exactes n'eussent laissé voir aucune marque de poison. L'amiral étoit alors à son château de Chatillon-sur-Loing: il y reçut aussitôt des lettres d'un grand nombre de ses amis, dans lesquelles réunissant toutes les conjectures qui pouvoient donner du poids à leurs craintes, ils le conjuroient dans les termes les plus forts de ne point retourner à la cour. Persuadé de la bonne foi du roi, Coligni rejeta ces timides conseils; uniquement

(1) Il avoit pris ce titre aussitôt après la mort de sa mère, Jeanne d'Albret.

occupé de la guerre de Flandre, qu'il regardoit comme l'évènement le plus utile et le plus honorable à la France et à son propre parti, il revint à Paris, pour assister aux noces du roi de Navarre et de la princesse Marguerite. Aussitôt après son arrivée Charles lui accorda de fréquents entretiens, dans lesquels, Coligni réglant les opérations de cette guerre qu'il désiroit avec tant d'ardeur, sut, dit-on, s'emparer adroitement de l'esprit impétueux de ce jeune prince, en lui donnant des conseils d'indépendance qu'il n'étoit que trop disposé à adopter, en lui dévoilant le plan conçu par sa mère, et jusqu'alors si artificieusement conduit, de le tenir continuellement en tutelle, but auquel elle étoit jusqu'alors parvenue, en l'empêchant de prendre une part active aux évènements les plus importants de son règne, en faisant recueillir par d'autres une gloire qui n'appartenoit qu'à lui seul. Il l'invitoit donc à se mettre lui-même à la tête de ses troupes, et à montrer enfin aux Français qu'il étoit leur roi, et digne de les commander.

Les historiens les plus instruits prétendent qu'il faut chercher dans ces conseils de Coligni, et dans les impressions qu'en reçut le monarque, la cause principale de tous les évènements qui s'ensuivirent. Catherine, instruite fidèlement, et à point nommé, des moindres démarches de son fils, vit en frémissant qu'il alloit lui échapper, si dans une situation aussi extrême elle n'employoit les remèdes les plus violents. Saisissant donc l'occasion d'une chasse, et le moment où ceux qui l'obsédoient venoient de se disperser, elle entraîne Charles dans un château, s'enferme avec lui, et là éclate en reproches les plus amers : elle lui rappelle ce qu'elle a fait pour lui, les chagrins qu'elle a soufferts, les dangers qu'elle a courus, la haine qu'ont pour elle et pour le duc d'Anjou ces mêmes hommes dont il a l'imprudence de faire ses plus intimes confidents; et feignant ensuite de craindre pour sa propre vie et celle de ce jeune prince, elle lui demande avec larmes, pour elle, la permission de retourner à Florence, pour son second fils, le temps de se sauver de la fureur de ses ennemis.

Le roi fut épouvanté, « non tant, dit Tavannes, des huguenots, que « de sa mère et de son frère, dont il sait la finesse, ambition et puis- « sance dans son état. » Ce malheureux prince, ainsi placé entre les deux partis, et forcé de craindre maintenant que les catholiques n'exécutent la révolution que les calvinistes avoient été sur le point

de faire, laisse apercevoir un trouble et des foiblesses dont l'adroite Catherine ne manque point de profiter : par une dissimulation plus profonde encore, elle feint un mécontentement que rien ne peut apaiser, le quitte brusquement, et se retire dans une maison voisine. Le roi s'empresse de la suivre, et la trouve entourée du duc d'Anjou et de ses conseillers les plus intimes, ayant l'air de délibérer avec eux. Ses frayeurs redoublent ; il craint qu'il ne se machine dans une telle réunion quelque complot contre lui ; et réduit à la triste nécessité d'entrer en explication, il demande que du moins on lui fasse connoître les nouveaux crimes des calvinistes. C'étoit là ce que l'on attendoit : tous s'empressent aussitôt de lui répondre, tous les accusent à l'envi des prétentions les plus révoltantes, des projets les plus séditieux ; on cherche des preuves de ces accusations dans l'insolence de leurs discours, et il faut avouer que la plupart d'entre eux servoient eux-mêmes la malice de leurs ennemis par l'indiscrétion de leurs paroles ; enfin on parvient à jeter de nouvelles incertitudes, de nouveaux soupçons dans l'ame du trop crédule monarque. Arrivés à ce point, la reine et ses conseillers ne voulurent point s'y arrêter, et voyant que Charles, bien qu'ébranlé par leurs rapports, ne prenoit encore aucune résolution, ils se décidèrent à tenter un coup hardi qui le commît tellement avec les calvinistes qu'il n'y eût plus désormais aucune voie ouverte à la réconciliation.

Aussitôt des courriers sont expédiés aux Guise, qui reviennent à la cour, accompagnés d'une suite nombreuse de gentilshommes. Leur retour parut naturel au moment où l'on alloit célébrer les noces du roi de Navarre ; et dans le conseil mystérieux que tinrent les chefs du complot il fut convenu de ne pas attendre plus de quatre jours après cette solennité pour se débarrasser des craintes que causoit Coligni.

On n'eut pas de peine à trouver l'assassin ; ce fut un certain *Maurevel*, déjà fameux pour avoir été plus d'une fois l'instrument de ce genre atroce de proscription. L'amiral revenoit tranquillement à pied du Louvre à sa maison, située rue Betizy, lorsqu'il se sentit frappé d'un coup d'arquebuse, dont les balles lui firent une blessure profonde au bras gauche, et lui coupèrent l'index de la main droite. Sans témoigner la moindre émotion, Coligni désigna la maison d'où le coup étoit parti (1) : les

(1) Elle appartenoit à Pierre Pite de Villemur, qui avoit été précepteur du duc de Guise.

portes en furent sur-le-champ enfoncées par les gens de sa suite, mais Maurevel étoit sorti aussitôt après le coup par une porte de derrière, et, s'élançant sur un cheval qu'on lui tenoit tout prêt, s'étoit sauvé à toute bride.

Le trouble que cet évènement jeta parmi les calvinistes ne se peut concevoir. Les uns menaçoient, d'autres paroissoient accablés; on s'épuisoit en conjectures; on donnoit à la fois mille avis différents, qui jetoient encore plus d'incertitude sur le parti qu'il convenoit de prendre. Enfin, après ces premiers moments de surprise et de colère, il fut arrêté qu'on iroit se plaindre au roi, et lui demander justice: le roi de Navarre et le prince de Condé se chargèrent de présenter la requête.

Ils trouvèrent Charles irrité (1) au dernier point de ce qui venoit de se passer. La reine mère feignit les mêmes sentiments; et tous les deux les assurèrent qu'un attentat aussi affreux ne demeureroit point impuni. Charles sur-tout jura d'en tirer la plus terrible vengeance; des ordres furent donnés aussitôt afin que l'on prìt toutes les mesures nécessaires pour arrêter l'assassin (2), et le même jour le jeune monarque alla lui-même rendre visite à l'amiral, accompagné de sa mère, du duc d'Anjou, des maréchaux de France et d'un cortège nombreux et brillant.

L'indignation du roi étoit sincère: en abordant l'amiral, il chercha à le consoler, et lui renouvela la promesse qu'il avoit faite, de tirer vengeance de ses assassins; il le fit même avec des mouvements et des paroles si impétueuses, que Catherine en fut épouvantée. Toujours placée auprès de son fils pendant cette visite, qui dura près d'une heure, elle étudioit tous ses gestes, prêtoit une oreille attentive à ses moindres discours, et s'efforçoit sur-tout de ne pas perdre un mot de ce que disoit Coligni, qui, dans le cours de l'entretien, avoit déjà fait entendre qu'il soupçonnoit les secrets auteurs de l'attentat. Cette vigilance extrême de Catherine ne put cependant empêcher l'amiral de glisser à l'oreille du roi quelques mots qui ne furent point entendus, et dont l'effet fut de porter au plus

(1) Le roi jouoit à la paume quand il apprit cet accident. « N'aurai-je jamais de repos, s'écria-t-il, « en jetant sa raquète avec fureur? Verrai-je tous les jours troubles nouveaux? »

(2) Les portes de Paris furent fermées; il y eut des commissaires chargés d'informer; on fit des visites dans toutes les maisons suspectes.

haut degré les terreurs de la reine et du duc d'Anjou. Tous les deux savoient que le premier mouvement du roi étoit terrible; et dans cette chambre, où ils étoient entourés de calvinistes, il ne falloit qu'un seul mot pour les perdre, s'il eût découvert qu'on le jouoit, et que ce crime, dont ils feignoient de chercher avec lui les coupables, étoit effectivement leur ouvrage.

Cependant il parut que Coligni n'avoit rien dit qui pût les compromettre, car, après cette visite, le roi continua de porter ses soupçons sur le duc de Guise, soupçons que Catherine elle-même avoit eu l'adresse de faire naître. Mais comme sa colère sembloit s'accroître de moment en moment, et qu'il donna des ordres réitérés pour qu'on cherchât le duc, voulant absolument faire justice d'un si grand attentat, la reine et son second fils commencèrent à craindre que cette fureur, que rien ne pouvoit apaiser, n'eût des éclats funestes pour eux, et jugèrent que le moment étoit venu de tout lui révéler. Le maréchal de Retz, qui avoit la confiance du roi, fut chargé de faire les premières ouvertures de cet horrible secret, et s'acquitta avec dextérité de cette commission difficile, faisant entendre que la reine mère et le duc d'Anjou n'en étoient venus à de telles extrémités que pour échapper aux menées sourdes de ce rebelle, qui avoit juré la perte de tous deux. A peine ces premiers aveux sont-ils faits, que Catherine survient, comme on en étoit convenu, accompagnée du duc d'Anjou, du comte de Nevers, de Birague, garde des sceaux, et du maréchal de Tavannes. Elle confirme à son fils tout ce qui vient de lui être dit, lui rappelle l'insolence et l'esprit de révolte des calvinistes; les lui montre, dans cette circonstance, prêts à se porter aux dernières extrémités, et à assouvir leurs vengeances, non seulement sur le duc de Guise, mais sur le souverain lui-même; affirme que, depuis sa blessure, l'amiral entretient des correspondances secrètes avec l'Allemagne, d'où il espère tirer vingt mille hommes, avec lesquels il lui sera facile d'opérer une révolution, dans le dénûment absolu où l'on se trouve et d'hommes et d'argent; qu'au point où en sont les choses, il n'y a plus à balancer; que le roi doit se réunir à eux pour achever ce qui a été commencé, ou s'attendre à voir éclater une guerre civile; que dans le cas où il jugeroit à propos d'user encore avec les rebelles de dangereux ménagements, elle croit devoir l'avertir que les catholiques, abandonnés par leur chef naturel

et légitime, étoient déterminés à élire un capitaine général, et à former une ligue pour faire aux huguenots une guerre à outrance; qu'ainsi, perdant la confiance des premiers, et ne pouvant jamais se flatter d'obtenir entièrement celle de ces sectaires, il se trouveroit isolé entre les deux partis, sans puissance ni autorité dans son royaume.

« Ces considérations, dit le duc d'Anjou, firent une merveilleuse et « étrange métamorphose au roi (1); car, s'il avoit été auparavant difficile « à persuader, ce fut lors à nous à le retenir. Se levant il nous dit, de « fureur et de colère, en jurant par la mort D......, *puisque nous* « *trouvions bon qu'on tuast l'amiral, qu'il le vouloit, mais aussi* « *tous les huguenots de France, afin qu'il n'en demeurast pas un qui* « *lui peust reprocher après, et que nous y donnassions ordre promp-* « *tement* (2). »

Ce terrible arrêt prononcé, on ne songea plus qu'à le mettre à exécution; et dès ce moment Charles se prêta à tous les déguisements nécessaires pour en assurer le succès. Il s'agissoit de réunir tous les gentilshommes calvinistes qui étoient alors à Paris dans un seul quartier, afin de les envelopper comme dans un filet: eux-mêmes en fournirent les moyens. Sur les craintes qui lui avoient été données d'un mouvement populaire dirigé contre lui, l'amiral avoit envoyé prier le roi de lui accorder une garde; on saisit l'occasion de cette demande pour placer devant sa porte une compagnie du régiment des gardes, introduit quelques jours auparavant dans la ville sous différents prétextes; tous les religionnaires furent invités à se rapprocher de leur chef, et les catholiques du voisinage reçurent l'ordre de leur céder leurs logements. On fit entrer dans la maison même de l'amiral des Suisses de la garde du roi de Navarre; et pour rendre la sécurité des proscrits plus profonde et plus complète, ce prince lui-même fut invité à venir s'établir au Louvre avec ce qu'il pourroit rassembler de gens de résolution, afin de défendre la cour contre les Guise, si, comme on le craignoit, ils osoient tenter contre elle quelque entreprise.

---

(1) Relation de Miron, écrite en Pologne sous la dictée de ce prince, dont il étoit médecin.

(2) Mémoires de Villeroi.

De telles démonstrations, toutes favorables aux calvinistes, rassuroient le plus grand nombre. Plusieurs cependant conservoient encore leur première méfiance, et cherchoient à l'inspirer aux autres, et surtout à Coligni. Les indices qu'ils rassembloient étoient suffisants sans doute pour justifier leurs inquiétudes, et les faire partager; mais l'amiral, son gendre Téligny (1), et les principaux chefs, gagnés par les manières affectueuses du roi, étoient décidés à s'abandonner entièrement à sa foi. On n'en tint pas moins plusieurs assemblées, dans lesquelles on délibéra s'il ne seroit pas plus prudent d'enlever le malade, et d'aller, loin de Paris, attendre les évènements. Catherine le sut par les espions qu'elle entretenoit toujours au milieu d'eux; et bien que cet avis eût été rejeté, craignant qu'ils ne prissent enfin quelque résolution qui fît entièrement avorter son plan, elle se détermina à en presser l'exécution, que l'on fixa définitivement au point du jour de la Saint-Barthélemi, 24 août.

Le conseil secret dans lequel on prit cette dernière décision se tint aux Tuileries. Ceux qui le composèrent étoient le duc d'Anjou, le duc de Nevers, le comte d'Angoulême, frère bâtard du roi, Birague, garde des sceaux, le maréchal de Tavannes et le comte de Retz. « Des auteurs assez sûrs disent qu'on hésita si on envelopperoit dans la proscription le roi de Navarre, le prince de Condé et les Montmorency : d'autres prétendent que l'intention étoit d'abord de mettre aux mains les chefs des calvinistes et des catholiques; et quand ils auroient été épuisés, le roi, sortant du Louvre à la tête de ses gardes, seroit tombé sur les uns et sur les autres, et en auroit fait une boucherie entière. Enfin il est encore incertain si on eut dessein de rendre le massacre aussi général qu'il fut. *Pour moi*, disoit Catherine après l'exécution, *je n'ai sur la conscience que la mort de six*. Quelle affreuse sécurité (2)! »

Le prevôt des marchands, Jean Charron, et Marcel, son prédécesseur, qui tous les deux avoient la confiance des Parisiens, furent appelés devant le roi, et là l'ordre leur fut donné par le maréchal de Tavannes d'armer les

(1) Ce Téligny étoit un simple gentilhomme sans fortune, mais excellent négociateur, et possédant à fond les affaires de parti, qualités qui lui avoient mérité l'honneur insigne d'épouser la fille de l'amiral.

(2) Esprit de la ligue.

compagnies bourgeoises, et de les tenir prêtes à minuit à l'Hôtel-de-Ville. Ils promirent d'abord d'obéir ; mais comme ce fut une nécessité de leur faire connoître le motif d'un tel armement, ils ne furent pas maîtres de dissimuler l'horreur qu'ils en ressentoient, et commencèrent par s'excuser sur leur conscience ; mais voyant que Tavannes les menaçoit de l'indignation du roi, et excitoit contre eux le jeune prince, beaucoup moins animé que lui : « Les pauvres diables ne pouvant faire autre chose, « répondirent alors : Eh ! le prenez-vous là, sire, et vous, monsieur ? « Nous vous jurons que vous en aurez nouvelles ; car nous y mènerons « si bien les mains à tort et à travers, qu'il en sera mémoire à jamais (1). « Voilà comme une résolution prise par force a plus de violence qu'une « autre, et comme il ne fait pas bon acharner un peuple, car il est après « plus âpre qu'on ne veut (2). » Ils reçurent ensuite les instructions ; savoir : que le signal seroit donné par la cloche de l'horloge du palais ; qu'on mettroit des flambeaux aux fenêtres ; que les chaînes seroient tendues, qu'ils établiroient des corps-de-garde dans toutes les places et carrefours, et que, pour se reconnoître, ils porteroient un linge au bras gauche, et une croix blanche au chapeau.

Tout se prépare ainsi dans un affreux silence. La veille du jour fatal, le roi n'ose sauver le comte de La Rochefoucauld qu'il aimoit, dans la crainte de faire deviner son secret, et le laisse sortir du Louvre, après l'avoir vainement pressé d'y rester. Une horreur secrète s'empare de lui, et semble augmenter à mesure qu'approche l'heure fixée pour cette épouvantable catastrophe : sa mère le soutient, l'encourage, et lui arrache enfin l'ordre du signal. A peine l'a-t-il donné qu'il sort de son appartement, entre dans un cabinet pratiqué auprès de la porte d'entrée du Louvre, en ouvre la fenêtre, et promène au dehors des regards inquiets. Sa mère et son frère ne le quittoient pas. Un coup de pistolet se fait entendre : « Ne saurois dire en quel endroit, rapporte « le duc d'Anjou, ni s'il offensa quelqu'un ; bien sais-je que le son nous « blessa tous trois si avant dans l'esprit, qu'il offensa nos sens et notre « jugement, épris de terreur et d'appréhension des grands désordres qui

(1) Mémoires de Tavannes.

(2) Brantôme.

« s'alloient lors commettre. » Cette nuit terrible, cette longue attente avoient tellement abattu leurs ames, que cette dernière émotion les décida à envoyer sur-le-champ un gentilhomme au duc de Guise, avec l'ordre de ne rien entreprendre : mais il étoit déjà trop tard.

C'étoit lui qu'on avoit chargé du meurtre de l'amiral, parceque la haine implacable qu'il lui portoit en garantissoit l'exécution. En effet, dans la soif de vengeance dont il étoit dévoré, il avoit à peine attendu le signal pour voler chez son ennemi. « Au nom du roi, les portes sont ouvertes, et celui qui en avoit rendu les clefs est poignardé sur-le-champ. Les Suisses de la garde navarraise, surpris, fuient, et se cachent : trois colonels des troupes françaises, accompagnés de Petrucci, Siennois, et de Bême, Allemand, escortés de soldats, montent précipitamment l'escalier, et fonçant dans la chambre de Coligni : *A mort*, s'écrient-ils tous ensemble d'une voix terrible. Au bruit qui se faisoit dans sa maison, l'amiral avoit jugé d'abord qu'on en vouloit à sa vie; il s'étoit levé; appuyé contre la muraille, il faisoit ses prières. Bême l'aperçoit le premier : *Est-ce toi qui es Coligni*, lui dit-il? *c'est moi-même*, répond celui-ci d'un air tranquille. *Jeune homme, respecte mes cheveux blancs.* Bême lui enfonce son épée dans le corps, la retire toute fumante, et lui coupe le visage. Mille coups suivent le premier : l'amiral tombe nageant dans son sang. *C'en est fait*, s'écrie Bême par la fenêtre. *M. d'Angoulême ne le veut pas croire*, répond Guise, *qu'il ne le voie à ses pieds.* On précipite le cadavre : le duc d'Angoulême essuie lui-même le visage pour le reconnoître, et l'on dit qu'il s'oublia jusqu'à le fouler aux pieds. »

« Aux cris, aux hurlements, au vacarme épouvantable qui se fit entendre de tous côtés, sitôt que la cloche du palais sonna, les calvinistes sortent de leurs maisons, à demi-nus, encore endormis et sans armes. Ceux qui veulent gagner la maison de l'amiral sont massacrés par les compagnies des gardes postées devant sa porte. Veulent-ils se réfugier dans le Louvre, la garde les repousse à coups de piques et d'arquebuses : en fuyant, ils tombent dans les troupes du duc de Guise et dans les patrouilles bourgeoises, qui en font un horrible carnage. Des rues on passe dans les maisons, dont on enfonce les portes. Tout ce qui s'y trouve, sans distinction d'âge ni de sexe, est massacré : l'air retentit des cris aigus des assassins et des plaintes douloureuses des mourants. Le jour vient

éclairer la scène affreuse de cette sanglante tragédie. *Les corps détranchés tomboient des fenêtres, les portes cochères étoient bouchées de corps achevés ou languissants, et les rues, de cadavres qu'on traînoit sur le pavé à la rivière.* (1) »

Ce qui se passoit au Louvre n'étoit pas moins horrible. La reine Marguerite avoit quitté sa mère assez tard, la veille de la Saint-Barthélemi, et quelques paroles que lui avoit dites sa sœur, la duchesse de Lorraine, l'avoient jetée dans d'affreux pressentiments. Arrivée dans la chambre de son mari, elle le trouva dans son lit, entouré de trente ou quarante gentilshommes huguenots, qui passèrent la nuit auprès de lui, s'entretenant sans cesse de l'accident arrivé à l'amiral, de manière que la jeune reine, déjà frappée de terreur, ne put un seul instant fermer l'œil. Au point du jour, Henri étant sorti avec tous ces gentilshommes, elle essaya de prendre un peu de repos; mais il y avoit à peine une heure qu'elle étoit endormie, lorsqu'elle fut réveillée en sursaut par les cris d'un homme déjà blessé, qui se précipita dans sa chambre, poursuivi par des archers qui vouloient le massacrer. Elle parvint, par ses prières, à lui sauver la vie, et se fit aussitôt conduire chez sa sœur, ne cessant de demander des nouvelles de son mari. On lui dit qu'il étoit en sûreté. « Charles IX l'avoit mandé, ainsi que le prince de Condé. *Il les reçut avec un visage farouche et des yeux ardents de courroux*, et leur dit que c'étoit par son ordre qu'on venoit de tuer l'amiral et les autres chefs de rebelles; que pour eux, persuadés qu'ils avoient été entraînés dans la révolte, moins de leur propre mouvement que par de mauvais conseils, il étoit prêt à leur pardonner, pourvu qu'ils abjurassent leur fausse religion, et professassent la catholique. Sur leur réponse ambiguë et embarrassée, Charles leur donna trois jours. »

« Du lieu où cette scène se passoit, ils pouvoient entendre les derniers cris de leurs amis, qu'on égorgeoit dans le Louvre. Les gardes, ayant formé deux haies, tuoient à coups de hallebardes les malheureux qu'on amenoit désarmés, et qu'on poussoit au milieu d'eux, où ils expiroient les uns sur les autres, entassés par monceaux. La plupart se laissoient percer sans rien dire; d'autres attestoient la foi publique et la parole

(1) Esprit de la ligue.

sacrée du roi. *Grand Dieu*, s'écrioient-ils, *prenez la défense des opprimés! Juste juge, vengez cette perfidie!*

« Le massacre dura trois jours, et il y a peu de familles distinguées qui ne trouve dans la liste des proscrits quelque infortuné de son nom, La Rochefoucauld, Crussol, Téligny, Pluviaut, Berny, Clermont, Lavardin, Caumont de La Force, Pardaillan, Lévi et mille autres braves capitaines périrent par le poignard. Quelques uns se sauvèrent, entre lesquels on compte Rohan, le vidame de Chartres, Montgommeri; Grammont, Duras, Gamaches, Bouchavannes obtinrent grace du roi: les Guise en épargnèrent aussi quelques uns; mais ces exemples d'humanité furent rares. *Saignez*, s'écrioit l'impitoyable Tavannes, *saignez; les médecins disent que la saignée est aussi bonne en ce mois d'août comme en mai*. Le duc de Guise, le duc de Montpensier et le bâtard d'Angoulême, se promenant dans les rues, disoient « que c'étoit la « volonté du roi, qu'il falloit tuer jusqu'au dernier, et écraser cette race « de serpents. » Excitées par ces exhortations, les compagnies bourgeoises s'acharnèrent au massacre de leurs concitoyens, comme elles l'avoient promis; et on vit un nommé Crucé, orfèvre, montrant son bras nu et ensanglanté, se vanter que ce bras en avoit égorgé plus de quatre cents en un jour (1). »

Aux fureurs du fanatisme religieux se joignirent les haines particulières, l'envie, l'avarice, toutes les passions basses et atroces. Plusieurs catholiques, bien reconnus pour tels, périrent, dans le tumulte, de la main de leurs ennemis; des héritiers massacrèrent leurs parents, des amants leurs rivaux, des plaideurs leurs parties. Le torrent de l'exemple et cette espèce d'ivresse frénétique que produisent ordinairement ces scènes d'horreur et de sang, entraînèrent dans des excès inouïs des hommes qui jusque-là n'avoient jamais failli à l'honneur: des gentilshommes ne rougirent pas de joindre, dans ces affreux moments, le vol à l'assassinat, et plusieurs s'enrichirent dans cet infâme pillage. Enfin cette soif du sang, cette rage du crime, si l'on peut s'exprimer ainsi, se communiquant même à ceux que la foiblesse de leur âge ou la timidité de leur sexe sembloient devoir écarter avec effroi de ce champ de carnage, on vit des

---

(1) Esprit de la ligue.

enfants de dix ans massacrer des enfants au maillot, et des femmes de la cour promener des regards curieux et effrontés sur les cadavres nus des hommes de leur connoissance, y cherchant matière à d'abominables plaisanteries, et joignant ainsi la cruauté la plus froide à la licence la plus effrénée.

Une fois livré à la violence de son caractère, Charles IX ne connut plus de frein. On l'accuse d'avoir lui-même tiré sur des calvinistes qui se sauvoient (1) : ce qu'il y a de certain, c'est que, sortant de son palais, environné d'un cortège brillant, il se promena dans les rues de Paris, encore inondées de sang et jonchées de cadavres. Une curiosité barbare le fit aller aux fourches de Monfaucon voir le corps de l'amiral, que la populace de Paris y avoit attaché (2). Cependant, au moment même où il se déclaroit ainsi l'auteur ou du moins le complice du massacre, tourmenté d'un trouble intérieur qui lui faisoit sentir malgré lui l'horreur de cette action, il écrivoit aux gouverneurs de provinces qu'il n'étoit pour rien dans ces désordres, malheureux fruits de l'ancienne animosité des deux maisons de Guise et de Châtillon, et qu'un tel évènement n'apporteroit aucun changement aux édits de pacification; mais dès le lendemain sa mère, tournant à son gré cet esprit susceptible et jaloux, le porta à révoquer sa première déclaration, et à en donner une toute contraire, lui faisant entendre que, rejeter sur d'autres une action qui avoit eu un tel éclat, eût été s'accuser lui-même de foiblesse et d'impuissance, et exposer au mépris son autorité (3).

Ce fut en conséquence de cette nouvelle disposition que, trois jours après la Saint-Barthélemi, le roi vint au parlement tenir un lit de justice; et là, voulant justifier tout ce qui avoit été fait, il déclara que Coligni, mille fois coupable de révoltes et d'attentats contre son souverain, et

---

(1) Toutefois cette accusation n'est soutenue que de l'autorité de Brantôme, laquelle, comme on sait, ne mérite que très peu de considération.

(2) Il fut d'abord traîné dans les rues de Paris, mutilé de la manière la plus indigne, plongé dans la rivière, ensuite brûlé; enfin retiré des flammes à moitié consumé, et de là porté à Monfaucon, où il fut pendu par les cuisses à des crochets de fer.

(3) Catherine lui fit craindre en outre de voir rallumer une guerre plus furieuse que jamais entre les Guise et les Montmorency, si ceux-ci se persuadoient que les premiers fussent seuls coupables de la mort de Coligni.

mille fois pardonné, avoit voulu mettre le comble à ses crimes en formant la résolution d'exterminer le roi et toute la famille royale, à l'exception du prince de Condé, dont il auroit fait d'abord un fantôme de souverain, pour s'en défaire ensuite et régner à sa place. Toutefois personne ne fut dupe de cette tardive déclaration, qui, si elle eût été appuyée de preuves solides, auroit dû être faite dès le premier jour, et même, dans ce cas, n'eût pas été une excuse suffisante de tous les excès qui venoient de se commettre. Cette réflexion n'échappa point au premier président de Thou, que les devoirs de sa place forcèrent néanmoins d'applaudir en apparence à ces misérables moyens employés pour justifier un crime dont ils prouvoient au contraire toute l'énormité. Toutefois, pour donner une force nouvelle à cette accusation, on résolut de faire le procès dans toutes les règles à deux des membres les plus distingués du parti, Briquemaut et Cavagne, qui, après être échappés au poignard des assassins, venoient d'être découverts et arrêtés. Tous les deux furent condamnés à être pendus, comme convaincus de tous les crimes imputés aux calvinistes, et traînés au supplice sur la claie, au milieu des huées et des outrages de la populace, qui, après l'exécution, mutila cruellement leurs cadavres.

L'épouvante fit des conversions, et ce ne fut qu'en leur mettant sous les yeux les images les plus horribles de la mort que Charles parvint enfin à obtenir l'abjuration du roi de Navarre et du prince de Condé. Du reste, le parti réformé, qu'on auroit dû croire à jamais anéanti, se releva bientôt avec une énergie nouvelle que lui donna l'excès même des dangers dans lesquels il se trouvoit. La cour ayant imprudemment laissé aux sectaires le temps de respirer, ils se rallièrent dans les places qui tenoient encore pour eux (1), et refusèrent de les rendre, ce qui donna naissance
1573. à la quatrième guerre civile. Le siège de la Rochelle, principal boulevard du parti, entrepris par le duc d'Anjou, n'eut aucun succès, et ne se termina que par un accord favorable aux Rochellois, qui, tout en se rendant, demeurèrent les maîtres dans leur ville. Peu de temps après, ce prince, nommé au trône de Pologne, quitta la cour de France, où il ne devoit pas tarder à revenir, pour y donner le spectacle d'un des règnes les plus singuliers et les plus déplorables de la monarchie française.

(1) A Montauban, à Nîmes, à Sancerre, dans les pays coupés et aisés à défendre, comme le Vivarais, le Rouergue et les Cévennes.

1574. Au moment même de son départ, il étoit déjà facile de prévoir ce retour si prochain. Depuis la fatale journée de la Saint-Barthélemi, Charles étoit tombé dans une mélancolie sombre qui consumoit ses forces, et sembloit annoncer sa fin prématurée. Accablé de chagrins et d'un tardif repentir, fatigué de la vie, il avoit en quelque sorte abandonné le soin des affaires, et sembloit ne traîner encore un reste d'existence au milieu de sa cour que pour être le témoin des dissentions domestiques qui agitoient sa famille, et des intrigues continuelles qu'y formoient les partis. Malheureux prince, dont on ne peut assez déplorer le triste sort, et que l'histoire a presque toujours jugé avec trop de sévérité! Né avec un caractère violent, mais franc et généreux, il fut livré, dès sa plus tendre enfance, à une mère ambitieuse et perverse, dont les conseils l'égarèrent, qui corrompit à dessein ces heureux dons qu'il avoit reçus de la nature. Sans cesse entouré de complots qui n'alloient pas moins qu'à le dépouiller du trône et à lui arracher la vie, ses jours se consumèrent dans des soucis et dans des alarmes continuelles; les remords d'un crime auquel il avoit été entraîné, et dont il fut le seul à sentir toute l'horreur, en empoisonnèrent la fin; et ces mêmes factions qui avoient entouré son berceau, dont son existence entière n'avoit pas cessé d'être tourmentée, le poursuivirent encore jusque sur son lit de mort. Son troisième frère, le duc d'Alençon, jaloux des préférences que Catherine avoit toujours eues pour le duc d'Anjou, voulut, après le départ de ce rival importun, jouer à son tour quelque rôle éclatant dans l'état. Ce caprice d'un esprit léger et présomptueux n'échappa point à ceux qui avoient intérêt de brouiller: les calvinistes d'une part, les Montmorency et leurs partisans de l'autre, excitèrent à dessein cette ambition puérile, dont ils espéroient profiter. Le roi de Navarre et le prince de Condé, ennuyés de l'espèce d'esclavage dans lequel ils étoient retenus, entrèrent aussi dans ce nouveau parti, auquel on donna le nom de *Politiques*. Il étoit question d'enlever le duc d'Alençon, de le mettre à la tête des mécontents, et de recommencer la guerre civile; mais cette entreprise, célèbre dans l'histoire sous le nom *des jours gras*, bien qu'elle eût été concertée par des gens de résolution, par de très habiles capitaines, manqua au moment même de l'exécution, tant par la foiblesse du duc d'Alençon que par l'activité, la prudence et la fermeté que Catherine déploya dans cette occasion. La cour étoit alors à Saint-Germain: à la première nouvelle du

complot, elle ordonna le départ en toute hâte pour Paris, où le roi, devenu un objet de compassion même pour ses ennemis, fut transporté mourant dans une litière, à deux heures après minuit (1). Le roi de Navarre et le duc d'Alençon furent arrêtés; on mit à la Bastille les maréchaux de Cossé et de Montmorency; le prince de Condé se sauva en Allemagne, et les deux favoris du jeune duc, La Molle et Coconnas, furent condamnés à avoir la tête tranchée. Charles mourut le 30 mai suivant, n'ayant pas encore vingt-cinq ans; le jour même de sa mort il expédia à sa mère des lettres par lesquelles il lui donnoit, jusqu'à l'arrivée de son successeur, la régence d'un royaume que son habileté venoit effectivement de sauver d'un très grand danger.

L'état de la France étoit affreux. Un peuple enivré de fanatisme, des grands dévorés d'ambition, et livrés à l'intrigue et aux factions, des partis qui, fatigués de massacre, n'attendoient qu'un signal pour s'entr-égorger de nouveau, tels étoient les éléments dont se composoit le corps politique. Un monarque doué d'un génie supérieur et d'un grand caractère seroit à peine parvenu, en réunissant toutes ses lumières et toute son énergie, à faire renaître l'harmonie au milieu d'une si horrible confusion: que pouvoit-on attendre d'un prince capricieux, indolent, ayant donné sans doute des preuves de courage, mais seulement par intervalles, et retombant bientôt, par habitude, dans la plus déplorable foiblesse; d'une pénétration vive, mais gâtée par un jugement peu sûr, par une finesse mal entendue qui, dans toutes ses actions, lui faisoit toujours prendre les voies les moins naturelles et le plus mauvais parti; d'une dévotion puérile, de mœurs scandaleuses; et, ce qui le rendit à la fois un objet de haine et de mépris, livré à ses favoris, et prodigue jusqu'à l'extravagance? Tel étoit Henri III, et l'on doit toujours avoir sous les yeux cette situation singulière et malheureuse du prince et des sujets, si l'on veut bien entendre les évènements inouïs qui ébranlèrent le trône, et furent sur le point d'en renverser le possesseur légitime pour y placer un étranger, devenu l'idole de la nation.

Aussitôt que la nouvelle de la mort de son frère lui fut parvenue, Henri,

(1) Contraint de fuir malade, et à pareille heure, il disoit, en gémissant: « Du moins, s'ils avoient attendu ma mort! (*Esprit de la Ligue.*)

à peine arrivé en Pologne, en sortit comme un fugitif; mais au lieu de diriger aussitôt ses pas vers la France, de justifier ce départ hasardeux et peu décent par le besoin extrême qu'avoit de sa présence un royaume que la mort de Charles avoit laissé dans le plus affreux désordre, le nouveau souverain prit sa route par l'Italie, s'arrêtant avec complaisance dans toutes les villes qui voulurent célébrer son passage par des fêtes et par des honneurs. Pendant qu'il perdoit ainsi un temps précieux dans une vaine représentation, le parti calviniste, ranimant ses forces, les réunissoit à celles de la faction des *Politiques,* à qui une régence sembloit donner des espérances nouvelles; et Catherine, au milieu des entreprises sans cesse renaissantes de ces rebelles, tâchoit de maintenir l'équilibre jusqu'à l'arrivée du roi, en employant tour à tour, et suivant les circonstances, la force ou les traités.

Cet accord des calvinistes et des mécontents fut signé dans une ville du Rouergue, nommée Millau. Le prince de Condé, réfugié en Allemagne, où il ne cessoit de négocier pour son parti, étoit l'ame de tous ces mouvements; et le roi, déjà livré à l'influence des favoris, en précipita la conclusion par le peu d'égards qu'il témoigna à Henri de Montmorency, duc de Damville, alors gouverneur de Languedoc. Ce seigneur, qui l'étoit allé trouver pendant son séjour à la cour de Turin, incertain encore du parti qu'il lui convenoit de prendre, mécontent de l'accueil qu'il en reçut, le quitta brusquement, et signa l'acte de la confédération; de manière que lorsque le roi entra dans son royaume, la guerre, sans être précisément déclarée, s'y trouva allumée de l'un à l'autre bout. Il la fit sans franchise et sans vigueur; et tandis qu'il commençoit à perdre toute considération auprès de ses ennemis, il achevoit de décourager le peu qui lui restoit de bons serviteurs, par les préférences dont il combloit ses *mignons* (1), et se rendoit odieux à ses peuples en les accablant d'impôts pour fournir à ses profusions.

(1) Tel étoit le nom que l'on donnoit aux jeunes gens qui entouroient le roi, et dont il faisoit ses plus chers favoris. La plupart furent introduits à la cour par René de Villequier, qui y faisoit le personnage d'artisan de plaisir. La main qui les présentoit rendit leurs mœurs suspectes, et leur air efféminé donna lieu à des imputations odieuses, que la conduite du roi ne démentoit pas assez.

(*Espr. de la Ligue.*)

1575. Forcés, par la nature de notre sujet, de resserrer sans cesse le récit des évènements, nous ne pouvons donner ici un tableau détaillé des tracasseries de la cour, funestes fruits de la foiblesse bizarre du monarque, et qui causèrent tous les malheurs de ce règne, en faisant naître une haine implacable entre ce prince et son frère le duc d'Alençon (maintenant duc d'Anjou), que son retour avoit fait sortir de l'espèce de captivité où il étoit retenu depuis la fameuse entreprise des *jours gras*. Le jeune prince ne profita de cette liberté qui lui étoit rendue que pour conspirer de nouveau, et finit par se jeter dans les bras des mécontents, poussé à cette démarche autant par son caractère ombrageux et jaloux que par l'inconséquence des procédés du roi, qui ne cessoit de provoquer ses craintes et ses ressentiments. Un des effets les plus remarquables de cette fuite et de la guerre qui la suivit, fut la délivrance des maréchaux de Cossé et de Montmorency, que Catherine tira de la Bastille, espérant s'en servir avec succès pour ramener le duc d'Anjou, sur lequel ils avoient un grand pouvoir. Pendant ces négociations, le duc de Guise, alors gouverneur de Champagne, attaque Thoré, frère du duc de Montmorency, qui conduisoit un corps de Reîtres au secours des confédérés, et le défait auprès de Langres (1); mais cet échec n'intimide nullement les chefs calvinistes, qui ne consentent qu'à une trève
1576. de sept mois, aux conditions les plus honteuses pour le roi. Cette trève, mal exécutée de part et d'autre, est bientôt rompue par l'arrivée en France du prince de Condé et de Casimir, prince palatin, à la tête d'une armée de trente mille hommes. En même temps le roi de Navarre s'échappe de la cour de France (2), où il ne jouissoit que d'une ombre de liberté, se réfugie dans son gouvernement de Guienne, fait de nouveau profession du calvinisme, et envoie des députés à l'armée du duc d'Anjou. Alors les huguenots, se croyant déjà les arbitres de la France, portent leurs demandes à un tel degré d'insolence, que, si le roi les eût accordées, c'en étoit fait et de sa couronne et de la religion catholique. Cependant Catherine, effrayée de

---

(1) Ce fut dans cette action qu'il reçut à la joue une blessure, dont la marque lui resta toute sa vie, ce qui lui fit donner le surnom de *Balafré*.

(2) C'est de cette époque que commence en quelque sorte la vie admirable de ce grand roi, destiné, sous le nom de Henri IV, à guérir tant de maux, et à faire les délices de la France, qui l'avoit si long-temps méconnu.

l'ascendant que prennent les confédérés, essaie d'en détacher son fils; rien ne lui coûte pour y parvenir, et le résultat de ses démarches produit enfin une paix nouvelle, la plus favorable que les calvinistes eussent encore obtenue. Le roi la signe, mais sous la condition que les clauses principales n'en seront ratifiées qu'aux états-généraux, qu'il indique à Blois pour la mi-novembre suivante. En attendant l'effet de cette ratification, le roi de Navarre se cantonne dans la Guienne, le prince de Condé dans les environs de la Rochelle, Damville en Languedoc, à la tête des *Politiques*, et Casimir retourne sur les frontières de la Champagne attendre les sommes qui, par les clauses du traité, devoient lui être fournies pour la solde de ses troupes.

Telle fut cette paix humiliante, scandaleuse, par laquelle le roi accrut encore la haine de ses peuples sans pouvoir gagner la confiance de ses ennemis. Le besoin qu'il eut d'argent pour satisfaire le prince allemand porta le mécontentement à son comble. Les Parisiens, auxquels il s'étoit déjà adressé sans succès l'année précédente, refusèrent encore de lui en donner; et à ce refus on ajouta des pasquinades (1), qui prouvèrent le mépris profond dans lequel le souverain étoit tombé. Il faut chercher principalement dans ces dispositions d'un peuple à la fois mécontent d'un roi catholique et enivré de haine contre les huguenots, les causes du succès prodigieux de cette faction singulière, connue sous le nom de *Ligue*, composé monstrueux d'ambition et de fanatisme, et l'un des plus grands fléaux qui aient jamais désolé la France.

On prétend que le cardinal de Lorraine (2) avoit eu, après la bataille de Dreux, la première idée de cette association religieuse. S'il en est ainsi, il est du moins probable qu'il n'avoit alors d'autre but que de soutenir le crédit et l'éclat de sa maison, en liant ses intérêts à ceux de la religion catholique; et même lorsque Guise, fils du duc assassiné, rassemblant

---

(1) On afficha celle-ci au Louvre : « Henri, par la grace de sa mère, inutile roi de France et de « Pologne, imaginaire concierge du Louvre, Marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois, bateleur « des églises de Paris, gendre de Colas, goudronneur des colets de sa femme et friseur de ses che- « veux, mercier du palais, visiteur d'estuves, gardien des quatre-mendiants, père-conscript des « blancs-battus, et protecteur des capucins. »

(2) Il étoit mort au commencement de ce règne, lorsque le roi étoit encore dans le midi de la France.

ces éléments de discorde, se fut mis à la tête de ce nouveau parti, il est évident qu'il étoit loin encore de cette audace qui lui fit concevoir depuis le projet de précipiter son maître du trône pour s'asseoir à sa place. La suite de ce récit a fait voir plus d'une fois combien la mort tragique de son père avoit allumé dans cette ame ardente de haine contre les religionnaires; et cette haine, poussée jusqu'à la fureur la plus sanguinaire, lui avoit gagné l'affection d'un peuple entier, dévoré de zèle pour sa religion. Par cette bizarrerie impolitique, qui faisoit le caractère de toutes ses actions, Henri III, qui l'avoit beaucoup aimé avant son départ pour la Pologne, ne lui témoigna plus que de l'indifférence à son retour: il fut également repoussé par le duc d'Anjou et par le roi de Navarre, qui, à la vérité, n'avoient pas des motifs aussi puissants de le ménager. Abreuvé de dégoûts à la cour, il se tourna du côté du peuple, dont la faveur sembloit l'appeler; et les ressentiments qu'avoit fait naître la dernière paix accordée aux calvinistes lui marquèrent en quelque sorte le rôle qu'il avoit à jouer.

On ne peut assurer si les associations partielles qui donnèrent naissance à la ligue commencèrent à Paris ou dans les provinces. L'acte le plus ancien qui nous en reste est de Picardie, et l'on y trouve déjà tous ces principes pernicieux, dont l'effet étoit de créer dans l'état une puissance entièrement indépendante du souverain. Ce qui est certain, c'est qu'il faut en chercher la source dans le parti même des calvinistes, que les catholiques avoient vus, dès le commencement de leurs associations, s'engager, par des serments et des souscriptions de formulaires, à la défense de la cause commune. Les alarmes que fit naître une paix qui, en assimilant presque le culte de ces hérétiques à celui des fidèles, sembloit menacer la religion même d'une ruine totale, agitoient tous les esprits; c'étoit à Paris l'ordinaire entretien de toutes les classes de la société. Les frondeurs les plus ardents de ce nouvel ordre de choses, bourgeois, marchands, gens de palais et autres, s'étant plus intimement liés par la violence même de leurs opinions, en vinrent par degrés non plus à se réunir, seulement par occasion, pour s'entretenir des malheurs de l'état et de la religion, mais à tenir des assemblées clandestines, dont le but étoit uniquement de traiter de ces matières; et c'est là que leur zèle, s'échauffant de plus en plus, il fut proposé d'imiter l'exemple de leurs ennemis, et

d'opposer à leurs dangereuses confédérations l'union de tous les vrais catholiques. Cette idée, adoptée par quelques uns, gagna de proche en proche avec une telle rapidité, qu'avant la fin de l'année il y eut un nombre considérable de gentilshommes, d'ecclésiastiques, de bourgeois les plus accrédités de la capitale, des villes considérables, même des provinces entières, affiliés à la ligue; et le secret en fut si bien gardé, que le roi n'eut connoissance de cette dangereuse entreprise contre son autorité que lorsqu'elle eut acquis assez de force pour ne pouvoir être détruite sans de grandes difficultés.

Il auroit pu l'abattre cependant, s'il eût été capable de prendre une résolution et de la suivre, car des avis certains sur le plan secret et sur les ressorts qui devoient être mis en œuvre pour la réussite de cette vaste conjuration lui parvinrent de l'Espagne, où les ligués avoient des agents cachés; et les calvinistes eux-mêmes lui firent passer des papiers importants qu'ils avoient surpris sur un autre agent, que les chefs du complot envoyoient à Rome. Ce plan, conçu avec assez d'habileté, n'alloit pas moins qu'à se rendre entièrement maîtres des affaires, et une fois parvenus là, à faire le procès au duc d'Anjou, pour avoir favorisé les hérétiques, à faire subir au roi le sort de Childéric, en le renfermant dans un monastère, et à remettre sur le trône, usurpé par les Capets, la race de Charlemagne, dont on prétendoit que les Guise étoient les descendants légitimes.

1577. Henri III étoit instruit de tous ces desseins lorsqu'il ouvrit les états de Blois, presque entièrement composés de ligueurs; mais incapable de toute résolution vigoureuse, au lieu d'écraser de tout le poids de son autorité une faction dont l'existence étoit le plus grand outrage fait à ses droits, il préféra, par cette déplorable indolence de son caractère, se délivrer des embarras du moment, et se mettre lui-même à la tête de cette ligue, qu'il ne pouvoit plus paroître ignorer; se rendant ainsi, dans ses propres états, de roi qu'il étoit, simple chef de parti. Cette étrange foiblesse eut du moins cet effet qu'elle déconcerta pour quelque temps le duc de Guise et ses partisans. N'ayant plus de prétexte pour brouiller, ils insistèrent du moins pour que la guerre fût déclarée sur-le-champ aux hérétiques: Henri, sans le refuser, dit qu'il n'agiroit point hostilement contre des princes de son sang avant de s'être assuré s'ils n'étoient pas

disposés à rentrer dans le sein de l'église et dans l'obéissance qu'ils devoient à leur légitime souverain, et les ligueurs ne purent s'opposer à l'envoi d'une députation vers les divers chefs des confédérés. Elle fut sans succès auprès du prince de Condé et du roi de Navarre, qui protestèrent hautement contre l'assemblée de Blois, et montrèrent qu'ils avoient pressenti le coup qu'on vouloit leur porter, et qu'ils s'étoient mis en mesure d'en arrêter l'effet. Damville témoigna pour elle le même mépris, et renvoya également ses députés. Cependant les états se séparèrent sans qu'on se fût arrêté à aucun parti : la ligue, ne se sentant pas assez forte, avoit remis à un autre temps l'exécution de ses projets, et le roi, qu'elle n'avoit pu forcer à la guerre, n'avoit osé néanmoins prononcer qu'il maintiendroit la paix.

Délivré de ces dangereux conseillers, Henri renoua la négociation, et mit deux armées en campagne pour l'appuyer. Il réussit auprès de Damville, qui se rendit le premier aux offres de la cour, avec ses *politiques*, et même se tourna contre ses anciens alliés ; mais les princes ne furent point intimidés de cet appareil de guerre déployé contre eux, sachant très bien que le duc d'Anjou, qui étoit à la tête du corps d'armée le plus considérable, étoit intéressé, après les discussions mal éteintes qui s'étoient élevées entre lui et son frère, à ne point écraser les calvinistes. En effet, la campagne se passa sans succès décisif, et le roi, bientôt fatigué du bruit des armes, et impatient de se replonger dans son repos accoutumé, se hâta de mettre fin à cette nouvelle guerre par le célèbre édit de pacification, donné à Poitiers, à la vérité moins favorable aux hérétiques que ceux qui l'avoient précédé, mais tel cependant qu'il étoit impossible qu'il ne choquât pas tout le parti catholique (1).

On peut dire que puisque le roi n'avoit pas le courage d'être le maître dans ses états, une semblable paix, toute insuffisante qu'elle étoit, de-

(1) Les termes de l'édit étoient ménagés de manière que la religion romaine paroissoit toujours la dominante ; mais de sorte aussi que la prétendue réformée ne perdoit aucun avantage solide pour n'être qu'en second. On lui assuroit l'exercice public, avec une liberté plus étendue, mieux spécifiée et moins assujettie à la gêne des anciennes restrictions. Le roi rétablit ses sectateurs dans tous les privilèges de citoyens, dans le droit aux charges, aux magistratures et autres dignités : il approuva la prise d'armes et tout ce qu'ils avoient fait, comme très utile à l'état ; il leur accorda des juges établis exprès pour eux dans chaque parlement, neuf places de sûreté et des troupes, à condition qu'ils paieroient les dîmes, rendroient les biens d'église usurpés, chômeroient les fêtes extérieurement, et ne choqueroient en rien les catholiques dans leur culte. (*Esprit de la Ligue.*)

venoit un palliatif absolument nécessaire dans la situation horrible où la France étoit réduite. L'épuisement des finances étoit tel, qu'il fallut mettre en gage les pierreries de la couronne pour satisfaire Casimir, qui, toujours campé sur la frontière, menaçoit de rentrer en France, et de se joindre aux calvinistes, qui le rappeloient. A tant d'ennemis qui le pressoient de toutes parts, le malheureux prince ne pouvoit opposer que des soldats infectés des poisons de la ligue, et qu'il pouvoit considérer comme des ennemis encore plus dangereux. Du reste, le royaume entier étoit livré à la plus horrible anarchie; les lois étoient sans vigueur, et la certitude que l'on avoit de l'impunité, en passant d'un parti dans un autre, enhardissoit à tous les crimes.

1578. Cependant, au lieu de profiter de cet intervalle de paix, et de tirer du moins de l'édit de Poitiers les avantages qu'il sembloit offrir, en cherchant à apaiser et à désarmer les divers partis, Henri III, comme si cette paix d'un moment eût dû être à jamais inaltérable, se replongea de nouveau dans cette indolence stupide, dans ces lâches voluptés qui l'avoient déjà rendu la risée de ses ennemis et de ses sujets. Les mémoires du temps nous ont conservé des détails qui semblent incroyables de ce mélange de superstitions, de débauches, de bizarreries indécentes dont se composoit la vie de ce foible prince. Aux mascarades, aux tournois, aux courses de bagues, où il paroissoit dans des parures efféminées, indignes non seulement d'un roi, mais de tout homme qui auroit conservé quelque respect pour lui-même, succédoient des retraites, des processions, dans lesquelles, par un excès non moins ridicule, il paroissoit couvert d'un sac de pénitent, portant une discipline et un chapelet attachés à sa ceinture; puis, après avoir visité les couvents et adoré les reliques, il retournoit à ses orgies et à ses *mignons*. C'étoient principalement ses tendresses effrénées pour ces jeunes débauchés, les profusions extravagantes qu'il ne cessoit de faire pour eux, et l'insolence extrême où les jetoit un tel excès de faveur qui aliénoient tous les esprits, tant à la cour qu'à la ville; la reine mère elle-même souffroit comme les autres *de la désordonnée outrecuidance des mignons*, et attendoit quelque évènement qui mît fin à de tels scandales. On eut quelque espérance d'en être délivré après la mort tragique de Caylus, Maugiron et Saint-Mégrin (1);

(1) Les deux premiers furent tués en duel. Ce fut à l'entrée de la rue des Tournelles, où aboutissoit

mais le roi, qu'on avoit cru un moment inconsolable de leur perte, ne tarda pas à les remplacer par de nouveaux favoris, qui devinrent, comme les premiers, l'objet de ses folles complaisances et de ses prodigalités (1). Du reste, il prenoit plaisir lui-même à intriguer et à brouiller dans sa propre famille : jaloux de son frère le duc d'Anjou, comme Charles IX l'avoit été autrefois de lui-même, souvent engagé avec ce jeune prince dans des querelles qui partageoient toute la cour, ce fut cette jalousie qui, pendant long-temps, fut le seul obstacle à l'exécution du projet si avantageux pour la France, de l'envoyer au secours des Flamands, qui le demandoient pour souverain, et de porter ainsi le coup le plus sensible à ce Philippe II, dont la sombre politique se mêloit à tous les complots qui pouvoient entretenir parmi nous des divisions et une guerre intestine, sur laquelle il avoit fondé sa sûreté et la prospérité de ses états. De petites passions portèrent encore le roi à essayer de brouiller sa sœur Marguerite avec le roi de Navarre son mari; et cette intrigue, que l'adresse de la jeune reine sut faire tourner contre lui, ralluma la guerre qu'il avoit tant d'intérêt d'éviter.
1579. Alors le duc d'Anjou, uniquement occupé de ses intérêts, excite secrètement les calvinistes à pousser leurs entreprises; puis profitant de l'indolence

---

alors un des côtés du parc, vis-à-vis de la Bastille, qu'ils se battirent à cinq heures du matin le 27 avril 1578, avec Livarot, autre mignon du roi, contre d'Entragues, attaché aux Guise, Riberac et Schomberg. Maugiron et Schomberg, qui n'avoient que dix-huit ans, furent tués roides; Riberac mourut le lendemain; Livarot, d'un coup sur la tête, resta six semaines au lit; d'Entragues ne fut que légèrement blessé; Caylus, blessé de dix-neuf coups, languit trente-trois jours, et mourut entre les bras du roi, qui, pendant tout ce temps, ne quitta pas le chevet de son lit. « Il avoit promis aux chirurgiens « qui le pansoient cent mille francs, en cas qu'il revînt en convalescence, et à ce beau mignon cent « mille écus, pour lui faire avoir bon courage de guérir. Nonobstant lesquelles promesses il passa de « ce monde à l'autre. » Henri n'aimoit pas moins Maugiron, « car il les baisa tous deux morts, fit tondre « leurs têtes, et emporter et serrer leurs blonds cheveux, ôta à Caylus les pendants de ses oreilles, « que lui-même auparavant lui avoit donnés et attachés de sa propre main. » Il soulagea sa douleur en leur faisant faire, dans l'église de Saint-Paul, des obsèques d'une magnificence royale, et en faisant élever des statues sur leurs tombeaux.

Saint-Mégrin, qui avoit une intrigue galante avec la duchesse de Guise, fut assailli, en sortant du Louvre, par vingt ou trente hommes apostés par le duc de Mayenne et le cardinal de Guise. Ils le percèrent de trente-trois coups de poignard, dont il mourut le lendemain. Le roi le fit enterrer à Saint-Paul avec la même pompe et les mêmes cérémonies que Caylus et Maugiron.

(1) Il dépensa douze cent mille écus aux noces de Joyeuse, qu'il maria à une sœur de la reine, sans compter quatre cent mille autres qu'il promit de lui payer. Il acheta à La Valette la terre d'Epernon, et lui donna d'avance, en argent, la dot de la femme qu'il lui destinoit.

naturelle de son frère, se rend l'arbitre de la paix, sous la condition
1580. expresse que celui-ci ne s'opposera plus à son expédition de Flandre. Elle a d'abord d'heureux succès, que suivent des revers dus au manque d'habileté de ce prince; il revient en France, meurt un an après son retour (1), et sa mort ouvre un champ plus vaste à tous les fauteurs de troubles, et devient en quelque sorte le signal des désordres dont il nous reste à présenter le tableau.

Pendant le cours de son expédition, il s'étoit passé à Paris et dans la France entière, livrée à la plus déplorable anarchie, une foule d'événements, précurseurs de l'orage que cette mort devoit enfin faire éclater. Le duc de Guise, éloigné par le roi de tous les emplois, n'en continuoit pas moins de vivre à la cour et dans la capitale, uniquement occupé d'accroître, par mille artifices, cette faveur populaire qu'il s'étoit déjà acquise, s'insinuant sur-tout de plus en plus dans la confiance du clergé, qui conservoit de profonds ressentiments des derniers privilèges accordés aux réformés, et se rendant ainsi peu à peu le centre de tous les projets que Rome et l'Espagne avoient conçus à l'égard de la France. Tandis qu'il conspiroit ainsi sous les yeux mêmes du roi, celui-ci sembloit se plaire à renchérir encore sur les extravagances de sa conduite. Aux processions bizarres dont nous avons déjà parlé, dans lesquelles il traînoit
1581. après lui princes, ministres, cardinaux, et dont la populace de Paris faisoit d'insolentes dérisions jusqu'aux portes de son palais, il ajoutoit des pèlerinages, pour obtenir du ciel la grace d'avoir des enfants, et se renfermant tour à tour dans le monastère des Minimes et des Feuillants, il y poussoit l'oubli de sa dignité jusqu'à haranguer ces religieux en plein chapitre. Au plaisir de la représentation, qui étoit une des manies de ce malheureux prince, se joignoit alors le désir de persuader le peuple de Paris de son attachement à la religion catholique. Mais les factieux, qui épioient toutes ses démarches, s'empressèrent de lui enlever cette ressource, en excitant les prédicateurs à tonner dans la chaire contre ces processions et ces retraites, et à traiter d'hypocrisie et de momeries religieuses tout cet appareil de pénitence et de dévotion. Le roi, naturellement débonnaire, ne punit de si graves insultes que par des réprimandes

(1) En 1585.

ou quelques légers châtiments, dont l'effet fut d'enhardir encore davantage les fanatiques (1). Il avoit déjà prouvé, quelque temps auparavant, qu'on
1582. pouvoit tout oser contre lui, dans la fameuse conjuration de Salcède (2), conjuration visiblement dirigée par le conseil d'Espagne et par le duc de Guise contre sa vie et celle de toute sa famille, et dont il aima mieux détruire toutes les traces, en pressant le supplice de ce scélérat, que d'en découvrir les secrets moteurs, en se donnant la peine d'employer les formes juridiques (3) qui pouvoient amener des résultats si essentiels à sa propre
1583. sûreté. Enfin l'affront public qu'il fit à sa sœur Marguerite (4) acheva

(1) Le prédicateur de la cathédrale, nommé *Poncet*, appela publiquement une nouvelle confrérie de pénitents, érigée par le roi, *la confrérie des hypocrites et athéistes.* « Et qu'il ne soit vrai, dit-il en « propres mots, j'ai été averti de bon lieu, qu'hier au soir, qui étoit le vendredi de leur procession, la « broche tournoit pour le souper de ces gros pénitents, et qu'après avoir mangé le gras chapon, ils « eurent pour collation de nuit le petit tendron, qu'on leur tenoit tout prêt. Ah ! malheureux hypo- « crites ! vous vous moquez donc de Dieu, sous le masque, et portez, par contenance, un fouet à « votre ceinture ? Ce n'est pas là, de par D..... où il faudroit le porter, c'est sur votre dos et sur vos « épaules, et vous en étriller très bien ; il n'y a pas un de vous qui ne l'ait bien gagné. » Le roi se contenta de reléguer ce prédicateur insolent dans une abbaye qu'il possédoit. Un des mignons (les uns disent Epernon, d'autres Joyeuse), voulant se moquer de la disgrace de Poncet, fut payé de sa raillerie par une réponse qui fut trouvée fort à propos. « Monsieur notre maître, lui dit le mauvais « plaisant, on dit que vous faites rire les gens à votre sermon ; cela n'est guère bien. Un prédicateur « comme vous doit prêcher pour édifier, et non pas pour faire rire. » « Monsieur, répondit Poncet, « sans s'étonner, je veux bien que vous sachiez que je ne prêche que la parole de Dieu, et qu'il ne « vient point de gens à mon sermon pour rire, s'ils ne sont méchants et athéistes : et aussi n'en ai-je « jamais tant fait rire en ma vie comme vous en avez fait pleurer. » (*Journal de Henri III.*)

(2) Ce Salcède fut arrêté en Flandre par le duc d'Anjou, et envoyé au roi. Sa déposition, écrite toute entière et signée de sa main, offroit le tableau d'une conjuration où figuroient tout ce qu'il y avoit de plus distingué entre les courtisans et les ministres de France, presque tous les gouverneurs de province et des villes considérables, et jusqu'à des favoris du roi. Il leur prêtoit l'affreux projet de mettre Henri en prison, de se défaire du duc d'Anjou, et d'exterminer la famille royale. Bien des choses se contredisoient dans cette déposition, mais il en résultoit toujours l'indice certain d'un projet criminel et très redoutable.

(3) Pendant et après le procès il n'y eut point d'information, point de perquisition, point de confrontation des accusés, du moins des plus suspects.

(4) Elle étoit tombée dans la défaveur du roi, à cause de ses liaisons intimes avec le duc d'Anjou, et aussi parcequ'elle étoit trop aimée du duc de Guise. Comme elle retournoit auprès de son mari, qui l'avoit redemandée, Henri, pour satisfaire sa vengeance particulière, fit arrêter la voiture de sa sœur au milieu de la route par des archers de sa garde, qui démasquèrent ses femmes, sous prétexte de voir s'il n'y avoit point d'hommes cachés parmi elles, et se portèrent à des violences si scandaleuses, que Marguerite, déjà déshonorée par les bruits trop fondés qu'il avoit fait répandre lui-même sur sa conduite, n'osa retourner auprès de son époux, et alla cacher sa honte dans des châteaux écartés, où elle crut pouvoir se livrer plus librement à ses penchants.

d'indigner tous les esprits, non qu'on eût conservé aucune considération pour cette princesse, universellement décriée pour le dérèglement de ses mœurs, mais parcequ'on trouvoit odieux que le roi se fît un plaisir barbare de déshonorer sa propre sœur, et en quelque sorte le dernier rejeton de la race royale, tandis que lui-même se livroit sans ménagement aux plus honteuses voluptés. Toutefois il s'occupoit peu de ces clameurs publiques, et vivoit, entouré d'ennemis, sans songer seulement qu'ils existassent, entièrement livré à des amusements ridicules et puérils au milieu d'une fermentation générale qui présageoit la plus terrible catastrophe.

1584. Cependant tous les partis négocioient comme si la France n'eût point eu de roi. Tandis que Guise resserroit les nœuds qui l'unissoient à l'Espagne, le roi de Navarre sollicitoit des secours en Allemagne et en Angleterre contre les complots des princes lorrains; uniquement occupé de ses propres intérêts et du soin d'entretenir en France les divisions qui la déchiroient, Philippe II faisoit à la fois des propositions à la ligue et aux calvinistes; la reine mère, non moins intéressée à brouiller, pour conserver un reste de pouvoir qu'elle voyoit sur le point de lui échapper, négocioit avec le duc de Lorraine, qu'elle auroit voulu opposer au duc de Guise; il y avoit encore d'autres négociations particulières du duc de Lorraine et du duc de Savoie avec le roi de Navarre, et des Guise avec le vieux cardinal de Bourbon, qui, voyant Henri III sans enfants, croyoit ou peut-être feignoit de croire qu'il étoit le légitime héritier de la couronne.

1585. Cependant la ligue se fortifioit à l'abri même du nom du roi, qui n'en étoit que le chef apparent, tandis que Guise, véritable chef de cette faction formidable, en préparoit tous les ressorts, en dirigeoit tous les mouvements. Tandis qu'il opposoit les prétentions du cardinal de Bourbon aux droits incontestables de son neveu le roi de Navarre, il persuadoit à la reine mère qu'en écartant du trône le chef de cette branche royale, et en abusant ce vieillard d'espérances imaginaires, il n'avoit d'autre but que de donner la couronne à ses petits-fils, enfants du duc de Lorraine et de Claude de France sa fille. Il fait espérer aux courtisans plus de considération, au moyen d'une guerre qui alloit rendre leurs services nécessaires; au peuple, la diminution des impôts; au clergé, la destruction de toutes les sectes: les prédicateurs, mis de nouveau en jeu, tonnoient dans les chaires contre le roi de Navarre, augmentoient encore la haine qu'on

avoit contre lui, en le présentant comme un tyran qui, s'il régnoit jamais avec ses hérétiques, feroit des martyrs de tous les catholiques; et c'étoit sous les yeux d'un roi jeune encore et d'une reine à la fleur de son âge (1), que l'on disposoit ainsi de la couronne de France; c'étoit en avançant le prétexte insolent qu'il n'avoit point d'enfants, et qu'il étoit dans l'impuissance d'en avoir, qu'on préparoit dans son royaume, dans sa propre capitale, une guerre dont le but étoit de s'emparer d'avance de sa succession.

Ces odieuses manœuvres augmentoient de jour en jour le nombre des partisans de la ligue; on en faisoit signer par-tout des formulaires sous le nom de *Sainte-Union :* cependant le duc de Guise ne se croyoit point encore en mesure d'agir, il vouloit attendre que ses partisans fussent plus nombreux; mais le roi d'Espagne le força d'éclater plus tôt qu'il n'auroit voulu, parceque ce prince avoit besoin que les troubles commençassent sur-le-champ pour arrêter l'effet des négociations que les Flamands venoient d'entamer avec le roi. D'abord le cardinal de Bourbon, principal instrument de cette intrigue politique, se retire dans son diocèse, et de là à Péronne, où une députation solennelle de la noblesse de Picardie l'avoit invité à se rendre. Des Suisses et des Reîtres, soudoyés par les nouveaux confédérés, s'avancent vers les frontières; la noblesse de Champagne et de Bourgogne se réunit autour des Guise; plusieurs villes se soulèvent; Lyon, Toul et Verdun ouvrent leurs portes aux secours qu'envoient les étrangers; enfin la faction s'organise à Paris, et cette ville devient le centre de tous ses mouvements.

Nous avons déjà dit qu'il s'y tenoit depuis quelque temps des assemblées, où les dangers que couroit la religion et les fautes du gouvernement étoient l'objet des critiques passionnées de gens de tous les états. Les premières se tinrent au collège de Fortel. De la censure du gouvernement on passa naturellement à la discussion des moyens propres à remédier aux abus dont on se plaignoit; les plus ardents proposèrent d'abord des projets généraux; il fut facile ensuite au duc de Guise de diriger leurs délibérations, et de les amener peu à peu au point de former des plans plus arrêtés, et de les mettre à exécution. Ces meneurs, intrigants ou fana-

(1) Il avoit épousé, en 1575, Louise de Lorraine, fille de Nicolas, comte de Vaudemont, frère puîné du duc de Lorraine.

tiques, que nous verrons bientôt paroître à la tête de la faction formidable des *Seize*, commencèrent leurs opérations par établir des correspondances avec les principales villes de France, où leurs émissaires avoient excité des assemblées animées du même esprit, et dont tous les mouvements étoient dirigés par celle de Paris. Ils se cotisèrent ensuite pour acheter des armes, et tel étoit le mépris dans lequel l'autorité du roi étoit tombée, que l'armement des Parisiens se fit sous ses propres yeux, malgré ses édits qui défendoient de lever des hommes et de former des attroupements. Dès ce moment, craignant pour sa propre sûreté, il crut nécessaire de s'entourer d'une garde de quarante-cinq gentilshommes, qui avoient ordre de ne jamais le quitter.

Vers la fin de mai parut le manifeste de la ligue. Il fut donné à Péronne, sous le nom seul du cardinal de Bourbon; et les principaux motifs qu'on y faisoit valoir étoient les dangers extrêmes que couroit la religion catholique si la branche hérétique des Bourbons venoit à monter sur le trône. La réponse du roi fut foible, et sa conduite le fut encore davantage. Épouvanté des torrents d'écrits qui se multiplièrent sous tous les titres, *apologies*, *déclarations*, *complaintes*, *protestations*, dans lesquelles se renouveloient, sous toutes les formes, les mêmes déclamations sur les favoris, sur la religion, sur la misère du peuple, etc., il crut qu'en effet l'insolence des ligueurs et l'audace de leurs demandes étoient inspirées par une puissance réelle, tandis qu'au contraire ils se trouvoient en commençant dans un tel état de foiblesse, que rien n'eût été plus facile que de les écraser avec la moindre résolution. Au lieu d'adopter les mesures vigoureuses qui se présentoient d'elles-mêmes, il hésita, il consulta, et finit par prendre le plus mauvais parti, qui étoit de traiter avec les rebelles. Il pria la reine mère de s'en charger, ou plutôt elle s'offrit elle-même, ravie, dit-on, de voir s'élever dans l'état des troubles qui la faisoient sortir de la nullité à laquelle le calme l'avoit depuis long-temps condamnée. Les conférences qu'elle eut avec les principaux chefs des ligueurs se tinrent à Épernay en Champagne; et soit qu'ils eussent réellement réussi à l'intimider, soit qu'elle penchât secrètement pour eux, et qu'il entrât dans sa politique de continuer à brouiller pour conserver son pouvoir, elle accorda à ces factieux tout ce qu'il leur plut de demander, et le résultat de cette négociation fut le fameux traité de Nemours, dans

lequel le roi, recevant la loi de ses propres sujets, révoquoit absolument tous les privilèges accordés aux hérétiques par l'édit de Poitiers, s'engageoit à défendre dans son royaume entier l'exercice de toute autre religion que de la romaine, en chassoit tous les ministres du parti calviniste, et promettoit de déclarer de nouveau la guerre aux chefs de ce parti, s'ils refusoient de rendre les places qui leur avoient été accordées.

Tels furent, dans ce traité, les articles rendus publics par un édit enregistré au parlement dans un lit de justice tenu le 18 juillet; mais par des articles secrets plus humiliants encore, le roi s'obligeoit à solder de ses propres deniers les troupes étrangères du duc de Guise, et à donner à la ligue, comme autrefois aux calvinistes, plusieurs places de sûreté; assez imprudent pour ne pas voir que le nouveau parti qu'il élevoit lui-même dans l'état étoit plus dangereux mille fois que celui qu'on vouloit le forcer d'abattre; ou plutôt il le voyoit, et n'avoit pas la force de résister. Vainement le roi de Navarre, touché des extrémités auxquelles ce foible prince étoit réduit, lui avoit-il offert de se réunir à lui pour arrêter dans leur principe les manœuvres d'un sujet insolent et rebelle, Henri temporisant toujours, dans l'espoir de conserver ce repos indolent auquel il étoit prêt à tout sacrifier, le força de rester dans l'inaction, et, par cette dernière faute ajoutée à tant d'autres, se vit enfin réduit à signer cette funeste paix de Nemours.

Réduit à ses propres forces, abandonné par celui qu'il avoit voulu sauver, Bourbon du moins ne s'abandonna pas lui-même. Il répandit partout des manifestes, et les adressa à tous les ordres de l'état; il offrit le duel au duc de Guise, pour épargner le sang français; sa franchise et son courage, l'excès même des dangers qui le menaçoient lui procurèrent des secours plus efficaces et plus prompts qu'il n'avoit pu l'espérer, de manière qu'au grand étonnement des ligueurs, qui, soutenus désormais par l'autorité royale, le croyoient perdu sans ressource, hors d'état d'entreprendre la moindre défense, il se trouva lui-même en mesure d'attaquer. L'embarras fut alors du côté de ses ennemis, qui manquoient d'argent: cette circonstance détermina le roi, aussitôt après l'édit qui proscrivoit les calvinistes, à mander au Louvre le premier président du parlement de Paris, le prevôt des marchands et le doyen de la cathédrale, auxquels il joignit le cardinal de Guise.

« Je suis charmé, leur dit-il en les abordant d'un air ironique, d'avoir
« enfin suivi les bons conseils qu'on m'a donnés, et de m'être déterminé,
« à votre sollicitation, à révoquer le dernier édit que j'avois fait en
« faveur des protestants. J'avoue que j'ai eu de la peine à m'y résoudre;
« non pas que j'aie moins de zèle qu'un autre pour les intérêts de la reli-
« gion, mais parceque l'expérience du passé m'avoit appris que j'allois
« faire une entreprise où je trouverois des obstacles que je ne croyois pas
« surmontables; mais puisqu'enfin le sort en est jeté, j'espère qu'assisté
« des secours et des conseils de tant de braves gens, je pourrai terminer
« heureusement une guerre si considérable.

« Pour l'entreprendre et la finir avec honneur, j'ai besoin de trois
« armées. L'une restera auprès de moi, j'enverrai l'autre en Guienne,
« et la troisième je la destine à marcher sur la frontière, pour empêcher
« les Allemands d'entrer en France : car, quoi qu'on puisse dire au
« contraire, il est certain qu'ils se disposent à venir nous voir. J'ai tou-
« jours cru qu'il étoit dangereux de révoquer le dernier édit, et depuis
« que la guerre est résolue, j'y vois encore plus de difficultés, et c'est à
« quoi il faut pourvoir de bonne heure; car il ne sera plus temps d'y
« penser quand l'ennemi sera à vos portes, et que de vos fenêtres vous
« verrez brûler vos métairies et vos moulins, comme il est déjà arrivé
« autrefois. C'est contre mon avis que j'ai entrepris cette guerre; mais
« n'importe, je suis résolu à n'y épargner ni soin ni dépense pour qu'elle
« réussisse; et puisque vous n'avez pas voulu me croire lorsque je vous ai
« conseillé de ne point penser à rompre la paix, il est juste du moins que
« vous m'aidiez à faire la guerre. Comme ce n'est que par vos conseils que
« que je l'ai entreprise, je ne prétends pas être le seul à en porter tout
« le faix. »

Puis se tournant vers M. de Harlai : « M. le premier président, lui
« dit-il, je loue fort votre zèle et celui de vos collègues, qui ont aussi
« approuvé la révocation de l'édit, et m'ont exhorté si vivement à prendre
« en main la défense de la religion; mais aussi je veux bien qu'ils sachent
« que la guerre ne se fait pas sans argent, et que, tant que celle-ci durera,
« c'est en vain qu'ils viendront me rompre la tête au sujet de la suppres-
« sion de leurs gages. Pour vous, ajouta-t-il, M. le prevôt des marchands,
« vous devez être persuadé que je n'en ferai pas moins à l'égard des rentes

« de l'Hôtel-de-Ville. Ainsi assemblez ce matin les bourgeois de ma « bonne ville de Paris, et leur déclarez que, puisque la révocation de « l'édit leur a fait tant de plaisir, j'espère qu'ils ne seront pas fâchés de « me fournir deux cent mille écus d'or dont j'ai besoin pour cette guerre; « car, de compte fait, je trouve que la dépense montera à quatre cent « mille écus par mois. »

Ensuite s'adressant au cardinal de Guise: « Vous voyez, monsieur, « lui dit-il d'un air irrité, que je m'arrange, et que de mes revenus, « joints à ce que je tirerai des particuliers, je puis espérer fournir, pen- « dant le premier mois, à l'entretien de cette guerre: c'est à vous « d'avoir soin que le clergé fasse le reste, car je ne prétends pas être le « seul chargé de ce fardeau, ni me ruiner pour cela; et ne vous imaginez « pas que j'attende le consentement du pape; car, comme il s'agit d'une « guerre de religion, je suis très persuadé que je puis en conscience, et « que je dois même me servir des revenus de l'église, et que je ne m'en « ferai aucun scrupule. C'est sur-tout à la sollicitation du clergé que je « suis chargé de cette entreprise: c'est une guerre sainte, ainsi c'est au « clergé à la soutenir. »

Tous vouloient répliquer et faire des remontrances, mais le roi les interrompit brusquement: « Il falloit donc m'en croire, leur dit-il d'un ton « altéré, et conserver la paix plutôt que de se mêler de décider la guerre « dans une boutique ou dans un chœur; j'appréhende fort que, pensant « détruire le prêche, nous ne mettions la messe en grand danger. Au « reste il est question d'effets et non de paroles. » Après ces mots il se retira, laissant confus et en désordre, dit Davila, tous ceux à la bourse desquels il venoit de déclarer la guerre.

« Cette harangue, selon la remarque de l'historien de Thou, n'aboutit qu'à faire connoître les sentiments secrets de Henri. Il en devint plus odieux aux catholiques zélés qui vouloient la guerre, et plus méprisable aux princes lorrains qui étoient l'ame de l'entreprise. « Quand ils eurent « une fois compris que ce prince étoit assez foible pour souffrir impuné- « ment qu'on fît violence à son autorité, il n'y eut rien qu'ils n'osassent « dans la suite (1). »

(1) Esprit de la Ligue.

Ainsi commença la guerre dite *des trois Henris*, Henri III à la tête des royalistes, Henri de Guise chef des ligueurs, et Henri de Navarre chef des calvinistes. Deux armées commandées par le duc et par son frère Mayenne marchèrent, la première contre les Allemands qui entroient en France, la seconde en Guienne contre les Bourbons. Cette guerre fut comme presque toutes celles qui l'avoient précédée, remplie d'alternatives de bons et de mauvais succès. Les triomphes du roi de Navarre et du prince de Condé furent d'abord si rapides, que les ligueurs soupçonnèrent le roi d'intelligence avec eux; mais le prince de Condé ne tarda pas à éprouver des revers dus à son imprudence: son armée fut entièrement détruite, et il se vit forcé de se retirer en Angleterre (1). Le roi de Navarre poursuivit sa marche victorieuse, sans qu'un tel échec eût ébranlé son courage ou ralenti son activité. C'est alors que les ligueurs sollicitèrent contre ces deux princes une bulle d'excommunication, qui fut lancée contre eux par Sixte V, et que les Bourbons méritèrent l'estime de ce pape en faisant afficher leur protestation contre sa sentence dans Rome même et jusqu'aux portes du
1586. Vatican. Cependant, tout en continuant la guerre, Henri de Navarre adressoit à tous les ordres du royaume des lettres, dans lesquelles se peignoit ce caractère héroïque et généreux qui devoit par la suite briller d'un si grand éclat; il opposoit aux édits que les ligueurs arrachoient au roi contre les calvinistes, des édits non moins vigoureux contre les catholiques, obtenoit sans cesse de nouveaux secours des princes étrangers, tandis que le monarque, dont chaque instant augmentoit les embarras, levoit des armées nouvelles, pour ôter tout prétexte à ses ennemis de le calomnier, et gâtoit ensuite l'effet de ces mesures, en prenant ses favoris pour généraux. C'étoit à la vérité le seul moyen qui lui restât d'empêcher que les ligueurs ne fussent maîtres de toutes les forces de son royaume; toutefois la méfiance qu'il avoit inspirée étoit si grande, on étoit si profondément indigné de ses folles profusions, que, lorsqu'il fut question de fournir de l'argent pour entrer en campagne, le

(1) Il mourut empoisonné dans la ville de Saint-Jean d'Angeli en 1588. Charlotte de La Trémouille, qu'il avoit épousée à son retour d'Angleterre, fut accusée d'avoir commis ce crime horrible; le roi de Navarre l'en crut long-temps coupable, et la tint dans une captivité qui dura huit années, après lesquelles elle fut déclarée innocente par un arrêt du parlement de Paris.

parlement refusa d'enregistrer ses édits bursaux. « Suivant la mauvaise « coutume qui commençoit à s'introduire, dit le président de Thou, le « monarque vint tenir son lit de justice, et les fit enregistrer de son « autorité royale. »

Cependant une armée considérable d'Allemands étoit sur le point de
1587. passer la frontière : la reine mère eut alors avec le roi de Navarre une conférence, dans laquelle elle chercha à le tromper, pour l'amener à une paix qui ne lui offroit pour l'avenir aucune garantie; mais cette négociation ne réussit point, parcequ'il vit le piège qu'elle vouloit lui tendre; et le mécontentement que de tels rapprochements inspiroient aux ligueurs s'en accrut au point que, dans une assemblée particulière qu'ils tinrent dans une abbaye du cardinal de Guise, ils jurèrent de ne point quitter les armes, *de quelque part que l'ordre leur en fût donné*, qu'ils n'eussent détruit ou chassé de France jusqu'au dernier des hérétiques. Ainsi, par un résultat déplorable de cette fausse situation où il s'étoit placé, Henri III, se brouillant avec un parti sans avoir pu gagner l'autre, se voyoit réduit à la triste nécessité de se joindre aux ligueurs pour abattre les huguenots, ou d'appeler à son secours les huguenots pour détruire les ligueurs, ou enfin de soutenir seul la guerre contre les uns et les autres. Les divisions qui régnoient dans son conseil, où les deux partis avoient des partisans, augmentoient encore ses irrésolutions; et cette diversité des opinions et des intérêts y produisoit souvent, en sa présence et au mépris de son autorité, des discussions qui dégénéroient en reproches amers et en querelles scandaleuses. « Prince malheureux, s'écrie un historien, qui, avec de la religion, ne put se faire aimer des catholiques; avec un grand fonds de bonté, fut haï de ses peuples, fut méprisé de la noblesse avec de la bravoure; et, avec de la générosité, fut trahi de ses courtisans les plus chéris; tout cela pour n'avoir jamais su, en se décidant, décider les autres, et les ramener, par la fermeté, au devoir et à la fidélité. »

Dans son extrême embarras, il avoit essayé d'éblouir le duc de Guise par les promesses les plus brillantes, les plus capables de satisfaire son orgueil et sa vanité, afin de le ramener à lui et de le faire renoncer à la ligue: le duc avoit refusé. Cependant ce parti, sur lequel cet ambitieux fondoit sans doute des espérances plus grandes encore, l'entraînoit alors plus loin et plus vite qu'il n'auroit voulu. Après avoir allumé le fanatisme d'une mul-

titude aveugle et grossière, il lui devenoit impossible d'en modérer les effets; et si l'on considère avec attention la marche du complot, on verra que toutes les résolutions extrêmes partoient du conseil de la ligue, assemblée désordonnée, composée presque fortuitement de gens de tous états, avocats, huissiers, procureurs, greffiers, magistrats, banqueroutiers, prédicateurs, parmi lesquels on comptoit un apostat du calvinisme, un Bussi Leclerc, ancien maître en fait d'armes, l'orfèvre Crucé, des marchands, tels que Louchard, La Chapelle-Marteau, etc. Une femme furieuse, et sans doute offensée par Henri III, quoiqu'on en ait toujours ignoré le motif, Catherine-Marie de Lorraine, sœur du duc de Guise, et veuve du duc de Montpensier, souffloit à ces forcenés la haine et les désirs de vengeance dont elle étoit dévorée. Un seul homme dévoué au duc de Guise, et dépositaire de son secret (1), s'étoit introduit au milieu d'eux, y avoit acquis de la considération par son adresse, son audace et son éloquence, mais n'étoit pas toujours le maître de calmer leur fougue et de les diriger vers le but que leur chef s'étoit proposé. Les choses en vinrent au point que, dans le courant même de cette année, plusieurs conjurations furent formées tant contre l'état que contre la personne du roi. Ils osèrent d'abord concevoir le projet de s'emparer de Boulogne, et de livrer ce port au roi d'Espagne qui le demandoit. Henri fit avorter ce complot, mais ne le punit pas. Enhardis par cet excès de foiblesse, ils résolurent de l'enlever un jour qu'il reviendroit de Vincennes, peu suivi, selon sa coutume; une autre fois, dans le tumulte de la foire Saint-Germain, où ce prince, toujours insouciant et léger, alloit quelquefois se divertir, mal accompagné. Il échappa à ce double danger par le zèle d'un sujet fidèle dont le nom ne sauroit être cité avec trop d'éloges, et vivra éternellement dans l'histoire : il se nommoit *Nicolas Poulain*, et étoit lieutenant du prevôt de Paris. Dévoué à son légitime souverain, cet homme courageux s'étoit introduit au milieu des conjurés, dans l'intention de surprendre tous leurs complots; et il avoit eu l'adresse de gagner leur confiance au point que, trahis sans cesse, et cherchant à connoître la main invisible qui soulevoit le voile épais dont ils avoient soin de s'envelopper, ils n'imaginèrent jamais de jeter leurs soupçons sur lui. Nous le

(1) François de Roncherolles de Menneville.

verrons souvent reparoître dans la suite de ces grands évènements, et rendre au malheureux monarque des services encore plus signalés (1).

« Les ligueurs, malgré leur sécurité apparente, trembloient que le roi ne prît enfin une résolution vigoureuse, et ne les punît en une seule fois de tous leurs attentats. Quelques uns avoient été menacés secrètement; la cour avoit fait des tentatives pour en enlever d'autres. Le tonnerre grondoit sur la tête des coupables, ou du moins ils se l'imaginoient; et dans cette prévention ils crurent que le meilleur moyen de se mettre à l'abri étoit de prévenir le roi.

« Ils en écrivirent au duc de Guise, et le pressèrent aussi, par députés, de venir se mettre à leur tête. Comme ils le trouvèrent assez froid, parcequ'il ne croyoit pas encore la partie bien préparée, ils s'adressèrent au duc de Mayenne son frère. Il venoit de quitter son armée, pour maladie feinte ou réelle; mais au fond, outré du rôle qu'on lui avoit fait jouer en le mettant à la tête d'une armée délabrée, avec d'autres chefs qui, par ordre du roi, le traversoient dans tous ses projets. Ainsi, voyant jour à se venger, quoique naturellement ennemi des desseins téméraires et turbulents, Mayenne promit d'appuyer les conjurés.

« On se prépara donc à exécuter le plan dressé de longue main. Il consistoit à s'emparer de la Bastille, de l'Arsenal, du Temple, du grand et du petit Châtelet, partie par force, partie par des intelligences secrètes; à égorger de Harlai, premier président, d'Espesses, avocat-général, le chancelier et tous les gens attachés à la cour; fortifier l'Hôtel-de-Ville, investir le Louvre : dans la crainte que la noblesse ou quelques troupes cachées ne courussent au secours du roi, on devoit tendre les chaînes attachées au coin de chaque rue, et les soutenir avec des tonneaux remplis de terre, avec des planches et des poutres; ce qui seroit à la tête de chaque rue comme autant de petits forts, derrière lesquels la bourgeoisie pourroit se défendre ainsi que d'un rempart. Ces choses achevées, les ligueurs ne bornoient plus leurs espérances : ils arrêtoient le roi, le

(1) Pour faire parvenir au roi le détail d'une autre conjuration beaucoup plus dangereuse, Poulain employa un stratagème assez singulier. Il donna avis au chancelier de le faire mettre en prison, comme soupçonné de mauvais desseins. Ce magistrat le fit ensuite paroître devant lui, et au lieu de subir l'interrogatoire, Poulain lui expliqua toute l'intrigue.

gardoient en prison, lui défendoient de se mêler du gouvernement, créoient un parlement pour rendre la justice, et un conseil pour gouverner l'état, et envoyoient les Espagnols, qu'on leur avoit promis, combattre et vaincre le roi de Navarre.

« L'avertissement de Poulain renversa tous ces projets. Le roi, bien instruit des détails, rassemble des troupes, s'empare des portes, s'assure des lieux menacés. Quand on voit le complot découvert, tous les conjurés restent confus; Mayenne se retire, et Henri a la bonté de souffrir qu'il prenne congé de lui. Il se contenta de lui dire d'un ton moqueur: « Quoi, « mon cousin, vous abandonnez ainsi vos bons amis les ligueurs? » — « Je ne sais ce que veut dire votre Majesté, répondit le duc déconcerté. » Mais en s'en allant il promit aux factieux de ne point les abandonner, et qu'à la première alarme son frère et lui voleroient à leur secours. Il leur laissa quelques officiers, gens de main et d'exécution, pour cautions de sa parole, et encore plus pour les maintenir dans leurs dispositions présentes.

« Guise, qui auroit volontiers profité de leur entreprise, si elle avoit réussi, la voyant manquer, les taxe d'imprudence et de précipitation. Il se met en colère contre eux, paroît disposé à les abandonner, et à faire sa paix particulière avec le roi. Menneville, porteur de ces menaces, négocie leur raccommodement. D'accord avec le duc, il se rend caution de leur docilité par la suite, et obtient leur pardon. Exemple de ce que peut un scélérat habile sur les subalternes qu'il a poussés à des crimes dont ils n'espèrent l'impunité que par sa protection (1). »

Le prince lorrain n'en continuoit pas moins d'entretenir leur fanatisme par tous les moyens qu'il pouvoit imaginer. La mort tragique de Marie Stuart, arrivée vers cette époque, lui sembla propre à fortifier les haines contre les calvinistes: aux lamentations que l'on fit par-tout de ce traitement horrible fait à une princesse catholique, on eut soin d'ajouter les descriptions les plus effrayantes des tourments que l'on accusoit les hérétiques de faire souffrir aux fidèles dans tous les pays qui étoient sous leur domination, malheur auquel, disoit-on, il falloit se préparer en France, si le roi de Navarre et ses adhérents en devenoient jamais les maîtres. Les

(1) Esprit de la Ligue.

alarmes pour la religion s'accroissoient par de tels récits, ainsi que l'ardeur de la venger de ses ennemis.

Cependant trente mille Allemands étoient entrés en France, mais uniquement dans l'intention de combattre la ligue, et prêts à se réunir au roi, si lui-même vouloit enfin se joindre aux calvinistes. L'occasion étoit belle pour recouvrer son autorité : au lieu de la saisir et d'écouter le roi de Navarre, qui l'y exhortoit par les raisons les plus pressantes et les plus fortes, Henri aima mieux se livrer aux combinaisons d'une politique timide et artificieuse, au moyen de laquelle il espéroit se débarrasser de ses ennemis en les détruisant les uns par les autres. Son plan, assez adroitement conçu, manqua dans toutes ses parties, parcequ'il avoit mal jugé et ceux qu'il faisoit agir et ceux contre lesquels il agissoit. Joyeuse, son favori, chargé du commandement de l'armée opposée à Bourbon, transgressa l'ordre qui lui avoit été donné, de ne point hasarder de bataille, et perdit la vie, avec l'armée qui lui avoit été confiée, à la fameuse journée de Courtras; Guise, que Henri avoit envoyé contre les Allemands avec un très petit corps de troupes, espérant qu'il succomberoit dans une lutte aussi inégale, manœuvra, au contraire, avec tant d'habileté, qu'il réduisit ses nombreux adversaires aux dernières extrémités; le roi, forcé par les cris des Parisiens, de voler à son secours avec une armée qu'il n'avoit rassemblée que pour achever de l'écraser si l'occasion s'en présentoit, sembla ne se mettre en campagne que pour rehausser l'éclat de ce rebelle, en lui laissant toute la gloire des opérations militaires, qui décidèrent enfin de la perte entière de l'armée allemande (1), et se rendit lui-même un sujet de dérision en s'avisant de faire une entrée triomphante à son retour à Paris, qu'il traversa, le casque en tête et revêtu de sa cotte d'armes. Pendant qu'il se livroit ainsi en spectacle à la populace, le duc de Guise, dont l'audace et l'influence sembloient s'accroître de tous les affronts
1588. qu'essuyoit son souverain, tenoit à Nanci une assemblée avec les princi-

(1) On accuse, avec juste raison, Henri IV de n'avoir point tenté de s'ouvrir un passage jusqu'à cette armée, et d'avoir ainsi perdu tout le fruit de la bataille de Courtras. Après cette action, qui pouvoit être décisive, il laissa son armée se débander, et alla chercher le prix de sa victoire aux pieds d'une maîtresse, Corisande d'Andouin, comtesse de Guiche.

paux membres de sa famille et les chefs les plus notables de la ligue, dans laquelle on rédigeoit une requête plus insolente encore que le traité de Nemours. Alors Henri commença à ouvrir les yeux sur les desseins des rebelles; mais toujours incertain dans ses pensées, timide et indolent dans sa conduite, il ne pouvoit croire, malgré les avis de ses plus fidèles serviteurs, qu'ils fussent capables de se porter aux excès qu'on les accusoit de méditer; quelquefois même il se figuroit que les alarmes dont on se plaisoit à le tourmenter étoient un artifice des calvinistes, qui cherchoient à le brouiller avec les ligueurs. La reine mère, toujours occupée de ses projets ambitieux, contribuoit à le maintenir dans cet état d'incertitude, ne craignant rien plus que de lui voir prendre un parti; les courtisans en faveur redoutoient également toute espèce de changement qui auroit pu diminuer leur crédit ou éclairer leurs malversations, de manière que le malheureux roi étoit à la fois et la victime de ses propres foiblesses, et le jouet des passions de tous ceux qui l'entouroient.

Il convient de donner maintenant, sur l'organisation de la ligue à Paris, des détails plus circonstanciés que nous ne l'avons fait jusqu'à présent.

Il n'est pas besoin sans doute de répéter qu'il n'y a aucune comparaison à faire entre l'administration intérieure de cette capitale au temps dont nous parlons et celle qui y règne maintenant. La police, qui, depuis près de deux siècles, dépend uniquement de l'autorité royale, étoit alors toute entière dans le corps municipal. Sous Henri III, Paris avoit encore des murailles flanquées de grosses tours, des portes qui se fermoient exactement, et c'étoient les échevins qui en gardoient les clefs. La ville possédoit un arsenal, la bourgeoisie, enrégimentée, s'exerçoit au maniement des armes, élisoit ses capitaines, avoit ses bannières, des points de rassemblement déterminés, des mots de ralliement, et il ne falloit qu'un coup de tambour pour rassembler une espèce d'armée, peu aguerrie sans doute, mais redoutable par le nombre.

La ville étoit partagée en seize quartiers: afin que chacun pût participer à des discussions, où tous croyoient avoir le plus grand intérêt, on avoit arrangé les choses de manière que chaque quartier avoit son conseil, dans lequel tous les habitants étoient appelés à délibérer sous la direction d'un chef, qui portoit ensuite à l'assemblée générale de la

ligue le résultat des délibérations, rendoit compte de la disposition des esprits, de l'état des forces, recevoit les ordres et les faisoit exécuter. Ces chefs d'une multitude ignorante et exaltée, exaltés et ignorants comme elle, provoquoient souvent dans ces assemblées particulières, et apportoient dans le conseil suprême des décisions violentes, téméraires, quelquefois même extravagantes, qu'on étoit obligé de rejeter. Ils en murmurèrent d'abord, se communiquèrent ensuite leurs murmures, en vinrent peu à peu à s'assembler pour se faire ces communications; et c'est ainsi que se forma le fameux comité des *Seize:* effet naturel et inévitable de toute révolte contre l'autorité légitime, de mettre, tôt ou tard, les ambitieux qui la dirigent dans la dépendance de la populace, dont ils avoient fait d'abord l'instrument de leurs projets criminels.

Dès ce moment une passion aveugle présida à tous les conseils; les plus violents furent les plus écoutés. Les calomnies les plus absurdes, les mensonges les plus révoltants devinrent pour ces forcenés autant de vérités incontestables. Dans le temps même que Henri, loin de rejeter la requête de Nanci, faisoit espérer une réponse favorable, ils se persuadèrent qu'il étoit plus que jamais décidé à exterminer la religion catholique. Ce prétendu dessein du roi dont ils étoient entichés, leur fanatisme toujours croissant dans le tumulte de leurs assemblées, et s'aigrissant encore par la crainte des châtiments qu'ils savoient bien avoir mérités, les ramenèrent au projet déjà formé de se saisir de sa personne, et d'opérer enfin une révolution complète dans l'état. Le coup devoit être exécuté pendant les réjouissances du carnaval: il manqua par l'avis qu'en donna Poulain. Alors les Seize font le dénombrement de leurs forces; elles montoient à vingt mille hommes. Ils les jugent suffisantes pour exécuter à force ouverte ce que la ruse n'avoit pu faire réussir. Le projet est formé d'attaquer le Louvre, de massacrer les gardes et toutes les personnes suspectes, ministres ou courtisans. Encore averti par Poulain, le roi fait porter, en plein jour, une grande quantité d'armes dans le Louvre, et quatre mille Suisses sont mandés pour renforcer sa garde. A cette nouvelle le duc de Guise, qui s'étoit avancé jusqu'à quatre lieues de Paris, retourne à Soissons.

Les Seize passent alors de l'excès de l'audace à la plus profonde consternation. L'image du supplice qu'ils avoient sans cesse devant les yeux

s'y présente plus terrible que jamais. Ils envoient aussitôt au duc députés sur députés, ils le supplient de voler à leur secours, résolus, disoient-ils, à tout abandonner s'il tardoit un seul instant; ceci le décida. Cependant le roi, qui auroit dû profiter de ce moment de trouble et d'abattement pour dissiper la faction, se contenta d'envoyer Bellièvre, un de ses ministres, porter au chef des ligueurs la défense d'approcher de Paris; mais la diversité des opinions étoit telle à la cour sur ce voyage, suivant les intérêts de chacun, le duc de Guise avoit une si grande puissance, et l'on pouvoit faire si peu de fond sur les résolutions du roi, que son envoyé, craignant pour lui-même les suites de l'évènement, n'osa signifier au prince lorrain l'ordre absolu de rester éloigné de Paris. Il écouta ses raisons, promit de les faire valoir, et revint, n'ayant rempli qu'à moitié sa commission. Guise le suivit de près, prenant des chemins détournés, pour éviter les nouveaux émissaires, qu'on ne manqua pas de lui envoyer, ce qui lui réussit, et arriva à Paris le lundi 9 mai, vers l'heure de midi.

Il étoit seulement accompagné de sept personnes, tant maîtres que valets, lorsqu'il parut à la porte Saint-Denis. Mais la nouvelle de son arrivée se répandant aussitôt avec la plus grande rapidité, il n'étoit pas encore au milieu de la ville que déjà il étoit environné de plus de trente mille personnes. Le peuple, ivre de joie, faisoit retentir l'air des cris mille fois répétés de *vive Guise!* On le combloit de bénédictions; on l'appeloit le sauveur, le libérateur de la patrie; on en vit fléchir les genoux, baiser le bas de ses habits, lui faire toucher leurs chapelets et s'en frotter ensuite les yeux. De toutes les fenêtres, les dames jetoient devant lui des rameaux, et le couvroient de fleurs. Pour lui, tranquille et serein, il disoit des choses gracieuses à ceux qui étoient le plus près de lui, faisoit aux plus éloignés signe de la main, saluoit aux fenêtres d'un visage riant, et marchoit tête nue au petit pas au milieu de cette multitude.

« Avec ce cortège, plus flatteur que l'éclat d'un triomphe préparé, le duc de Guise alla descendre à l'hôtel de Soissons, près Saint-Eustache, où demeuroit la reine mère. Elle changea de couleur en le voyant, et fut saisie d'un tremblement qui se fit remarquer; puis, se remettant, elle lui dit « qu'elle auroit voulu qu'il ne fût pas venu à Paris dans ces cir-« constances. » Il répondit, sans se déconcerter, « que l'envie de se « justifier auprès du roi ne lui avoit pas permis de différer; » et chan-

geant de propos, il aborda les dames de la cour, leur fit des compliments, et lia conversation avec elles. Pendant ce temps la reine envoya Davila dire au roi que le duc de Guise étoit arrivé, et qu'elle alloit le lui mener.

« Ils se mirent en chemin, elle portée dans sa chaise, lui à pied, s'entretenant avec elle, parlant à l'un, caressant l'autre, saluant tout le monde, jusqu'aux gardes. Il les trouva doublés en arrivant au Louvre, les Suisses étoient en haie, les archers dans les salles, et une foule de gentilshommes rangés dans les chambres qu'il falloit traverser. L'air morne avec lequel on recevoit ses politesses le frappa; il sentit une soudaine frayeur courir dans ses veines, et ce n'étoit pas sans cause; on délibéroit alors dans le cabinet du roi de sa vie ou de sa mort.

« *Frappez le pasteur,* disoit un des conseillers, *et le troupeau se dispersera.* Le duc arriva dans ce moment: Henri, le regardant d'un air sévère, lui dit: « Je vous avois fait avertir de ne point venir. » — « Sa-
« chant, répartit le duc, les calomnies dont on me noircissoit auprès de
« votre Majesté, je lui apporte ma tête, si elle me juge coupable. Je ne
« serois cependant pas venu si elle eût daigné me faire une défense plus
« expresse. » Ce dernier mot donna lieu à une explication entre le duc et Bellièvre, que le roi appela pour convaincre Guise de désobéissance. Pendant cette contestation, la reine mère tira son fils à quartier, et lui remontra que si on faisoit la moindre violence au duc, il y avoit tout à craindre de la fureur du peuple assemblé en foule devant le palais. Guise, qui avoit l'œil à tout, profite de ce moment d'irrésolution, prétexte la fatigue du voyage, salue le roi et sort. Il revint le lendemain matin, mais si bien accompagné, qu'il étoit plus en état de donner la loi que de la recevoir.

« On avoit passé la nuit au Louvre à raisonner sur ce qu'on auroit dû faire, et à prendre de fausses mesures pour la suite. A l'hôtel de Guise, situé dans le quartier Saint-Avoie (1), on s'occupa à combiner les moyens et à prévenir les inconvénients. Des deux côtés on fit provision d'armes, et on plaça des sentinelles comme contre des ennemis en présence. Après sa visite au Louvre, le duc de Guise alla l'après-midi à l'hôtel

(1) *Voyez* tome II, page 557.

de Soissons chez la reine mère, où le roi se rendit aussi. Ils y eurent une longue conférence dans le jardin. Guise, qui de là entendoit le murmure du peuple attroupé autour des murailles, en devint plus hardi. Après quelques légères excuses sur son arrivée, il déclara ses intentions en termes polis, mais fermes. C'étoit « que le roi se déterminât sans « détour à faire une guerre à toute outrance aux huguenots; et pour « que les catholiques pussent se fier à lui, qu'il chassât de la cour Epernon, « La Valette son frère, en un mot tous les gens suspects.

« Le foible monarque, au lieu d'éclater contre un sujet insolent qui venoit le braver dans sa capitale, s'étendit en apologies; elles ne restèrent point sans réponses. Toutes ces répliques conduisirent à la promesse que fit le roi d'acquiescer aux propositions, si, de concert avec lui, le duc vouloit interposer son crédit pour chasser sans tumulte les étrangers, soldats et gens sans aveu, dont la ville étoit pleine. Guise y consentit, sachant bien qu'il n'en arriveroit que ce qu'il voudroit; et dans le moment il se fit une proclamation, portant injonction à tous ceux qui n'auroient pas de raisons valables de demeurer à Paris d'en sortir sur-le-champ. Il y eut aussi des commissaires nommés pour en faire la recherche.

« Ils y travaillèrent avec ardeur toute la journée du mercredi, mais sans succès. Les bourgeois cachèrent ces étrangers: le peuple murmuroit de voir fouiller ses maisons, et n'épargnoit pas les injures aux commissaires. Ils en firent leur rapport au roi, qui sentit bien d'où partoit le coup, et qui prit enfin une résolution décisive.

« Les Seize s'en aperçurent aux mouvements qu'ils virent du côté du Louvre. Le roi y rassembloit sa noblesse: on savoit qu'il avoit mandé des troupes; il faisoit mettre sous les armes les compagnies des bourgeois opulents, ennemis du trouble qui ne pouvoit que leur causer des pertes, et il leur assignoit des postes. A la vue de ces préparatifs, Guise tremble, mais il ne désespère pas. De son côté, il envoie des émissaires dans les quartiers les mieux fournis de populace, tels que ceux de l'Université, de la place Maubert, de la Grève, des Halles. Il fait dire à ses affidés de se tenir sur leurs gardes, prêts à se rassembler au premier signal; qu'il se trame un grand complot; que le roi a résolu la mort de cent vingt catholiques. En même temps on répand des listes de ces prétendus pros-

crits, à la tête desquels étoit le duc de Guise, les curés, les prédicateurs, et tous ceux que le peuple affectionnoit.

« Le jeudi 12 mai, sur les trois heures du matin, un détachement de quatre mille Suisses, qui étoit à Lagni, entra par la porte Saint-Honoré. Le roi alla le recevoir lui-même, recommanda aux soldats la modération, et marqua les postes, où ils se rendirent tambours battant et les armes hautes. Le peuple les voyoit passer en silence, inquiet et étonné, mais sans aucun signe de rébellion. Ils s'emparèrent des principales places, et y posèrent des corps de gardes. Tout réussissoit à souhait, lorsque, sur les dix heures du matin, un *rodomont de cour*, comme l'appelle Pasquier, fier de ce succès, s'avisa de dire qu'*il n'y avoit femme de bien qui ne passât par la discrétion d'un Suisse.*

« Ceci fut dit sur le pont Saint-Michel, voisin de la place Maubert, dont les troupes du roi avoient négligé de s'emparer, parceque la voyant pleine d'une multitude d'ouvriers, artisans, bouchers, mariniers, elles appréhendoient d'être forcées d'employer la violence, ce qu'elles avoient ordre d'éviter. En un instant cette parole indiscrète, passant de bouche en bouche, se répète dans la place; aussi promptement, cette multitude, comme engourdie auparavant, commence à se remuer. Les uns courent aux armes, les autres dépavent les rues, garnissent les fenêtres de pierres, tendent les chaînes, les soutiennent de tonneaux, qu'ils emplissent de terre, et qu'ils appuient de planches, de solives, de meubles et de tout ce qu'ils rencontrent sous la main. On sonne le tocsin, les barricades s'avancent; les troupes, qui ne reçoivent point d'ordres, se laissent investir, et en moins de quatre heures cette grande ville se trouve comme fermée, et les mutins plantent insolemment leur dernière barricade devant le Louvre.

« Au premier bruit, le duc de Guise se tient dans son hôtel, clos et couvert, maître des derrières de sa maison, occupés par quelques gens de main propres à favoriser sa fuite s'il étoit nécessaire. Quand il apprend que les barricades réussissent, il sort et se promène dans les rues, donnant ses ordres aux exprès que les factieux dépêchoient à chaque instant. Le roi lui envoie, à plusieurs reprises, commandement et prières de faire cesser les désordres. « Ce sont des taureaux échappés, répondit-il froidement, je ne puis les retenir. »

« Enfin il s'élève un cri général, cri de tumulte et d'horreur. Entre les voix confuses on distingue des coups de fusil, des hurlements plaintifs comme de gens qu'on égorge : c'étoient les Suisses du roi que la populace du marché Neuf massacroit impitoyablement. Ces malheureux soldats, intrépides par-tout ailleurs, se voyant enveloppés, tendoient des mains suppliantes, et se rangeoient le long des maisons pour éviter les pierres qui pleuvoient des toits et des fenêtres, avec les coups d'arquebuse. Ils montroient leurs chapelets, et crioient de toutes leurs forces : *bons catholiques*. Malgré cela il y en eut une trentaine tant tués que blessés.

« C'est à quoi se termina tout le massacre de cette journée, qui finit pour Guise par une espèce de triomphe d'un genre nouveau. Vaincu par les instances réitérées du roi, il part enfin de son hôtel, une baguette à la main. Devant lui tombent les barricades; il remercie le peuple, se familiarise, sans perdre de sa dignité, avec cette soldatesque singulière, et semble prendre plaisir à leurs bravades. A mesure qu'il arrive aux postes des troupes du roi, il les salue, leur parle poliment, et leur fait ouvrir le chemin du Louvre. Elles se mettent en marche sans tambour, nu-têtes, les armes basses et renversées, trop heureuses encore d'échapper, par cette humiliation, à la furie du peuple.

« Derrière elles se referment les barricades; Guise en visite quelques unes, et envoie des officiers examiner et renforcer les autres. Ils avertissent qu'on fasse, pendant la nuit, une garde exacte : le prevôt des marchands veut, à l'ordinaire, donner le mot au nom du roi; le peuple le refuse, et le demande au duc. On se fortifie aussi au Louvre, mais les plus grandes espérances étoient dans la négociation. La reine mère en entame une avec le duc de Guise, qui attend fièrement que la cour parle la première.

« Il se démasqua dans cette conférence, s'il est vrai qu'il fit les propositions rapportées par Davila. Il demandoit « à être déclaré lieutenant-« général du roi, avec l'autorité la plus étendue sur les troupes, et « pour tout ce qui regarde la guerre; autorité qui seroit confirmée par « les états-généraux, que Henri s'engageroit d'assembler incessamment à « Paris; qu'on lui donnât en outre dix places de sûreté dans le royaume, « avec de l'argent pour payer les troupes qu'il y mettroit. Il insistoit

« vivement sur un édit qui déclareroit les princes de la maison de Bourbon « déchus, comme hérétiques, du droit de succession à la couronne. Il « demandoit aussi le gouvernement de Paris pour le comte de Brissac, « homme dont il étoit sûr; ceux de Picardie, de Normandie, de Lyon « et des principales provinces, avec des emplois militaires et les charges « de la couronne pour ses parents et ses amis. Il exigeoit l'exil de « d'Épernon et de beaucoup de gens de tête et d'exécution, non seu- « lement hors de la cour, mais même hors du royaume. Enfin il vouloit « que le roi se contentât de sa garde ordinaire, et cassât les quarante- « cinq gentilshommes dont il avoit cru devoir, depuis peu, se faire un « rempart contre les entreprises des ligueurs. »

« La reine se récria sur ces demandes exorbitantes; cependant elle ne laissa pas le duc sans espérance, et retourna au Louvre, où les ministres passèrent la nuit en délibérations inutiles avec le roi. Le lendemain Catherine se remit en marche pour aller trouver le duc en son hôtel; c'étoit, à son âge, une vraie fatigue que le passage d'une rue à une autre, parce-que les rebelles ne voulurent point ouvrir les barricades pour son carrosse, et qu'on étoit obligé de la passer par-dessus, à force de bras, dans sa chaise. Pendant qu'on lui en faisoit ainsi escalader une, un bourgeois, sous prétexte de l'aider, s'approcha de son oreille, et lui dit que *quinze mille hommes étoient prêts à sortir pour investir le Louvre par la campagne :* elle envoie un de ses gentilshommes en donner avis au roi, et continue sa route.

« Arrivée auprès du duc, elle le remet sur les propositions de la veille; il ne paroissoit disposé à se relâcher d'aucune. Elle insistoit, à ce qu'on prétend, afin de prolonger la conversation. Dans le fort de l'altercation arrive le seigneur de Menneville; il annonce au duc que le roi vient de sortir de Paris. A cette nouvelle imprévue, Guise laisse éclater son secret. « Je suis mort, Madame, s'écrie-t-il; pendant que Votre Majesté m'a- « muse ici, le roi s'en va pour me perdre. » — « J'ignorois cette résolution, « répond tranquillement la reine. » Elle rentre aussitôt dans sa chaise, et reprend le chemin du Louvre.

« Les Gardes Françaises et Suisses étoient déjà parties; les courtisans et la noblesse, dans le plus grand désordre, suivoient à la file. La reine envoie ordre aux troupes de presser leur marche pour rejoindre le roi,

qui n'avoit pas trente personnes avec lui. Il coucha cette nuit dans un village, et arriva le lendemain à Chartres, où Nicolas de Thou, qui en étoit évêque, lui procura, malgré les ligueurs, une réception honorable.

« Puisque le duc, dit Pasquier, en raisonnant sur cette affaire, avoit « eu l'imprudence de venir, lui septième, le roi auroit dû le faire ar- « rêter. Il le pouvoit le mardi et le mercredi, parcequ'il avoit pour lors « tous les capitaines de quartiers, toutes les cours souveraines, la bonne « bourgeoisie, et quatre mille Suisses, outre sa garde : le menu peuple « n'auroit osé branler. Le jeudi même encore il pouvoit le faire enfermer « par ses troupes, si, par une mauvaise politique, il n'avoit pas, pour « ainsi dire, lié les mains de ses soldats en leur défendant de fondre sur « le peuple lorsqu'il commença les barricades. Mais puisque Guise avoit « surmonté tous ces dangers, il n'auroit jamais dû laisser sauver le roi. « Il falloit, malgré lui, prendre un état auprès de lui, et ensuite on en « auroit tiré telle déclaration qu'on auroit voulu. »

« Il paroît que c'étoit bien l'intention du duc, et qu'il ne se laissa prévenir par le roi que parcequ'il comptoit trop sur l'indécision de ce prince. La terreur de Henri ne fut pas chimérique ; il étoit temps qu'il se sauvât : un gros de troupes s'apprêtoit à investir le Louvre du côté de la campagne, comme il l'étoit du côté de la ville, et même quelques corps-de-garde déjà postés en avant tirèrent sur lui (1) et sur sa suite, et le peuple, au défaut d'autres armes, l'accabla d'injures (2). »

Cette fuite déconcerte les projets de Guise, mais n'ébranle point son courage. Il convoque une assemblée du peuple, dans laquelle on crée de nouveaux officiers de ville et de nouveaux capitaines, qu'il sait faire choisir parmi ses partisans les plus dévoués ; il cherche à gagner le parlement pour le faire agir de concert avec lui, et il y réussit (3) ; il s'em-

---

(1) Voyez tome Ier, pag. 435. Le même fait y est raconté avec quelques circonstances différentes.

(2) Esprit de la Ligue.

(3) Non pas auprès du premier président Achille de Harlay, qui, dans cette circonstance et dans toute la suite de ces troubles, s'illustra par son grand caractère et son inébranlable fermeté. Le duc de Guise étant allé le visiter après le départ du roi, il le trouva « qui se promenoit dans son jardin, lequel « s'étonna si peu de leur venue, qu'il ne daigna seulement pas tourner la tête, ni discontinuer sa pro- « menade commencée, laquelle achevée qu'elle fut, et étant au bout de son allée, il retourna, et « retournant il vit le duc de Guise qui venoit à lui. » Alors ce grave magistrat, haussant la voix, lui dit : *C'est grand'pitié quand le valet chasse le maître ; au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est à mon roi, et mon corps est entre les mains des méchants ; qu'on en fasse ce qu'on voudra.*

pare de la Bastille et de l'Arsenal, fait abattre les barricades, rétablit l'ordre et la police, se rend maître des passages qui peuvent assurer les subsistances de la ville ; et ces soins militaires et politiques qui assurent sa conquête ne l'empêchent pas d'écouter les propositions de la reine mère, restée à Paris exprès pour négocier.

On auroit peine à croire la conduite inconcevable de Henri après un tel attentat. Il en parut à peine affecté : au lieu de préparer au rebelle le juste châtiment que méritoit cet outrage fait aux droits et à la majesté du souverain, il publia, de Chartres où il s'étoit retiré, des déclarations dans lesquelles il parut plus foible et plus timide qu'il ne l'avoit jamais été ; il y reçut favorablement et le parlement, qu'il remercia de continuer à administrer la justice, et le nouveau corps municipal, bien qu'il ne pût douter qu'il étoit composé en entier des créatures de son ennemi. Du reste, ces députations prouvoient que les ligueurs craignoient toujours de sa part quelque retour de courage qui les auroit infailliblement perdus, et que le succès de leurs entreprises étoit plutôt fondé sur le caractère déplorable du roi que sur les ressources qu'ils pouvoient avoir en eux-mêmes.

Ils savoient tellement à quel point il étoit possible d'abuser de cette bonté trop facile, qu'ils eurent l'audace de lui envoyer presque en même temps une députation de la confrérie des Pénitents (1), composée en grande partie des plus ardents d'entre eux. Tolérés par le roi, qui les avoit sous sa main, et pouvoit les punir, ils se répandirent dans la ville de Chartres, où ils jetèrent des semences de révolte qui le forcèrent bientôt d'en sortir. Il se retira à Vernon, et de là à Rouen, où il s'amusoit de fêtes sur l'eau, de jeux, de spectacles, tandis que le duc de Guise, aussi fier, aussi audacieux que le jour même des Barricades, dictoit les conditions d'un nouveau traité plus honteux encore pour la royauté que celui de Nemours (2). Il fut signé sous le nom d'*édit d'union;* et

---

(Discours sur la vie et la mort du président de Harlay). Le duc s'adressa au président Brisson, qui fut plus complaisant.

(1) Elle avoit été instituée par Henri, qui l'avoit long-temps affectionnée. Ces députés partirent de Paris en procession, revêtus de cilices, de cottes de mailles, portant en tête des marmites en place de casques, figurant les mystères de la passion, offrant enfin le spectacle le plus grotesque et le plus révoltant qu'il soit possible d'imaginer.

(2) Dans ce traité, tout prince du sang qui ne professeroit pas la religion catholique, apostolique et romaine, étoit formellement exclu de la succession au trône.

bientôt on vit le duc, nommé généralissime, remplir les places fortes, les villes, les provinces, de gouverneurs, de commandants, de soldats dévoués à la ligue, chasser les favoris du roi, assembler des armées pour combattre le duc de Montmorency et le roi de Navarre; enfin, par cette influence prodigieuse qu'il exerçoit maintenant sans obstacle dans toute la France, faire nommer par-tout ses créatures aux états de Blois, qui devoient s'assembler incessamment, et dans lesquels toutes les clauses de l'*édit d'union* devoient être confirmées.

Cependant un évènement non moins inexplicable que le reste se préparoit dans le silence; et l'abîme s'ouvroit sous les pas de l'ambitieux qui croyoit toucher au faîte des grandeurs. Henri sent enfin l'horreur et le danger de sa position; il voit clairement le but où tend le duc de Guise; il s'aperçoit qu'il a été trompé par sa mère; et dès ce moment il prend une résolution digne d'un grand courage, la médite avec sang-froid, l'exécute avec vigueur. Ses ministres, dont il avoit sujet de se méfier, sont remplacés par des serviteurs plus zélés et plus sûrs (1), sans que le duc, accoutumé à ses inconséquences, en prenne le moindre ombrage; il dissimule avec Catherine. Les états s'ouvrent: Guise y paroît avec plus de confiance et d'audace que jamais. Ses attentats toujours croissant affermissent le roi dans son dessein, et le rebelle, par le mépris même qu'il ressent pour son maître, en facilite l'exécution. Le jour est choisi, les assassins sont apostés, Guise entre au conseil, ivre d'espérance et dans une fatale sécurité: il y tombe au même instant sous vingt coups de poignard. Le lendemain son frère le cardinal, presque aussi dangereux que lui, est tué par des soldats à coups de hallebarde. On arrête, de la part du roi, sa mère, son frère, ses plus proches parents, ses principaux partisans, le vieux cardinal de Bourbon (2). Catherine, dont les intrigues auroient pu entraver encore la marche du roi, meurt aussitôt après cette sanglante

(1) Les ministres expulsés étoient Villeroi, le chancelier de Chiverni, Pinart, Brulart et Bellièvre. Ils furent remplacés par Montholon, Ruzé et Révol. Le roi ne conserva aussi de ses courtisans que ceux dont la fidélité lui étoit connue, gens de main et d'exécution.

(2) La plupart de ces prisonniers s'échappèrent; plusieurs furent même relâchés par un excès de bonté très imprudente: il ne resta enfin au roi que le jeune prince de Joinville, qui prit le nom de duc de Guise, et le vieux cardinal de Bourbon, dont on craignoit moins la personne que le nom.

catastrophe (1). Les ligueurs tremblent à Blois, à Paris, où la nouvelle de ces terribles exécutions produit le plus affreux désespoir. Les chefs, surpris et déconcertés, se tiennent dans leurs maisons; le peuple se contente de gémir. C'en étoit fait de la ligue, si, profitant de ce moment d'épouvante, Henri eût employé des moyens efficaces pour rentrer en maître dans sa capitale; mais il étoit déjà retombé dans son indolence et dans son indécision ordinaire. Presque tous ceux qu'il avoit fait arrêter s'échappent; les factieux, voyant arriver un seul négociateur, lorsqu'ils attendoient une armée, reprennent courage, se réunissent à l'Hôtel-de-Ville, et n'éclatent plus en gémissements, mais en invectives contre le roi. Les Seize y paroissent entourés de satellites, auxquels ils avoient inspiré toute leur fureur. Le président de Harlay et d'autres magistrats accourus à cette assemblée, par le désir de voir rétablir la paix, sont menacés et forcés de joindre leurs voix aux acclamations de la populace, qui nomme gouverneur de Paris le duc d'Aumale, frère utérin du duc de Guise. Aussitôt le nouveau gouverneur lève une armée pour secourir Orléans, assiégé par les troupes du roi, et la révolte est consommée.

1589. Bientôt l'ambassadeur d'Espagne quitta le roi, qui, pendant ces moments décisifs, s'amusoit à faire la clôture des états, et vint intriguer à Paris. Le duc de Mayenne ne tarda pas à l'y joindre, et tous les deux y trouvèrent les esprits montés à un degré d'exaltation qui passa même leurs espérances. La populace des ligueurs s'étoit portée à des excès auxquels rien de ce qu'elle avoit fait jusqu'alors n'étoit comparable, et dans lesquels on trouve un mélange de fureur et de ridicule qui excite à la fois l'indignation et la pitié. Les prédications fanatiques, les processions bizarres et superstitieuses (2) se

---

(1) Elle mourut également suspecte et odieuse aux deux partis, qu'elle avoit effectivement ménagés tour à tour, siuvant ses intérêts. Un prédicateur de Saint-Barthélemi, annonçant sa mort au peuple de Paris, ajouta que, comme elle avoit toujours paru portée pour les hérétiques, il ne savoit pas trop si l'on devoit prier pour elle: et continuant sur ce ton: *Si vous voulez cependant*, dit-il, *lui donner à l'aventure, par charité, un Pater et un Ave, il lui servira de ce qu'il pourra; je laisse cela à votre liberté*. Les Seize, aussi furieux que le prédicateur, dirent que si le corps de Catherine, qu'on vouloit enterrer à Saint-Denis, passoit par la ville, ils le jetteroient dans la rivière ou à la voirie.

(2) Des processions d'enfants parcouroient les rues; on en fit une générale, composée de plus de cent mille, qui partirent du cimetière des Innocents, et se rendirent à Sainte-Geneviève, portant chacun un cierge de cire jaune. En entrant dans l'église ils l'éteignirent, et le foulèrent aux pieds,

renouvelèrent, plus fréquentes et plus animées que jamais. *Henri de Valois*, c'étoit le nom que l'on donnoit alors au roi, étoit publiquement traité d'hérétique et de *tyran*. On fit dans toutes les églises des services funéraires en l'honneur des Guise, *martyrs de la foi* (1). Les confesseurs, abusant de leur ministère, travailloient sans cesse à éteindre dans le cœur de leurs pénitents tout sentiment de fidélité pour leur souverain; enfin, pour séduire et entraîner les consciences timorées, qu'un vieux respect retenoit encore dans les liens d'un pouvoir jusque-là regardé comme de droit divin, on imagina de faire parler la faculté de théologie. Ce corps respectable, qui fut si souvent le rempart de la foi, se trouvoit alors, comme il arrive à toutes les institutions légitimes dans les temps de révolution, dominé par des intrigants et des ambitieux. Ils s'emparèrent des délibérations, forcèrent à la retraite ou au silence les membres les plus vertueux et les plus éclairés; et c'est ainsi que fut rendu le fameux décret de la Sorbonne, qui, « déclarant Henri ennemi de la religion catho-« lique et de l'édit d'union, violateur des lois de la liberté naturelle, par les « meurtres qu'il avoit commis à Blois, délie les Français du serment de « fidélité qu'ils lui ont prêté, et leur accorde le droit de prendre les armes, « de former une ligue, de lever de l'argent, et d'employer tous les moyens « nécessaires pour la conservation de la véritable religion. » A peine ce décret eut-il été publié, que le peuple en fureur abattit les armes du roi, foula aux pieds ses écussons, défigura ses portraits, mutila ses statues, et se permit contre lui les injures les plus grossières.

---

en criant de toutes leurs forces, *Dieu éteigne la race des Valois*. Aux enfants se joignirent bientôt des personnes plus âgées, *tant fils que filles*, dit le bon Parisien, auteur du journal de Paris, *hommes que femmes, qui sont tous nus en chemise, tellement qu'on ne vit jamais si belle chose, Dieu merci.*

Il se commettoit à ces processions des désordres qui obligèrent les curés de les défendre, sur-tout celles qui se faisoient la nuit. Le duc d'Aumale, gouverneur de Paris, et d'autres jeunes gens, à l'exemple du chef, donnoient le bras à des femmes et des filles fort indécemment vêtues, avec lesquelles ils s'amusoient à rire et folâtrer. D'Aumale *jetoit, dans les églises, à travers une sarbacane, des dragées musquées aux demoiselles qu'il connoissoit, et leur donnoit des collations dans le cours de la marche.*

(1) Sur les mêmes autels où l'on célébroit pour eux le saint sacrifice, quelques uns eurent l'impiété de mettre des images du roi en cire. Pendant la messe ils les piquoient en différentes parties du corps, et enfin au cœur, dans l'intention de faire mourir ce prince en langueur par ces espèces de conjurations magiques.

C'étoit peu qu'une pareille décision, si l'exécution ne suivoit. Les factieux y travaillèrent : ils tentèrent d'engager le parlement à la guerre contre le roi ; mais loin de prêter l'oreille à leurs insinuations séditieuses, ce corps ne s'occupoit que des moyens de procurer la paix. Voyant qu'ils ne pouvoient le gagner, les Seize résolurent de l'asservir.

Le lundi matin 16 janvier, pendant que Henri faisoit à Blois la clôture des états, que le parlement nommoit des députés pour envoyer au roi, le palais se trouva investi de gens armés. Bussi Leclerc, de procureur devenu gouverneur de la Bastille pour la ligue, entre dans la grand'chambre, armé d'une cuirasse et le pistolet à la main. Il tire de sa poche une liste, ordonne à ceux qu'il va nommer de le suivre à l'Hôtel-de-Ville, où le peuple les mandoit. A la tête étoit le premier président, Achille de Harlay, et le président de Thou. « Il est inutile, interrompit « celui-ci, d'en lire davantage, il n'y a personne qui ne soit prêt à suivre « son chef. » Tous se lèvent en même temps et suivent l'audacieux Bussi. Il les mène comme en triomphe à travers une foule de populace qui poussoit des huées insolentes. Arrivés à l'Hôtel-de-Ville, ils vouloient s'y arrêter ; mais on les fit passer outre, jusqu'à la Bastille, et on les y enferma. Dès le soir on relâcha ceux qui n'étoient point sur la liste de Bussi, d'autres furent accordés au cautionnement de leurs amis.

Excité par sa sœur, la duchesse de Montpensier, Mayenne se montre sourd à toutes les propositions du roi. En arrivant à Paris, sa première opération avoit été de créer un conseil général de l'union, qui, à son tour, le nomma sur-le-champ *lieutenant-général de l'état et couronne de France*, en attendant la tenue des états-généraux. Revêtu de cette dignité, il confirma le pouvoir des Seize, qui formoient comme le conseil particulier de Paris.

Cependant les embarras de Henri augmentoient de moment en moment, parcequ'il perdoit dans de vaines négociations un temps précieux qu'il falloit employer à agir. Aux libelles des ligueurs il répondoit par des apologies, espèce d'armes qu'un souverain ne peut jamais employer avec avantage, s'il ne les soutient de tout l'appareil de la puissance. Sixte V, soit qu'il fût réellement irrité de l'assassinat d'un prince de l'église, soit qu'il eût des motifs politiques qu'on n'a pu encore suffisamment éclaircir, refusoit d'entendre ses ambassadeurs chargés de présenter sa justification,

tandis qu'il accueilloit favorablement les envoyés de Mayenne et des ligueurs. Cette conduite du souverain pontife confirmoit dans leur révolte les villes déjà soulevées, excitoit les autres à suivre leur exemple. La rébellion s'étendoit ainsi rapidement dans toute la France, et du côté de Paris l'orage grossissoit; Orléans avoit été pris; Mayenne préparoit une armée redoutable; les membres du parlement qui n'avoient point été compris dans la proscription s'étoient rassemblés, ayant à leur tête le président Brisson, et venoient d'enregistrer et de munir du sceau de l'autorité publique le titre de lieutenant-général du royaume, donné au prince lorrain. Le roi, retiré à Tours avec les fugitifs des cours souveraines, presque sans troupes, encore éloigné des secours qu'on lui amenoit de l'étranger, entouré de soldats de la ligue, pouvoit être enlevé d'un moment à l'autre, et presque sans résistance. Sa position étoit si critique, le danger si imminent, qu'il pensa enfin, dans ces extrémités, à prendre le parti d'écouter le roi de Navarre, qui, depuis si long-temps, s'offroit inutilement à le servir. Cependant, pour le déterminer à se réunir à lui, il fallut que Bourbon se mît en campagne, prît des villes, livrât des combats, et ne lui laissât plus d'autre espoir de salut que de se jeter dans ses bras; encore Henri ne le fit-il qu'après avoir encore tenté un dernier effort auprès de Mayenne, qui se refusa à toute espèce d'accommodement. L'entrevue des deux rois se fit au Plessis-lès-Tours, Les deux armées, calviniste et royaliste, animées désormais d'un même esprit, se confondirent ensemble; Mayenne, qui étoit venu attaquer les faubourgs de Tours, fut repoussé; les Parisiens, battus auprès de Senlis, se virent obligés d'en lever le siège; des Suisses et des Allemands levés pour le roi par le fidèle Sancy firent leur jonction avec l'armée royale; et cette armée, grossissant à vue d'œil à mesure qu'elle approchoit de Paris, vint camper aux environs de Saint-Cloud, où elle arriva dans les derniers jours de juillet.

Par un retour inespéré, Henri se trouva ainsi sous les murs de sa capitale, à la tête de quarante mille hommes, braves soldats, chefs aguerris, munis de bonnes armes et de provisions suffisantes (1). Mayenne, ainsi

(1) On dit que, transporté de joie à la vue du changement de sa fortune, regardant Paris des hauteurs de Saint-Cloud, il prononça ces paroles: « Paris, chef du royaume, mais chef trop gros et trop

surpris, faisoit toutes les dispositions de défense que sa situation pouvoit lui permettre. Il creusoit des fossés, élevoit des bastions, tiroit des lignes, mais sans autre espoir que de vendre chèrement sa vie, car le petit nombre de ses soldats étoit loin de suffire pour border une aussi vaste enceinte, et il n'y avoit aucune apparence de pouvoir résister à un assaut. Paris sembloit ne pouvoir être sauvé que par un miracle : la main d'un fanatique fit ce que la ligue entière ne pouvoit maintenant opérer.

Au milieu de cette multitude que renfermoient ses murs, et qui se livroit en aveugle à toutes les impressions qu'elle recevoit ou de ses prédicateurs séditieux, ou de la politique artificieuse de ses chefs, il étoit impossible qu'il ne se trouvât pas quelques uns de ces esprits inquiets, ardents, mélancoliques, plus fortement émus que les autres de semblables impressions, uniquement occupés des affaires publiques, dont ils font en quelque sorte leur propre affaire et leur intérêt particulier, s'aigrissant encore par les mauvais succès, prêts enfin à toutes les résolutions extrêmes dès qu'ils croient y trouver l'avantage de leur parti. Tel étoit le jacobin *Jacques Clément*. Il n'avoit que vingt-deux ans; il étoit ignorant, grossier, livré à la débauche, d'un courage féroce, haïssant les hérétiques jusqu'à la frénésie. Ce principe détestable, *qu'il est permis de tuer un tyran*, avoit été si souvent répété devant lui, tant dans les conversations particulières que dans les chaires, qu'il conçut l'affreux dessein d'assassiner le roi. Il s'en ouvrit à son prieur et à un ancien religieux, qui y applaudirent. Quelques uns des Seize eurent connoissance de son projet; ils en parlèrent aux ducs de Mayenne et d'Aumale, qui ne le désapprouvèrent pas. La duchesse de Montpensier le sut, et, plus décidée que ses frères, elle fit venir chez elle ce malheureux, l'excita, l'encouragea, employa même, dit-on, des séductions plus infâmes, et qui achevèrent d'égarer entièrement ce jeune homme, ivre de fanatisme et de libertinage. Dès qu'on le vit déterminé à son projet, on lui facilita tous les moyens de l'exécuter. On parvint à lui procurer une lettre de créance que l'on eut l'adresse d'arracher au premier président renfermé à la Bastille, en persuadant à ce magistrat que le porteur avoit des choses de la plus grande importance

« capricieux : tu as besoin d'une saignée pour te guérir, ainsi que toute la France, de la frénésie que « tu lui communiques ! Encore quelques jours, et on ne verra ni tes maisons, ni tes murailles, mais « seulement le lieu où tu auras été. »

à communiquer au roi. Trompé par les mêmes artifices, le comte de Brienne, également prisonnier de la ligue, lui donna un passe-port, et, pour affermir encore son courage, le duc d'Aumale fit mettre en prison plus de cent des principaux bourgeois, comme autant d'otages dont on lui persuada que la vie devoit répondre de la sienne.

Muni de ces pièces, et fort de cette assurance, Jacques Clément sortit de Paris le dernier jour de juillet, et se rendit au camp des royalistes. Arrêté par les gardes avancées, il dit qu'il étoit porteur de lettres adressées au roi. D'après cette déclaration on le conduisit à La Guesle, procureur-général, qui l'interrogea sur ce qu'il avoit à dire à Sa Majesté; mais comme il refusa de rien faire connoître de sa mission que devant le roi lui-même, on remit sa présentation au lendemain, parcequ'il étoit déjà tard. « Le « scélérat soupa bien, répondit en homme simple aux questions qu'on « lui fit, et dormit tranquillement. »

« Le lendemain, premier août, Henri III, à son lever, instruit qu'un religieux, chargé de quelques dépêches des prisonniers de Paris, demandoit à lui parler, ordonne qu'on le fasse entrer, s'avance au-devant de lui, prend ses lettres, et dans le moment qu'il les lisoit attentivement, l'assassin tire un grand couteau de sa manche et le lui plonge dans le ventre. Henri blessé s'écrie, retire lui-même le couteau et en frappe le scélérat au visage. Aussitôt les gentilshommes présents, entraînés par un zèle inconsidéré, mettent en pièces le meurtrier, et enlèvent, par sa mort, le moyen de connoître ses complices (1). »

Dès le soir même la blessure du roi fut jugée mortelle. Il se prépara à son dernier moment par les actes de la piété la plus humble et la plus ardente; avant de mourir il exhorta les principaux seigneurs qui l'environnoient à reconnoître après lui Henri de Bourbon pour légitime souverain, et avertit celui-ci, qu'il embrassa et tint long-temps pressé sur son sein, qu'il ne seroit jamais roi de France s'il ne se faisoit catholique.

Le roi de Navarre, qu'il faut maintenant appeler du beau nom de Henri IV, fut sur le point de faire une triste épreuve de cette parole prophétique. A peine Henri III eut-il rendu le dernier soupir, qu'une fermentation sourde agita l'armée, et que tout le parti catholique parut

(1) Esprit de la Ligue.

disposé à abandonner le nouveau roi, les uns emportés par un zèle religieux, et se faisant scrupule de servir un prince huguenot; d'autres, voulant profiter de la circonstance pour faire acheter leurs services. Il lui fallut, pour les ramener, toute la fermeté de son caractère et toute l'adresse de sa politique. Il y réussit en grande partie, toutefois sous la promesse, confirmée par serment, de conserver dans le royaume la religion catholique, apostolique et romaine, de se faire instruire et de se soumettre aux décisions d'un concile général ou national qui seroit assemblé avant six mois. Ceci fait, et l'armée presque entière ayant prêté serment d'obéissance, le roi ne jugea pas à propos de continuer le siège de Paris. Après avoir mis ordre aux affaires les plus pressantes, nommé ou confirmé dans leurs emplois les officiers civils et militaires des provinces qui reconnoissoient sa domination, il partagea ses troupes en trois corps, dont les deux premiers furent envoyés en Champagne, tandis qu'il alloit en Normandie à la tête du troisième joindre l'armée auxiliaire que l'Angleterre lui avoit promise.

Cependant la nouvelle de la mort de Henri III avoit été reçue à Paris avec les transports d'une joie atroce et frénétique. On alluma des feux de joie, les prédicateurs firent retentir les chaires des louanges du parricide Jacques Clément. Les Seize et la duchesse de Montpensier (1) ne négligèrent aucun moyen pour accroître encore cette fureur dont le peuple étoit possédé. Mayenne, le seul de cette formidable maison des Guise (2), qui fut alors en état de jouer un rôle dans ces grands évènements, né avec un caractère modéré, fait pour être bon citoyen et sujet fidèle, fut entraîné par les cris de sa famille et par cette effervescence populaire à devenir rebelle

(1) Cette furie sauta au cou de celui qui lui apporta la première nouvelle de la mort de Henri III, disant « qu'*elle n'étoit marrie que d'une chose*, c'est qu'il n'eût pas su, avant de mourir, que c'étoit à elle qui l'avoit fait assassiner. » Elle monta ensuite en carrosse avec sa mère, et se promena dans les rues de Paris, criant, *bonnes nouvelles*, et excitant le peuple à se réjouir. Elle recueillit chez elle la mère de Jacques Clément, pauvre villageoise, et tout le monde courut en foule pour la voir; le conseil de l'union lui fit une pension; et les séditieux harangueurs des Seize eurent l'effronterie de lui appliquer, comme ils avoient fait quelque temps auparavant, à la mère des Guise, ces paroles de l'écriture: *Heureux le ventre qui t'a porté, et bénies soient les mamelles qui t'ont allaité.*

(2) Le duc de Guise, fils aîné du héros de la ligue, avoit été arrêté au moment de la mort de son père, et, quoiqu'il fût encore très jeune, on le gardoit soigneusement dans le château de Tours. Pour ses frères puînés, ils sortoient à peine de l'enfance.

et chef de parti. Les ligueurs le conjuroient de ne pas les livrer aux vengeances d'un roi hérétique; l'ambassadeur d'Espagne lui montroit son maître prêt à le soutenir de ses armées et de ses trésors; tout Paris étoit en armes, et les levées se faisoient dans les provinces avec le plus grand succès. Mayenne refusa donc d'entendre les propositions d'accommodement que Henri IV lui fit faire secrètement, et à plusieurs reprises; et après avoir balancé quelque temps entre plusieurs résolutions qui lui furent présentées, rejetant sur-tout le conseil qu'on lui donnoit de monter lui-même sur le trône, il se décida, le 7 août, à faire proclamer roi, sous le nom de Charles X, le vieux cardinal de Bourbon, alors prisonnier de Henri IV, son neveu. Ayant pris aussitôt le titre de lieutenant-général, il alla se concerter sur les opérations de la guerre avec le duc de Parme, qui commandoit en Flandre pour le roi d'Espagne, revint à Paris, et en sortit de nouveau vers la fin d'août, à la tête d'une armée de vingt-cinq mille hommes, *publiant qu'il alloit prendre le Béarnais*.

Il en fut autrement qu'il n'avoit pensé. Le roi, cantonné près de Dieppe avec un corps de troupes qui s'élevoit à peine à sept mille hommes, soutint tous les efforts de la nombreuse armée du duc, et le battit même si complètement à la journée d'Arques, que celui-ci se détermina à décamper et à gagner la Picardie, d'où il avoit l'intention de retourner en Flandre pour prendre de nouvelles mesures avec les Espagnols.

Alors le roi, que des avis mensongers répandus dans Paris représentoient comme investi dans son camp, et perdu sans ressources, sortit de ses retranchements, et, fortifié de cinq mille Anglais, des troupes de Picardie et de Champagne qu'il avoit rappelées, environné d'une noblesse nombreuse qui, de toutes les parties de la France, étoit accourue sous ses drapeaux, s'avança rapidement vers cette ville rebelle, et parut en vainqueur devant ses murs. Arrivé le premier novembre, fête de la Toussaint, il attaqua le soir même les faubourgs, et les força en moins d'une heure. Les Parisiens, qui étoient accourus pour les défendre, furent repoussés et menés battant dans la ville, que les royalistes eussent prise le même jour si la crainte de quelque embûche ne les eût arrêtés. Henri permit, quoiqu'à regret, le pillage à ses troupes, parcequ'il n'avoit aucun moyen de les payer; mais toutes les autres violences qui se commettent ordinairement dans ces terribles catastrophes furent sévèrement

défendues. On épargna particulièrement les églises et les monastères; et ses soins à maintenir l'ordre furent si efficaces, qu'on y célébra le service divin en pleine paix, et que plusieurs de ses officiers catholiques y assistèrent le jour même du combat. Pendant ce temps, le roi, monté dans le clocher de Saint-Germain, examinoit avec attention ce qui se passoit dans la ville. Il conserva sa conquête pendant quatre jours; mais ayant appris que le duc de Nemours et Mayenne venoient d'arriver avec un gros corps de troupes, il se décida à se retirer; ce qu'il ne fit toutefois qu'après avoir mis son armée en bataille sous les murs de Paris, provoquant ainsi les chefs de la ligue à un combat, qu'ils ne jugèrent pas à propos d'accepter. Le roi prit ensuite la route de Tours, soumettant toutes les villes qu'il rencontroit sur son passage.

Cependant Mayenne avoit pénétré les vues ambitieuses des Espagnols, et commençoit à s'en méfier; il lui falloit sans cesse arrêter le conseil de l'union dans les partis extrêmes qu'il étoit toujours près d'embrasser; le roi continuoit de lui faire des propositions, et elles étoient de nature à l'ébranler s'il avoit pu y prendre confiance; la duchesse de Montpensier persistoit à vouloir qu'il se fît roi. Il sentit alors tout l'embarras de sa position : toutefois après avoir encore hésité quelque temps, il se résolut à suivre le premier plan qu'il s'étoit tracé, et le 21 novembre un arrêt du parlement séant à Paris, et présidé par Brisson, ordonna de reconnoitre pour roi Charles X, et le duc de Mayenne pour son lieutenant-général. Cet acte et toutes les dispositions qui y étoient énoncées fut sur-le-champ cassé et annulé par un arrêt du parlement de Paris, séant à Tours sous l'autorité du roi, composé des conseillers échappés de Paris, et présidé par le courageux et fidèle Achille de Harlay.

1590. Peu de temps après arriva à Paris le cardinal Gaëtan, légat du pape Sixte V. Envoyé par son maître pour concilier les esprits, il vint au contraire accroître le désordre par son extrême partialité pour la ligue et pour les Espagnols. Les Parisiens le reçurent avec de grandes démonstrations de joie et de respect; on orna pour lui l'archevêché des meubles de la couronne; il alla ensuite au parlement, où ses pouvoirs furent lus, enregistrés et approuvés. Imbu des maximes du despotisme ultramontain, il s'imagina alors que rien n'étoit plus facile que de remplir sa mission, et que tout alloit plier sous ses volontés; mais l'examen des affaires et des intérêts

divers de tant de gens qui ne marchoient qu'en apparence au même but, lui fit bientôt reconnoître qu'il s'étoit trompé. Tous s'accordoient à ne voir dans Charles X qu'un fantôme de roi qu'on feroit évanouir quand il en seroit temps; mais chacun se choisissoit un personnage pour le remplacer. Mayenne prétendoit garder le trône pour lui-même ou le donner à un prince qui lui en eût l'obligation; le roi d'Espagne formoit le projet d'y placer sa fille, et les Seize, ainsi que la populace, étoient pour lui (1); mais la noblesse de la ligue vouloit un roi français, qu'elle eût pris volontiers dans la famille des Guise, tandis que les gens de robe, plus instruits des constitutions du royaume, et reconnoissant le droit du roi de Navarre, inclinoient pour lui, à condition qu'il se feroit catholique. Deux autres prétendants se mettoient encore sur les rangs, le duc de Lorraine représentant son fils le duc de Deux-Ponts, et le duc de Savoie. Tous les deux étoient en effet alliés à la couronne de France, et cet exemple de princes étrangers se disputant ainsi une si belle proie excitoit beaucoup de grands seigneurs à désirer le démembrement de la France, et à se rendre indépendants dans les provinces dont ils avoient le gouvernement.

Le légat sentit l'impossibilité de concilier tant d'intérêts divers; mais il pensa, avec les Espagnols et les Seize, que ce seroit un grand avantage de pouvoir du moins réunir, par un acte solennel, tous ceux qui étoient opposés au roi de Navarre, le seul concurrent qui leur semblât véritablement à craindre. Tel fut le but du fameux décret de la Sorbonne, visiblement dicté par le parti espagnol, dans lequel « Henri de Bourbon « est déclaré exclus du trône, comme excommunié et *hérétique-relaps*; « et sont menacés de l'excommunication tous ceux qui le reconnoîtront « pour roi. » En même temps le parlement rendit un arrêt, par lequel il enjoignoit à tous les Français de reconnoître pour leur souverain légitime le prétendu Charles X; et le serment de l'union fut solennellement renouvelé par tous les corps des habitants.

Henri IV répondoit à tous ces actes séditieux par des édits qui défen-

---

(1) L'ascendant que prenoit Philippe dans ce conseil détermina Mayenne à y faire entrer Jeannin, Villeroi, l'archevêque de Lyon, et avec eux des magistrats, des militaires et d'autres personnes de poids, capables de balancer les résolutions extrêmes de la cabale des Seize.

doient la majesté du trône; mais bien différent de son prédécesseur, il se mettoit en état de la faire respecter par les armes, et l'hiver n'interrompit point ses opérations militaires, ne ralentit pas un seul instant son activité. Avant le mois de mars, il avoit déjà subjugué le Maine et la Normandie presque entière, et dirigeoit de nouveau sa marche sur Paris: Mayenne, qui vouloit lui en disputer les passages, s'avance vers lui, et le rencontre près de Dreux, dans la plaine d'Ivry. Le roi y remporte une victoire encore plus éclatante et sur-tout plus décisive que celle d'Arques, victoire qui affermit la couronne sur sa tête, et qui eût sans doute terminé la guerre s'il étoit venu camper sur-le-champ sous les murs de Paris. La terreur y fut si grande à la nouvelle de cette défaite, que cette ville eût probablement ouvert ses portes aux vainqueurs, ou n'auroit du moins opposé qu'une foible résistance, n'ayant pour toute garnison qu'un corps peu nombreux d'Espagnols, soutenu de quelque noblesse française et de bourgeois peu aguerris. Ce fut, suivant quelques uns, le maréchal de Biron qui détourna le roi de prendre ce parti, parcequ'il craignoit de voir trop promptement finir une guerre qui le rendoit nécessaire. D'autres pensent qu'il en fut empêché par les suggestions de ses capitaines et ministres huguenots, qui craignoient son changement de religion s'il s'arrangeoit trop facilement avec les Parisiens: Henri lui-même, dit-on, ne considéroit pas sans quelque inquiétude les suites d'un assaut qui pouvoit ruiner en un moment cette ville opulente, la gloire et la principale ressource de son royaume. Il préféra donc le blocus, persuadé que quelques jours suffiroient pour affamer et réduire le peuple immense qu'elle renfermoit dans ses murs, et s'avança vers cette capitale, s'emparant successivement de tous les postes et châteaux qui l'environnoient.

Mayenne n'étoit point alors à Paris. Après la bataille d'Ivry il étoit allé auprès du duc de Parme solliciter des secours, dont il sentoit cependant tout le danger; car en fortifiant le parti espagnol dans la capitale, il ranimoit l'insolence des Seize, qui le haïssoient, et n'attendoient que l'occasion de détruire son autorité; d'un autre côté il n'y avoit nulle apparence de pouvoir résister à l'ennemi sans cette assistance étrangère, de manière qu'il étoit également menacé de perdre cette ville, soit qu'il la fît secourir, soit qu'il la laissât prendre par le roi. La mort du cardinal de Bourbon, qui arriva dans ce temps-là, vint accroître encore ses inquié-

tudes, parceque jusque-là c'étoit du nom seul de ce roi imaginaire qu'il avoit soutenu et coloré la puissance absolue qu'il s'étoit arrogée. Les Espagnols demandèrent en effet la création d'un nouveau roi, et semblèrent même en faire une condition expresse du secours qu'on attendoit d'eux. Pour échapper à ce nouveau danger, Mayenne feignit de désirer aussi ardemment qu'eux cette élection, et promit de faire convoquer incessamment à Paris, pour ce grand évènement, l'assemblée des états, indiquée d'abord à Melun. A l'aide de cette promesse, il trouva le moyen de se faire continuer dans sa dignité de lieutenant-général; et du reste, les embarras du siège suspendirent un moment le coup dont il étoit menacé.

Dès que le duc de Nemours, gouverneur de Paris, et les émissaires de l'Espagne eurent pénétré le dessein du roi, rassurés sur les craintes d'un assaut qu'ils auroient pu difficilement soutenir, ils s'appliquèrent principalement à fortifier les esprits contre les incommodités d'un blocus, à prévenir l'impatience et les murmures. La religion leur fut pour cela d'un secours merveilleux, et l'on ne peut assez admirer le parti qu'ils en surent tirer pour déterminer une population immense (1), composée de gens de tout rang et de tout âge, différents de mœurs, d'opinions, de caractères, même d'intérêts, à supporter, pendant plusieurs mois, avec une constance inébranlable, l'une des plus horribles famines dont l'histoire ait conservé le souvenir. Le fameux décret de la Sorbonne qui déclaroit un *hérétique-relaps incapable de succéder au trône* fut renouvelé, publié dans les chaires, présenté dans les confessionaux comme un oracle du Saint-Esprit, auquel on étoit obligé de se soumettre, sous peine de péché mortel et de damnation. La populace indocile et grossière fut occupée et séduite par des spectacles bizarres (2), des processions, des

(1) Il se trouva dans Paris, dit Péréfixe, quand il fut bloqué, deux cent trente mille personnes seulement, dont il y en avoit bien près de trente mille des paysans d'alentour qui s'y étoient réfugiés; et il s'en étoit retiré près de cent mille habitants; si bien qu'en ce temps-là il n'y avoit que trois cent mille ames à Paris, et aujourd'hui on croit qu'il y en a plus de deux fois autant.

(2) Le plus étrange fut la procession militaire qui se fit le 3 juin. Elle étoit composée d'écoliers, de prêtres, de religieux de tous ordres, excepté les chanoines réguliers de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, les Bénédictins et les Célestins. A la tête marchoient Guillaume Rose, évêque de Senlis, et le prieur des Chartreux, tenant d'une main le crucifix et de l'autre une hallebarde. Ils étoient suivis

sermons, des saluts et d'autres pratiques de dévotion qui s'emparoient de son imagination, et entretenoient son fanatisme. Quant à ceux qui, plus éclairés, pouvoient éclairer les autres, on prit à leur égard de telles précautions, on sut leur inspirer une telle terreur, qu'ils n'osèrent de long-temps, quoiqu'ils fussent en très grand nombre, risquer la moindre démarche. Des corps de garde avoient été établis dans les quartiers les plus populeux de la ville; de fréquentes patrouilles en parcouroient toutes les rues; enfin un arrêt du parlement défendit, sous peine de la vie, de parler de paix; et il courut des billets par lesquels on menaçoit de jeter dans la rivière les premiers qui oseroient proférer la moindre plainte.

Cependant, dès que le roi eut assuré ses postes, brûlé les moulins et investi la ville de tous les côtés, la disette commença à se faire sentir. Des fouilles, que les magistrats ordonnèrent dans des maisons qu'ils soupçonnoient renfermer des provisions, apportèrent quelque soulagement à la misère publique; mais ce secours dura peu. Le pain commençant à devenir rare, on y substitua des bouillies de diverses farines, que le légat et l'ambassadeur d'Espagne faisoient distribuer aux plus pauvres: cette ressource elle-même ne tarda pas à manquer. Alors on eut recours à la chair des plus vils animaux; on mangea les chevaux, les ânes, les chats, les rats, les souris; les plus malheureux essayèrent de soutenir leur triste existence avec de vieux cuirs qu'ils amollissoient dans l'eau bouillante; enfin, la famine augmentant de jour en jour davantage, plusieurs se virent réduits à brouter l'herbe des rues les moins fréquentées; et les maladies que causèrent ces nourritures malsaines vinrent accroître encore les ravages causés par la faim.

Les Parisiens soutinrent long-temps ces maux avec une grande fermeté. « La médecine qu'ils y faisoient étoit la patience, dit un témoin « oculaire bien persuadé du mérite de cette opiniâtreté, et ne laissoit-on « de faire infinies processions avec les indulgences et pardons que le légat

---

de religieux qui marchoient sur deux lignes, revêtus des habits de leur ordre, et armés par-dessus, les uns de toutes pièces, les autres d'une cuirasse ou d'un simple casque, selon ce qu'ils avoient trouvé à emprunter. Leurs armes offensives consistoient en épées, en piques, en sabres, et sur-tout en arquebuses, qu'ils manioient avec la dextérité propre à leur état. On chantoit, pendant la marche, des hymnes et des psaumes entremêlés de fréquentes décharges *.

* Voyez tome Ier, page 176.



« leur donnoit, qui se gagnoient en la plupart des églises, avec les ser-
« mons qu'ils oïoient, qui leur faisoient prendre tant de courage, que
« les sermons leur tenoient lieu de pain; et quand un prédicateur les
« avoit assurés qu'ils seroient secourus dans huit jours, ils s'en retour-
« noient contens, et s'entretenoient de ces espérances, encore qu'on leur
« eût donné beaucoup de telles remises et dilations, et ne leur souvenoit
« plus de ce qu'ils avoient enduré. »

« Par ces artifices on en vint jusqu'à leur faire essayer du pain de son, mêlé de poussière d'ardoise, de foin et de paille hachés. Il s'en fit de la farine des os des bêtes qu'on tuoit, et même des vieux ossements ramassés dans les cimetières. Cette invention vint encore du légat et des Espagnols, qui trouvoient tous moyens bons, pourvu que leurs projets s'accomplissent. Le jour, on étoit attendri par la vue des moribonds qui se traînoient dans les rues; la nuit, on étoit pénétré de leurs plaintes lugubres, qu'ils réservoient aux ténèbres, dans la crainte d'être punis comme réfractaires aux arrêts qui défendoient de demander la paix. Les couleuvres et les serpents, engendrés dans les décombres des maisons laissées vides, rongeoient les cadavres laissés sans sépulture. Enfin une mère renouvela les horreurs du siége de Jérusalem : elle fit rôtir les membres de son enfant mort, et expira de douleur sur cette affreuse nourriture. « Il mourut, dit le témoin déjà cité, plus de treize mille
« personnes de faim, chose qui doit bien retourner à la louange de la
« chrétienté (1). »

Si le peuple de Paris donnoit des preuves d'un courage plus qu'humain et digne d'une meilleure cause, on ne peut lire sans attendrissement ce que les historiens racontent de la bonté paternelle et vraiment adorable du grand roi qui les assiégeoit. Malgré l'avis de son conseil, et principalement de ses capitaines huguenots, obstinés à ne vouloir ni grace ni pitié pour les rebelles, il fit ouvrir les passages à un nombre considérable de ces malheureux, qui se hasardèrent à sortir de cette ville désolée, aidant ainsi lui-même les ligueurs à se débarrasser des bouches inutiles, et à lui résister plus long-temps. Enhardis par sa clémence, un grand nombre de ses officiers se permirent de faire parvenir des provisions aux amis et

(1) Esprit de la Ligue.

aux connoissances qu'ils avoient dans la ville; et comme ce bon prince continuoit à fermer les yeux sur de semblables correspondances, les soldats, à l'exemple de leurs chefs, s'approchoient des murailles, entroient en pourparlers avec les habitants, et échangeoient, dans ces entretiens, des vivres de toute espèce contre des meubles et des hardes, qu'ils obtenoient ainsi à vil prix, de manière qu'on vit alors le spectacle unique dans l'histoire, d'une ville assiégée nourrie par les assiégeants, et d'un prince sacrifiant à son amour pour ses sujets les intérêts de sa gloire et sa propre sûreté. Plus ils paroissoient obstinés à périr, plus sa tendresse ingénieuse essayoit de moyens de les sauver : il faisoit jeter dans la ville des lettres, par lesquelles il promettoit paix et amnistie, si l'on consentoit à se rendre; tous les royalistes qui avoient occasion de communiquer avec les Parisiens, soit dans les sorties, soit dans la ville même, où ils pénétroient quelquefois avec des sauf-conduits, avoient ordre de leur porter des paroles de paix, et de les exhorter à se soumettre à un roi qui ne demandoit qu'à pardonner. Enfin lorsqu'une nécessité absolue l'eut forcé de mettre fin à des bontés dont ils abusoient, de resserrer le blocus, et de repousser dans la ville ces malheureux affamés, on le vit gémir sur cette nécessité cruelle où il étoit de se rendre sourd aux cris de ses sujets, lui qui n'auroit voulu régner sur eux que par les bienfaits, et qui leur portoit une tendresse de père.

Cependant les maux que souffroient les assiégés étoient devenus si intolérables, que, malgré la terreur que les Seize avoient répandue partout, plusieurs séditions avoient déjà éclaté; et quoique de prompts supplices les eussent sur-le-champ comprimées, une fermentation sourde continuoit d'agiter les esprits, et sembloit présager une révolution violente et prochaine, que rien ne pourroit réprimer. Le roi, informé de cette disposition des esprits, sentant d'ailleurs combien il étoit important de presser la réduction de la ville avant l'arrivée du duc de Parme, dont l'armée étoit déjà sur la frontière, résolut d'emporter les faubourgs, espérant forcer ainsi les ligueurs à capituler. Ils furent tous attaqués à la fois le soir du 27 juillet, et emportés en moins d'une heure; des troupes se logèrent devant les portes, qui se trouvèrent ainsi exactement bloquées, et l'on terrassa les maisons les plus voisines des fossés.

La ville se trouva ainsi réduite aux abois; et les Seize voyant qu'il

étoit désormais impossible de contenir le peuple au désespoir, ni par les exhortations, ni par la crainte des supplices, consentirent enfin à entamer une négociation avec le roi, non qu'ils eussent l'intention de traiter avec lui, mais dans l'espoir de gagner du temps jusqu'à l'arrivée du secours que Mayenne ne cessoit de leur promettre. La conférence se tint le 5 août à l'abbaye Saint-Antoine; les représentants des ligueurs étoient tirés du clergé, et avoient à leur tête le cardinal de Gondi, évêque de Paris, et Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon. Au lieu de prendre le ton de suppliants, qui seul convenoit à leur situation, ils osèrent se proposer comme médiateurs entre le roi et le duc de Mayenne. Ce fut vainement que Henri, après leur avoir fait sentir l'inconvenance d'un semblable arbitrage dans les extrémités où se trouvoient réduits ceux qui les envoyoient, leur offrit une capitulation conditionnelle, et tellement conçue, qu'elle n'auroit eu de valeur qu'autant que Mayenne se seroit trouvé hors d'état de faire lever le siège dans un terme convenu; ils s'obstinèrent à ne rien conclure qu'ils ne se fussent abouchés avec le duc, de manière que le roi, voyant leurs mauvaises intentions, refusa de leur donner les passe-ports qu'ils demandoient pour l'aller trouver, et les renvoya dans la ville, non sans avoir fait encore un dernier effort pour les ramener à de meilleurs sentiments, leur peignant les maux de la patrie, la honte d'une tyrannie étrangère, et leur découvrant toutes les douleurs de son cœur paternel. Avant de les congédier, il eut soin de leur faire remettre ses offres par écrit, et leur recommanda de les faire lire publiquement; mais les Seize, loin de permettre qu'on en fît rien connoître, répandirent, au contraire, que Henri vouloit avoir la ville sans condition, ce qui confirma le peuple dans son opiniâtreté, et le détermina à attendre patiemment l'arrivée des troupes espagnoles.

Il falloit cette situation désespérée où Paris étoit plongé pour déterminer le conseil d'Espagne à faire entrer une armée en France, car jusqu'ici sa politique avoit été de n'y introduire que des secours suffisants pour attiser le feu de la guerre civile, mais trop foibles pour rien produire de décisif. Craignant avec juste raison que la perte de la capitale n'entraînât avec elle celle de la faction dont il avoit fait l'instrument de ses perfides et mystérieuses intrigues, Philippe II envoya au duc de Parme l'ordre de voler sur-le-champ au secours des assiégés.

Ce prince, le plus habile capitaine qu'il y eût alors en Europe, n'obéit qu'avec beaucoup de répugnance, et sentant la difficulté d'une telle entreprise vis-à-vis d'un ennemi tel que Henri IV, ne s'engagea en France qu'avec les plus grandes précautions, et à la tête d'une armée très forte, et maintenue dans la plus sévère discipline. Sa marche, très combinée, fut lente, et il n'arriva que le 22 août à Meaux, où le duc de Mayenne, qui avoit pris les devants, l'attendoit avec un corps de dix mille hommes.

Ce fut alors le roi qui se trouva embarrassé. Tenir tête à l'armée espagnole et conserver ses postes étoit tout-à-fait impossible avec des troupes aussi peu nombreuses que les siennes: Dans la nécessité où il étoit de prendre l'un des deux partis, il sut choisir le meilleur, c'est-à-dire qu'il leva le siège, vint présenter la bataille à l'ennemi, et tenta tous les moyens pour l'engager à l'accepter. Mais il avoit affaire à un général trop expérimenté pour donner dans un tel piège. Le duc se garda bien d'exposer au hasard d'un combat le succès d'une opération qu'il tenoit en quelque sorte dans sa main. Alors le roi revint au blocus, et s'appliqua à resserrer tellement les passages, que les Espagnols ne pussent y pénétrer qu'en risquant enfin cette action qu'ils vouloient éviter.

Mais pendant ce temps le duc de Parme préparoit lui-même une ruse de guerre mieux combinée, et qui lui réussit complètement. Pendant le court intervalle que leur avoit laissé la levée du blocus, les Parisiens avoient reçu quelques provisions, mais en trop petite quantité pour produire autre chose qu'un soulagement momentané; quelques jours d'un nouveau blocus renouvelèrent bientôt toutes leurs misères, et firent renaître leur impatience et leurs murmures. Alors le général espagnol sort de son camp, comme s'il ne pouvoit plus résister à ces clameurs, et publie hautement qu'il va enfin tenter le sort des armes. Henri tressaille de joie à cette nouvelle, et vole au-devant de lui avec toute son armée, enflammée de la même ardeur de combattre: l'Espagnol s'avance au petit pas; mais au moment même où l'action paroissoit sur le point de s'engager, il se replie dans un vallon, où il prend une position inattaquable, envoie sur-le-champ son artillerie contre Lagni, poste important situé sur la Marne, au-dessus duquel les ligueurs avoient formé de vastes approvisionnements, et l'assiège sous les yeux mêmes du roi, qui craint

à la fois et d'attaquer inutilement le duc dans ses retranchements, et de laisser la plaine libre en allant au secours de la ville assiégée. Pendant ces incertitudes, l'Espagnol redouble ses assauts, emporte la place, et délivre ainsi la rivière, qui se couvre de bateaux, et ramène en un instant l'abondance dans Paris.

Ce dernier coup renversoit tous les projets du roi. Il sentit qu'il falloit lever le siège : cependant, avant de renoncer à toute espérance, il voulut du moins faire encore un effort, et tenter, comme dernier moyen, l'escalade, qu'il avoit jusque-là rejetée. Il fit donner l'assaut sur trois côtés et au même instant; mais les Parisiens étoient sur leurs gardes, et les assaillants furent repoussés. Ceci se passa dans la première partie de la nuit du 9 au 10 septembre. Henri, ayant fait retirer ses troupes, attendit jusqu'au point du jour sans faire aucun mouvement, et revint alors avec des troupes fraîches, persuadé qu'il trouveroit les postes dégarnis, et que, la première alarme passée, chacun seroit allé se reposer. Ce qu'il avoit prévu étoit arrivé; et déjà quelques soldats avoient franchi la muraille, lorsqu'un jésuite et un marchand libraire, qui étoient restés seuls sur le rempart du quartier Saint-Jacques, entendant du bruit, crièrent aux armes, et renversèrent eux-mêmes dans le fossé la première échelle chargée d'hommes qui étoient prêts à s'élancer sur le parapet. Dans un moment les murs furent couverts de soldats, et Henri se vit forcé de se retirer une seconde fois. Cette entreprise manquée, il se décida enfin à s'éloigner de Paris, partagea son armée en plusieurs corps, qu'il envoya dans diverses provinces, mit de fortes garnisons dans les villes menacées, et ne se réserva qu'un camp volant, avec lequel il suivit le général espagnol, observant toutes ses démarches, et s'apprêtant à traverser tous ses desseins. Après avoir perdu un mois entier à s'emparer de Corbeil, qui fut repris presque aussitôt par les royalistes, le duc s'en retourna en Flandre, harcelé sans cesse dans sa marche par le roi, du reste mécontent des ligueurs, qui tous, si l'on en excepte les Seize et leurs partisans, lui semblèrent très opposés, dans leurs intérêts et dans leur politique, à la politique et aux intérêts de l'Espagne.

Cependant le peu de séjour qu'il avoit fait à Paris avoit merveilleusement relevé le courage de ces chefs populaires; et la mort de Sixte V, qui depuis long-temps leur étoit suspect, parcequ'il avoit su deviner leurs

projets, vint accroître encore leurs espérances. De leur côté, les agents espagnols restés à Paris continuoient, par leurs intrigues, à semer la division dans le royaume, à exciter et à soutenir les ambitions particulières de tous ceux qui, regardant d'avance la France comme un pays perdu, cherchoient à s'en approprier les débris. Ce fut par leur secours que le duc de Mercœur, gouverneur de Bretagne, essaya de s'emparer de cette province, et de s'y créer une souveraineté indépendante. A son exemple, le duc de Savoie fit une invasion dans la Provence; plusieurs seigneurs se rendirent également maîtres dans leurs gouvernements. Mayenne, qui ne jouissoit que d'une autorité contestée, n'ose sévir contre eux. Henri seul tient tête à l'orage, soumet les rebelles par lui-même ou par ses lieutenants, rassemble une grande armée pour empêcher le duc de Parme d'entrer une seconde fois en France, envoie des négociateurs dans toutes les cours de l'Europe, où il sait adroitement jeter des alarmes sur les vues ambitieuses de Philippe II, et sur l'agrandissement de la maison d'Autriche, conduisant ainsi avec la même activité et les travaux du cabinet et les opérations militaires.

Celles qui ouvrirent la campagne de cette année n'eurent aucun succès ni pour l'un ni pour l'autre parti. Dans la nuit du 3 janvier, un détachement de la garnison de Paris tenta de surprendre Saint-Denis, pénétra effectivement dans la ville, mais en fut chassé à l'instant même avec perte, et laissant parmi les morts le chevalier d'Aumale, qui le commandoit. Une tentative que le roi fit de son côté, et dans le même mois, pour s'emparer de Paris, n'eut pas une fin plus heureuse. Cette entreprise fut nommée la *journée aux farines*, parcequ'elle se fit par des officiers qui, menant des chevaux, des ânes et des charrettes chargées de farine, devoient demander à être reçus dans la ville. Leur dessein étoit d'embarrasser la porte (1), de se rendre maîtres des corps-de-garde, et d'y tenir ferme jusqu'à l'arrivée des soldats qu'on avoit cachés dans les faubourgs. Soit que le projet eût été éventé, soit simple soupçon, on refusa de les recevoir; les Parisiens coururent aux armes, et le roi, qui n'avoit préparé qu'une surprise, n'osa risquer une attaque. Il retira donc ses troupes, et continua de s'emparer des villes voisines, et de gêner,

(1) La porte Saint-Honoré.

autant qu'il étoit en lui, les approvisionnements de Paris. Cependant les factieux profitèrent de cet évènement pour y introduire une forte garnison espagnole, et ce résultat fut plus fâcheux pour le roi que l'échec qu'il avoit éprouvé.

1591. Les embarras que lui donnoit la résistance de sa capitale n'étoient pas les seuls qu'il eût à essuyer. Tandis que les factions soulevoient contre lui ses sujets, d'obscures intrigues lui suscitoient des ennemis jusque dans sa propre famille. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis Ier, prince de Condé, poussé par de mauvais conseils qui lui faisoient voir dans les délais que le roi apportoit à sa conversion une route ouverte pour aspirer au trône, se mit à la tête d'une cabale qu'on nomma le *tiers-parti*, que les ligueurs favorisèrent, et qui auroit réussi peut-être si elle eût été dirigée par un esprit plus actif et plus vigoureux. Les catholiques tournèrent un moment les yeux vers lui, et Henri, menacé d'être abandonné par eux s'il persistoit dans son hérésie, voyoit d'un autre côté les calvinistes décidés à se choisir un autre chef s'il changeoit de religion. Dans le même temps un nouveau nonce entroit en France, armé de toutes les foudres du Vatican, et appelant tous les peuples à la révolte au nom de la religion. Forts de cet appui, les ligueurs parloient déjà de convoquer les états-généraux pour l'élection d'un roi. Le nonce lançoit contre Henri des excommunications, rejetées avec mépris par les parlements et les évêques royalistes, adoptées et soutenues par les évêques ligueurs et par le parlement de Paris. Dans ce conflit d'opinions et d'intérêts divers, la victoire seule pouvoit assurer ses droits, et il ne se maintenoit en effet que par une suite continuelle de triomphes. Après avoir pris Chartres, il s'empara de Noyon; et renforcé d'une armée auxiliaire d'Allemands, il entra dans la Picardie, dans l'intention de faire le siège de Rouen, et après avoir vainement essayé d'attirer Mayenne au combat.

Sur ces entrefaites, le jeune duc de Guise, renfermé dans le château de Tours depuis la mort de son père, trouva le moyen de s'échapper de sa prison, et de pénétrer dans la ville de Paris, où les ligueurs le reçurent avec des transports de joie, et comme un nouveau gage du succès de leur entreprise. Cet évènement, dont le roi conçut d'abord quelques inquiétudes, lui devint au contraire extrêmement avantageux, en ce qu'il donna un chef de plus au parti de la ligue, et par conséquent y

accrut encore les divisions, qui déjà commençoient à l'affoiblir. Elles venoient de prendre un nouveau degré de force par l'arrivée dans la ville de ce renfort de quatre mille Espagnols dont nous avons déjà parlé. L'ardeur que mirent les Seize à y introduire ces troupes étrangères, malgré l'opposition du parlement, acheva d'éclairer la cour et Mayenne sur le but que se proposoient ces factieux. Il en résulta une méfiance réciproque, et une liaison plus intime des Seize avec les Espagnols, et de Mayenne avec le parlement. Enfin le duc connut, par un membre (1) de cette compagnie, les dispositions de Philippe II, dont la politique étoit de ne le secourir que foiblement, pour le forcer à entrer entièrement dans ses vues, et à favoriser l'élection de l'Infante d'Espague à la couronne de France: Mayenne s'appliqua dès-lors à traverser un projet qui tendoit à le dépouiller de sa puissance, et résolut du moins de la maintenir le plus long-temps qu'il lui seroit possible.

La mort de Grégoire XIV, qui arriva sur ces entrefaites, alarma un moment les ligueurs, parceque le nouveau pape Innocent IX, quoique redevable de son élection à la faction d'Espagne, montra, dès le commencement de son pontificat, des sentiments plus modérés; mais ils ne tardèrent pas à se rassurer lorsqu'ils le virent maintenir dans la place de légat en France l'évêque de Plaisance Sega. Les choses continuèrent à être poussées à l'excès par ce fougueux prélat. Les Seize, plus étroitement liés que jamais avec lui et avec les agents espagnols, cherchèrent alors à se rendre maîtres absolus du gouvernement, parcequ'ils s'aperçurent que Mayenne s'appliquoit de son côté à miner leur autorité. Par leurs intrigues, le cardinal de Gondi, évêque de Paris, placé dans la dure alternative ou de signer le décret de la Sorbonne ou de quitter la ville, aima mieux prendre ce dernier parti, et le légat se trouva ainsi maître de tout le spirituel. Il n'étoit pas aussi facile aux Seize de s'emparer des affaires générales, parcequ'ils n'avoient plus dans le conseil de la ligue la même influence qu'autrefois, depuis que le duc y avoit introduit des hommes prudents, amis de l'ordre, et dans un nombre assez considérable pour arrêter leurs emportements. Pour secouer un tel joug, ces factieux

(1) Le président Jeannin, qui avoit été envoyé en Espagne, et qui lui dévoila tous les secrets de cette cour.

tentèrent plusieurs moyens. Ils tinrent des assemblées particulières, où ils déclamèrent hautement contre la lenteur des opérations du lieutenant-général. Ils osèrent lui présenter une requête, dans laquelle ils lui demandoient formellement d'exclure du conseil des membres qui ne leur sembloient ni assez habiles, ni assez affectionnés à la sainte-union. Enfin ils poussèrent l'insolence jusqu'à accuser le parlement de ne pas faire justice des agents du *Béarnais* lorsqu'ils étoient traduits devant son tribunal (1). Traités avec hauteur par Mayenne, qui leur enjoignit durement de se renfermer dans les limites de leurs attributions, outrés contre la cour, qui, continuant à juger suivant la justice et les lois, refusoit de se rendre l'instrument de leurs fureurs, ils résolurent, puisqu'ils étoient encore impuissants contre le duc, de tirer du moins une vengeance éclatante du parlement. Son président Brisson leur étoit sur-tout odieux: ils jurèrent sa mort (2); et voici les manœuvres qu'ils employèrent pour revêtir cet assassinat d'une forme de justice, et lui donner, tant pour leur sûreté que pour l'exemple, l'apparence d'un décret du conseil général.

Sous prétexte que les délibérations ne pouvoient demeurer secrètes entre un si grand nombre de personnes qui composoient l'assemblée générale, ils demandèrent et obtinrent, à force de brigues et d'importunités, la formation d'un comité de douze personnes, auquel on donna plein pouvoir d'expédier les affaires les plus pressantes, sous la condition

---

(1) Cette accusation s'éleva à l'occasion d'un procureur de la ville nommé *Brigard*, que l'on accusoit d'être d'intelligence avec le roi. Il avoit été absous par le parlement, que présidoit alors Brisson, très habile jurisconsulte, fort attaché à ses études et à ses livres. Quand le parlement se dispersa, après l'attentat de Bussi-Leclerc, Brisson s'étoit laissé mettre à la tête des membres qui restèrent à Paris. On le taxa même d'avoir été flatté de la préférence; mais il répara, du moins autant qu'il étoit possible, une telle foiblesse en se conduisant toujours suivant les règles d'une exacte probité, ne souffrant pas que l'on procédât autrement que selon les formes juridiques. C'est ce qui sauva Brigard, que Brisson renvoya absous, parcequ'il ne le trouva pas convaincu.

(2) Ils tentèrent d'abord de le faire assassiner, mais le coup manqua, parcequ'un soldat qu'ils avoient voulu gagner refusa de se prêter à cette action infâme. On est surpris de voir jusqu'où ces furieux poussoient la rage et l'effronterie. Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, eut l'audace de dire en pleine assemblée : « Messieurs, c'est assez connivé, il ne faut pas espérer jamais avoir « raison de la cour de parlement en justice. C'est trop endurer : il faut jouer des couteaux. » Il ajouta avec la même hardiesse : « Je suis averti qu'il y a des traîtres dans cette compagnie; il faut les chasser « et jeter dans la rivière. »

de communiquer à l'assemblée générale les résolutions de quelque importance avant leur exécution. Ils trouvèrent ensuite le moyen de composer ce comité comme ils voulurent, c'est-à-dire des hommes les plus sanguinaires et les plus déterminés de leur parti. On comptoit parmi ses membres Bussi-Leclerc, gouverneur de la Bastille; Cromé, conseiller au grand conseil; Louchard, commissaire; Ameline, avocat; Emmonot, Cochery et Anroux, capitaines de quartiers et chefs du complot. On conçoit qu'ainsi réunis et maîtres d'une grande partie des affaires, ces douze hommes durent acquérir une grande prépondérance dans l'assemblée générale : tous les jours ils assembloient le conseil de l'union et le fatiguoient de rapports, de dénonciations et contre Mayenne et contre le parlement; ils proposoient quelquefois des remontrances au lieutenant-général, dans d'autres moments ils vouloient qu'on employât les voies de fait contre la trahison; et dans ces alarmes continuelles, qu'il étoit si facile de répandre au milieu d'un grand nombre d'hommes assemblés, il leur arrivoit souvent de prendre, comme par inspiration, des résolutions inattendues, le plus souvent inutiles et insignifiantes, et auxquelles, dans ce dernier cas, les plus sages croyoient devoir céder, dans la crainte de pire. Dans ces décisions obtenues ainsi à l'improviste, ils s'avisèrent plusieurs fois de faire circuler dans l'assemblée un papier blanc, sous prétexte qu'on n'avoit pas le temps de rédiger la formule du décret; ils y mettoient d'abord leur nom, leurs affidés signoient après eux, et l'exemple entraînant ceux qui auroient été disposés à résister, tout le monde finissoit par signer.

Ils écrivent alors sur une de ces feuilles, et au-dessus de ces signatures, l'arrêt de mort de Brisson, et y joignent celui de Claude Larcher, conseiller au parlement, et de Jean Tardif, conseiller au châtelet, qui leur étoient également odieux, parcequ'ils témoignoient du penchant pour la paix. Le 16 novembre, de grand matin, des députés du conseil des douze se rendent à la maison du président; ils le trouvent prêt à sortir pour se rendre au palais. Sur l'avis qu'ils lui donnent que le conseil de l'union le demande à l'Hôtel-de-Ville, Brisson consent à les suivre. En passant près du Petit-Châtelet, ils détournent sa mule et le font entrer en prison.

On le conduit sur-le-champ dans une salle où siégeoient « des hommes « couverts d'un roquet noir, sur lequel il y avoit une grande croix

« rouge »; et sans lui donner le temps de se reconnoître, on lui annonce qu'il faut mourir. L'un lui arrache son chapeau, l'autre le fait mettre à genoux, et le greffier lui lit sa sentence, laquelle portoit « qu'il étoit « condamné à être pendu, pour avoir entretenu commerce avec les « hérétiques, ennemis de la religion et du royaume. » — *Quels sont mes juges?* demande Brisson étonné, *où sont les témoins! quelles sont les preuves?* Les scélérats se regardent, sourient de sa simplicité, et l'avertissent de se hâter, qu'il n'y a pas de temps à perdre. Le président demande du moins qu'on lui fasse venir un avocat nommé d'Alençon, qui demeuroit chez lui; on lui refuse cette grace. « Je vous prie donc, dit-il « à ses bourreaux, de lui dire que mon livre que j'ai commencé ne soit « point brouillé, qui est une tant belle œuvre. » Il se tourna ensuite vers un confesseur qu'on lui avoit fait venir, se confessa et fut pendu à une échelle arcboutée contre une poutre.

A peine étoit-il mort que Tardif et Larcher sont amenés par d'autres satellites. On commençoit à lire leur sentence, lorsque Larcher, levant les yeux, aperçoit le corps de Brisson: aussitôt il s'écrie « qu'il n'est pas be-« soin d'en lire davantage; que la vie lui est à charge, après l'indigne « traitement qu'on a fait à ce grand homme. » Tous les deux se confessent, s'abandonnent au bourreau, et meurent sans plaintes ni murmures. Les corps de ces trois magistrats furent portés à la Grève, et attachés à des potences avec des écriteaux diffamants.

Les Seize avoient espéré soulever le peuple par ce spectacle, exciter une émeute, et se rendre ainsi maîtres de la ville; mais il arriva, au contraire, que la vue de ces cadavres n'inspira que de l'horreur et de la consternation. Ce fut vainement que leurs émissaires circulèrent au milieu de la foule, se répandant en calomnies et en injures contre les victimes; le peuple regarda et ne dit mot. Du reste, les bons bourgeois, les magistrats, les nobles se tinrent renfermés dans leurs maisons. Ce morne silence les déconcerta au point qu'ils se hâtèrent de faire enlever les cadavres, et commencèrent à songer à leur propre sûreté. Ils essayèrent d'abord, mais inutilement, de faire ratifier leur crime dans les assemblées générales du conseil de l'union; ils réclamèrent la protection du roi d'Espagne; cherchèrent à se faire excuser auprès du duc de Mayenne; on dit même que, dans les terreurs dont ils étoient agités, ils eurent la pensée de s'emparer,

comme otages, des duchesses de Nemours et de Montpensier, mère et sœur du lieutenant-général.

Le danger étoit en effet plus grand encore qu'ils ne l'imaginoient. Un si horrible attentat avoit jeté l'épouvante dans toutes les classes de la société. Mayenne, qui étoit alors à Soissons, où il attendoit le duc de Parme, reçut à la fois des messages du parlement, des principaux bourgeois, de la noblesse; tous le conjuroient de ne pas perdre un instant, de venir les délivrer de l'esclavage et de la mort. Il part aussitôt, laissant son armée sous les ordres du duc de Guise, son neveu; et malgré les manœuvres des agents de l'Espagne, qui essayèrent de l'arrêter par de faux avis (1), il arrive à Paris à la tête d'un corps de cavalerie, fait mettre les bourgeois sous les armes, et somme la Bastille. Bussi-Leclerc demande quelques heures pour délibérer; Mayenne refuse, et fait à l'instant pointer du canon contre cette forteresse. Bussi intimidé se rend, sous la seule condition de n'être point recherché au sujet de la mort des trois magistrats.

Le duc établit alors des corps-de-garde dans tous les quartiers, s'assure ainsi de la ville, et commence les informations. Cinq jours sont donnés à ces opérations, pendant lesquels les amis, les parents des coupables, les agents de l'Espagne l'entourent, sollicitent pour eux, cherchant, sinon à justifier leur crime, du moins à les excuser sur l'intention. Mayenne, impénétrable, les écoute sans rien dire qui puisse les alarmer, mais aussi sans leur donner d'espérance. Enfin, quand toutes ses mesures sont bien prises, et qu'il croit pouvoir frapper sûrement le coup qu'il a préparé, la nuit du 3 au 4 octobre il fait saisir dans leurs lits Louchard, Anroux, Emmonot, Ameline, les fait pendre dans une salle basse du Louvre, et attacher ensuite à des gibets. En même temps paroît une amnistie, dont étoient exceptés Cromé et Cochery, qui s'échappèrent. Le greffier et le bourreau, compris dans la même exception, furent pris quelque temps après, et punis du dernier supplice. Cet acte de rigueur détruisit entièrement la tyrannie des Seize.

---

(1) Ils s'efforcèrent de lui persuader que le peuple étoit très porté à soutenir les auteurs du meurtre des magistrats, et que par conséquent il avoit tout à craindre de sa fureur. Ils l'invitoient à traiter la chose de loin, offrant leur médiation pour lui faire obtenir des coupables une réparation dont il seroit content.

1592. Mayenne retourna alors à son armée, qui fut bientôt jointe par celle du duc de Parme ; car quelles que fussent les raisons qu'il eût de se méfier et de l'Espagne et des secours intéressés qu'elle lui donnoit, la position de ce chef de parti étoit telle, qu'il avoit été obligé de les solliciter contre son souverain légitime, dont les succès l'inquiétoient encore davantage, et aucun sacrifice ne lui avoit coûté pour les obtenir. Henri pressoit alors vivement le siège de Rouen, et il étoit instant de voler au secours de la place assiégée. C'est alors que commença cette fameuse campagne entre le roi et le duc de Parme, c'est-à-dire entre les deux plus habiles généraux de l'Europe, campagne également remarquable par leurs fautes et par leurs belles manœuvres. Tous les deux eurent alternativement des succès et des revers; en dernier résultat Henri abandonna le siège de Rouen; mais le duc de Parme, blessé au siège de Caudebec, ne sauva qu'avec peine son armée, sur le point d'être enveloppée par celle de l'ennemi (1).

Cependant les divisions des partis s'aigrissoient de jour en jour davantage. Les intrigues des agents de l'Espagne tendoient de plus en plus à enlever à Mayenne toute son influence. On lui opposoit sur-tout son neveu, le jeune duc de Guise, auquel le duc de Parme procuroit la faveur des soldats ; et les choses furent poussées au point que le lieutenant-général entama une négociation avec le roi, moins sans doute dans l'intention de traiter avec lui que pour forcer les alliés à plus de circonspection à son égard, ce qui lui réussit. Cependant un nouveau pape (2) venoit de succéder à Innocent IX, et quoique sa nomination eût été, comme celle de son prédécesseur, l'ouvrage de la faction espagnole, toute-puissante alors dans les conclaves, il laissa voir dès les commencements une modération qui releva les espérances du parti royaliste. D'un autre côté, la révolution qui venoit de s'opérer à Paris en ramenoit insensiblement les habitants à des sentiments plus doux. Les principaux de la ville, éclairés sur leurs véritables intérêts depuis la catastrophe tragique de Brisson et de ses collègues, convaincus que tous les désordres et tous les malheurs

(1) Il se retira dans les Pays-Bas, et mourut des suites de sa blessure le 3 décembre de cette même année, comme il se préparoit à rentrer en France pour la troisième fois.

(2) Clément VIII.

dont ils avoient si long-temps souffert n'étoient arrivés que parcequ'on avoit élevé aux premières places des gens de la dernière classe de la société, que leur manque de lumières, la bassesse de leurs mœurs et leur pauvreté exposoient si facilement à être séduits ou fanatisés, résolurent de ne plus se dessaisir d'une autorité qu'ils avoient si imprudemment laissé échapper, et qui venoit de leur être enfin rendue. Les colonels de quartiers, les officiers de ville et les chefs des meilleures familles s'assemblèrent, les uns chez d'Aubray, ancien prevôt des marchands, les autres chez l'abbé de Sainte-Geneviève, et là il fut arrêté que les anciens colonels rentreroient dans le droit usurpé par les Seize, de commander chacun dans leur quartier. Cette résolution seule porta un coup mortel à la faction espagnole, car sur les seize colonels, treize se déclarèrent à l'instant contre elle.

Le peuple se lassoit aussi de la guerre, dont il recommençoit à sentir toutes les horreurs. Il étoit déjà menacé d'une nouvelle famine, car le roi, de retour dans les environs de Paris, en bouchoit de nouveau toutes les avenues, soit en prenant les villes circonvoisines, soit en occupant les grands chemins, et en fermant le cours des rivières. La disette fit bientôt naître des murmures : ceux qui dominoient dans la ville, trouvant l'occasion favorable, osèrent, dans leurs assemblées, parler de la nécessité d'entrer en accommodement avec le roi, et furent écoutés avec tranquillité. Les restes de la faction des Seize tentèrent cependant de se ranimer, en s'opposant à ce mouvement de l'opinion publique. Leurs prédicateurs déclamèrent encore dans les chaires, mais sans succès; les factieux donnèrent le nom de *Politiques* au nouveau parti, voulant faire entendre qu'ils sacrifioient l'état et la religion à leurs intérêts particuliers: cette dénomination ne produisit aucun effet; enfin la Sorbonne, dans laquelle ils dominoient encore, ayant présenté requête au duc de Mayenne pour qu'il renouvelât les défenses déjà faites, de jamais parler d'accommodement avec le roi de Navarre, n'obtint aucune satisfaction.

Tel étoit l'état des choses lorsque les états de la ligue s'ouvrirent à Paris. Tous les partis les désiroient, parcequ'ils espéroient sortir par ce moyen de la situation précaire et chancelante dans laquelle ils flottoient depuis si long-temps. Tous comptoient y gagner quelque chose, le roi seul pouvoit y perdre, puisque tous ces intérêts si opposés entre eux étoient en effet

réunis contre lui ; aussi cette assemblée attira-t-elle toute son attention, et donna-t-elle une marche toute nouvelle à sa politique.

1593. Dès les premiers jours l'indécision des chefs et l'opposition de leurs vues se fit déjà remarquer, quoique tous affectassent de n'avoir qu'une même pensée, le désir de mettre fin aux troubles qui désoloient la France. A peine les séances étoient-elles commencées, qu'elles furent suspendues, par divers motifs qui prenoient tous leur source dans cette incertitude des projets et des pensées de ces chefs ambitieux. Dans la déclaration qui les avoit précédées, Mayenne avoit fait entendre que l'hérésie du roi étoit le seul obstacle qui pût l'empêcher de le reconnoître ; les Espagnols, au contraire, essayoient d'établir en principe qu'un hérétique *relaps* ne pouvoit jamais être élevé au trône, se ménageant ainsi des raisons pour ne pas le reconnoître, quand bien même il se convertiroit. Toujours dirigé par ces principes d'une modération réelle ou apparente, le duc, dans l'acte par lequel il convoqua ensuite les états, avoit fait un appel aux royalistes catholiques, les invitant, au nom de la patrie, à y envoyer des députés, et les rendant même responsables, s'ils refusoient, de tous les malheurs qui pourroient suivre un tel refus. Ceci fut saisi avec beaucoup d'habileté par le conseil du roi, et sans que le prince se compromît par aucune démarche tendante à reconnoître une convocation attentatoire à son autorité ; les seigneurs royalistes parlant en leur nom, et ne considérant que l'invitation pure et simple qui leur étoit faite, firent savoir au duc de Mayenne qu'ils l'acceptoient, et le sommèrent en même temps de leur indiquer un lieu commode entre Paris et Saint-Denis, où se réuniroient des députés envoyés par les deux partis pour y traiter à l'amiable de cette grande affaire.

Cette lettre, apportée à Paris par un trompette, et rendue publique à la fin de janvier, deux jours après l'ouverture des états, y jeta un grand trouble dans les esprits. Il n'étoit plus possible de reculer, et quelques prétextes que l'on imaginât pour colorer un refus, on sentit que le duc de Mayenne ayant lui-même fait la première invitation, ne pouvoit, sans se déshonorer, ne pas accepter la conférence qu'on lui offroit. Deux mois entiers se passèrent en pourparlers et en messages, après lesquels elle fut enfin indiquée au village de Surène. Toutefois, pour ne pas blesser le légat et les Espagnols, il fut statué que « durant la con-

« férence on n'auroit aucun commerce direct ni indirect avec le roi de
« Navarre, ni quelqu'autre hérétique que ce fût, et qu'on ne traiteroit
« qu'avec les catholiques du parti contraire. »

Pendant que cette importante entrevue se préparoit, les états tinrent quelques séances de peu d'importance, et Mayenne, plus incertain que jamais à mesure que le moment de l'élection approchoit, entamoit à Soissons, avec les ministres d'Espagne, une négociation dont le résultat ne lui offrit point encore de sûretés suffisantes pour qu'il se décidât à les seconder entièrement dans le projet qu'ils avoient de faire donner la couronne de France à leur infante. L'ambassadeur espagnol, admis ensuite à haranguer les états, les choqua par une fierté déplacée qui réveilla les sentiments patriotiques dans tous les cœurs, et blessa même ses plus dévoués partisans. La situation de Henri n'en étoit pas moins très embarrassante. Sans répugnance pour la religion catholique, cette ame franche et généreuse ne vouloit point être forcée à l'embrasser : cependant, s'il tardoit à se convertir, il étoit à craindre que les catholiques, se lassant de ces délais continuels, ne l'abandonnassent ou pour se rallier au roi qu'on étoit sur le point d'élire, ou pour se rejeter dans le tiers-parti, qui n'étoit point encore éteint. S'il abjuroit, les calvinistes pouvoient lui susciter d'autres embarras; enfin les Espagnols, malgré l'échec qu'ils venoient d'essuyer, étoient encore redoutables. Ils répandoient de l'argent, ils faisoient des promesses brillantes pour l'avenir; et changeant de marche suivant les circonstances, ils offroient déjà leur infante à quiconque, parmi les princes du sang, oseroit partager la couronne avec elle. Telle étoit la situation des choses lorsque les conférences de Surène s'ouvrirent vers la fin du mois d'avril.

Il falloit prendre un parti, et si cette dernière négociation manquoit, si l'élection fatale avoit lieu, c'en étoit fait peut-être pour toujours des droits et des espérances de Henri. Ses confidents le lui firent sentir, toute sa cour réunit ses instances pour le déterminer enfin à cette abjuration, dont le retardement pouvoit seul fournir des prétextes plausibles à ses ennemis; les calvinistes eux-mêmes lui conseillèrent de la faire. Dès les premières conférences, les députés royalistes avoient eu l'adresse de réduire les contestations à ce point unique de la conversion du roi. Sur ces entrefaites, du Perron, homme habile et aimable, s'insi-

nua dans sa confiance, et l'éclaira peu à peu sur les vérités qu'il avoit jusqu'alors méconnues. Enfin le 16 mai, l'archevêque de Bourges, portant la parole dans l'assemblée au nom des seigneurs royalistes, présenta aux ligueurs une déclaration du roi, dans laquelle il leur signifioit qu'il ne vouloit plus apporter de délai à sa conversion, et cette conversion est aussitôt proposée comme base d'un accommodement, lequel seroit nul si elle n'étoit achevée dans un temps prescrit.

Le trouble et l'embarras des ligueurs furent extrêmes lorsque leurs députés leur apportèrent une semblable nouvelle. Quelques précautions qu'ils prissent pour l'empêcher de transpirer, ils ne purent empêcher qu'elle ne se répandît parmi le peuple (1), et qu'elle n'y produisît de profondes impressions. Les divisions en augmentèrent, et bientôt tout fut dans la plus grande confusion. La haute bourgeoisie, la populace, le clergé, le duc de Mayenne, le duc de Guise, les députés des états, le parlement, le légat, les Espagnols, chacun avoit ses intérêts particuliers et se dirigeoit par des vues différentes. Les projets des chefs commencèrent alors à être mieux connus. On osa les attaquer par des écrits publics ou plaisants, ou sérieux; les opinions opposées à la ligue furent professées hautement, et même dans les chaires, qui jusque-là n'avoient retenti que de ses éloges les plus outrés. Des dispositions aussi alarmantes excitoient le légat, les Espagnols et les ligueurs les plus incorrigibles à presser encore davantage l'élection; Mayenne, dont il est difficile d'expliquer la conduite, y apportoit sans cesse de nouveaux obstacles, même lorsqu'il paroissoit le moins disposé à accepter les dernières conditions offertes par le roi. Les lenteurs affectées qu'on mit à répondre à la proposition des royalistes, l'interruption des conférences, transportées de Surène à la Roquette, ensuite à la Villette, dans le faubourg Saint-Martin, mettoient en évidence cette mauvaise volonté du duc, des ligueurs et des Espagnols; et peu s'en fallut que le peuple, de jour en jour plus fatigué d'une guerre dont les motifs n'avoient plus à ses yeux la même importance, ne se soulevât pour forcer les députés à conclure enfin la paix. Alors les ministres espagnols, poussés à bout, proposèrent l'infante pour reine plus ouvertement qu'ils

(1) Ce fut le président Lemaître qui rendit ce service au roi. Il avoit demandé secrètement la déclaration, et il en fit transcrire un grand nombre d'exemplaires qu'il distribua dans le public.

ne l'avoient fait jusqu'alors ; mais ils virent leur proposition rejetée même par les plus déterminés ligueurs, qui, tout en excluant l'héritier légitime, ne vouloient pas qu'on touchât aux constitutions de l'état et à la loi salique, qui en est la base principale. La faction étrangère essaya avec aussi peu de succès d'asseoir cette jeune princesse sur le trône en lui faisant épouser un archiduc; personne ne voulut consentir à faire de la France une conquête de l'Autriche; enfin ils se réduisirent à proposer son mariage avec un seigneur français qui partageroit le trône avec elle : trois furent pris à cette amorce, Charles de Savoie, duc de Nemours, le cardinal de Bourbon, chef du tiers-parti, et le jeune duc de Guise.

Cette ruse des Espagnols jeta les plus vives alarmes dans le conseil du roi; et les seigneurs de son parti avoient déjà commencé à prendre des mesures pour en dévoiler l'artifice au peuple de Paris, lorsqu'un évènement auquel on étoit loin de s'attendre vint tout à coup changer la face des choses, fortifier ses espérances, et jeter de nouveaux troubles parmi les factieux. Ce parlement, si long-temps subjugué par la terreur qu'ils avoient su répandre par-tout, si long-temps l'instrument de leurs violences et de leurs artifices, sortant tout à coup de cette stupeur profonde dans laquelle il étoit plongé, et poussé comme par une inspiration subite, s'assemble, délibère, et donne enfin, le 28 juin, ce fameux arrêt par lequel « il est « enjoint à Jean Lemaître, président, accompagné d'un nombre suffisant « de conseillers, de se retirer par-devers le lieutenant-général de la cou- « ronne, et là, en présence des princes et seigneurs assemblés pour cet effet, « de lui recommander qu'en vertu de l'autorité suprême dont il est revêtu, « il ait à prendre les mesures les plus sûres, afin que, sous prétexte de « religion, on ne mette pas une maison étrangère sur le trône de nos « rois, et qu'il ne soit fait aucun traité, pacte ou convention tendant à « transférer la couronne à quelque prince ou princesse d'une autre nation; « déclarant au surplus lesdits traités, si aucuns ont été faits, nuls, con- « traires à la loi salique et aux autres lois fondamentales du royaume. »

Ces remontrances, faites avec la plus grande fermeté, surprirent le duc de Mayenne. Il se plaignit d'abord d'une démarche qu'il traita d'attentat contre son autorité, et menaça même de faire casser l'arrêt; mais le président Lemaître soutint dignement les privilèges de son corps, et le duc, qui au fond n'étoit peut-être pas fâché de voir un nouvel obstacle s'éle-

ver contre les projets des Espagnols, finit par s'adoucir, et feignit même de se contenter de leurs raisons (1). Ce fut alors que les ministres de Philippe II, acharnés à obtenir une élection, laissant enfin tous les vains détours dont leur conduite avoit été jusqu'à ce moment enveloppée, proposèrent ouvertement, et de bonne foi, le duc de Guise pour mari de l'infante. Mayenne, plus embarrassé que jamais, outré de dépit de voir son autorité prête à lui échapper pour tomber entre les mains de son neveu, employa vainement l'artifice auprès de ces étrangers pour les pousser à bout, les conseils auprès du duc pour lui faire sentir les périls auxquels il alloit s'exposer; le jeune prince, ébloui par l'éclat d'une couronne, écoutoit foiblement ses avis; les ministres espagnols accédoient à toutes les conditions qu'il imposoit; sa mère, sa sœur le conjuroient de ne pas s'opposer plus long-temps aux grandes destinées de sa famille. Ainsi pressé de toutes parts, il ne sembloit pas qu'il lui fût possible de reculer: une simple objection faite à propos dans l'assemblée des états suffit pour le tirer d'un pas aussi glissant; et la bonne situation des affaires du roi y contribua plus sans doute que l'adresse avec laquelle il sut faire naître ce nouvel incident.

Suivant l'engagement qu'il s'étoit vu forcé de prendre, il y proposa effectivement l'élection: alors La Châtre, un des maréchaux de sa création, d'accord avec lui, suivant toutes les apparences, se leva et dit « qu'il y auroit de l'imprudence à la faire dans un moment où l'on manquoit de troupes, et lorsque Henri, dont l'abjuration paroissoit immanquable, étoit à la tête d'une bonne armée; qu'il falloit bien plutôt accepter la trève dont on avoit le plus grand besoin. » Cet avis passe de bouche en bouche, le plus grand nombre l'adopte; on arrête une séance solennelle, dans laquelle on le notifie aux ministres espagnols, en leur demandant de

(1) Plusieurs ont prétendu qu'il étoit secrètement d'intelligence avec eux, et que rien ne se fit dans cette occasion que de son consentement. » Mais, dit l'auteur de l'Esprit de la Ligue, il est plus vraisemblable que Mayenne n'eut aucune connoissance de la délibération; elle fut proposée et conduite à sa conclusion avec beaucoup de peine et d'adresse par Michel de Marillac, alors conseiller de la seconde des enquêtes, et qui depuis a été garde-des-sceaux. L'arrêt fut donné sur les conclusions d'Édouard Molé, qui faisoit les fonctions de procureur-général. Il parla, dit un auteur contemporain, *fort vertueusement* au duc de Mayenne. *Ma vie*, lui dit-il, *et mes moyens sont à votre service; mais je suis vrai Français, et perdrai la vie et les biens devant que jamais être autre.*

nouveaux secours, pour n'être pas forcés de faire avec l'ennemi un accommodement plus désavantageux. Ceux-ci, cachant leur dépit, expriment d'un air désintéressé quelques regrets de ne pas voir réaliser une élcetion que leur roi n'avoit proposée que pour le bonheur de la France, et finissent par des protestations de dévouement aux intérêts de la sainte union. Tel fut le dernier résultat de cette intrigue, conduite avec tant d'importance. Ce qu'un tel dénouement avoit de ridicule rejaillit sur les états de Paris, sur la ligue (1), et servit le roi plus utilement peut-être que toutes ses conquêtes.

Cependant ce prince hâtoit de toutes ses forces le moment décisif de son abjuration. Une assemblée d'évêques et de théologiens qu'il avoit convoquée à Mantes, l'ayant trouvé suffisamment instruit, jugea qu'elle pouvoit recevoir cette abjuration, sous la condition qu'il enverroit une députation au pape pour lui demander l'absolution. Le roi y consentit; et voulant donner à sa réconciliation avec l'église tout l'éclat qu'il étoit nécessaire qu'elle eût dans de telles circonstances, il se transporta à Saint-Denis, à deux lieues de sa capitale, et c'est là qu'elle se fit avec une pompe et une magnificence vraiment royale. Malgré les déclamations du légat, qui traitoit cette action d'hypocrisie et de sacrilège, malgré les défenses que fit Mayenne de sortir de la ville, une foule de Parisiens, échappant aux gardes qu'il avoit mis aux portes, ou franchissant les remparts, coururent à Saint-Denis, et mêlèrent leurs actions de grace et leurs cris de joie à ceux des royalistes. Le peuple entier en conçut un plus vif désir de la paix, désir dont désormais rien ne pouvoit le détourner. Mayenne, sans argent, sans troupes, presque sans parti, fut alors trop heureux d'accepter la trêve proposée, et le roi, qui vouloit accroître encore l'ardeur de ses sujets pour cette paix tant désirée, en leur donnant ainsi un avant-goût de ses douceurs, y consentit sans aucune difficulté. Pendant cette trêve (2), qui

(1) Il n'échappa pas point aux plaisants du temps. Ceux qui l'ont le mieux saisi sont les auteurs du livre intitulé *Catholicon d'Espagne*, ou *Satire Menippée*. C'est une relation burlesque de ces états, entremêlée de descriptions, de harangues, d'allégories qui développent le caractère et les secrets motifs des principaux auteurs. Le style, depuis près de deux cents ans, n'a guère vieilli; et pour peu qu'on ait quelque teinture de l'histoire, on lit encore cet ouvrage avec le plus grand plaisir. Il fit alors une vive impression. (*Esp. de la Ligue.*)

(2) C'est alors que fut faite sur ce grand prince la première tentative d'assassinat. Ce fut un fanatique nommé *Pierre Barrière*, qui, sans autre motif connu que le dégoût de la vie et le désir de faire une action qu'il croyoit méritoire devant Dieu, conçut cet horrible dessein. Il fut arrêté au moment d'exé-

fut prolongée d'abord pour un mois, ensuite pour deux, les ambassadeurs qu'il avoit envoyés à Rome essayoient de fléchir le pape, et, sans y réussir complètement, n'éprouvoient pas cependant de difficultés qui pussent faire désespérer de la négociation; le roi, avec son activité ordinaire et le bonheur qui accompagnoit toutes ses entreprises, continuoit de conquérir les villes, dont la plupart se soumettoient d'elles-mêmes à son obéissance, et cet exemple entraînoit une foule de seigneurs qui, abandonnant le parti de la ligue, venoient sincèrement se ranger sous ses
1594. drapeaux. Mayenne seul, toujours indécis, renouoit avec les Espagnols de nouvelles intrigues; et ceux-ci, entièrement frustrés de l'espoir de s'emparer de la couronne, revenant alors à leur ancien projet de fomenter du moins en France des troubles éternels, l'aidoient de tout leur pouvoir dans la résolution qu'il avoit prise de ne point faire la paix, et sur-tout de ne point reconnoître le roi. Il y persistoit opiniâtrément, malgré les murmures toujours croissants des Parisiens, qui ne craignoient rien tant que le retour de leurs anciennes calamités. Il devint même à ce sujet si ombrageux et si passionné, que le comte de Belin, gouverneur de Paris, qui s'étoit fait aimer par la douceur de son gouvernement, ayant montré quelques dispositions pour un accommodement, le duc le força de se démettre; et comme cette retraite excitoit des plaintes dans le peuple, et fit même naître des remontrances de la part du parlement, il en vint jusqu'à employer la violence pour étouffer les murmures et pour affermir son autorité. Il exila les riches bourgeois qui lui semblèrent les plus dangereux, établit dans la ville des corps-de-garde et des patrouilles, comme s'il eût craint quelque sédition; enfin il n'eut pas honte de ranimer les restes de l'odieuse faction des Seize, qu'il avoit lui-même presque entièrement détruite. A l'aide de ces scélérats et des *minotiers* (1), gens de la plus vile populace, il se flatta de tenir en respect la bourgeoisie indignée, et, à la place du comte de Belin, il nomma gouverneur Charles de Cossé, comte de Brissac, qu'il croyoit trouver plus fidèle.

Il se trompoit. Brissac n'étoit point aveuglé par les mêmes passions;

---

cuter son parricide, sur les indices certains que donna un jacobin auquel il en avoit fait la confidence. On l'exécuta sans que le roi voulût permettre la recherche de ses complices.

(1) Ils étoient ainsi nommés parceque les Espagnols leur donnoient un minot de blé par semaine.

il voyoit l'impossibilité de résister désormais long-temps à l'ascendant marqué du roi; et il ne fut pas plutôt en possession du gouvernement de Paris, que songeant à s'en faire un moyen de fortune et de réputation, il entama sur-le-champ des négociations secrètes avec les royalistes. Mayenne, au contraire, toujours ambitieux, croyant d'ailleurs son honneur intéressé à ne pas reconnoître un roi que le pape n'avoit pas encore absous, étoit décidé à faire un dernier effort, et, s'il falloit céder, à ne se rendre du moins qu'aux dernières extrémités. Résolu d'aller sur la frontière recevoir les troupes que les Espagnols lui amenoient, d'un autre côté quittant à regret Paris, où il laissoit des ennemis si nombreux, il éprouvoit des alternatives de confiance et de crainte qui annonçoient le trouble dont son ame étoit agitée. Au moment de ce départ il excita sous main une assemblée des Seize, dans laquelle ces hommes de sang s'engagèrent, par de nouveaux serments, à ne jamais souffrir que le roi de Navarre entrât à Paris; et dès le lendemain, pour apaiser le parlement, indigné d'une telle audace, il lui fit dire que ce rassemblement s'étoit fait contre sa volonté. Deux jours après il convoqua les capitaines de quartiers, leur recommanda l'obéissance et la fidélité au nouveau gouverneur, promit un prompt retour, leur laissant, disoit-il, pour gage de son attachement à la cause commune, ce qu'il avoit de plus cher au monde, sa femme et ses enfants; et le jour suivant, 6 mars, il les emmena avec lui. Ainsi Brissac se trouva le maître.

Il se conduisit dans cette circonstance avec un sang-froid, une adresse et un courage dignes des plus grands éloges. Le départ de Mayenne avoit consterné les ligueurs: ils avoient quelque sujet de se méfier du nouveau gouverneur, et les alarmes et les terreurs dont ils étoient agités redoubloient leur vigilance, leur donnoient une sorte de courage qui ressembloit au désespoir, mais qui n'en étoit que plus redoutable. Les prédications séditieuses recommencèrent avec plus de fureur que jamais; les Seize renouèrent leurs liaisons avec les Espagnols, rétablirent leurs assemblées, firent des dépôts d'armes, et distribuèrent à leurs partisans. Comme s'ils eussent été les maîtres de la ville, ils eurent l'audace d'en faire terrasser toutes les portes, à l'exception de celles de Saint-Antoine et de Saint-Jacques, dont ils confièrent la garde aux plus déterminés d'entre eux. On les voyoit parcourir les rues, armés de toutes pièces, menaçant ceux qu'ils

soupçonnoient d'être royalistes, parlant avec emphase de leurs forces et de leurs projets, se montrant déterminés à employer tous les moyens, à livrer Paris aux flammes et à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de se rendre au Navarrais. Les gens de bien étoient consternés. Brissac, allant toujours à ses fins sans précipiter ni ralentir sa marche, se servit d'abord de l'autorité du parlement pour comprimer les séditieux; et en même temps qu'il obtenoit contre eux des arrêts, dont il ne faisoit usage qu'autant qu'il le falloit pour arrêter leurs violences, sans les pousser aux dernières extrémités, il cherchoit d'un autre côté, en affectant un dévouement sans bornes, à captiver la confiance du général espagnol (1); et s'il n'y parvint pas entièrement, du moins eut il l'adresse de diminuer beaucoup les soupçons qu'il lui avoit d'abord inspirés, de manière que ses démarches étant moins surveillées, il lui fut plus facile de prendre ses mesures pour le grand évènement qu'il préparoit.

Enfin, tout étant disposé, le soir du 21 mars Brissac assemble les colonels et les capitaines de quartiers dans la maison du prevôt des marchands. Depuis le châtiment des Seize, ces places étoient occupées, comme nous l'avons déjà dit, par l'élite des bourgeois, et l'on pouvoit compter sur eux. Il développe à ceux qui l'ignorent, il répète à ceux qui le savent déjà, tout le plan de l'entreprise, assigne les postes, donne ses instructions, et, après les avoir renvoyés dans leurs quartiers, commence sa ronde, afin de tout voir par ses yeux, et d'épier le moment favorable.

Il étoit, dit-on, accompagné dans cette visite nocturne de deux officiers et de quelques soldats que les ministres espagnols, toujours inquiets sur ses véritables dispositions, malgré la confiance apparente qu'ils ne pouvoient s'empêcher de lui témoigner, avoient attachés à sa suite, avec ordre de le poignarder au premier soupçon qu'ils concevroient, et même au moindre bruit qu'ils entendroient au dehors. Brissac les promena pendant une partie de la nuit de corps-de-garde en corps-de-garde, affecta tant de zèle et de vigilance, que rassurés sur de telles apparences, et fatigués d'une course aussi longue, ils se retirèrent à deux heures du matin, bien persuadés qu'il n'y avoit absolument rien à craindre de sa part. Il s'empara alors de la porte Neuve, par laquelle le roi devoit entrer. Neret et Langlois, deux échevins de la ville, furent placés aux

(1) Le duc de Féria.

portes Saint-Honoré et Saint-Denis. Jean Grossier, capitaine du quartier Saint-Paul, et quelques bateliers baissèrent la chaîne qui défendoit l'entrée de la rivière, afin d'ouvrir un passage aux troupes du roi qui viendroient par eau. Enfin, à quatre heures du matin, le premier détachement des royalistes donnant le signal à la porte Saint-Denis, Brissac va lui-même les reconnoître. Les portes s'ouvrent à son ordre; cette troupe entre en silence, traverse les rues en ordre de bataille, et s'empare des places et des carrefours. Un seul corps-de-garde espagnol fait mine de résister, il est sur-le-champ enveloppé et détruit. Les autres se dispersent, et les factieux, ne voyant plus de ressource, se renferment timidement dans leurs maisons.

Tout étant ainsi assuré, Henri entra (1) par la porte Neuve, au milieu d'un gros corps de noblesse. Il s'avança ainsi à travers les cris répétés de *vive le roi;* et quoiqu'environné d'un appareil militaire, sa marche avoit plutôt l'air du triomphe pacifique d'un roi visitant ses sujets, que de l'entrée d'un vainqueur irrité. Il alla droit à la cathédrale, où il fut harangué comme en pleine paix. Il y entendit la messe, assista au *Te Deum*, et de là se rendit au Louvre, où le jour même il dîna en public. Dès l'après-midi les boutiques furent ouvertes, et le mouvement dans Paris fut le même que si l'on eût été en pleine paix. Ce jour même Henri parut au milieu des Parisiens, comme un père au milieu de ses enfants. Ils l'entouroient, le pressoient de toutes parts; et charmé de cette joie publique qui éclatoit autour de lui: « Laissez-les, crioit-il à ceux qui « vouloient écarter la foule, laissez-les, ils sont affamés de voir un roi. » Il vouloit faire grace à tous les séditieux; et forcé de céder aux représentations de ses ministres, ce ne fut qu'à regret qu'il signa l'exil des plus mutins. Les autres éprouvèrent de sa part des marques si touchantes de

(1) Quelle que fût son intrépidité, on prétend qu'il ne put se défendre de quelque inquiétude en voyant de si près le péril de l'entreprise. Il regarda plusieurs fois derrière lui, entra, ressortit, et demanda si on étoit bien sûr des portes. Il ne falloit en effet qu'une chaîne tendue, une barricade élevée, un coup tiré, une pierre ou une tuile lancée par un forcené, pour mettre tous les autres en mouvement, et causer un affreux massacre. Heureusement tout se passa avec la plus grande tranquillité, à l'exception de ce corps-de-garde espagnol, qui, ayant voulu résister, fut mis en pièces en un instant, il n'y eut pas la moindre violence commise: encore le roi disoit-il qu'il *auroit voulu racheter leur vie de son sang*. (Esp. de la Ligue.)

clémence et de générosité que les plus endurcis ne purent s'empêcher de rendre hommage à la grandeur de son ame. Dès son entrée il avoit envoyé assurer les duchesses de Nemours et de Montpensier de sa protection, et ses manières à leur égard furent si obligeantes, qu'elles exprimèrent hautement à quel point elles en étoient pénétrées. Il poussa l'urbanité jusqu'à inviter le légat à le venir voir. Sur le refus de ce prélat, il le fit reconduire honorablement, lui permettant d'emmener, sous sa sauvegarde, plusieurs ligueurs auxquels il ne pouvoit accorder de pardon (1). La garnison espagnole sortit aussi le même jour avec les honneurs de la guerre, d'après ses conventions faites avec Brissac, et les ministres espagnols s'en allèrent avec elle. Le roi alla les voir passer; et comme ils défiloient devant lui, il dit en riant au duc de Féria et aux autres seigneurs espagnols: « Allez, recommandez-moi bien à votre maître; mais n'y revenez « plus. »

La clémence du roi, son activité, la vigueur de son esprit, éclatèrent dès ces premiers jours, et produisirent une révolution complète dans les esprits et dans l'administration. La faculté de théologie donna la première l'exemple de la soumission; et loin de témoigner le moindre ressentiment des injures qu'il en avoit reçues, il se plut à lui rendre compte de sa foi, et à lever les derniers scrupules qu'elle pouvoit encore avoir. Il remercia le parlement de la conduite courageuse qu'il avoit tenue dans ces temps difficiles, et reconnut qu'il devoit beaucoup à son zèle (2), quoique le malheur des temps eût forcé cette compagnie à suivre le parti des rebelles. Les membres des cours souveraines qui s'étoient exilés pour lui rester plus fidèles furent rappelés sur-le-champ avec les plus grands honneurs, rétablis dans leurs tribunaux, et dès-lors leurs séances reprirent leur marche

(1) Varades, recteur des Jésuites, et Aubry, curé de Saint-André-des-Arcs, convaincus de complicité avec le malheureux Barrière.

(2) Les membres fidèles, et qui avoient quitté Paris, prétendoient à des récompenses et à des distinctions au préjudice de ceux qui s'étoient laissé entraîner au torrent de la ligue; mais ils ignoroient que sous le voile de la rébellion, plusieurs avoient conservé une fidélité d'autant plus estimable, qu'elle les exposoit davantage à la vengeance des factieux. On doit distinguer entre autres ce même Édouard Molé, qui avoit déjà procuré l'arrêt du parlement en faveur de la loi salique, et qui, au risque de sa vie, contribua à ramener la capitale sous les lois de son souverain. Henri IV entretenoit une correspondance secrète avec lui.

accoutumée comme s'il n'y avoit jamais eu de guerre civile ; la Bastille fut reçue à composition ; des arrêts du parlement flétrirent tout ce qui s'étoit fait d'attentatoire à la majesté et à la puissance royale ; le pouvoir donné au duc de Mayenne fut solennellement révoqué ; enfin l'extrême bonté du roi ayant daigné ménager les préventions trop fortes de quelques ligueurs plus fanatiques qui, dans ces premiers jours, s'obstinèrent à ne pas suivre l'exemple général, presque tous finirent par céder à tant de clémence et de grandeur d'ame : les plus furieux s'exilèrent, et les bienfaits du roi les suivirent jusque dans leur exil.

Vainqueur et pacificateur de son royaume, Henri vit alors s'ouvrir devant lui une nouvelle carrière non moins glorieuse, plus difficile peut-être que celle qu'il avoit déjà parcourue, et se montra le modèle des rois comme il avoit été celui des guerriers. Paris fut tranquille et florissant pendant les dernières années de ce règne mémorable, où la guerre, les conjurations sans cesse renaissantes contre son pouvoir ou sa personne, les tracasseries domestiques, les foiblesses même qu'on peut lui reprocher, n'empêchèrent point ce grand prince de réparer tous les maux des discordes civiles, de ranimer l'industrie et le commerce, de protéger l'agriculture, de favoriser les arts, de rétablir l'ordre dans toutes les parties de l'administration. Sa ville capitale eut la principale part dans les bienfaits sans nombre que la main paternelle du souverain répandoit sur la France entière ; et dans ces jours trop courts de paix et de bonheur, elle n'offre plus rien qui mérite d'être raconté après d'aussi grands évènements (1). Le procès fameux des Jésuites avec l'Université, qui s'opposoit à leur établissement ; l'expulsion de cet ordre, ordonné peu de temps après, par suite de l'attentat exécrable de Jean Châtel (2) ; son rappel après dix ans ; le

(1) Il faut en excepter un léger mouvement de sédition qui s'éleva à l'occasion d'une recherche que l'on voulut faire des rentes de l'Hôtel-de-Ville pour en dépouiller ceux qui les avoient mal acquises, ce qui n'étoit que trop fréquemment arrivé pendant les désordres des guerres civiles. Les nombreuses mutations que ces rentes avoient éprouvées rendoient une telle démarche très impolitique. Cela fut senti par le prevôt des marchands Miron, lequel plaida, dans cette circonstance, la cause des Parisiens avec un zèle qui déplut. Ceux qui étoient intéressés au succès de l'affaire aigrirent le roi contre ce magistrat, et lui conseillèrent même de le punir. Le peuple, alarmé pour son défenseur, se porta en foule autour de sa maison, dans l'intention de le défendre ; et peut-être le sang auroit-il coulé si la politique et la clémence du roi n'eussent arrêté dans son principe cette effervescence populaire en pardonnant à Miron, dont la fidélité d'ailleurs lui étoit connue, et en retirant son édit.

(2) Voyez tom. Ier, page 95.

supplice du maréchal de Biron, convaincu de trahison envers le roi, et exécuté dans l'enceinte de la Bastille; l'établissement d'un grand nombre de monastères; l'érection d'une foule de monuments publics qui donnèrent à plusieurs quartiers une face toute nouvelle: voilà ce qui se passa de plus remarquable dans cette capitale. Des projets plus grands encore avoient été conçus, tant pour son utilité que pour son embellissement, lorsque le meilleur et le plus grand des rois fut assassiné, le vendredi 14 mai 1610, à l'âge de cinquante-sept ans (1).

(1) « Le lendemain du sacre*, quatorzième jour de mai, le roi sortit du Louvre sur les quatre heures pour aller à l'Arsenal visiter Sully qui étoit indisposé, et pour voir en passant les apprêts qui se faisoient sur le pont Notre-Dame et à l'Hôtel-de-Ville pour la réception de la reine**. Il étoit au fond de son carrosse, ayant le duc d'Épernon à son côté; le duc de Montbazon, le maréchal de Lavardin, Roquelaure, La Force, Mirabeau et Liancour, premier écuyer, étoient au-devant et aux portières. Son carrosse, entrant de la rue Saint-Honoré dans celle de la Ferronnerie, trouva à droite une charrette chargée de vin, et à la gauche une autre chargée de foin, lesquelles faisant embarras, il fut contraint de s'arrêter, car la rue est fort étroite, à cause des boutiques qui sont bâties contre la muraille du cimetière Saint-Innocent. Le roi Henri II avoit autrefois ordonné qu'elles fussent abattues, pour rendre ce passage-là plus libre; mais cela ne s'étoit point exécuté. Les valets de pied étant passés sous les charniers de Saint-Innocent, pour éviter l'embarras, et n'y ayant personne autour du carrosse, le scélérat***, qui depuis long-temps suivoit opiniâtrément le roi pour faire son coup, remarqua le côté où il étoit, se coula entre les boutiques et le carrosse, et mettant un pied sur un des rais de la roue et l'autre sur une borne, d'une résolution enragée, lui porta un coup de couteau entre la seconde et la troisième côte, un peu au-dessus du cœur. A ce coup le roi s'écria: *Je suis blessé.* Mais le méchant, sans s'effrayer, redoubla, et le frappa dans le cœur, dont il mourut tout à l'heure, sans avoir pu jetter qu'un grand soupir. L'assassin étoit si assuré, qu'il donna encore un troisième coup, qui ne porta que dans la manche du duc de Montbazon. Après cela il ne se soucia point de s'enfuir ni de cacher son couteau, mais se tint là comme pour se faire voir et pour se glorifier d'un si bel exploit. » (PÉRÉFIXE.)

* De la reine.

** Marie de Médicis.

*** Ravaillac.

ORIGINE DU QUARTIER.

On sait qu'avant le règne de Philippe-Auguste toute la partie méridionale de Paris, connue sous le nom d'*Université*, n'étoit qu'un grand espace rempli de terres labourées, de vignobles, de terrains vagues, au milieu desquels s'élevoient des églises ou des monastères qu'entouroient des bourgades et des groupes de maisons. Peu à peu ces habitations se multiplièrent, se rapprochèrent les unes des autres en se prolongeant; et lorsque ce grand monarque eut décidé d'agrandir au nord l'ancienne enceinte de sa capitale, il résolut en même temps d'enfermer d'une muraille les bâtiments construits au midi, et qui déjà présentoient l'aspect d'une ville aussi considérable que la partie septentrionale.

Toutefois dans cette enceinte, la seule qui ait été élevée de ce côté jusqu'au siècle dernier, on ne renferma alors qu'une très petite portion du quartier que nous allons décrire, et cette portion qui forme un angle à son extrémité occidentale est exactement indiquée par les rues des Fossés-Saint-Bernard et des Fossés-Saint-Victor, qui se prolongent maintenant sur les limites extérieures des anciennes murailles. Le reste du quartier se composoit de deux faubourgs (les faubourgs Saint-Victor et Saint-Marcel), séparés l'un de l'autre par divers clos et cultures, parmi lesquels on distinguoit le clos du *Chardonnet*, la terre d'*Aletz*, le territoire de *Copeau*, etc. La petite rivière de Bièvre passoit au milieu du faubourg Saint-Marcel.

La description historique des rues et des monuments expliquera par quels degrés ce quartier est successivement arrivé à l'étendue qu'il occupe aujourd'hui.

PORTE SAINT-BERNARD.

Cette porte, élevée sur le bord de la rivière, terminoit ce côté de l'enceinte méridionale de Philippe-Auguste. Elle subsista telle que ce prince l'avoit fait construire jusqu'en 1606, qu'elle fut rebâtie par les soins du célèbre prevôt des marchands Miron. On reconstruisit en même temps le pont qui traversoit le fossé et le pavillon qui étoit au-dessus de la porte : tous ces ouvrages furent achevés en 1608.

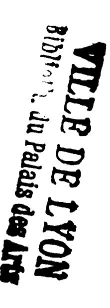
Ils restèrent en cet état jusqu'en 1670, que la résolution fut prise de changer en arc de triomphe les principales portes de la ville de Paris, dont les murailles venoient d'être abattues. L'exécution du monument nouveau qui devoit être élevé sur l'emplacement de la porte Saint-Bernard fut confiée au célèbre architecte Blondel, mais avec des restrictions qui ne lui permirent pas de développer tout ce que son génie étoit capable de produire. Les premières constructions ne furent démolies qu'en partie, parcequ'on voulut conserver les logements qui avoient été ménagés dans l'épaisseur de l'ancienne porte. Ce fut, à proprement parler, et comme il le dit lui-même, un *rhabillage* qu'il fut chargé de faire, opération qui lui donna beaucoup plus de peine que l'élévation d'un édifice tout nouveau n'auroit pu lui coûter, et dont il fut loin de tirer autant de gloire.

Cette porte, haute de dix toises et large de huit, présentoit deux portiques avec une pile au milieu. Au-dessus de cette double arcade régnoit de chaque côté un très grand bas-relief qui s'étendoit dans toute la largeur du monument. Sur la face du côté de la ville on avoit représenté le roi répandant l'abondance, avec cette inscription : *Ludovico Magno, abundantiâ partâ. Præf. et Ædil. poni* C. C. *anno* R. S. H. M. DC. LXXIV (1). Sur celle qui regardoit le faubourg, le monarque paroissoit avec les attri-

(1) Pour bien entendre cette inscription, il faut savoir que Louis XIV avoit supprimé un impôt établi sur les marchandises qui arrivoient de ce côté à Paris, et que ce fut en reconnoissance de ce bienfait que l'on résolut l'érection du monument.



VUE de la PORTE S.T BERNARD prise du côté du Levant.


VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts

buts d'une divinité antique, conduisant le gouvernail d'un grand navire, précédé et suivi des chœurs des divinités de la mer. On y lisoit l'inscription suivante : *Ludovici Magni Providentiæ. Præf. et Ædil. poni* C. C. *anno* R. S. H. M. DC. LXXIV. Trois vertus étoient placées sur les piles au-dessous de l'imposte; et toutes ces sculptures, qui n'étoient pas sans mérite, avoient été exécutées par *Baptiste Tuby*.

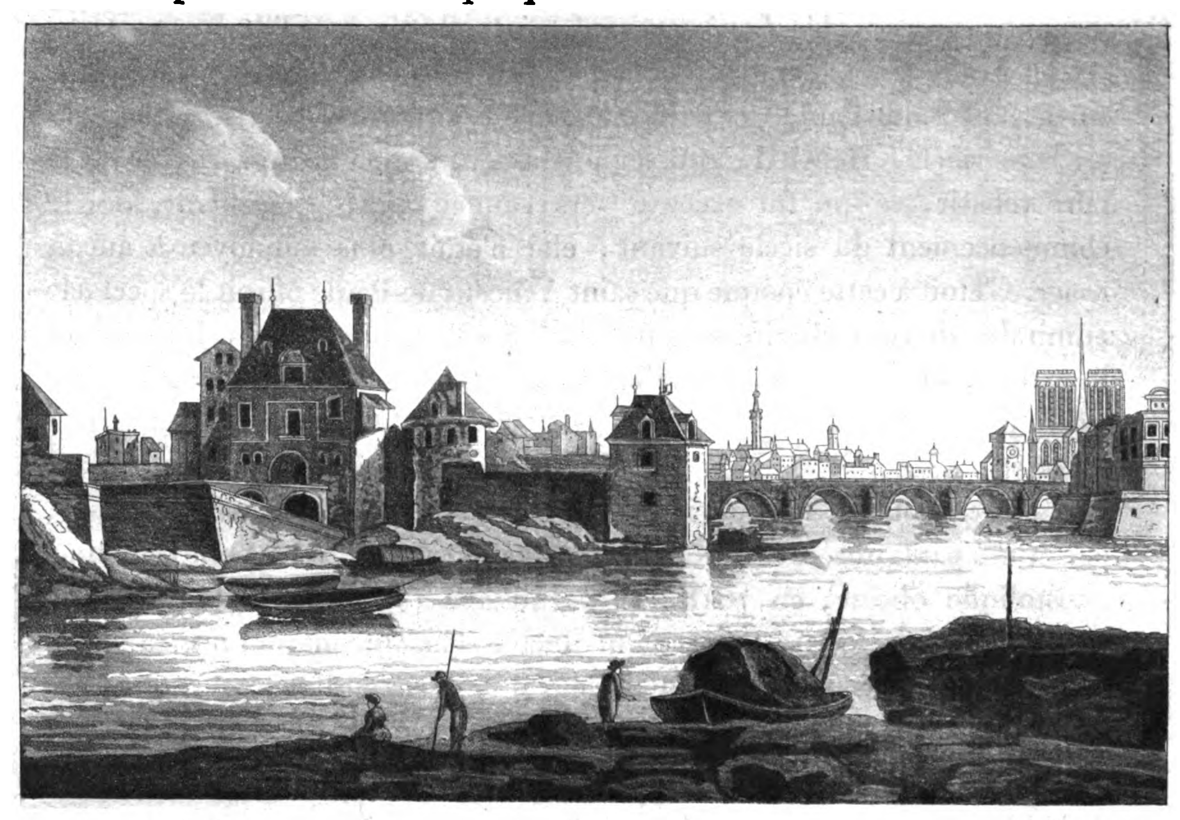
Enfin un entablement soutenu par une corniche, et un attique continu en forme de piédestal terminoient ce monument, dont l'architecture [illegible]

[illegible]

buts d'une divinité antique, conduisant le gouvernail d'un grand navire, précédé et suivi des chœurs des divinités de la mer. On y lisoit l'inscription suivante : *Ludovici Magni Providentiæ. Præf. et AEdil. poni* C. C. *anno* R. S. H. M. DC. LXXIV. Trois vertus étoient placées sur les piles audessous de l'imposte; et toutes ces sculptures, qui n'étoient pas sans mérite, avoient été exécutées par *Baptiste Tuby*.

Enfin un entablement soutenu par une corniche, et un attique continu en forme de piédestal terminoient ce monument, dont l'architecture médiocre, et composée de parties incohérentes, ne méritoit que peu d'attention.

Cette porte a été abattue quelques années avant la révolution.



Ancienne Porte St Bernard

CHÂTEAU DE LA TOURNELLE.

Auprès de la porte Saint-Bernard étoit une ancienne tour, bâtie en même temps que l'enceinte de Philippe-Auguste. Cette tour avoit été élevée dans le principe pour défendre le passage de la rivière, ce qui avoit lieu au moyen d'une chaîne qu'on y fixoit, laquelle s'étendoit jusqu'à une autre tour appelée *Loriaux* ou *Loriot*, élevée dans l'île Notre-Dame (Saint-Louis), d'où une autre chaîne alloit s'attacher à la tour *Barbeau*, sur le port Saint-Paul. Cet édifice tombant en ruines vers le milieu du seizième siècle, Henri II, qui régnoit alors, donna ordre à la ville de la faire rebâtir, ce qui fut exécuté vers l'année 1554; cependant, dès le commencement du siècle suivant, elle n'étoit plus employée à aucun usage. C'étoit à cette époque que saint Vincent-de-Paule offroit le spectacle admirable de cette charité sans bornes qui embrassoit toutes les misères humaines. On sait que les malheureux condamnés aux galères étoient sur-tout l'objet de ses sollicitudes : avant qu'il se fût intéressé à leur triste destinée, ces coupables, en attendant le jour de leur départ, gémissoient dans les cachots de la Conciergerie, dénués de tout secours spirituel, consumés par la misère et livrés à toute l'horreur de leur situation. L'homme apostolique obtint, en 1618, la permission de les faire transférer au faubourg Saint-Honoré, près Saint-Roch, dans une maison prise à loyer, où, pendant près de quinze ans, il leur prodigua tous les secours et toutes les consolations que ses forces et son zèle lui permirent de leur donner. Il s'agissoit, pour donner de la solidité à un établissement aussi utile, de leur procurer une demeure stable; saint Vincent-de-Paule jeta les yeux sur cette tour abandonnée, l'obtint du roi en 1632, et chargea les prêtres de sa congrégation naissante de l'administration spirituelle de cette maison. Ils l'exercèrent pendant quelque temps; mais le petit nombre de sujets dont cette congrégation étoit alors composée, et la multiplicité de leurs fonctions les rendant plus utiles et plus nécessaires dans le diocèse,

l'archevêque de Paris se détermina à confier ce nouvel établissement au curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, auquel il permit, le 2 septembre 1634, de faire célébrer, dans la chapelle de la Tournelle, la grand'messe les fêtes et les dimanches comme à la paroisse. Ce fut à la sollicitation de leur digne chef que les prêtres de la Mission furent déchargés de ce service, et c'est aussi par ses soins que les prêtres de Saint-Nicolas obtinrent une rétribution annuelle qu'il n'avoit jamais demandée pour les siens. Quoique éloigné de ce misérable troupeau, le saint homme n'en continua pas moins de veiller sur lui et de pourvoir à tous ses besoins; mais en 1639 une personne charitable voulut partager cette bonne œuvre, et légua à la Tournelle une rente de 6,000 liv., que la prudence et la sage économie des administrateurs sut depuis faire augmenter.

La Tournelle a été détruite, comme la porte Saint-Bernard, dans les deux années qui ont précédé la révolution.

LES MIRAMIONES,

AUTREMENT NOMMÉES FILLES DE SAINTE-GENEVIÈVE.

Les historiens de Paris ont assigné différentes époques à l'établissement de cette communauté. Nous suivrons Jaillot, plus exact et plus instruit qu'aucun de ceux qui l'ont précédé.

En 1636 mademoiselle Blosset, s'étant associé quelques filles pieuses, s'établit avec elles sur les fossés Saint-Victor, au coin de la rue des Boulangers. Elles vivoient en commun, sans clôture, sans aucune singularité dans leur habillement, et s'occupoient à visiter les pauvres malades, à tenir de petites écoles, à donner des instructions chrétiennes aux pensionnaires qu'on leur confioit, et même aux personnes du dehors. Cette communauté prit le nom de Filles-de-Sainte-Geneviève, sous lequel elle fut approuvée par

l'archevêque de Paris : elle fut ensuite confirmée par lettres-patentes du mois de juillet 1661, enregistrées le 10 février suivant.

A peu près vers ce temps, madame Marie Bonneau, veuve de M. de Beauharnois de Miramion, conseiller au parlement, formoit une semblable communauté. Cette dame, restée veuve à l'âge de seize ans, résista aux sollicitations du fameux comte de Bussi-Rabutin (1), et préféra la retraite et l'exercice des œuvres de charité à tous les avantages que pouvoient lui procurer sa jeunesse et sa fortune. Elle rassembla, en 1661, six jeunes personnes dans la maison qu'elle occupoit rue Saint-Antoine, et donna le nom de *Sainte-Famille* à cette petite société. Quelques circonstances particulières la déterminèrent, peu de temps après, à venir demeurer près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Les rapports qui se trouvoient entre la communauté de Sainte-Geneviève et celle de la Sainte-Famille parurent à M. Feret, supérieur des deux maisons, un motif suffisant pour les réunir. Elles le furent sous le titre de Sainte-Geneviève le 14 août 1665, et M. l'archevêque consentit à cette union le 14 septembre suivant. On dressa ensuite des constitutions, qui furent approuvées, au mois de juin 1668, par M. le cardinal de Vendôme, alors légat *à latere* en France; elles furent confirmées par M. de Harlai le 4 février 1674, et, par des lettres-patentes du mois de mai suivant, enregistrées le 30 juillet de la même année.

Il est facile de voir, par cet exposé, que lorsque Lacaille, Robert et l'abbé Lebeuf ont donné l'année 1665 pour l'époque de l'établissement des filles de Sainte-Geneviève, ils ont considéré le temps de l'union, et non celui du premier établissement, qui est antérieur de quatre années (2).

---

(1) Voyez ses Mémoires, tome Ier.

(2) D'ailleurs, Lacaille s'est encore trompé en disant qu'en 1665 les Filles Sainte-Geneviève s'établirent rue de la Tournelle. Les autres historiens de Paris ne les y placent qu'en 1670. Mais cette date elle-même est-elle certaine? ou du moins la doit-on considérer comme celle de l'établissement légal? c'est ce qu'il est difficile de concilier avec les titres et les lettres-patentes. Il est vrai, ainsi que le disent ces historiens, qu'en 1670 madame de Miramion acheta, sur le quai de la Tournelle, une grande maison, qu'un riche partisan, nommé Martin, avoit fait bâtir, et qu'elle en acquit encore une autre voisine, soit qu'elle eût conçu le dessein d'y établir à demeure sa communauté, ou simplement de les lui laisser par la suite. Mais il est également certain, 1° qu'il n'est point fait mention de cette communauté sur les plans de Jouvin en 1673, et de Bullet en 1676; 2° que l'acquisition de la maison qu'occupoient les Miramiones n'est

Les filles de Sainte-Geneviève ne faisoient point de vœux, et se consacroient, comme nous l'avons déjà dit, à l'instruction des pauvres et au soulagement des blessés, dont elles préparoient les médicaments. Il y avoit dans leur maison cinquante cellules destinées aux personnes du sexe qui désiroient passer quelques jours dans la retraite et la pénitence. Madame de Miramion, l'une de ces fondatrices, mourut en odeur de sainteté le 24 mars de l'an 1696, âgée de soixante-sept ans (1).

HALLE AUX VEAUX.

L'ANCIENNE place aux Veaux avoit été transférée, par arrêt du 8 février 1646, sur le quai des Ormes. On ne tarda pas à s'apercevoir que cet endroit étoit peu convenable à une semblable destination, et devenoit même dangereux par la quantité de voitures que nécessite le transport des marchandises qui sont sans cesse débarquées tant sur ce quai que sur celui de la Grève. Toutefois ce ne fut qu'en 1770 qu'on s'avisa de proposer le jardin des Bernardins comme le lieu le plus propre à établir ce marché. Les magistrats adoptèrent cette idée; le terrain fut acquis, et le roi ayant autorisé le nouvel établissement par des lettres-patentes

que du 26 juin 1691; 3° que dans l'énoncé des lettres-patentes du mois d'août 1693, qui confirment leur établissement, elles exposent au roi, « qu'encore que par les lettres-patentes du mois de juillet 1661 « et mai 1674, Sa Majesté ait confirmé leur établissement, elles n'ont point été en état d'acquérir une « maison propre à loger une communauté; qu'elles ont été obligées de demeurer dans des maisons « qu'elles ont tenues à loyer..... mais qu'elles ont *depuis peu* acquis une maison sur le quai de la « Tournelle, de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, et de madame de Miramion, moyennant « 80,000 fr., par contrat du 26 juin 1691, et une autre maison joignant la précédente, par autre « contrat du 26 juin 1693. Qu'outre ce, ladite dame de Miramion leur a donné deux maisons réunies « en une seule, situées sur ledit quai..... afin de la faire servir aux exercices des retraites d'un grand « nombre de filles et de femmes de toute qualité. » Ces lettres furent enregistrées au parlement le 7 septembre de la même année, et à la chambre des comptes le 30 juin 1696. (JAILLOT.)

(1) Cette maison a été rétablie depuis quelques années.

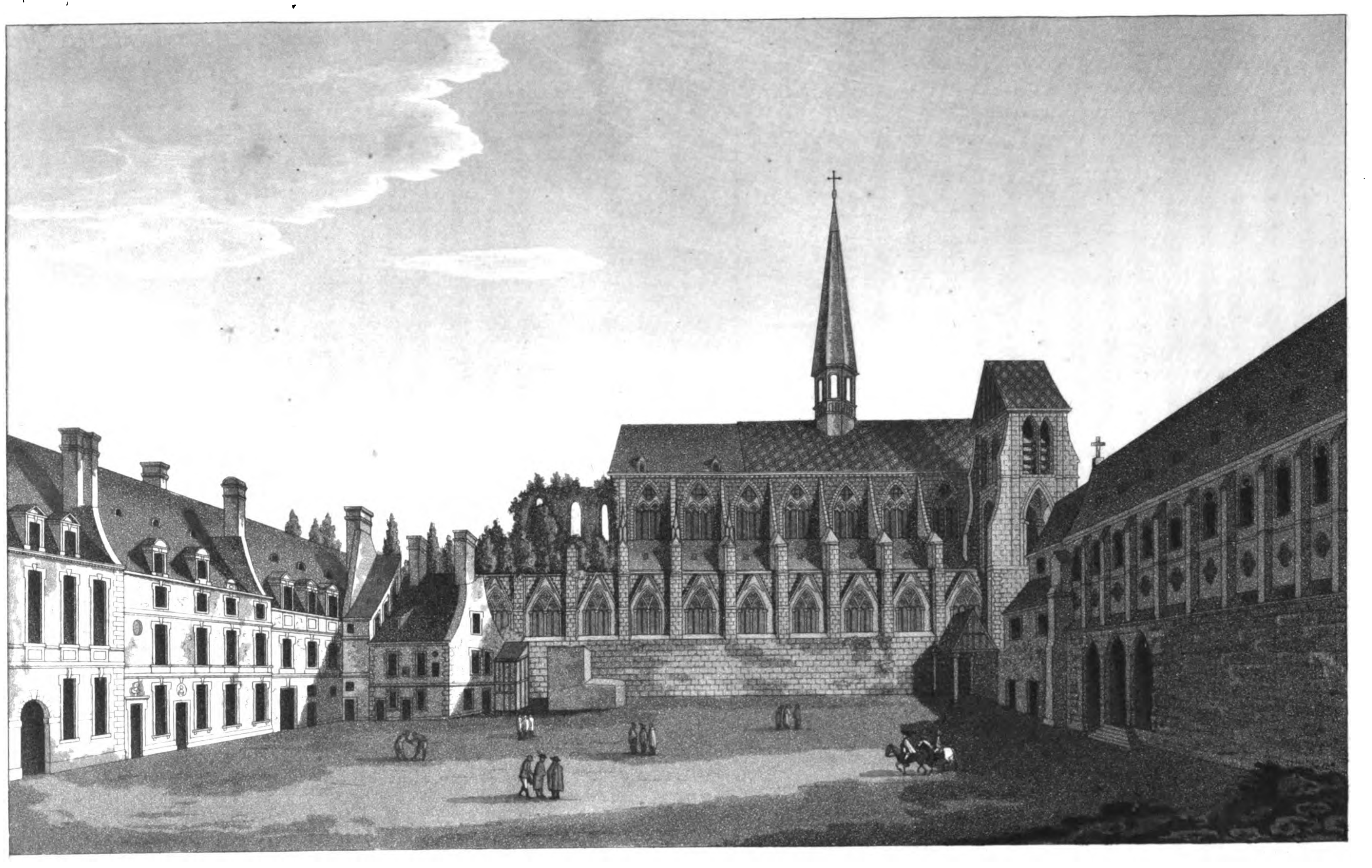
données en 1772, on commença sur-le-champ les constructions du nouveau bâtiment. Il est isolé, et environné de quatre rues qui présentent trois issues, dont les deux principales donnent sur le quai de Tournelle, la troisième communique à la rue des Bernardins. C'est une espèce de halle couverte, dont le rez-de-chaussée est élevé de trois pieds au-dessus du sol, et sous laquelle sont de très grandes caves, qui ont leurs entrées fermées de grilles de fer aux coins intérieurs. Le pourtour est ouvert de toutes parts, et des piliers de pierres de taille soutiennent une charpente en arc surbaissé, au moyen de laquelle les animaux sont à l'abri des intempéries de l'air. Aux quatre coins de cette halle sont quatre pavillons, par lesquels on monte à de vastes greniers destinés à serrer les fourrages. Sur chacun de ces pavillons étoit autrefois une inscription en lettres d'or sur marbre noir. On doit la construction de cet édifice aux soins de M. de Sartine, lieutenant de police; il fut ouvert le 28 mars 1774.

Le marché aux suifs y fut transporté le 26 janvier 1786, par arrêt du conseil du roi du 19 du même mois.

HALLE AU VIN.

Le projet de cette halle avoit été conçu par M. de Chamarande et par M. de Baas, maréchal des camps et armées du roi, qui, en 1656, obtinrent ensemble de Louis XIV la permission de le mettre à exécution. Ils y éprouvèrent d'abord quelque opposition de la part des administrateurs de l'hôpital général; mais ces obstacles furent enfin levés en 1662, par le consentement que ceux-ci donnèrent à l'enregistrement des lettres du roi, sous la condition toutefois qu'ils jouiroient de la moitié du bénéfice, et que les droits de 10 sous par muid accordés aux impétrants ne pourroient être augmentés.

Cette halle sert encore aujourd'hui à encaver une partie des vins destinés à l'approvisionnement de Paris. Au-dessus de ses caves sont pratiqués des



VUE EXTÉRIEURE de l'Eglise et des Bâtiments des BERNARDINS

[illegible] ent de [illegible] pitaux [illegible]

[illegible] de cette [illegible]

[illegible] DE [illegible]

Il [illegible]

[illegible] les religieux que [illegible]

[illegible] Bernard y [illegible] plusieurs fois, et [illegible] de quelques-uns de ses disciples. [illegible] dans les Annales de Cîteaux (1) du père Ange Manrique qu'en 1[illegible] il y avoit à Paris une abbaye de cet ordre, mais aucun historien n'a pu désigner l'endroit où elle étoit située. Cependant le [illegible]

[illegible] et [illegible]

[illegible] par [illegible]

[illegible] des Bernardins [illegible]

[illegible] dans le [illegible] du Chardonnet [illegible]

[illegible]

[illegible] des Bernardins à Paris en 12[illegible]

[illegible]

[illegible] *Parisiense* [illegible]

---

(1) Tom. [illegible]

(2) Nous parlerons [illegible] Chardonnet, [illegible] concerne cette église et [illegible]



VUE EXTÉRIEURE de l'Église et des Bâtimens des BERNARDINS.

greniers et hangars qui servoient de magasins à tous les grains que l'on distribuoit ensuite dans les hôpitaux réunis à l'hôpital général, lequel avoit fini par devenir seul propriétaire de cette halle.

LES BERNARDINS.

Dans le temps où la célébrité de l'Université de Paris y attiroit des étudiants de toutes les nations et de tous les ordres, on ne peut douter que celui de Cîteaux n'eût déjà dans cette ville une maison destinée à recevoir les religieux que le désir de s'instruire engageoit à s'y rendre. Le célèbre saint Bernard y vint plusieurs fois, et vraisemblablement accompagné de quelques uns de ses disciples. On lit dans les Annales de Cîteaux (1) du père Ange Manrique qu'en 1165 il y avoit à Paris une abbaye de cet ordre, mais aucun historien n'a pu désigner l'endroit où elle étoit située. Cependant le même auteur avance, sans en donner aucune preuve, que ces religieux demeuroient à l'hôtel des comtes de Champagne, bâti au même lieu qu'occupa depuis le monastère que nous décrivons. Mais en quelle année fut-il établi? Dom Félibien, Piganiol, Dubois et Labarre fixent cette époque aux années 1244 et 1246; Corrozet et Sauval disent que l'église et le collège furent fondés par Benoît XII en 1336; Lebeuf pense que ce fut en faveur des Bernardins que Guillaume III, évêque de Paris, fit construire, en 1230, dans le clos du Chardonnet, une chapelle de Saint-Bernard (2); enfin les Annales de Cîteaux fixent l'époque de l'établissement du collège des Bernardins à Paris en 1225. On y lit qu'Étienne de Lexinton, qui, d'abbé de Savigni, étoit devenu abbé de Clairvaux, le fit bâtir: *Parisiense collegium primus struxit.* Cependant, malgré

---

(1) Tom. II, cap. 4, pag. 416.

(2) Nous parlerons de cet acte à l'article de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, et nous prouverons qu'il concerne cette église et non la maison des Bernardins.

cette autorité, Jaillot ne croit pas que cet établissement ait eu lieu avant 1244, et il s'appuie de ce que cet Étienne de Lexinton ne fut élu abbé de Clairvaux qu'en 1242.

Ce qui donne à cette dernière date un nouveau degré de probabilité, c'est que les religieux de l'ordre de Cîteaux étant dans l'usage de ne prendre leurs degrés dans les universités qu'avec la permission du souverain pontife, Étienne de Lexinton ne l'obtint qu'en 1244 du pape Innocent IV; ainsi, quoiqu'il pût y avoir avant cette époque quelques jeunes religieux de cet ordre étudiant à Paris, il n'y a pas d'apparence qu'ils y aient possédé un collège particulier avant d'avoir obtenu cette permission. Le savant critique que nous venons de citer croit même qu'ils n'en firent usage que deux ans après, « car, dit-il, ce ne fut que le 1er novembre 1246 que l'abbé Étienne prit à rente du chapitre Notre-Dame six arpents de vignes et une pièce de terre contiguë située au-delà des murs près Saint-Victor, qu'il échangea quelques jours après contre un terrain à peu près égal dans le clos du Chardonnet. » Le Maire à mal a propos fixé cette époque en 1250.

Les Bernardins firent encore dans le même endroit quelques acquisitions, qui formoient, avant la révolution, une censive assez étendue: ces acquisitions furent amorties par Philippe-le-Bel au mois de novembre 1294. Dès le 3 mai 1253, Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de saint Louis, s'étoit déclaré fondateur de ce collège. Il lui fit présent de 104 liv. de rente pour l'entretien de vingt religieux profès, dont treize devoient être prêtres; à cette somme il ajouta 20 liv. pour la fondation d'une messe. L'abbé et le couvent de Cîteaux, pour lui témoigner leur reconnoissance d'un tel bienfait, lui donnèrent ce collège en patronage.

Tel fut l'état de cet établissement jusqu'en 1320, que l'abbé et les religieux de Clairvaux en cédèrent la propriété avec toutes ses appartenances et dépendances à l'ordre de Cîteaux en général. Cette cession, datée du 14 septembre 1320, fut approuvée par Philippe-le-Long au mois de février suivant. Benoît XII, qui avoit été religieux de cet ordre, ne se contenta pas d'approuver et d'amplifier les règlements que le chapitre général avoit faits, il voulut encore lui donner des marques particulières de son affection, en faisant rebâtir à ses dépens l'église et le monastère. C'est à cette occasion que les auteurs dont nous avons parlé ci-dessus ont dit que le collège et

l'église avoient été bâtis en 1336. La vérité est que la première pierre de la nouvelle église fut posée le 24 mai 1338. Des lettres de Philippe de Valois, datées de ce jour, nous apprennent qu'à cette occasion Jeanne de Bourgogne, reine de France, donna 100 liv. de rente aux religieux de Cîteaux, somme que le receveur de Paris fut chargé de leur payer chaque année à pareil jour. Cependant Benoît XII n'ayant pu faire finir l'église, le cardinal Curti, surnommé *Le Blanc*, qui avoit été comme lui religieux de Cîteaux, entreprit de la faire achever; mais il ne vécut pas assez pour voir finir ce grand ouvrage, et personne ne s'étant présenté depuis pour compléter cette bonne œuvre, le bâtiment resta imparfait jusqu'au moment de la révolution.

Les débordements de la rivière qui suivirent l'hiver de 1709 ayant mis dans la nécessité de relever le pavé de cette église, on jugea à propos d'en exhausser le sol d'environ cinq pieds. Dans le courant de l'année suivante, le monastère et l'église de Port-Royal-des-Champs ayant été démolis, les religieux de Cîteaux achetèrent la menuiserie du maître-autel et les stalles du chœur de ces religieuses, et les placèrent avantageusement dans leur église. Les panneaux de ces stalles, sculptés avec beaucoup de délicatesse et de goût, avoient été faits, en 1556, par ordre du roi Henri II.

L'église des Bernardins passoit pour un des chefs-d'œuvre de l'architecture gothique. Les voûtes en étoient très élevées, légères, et d'une courbe élégante; les chapelles qui régnoient des deux côtés attiroient l'attention par leur proportion heureuse avec le reste de l'ouvrage. Les curieux remarquoient principalement, parmi ces diverses constructions, un escalier placé à l'extrémité du bas-côté droit de l'église. Le plan de la cage étoit rond et à double vis, ce qui formoit deux escaliers tournant l'un sur l'autre, et ayant la tête de leurs marches enclavée dans le même noyau, de manière que deux personnes pouvoient monter et descendre sans se voir. Ce double escalier avoit dix pieds de diamètre, et offroit deux entrées, l'une par l'intérieur de l'église, l'autre par la sacristie.

Le comble de l'église étoit soutenu par des assemblages de pierres taillées de manière qu'elles offroient à l'œil les apparences d'une charpente.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES BERNARDINS.

TABLEAUX.

Dans la chapelle de la famille de *Grien*, un tableau représentant un évêque; par un peintre inconnu.

Sur le maître-autel, la conversion de Guillaume, duc d'Aquitaine; par un peintre inconnu.

Quatre tableaux représentant saint Pierre, saint Paul et deux évêques, également par un peintre inconnu.

Dans la sacristie, deux tableaux singuliers : Jésus-Christ s'élançant de la croix pour aller embrasser saint Bernard; par un peintre inconnu.

La Vierge se pressant les mamelles, et en faisant jaillir le lait dans la bouche du même saint; par un peintre inconnu.

Dans la salle des actes, différents traits de la vie des quatre pères de l'église, un trait particulier de celle de saint Thomas d'Aquin, et saint Bernard au concile de Reims, formant six tableaux; par *Liébaut*.

SCULPTURES.

Sur le devant de l'autel de la chapelle de Grien, une annonciation, l'adoration des bergers et celle des mages, en relief; sans nom d'auteur.

Dans la cinquième chapelle, sous la croisée, une statue d'évêque à genoux devant un prie-dieu.

SÉPULTURES.

Dans une chapelle de cette église on voyoit le mausolée de Guillaume du Vair, garde des sceaux de France, et depuis évêque de Lisieux, mort en 1621 (1). Plusieurs personnes de sa famille avoient été inhumées dans la même chapelle.

Il y avoit une autre chapelle destinée à la sépulture de la famille de Grien.

Le chœur occupoit la plus grande partie de l'église, et l'on admiroit les vitraux du chevet, d'une hauteur prodigieuse, et d'une exécution très délicate.

Les corridors, dortoirs et réfectoire, ainsi que l'escalier, étoient vastes

(1) Ce mausolée, déposé aux Petits-Augustins, offre le buste du ministre-prélat, et une table contenant son épitaphe. Cette table est couronnée d'un fronton que soutiennent deux figures, représentant l'une la ville de Marseille, l'autre celle de Lisieux. C'est un ouvrage très médiocre.



et bien entretenus. La bibliothèque, peu considérable, ne contenoit que des livres de théologie, au nombre de cinq à six cents volumes.

Cette maison, composée d'un proviseur, de deux professeurs en théologie, d'un procureur, d'un sous-prieur, d'un sacristain et des étudiants, étoit la résidence du procureur-général de l'ordre. Les abbés de Cîteaux, de Clairvaux et de Pontigny y avoient chacun leur hôtel.

Les Bernardins prétendoient posséder, depuis 1251, le crâne de saint Jean-Chrysostôme, que le pape Alexandre IV avoit envoyé à Clairvaux. Il y avoit, en 1497, dans leur église, une chapelle de Saint-Yves, qui étoit un titre.

Parmi les savants qui ont fait honneur à l'ordre de Cîteaux on distingue dom Paul Pezron, docteur en théologie de la faculté de Paris. Le meilleur de ses ouvrages est celui qui a pour titre : *l'Antiquité des temps rétablie et justifiée* (1).

L'ÉGLISE

DE SAINT-NICOLAS-DU-CHARDONNET.

CETTE église a pris son nom du fief du *Chardonnet* sur le territoire duquel elle est bâtie. Ce fief s'étendoit entre la Seine et la Bièvre, depuis le clos Mauvoisin, c'est-à-dire depuis la rue de Bièvre, où il finissoit, jusqu'à l'ancien canal de la rivière de Bièvre, tel qu'il subsiste aujourd'hui. Ce fut en 1230 que Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, ayant obtenu de l'abbaye Saint-Victor cinq quartiers de terre, y fit bâtir une chapelle (2), que l'on doit regarder comme la première

(1) L'église et le monastère ont été détruits.

(2) L'abbé Lebeuf, sur la foi de l'étiquette de l'acte de vente, s'est cru autorisé à dire que cette chapelle appartenoit aux Bernardins. S'il s'étoit donné la peine de lire l'acte même, il auroit facilement

époque de la fondation de Saint-Nicolas. Il est vrai que les historiens de Paris ne fixent qu'en 1243 l'érection de cette chapelle en église paroissiale, mais Jaillot les a réfutés avec sa critique ordinaire; et soutenu des titres les plus authentiques, il prouve jusqu'à l'évidence que la cure de Saint-Nicolas existoit avant 1243, et que ces historiens ont pris la construction d'une nouvelle église, ou l'agrandissement de celle qui existoit déjà depuis treize ans, pour l'époque de l'érection d'une chapelle en cure.

Le même critique attaque avec un égal succès ceux qui veulent lui donner une plus haute antiquité que cette année 1230; il démontre parfaitement que Dubreul, Malingre et Sauval ont eu tort de citer une bulle, qu'ils attribuent à Alexandre III, et dont ils se sont appuyés pour avancer que cette église existoit dès 1166. Cette bulle, qui fait mention d'une rente de 25 liv. affectée aux clercs de matines à Notre-Dame sur les revenus de la cure de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ne peut être que du pape Alexandre IV, lequel fut élu le 25 décembre 1254; et toutes les circonstances qui accompagnent cet acte concourent à fortifier cette démonstration (1).

L'église de Saint-Nicolas-du-Chardonnet fut dédiée par Jean de Nant, évêque de Paris, le 13 mai 1425. Dubreul, trompé par cette date, a cru qu'elle avoit été rebâtie vers ce temps-là; mais on ne trouve aucun indice qui puisse donner quelque poids à une semblable opinion. Il faut remarquer que cette église étoit d'abord située le long du canal de la Bièvre; mais ce canal ayant été supprimé, et l'église commençant à tomber en ruine, on prit, en 1656, le parti d'en construire une nouvelle à côté de l'ancienne, et dans une direction opposée: elle n'étoit pas achevée lorsqu'elle fut bénite, le 15 août 1667, par M. de Péréfixe, alors archevêque de Paris.

A ne juger de cette église que comparativement avec les autres monuments de ce genre élevés à Paris dans les dix-septième et dix-huitième

---

reconnu que cette chapelle, que Guillaume III fit bâtir au Chardonnet en 1230, n'a pu avoir d'autre destination que celle que nous lui donnons, c'est-à-dire que ce fut simplement une fondation pieuse, telle qu'on en faisoit si souvent dans ces temps-là, à laquelle on joignoit ordinairement une maison pour servir de logement au prêtre chargé de la desservir. (*Voyez* DU BOULAI et JAILLOT.)

(1) L'auteur des *Tablettes de Paris* s'est trompé en indiquant cette église comme une chapelle bâtie en 1247, et érigée en paroisse en 1300.

siècles, on peut dire qu'à l'intérieur elle est bien bâtie, et d'une ordonnance régulière. Sa nef est décorée d'un ordre *composé*, dont le chapiteau, d'une invention singulière, et formé d'un seul rang de feuilles, imite celui qu'on appelle communément chapiteau *attique ;* du reste, les travaux repris en 1705, et continués jusqu'en 1709, furent de nouveau suspendus à cette époque, et laissés imparfaits jusqu'à nos jours; de manière qu'il manque, pour l'entier achèvement du monument, une travée entière, le portail principal du côté de la rue Saint-Victor et le clocher.

Le seul portail qui existe est collatéral, et se trouve situé sur la rue des Bernardins. Il est traité dans cette forme pyramidale dont nous trouvons de si fréquents exemples dans les édifices sacrés, et orné de deux ordres de pilastres, ionique et corinthien, dont le premier est couronné d'un fronton, le second surmonté d'un comble à la mansarde. A cette incohérence d'ornements rassemblés sans goût et sans nécessité, l'auteur de ce portail a joint la licence vraiment inconcevable de ne pas donner à l'ordre supérieur la dimension qu'il doit avoir. C'est ainsi généralement que l'on traitoit l'architecture à une époque où l'école n'avoit aucune marche sûre, aucun principe constant, et où chaque artiste, dédaignant l'imitation, seule lumière des beaux-arts, croyoit pouvoir se livrer sans inconvénient à tous les caprices dc son imagination.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE S[T]-NICOLAS-DU-CHARDONNET.

TABLEAUX.

Dans la chapelle de la Vierge, la résurrection de Jésus-Christ; par *Verdier*. A droite, une Assomption; par *Robin*.

Sur les autels placés à l'entrée du chœur, un saint Ambroise et le baptême de Notre-Seigneur; par *de Peters*, peintre en miniature.

Dans la chapelle de la Communion, les Pèlerins d'Émmaüs; par un peintre inconnu.

Un saint Antoine; par un peintre inconnu.

Le miracle de la manne et le sacrifice de Melchisedech; par *Coypel*.

Le sacrifice d'Abraham et Élysée dans le désert; par *Francisque Millet*.

Dans la chapelle qui servoit de sépulture à la famille d'Argenson, la construction du temple de Jérusalem; par un peintre inconnu.

Dans la chapelle Saint-Charles, saint Charles-Borromée; par *Lebrun* (1). Le plafond de cette chapelle étoit peint par le même artiste.

Dans une autre chapelle, le martyre de saint Denis; par *Jeaurat*.

Dans la dernière chapelle, une sainte Catherine; par *Le Lorrain*.

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, un Ecce Homo et une Vierge en marbre.

Au-dessus de la porte du chœur, un Christ en bois, avec la statue de la Vierge et celle de saint Jean, également en bois, exécutés sur les dessins de Lebrun; par *Poultier*.

TOMBEAUX.

Dans la chapelle à côté de la sacristie avoit étc inhumé Jean de Selve, premier président du parlement de Paris, mort en 1529.

La chapelle de Saint-Jérôme renfermoit le tombeau de Jérôme Bignon, avocat-général au parlement de Paris. Deux vertus, la Justice et la Tempérance, étoient représentées assises sur un cénotaphe, au-dessus duquel s'élevoit le buste de ce magistrat. Ces figures étoient de la main d'*Anguier*. Sur le soubassement du mausolée on voyoit un saint Jérôme en bas-relief, de la main de *Girardon* (2).

La famille d'Argenson avoit sa sépulture dans une chapelle de cette église; on y voyoit le buste de Marc-René de Voyer de Paulmy d'Argenson, garde des sceaux de France (3).

Dans la chapelle Saint-Charles avoit été inhumée la mère de *Le Brun*. Le tombeau de cette dame, exécuté par *Tuby* et *Colignon*, d'après les dessins de son fils, étoit le monument de cette église qui avoit le plus de réputation, et l'un de ceux que les étrangers visitoient avec le plus d'empressement (4).

---

(1) Ce tableau jouissoit d'une grande réputation. Nous ignorons s'il existe encore; mais il est certain du moins qu'on ne le trouve point dans la collection du Musée Français, où sont réunis les meilleurs tableaux des églises de Paris.

(2) Rien de plus médiocre que ce monument. Les deux figures d'*Anguier* n'ont aucun caractère; le Saint-Jérôme de *Girardon* est ignoble, et d'une grande mollesse d'exécution. (Déposé aux Petits-Augustins.)

(3) Ce buste se voit aussi dans le Musée des Petits-Augustins.

(4) Cette dame y est représentée soulevant la pierre de son tombeau, et élevant les yeux vers un ange qui sonne de la trompette. Le monument entier est bien au-dessous de sa renommée: la figure de la femme ne manque pas d'une certaine vérité d'exécution, sur-tout dans les bras et dans les mains; mais les formes en sont mesquines, l'expression vague et sans noblesse, la draperie lourde et sans vérité. L'ange, également dépourvu de style et de beauté, entouré d'une draperie chiffonnée et du plus mauvais goût, nous semble encore plus médiocre. Cette dernière figure n'est qu'en stuc; tout le reste du monument est en marbre.



Sous la croisée de la même chapelle on voyoit le mausolée de cet artiste célèbre; par *Coisevox* (1).

Cette église, assez riche en beaux ornements et en vases sacrés de grand prix, dont quelques uns même étoient enrichis de diamants, possédoit en outre plusieurs morceaux de la vraie croix. Cette précieuse relique étoit exposée, dans les grandes fêtes, à la vénération des fidèles.

CIRCONSCRIPTION.

Cette paroisse, de figure oblongue, comprenoit autrefois dans sa circonscription toute la rue des Bernardins, et laissant la Seine à gauche, remontoit jusqu'au pont sur la Bièvre, au-delà de la porte Saint-Bernard: après avoir suivi la rùe de Seine, dont elle avoit les deux côtés et les maisons situées au coin d'en haut à main ganche, sans toucher au jardin du Roi, elle reprenoit à la première maison qui fait le coin de la rue Copeau, vis-à-vis la fontaine de Saint-Victor, continuoit des deux côtés de la rue en rentrant dans Paris, puis remontoit de la rue des Fossés-Saint-Victor jusques et inclus le carré entier de la rue des Boulangers, et la rue Clopin inclusivement. Elle renfermoit encore les deux côtés de la rue d'Arras, et la moitié de celle de Versailles, dont elle avoit le côté droit en descendant, puis continuoit à droite jusqu'à l'église paroissiale, en laissant à la paroisse Saint-Étienne ce qui est à gauche dans la rue Saint-Victor.

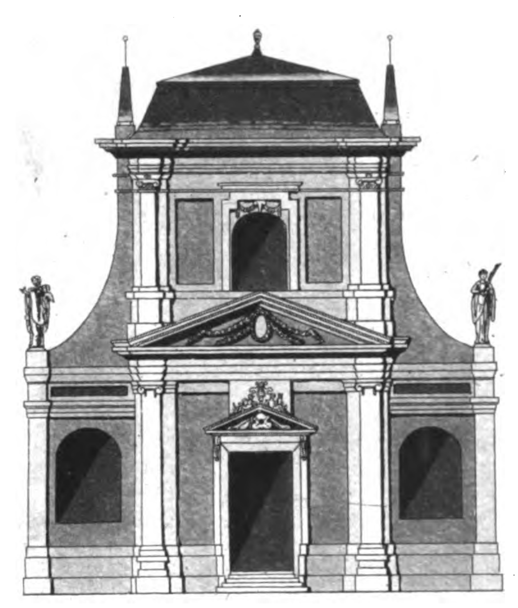
La porte Saint-Bernard, le château de la Tournelle et la moitié du

---

(1) Son buste, placé sur un piédouche, est porté par un soubassement qui renferme son épitaphe, et surmonté d'une pyramide. Sur un socle placé à la base du monument sont assises deux figures en bas-relief, de grandeur de nature, dont l'une, qui représente la Piété, a les yeux tournés vers le buste, tandis que l'autre, dont les attributs indiquent la Peinture, baisse la tête, et semble pleurer la mort de ce grand artiste. Ces deux figures, sans être d'un très grand style, sont agréables et pleines d'expression, sur-tout celle de la Peinture. Les draperies, disposées dans le système de l'école de ce temps, n'ont pas un jet très sévère ni très élégant, mais cependant ne sont pas dépourvues de vérité. Au total, ce monument est digne d'être remarqué, et peut être mis au nombre des bons ouvrages de Coisevox. (Déposé aux Petts-Augustins.)

pont du même nom étoient sur le territoire de cette paroisse; mais l'abbaye Saint-Victor, quoique située dans son étendue, avoit sa paroisse particulière (1).

(1) L'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet a été rendue au culte.



Portail de S.t Nicolas du Chardonnet.

LES RELIGIEUSES ANGLAISES.

[redacted] réformées de l'ordre de Saint-Benoît,
ois
ent
he-
di-
de
in-
y,
ur
les
bre
ses
on
nu
u'il
2),
ur,
. Il
l'on
ates

ES.

TABLEAUX ET SÉPULTURES.

Dans cette église, qui est fort propre, et à laquelle on arrive par un escalier de

(1) Voyez tome II, page 397.
(2) Voyez tome II, page 700.

pont du même nom étoient sur le territoire de cette paroisse; mais l'abbaye Saint-Victor, quoique située dans son étendue, avoit sa paroisse particulière (1).

(1) L'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet a été rendue au culte.

LES RELIGIEUSES ANGLAISES.

Ce sont des chanoinesses régulières réformées de l'ordre de Saint-Benoît, qui vinrent en France au commencement de 1633. Elles obtinrent, au mois de mars de cette même année, des lettres-patentes qui leur permettoient de s'établir à Paris ou dans les faubourgs. Jean-François de Gondi, archevêque de cette ville, y joignit son consentement, sous certaines conditions, dont la principale étoit qu'on n'y recevroit que des filles nées de père et mère anglais. Elles se logèrent d'abord au faubourg Saint-Antoine (1), et ensuite sur les fossés Saint-Victor. Sœur Marie Tresduray, leur abbesse, obtint, en 1655, de nouvelles lettres-patentes qui leur accordoient la permission de recevoir parmi elles des filles françaises et des états alliés de la France. Ces lettres furent enregistrées le 7 septembre de la même année, à la charge néanmoins que lesdites abbesse et religieuses ne pourroient avoir à la fois plus de dix Françaises professes. La maison qu'elles occupoient et qu'elles avoient fait reconstruire avoit appartenu à Jean-Antoine Baïf, poëte célèbre dans le seizième siècle. C'est là qu'il avoit établi, comme nous l'avons déjà dit, cette académie de musique (2), dont les concerts attiroient ce qu'il y avoit de plus considérable à la cour, et que Charles XI et Henri III honorèrent souvent de leur présence. Il rassembloit aussi dans cette maison les beaux esprits de son temps, et l'on peut regarder ces réunions comme le premier modèle des sociétés savantes qui ont donné naissance à nos diverses académies.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES FILLES ANGLAISES.

TABLEAUX ET SÉPULTURES.

Dans cette église, qui est fort propre, et à laquelle on arrive par un escalier de

(1) Voyez tome II, page 397.
(2) Voyez tome II, page 700.

trente-cinq marches, sur le maître-autel, Joseph d'Arimathie et les Saintes-Femmes ensevelissant le corps de N. S.; par un peintre inconnu.

Au côté gauche de cet autel, près la croisée, Jésus-Christ portant sa croix; également sans nom d'auteur.

On remarque aussi du même côté les épitaphes de plusieurs seigneurs anglais inhumés dans cette église (1).

LES PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

Cet institut doit son origine à César de Bus, écuyer. Plein de zèle pour la propagation de la foi, et voyant avec douleur combien l'instruction chrétienne étoit négligée, il forma la résolution de s'associer quelques ecclésiastiques animés des mêmes sentiments, et d'en former une sorte de congrégation apostolique destinée sur-tout à parcourir les campagnes, à visiter les dernières classes du peuple, et à y répandre les vérités de la religion catholique. Le projet de cet établissement fut formé à l'Isle, dans le comtat Vénaissin, le 29 septembre 1592, et approuvé l'année suivante par l'archevêque d'Avignon. Placés d'abord dans l'église de Sainte-Praxède de cette capitale du Comtat, ces prêtres furent ensuite transférés dans celle de Saint-Jean-le-Vieux, située dans la même ville, et le succès de leurs travaux fut si marqué, que Clément VIII confirma leur établissement par sa bulle du 23 décembre 1597, et qu'ils obtinrent, treize ans après, en 1610, la permission de s'introduire en France.

Le vénérable César de Bus étant mort le 15 avril 1607, ses disciples, dans l'intention de donner une entière stabilité à leur congrégation, désirèrent la rendre régulière. Paul V, cédant à leurs vœux, les unit et les incorpora, par son bref du 11 avril 1616, à la congrégation des *clercs réguliers de Saint-Mayeul*, établis en Italie, et communé-

(1) Les Filles Anglaises habitent encore leur maison, et n'ont pas cessé de l'habiter un seul instant pendant la révolution.

ment appelée *Somasques*. Mais cette union, quoique approuvée par Louis XIII en 1617, ne subsista que l'espace de trente années. Innocent X, par sa bulle du 30 juillet 1647, sépara ces deux congrégations, et remit celle de la doctrine chrétienne dans l'état où elle avoit été approuvée par Clément VIII (1).

Ces pères, qui, comme nous l'avons dit, avoient eu, dès l'an 1610, des lettres-patentes par lesquelles leur établissement en France étoit autorisé, obtinrent encore, en 1626, de Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, la permission de se fixer dans cette capitale et dans tout son diocèse. Le père Vigier, en conséquence de cette permission, acheta, le 16 décembre 1627, de Julien Joly, ecclésiastique du diocèse du Mans, une grande et vieille maison, appelée hôtel de la *Verberie*, et située rue des Fossés-Saint-Victor. Selon Jaillot, ces pères s'y établirent de suite, et firent construire, par parties, les bâtiments qu'ils occupoient encore avant la révolution. Leur chapelle étoit sous l'invocation de saint Charles Borromée. On remarque, comme une chose singulière, que dans l'église de cette maison il y avoit tous les ans sermon et salut en l'honneur du bon larron.

En 1705, M. Miron, docteur en théologie de la maison de Navarre, légua sa bibliothèque aux pères de la doctrine chrétienne, à condition qu'elle seroit publique. Elle étoit composée de plus de vingt mille volumes, parmi lesquels il y avoit des éditions rares, et les manuscrits du savant abbé Lebeuf.

Cette maison de Paris étoit devenue le chef-lieu de la congrégation. Le supérieur-général, qu'on élisoit tous les six ans, y faisoit sa résidence avec son conseil (2).

---

(1) On voit, par un bref d'Alexandre VII du 26 septembre 1659, qu'il permit aux membres de cette congrégation de faire les trois vœux simples, et d'y joindre la promesse de stabilité, déclarant cependant qu'ils pourroient en être dispensés par le chapitre général, etc. En 1726, le roi, en confirmant cette congrégation dans son état de sécularité, ordonna que ceux qui auroient fait les vœux simples ne seroient plus admis, après l'âge de vingt-cinq ans, à recueillir aucune succession, ni en ligne directe ni en ligne collatérale. (Jaillot.)

(2) La maison de ces religieux est maintenant habitée par des particuliers.



CURIOSITÉS
DE L'ÉGLISE DES PRÊTRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE.

TABLEAUX.

Sur le maître-Autel, saint Charles-Boromée; par *Vouet.*

Dans les chapelles voisines:

Le roi David; par un peintre inconnu.

Les quatre Évangélistes; par un peintre inconnu.

Les quatre Pères de l'église; également par un peintre inconnu.

LES FILLES
DE LA CONGRÉGATION DE NOTRE-DAME.

Pierre Fourrier, chanoine de Saint-Augustin, curé de Mataincourt en Lorraine, et la dame Alix Leclerc, jetèrent, en 1597, les premiers fondements de cette société. Ce ne fut d'abord qu'une petite communauté séculière, destinée à instruire la jeunesse, à l'instar des filles de Sainte-Ursule. Le succès de cet institut engagea madame d'Aspremont à le faire transférer, en 1601, à Saint-Mihiel. Ce premier établissement fut bientôt suivi de plusieurs autres; mais il n'eut une forme stable et régulière qu'en 1617, époque à laquelle Alix et ses compagnes prirent l'habit religieux. Dès l'an 1615 elles avoient obtenu du pape Paul V la permission d'ériger leurs maisons en monastères, et d'y vivre en clôture, sous la règle de saint Augustin. Ce fut de l'un de ces monastères, établi à Laon en 1622, que sortirent les religieuses qui formèrent à Paris la maison dont nous parlons. Tout ce que Sauval et Piganiol, son copiste, disent à ce sujet est un tissu d'inexactitudes: les autres historiens de Paris ont gardé le silence. L'erreur des premiers provient sans doute de ce qu'ils ont ignoré qu'il y a eu trois émigrations différentes des religieuses de la congrégation

de Notre-Dame, et qu'elles sont venues toutes trois du monastère de Laon.

Celles qui font le sujet de cet article ne vinrent à Paris qu'en 1643. Le 9 juin de cette année, elles obtinrent de l'archevêque la permission de s'établir sur la paroisse Saint-Jean en Grève (1), au Marais. Cependant Jaillot, qui avoit consulté leurs titres, pense qu'elles n'y formèrent aucun établissement; ce qui le prouveroit, c'est que la ville ayant donné son consentement, elles achetèrent, le 4 octobre 1644, deux maisons rue Saint-Fiacre, au coin de celle des Jeux-Neufs (2), et qu'au mois de janvier 1645, Sa Majesté leur accorda des lettres-patentes, confirmées le 10 août 1664.

M. Imbert Porlier, recteur de l'hôpital général, sous la direction duquel elles s'étoient mises, et qui demeuroit à la Pitié, ayant senti toute l'utilité de cet établissement, forma le dessein de placer ces religieuses dans le quartier qu'il habitoit. En conséquence, le 15 octobre 1673, il acquit la maison de Montauban, qui s'étendoit jusqu'à la rue du Faubourg-Saint-Victor, et, le 28 octobre de l'année suivante, la communauté fut transférée dans cette maison, dont ce généreux protecteur leur fit présent par contrat du 18 avril 1681, ainsi que de quelques petites maisons et jardins qu'il possédoit déjà dans le quartier. L'année suivante, elles acquirent une maison et un jardin contigu à leur terrain, et firent bâtir une église, qui fut bénite le 15 août 1688. Depuis, toutes ces acquisitions furent amorties par lettres-patentes du mois d'août 1692 (3).

---

(1) On voit, par l'acte de cet établissement, que M. Philibert Brichanteau, évêque de Laon, leur avoit donné, le 11 mars précédent, 1000 liv. de rente. Jacques Duval, valet de chambre du roi et de la reine, et Catherine Oudin, sa femme, contribuèrent à leur dotation par un don de 600 liv. de rente qu'ils leur firent le 12 de ce mois. Ce fut à la faveur de cette dotation que M. l'archevêque, suivant le commandement et instantes prières de la reine, permit leur établissement. (Jaillot.)

(2) Voyez tome II, page 613.

(3) Cette maison est maintenant habitée par des particuliers.

L'ABBAYE DE SAINT-VICTOR.

Il est peu de maisons religieuses dont la célébrité soit constatée par un plus grand nombre de monuments, et dont l'origine présente plus d'incertitude et d'obscurité. Les Annales manuscrites de cette maison font mention d'un monastère existant avant le douzième siècle. La Chronique d'Alberic parle d'un prieuré de moines noirs de Marseille, et l'on trouve dans un autre écrit très ancien (1) que des chanoines réguliers étoient établis hors de la ville de Paris, dans un lieu où il y avoit une chapelle de Saint-Victor. On cite à ce sujet une charte de Philippe I, datée de l'an 1085, et souscrite par un certain Anselme, abbé de Saint-Victor. Les historiens de Paris, et Duboulay concluent, d'après cette charte, de l'existence de l'abbaye à cette époque. L'abbé Lebeuf au contraire va jusqu'à nier l'existence de la charte. La critique de Jaillot a jeté de grandes lumières sur cette discussion. Il prouve d'abord, contre l'abbé Lebeuf, que cette charte existe bien réellement: ensuite, contre ses adversaires, qu'elle est absolument étrangère aux moines de Saint-Victor; qu'on peut même douter de son authenticité; mais que dans tous les cas, la souscription du prétendu *Anselme*, abbé de ce monastère, ne peut avoir été apposée que sur une copie, parcequ'elle est accompagnée de celle de plusieurs autres personnages bien connus (2), qui ne vivoient que cent cinquante ans après cette date de 1085, et cette démonstration, qu'il pousse jusqu'à l'évidence la plus complète, lui sert même à rectifier le nom de cet abbé de Saint-Victor, mal à propos nommé *Anselme* par une erreur de copiste, et qui se nommoit réellement *Ascelin*.

(1) La Chronique de Jumièges.

(2) Ces personnages sont frères André, abbé de Saint-Magloire, et frère Thibaud, abbé de Sainte-Geneviève. Or, il est aisé de prouver qu'en 1085 Hilgotus étoit doyen de Sainte-Geneviève, Haimon, abbé de Saint-Magloire, et qu'il n'y en avoit point à Saint-Victor. André étoit abbé de Saint-Magloire en 1248. On a une bulle d'Innocent IV, adressée, en 1249, à Thibaud, abbé de Sainte-Geneviève, et *Ascelin* étoit dans ce même temps abbé de Saint-Victor.

VUE EXTÉRIEURE de l'Abbaye SAINT VICTOR

On ne peut donc rien avancer de positif sur la première origine de la chapelle Saint-Victor; mais il est certain, du moins, qu'elle existoit en 1108, puisque Guillaume de Champeaux s'y retira cette même année, avec quelques uns de ses disciples, et qu'il y jeta les premiers fondements de cette école célèbre, qui depuis produisit tant de grands hommes, dont plusieurs sont encore regardés aujourd'hui comme les lumières de l'église. Quant à l'abbaye, proprement dite, tout porte à croire qu'elle fut fondée par Louis-le-Gros, car on possède une charte de ce prince, datée de 1113, par laquelle il déclare qu'il a voulu doter des chanoines réguliers dans l'église du bienheureux Victor: *In ecclesiâ beati Victoris... canonicos regulariter viventes ordinari volui* (1). L'existence de la chapelle avant celle de l'abbaye est donc bien constatée; mais on ne trouve aucune preuve de deux autres opinions adoptées successivement par beaucoup d'historiens; 1° qu'il y ait eu dans cet endroit des moines noirs de Marseille, c'est-à-dire des Bénédictins; 2° que Hugues de Saint-Victor leur ait substitué, par ordre du roi, des chanoines réguliers de Saint-Ruf, de la ville de Valence. Jaillot, qui les réfute avec la même force de raisonnement, rejette également une conjecture de l'abbé Lebeuf, qu'il est inutile de rapporter ici (2).

Au milieu de toutes ces traditions confuses, ce que nous savons de certain, c'est qu'au douzième siècle il existoit une *celle* et une chapelle de Saint-Victor, et que Guillaume de Champeaux choisit ce lieu pour s'y retirer avec quelques uns de ses disciples. Il étoit archidiacre de Paris. Son éloquence et ses lumières l'avoient rendu célèbre, et il le devint

(1) Dans l'épitaphe de ce roi, ce lieu est appelé *vetus cella* *, et Robert Dumont, auteur contemporain, dit que Guilllaume de Champeaux établit un monastère de clercs dans un endroit où il y avoit une chapelle de saint Victor martyr.

(3) Il faut également rejeter l'opinion qu'avant la fondation de Louis-le-Gros cette église ne fut qu'un *reclusoir* où se renfermoient quelques personnes par un zèle outré de dévotion. On parle effectivement d'une recluse nommée *Basilla*, qui se renferma dans une cellule près de Saint-Victor, y mourut et y fut inhumée. Mais cette tradition, déjà fort incertaine elle-même, ne prouveroit rien relativement à l'origine du monastère, puisque l'on sait qu'il y avoit de ces reclusoirs auprès de plusieurs autres églises de Paris.

* On appeloit *celle* une petite maison, une ferme, une métairie appartenant à un monastère: on nommoit un religieux pour y résider, veiller à la culture, recueillir les fruits et percevoir les revenus. A qui appartenoit la *celle* de Saint-Victor? on n'en sait rien.

encore davantage pour avoir été le maître d'Abailard, qui depuis fut son rival, et s'immortalisa à la fois par ses écrits et par ses amours. Nous aurons occasion de parler par la suite de cette rivalité fameuse et de ses effets : peut-être contribua-t-elle à dégoûter du monde Guillaume de Champeaux, à le faire renoncer à son archidiaconé, et à lui faire prendre, dans la maison de Saint-Victor, l'habit de chanoine régulier. Qu'il y ait été poussé par ce motif purement humain, ou par le désir de mener une vie plus tranquille et plus parfaite, il n'en est pas moins vrai qu'à la prière de plusieurs personnes considérables, qui gémissoient de voir d'aussi rares talents enfouis dans l'obscurité d'un cloître, il ne tarda pas à y reprendre ses anciens exercices scolastiques. De nouveaux disciples se portèrent en foule aux leçons d'un si habile maître; et telle fut la première source de la célébrité de la maison de Saint-Victor, dont les membres formés dans son école furent bientôt appelés de toutes parts pour instruire, éclairer, édifier et former des établissements nouveaux sur le modèle de cette congrégation (1). On voit ensuite, en 1113, Guillaume de Champeaux élevé par son mérite à l'épiscopat de Châlons; et la même année, dans cette même ville, Louis-le-Gros se déclara fondateur de la maison de Saint-Victor, la dota des biens énoncés dans la charte dont nous avons déjà parlé, biens qu'il augmenta depuis par un diplôme donné à Paris en 1125. A ces libéralités, ce prince ajouta, en faveur des chanoines, le privilège de se choisir un abbé, sans requérir le consentement ni l'autorité du roi, disposition qui fut confirmée, en 1114, par une bulle du pape Pascal II.

Piganiol prétend que la chapelle de cette église, dédiée à *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, étoit l'église qui fut construite par Louis-le-Gros, à l'endroit même où étoit l'ancienne chapelle de Saint-Victor. Jaillot, dont le texte est ici fort embrouillé, semble faire entendre que ce monarque, dont les bienfaits furent le premier fondement de la prospérité de ce monastère, ne fut point cependant le fondateur de son église. Les Annales manuscrites de Saint-Victor, qu'il avoit lues, n'en faisoient point mention, et le Nécrologe de cette église en attribuoit l'honneur à Hugues, archidiacre d'Halberstat, chanoine de cette maison, et oncle de Hugues de Saint-

(1) Nous ferons connoître plus particulièrement la célébrité de cette maison, comme école, dans le précis historique sur l'Université, que l'on trouvera à la fin de ce quartier.

Victor. Cette église, réparée en 1448 par Jean Lamasse, trentième abbé de Saint-Victor, et en partie par les libéralités de Charles VII, fut ensuite presque entièrement rebâtie sous le règne de François Ier. La première pierre y fut mise le 18 décembre 1517 par Michel Boudet, évêque de Langres; celle du chœur fut posée par Jean Bordier, alors abbé de Saint-Victor, qui fit réparer tous les anciens édifices de cette maison, et construire des murs autour de l'enceinte.

L'église étoit un monument d'architecture gothique, dont la proportion eût semblé assez bonne, si la grande élévation et la largeur de la nef n'eussent pas présenté un contraste choquant avec les dimensions trop basses et trop étroites des bas côtés. Elle n'avoit point été achevée du côté de l'entrée, et il y restoit deux arcades à construire, imperfection qu'on avoit essayé de masquer par un portail construit seulement en 1760. Cette composition bizarre, exécutée dans le plus mauvais goût de l'architecture alors en usage pour les édifices sacrés, faisoit regretter l'ancien portail, d'une construction gothique, mais hardie et légère, et que l'on avoit été forcé d'abattre, parcequ'il menaçoit ruine.

Les parties de l'ancienne église conservées dans la nouvelle étoient la tour ou le clocher, et ce vieux portail dont nous venons de parler; deux arcades d'une chapelle placée derrière le grand autel; une chapelle souterraine, pratiquée sous celle-là, et dédiée à la vierge. La chapelle Saint-Denis, qui existoit encore au fond du chevet, étoit d'un gothique élégant qui sembloit remonter jusqu'au douzième siècle, à l'exception du sanctuaire construit dans le quinzième. Elle étoit éclairée par deux croisées en ogives, hautes et étroites, offrant à leur sommet des arrières-voussures très bien exécutées. Par ce mélange ridicule que l'on faisoit dans le seizième siècle des divers genres d'architecture, le jubé de l'église étoit porté sur des colonnes corinthiennes, cannelées, et en même temps flanqué de deux tourelles gothiques, formant des cages d'escaliers.

Le grand cloître, très spacieux, et ouvert d'un côté par d'étroites arcades que portoient de petites colonnes groupées, offroit dans sa construction un travail de la fin du douzième siècle et du commencement du treizième. Au bout du second cloître, on voyoit une chapelle dite de l'infirmerie, qui, par l'élégance de ses colonnades, et le travail des

vitrages du fond, annonçoit également un gothique du treizième siècle : le réfectoire, les dortoirs, l'infirmerie étoient du seizième.

Le buffet d'orgue étoit estimé, ainsi que les cloches, que l'on comptoit au nombre des plus belles et des plus harmonieuses de Paris.

CURIOSITÉS DE L'ABBAYE SAINT-VICTOR.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, un très bon tableau, représentant l'adoration des Mages; par *Vignon*.

Autour du sanctuaire, quatre tableaux, par *Restout*, représentant,

1° David obtenant, par ses prières, la cessation de la peste;

2° La résurrection du Lazare;

3° Melchisédech allant au-devant d'Abraham victorieux, et offrant pour lui le pain et le vin;

4°. Une cène.

Dans l'ancien chœur, derrière le maître-autel, quelques paysages peints à fresque dans la manière du *Guaspre*. Ils étoient placés entre les vitraux qui terminoient le rond-point de cette église. Plusieurs de ces vitraux, et notamment ceux de la chapelle Saint-Clair, étoient estimés des amateurs de ce genre de peinture pour la vivacité des couleurs.

Dans deux chapelles collatérales substituées vers les derniers temps au jubé, deux médaillons peints à fresque, représentant saint Louis et la Magdeleine; par *Robin*.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans le chœur de l'église avoient été inhumés,

Maurice de Sully, évêque de Paris, mort en 1196.
Étienne de Senlis, évêque de Paris, mort en 1141 ou 1142.
Burchard, évêque de Meaux, mort en 1134.
Étienne de La Chapelle, évêque de Meaux, mort en 1174.
Geoffroy de Tressy, évêque de Meaux, mort en 1213.
Jean, évêque de Paneade en Palestine, mort dans le douzième siècle.

Dans la chapelle Saint-Denis,

Pierre Le Mangeur, théologien célèbre, mort en 1185.
Arnou, évêque de Lisieux, mort vers le même temps.
Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris, mort en 1248.
Renaud de Corbeil, évêque de Paris, mort en 1268.
Pierre Lizet, premier président du parlement de Paris, mort en 1554.

Dans la chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle,

Odon, qui, de prieur de Saint-Victor, fut fait abbé de Sainte-Geneviève, lorsque la régularité s'y introduisit au milieu du douzième siècle.

Près de la porte d'entrée à droite,

Le célèbre Hugues de Saint-Victor, mort en 1140.

Dans la chapelle dite de l'infirmerie,

Guillaume Baufet ou d'Orillac, évêque de Paris, mort en 1319.

Guillaume de Chanac, évêque de Paris, mort en 1348. — Sa statue, en marbre, étoit couchée sur son tombeau. (Elle est déposée aux Petits-Augustins.)

Dans le cloître,

Le fameux Santeuil, chanoine régulier de cette abbaye, et l'un des plus grands poëtes latins des temps modernes (1).

Plusieurs autres personnages illustres, entre lesquels on doit distinguer le père Maimbourg, ex-Jésuite, auteur de plusieurs ouvrages. Ismaël Bouillaud, également célèbre par son esprit et par sa science; Henri du Bouchet, conseiller au parlement, et l'un des bienfaiteurs de cette maison ont aussi leur sépulture dans l'église ou dans le cloître.

La bibliothèque de Saint-Victor n'étoit d'abord composée, comme celle des autres maisons religieuses, que de manuscrits des pères de l'église et des auteurs scolastiques. L'abbé Lamasse l'augmenta. Nicaise de Lorme, l'un de ses successeurs, y fit de nombreuses additions, et la plaça dans un nouveau bâtiment qu'il fit construire à cet effet en 1496. Elle devint ensuite publique, par les soins et par la libéralité de M. du Bouchet, qui, par son testament du 27 mars 1652, légua sa bibliothèque à la maison de Saint-Victor, et laissa un fonds annuel pour son entretien, à condition que « l'un des religieux se trouvera aux jours marqués à la

---

(1) Sa tombe étoit ornée de deux épitaphes, dont nous citerons seulement la première, composée par le célèbre *Rollin*.

Quem superi præconem, habuit quem sancta poëtam
Religio, latet hoc marmore Santolius.
Ille etiam heroas, fontesque, et flumina et hortos
Dixerat: at cineres quid juvat iste labor?
Fama hominum, merces sit versibus æqua profanis:
Mercedem poscunt carmina sacra Deum.

Obiit anno Domini M. DC. XCVII. *nonis augusti. ætatis* LXVI. *professionis* XLIV.

« bibliothèque, pour avoir soin de bailler et de remettre les livres après « que les étudiants en auront fait (1). » Elle devint encore plus considérable par le don que M. Cousin, président de la cour des monnoies, fit de la sienne en 1707. Elle fut augmentée de nouveau par plusieurs autres donations, et spécialement par celle de M. du Tralage, qui l'enrichit d'un recueil immense de dessins, mémoires, cartes géographiques. Le tout formoit une collection remarquable par le choix et le nombre des livres, sur-tout par dix-huit à vingt mille manuscrits, parmi lesquels il y en avoit de très précieux (2). Peu de temps avant la révolution, on avoit construit un nouveau bâtiment pour placer cette bibliothèque, lequel a été détruit avant d'être entièrement achevé.

Les jardins de cette abbaye étoient immenses. Sous le grand dortoir régnoit une salle basse soutenue par des piliers gothiques, qu'on disoit être l'école où Abeilard avoit enseigné la théologie. Une autre particularité digne de remarque, c'est que les évêques de Paris avoient, au treizième siècle, un appartement à Saint-Victor, où ils se retiroient chaque année, et demeuroient plusieurs jours : on en a la preuve dans les hommages qu'ils y ont reçus, ou autres actes qui sont datés *apud sanctum Victorem in aulâ episcopi*, ou *in domo episcopi ad S. Victorem.*

Enfin cette maison possédoit une grande quantité de reliques très vénérées et très authentiques, dont on peut voir la liste dans l'abbé Lebeuf. Aucune maison religieuse de Paris n'étoit dans une relation plus intime avec la cathédrale, dont elle observoit toutes les coutumes : aussi le chapitre y faisoit-il plusieurs stations dans le courant de l'année, et de même les chanoines de Saint-Victor officioient plusieurs fois par an à la cathédrale, etc. (3).

---

(1) Le buste en marbre de ce bienfaiteur étoit placé à l'entrée de la bibliothèque, avec une inscription.

(2) On y voyoit une Bible manuscrite du neuvième siècle, un Tite-Live du douzième; beaucoup de manuscrits orientaux, entre autres un Alcoran, dont un ambassadeur turc reconnut l'authenticité dans le siècle dernier, en le baisant, et en apposant sur le premier feuillet un certificat écrit de sa propre main.

(3) L'abbaye Saint-Victor a été détruite entièrement pendant la révolution.

LES NOUVEAUX CONVERTIS.

Le zèle pour la conversion des protestants étoit grand dans le dix-septième siècle, et fit naître plusieurs associations de personnes vertueuses et charitables, qui ne se contentoient pas de ramener aux lumières de la religion ces malheureux égarés, mais qui cherchoient encore à procurer des moyens d'existence à ceux qui en étoient dépourvus. Dès l'an 1632, le père Hyacinthe, capucin, avoit conçu ce pieux dessein, et ses soins avoient formé une société dont le but étoit de se consacrer au soulagement et à l'instruction des hérétiques. Des vues si louables déterminèrent M. Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, à autoriser cette association, sous le nom de *Congrégation de la propagation de la foi*, et sous le vocable de *l'exaltation de la croix*. Ses lettres furent données le 6 mai 1634, et cette société, formée en faveur des deux sexes, reçut l'approbation du pape Urbain VIII le 3 juin de la même année. Des lettres-patentes du roi confirmèrent cet établissement en 1635. Les assemblées se tinrent d'abord au couvent même des capucins de la rue Saint-Honoré, dans une chapelle que l'on voyoit encore, avant sa destruction, dans la cour de ce monastère. Le succès en fut tel, que l'on pensa à séparer les hommes d'avec les femmes, ce qui forma deux communautés (1). Celle des hommes fut établie d'abord dans une maison qu'on loua dans l'île Notre-Dame. Ils y demeurèrent jusqu'en 1656, qu'ils furent transférés dans la rue de Seine, en vertu d'un arrêt du conseil, et là ils occupèrent deux maisons contiguës, dont ils avoient fait l'acquisition. Les bâtiments de cette communauté n'avoient rien de remarquable, et leur chapelle n'avoit d'autre ornement qu'un *Christ* assez bon, placé sur le maître-autel.

(1) Voyez tom. II, page 97.

L'HÔPITAL DE LA PITIÉ.

La multitude innombrable de pauvres qui inondoit Paris au commencement du dix-septième siècle ayant fait naître de justes craintes que la tranquillité publique n'en fût troublée, Louis XIII donna, en 1612, l'ordre de les renfermer; et les magistrats s'occupèrent dès-lors d'exécuter cette mesure, et de se procurer des logements assez vastes pour loger tous ces malheureux. Nous parlerons successivement de ces diverses acquisitions. La première qui fut faite est celle de l'hôpital dont nous parlons. On acheta d'abord une grande maison, jardin et jeu de paume, où pendoit pour enseigne la *Trinité*, entre la rue du Battoir et celle du jardin du Roi; on joignit par la suite à cet emplacement les maisons et jardins de la ruelle Sainte-Anne, située entre ces deux rues, ainsi qu'une partie de la rue du Puits-l'Ermite. D'autres maisons de la rue Copeau, et qui étoient alors séparées de la rue Française par une ruelle nommée Denys-Moreau, furent aussi achetées et réunies à cet hôpital, de sorte que le terrain des *pauvres enfermés sous le nom de Notre-Dame-de-Pitié*, finit par former dans ce quartier une espèce d'île entre les rues du jardin du Roi, d'Orléans, des Fontaines, la place du Puits-l'Ermite et les rues du Battoir et Copeau. On y plaça d'abord de pauvres enfants des deux sexes, ensuite seulement des petits garçons qui y étoient élevés avec le plus grand soin. On leur apprenoit à lire et à écrire jusqu'au moment de leur première communion; et, après l'avoir faite, ils en sortoient pour être mis en apprentissage (1).

Cette maison pouvoit être regardée comme le chef-lieu de l'hôpital général; et c'est là que ses administrateurs tenoient leurs assemblées.

Le bâtiment, vaste et bien distribué pour un semblable établissement,

(1) Cet établissement n'a point changé de destination.

VUE du JARDIN DU ROI (côté de l'Amphithéâtre.)

n'a rien que de très simple dans sa construction. L'église, [illegible] spacieuse, est composée de deux [illegible] quarré.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE LA PITIÉ.

TABLEAUX.

En face de la chaire, [illegible]

Dans [illegible] chapelle, [illegible] longue.

Sur le [illegible] lanoune.

SCULPTURES.

[illegible] la Vierge qui pleure sur le corps de son fils [illegible] sans nom d'auteur.

Le même sujet, dans un médaillon placé sur la porte de la sacristie.

JARDIN ET CABINET DU ROI.

D[illegible]

« [illegible] doit être [illegible]
« [illegible] fort [illegible]
« [illegible] qui [illegible]
« simple [illegible]
« travail [illegible] dans la [illegible]
« qu'il seroit [illegible] commodité d'en [illegible]
« nombre, qu'il se pourroit dans quelque jardin [illegible]
« commun de tous les étudians [illegible]
« cette vue que Henri IV [illegible]
« jardin des Plantes, [illegible]
« donna un nouveau [illegible] M. de
« La Brosse, piqué [illegible] de la [illegible]

n'a rien que de très simple dans sa construction. L'église, également très spacieuse, est composée de deux nefs qui font équerre.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE LA PITIÉ.

TABLEAUX.

En face de la chaire, une descente de croix, que l'on attribuoit à *Daniel de Volterre*.

Dans une chapelle, des petits enfants à genoux devant une sainte; par *Louis Boullongne*.

Sur le devant de la tribune de l'orgue, la conversion de saint Paul; par un peintre inconnu.

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, un groupe représentant la Vierge qui pleure sur le corps de son fils, dont un ange soutient la tête; sans nom d'auteur.

Le même sujet, dans un médaillon placé sur la porte de la sacristie.

JARDIN ET CABINET DU ROI.

« Dès le temps de Henri IV, dit Fontenelle, on s'étoit aperçu que la « botanique, si nécessaire à la médecine, devoit être étudiée, non dans « les livres des anciens, où elle est fort confuse, fort défigurée et fort « imparfaite, mais dans les campagnes; réflexion qui, quoique très « simple et très naturelle, fut assez tardive. On avoit vu aussi que le « travail d'aller chercher les plantes dans la campagne étoit immense, et « qu'il seroit d'une extrême commodité d'en rassembler le plus grand « nombre qu'il se pourroit dans quelque jardin, qui deviendroit le livre « commun de tous les étudiants, et le seul livre infaillible. Ce fut dans « cette vue que Henri IV fit construire à Montpellier, en 1598, le « jardin des Plantes, dont l'utilité se rendit bientôt très sensible, et qui « donna un nouveau lustre à la faculté de médecine de cette ville. M. de « La Brosse, piqué d'une louable jalousie pour les intérêts de la capi-



« tale, obtint du roi Louis XIII, par un édit de 1626, que Paris auroit « le même avantage. Il fut fait intendant de ce jardin, dont il étoit « proprement le fondateur (1). »

Il faut donc rejeter ce que dit Germain Brice, sans en apporter aucune preuve, que le projet d'un jardin de plantes médicinales ayant été formé à Paris sous le règne de Henri IV, Jean Robin, aux soins duquel il avoit été confié, commença à le faire exécuter au lieu où nous le voyons aujourd'hui. Le fait est que ce jardin ne subsistoit pas même en 1626, comme l'avance cet auteur et plusieurs autres; seulement on trouve qu'au mois de janvier de cette année, Louis XIII accorda au sieur Herouard, son premier médecin, des lettres-patentes portant l'ordre de former un établissement de ce genre; mais cet acte ne donne pas même la désignation du lieu : il y est dit seulement qu'il sera construit « en l'un des faubourgs « de cette ville de Paris ou autres lieux proches d'icelle, de telle grandeur « qu'il sera jugé propre, convenable et nécessaire. »

Ce projet n'eut point alors son exécution. Depuis MM. Bouvard, premier médecin, et Gui de La Brosse, médecin ordinaire, ayant jeté les yeux sur le terrain de Coupeaux, le jugèrent convenable pour cet objet. Il consistoit alors en quatorze arpents, y compris la butte qui s'y étoit successivement formée par l'amas des gravois et des immondices qu'on y avoit anciennement transportés. Cette voirie, située d'abord au carrefour de Coupeaux, où elle étoit encore en 1303, avoit été reculée depuis jusqu'à l'endroit où est cette butte qu'elle avoit formée. En 1535 on en fit une autre à côté de celle-ci, à l'endroit où est aujourd'hui la terrasse. La voirie des bouchers étoit au bas de cette dernière.

Cette butte et ses dépendances, qui dans le principe appartenoit à l'abbaye Sainte-Geneviève, étoit devenue, par plusieurs mutations, la propriété d'un particulier nommé Voisin, et ne contenoit alors qu'un peu plus de deux arpents. Le roi en fit faire l'acquisition en 1633; celle des terrains voisins ne fut faite qu'en 1636. Alors Gui de La Brosse, qui, dès l'année précédente, avoit obtenu des lettres-patentes portant confirmation de l'établissement du jardin du Roi, fit construire les logements nécessaires et les salles convenables pour les démonstrations de botanique, de

(1) Fontenelle, Éloge de M. Fagon.

chimie, d'astronomie et d'histoire naturelle. Il obtint de l'archevêque, le 20 décembre 1639, la permission d'avoir une chapelle; elle fut accordée avec tous les privilèges dont jouissent celles des colléges de fondation royale ou particulière.

Telle est l'origine d'un établissement qui aujourd'hui n'a pas son pareil dans le monde. Ce fut en 1739 que le célèbre Buffon fut nommé intendant du jardin du Roi; on lui doit son accroissement et la plus grande partie des richesses qu'il renferme. Bientôt il l'étendit jusqu'aux bords de la Seine; le cabinet d'histoire naturelle, formé des cabinets de Tournefort et de Vaillant, fut successivement enrichi de productions nouvelles rassemblées des quatre parties du monde, et chaque voyageur se fit un honneur d'y déposer ce qu'il avoit pu recueillir de plus précieux.

Nous allons donner ici une description rapide du jardin et du cabinet, l'espace ne nous permettant pas d'en tracer une notice détaillée, qui fourniroit elle seule la matière de plusieurs volumes (1).

Jardin de Botanique.

En entrant par la rue de Buffon, dans une grande cour, on laisse derrière soi les bâtiments qui renferment le cabinet d'histoire naturelle, et l'on entre dans le jardin, fermé par une grille de fer. Il offre les dispositions suivantes:

A droite, plusieurs allées d'arbres étrangers qui se prolongent jusqu'au bord de la Seine.

A gauche, le jardin de botanique: il est classé selon la méthode de Jussieu. A la suite de ce jardin, l'école pratique d'agriculture. Elle se compose, 1° des arbres fruitiers; 2° des plantes potagères ou qui concernent les arts. Toutes les grilles en fer qui entourent cette partie du jardin sont sorties des forges de Buffon, et ont été faites aux dépens de Louis XV.

A la suite de ce jardin on trouve la ménagerie, dont la construction grossière et le délabrement semblent indignes d'un aussi magnifique établissement.

(1) Nous croyons devoir donner la description de ce jardin tel qu'il est aujourd'hui.

Les serres et une orangerie sont séparées du jardin de botanique par des fossés, où l'on a placé des ours de différentes espèces.

Au-delà de ces fossés l'œil se repose avec plaisir sur une espèce de jardin anglais, auquel on a donné le nom de *vallée suisse*. On y a parqué un grand nombre d'animaux étrangers, tels que des buffles, des daims, des chameaux. Ces animaux s'y promènent librement au milieu de leurs pâturages, ce qui donne à cet endroit une physionomie particulière. Une multitude d'oiseaux curieux y sont renfermés dans des volières, tandis que d'autres se baignent dans des pièces d'eau destinées à leur usage.

Auprès de la volière on a réuni quelques espèces de singes Ils sont renfermés dans des cages.

A la suite de la vallée suisse s'offrent plusieurs maisons servant de demeures aux professeurs du jardin, et un cabinet d'anatomie comparée extrêmement curieux (1).

En sortant de la vallée suisse on trouve deux petites collines couvertes d'arbres toujours verts. Sur l'une d'elles s'élève le cèdre du Liban, planté, il y a environ cinquante ans, par Bernard de Jussieu. Il étoit contenu alors dans un petit vase, aujourd'hui il couvre une partie de la colline de ses vastes branches horizontales.

Un peu plus haut on rencontre une colonne élevée à la gloire de Daubenton, savant illustre, et qui, après Buffon, dont il étoit le collaborateur, a le plus contribué à l'avancement et à la gloire de la science.

Le sommet de cette colline est couronné par un kiosque, d'où l'on découvre une partie de Paris (2).

---

(1) On y plaça, pendant quelques années, le corps du grand Turenne lorsqu'il fut exhumé du monument que lui avoit élevé la France, et ce moyen fut le seul que l'on put trouver pour le sauver de la fureur des révolutionnaires.

(2) Ce kiosque, construit par M. *Verniquet*, architecte du jardin du Roi, est de forme circulaire, et dans une proportion de treize pieds de diamètre sur environ vingt-cinq de hauteur. Il est tout en fer, et revêtu de cuivre. Le dessous, entouré d'un appui, forme un belvédère. Huit lances y servent de piliers, et supportent un couronnement pyramidal. Sur la frise de la corniche on lisoit l'inscription suivante : *Dum lumine et calore sol mundum vivificat, Ludovicus XVI sapientiâ et justitiâ, humanitate et munificentiâ undique radiat.* M. DCC. LXXXVI.

Cette corniche est surmontée d'un amortissement avec panneaux en mosaïque à jour. Au-dessus est une lanterne composée de petites colonnes avec arcades, dont la frise de la corniche porte cette

VUE DU JARDIN DU ROI (prise du côté de la rivière.)

En rentrant dans le jardin de botanique on passe auprès des serres, et l'on visite le milieu du jardin, où sont cultivées, dans différents parterres, des plantes d'agrément et de curiosité. On y voit aussi plusieurs pièces d'eau peuplées de plantes et d'oiseaux aquatiques.

Ce jardin, qui, avant la révolution, contenoit déjà quarante arpents, a été depuis considérablement augmenté.

CABINET D'HISTOIRE NATURELLE.

Ce cabinet est renfermé dans un vaste bâtiment qui forme l'entrée principale du côté de la rue du jardin du Roi, et le fond de la perspective à partir de l'extrémité du jardin. L'architecture en est simple, noble et convenable de tous points à l'objet auquel il est destiné.

Premier étage.

En entrant à droite, plusieurs salles renfermant une des plus riches collections minéralogiques que l'on connoisse, classée d'après la méthode de M. Haüy.

A gauche, une partie de la collection des poissons et des reptiles, classée d'après la méthode de M. Lacépède.

La bibliothèque est ornée d'une statue de Buffon, de la main de M. *Pajou.*

Second étage.

En entrant à droite, les singes, les quadrupèdes et la suite des poissons. On a suivi, pour leur classification, l'ordre que MM. Cuvier et Jeoffroi ont établi dans le tableau des animaux.

A gauche, les oiseaux et quelques quadrupèdes.

---

inscription : *Horas non numero nisi serenas.* Inscription qui avoit rapport à un méridien très ingénieux, que l'action du soleil mettoit seule en mouvement, et qui marquoit l'heure de midi par douze coups frappés sur un tambour chinois. Le marteau de ce méridien représentoit le globe de la terre, et étoit renfermé dans une sphère armillaire, posée sur un piédouche, laquelle couronnoit ce petit édifice.

Au milieu des salles, dans toute leur longueur, sur des buffets dressés à cet effet, sont placés les insectes, les coquillages et les papillons (1).

LE MARCHÉ AUX CHEVAUX.

Le marché aux chevaux se tenoit autrefois près de la porte Saint-Honoré, dans un endroit qui depuis a formé une partie du jardin des Capucines; ce même lieu servoit aussi de marché aux cochons. Un particulier nommé Jean Baudouin obtint d'abord, en 1627, des lettres du roi qui lui permirent de transférer ce dernier marché sur la place dont nous parlons, laquelle se nommoit anciennement *la Folie Eschalart*. Cette translation éprouva des obstacles, fut arrêtée par des oppositions que levèrent de nouvelles lettres données en 1639, et enregistrées en 1640. Par ce dernier arrêt il étoit ordonné que le lieu destiné à ce marché contiendroit quatre arpents, qu'il seroit entouré de murs, et que l'impétrant feroit paver les rues qui devoient lui servir d'entrée.

Au mois d'avril de l'année suivante, le sieur Baranjon, apothicaire et valet de chambre du roi, obtint la permission d'établir au même endroit un marché aux chevaux le mercredi de chaque semaine, ce qui n'empêchoit qu'on ne continuât tous les samedis de conduire les chevaux au marché de la porte Saint-Honoré. Ce dernier fut bientôt supprimé, et depuis l'on n'a point cessé de le tenir dans le lieu dont nous parlons.

C'est un vaste terrain planté d'arbres, formant avenue, et dans lequel on entre d'un côté par le boulevard, de l'autre par la rue qui en porte le nom. A l'une de ses extrémités est un pavillon construit en 1760 par ordre de M. de Sartine, et qui servoit de logement à l'inspecteur de police

(1) Une grande partie des richesses du cabinet d'Histoire Naturelle reste cachée aux yeux du public, faute de place pour la mettre en évidence.



VUE du MARCHÉ aux CHEVAUX.

chargé de présider à ce marché. On y vendoit des chevaux le mercredi et le samedi de chaque semaine (1).

MAISON DE SAINTE-PÉLAGIE.

CETTE maison étoit destinée aux filles ou femmes débauchées que les magistrats vouloient soustraire à la société et à celles qui s'y retiroient volontairement. Les bâtiments habités par les premières portoient le nom de *Refuge*, et ceux qu'occupoient les *filles de bonne volonté* furent désignés sous le titre de Sainte-Pélagie. C'est principalement au zèle et aux libéralités de madame de Miramion que l'on dut cet utile établissement. Elle avoit essayé de joindre la douceur à l'autorité, pour retirer du vice sept à huit filles dont la conduite étoit portée aux derniers scandales. Munie de la permission des magistrats, elle les avoit placées d'abord dans une maison particulière au faubourg Saint-Antoine, sous la conduite de deux femmes pieuses, propres à faire revenir ces filles de leurs égarements. Cet essai réussit tellement, qu'il lui inspira le dessein d'ériger une maison publique destinée à ces retraites involontaires. Elle fut secondée dans des vues si louables par madame la duchesse d'Aiguillon, à laquelle se joignirent les dames de Farinvilliers et de Traversai. Chacune d'elles, à l'exemple de madame de Miramion, donna une somme de 10,000 liv. pour le nouvel établissement, qui, par des lettres-patentes du roi accordées en 1665, fut établi sous le nom de Refuge, dans des bâtiments dépendants de la Pitié, et soumis à l'administration de l'Hôpital général. Sa première destination fut d'abord uniquement pour les filles qu'on renfermoit par ordre des magistrats; mais madame de Miramion crut devoir y ouvrir un asile à celles qui d'elles-mêmes voudroient y mener une vie pénitente, ce qui donna lieu à cette distinction des *Filles de Bonne-*

(1) Ce marché continue à se tenir au même lieu et aux mêmes jours qu'avant la révolution.

Volonté, qui bientôt se présentèrent en très grand nombre, et auxquelles on assigna un logement séparé. Ce nombre devint même si considérable, que les bâtiments de la maison se trouvèrent insuffisants pour les loger, et qu'on se vit forcé de leur chercher une plus vaste demeure. Madame de Miramion les plaça au faubourg Saint-Germain, dans un édifice qu'avoit occupé la communauté dite *de la Mère de Dieu;* mais peu de temps après, au moyen de nouvelles dispositions qu'on fit dans la maison du Refuge, et sur la prière des administrateurs de cet établissement, la plupart de ces filles y retournèrent. Cependant le second asile, confirmé par des lettres-patentes de l'année 1691, continua de subsister jusqu'au moment de la révolution.

Jaillot fait observer que, malgré la destination de cette maison, l'on y a quelquefois fait enfermer des personnes qui n'étoient point coupables de débauches ou de libertinage, mais que des raisons particulières ne permettoient pas de mettre dans d'autres couvents, ni de laisser dans la société (1).

CURIOSITÉS DE SAINTE-PÉLAGIE.

TOMBEAUX.

Dans la chapelle, érigée pour le service des deux maisons, le mausolée de dame Magdelaine Blondeau, veuve de Messire Michel d'Aligre, et l'une des principales bienfaitrices de Sainte-Pélagie. Ce tombeau, de la main de *Coysevox*, se composoit d'un sarcophage en marbre, sur lequel étoit agenouillé le génie de la religion; derrière s'élevoit une pyramide, terminée par un enroulement ionique que surmontoit une urne de bronze (2).

Une épitaphe placée vis-à-vis annonçoit qu'Étienne d'Aligre, second président du parlement, son épouse et leur fille, avoient été inhumés dans cette même chapelle.

---

(1) Cette maison étoit divisée en deux parties, celle du côté de la rue du Puits-de-l'Ermite servoit de refuge aux femmes ou filles renfermées par ordre du roi. On entroit dans l'autre, destinée aux femmes de bonne volonté, par la rue Copeau. Elles y payoient pension, et l'on y élevoit aussi de jeunes demoiselles.

La maison de Sainte-Pélagie est maintenant une prison où l'on renferme les débiteurs insolvables.

(2) Nous ignorons ce qu'est devenu ce monument; il n'est point au musée des Petits-Augustins.

LES PRÊTRES DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES.

M. le cardinal de Noailles ayant supprimé, en 1702, une communauté de filles appelées les *Filles de la Crèche*, qui s'étoit établie vers l'année 1656 au carrefour du Puits-l'Ermite, destina la maison qu'elles occupoient à la communauté des prêtres de Saint-François-de-Sales. Elle avoit été formée depuis quelque temps (1) par M. Witasse, docteur de Sorbonne, en faveur des pauvres prêtres de son diocèse, auxquels la vieillesse et les infirmités ne permettoient plus de remplir les devoirs de leur saint ministère. M. le cardinal de Noailles, pour assurer la subsistance de ces prêtres infirmes, dont le nombre étoit assez considérable, non seulement leur affecta les biens des religieuses de la Crèche; mais réunit encore à leur maison la mense priorale de Saint-Denis-de-la-Chartre, par son décret du 18 avril 1704, confirmé par lettres-patentes du même mois. Enfin, les religieuses Bénédictines d'Issi ayant été dispersées en 1751, et leur abbaye réunie à celle de Gersi, on donna aux prêtres de Saint-François-de-Sales la maison qu'elles occupoient. Ils en prirent possession en 1753, et conservèrent cependant celle du Puits-l'Ermite pour leur servir d'hospice (2).

(1) Cet établissement ayant été confirmé par lettres-patentes du mois de janvier 1700, les prêtres qui le composoient furent placés la même année sur les fossés de l'Estrapade, et en 1702 on les transporta au carrefour du Puits-l'Ermite, en vertu d'un décret du 1er mars de cette même année.

(2) Les bâtiments de cette communauté ont été réunis à l'hôpital de la Pitié.

LES RELIGIEUSES HOSPITALIÈRES

DE LA MISÉRICORDE DE JÉSUS,

DITES DE SAINT-JULIEN ET DE SAINTE-BASILISSE.

La charité chrétienne avoit fait établir dans le quartier Saint-Antoine une maison hospitalière destinée à servir d'asile et à fournir des remèdes et des secours aux pauvres femmes ou filles malades. L'utilité de cet établissement fit naître à M. Jacques Le Prevost d'Herbelai, maître des requêtes, le dessein d'en former un entièrement semblable. Il fit à cet effet des propositions aux religieuses Hospitalières de Dieppe; ces dames les ayant acceptées, il leur assura 1500 liv. de rente par contrat du 18 juin 1652, et leur procura une maison à Gentilli, où elles furent placées la même année, du consentement de l'archevêque de Paris. Des lettres-patentes données en 1655, et enregistrées en 1656, les autorisèrent à transférer leur domicile à Paris dans les faubourgs Saint-Victor, Saint-Marcel, Saint-Jacques ou Saint-Michel. Elles avoient déjà acquis, dès 1653, du sieur Le Begue, la demeure qu'elles ont occupée jusqu'au moment de la révolution. Cette acquisition consistoit en deux maisons, accompagnées de cours et de jardins. On y construisit une chapelle et plusieurs bâtiments; mais comme au commencement du dix-septième siècle ils tomboient en ruine, le roi les fit réparer et augmenter à ses frais, sous la direction de M. d'Argenson, alors lieutenant-général de police. La chapelle de cette maison étoit sous l'invocation de saint Julien et de sainte Basilisse, dont ces religieuses prirent le nom.

Il y avoit dans cette maison trente-sept lits, dont une partie avoit été

fondée par des particuliers, qui avoient le droit de les faire occuper *gratis*. On payoit pour les autres 36 fr. par mois (1).

CURIOSITÉS.

Sur le maître-autel de leur église, qui étoit petite, mais propre, une résurrection de Notre Seigneur; par un peintre inconnu.

LES FILLES DE LA CROIX.

Nous avons déjà parlé de l'origine de cette congrégation (2), destinée à l'instruction des pauvres filles et à l'éducation des jeunes demoiselles. La maison qu'occupoient les Filles de la Croix, et dont il est ici question, faisoit partie du *Petit Séjour d'Orléans*. Jaillot dit qu'elles acquirent ce lieu, ainsi que la maison voisine, à titre d'échange, de Marie-Anne Petaut, veuve de René Regnaut de Traversai, par acte du 13 juillet 1656. Ces filles tenoient les écoles de charité de la paroisse Saint-Médard, et prenoient aussi des pensionnaires (3).

(1) Cet établissement est maintenant habité par des particuliers.

(2) Voyez tome II, page 711.

(3) Cette communauté a été changée en maison particulière.

L'HÔPITAL NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE,

VULGAIREMENT APPELÉ LES CENT FILLES.

Louis XIII ayant donné, en 1612, sur la demande des magistrats, des lettres-patentes pour faire enfermer dans les hôpitaux les pauvres de tout sexe et de tout âge qui se multiplioient dans Paris d'une manière effrayante, il se trouva parmi eux un grand nombre de filles orphelines de père et de mère, et trop jeunes pour se procurer des moyens de subsistance. M. Antoine Seguier, président au parlement, magistrat aussi recommandable par ses lumières que par sa piété charitable, forma le projet d'établir un hôpital en leur faveur. Il acheta, dans ce dessein, de madame de Mesmes, le 21 mars 1622, une maison appelée le ***Petit Séjour d'Orléans***, parcequ'elle faisoit partie de l'ancien hôtel des ducs d'Orléans, dont nous parlerons par la suite, et le 6 avril de l'année suivante il obtint des lettres-patentes qui érigeoient cette maison en hôpital, sous le nom de *Notre-Dame de la Miséricorde*. L'inscription qui fut placée dans la chapelle portoit que, « le 17 janvier 1624, Antoine Seguier « fonda et fit bâtir cet hôpital pour cent pauvres filles, et le dota de « 16,000 liv. de rente. » Il ne fut achevé qu'en 1627, trois ans après la mort du fondateur. Les filles qu'on y recevoit devoient avoir six ou sept ans au plus, être nées à Paris en légitime mariage, orphelines de père et mère pauvres, et saines d'esprit et de corps. On leur faisoit apprendre un métier, et l'hôpital leur accordoit une dot, soit pour se marier, soit pour faire profession religieuse.

Louis XIV, voulant favoriser cet établissement, donna des lettres-patentes au mois d'avril 1656, enregistrées au parlement le 8 mai de l'année suivante, par lesquelles il ordonnoit que les compagnons d'arts et métiers qui, après avoir fait leur apprentissage, épouseroient les filles



VUE INTÉRIEURE de l'Eglise S.T MÉDARD.

de cet hôpital, seroient reçus maîtres sans faire de *chefs-d'œuvre* et sans payer aucun droit de réception (1).

La reconnoissance fit mettre cette maison sous l'invocation de saint Antoine, patron du fondateur (2).

CURIOSITÉS DE L'HÔPITAL DE N.-D. DE LA MISÉRICORDE.

SCULPTURES.

Dans l'église un buste en marbre représentant Antoine Seguier. On lisoit au-dessous son épitaphe.

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-MÉDARD.

Le silence des anciens auteurs sur l'origine de cette église et sur l'époque de son érection en paroisse a répandu beaucoup de vague et d'incertitude sur ce qu'en ont écrit les modernes. Tout ce que Sauval dit à ce sujet ainsi que sur le bourg Saint-Marcel est rempli d'erreur et d'inexactitude : il cite des chartes qui n'existent point ou qu'il n'a certainement pas lues ; il transpose ou altère les noms, il brouille les dates. L'abbé Lebeuf, plus exact et plus judicieux, ne donne cependant que des conjectures adoptées par Jaillot, et d'où il résulte que, suivant les apparences, le bourg de Saint-Médard se forma sur la gauche de la Bièvre, à peu près à l'époque à laquelle celui de Saint-Marcel s'établit sur la droite ; que l'éloignement où ceux qui l'habi-

(1) Ces privilèges furent de nouveau confirmés par d'autres lettres-patentes du mois d'avril 1659, enregistrées le 14 juillet suivant. Enfin le dernier sceau de l'autorité royale fut mis à cet établissement par de nouvelles lettres-patentes du mois d'avril 1672, enregistrées le 18 mai suivant, qui confirment les statuts et règlements faits pour cet hôpital. (Jaillot.)

(2) Cet hôpital a été changé en maisons particulières.

toient se trouvèrent de Sainte-Geneviève mit dans la nécessité d'y bâtir une chapelle, qui fut détruite par les Normands, et reconstruite lorsque ce bourg eut été repeuplé. Ce qui prouve sa dépendance de Sainte-Geneviève (1), c'est que dans tous les temps l'église de Saint-Médard a été desservie par un chanoine de cette abbaye, et qu'elle n'a pas cessé d'être à la nomination de l'abbé. Dès le douzième siècle on la trouve, ainsi que le bourg, sous la dénomination de *villa et ecclesia sancti Medardi*, en français, Saint-Mart, Maart et Mard. L'abbé Lebeuf pense que ce nom vient de quelques reliques de saint Médard que les anciens chanoines de Sainte-Geneviève avoient rapportées du Soissonnais, où les ravages des Normands dans les environs de Paris les avoient forcés de se retirer avec le corps de leur saint patron.

Dès le commencement du siècle dernier il n'existoit déjà plus rien dans cette église de ses premières constructions. Ce qu'il y avoit de plus ancien dans le bâtiment ne remontoit pas à plus de deux cent cinquante ans. Les deux bas-côtés de la nef, qui étoit très étroite, plus modernes, n'avoient guère que deux siècles d'antiquité. Les désordres et les profanations que les huguenots exercèrent en 1561 à Saint-Médard (2), bien qu'ils n'eussent pas été punis aussi sévèrement qu'ils auroient dû l'être, devinrent cependant, par plusieurs circonstances que nous ferons connoître (3), une occasion d'agrandissement pour cette église, à laquelle on appliqua les amendes auxquelles quelques uns des coupables furent condamnés, et les concessions qu'un zèle religieux fit faire dans cette circonstance. L'argent qui en provint servit à l'augmenter, en 1586, du chœur et du rond-point. On y fit, au siècle suivant, de nouvelles réparations, et le grand autel fut reconstruit en 1655.

---

(1) Le territoire de Saint-Médard, depuis la fondation de l'église des SS. Apôtres par Clovis, a été réputé compris dans la donation de ce prince faite à cette église. *Pons S. Medardi* est marqué dans un état des biens de l'abbaye Sainte-Geneviève fait dans le douzième siècle, comme étant de ce côté-là les limites de sa justice, laquelle, du côté opposé, s'étendoit jusqu'à l'église de Saint-Étienne dite *des Grès*, située sur le grand chemin d'Orléans.......... On trouve aussi que l'abbaye Sainte-Geneviève avoit, dans le treizième siècle, à Saint-Médard, un pressoir pour ses vignes; que l'imposition de la taille des habitants de ce bourg, pour la guerre de Philippe-le-Hardi contre le comte de Foix, en 1372, alla en total à la somme de 30 sous.

(2) Voyez page 32.

(3) Voyez l'article de la *maison du Patriarche*.

Enfin, quelques années avant la révolution, on reconstruisit de nouveau et cet autel et la chapelle de la Vierge, qui termine le rond-point; le tout sur les dessins de M. *Radel*, architecte. Ce maître-autel étoit disposé à la romaine; quatre grandes arcades soutenant une voûte plate formoient la chapelle. Tout cela existe encore, et n'a rien de bien remarquable.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD.

TABLEAUX.

Dans la chapelle Saint-Denis, Notre-Seigneur au tombeau; par un peintre inconnu.

Dans la chapelle Saint-Charles, saint Charles-Borromée et plusieurs figures de Vertus, le tout peint en grisaille et imitant le relief.

Dans la première chapelle à droite, un très ancien tableau, peint sur bois, et dont le fond étoit doré, représentant une Descente de Croix.

Dans la nef, plusieurs grands tableaux, sans nom d'auteur.

STATUES.

Sur l'autel de la chapelle de la Vierge, sa satue en pierre, posée sur un nuage, et tenant l'Enfant-Jésus.

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés,

Clément de Rilhac, avocat du roi au parlement de Paris, mort au commencement du quinzième siècle (1).

Olivier Patru, de l'académie française, mort en 1681.

Pierre Nicole, auteur des Essais de Morale, mort en 1695.

Jacques-Joseph Dugué, prêtre et auteur d'un grand nombre d'ouvrages de piété, mort en 1733.

Le célèbre diacre François de Pâris, mort en 1727, âgé de trente-sept ans. (Il étoit enterré dans le petit cimetière.)

Dans la chapelle Saint-Charles étoit la sépulture de la famille Davignon.

CIRCONSCRIPTION.

On peut commencer le circuit de cette paroisse dans la partie la plus

---

(1) Il avoit fait construire dans cette église une chapelle, où plusieurs membres de sa famille furent depuis enterrés, et dans laquelle sa veuve fonda une chapellenie.

élevée de la rue de Lourcine, un peu au-dessus du couvent des cordelières, et suivre le rivage gauche de la Bièvre jusqu'au Pont-aux-Tripes. En cet endroit la paroisse s'étendoit au-delà de la rivière jusqu'à la rue du Fer-à-Moulin, dont elle avoit le côté gauche, et tout ce qui suivoit du même côté, laissant à droite la rue de la Muette et la rue Poliveau, qui étoient de la paroisse Saint-Martin. Elle s'étendoit ensuite jusque vers les bords de la Seine, puis revenoit à gauche pour renfermer le jardin royal des Plantes. Elle avoit tout le côté gauche de la rue Copeau en remontant; le même côté de la rue Moufetard en descendant; et quant au côté droit de cette dernière rue, elle ne le renfermoit que depuis la huitième maison, à partir du coin de la rue Contrescarpe. Elle entroit alors dans la rue Pot-de-Fer, dont elle avoit les deux côtés jusqu'à la rue Neuve-Sainte-Geneviève, où elle commençoit à n'avoir plus que le côté gauche. Au bout de cette rue Pot-de-Fer elle coupoit la rue des Postes, entroit dans la rue des Vignes, dont elle avoit le côté gauche, perçoit jusqu'aux murs du jardin du Val-de-Grace, et revenoit par la cour Saint-Benoît regagner la rue de Lourcine (1).

Cette église prétendoit posséder une relique de saint Pierre, que l'on conservoit dans la chapelle Saint-Charles.

L'HÔPITAL DE LOURCINE,

AUTREMENT DIT

COMMUNAUTÉ DE SAINTE-VALÈRE.

Il y a, sur l'origine et sur l'auteur de cette fondation, beaucoup d'incertitude et d'opinions contradictoires parmi les historiens de Paris. Dubreul paroît avoir rencontré plus juste que les autres en disant que cet hôpital

(1) On voit que cette paroisse sortoit ainsi du quartier dans lequel elle est située. Elle n'est pas la seule qui offre de telles irrégularités.

fut fondé par la reine Marguerite de Provence, veuve de saint Louis. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au siècle suivant il appartenoit à Guillaume de Chanac, évêque de Paris, et ensuite patriarche d'Alexandrie, ce qui lui avoit fait donner le nom d'*Hôtel-Dieu du Patriarche* (1). On ignore quand il reçut celui de *Saint-Martial et de Sainte-Valère*; mais Jaillot pense que ce dut être sous l'épiscopat de Guillaume de Chanac lui-même, ou du moins de Foulques son neveu. Tous les deux étoient Limousins de naissance, et devoient être par conséquent portés à étendre le culte d'un saint évêque de Limoges et d'une vierge qui souffrit le martyre dans cette ville.

Cet hôpital fut sans doute abandonné dans les siècles suivants, car on voit, par un arrêt du parlement de 1559, qu'il fut saisi sur un particulier nommé Pierre Galland, mis en la main du roi, et destiné à recevoir les malades attaqués du mal vénérien.

Dès l'année 1576, Nicolas Houel, marchand apothicaire et épicier, avoit demandé la permission d'établir un hôpital « pour un certain nombre « d'enfants orphelins qui y seroient d'abord instruits dans la piété et les « bonnes lettres, et par après en l'état d'apothicairerie, et pour y préparer, « fournir et administrer gratuitement toutes sortes de médicaments et « remèdes convenables aux pauvres honteux de la ville et des faubourgs « de Paris. » Il demandoit à cet effet que le roi lui abandonnât ce qui restoit à vendre de l'hôtel des Tournelles. Son projet fut agréé, il reçut un édit favorable à sa fondation, qui fut placée, en 1577, dans la maison des Enfants-Rouges; mais dès 1578, soit que le terrain de cet hôpital ne fût pas assez vaste, soit qu'on trouvât de l'inconvénient à réunir dans un même local deux établissements différents, il fut ordonné que l'hôpital du sieur Houel seroit transféré dans celui de Lourcine, « désert « et abandonné par mauvaise conduite, tout ruiné, les pauvres non « logés, et le service divin non dit ni célébré. » Ceci fut exécuté dans la même année; le nouveau fondateur fit construire une chapelle, et acheta vis-à-vis un terrain fort étendu, qu'il destina à la culture des plantes

(1) Il ne faut pas le confondre avec la *cour du Patriarche*, lieu assez vaste, et voisin de celui-ci, qui appartenoit au même prélat. Des actes rapportés par Jaillot prouvent évidemment que c'étoient deux édifices différents.

médicinales, tant indigènes qu'exotiques. Ce terrain fut agrandi depuis par l'acquisition de quelques maisons environnantes. (C'est aujourd'hui le jardin des Apothicaires.)

L'hôpital du sieur Houel, indiqué dans les titres sous le nom de la *Charité chrétienne*, éprouva, après sa mort, quelques changements. Henri IV crut qu'il seroit plus convenable d'y placer les officiers et soldats blessés à son service; et plusieurs édits de ce prince, des années 1596, 1597, 1600, 1604, ordonnèrent que les pauvres gentilshommes, officiers et soldats, vieux ou caducs, seront mis en possession de la maison de la Charité chrétienne, et qu'ils y seront reçus, nourris, logés et médicamentés. Les dispositions que Louis XIII fit bientôt après en leur faveur permirent d'employer cet hôpital à d'autres pieux usages. On le voit successivement occupé par plusieurs petites communautés de filles, qui ne surent pas s'y maintenir; depuis uni à l'ordre de Saint-Lazare, ainsi que les autres hôpitaux abandonnés, ensuite remis à l'archevêque de Paris, qui en fit présent à l'hôtel des Invalides, lequel en a joui jusqu'à la fin de la monarchie (1).

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-MARCEL.

L'INCERTITUDE où les anciens historiens nous ont laissés sur la véritable origine de cette église a fait naître parmi les modernes, malheureusement trop portés à tout expliquer, une foule de vaines conjectures. Presque tous ont répété, d'après Corrozet et Dubreul, que ce fut dans le principe une chapelle dédiée par saint Denis sous l'invocation de saint Clément; que depuis, saint Marcel y ayant été inhumé, le fameux paladin Roland, comte de Blayes, et neveu de Charlemagne, la fit rebâtir et dédier une seconde fois sous le nom de ce dernier saint. Tous ces faits

(1) Cet hôpital n'existe plus. La chapelle, dédiée sous le nom de Saint-Martial et Sainte-Valère, avoit été détruite long-temps avant la révolution.

ne semblent appuyés que sur une simple tradition dénuée de preuves, et qui s'est perpétuée faute de monuments assez authentiques pour la détruire.

Il est certain que saint Marcel, évêque de Paris, fut enterré en cet endroit vers l'an 436; mais on ne trouve nulle part qu'on y eût dès-lors édifié une chapelle et formé un cimetière public. La coutume des Romains, que l'on suivoit encore à cette époque, étoit, comme nous l'avons déjà dit, d'enterrer les morts hors des villes et sur les grands chemins; et l'on trouve effectivement que le lieu de la sépulture de saint Marcel étoit sur le bord de celui qui conduit en Bourgogne; tout ce qu'on en peut conclure, sans oser fixer aucune date, c'est que les chrétiens élevèrent sans doute par la suite une chapelle ou un oratoire sur son tombeau. La dévotion des Parisiens et le concours des peuples, attirés par les miracles qui s'y opéroient, obligèrent bientôt d'y bâtir des maisons, et peu à peu se forma le bourg que Grégoire de Tours appelle simplement le bourg de Paris, *vicus Parisiensis civitatis*.

Il faut également rejeter avec Jaillot l'opinion de de Launoy, adoptée par Sauval, que l'église Saint-Marcel a été la première cathédrale; pour le prouver, il ne suffit point de supposer, toutefois sans autorités suffisantes, que saint Denis y a célébré les saints mystères, et de rappeler l'*ecclesia senior* dont parle Grégoire, dénomination par laquelle il semble désigner l'église dont nous parlons. M. de Launoy convient lui-même que ce mot peut signifier également une *vieille* église et l'église *mère;* et la preuve qu'on veut tirer de l'autre assertion est encore plus foible, ou pour mieux dire tout-à-fait nulle. L'opinion de Piganiol, qui veut que l'endroit où est située l'église Saint-Marcel fût un cimetière destiné aux évêques et aux clercs, de même qu'il y en avoit un pour les moines, situé sur l'emplacement occupé depuis par les religieuses de Saint-Magloire, et un autre pour le peuple aux SS. Innocents, n'est pas soutenue par de meilleures raisons, et par conséquent ne peut obtenir aucune autorité. Si les évêques et les clercs ont eu un lieu particulier pour leur sépulture, il est vraisemblable qu'on auroit plutôt choisi la montagne où avoit été enterré Prudence, prédécesseur de Marcel (1), qu'un

(1) A l'endroit où l'on bâtit, au siècle suivant, l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul, nommée depuis Sainte-Geneviève.

coteau beaucoup plus éloigné, et séparé du faubourg par la rivière de Bièvre.

Il faut donc en revenir à cette première opinion, beaucoup plus vraisemblable, qu'un oratoire aura été bâti sur la sépulture de Saint-Marcel, et qu'un bourg se sera formé autour par la suite des temps. Laissant ensuite de côté toutes les traditions vagues qui fixent la reconstruction de cette antique chapelle, les unes sous Charlemagne, les autres sous Louis-le-Débonnaire, il faut arriver au premier titre qui en parle d'une manière positive, c'est un contrat fait en 811 entre le chapitre de Notre-Dame et Étienne, comte de Paris.

Une charte de Charles-le-Simple, de l'année 918, qui confirme aux *frères* de Saint-Marcel la restitution et donation que leur avoit faite l'évêque Théodulphe, de plusieurs maisons ou métairies (manses) situées autour de leur *monastère*, a fait penser à Piganiol et à dom Félibien que cette église avoit d'abord été desservie par des moines. Jaillot combat cette assertion, 1° en rappelant la remarque déjà faite, que le terme de monastère, *monasterium*, *cœnobium*, a été souvent employé pour désigner une église collégiale, et même une paroisse; 2° que le nom de frères s'appliquoit aux chanoines et aux prêtres qui vivoient en commun, ainsi qu'aux religieux (1); 3° enfin, et cette dernière preuve est péremptoire, qu'on ne trouve aucun acte qui fasse mention des moines de Saint-Marcel, ni de l'époque à laquelle on leur auroit substitué des chanoines; que la charte même de Charles-le-Simple, confirmée en 1046 par Henri Ier, prouve contre son assertion, puisqu'on y trouve le nom de Hubert, *doyen* de Saint-Marcel, etc. Une foule d'autres titres viennent à l'appui de celui-ci, et donnent à l'opinion de ce critique le dernier degré d'évidence.

Quant à la restitution faite à ces chanoines, la charte que nous venons de citer nous apprend qu'Ingelvin, évêque de Paris, mort en 883, leur avoit donné quinze maisons près de leur église; que les désastres causés par les Normands, lorsqu'ils assiégèrent la ville de Paris, forcèrent Anscheric, un de ses successeurs, de reprendre ces maisons,

(1) On trouve souvent dans les actes les chanoines de Notre-Dame sous la dénomination de *frères de Sainte-Marie*.

qu'il donna à l'un de ses vassaux, et qu'après sa mort Théodulphe jugea à propos non seulement de les rendre, mais encore d'en ajouter une de son propre domaine. Cette propriété de terrains que les évêques de Paris avoient à Saint-Marcel pourroit faire présumer que ce saint lui-même y avoit sa maison de campagne, laquelle aura appartenu depuis à ses successeurs. Ce qu'il y a de certain, c'est que les évêques de Paris ont souvent demeuré au cloître Saint-Marcel. Il existe plusieurs actes qui sont datés de cet endroit, et anciennement on lisoit l'inscription *Domus episcopi* sur la porte de la maison affectée au doyen de cette collégiale.

Ce fut vraisemblablement sous l'épiscopat de Gozlin, mort en 886, que la crainte des profanations, qui marquoient par-tout le passage des Normands, fit transporter la châsse de Saint-Marcel à Notre-Dame. On croit qu'elle y est restée depuis ce temps, soit que l'on appréhendât de nouvelles incursions de la part de ces barbares, soit qu'ils eussent pillé et brûlé l'église d'où elle avoit été retirée. Il paroît que cet édifice fut rebâti au onzième siècle, et que depuis on n'a fait que le réparer.

C'étoit un monument qui, du reste, n'avoit rien de remarquable : sous le maître-autel étoit une chapelle souterraine soutenue sur six piliers, où il y avoit trois autels. La salle capitulaire étoit située sur la droite du chœur.

CURIOSITÉS.

SÉPULTURES.

Au milieu du chœur avoit été inhumé le célèbre Pierre Lombard, dit le maître des sentences, mort en 1164, ainsi que le marquoit l'épitaphe placée sur sa tombe (1).

Le chapitre de Saint-Marcel avoit la préséance sur les deux autres, qui, comme lui, étoient qualifiés du nom de *filles* de M. l'archevêque. Les canonicats étoient à la nomination de ce prélat. Le chapitre nommoit le doyen et les chapelains, et avoit en outre le droit de nommer aux cures

(1) Les licenciés en théologie étoient, dit-on, obligés de venir, pendant leur licence, chanter, le jour de Saint-Pierre, une messe dans cette collégiale à six heures du matin.

de Saint-Martin, de Saint-Hilaire, de Saint-Hippolyte, et à celle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, conjointement avec le chapitre de Saint-Benoît.

Sa juridiction s'étendoit autrefois sur le bourg Saint-Marcel, le mont Saint-Hilaire, et partie du faubourg Saint-Jacques : on l'appeloit la *châtellenie Saint-Marcel.* Cette justice fut supprimée et unie au châtelet en 1674; mais, en 1725, M. Colonne Dulac obtint que le chapitre auroit la haute justice dans l'étendue du cloître, et la moyenne dans tout ce qui composoit sa seigneurie, laquelle s'étendoit assez avant dans la plaine d'Ivry. L'audience se tenoit dans une maison du cloître.

Ce bourg, qui s'étoit formé autour de l'église Saint-Marcel, et qui en avoit reçu le nom, étoit séparé de celui de Saint-Médard par la rivière de Bièvre. Des lettres de Philippe-le-Bel, données en 1287, prouvent qu'à cette époque ce lieu n'étoit point encore considéré comme faisant partie des faubourgs de Paris. Il s'accrut tellement par la suite, qu'il en reçut le nom de *ville*, et c'est sous ce titre qu'il est désigné dans les lettres-patentes de Charles VI de l'année 1410 (1). Les faubourgs s'étant eux-mêmes considérablement augmentés dans le quinzième siècle et les suivants, et ceux qui régnoient de ce côté s'étant prolongés jusqu'au bourg Saint-Marcel, il commença à être mis lui-même au nombre des faubourgs de Paris. On le nomme vulgairement *Saint-Marceau* (2).

---

(1) On ne doit cependant pas, dit l'abbé Lebeuf, entendre ce terme dans le sens qu'on lui donne aujourd'hui.

(2) Le clocher de l'église de Saint-Marcel a été abattu, et l'on a fait une maison particulière du corps du bâtiment.



L'ÉGLISE SAINT-MARTIN.

Cette petite église étoit située dans le cloître Saint-Marcel, et dépendoit de cette collégiale. La plupart de nos historiens, trompés par la date de la dédicace qu'en fit M. de Beaumont, évêque de Paris, s'accordent à dire qu'elle ne fut érigée en paroisse qu'en 1480. L'abbé Lebeuf a prouvé, par le Pouillé de 1220, que dès cette époque elle étoit église paroissiale. Quant à son origine, on ne peut en déterminer au juste l'époque. Le plus ancien auteur qui en fasse mention est le continuateur de la Chronique de Sigebert de Gemblours; il en parle à l'an 1129, et ne la qualifie que de petite église, *ecclesiola sancti Martini;* Albéric lui donne le même nom, et une bulle d'Adrien IV, de 1158, en fait également mention sous le simple titre de *chapelle*. En la considérant sous ce dernier rapport, il seroit possible qu'elle eût une plus haute antiquité: on sait que l'ancien usage étoit de construire des chapelles auprès des basiliques, et tout porte à croire que, peu de temps après la reconstruction de Saint-Marcel, on aura bâti celle-ci, et qu'on y aura mis un prêtre pour la desservir et pour y administrer les sacrements aux habitants du cloître (1).

Le chœur de cette église fut sans doute reconstruit en 1544, car on voit que le 12 mai de cette année l'évêque de Mégare obtint la permission de la bénir. Elle fut considérablement augmentée en 1678 (2).

---

(1) Dans ce cloître, la demoiselle Abra de Raconis avoit acheté une maison pour y établir un couvent de Cordelières. Elle la donna, sous cette condition, aux religieuses de cet ordre, établies rue de Lourcine, par contrat du 13 décembre 1628. L'archevêque de Paris ayant accordé son consentement, elles y envoyèrent quelques religieuses; mais cette maison ne s'étant pas trouvée propre pour y placer une communauté, elles en sortirent peu de temps après, et formèrent un autre établissement, rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain. (Jaillot.)

(2) Cette église a été détruite pendant la révolution.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-MARTIN.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, un tableau de l'école vénitienne, représentant l'assomption de la Vierge.

Près la porte de la sacristie, une adoration des bergers; copie de *Rubens*.

Dans la chapelle de la communion, une résurrection; par un peintre inconnu.



S.t Martin.

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-HIPPOLYTE.

On ignore en quel temps fut bâtie cette chapelle, et l'époque de son érection en paroisse n'est pas plus connue; tout ce qu'on sait, c'est qu'elle dépendoit du chapitre de Saint-Marcel, et c'est ainsi qu'elle est présentée dans la bulle d'Adrien IV, du 26 juin 1158. Plusieurs historiens ont pensé que c'est à cette époque qu'elle devint église paroissiale, et l'abbé Lebeuf, qui adopte cette opinion, y a joint plusieurs réflexions, qu'il présente toutefois comme de simples probabilités. Il pense « que la paroisse Saint-« Hippolyte, dont l'existence doit remonter jusqu'au douzième siècle, « fut érigée *pour le peuple* à l'époque où l'on rebâtit Saint-Marcel, et « lorsque le village qui entouroit cette église devint si considérable qu'il « mérita le nom de bourg et fut séparé de celui de Saint-Médard. » Jaillot trouve avec raison ces conjectures extrêmement hasardées, et même dépourvues de tout fondement. C'étoit un usage, comme nous l'avons déjà remarqué, de construire des oratoires dans le voisinage des grandes basiliques, à la juridiction desquelles elles étoient soumises, et les chapelles de Saint-Martin et de Saint-Hippolyte peuvent devoir leur origine à cette dévotion des fidèles; mais il n'en est pas moins vrai que le service se faisoit constamment dans la grande église; et c'étoit seulement lorsqu'elle devenoit trop petite pour le grand nombre des paroissiens, ou que ceux-ci, par l'agrandissement de la ville et des faubourgs, s'en trouvoient trop éloignés, qu'on érigeoit en aides ou succursales, même en paroisses, les chapelles bâties sur son territoire. Ainsi donc, sans contester que celle-ci ait été antérieure au rétablissement de Saint-Marcel, bâtie dans le même temps ou depuis, on peut présenter à peu près comme certain qu'elle n'a jamais été une église érigée *pour le peuple*. Il étoit dans l'obligation d'aller à Saint-Marcel, son église mère; rien ne pouvoit l'en dispenser; et la proximité même de l'église Saint-Hippolyte, éloignée seulement de quatre-vingt-dix toises de l'autre, en est une preuve plus

forte encore que tout le reste. D'ailleurs cette bulle même d'Adrien IV, citée par le savant abbé à l'appui de son système, ne donne à Saint-Hippolyte que le titre de *chapelle,* tandis qu'elle désigne, avec les qualifications d'*église et son cimetière*, les *paroisses* établies sur le territoire de Saint-Marcel, de manière qu'il faut en conclure précisément le contraire de ce qu'il a avancé.

On ne peut donc reculer jusqu'à 1158 l'érection de cette chapelle en paroisse; mais, sans en fixer positivement la date, on prouveroit facilement qu'elle jouissoit de ce titre dès 1220; et si l'on s'en rapporte à un mémoire du chapitre de Saint-Marcel contre le curé de Saint-Hippolyte, mémoire cité par Sauval, il paroîtroit qu'elle ne l'avoit obtenu qu'en 1215, environ quatre ans auparavant, pour se conformer à une décision du quatrième concile de Latran (1).

L'église de Saint-Hippolyte paroissoit avoir été rebâtie en entier dans le seizième siècle. Le sanctuaire même étoit plus nouveau et d'une construction très peu régulière. La tour ou clocher, placée du côté méridional, ne paroissoit pas avoir plus de cent cinquante ans. Entre le chœur et le sanctuaire étoient plusieurs tombes taillées à la manière du douzième et du treizième siècle (2).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-HIPPOLYTE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, dont le dessin avoit été donné par *Lebrun*, l'apothéose de Saint-Hippolyte; par ce peintre célèbre.

Dans la chapelle de la communion, un tableau dont le sujet n'est pas indiqué; par le même.

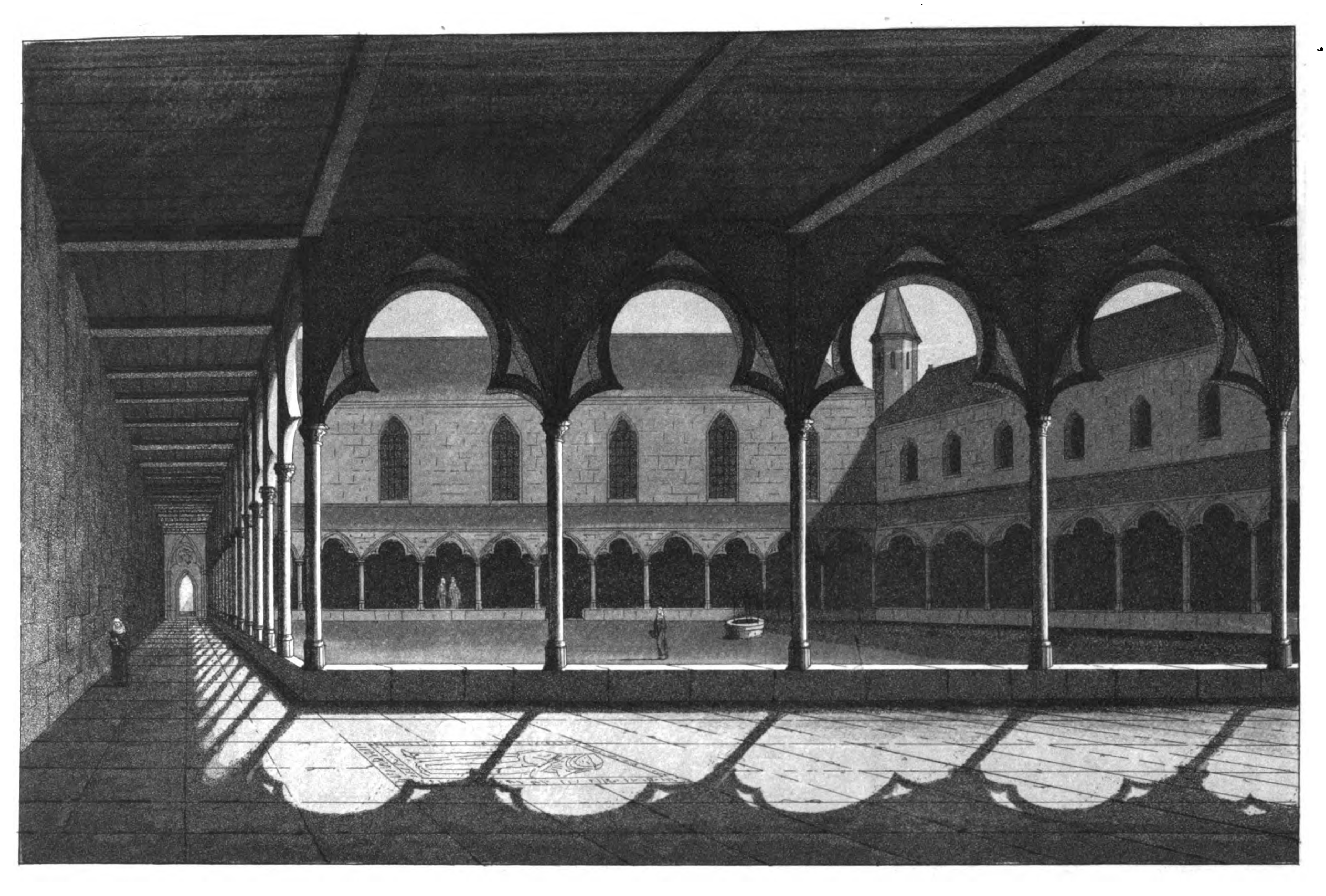
Deux petits tableaux de *Le Sueur*, également sans indication de sujets.

---

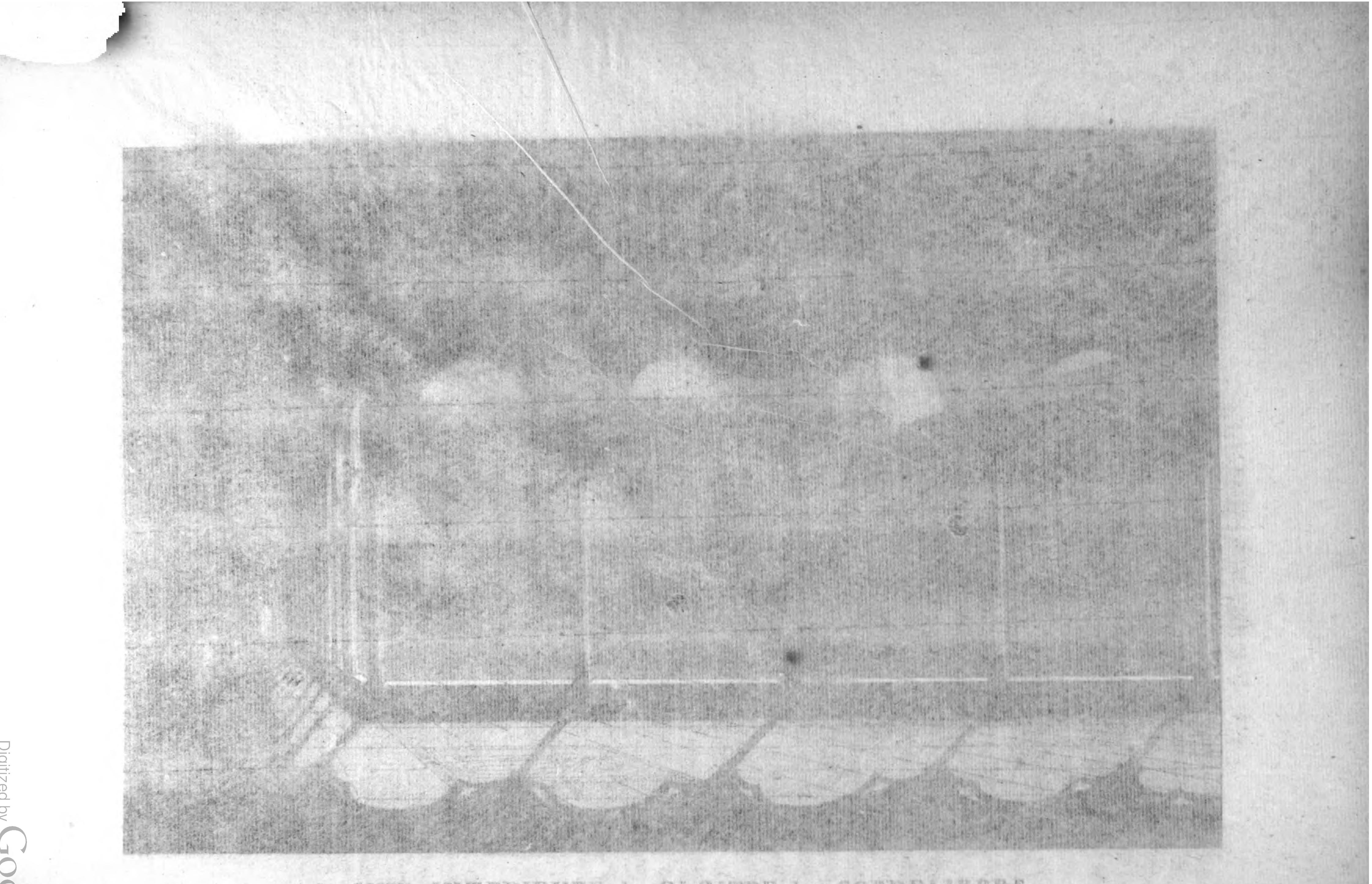
(1) Le trente-deuxième canon de ce concile ordonnoit aux curés de desservir eux-mêmes leur paroisse, à moins que la cure ne fût annexée à une prébende ou à une dignité qui obligeât le curé de servir dans une plus grande église; auquel cas le concile lui enjoint d'avoir un vicaire perpétuel, qui recevra une portion congrue sur le revenu de la cure; telle est l'origine des *portions congrues*: et il paroît assez vraisemblable de fixer à cette époque l'érection de la cure de Saint-Hippolyte. (Jaillot.)

(2) Cette église a été presque entièrement démolie depuis quelques années. Il ne reste plus qu'une partie de l'enceinte et de la voûte.





VUE INTERIEURE du CLOITRE des CORDELIERES



VUE INTERIEURE du CLOITRE des CORDELIERES

Dans la nef, plusieurs grands tableaux donnés par les paroissiens, et exécutés par *Boisot*, *Martin*, *Challe*, *Clément* et *Briard*.

SÉPULTURES.

Dans une chapelle au fond de l'église, à droite, avoit été inhumé M. Le Prêtre de Neubourg fils.

CIRCONSCRIPTION.

Elle commençoit au coin supérieur de la rue des Trois-Couronnes, dont elle avoit tout le côté droit en montant. Elle se portoit ensuite dans la campagne, d'où elle revenoit enfermer les Gobelins et les Filles-Anglaises, établies au Champ-de-l'Allouette. Elle se prolongeoit ensuite dans le chemin de Gentilli; l'abbé Lebeuf ajoute qu'anciennement sa juridiction s'étendoit jusque dans le bourg de Notre-Dame-des-Champs, dont plusieurs maisons furent détachées, sous le règne de Louis XIII, pour former la paroisse de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Le curé de Saint-Hippolyte fut dédommagé de ce démembrement.

La cure de cette paroisse étoit à la nomination du chapitre de Saint-Marcel.

LES CORDELIÈRES.

La véritable époque de la fondation de ces religieuses à Paris n'est pas bien connue. La plupart de nos historiens se sont contentés de rapporter qu'en 1270 Thibauld VII, comte de Champagne et roi de Navarre, établit et dota des Cordelières près de Troyes; qu'il leur donna des revenus suffisants, et leur fit bâtir un monastère, dont elles prirent possession en 1275; que l'endroit qu'elles occupoient n'étant ni sain ni commode, elles le quittèrent en 1289, pour venir s'établir à Paris au faubourg Saint-

Marcel. Dubreul ajoute qu'un chanoine de Saint-Omer, nommé Gallien de Pises, fut le fondateur de ce nouveau couvent, au moyen d'un legs qu'il fit à ces religieuses, lequel consistoit en trois maisons qu'il avoit à *Lorcines*, un pré et une partie de bois situés dans le même lieu; et qu'il pria humblement la reine Marguerite de Provence, *en faveur de laquelle il avoit fait cette donation*, de vouloir bien se charger de poursuivre cette affaire, ce qu'elle accepta volontiers, etc.

Piganiol, qui copie ce récit, ajoute qu'on ne voit pas que cette reine ait fait à ce couvent d'autre bien que d'avoir fait bâtir une maison contiguë, dans laquelle elle se retira quelques années avant sa mort, et qu'elle leur donna par des lettres de l'an 1294, avec ses dépendances, toutefois sous la condition qu'elles ne pourroient, en aucune manière, l'aliéner, et qu'elles en laisseroient la jouissance à Blanche sa fille, sa vie durant. Ces faits sont certains, mais il n'est pas également vrai que Gallien de Pises puisse être regardé comme le premier fondateur de ce couvent; et il est remarquable que Guillaume de Nangis, auteur contemporain, cité comme garant de ce fait par Piganiol, dit précisément le contraire, c'est-à-dire que « ce fut Marguerite de Provence, femme « du très saint roi Louis, qui *établit* et *fonda* à Saint-Marcel un « couvent de sœurs mineures, dans lequel elle mourut en 1295, après y « avoir long-temps vécu. » *Hæc Parisiis apud sanctum Marcellum, cœnobium sororum minorum, in quo honestissimè diu vixit, constituit et fundavit.* C'est donc à cette reine et non au chanoine de Saint-Omer qu'il faut attribuer la fondation des Cordelières; et l'on ne peut douter que cette fondation ne soit antérieure au testament de ce dernier. C'est du moins ce qu'ont pensé les historiens de la ville, de l'église et de l'université de Paris, les auteurs du *Gallia Christiana*, Mézerai, etc.

Quant à l'autre opinion, qui veut qu'elles soient venues d'abord et directement de Troyes à Paris, Jaillot ne l'adopte pas; il est plus vraisemblable, selon lui, que les Cordelières déjà établies à Longchamp, où Isabelle de France, sœur de saint Louis, les avoit fondées en 1259; en furent tirées pour aller habiter le couvent du bourg Saint-Marcel, et que celles de Troyes n'y vinrent qu'après. Il cite à ce sujet plusieurs actes, d'où il infère que la fondation en fut faite en 1283.

A l'égard de la maison que Marguerite de Provence possédoit près du

monastère des Filles de Sainte-Claire, et dont elle lui fit don, maison qui depuis fut comprise dans l'enceinte de ces religieuses, Jaillot pense que c'est le *châtel* que saint Louis avoit en cet endroit, ainsi qu'il est prouvé par plusieurs actes de ce temps-là, et que cette princesse avoit pu se le réserver après la mort de son époux, avec d'autant plus de justice que c'étoit elle-même qui l'avoit fait bâtir. La donation en fut faite aux religieuses de Sainte-Claire par Blanche, sa fille, veuve de Ferdinand de La Cerda, fils aîné d'Alfonse X, roi de Castille et de Léon. Cette princesse fit aussi achever l'église commencée par sa mère, et mérita d'être comptée au nombre des bienfaitrices de ce monastère.

Les Cordelières furent maintenues dans la règle de celles de Longchamp, dont elles avoient été tirées, et reçurent le titre de *Filles de Sainte-Claire de la Pauvreté-Notre-Dame*. Elles étoient *urbanistes* (1); et leur église, dédiée en 1356, l'avoit été sous le vocable de Saint-Étienne et Sainte-Agnès.

Cette église n'avoit rien de fort remarquable. Le cloître, composé d'une suite d'arcades d'un gothique léger et très élégant, méritoit plus d'attention. Il avoit été construit par la princesse Blanche, et l'on y voyoit ses armes gravées sur les murs en plusieurs endroits. La salle de ses gardes, sa chambre à coucher, son lit, la chapelle où saint Louis entendoit la messe, existoient encore dans cette maison au moment de la révolution. Ces dames possédoient aussi le manteau royal de ce saint roi, et en avoient fait un ornement complet, qui ne servoit que le jour où l'on célébroit sa fête. Il étoit de velours bleu, semé de fleurs-de-lis d'or, entourées de semences de perles fines.

---

(1) Dubreul faisoit dériver ce nom du mot latin *urbs;* il dit qu'elles furent ainsi dénommées « non « pas pour villoter et ne garder la clôture, mais pour vivre de possessions comme ceux qui habitent « les villes. » Cette étymologie ridicule n'est point la véritable. Sainte Claire avoit fondé en 1212 un ordre pour les personnes de son sexe, sur le plan de celui que saint François-d'Assise avoit institué pour les hommes : cet ordre étoit d'une austérité qui paroissoit surpasser les forces humaines; et la pauvreté absolue de ces religieuses, qui ne vivoient que d'aumônes, les avoit fait nommer *les Pauvres-Dames*. Dix ans après la mort de cette sainte, arrivée en 1253, le pape Urbain IV crut devoir adoucir la règle de cet ordre, et permit aux religieuses de posséder des biens-fonds. Celles qui se maintinrent dans l'observance du premier institut sont appelées *Clarisses* ou *religieuses de Sainte-Claire* : telles sont les Filles de l'Ave-Maria, les Capucines, etc. Les autres qui avoient embrassé la règle mitigée par Urbain IV en prirent le nom d'*Urbanistes*.

La tranquillité de ce monastère fut souvent troublée par les évènements politiques, parcequ'il étoit situé hors des murs de Paris. Les troubles occasionnés par la prison du roi Jean, et la crainte des suites que pouvoit avoir cette triste catastrophe, obligèrent les Cordelières de se réfugier dans la ville; les malheurs de la ligue les mirent depuis dans la nécessité de prendre deux fois le même parti; dans l'année 1590, les troupes de Henri IV, qui s'étoient établies dans leur maison, la pillèrent et la détruisirent en grande partie; enfin la guerre civile les força encore, en 1652, de l'abandonner une quatrième fois; mais ce fut pour peu de temps, car elles y rentrèrent au mois d'octobre de la même année.

Cette communauté a d'abord été régie par des abbesses perpétuelles. Dans un chapitre provincial tenu à Saint-Quentin en 1629, il fut décidé qu'à l'avenir elles seroient triennales. En 1674 on jugea à propos de supprimer le titre même d'abbesse, et elles furent remplacées par des prieures qu'on élisoit également tous les trois ans (1).

LES FILLES ANGLAISES.

Ces religieuses ayant abandonné leur patrie par des motifs de religion, se réfugièrent à Cambrai, où elles obtinrent une maison en 1623. Dix-neuf ans après, on leur procura un établissement à Paris dans le faubourg Saint-Germain. Elles passèrent ensuite au faubourg Saint-Jacques, et quelques personnes charitables leur ayant acheté, au champ de l'Alouette, une maison et un terrain propre à construire un monastère, elles y entrèrent en 1644, et non en 1620, comme le dit Sauval. Leur établissement, autorisé en 1656 par le cardinal de Retz, fut confirmé par lettres-patentes en 1674 et 1676, enregistrées le 4 septembre 1681. Ces dames suivoient la règle de saint Benoît.

(1) Le couvent des Cordelières est presque entièrement détruit. Ce qui en reste sert d'atelier à un tanneur.

Leur église étoit sous le titre de Notre-Dame de Bonne-Espérance. Une des principales conditions de leur fondation étoit de prier spécialement pour le rétablissement de la religion romaine en Angleterre, et pour la conversion de ceux qui ne la professent pas (1).

LES GOBELINS,

OU

MANUFACTURE ROYALE DES MEUBLES DE LA COURONNE.

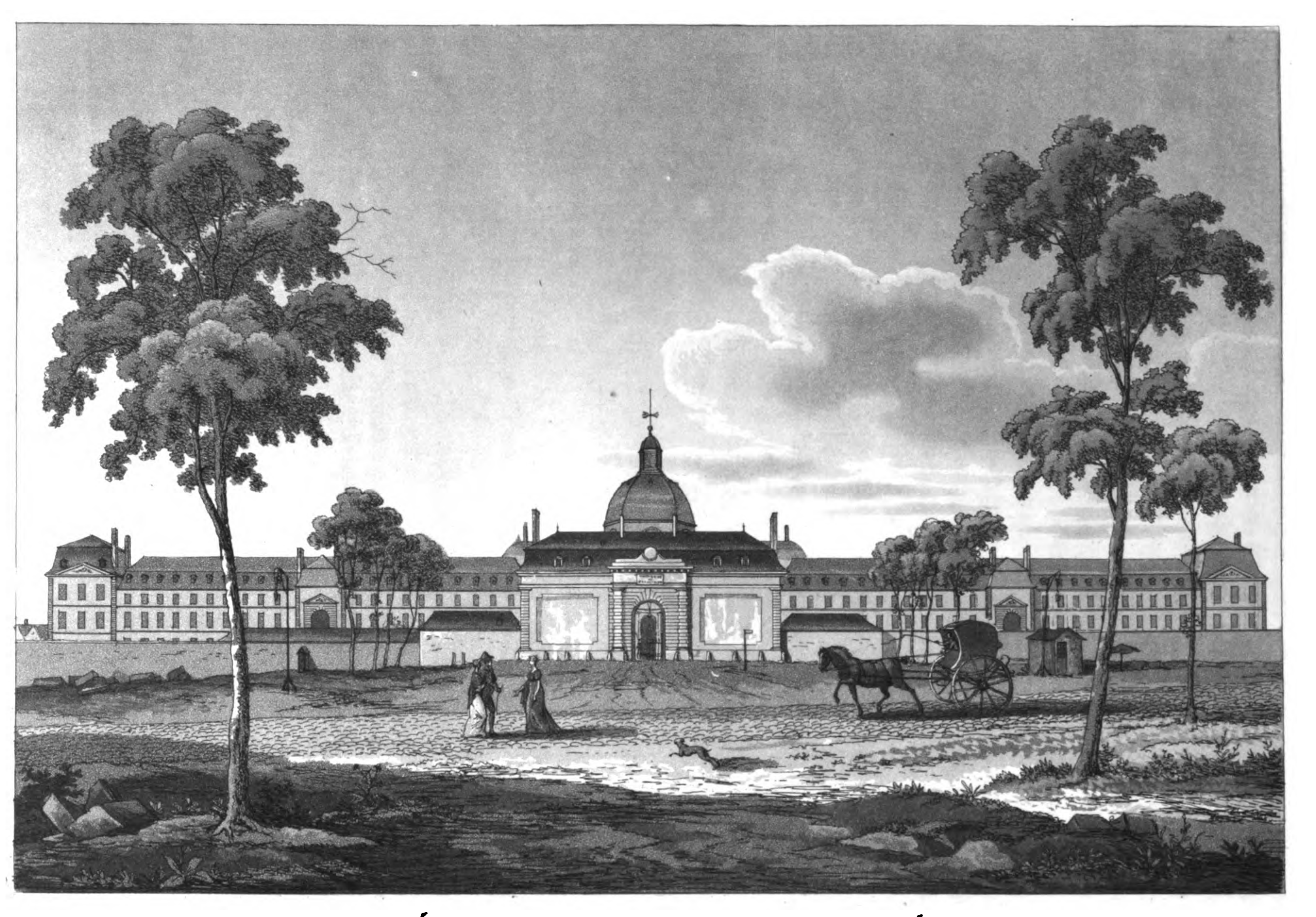
Le nom de *Gobelins* est celui d'une famille qui s'est rendue assez célèbre dans l'art de teindre les laines, sur-tout en écarlate, pour le faire donner au lieu qu'elle habitoit, à la manufacture qu'on y a depuis établie, et même à la rivière qui passe en cet endroit, car on l'appelle indifféremment rivière de Bièvre et rivière des Gobelins. C'est à tort que la plupart de nos historiens, donnant une origine extrêmement moderne à cette famille, nous représentent Gilles Gobelin comme le premier de ce nom qui se soit distingué dans la teinture sous le règne de François Ier. On trouve que dès les quatorzième et quinzième siècles il y avoit des drapiers et des teinturiers établis le long de la rivière de Bièvre; que Jean Gobelin y fit plusieurs acquisitions et y demeuroit en 1450; que son fils, qui lui succéda, y acquit des biens considérables, partagés, en 1510, entre ses enfants. Ceux-ci et leurs héritiers continuèrent encore quelque temps ce genre d'industrie avec le même succès, et furent enfin remplacés

(1) Leur église, très petite, et remarquable uniquement par son extrême propreté, avoit été rebâtie peu d'années avant la révolution. La bénédiction du maître-autel, érigé aux frais de M. Davignon, secrétaire du roi, avoit été faite le 14 septembre 1784.

par d'autres fabricants nommés Canaye. Il faut remarquer que jusqu'alors, et même long-temps après, ces manufactures n'étant ni privilégiées ni attachées spécialement au service du roi, n'étoient soutenues que par la consommation que le public faisoit des produits de leur industrie, car les manufactures diverses que Henri IV plaça au palais des Tournelles, à la rue de la Tisseranderie, aux galeries du Louvre, et celles de haute et basse-lice, qui furent établies par Louis XIII, n'ont rien de commun avec la maison des Gobelins. Ce fut vers 1655 qu'un Hollandais nommé Gluc, lequel avoit succédé aux sieurs Canaye, commença à attirer l'attention par le perfectionnement qu'il apporta dans ses travaux, perfectionnement qu'il dut principalement à un habile ouvrier en tapisserie de haute-lice, qu'il avoit fait venir de Bruges, et qui se nommoit Jean Liansen, dit Jans. L'illustre protecteur de toute industrie, M. de Colbert, résolut dès-lors de mettre cette manufacture sous la protection spéciale du roi, et de l'employer uniquement à son service. Il voulut faire plus, et réunir dans cet endroit, de tous les coins du royaume, les plus habiles ouvriers en toutes sortes d'arts, peintres, tapissiers, sculpteurs, orfèvres, ébénistes, etc., afin d'y faire fabriquer tous les meubles nécessaires à l'ornement et au service des maisons royales. A cet effet on acheta en 1662 toutes les maisons et jardins qui forment aujourd'hui le vaste emplacement des Gobelins. Ce ministre y fit construire des logements et des ateliers pour tous les artistes qu'il y avoit rassemblés; un édit du roi donna, en 1667, une forme stable à cet établissement, et le célèbre Le Brun en fut le premier directeur.

La manufacture des Gobelins a passé jusqu'à présent pour la première de ce genre qui existe dans le monde: la France doit à cet établissement les progrès extraordinaires que les arts et les manufactures y ont faits dans l'espace d'un siècle; et la quantité d'ouvrages parfaits et d'excellents ouvriers qui sont sortis de cette grande école est presque incroyable. Rien n'égale sur-tout la beauté des tapisseries qu'on y exécute, et qui surpassent de beaucoup ce que les Flamands et les Anglais ont jamais fait de mieux en ce genre.

Ces tapisseries étoient exposées tous les ans dans une grande galerie pratiquée dans la maison; et la chapelle, située au fond de la seconde cour, étoit également ornée des plus beaux morceaux de ces mêmes



VUE EXTÉRIEURE de l'Hôpital de la SALPÊTRIERE.

[illegible]

[illegible]

Pitié fut le premier asile qu'on leur ouvrit, et dès 1615 [illegible] de Médicis imagina de faire, en faveur des enfants des Pauvres enfermés, un hôpital du lieu dit *la Savonnerie*, [illegible] établir en [illegible], et sous sa protection, une manufacture de [illegible], pour les pauvres vieillards [illegible], [illegible], nous ne tarderons pas à [illegible].

[illegible] ces mesures [illegible] insuffisantes. [illegible] pendant les premières années de Louis XIV, les troubles [illegible] pendant la minorité de ce dernier prince, attirèrent dans cette capitale une multitude de vagabonds de toutes les parties du royaume, et y multiplièrent les mendiants à un tel point, que les historiens n'en font pas monter le nombre à moins de quarante mille. Leur audace sembloit croître de jour en jour; ils sentoient leurs forces; ils demandoient avec arrogance des secours dont ils étoient indignes, quelquefois même employoient la violence pour les arracher, et offroient, par [illegible] de

(1) La maison des Gobelins a conservé son ancienne [illegible], [illegible] perdu de sa supériorité.

(a) Voyez page [illegible].

(b) Voyez tome I[er], page [illegible].

étoffes. Les sujets qu'elles représentoient étoient ordinairement copiés d'après les meilleurs tableaux des plus habiles peintres de l'école française (1).

HÔPITAL GÉNÉRAL, DIT LA SALPÊTRIÈRE.

Nous avons déjà fait connoître quelles furent les premières mesures que l'on jugea à propos de prendre sous Louis XIII (2) pour prévenir les désordres qui pouvoient naître de la trop grande quantité de mendiants dont la ville de Paris étoit en quelque sorte infestée. La maison de la Pitié fut le premier asile qu'on leur ouvrit, et dès 1615 Marie de Médicis imagina de faire, en faveur des enfants des Pauvres enfermés, un hôpital du lieu dit *la Savonnerie*, où s'étoit établie en 1604, et sous sa protection, une manufacture de tapisserie (3). Enfin, vers 1622, on acheta, pour les pauvres vieillards infirmes, l'hôtel de Scipion Sardini, dont nous ne tarderous pas à parler.

Cependant ces mesures et ces divers dépôts ne tardèrent pas à devenir insuffisants. Les accroissements considérables de Paris sous Louis XIII et pendant les premières années de Louis XIV, les troubles qui accompagnèrent la minorité de ce dernier prince, attirèrent dans cette capitale une multitude de vagabonds de toutes les parties du royaume, et y multiplièrent les mendiants à un tel point, que les historiens n'en font pas monter le nombre à moins de quarante mille. Leur audace sembloit croître de jour en jour; ils sentoient leurs forces; ils demandoient avec arrogance des secours dont ils étoient indignes, quelquefois même employoient la violence pour les arracher, et offroient, par l'infamie et la crapule de

(1) La maison des Gobelins a conservé son ancienne destination, et n'a rien perdu de sa supériorité.

(2) Voyez page 180.

(3) Voyez tome Ier, page 504.

leurs mœurs, un spectacle odieux et repoussant qu'il étoit impossible de supporter plus long-temps au milieu d'une aussi immense population. Tout le monde sentoit la nécessité d'apporter un prompt remède à un tel fléau, et l'exécution en sembloit dangereuse et presque impossible, car on avoit sujet de craindre qu'ils ne se portassent aux derniers excès pour le maintien de leur indépendance. M. Pomponne de Bellièvre étoit alors premier président du parlement : ce grand magistrat, plein de zèle pour le bien public, forma la résolution de surmonter tous les obstacles qui s'opposoient à la destruction d'un tel scandale, et reprit avec activité le projet qu'on avoit déjà formé pour l'établissement d'un hôpital général. Le parlement en avoit ordonné l'exécution par son arrêt du 16 juillet 1632; mais les circonstances fâcheuses dans lesquelles on s'étoit trouvé à cette époque en avoient suspendu l'effet. Louis XIV applaudit au zèle du premier président, entra dans ses vues, et donna, le 27 avril 1656, un édit pour l'établissement d'un hôpital général, et un règlement pour tout ce qui devoit s'y observer. Aux maisons déjà disposées pour recevoir les mendiants qui voudroient s'y retirer, ce monarque ajouta le château de Bicêtre et la maison de la Salpétrière avec toutes leurs dépendances. On travailla aussitôt à disposer ces lieux convenablement à l'usage auquel on les destinoit; et toutes les mesures de prudence qu'exigeoit ce grand coup d'autorité ayant été prises, on publia que l'Hôpital général seroit ouvert, le 7 mai 1657, pour tous les pauvres qui voudroient s'y rendre; en même temps parut une ordonnance des magistrats qui défendoit, sous les peines les plus sévères, de demander l'aumône : le succès le plus complet fut le résultat d'une marche combinée avec tant d'adresse et de prévoyance.

Tout le monde sait que la maison de la Salpétrière étoit, avant cette époque, destinée à la préparation du salpêtre, et que c'est de là qu'elle avoit pris son nom. Dès cette époque elle avoit une chapelle sous le titre de Saint-Denis; mais sa nouvelle destination fit naître le dessein de remplacer cette chapelle par un monument plus considérable. Cet édifice fut élevé sur les dessins de *Libéral Bruant*, et fait honneur à cet architecte. Il se compose d'un dôme octogone de dix toises de diamètre, percé par huit arcades qui aboutissent à autant de nefs, dont quatre sont terminées par des chapelles. L'autel placé au centre étoit disposé de manière à être vu de toutes les nefs, qui formoient autant de divisions, dans lesquelles les femmes

étoient séparées des filles, et les hommes séparés des garçons. En dehors est un grand vestibule ou portique décoré de colonnes ioniques, et d'un attique au-dessus; toute cette composition est d'une noble simplicité. L'église nouvelle fut dédiée sous l'invocation de saint Louis.

Il régnoit dans cette maison un ordre et une police vraiment admirable: plus de sept mille pauvres de tout sexe et de tout âge y étoient abondamment entretenus de toutes les choses nécessaires à la vie, et rendus utiles par les travaux auxquels on les assujettissoit, travaux qui étoient proportionnés à leur force et à leur industrie. Il se faisoit un débit considérable des produits de ces ateliers.

Dans une seconde cour étoit la maison de force pour les femmes et filles débauchées. Une troisième renfermoit les bâtiments où logeoient les insensés. Il y avoit de plus une infirmerie, de vastes logements pour les gens chargés du service, et généralement toutes les commodités et toutes les distributions nécessaires dans un aussi grand établissement. L'Hôpital général étoit, pour le spirituel, sous la direction de vingt-deux prêtres et d'un recteur, répartis dans les principales maisons qui le composoient, lesquelles étoient au nombre de trois; la Pitié, qui, comme nous l'avons déjà dit, en étoit le chef-lieu, la Salpétrière et Bicêtre (1).

---

(1) Quoiqu'il n'entre point dans notre plan de parler des monuments qui ne sont pas renfermés dans l'enceinte de Paris, nous croyons que quelques détails sur ce fameux château de Bicêtre ne paroîtront point ici déplacés, et pourront même intéresser la curiosité de nos lecteurs. C'étoit, dans le principe, une simple maison de campagne qui appartenoit, en 1204, à l'évêque de Winchester en Angleterre. Elle en prit le nom, que le peuple ne tarda pas à altérer, suivant son usage : il l'appela d'abord *Vinchestre*, ensuite *Bichestre* et *Bicestre*. Cette maison fut depuis rebâtie et embellie par Jean, duc de Berri, frère de Charles V, qui en étoit devenu propriétaire, et ce fut là que ce duc et les autres princes ligués contre le duc de Bourgogne signèrent, en 1410, la paix * avec leur ennemi. Sa situation hors des murs de Paris l'exposoit à tous les désastres de la guerre; et dès l'année suivante les factieux qui désoloient la France ayant pillé et ruiné le château de *Bicêtre*, le duc de Berri, qui s'en étoit dégoûté, le donna au chapitre de Notre-Dame, avec toutes les terres qui en dépendoient. Les lettres qu'il fit expédier à ce sujet sont du mois de juin 1416. On voit que cette donation fut amortie par Charles VIII en 1441, et par Louis XI en 1464.

Soit que ce château n'eût pas été rétabli par les nouveaux propriétaires, soit qu'il fût tombé une seconde fois en ruine, il est certain toutefois que, sous le règne de Louis XIII, il étoit désert et abandonné, et que ce prince l'acquit en 1632, et y fit construire des bâtiments où il logea les officiers et les soldats invalides. Bicêtre fut alors appelé *la commanderie de Saint-Louis*; et l'on y construisit, en 1634, sous le nom de Saint-Jean, une chapelle, changée, peu de temps après, en église, sous

* Voyez tome II, pag. 61.

Les administrateurs, au nombre de vingt, avoient leur bureau à la Pitié. La maison du Saint-Esprit et en partie celle des Enfants-Trouvés étoient réunies à cet établissement.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE LA SALPÉTRIÈRE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, la résurrection de Notre-Seigneur; par *frère André*.

---

le même vocable. Enfin Louis XIV ayant conçu, pour la retraite des militaires invalides, des projets plus grands et plus dignes d'un roi de France, ce château fut joint, comme nous venons de le dire, à l'Hôpital général. On le destina d'abord à servir de demeure aux pauvres, veufs ou garçons, valides ou invalides. Il servoit aussi de prison pour les jeunes gens débauchés et les vagabonds que la police croyoit devoir soustraire de la société. Sa destination n'a point changé, et c'est là aussi que les malfaiteurs condamnés aux galères attendent le départ de la chaîne.

DE L'UNIVERSITE.

Il faut se transporter aux premiers temps de la seconde race pour trouver l'origine de l'Université; non que cette illustre école eût dès-lors son chef, ses magistrats, ses lois, ses privilèges, en un mot, cette constitution, chef-d'œuvre de prévoyance et de sagesse, qui l'a maintenue florissante jusque dans les derniers jours de la monarchie: il ne faut point chercher au-delà du onzième siècle les premiers éléments de sa formation en compagnie; mais on la voit remonter, par une succession presque continuelle de maîtres et de disciples, jusqu'au célèbre Alcuin, qui, sous la protection de Charlemagne, fit refleurir dans les Gaules les sciences et les lettres. Introduites d'abord par les Romains dans ces contrées barbares, qu'elles policèrent, et où elles furent long-temps en honneur; chassées par les grossiers vainqueurs qui succédèrent à ces maîtres du monde; jetant à peine quelque lueur foible et incertaine sous la dynastie turbulente et malheureuse des Mérovingiens, elles se virent enfin rappelées et placées près du trône par ce grand monarque, politique, guerrier, législateur, et qui semble réunir à lui seul tous les talents et tous les genres de gloire. Relevée par cette main puissante, l'école qui, de temps immémorial, existoit dans le propre palais de nos rois, où elle étoit principalement destinée à l'instruction de la jeune noblesse, reprit une telle vigueur et un tel éclat, « qu'elle devint, dit Alcuin lui-même, une « nouvelle Athènes, préférable à l'ancienne autant que la doctrine de « Jésus-Christ est supérieure à celle de Platon. » Les savants les plus distingués de l'Europe, attirés par les caresses et les libéralités de Charlemagne, vinrent de toutes parts y apporter les trésors de leur doctrine. Animés par un si noble exemple, les monastères et les cathédrales rouvrirent les anciennes écoles, qui, de tout temps, y avoient été attachées; et le goût de l'étude se répandit dans toutes les parties de l'empire. Cette étude comprenoit dès-lors presque toutes les parties des connoissances

humaines, mais seulement dans leurs rapports avec la religion. On apprenoit la grammaire pour mieux entendre l'écriture sainte, et pouvoir la transcrire plus exactement. La rhétorique et la dialectique ne sembloient utiles que parcequ'elles fournissoient des moyens de mieux pénétrer le sens des Pères, et de réfuter avec plus de ressources et de clarté les erreurs contraires aux dogmes du christianisme. Les auteurs païens et sur-tout les poëtes étoient dédaignés; on condamnoit leur lecture, et la musique elle-même, que l'on cultivoit avec une sorte de passion, étoit entièrement renfermée dans le chant ecclésiastique. C'étoit sur-tout dans l'école palatine que ce plan d'études avoit été mis en vigueur; et pendant près de trois siècles on y vit fleurir avec plus ou moins d'éclat la théologie et tous les arts libéraux, à l'exception de la médecine, dont il n'est fait presque aucune mention.

Cette école tomba sous Louis-le-Débonnaire, et redevint florissante sous Charles-le-Chauve. Toutefois les noms de ceux qui la gouvernèrent ne sont connus que jusqu'à la fin du règne de ce prince; et c'est encore une question parmi les érudits de savoir si, après lui, l'école palatine continua de suivre nos rois dans les diverses résidences qu'il leur plaisoit de choisir, où si dès-lors elle avoit un établissement fixe à Paris. Il est impossible de rien offrir de positif à ce sujet, mais dès le neuvième siècle on voit fleurir dans cette ville une école dirigée par Remi d'Auxerre, élève des disciples d'Alcuin; et soit que cette école fût une continuation de la première, ou simplement une branche détachée de ce tronc célèbre, il est certain du moins qu'au moment où nous perdons de vue l'école royale, celle que gouvernoit Remi paroît à nos yeux; et de là jusqu'à l'établissement de l'Université il n'y a plus ni lacune, ni obscurité dans l'histoire de l'enseignement public.

Robert, comte de Paris, régnoit alors dans cette ville, et protégea les lettres et ceux qui les cultivoient. Remi, qui mourut au commencement du dixième siècle, laissa des successeurs qui le remplacèrent dignement, et parmi lesquels il faut distinguer Abbon, depuis abbé de Fleuri, et Huboldus, chanoine de Liège, lequel ferme la tradition de l'enseignement à Paris pour le dixième siècle, et la commence pour le onzième. Cette dernière époque, plus riche que la précédente en maîtres fameux, nous conduit enfin à Guillaume de Champeaux, et dès-lors les traditions

deviennent encore plus authentiques, et la succession non interrompue des maîtres tout-à-fait incontestable.

Quelque temps avant que cet homme célèbre eût paru dans l'école, les études y avoient subi une révolution qui, sous plusieurs points, ne semble pas leur avoir été avantageuse. Depuis Remi d'Auxerre jusqu'alors, la marche de l'enseignement étoit extrêmement simple, mais sûre et raisonnable. On professoit la grammaire et la rhétorique d'après les principes adoptés de tout temps par les meilleurs maîtres; et la marche que l'on suivoit dans ce cours étoit peu différente de celle que nous avons vue en vigueur jusque dans les derniers temps de l'Université. Les études théologiques étoient imparfaites sans doute : il y avoit peu de curiosité et d'invention, mais un grand respect pour le dogme et pour les traditions : dans cette partie on ne donnoit presque rien à la raison humaine, et tout à l'autorité. La philosophie, qui se composoit de la dialectique et des quatre parties (1) principales des mathématiques, se réduisoit, pour la première de ces deux sciences, à l'explication du livre des dix cathégories, attribué alors à saint Augustin; et le respect qu'inspiroit la religion ôtoit jusqu'à la pensée d'employer les moyens que pouvoit offrir l'argumentation pour en éclaircir les difficultés et en pénétrer les mystères. On connoissoit Aristote; il l'étoit même, du moins en partie (2), dès le neuvième siècle; mais on en faisoit peu de cas, et ce ne fut que quelques années avant le commencement du douzième que le corps entier de ses écrits pénétra en France par les Arabes alors établis en Espagne, et grands admirateurs de ce philosophe. Ils y furent accueillis avec transport : malheureusement les esprits n'étoient pas assez forts pour démêler ce qu'il y avoit d'excellent dans les ouvrages de ce beau génie, et en séparer les idées hasardées et systématiques : de là s'introduisirent dans les études un goût d'analyse quintessenciée, la manie de tout définir, de multiplier les divisions et les subdivisions; l'amour de la dispute, les distinctions frivoles, en un mot toutes les subtilités qui formèrent le caractère de la scolastique. Alors on vit paroître la secte dangereuse des *nominaux*, dont on retrouve

---

(1) L'arithmétique, la musique, la géométrie et l'astronomie.

(2) Au dixième siècle, son traité περὶ ἑρμηνείας, c'est-à-dire *des signes interprètes de nos pensées*, et ses *topiques* faisoient déjà la matière des leçons de quelques maîtres.

encore des traces dans le quinzième siècle. Ils portèrent leurs bizarres égarements jusque dans les matières les plus importantes de la foi, et furent victorieusement combattus par les *réalistes*. Les arguments les plus puérils des anciens sophistes grecs devinrent l'occupation la plus grave des nouveaux philosophes, non moins absurdes et plus ignorants; l'amour du raisonnement, le sot orgueil qu'il inspire, firent bientôt dédaigner les lettres; et la théologie, traitée d'après cet imprudent système, commença à mêler sans cesse l'argumentation à l'autorité. Dans la situation où étoit alors l'école, cette méthode offroit sans doute de grands dangers; mais on ne peut disconvenir qu'il en résulta aussi de véritables avantages, lorsque, dans la suite, de bons esprits l'eurent épurée des vices dont l'avoient infectée les premiers qui en firent usage. Dès ce temps-là même, plusieurs surent se servir heureusement des armes qu'elle offroit également à l'erreur et à la vérité, et le corps de la doctrine fut conservé dans toute son intégrité.

C'est à cette époque que commence la grande splendeur de l'école de Paris. Jusque-là, c'est-à-dire pendant l'espace de près de deux siècles, elle avoit eu des rivales, et plusieurs même, telles que les écoles de Reims, sous Gerbert; de Chartres, sous Fulbert; de l'abbaye du Bec, sous Lanfranc, étoient plus fréquentées, plus fécondes en grands hommes, jetoient enfin un plus grand éclat; mais au douzième siècle, sous Guillaume de Champeaux, dont nous avons déjà parlé, sa gloire commence à obscurcir celle de toutes les écoles; et placée alors au premier rang, elle l'a depuis toujours conservé.

Guillaume de Champeaux étoit archidiacre de l'église de Paris: il tint long-temps les écoles du cloître, où il enseigna la rhétorique, la dialectique et la théologie avec beaucoup de réputation et un grand concours d'auditeurs. Le fameux Abailard se mit au rang de ses disciples: abusant des avantages que lui donnoit sur ce grave personnage un esprit moins solide sans doute, mais plus vaste et plus brillant, il eut bientôt éclipsé son maître; et par ses attaques continuelles sut lui inspirer de tels dégoûts, qu'on le vit quitter sa chaire, son archidiaconé, prendre l'habit de chanoine régulier, et s'enfermer dans la maison de Saint-Victor (1). Telle est l'origine de cette dernière école, si célèbre dans l'Université: Guillaume

(1) Voyez pag. 173.

ne tarda pas à y reprendre des leçons qu'il n'avoit interrompues qu'à regret; les excellents élèves qu'il y forma continuèrent l'ouvrage qu'il avoit commencé; le régime de la maison prit de la consistance; elle s'accrut en édifices et en revenus, et devint de plus en plus florissante par la régularité de la discipline et par l'excellence des études théologiques.

Abailard ne laissa point son maître tranquille dans cette retraite, et leurs démêlés continuèrent jusqu'au moment où Guillaume, nommé évêque de Châlons, eut enfin cédé la place à son ingrat et présomptueux adversaire. C'est alors que commença pour celui-ci cette longue suite de malheurs et d'égarements qui, plus encore que sa science et son génie, ont rendu son nom à jamais fameux. Personne n'ignore ses amours avec Héloïse, son mariage furtif, la vengeance atroce qu'exerça sur lui la famille de cette jeune personne, la retraite forcée des deux époux, et les persécutions continuelles que s'attira cet esprit ardent, inquiet, incapable de repos, et que l'amour désordonné de la gloire eut bientôt arraché du cloître pour le ramener sur un théâtre qui lui avoit été si funeste. Les subtilités de la dialectique, qu'il mêloit avec beaucoup de témérité dans ses leçons de théologie, le jetèrent bientôt dans de dangereuses erreurs, et élevèrent contre lui de violentes accusations. Justement condamné dans un concile assemblé à Soissons; forcé de s'enfuir du monastère de Saint-Denis, où son imprudence avoit excité contre lui de vifs ressentiments; attaqué de nouveau pour ses opinions erronées par saint Bernard et saint Norbert; condamné une seconde fois dans le concile de Sens, il ne mena plus désormais qu'une vie errante et agitée, pendant laquelle on le voit cependant professer encore à Paris dans l'école de Sainte-Geneviève, où dominoit l'étude de la dialectique.

C'étoit dans le cloître qu'Abailard avoit donné ses premières leçons, et les diverses circonstances de sa vie prouvent évidemment la multiplicité des écoles. Outre cette école attachée à la cathédrale, et celles de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, qui y sont clairement désignées, il y en avoit encore beaucoup d'autres (1); et des auteurs contemporains

(1) Dans le récit que Jean de Salisbury nous a laissé du cours de ses études, on voit qu'il y avoit un grand nombre de maîtres qui tenoient leurs écoles, les uns près de Notre-Dame, les autres sur la montagne Sainte-Geneviève. Il en nomme jusqu'à douze, et ils n'étoient pas les seuls. Ils enseignoient les arts et la théologie: il n'est point parlé de droit et de médecine.

nous apprennent que la dialectique y étoit enseignée par un grand nombre de maîtres, *à quàm plurimis magistris*. Du reste on ne voit rien qui puisse faire présumer que ces écoles fussent dès-lors réunies par un lien commun, ni soumises à la même autorité. On ne connoissoit encore, du temps d'Abailard, ni les titres de *bacheliers* et de *docteurs*, ni les conditions qu'il fallut remplir par la suite pour les obtenir; cependant on y remarque déjà des traces d'une discipline : on voit dès cette époque un maître destitué pour cause de désordres dans ses mœurs; on ne pouvoit commencer à donner des leçons que sous l'autorité d'un professeur titulaire; et lorsqu'Abailard fut attaqué pour ses opinions théologiques, ses accusateurs lui reprochèrent, entre autres griefs, la licence qu'il osoit prendre d'enseigner sans maître, *sine magistro*, parcequ'effectivement ce n'étoit point dans l'école de Paris, mais dans celle de Laon qu'il avoit pris des leçons de théologie.

Telle qu'elle étoit, cette école jouissoit d'une considération qui l'égaloit à ce qu'il y avoit de plus élevé dans l'état. Dès ce temps-là, les grandes dignités ecclésiastiques devenoient le partage de ses membres les plus illustres, et l'on compte une foule d'évêques, de cardinaux, même des papes (1) parmi les disciples qu'elle avoit formés. On la voit recevoir des marques éclatantes de la protection du saint-siège dans ses premiers démêlés, depuis si souvent renouvelés avec l'évêque et le chancelier de Paris; ses théologiens sont appelés dans les conciles, et deviennent la lumière de l'église; quelques écrivains de bon goût, tels qu'Abailard, Hildebert de Lavardin, Jean de Salisbury (2), luttoient encore contre les faux systèmes des scolastiques, qui cependant finirent par l'emporter, et dont le pédantisme barbare domina dans tout ce qui s'écrivit jusqu'à la renaissance des lettres dans le quinzième siècle. Les noms de grammaire et de rhétorique ne furent pas sans doute bannis des écoles, mais il n'en resta réellement que les noms; Aristote devint plus que jamais un objet de respect et d'admiration pour les philosophes, et la philosophie fut toute entière dans la dialectique. La compilation de Gratien, revêtue

(1) Célestin II, Adrien IV, Innocent III.

(2) Il reste d'Hildebert et de Salisbury des poésies d'une latinité assez pure, aussi bien pensées que bien écrites, et qui prouvent qu'ils étoient nourris de la lecture des bons modèles de l'antiquité. La prose de Salisbury offre aussi des morceaux extrêmement remarquables. Ce dernier étoit Anglais de naissance.

de la sanction des papes, fit instituer des écoles de droit canonique, où elle devint la première des autorités, malgré toutes les erreurs dont elle est remplie. L'heureuse découverte des Pandectes de Justinien avoit déjà ranimé l'étude du droit civil (1), jusque-là renfermée dans celle des lois barbares et du code Théodosien; on commença à cultiver la médecine; enfin le cours des études devint à peu près complet, et le treizième siècle n'étoit pas encore commencé que l'école de Paris avoit déjà acquis les droits de compagnie, un chef, des lois et des privilèges.

Toutefois il ne faut point s'attendre qu'un historien puisse produire l'acte de l'érection de cette école en université. Le changement qu'elle éprouva se fit, non par autorité ni tout d'un coup, mais comme de lui-même, et par cette progression insensible qui seule peut donner de la stabilité aux choses humaines. Des besoins nouveaux indiquèrent peu à peu la nécessité de nouvelles lois, et ce grand établissement se perfectionna ainsi par degrés au moyen d'une police qui, de jour en jour, devenoit plus régulière. D'abord du concours innombrable et toujours croissant des auditeurs, et de la trop grande quantité de maîtres, attestée par les écrivains du temps, naquit une confusion qui détermina l'école à réunir tant de parties éparses et sans consistance, afin d'assujettir cette jeunesse fougueuse à une discipline commune. Dans un corps composé d'une si grande multitude de membres, l'avantage, la nécessité même des divisions se présentoit d'abord; aussi à peine l'Université est-elle formée, que nous la voyons partagée en provinces, c'est-à-dire que se composant d'élèves qui s'y rendoient de toutes les parties de l'Europe, et chacun s'attachant, par un mouvement naturel, à ceux de son pays, cette première division se fit comme d'elle-même; et telle est l'origine des quatre *nations* de l'Université, origine qui a précédé celle des facultés. Quant à l'existence d'un chef, plus nécessaire encore, un diplôme de Philippe-Auguste, donné en 1200, nous apprend que l'Université en avoit un qui certainement ne pouvoit être que celui qu'elle a conservé jusqu'à la fin; ainsi nous trouvons à cette époque l'école de Paris subsistante en compagnie, partagée en nations, présidée par son recteur.

(1) L'étude en fut défendue dans l'école de Paris par le pape Honorius III, qui vivoit dans le treizième siècle, et n'y a été reprise que dans le dix-septième.

Sur ses premiers règlements de discipline, nous avons bien peu de monuments, et l'on peut croire qu'ils se composoient plutôt d'anciennes traditions que d'un code complet de lois écrites. Cependant on voit que la *licence* ou permission d'ouvrir une école devoit s'obtenir des chanceliers de Notre-Dame ou de Sainte-Geneviève, qui ne pouvoient la refuser aux sujets capables, ce qui suppose le droit de les examiner, quoique la disposition de la loi n'en fasse pas mention. Une autre loi interdit aux religieux l'entrée des écoles de droit et de médecine, et à plus forte raison la faculté de professer eux-mêmes ces deux genres d'études. Sur les autres points de police intérieure, tels que l'ordre des leçons, les exercices proposés aux étudiants, le droit de faire des statuts, de punir les contraventions, etc., on ne pourroit citer alors que des usages qui, par la suite, furent rédigés par écrit, et prirent successivement un caractère immuable.

Une telle compagnie ne pouvoit subsister sans privilèges qui assurassent la tranquillité de ceux qui la composoient. Un règlement, donné en 1158 par l'empereur Frédéric Barberousse en faveur de l'Université de Boulogne, paroît avoir servi de base à ceux qu'on accorda à celle de Paris, et dès-lors on voit que ses suppôts obtinrent tous les avantages de la cléricature, le droit de n'être jugés que par les tribunaux ecclésiastiques et dans le lieu de leurs études, celui d'aspirer aux bénéfices et d'en percevoir les revenus, sans être obligés à résidence. On voit aussi s'établir, dès le commencement, les *messagers* de l'Université, espèce d'officiers nécessaires alors dans les grandes écoles, et au moyen desquels les étudiants qui venoient d'un pays éloigné pouvoient entretenir une correspondance suivie avec leurs familles, et en tirer les secours dont ils avoient besoin (1).

La fondation des collèges remonte à cette même époque, et le premier objet de leur institution fut, en levant, à l'égard des écoliers.

(1) Outre ces privilèges, l'Université et tous ses suppôts, même ses clients, tels que libraires, relieurs, enlumineurs, écrivains, etc., étoient déchargés de toutes impositions, tailles, aides, gabelles, du guet de la ville, garde des portes, etc. Les livres étoient exempts de tout droit de péage et entrée en quelque lieu du royaume qu'on les transportât; et dans la distribution des bénéfices, le tiers en devoit être affecté à cette compagnie, et distribué entre ses membres.

indigents et pourvus d'heureuses dispositions, les obstacles que pouvoit leur opposer le mauvais état de leur fortune. Dans ces premiers établissements (1) se manifeste l'origine des *boursiers*, auxquels ils étoient principalement destinés. Toutefois on se tromperoit si l'on pensoit que de semblables fondations offrissent alors un cours d'enseignement tel qu'il se pratiqua depuis dans nos collèges en plein exercice: c'étoient simplement, comme, encore dans les derniers temps, nos petits collèges, de simples lieux de retraite où les jeunes étudiants, trouvant le couvert et une nourriture frugale, vivoient sous la direction d'un maître commun qui les menoit aux écoles publiques. Outre les trois principales, situées, comme nous l'avons déjà dit, dans le cloître Notre-Dame, dans les maisons de Sainte-Geneviève et de Saint-Victor, on en comptoit encore un grand nombre d'autres. Quiconque avoit acquis le droit d'enseigner pouvoit établir sa chaire d'enseignement en tel lieu qu'il lui plaisoit, pourvu qu'il ne s'éloignât pas des grandes écoles. On trouve des maîtres établis auprès du Grand-Pont et du Petit-Pont, au midi de la rivière et dans le bas de la montagne. Lorsque les clos Mauvoisin et Bruneau commencèrent à être habités, c'est-à-dire dans le cours du treizième siècle, il est probable qu'on y ouvrit aussitôt plusieurs écoles; ce qui est certain, c'est qu'au quatorzième siècle la rue du Fouare, qui fait partie de l'ancien clos Mauvoisin, et la rue Bruneau, qui est aujourd'hui la rue Saint-Jean-de-Beauvais, contenoient les écoles de la Faculté des Arts et de celle de Decret.

Sous le règne de Philippe-Auguste, qui protégea les lettres, et dont l'affection fut grande pour l'Université, cette compagnie commença à prendre un caractère d'indépendance plus marqué. Le chancelier de l'église de Paris, qui effectivement avoit seul le droit de donner la permission d'enseigner dans toute l'étendue du territoire soumis à la juridiction de la cathédrale, voulut porter plus loin ses prétentions, exiger une redevance en argent pour la concession de la licence, astreindre les maîtres à lui jurer obéissance, renfermer l'étude de la théologie et du droit canon dans les écoles épiscopale et claustrale dont il avoit l'intendance, enfin soumettre entièrement ce grand corps à sa juridiction. Loin d'y réussir, il

(1) Les collèges de Saint-Thomas-du-Louvre et des Danois.

fournit, par cette conduite violente, une occasion à l'Université de mieux établir qu'elle ne l'avoit fait jusqu'alors ses privilèges et immunités. Elle s'adressa directement au pape, qui se déclara lui-même son suprême législateur, lui donna des statuts par son légat (1), s'établit le défenseur de ses droits, et l'arracha ainsi sans retour à l'influence du chancelier et de l'évêque. Dès ce moment elle ne reçut plus d'ordres que de la cour de Rome; et nos rois, peu instruits à cette époque de la nature et de l'étendue de leur pouvoir, n'en usèrent pendant long-temps que pour lui accorder des privilèges nouveaux, et non, comme ils l'ont fait depuis, pour lui donner des lois.

Cette faveur des papes accrut encore l'éclat et la renommée dont l'Université avoit commencé à jouir dès le siècle précédent, et les hommes illustres qu'elle produisit alors en plus grand nombre que jamais confirmèrent cette haute estime qu'elle s'étoit acquise dans l'Europe entière, où elle étoit regardée, disent les écrivains contemporains, *comme la mère et la source de toute sagesse.* Cependant il s'en falloit de beaucoup que les études valussent ce qu'elles avoient été: les belles-lettres étoient de plus en plus négligées; il n'étoit plus question des bons auteurs de la latinité, qu'on expliquoit encore quelque temps auparavant: toutes les études grammaticales se réduisoient à la grammaire de Priscien, à laquelle on substitua par la suite le doctrinal d'Alexandre de Villedieu, qui avoit écrit vers le milieu de ce siècle. Contents d'éviter dans leur style les solécismes les plus grossiers, les écrivains d'alors dédaignoient, ou plutôt ne connoissoient plus aucun des ornements du discours. La philosophie avoit seule tous les honneurs; seule elle attiroit l'attention de ceux qui professoient les arts. Aristote en étoit l'unique guide, la seule tradition, l'autorité infaillible; et la doctrine de ce philosophe païen, aveuglément reçue dans des écoles chrétiennes, continua d'y faire naître des opinions erronées, téméraires, que les élèves portoient ensuite dans la théologie, et qui jetèrent plusieurs d'entre eux dans de nouvelles hérésies non moins dangereuses que celles qui, dans le siècle précédent, avoient déjà été signalées et confondues. Celles-ci le furent avec la même ardeur et le même succès; car tandis que

(1) Le premier légat qui leur donna un statut se nommoit Robert de Courçon. Il étoit élève de l'Université, et avoit été envoyé en France par le pape Innocent III pour y prêcher la croisade.

tout dégénéroit dans l'école, on doit à la faculté de théologie cette justice de dire qu'elle continua d'entretenir la véritable doctrine dans toute sa pureté (1). Ce n'est pas qu'elle fût alors très éclairée, mais elle craignoit les nouveautés, et savoit se renfermer dans les justes limites posées par la tradition et par l'autorité. Les zélateurs de l'orthodoxie avoient, comme leurs adversaires, le défaut de mêler trop de métaphysique à leurs raisonnements; mais continuellement appuyés sur la révélation, ils marchoient sans crainte de s'égarer: « La théologie, dit très bien Fontenelle (2), a été long-temps remplie de « subtilités ingénieuses à la vérité, utiles même jusqu'à un certain point, « mais souvent excessives; et l'on négligeoit alors la connoissance des « pères, des conciles, de l'histoire de l'église, enfin tout ce qu'on « appelle aujourd'hui théologie positive. On alloit aussi loin que l'on « pouvoit aller par la seule métaphysique, et sans le secours des faits, « presque entièrement inconnus: et cette théologie a pu être appelée « fille de l'esprit et de l'ignorance. » On ne connoissoit alors que deux livres, la Bible, qui a toujours été expliquée dans l'école de Paris, et l'ouvrage du Maître des Sentences (3). Celui-ci, qui forme un système et un corps complet et suivi, attiroit même davantage l'attention des maîtres et des disciples.

L'éclat des études théologiques à Paris y avoit attiré, peu de temps auparavant, deux ordres nouvellement formés, les Dominicains et les Franciscains, qui depuis jouèrent un rôle imporant dans l'histoire de l'Université, et lui durent en grande partie leur premier établissement (4). Ils ne tardèrent pas à obtenir dans cette capitale une grande considération, tant par le savoir et la piété d'un grand nombre d'entre eux, que par l'honneur que leur fit la reine Blanche de confier à leurs soins l'éducation du roi son fils. Ce grand crédit, les privilèges jusque-là sans exemple que leur accordèrent les papes, dont ils devinrent les plus chers favoris,

(1) Les livres d'Aristote y furent défendus pendant quelque temps, ou du moins on en restreignit beaucoup l'usage.

(2) Éloge de M. Duhamel.

(3) C'étoit une collection de sentences ou pensées tirées de l'écriture et des pères, lesquelles formoient un traité à peu près complet de théologie, en quatre livres assez courts. Cet ouvrage, supérieur à tous ceux qu'on avoit faits auparavant dans le même genre, étoit de Pierre Lombard, évêque de Paris.

(4) L'emplacement sur lequel ils commencèrent, en 1218, à bâtir leur grand couvent, dépendoit de cette compagnie, laquelle leur céda tous les droits qu'elle pouvoit y avoir par un acte qui existe encore.

leur firent naître la pensée d'entrer en partage avec l'Université d'une des branches les plus considérables des études, de la théologie. L'occasion s'en présenta, et ils surent la saisir : une malheureuse querelle qui s'éleva entre les écoliers et les habitants d'un faubourg (1), au sujet de laquelle cette compagnie se crut outragée par l'autorité dont elle avoit réclamé l'intervention, l'ayant portée à fermer ses écoles, et même à provoquer la dispersion de ses membres, les Dominicains, sous prétexte de prévenir les funestes effets qui pouvoient résulter de cette cessation entière de l'enseignement, se firent d'abord autoriser par l'évêque et le chancelier de Notre-Dame à établir chez eux une école de théologie. Les Franciscains ne tardèrent pas à imiter leur exemple ; et lorsque l'Université, après deux années d'interruption, eut repris ses exercices sous la médiation du pape, ce fut vainement qu'elle voulut s'opposer, ou du moins mettre quelques bornes aux prétentions ambitieuses de ces nouveaux venus. Après de longues et violentes querelles, dans lesquelles la cour de Rome montra pour les religieux mendiants la partialité la plus injuste et la plus décidée, ils parvinrent enfin à être admis dans cette illustre compagnie, dont ils ouvrirent ainsi l'entrée aux Carmes, aux Augustins, qui vinrent après eux, et même aux religieux de tous les ordres qui existoient alors ; car la bulle d'Alexandre IV, à laquelle ils durent cette prérogative, l'accorda également à tous les réguliers.

L'Université fut très sensible à cette disgrace qu'elle n'avoit point méritée. Toutefois sa constitution n'en reçut aucune atteinte considérable, car ces religieux, après quelque résistance, se virent dans la nécessité de se soumettre à toutes les obligations qu'elle imposoit à ses suppôts, de promettre par serment de garder les privilèges, statuts, droits, coutumes louables de la compagnie, et de n'en point révéler les secrets. D'un autre côté, les brillantes lumières que les ordres mendiants apportèrent dans les écoles firent honneur à l'Université en bien des occasions, et contribuèrent à augmenter sa gloire.

Ce grand changement en amena un autre, qui se préparoit depuis plusieurs années : ce fut la formation de la faculté de théologie en un corps distinct et séparé. C'étoit comme théologiens que les mendiants

(1) Voyez tom. I[er], page 303.

avoient voulu être admis, et le doctorat en théologie avoit été l'unique objet de leur ambition. Introduits par force dans cette partie de l'enseignement, ils n'en furent pas moins regardés comme des intrus par les artiens et les professeurs en médecine, qui s'obstinèrent long-temps encore à les repousser. Ce fut donc une nécessité pour la faculté de théologie de tenir ses assemblées à part, sans néanmoins se séparer de l'Université, aux privilèges de laquelle elle n'avoit garde de renoncer, et dès-lors elle forma un corps distingué des *nations*. Présidée d'abord par le chancelier de l'église de Paris, elle eut ensuite pour chef le plus ancien de ses membres, sous le nom de doyen.

Quelques années après (en 1270), les facultés de droit et de médecine se formèrent, à son exemple, en compagnie, eurent leurs sceaux particuliers, des assemblées, une discipline qui leur fut propre; et l'Université prit alors la forme qu'elle a toujours conservée depuis, c'est-à-dire qu'elle fut composée de sept compagnies, les trois facultés de théologie, droit et médecine, et les quatre nations (1) de la faculté des arts. Toutefois les trois facultés supérieures ne renfermèrent que des docteurs; leurs bacheliers restèrent dans les nations, qui continuèrent à former le corps

---

(1) Elles se nommoient 1° la nation de France; 2° la nation de Picardie; 3° la nation de Normandie; 4° la nation d'Angleterre *.

Ces quatre nations avoient chacune leur chef, que l'on appeloit procureur, et qui changeoit tous les ans.

Toutes ensemble elles formoient la faculté des arts, mais n'en étoient pas moins quatre compagnies distinctes, dont chacune avoit son suffrage dans les affaires générales de l'Université.

Le recteur, choisi par les nations ou leurs représentants, et tiré du corps de la faculté des arts, étoit chef de toute l'Université, et chef de la faculté des arts en particulier. On le changeoit anciennement tous les trois mois; ce qui dura jusque dans le seizième siècle.

La faculté de théologie avoit pour chef, comme nous l'avons dit, le plus ancien de ses docteurs séculiers, sous le nom de doyen.

La faculté de droit, qui d'abord n'avoit été établie que pour le droit canon, et ne fut autorisée qu'en 1679 à enseigner le droit civil, avoit aussi son doyen, choisi chaque année entre ses professeurs, suivant l'ordre d'ancienneté.

Le doyen de la faculté de médecine étoit électif, et sa charge duroit deux ans.

L'Université avoit en outre trois officiers perpétuels, tirés tous les trois de la faculté des arts: le syndic, le greffier et le receveur.

* Elle prit le nom de nation d'Allemagne, en haine des Anglais, après que Charles VII les eut chassés de France.

de l'Université proprement dit, et sous ce rapport leur supériorité, souvent contestée, ne put jamais recevoir de véritable atteinte.

Quelles étoient alors les ressources de l'Université pour faire face aux dépenses communes : c'est ce qu'il est impossible d'établir d'une manière positive. Cette illustre compagnie étoit pauvre, et se faisoit honneur de sa pauvreté. On ne lui connoissoit point à cette époque d'autres revenus que les taxes qu'elle avoit le droit d'imposer sur tous ses suppôts dans les circonstances extraordinaires, les redevances que payoient ceux qu'elle admettoit au baccalauréat et à la maîtrise, enfin une réserve de deniers qui, à la fin du quinzième siècle, se composoit d'une rétribution de deux sous que chaque suppôt déposoit, toutes les semaines, dans la bourse commune.

Ainsi munie de privilèges et de lois constantes et organiques, protégée par les papes contre toute juridiction séculière, à peine soumise aux rois, qui, pendant plusieurs siècles, semblèrent se complaire à accroître ses avantages et son influence, consultée dans toutes les affaires importantes de la religion, s'immisçant, sans qu'on y trouvât à redire, dans celles de l'état, l'Université joua, pendant plusieurs siècles, un rôle important dans les plus grands évènements de la France, principalement dans ceux dont la ville de Paris fut le théâtre. Si l'historique que nous en avons tracé la présente quelquefois sous un aspect peu favorable, soit qu'elle soutienne avec trop de complaisance les désordres et l'esprit de sédition de ses disciples, soit que, jalouse à l'excès de ses privilèges, elle abuse quelquefois, pour les maintenir, des avantages de sa position et de la foiblesse du prince, soit enfin qu'agitée intérieurement par une foule de petites passions particulières, elle offre le spectacle scandaleux et trop souvent répété des disputes du recteur avec le doyen et le chancelier, de la guerre des nations contre les facultés, d'une animosité souvent trop violente à l'égard des ordres mendiants, il faut en même temps la louer d'avoir, dans presque toutes les occasions importantes, ou suivi la meilleure doctrine ou adopté le meilleur parti, sacrifiant, sans balancer, l'intérêt qu'elle avoit de ménager le saint-siège à la défense du pouvoir temporel, si souvent attaqué par les papes dans ses droits les plus sacrés (1); poursuivant l'erreur et l'hérésie, de quelque part qu'elle

(1) Principalement dans les démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII.

vint, et sous quelque forme qu'elle se présentât (1); sans cesse attachée, dans la fameuse affaire du schisme d'occident, au seul conseil qui pût faire cesser cette grande calamité de l'église; digne enfin des plus grands éloges pour le zèle et la force avec lesquels elle s'éleva, sous le règne de Charles VI, contre les maximes régicides du cordelier Jean Petit (2). Dans ce siècle elle fut encore illustrée par une foule de grands personnages, parmi lesquels on doit distinguer Jean Gerson, le défenseur le plus zélé des libertés gallicanes, et l'une des plus grandes lumières de l'église; Nicolas de Clémengis, qui livra les premiers assauts à la barbarie scolastique, ranima l'étude de la rhétorique, et eut la gloire de préparer les voies à la renaissance des lettres dans le siècle suivant.

Les malheurs affreux qui désolèrent la France sous le règne de l'infortuné Charles VI et pendant les premières années de celui de Charles VII commencèrent à obscurcir la gloire de l'Université, et même à porter quelque atteinte à ces privilèges dont elle étoit si fière. Quoique traitée avec peu de ménagements (3) par les Anglais, devenus maîtres de la capitale, elle avoit mis cependant dans sa conduite envers ces étrangers assez peu de mesures pour blesser le légitime souverain, qui parut en avoir conservé quelque ressentiment. Comprise dans le pardon général que ce prince accorda à tous les ordres de l'état lorsqu'il fut devenu paisible possesseur de son royaume, elle crut pouvoir reprendre le rang que jusqu'alors elle avoit tenu, et étaler les mêmes prétentions; mais l'autorité monarchique avoit pris une vigueur plus grande, en même temps que cette compagnie avoit perdu de sa considération. Aussi ardente que jamais sur ses privilèges, que les gens de finance ne cessoient d'attaquer, elle trouva moins de patience et moins de faveur auprès du roi, et perdit enfin le droit magnifique qu'elle avoit eu jusqu'alors, de ne reconnoître que lui pour juge dans toutes les matières civiles et contentieuses qui intéressoient le corps entier (4). Charles VII, mécontent de sa

(1) On peut citer, entre autres, l'opinion sur la *vision béatifique* du pape Jean XXII, et celle des Dominicains sur l'*immaculée conception*.

(2) Voyez tome II, page 229.

(3) Ils la soumirent aux taxes et aux impositions comme le reste des citoyens, et ne firent aucun cas des remontrances qu'elle leur adressa à ce sujet.

(4) La police intérieure de la compagnie et des facultés qui la composoient regardoit l'Université

conduite passée, fatigué de ses plaintes continuelles, et voulant abattre enfin cet esprit de mutinerie désormais incompatible avec l'accroissement chaque jour plus marqué de la prérogative royale, transporta au parlement cette haute juridiction que jusque-là nos rois seuls avoient exercée dans les affaires de l'Université. On peut bien penser qu'elle ne se soumit à un tel joug qu'avec une grande répugnance; mais ce fut une nécessité de s'y soumettre. Sous Louis XI, les coups dont elle fut frappée furent encore plus rudes: il viola plus d'une fois ses privilèges, se mêla de son gouvernement intérieur, ce qui jusqu'alors n'étoit point arrivé, et lui fit sentir qu'il n'étoit rien que l'autorité royale ne pût se permettre avec elle. Plus heureuse sous Charles VIII, qui, quoique non lettré, fut un zélé protecteur des lettres; justement humiliée (1), et cependant maintenue dans tous ses droits sous Louis XII, qui sut réprimer ces idées d'indépendance dont elle étoit toujours possédée, et conserver dans une situation florissante une compagnie qui apportoit à la France tant de gloire et d'utilité, elle avoit pris enfin ce sentiment des bienséances, ce caractère de modération, le seul qui convienne à une société savante, lorsque le prince qui devoit être le restaurateur des lettres monta enfin sur le trône.

Avant cette grande époque, plusieurs évènements avoient déjà préparé une si heureuse révolution. Personne n'ignore que la prise de Constantinople, arrivée en 1453, ayant forcé un grand nombre de Grecs d'abandonner leur patrie, ils apportèrent dans l'occident leur doctrine, leur langue, leurs livres, dépositaires de tous les trésors de la science, et répandirent une seconde fois la lumière des beaux-arts dans l'Italie. Cette lumière ne tarda pas à pénétrer en France, et nous trouvons que, dès l'année 1458, il y avoit à Paris des chaires où des professeurs, Grecs de nation, enseignoient la langue de leur pays et la rhétorique. Quoique l'Université, toujours infatuée de sa philosophie barbare, seule base de toutes ses études, eût refusé à ces maîtres nouveaux le titre de régent

elle-même. L'official étoit juge des contestations qui s'élevoient entre ses suppôts; et les affaires qu'ils avoient avec d'autres particuliers étoient portées devant le tribunal du prevôt de Paris. C'est par cette raison qu'il prêtoit serment entre les mains du recteur de l'Université.

(1) Voyez tome II, page 496.

et les droits qui y étoient attachés (1), cependant ils furent suivis par un grand nombre d'auditeurs, et ranimèrent enfin ce goût des belles-lettres que Nicolas de Clémengis avoit si vainement tenté de faire renaître dans le siècle précédent. L'exclusion humiliante à laquelle ils étoient soumis ne les empêcha point de se perpétuer par d'habiles successeurs; et sous Charles VIII on voit à Paris non seulement des professeurs grecs de belles-lettres, mais encore des maîtres français professant aussi les humanités, et cherchant à rétablir parmi nous le goût de la bonne latinité. La découverte récente de l'imprimerie multiplioit en même temps les bons livres, et, par la modicité de leur prix, invitoit à les lire. Tandis que ces changements s'opéroient insensiblement en France, la saine critique renaissoit en Allemagne du conflit des opinions que faisoit éclore la secte nouvelle dont Luther s'étoit fait le fondateur : concentrée d'abord dans les matières ecclésiastiques, elle étendit bientôt son influence sur toutes les productions de l'esprit humain, et devint, avec le temps, le flambeau de la littérature. François I[er] parut au milieu de cette disposition générale des esprits : ce prince n'avoit reçu qu'une éducation superficielle, mais la nature l'avoit doué d'un génie ardent, d'une ame élevée, d'un jugement exquis. Avide de toutes sortes de gloire, il voulut que la France, grande par les armes, le fût aussi par les lettres. Les vices de l'éducation publique, qui seule cependant pouvoit produire ces heureux effets, avoient déjà frappé les bons esprits, les véritables savants du siècle; et le jeune prince, qui avoit rencontré plusieurs de ces hommes célèbres à la cour de Louis XII son beau-père, qui dès-lors avoit goûté leurs projets de réforme, recueillit de nouveau leurs avis (2), et mit à exécution les plans qu'ils avoient médités. Telle fut l'origine du collège royal, institué principalement pour l'étude des langues grecque, latine et hébraïque (3). Des professeurs, magnifiquement payés des propres deniers

(1) Une délibération, prise le 5 mars 1457 par les professeurs ès-arts de la nation de France, ne reconnoît pour vrais régents que ceux qui enseignent dans la rue du Fouarre, et qui y lisent les livres de logique, de physique et de métaphysique.

(2) Il avoit lié un commerce épistolaire avec le célèbre Erasme, qui, sans fortune et sans état, tenoit alors le sceptre de la littérature, dominoit sur l'opinion publique, et étoit recherché de tous les souverains.

(3) Parmi ces fondations de chaires on n'en trouve aucune pour les progrès de la langue et de la littérature française; cependant cette langue étoit dès-lors d'un usage universel tant à la cour qu'à la ville, et plusieurs écrivains, tels que Marot, Melin de Saint-Gelais, Philippe de Comines, les frères

du roi, donnèrent, pour la première fois, des leçons gratuites, où ils expliquèrent les plus grands modèles de l'antiquité dans tous les genres d'éloquence; et ces professeurs étoient des savants du premier ordre que la libéralité de ce prince avoit attirés de toutes les parties de l'Europe. Frappée du succès presque incroyable de leurs travaux, l'Université, qui d'abord les avoit vus avec peine s'établir dans son sein (1), finit par reconnoître noblement l'excellence de leur doctrine et de leur méthode, et ne rougit point de marcher sur leurs traces; des règlements furent dressés pour étendre dans toutes ses écoles le cours d'humanités, jusque-là borné à deux ou trois ans au plus; on lut les bons écrivains de la Grèce et de Rome avec un autre esprit, on les vit avec d'autres yeux, et l'on conçut le projet de les imiter.

Dans cette commotion générale des esprits, la philosophie elle-même étoit à la veille d'éprouver une grande révolution. Un homme d'un génie vigoureux, d'un caractère indomtable, Ramus, osa s'élever contre Aristote et ses stupides adorateurs, et, dans un écrit très violent, fit voir que cette stérilité dont l'esprit humain étoit frappé depuis tant de siècles étoit un effet déplorable de l'admiration exclusive qu'on avoit vouée à ce philosophe, et de ce malheureux préjugé qui jusque-là avoit enchaîné la pensée humaine dans les limites de la pensée et des systèmes d'un seul homme. Cette espèce d'attentat excita d'abord un soulèvement général; car depuis plusieurs siècles, pendant lesquels elle avoit été la seule règle des études, la philosophie d'Aristote s'étoit comme incorporée avec la théologie, et l'on ne croyoit pas qu'il fût possible de toucher l'une sans ébranler l'autre. Le parlement et le roi lui-même furent obligés d'intervenir dans la querelle qui s'éleva à ce sujet, et

du Bellay, etc., avoient déjà prouvé qu'elle pouvoit être maniée avec succès en prose, et qu'elle étoit susceptible de toutes les graces de la poésie. François I[er] la parloit lui-même avec beaucoup d'élégance, et sa sœur, la célèbre Marguerite de Navarre, l'avoit illustrée par ses écrits. Une telle indifférence ne peut s'expliquer que par la docilité du roi pour les savants qui le dirigeoient dans la formation de cet établissement, et qui, dans leurs préjugés scolastiques, dédaignoient, comme un jargon barbare, une langue que tout le monde pouvoit entendre, et qu'on parloit dans les boutiques. Telle est la cause qui retarda si long-temps encore le progrès des lettres françaises, qui même les replongea dans la barbarie dont elles commençoient à sortir.

(1) Ils faisoient un tort manifeste à ses anciens membres, en donnant gratuitement, au moyen de leurs gages, des leçons que ceux-ci étoient forcés de vendre pour se procurer une subsistance.

Ramus courut des dangers. Mais après la mort de François Ier il fit revivre avec plus de succès ses premières accusations ; et s'il ne parvint pas à chasser entièrement Aristote des écoles, il ouvrit du moins les yeux de quelques uns sur les abus résultant de l'usage vicieux qu'on y faisoit de ses écrits. C'est ainsi que les esprits se préparèrent par degrés à la révolution complète que Descartes devoit enfin opérer, et qui rendit à la raison humaine ses droits si long-temps méconnus.

Les changements divers qu'éprouva le collège royal, lequel doit être maintenant considéré comme la principale lumière de l'enseignement, trouveront naturellement leur place dans l'article qui doit le concerner; et quant à l'Université, parvenue enfin à cet état fixe et permanent où elle s'est maintenue jusqu'à la fin, son histoire ne présente plus de faits assez importants, ou qui soient de nature à entrer dans un récit uniquement destiné à faire connoître les variations de sa doctrine et les progrès de son administration. Dans les temps malheureux qui suivirent cette époque brillante de sa régénération, on sait avec quel courage et quelles lumières elle soutint la cause de la religion contre les entreprises des novateurs; et lorsqu'un esprit de vertige soulevoit la France entière contre le meilleur des rois, si l'on en excepte la faculté de théologie, qui fut dominée un moment par les factieux, c'est un fait constant que Henri IV ne trouva nulle part des sujets plus fidèles que dans l'Université, et principalement dans le collège royal; que plusieurs de ses membres osèrent même proclamer ses droits au péril de leurs jours. Une réforme (1) nouvelle, nécessaire après ces temps d'anarchie et de malheur, lui rendit bientôt son ancien éclat, qu'elle a conservé presque sans tache jusqu'au moment de sa destruction (2).

---

(1) Elle avoit déjà éprouvé plusieurs réformes, entre autres celle qui fut dressée en 1366 par les cardinaux Jean de Saint-Marc et Giles Aicelin de Montaigu, sous l'autorité du pape Urbain V; et la réforme plus remarquable encore qu'y fit, dans le quinzième siècle, le cardinal d'Estouteville, assisté des commissaires du roi.

(2) Voici un exposé succinct de la situation de l'Université jusqu'à la fin de la monarchie:

Il y avoit deux chanceliers, l'un à Notre-Dame et l'autre à Sainte-Geneviève. Tous les deux donnoient la bénédiction de licence, avec la puissance d'enseigner; mais celui de Sainte-Geneviève ne la donnoit que dans la faculté des arts. Il y avoit aussi des conservateurs des privilèges de cette compagnie. Les évêques de Beauvais, de Meaux et de Senlis étoient conservateurs apostoliques; le prevôt de

Il nous reste maintenant à dire un mot sur l'institution des nombreux collèges répandus dans les quartiers que nous allons décrire. Uniquement

---

Paris continuoit d'être conservateur des privilèges royaux; mais depuis le commencement du dix-septième siècle il n'est plus assujetti à prêter serment entre les mains du recteur.

L'élection du recteur se faisoit toujours de trois mois en trois mois, mais souvent il étoit continué. Il avoit l'honneur de haranguer le roi au nom de l'Université dans plusieurs cérémonies et dans les évènements extraordinaires, comme entrées solennelles, mariages, morts de reine, avènements à la couronne, naissances, mariages et morts d'enfants de France, etc.

Ses habits de cérémonie étoient une robe violette, une ceinture de soie de même couleur avec des glands d'or; un cordon violet passé en baudrier de gauche à droite, d'où pendoit une bourse antique, appelée *escarcelle*. Cette bourse étoit de velours violet, et garnie de boutons et galons d'or. Il portoit en outre un mantelet d'hermine sur les épaules, et étoit coiffé d'un bonnet carré violet.

Les processions du recteur se faisoient quatre fois l'an, en mars, juin, octobre et décembre. Un *mandatum* affiché dans toute la ville en indiquoit le jour. L'objet de ces processions étoit de faire des prières publiques pour la conservation du souverain et de sa famille, pour l'extirpation de l'hérésie, le maintien de la paix et l'union entre les princes chrétiens, la gloire de l'église, etc.

Elles partoient de la chapelle du collège de Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, pour se rendre à l'église stationale indiquée par le mandement du recteur. Voici quel en étoit l'ordre: 1° la croix et les chandeliers portés par des religieux Augustins du grand couvent, après lesquels marchoient les étudiants des quatre ordres mendiants, *Cordeliers*, *Augustins*, *Carmes* et *Jacobins*; 2° les maîtres-ès-arts en robes noires, et quelques religieux des abbayes qui étoient admises aux leçons de l'Université; ils étoient suivis des chantres; 3° les bacheliers en médecine et en théologie, ornés de la fourrure qui leur est particulière; 4° les docteurs-régents de la faculté des arts, et les quatre procureurs ou chefs des nations, en robes rouges doublées d'hermine. Chaque procureur étoit précédé d'un massier; 5° les docteurs en médecine, en robes rouges et fourrures; les docteurs en droit, en robes et chaperons rouges; les docteurs en théologie, en fourrures; enfin le recteur, précédé de huit massiers ou bedeaux qui portoient devant lui des masses ou bâtons à têtes garnies d'argent, telles qu'on les portoit devant le roi et devant le chancelier de France. Il étoit accompagné des trois officiers généraux de l'Université, syndic, greffier et receveur, et suivi des cliens de l'Université, qui, sans être obligés à prendre les degrés, participoient à ses privilèges, tels que les imprimeurs, libraires, papetiers, parcheminiers, relieurs, enlumineurs, etc.

En arrivant dans l'église stationale, l'Université étoit reçue, au son des cloches et des orgues, par le clergé en chape, avec la croix, l'eau bénite et l'encens. La messe étoit célébrée par le curé, s'il étoit docteur en théologie, sinon par le doyen de la faculté. Après l'offrande il y avoit sermon, également par un docteur en théologie. Un orateur choisi dans la faculté des arts par le recteur faisoit, après la messe, un remerciement en latin au célébrant; celui-ci lui répondoit dans la même langue; et la procession revenoit au collège de Louis-le-Grand à peu près dans le même ordre.

Les armes accordées à l'Université étoient une main qui sembloit descendre du ciel, laquelle tenoit un livre entouré de trois fleurs-de-lis d'or, sur un fond d'azur.

Pendant long-temps l'extrême pauvreté de cette compagnie avoit empêché que l'éducation ne fût gratuite, ce qui étoit humiliant pour la première école du monde, et en même temps nuisible au progrès des lettres. Le projet de l'instruction gratuite, ébauché sous le cardinal de Richelieu, n'eut cependant son entière exécution qu'en 1719. C'est alors que par un contrat passé entre le roi et la faculté des

fondés d'abord pour servir de retraite à de pauvres écoliers, on trouva bientôt qu'il seroit utile d'en étendre l'usage à tous les élèves de l'Université. Ces jeunes gens, qui affluoient à Paris de toutes les parties de l'Europe, n'avoient eu jusque-là d'autre ressource que de se loger chez les bourgeois; et l'on s'apercevoit depuis long-temps des inconvénients qui en résultoient pour la discipline et les bonnes mœurs. « Dans une « même maison, dit un auteur du temps (1), au premier étage sont des « écoles, et en bas des lieux de débauche. » L'extrême différence qui se faisoit remarquer entre la tenue des boursiers et celle de cette pétulante jeunesse ainsi livrée à elle-même, fit naître la pensée de réunir également sous un même toit et sous l'autorité d'un maître commun, les jeunes étudiants d'un même pays ou d'un même ordre. Alors les collèges commencèrent à se multiplier, lentement d'abord dans le treizième siècle, mais très rapidement dans le suivant; et c'est de cette dernière époque que date le plus grand nombre de ces fondations.

Consacrées d'abord uniquement à servir d'asile aux écoliers, les plus considérables d'entre elles devinrent, dès le commencement du quinzième siècle, des écoles publiques, où des régents, distingués du maître et du sous-maître, donnèrent des leçons aux boursiers et aux pensionnaires, leçons auxquelles on ne tarda pas à admettre même des externes. Le collège de Navarre est le premier dans lequel s'introduisit cette nouvelle pratique: l'exemple en fut bientôt suivi, et du Boullai assure que sous le règne de Louis XI il y avoit dix-huit collèges ouverts à tous pour les leçons de grammaire, de rhétorique et de philosophie. Il arriva de là que les écoles de la rue du Fouare furent moins fréquentées, et se virent

arts, cette compagnie obtint le vingt-huitième du produit effectif du bail des postes et messageries, pour la dédommager de la cession qu'elle faisoit à Sa Majesté des messageries dont elle étoit l'inventrice * et la propriétaire, et en considération de l'engagement qu'elle prenoit d'instruire gratuitement ses sujets.

(1) Jean de Vitri.

* Les messagers établis par l'Université pour le service des écoliers devinrent peu à peu ceux du public, parceque l'on trouva commode de se servir de cette voie pour faire transporter d'un lieu à l'autre ses hardes, ses lettres, ses paquets. Ils jouirent pendant long-temps de ce privilège exclusif, dans lequel ils furent constamment maintenus par l'autorité, sans que les messagers royaux, institués en 1576 par Henri III, fussent même admis à les partager. (Ceux-ci ne pouvoient porter que les sacs et papiers de justice.) Cet état de choses dura jusqu'en 1632, que Louis XIII les autorisa à remplir les mêmes fonctions que les messagers de l'Université; mais seulement les mardis et vendredis.



enfin abandonnées au point de ne plus servir qu'aux exercices probatoires, nécessaires pour parvenir au degré de bachelier-ès-arts ; usage qui toutefois se conserva long-temps, car dans le siècle dernier quelques nations y faisoient encore l'examen de leurs candidats.

COLLÈGES.

Collège de Chanac (rue de Bièvre.)

Ce collège se trouve aussi désigné sous les noms de Saint-Michel et de Pompadour. Dubreul dit « qu'il fut fondé en l'honneur de saint Michel « par Guillaume de Chanac, évêque de Paris, issu de la noble lignée « de Pompadour. » Il est vrai que dans un arrêt de 1510, M. Antoine de Pompadour est qualifié *fondateur* du collège de Chanac; mais loin que cette dernière famille dût son origine à la sienne, il est certain qu'il ne prenoit ce titre que comme descendant de Renaud-Élie de Pompadour, lequel épousa, en 1355, Galienne de Chanac, unique héritière de cette maison, dont elle lui transporta tous les droits.

On ignore du reste la date de cette fondation, qu'aucun auteur n'a donnée, mais qui nécessairement a dû précéder l'année 1348, puisque Guillaume de Chanac décéda cette même année. Les termes de son testament annonçoient qu'il avoit destiné sa maison, sise rue de Bièvre, à l'établissement d'un collège dans lequel on placeroit dix à douze boursiers; mais la somme qu'il laissa étoit loin de suffire à l'exécution d'un tel dessein, et les statuts de 1404 prouvent qu'à cette époque le revenu des maîtres et des élèves étoit si peu de chose, qu'il étoit impossible qu'il fournît à leur entretien (1). Leur extrême pauvreté porta un autre Guillaume de Chanac, évêque de Mende, et le cardinal Bertrand, patriarche de Jérusalem, à venir à leur secours: ils donnèrent chacun 500 liv., et ce dernier y ajouta sa maison du faubourg Saint-Marcel, appelée encore aujourd'hui *maison du Patriarche*.

Les bourses de ce collège, destinées aux parents du fondateur ou à des

(1) Le maître n'avoit alors que 6 sous par semaine, le chapelain 4 sous, et chaque boursier 3 sous.

écoliers du diocèse de Limoges, furent suspendues en vertu d'une conclusion de l'Université du 16 juillet 1729, confirmée par arrêt (1). Le trop fameux cardinal Dubois avoit été boursier dans cette maison.

Collège du Cardinal Le Moine (rue Saint-Victor.)

Il doit son nom et sa fondation à Jean Le Moine, cardinal, mal à propos qualifié évêque de Meaux par quelques historiens. Envoyé en France en qualité de légat par Boniface VIII, pour terminer la fameuse querelle survenue entre ce pontife et Philippe-le-Bel, il profita du temps que lui donna sa négociation infructueuse pour exécuter le projet qu'il avoit formé avant son départ, de fonder un collège à Paris. On a varié sur la date de cet établissement, qu'il faut fixer, avec Jaillot, en 1302, parceque c'est cette année que le cardinal fit acheter la maison, la chapelle et le cimetière que les Augustins avoient au Chardonnet, pour y loger ses boursiers; et que, dès l'année suivante, un autre acte, dont l'objet principal est d'augmenter leur dotation, prouve évidemment qu'ils étoient déjà établis dans leur demeure. Les lettres de Boniface VIII qui approuvent cette fondation font voir qu'elle n'étoit alors composée que de deux maîtres en théologie et de quatre étudiants dans la faculté des arts; mais, par les statuts, le cardinal ordonna qu'il y auroit dans ce collège soixante artiens et quarante théologiens; qu'il seroit nommé *maison du Cardinal;* que la valeur des bourses seroit fixée en marcs d'argent (2): enfin il obtint, en 1308, une bulle du pape Clément V, qui donnoit au chapelain de ce collège la charge des ames de tous ceux qui l'habitoient. Cette place devoit être occupée par un boursier théologien qui la gardoit toute sa vie, conservoit sa chambre après l'expiration du terme fixé pour sa bourse, et recevoit alors des honoraires convenables.

Dès le seizième siècle il survint des changements dans ce collège. Le nombre des bourses y étoit alors réduit à quatorze pour les théologiens,

---

(1) Ce collège est maintenant habité par des particuliers.

(2) Il eut égard, dans une telle mesure, aux changements qui pouvoient survenir dans la monnoie, et qui étoient alors très fréquents; sage prévoyance, dont depuis les boursiers ne surent pas profiter. La bourse de chaque théologien fut fixée à six marcs d'argent pur, poids de Paris; celle d'un artien à quatre marcs.

et quatre pour les artiens. En 1545 le parlement donna un arrêt de règlement pour y faire une réformation, par lequel il ordonna qu'outre le grand-maître, le prieur, le curé, les deux chapelains et les régents, il y auroit à l'avenir dix-huit boursiers théologiens et six artiens, ce qui a été maintenu jusque dans les derniers temps, si l'on en excepte la suppression faite en 1765 d'un chapelain.

En 1757 on avoit fait à cette maison des réparations considérables; le portail de la chapelle fut reconstruit à neuf, on répara le maître-autel, et cette chapelle, dédiée d'abord sous le nom de saint Firmin (1), prit alors celui de saint Jean l'Evangéliste.

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, la vision de Saint-Jean, par *Lagrenée.*
gauche de la grille du chœur, un Christ mort; sans nom d'auteur.

SÉPULTURES.

Le cardinal Le Moine et son frère André Le Moine, évêque de Noyon, y étoient inhumés dans le même tombeau.

Ce collège étoit une des quatre maisons de théologie de la faculté de Paris. Il possédoit un terrain très spacieux, qui s'étendoit depuis la rue Saint-Victor jusqu'à la porte Saint-Bernard. Parmi les savants qui y ont professé, on distingue *Turnebe*, *Buchanan* et *Muret* (2).

(1) Quelques historiens ont cru qu'elle étoit sous le titre de saint Remi, parceque l'église célébroit le même jour la mort de ce saint et la translation de saint *Fremi* ou *Firmin* son patron. Cette dernière fête étoit remarquable par des particularités assez singulières: Un boursier, vêtu en éminence, représentoit, pendant toute cette journée, la personne du cardinal, et dans cet affublement assistoit à l'office, suivi d'un aumônier qui portoit son chapeau rouge. La nation de Picardie y alloit célébrer la première messe, y recevoit une sportule, et venoit ensuite rendre ses devoirs au prétendu cardinal, qui lui prodiguoit les dragées et les confitures sèches; de là on se rendoit à l'église, où souvent celui-ci célébroit pontificalement la grand'messe. L'éminence devoit ensuite donner un grand dîner, dans lequel on continuoit à lui rendre les mêmes honneurs, etc. Cette fête, connue sous le nom de la *solennité du Cardinal*, avoit été sagement abolie au commencement du siècle dernier.

(2) L'église a été détruite. Les bâtiments qui existent encore ont été changés en habitations particulières.



Le Séminaire Saint-Nicolas-du-Chardonnet (rue Saint-Victor.)

Le séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet étoit situé immédiatement au-dessus de la principale porte de l'église du même nom. Ce n'étoit, dans le principe, qu'une société de dix ecclésiastiques, que M. *Adrien Bourdoise* avoit réunis en 1612 au collège de Reims, où il demeuroit. L'objet de cette petite communauté étoit de former des conférences pour l'utilité des jeunes gens qui se destinoient à la prêtrise. Il est remarquable que M. Bourdoise n'avoit point encore reçu les ordres lorsqu'il commença cet utile établissement; et ce ne fut que l'année suivante qu'il fut élevé à la dignité du sacerdoce, circonstance qui accrut son autorité parmi ses collègues. Il les avoit si bien choisis, et ils se montrèrent si disposés à favoriser son projet, qu'ils ne balancèrent point à le suivre dans les collèges du Mans, du Cardinal-le-Moine et de Montaigu, dans lesquels il fut successivement transféré. Enfin, après plusieurs épreuves, ces ecclésiastiques se consacrèrent entièrement, en 1618, à l'instruction des jeunes clercs. On les voit s'établir, en 1620, dans la maison du sieur Guillaume Compaing, l'un d'entre eux, et la quitter en 1624 pour former un nouvel établissement au collège des Bons-Enfants. M. Georges Froger, alors curé de Saint-Nicolas, reconnoissant des services qu'ils rendoient à sa paroisse, résolut de se les attacher; et l'on peut lire dans Sauval les conventions, sous signatures privées, qui furent passées entre eux le 26 juillet 1631, et rédigées en acte public le 11 octobre suivant. Cette institution ayant été approuvée par l'archevêque le 24 du même mois, et autorisée par lettres-patentes dans le mois de février suivant, ces prêtres acquirent en commun une maison et un jardin contigu, et cette acquisition fut confirmée par d'autres lettres-patentes du mois de mai de la même année (1).

Ils obtinrent, en novembre 1643, des lettres-patentes qui les autorisoient à recevoir des legs et des donations. Ce fut peut être le refus que fit alors le parlement d'enregistrer ces lettres, qui leur procura un établissement

(1) L'abbé Lebeuf, Piganiol et plusieurs autres se sont fondés sans doute sur la date de ces lettres pour placer l'origine du séminaire Saint-Nicolas en 1632; mais elle est plus ancienne, si l'on considère le temps de la réunion de ses premiers membres; et postérieure de douze ans, si l'on n'envisage que l'institution légale du séminaire, comme nous le dirons tout à l'heure.

légal : le 20 avril 1644 l'archevêque ayant érigé cette communauté en séminaire, fit autoriser cette érection par lettres-patentes du mois de mai suivant. Le parlement, en les enregistrant, crut devoir y mettre quelques modifications ; le roi en accorda de nouvelles le 21 mai 1661, qui en ordonnoient l'enregistrement simple, et le parlement fut forcé de s'y conformer le 25 du même mois.

Cette communauté, enrichie par quantité de donations, augmenta ses bâtiments, et fit élever, en 1730, une autre maison dans la même rue, sous le nom de petit-séminaire. On y recevoit, à titre de pensionnaires, les étudiants qui se destinoient à l'état ecclésiastique. Les dimanches et fêtes ils faisoient partie du clergé de la paroisse (1).

La bibliothèque étoit composée d'environ quinze mille volumes d'un bon choix. Il y avoit aussi un cabinet d'histoire naturelle.

Le Collège des Bons-Enfants ou *Séminaire de Saint-Firmin* (rue Saint-Victor.)

Les historiens de Paris n'ont rien pu découvrir sur l'origine de ce collège. Leur incertitude et le défaut de monuments ne permettent pas de lui assigner une époque plus ancienne que le règne de saint Louis. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il existoit avant 1247, puisqu'on trouve dans un testament de cette année que la dame Geneviève fit un legs de 10 sous au collège des Bons-Enfants. Les historiens de l'église et de l'université rapportent une bulle d'Innocent IV donnée à Lyon le 8 des calendes de décembre, l'an 6 de son pontificat, ce qui revient au 24 novembre 1248, par laquelle le souverain pontife, à la réquisition de Gautier (de Château-Thierri), administrateur de la maison des Bons-Enfants, leur permet d'avoir une chapelle, et engage l'évêque à leur en accorder le droit. Gautier, qui n'étoit alors que chancelier de Notre-Dame, fut élu évêque de Paris l'année suivante, mourut quelques mois après, et la permission ne fut donnée qu'en 1257 par Renaud de Corbeil, son

(1) Ce séminaire a été depuis peu rétabli.

successeur. Jaillot, qui avoit pris connoissance du grand cartulaire de l'évêché, assure que, quelques années après, Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, y fonda une chapellenie au nom et comme exécuteur du testament de Gui Renard, médecin du roi, et assigna au chapelain une rente de 15 liv. Une reconnoissance de 40 sous de rente que les Bons-Enfants devoient à l'évêque, et dont ils passèrent acte au mois de juillet 1314, prouve qu'il y avoit alors neuf boursiers dans ce collège (1).

Cette maison étoit presque abandonnée lorsque la principalité et la chapellenie en furent données à M. Vincent-de-Paule le 1er mars 1624. C'est là qu'il jeta les premiers fondements de la congrégation de la Mission, à laquelle le collège fut réuni par décret du 8 juin 1627, confirmé par lettres-patentes du 15 septembre suivant. Dès-lors la maison de la Mission fut regardée comme un véritable séminaire, où l'on formoit de jeunes ecclésiastiques destinés à aller porter la parole de Dieu dans les campagnes (2); mais il ne fut établi dans les formes légales que bien long-temps après, en 1707, par un décret d'érection de M. le cardinal de Noailles, confirmé par lettres-patentes du mois de janvier 1714.

Le collège des Bons-Enfants n'avoit pas été excepté dans les lettres-patentes du 21 novembre 1763, qui ordonnoient la réunion au collège de l'Université de tous les collèges sans exercice. Mais le roi, par de nouvelles lettres du 22 avril 1773, ordonna que la principalité, la chapellenie et les terrains et bâtiments de cette maison demeureroient attachés à la congrégation de la Mission, réservant les autres biens et les bourses du collège à celui de Louis-le-Grand, conformément aux lettres-patentes du 21 novembre 1763, et à l'arrêt du parlement du 8 mai 1769 (3).

La bibliothèque, composée d'environ quinze mille volumes, avoit été en partie amassée par *Julien Barbé*, mort supérieur de cette maison.

(1) Le sieur Pluyette, qui en fut principal, y fonda deux bourses par son testament du 4 septembre 1478.

(2) Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, qui avoit autorisé l'établissement des prêtres de la Mission, regardoit leur maison comme un véritable séminaire, puisque par son mandement du 21 février 1631 il obligea les jeunes élèves de son diocèse qui aspiroient aux ordres de faire au collège des Bons-Enfants une retraite de dix jours.

(3) C'est maintenant une manufacture.

Collège de la Marche (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.)

Ce collège reconnoît deux fondateurs, Guillaume de La Marche et Beuve de Winville. L'oncle du premier, nommé Jean de La Marche, avoit loué, en 1362, le collège de Constantinople (1), situé dans le cul-de-sac d'Amboise, et fondé dans le courant du siècle précédent; et cette maison, dans laquelle il n'y avoit plus alors qu'un seul boursier, prit dès ce moment le nom de *la Petite-Marche*. L'Université, qui avoit donné son consentement à cette location, consentit ensuite à céder à Guillaume de La Marche la propriété entière de ce collège, moyennant une redevance annuelle de 20 liv., dont 14 pour les cens et rentes dont il étoit chargé, et les 6 liv. restantes pour les besoins des pauvres écoliers. Guillaume affectionna tellement cet établissement, qu'à sa mort, arrivée en 1420, il laissa la plus grande partie de ses biens pour l'entretien d'un principal, d'un procureur et de six boursiers. C'est alors qu'on voit paroître Beuve de Winville, nommé par lui son exécuteur testamentaire, et qui, joignant ses libéralités aux dons du premier bienfaiteur, acheta, la même année, les maisons que les religieux de Senlis avoient à la montagne Sainte-Geneviève, et y fit construire le collège de la Marche. Il y fonda également un chapelain et six boursiers; et les associant à ceux de la Petite-Marche, il les réunit tous dans cette nouvelle demeure. Les actes par lesquels tous ces arrangements furent approuvés sont datés de 1422 ou 1423, et nous apprennent que dans les six boursiers fondés par Guillaume il devoit y en avoir quatre de la Marche, qui étoit son pays natal, et

---

(1) Sur l'origine de ce collège plusieurs historiens ont prétendu que peu après la prise de Constantinople, en 1204, le projet de réunir les églises grecque et latine ayant repris faveur, un des moyens qui parurent les plus efficaces pour parvenir à ce résultat fut d'envoyer des professeurs à Constantinople, et d'en faire venir des jeunes gens qu'on élèveroit à Paris; qu'en conséquence on fonda, en 1206, un collège qui fut nommé *Collège Grec* ou *de Constantinople*. Jaillot trouve cette opinion plausible, mais en même temps entièrement destituée de preuves: c'est également sans aucune autorité que Sauval a dit « que sous Urbain V, qui tint le siège depuis 1352 jusqu'en 1362, le cardinal Capoci « fonda, à la rue d'Amboise, un collège que quelques uns nommoient le collège de Constantinople, « d'autres de Sainte-Sophonie, d'autres de Sainte-Sophie, etc. » Il est certain qu'Urbain V ne fut élu pape que le 28 octobre 1362, que dès-lors le collège de Constantinople existoit, et que Jean de La Marche, qui l'avoit pris à loyer au commencement de cette même année, fit confirmer cette transaction par l'Université le 19 juillet suivant, lorsque Innocent VI occupoit encore le siège pontifical.

deux de Rosières-aux-Salines en Lorraine. Les boursiers de la fondation de Beuve de Winville devoient être de Winville, Buxieres et Buxereule, au bailliage de Saint-Mihiel. Les deux fondations réunies firent donner à ce collège le nom de la Marche-Winville.

Depuis cette époque, d'autres personnes y fondèrent des bourses nouvelles, au nombre de neuf à dix. Elles étoient toutes à la collation de l'archevêque, qui étoit en même temps proviseur de cette maison (1).

Sur l'autel de la chapelle étoit un très bon tableau, offrant le sujet de la présentation de Notre Seigneur au temple; par un peintre inconnu.

Collège des Allemands (rue du Mûrier, ci-devant rue Pavée.)

Ce collège, qui n'existe plus, fut fondé, suivant les historiens de Paris, en 1353. Il s'étendoit, suivant toutes les apparences, jusqu'à la rue Traversine, puisque Duboulai, Dubreul, M. Crevier, etc. avancent qu'il y étoit situé. Cependant, suivant Jaillot, il y a des preuves que ce collège existoit dès 1348, et qu'il étoit dans la rue Pavée. Le terrier de Sainte-Geneviève de 1380 énonce, à l'article de cette rue : « Les « écoliers d'Allemaigne pour leur maison qui fut jadis Regnaut de « Cusances. » Le censier de 1540 fait mention, au même endroit, « des « écoliers de la province des pauvres Allemands. » Et dans celui de 1603 on indique une maison, rue du Mûrier, tenant d'une part à la nation d'Allemagne.

Collège d'Arras (rue d'Arras.)

Ce collège fut fondé par Nicolas le Caudrelier (*aliàs* le Cauderlier et le Candelier), abbé de Saint-Vaast d'Arras en 1332, suivant tous les historiens de Paris, avant cette époque, suivant Jaillot, qui prouve cette antériorité par les actes mêmes dont ses devanciers se sont appuyés pour fixer cette date. Il prouve même que cet établissement existoit avant 1328. Voici du reste comment on en raconte l'origine : Nicolas Le Cau-

---

(1) Les bâtiments de ce collège sont maintenant occupés par une pension.

drelier étoit exécuteur testamentaire de plusieurs personnes qui l'avoient chargé de quelques legs dont il devoit disposer pour des actes de piété : il ne crut pouvoir mieux remplir l'intention des légataires qu'en procurant à quelques pauvres écoliers d'Arras les moyens de faire leurs études. Ayant joint à cet effet le fruit de ses épargnes aux sommes dont il étoit dépositaire, il établit son collège, acheta des terres pour la subsistance des écoliers, et les plaça dans une maison également acquise à leur intention, et qui étoit située rue des Murs (aujourd'hui d'Arras.) On ne trouve rien qui puisse faire présumer que par une telle acquisition cet abbé ait eu en vue de se procurer un domicile à Paris, soit pour lui et ses successeurs, soit pour ses religieux; mais il étoit naturel qu'il en confiât la principalité à l'un d'entre eux, ce qui a subsisté jusqu'à la réunion de ce collège à celui de l'Université (1).

Collège de Laon (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.)

Divers changements survenus dans ce collège ont trompé plusieurs historiens sur la véritable date de son origine. L'inscription même placée sur la porte la fixoit mal à propos à l'année 1314. La vérité est qu'il fut fondé en 1313 par Gui, chanoine de Laon et trésorier de la Sainte-Chapelle, ainsi qu'il est prouvé par les lettres de Philippe-le-Bel, données au mois de janvier de cette année. Elles nous apprennent que ce Gui de Laon et Raoul de Presle s'unirent ensemble pour faire cette fondation. Le premier donna 100 liv. de rente amortie et les maisons qu'il avoit rue Saint-Hilaire (rue des Carmes), ainsi que celles qu'il avoit ou pourroit avoir entre cette rue et celle du Clos-Bruneau, dite aujourd'hui Saint-Jean-de-Beauvais. Le second fit don de 200 liv. de rente, et tous les deux se réservèrent la disposition et l'administration de leur collège, qu'ils destinèrent à recevoir de pauvres écoliers des diocèses de Laon et de Soissons.

Quelques différents qui survinrent entre ces écoliers provoquèrent, dès 1323, une séparation. Le collège de Laon occupa les logements de la rue du Clos-Bruneau, où fut depuis le collège de Lisieux. Le collège de Soissons ou de Presle fut établi dans le terrain qui donnoit sur la rue

(1) Les bâtiments de ce collège sont habités par des particuliers.

Saint-Hilaire, à la charge d'une redevance de 24 liv. de rente envers l'autre. En 1327 Gui de Laon établit dans le sien un principal, un chapelain et seize boursiers. Douze ans après, en 1339, Gérard de Montaigu, depuis avocat-général au parlement, légua aux écoliers de ce collège sa maison appelée l'*hôtel du Lion d'or*, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ils y furent transférés en 1340, et l'on trouve qu'en 1342 Foulques de Chanac permit d'y célébrer le service divin.

Entre le couvent des Carmes et cet hôtel du Lion d'or, devenu le collège de Laon, étoit le collège de *Dace*, dont aucun de nos historiens ne nous fait connoître la fondation. Jaillot, sans rien donner de positif à ce sujet, nous apprend qu'il existoit dans le treizième siècle, et qu'il avoit été fondé pour les écoliers de *Dampnemarck* (Dannemarck), autrement dits *Suesses;* que dans le siècle suivant ce collège tombant en ruine, et devenant presque inhabitable, les écoliers du collège de Laon s'en rendirent propriétaires, au moyen d'un arrangement fait avec les boursiers qui l'habitoient, et en rétrocédèrent probablement une partie aux Carmes, qui se trouvoient extrêmement gênés dans leur maison; car il est certain que ces religieux en possédèrent par la suite une partie. Du reste, ce fait, peu important en lui-même, est raconté assez confusément par ce critique, et ne mérite pas la longue discussion qu'il lui a consacrée.

Le collège de Laon, comme nous l'avons dit, avoit été fondé uniquement pour seize boursiers étudiant dans la faculté des arts; mais dans la suite on y ajouta des bourses pour des écoliers en théologie et en médecine. Vers le milieu du siècle dernier il étoit composé d'un principal, qui réunissoit à cette place celle de procureur; de douze boursiers théologiens, du nombre desquels étoient les quatre chapelains, et de dix-sept boursiers humanistes et philosophes. Il fut réuni au collège de Louis-le-Grand, ainsi que les autres collèges sans exercice, conformément aux lettres-patentes de 1763 (1).

Collège de Navarre (rue de la Montagne Sainte-Geneviève.)

Ce collège, célèbre par le nom illustre de sa fondatrice, Jeanne de

(1) On a fait de ses bâtiments un bureau de liquidation.

Navarre, épouse de Philippe-le-Bel, ne l'est pas moins par le nombre de grands personnages qu'il a produits. Ce fut huit jours avant sa mort, le 25 mars 1304, que cette princesse en ordonna la fondation par son testament, ratifié et approuvé le même jour par le roi et par Louis, son fils aîné. On voit, dans les titres qui le concernent, qu'elle y avoit destiné son hôtel de Navarre, situé rue Saint-André-des-Arcs, et une somme de 24,000 liv., faisant le fonds de 2,000 liv. de rente.

Suivant ce testament, il devoit y avoir dans ce collège soixante-dix pauvres écoliers, dont « vingt écoliers enfants, étudiants en grammaire, « trente en logique et philosophie, et vingt en théologie ou divinité. Si « aura chacun des grammairiens, par semaine de sept jours, 4 sols « parisis; li artien, 6 sols; et li theologien, 8 sols. » Il contenoit en outre diverses dispositions en faveur des maîtres et chapelains. L'évêque de Meaux et l'abbé de Saint-Denis, exécuteurs testamentaires de la reine, ayant jugé qu'il étoit plus avantageux de vendre l'hôtel de Navarre, et d'acheter avec son produit un emplacement plus commode, firent, en conséquence de cette nouvelle disposition, l'achat de maisons et jardins situés à la montagne Sainte-Geneviève, et c'est là que le collège de Navarre fut établi. Des statuts furent dressés pour cet établissement en 1315; le nombre des maîtres, des chapelains et des clercs fut augmenté; et vers le milieu du siècle suivant on admit des externes et des pensionnaires à partager les leçons qu'y recevoient les boursiers. Quelques unes des bourses furent affectées à l'abbaye Sainte-Geneviève et à la cathédrale, d'autres à la chapelle; en 1635 M. Fayet, curé de Saint-Paul, en fonda six en faveur des enfants de chœur de sa paroisse (1).

Ce collège souffrit beaucoup des troubles qui désolèrent le règne de Charles VI; il fut alors presque entièrement ruiné. Charles VII ordonna qu'il fût rétabli, et Louis XI, en 1464, fit exécuter cette ordonnance. Depuis il n'a cessé d'être l'objet de la protection particulière de nos rois. Charles VIII daigna assister, en 1491, à l'un de ses exercices publics, et lui donna 2,400 liv. pour augmenter sa bibliothèque. Henri III et Henri IV, au rapport de Matthieu, y firent leurs études avec le duc

---

(1) Les bourses de ce collège furent depuis réduites à trente, sans y comprendre celles de cette dernière fondation.

de Guise, et Charles IX alla les y visiter. Louis XIII, comme nous l'avons déjà dit, y réunit les collèges de Boncourt et de Tournay, dans l'intention d'y fonder une école de théologie; et la même année, le cardinal de Richelieu y établit une chaire de controverse. On voit ensuite Louis XIV y créer, en 1660, deux chaires nouvelles, l'une de théologie morale et de cas de conscience, l'autre qu'il déclara de fondation royale. Son successeur ne se montra pas moins libéral envers cette maison, dont il répara les bâtiments, et dans laquelle il créa la chaire de physique expérimentale, de manière que c'étoit le collège de l'Université qui présentoit le cours d'enseignement le plus complet. C'étoit aussi celui dans lequel les premières familles du royaume mettoient de préférence leurs enfants en pension; de manière que Mézerai a eu raison de dire, en parlant de la reine Jeanne, « qu'elle fonda le noble collège de Navarre « et de Champagne, l'école de la noblesse française, et l'honneur de « l'Université de Paris. »

La chapelle, bâtie en 1309, ne fut dédiée que le 16 octobre 1373, sous le nom de saint Louis.

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

TABLEAUX ET SCULPTURES.

Près de l'autel, deux tableaux, dont l'un représentoit un *ecce homo*, l'autre une mère de douleur; sans nom d'auteur.

Un grand candelabre à sept branches sur chaque face, et d'environ dix pieds de haut. Il servoit de lutrin.

Aux deux côtés de la porte de ce collège on voyoit les deux statues de la reine Jeanne et de Philippe-le-Bel son époux.

SÉPULTURES.

Au milieu du chœur, sous la lampe, avoit été inhumé le fameux Clémengis, docteur de cette maison, recteur de l'Université, secrétaire de l'antipape Benoît XIII, mort vers 1430 (1).

Dans la nef on lisoit l'épitaphe de Jean Teissier, fameux grammairien, mort en 1542.

---

(1) On lisoit sur sa tombe le vers suivant, lequel formoit un jeu de mots assez puéril:

Qui lampas fuit ecclesiæ, sub lampade jacet, etc.

La bibliothèque, fondée par la reine Jeanne, successivement augmentée par diverses donations, et notamment par l'acquisition de la bibliothèque du savant Peiresc, étoit riche en manuscrits authentiques et en anciennes éditions.

Parmi les hommes illustres qui sortirent de cette école, on distingue Jean Gerson, l'une des lumières de l'église dans le quatorzième siècle, et Jacques Bénigne Bossuet, le plus beau génie dont elle puisse s'honorer dans le dix-septième (1).

Le séminaire des Trente-Trois (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.)

La fondation de cet utile établissement est due à M. Claude Bernard, dit le *Pauvre-Prêtre*, particulièrement connu par sa grande charité. Il l'avoit déjà souvent exercée envers quelques écoliers dont la bonne conduite et les talents annonçoient des dispositions avantageuses pour l'état ecclésiastique, mais qui manquoient absolument de tous moyens d'existence. En 1633 il en rassembla d'abord cinq en l'honneur des cinq plaies de Notre Seigneur : ce nombre devint ensuite égal à celui des apôtres ; enfin il trouva le moyen de le porter jusqu'à trente-trois, qui est celui des années que Jésus-Christ, suivant l'opinion la plus commune, a passées sur la terre. De là le nom qu'on leur donna des *Trente-Trois-Pauvres-Écoliers*. Ils furent d'abord placés au collège des *Dix-Huit*, ensuite dans celui de Montaigu, peu après dans une maison située vis-à-vis ce collège, et nommée l'*hôtel de Marli*. La reine Anne d'Autriche contribua, par le don qu'elle fit à ces pauvres écoliers de trente-trois livres de pain par jour, à soutenir cet établissement, et mérita par-là d'en être nommée la fondatrice (2). Il ne prit cependant une forme stable qu'environ vingt ans après. Plusieurs personnes pieuses étoient entrées dans les vues charitables de M. Bernard, et après sa mort, arrivée le 23 mai 1641, elles se réunirent encore pour soutenir cette bienfaisante institution. La somme que produisirent leurs libéralités fut suffisante pour

---

(1) Les bâtiments de ce collège sont consacrés maintenant à l'École Polytechnique.

(2) C'est ce que constatoit l'inscription suivante, gravée sur la porte : « Ce séminaire, de la famille « de Jésus-Christ, fut fondé par Anne d'Autriche en 1638. »

acheter l'hôtel d'Albiac, situé rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, et le faire distribuer convenablement. Cette acquisition fut faite en 1654, et l'on obtint, trois ans après, la permission des grands-vicaires de l'archevêché pour l'érection de cette maison en séminaire ecclésiastique, permission qui fut confirmée par des lettres-patentes de 1658.

On y procuroit la subsistance et l'instruction à de pauvres écoliers français et même suisses jusqu'à ce qu'ils fussent en état d'être promus au sacerdoce. On n'exigeoit d'eux rien autre chose, sinon qu'ils fussent nés de légitime mariage, bien constitués, clercs tonsurés ou en état de l'être, assez avancés dans leurs études pour pouvoir faire la philosophie, et dépourvus de tous moyens d'existence. Ce séminaire étoit conduit par trois directeurs pour le temporel, trois pour le spirituel, et par un préfet qui étoit à la tête de la communauté (1).

Collège de Boncourt (rue Bordet.)

Il fut bâti, suivant les apparences, sur l'emplacement de l'hôtel de l'évêque d'Orléans. Pierre de Bécoud, sieur de Flechinel, qui avoit acquis cet hôtel, en fut le fondateur. On voit par l'acte de fondation, daté de 1357, qu'il affecta sa maison située sur la montagne Sainte-Geneviève, et quelques dîmes qu'il avoit en Flandre, à l'établissement et dotation d'un collège « pour huit pauvres écoliers étudiants en logique « et en philosophie, qui auront chacun quatre sols par semaines; lesquels « doivent être pris et élus, toutes fois que le cas si offerra, en le évesquié « de Thérouenne, excepté ce qu'il y a dudit évesquié au pays de Flan- « dre. » Ces bourses devoient être à la nomination de l'abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, et de celui de Saint-Éloi, au diocèse d'Arras. Le nom de ce fondateur fut depuis altéré et changé en celui de Beaucourd, Becourt, et enfin Boncourt.

Au mois de mars 1638, Louis XIII unit ce collège à celui de Navarre, qui n'en étoit séparé que par la rue Clopin. L'intention du roi étoit d'y établir une société de docteurs en théologie à l'instar de celle de Sorbonne; et, en conséquence de cette union, il permit de fermer cette rue dans

(1) Ce local est occupé aujourd'hui par une pension.

une longueur de soixante-quatre toises ; mais les supérieurs de ce dernier collège ne jugèrent pas à propos de profiter de cette permission, et, pour laisser libre le passage de la rue, se contentèrent de faire construire une galerie de communication avec le collège de Boncourt.

Le célèbre Voiture avoit été élevé dans ce collège.

Collège de Tournay (rue Bordet.)

Il étoit voisin du collège de Boncourt, et avoit d'abord servi d'hôtel aux évêques de Tournay. Aucun auteur ne rapporte précisément la date de sa fondation ; mais il est certain qu'il existoit au quinzième siècle, et qu'il y avoit alors une communication entre les deux collèges, au moyen de laquelle les écoliers de Tournay pouvoient assister à la messe qui se disoit au collège de Boncourt, et aux leçons qui s'y faisoient. Il fut réuni, en même temps que ce dernier collège, à la maison de Navarre, et aux mêmes conditions.

Collège des Écossais (rue des Fossés-Saint-Victor.)

Ce collège reconnoissoit deux fondateurs; le premier fut David, évêque de Murrai en Écosse, qui, en 1323, consacra une certaine somme pour assurer la subsistance de quatre pauvres écoliers de sa nation, un théologien et trois artiens. Ces quatre boursiers furent d'abord placés au collège du Cardinal Le Moine, qui, en conséquence de cet arrangement, fut mis en jouissance de leur dotation; mais il se démit dès 1333 de cette possession et de tous ces droits entre les mains du successeur de David, et les écoliers écossais furent alors placés dans la rue des Amandiers. Les choses restèrent dans le même état jusqu'au moment où, par l'effet du schisme d'Angleterre, on vit arriver en France un grand nombre de jeunes Écossais forcés d'abandonner leur patrie, où l'exercice de la religion catholique venoit d'être proscrit; du reste, dénués de tous moyens de subsistance, et n'en pouvant trouver que dans l'étude et les diverses carrières qu'elle mettoit à même d'embrasser. Touché de leur situation, Jacques de Bethwn, archevêque de Glascow et ambassadeur d'Écosse en France, sut intéresser

en leur faveur la reine Marie Stuart : elle leur fit des pensions, ne cessa point de les protéger même pendant sa longue captivité, et mérita leur éternelle reconnoissance par le legs qu'elle leur fit au moment de sa mort. Jacques de Bethwn y ajouta le don de tous ses biens; et avant sa mort, qui arriva en 1603, nomma les prieurs des chartreux pour les directeurs et administrateurs de cette fondation, leur donnant le pouvoir de choisir les boursiers, de se faire rendre les comptes, etc., ce qui s'est observé jusque dans les derniers temps.

Avant cette donation, et depuis l'an 1572, époque du décès du dernier évêque de Murrai, la nomination de ces quatre boursiers avoit été dévolue à l'évêque de Paris; et ces places avoient été souvent données à des prêtres écossais dont les études étoient déjà finies. Depuis, M. de Gondi, archevêque de cette ville, jugea plus utile de réduire les bourses à deux, et de les réunir à la communauté de l'archevêque de Glascow (1): son décret, donné à cet effet en 1639, fut confirmé par des lettres-patentes enregistrées en 1640. Robert Barclai, principal de ce collége, acheta, en 1662, une place sur les fossés Saint-Victor, sur laquelle il fit bâtir la maison dont nous parlons. Elle fut achevée en 1665, et la chapelle en 1672. Elle est sous l'invocation de saint André, apôtre, patron de l'Écosse.

Cette maison n'étoit pas seulement fondée pour des étudiants, elle étoit encore destinée à former des missionnaires pour le royaume d'Écosse; de manière que c'étoit à la fois un collége et un séminaire. Quoique cet établissement ait toujours été sans exercice, il ne fut cependant point compris dans le nombre des colléges qui furent réunis, en 1763, au collége de Louis-le-Grand. Il est à remarquer que les Écossais dont il étoit rempli étoient réputés vrais et naturels sujets du roi.

TOMBEAUX.

Dans une urne de bronze doré, élevée sur un monument de marbre, étoit renfermée la cervelle de Jacques II, roi d'Angleterre, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1701. Ce monument, exécuté par *Louis Garnier*, étoit dû au zèle du duc de Perth, gouverneur de Jacques III, qui le fit ériger à ses frais. Il étoit accompagné d'une épitaphe que nous croyons devoir rapporter :

---

(1) Nous parlerons par la suite de cette communauté.

D. O. M.

JACOBI II.

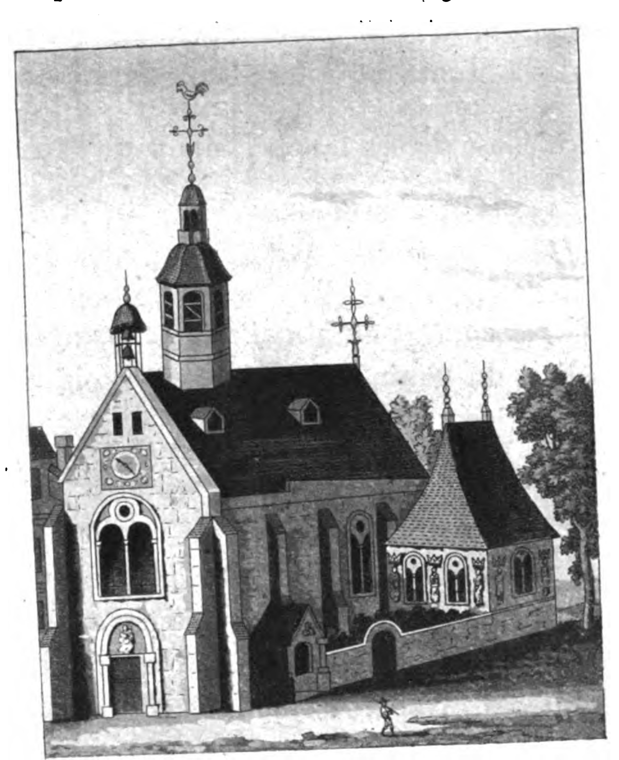
Magnæ Britanniæ, etc. Regis. Ille partis terrâ ac mari triumphis clarus, sed constanti in Deum fide clarior, huic regnâ, opes, et omnia vitæ florentis commoda postposuit. Per summum scelus à suâ sede pulsus, Absalonis impietatem, Architophelis perfidiam, et acerba Semei convitia, invictâ lenitate et patientiâ, ipsis etiam inimicis amicus, superavit. Rebus humanis major, adversis superior, et cœlestis gloriæ studio inflammatus, quod regno caruerit, sibi visus beatior, miseram hanc vitam felici, regnum terrestre cœlesti commutavit.

Hæc domus quam pius princeps labentem substinuit, et patriæ fovit, cui etiam ingenii sui monimenta omnia, scilicet suâ manu scripta, custodienda commisit, eam corporis ipsius partem quâ maximè animus viget, religiosè servandam suscepit.

Vixit annos LXVIII. *Obiit kal. oct. anno salutis humanæ* M. D. CCI. *Jacobus dux de Perth, præfectus institutioni Jacobi III, magnæ Britanniæ regis, hujus domûs benefactor, mærens posuit* (1).

---

(1) On a établi une pension dans les bâtiments de ce collège.



Eglise du Collége du Cardinal le Moine.

HÔTELS.

ANCIENS HÔTELS DÉTRUITS.

Hôtel d'Amboise (rue du Pavé-de-la-Place-Maubert.)

Cet hôtel, qui avoit pris le nom de la famille d'Amboise, à laquelle il appartenoit, avoit été bâti dans un cul-de-sac qui reçut la même dénomination; il a subsisté jusqu'au quatorzième siècle.

Hôtels des abbés de Saint-Vincent de Senlis et de la Couture (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.)

On ne sait rien autre chose de ces hôtels, sinon qu'ils existoient tous les deux dans cette rue vers 1380.

Hôtel d'Albiac (même rue.)

Cet hôtel fut acheté par contrat du 7 mai 1654, pour servir de logement aux pauvres écoliers du séminaire des Trente-Trois.

Hôtels de Bourbon, de Bavière, de l'évêque d'Orléans et de celui de Tournay (rue Bordet.)

De ces quatre hôtels, le premier ne subsiste plus depuis long-temps. On trouvoit encore, au siècle dernier, des vestiges du second dans un grand logis habité par des artisans, lequel avoit conservé le nom de *cour de Bavière*. Les deux autres avoient formé les collèges de Boncourt et de Tournay.

Hôtel des comtes de Bar (rue Clopin.)

On le trouve situé, au treizième siècle, dans cette rue, et attenant

la maison où l'on a bâti le collège de Boncourt. Sauval dit qu'il appartenoit encore aux seigneurs de cette maison en 1338. Les cartulaires de Sainte-Geneviève et de Sorbonne en font mention dès 1284 et 1285.

Maison du Patriarche (rue Moufetard.)

Ce n'est plus aujourd'hui qu'une cour environnée de vieux bâtiments, occupés par des artisans. Sauval et Piganiol se sont trompés en disant qu'elle appartenoit dans le principe à Simon de Cramault, cardinal et patriarche d'Alexandrie. Jaillot prouve que ses premiers propriétaires furent Guillaume de Chanac, fondateur du collège de ce nom, et Bertrand de Chanac, mort en 1404. Ce dernier en fit don au collège fondé par son parent : depuis l'on voit Simon Cramault, personnage considérable sous le règne de Charles VI, devenir possesseur de cette maison, qu'il avoit sans doute acquise, à titre de vente ou d'échange, des écoliers du collège de Chanac. Elle étoit considérable, et occupoit tout le carré que forment aujourd'hui les rues Moufetard, de l'Épée-de-Bois, du Noir et d'Orléans; aussi étoit-elle chargée d'une forte redevance envers l'abbaye de Sainte-Geneviève, sur le territoire de laquelle elle étoit située. Le propriétaire ayant cessé de la payer, la maison fut saisie et vendue. Elle passa, par succession de l'acquéreur, à MM. Canaye, à qui elle appartenoit en 1561. C'est alors qu'elle fut prêtée ou donnée à bail aux calvinistes, qui en firent le lieu de leurs assemblées, et qu'arriva l'évènement désastreux de Saint-Médard, dont nous avons déjà parlé (1). Le lendemain, la populace irritée se saisit de la maison du Patriarche, brisa la chaire du ministre, rompit les bancs, brûla le prêche, et, sans l'activité des magistrats qui arrêtèrent ce désordre, le feu, qui se communiquoit déjà aux maisons voisines, auroit peut-être consumé tout le quartier. Jean Canaye, tout innocent qu'il étoit du tumulte arrivé, fit déclarer au parlement qu'il abandonnoit cette maison et ses dépendances, pour être vendue au profit des pauvres, ou employée à toute autre œuvre de piété que la cour ordonneroit, « désirant « que la mémoire de ce lieu fût à jamais éteinte et hors de sa famille. » Il ne paroît pas que son offre ait été acceptée, car des titres postérieurs

(1) Voyez pag. 32.

prouvent que dans le siècle suivant la maison du Patriarche appartenoit encore aux Canaye; du reste, cette famille possédoit plusieurs maisons et jardins dans le faubourg Saint-Marcel (1).

Le Séjour d'Orléans (rue d'Orléans.)

Cette maison de plaisance, qui fut possédée par Louis de France, duc d'Orléans, n'occupoit pas seulement, ainsi que l'a dit Piganiol, une partie de la rue à qui elle a donné son nom; tous les titres qui la concernent prouvent qu'elle s'étendoit jusqu'au cimetière Saint-Médard: de là, remontant en droite ligne à la rue Censier, elle se prolongeoit ensuite jusqu'à la Bièvre, et le long de cette rivière jusqu'à la rue Moufetard, reprenoit plus haut tout le côté gauche de la rue du Fer-à-Moulin jusqu'à l'hôtel de Clamart, qui alors en faisoit partie; enfin redescendoit vers la Bièvre, qu'elle côtoyoit jusqu'à la rue d'Orléans (2).

Cet hôtel, au milieu du treizième siècle, appartenoit à Jean de Mauconseil, et s'appeloit l'hôtel des Carneaux. Vers la fin du quatorzième (en 1386), l'évêque de Beauvais, Milles de Dormans, qui en étoit alors propriétaire, le vendit à Jean, duc de Berri, qui le céda, l'année suivante, à Isabeau de Bavière; cette princesse le donna bientôt en échange au duc d'Orléans, son beau-frère, pour la maison dite le Val-de-la-Reine. Ce prince l'augmenta par diverses acquisitions, et notamment par celle d'un hôtel voisin que possédoit aussi Milles de Dormans, et qui fut depuis l'hôtel de Clamart. Le séjour d'Orléans passa ensuite dans la maison d'Anjou-Sicile. Louis II, roi de Sicile, le possédoit au commencement du quinzième siècle. Il en sortit pendant quelque temps, y rentra (3), et fut enfin réuni à la couronne après la mort de Charles IV d'Anjou, neveu et successeur du roi René, lequel avoit

(1) Voyez pag. 212. (Cette maison est presque détruite. La cour est devenue un marché public.)

(2) Il en résulte que ce qu'on appeloit encore, avant la révolution, *le fief du séjour d'Orléans*, comprenoit tout l'espace renfermé entre les rues d'Orléans, Moufetard, du Fer-à-Moulin, de la Muette et du Jardin du Roi, à la réserve du carré qu'occupent l'église, le cimetière Saint-Médard et les maisons voisines jusqu'à la Bièvre, et du terrain de l'hôtel de Clamart, lequel contenoit environ soixante toises carrées.

(5) Marguerite d'Anjou, femme de Henri IV, roi d'Angleterre, s'y retira peu de temps après la mort de ce prince.

institué Louis XI son héritier universel. Ce prince donna, en 1483, le séjour d'Orléans à Jacques Louet, trésorier des chartes, pour en jouir sa vie durant. La famille de Mesme le posséda ensuite, et en aliéna plusieurs parties. Enfin il devint, en 1649, la propriété d'un bourgeois de Paris, qui le vendit, en 1663, à l'abbaye Sainte-Geneviève (1).

Hôtels des comtes de Boulogne, de la comtesse de Forebelle, des comtes de Forez, de Hugues d'Arcies (rue du Fer-à-Moulin.)

L'hôtel des comtes de Boulogne est le plus ancien des quatre que nous trouvons dans cette rue. Celui qu'habitoit la comtesse de Forebelle avoit été acheté par son père en 1221. Les comtes de Forez firent l'acquisition du leur en 1321; ce furent les religieux de Sainte-Geneviève qui le vendirent: et dès 1371 il passa dans la maison de Bourbon, par le mariage d'Anne, dauphine d'Auvergne et comtesse de Forez, avec Louis II, duc de Bourbon. Enfin Hugues d'Arcies occupoit une maison dans cette rue, qu'il vendit, en 1378, à Roger d'Armagnac.

Hôtel de Clamart (rue de la Muette.)

Ce vaste bâtiment, qui comprenoit toute la rue jusqu'au Pont-aux-Biches, avoit appartenu au comte d'Armagnac, ensuite à l'archevêque de Reims et à Philbert Paillard, président au parlement, qui le possédoit en 1378. En 1423 cette maison s'appeloit l'hôtel de Coupeaux; on le laissoit dès-lors tomber en ruine, et en 1540 il n'en restoit plus qu'un pressoir, des masures et les jardins qui faisoient partie des dépendances de l'hôtel d'Orléans. On ignore quand il fut acquis par M. de Clamart, dont il prit le nom; mais le terrier de l'abbaye de Sainte-Geneviève prouve qu'il le portoit dès 1646 (2).

Séjour de la Reine Blanche (rue de la Reine-Blanche.)

Sauval dit que la rue de la Reine-Blanche « fut ainsi appelée à cause

(1) Il ne reste plus, depuis très long-temps, aucun vestige de cet édifice.

(2) Cet hôtel est également détruit depuis long-temps.

« qu'on la fit sur les ruines de l'hôtel de la Reine-Blanche, qui fut démoli « en 1392, comme *complice* de l'embrasement de quelques courtisans « qui y dansèrent, avec Charles VI, ce malheureux ballet des Faunes « si connu (1). » Juvénal des Ursins et Corrozet disent la même chose, et les historiens de Paris ont suivi cette opinion. Cependant Jean Le Laboureur, autre historien de Charles VI, dit positivement que ce fut à l'hôtel Saint-Paul que se donna le ballet des Sauvages, et nos écrivains les plus exacts ont adopté cette opinion. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il y a eu dans ce lieu un séjour ou des jardins appelés de la Reine-Blanche, et plusieurs titres en font mention. On ignore si ce nom venoit de Blanche de Bourgogne, femme de Charles-le-Bel, ou de Blanche d'Évreux, qui avoit épousé Philippe de Valois, ou enfin de la reine Blanche de Castille, mère de saint Louis. Cette dernière opinion a été soutenue dans un mémoire manuscrit fait en 1719 par un doyen de Saint-Marcel (2). Il ajoute que cet hôtel fut ensuite possédé par une comtesse de Piémont.

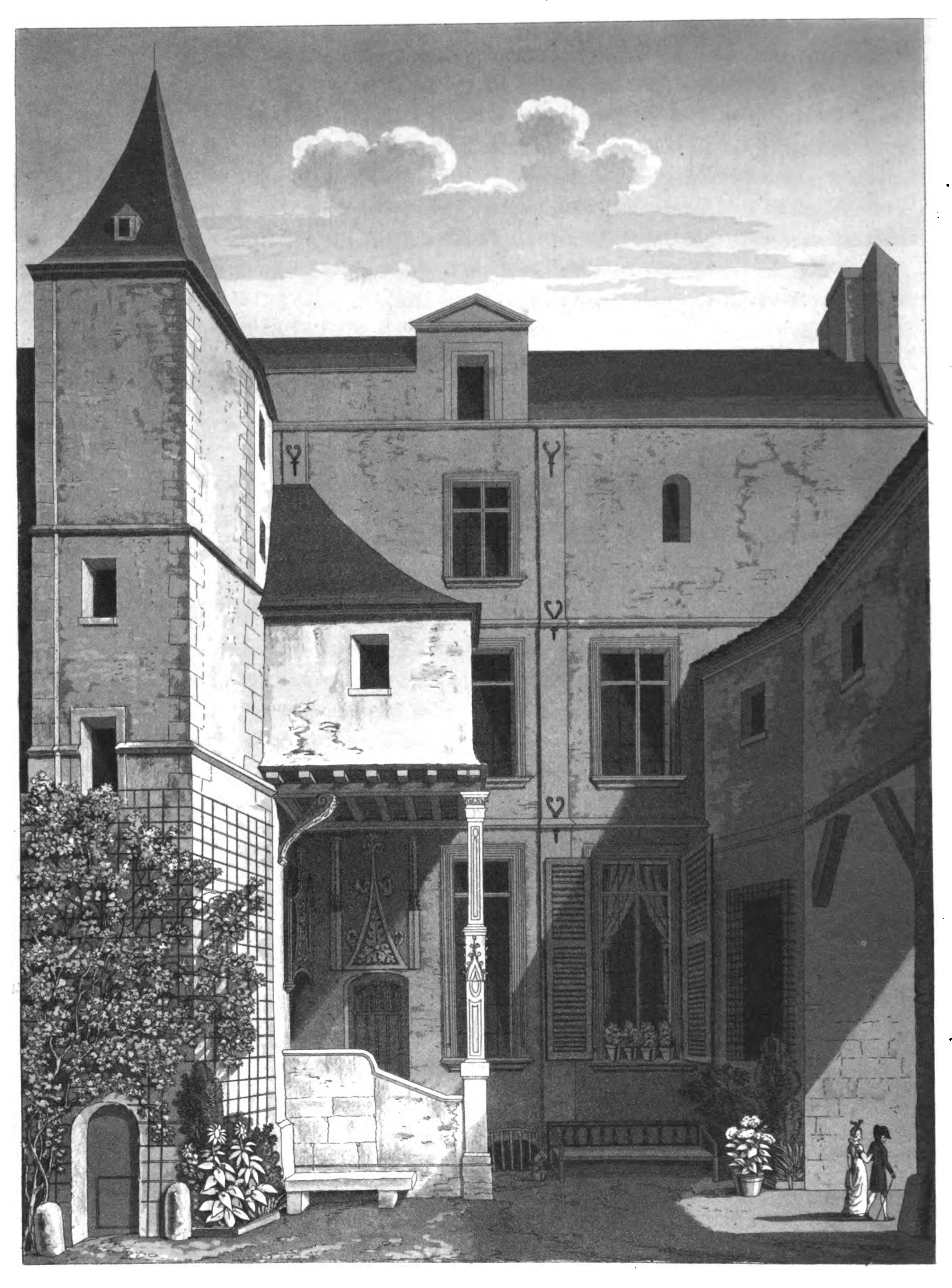
L'hôtel Zone (rue de Lourcines.)

Sauval voulant expliquer le nom de cet hôtel, appelé par corruption l'hôtel Jaune, dit qu'on tient, par tradition, qu'un commandeur de Saint-Jean-de-Latran, curieux de porter ses pas jusqu'à la zone torride, le fit bâtir et le donna à sa commanderie. Ses copistes n'ont pas manqué de répéter ce conte, tombé aujourd'hui en discrédit, et qui n'a jamais eu le moindre fondement. Jaillot, cherchant aussi cette origine, trouve un acte portant la vente faite en 1182, aux frères de l'hôpital de Jérusalem, d'une grange près de l'orme de Lorcines. Cette acquisition, faite du consentement de l'abbé de Sainte-Geneviève, fut d'abord sous la seigneurie de cette abbaye, et soumise à plusieurs redevances envers elle jusqu'en 1445, qu'elle céda le cens et la seigneurie aux chevaliers.

L'hôtel dont nous venons de parler se nommoit, à la fin du siècle dernier, l'hôtel du Fief, c'est-à-dire du fief de Saint-Jean-de-Latran. Il

---

(1) Voyez tome II, page 516.
(2) M. Colonne du Lac.



VUE de la MAISON de SAINT LOUIS.

[illegible]

Tel est le nom [illegible] vis [illegible] Saint [illegible]

[illegible]

[illegible] d'entrée. [illegible] long de la rue [illegible] composé d'une grande salle au rez-de-chaussée, et de plusieurs [illegible] au premier étage.

[illegible] ornent le perron et les parties du [illegible] la construction en remonte jusqu'[illegible] brillante de ce genre d'architecture [illegible] tout est gothique. [illegible] fleurs. La forme [illegible] tion.

[illegible], le long des murs de cette maison [illegible] revêtu d'un quai dont la construction paroît [illegible] de la salle est un [illegible] depuis long-temps [illegible] entroit jadis par un canal [illegible] paroissent être du même temps [illegible] pouvoit, dit-on, contenir trois mille [illegible]

Saint Louis a-t-il eu [illegible] le témoi-

(1) Cet hôtel, qui existe encore en [illegible]

avoit communiqué sa franchise à plusieurs maisons qui en dépendoient tant dans cette rue que dans quelques rues adjacentes (1).

Maison de Saint-Louis (rue Saint-Hippolyte.)

Tel est le nom que Germain Brice donne à un vaste édifice situé vis-à-vis l'église Saint-Hippolyte, et dont il reste encore aujourd'hui des parties assez considérables et assez curieuses pour que nous ayons cru devoir en faire lever un dessin.

Ces débris sont composés de deux corps de logis qui communiquent l'un à l'autre par une galerie, au-dessous de laquelle est placée la porte d'entrée. La partie qu'on ne voit point dans la gravure se prolonge le long de la rue Saint-Hippolyte, sous la forme d'un carré long. Elle se compose d'une grande salle au rez-de-chaussée, et de plusieurs appartements au premier étage.

La délicatesse des sculptures gothiques qui ornent le perron et les portes du principal corps de logis prouvent qu'en effet la construction en remonte jusqu'au commencement du treizième siècle, époque la plus brillante de ce genre d'architecture; la tour carrée, le perron, le bâtiment en retour, tout est gothique, à l'exception des combles et de quelques parties supérieures. La forme carrée des croisées, laquelle se rapproche beaucoup de celle qui est usitée dans l'architecture moderne, est également une forme primitive; on peut conjecturer seulement que ces croisées ont été dépouillées des ornements de sculptures qui les environnoient. La même forme se retrouve dans celles de l'autre construction.

La rivière coule à l'autre extrémité, le long des murs de cette maison; et dans toute sa longueur le rivage est revêtu d'un quai dont la construction paroît égalemeut fort ancienne. Au milieu de la cour est une grande citerne depuis long-temps à sec, et dans laquelle on prétend que l'eau de la Seine entroit jadis par un canal souterrain : les caves encore existantes, et qui paroissent être du même temps que l'édifice, sont immenses, et peuvent, dit-on, contenir trois mille pièces de vin.

Saint Louis a-t-il eu effectivement un palais dans cet endroit? le témoi-

(1) Cet hôtel, qui existe encore en partie, est habité par des particuliers.

gnage de Germain Brice n'est pas appuyé d'autorités suffisantes pour qu'on puisse rien affirmer à ce sujet. Les traditions qu'on en conserve dans le quartier ne fournissent également que de bien foibles lumières : l'édifice y est vulgairement connu sous le nom de maison de la Reine-Blanche. Sur la porte principale, au-dessus du perron, porte qui est bien gothique, et du même temps que le reste, on voit plusieurs portraits dans des médaillons; et l'une de ces figures semble offrir les traits de saint Louis; l'architecture a bien certainement le caractère de celle qui régnoit dans le siècle de ce prince : voilà tout ce qu'il nous est possible de dire sur ce monument.

HÔTELS EXISTANTS EN 1789.

Hôtel de Nesmond (quai de la Tournelle.)

Cet hôtel, situé au coin de la rue des Bernardins et près de la maison des Miramiones, avoit été bâti sur trois quartiers de terre dépendants des chanoines de Saint-Victor. Ce terrain appartint ensuite à plusieurs propriétaires, parmi lesquels on compte les évêques de Paris et d'Arras, le comte de Boulogne, etc.; ce dernier le possédoit en 1372, et l'on y avoit déjà élevé une maison. Cette propriété passa, dans le seizième siècle, à l'évêque de Beauvais, au duc de Montpensier, à M. Despesse, avocat du roi. En 1603 elle avoit pris le nom d'hôtel de Bar, à cause des ducs de Lorraine et de Bar qui l'avoient possédée. Nous passons sous silence plusieurs autres personnages à qui elle a appartenu, et qui sont trop obscurs pour mériter d'être cités. Enfin en 1636 c'étoit un jeu de paume, qui fut acquis peu de temps après par M. de Nesmond, et passa ensuite à ses héritiers (1).

Hôtel de Scipion (rue de la Barre.)

Cet hôtel, bâti par Scipion Sardini, avoit été acquis, dans le siècle dernier, par l'hôpital général. On y avoit établi la boulangerie et la

(1) Cet hôtel est maintenant habité par des particuliers.

boucherie de ce grand établissement, et depuis cette époque il étoit connu sous le nom de Sainte-Marthe (1).

Clos Saint-Victor.

Il étoit situé vis-à-vis de cette abbaye, et dans l'espace qui se trouve entre les rues Neuve-Saint-Étienne, des Fossés-Saint-Victor et des Boulangers. On le nommoit anciennement clos des Arênes; et Jaillot prétend que du temps des Romains et de nos rois de la première race, c'étoit là qu'étoient les arênes et l'amphithéâtre. En 1641 on y plaça le cimetière de la Pitié; avant cette époque, ceux qui mouroient dans cet hôpital étoient enterrés dans le cimetière Saint-Médard.

Cimetière de Clamart.

C'étoit dans le principe un grand jardin situé vis-à-vis l'hôtel de Clamart. On en fit un cimetière, et il prit alors le nom de cet hôtel, ainsi que la croix et le carrefour situés au bout de la rue de la Muette (2).

Rivière de Bièvre.

Cette petite rivière prend sa source à quatre lieues de Paris, aux environs d'un bourg dont elle a pris le nom, et vient se jeter dans la Seine un peu au-dessus du jardin des Plantes, après avoir traversé le faubourg Saint-Marceau.

Cette direction est celle qu'elle avoit dans les temps les plus anciens; mais elle ne l'a pas toujours conservée. Saint Bernard nous apprend lui-même qu'Odon, abbé de Sainte-Geneviève, sur la demande qu'il lui en fit, permit que les religieux de Saint-Victor en détournassent le cours, la fissent passer dans leur enclos, et même y fissent construire un moulin (3), sous la condition toutefois que cette construction ne porteroit aucun préjudice au moulin de Coupels (Copeaux), et qu'ils paieroient

---

(1) Cet édifice a encore aujourd'hui la même destination.

(2) On enterre encore aujourd'hui dans ce cimetière.

(3) Ce moulin subsistoit encore à la fin du siècle dernier, rue du Jardin du Roi, vis-à-vis la rue Censier: en 1636 on le nommoit le moulin *Bourgault*.

deux sous de cens à l'abbaye de Sainte-Geneviève. En vertu de cette permission, ces religieux firent creuser, à cent quarante toises du moulin de Coupeaux, un canal qui traversoit leur enclos, et se prolongeant le long du terrain qu'occupe aujourd'hui la rue de Bièvre, alloit aboutir aux Grands-Degrés. Ceci arriva entre 1148 et 1150.

La nouvelle enceinte que fit élever Philippe-Auguste ne changea rien à ce canal; et l'on voit qu'à la fin du treizième siècle il traversoit encore le terrain des Bons-Enfants et celui des Augustins. Mais les fossés et arrière-fossés qu'on fut obligé de creuser sous la régence et pendant le règne de Charles V, forcèrent enfin de lui donner une direction nouvelle, laquelle fut tracée entre la rue d'Alez, aujourd'hui détruite, et celle des Fossés-Saint-Bernard (1).

On ignore à quelle occasion et pour quel motif Louis XII voulut faire reprendre à la Bièvre son ancien cours; mais on lit dans les registres de la ville que le 19 janvier 1511 il donna ordre au prevôt des marchands et aux échevins de la faire repasser dans son premier canal. Cet ordre n'eut point alors son exécution, et les choses restèrent comme elles étoient jusque dans le dix-septième siècle, car le plan de Gomboust nous montre encore, en 1652, la Bièvre traversant l'enclos de Saint-Victor; cependant un arrêt du conseil donné en 1672 en ordonna la suppersion, et ce canal, qui avoit neuf pieds de large, fut enfin comblé en 1674.

La Bièvre, à son entrée à Paris, prend indistinctement ce nom et celui de rivière des *Gobelins*, parcequ'elle passe dans l'enclos de cette manufacture.

BARRIÈRES.

L'extrémité orientale de ce quartier comprend trois barrières, savoir:

La barrière de la Gare.
La barrière de Fontainebleau (2).
La Barrière de Gentilly (3).

---

(1) Les démolitions et l'excavation des terres que causa cette opération ayant apporté un notable préjudice aux religieux de Saint-Victor, Charles VI, pour les indemniser, leur accorda, en 1411, le privilège exclusif de la pêche dans les fossés qu'on avoit creusés sur leur territoire.

(2) Maintenant barrière d'Italie.

(3) Aujourd'hui barrière de Lourcine.

RUES ET PLACES

DU QUARTIER DE LA PLACE MAUBERT.

Rue ou *place du Champ d'Albiac*. Elle aboutit d'un côté à la rue du Noir, de l'autre à celle de l'Épée-de-Bois. Son nom est dû au sieur d'Albiac, conseiller à l'élection, lequel avoit acquis en cet endroit un terrain assez considérable. Ce terrain occupoit la plus grande partie de celui qui est compris aujourd'hui entre les rues du Battoir, d'Orléans, Gratieuse et Coupeaux. Il est indiqué dans le troisième plan du commissaire Delamare comme le second *clos du Chardonnet;* et l'on trouve qu'en 1554 la rue dont nous parlons étoit déjà habitée.

Rue du Champ de l'Allouette. Elle aboutit d'un côté à la rue de Lourcine, de l'autre à la rivière de Bièvre et au moulin de Croulebarbe. Elle doit son nom à un champ très vaste sur lequel elle fut ouverte. Il paroît qu'on l'appela d'abord rue Saint-Louis.

Rue des Filles-Anglaises. Elle traverse de la rue de Lourcine dans celle de la Barrière. Son nom lui vient du monastère le long duquel elle régnoit.

Rue d'Arras. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Victor, de l'autre à la rue Clopin. On l'appeloit anciennement *rue des Murs*, *vicus Murorum*, parcequ'elle régnoit le long des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste. Au commencement du seizième siècle elle changea ce nom en celui de *Champ-Gaillard*, qui étoit celui d'un terrain (1) auquel elle aboutissoit; enfin elle a pris sa dernière nomination du collège qu'elle avoisinoit.

Rue du Banquier. Elle conduit de la rue Moufetard à celle du Gros-Caillou, vis-à-vis la tour ou moulin de la Barre. Au milieu du dix-septième siècle ce n'étoit qu'un chemin qui conduisoit à celui de Villejuif; mais, dès 1676, il portoit le nom de rue du Banquier. On ignore du reste les causes qui le lui ont fait donner (2).

Rue de la Barre (3). Elle traverse de la rue du Fer-à-Moulin dans celle des Francs-

(1) On le lui avoit probablement donné à cause des débauches qui s'y commettoient, et dont il est fait mention dans un arrêt du parlement du 4 décembre 1555.

(2) On a percé en cet endroit deux rues, qui toutes les deux donnent dans la rue du Banquier et sur le boulevard. La première se nomme *rue du Petit-Banquier*, l'autre *rue des Vignes*.

(3) En face de la maison de Scipion, située dans cette rue, on a pratiqué une place qui se nomme *place de Scipion*.

Bourgeois : son nom est dû à une barrière placée à l'endroit où étoit autrefois une des portes du bourg et du cloître Saint-Marcel, au bout de la rue des Francs-Bourgeois. Elle le portoit en 1540, et Dheulland l'a marquée sur son plan. Depuis on l'a quelquefois appelée *rue de Scipion*, à cause de l'hôtel que Scipion Sardini avoit fait bâtir dans cette rue, et dont l'hôpital général a fait depuis l'acquisition.

Rue de la Barrière. Elle aboutit d'un côté au Champ de l'Allouette, de l'autre au chemin de Gentilly. Une barrière qu'on y avoit placée lui avoit fait donner ce nom, qu'elle portoit dès 1636. On la nommoit auparavant *rue Payen*, à cause d'une maison et d'un grand clos appartenant à un particulier qui portoit ce nom. Ce clos existoit encore vers la fin du siècle dernier (1).

Rue du Battoir. Elle commence à la rue Coupeaux, et finit à celle d'Orléans.

Ce fut vers la fin du règne de François Ier que le clos du Chardonnet commença à se couvrir de maisons, et qu'on perça les rues que nous y voyons. L'abbé et les religieux de Sainte-Geneviève donnèrent d'abord une grande partie de ce clos, à titre de fief, à MM. d'Albiac et René d'Ablon : ce dernier fit ouvrir des rues en 1540, et construire vingt-quatre maisons ; puis il céda le reste, à cens, à divers particuliers. Ce territoire reçut d'abord le nom de *la Villeneuve-Saint-René*, et depuis on en fit un bourg, dans lequel le fief d'Albiac se trouvoit enclavé. Ce terrain comprenoit tout l'espace renfermé entre les rues du Jardin du Roi, d'Orléans, Moufetard et Coupeaux. Le chemin dont nous parlons, qui se nommoit, en 1588, *rue Neuve-Saint-René*, reçut d'une enseigne, en 1603, le nom de *rue du Battoir.*

Rue des Bernardins. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Victor, de l'autre au quai de la Tournelle. Sauval dit qu'en 1246 elle s'appeloit rue Saint-Bernard, à cause du collège des religieux de Citeaux qui étoient venus s'y établir. Cette année est effectivement celle de leur établissement, mais Jaillot ne trouve point d'actes qui prouvent que ce nom ait été donné à la rue, laquelle ne fut ouverte que dans le courant de cette année. Guillot et le rôle de 1313 ne font point mention de la rue des Bernardins, ils n'indiquent que celle de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont elle étoit alors la continuation. Enfin on la trouve indiquée sous ces deux noms dans le compte des confiscations de 1427.

Rue des Fossés-Saint-Bernard. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Victor, et de l'autre au quai de la Tournelle. On lui a donné ce nom parcequ'elle fut bâtie sur les fossés creusés, pendant la régence de Charles V, le long des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste. Elle fut couverte de maisons, du côté de Saint-Victor, sous le règne de Louis XIII, et de l'autre, en vertu de lettres-patentes données en 1660, et enregistrées en 1672.

Rue du Pont-aux-Biches. Elle aboutit d'un côté à la rue Censier, et de l'autre aux extrémités des rues de la Muette et du Fer-à-Moulin. Ce nom est dû au petit pont sous

(1) La partie de cette rue qui donne sur le boulevard se nomme *rue de la Glacière*, celle qui aboutit à la rue du Champ de l'Allouette est désignée sous le nom de *rue du Petit-Champ.*

lequel passe la rivière de Bièvre. En 1603 elle ne faisoit qu'une seule rue avec la vieille rue Notre-Dame.

Rue de Bièvre. Elle communique de la place Maubert au quai de la Tournelle. Nous avons déjà dit qu'elle fut ainsi nommée parceque la rivière de Bièvre passoit anciennement en cet endroit, et alloit se rendre dans la Seine un peu au-dessous de celui qu'on appeloit *les Grands-Degrés : vicus de Bevra* en 1243, et *de Bievra* en 1259.

Rue Bordet. Elle commence à la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, près la fontaine, et aboutit à la rue Moufetard, au coin de celle de la Contrescarpe. Suivant les cartulaires de l'abbaye Sainte-Geneviève, on l'appeloit, en 1259, *strata publica de Bordelis.* Dans les siècles suivants on la trouve sous les noms de *Bordelle, Bourdel, de la Bourdelle, Bourdelle* et *Bourdet.* Ces noms, défigurés par les copistes, viennent de la famille de Bordelles, fort connue alors, et qui donna aussi son nom à la porte à laquelle cette rue conduisoit. Guillot l'appelle *rue de la Porte-Saint-Marcel.*

Rue des Boulangers. Elle descend de la rue des Fossés-Saint-Victor dans la rue du faubourg du même nom, vis-à-vis l'abbaye. Elle étoit connue, dans le seizième siècle, sous le nom de *rue Neuve-Saint-Victor.* On l'a appelée depuis rue des Boulangers, sans doute parceque la plus grande partie de ceux du faubourg Saint-Victor s'y étoit établie.

Rue du Gros-Caillou. Elle fait la continuation de la rue du Marché-aux-Chevaux, et aboutit à celle du Banquier. Elle est indiquée sans nom sur les plans du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième. Le premier où elle soit présentée sous le nom qu'elle porte est de 1737; on ne la connoissoit auparavant que sous celui de *Chemin de Gentilly.*

Rue Censier. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre, à celle du Jardin du Roi. Les géographes et les nomenclateurs la coupent en deux parties à l'endroit où les rues Vieille-Notre-Dame et du Pont-aux-Biches viennent s'y réunir. Depuis la rue Moufetard jusqu'à cette jonction, les uns la nomment *vieille rue Saint-Jacques,* d'autres *rue Centier* ou *Saint-Jean;* et depuis la rue du Pont-aux-Biches elle est appelée *rue Notre-Dame,* ou bien l'on n'en fait qu'une seule rue sous le nom de *vieille rue Saint-Jacques* ou *Censier.* Sauval dit qu'autrefois elle se nommoit *rue des Treilles,* « et auparavant *rue* « *Sans-Clef,* parceque c'étoit un cul-de-sac; et depuis *du Centier,* ou *du Censier,* ou « *Censière,* à l'occasion d'un receveur des cens et rentes qui y a demeuré fort long- « temps. » Jaillot pense avec plus de vraisemblance que la véritable étymologie de ce nom vient de ce que, dans son origine, ce n'étoit qu'un cul-de-sac, qu'on appeloit alors *rue Sans-Clef,* et par corruption *rue Sancée, Censée* et *Censier.* Il cite en effet plusieurs titres dans lesquels elle est nommée *rue du cul-de-sac autrement dite Sancier* ou *Sans-Clef, rue des Treilles, rue Sancier-Cul-de-Sac* (1).

---

(1) A l'entrée de cette rue, du côté de la rue Moufetard, il y a une espèce de ruelle qui conduit à la rivière de Bièvre. Il y en avoit une autre vis-à-vis l'hôpital des Cent-Filles, qu'on nommoit, en 1588, *ruelle Jubin* ou *rue Saint-Antoine*, et qu'on a abandonnée à cet hôpital.

Rue de la Clef. Elle aboutit d'un côté à la rue Coupeaux, et de l'autre à celle d'Orléans. Sauval dit « qu'elle est appelée tantôt rue de la Corne, tantôt rue Neuve-Saint-Médard, « et qu'on l'a même souvent confondue avec la rue Gratieuse et la rue Tripelet. » Jaillot convient qu'elle se nommoit, en 1587, rue Saint-Médard, qu'on la trouve même dans un terrier de Sainte-Geneviève sous celui de *rue Courtoise* (ou Gratieuse), mais il nie qu'elle ait jamais été nommée *de la Corne* ou *Neuve-Saint-Médard.* Du reste elle portoit, dès 1588, le nom qu'elle a conservé jusqu'à ce jour, et ce nom, elle le devoit à une enseigne.

Rue Clopin. Elle traverse de la rue Bordet dans celle des Fossés-Saint-Victor, et doit son nom à un logis appelé *la grande maison Clopin,* qu'on y bâtit en 1258. Elle est ainsi désignée dans plusieurs actes du treizième siècle; elle le portoit encore dans les deux siècles suivants; mais dès le commencement du seizième on la trouve indiquée sous celui *du Champ-Gaillard* et *du Chemin-Gaillard.* On appeloit ainsi le chemin qui régnoit en cet endroit le long des murs, et la place où la rue Clopin aboutissoit.

Lorsqu'au dix-septième siècle on abattit les murs et que l'on combla les fossés pour y construire des maisons, cette rue fut prolongée jusqu'à celle des Fossés-Saint-Victor, et nommée alors *rue des Anglaises,* parcequ'elle aboutissoit vis-à-vis du couvent de ces religieuses : depuis elle a repris son premier nom dans toute son étendue.

Rue Contrescarpe. Elle aboutit d'un côté aux rues Bordet et Moufetard, de l'autre au coin de la rue Neuve-Sainte-Geneviève, et doit son nom à sa situation sur les fossés de l'Estrapade. Avant que ces fossés creusés entre les portes Saint-Victor et Saint-Jacques fussent comblés et couverts de maisons, ce terrain-ci étoit extrêmement élevé, et formoit un chemin difficile et pénible. M. de Fourci, prevôt des marchands, ayant conçu le projet de lui donner une pente plus douce, obtint, en 1685, un arrêt du conseil, confirmé par lettres-patentes enregistrées en 1686, lequel permettoit de démolir la porte Saint-Marcel, et de reprendre à quinze pieds sous œuvre les maisons de la rue Contrescarpe, en indemnisant les propriétaires : ce qui fut exécuté.

Rue Copeau ou *Coupeaux.* Jaillot pense que ce dernier nom est le véritable. Cette rue conduit de la rue Moufetard au carrefour de la Pitié. Son nom est ancien : il vient d'un hôtel sur l'emplacement duquel il y avoit une butte et un moulin à vent; à quelque distance de là étoit un autre moulin situé sur la rivière de Bièvre (1), et ce dernier se nommoit, au douzième siècle, *moulin de Cupels;* on en donna le nom au chemin par lequel on y alloit. Dans les anciens titres on le trouve sous celui de la *chauciée Coupeaulx,* et dans le procès-verbal de 1636 il est nommé *la grand' rue de Coippeaulx.*

Rue des Trois-Couronnes. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre au carrefour Saint-Hippolyte. Son nom, dont l'origine n'est point connue, vient sans doute de quelque enseigne.

Rue Creuse. Elle traverse de la rue des Francs-Bourgeois à celle du Banquier.

---

(1) Voyez page 263.

C'étoit un simple chemin sans nom, et qui n'a pris celui qu'il porte que depuis environ quarante ans (1).

Rue Croulebarbe. Elle commence à la rue Moufetard, près les Gobelins, et aboutissoit autrefois à un moulin dont elle avoit pris sa dénomination. Il est question dans plusieurs anciens titres du moulin de *Crollebarbe*, et du lieu dit *les Plantes* ou *Croulebarbe*. Le moulin est aussi nommé quelquefois *moulin de Notre-Dame* (2).

Rue des Grands-Degrés. Elle aboutit d'un côté à la rue du Pavé-de-la-Place-Maubert, et de l'autre côté à celles de Bièvre et de la Tournelle. Ce nom lui vient d'un grand degré par lequel on descendoit à la rivière, et qui n'a été détruit qu'à la fin du siècle dernier. Les titres de Sainte-Geneviève en font mention au treizième siècle : *Gradus...... domus juxtà Secanam propè gradum.* Cette rue faisoit partie du port que la ville fit faire en 1366; alors on la nomma *rue Saint-Bernard;* depuis *rue Pavée*, lorsqu'on y eut bâti les maisons qui forment aujourd'hui la *rue de la Tournelle.* Enfin elle a pris son dernier nom au commencement du dix-huitième siècle.

Rue Dervillé. Elle traverse de la rue du Champ de l'Allouette à celle des Filles-Anglaises. Elle ne porte aucun nom sur les plans de Paris; et Jaillot dit l'avoir trouvée désignée, sans doute dans quelques actes, sous ceux de *ruelle* ou *petite rue des Filles-Anglaises*, et de *petite rue Neuve-Saint-Jean-de-Latran.* Elle a pris le nom qu'elle porte maintenant, d'un particulier qui l'habitoit il y a environ cinquante ans.

Rue de l'Épée-de-Bois. Cette rue aboutit d'un côté à la rue Moufetard, et de l'autre au Champ d'Albiac. C'est parcequ'elle y conduit que plusieurs topographes la nomment *rue du Petit-Champ*, quoiqu'une enseigne de l'épée de bois lui en eût fait donner le nom long-temps auparavant. On la trouve ainsi indiquée dès l'an 1603.

Rue Neuve-Saint-Étienne. Elle aboutit d'un côté à la rue des Fossés-Saint-Victor, de l'autre, tournant en équerre, à la rue Coupeaux. Le plus ancien nom qu'elle ait porté est celui de *chemin du Moulin-à-Vent*, parcequ'elle conduisoit à un moulin situé sur une éminence où l'on bâtit depuis un joli manoir, appelé le *château de Montauban.* On trouve en 1539 cette rue désignée sous le nom *de Puits-de-Fer* ou *des Morfondus;* 1° à cause d'un puits public qui avoit été construit au carrefour qu'elle forme avec la rue Contrescarpe et celle des Fossés-Saint-Victor; 2° parcequ'il y avoit dans cette rue une maison appelée *des Morfondus* ou *des Réchauffés.* La partie en retour d'équerre qui va à la rue Coupeaux se nommoit *rue de Montauban.* Cette portion avoit été formée du reste d'une ancienne rue qui se terminoit au coude que fait la rue des Boulangers, et qu'on trouve dans plusieurs anciens titres sous la dénomination de *rue Tiron*, parcequ'elle conduisoit à un clos de ce nom. Lorsqu'elle fut fermée, on prolongea celle de Montauban pour la faire aboutir à la rue des Fossés-Saint-Victor; et depuis, cette dernière rue se confondit dans la rue Neuve-Saint-Étienne.

Rue de Fer ou *des Hauts-Fossés-Saint-Marcel.* Cette rue commence au carrefour de

(1) Elle se nomme, depuis la révolution, *rue des Cornes;* sa continuation, qui se prolonge maintenant jusqu'au boulevard, est nommée *rue d'Ivry.*

(2) Ce moulin existe encore, et sert à faire mouvoir des mécaniques.

Clamart, et aboutit à la rue Moufetard. Elle étoit jadis divisée en deux parties, dont la première, depuis le carrefour de Clamart jusqu'à la rue des Francs-Bourgeois, se nommoit *rue de Fer*, l'autre *rue des Fossés* et *des Hauts-Fossés-Saint-Marcel*. Cette dernière dénomination provenoit de ce qu'elle avoit été bâtie sur les fossés qui environnoient le territoire de Saint-Marcel. Près de l'endroit où elle se réunit à la rue des Francs-Bourgeois étoit une porte nommée *de La Barre*, qui avoit donné son nom à une rue voisine; à l'autre extrémité, la rue de Fer touchoit à une autre porte qu'on appeloit dans les derniers temps la *fausse porte Saint-Marcel*, et qu'on trouve désignée, en 1304, sous le nom de *porte Poupeline*.

Rue du Fer-à-Moulin. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre à celles de la Muette et du Pont-aux-Biches. Elle s'étendoit autrefois sous ce nom jusqu'au carrefour de Clamart. Le plus ancien nom qu'elle ait porté est celui de *rue du Comte de Boulogne*, parceque ces seigneurs y avoient leur hôtel. Suivant Sauval, elle a porté aussi le nom de *Richebourg*, et l'a communiqué à un petit pont sur la Bièvre nommé depuis le *Pont-aux-Tripes*. Les anciens titres désignent ce pont sous le nom de *Tripiers* et de *Pont-Saint-Médard*. Quant à celui de *Richebourg*, il appartenoit au territoire sur lequel cette rue étoit située, et il le portoit dès le treizième siècle.

Rue de la Fontaine. Elle conduit de la rue d'Orléans à la place ou rue du Puits-l'Ermite. Sauval met au rang des rues qui ne subsistent plus la *rue Jean-Mesnard*, appelée depuis *Jean-Mollé*, et, suivant d'autres, *Jean Mol* et *Mole*. Cependant, si l'on consulte les plans du dix-septième siècle, on reconnoît que c'étoit la même que celle dont nous parlons. Elle doit ce dernier nom à une maison qui y étoit située, et que l'on appeloit *la Grande-Fontaine*.

Rue Françoise. Elle aboutit d'un côté à la rue de la Clef, et de l'autre aux rues Gratieuse et du Noir. Dans les titres de Sainte-Geneviève elle est nommée, en 1588, rue Françoise, autrement dite *la Clef*; et en 1603, rue Françoise, autrement dit *le clos du Chardonneret* ou *Villeneuve-Saint-René*. On la désigne encore sous le nom de *carrefour du Puits-de-l'Ermite*. Tout ceci prouve qu'elle a été quelquefois confondue avec la rue de la Clef, et même avec la rue Gratieuse. Quant au nom qui lui est resté, elle l'a reçu pour avoir été ouverte sur le Champ d'Albiac vers la fin du règne de François Ier (1).

Rue des Francs-Bourgeois. Elle aboutit d'un côté au cloître Saint-Marcel, et de l'autre à la rue de Fer. Ce nom peut lui être venu, suivant Jaillot, de ce que les habitants de la ville Saint-Marcel étoient exempts de payer les taxes auxquelles les bourgeois de Paris étoient imposés, ainsi qu'il fut décidé par un arrêt du parlement de la Toussaint 1296, lequel déclara que le territoire de Saint-Marcel ne faisoit point partie des faubourgs de Paris (2).

(1) Cette rue a pris le nom de celle du Puits-de-l'Ermite.

(2) Dans cette rue est un cul-de-sac nouveau nommé *des Sœurs*; le cloître Saint-Marcel se nomme *place de la Collégiale*. La petite place qui est située vis-à-vis l'église a pris le nom de place *Saint-Marcel*. Les deux rues qui communiquent de la place à la rue Moufetard sont appelées *rue Pierre-Lombard* et *rue Saint-Marcel*.

Rue Gautier-Renaud. Elle aboutit d'un côté à la rue des Hauts-Fossés-Saint-Marcel, de l'autre au chemin de Villejuif. Elle ne paroît sur aucun plan avant 1714. C'étoit alors un simple chemin qui faisoit la continuation de la rue Moufetard, et dont l'abbé de La Grive, dans son plan de 1737, a fait deux rues; l'une, sous le nom de *Gobelins*, qu'il fait aboutir aux Gobelins, l'autre, qui existe réellement, et qui a pris celui de Gautier-Renaud, du nom d'un particulier qui y avoit une maison.

Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Elle commence à la place Maubert, et aboutit au carré Sainte-Geneviève. Au treizième siècle on la nommoit simplement *rue Sainte-Geneviève, vicus Genovefeus.* On l'a nommée ensuite *rue Sainte-Geneviève-la-Grant, du Mont*, et *de la Montagne-Sainte-Geneviève.* Le procès-verbal de 1636 lui donne le nom de *rue des Boucheries*, à cause de plusieurs étaux qu'on permit d'y établir à la fin du douzième siècle et dans le suivant.

Rue des Gobelins. Elle aboutit d'un côté à la rue du Faubourg-Saint-Marcel, de l'autre à la rivière de Bièvre, à l'extrémité de la rue des Marmouzets. Sur tous les plans du dix-septième siècle, et même du commencement du dix-huitième, elle porte le nom de rue de Bièvre; cependant dès 1636 on l'appeloit aussi rue des Gobelins. Elle doit ce dernier nom à la manufacture dont elle est voisine.

Rue Gratieuse. Elle aboutit d'un côté à la rue Coupeaux, de l'autre à celle de l'Épée-de-Bois. Sauval prétend, par d'assez mauvaises raisons, que son premier nom étoit Courtoise; Jaillot n'en trouve aucune preuve. Dans le censier de 1646 elle est appelée *rue Gratieuse, aliàs du Noir.* « Le premier nom, dit ce critique, pouvoit venir des descendants de Jean Gratieuse, dont la maison étoit située en cet endroit en 1243, et le second, de la maison de Jacques Pays, avocat, où pendoit pour enseigne la Tête Noire. On a confondu quelquefois cette rue avec celles du Battoir et de la Clef (1). »

Rue du Gril. Elle traverse de la rue d'Orléans à la rue Censier. Plusieurs nomenclateurs la confondent avec la rue du Battoir, dont elle fait la continuation. Sur le plan de Boisseau, gravé en 1642, elle porte le nom *du Gril-Fleuri*, qui paroît avoir été celui d'une enseigne.

Rue Saint-Hippolyte. Elle conduit de la rue de Lourcine au carrefour et à l'église Saint-Hippolyte, qui lui a donné son nom. On voit par le plan de Dheulland qu'on l'appeloit rue *des Teinturiers* dans sa plus grande partie, à cause des teintures des Gobelins qui se faisoient sur la Bièvre, près de cette rue; mais dans sa partie supérieure elle conservoit l'ancien nom de Saint-Hippolyte.

Rue du Jardin du Roi. Elle commence au carrefour de la Pitié, et finit à celui de Clamart. Comme c'étoit le chemin de la butte, du moulin et du territoire de Coupeaux, elle en portoit d'abord le nom. Les papiers terriers de Sainte-Geneviève la nommoient,

(1) En entrant dans cette rue par la rue Coupeaux, on trouvoit autrefois, à gauche, une ruelle nommée *Sainte-Anne*, laquelle, suivant les apparences, faisoit la continuation de la rue d'*Ablon*, et étoit la même ou du moins sur la même ligne que la ruelle *Denys-Moreau*; celle-ci étoit parallèle à la rue Tripelet. Elles sont comprises maintenant dans les enclos de Sainte-Pélagie et de la Pitié.



en 1603, *rue de Coipeaux*. Elle reçut sa dernière dénomination en 1636, époque à laquelle le jardin du Roi fut formé (1).

Rue de Lourcine. On devroit écrire et prononcer *Lorcines*. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre à la barrière de Gentilly. L'orthographe de ce nom a beaucoup varié : Sauval écrit *Loursine*, *l'Oursine* et *Lorsine*; Corrozet *l'Orsine;* Gombonst et Jouvin *de l'Ursine;* Dheulland la nomme *rue des Cordelières*. L'abbé Lebeuf a trouvé dans les titres de Sainte-Geneviève cette rue désignée *in Lorcinis*, *de Laorcinis* en 1248 et 1250, et *apud Lorcinos* en 1260, d'où il conjecture « que ce nom a été fabriqué sur le français « Lorcines; car j'ai vu, dit-il, un titre de 1245, peut-être le plus ancien qu'on ait sur « ce lieu, où il est nommé *Locus cinerum*. » Il se livre là-dessus à des idées assez singulières, dont Jaillot prouve le peu de solidité en citant un cartulaire de Sainte-Geneviève de 1243, dans lequel le *Locus cinerum* et la terre de *Laorcinis* sont énoncés comme deux endroits différents. Le nom de *Laorcinis* lui semble même être le plus ancien, parce-qu'on le trouve dans l'acte de vente que Thibauld le riche et Pétronille sa femme firent, en 1182, aux frères de l'hôpital de Jérusalem, d'une grange située *propè ulmum de Laorcinis*. (C'est là que fut depuis l'hôtel du fief de Lorcines, appartenant à Saint-Jean-de-Latran.) Ce nom primitif de *Laorcinis* s'est conservé dans ceux de *Lorcinis* et *Lorcines* ou Lourcine : celui de *Locus cinerum* a subsisté long-temps dans le nom de *rue de la Cendrée*, appelée aujourd'hui Poliveau ou des Saussaies.

Rue Maquignone. Elle commence à la rue des Saussaies et finit au marché aux Chevaux. Elle doit son nom aux maquignons qui se rendent à ce marché, et fut percée vers le milieu du dix-septième siècle.

Rue des Marmouzets. Cette rue aboutit d'un côté à la rue Saint-Hippolyte, de l'autre à celle des Gobelins. Elle portoit ce nom dès 1540, et le devoit à une enseigne. Vers le même temps on l'appela rue des *Marionnettes*, et La Caille lui donne encore ce nom.

La place Maubert. Elle est située au bas de la montagne Sainte-Geneviève. Le Maire et Piganiol cherchent l'étymologie de son nom dans une opinion populaire, qui dit que maître Albert *Groot* (en allemand *Grand*), célèbre dominicain, ne trouvant point de salle assez vaste pour contenir le nombre infini de ses auditeurs, prit le parti de donner ses leçons dans la place publique; qu'en conséquence on l'appela *place de Maître-Albert*, et par contraction de *Malbert* et *Maubert*. L'abbé Lebeuf prétend que ce nom vient d'un évêque de Paris nommé Madelbert, à qui, suivant les apparences, la place appartenoit; et que les anciens manuscrits la nomment *platea Madelberti*. Jaillot, au contraire, trouve le nom de *platea Mauberti* dans des titres qui remontent jusqu'à 1225, 1243 et 1248, et ne voit pas qu'on puisse prouver que le terrein en question ait appartenu à cet évêque, en tout ou en partie, ce qui seroit cependant nécessaire. Il croit plus naturel d'en attribuer l'origine à *Aubert*, second abbé de Sainte-Geneviève. Cette place étoit dans la censive et justice de cette abbaye; ce ne fut que dans le douzième siècle qu'on bâtit des maisons entre la montagne et la rivière; ce fut cet abbé Aubert qui permit de construire

(1) Vers le côté oriental du jardin du Roi on a percé une rue nouvelle qui se nomme *rue de Buffon*. La place située vis-à-vis le jardin, du côté de la rivière, est nommée *place Valhubert*.

des étaux de boucherie en cet endroit; d'ailleurs l'évêque Madelbert étoit mort vers le milieu du huitième siècle, et par conséquent plus de quatre cents ans avant que ce terrain fût couvert de bâtiments; et nous prouverons par la suite que le clos Mauvoisin ou de Garlande qui confine à cette place ne fut bâti qu'en 1202.

Rue du Pavé-de-la-Place-Maubert. Elle commence au bout de la rue de la Bûcherie, et aboutit à la place dont elle porte le nom. Sauval l'a confondue avec la rue de Fouare, et d'autres avec le cul-de-sac d'Amboise, erreurs que Jaillot a rectifiées (1).

Rue Neuve-Saint-Médard. Cette rue, qui traverse de la rue Moufetard à la rue Gratieuse, se nommoit anciennement d'*Ablon*. Ce nom lui vient du territoire où elle étoit située, lequel est connu dès le douzième siècle. Vers la fin du règne de François Ier il fut couvert de maisons. Jaillot prétend n'avoir point trouvé de vestiges de l'hôtel d'Ablon, qui, selon Sauval, existoit au commencement du seizième siècle. Du reste, ce lieu ne fut d'abord habité que par des gens de la plus vile populace, et il s'y passoit de telles abominations, qu'après même qu'on eut fait cesser ces désordres infâmes, on voulut en éteindre jusqu'au souvenir, en donnant un autre nom à la rue où ils s'étoient commis. C'est alors qu'elle reçut le nom de rue Neuve-Saint-Médard.

Rue du Petit-Moine. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre à celle de la Barre. Elle devoit ce nom à une enseigne, et le portoit dès l'an 1540, ainsi qu'il est prouvé par plusieurs actes de cette même année.

Rue Montigny. Elle a été ouverte au côté oriental de la halle aux Veaux, lors de la construction de cet édifice (2).

Rue Moufetard. Elle commence à la rue Contrescarpe, au bout de la rue Bordet, et finit aux Gobelins. Quelques nomenclateurs la font finir au Pont-aux-Tripes, et, depuis cet endroit jusqu'aux Gobelins, la nomment *rue du Faubourg-Saint-Marcel*. Sauval et plusieurs autres suivent cette opinion; cependant tous les titres la désignent sous le nom de rue Moufetard. L'ignorance des copistes a extrêmement défiguré ce nom, tour à tour présenté sous les variantes suivantes: *Monfetart, Maufetard, Mofetard, Moufetart, Mouflard, Mostart, Moftart,* etc. Sauval et ceux qui l'ont copié disent que dès 1230 elle étoit déjà ainsi appelée; il seroit difficile d'en donner la preuve. Ce n'étoit, au treizième siècle, qu'un chemin qui traversoit un territoire nommé par les titres de ce temps-là *Mons Cetarius* et *Mons Cetardus*. L'abbé Lebeuf en a conclu avec raison que le nom de *Mont-Cétard* a été altéré et changé en celui de *Moufetard*. Dans les terriers de l'abbaye Sainte-Geneviève, postérieurs à 1243, ce nom est écrit *Montfétard*. Il est bien question d'un particulier nommé Étienne *Mouftard,* et dans un autre endroit *Mouflard,* qui, dans cette même année, possédoit une maison *in Monte Cetardo*; mais la différence de ces deux noms prouve assez que le territoire (3) où elle étoit située

(1) Dans cette rue est un cul-de-sac nommé d'*Amboise*, d'un hôtel qui y étoit situé, et que cette famille y a conservé jusqu'au milieu du quatorzième siècle.

(2) On la nomme maintenant *rue de Poissy*.

(3) Tout ce territoire étoit partie en vignes, partie en terres labourées. Le vignoble situé entre les rues Moufetard et du Jardin du Roi, le long de la rue Copeau, s'appeloit le *Breuil*, *Brolium*.

existoit sous sa dénomination propre avant que ce particulier vînt l'habiter, et que c'est uniquement dans cette source qu'il faut chercher l'étymologie du nom de la rue. Elle a été aussi nommée, au commencement du dix-septième siècle, *rue Saint-Marcel, grande rue Saint-Marcel* et *vieille rue Saint-Marcel* (1).

Rue de la Muette. Elle fait la continuation de la rue du Fer-à-Moulin, et aboutit au carrefour de Clamart. Elle se confondoit autrefois avec cette rue, et le plan de Gomboust est le premier qui la présente sous cette dénomination *de la Muette*, dont on ignore l'étymologie (2).

Rue du Mûrier. Elle aboutit d'un côté à la rue Traversine, de l'autre à celle de Saint-Victor. Sauval a avancé sur cette rue plusieurs assertions très inexactes: il est certain que son premier nom étoit *rue Pavé, vicus Pavatus*, ce qui est prouvé par les cartulaires de Sainte-Geneviève de 1243 et 1249; et ce nom se trouve dans tous les terriers postérieurs jusqu'au seizième siècle. Guillot l'appelle *Pavée-goire*. L'abbé Lebeuf a pensé que ce mot *Goire* étoit peut-être le synonyme d'*Andouille*, parcequ'en effet cette rue a été nommée ainsi (*Pavée-d'Andouilles*); mais il paroît que c'étoit seulement un surnom que lui donnoit le bas peuple, car dans tous les actes elle est nommée Pavée, sans addition. On voit dans Corrozet que, de son temps, elle se nommoit déjà rue du Mûrier.

Rue Saint-Nicolas. Elle aboutit d'un côté, comme la précédente, à la rue Traversine, de l'autre à celle de Saint-Victor. Son nom est dû à l'église vis-à-vis de laquelle elle est située. Guillot l'appelle *rue Saint-Nicolas-du-Chardonnay* et *du Chardonneret*. On ne lui donnoit point de surnom au treizième siècle; et dans un cartulaire de Sainte-Geneviève de 1250 elle est simplement nommée *vicus Sancti Nicholai propè puteum*.

Rue du Noir. Elle fait la continuation de la rue Gratieuse, et aboutit à la rue d'Orléans. Nous avons déjà observé qu'au milieu du dix-septième siècle on donnoit ce nom à la rue Gratieuse, et qu'il venoit d'une enseigne de la Tête Noire. C'est par cette raison sans doute que celle-ci est nommée dans un plan *rue du More*. On la trouve dans un autre sous la dénomination de *ruelle du Petit-Champ* (3). Dès 1646 elle étoit appelée *rue du Noir* (4).

Rue Vieille-Notre-Dame. Elle fait la continuation de la rue de la Clef, et aboutit à celle du Pont-aux-Biches, entre les rues d'Orléans et Censier. Les plans de Paris du siècle dernier la confondent tantôt avec cette dernière rue, tantôt avec les rues du Pont-

---

(1) On trouve dans les titres du seizième siècle qu'il y avoit dans cette rue plusieurs maisons qui aboutissoient à celle de la *Planchette*. Cette dernière rue n'existe plus, et il paroît difficile de fixer sa véritable position.

(2) Une tradition populaire, et rejetée par les bons critiques, prétendoit qu'elle la devoit au cimetière qu'on y a placé, attendu que les personnes mortes sont muettes. Il est certain qu'elle étoit ainsi appelée avant l'existence du cimetière qui est appelé *Clamart*, parcequ'il étoit situé vis-à-vis l'hôtel de ce nom. Cette rue a pris le nom de celle de Fer-à-Moulin.

(3) On trouve sur le plan de Gomboust une rue parallèle à celle-ci, sous le nom de *rue des Petits-Champs*. Il paroît que c'étoit un chemin que le public s'étoit frayé sur les ruines des jardins de la maison du Patriarche. Il n'a pas subsisté long-temps.

(4) Cette rue a pris le nom de la rue Gratieuse.



aux-Biches et de la Clef. Quelques uns la présentent sous des noms qu'elle n'a jamais portés. Cependant il est certain qu'elle étoit connue sous sa dénomination actuelle dès le commencement du dix-septième siècle.

Rue de l'Orangerie. Elle traverse, ainsi que la précédente, de la rue d'Orléans dans la rue Censier. Elle est également indiquée d'une manière très fautive sur le plus grand nombre des plans du siècle dernier.

Rue d'Orléans. Elle va de la rue Moufetard à celle du Jardin du Roi. On voit par les terriers de Sainte-Geneviève qu'elle s'appeloit *rue des Bouliers* et *aux Bouliers*, et quelquefois *de Richebourg*, à cause du territoire où elle étoit située. Un topographe, M. Robert, dit qu'elle se nommoit, en 1163, *rue du Bouloir*. Jaillot n'a pu trouver, quelque recherche qu'il ait faite, aucun titre qui en fasse mention à cette époque; il est même probable qu'elle n'existoit point encore, le Richebourg, couvert alors de terres labourables, de vergers et de maisonnettes, n'ayant été bâti et orné de jardins que dans le siècle suivant. Tous les chemins ou rues dont il étoit entrecoupé s'appeloient du nom général du territoire, *en Richebourg, in divite Burgo*. Elle tire le nom qu'elle porte aujourd'hui, ainsi que le dit Piganiol, de la maison de plaisance qu'y possédoit Louis de France, duc d'Orléans et frère de Charles VI.

Rue du Paon. Elle conduit de la rue Traversine à celle de Saint-Victor. Avant le milieu du treizième siècle elle étoit connue sous le nom d'*Alexandre Langlois*, *vicus Alexandri Anglici*, et c'est ainsi qu'elle est connue dans tous les actes jusqu'au seizième. En 1540 elle est déjà appelée rue du Paon, et c'est d'une enseigne qu'elle avoit pris ce nouveau nom, qu'elle porte encore aujourd'hui.

Rue Perdue. Elle aboutit d'un côté à la rue des Grands-Degrés, de l'autre à la place Maubert. Cette rue est ancienne: Guillot en fait mention, ainsi que le rôle de 1313, et l'on ne trouve pas qu'elle ait porté d'autre nom. La principale porte du collège de Chanac étoit autrefois située dans cette rue.

Rue Pierre-Assis. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, et de l'autre au carrefour Saint-Hippolyte. Si l'étymologie de ce nom est vraie, et qu'elle vienne d'une enseigne de la chaire de Saint-Pierre, c'est bien mal à propos qu'on a écrit sur tous les anciens plans *Quirassis*, *Quiracie*, *Qui-Rassis*, *Pierre-Agis* et *Pierre-Argile*. Jaillot pense que c'est la rue que les anciens titres appellent *petite rue Saint-Hippolyte*.

Rue Poliveau ou *des Saussaies*. Elle aboutit d'un côté au carrefour de Clamart, de l'autre au chemin qui règne le long de la Seine. L'ancien nom du territoire sur lequel cette rue a été ouverte est, selon Jaillot, le *locus Cinerum*, que l'abbé Lebeuf avoit confondu avec la rue de Lourcine. On ignore d'où vient ce nom de *lieu des Cendres;* mais les anciens titres prouvent qu'il existoit dès 1243. Dans le siècle suivant cette rue est nommée de *la Cendrée*, et ensuite de *Pont-Livaut*, dénomination que les modernes ont altérée en écrivant *Poulivaux*, *Pouliveau*, *Polivau*. Ce nom vient d'un petit pont pratiqué sur la rivière de Bièvre. On voit ensuite dans un censier de Sainte-Geneviève de 1646 qu'on la nommoit alors *rue des Carrières* aliàs *de la Cendrée*. Enfin on la trouve sous le nom *des Saussaies* ou *Saussoies*. Bien que les titres fassent mention d'un certain *Renaud des Saussaies* qui habitoit ce lieu au treizième siècle, Jaillot pense que cette rue

doit ce dernier nom aux saules dont étoit couvert le terrain qu'elle traversoit (1). Cette rue se prolonge maintenant jusqu'à la rivière.

Rue du Puits-l'Hermite. Elle fait la continuation de la rue Françoise, et aboutit à celle du Battoir. C'est une espèce de petite place où il y avoit autrefois un puits : les titres et les anciens plans ne la distinguent pas de la rue Françoise. On ignore l'origine de ce nom, mais Jaillot trouve qu'au seizième siècle Adam l'Hermite avoit une tannerie et des jardins dans ce quartier, et sans doute c'est à lui ou à quelqu'un de ses descendants que cette rue doit sa dénomination.

Rue du Bon-Puits. Elle aboutit d'un côté à la rue Traversine, et de l'autre à celle de Saint-Victor. Son nom est dû à un puits public qu'on y avoit fait creuser, et n'a pas changé. Il paroît, par un arrêt de 1639, relatif aux collèges de Boncourt et de Tournay, que cette rue s'étendoit alors jusqu'à la rue Clopin (2). Le censier de Sainte-Geneviève de 1540 en fait mention sous le nom de *rue de Fortune.* Sauval dit que la rue du Bon-Puits étoit habitée dès 1245, et se contredit ensuite en avançant dans un autre endroit que son nom pouvoit venir d'Étienne de Bon-Puits, dont les biens furent confisqués en 1423. Le fait est qu'elle le doit au puits dont nous avons parlé, lequel subsistoit dès 1250. Les cartulaires de Sorbonne en font mention en 1253, sous le simple nom de *vicus de Puteo*, et en 1265 sous celui de *Bono-Puteo.* Guillot, le rôle de 1313 et tous les actes postérieurs lui donnent le même nom.

Rue de la Reine-Blanche. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre à celle des Hauts-Fossés, et doit son nom à un séjour ou à des jardins nommés de *la Reine-Blanche* qui y étoient situés (3).

Rue de Sartine (4). Cette rue a été ouverte du côté occidental de la halle aux Veaux, en même temps qu'on a construit cet édifice.

Rue de Seine. Elle aboutit d'un côté au carrefour de la Pitié, de l'autre au quai Saint-Bernard. On ne l'appeloit anciennement que *rue* ou *chemin devers Seine.* En 1552 on disoit simplement *rue derrière les murs de Saint-Victor;* ensuite on l'a nommée *rue du*

---

(1) Un petit ruisseau qui passoit le long de l'hôpital, et se jetoit dans la Bièvre, traversoit cette rue sous un petit pont nommé, dès 1380, le *poncel de la Saussoie.* Celui qu'on avoit pratiqué sur le grand chemin s'appeloit dans le même temps *le pont aux Marchands-sur-Seine.* Il y en avoit encore un au-dessous de l'endroit où l'on avoit creusé le canal dont nous avons déjà parlé, pour donner de l'eau à Saint-Victor. Ce dernier se nommoit le *pont Didier.*

(2) Il est vrai qu'il y a encore dans la rue Traversine un cul-de-sac sans nom, qui, par sa situation en face de la rue du Bon-Puits, semble annoncer que cette rue se prolongeoit anciennement, et qu'elle a été fermée; toutefois il faut dire que ce cul-de-sac existoit long-temps auparavant, et qu'il en est fait mention dès 1540.

(3) On voit sur plusieurs plans qu'au coin de cette rue, à droite en entrant par la rue Moufetard, il y avoit une chapelle sous le nom de Sainte-Apolline. On ignore par qui et quand elle avoit été bâtie, ni en quel temps on l'a détruite.

(4) Cette rue se nomme maintenant *rue de Pontoise.*



Ponceau, à cause d'un petit pont situé vers le milieu de cette rue, sous lequel passoit la Bièvre lorsqu'elle traversoit l'enclos de Saint-Victor (1).

Rue de la Tournelle. On la confondoit assez souvent avec le quai de la Tournelle, quoiqu'elle en soit bien distincte. Elle commence au coin de la rue de Bièvre, et finit à la dernière maison du côté de la rivière, de l'autre, au coin de la rue des Bernardins.

Rue Traversine. Elle est ainsi nommée parcequ'elle traverse de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève à celle d'Arras. Au treizième siècle et depuis on disoit rue *Travcrsaine*. Quelques nomenclateurs écrivent *Traversière* (2).

Rue Trippelet. Elle traverse de la rue Gratieuse à celle de la Clef. Ce nom est fort altéré sur les divers plans de Paris. On lit: *Tripelle*, *Tripellé*, *Tripolet*, *Tripette*, *Tripotte*, *Triplet*, *Triperet*, etc. Ce qui doit faire préférer celui que nous lui donnons, c'est qu'on trouve qu'en 1540 un particulier nommé Jehan Trippelet possédoit trois arpents de terre précisément à l'endroit où cette rue est située.

Rue de Versailles. Elle aboutit d'un côté à la rue Traversine, de l'autre à celle de Saint-Victor. Il paroît qu'elle portoit dès le treizième siècle le nom qu'elle porte encore aujourd'hui, et qu'elle le devoit à une famille distinguée dont l'histoire fait mention dès le onzième; *Pierre de Versaliis* y demeuroit en 1270.

Rue Saint-Victor. Elle commence à la place Maubert, et finit au coin des rues des Fossés Saint-Victor et Saint-Bernard. Son nom est dû à l'abbaye Saint-Victor, à laquelle elle conduisoit. On présume qu'elle existoit avant le règne de Louis-le-Gros, mais qu'elle n'a pris ce nom que depuis l'époque de la fondation faite par ce monarque à Saint-Victor.

Ruc du Faubourg-Saint-Victor. Elle commence au coin des rues des Fossés-Saint-Victor et Saint-Bernard, et finit au carrefour de la Pitié. Cette rue se prolongeoit ci-

(1) Il y avoit autrefois dans cette rue deux culs-de-sacs; le premier, qui existe encore, se nomme *cul-de-sac du Jardin du Roi*, et avoit eu autrefois le nom de *petite rue du Jardin-Royal*, et de *rue du Cochon*. L'autre, qui est maintenant fermé, et dont la situation est plus rapprochée de l'ancien cours de la rivière de Bièvre, est désigné dans les titres sous les noms *du Tondeur*, *des Tondeurs* et *de Jean de Cambray*, parceque la maison de ce particulier y étoit située.

Piganiol dit « qu'au coin de cette rue il y a une tour où l'on enfermoit autrefois les enfants de famille « débauchés; que le premier qu'on y mit s'appeloit Alexandre, et qu'on en donna le nom à la tour: il « ajoute que Pierre Bercheur, religieux de Saint-Benoît, qui fut depuis prieur de Saint-Éloi, y avoit « été renfermé; et que, comme il avoit composé un dictionnaire pendant sa détention, on l'avoit con- « fondu avec Despautère, et qu'on avoit donné le nom de ce dernier à cette tour. » Ces petites anecdotes sont plus que suspectes; il est certain que la tour en question est désignée dans plusieurs actes sous le nom d'*Alexandre*, mais on ne trouve aucune preuve ni de l'antiquité qu'on lui donne, ni de l'usage auquel on prétend qu'elle a servi. Jaillot a seulement découvert qu'en 1576 la ville ordonna à messieurs de Saint-Victor de faire murer la porte d'Aleps et la rue de Seine, et de faire faire deux *tourelles à leur clôture;* ce qui fut exécuté.

(2) Dans cette rue, et vis-à-vis celle de Versailles, est un cul-de-sac qui porte le nom de cette dernière rue.

devant jusqu'à la croix de Clamart; mais cette partie, comme nous l'avons dit ci-dessus, en fut séparée sous le nom de *rue du Jardin du Roi* (1).

Rue des Fossés-Saint-Victor (2). Elle commence à l'extrémité de la rue Saint-Victor, où étoit une des portes de l'enceinte de Philippe-Auguste, laquelle fut rebâtie en 1570, et abattue en 1684, et finit à la rue Neuve-Saint-Étienne et à celle de Fourci. Son nom lui vient des fossés sur l'emplacement desquels elle a été bâtie. Depuis la rue Clopin jusqu'à celle de Fourci on l'appeloit rue de la Doctrine-Chrétienne.

QUAIS.

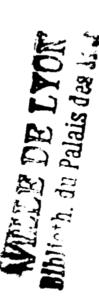
Quai de la Tournelle et *quai Saint-Bernard.* Ce quai commence à l'endroit où finit la rue qui porte le même nom, et venoit aboutir autrefois à la porte Saint-Bernard. Corrozet l'indique sous le nom de *rue et port Saint-Bernard*, et il le portoit en effet dès 1380. Depuis on ne conserva le nom de *port Saint-Bernard* qu'à cette partie du quai qui commence à la rue de Bièvre: il n'y avoit point alors de maisons bâties en cet endroit; et à l'angle où elles se terminoient il étoit désigné sous le nom de *port aux Mulets.* Tout ce quai n'étoit encore, au milieu du dix-septième siècle, qu'un terrain en pente, souvent inondé, et presque toujours impraticable, à cause des boues dont il étoit couvert. En 1750 il fut ordonné qu'il seroit pavé dans une largeur de dix toises; en 1758 il fut repavé, dégagé et agrandi par la suppression de trois maisons qui étoient situées vis-à-vis les Miramiones. Ce port sert de décharge aux vins qui arrivent journellement pour la consommation de Paris, au bois, à la tuile, à l'ardoise, etc.

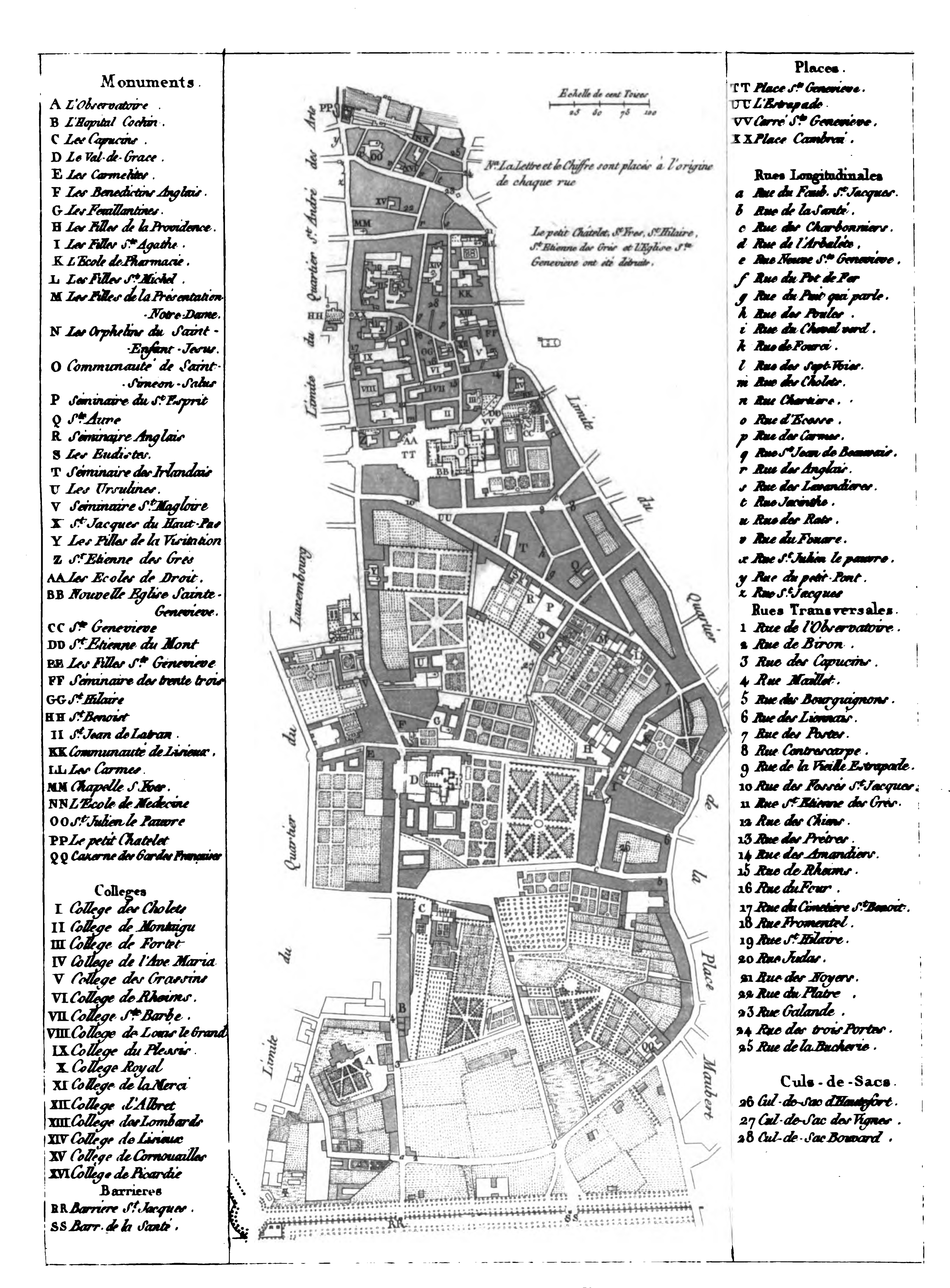
Quai de l'Hôpital. C'est ainsi qu'est nommée toute la partie du rivage de la Seine qui s'étend depuis le jardin du Roi jusqu'à la barrière de la Gare.

---

(1) Dans cette rue il y en avoit anciennement une autre appelée *rue d'Aleps*, qui se prolongeoit jusqu'au grand chemin le long de la rivière, et qui de ce côté se terminoit par une porte. En parlant de la rue de Seine, nous avons remarqué que messieurs de Saint-Victor avoient eu ordre de la faire murer. Les titres de cette abbaye nous apprennent que cette rue ou chemin coupoit un terrain labouré nommé d'abord *terre d'Alez* ou *d'Aleps*, et ensuite *du Chardonnet*, et qu'il lui fut donné par Louis-le-Gros. Quelques historiens ont prétendu, mais sans en donner de preuve, que ce nom lui venoit d'Alix ou Adélaïde de Savoie, épouse de ce prince.

(2) En face du collège des Écossais, situé dans cette rue, on en a percé une nouvelle qui donne dans la rue Bordet. Elle est encore sans nom.





PLAN DU QUARTIER St BENOIT

QUARTIER SAINT-BENOÎT.

Ce quartier est borné à l'orient par la rue du Pavé-de-la-Place-Maubert, le Marché de ladite place, les rues de la Montagne-Sainte-Geneviève, Bordet, Moufetard et de Lourcine exclusivement; au septentrion, par la rivière, y compris le Petit-Châtelet; à l'occident, par les rues du Petit-Pont et de Saint-Jacques inclusivement; et au midi, par l'extrémité du faubourg Saint-Jacques jusqu'à la rue de Lourcine.

On y comptoit, en 1789, *et dans le courant du siècle dernier, cinquante-neuf rues, trois culs-de-sacs, deux abbayes, deux églises collégiales, quatre paroisses, trois chapelles, quatre séminaires, six communautés d'hommes, quatre de filles et six couvents; deux écoles, dix-neuf collèges, un hôpital, deux places, l'Observatoire,* etc.

AVANT la clôture de Philippe-Auguste, les anciens plans nous représentent ce quartier comme un grand espace de terrain au milieu duquel s'élevoient quelques églises, entourées de terres labourées, de vignes et autres cultures qui appartenoient ou aux réguliers qui desservoient ces églises ou à d'autres particuliers. Les plus remarquables de ces cultures étoient les clos *Garlande* et *Bruneau*, le clos *Mauvoisin*, etc. On verra par la suite comment ils se couvrirent successivement d'habitations avant et après que l'enceinte eût été élevée.

Cette enceinte renfermoit dans ce quartier tout l'espace qui est depuis la rivière jusqu'au haut de la rue Saint-Jacques, et traversant la ligne où est maintenant la rue à laquelle elle a donné le nom de rue des Fossés-Saint-Jacques, elle alloit gagner celle de Saint-Victor. Toutefois le terrain qu'elle embrassoit ne formoit pas le tiers de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui le quartier Saint-Benoît.

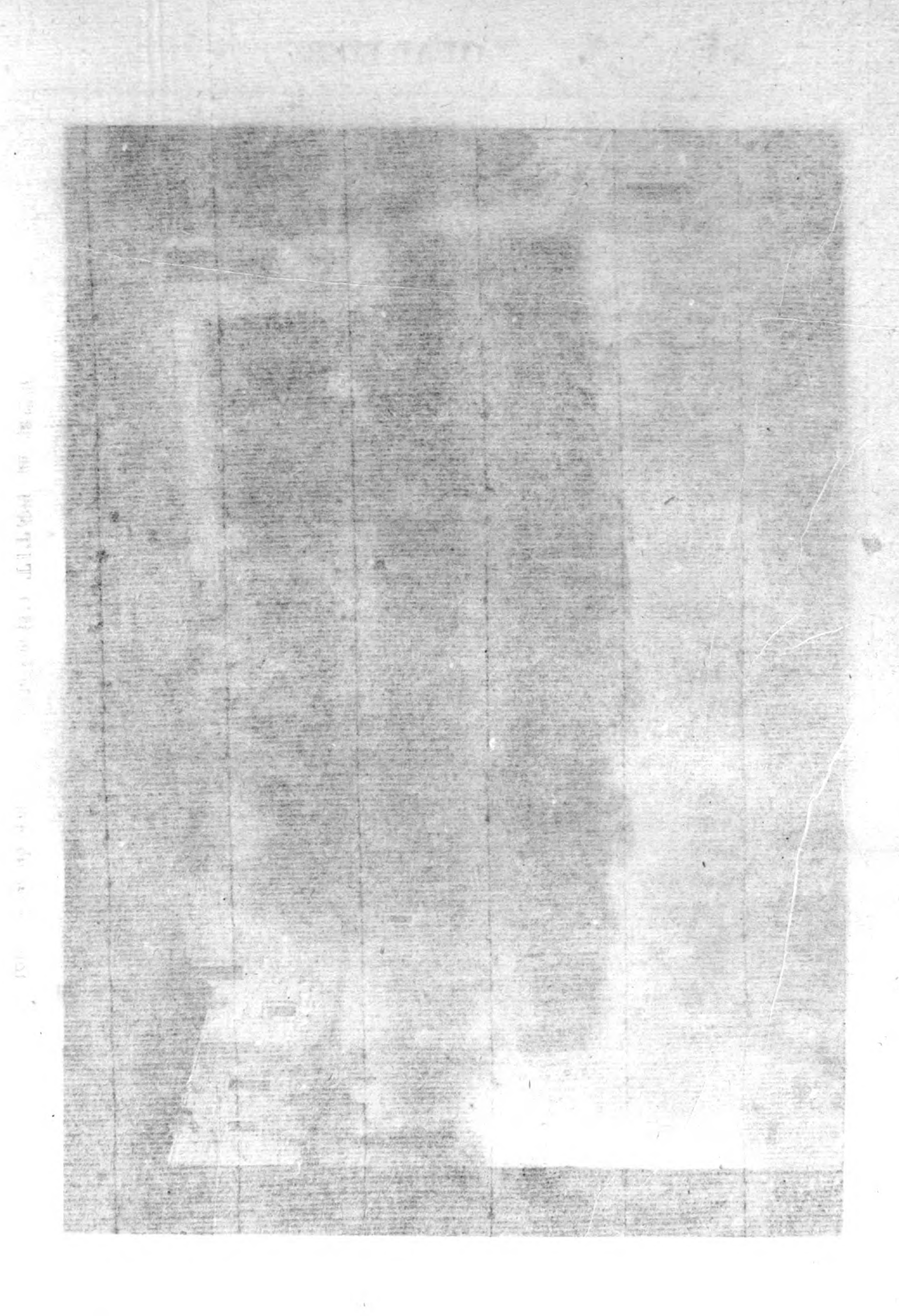
LE PETIT-CHÂTELET.

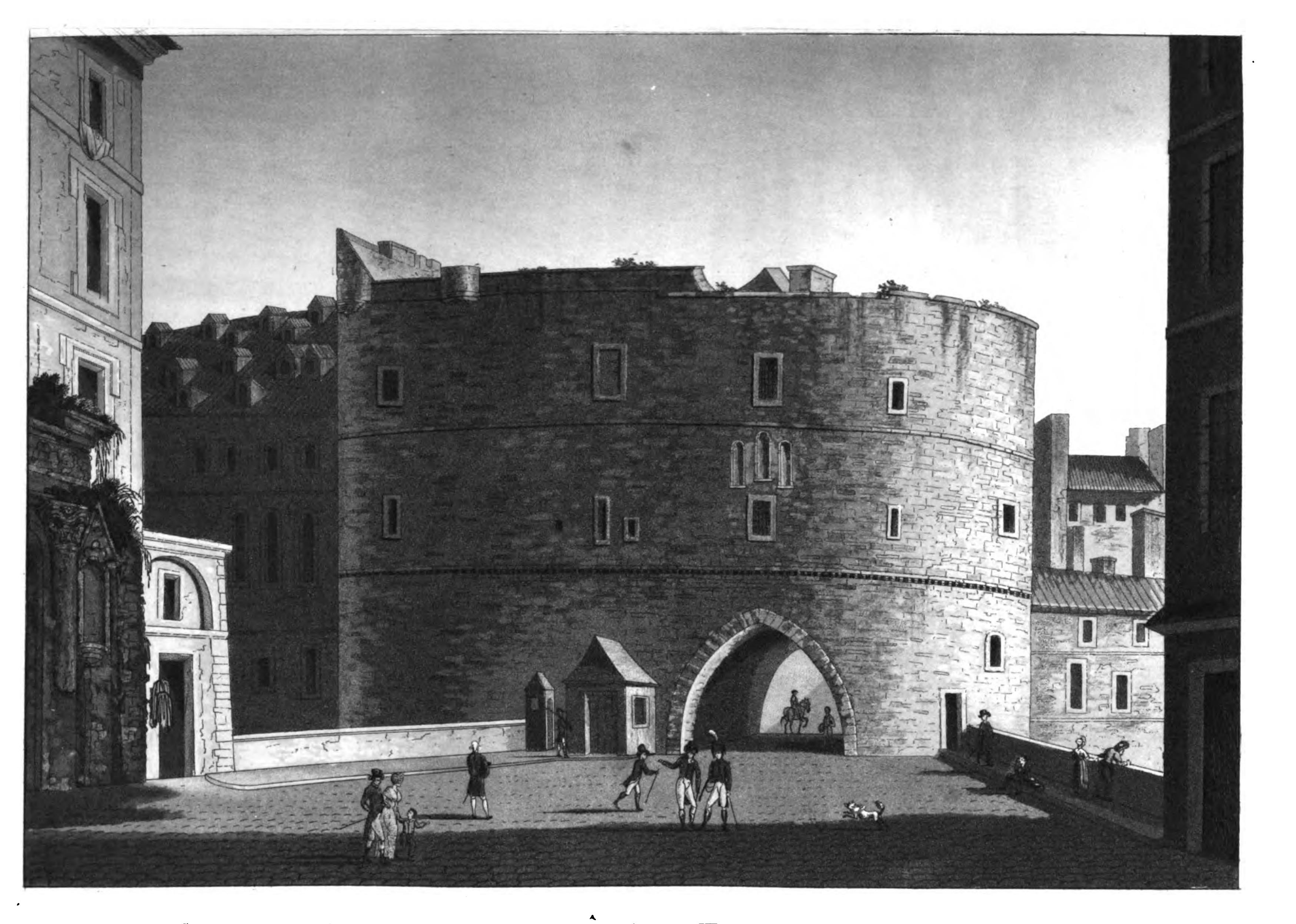
La plupart des historiens de Paris, en parlant du Petit-Pont, au bout duquel cette forteresse est bâtie, l'ont confondu avec le pont méridional que fit construire Charles-le-Chauve (1); et par une suite de cette méprise, ils ont pris la tour qui se trouvoit à son extrémité pour celle du Petit-Pont. D'autres ont avancé que ce Châtelet avoit été élevé pour arrêter les violences des écoliers, ce qui n'est pas moins uue grande erreur. C'en est une également de croire qu'il ait anciennement servi de prison comme il en servoit dans les derniers temps.

Ce qu'il y a de certain, ce qui est prouvé par les monuments les plus authentiques, c'est que les deux seuls ponts qui servoient d'entrée à Paris dans les premiers temps, et lorsque la ville toute entière étoit renfermée dans la Cité, étoient terminés chacun par une forteresse qui servoit de porte et qui en défendoit l'entrée. D. Félibien avance que celle-ci, entièrement détruite par les Normands, ne fut rebâtie que quatre eent cinquante ans après, sous Chales V, et ceux qui ont écrit d'après lui ont adopté cette opinion. Cependant cet auteur cite lui-même des titres qui en prouvent la fausseté: le premier est un accord fait en 1222 entre Philippe-Auguste, l'évêque et l'église de Paris, dans lequel il est fait mention d'un dédommagement accordé par le roi pour l'enceinte du Châtelet du Petit-Pont. Il dit ensuite, en parlant de l'inondation de l'année 1296, que le *Châtelet du Petit-Pont fut renversé;* et ce fait, il l'avoit sans doute recueilli dans un vieux registre de Saint-Germain, intitulé *Rotulum*, dans lequel il étoit consigné.

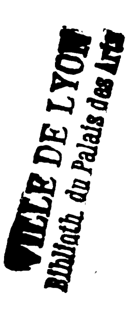
Le Petit-Châtelet fut reconstruit en 1369. C'étoit une construction très massive, d'un aspect désagréable, et percée par le milieu d'une ouverture étroite et très obscure. Tel qu'il étoit, il fut cependant

(1) Voyez Tome Ier, page 49.





VUE du PETIT CHÂTELET (côté du petit pont.)


VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts

jugé digne de servir de demeure au prevôt de Paris, auquel il fut spécialement affecté en 1402 par le roi Charles VI; et dans l'acte qui en donnoit la jouissance à ce magistrat il étoit qualifié d'habitation très honorable, *honorabilis mansio*. On en a fait depuis une prison, et il a servi à cet usage jusqu'au moment de sa destruction, arrivée plusieurs années avant la révolution (1).

Sa démolition fut ordonnée pour l'avantage de l'Hôtel-Dieu, qui avoit besoin de s'agrandir, et qui fit en effet construire de nouveaux bâtiments sur une partie de l'emplacement qu'avoit occupé cette forteresse. Ces constructions furent élevées sur les plans de M. *de Saint-Far*, architecte du roi pour les hôpitaux civils.

LE PRIEURÉ DE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE.

La haute antiquité de ce monument le met au nombre de ceux dont l'origine présente le plus d'obscurité; et sur de telles difficultés les historiens n'offrent guère que des conjectures plus ou moins vraisemblables. Celles de plusieurs auteurs qui lui donnent pour titulaire saint Jean-de-Brioude, dont ils prétendent que saint Germain d'Auxerre apporta des reliques à Paris, en feroient remonter la fondation jusqu'au commencement du cinquième siècle. Dubreul veut même qu'avant cette dédicace, qu'il ne regarde que comme la seconde, cette église ait été consacrée à saint Julien, évêque du Mans, célèbre par sa grande charité envers les pauvres. Mais un autre critique, l'abbé Chastelain, dit qu'il s'agit ici de saint Julien-l'Hospitalier, et son opinion paroît la plus vraisemblable. Il est certain qu'il y avoit

(1) Dans un tarif fait par saint Louis, dit Saint-Foix, pour régler les droits de péage qui étoient dus à l'entrée de Paris sous le Petit-Châtelet, on lit que le marchand qui apportera un singe pour le vendre paiera quatre deniers; que si le singe appartient à un *joculateur*, cet homme, en le faisant jouer et danser devant le péager, sera quitte du péage, tant dudit singe que de tout ce qu'il aura apporté pour son usage. De là vient le proverbe, *payer en monnoie de singe, en gambades*. Un autre article porte que les *jongleurs* seront aussi quittes de tout péage en chantant un couplet de chanson devant le péager.

anciennement dans les faubourgs, et près des portes des villes, des hospices pour les pauvres et pour les pèlerins : et si l'on en avoit élevé un près de la porte méridionale de Paris, il est assez naturel de croire que c'étoit saint Julien-le-Pauvre et l'Hospitalier qu'on lui avoit choisi pour patron. Du reste, quelques titres, à la vérité fort récents, prouvent que c'étoit en effet une maison hospitalière, et nous citerons entre autres un arrêt de 1606, pour la reddition des comptes de plusieurs hôpitaux, entre lesquels on nomme Saint-Julien-le-Pauvre.

Grégoire de Tours est le plus ancien auteur qui ait parlé de cette église, et plusieurs circonstances de son récit prouvent qu'elle existoit avant l'année 580. Telle est la seule date authentique que l'on puisse donner de son antiquité. Elle fut ensuite au nombre des églises dont Henri I[er] fit don à la cathédrale, donation de laquelle du Boulai a conclu qu'elle fut appelée *Fille de Notre-Dame* (*Filia Basilicæ Parisiensis.*) Ce qui a pu causer son erreur, c'est que, dans un acte sans date, qui toutefois ne peut être plus ancien que le douzième siècle, on trouve qu'alors cette église avoit passé, on ne sait comment, entre les mains de deux laïques (1), qui la donnèrent au monastère de Notre-Dame de Long-Pont, près Montlhéri; mais on ne voit à aucune époque que l'église Notre-Dame de Paris y ait placé des chanoines, comme elle l'avoit fait à Saint-Étienne et à Saint-Benoît, ce qui prouve qu'elle ne l'a pas long-temps possédée.

L'église de Saint-Julien-le-Pauvre, telle qu'elle a subsisté jusque dans les derniers temps, paroît avoir été rebâtie vers l'époque où elle fut donnée aux religieux de Long-Pont, et l'on pense que c'est alors qu'elle fut qualifiée prieuré. Au siècle suivant l'Université choisit ce lieu pour y tenir ses assemblées, qu'elle transféra ensuite aux Mathurins, puis au collège de Louis-le-Grand.

En 1655 ce prieuré fut réuni à l'Hôtel-Dieu par un traité passé entre les administrateurs de cette maison et les religieux de Long-Pont. Cette union, confirmée par une bulle du pape, donnée en 1658, ne fut cependant entièrement consommée que par des lettres-patentes que le roi n'accorda qu'en 1697. La chapelle fut alors desservie par un chapelain à la nomination de la paroisse Saint-Severin (2).

---

(1) Etienne de Vitri et Hugues de Munteler.

(2) L'église de Saint-Julien-le-Pauvre a été démolie pendant la révolution.

Chapelle de Saint-Blaise et de Saint-Louis.

Cette chapelle étoit située à côté de Saint-Julien-le-Pauvre, dont elle dépendoit. Les maçons et les charpentiers y établirent leur confrérie en 1476. Elle fut rebâtie en 1684 : cependant, comme elle menaçoit ruine, on jugea à propos de la démolir vers la fin du siècle dernier, et le service fut transféré dans la chapelle Saint-Yves (1).

LA CHAPELLE SAINT-YVES.

La fondation de cette chapelle suivit de très près la canonisation du personnage auquel elle étoit consacrée, car l'acte par lequel il est mis au rang des saints est de l'année 1347; et l'on voit que dès 1348 quelques particuliers de la province de Tours et du duché de Bretagne, désirant former entre eux une confrérie en son honneur, obtinrent de Foulques de Chanac, évêque de Paris, la permission de faire bâtir une chapelle ou une église collégiale sous son nom. D'autres titres nous apprennent que cette confrérie avoit un cimetière près de son église, lequel fut béni, en 1357, par l'évêque de Tréguier. Comme saint Yves, indépendamment du cours complet d'études qu'il avoit fait dans l'Université de Paris, s'étoit rendu très habile dans l'étude du droit civil qu'il étoit allé étudier à Orléans, son église ou chapelle fut acquise, on ignore à quelle époque, par une confrérie composée d'avocats et de procureurs, qui l'a conservée jusque dans les derniers temps. Ils choisissoient l'un d'entre eux tous les deux ans pour en inspecter les desservants. Il y avoit aussi deux gouverneurs honoraires, dont l'un étoit ecclésiastique et inamovible; l'autre, laïc, lequel changeoit tous les trois ans.

(1) Outre la confrérie établie dans cette chapelle, l'église de Saint-Julien-le-Pauvre étoit le lieu de rassemblement de celles de Notre-Dame-des-Vertus, des couvreurs, des marchands papetiers, des fondeurs; et l'on y faisoit les catéchismes et retraites des Savoyards, fondés par l'abbé de Pontbriand.

Il y avoit dans cette église plusieurs chapellenies à la présentation des confrères, mais toutes d'un très modique revenu. Les chanoines de Saint-Benoît étoient les curés primitifs de Saint-Yves (1).

LES CARMES.

Nous nous garderons bien de parler de cette prétention singulière qu'avoient les Carmes de faire remonter leur origine jusqu'aux prophètes Élie et Élisée, ni des discussions trop vives et peut-être un peu ridicules qui, vers la fin du dix-septième siècle, s'élevèrent à ce sujet entre ces religieux et les continuateurs de Bollandus. Si l'on peut alléguer que deux papes (Pie V et Grégoire XIII) permirent à cet ordre de prendre pour patrons ces deux grands personnages de la Bible, et approuvèrent un office destiné à célébrer leur fête, dans lequel Élie étoit reconnu pour *fondateur et instituteur de l'ordre des Carmes*, il faut avouer en même temps qu'un bref d'Innocent XII, donné en 1698, impose sagement un silence absolu sur l'institution primitive de cet ordre, et sur sa succession depuis Élie et Élisée jusqu'à nous. Tout ce que l'on sait de positif à ce sujet, c'est qu'au douzième siècle il y avoit en Syrie quelques solitaires qui s'étoient retirés sur le Mont-Carmel, où ils vivoient sans aucune règle particulière (2). Ils en reçurent une, vers le commencement du siècle suivant, du B. Albert, patriarche de Jérusalem, et cette règle, approuvée, en 1224, par Honorius III, fut depuis mitigée et confirmée par plusieurs souverains pontifes.

(1) Cette chapelle a été entièrement démolie.

(2) Ces Ermites s'étoient, dès le principe, revêtus d'un costume uniforme composé d'une robe brune, par-dessus laquelle ils portoient un manteau blanc; mais comme ce manteau étoit la marque distinctive des seigneurs sarrasins, ils se virent forcés d'y faire des changements, et le mélangèrent de noir et de blanc. Cette bigarrure, que conservèrent ceux que saint Louis amena à Paris, leur fit donner le nom de *Barrés;* nom qu'ils communiquèrent à une rue du quartier Saint-Paul, qui le porte encore aujourd'hui.

Saint Louis, comme nous l'avons déjà dit, amena en France, à son retour de la Terre-Sainte, quelques religieux du Mont-Carmel. Ils y arrivèrent avec lui en 1254, et dès 1259 on les voit établis dans l'emplacement qu'ils cédèrent depuis aux Célestins (1). Il est probable que, n'étant alors qu'au nombre de six, ils n'eurent dans le principe qu'une petite chapelle particulière; mais un acte de ce temps-là semble prouver que la dévotion des fidèles, qui accouroient de tous côtés dans la demeure de ces nouveaux cénobites, les mit bientôt dans la nécessité de s'agrandir.

Cependant ils ne tardèrent pas à se dégoûter d'une habitation que les fréquents débordements de la rivière rendoient extrêmement incommode. Pendant une grande partie de l'année ils ne pouvoient sortir de chez eux qu'en bateau, et se trouvoient d'ailleurs dans un éloignement de l'Université, qui doubloit encore pour eux ces incommodités. Dans une situation aussi désagréable, les Carmes s'adressèrent à Philippe-le-Bel, et ne l'implorèrent point en vain. Ce prince, par ses lettres du mois d'avril 1309, leur donna une maison, située rue de la Montagne-Sainte-Geneviève (2); ils obtinrent, en 1310, du pape Clément V, la permission d'y bâtir un nouveau couvent; et comme cette maison n'étoit pas encore assez spacieuse pour contenir tous ces religieux, dont le nombre étoit considérablement augmenté, Philippe-le-Long leur donna, en 1317, une autre maison voisine de la première, laquelle avoit issue dans la grande rue Sainte-Geneviève et dans celle de Saint-Hilaire, aujourd'hui rue des Carmes. Au moyen de ces donations, ils se trouvèrent en état de faire construire une chapelle et des bâtiments plus vastes et plus commodes que ceux qu'ils vouloient abandonner. Quant à leur ancienne demeure, ils obtinrent, en 1318, du pape Jean XXII, la permission de la vendre; et l'on sait qu'elle fut acquise par Jacques Marcel, qui la donna ensuite aux Célestins.

Toutefois la chapelle qu'ils venoient d'élever, et qu'ils dédièrent sous l'invocation de Notre-Dame du Mont-Carmel, se trouva bientôt trop

---

(1) Voyez tome II, page 514.

(2) Plusieurs historiens ont prétendu qu'il y avoit en cet endroit une chapelle de Notre-Dame antérieure à la translation de ces religieux. Cette opinion est dépourvue de toute autorité; il n'est point fait mention de cette chapelle dans les chartes de Philippe-le-Bel et de Philippe-le-Long; et si elle eût existé, ces religieux ne se fussent point adressés au pape Jean XXII pour obtenir la permission de construire une église ou oratoire, ainsi que les autres bâtiments réguliers.

petite pour contenir l'affluence toujours croissante des fidèles qui s'y rendoient de tous les côtés. Ils firent alors commencer, à côté de cette chapelle, l'église que l'on voyoit encore dans les derniers temps. Les libéralités de Jeanne d'Évreux, troisième femme et alors veuve de Charles-le-Bel (1), leur fournirent les moyens d'en achever promptement la construction; et elle fut dédiée, le 16 mars 1353, sous l'invocation de la sainte Vierge, par le cardinal Gui de Boulogne, en présence de cette reine et de ses nièces les reines de France et de Navarre.

Ils achetèrent ensuite, en concurrence avec les administrateurs du collège de Laon, une partie de l'ancien collège de Dace, qu'ils enclavèrent dans leur couvent. Leurs bâtiments s'accrurent encore depuis de diverses acquisitions qu'ils firent dans le voisinage, principalement de celles d'un certain nombre de maisons de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, qu'ils ont fait reconstruire.

L'église de ce monastère étoit vaste, mais d'une construction irrégulière, puisqu'elle étoit composée de l'ancienne chapelle et de la nouvelle église, dédiée en 1353. La dévotion au scapulaire y attiroit un grand concours de peuple le second samedi de chaque mois, afin de gagner les indulgences qui y étoient attachées.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES CARMES.

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, décoré de beaux marbres, que Louis XIV avoit donnés à ces religieux, mais dont la composition étoit d'un très mauvais goût, on voyoit un groupe composé de quatre figures, et représentant la transfiguration. Le tabernacle étoit formé d'un globe autour duquel rampoit un serpent, et que surmontoit un Christ attaché à la croix, le tout en bronze doré.

---

(1) Cette princesse, par son testament fait en 1349, laissa et donna, pour *l'œuvre du Moustier de Notre-Dame du couvent des Carmélites*, sa couronne, la fleur-de-lis qu'elle eut à ses noces, sa ceinture et ses tressons d'orfévrerie. Ces joyaux étoient garnis d'une grande quantité de perles, de diamants et d'autres pierres précieuses. A ce don elle ajouta celui de 1500 florins d'or à l'écu, et voulut que ses pierreries fussent vendues, pour que le prix en fût appliqué sur-le-champ aux bâtiments et ornements de l'église.

SÉPULTURES.

Dans cette église et dans le cloître avoient été inhumés:

Oronce Finé, savant mathématicien, professeur au collège de Me Gervais, mort en 1555.

Gilles Corrozet, libraire de Paris, et auteur d'une description de cette ville, qui passe pour la première qu'on ait faite. Son épitaphe apprenoit qu'il étoit mort en 1568.

Félix Buy, religieux de cette maison, et célèbre théologien, mort en 1687.

Louis Boulenois, avocat au parlement de Paris, auteur de plusieurs ouvrages de jurisprudence, mort en 1762. Ses cendres et celles de son épouse avoient été recueillies dans un riche mausolée que leur avoient élevé leurs enfants. Ce monument, exécuté par un sculpteur nommé *Poncet*, se composoit d'un sarcophage porté sur un piédestal, et surmonté d'une urne de porphyre. On voyoit auprès la Justice éplorée, et les médaillons des deux époux étoient attachés à une pyramide qui couronnoit toute cette composition (1).

Le cloître étoit fort grand, et environné d'arcades gothiques. Des peintures exécutées sur ses murailles, et qui étoient au nombre des plus anciennes de ce genre qu'il y eût à Paris, représentoient les vies des prophètes Élie et Élisée. On y lisoit aussi l'histoire de l'ordre, écrite en vieilles rimes françaises. Les curieux avoient soin de se faire montrer une chaire de pierre pratiquée dans le mur, qui avoit servi anciennement aux professeurs de théologie de cet ordre, et dans laquelle on prétend qu'*Albert-le-Grand*, *saint Bonaventure* et *saint Thomas* ont donné des leçons publiques.

La bibliothèque étoit composée d'environ douze mille volumes (2).

---

(1) Ce tombeau a été détruit. On a rendu les portraits des deux époux à la famille.

(2) L'église des Carmes, qui existe encore, a servi, pendant plusieurs années, d'atelier pour une manufacture d'armes: elle est aujourd'hui déserte et abandonnée. C'est, comme nous l'avons déjà dit, un grand édifice gothique, très irrégulier, d'une architecture grossière, et où il n'y a absolument rien qui soit digne d'être remarqué. Nous avons déjà donné un nombre assez considérable de semblables monuments, pour qu'on ait pu se faire une idée suffisante de ce genre de constructions barbares, et nous croyons inutile et même fastidieux de trop les multiplier.

LA COMMANDERIE

DE SAINT-JEAN-DE-LATRAN.

C'étoit une propriété de l'ordre de Malte, qui, comme nous l'avons déjà dit, remplaça celui des Templiers, et fut mis en possession de tous ses biens; toutefois il étoit possesseur de cette maison avant la destruction de ces religieux. Ces deux ordres avoient été institués pour l'utilité des pèlerins qui alloient visiter les lieux saints, mais avec cette différence que les Templiers, autrement dits *frères de la Milice du Temple*, se contentoient d'assurer les passages, de conduire et de défendre sur la route ces pieux voyageurs, tandis que les *frères Hospitaliers de Jérusalem* s'engageoient à leur donner l'hospitalité et à leur procurer tous les secours que pouvoit exiger leur situation. L'institution de ces derniers avoit même précédé de quelque temps celle des Templiers, cependant il n'y a point de preuves qu'ils aient eu avant ceux-ci un établissement à Paris; et quelques efforts que fasse l'abbé Lebeuf pour reculer le plus possible cette antiquité, les raisonnements qu'il présente à ce sujet, combattus avec beaucoup de force par Jaillot, ne sont point appuyés de titres qui soient antérieurs à l'année 1171, époque que Sauval donne aussi pour la fondation de Saint-Jean-de-Latran. Du reste, ce surnom de *Latran*, qui est celui d'une basilique de Rome, ne fut donné à leur chapelle que dans le courant du seizième siècle. Jusque-là leur maison avoit été nommée *Saint-Jean-de-Jérusalem* et *l'Hôpital de Jérusalem*.

Cette commanderie occupoit un très grand espace de terrain qui s'étendoit jusqu'à la rue des Noyers. Il se composoit d'une grande maison où logeoit le commandeur, d'une immense tour carrée qui paroît avoir été destinée autrefois à recevoir les pèlerins, et d'une grande quantité de maisons très mal bâties, où logeoient toutes sortes d'artisans qui y jouissoient du droit de franchise de même que les habitants de l'enclos du Temple,

L'église, qui paroissoit avoir été bâtie dès le temps de l'établissement, étoit desservie par un chapelain de l'ordre de Malte, et servoit de paroisse à tous ceux qui habitoient l'enceinte de la commanderie (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE SAINT-JEAN-DE-LATRAN.

SCULPTURES.

Derrière le maître-autel, une Vierge, de la main d'*Anguier* aîné.

TOMBEAUX.

Dans le chœur on voyoit le mausolée de Jacques de Souvré, grand-prieur de France, exécuté par le même sculpteur (2).

Dans une chapelle attenant à l'église on lisoit l'épitaphe d'un particulier nommé Huard, mort en 1553, après avoir fait le tour du monde.

Cette commanderie pouvoit rapporter 12,000 liv. de rente. L'hôtel *Zone*, situé dans le faubourg Saint-Marcel, et la maison de la *Tombe-Isoire* (3), sise hors des murs, étoient au nombre de ses dépendances.

---

(1) L'église de Saint-Jean-de-Latran existe encore, mais n'a point été rendue au culte; les bâtiments sont occupés par des particuliers.

(2) Le Commandeur est représenté nu dans la partie supérieure du corps, et à moitié couché sur son tombeau. Il s'appuie, du bras gauche, sur un fragment de rocher; l'autre bras est soutenu par un génie en pleurs. Son casque, sa cuirasse et le reste de son armure sont déposés à ses pieds. L'exécution de ces figures manque de vigueur et de sentiment; les formes en sont dépourvues de caractère, les draperies sont lourdes; au total c'est de la sculpture extrêmement médiocre. *

(3) Voyez page 260, et tom. II, page 254.

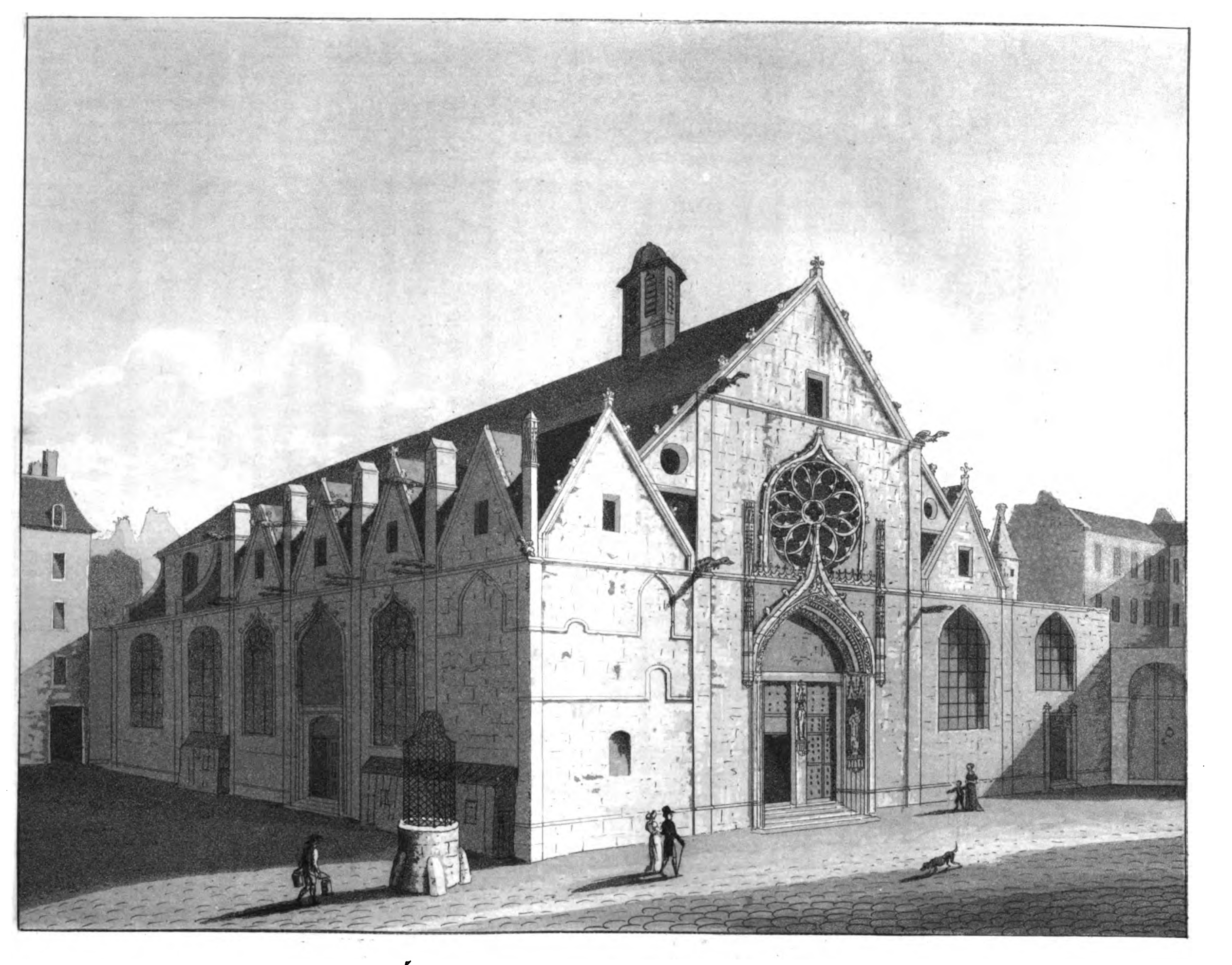
* Ce monument, déposé aux Petits-Augustins, est soutenu par deux cariatides qui appartenoient au tombeau du président de Thou. Nous aurons occasion d'en parler.

L'ÉGLISE COLLÉGIALE ET PAROISSIALE

DE SAINT-BENOÎT.

L'ORIGINE de cette église se perd dans la nuit des temps, et cette obscurité qui l'environne a porté plusieurs historiens à exagérer encore son antiquité. Dubreul, Sauval et plusieurs autres ont prétendu qu'elle avoit été bâtie dès le temps de saint Denis, et consacrée à la Sainte-Trinité par cet apôtre des Gaules. Adrien de Valois soutient au contraire qu'on n'a aucune preuve que cette église existât avant l'an 1000: ces deux opinions sont également éloignées de la vérité. Il existe une charte de Henri Ier, le premier monument sans doute qui en fasse mention, par laquelle ce monarque donne au chapitre de Notre-Dame plusieurs églises situées dans le faubourg de Paris, dont quelques unes avoient été décorées du titre d'abbayes, entre autres celles de Saint-Étienne, de Saint-Severin et de Saint-Bacque, « lesquelles, ajoute cet acte, étoient « depuis long-temps au pouvoir de ses prédécesseurs et au sien : » *nostræ potestati et antecessorum nostrorum* antiquitùs *mancipatas*. Cette église de Saint-Bacque est celle qui porte aujourd'hui le nom de Saint-Benoît, et le mot *antiquitùs* prouve évidemment qu'elle éxistoit avant l'an 1000. Il paroît même par le diplôme de Henri Ier que la cathédrale, à laquelle il rendit cette église, avoit eu sur elle, dans les siècles précédents, quelques droits de supériorité que l'invasion des Normands lui avoit fait perdre. Du reste ce nom de Saint-Bacque qu'elle portoit, et qu'il ne faut point séparer de celui de Saint-Serge, parceque l'église a de tout temps fêté ensemble ces deux saints martyrisés en Syrie, fait penser à Jaillot qu'il faut reculer l'origine du monument dont nous parlons jusqu'au sixième ou du moins jusqu'au septième siècle.

Dans le douzième on trouve cette église désignée sous le nom de Saint-Benoît, ainsi que l'aumônerie ou l'hôpital voisin, dans lequel se sont depuis



VUE EXTÉRIEURE de l'Eglise SAINT BENOIT

établis les Mathurins. Cependant il ne faut pas que cette dénomination porte à croire, avec quelques historiens, qu'elle ait été autrefois une abbaye desservie par des religieux de Saint-Benoît. Il n'existe aucune preuve qu'il y ait jamais eu en cet endroit un monastère de Bénédictins; on n'y conservoit aucune relique de saint Benoît; sa fête n'y étoit pas même anciennement célébrée; et l'abbé Lebeuf a prouvé jusqu'à l'évidence que le nom de *Benoît* n'étoit autre chose que celui de Dieu, *Benedictus Deus;* dans nos anciens livres d'église et de prières, on lit *la benoîte Trinité*, et *Dominica benedicta*, *l'office Saint-Benoît*, *l'autel Saint-Benoît*, pour dire le dimanche de la Trinité, l'autel de la Trinité, etc. Ce n'est qu'au treizième siècle que l'on commença à accréditer cette fausse opinion qui fit regarder l'église de Saint-Benoît comme une ancienne abbaye de religieux de son ordre, et lui fit donner pour patron ce fameux abbé du Mont-Cassin.

Les historiens de Paris sont également peu d'accord sur l'époque où la chapelle de Saint-Benoît, devenue collégiale après la donation de Henri Ier, réunit à ce titre celui de paroisse, par l'admission d'un chapelain chargé d'administrer les sacrements. L'un d'entre eux a avancé que cette érection d'un curé n'eut lieu qu'en 1183. Jaillot prouve le contraire par une lettre d'Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, au pape Luce III, mort en 1185, dans laquelle, parlant en faveur de Simon, *chapelain* de Saint-Benoît (1), il se plaint de ce qu'il est inquiété par quelques chanoines qui lui disputent certains droits contre *l'usage ancien* observé tant par lui que par ses *prédécesseurs*. Il est donc évident que dès que le chapitre Notre-Dame fut en possession de l'église Saint-Benoît, il y fit exercer les fonctions curiales, peut-être pendant quelque temps par des chanoines qui se succédoient tour à tour, mais bientôt après par un prêtre ou chapelain qui en fut spécialement chargé.

On ignore pourquoi le chevet de cette église, contre l'usage établi, étoit autrefois tourné à l'occident. Cette situation lui fit donner le nom de Saint-Benoît *le bestournet*, *le bétourné*, *le bestorné*, et ce nom,

---

(1) Il n'est pas douteux que par les mots *capellarius*, *presbyter*, *capicerius*, *sacerdos ecclesiæ N*, on a toujours entendu le curé.

qui veut dire *mal tourné, renversé* (*S. Benedictus malè versus*) se trouve dans tous les actes du treizième siècle. Cette église ayant été en partie reconstruite sous le règne de François Ier, plusieurs de nos historiens ont prétendu que l'autel fut alors placé à l'orient, et que c'est à partir de cette époque qu'elle fut appelée Saint-Benoît le *bien tourné;* mais il est certain que cette dénomination est plus ancienne, sans qu'on puisse en déterminer positivement la cause, et plusieurs actes des quatorzième et quinzième siècles, cités par Jaillot et l'abbé Lebeuf, désignent déjà ce monument avec cette dernière épithète: *Sanctus Benedictus* benè *versus*.

Excepté les piliers du chœur au côté septentrional, qui paroissent être un reste des premières constructions, le portail et tout ce qu'il y a de plus ancien à Saint-Benoît ne passe pas le règne de François Ier; le sanctuaire ne fut rebâti que vers la fin du dix-septième siècle (en 1680), et alors, pour accroître l'aile méridionale, on y renferma une rue qui communiquoit de la rue Saint-Jacques au cloître. Le reste de l'église fut, à cette époque, réparé sur les dessins et sous la conduite d'un architecte nommé *Beausire.* La balustrade de fer qui régnoit au pourtour du chœur, l'œuvre et le clocher furent faits dans le même temps. On prétend que les pilastres corinthiens qui décorent le rond-point ont été exécutés d'après les dessins du célèbre *Perrault*.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-BENOÎT.

TABLEAUX.

Sur l'autel de la chapelle de la paroisse, une descente de croix; par *Sébastien Bourdon*.

Dans le chapelle des fonts, le baptême de N. S.; par *Hallé*.

Deux autres tableaux peints sur bois, représentant saint Denis et saint Étienne; par un peintre inconnu.

Dans la chapelle de la Vierge, et sur les lambris, des peintures représentant la vie de cette sainte mère du Sauveur.

Deux tableaux représentant l'un saint Joseph, l'autre l'ange qui conduit le jeune Tobie; par un peintre inconnu.

SCULPTURES.

Sous une voûte, au fond d'une chapelle, à gauche en entrant, un Christ au tombeau, avec les trois Maries, saint Joseph d'Arimathie, etc.

La cuvette des fonts baptismaux. Cette cuvette, d'une pierre blanche et dure, est bordée d'ornements arabesques d'un travail très élégant et très délicat, et portée sur un socle carré, enrichi de bas-reliefs d'une exécution qui n'est point inférieure à celle des ornements. Elle porte la date de 1547; et tout annonce en effet que c'est un ouvrage du plus beau temps de la sculpture moderne (1).

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés:

Jean Dorat, professeur royal de langue grecque, surnommé le Pindare français, mort en 1588.

René Chopin, savant jurisconsulte, mort en 1606.

Pierre Brulard, seigneur de Crosne et de Genlis, secrétaire d'état, mort en 1608.

Guillaume Château, habile graveur, mort en 1683.

Jean-Baptiste Cotelier, professeur de langue grecque et habile théologien, mort en 1686.

Claude Perrault, auteur de la colonnade du Louvre, mort en 1688.

Charles Perrault, son frère, auteur des Contes de Fées, et du Parallèle des anciens et des modernes, mort en 1703.

Gerard Audran, l'un des plus célèbres graveurs de son siècle, mort en 1703.

Marie Anne des Essarts, femme de Frédéric Léonard, le plus riche libraire de son temps, morte en 1706. Son mari lui avoit fait élever un petit monument, exécuté par *Vanclève*, sur les dessins d'*Oppenor* (2).

Jean-Foy Vaillant, médecin, et savant antiquaire, mort en 1706. (Son épitaphe est au Musée des Petits-Augustins.)

Michel Baron, le premier comédien de son temps, mort en 1729.

Le chapitre de Saint-Benoît étoit composé de six chanoines nommés par un pareil nombre de chanoines de Notre-Dame, à qui appartenoit cette nomination; d'un curé et de douze chapelains choisis par le chapitre. Les chapellenies y étoient assez nombreuses.

Cette église, suivant l'ancien usage des collégiales, avoit son cloître, dans lequel on entroit encore, dans les derniers temps, par trois ouvertures anciennement fermées de portes. Ce cloître étoit vaste, et l'on y portoit, après la moisson et les vendanges, les redevances en grains et en vins affectées à ces chanoines; le chapitre Notre-Dame y avoit aussi

---

(1) Ce monument, dont personne n'a encore parlé, est déposé aux Petits-Augustins.

(2) Il n'existe point au Musée des Petits-Augustins.

une grange pour déposer celles qu'il percevoit dans les environs, et l'on y tenoit un marché public dans le temps de la récolte. Il faut ajouter aussi que la justice temporelle s'y exerçoit, et qu'il y avoit une prison.

CIRCONSCRIPTION.

L'étendue de la paroisse Saint-Benoît formoit une figure assez irrégulière. Ce qu'elle avoit à l'orient et vers le nord consistoit dans le côté gauche de la place Cambrai, en entrant par la fontaine, jusqu'aux trois dernières maisons de la rue Saint-Jean-de-Latran; elle avoit au côté droit de cette place toutes les maisons jusqu'à l'ancien collège de Cambrai exclusivement; quelques maisons en descendant la rue Saint-Jean-de-Beauvais, jusque vis-à-vis l'École de Droit; puis le côté gauche de la rue des Noyers, depuis celle des Anglais en allant à la rue Saint-Jacques; et ensuite toutes les maisons qui suivent à gauche en remontant cette même rue jusque vers le collège Duplessis. Elle reprenoit à la porte du collège des Jésuites, et continuoit à gauche jusqu'à la rue Saint-Étienne-des-Grès, où elle finissoit avant la chapelle du collège des Cholets. Du collège de Lisieux elle revenoit à la rue Saint-Jacques, qu'elle continuoit des deux côtés jusqu'à l'Estrapade, se prolongeant du côté gauche jusqu'au milieu de la place, et du côté droit jusqu'aux Filles de la Visitation. Revenant à la rue Saint-Hyacinthe, elle en avoit les deux côtés dans la partie supérieure, et de même dans la rue Saint-Thomas. Elle enfermoit ensuite le clos des Jacobins, la rue de Cluni, le collège du même nom et ses dépendances, la rue des Cordiers, celle des Poirées, la rue de Sorbonne en grande partie, la Sorbonne, et toutes les maisons placées entre le coin de la rue des Maçons jusqu'à celui de la rue Saint-Jacques, qu'elle remontoit ensuite jusqu'à celle des Cordiers.

Au couchant, elle renfermoit le collège de Dainville et ses dépendances; en descendant la rue de la Harpe, tout ce qui est à gauche jusqu'au coin de la rue Serpente exclusivement, ce qui comprend une partie de la rue des Deux-Portes et de celle de Pierre-Sarrazin. Elle avoit en outre, dans la rue des Carmes, un écart composé de quatre à cinq maisons.

L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-HILAIRE.

On ne trouve aucuns monuments qui puissent fournir quelques lumières sur l'origine de cette église. L'abbé Lebeuf pense qu'il faut en attribuer la construction au chapitre Saint-Marcel, propriétaire par succession d'une partie du clos Bruneau, et qui s'étoit acquis par-là le droit de nomination à cette cure, à laquelle il a effectivement présenté dès l'an 1200. Ceci toutefois n'est qu'une conjecture assez vraisemblable, mais à laquelle il auroit dû s'arrêter, sans ajouter que Clovis, qui se croyoit redevable à saint Hilaire de la victoire qu'il avoit remportée sur Alaric, avoit d'abord fait élever en cet endroit un oratoire sous son nom. La saine critique doit toujours rejeter des opinions aussi vagues, et qui ne sont fondées sur aucune espèce d'autorité.

Le plus ancien titre qui parle de cette église est la bulle d'Adrien IV, de 1158, dont nous avons déjà fait mention (1) : elle y est appelée chapelle de Saint-Hilaire-du-Mont, *capella sancti Hilarii de Monte*. Jaillot pense que les chanoines de Saint-Marcel et de Sainte-Geneviève, dont les seigneuries étoient limitrophes, avoient pu faire entre eux divers échanges, et que c'étoit peut-être à ce titre que les premiers possédoient une partie du clos Bruneau; que la chapelle de Saint-Hilaire aura servi aux vassaux de Saint-Marcel, trop éloignés de cette basilique; enfin que la population de ce territoire s'étant successivement accrue, cette chapelle, de même que celle de Saint-Hippolyte, aura été érigée en paroisse. Elle fut rebâtie en 1300, reconstruite et augmentée vers 1470, réparée de nouveau et décorée au commencement du siècle dernier par les soins de M. Jollain, l'un de ses curés.

(1) Voyez page 205.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-HILAIRE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, une Nativité; par un peintre inconnu.

Dans la chapelle de la Vierge, deux tableaux représentant saint Jean et saint Joseph; par *Belle*.

SÉPULTURES.

Dans cette église a été inhumé Patrice Maginn, docteur en droit, et premier aumônier de la reine d'Angleterre, mort en 1683.

Il y avoit dans cette église une chapellenie instituée par un bedeau de l'Université nommé *Hamon Lagadon*. Le chapitre de Saint-Marcel nommoit à la cure (1).

CIRCONSCRIPTION.

Le territoire de cette paroisse, resserré entre celui de Saint-Étienne-du-Mont et celui de Saint-Benoît, étoit très circonscrit. Il est remarquable qu'il étendoit sa juridiction sur le collège d'Harcourt, situé derrière la rue de la Harpe, parcequ'avant la construction de ce collège, ce lieu étoit habité par des vassaux de Saint-Marcel. Le collège des Lombards dépendoit aussi de cette paroisse.

L'ABBAYE ROYALE SAINTE-GENEVIÈVE.

Plus un monument est ancien, plus il excite la curiosité, et c'est alors sur-tout, comme il nous est arrivé si souvent de nous en plaindre, qu'il est plus difficile de la satisfaire. Les commencements de notre mo-

(1) L'église de Saint-Hilaire a été détruite.



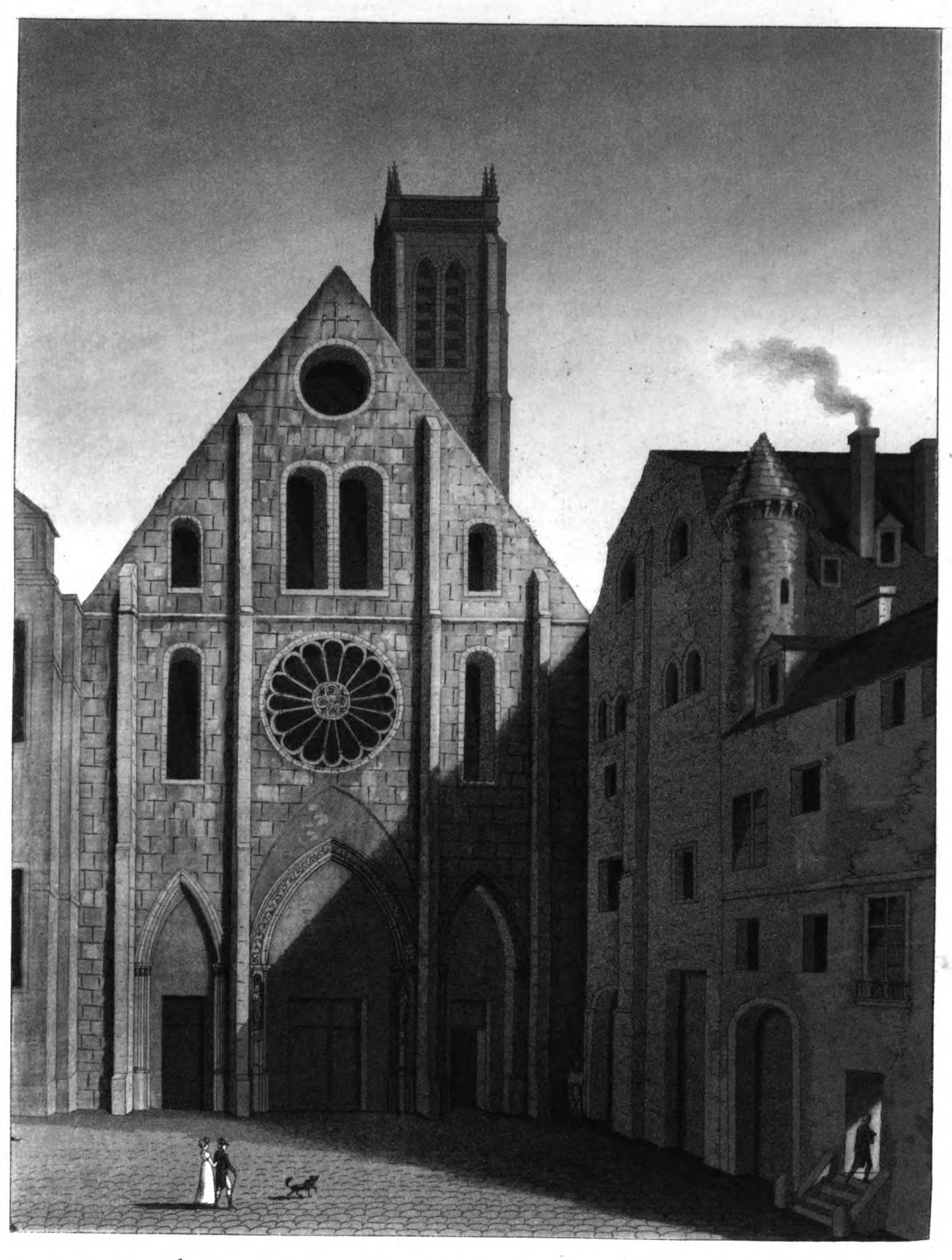
... Marine, ... en droit ...

... dans cette église une chapellenie instituée ...
... *Harvey Lagadon*. Le chapitre ...

... ONS

... entre celui de Saint-Étienne- ... très circonscrit. Il est remar- ... collège d'Harcourt, situé derrière ... la construction de ce collège, ce lieu ... Saint-Marc. Le collège des Lombards dépendoit ... paroisse.

... lors ... qu'il ...



VUE EXTÉRIEURE de l'ancienne Eglise SAINTE GÉNEVIÈVE.

narchie sont des temps de barbarie et d'ignorance ; les désordres affreux qui naquirent d'un état de civilisation si long-temps imparfait interrompirent plus d'une fois la suite des traditions, causèrent la destruction ou la perte de presque tous les titres qui pouvoient jeter quelques lueurs au milieu de ces profondes ténèbres; et ce manque absolu d'autorités se fait sentir sur-tout lorsqu'il est question des choses qui se sont passées sous la première race. Cependant quelque obscurité qui environne les évènements de ces temps reculés, il n'est personne qui ignore, et la tradition en est venue jusqu'à nous, que l'abbaye Sainte-Geneviève fut fondée par Clovis I[er], sur une colline au sud-est de Paris, et dans un lieu qui servoit de cimetière public; mais nos historiens ne sont d'accord ni sur l'année où cette église a été bâtie, ni sur l'époque des changements survenus dans les noms qu'elle a portés, ni même sur l'état de ceux qui furent choisis d'abord pour la desservir.

Cependant, quant à l'année de sa fondation, ces historiens ne diffèrent entre eux que depuis l'an 499 jusqu'à 511, c'est-à-dire d'un intervalle d'environ douze ans. Il est certain que, dès la fin de l'année 496, Clovis avoit été baptisé, et que la plus grande partie des Français avoit, à son exemple, embrassé le christianisme; mais on ne trouve aucun titre qui prouve que, vers cette époque, et même dans les dix années qui la suivirent, ce prince ait fait bâtir d'église à Paris ni même en France. On sait que la guerre qu'il avoit déclarée à Gondebaud, roi de Bourgogne, les alliances qu'il contractoit avec d'autres souverains, et une foule de soins non moins importants l'occupoient alors tout entier; de manière que sans pouvoir également offrir de preuves positives d'aucune autre date, il nous paroît plus vraisemblable de reculer cette fondation jusqu'à l'année 508, après la fameuse bataille qu'il livra, près de Poitiers, au roi des Visigoths, Alaric II. Trois historiens, Aimoin, Roricon et Frédégaire, rapportent qu'à la prière de Clotilde ce monarque avoit fait vœu, s'il revenoit vainqueur, de bâtir une église sous l'invocation de saint Pierre. La bataille fut livrée en 507, Clovis y tua Alaric de sa propre main, et revint l'année suivante à Paris, qu'il choisit alors pour la capitale de ses états: il nous semble qu'aucune époque ne peut être plus convenable pour y placer la fondation de l'église de Sainte-Geneviève. Elle fut dans le principe nommée tantôt l'église de Saint-

Pierre, tantôt la basilique des SS. Apôtres. Nous dirons plus bas quand et à quelle occasion on lui donna celui de la patronne de Paris.

Le nom de *basilique*, dont se sert Grégoire de Tours en parlant de cette église, a fait penser qu'elle avoit d'abord été desservie par des religieux. Les noms de *monastère*, *d'abbé*, *de frères* par lesquels les vieux titres désignent sans cesse et l'église et ceux qui la desservoient, mais sur-tout le témoignage d'un ancien livre, qui déclare formellement qu'elle avoit été bâtie pour y faire observer *la religion de l'ordre monastique* (1), semblent fortifier cette opinion, que des savants du premier ordre, dom Mabillon, l'abbé Fleuri, l'abbé Lebeuf, le P. Dubois, etc., ont embrassée.

Jaillot, qui, sans avoir une science aussi universelle que ces hommes célèbres, avoit certainement plus approfondi ces matières qu'aucun d'entre eux, ose s'élever seul contre leur sentiment. D'abord il n'a pas de peine à prouver que ces noms de *basilique*, de *monastère* donnés à l'église, de *frères* et d'*abbé* dont sont qualifiés les desservants, ont été mille fois employés pour désigner les chapitres, les églises, la cathédrale elle-même; l'histoire de Paris en offre mille exemples. Le passage de la vie de sainte Bathilde présente plus de difficultés, et cependant il nous semble qu'il en a heureusement triomphé; ses raisonnements qu'il sait fortifier d'exemples et d'autorités, sans rien offrir d'absolument décisif, nous portent à croire que ces desservants, soumis à la règle, à la vie *monastique*, n'étoient autre chose, dès l'origine, qu'un collège de chanoines séculiers.

Ces chanoines subsistèrent dans le même état jusqu'au douzième siècle, et pendant ce long espace de temps on les voit sans cesse l'objet d'une protection spéciale de la part des rois de France et des plus grands princes. Un diplôme du roi Robert, de 997, confirme les donations qui leur ont été faites, en ajoute de nouvelles, leur donne le droit de nommer leur doyen (2), de disposer de leurs prébendes. Par une charte donnée en

---

(1) *Ubi religio monastici ordinis vigeret.* Telles sont les propres expressions d'un passage de la vie de sainte Bathilde, où l'on parle de la fondation faite par la reine Clotilde de la basilique de Saint-Pierre.

(2) Outre le doyen elle avoit encore deux autres dignitaires, dont l'un étoit le préchantre et l'autre le chancelier. Sous Louis-le-Gros on y comptoit au moins vingt prébendes, dont plusieurs étoient possédées par des ecclésiastiques très qualifiés. La considération dont jouissoit le chapitre de Sainte-Geneviève

1035, Henri I[er] se déclare le protecteur de *la vénérable congrégation des chanoines de Sainte-Geneviève*. Une autre charte, datée de 1040 ou environ, contient d'autres donations faites en leur faveur par Geoffroi Martel, comte d'Anjou; des bulles de divers papes confirment tous ces privilèges, etc.; mais en 1148 il se fit un changement notable dans leur administration intérieure: Eugène III, qui occupoit alors le trône pontifical, et qu'un évènement fâcheux avoit forcé de se réfugier en France dès l'année précédente, étoit depuis quelque temps informé du relâchement qui existoit dans cette communauté; peut-être même pensoit-il déjà à y introduire la réforme. Une scène scandaleuse qui se passa sous ses propres yeux dans l'église de Sainte-Geneviève (1) le confirma dans cette résolution, que le peu de séjour qu'il fit en France l'empêcha toutefois d'exécuter lui-même. Louis-le-Jeune, entrant dans ses vues, en confia le soin à Suger, qu'il venoit de nommer régent de son royaume avant son départ pour la Terre-Sainte. Cette réforme n'eut point lieu, suivant toutes les apparences, car on voit l'année suivante (en 1148) le même pape Eugène former d'abord le projet de substituer à ces chanoines huit religieux de l'ordre de Cluni, et ensuite, vaincu par les prières et les représentations qu'ils lui firent, se contenter d'introduire dans leur maison douze chanoines de Saint-Victor, qui opérèrent enfin cette réforme si nécessaire; c'est ainsi que les chanoines de Sainte-Geneviève, de séculiers qu'ils étoient, devinrent réguliers.

Piganiol pense que ce fut vers cette année, et à l'occasion du change-

---

étoit telle, que, pendant plus d'un siècle, nos rois furent dans l'usage de connoître par eux-mêmes des causes et affaires de tous les chanoines en particulier. Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que dès-lors ce chapitre, à l'imitation de la cathédrale, avoit ses écoles, où les lettres fleurissoient, et que son chancelier y avoit les mêmes attributions que celui de Notre-Dame. Il en résulta que lorsque l'Université se fut étendue jusque sur le territoire de cette église, ce chancelier eut naturellement sur les écoliers la même inspection que l'autre avoit sur eux hors de la terre de Sainte-Geneviève.

(1) Le pape étant allé à la basilique des SS. Apôtres pour y célébrer la messe, il arriva qu'après qu'il se fut retiré dans la sacristie, ses officiers voulurent s'emparer d'un riche tapis que les chanoines avoient étendu sous les pieds du pontife. Ils prétendoient qu'un ancien usage leur donnoit le droit de l'enlever. Les domestiques de l'abbaye voulurent aussi l'avoir. Les deux partis commencèrent par s'arracher le tapis des mains, avec des injures et des cris; ils en vinrent bientôt aux coups, et le tumulte fut si grand, que le roi, qui n'étoit pas encore sorti de l'église, ayant cru devoir se présenter pour rétablir l'ordre, fut lui-même frappé dans la foule par les domestiques de l'abbaye.

ment qui survint alors dans cette abbaye, qu'elle prit le nom de Sainte-Geneviève. C'est une erreur: Jaillot cite des actes des septième et huitième siècles, dans lesquels elle est déjà désignée sous les noms de Saint-Pierre et de Sainte-Geneviève; et dès le neuvième on la trouve sous le nom seul de cette sainte. On sait qu'elle y avoit sa sépulture; et la vénération que les Parisiens avoient conservée pour cette illustre protectrice de leur ville, les miracles qui s'opéroient à son tombeau, ont dû naturellement amener très vite un pareil changement. Il y a de nombreux exemples de ces mutations, dans lesquelles la dévotion particulière d'un peuple, même d'une classe de citoyens, a fait préférer le nom d'un patron à celui du titulaire d'une église.

La réforme se soutint parmi les chanoines de Sainte-Geneviève jusqu'à ces guerres funestes qui désolèrent les règnes de Charles VI et Charles VII, et jetèrent le désordre dans les monastères comme dans toutes les autres parties de la société. La discipline régulière fut dès-lors entièrement anéantie dans cette abbaye, et ce n'est que sous le règne de Louis XIII qu'on pensa à la rétablir. Afin d'y parvenir, ce prince, après la mort de *Benjamin de Brichanteau*, évêque de Laon, qui en étoit abbé, crut devoir y nommer, de son autorité et pour cette fois seulement, le cardinal de La Rochefoucauld, sous la condition qu'il y établiroit la réforme. Pour se conformer aux intentions du roi, cette Éminence ne trouva point de moyen plus efficace que d'y faire entrer, en 1624, le père *Faure* avec douze religieux de la réforme que ce même père venoit d'établir dans la maison de Saint-Vincent de Senlis. La réforme de Sainte-Geneviève achevée en 1625, confirmée par des lettres-patentes de 1626, et par une bulle d'Urbain VIII donnée en 1634, fut entièrement consolidée cette même année par l'élection du père Faure comme abbé coadjuteur de cette abbaye, et supérieur général de la congrégation. C'est à cette époque qu'il faut fixer la triennalité des abbés de Sainte-Geneviève, la primatie de cette abbaye chef de l'ordre, et le titre qu'on lui a donné de *chanoines réguliers de la congrégation de France.*

L'église de Sainte-Geneviève ne présente pas, dans ses antiquités, moins d'obscurités et d'incertitudes que son clergé. On ne peut pas assurer que l'édifice, bâti par Clovis et par sainte Clotilde, subsistât encore lorsqu'en 857 les Normands, qui, depuis douze ans, n'avoient pas cessé de ravager

les bords de la Seine, débarquèrent dans la plaine de Paris, et mirent le feu à cette basilique, ainsi qu'à toutes les autres églises, excepté celles de Saint-Vincent et de Saint-Denis, qui furent rachetées de ces barbares à prix d'argent. Peut-être avoit-elle été déjà reconstruite au huitième siècle, en même temps que cette dernière. Ce qu'il y a de certain, c'est que les murailles de l'édifice que détruisirent les Normands subsistèrent encore en partie, quoiqu'en très mauvais état, jusque vers l'an 1190. Elles furent alors réparées par Étienne, qui en étoit abbé; et ces réparations, dont une partie a subsisté jusque dans les derniers temps, étoient encore très visibles sur le côté extérieur et méridional de la nef. Suivant l'abbé Lebeuf cette partie extérieure de la carcasse étoit un débris des constructions qui existoient même du temps des barbares. Quant à tout le travail du dedans, piliers, voûtes, petites colonnades, on y reconnoissoit le caractère de l'architecture gothique du treizième siècle; mais leur disposition singulière, l'élévation des ailes et leur peu de largeur, la ceinture du sanctuaire formée en rotonde, sembloient prouver que la nouvelle église avoit été rebâtie sur les anciens fondements; et un pilier, placé près de la porte qui communiquoit avec l'église Saint-Étienne, indiquoit, par son chapiteau plus ancien de deux siècles, que le sol de ce monument avoit été relevé. Les trois portiques (1) du frontispice étoient aussi du treizième siècle. Enfin les constructions de la tour qui servoit de clocher annonçoient deux époques; la partie inférieure étoit du onzième siècle, l'autre avoit été réparée (2) à la fin du quinzième, sous le règne de Charles VIII.

Lorsque les desservants de l'abbaye Sainte-Geneviève s'étoient vus menacés de la première invasion des Normands, avant de quitter leur monastère, ils avoient eu soin d'ouvrir le tombeau de leur sainte patronne, d'en enlever les reliques et de les transporter dans les terres de l'abbaye,

(1) Dans les premiers temps, suivant l'auteur de la vie de sainte Geneviève, cette église étoit ornée d'un seul portique, où étoient simplement peintes les histoires des patriarches, des prophètes, des martyrs et des confesseurs. La sculpture ne fut employée que long-temps après pour ces sortes de représentations, et lorsqu'en élargissant les églises on jugea à propos d'élargir aussi et d'exhausser les portiques.

(2) Le tonnerre étoit tombé sur l'abbaye, et y avoit causé de grands dommages; le clocher avoit été renversé, les cloches avoient été fondues, et plusieurs endroits de la maison endommagés.

où ils les tinrent cachées. Quand le calme fut rétabli, ils s'empressèrent de les rapporter; et chaque fois que les barbares revenoient, on emportoit de nouveau ce dépôt précieux. Ce tombeau, d'où ils avoient tiré ses ossements, étoit renfermé dans une *crypte* ou chapelle souterraine qui servoit également de sépulture à saint Prudence et à saint Céran, évêques de Paris, et à plusieurs autres saints personnages morts en odeur de sainteté. Les corps de ceux-ci y furent laissés, et ce n'est que lorsqu'on eut relevé les ruines de l'ancienne voûte, calcinée par le feu des barbares, qu'on tira de terre ces sépulcres, et qu'on les rassembla dans la *crypte*, qui fut alors réparée. Elle fut depuis entièrement rebâtie, et extrêmement ornée par les soins du cardinal de La Rochefoucauld: la voûte en étoit soutenue par des piliers de marbre; l'on y descendoit par de beaux escaliers symétriquement placés aux deux côtés de la porte du chœur, et près d'un jubé découpé en pierre avec beaucoup de délicatesse. Dans cette chapelle souterraine on voyoit encore le tombeau de sainte Geneviève, mais il n'y restoit plus rien de ses reliques. Depuis qu'on les en avoit tirées, elles n'étoient point sorties de la châsse qui avoit servi à les transporter, et cette châsse avoit été placée dans l'église supérieure.

La crypte contenoit encore cinq autres chapelles. Il y en avoit en outre un grand nombre dans l'église supérieure et dans le cloître. La plupart furent détruites ou changées de forme par le cardinal de La Rochefoucauld, lorsque dans le siècle dernier il fit réparer l'église et la maison. La plus remarquable de celles qui furent conservées étoit une grande et belle chapelle située au côté méridional du cloître, et connue dans l'ancien temps sous le nom de *Notre-Dame-de-la-Cuisine*, parcequ'elle étoit effectivement située auprès de la cuisine de l'abbaye. Elle avoit été construite par ce même abbé Etienne à qui l'on devoit les réparations de l'église, et portoit, depuis environ deux cents ans, le nom de *Notre-Dame-de-la-Miséricorde*.

C'étoit au pied de l'autel de cette chapelle que le chanoine de Sainte-Geneviève, chancelier de l'Université, donnoit le bonnet de maître-ès-arts.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE ET DE L'ABBAYE SAINTE-GENEVIÈVE.

TABLEAUX.

Dans la nef, quatre grands tableaux, dont trois représentoient des vœux de la ville de Paris, et le quatrième ses actions de grace pour la convalescence de Louis XV. Ces tableaux avoient été peints par *de Troy* père et fils, *Largillière* et *de Tournière*.

Dans la sacristie, plusieurs tableaux, parmi lesquels on remarquoit un *Ecce Homo* et une Notre-Dame-de-Douleur, exécutés en tapisserie.

Dans le réfectoire, qui étoit très vaste, la multiplication des pains; par *Clermont*.

Dans la chapelle de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, plusieurs tableaux; sans noms d'auteurs.

Dans une très grande salle, nommée la salle des Papes, les portraits d'un grand nombre de souverains pontifes, et quelques tableaux.

Sur la coupole de la bibliothèque, l'apothéose de saint Augustin; par *Restout* père, et un morceau de perspective peint sur un des murs; par *La Joue*.

SCUPLTURES.

Sur le maître-Autel, un riche tabernacle de forme octogone, dont les quatre faces principales étoient ornées de colonnes composites de brocatelle antique, avec bases et chapiteaux de bronze doré; le tout couronné d'un dôme que surmontoit une croix d'ambre. Ce tabernacle, rapporté en pierres rares et précieuses, telles que jaspes, agates, lapis, grenats, etc., avoit été fait aux frais du cardinal de La Rochefoucauld.

A côté de cet autel, les statues de saint Pierre et de saint Paul en métal doré.

Au milieu du chœur, un lutrin d'une composition élégante et ingénieuse: il étoit à trois faces, et entouré de trois anges touchant une triple lyre, qui servoit de point d'appui à l'aigle. Le dessin de ce morceau étoit attribué à *Lebrun*.

Un candelabre donné par la ville, et orné de ses armes, de celles du roi et de celles de l'abbaye; ouvrage du célèbre *Germain*.

Près la porte par laquelle les chanoines entroient dans le chœur, sous deux arcades enfoncées, deux figures en terre cuite, représentant Jésus-Christ dans le tombeau et ressuscité; par *Germain Pilon* (1).

Dans le vestibule du couvent, quatre statues représentant les prophètes.

Dans la galerie dite l'*oratoire*, une Nativité en plomb bronzé.

---

(1) Ces figures, de la proportion seulement de quinze à dix-huit pouces, sont déposées au Musée des Petits-Augustins, mais ne sont point encore exposées dans les salles publiques.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans l'église.

Derrière le maître autel, la châsse qui renfermoit le corps de sainte Geneviève. Cette châsse, que plusieurs historiens de Paris ont faussement attribuée à saint Éloi (1), étoit de vermeil doré, d'un travail gothique, couverte de pierreries dues à la piété et à la libéralité de nos rois. Elle étoit soutenue par quatre statues de vierges plus grandes que nature, portées elles-mêmes sur des colonnes d'un marbre antique et rare; un bouquet de diamants d'un très grand prix couronnoit ce monument: c'étoit un don de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV.

Au milieu, le cénotaphe de Clovis. Ce monument, sur lequel étoit couchée la statue de ce prince en marbre blanc, remplaçoit un tombeau plus simple, et d'une pierre plus commune, tel enfin qu'on avoit coutume de les faire pour les rois de la première race; une inscription latine apprenoit qu'il avoit été élevé sur les ruines de l'autre par l'abbé et le chapitre de Sainte-Geneviève.

Derrière le chœur, une châsse renfermant les reliques de sainte Clotilde. Cette reine avoit d'abord été inhumée près des degrés du grand autel. On ignore en quel temps ces reliques furent levées, mais la châsse n'étoit que de l'année 1539, époque à laquelle on en fit la translation. Clotilde sa fille, femme d'Amalaric, roi des Visigoths, les jeunes fils de Clodomir, assassinés par Childebert et Clotaire, avoient été également inhumés dans cette église.

Dans une chapelle près de la sacristie, le tombeau du cardinal de La Rochefoucauld, abbé commandataire de cette église, mort en 1645. Ce monument a été exécuté par un sculpteur nommé *Philippe Buyster* (2).

Sur un des piliers de la nef, le buste du célèbre Descartes, et une épitaphe qui ap-

---

(1) Deux cents ans avant l'invasion des Normands, et lorsque le corps de la sainte étoit encore dans son tombeau, saint Éloi avoit effectivement orné ce monument d'ouvrages d'orfèvrerie, c'est-à-dire de quelques rinceaux d'or et d'argent qui formoient au-dessus une espèce de petit édifice. Il fallut les enlever pour ouvrir ce tombeau; et les précieuses reliques, transportées dans un coffre de bois, y restèrent jusqu'au treizième siècle, sans autres décorations que quelques feuilles d'argent dont on imagina de le couvrir. Enfin, en 1240, un particulier nommé Godfroy donna une somme pour la construction d'une nouvelle châsse; son exemple fut imité par d'autres, et c'est alors que l'on construisit ce précieux ouvrage, dans lequel il entra, dit-on, cent quatre-vingt-treize marcs d'argent et sept marcs et demi d'or. L'orfèvre qui l'avoit fait se nommoit *Bonard*. La translation du corps de la sainte s'y fit le 22 octobre 1242.

(2) Le cardinal est représenté à genoux sur un coussin, les mains jointes. Un génie, sur lequel Saint-Foix s'est fort égayé, soutient la queue de son manteau, et l'on ne peut s'empêcher de convenir que c'est là en effet une imagination fort ridicule. L'exécution de ces deux figures est froide et sèche; le dessin en est pauvre, et d'une grande incorrection; c'est de la sculpture très médiocre. (Déposé aux Petits-Augustins.)

prend que les restes de ce philosophe, mort en Suède en 1650, ont été transportés dans cette église dix-sept ans après sa mort.

Près de ce monument, et du même côté, a été déposé le cœur de Jacques Rohault, son digne disciple, et l'un des plus fameux mathématiciens de son siècle, ce qu'indiquoit une inscription composée par Santeuil.

Le fameux boucher Goy, l'un des chefs de la faction des *Cabochiens* sous Charles VI, avoit été inhumé dans cette église (1).

Dans la chapelle souterraine:

Le tombeau de sainte Geneviève. Il étoit en marbre, sans aucun ornement, et entouré de grilles de fer.

Les tombeaux de saint Prudence et de saint Ceran, évêques de Paris; leurs reliques en avoient été tirées dans le treizième siècle. Sainte Alde ou Aude, compagne de sainte Geneviève, avoit été inhumée dans cette même chapelle.

Dans la chapelle Notre-Dame-de-la-Miséricorde.

Le tombeau de Joseph Foulon, abbé de Sainte-Geneviève, mort en 1607. On y voyoit la représentation en bronze doré de ce prélat, revêtu de ses habits pontificaux (2).

Celui de Benjamin de Brichanteau, évêque de Laon, et successeur de Foulon, mort en 1619.

Dans le chapitre.

Plusieurs tombes de marbre blanc renfermant les corps des trois premiers abbés de la réforme; du P. Faure, premier abbé, mort en 1644; de François Boulart, deuxième abbé, mort en 1667; du P. Blanchart, troisième abbé, mort en 1675. A côté avoit été inhumé le P. Lallemant, religieux de cette communauté, recteur et chancelier de l'Université, personnage aussi recommandable par ses talents que par ses vertus: il est mort en 1673.

L'ancien cloître de cette abbaye, qui tomboit en ruine, avoit été reconstruit à la moderne en 1744 (3). Il étoit soutenu d'un côté par des colonnes doriques; la porte d'entrée de la maison et le péristyle qui le précédoit, avoient été bâtis au commencement du même siècle, sur les

(1) Voyez tome II, page 65.

(2) Cette figure passoit pour avoir été exécutée par *Germain Pilon.* Elle n'existe point aux Petits-Augustins.

(3) Ces constructions ayant occasionné des fouilles dans les terres du préau, on y trouva un très grand nombre de cercueils de pierre qui contenoient encore des squelettes, mais pas une seule inscription.

dessins du père *de Creil*, religieux de cette communauté. Il étoit aussi l'auteur du grand escalier, que l'on admiroit pour la hardiesse de sa coupe. La galerie dite l'*Oratoire*, ornée de pilastres corinthiens, présentoit alternativement des figures de demi-relief en plomb doré, et des tableaux offrant divers sujets de la vie de la vierge.

La bibliothèque, qui n'existoit pas encore lorsque le cardinal de La Rochefoucauld fut nommé abbé commandataire de Sainte-Geneviève, étoit devenue, par degrés, l'une des plus considérables et des plus curieuses de Paris. Les PP. *Fronteau* et *Lallemant*, qu'on doit en regarder comme les fondateurs, y rassemblèrent, en peu d'années, sept à huit mille volumes. Le P. *Dumolinet* l'augmenta considérablement, et y ajouta un cabinet d'antiquités, composé en grande partie de ce qu'il y avoit de plus rare dans celui du fameux *Peiresc*. Enfin le legs que M. Le Tellier, archevêque de Reims, fit à cette maison de sa belle bibliothèque, et les acquisitions successives que l'on ne cessoit de faire, avoient tellement accru cette magnifique collection, qu'au commencement de la révolution on y comptoit environ quatre-vingt mille volumes et deux mille manuscrits. Elle étoit placée dans une galerie construite en forme de croix, et surmontée d'un dôme. Ce bâtiment, qui existe encore, a, dans sa plus grande dimension, cinquante-trois toises de longueur. Les côtés de la croix sont inégaux, et c'étoit pour faire disparoître aux yeux cette irrégularité qu'on avoit peint sur le mur de l'un d'eux le morceau de perspective dont nous avons déjà parlé. Cette bibliothèque étoit alors ornée des bustes en marbre ou en plâtre de plusieurs hommes illustres. On y voyoit ceux de *Colbert*, de *Louvois*, du chancelier *Le Tellier*, de *Jules Hardouin Mansart*, d'*Arnauld*, etc., exécutés par *Girardon*, *Coisevox*, *Coustou*, etc.

Le cabinet de curiosités, bâti en 1753, deux ans avant la bibliothèque, faisoit suite à ce monument. Il renfermoit une grande quantité de morceaux précieux d'histoire naturelle, des antiquités étrusques, grecques, égyptiennes, romaines; une collection de médailles anciennes et modernes, dont plusieurs parties étoient complètes, et qui jouissoit de la plus grande estime parmi les antiquaires, etc., etc.

L'abbaye de Sainte-Geneviève relevoit immédiatement du saint-siège; ses abbés portoient, depuis 1256, les ornements pontificaux, et leur

autorité s'étendoit sur un grand nombre d'églises paroissiales dépendantes de cette abbaye ; ils jouirent même pendant long-temps de tous les droits épiscopaux sur la paroisse de Saint-Étienne-du-Mont. On sait que dans les grandes calamités publiques on descendoit la châsse de la patronne de Paris pour la porter processionnellement à Notre-Dame ; à cette procession (1), où assistoient les cours supérieures et tout le clergé de Paris, les religieux de Sainte-Geneviève marchoient pieds nus, prenant la droite sur le chapitre de l'église métropolitaine, comme leur abbé la prenoit en cette occasion sur l'archevêque de Paris.

Palais de Clovis.

Une ancienne tradition veut que Clovis ait fait bâtir un palais en même temps que la basilique de Saint-Pierre, et cette tradition, adoptée par une foule d'historiens de Paris, se trouve confirmée par le témoignage de l'auteur des annales manuscrites de Sainte-Geneviève, qui lui-même étoit membre de cette abbaye. Sauval va plus loin : il prétend que *de son temps on a détruit la chambre de Clotilde ;* et peu d'années avant la révolution on assure qu'il existoit encore un bâtiment appelé *la chambre de Clovis*. Cependant ces assertions vagues ne forment point un corps de preuves suffisantes pour persuader que Clovis eût fait bâtir un palais si proche des *Thermes* qu'il habitoit, sans qu'il en restât aucun vestige ni dans les archives de Sainte-Geneviève ni dans les monuments que nous ont laissés les historiens du moyen âge. Entre plusieurs objections très fortes qu'ils seroit possible de faire contre l'existence de ce monument, il en est une sur-tout qui nous semble décisive, et on la tire d'un passage de Grégoire de Tours, qui, rendant compte d'un concile (2), où il avoit lui-même assisté, et qui fut tenu en 577 dans la basilique de Saint-Pierre, dit que Chilperic reçut les évêques, et leur offrit un repas dans un endroit construit à la hâte et couvert de feuillages : *Stabat rex juxta tabernaculum ex ramis factum...... et erat ante scamnum pane desuper plenum,*

(1) Cette procession fut faite, pour la première fois, en 1229, à l'occasion de la maladie *des Ardens*. (Voyez tom. Ier, pag. 118.)

(2) Il fut encore tenu deux autres conciles dans cette église, en 573 et 615.

cum diversis ferculis. « Chilperic, dit Jaillot, respectoit trop les évêques pour les recevoir dans une semblable tente s'il eût eu un palais dans le voisinage ; et s'il fit construire ce pavillon, ce ne fut que pour leur éviter la peine de venir jusqu'au palais des Thermes, quoique peu éloigné du lieu de leur assemblée. » Il n'y a donc rien de plus incertain que l'existence de ce palais de Clovis.

Chapelle de Saint-Michel et porte papale.

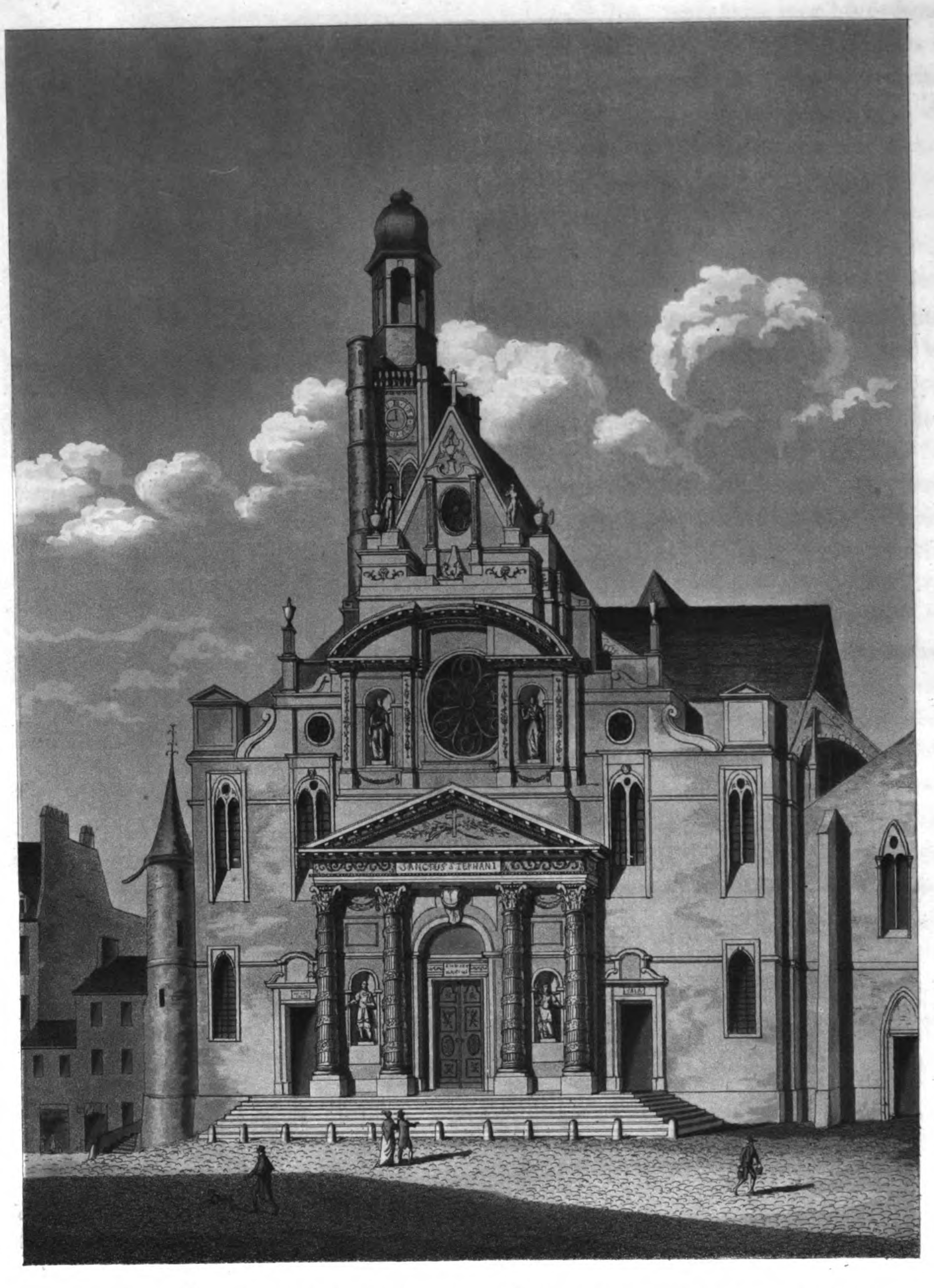
Il n'en est pas ainsi de la chapelle Saint-Michel; elle a réellement existé. C'étoit, comme nous l'avons déjà dit, un usage d'en bâtir une dans les cimetières, sous le vocable de cet archange, et tout s'accorde à prouver que dans les premiers siècles de notre monarchie la montagne Sainte-Geneviève étoit un lieu destiné aux sépultures (1). Cette chapelle fut vraisemblablement érigée peu de temps après la grande basilique, et aura eu le même sort lors de l'invasion des Normands. L'abbé Lebeuf la place au-delà de la porte du monastère qui regardoit le sud-ouest ; et les annales de Sainte-Geneviève que nous venons de citer prétendent qu'elle étoit située près la porte qui regardoit la campagne.

Sans nous déterminer pour l'une ou l'autre de ces deux situations, nous remarquerons que dans la dernière, qui est le lieu que depuis on a nommé l'*Estrapade*, on voyoit encore, au dix-septième siècle, la place d'une porte qu'on appeloit la *porte papale*, et dont l'origine et le nom ont fort exercé la sagacité de nos antiquaires. Parmi ces opinions diverses, nous préférons encore celle de Jaillot, qui pense que cette porte fut ouverte à l'instar de ces portes dorées dont parle du Cange (2), et qu'elle le fut pour faire honneur au pape Eugène III lorsqu'il vint à Sainte-Geneviève en 1147. On en ouvrit une semblable dans le mur de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, lorsqu'en 1163 le pape Alexandre III y vint faire la dédicace de l'église.

---

(1) Prudence, huitième évêque de Paris, y fut enterré en 400.

(2) Dans ses *notes* sur l'histoire de la prise de Constantinople par les Français en 1204, écrite par Geoffroi de Villehardouin : « *Portæ aureæ*, dit-il, *dictæ*, *in majoribus civitatibus*, *portæ præcipuæ* « *per quas solemnes ingressus vel processus fieri solebant.* »



VUE EXTÉRIEURE de l'Eglise de S.T ETIENNE DU MONT.

Bailliage de Sainte-Geneviève.

Les chanoines de Sainte-Geneviève, étant seigneurs d'une partie du quartier où étoit située leur abbaye, avoient un bailliage qui connoissoit de toutes causes, tant civiles que criminelles, dans toute l'étendue de son ressort, et dont les appels se relevoient au parlement. Il tenoit ses audiences dans une maison voisine de l'église.

ÉGLISE PAROISSIALE

DE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

Il n'y a rien de certain sur l'origine de cette paroisse, à laquelle on a successivement donné les noms de *Notre-Dame*, de *Saint-Jean* du Mont, et enfin de *Saint-Etienne*. Il paroît que dans le principe les fonctions curiales s'exerçoient dans l'église même de Sainte-Geneviève, pour le petit nombre de personnes qui habitoient alors les environs de l'abbaye. Lorsque, par les derniers traités faits avec les Normands, on se vit entièrement à l'abri de leurs incursions, le bourg de Sainte-Geneviève, abandonné en même temps que l'église, ne tarda pas à se repeupler; alors le service se fit dans la chapelle Notre-Dame (1), située dans la crypte ou église souterraine; ce qui dura jusqu'au règne de Philippe-Auguste. La clôture ordonnée par ce prince ayant engagé les Parisiens à construire des édifices dans les clos de vignes et sur les terrains incultes renfermés dans cette nouvelle enceinte, le nombre des habitants de la paroisse du Mont s'accrut à un tel point, qu'il devint absolument nécessaire de faire bâtir

---

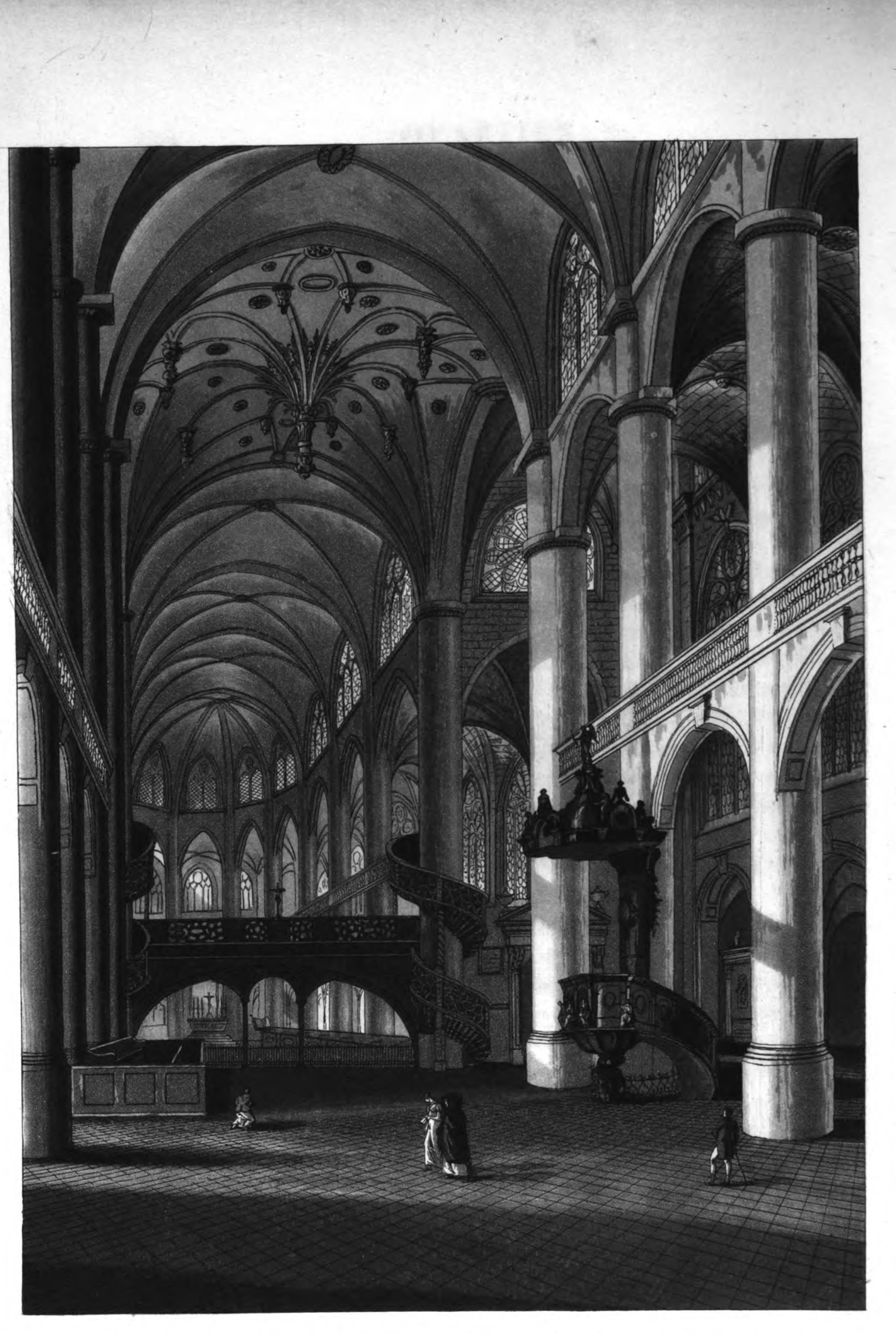
(1) La paroisse en prit le nom, et le changea en celui de Saint-Jean, nom que prit aussi la chapelle. On l'appeloit vulgairement paroisse *du Mont*.

une nouvelle église paroissiale. L'abbé de Sainte-Geneviève et les chanoines abandonnèrent à cet effet un terrain contigu à leur église, sur lequel on construisit une chapelle destinée à servir de paroisse, mais qui faisoit tellement partie de l'église de l'abbaye, que l'on n'y entroit que par une porte percée dans le mur méridional, laquelle a subsisté jusque dans les derniers temps, et que les fonts baptismaux sont encore restés environ quatre cents ans dans la grande église. On ne sait pas précisément à quelle époque ni pour quelles raisons le nouvel édifice fut dédié sous le nom de Saint-Étienne. Jaillot prétend qu'il fut bâti ou du moins commencé du temps de l'abbé Galon, mort en 1223.

Ce fut cette grande augmentation d'habitants qui donna lieu à la contestation qui s'éleva entre les abbés de Sainte-Geneviève et l'évêque de Paris. Les premiers vouloient soustraire la paroisse du Mont à la dépendance de l'ordinaire, et l'évêque soutenoit la validité de sa juridiction. Ces débats, dans lesquels intervint le pape Urbain III, furent terminés en 1202, par une transaction dans laquelle il fut convenu que l'abbé présenteroit à l'évêque les sujets qu'il destineroit à desservir les églises paroissiales dépendantes de son abbaye; accord qui fut suivi de concessions et d'échanges qui parurent satisfaire également les deux parties contractantes (1).

Cette église subsista ainsi jusqu'en 1491, que le nombre toujours croissant des paroissiens détermina à y faire de nouvelles augmentations. L'abbé de Sainte-Geneviève céda à cet effet une portion de l'infirmerie qui se trouvoit au chevet de l'église; et si l'on en juge par le caractère de l'architecture, il ne paroît pas qu'il y soit rien resté de l'ancien bâtiment. Les constructions en furent commencées, du côté de l'orient, vers les premières années du règne de François Ier. En 1538 l'église fut augmentée des chapelles et de l'aile de la nef du côté de Sainte-Geneviève. On bâtit, en 1606, la chapelle de la communion et les charniers. Enfin le grand et le petit portail, dont la reine Marguerite de Valois posa la première pierre en 1610, ne furent achevés que sept ans après, ce qui

(1) L'évêque soumit à la paroisse du Mont tous ceux qui feroient bâtir dans le clos Bruneau et dans le clos Mauvoisin. L'abbé et les chanoines cédèrent à l'évêque la chapelle Sainte-Geneviève dans la Cité, et abandonnèrent la prébende et la vicairie qu'ils avoient à Notre-Dame.



VUE INTÉRIEURE de l'Eglise de S.T ÉTIENNE DU MONT.

paroît prouvé par les deux inscriptions qui y étoient gravées, lesquelles portoient la date de 1617.

L'architecture de Saint-Étienne-du-Mont a joui d'une grande réputation. La coupe extraordinaire et aussi adroite que hardie de son jubé et des deux escaliers qui y conduisent y attiroit la foule des curieux. Ces escaliers sont à jour, et l'on voit le dessous des marches tournant autour d'une colonne, et portées en l'air par encorbellement. Les voûtes, non moins remarquables, sont ornées de tout ce que l'art de la coupe des pierres peut offrir de plus recherché. On admiroit aussi la sculpture de la frise du portique, qui, bien qu'un peu confuse, tient cependant du style antique, et des riches ornements de l'architecture romaine.

Cette église possédoit en outre de précieux monuments des arts, et renfermoit d'illustres sépultures.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE-DU-MONT.

TABLEAUX.

Dans la chapelle Saint-Pierre, près la sacristie, cet apôtre ressuscitant Tabithe; par *Le Sueur*.

La vie de saint Étienne, exécutée en tapisseries sur les dessins de ce grand artiste et de *La Hire*, autre peintre célèbre. Les dessins, au nombre de dix-neuf, en étoient conservés dans la salle d'assemblée des marguilliers.

De très beaux vitraux, peints par *Pinaigrier*, et qui formoient une des plus riches collections qui soit sortie du pinceau de cet artiste, l'un des plus habiles qui ait existé dans ce genre de peinture (1).

SCULPTURES.

Au pourtour du chœur, les statues des douze apôtres. Celles de saint Philippe, de saint André et de saint Jean l'Évangéliste étoient de la main de *Germain Pilon*.

Derrière le chœur, trois bas-reliefs de ce grand sculpteur, incrustés dans le mur, dont le plus grand offroit Jésus-Christ au jardin des Olives, et ses apôtres endormis; les deux autres, beaucoup plus petits, représentoient saint Pierre et saint Paul.

Sous une voûte pratiquée dans le passage de cette église à celle de Sainte-Geneviève,

(1) Ces vitraux sont déposés au Musée des Petits-Augustins.

le tombeau du Christ et les trois Maries, grandes comme nature. Ce monument étoit encore attribué à *Germain Pilon* (1).

La chaire du prédicateur, exécutée par *Claude l'Estocard*, sur les dessins de *La Hire*. Les panneaux, ornés de bas-reliefs, sont séparés les uns des autres par des vertus assises, et une grande statue de Samson soutient la masse entière de la chaire. Sur l'abat-voix est un ange qui tient deux trompettes, et semble appeler les fidèles (2).

Le jubé, porté par une voûte surbaissée, est ornée de très bonnes sculptures par Biard père. Il faut aussi remarquer au milieu de la voûte de la croisée une clef pendante de plus de deux toises de saillie, et d'un travail vraiment merveilleux.

SÉPULTURES.

Dans cette église ont été inhumés :

Blaise Vigenere, traducteur de plusieurs ouvrages anciens, mort en 1596.

Nicolas Thognet, habile chirurgien, mort en 1642.

Jean Perrau, professeur au collège royal, mort en 1645.

Pierre Perrault, avocat au parlement, père des deux Perrault si connus dans le dix-septième siècle, mort en 1669. Le monument que lui avoient élevé ses fils représentoit un génie en pleurs éteignant un flambeau. Il avoit été exécuté par *Girardon* (3).

Eustache Le Sueur, l'un des plus grands peintres de l'école française, mort en 1655.

Jean-Baptiste Morin, médecin et professeur royal de mathématiques, mort en 1656.

Antoine Le Maître, l'un des membres de la société de Port-Royal, mort dans cette maison en 1658.

Issac Le Maître de Saci, son frère, mort dans la même maison en 1684.

L'illustre Jean Racine, mort en 1699, et d'abord enterré dans le cimetière de Port-Royal, comme il l'avoit demandé par son testament. Lorsqu'on détruisit cette maison, son corps fut exhumé et transféré, avec les corps de MM. Le Maître, à Saint-Étienne-du-Mont, où ils furent déposés dans la cave de la chapelle Saint-Jean-Baptiste (4).

Blaise Pascal, l'un des plus sublimes génies dont la France puisse s'honorer, mort en 1662 (5). Il étoit enterré auprès du chœur, derrière la chapelle de la Vierge; et son épitaphe, gravée sur une table de marbre blanc, étoit attachée vis-à-vis sur un pilier.

Pierre Barbay, professeur en philosophie dans l'Université de Paris, mort en 1664.

François Pinsson, avocat au parlement, auteur de plusieurs ouvrages, mort en 1691.

Jean Gallois, abbé de Saint-Martin de Core, de l'académie française, et professeur de grec au collège Royal, mort en 1707.

---

(1) Ces ouvrages de Germain Pilon n'existent point aux Petits-Augustins.

(2) Cette belle chaire est encore dans l'église, où elle est toujours restée.

(3) Ce monument n'est point aux Petits-Augustins.

(4) Les cendres de ce grand poëte ont été respectées, et sont restées à Saint-Étienne.

(5) On a également laissé le corps de ce grand homme dans son sépulcre; son épitaphe est au Musée des Petits-Augustins.



Jean Miron, docteur en théologie de la faculté de Paris et de la société de Navarre.
Dans le cimetière :
Simon Piètre, médecin célèbre.
Pierre Petit, poëte latin estimé, mort en 1687.
Joseph Pitton de Tournefort, célèbre botaniste, mort en 1708, etc.

La cure de Saint-Étienne-du-Mont a continué jusqu'aux derniers temps d'être à la nomination de l'abbé de Sainte-Geneviève, qui y nommoit toujours un religieux de sa congrégation.

CIRCONSCRIPTION.

Le principal territoire de cette paroisse étoit divisé comme suit :

1° Elle avoit la place devant l'église, dite le carré Sainte-Geneviève ; la rue Saint-Étienne-des-Grès jusqu'au collège de Lisieux d'un côté, de l'autre jusqu'à celui des Cholets inclusivement ; puis toutes les rues du même côté, de Reims, des Chiens, des Cholets, des Sept-Voies, des Amandiers, la rue Juda et la rue entière de la Montagne.

2° Dans la rue Saint-Jacques, commençant à droite au-dessous du collège des Jésuites, elle continuoit jusqu'au-dessous de la rue du Cimetière-Saint-Benoit ; dans la place Cambrai elle avoit le collège du même nom, le collège Royal, la rue Saint-Jean-de-Latran à droite jusqu'à la rue Fromentel, et deux maisons à gauche ; les deux côtés de la rue Saint-Jean-de-Beauvais presque en entier, et quelques maisons dans la rue Saint-Hilaire.

3° Dans la rue des Noyers, les deux côtés de cette rue lui appartenoient en grande partie, ainsi que le couvent des Carmes, et le bas de leur rue jusque derrière le collège de Beauvais. Elle avoit ensuite toute la place Maubert, et la rue des Lavandières jusqu'à la rue des Anglais.

4° Son territoire prenoit ensuite à droite de l'entrée de la rue Galande, et continuoit jusqu'à l'ancienne chapelle Saint-Blaise exclusivement. Il embrassoit les deux côtés de la rue du Fouare, plusieurs maisons également des deux côtés dans la rue de la Bûcherie, en allant à celle Saint-Julien, et s'étendoit jusqu'au bout oriental de la rue des Bernardins, ce qui renfermoit la rue Perdue, la rue de Bièvre, et le commencement de celle de Saint-Victor. Cette paroisse continuoit d'avoir le côté droit

de cette rue jusqu'à celle de Versailles, dont elle avoit aussi le côté droit, renfermant ainsi les rues du Bon-Puits, du Paon, du Mûrier et de Saint-Nicolas, qui toutes aboutissent à la rue Traversine, qu'elle possédoit également. De là elle regagnoit la rue Clopin, qu'elle renfermoit toute entière, et se prolongeoit dans la rue des Fossés-Saint-Victor, à commencer au côté droit de la rue des Boulangers; puis remontant, elle renfermoit tout le haut de la première de ces deux rues avec toutes celles qui y aboutissent dans cette partie.

5° Dans la rue Moufetard elle avoit une partie du côté droit en descendant, à partir de la seconde rue Contrescarpe, et de même le côté gauche jusqu'à la rue Coupeau, dont elle avoit aussi la gauche jusqu'à la Pitié. Cette paroisse possédoit en outre un bout de la rue des Fossés-Saint-Jacques, la seconde rue Contrescarpe, les rues du Puits-qui-Parle, du Cheval-Vert, des Poules; tout le carré des Filles Saint-Aure dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève; l'autre côté de la même rue jusqu'à celle du Pot-de-Fer. Enfin elle avoit la rue des Postes depuis le cul-de-sac des Vignes jusqu'au clos de la Visitation.

6° Elle avoit de plus, dans Paris, l'hôtel de Cluni et les maisons qui y touchoient. Hors de Paris, la ferme de Grenelle, du côté de Vaugirard, ancienne propriété des chanoines de Sainte-Geneviève.

La Communauté des Filles Sainte-Geneviève.

Cette communauté n'étoit point, comme quelques personnes l'ont pensé, un démembrement de celle que mademoiselle Blosset avoit formée, et qui fut réunie aux Miramiones. Cette institution, absolument étrangère à l'autre, n'avoit pour objet que l'instruction des jeunes filles pauvres, et formoit ce qu'on appelle communément *écoles de charité*. Les filles qui se réunirent pour la composer furent placées rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, dans une maison appartenante à l'abbaye; et cet établissement, fait en 1670, fut dû aux soins de M. Beurrier, alors curé de Saint-Étienne-du-Mont. Vers la fin du siècle dernier il étoit administré par des filles tirées de la maison de la rue Saint-Maur (1).

---

(1) Les bâtiments sont occupés par des particuliers.

VUE EXTÉRIEURE de la Nouvelle Eglise STE. GENEVIÈVE

LA NOUVELLE ÉGLISE SAINTE-GENEVIÈVE.

Lorsqu'en 1744 on reconstruisit le cloître de Sainte-Geneviève prêt à tomber en ruine, quelque indispensable que fût cette reconstruction, l'état de dégradation complète dans lequel étoit l'église demandoit peut-être des réparations encore plus urgentes. Toutefois l'abbé et les chanoines attendirent jusqu'en 1754 pour présenter au roi une requête, dans laquelle, après avoir peint le délabrement toujours croissant de cet édifice, délabrement devenu tel à cette époque, qu'il menaçoit la sûreté des fidèles, ils démontroient la nécessité de bâtir une église nouvelle, et l'impossibilité où ils étoient de le faire sans de puissants secours. Leur demande fut favorablement accueillie; on saisit même avec empressement cette occasion d'élever enfin dans Paris un monument digne de la patronne d'une ville aussi célèbre; le roi parut regarder une telle entreprise comme une chose qui devoit contribuer à illustrer son règne; et pour assurer aux frais considérables qu'elle alloit entraîner un fonds suffisant et invariable, on établit sur les billets de loterie un impôt d'un cinquième, dont le produit fut entièrement réservé à la reconstruction de l'église de Sainte-Geneviève. Le terrain qu'on lui destina fut béni par l'abbé le 1er août 1758; et l'église souterraine qu'il fallut bâtir, quoique retardée par les obstacles qu'offrit le peu de solidité du terrain (1), fut achevée dans l'année 1763. L'église supérieure étoit déjà élevée à une certaine hauteur lorsqu'en 1764 Louis XV vint solennellement y poser la première pierre.

Cette église fut commencée sur les dessins et sous la conduite de

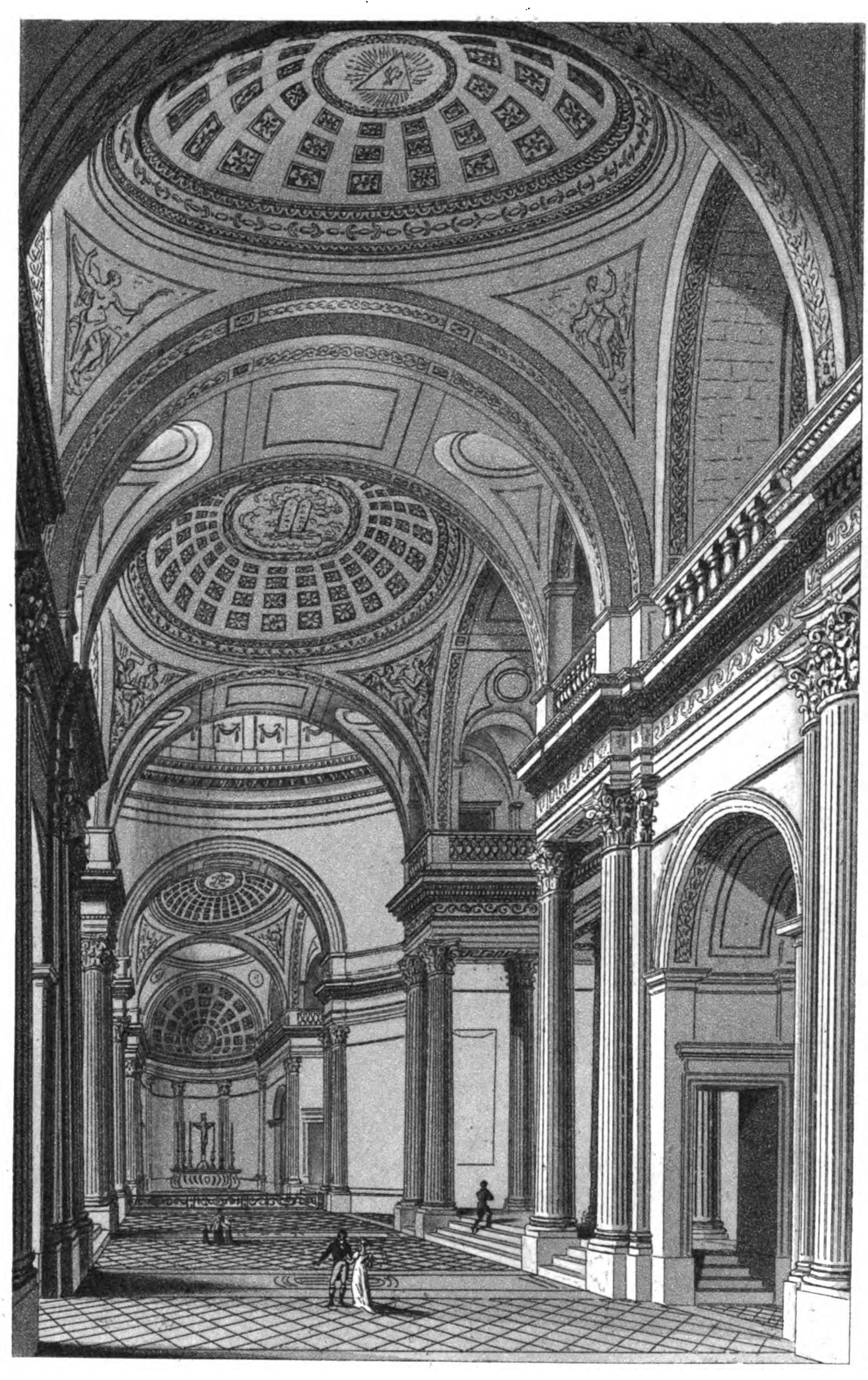
(1) On y trouva des puits au nombre de plus de cent cinquante, dont plusieurs avoient jusqu'à quatre-vingts pieds de profondeur. On présuma qu'ils avoient été creusés, dans des temps très reculés, par des potiers de terre qui habitoient ce quartier, et qui trouvoient en cet endroit les matières avec lesquelles ils faisoient de très belles poteries, dont on a découvert en même temps de nombreux fragments.



J. G. Soufflot, architecte. Cet artiste, qui venoit d'étudier en Italie, changea, dans la disposition générale et dans l'ordonnance de cet édifice, le système d'architecture alors en usage à Paris; il employa des colonnes isolées et d'un grand diamètre, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et présenta un plan dont la nouveauté, la grace et la légèreté réunirent tous les suffrages: l'effet en fut tel, qu'on alla jusqu'à croire qu'il avoit surpassé dans cette composition tout ce que les Grecs et les Romains ont produit de plus élégant et de plus magnifique.

Ce plan consiste en une croix grecque de trois cent quarante pieds de long y compris le péristyle, sur deux cent cinquante de large hors œuvre, au centre de laquelle s'élève un dôme de soixante-deux pieds huit pouces, supporté intérieurement par quatre piliers si légers, qu'à peine aperçoit-on leurs massifs au milieu du jeu de toutes les colonnes isolées qui composent les quatre nefs de la croix (1). Ce système de construction élégante et légère est continué dans les voûtes de l'édifice, où l'on a pratiqué des lunettes évidées avec beaucoup d'art, et qui donnent en quelque sorte l'apparence de la délicatesse gothique à ces voûtes circulaires, opposées les unes aux autres dans des sens différents, et produisant, par le passage et les oppositions de la lumière, des effets agréables et variés. Que l'on ajoute à cela la fraîcheur d'une exécution toute nouvelle, la blancheur et l'éclat d'une pierre fine et choisie, une distribution heureuse d'ornements de sculpture, on pourra se faire une idée du spectacle ravissant dont on jouit pendant quelques mois, lorsque les échafauds qui avoient si long-temps masqué ces voûtes disparurent, et laissèrent se développer tout ce bel ensemble d'architecture. On peut dire que Paris entier se porta dans la nouvelle église: l'enthousiasme étoit à son comble, et Soufflot passoit déjà pour avoir conçu et exécuté le plus beau monument de l'architecture moderne. Il ne restoit plus à faire que le pavement en marbre, dernière opération qui alloit achever de donner à cette basilique la richesse convenable, et dessiner avec plus de netteté les lignes de ce plan magnifique, lorsque des fractures multipliées, commençant à se ma-

(1) La hauteur, depuis le pavé jusqu'au cadre de la lunette pratiquée dans le milieu de la voûte, est de cent soixante-dix pieds. La châsse de Sainte-Geneviève devoit être placée au centre de ce dôme, de manière à être aperçue de tous les points de l'église.



VUE INTÉRIEURE de la NOUVELLE EGLISE S.te GENEVIÈVE

nifester aux quatre piliers du dôme et aux colonnes les plus voisines, jetèrent l'alarme, et firent connoître que le poids et la poussée de cette masse, suspendue sur de trop frêles soutiens, agissoient déjà depuis long-temps, et par leur chute soudaine menaçoient d'écraser tout l'édifice.

Il fallut donc, et sans perdre un moment, renoncer à la jouissance que procuroit ce beau spectacle d'architecture, jouissance commune en Italie, mais très rare en France, et encombrer de nouveau, par des cintres, des étaies, des échafauds, un monument que l'on avoit pu croire achevé, après un travail non interrompu de plus de quarante années, et une dépense de plus de quinze millions.

Le mal que l'on venoit de reconnoître avoit déjà été prévu et annoncé depuis long-temps par d'habiles constructeurs, et plusieurs causes avoient concouru à le produire. 1° Le peu d'empatement que présentoient les masses des quatre piliers du dôme aux parties supérieures, trop étendues en superficie; 2° le procédé vicieux adopté pour la pose des pierres dont ces piliers étoient formés; 3° l'ébranlement causé à la masse entière de l'édifice pendant le ragrément de toutes les parties de l'intérieur (1); 4° la qualité aigre et cassante de la pierre employée à la construction de ces piliers, qui, bien que très dure, se fend et s'écrase ensuite facilement sous la charge.

On s'assura du reste que les fondations étoient bonnes, et n'avoient point tassé d'une manière sensible; que l'église souterraine, dont le sol est à dix-huit pieds au-dessous de celui de la nef supérieure, étoit construite de manière à résister à la pression et à tout le poids des constructions supérieures; que le dôme et les trois coupoles dont il est couvert offroient la même solidité dans leur construction; que nul effet fâcheux ne s'y étoit manifesté, malgré la rupture des pierres des piliers intermédiaires au dôme et à l'église basse, en sorte qu'il fut bien constaté que la construction vicieuse de ces piliers étoit la seule cause du mal.

Ces points bien reconnus, le problème à résoudre étoit de trouver les

---

(1) On y avoit employé jusqu'à deux cents ouvriers à la fois, ce qui avoit pu imprimer une sorte de mouvement et d'accélération de chute à cette masse suspendue sur des points d'appui trop légers, et vicieux dans le mode de leur construction.

moyens de prévenir les accidents et l'accroissement du tassement, sans nuire au système de décoration intérieure, et sans addition de massifs, de piliers ou de colonnes, dont l'effet eût été de détruire l'harmonie du plan et l'heureux effet des voûtes. Nous ignorons si l'on a conservé l'espoir d'y réussir; mais la direction de ces travaux, qui ne sont point encore achevés, est entre les mains de M. Rondelet, qui n'a point cessé de suivre l'exécution du monument depuis la fin de l'année 1770, qui a présidé lui-même à la construction des trois coupoles avec une intelligence et un soin auxquels on ne sauroit donner trop d'éloges; et l'on peut beaucoup attendre du zèle et de l'expérience d'un aussi habile constructeur.

Toutefois, en supposant que les additions indispensables qu'il faudra faire pour renforcer ces piliers puissent être exécutées sans que la décoration primitive en soit altérée, l'église de Sainte-Geneviève méritera-t-elle d'être considérée comme un chef-d'œuvre de l'art, et la réflexion ne doit-elle pas un peu diminuer de l'admiration qu'elle inspira d'abord? Ne se mêle-t-il point quelques défauts aux beautés supérieures dont on fut frappé à la première vue? c'est ce qu'il convient d'examiner.

Il n'est sans doute, dans l'aspect général de Paris, aucun point de perspective plus élégant et plus majestueux que cette belle colonnade du dôme, s'élevant avec sa coupole sur toute la partie sud-est de la ville, et se groupant avec les maisons et les monuments des quartiers Saint-Marcel et Saint-Benoît; mais si l'on s'approche pour considérer en détail ce qui a tant frappé dans l'ensemble, ce dôme et la combinaison de sa masse avec celle du portail ne satisferont pas également le connoisseur d'un goût délicat et sévère; on trouvera qu'il ne repose pas avec assez de grandeur et d'harmonie sur l'attique qui lui sert de soubassement; que sa base trop rétrécie est loin d'offrir cette masse imposante et vigoureuse que présentent à l'extérieur les mosquées de Constantinople et même les dômes de Saint-Pierre de Rome et de Saint-Paul de Londres; enfin que les colonnes du dehors, horriblement fuselées, ont été tellement amaigries dans leur partie inférieure, qu'une faute aussi grossière ne peut provenir que d'une erreur considérable dans l'appareil.

Si l'on porte ensuite ses regards sur le portail, on ne peut disconvenir qu'il ne présente un parti noble et grand: un seul ordre, couronné d'un fronton d'une immense proportion, rappelle d'abord le portique du Pan-

théon à Rome, dont Soufflot a visiblement voulu produire une imitation sur une plus grande échelle ; heureux si la prétention de faire mieux que son modèle, de rendre plus parfaite encore cette belle production de l'antique, ne l'eût jeté dans des erreurs dont le résultat a été d'en altérer les heureuses proportions ! Que de fautes il a faites qu'il étoit si facile d'éviter ! On est d'abord choqué de la maigreur de ses entrecolonnements, et l'on voit aussitôt que ce défaut n'existeroit pas s'il eût placé deux colonnes de plus sous le fronton, au lieu de les reléguer en arrière-corps aux angles du péristyle (1). Groupées dans ce petit espace d'une manière confuse, elles ont en outre l'inconvénient de produire des ressauts et des profils multipliés qui tiennent au style vicieux de l'école, et présentent une disparate désagréable dans un monument où l'on a voulu imiter la simplicité de l'antique.

On ne peut nier aussi que la hauteur du fronton ne soit excessive : sa masse semble disputer avec celle des colonnes, et les écraser de son poids énorme (2). Les chapiteaux trop alongés et les revers pesants des feuilles doivent paroître d'une forme bien lourde et bien grossière si on les compare avec la proportion mâle et la taille savante des chapiteaux du Panthéon. Les cannelures des colonnes manquent de pureté dans leurs profils, les ornements qui décorent ce péristyle sont d'un mauvais choix ; en un mot ce portail, dans sa masse et dans ses détails, ne présente qu'une copie dégénérée du plus noble modèle.

« On ne peut le dissimuler, dit l'habile architecte à qui nous avons emprunté la plus grande partie de ces idées (3), Soufflot n'avoit point assez approfondi l'étude de l'antique dans le portique dont il vouloit reproduire l'effet. On doit lui savoir gré sans doute de n'avoir employé qu'un seul grand ordre, de s'être affranchi de la vieille routine, en offrant cet aspect majestueux de colonnes isolées et d'un grand diamètre ; mais il faut le blâmer de n'avoir pas suivi les justes proportions de ce système antique qu'il vouloit faire revivre. Peut-être seroit-il plus juste de s'en

---

(1) Il est composé de vingt-deux colonnes d'ordre corinthien, de cinq pieds et demi de diamètre, de cinquante-huit pieds de hauteur, y compris base et chapiteau.

(2) Il a cent vingt pieds de base sur environ vingt-quatre pieds de haut.

(3) Feu M. Legrand.

plaindre, car on peut dire que, sous le rapport de ce genre d'étude, l'art étoit encore chez nous dans l'enfance; on avoit encore cette fausse idée qu'il falloit apporter ce que l'on appeloit du *goût* dans le perfectionnement de ces rigides proportions, et ajouter de la *grace* à ces formes sévères. Une présomption mal entendue ne les plaçoit point au premier rang qui leur appartient; on n'avoit point encore moulé ces beaux ornements dont la collection choisie brille dans nos musées, et l'on pensoit qu'il suffisoit d'un dessin ou de l'œuvre de *Desgodets* pour recréer à l'instant tous ces beaux détails des monuments de l'ancienne Rome; quant à ceux de la Grèce, ils n'étoient absolument connus que de nom. Imbus de semblables préjugés, et privés d'éléments aussi nécessaires, les artistes d'alors étoient sans doute dans l'impossibilité de mieux faire; l'on ne peut faire un crime à Soufflot de n'avoir pas su ce que tout le monde ignoroit à l'époque où il bâtissoit, et ces fautes, qu'il n'eût pas faites dans un temps meilleur, sont absolument indépendantes de son talent (1). »

(1) La destination de ce monument fut changée pendant la révolution : on le consacra, sous le nom de Panthéon français, à la sépulture des Grands Hommes, et l'on sait quels hommes y furent alors enterrés.

Est

LES FRÈRES PRÊCHEURS OU DOMINICAINS,

DITS LES JACOBINS.

Ce fut au milieu des croisades entreprises contre les Albigeois, dont l'hérésie dangereuse n'étoit autre chose que l'ancienne erreur des Manichéens, que l'ordre dont nous parlons prit son origine. Tandis que la puissance temporelle cherchoit à arrêter par les armes un mal dont les progrès rapides menaçoient la tranquillité des états, saint Dominique essayoit de ramener, par l'onction de ses paroles, ces malheureux égarés. Le succès qu'obtinrent ses prédications lui fit naître la pensée de s'associer quelques personnes animées du même zèle et d'en former un ordre religieux destiné à la propagation de la foi. Les membres du nouvel institut devoient s'attacher spécialement à prêcher aux peuples les vérités saintes et immuables de l'évangile, à les soutenir autant par leurs exemples que par leurs discours, à convaincre les hérétiques et à les ramener par la force de la persuasion. Cet ordre fut approuvé en 1216 par Honorius III, sous le titre de *Frères Prêcheurs*. Dès l'année suivante saint Dominique envoya quelques uns de ses disciples à Paris : ils y arrivèrent le 12 septembre 1217, se logèrent dans une maison près Notre-Dame, entre l'Hôtel-Dieu et la rue l'Évêque, et y demeurèrent jusqu'à l'année suivante. Alors ils obtinrent de la libéralité de *Jean Barastre*, doyen de Saint-Quentin, une maison près des murs, et une chapelle du titre de Saint-Jacques, laquelle avoit été attachée à un hôpital institué pour les pèlerins, et qu'on appeloit l'*hôpital Saint-Quentin*. C'est de cette chapelle que la rue Saint-Jacques a pris son nom, et que les Dominicains ont été appelés *Jacobins*, non seulement à Paris, mais dans toute l'étendue du royaume.

Ce premier établissement des Frères Prêcheurs dans la capitale n'a point été raconté de la même manière par nos historiens. Plusieurs y ont mêlé une foule de petites circonstances dont la fausseté est évidente, et

qui, du reste, sont trop peu importantes pour mériter d'être discutées. Nous les passerons donc sous silence, et nous continuerons, dans ce récit, de nous attacher, comme nous l'avons toujours fait jusqu'à présent, aux autorités les plus graves et aux opinions les plus vraisemblables.

Quoique les Jacobins eussent été mis en possession, dès l'année 1218, de la chapelle et de l'hôpital du doyen de Saint-Quentin, il paroît qu'ils n'avoient point encore acquis le droit d'y célébrer l'office, du moins publiquement, car on trouve que vers ce temps-là un de leurs religieux étant décédé fut enterré à Notre-Dame-des-Vignes; mais en 1221 ils jouissoient déjà de la permission d'avoir une église et un cimetière, qui leur avoient été accordés dès l'année précédente par le chapitre de Notre-Dame. Ce fut aussi cette même année que l'Université renonça en leur faveur au droit qu'elle pouvoit avoir sur la chapelle Saint-Jacques, sous la condition toutefois de certaines prières qu'ils seroient tenus de dire, de services qu'ils feroient célébrer, et stipulant en outre que si quelque membre de cette compagnie choisissoit sa sépulture chez les Jacobins, il seroit inhumé dans le chapitre, si c'étoit un théologien; dans le cloître, s'il étoit membre d'une autre faculté.

Saint Louis, auquel la plupart des religieux sont redevables de leur établissement à Paris, combla ceux-ci de ses bienfaits; il fit achever l'église qu'ils avoient commencée, bâtir le dortoir et les écoles, et leur donna deux maisons dans la rue de l'Hirondelle; de là l'erreur de Sauval, qui avance quelque part que les Jacobins doivent leur fondation à ce monarque. Diverses donations qu'il suppose leur avoir été faites à cette même époque paroissent également suspectes, et l'on ne voit point qu'avant 1281 leur territoire ait reçu aucun accroissement. Dans cette année ils firent l'acquisition de quelques maisons sises près de leur couvent (1), acquisition pour laquelle ils obtinrent des officiers municipaux un acte d'amortissement, et que confirma aussitôt Philippe-le-Hardi.

Le cimetière, l'infirmerie et l'un des dortoirs de cette maison étoient situés au-delà de l'enceinte de Philippe-Auguste. Louis X, quelques uns

---

(1) Ces maisons sont celles qui étoient contiguës au collège de Cluni, et celles qui donnoient sur la rue Saint-Jacques, touchant à la voûte Saint-Quentin, où est aujourd'hui l'entrée de ce côté-là. (Jaillot.)

disent Philippe-le-Long, voulant accroître le terrain qu'ils possédoient déjà, leur donná toute la partie du mur qui régnoit le long de leur couvent, et les deux tours qui se trouvoient dans cet espace, concession qui leur procura la facilité d'étendre de ce côté leurs bâtiments; mais lorsqu'en 1358 on eut pris la résolution de creuser un fossé autour de l'enceinte méridionale, ce fut une nécessité d'abattre ces nouvelles constructions. Alors, pour indemniser les Jacobins de cette perte, Charles V acheta des religieux de Bourgmoyen, près de Blois, la maison et les jardins qu'ils avoient acquis à Paris, et les donna aux Jacobins, francs et quittes de toutes redevances. Il paroît que cette maison occupoit une grande partie du terrain qui forma depuis le jardin de ces Pères. Quant aux jardins des religieux de Bourgmoyen, ils sont aujourd'hui couverts des maisons qui forment les rues Saint-Dominique et Saint-Thomas, comme nous aurons occasion de le dire en parlant du quartier du Luxembourg.

Les Jacobins obtinrent encore de Louis XII l'ancien parloir aux Bourgeois (1), et une ruelle qui régnoit le long du mur de la ville. On voit dans les registres de la ville que, « le 5 août suivant, la ville s'opposa à « cette concession, attendu, dit-elle, que c'est son propre héritage, et « qu'il y a une tour hors les murailles qui pourroit nuire à la ville si « lesdits frères en étoient possesseurs, étant deux cents religieux de toutes « nations. » Il ne paroît pas que cette réclamation ait empêché l'effet de la donation.

Le cloître de ces religieux fut reconstruit, en 1556, des libéralités d'un riche bourgeois nommé Hennequin. En l'an 1563 ils firent rebâtir leurs écoles qui tomboient en ruines, au moyen des aumônes que leur procura un jubilé que le pape Pie IV leur avoit accordé à cette intention.

L'enceinte de ce couvent renfermoit un assez grand terrain, mais les bâtiments, presque tous d'un gothique très grossier, et la plupart sans symétrie, n'avoient rien qui méritât d'être remarqué. Il en étoit de même de l'église, dont le vaisseau étoit vaste, mais sans proportion et

---

(1) Ce lieu, destiné aux assemblées des officiers municipaux, est appelé, dans des lettres du roi Jean de 1350, *Parlamentum, seu Parlatorium Burgensium*. Quant à la ruelle, nommée *Coupe-Gorge*, à cause des accidents fréquents qui y arrivoient, Sauval et d'autres l'ont confondue avec la rue de *Coupe-Gueule*, située entre la rue de Sorbonne et celle des Maçons.

sans régularité. Elle étoit partagée en deux dans toute sa longueur, comme celle que l'ordre possédoit à Toulouse.

Ce qui méritoit d'attirer l'attention, c'étoit le nombre considérable d'illustres personnages qui avoient été inhumés dans cette église, ou dont on y avoit déposé le cœur ou les entrailles. On y comptoit non seulement les plus grands noms de la France, mais encore des princes du sang, des rois et des reines, entre autres les trois chefs des branches royales de Valois, d'Évreux et de Bourbon. Du reste elle étoit peu riche en tableaux et autres monuments des arts.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES JACOBINS.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, un très beau tableau qui leur fut donné par le cardinal Mazarin, représentant la naissance de la Vierge, et attribué par les uns à *Sébastien del Piombo*, par d'autres, au *Valentin* (1). La décoration de cet autel, enrichi de colonnes en marbre d'ordre corinthien, étoit également due aux libéralités de ce ministre.

Dans l'église, une descente de croix, d'une belle exécution; sans nom d'auteur.

Au-dessus de la chaire, un saint Thomas prêchant; par *Élisabeth Chéron*.

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés :

Charles de France, comte de Valois, chef de la branche de ce nom, laquelle a régné deux cent soixante années.

Charles de Valois, comte d'Alençon, second fils de Charles de France. Il fut la tige des comtes d'Alençon.

Agnès de France, septième fille de Jean de France, duc de Normandie.

Louis de France, comte d'Évreux, et chef de la branche de ce nom.

Robert de France, comte de Clermont en Beauvoisis, sixième fils de saint Louis, et chef de la branche de Bourbon.

Louis Ier, duc de Bourbon, fils de Robert de France, comte de Clermont et de la Marche.

Marguerite de Bourbon, fille de Robert, et première femme de Jean de Flandre, comte de Namur.

Pierre, duc de Bourbon et comte de la Marche, fils de Louis Ier.

---

(1) Ce tableau avoit été transporté, vers les derniers temps, dans la salle des exercices, connue sous le nom d'*Écoles de Saint-Thomas*.

Louis III du nom, fils puîné de Louis II du nom, duc de Bourbon.

Béatrix de Bourbon, fille de Louis Ier et de Marie de Hainaut. On voyoit sa figure debout, et appuyée contre un pilier du sanctuaire, avec son épitaphe au-dessus (1). Elle avoit en outre son tombeau dans la nef, à main gauche.

Anne de Bourbon, fille de Jean Ier, comte de la Marche, de Vendôme et de Castres.

Philippe d'Artois, fils aîné de Robert, comte d'Artois; et Blanche sa femme, fille du duc de Bretagne.

Gaston, comte de Foix, premier du nom.

Clémence, fille de Charles Martel, roi de Hongrie, et seconde femme de Louis X, roi de France.

Cette église possédoit en outre:

Le cœur de Philippe III, dit le Hardi, roi de France et fils de saint Louis.

Celui de Pierre de France, comte d'Alençon, cinquième fils de saint Louis.

Celui de Charles IV, roi de France.

Celui de Philippe III, dit le Sage, roi de Navarre, fils de Louis de France, comte d'Évreux.

Celui de Charles de France, roi de Naples et de Sicile, frère de saint Louis.

Les entrailles de Philippe V, dit le Long,
Celles de Philippe VI, dit de Valois, } tous les deux rois de France.

Devant le maître-autel étoit la tombe de Humbert de la Tour-du-Pin, deuxième du nom, Dauphin de Viennois, mort à Clermont en Auvergne, en odeur de sainteté, en 1355 (2).

Au-dessus de la porte du revestiaire on voyoit le cardinal Gui de Malsec à genoux devant un crucifix.

Dans les chapelles et dans diverses autres parties de l'église avoient été inhumés plusieurs autres personnages remarquables, savoir:

Dans la chapelle de Saint-Thomas ou des Bourbons, les PP. Nicolas Coeffeteau et Noël Alexandre, tous les deux de l'ordre des Frères Prêcheurs, et célèbres par leur profonde érudition.

Sous une tombe, devant la chapelle de la Passion, Pierre de la Palue, religieux de Saint-Dominique et patriarche de Jérusalem.

Dans la nef, devant les orgues, trois générales perpétuelles des Béguines de Paris, Agnès d'Orchies, Jeanne La Bricharde et Jeanne Roumaine.

---

(1) Cette statue, en pierre de liais, se voit aux Petits-Augustins; le masque en est d'albâtre.

(2) Il se consacra à Dieu après la mort de son fils, qui s'étoit noyé dans l'Isère, céda ses états à Philippe VI, et entra dans l'ordre de Saint-Dominique; fut successivement prêtre, patriarche d'Alexandrie, et administrateur perpétuel de l'évêché de Reims. Après sa mort son corps fut transporté à son couvent de Paris, et enterré auprès de Clémence, reine de France, et sœur de sa mère. Sa tombe étoit composée de quatre grandes plaques de cuivre jetées en moule. Il étoit représenté revêtu des habits de son ordre, la chape plus courte que sa robe. Il avoit la mitre, les gants, le pallium qui descendoit jusqu'à ses pieds, et tenoit sous son bras gauche le bâton de la croix patriarcale.

Également dans la nef, Jean Passerat, professeur d'éloquence au collège royal, et George Critton, Écossais, docteur en droit civil et canonique, et professeur royal en langue grecque et latine (1).

Dans l'aile où étoit située la chapelle du Rosaire, Nicolas de Paris, substitut du procureur-général du parlement.

Auprès de l'œuvre de la confrérie du Rosaire (2), Claude Dormy, évêque de Boulogne-sur-Mer, auparavant moine de Cluni, et prieur de Saint-Martin-des-Champs. Il étoit représenté à genoux sur la porte d'une chapelle.

Près de cette chapelle, Pierre de Rostrenan, chambellan du roi Charles VII. Sa figure en albâtre étoit couchée sur sa tombe (3).

Jean Clopinel, dit de Meung, continuateur du roman de la Rose, avoit été aussi inhumé dans ce couvent, mais on ignore si ce fut dans l'église ou dans le cloître, etc., etc.

L'église des Jacobins, qui, depuis long-temps, menaçoit ruine, avoit été abandonnée par ces religieux quelques années avant la révolution, et l'office divin se célébroit dans la salle des exercices, connue sous le nom d'*Écoles de Saint-Thomas*. Ces écoles, situées à côté de l'église, avoient été commencées aux dépens du P. *Jean Binet*, docteur en théologie, et religieux de cet ordre, mort en 1550. On y remarquoit une chaire revêtue de marbre, dans laquelle étoit, dit-on, renfermée celle qui avoit servi à saint Thomas d'Aquin. La salle principale étoit ornée de plusieurs représentations des plus grands personnages de l'ordre, parmi lesquelles on distinguoit celles de saint Dominique, son instituteur; de Pierre de Tarentaire, pape sous le nom d'Innocent V, et de Hugues de Saint-Cher, cardinal du titre de Sainte-Sabine.

La bibliothèque, composée de quinze à seize mille volumes, contenoit plusieurs manuscrits d'ouvrages de piété, légués par saint Louis à ces religieux.

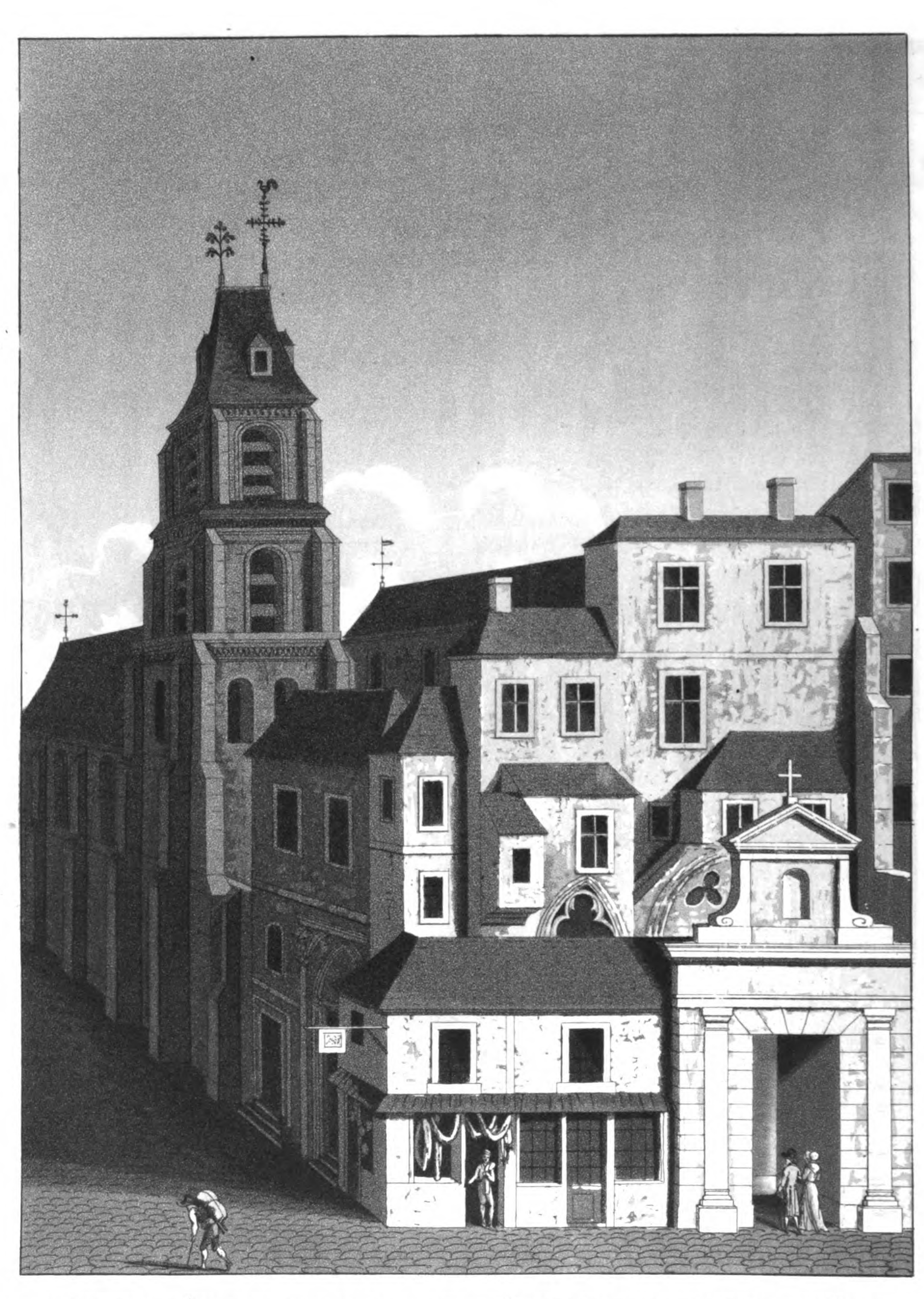
L'ordre de Saint-Dominique étoit un des plus illustres qu'il y eût dans l'église. Sans parler d'une foule de savants, aussi recommandables par leurs

---

(1) Les bustes de ces deux personnages accompagnoient leurs monuments.

(2) La dévotion à la confrérie du Rosaire attiroit dans cette église un grand concours de peuple tous les premiers dimanches du mois. La reine Anne d'Autriche engagea Louis XIII à y entrer, et y fit inscrire Louis XIV, son fils, encore au berceau. Depuis cette époque la coutume s'étoit introduite d'y faire inscrire les enfants de France peu de temps après leur naissance.

(3) Aucun de ces monuments n'existe au Musée des Petits-Augustins.



VUE EXTÉRIEURE de l'Eglise S.T ETIENNE DES-GRÈS.

vertus que par leurs lumières, qui sont sortis de ses écoles, ou qui ont travaillé dans le silence de ses cloîtres, il comptoit parmi ses membres douze saints canonisés et plusieurs béatifiés; quatre papes, Innocent V, Benoît XI, Pie V et Benoît XIII; cinquante-huit cardinaux; vingt-trois patriarches; tous les maîtres du sacré Palais, depuis saint Dominique, qui fut le premier en 1217; vingt-huit confesseurs de nos rois, et quarante-deux des rois d'Espagne (1).

L'ÉGLISE COLLÉGIALE

DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS.

Les historiens de Paris ne sont d'accord ni sur l'origine de cette église, ni sur l'étymologie du surnom qui lui a été donné; il est peu de monuments qui aient exercé davantage leur sagacité. Quelques uns ont avancé que saint Denis l'aréopagite avoit célébré les saints mystères dans un oratoire qu'il avoit lui-même dédié en cet endroit sous l'invocation de Saint-Étienne, et en ont conclu que le véritable surnom étoit des *Grecs*, parceque ce saint et ses disciples étoient venus d'Athènes dans les Gaules. D'autres, rejetant cette tradition très incertaine, ont pensé, mais sans en apporter des preuves meilleures, que ce surnom venoit de quelques degrés qu'il falloit monter pour entrer dans cette église, et qu'on devoit dire *S. Stephanus de gradibus*. Plusieurs prétendent que cette église étant située à la sortie de la ville, a été appelée ainsi, *ab egressu urbis*, et qu'il convient d'écrire Saint-Etienne-*d'Egrès*. Il n'est pas moins difficile d'adopter cette dernière explication, car c'est un fait incontestable que l'édifice en question étoit renfermé dans l'enceinte de Philippe-Auguste.

Enfin l'abbé Lebeuf s'appuyant sur les cartulaires de Sainte-Geneviève et de Sorbonne, dans lesquels l'église de Saint-Étienne est nommée *de gressis* et *de gressibus*, donne sur cette dénomination *des grès* deux

(1) Les bâtiments des Jacobins ont été détruits en grande partie: l'église, qui existe encore, sert de magasin.

opinions très plausibles, et qui ont été adoptées par Jaillot. Il pense que ce nom peut venir des *grès* ou bornes posées dans cette rue, pour marquer les limites des seigneuries du roi, de l'abbaye Sainte-Geneviève et autres; ou d'une famille *de Grez*, connue au treizième siècle, laquelle possédoit, au nom du roi, un pressoir et vignoble sur le bord de la rue Saint-Étienne. Il cite en effet plusieurs actes dans lesquels il est fait mention de cette famille; mais il n'en est aucun d'où l'on puisse conclure que son nom ait été ajouté à celui de l'église avant le commencement du treizième siècle.

Sur l'ancienneté de son origine il n'y a pas moins de variété dans les opinions. Il faut d'abord rejeter celle de Dubreul et autres qui attribue son érection à saint Denis l'aréopagite: elle n'est appuyée sur aucune preuve, pas même sur des conjectures vraisemblables. L'abbé Lebeuf se contente de dire que cet édifice existoit dans le septième siècle, et cite à ce sujet le testament d'une dame nommée Hermentrude, qui désigne l'église Saint-Étienne parmi celles auxquelles elle distribue des legs; mais il est combattu par Jaillot: celui-ci prétend ne reconnoître dans cette église Saint-Étienne que l'ancienne église-mère, laquelle, comme on le sait, étoit originairement sous l'invocation de ce saint. Ce critique rejette également l'interprétation qu'Adrien de Valois donne à un passage des annales de saint Bertin, au moyen duquel il prétend prouver que cette église fut rachetée, en 857, des fureurs des Normands, qui livroient alors aux flammes tous les édifices dont Paris étoit environné; il n'a pas de peine ensuite à prouver que ce n'est point de ce monument, mais de la cathédrale qu'il est question dans le poëme d'Abbon, lorsque cet auteur dit qu'en 886 le corps de saint Germain fut reporté dans la basilique de Saint-Étienne, martyr. Toutefois en regardant comme incomplètes toutes ces preuves apportées par divers historiens de l'existence de l'église Saint-Étienne à ces différentes époques, Jaillot est loin d'en conclure qu'il n'y avoit pas alors quelque chapelle de ce nom dans les faubourgs. Il est certain que le territoire sur lequel elle est située appartenoit à la cathédrale avant l'invasion des Normands; il est probable en outre que ce territoire entra dans la transaction faite avec ces barbares, et du reste l'existence de cette église et sa dépendance de l'église-mère sont constatées dans le siècle suivant par des actes présentés par ce critique comme les premiers qui en parlent avec authenticité.

Au commencement du onzième siècle, les malheurs des temps et les troubles de l'état avoient fait abandonner plusieurs églises; le service divin ne s'y faisoit plus régulièrement, et les biens qu'elles possédoient avoient été usurpés. Un clerc, nommé Girauld, jouissoit des églises de Saint-Étienne, de Saint-Julien, de Saint-Severin et de Saint-Bache (Saint-Benoît). On voit par une charte sans date, mais qui doit avoir été donnée entre 1031 et 1050, que sur la demande d'Imbert, évêque de Paris, Henri Ier, qui régnoit alors, accorda la propriété de ces églises à la cathédrale, toutefois sous la réserve des droits de Girauld, qui continua d'en jouir jusqu'à sa mort. C'est donc à cette époque qu'il convient de fixer l'origine de Saint-Étienne comme église collégiale. Elle étoit, comme nous l'avons déjà dit (1), l'une des *quatre-filles* de Notre-Dame, et son desservant avoit rang parmi les prêtres cardinaux qui assistoient l'évêque à l'autel les jours de Noël, de Pâques et de l'Assomption.

Il ne paroît pas que dans ces premiers temps le clergé en ait été nombreux: le chapitre de Notre-Dame commettoit un chanoine pour avoir soin de cette église, qui, jusqu'en 1187, ne fut desservie que par deux prêtres; mais depuis cette année jusqu'à 1250 le nombre des membres de cette collégiale s'accrut successivement, de manière qu'elle se composa dès-lors de onze chanoines et d'un chefcier, qui fut élu, pour la première fois, dans cette dernière année. Ils se maintinrent ainsi jusqu'à la fin. Les chanoines et le chefcier étoient à la nomination de deux chanoines de Notre-Dame, en vertu du droit attaché à leur prébende, et il y avoit de plus un chapelain que nommoit le chapitre de Saint-Étienne-des-Grès.

Les bâtiments de cette église n'avoient d'ancien que le côté où étoit la chapelle de Notre-Dame-de-Délivrance: plusieurs piliers qui existoient encore dans cette partie de l'édifice, et la tour, paroissoient être de la fin du onzième siècle. Le portail étoit plus moderne d'environ cent ans; le reste, construit à diverses époques beaucoup moins reculées, étoit masqué par une foule de constructions irrégulières qui s'élevoient entre le portail extérieur et l'église, et servoient de logements aux membres du chapitre et aux gens attachés à leur service. Ce portail extérieur avoit été, suivant les apparences, bâti dans le dix-septième siècle.

---

(1) Voyez tome Ier, page 125.

On raconte que saint François-de-Sales, encore étudiant à Paris, venoit souvent prier dans cette chapelle de la Vierge dont nous venons de parler.

Il y fut institué, en 1533, une confrérie qui depuis devint célèbre, et à laquelle deux papes (Grégoire XIII et Clément VIII) attachèrent de grandes indulgences.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS.

Sur la droite du maître-autel, un tableau représentant la Vierge et l'Enfant-Jésus caressant saint Jean-Baptiste; par un peintre inconnu.

Sur la tranche d'un bénitier de marbre, placé au pied d'un des piliers de l'orgue, on lisoit une inscription grecque *recurrente* (1), copiée sans doute d'après les bénitiers de la croisée de Notre-Dame, où elle se trouvoit également gravée, mais beaucoup plus anciennement. Elle étoit conçue en ces termes :

ΝΙΨΩΝ ΑΝΟΜΗΜΑΤΑ ΜΗ ΜΟΝΑΝ ΟΨΙΝ.
1626.
Lava peccata non solam faciem.

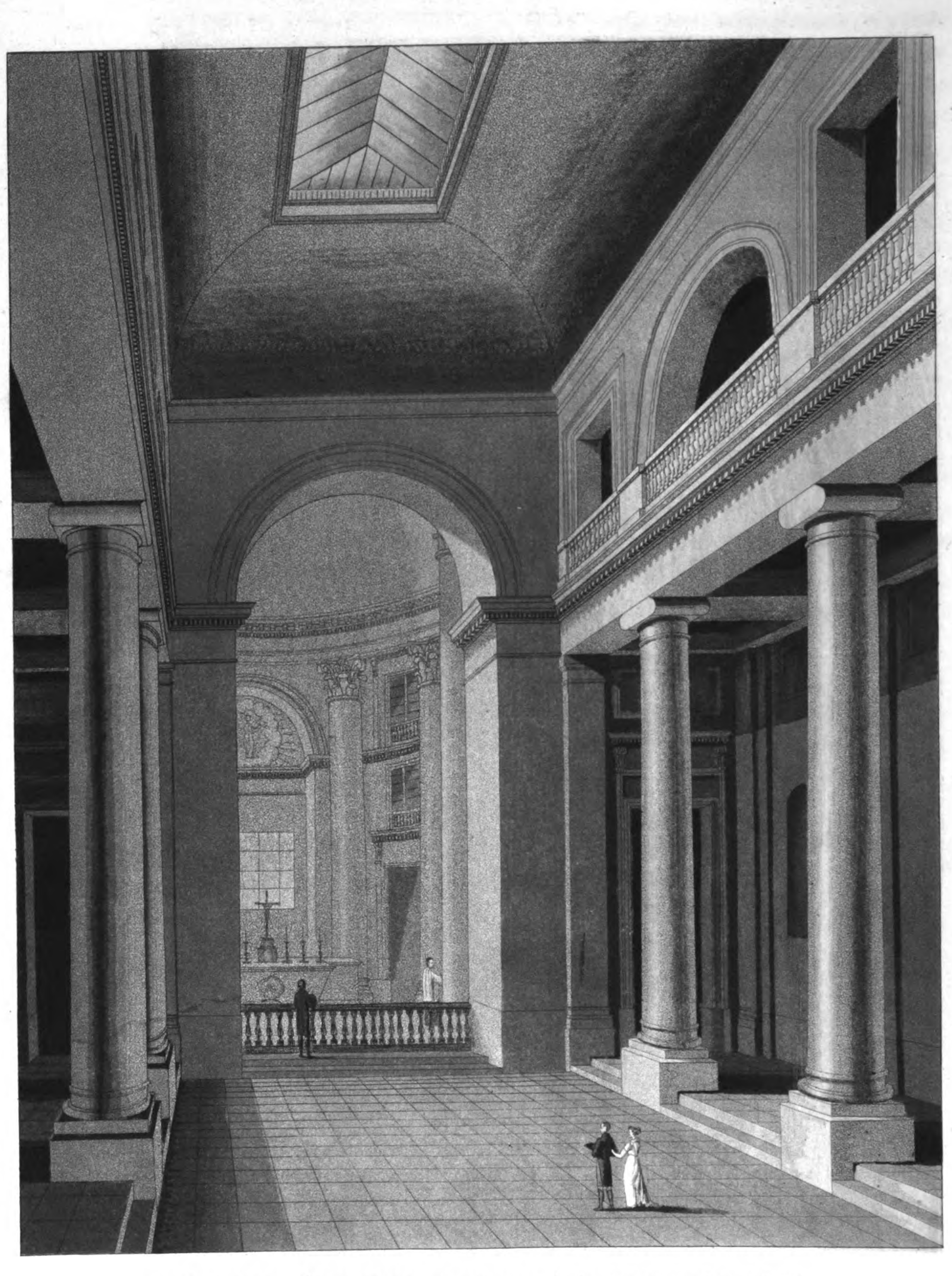
On prétend que cette inscription étoit primitivement gravée sur le bénitier de l'église de Sainte-Sophie à Constantinople (2).

LA CHAPELLE SAINT-SYMPHORIEN.

CETTE chapelle, qui fut détruite dans le dix-septième siècle, étoit située dans la rue des Cholets, vis-à-vis le collège qui porte le même nom. Son origine, sur laquelle on n'a aucun renseignement, devoit être fort ancienne, car il en est fait mention dans le testament d'Hermentrude. On la trouve citée depuis dans la charte de Philippe-Auguste de 1185, et dans le cartulaire de Sainte-Geneviève à la date de 1220. Sauval dit qu'elle

---

(1) C'est-à-dire qu'elle pouvoit être lue également de gauche à droite et de droite à gauche.
(2) L'église Saint-Etienne-des-Grès a été détruite.



VUE INTÉRIEURE de l'Eglise de la VISITATION.

subsistoit encore de son temps ; il devoit ajouter aussi qu'il l'avoit vu détruire, car il n'est mort qu'en 1670, et alors il y avoit huit ans que cette chapelle, tombant en ruines, avoit été vendue au collège de Montaigu, par contrat du 2 septembre 1662.

La chapelle Saint-Symphorien avoit été bâtie au milieu d'un clos de vignes qui s'étendoit jusqu'à Notre-Dame-des-Champs (les Carmélites). Ce vignoble appartenoit au roi et à différents seigneurs. D'anciens titres nous apprennent que le monarque avoit, entre l'église Saint-Étienne et le collège de Lisieux, un pressoir, dans lequel on portoit le vin qui se recueilloit au clos *des Mureaux*. Ce clos, situé au faubourg Saint-Jacques, étoit nommé, au treizième siècle, *Murelli*, dans le suivant *de Murellis*, aliàs *de Cuvron*. On donnoit le nom de *clos Saint-Étienne* aux vignes plantées près de cette église.

LES RELIGIEUSES DE LA VISITATION

DE SAINTE-MARIE.

Nous avons déjà parlé de l'origine de ces religieuses et de leur établissement à Paris en 1619 (1). Leur nombre s'étant considérablement augmenté dès les commencements, ce fut une nécessité de chercher presque aussitôt un lieu convenable pour y fonder un nouveau monastère et y établir une colonie de ces saintes filles. L'archevêque de Paris leur en accorda la permission en 1623. Elles achetèrent en conséquence, au faubourg Saint-Jacques, une maison dite *Saint-André*, avec quelques maisons et jardins qui l'environnoient, et firent disposer tous ces bâtiments dans la forme propre à y recevoir une communauté. Ce second établissement, dans lequel elles entrèrent le 13 août 1626, fut confirmé par des lettres-patentes données en 1660.

(1) Voyez tome II, page 688.

La maison du faubourg Saint-Jacques étant devenue, dans le courant du siècle dernier, l'une des plus considérables de l'ordre, ces dames se trouvèrent dans une situation assez prospère pour penser à faire reconstruire leur église en entier et une partie de leurs bâtiments. Ce projet fut exécuté quelques années avant la révolution. L'église, qui existe encore, est petite, mais d'une architecture élégante (1). Le portail en est simple et de bon goût.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE LA VISITATION.

Sur le maître-autel, dédié à saint François-de-Sales, un tableau représentant ce saint; par *Le Brun*.

Dans un des bas-côtés, à droite, la Visitation; par *Suvée*.

Dans le bas-côté à gauche, le tableau des Sacrés-Cœurs; par *Mauperin*.

Ces dames possédoient en outre plusieurs tableaux de *La Fosse*, renfermés dans l'intérieur de leur maison.

LE SÉMINAIRE SAINT-MAGLOIRE.

C'ÉTOIT dans l'origine un hôpital connu sous le nom de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. On ne sait rien de positif ni sur l'origine des religieux qui le desservoient, ni sur l'époque de leur établissement à Paris. Le P. Helyot nous présente cet ordre comme une société de laïcs qui, au douzième siècle, et à l'exemple des religieux appelés *Pontifices* ou faiseurs de ponts, s'étoient voués à l'occupation pénible de faciliter aux pèlerins les passages difficiles des rivières, et faisoient eux-mêmes les ponts et bacs destinés à cet usage. Il dit qu'ils portoient, comme marque distinctive, un marteau figuré sur la manche gauche de leur habit; que cet institut ayant été favorisé, forma une espèce de congrégation religieuse, dont le chef-lieu

(1) Elle a été rendue au culte.

fut le grand hôpital de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, au diocèse de Lucques en Italie. Quelques historiens en ont fait un ordre militaire ; d'autres prétendent qu'ils étoient chanoines réguliers. La première opinion sembleroit la plus probable, parcequ'en effet le chef de l'ordre prenoit le titre de commandeur. Jaillot conjecture qu'ils étoient établis à Paris dès le douzième siècle, et que c'est d'eux qu'il est question dans une donation faite, en 1183, par Philippe-Auguste de tout ce qui lui appartenoit sous Montfaucon ; d'autres historiens ne pensent pas que l'hôpital du Haut-Pas ait été fondé avant l'année 1286. Quelques uns même, tels que Sauval et D. Félibien, reculent cette fondation jusqu'au quatorzième siècle ; mais des titres authentiques en constatoient l'existence dès 1260.

Ces hospitaliers ne trouvant pas en France l'occasion de rendre aux fidèles les services auxquels ils s'étoient obligés par leur institut, cherchèrent quelqu'autre moyen de leur devenir utiles, et le trouvèrent dans l'érection d'un hôpital, où ils reçurent les pèlerins des deux sexes, et leur prodiguèrent tous les secours de l'humanité et de la religion. L'utilité de cette nouvelle institution fut si vivement sentie, que, malgré la suppression de cet ordre, faite, en 1459, par Pie II, et la réunion de ses revenus à celui de Notre-Dame de Bethléem, on résolut de le conserver en France. Antoine Canu, qui en étoit commandeur en 1519, fit rebâtir l'hôpital et reconstruire une plus grande église, qui fut dédiée, par François Poncher, évêque de Paris, sous le nom de Saint-Raphaël archange et de Saint-Jacques-le-Majeur. Les choses restèrent dans le même état jusqu'au milieu du siècle suivant, que cet hôpital fut mis dans la main du roi, sans qu'on en sache la raison. On trouve qu'en 1554 il fut destiné, par un arrêt du conseil, à recevoir les soldats blessés, et qu'en 1561 le roi en faisoit acquitter les charges.

Nous avons déjà dit qu'en 1572 un ordre de Catherine de Médicis fit transférer à Saint-Jacques-du-Haut-Pas les religieux de Saint-Magloire (1). Cette translation, qui ne s'opéra que difficilement, et contre le gré de ces religieux, fit naître parmi eux des dégoûts, y produisit un relâchement si marqué, que M. de Gondi, évêque de Paris et abbé de

(1) Voyez Tome Ier, page 257.

ce monastère (1), se crut obligé de recourir à l'autorité du parlement, qui, par son arrêt du 13 février 1586, ordonna que cette abbaye seroit réformée, et nomma des commissaires à cet effet. Cette réforme eut tout le succès que l'on pouvoit désirer, mais le nombre des religieux diminua successivement, et à un tel point, que M. Henri de Gondi, cardinal de Retz et évêque de Paris, jugea qu'il ne pouvoit trouver ni un lieu ni une circonstance plus favorable pour établir un séminaire qu'il avoit depuis quelque temps résolu de former. Il obtint à cet effet des lettres-patentes du mois de juillet 1618, qui autorisèrent la fondation de ce séminaire, et y appliquèrent le produit de la mense conventuelle.

Ce fut aux PP. de l'Oratoire que ce prélat jugea à propos de confier la direction du nouvel établissement: ils furent chargés d'instruire et d'entretenir douze ecclésiastiques à sa nomination et à celle de ses successeurs. L'évènement justifia pleinement la sagesse d'un tel choix; et de cette école recommandable par la science et la piété de ses directeurs, on a vu, dans l'espace de près de deux siècles, sortir une foule de sujets distingués, dont plusieurs ont été l'ornement de l'Église, et en ont rempli les premières dignités.

Ce fut le 16 mars 1620 que fut passée la transaction entre les PP. de l'Oratoire et les religieux de Saint-Magloire: il fut convenu que ceux-ci pourroient rester dans la maison, qu'ils y jouiroient chacun d'une pension de 414 liv., et de la prébende de l'église Notre-Dame qu'on avoit affectée à leur mense. Le dernier de ces religieux y mourut en 1669.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

Sur le maître-autel, un tableau représentant l'Annonciation; sans nom d'auteur.

Dans la nef, plusieurs autres tableaux médiocres, ou copiés d'après de bons maîtres.

La bibliothèque, composée de dix-huit à vingt mille volumes, ren-

(1) Dès 1480 l'abbaye Saint-Magloire étoit possédée en commande. Catherine de Médicis, long-temps avant la translation, avoit demandé la suppression du titre et de la dignité abbatiale, et l'union des revenus à l'évêché de Paris, ce qui fut accordé par une bulle de Pie IV en 1564, et confirmé, en 1575, par une autre bulle de Grégoire XIII.



EXTÉRIEURE de l'Eglise S^{T} JACQUES DU HAUT PAS et du Séminaire S^{T} MAGLOIRE.

fermoit les manuscrits de M. de Sainte-Marthe sur les grandes maisons de France (1).

L'ÉGLISE PAROISSIALE

DE SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS.

CETTE église doit le nom qu'elle porte à la chapelle de l'hôpital dont nous venons de parler. Vers le milieu du quinzième siècle, les habitants des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel, trop éloignés des églises Saint-Médard, Saint-Hippolyte et Saint-Benoît, leurs paroisses, avoient sollicité l'érection de cette chapelle en succursale. Cette demande, après quelques contestations, leur fut accordée en 1566, et la sentence de l'official qui ordonna cette érection remit la nomination du chapelain qui devoit résider à Saint-Jacques-du-Haut-Pas aux curés et vicaires perpétuels des églises que nous venons de nommer.

Les Bénédictins de Saint-Magloire ayant été transférés, en 1572, dans la maison des Hospitaliers de Saint-Jacques, il arriva que l'office de ces religieux devant se dire à certaines heures, se rencontroit souvent avec celui de la succursale, ce qui, des deux côtés, devint également incommode, et détermina les paroissiens à faire bâtir une nouvelle chapelle à côté de l'ancienne. Elle fut commencée en 1584, et l'on en bénit le cimetière le 10 mai de la même année.

Dès l'époque de l'érection de cette succursale, le prêtre qui la desservoit avoit pris le titre de curé; plusieurs actes cités par Jaillot le lui donnent, et il paroît que cette cure étoit alors à la nomination du trésorier de la Sainte-Chapelle. Cependant la chapelle de Saint-Jacques-du-Haut-Pas n'étoit point encore une paroisse en titre, et ce titre elle ne le dut qu'à l'augmentation rapide des habitants de ce quartier. Cette augmentation de-

(1) Ce séminaire est maintenant occupé par l'institution des Sourds-Muets.

vint telle, que dès 1603 on forma le projet de faire bâtir une église plus vaste, ce qui toutefois ne fut exécuté qu'en 1630, parcequ'une foule d'obstacles en traversèrent jusque-là l'exécution. La première pierre en fut posée, le 2 septembre de cette année, par Monsieur, frère de Louis XIII, et ce fut alors seulement que les habitants obtinrent l'érection de leur église en paroisse, ce qui ne fut accordé toutefois qu'après de longues contestations, et sous la condition de certaines redevances aux curés des diverses églises dont la chapelle Saint-Jacques étoit auparavant dépendante. Il fut aussi ordonné que cette cure seroit à l'avenir à la présentation alternative du chapitre Saint-Benoît et du curé de Saint-Hippolyte.

Toutefois les travaux de la nouvelle église, commencés avec beaucoup d'ardeur, restèrent suspendus, faute de secours, jusqu'en 1675; et à cette époque on n'avoit encore construit que le chœur de l'église que nous voyons aujourd'hui. On en dut la continuation à madame Anne-Geneviève de Bourbon, princesse du sang, duchesse douairière de Longueville, qui s'étoit retirée aux Carmélites. Elle posa la première pierre de la tour et du portail le 19 juillet de cette année, et ses libéralités furent d'un grand secours à la fabrique pour en achever la construction; mais il est juste de dire que la plus grande partie de la dépense fut faite par les paroissiens. Il est peu d'exemples dans cette histoire d'un zèle de piété plus unanime et plus touchant. Les carriers, qui étoient en grand nombre dans le quartier, fournirent gratuitement toute la pierre dont cette église est pavée, et les ouvriers employés à sa construction voulurent donner chacun un jour de leur travail par semaine. Ces deux parties de l'église, le portail, décoré de quatre colonnes doriques, et la tour, d'une forme carrée, furent construits sur les dessins de *Guittard,* architecte de l'académie, et achevés en 1684. On commença en 1688 la chapelle de la Vierge située dans le fond du chœur (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS.

TABLEAU.

Sur le dernier pilier de la nef, à droite, près de la croisée, le martyre de saint Barthélemi; par *La Hire* (2).

---

(1) Cette église a été rendue au culte.

(2) Ce fut, dit-on, ce tableau qui commença la réputation de cet habile peintre.

Vis-à-vis la chaire, un Christ; par *Lelu*.

Sur la porte de la sacristie, une Nativité et un saint Pierre dans la prison; sans nom d'auteur.

Sur l'autel de la Vierge, une Assomption; dans une chapelle à gauche, le mariage de la Vierge, également sans nom d'auteur.

SÉPULTURES.

Dans cette église et dans le cimetière avoient été inhumés:

Jean Duverger de Haurane, abbé de Saint-Cyran, mort en 1643.

Jean-Dominique Cassini, célèbre astronome, mort en 1712.

Philippe de La Hire, grand géomètre, et fils du peintre de ce nom, mort en 1718.

Jean Desmoulins, curé de cette paroisse, et l'un des plus dignes pasteurs dont puisse s'honorer l'église de Paris, mort en 1732.

CIRCONSCRIPTION.

L'étendue de cette paroisse ne peut pas être facilement désignée du côté de la campagne, et par conséquent il est difficile de bien établir ses limites avec Saint-Hippolyte; mais on peut faire observer que, du côté de la ville, son territoire étoit limitrophe avec Saint-Severin vers les Chartreux; puis avec Saint-Cosme et Saint-Benoît, en commençant, après la porte Saint-Jacques, à la rue Saint-Dominique, qu'elle avoit toute entière.

Cour et Hôpital Sainte-Geneviève.

Un peu en deçà de cette église on voyoit une maison très ancienne et mal bâtie, dont la porte étoit décorée d'une statue de sainte Geneviève. Jaillot est le seul de nos historiens qui en ait fait connoître l'ancienne destination. Elle avoit été acquise, en 1604, par M. Léonard Thuillier, proviseur du collège des Lombards, ainsi que le clos *Gaudron*, auquel elle confinoit, dans l'intention d'en faire un asile pour les pauvres. Ayant obtenu, en 1610, l'autorisation de la puissance temporelle, il y fit construire une chapelle, et y établit un hôpital, qu'il légua aux marguilliers de Saint-Jacques-du-Haut-Pas par son testament du 2 janvier 1617. Nous ignorons à quelle époque cette institution cessa d'exister, mais dans le siècle dernier les Feuillants et le curé de Saint-Jacques occupoient la plus grande partie de cette maison.

LA COMMUNAUTÉ DE SAINTE-AURE.

Cette communauté fut établie en 1687 par M. *Gardeau*, curé de Saint-Étienne-du-Mont. Sa première intention avoit été uniquement de procurer un asile et la subsistance à plusieurs jeunes filles de sa paroisse que la misère avoit plongées dans le libertinage. Il les avoit réunies dans une maison de la rue des Poules, sous la protection d'un saint prêtre de son clergé, nommé Labitte, lequel avoit donné la première idée de cet établissement. Il fut d'abord fondé sous le nom de *sainte Théodore*. Quelque temps après M. de Harlai ayant jugé à propos de donner un autre directeur à ces filles, il s'en fallut peu que ce changement n'amenât la destruction de la communauté. Le plus grand nombre d'entre elles refusa de reconnoître son autorité; elles sortirent même de la maison, sans garder aucune mesure de bienséance. Il fallut toute la prudence et toute la douceur de ce nouveau directeur (M. Lefevre) (1) pour ramener une partie de ce troupeau dispersé. De ces restes qu'il avoit si heureusement réunis, il forma la communauté de Sainte-Aure, qu'il plaça dans une maison commode, rue Neuve-Sainte-Geneviève. Leur chapelle fut bénite en 1700, et M. le cardinal de Noailles donna des constitutions à ces filles en 1705. M. Lefevre ne se contenta pas de leur procurer des secours spirituels, il affermit encore leur établissement par plusieurs acquisitions qu'il fit pour leur communauté, et par la construction d'une église plus vaste, commencée en 1707. Le roi fit expédier, en 1723, des lettres-patentes en leur faveur (2).

Vers la fin du siècle dernier, ces filles avoient embrassé la clôture et la règle de saint Augustin : elles prenoient le titre de *religieuses de Sainte-Aure, adoratrices du sacré cœur de Jésus*.

(1) Son mérite et ses talents le firent choisir depuis pour être sous-précepteur des enfants de France.

(2) Les bâtiments du cette communauté sont occupés maintenant par une pension.

LES ORPHELINES DU SAINT ENFANT JÉSUS ET DE LA MÈRE DE PURETÉ.

TEL est le titre de cette communauté, et non celui des *Cent Filles*, que plusieurs nomenclateurs lui ont donné. L'abbé Lebeuf dit « qu'elle fut « fondée vers 1710, pour de pauvres orphelines de la campagne. » Piganiol recule cette date jusqu'à 1735. Jaillot prétend que cet établissement est antérieur de plusieurs années à la première de ces deux dates, et qu'il prit naissance vers 1700, par le soin de quelques personnes pieuses qui le commencèrent dans le cul-de-sac des Vignes, sous la protection de l'archevêque et des officiers municipaux. La maison qu'occupoient ces orphelines avoit été prise à loyer; elles en firent l'acquisition en 1711, ainsi que d'une autre maison voisine, et y firent construire des classes, un réfectoire et une chapelle. L'acquisition fut amortie, et l'établissement confirmé par lettres-patentes en 1717. Plusieurs personnes charitables y fondèrent des places qui restèrent à la nomination de leurs familles (1).

Outre les filles que la charité y plaçoit, on en recevoit d'autres avec de bonnes recommandations, moyennant une pension modique. Il suffisoit, pour être admise dans cette maison, qu'une fille fût orpheline de père ou de mère, de la ville ou de la campagne : elles pouvoient y entrer dès l'âge de sept ans, et y demeurer jusqu'à vingt. Dans le commencement de l'établissement, la direction et l'administration en avoient été confiées à des filles pieuses, qui formoient entre elles une société purement séculière; mais en 1754 on leur substitua des filles de la communauté de Saint-Thomas-de-Villeneuve (2).

(1) Entre autres, M. Cabou, conseiller au grand conseil, et mademoiselle Ferret.

(2) Cette maison est occupée maintenant par une communauté de dames de Charité.

Communauté de Saint-Siméon-Salus.

Dans le même cul-de-sac, et presque vis-à-vis la maison des Orphelines, étoit une pension pour les femmes ou filles tombées en démence, à laquelle on avoit donné le titre de communauté de *Saint-Siméon-Salus*. On y avoit ménagé une petite chapelle sous l'invocation de ce saint, qui cacha, par un excès d'humilité, de grandes vertus sous les apparences de la folie et de l'extravagance. Elle fut construite en 1696. Les malades qu'on y renfermoit étoient traités avec un soin extrême, et tous les moyens possibles étoient employés pour procurer leur guérison.

LES FILLES SAINTE-PERPÉTUE.

Cette communauté, qui a cessé de subsister environ vingt ans avant la révolution, habitoit une maison située dans la rue de la Vieille-Estrapade. Ces filles devoient leur établissement au zèle de la demoiselle *Grivot*, qui les avoit instituées en 1688, et placées rue Neuve-Saint-Étienne. L'objet de leur institut étoit d'instruire les jeunes filles et de leur apprendre, avec les principes de la religion, tous les travaux convenables à leur sexe. M. de Noailles, qui protégeoit spécialement cet établissement, à cause de son utilité, transféra les filles Sainte-Perpétue dans la maison que la communauté de Saint-François-de-Sales venoit d'abandonner, pour aller habiter la place du Puits-de-l'Ermite. Elles la tinrent à loyer jusqu'au moment de leur suppression, dont nous ignorons les causes. A l'exception de Jaillot, aucun historien moderne n'a fait mention de cette communauté.

LES RELIGIEUSES

DE LA PRÉSENTATION DE NOTRE-DAME.

SAUVAL et ceux qui l'ont suivi ont parlé fort inexactement de ce prieuré perpétuel de Bénédictines mitigées. Voici les faits tels qu'ils ont été rétablis par Jaillot: « Quelques religieuses de cet ordre avoient tenté de former un établissement à Paris sans avoir pu en obtenir la permission, lorsque madame Marie *Courtin*, veuve du sieur Billard de Carouge, voulant favoriser sa nièce, religieuse de l'abbaye d'Arcisse, forma le projet de fonder dans cette capitale un couvent de cet ordre, dont cette religieuse eût été prieure perpétuelle. Elle proposa en conséquence aux Bénédictines dont nous avons déjà parlé de se réunir à cette nièce, nommée Catherine *Bachelier*, et lui fit, en conséquence de cette réunion, une donation entre-vifs de 900 liv. de rente, dont celle-ci devoit jouir conjointement avec sa petite communauté. Le contrat fut passé en 1649; et en conséquence de cette donation, Jean-François de Gondi, archevêque de Paris, permit à ces religieuses de s'établir dans une maison qu'elles avoient déjà louée rue des Postes, sous la condition qu'après la mort de la sœur Bachelier, leur prieure seroit triennale. La discorde se mit bientôt entre elles; l'archevêque fut obligé de les séparer dès l'année suivante, et permit à la sœur Bachelier de s'établir ailleurs. Elle se plaça dans la rue d'Orléans, au faubourg Saint-Marcel, avec une compagne qu'elle avoit amenée d'Arcisse; et madame de Carouge ayant bien voulu élever jusqu'à la somme de 2,000 liv. la rente qu'elle lui avoit accordée, cette religieuse se vit en état de demander la confirmation de son établissement, ce qui lui fut accordé par des lettres-patentes de 1656.

Cette communauté s'étant assez rapidement augmentée, et les lieux qu'elle occupoit se trouvant trop resserrés, elle acheta, en 1671, une maison et un jardin d'environ deux arpents dans la rue des Postes, où

elle avoit pris son origine. Cette maison leur fut cédée par M. Olivier, greffier civil et criminel de la cour des aides, moyennant une rente de 615 liv., et sous la condition qu'on recevroit dans la communauté une fille pour être religieuse de chœur, laquelle ne paieroit que 200 liv. de rente. Il s'en réserva la nomination, sa vie durant, et après lui à ses enfants seulement, à l'exclusion de leurs descendants (1).

LES RELIGIEUSES DE N.-D. DE CHARITÉ

DITES LES FILLES DE SAINT-MICHEL.

A l'exception de Jaillot, aucun de nos historiens n'a fait mention de cette communauté. Elle fut instituée par le P. *Eudes*, de l'Oratoire, dont nous aurons bientôt occasion de parler. Son zèle, qui avoit déjà éclaté dans une utile et pieuse fondation, voulut se signaler de nouveau en rassemblant dans un asile commun quelques unes de ces malheureuses victimes que la misère ou la séduction précipitent dans le libertinage, et que le repentir seul ne pourroit en arracher, si la charité ne venoit à leur secours, et ne leur procuroit les ressources indispensables pour se maintenir dans ces salutaires dispositions. Il jugea nécessaire de leur faire garder la clôture, et confia le soin de leur conduite à des personnes pieuses, et qu'il crut douées d'assez de discernement pour s'acquitter dignement d'une tâche aussi difficile.

Cet établissement fut commencé à Caen le 25 novembre 1641. Mais le P. Eudes eut bientôt acquis la conviction qu'il ne pourroit atteindre complètement le but qu'il s'étoit proposé qu'en le faisant diriger par des religieuses qui se consacreroient spécialement à cette œuvre de charité. Il sollicita donc et obtint, en 1642, des lettres-patentes par lesquelles

(1) Les bâtiments de cette communauté sont occupés par une pension.

il lui fut permis de rassembler à Caen une communauté de religieuses qui feroient profession de la règle de saint Augustin, et dont l'occupation particulière seroit d'instruire les filles pénitentes qui voudroient se mettre sous leur conduite. Le P. Eudes choisit les religieuses de la Visitation pour former les sujets de ce nouvel institut : il rédigea les statuts et les règlements que devoient observer les religieuses pénitentes, et voulut que, quoique logées dans le même monastère, elles fussent séparées de celles qui les dirigeoient, sur-tout qu'elles ne pussent jamais être reçues à faire profession, quelque solide que pût être leur conversion, accordant toutefois, dans le cas d'une vocation décidée, qu'on leur procurât des facilités pour entrer dans d'autres couvents. A l'égard de celles qui n'étoient point appelées au cloître, elles devoient être rendues à leurs parents, ou placées avantageusement, après avoir été suffisamment instruites. M. Leroux de Langrie, président au parlement de Normandie, se déclara fondateur de l'établissement; il fut approuvé, en 1666, par le pape Alexandre VII, et se répandit bientôt en Bretagne, où il se forma successivement trois maisons. Ce fut du monastère de Guingamp qu'on fit venir quelques unes de ces religieuses pour diriger la maison des Filles de la Magdeleine, dont nous avons déjà parlé (1). M. le cardinal de Noailles, touché du zèle que ces saintes filles mirent dans l'exercice de ces pénibles fonctions; frappé du talent particulier qu'elles avoient pour conduire ce troupeau encore indocile; convaincu d'ailleurs de la triste nécessité de multiplier de semblables asiles dans une aussi grande ville que Paris, résolut de leur procurer un second établissement dans cette capitale. S'étant associé, pour cette œuvre pieuse, une charitable personne (*mademoiselle Marie-Thérèse Le Petit de Verno de Chausserais*), ils achetèrent conjointement, le 3 avril 1724, une grande maison et un jardin dans la rue des Postes; et la même année ces filles y furent établies. Ce prélat leur obtint en même temps des lettres-patentes qui furent confirmées en 1741 et en 1764. Leur chapelle fut bénite sous le nom de saint Michel.

Conformément à leur institut, les filles pénitentes qui s'y présentoient volontairement, ou qu'on y renfermoit en vertu d'ordres supérieurs, étoient logées dans des bâtiments séparés de ceux des religieuses, et il y

(1) Voyez tome II, page 393.

en avoit d'autres destinés aux jeunes demoiselles dont on leur confioit l'éducation (1).

Communauté de Sainte-Anne-la-Royale.

Au dix-septième siècle il y avoit dans la rue des Postes un autre monastère, que Sauval a confondu avec celui des Bénédictines de la Présentation; c'étoient des Augustines qui s'y étoient établies, en 1640, sous le titre de *Sainte-Anne-la-Royale*, titre qu'elles avoient pris en reconnoissance des bienfaits d'Anne d'Autriche, à qui elles devoient la maison qu'elles occupoient dans cette rue, où elles ont subsisté jusqu'en 1680. Alors, faute de revenus et de moyens suffisants pour se maintenir, elles furent obligées de la céder à leurs créanciers, et de se disperser dans d'autres communautés. Cette maison fut adjugée au sieur de Sainte-Foi, par décret du 19 mars 1689.

LES RELIGIEUSES URSULINES.

L'ÉDUCATION des jeunes filles, si importante chez les nations chrétiennes, où les femmes jouissent d'une si grande influence dans la société, fut longtemps très imparfaite parmi nous, et l'on peut dire même qu'avant l'établissement de l'ordre des Ursulines on n'avoit point conçu sur un si grand objet un système complet et régulier. Cet ordre fut institué dans l'année 1537 par la B. *Angele*, qui habitoit la ville de Bresse en Lombardie. Ce ne fut dans le principe qu'une congrégation de filles et de femmes qui se vouoient à la pratique de toutes les vertus chrétiennes, et s'occupoient spécialement de l'instruction des jeunes personnes de leur sexe. Cet institut fut confirmé, en 1544, par Paul III, sous le nom de *Compagnie de Sainte-Ursule*, et Grégoire XIII l'approuva de nouveau en 1572. Ces

(1) Cette maison est maintenant habitée par des particuliers.

filles vivoient alors séparément dans leurs maisons; mais dans la suite plusieurs se réunirent, pratiquant la vie commune, sans toutefois faire de vœux ni garder de clôture. Elles ne tardèrent pas à s'introduire en France, et Françoise *de Bermont*, l'une d'entre elles, avec la permission de Clément VIII, introduisit, en 1594, une congrégation d'Ursulines à Aix en Provence, où leur réputation s'accrut encore et contribua à augmenter le nombre de leurs établissements. Il arriva que, peu de temps après, une demoiselle *Acarie* ayant formé le projet d'établir à Paris un couvent de Carmélites réformées, et n'ayant pu le mettre à exécution, conçut le dessein, plus utile sans doute, d'employer les personnes qu'elle avoit rassemblées à l'instruction gratuite des jeunes filles. Madame *l'Huillier*, veuve de M. Leroux de Sainte-Beuve, voulut coopérer à cette œuvre charitable, se déclara fondatrice du nouvel établissement, et logea ces filles, en 1608, dans une maison qu'elle avoit louée au faubourg Saint-Jacques. Françoise Bermond fut alors appelée par elle de son monastère de Provence, et vint à Paris avec une de ses compagnes pour conduire la nouvelle communauté et lui donner la règle qu'elle observoit. L'ordre qu'elle y établit fit sentir à la fondatrice que son institut deviendroit d'une utilité bien plus grande si ces filles consentoient à être de véritables religieuses, et joignoient aux vœux ordinaires celui de se consacrer à l'instruction des personnes de leur sexe. Les ayant trouvées toutes dans des dispositions favorables à ses vues, elle acheta quelques vieux bâtiments dans le faubourg Saint-Jacques, et une grande place vide, faisant partie du clos des Poteries, lequel s'étendoit jusqu'au cul-de-sac de la rue des Postes, et jusqu'à la rue de Paradis. Les lieux réguliers y furent construits en peu de temps; l'on célébra la première messe dans la chapelle le 29 septembre 1610, et les Ursulines en prirent possession le 11 octobre suivant. L'année d'après le roi permit cet établissement par un simple brevet; mais dès que la fondation en eut été consolidée par l'engagement que prit madame de Sainte-Beuve, de payer 2,000 liv. de rente pour l'entretien de douze religieuses, on eut recours aux deux puissances pour en assurer la stabilité. Le roi accorda des lettres-patentes, enregistrées le 12 septembre 1612, et le pape Paul V permit, dans la même année, d'ériger cette communauté en corps de religion, sous le titre de Sainte-Ursule, et sous le règle réformée de Saint-Augustin.

Dès que l'on eut obtenu la bulle qui faisoit de la communauté des Ursulines une maison religieuse et régulière, on pria l'abbesse de Saint-Étienne de Soissons de se transporter à Paris avec quelques unes de ses compagnes, pour former aux exercices du cloître les personnes qui voudroient embrasser le nouvel institut. Elle arriva dans cette ville le 11 juillet 1612, avec quatre religieuses, et quatre mois après, le jour de saint Martin, elle donna l'habit à douze novices. Leur nombre s'étant en très peu de temps considérablement augmenté, la fondatrice fit jeter les fondements d'une nouvelle église, dont la première pierre fut posée par la reine Anne d'Autriche le 22 juin 1620; elle fut achevée en 1627, et a subsisté jusque dans les derniers temps de la monarchie.

Cette maison a été le berceau ou le modèle de toutes celles qui se sont établies depuis dans les diverses provinces du royaume et dans les autres états de l'Europe. L'ordre entier étoit divisé en onze provinces, et celle de Paris contenoit quatorze monastères. Les services éminents qu'il rendoit, services dont l'utilité étoit généralement sentie, avoient fait multiplier ses établissements au point qu'on en comptoit plus de trois cents dans l'étendue de la France (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, décoré d'un très riche tabernacle, l'Annonciation; par *Van-Mol*, élève de Rubens.

A gauche du maître-autel, un saint Joseph, sans nom d'auteur, et un autre tableau représentant saint Angèle qui instruit des enfants; par *Robin*.

SÉPULTURES.

Dans le chœur avoit été inhumée madame de Sainte-Beuve, fondatrice de ce monastère, morte en 1630.

Dans l'église on voyoit la tombe de Jean de Montreuil, conseiller du roi, et son résident en Angleterre et en Écosse, mort en 1651.

---

(1) Les bâtiments des Ursulines ont été démolis.

LES BÉNÉDICTINS ANGLAIS.

JAILLOT est le seul qui nous ait laissé des renseignements exacts sur l'établissement en France de ces religieux; les autres historiens n'en ont pas même donné de dates certaines. La persécution violente excitée par Henri VIII contre les catholiques, un moment suspendue sous le règne trop court de Marie, s'étant renouvelée avec une force nouvelle lorsque Élisabeth fut montée sur le trône, les Bénédictins anglais, de même que tous les autres ministres du culte romain, se virent dans la nécessité de se cacher, de se disperser, et d'aller chercher un asile hors de l'Angleterre. On les reçut en Espagne et en Italie; vers la fin du règne de cette princesse ils firent une tentative pour rentrer dans leur pays et y faire revivre leur congrégation : elle n'eut point le succès qu'ils en avoient d'abord espéré. Forcés, par les lois sanguinaires de Jacques VI, successeur d'Élisabeth, de s'expatrier une seconde fois, ils se retirèrent à Dieulouard en Lorraine, et formèrent en même temps un établissement à Douai, qui étoit alors sous la domination espagnole. C'est vers ce temps-là (en 1611) qu'ils furent appelés par Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, pour diriger son monastère, et qu'elle conçut le projet de leur procurer un établissement à Paris, tant pour y former des sujets propres à veiller sur sa communauté que pour faire des missions en Angleterre. Elle en fit venir six, qu'elle plaça d'abord, en 1615, au collège de Montaigu, et ensuite dans le faubourg Saint-Jacques; mais le refus qu'ils firent, en 1618, de se prêter à une nouvelle translation, les brouilla avec leur bienfaitrice, et tarit la source de ses libéralités. Dans l'extrémité où ils se trouvèrent alors réduits, ces religieux furent secourus par le P. Gabriel *Gifford*, alors chef des trois congrégations, italienne, espagnole et anglaise, qu'on avoit réunies, en 1617, sous le nom de *Congrégation bénédictine anglaise :* il pourvut à leurs besoins, et loua pour eux, rue de Vaugirard, une maison qui se trouve maintenant comprise dans le Luxembourg. Six ans et demi après

ils furent transférés dans la rue d'Enfer; ils logèrent ensuite dans une maison que les Feuillantines avoient habitée; enfin le P. Gifford étant devenu archevêque de Reims, acheta pour eux, au même endroit, trois maisons avec jardin, sur l'emplacement desquels on construisit le monastère qu'ils ont occupé jusque dans les derniers temps.

Ces religieux obtinrent, en 1642, de l'archevêque de Paris, la permission de s'y établir et de célébrer l'office divin dans leur chapelle, ce qui fut confirmé par des lettres-patentes de Louis XIV. Ce prince, qui les protégeoit, leur en accorda bientôt de nouvelles, par lesquelles il leur permit de posséder des bénéfices de leur ordre ainsi que les religieux nés dans son royaume, et attribua au grand conseil la connoissance de toutes les affaires qui pouvoient les concerner. En 1674 on démolit l'ancienne maison et la salle qui servoit de chapelle, pour construire de nouveaux bâtiments et commencer l'église qui existoit encore de nos jours. La première pierre en fut posée par mademoiselle Marie-Louise d'Orléans, depuis reine d'Espagne, et le roi contribua à la dépense d'une somme de 7,000 fr. Cette église fut achevée et bénite le 28 février 1677, sous le titre de *Saint-Émond*, roi d'Éast-Angles, c'est-à-dire de la partie orientale d'Angleterre. Le P. Schirburne, alors prieur de la maison de Paris, à qui l'on devoit en grande partie ces constructions, ayant été élu général de sa congrégation, voulut ajouter encore à ses bienfaits en sollicitant l'union à cette communauté de son prieuré de Saint-Étienne de Choisi-au-Bac, ce qui fut accordé et exécuté (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, orné de colonnes corinthiennes, un tableau représentant saint Émond, roi d'Angleterre et martyr; sans nom d'auteur.

Dans une des petites chapelles, une Vierge; peinte par *Louise de Bavière*, abbesse de Maubuisson, petite-fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre.

SÉPULTURES.

Dans cette église étoit déposé le corps de Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, mor

---

(1) Les bâtiments de cette maison servent d'atelier à une manufacture de coton.

à Saint-Germain-en-Laye le 6 septembre 1701, ainsi que celui de Louise-Marie Stuart, sa fille, morte au même endroit le 18 avril 1712.

La maison de Fitz-James avoit aussi sa sépulture dans cette église.

LES RELIGIEUSES FEUILLANTINES.

Le pape Sixte V, en approuvant la réforme exécutée par le P. Jean de La Barrière dans son abbaye de Feuillants, de l'ordre de Cîteaux, lui avoit permis, par sa bulle du 13 novembre 1587, d'établir des monastères de l'un et de l'autre sexe. Les premières Feuillantines, fondées près de Toulouse suivant les uns, à Montesquiou de Volvestre, diocèse de Rieux, suivant les autres, furent transférées dans la première de ces deux villes le 12 mai 1599. Il paroît que les Feuillants ne se montrèrent pas dans le principe disposés à leur procurer de nouveaux établissements, car ils se refusèrent obstinément à toutes les offres qui leur furent faites à ce sujet, et ce monastère fut le seul qu'elles possédèrent jusqu'en 1622. A cette époque, madame Anne *Gobelin*, veuve de M. d'Estourmel de Plainville, capitaine d'une compagnie des Gardes-du-corps, forma le projet d'attirer des Feuillantines à Paris; et prévoyant les difficultés qu'elle alloit éprouver de la part des Pères Feuillants, elle eut assez de pouvoir pour déterminer la reine Anne d'Autriche à écrire à ces religieux, assemblés alors à Pignerol dans leur chapitre général. Cette lettre, que le chapitre reçut comme un ordre honorable, eut tout l'effet qu'on en attendoit. Le 30 juillet de cette même année 1622 les supérieurs firent partir de Toulouse six religieuses, qui arrivèrent à Paris au mois de novembre suivant, et descendirent chez les Carmélites, d'où elles furent conduites processionnellement, par les Feuillants de Paris, dans la maison qui leur étoit destinée. Elle avoit été achetée dès 1620 par leur bienfaitrice, et, pendant cet intervalle, disposée d'une manière convenable à recevoir une communauté. Des lettres-patentes confirmèrent l'établissement, et madame d'Estourmel acheva de le consolider par un don de 27,000 liv., et une rente de 2,000 liv. qu'elle lui assura.

La chapelle qui servoit à ces religieuses fut changée, au commencement du siècle suivant, en une église, dont le portail, construit par un architecte nommé *Marot*, présentoit la forme pyramidale et les ornements d'architecture en usage à cette époque. Quelques historiens de Paris en ont dit beaucoup de mal : nous ignorons pourquoi, car il n'est pas certainement le plus mauvais de tous ceux qui ont été construits dans le même système. La maison fut en même temps réparée, et toutes ces dépenses se firent au moyen du bénéfice d'une loterie qui leur fut accordée par arrêt du conseil du 29 mars 1713 (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES FEUILLANTINES.

Sur le maître-autel, enrichi de colonnes composites, une copie de la fameuse Sainte-Famille de *Raphaël*, qui décoroit les appartements de Versailles.

---

(1) Les bâtiments de cette communauté sont en partie détruits, en partie habités par des particuliers.



Portail de l'Eglise des Feuillantines.

LES FILLES DE LA PROVIDENCE.

Cet utile établissement reconnoissoit pour fondatrice madame Marie *Lumague*, veuve de M. François Pollalion, gentilhomme ordinaire du roi et conseiller d'état. Cette dame, qu'une piété sublime avoit associée à toutes les œuvres de charité de M. Vincent-de-Paule, son directeur, conçut le projet de retirer du libertinage les jeunes personnes de son sexe que la séduction ou la misère avoient pu y engager, et de prévenir la chute de celles qui étoient sur le point de s'y précipiter. Les fondements de cette charitable institution furent jetés en 1630, dans une maison qu'elle possédoit à Fontenay; peu de temps après madame de Pollalion transféra sa communauté naissante à Charonne. Elle y prospéra tellement, qu'en 1643 elle étoit déjà composée de cent filles. C'est alors que Louis XIII, dont elle avoit attiré l'attention, permit à ces filles de venir se fixer à Paris, lui accordant, avec cette permission, la faculté de recevoir des donations, et tous les privilèges dont jouissent les maisons royales. Cette communauté reçut, par les mêmes lettres-patentes, le nom de *Maison de la Providence de Dieu*.

Toutefois il ne paroît pas qu'elles aient pensé alors à profiter de la faveur que ce prince leur avoit accordée, car en 1647 elles habitoient encore Charonne. On les voit enfin, dans le courant de cette année, venir occuper, rue d'Enfer, une maison qui fut depuis renfermée dans celle des Feuillants. M. Vincent-de-Paule qu'on regarde avec raison comme le second instituteur de cette maison, et qui en fut nommé directeur, n'eut point de repos qu'il ne leur eût procuré un emplacement plus vaste et plus commode. Ce fut à sa sollicitation que la reine Anne d'Autriche se déclara protectrice de la communauté de la Providence: elle avoit acheté, en 1651, de l'Hôtel-Dieu, une maison fort spacieuse, qu'on avoit destinée pour les pestiférés, et qu'on nommoit l'*hôpital de la Santé*. On la partagea en deux parts, dont une fut comprise dans les jardins du Val-de-Grâce, et

l'autre donnée aux Filles de la Providence. Elles en prirent possession le 11 juin 1652, ainsi que d'une chapelle sous l'invocation de saint Roch et de saint Sébastien, que l'Hôtel-Dieu y avoit fait construire, et qu'on a depuis ornée et agrandie. Le B. Vincent-de-Paule leur donna alors des statuts, qu'elles ont conservés jusqu'à la fin avec de très légers changements.

Cette maison étoit administrée par une supérieure qu'on élisoit tous les trois ans, et qui faisoit signer les registres de recette et de dépense à une dame séculière agréée par l'archevêque, laquelle avoit la qualité de directrice et protectrice de la communauté. Les personnes qui la composoient ne faisoient que des vœux simples. Consacrées depuis long-temps uniquement à l'éducation des jeunes personnes, ce qui n'avoit pas été le premier but de leur institution, elles ne cessèrent point de remplir dignement cet important ministère jusqu'au moment qui a détruit tous ces asiles d'innocence et de piété qu'il sera si difficile de jamais remplacer (1).

L'utilité de cet établissement avoit engagé M. de Harlai à en former de semblables dans l'île Saint-Louis, sur la paroisse Saint-Germain-l'Auxerrois et à la Ville-Neuve; mais ils ne purent se maintenir, et long-temps avant la révolution ils avoient déjà cessé d'exister.

LES CARMÉLITES.

La maison qu'habitoient ces religieuses avoit été autrefois un prieuré que les anciens titres nomment indifféremment *Notre-Dame-des-Vignes* et *Notre-Dame-des-Champs*. La grande antiquité de cette maison a fait renaître à son sujet ces conjectures déjà hasardées par plusieurs de nos historiens sur tant de monuments dont l'origine se perd également dans la

(1) On a établi une fonderie dans cette maison.

nuit des temps: on a prétendu que saint Denis y avoit célébré les saints mystères. Cette tradition, qu'on ne peut soutenir d'aucune espèce d'autorité, n'est cependant pas dépourvue de quelque vraisemblance, car alors ce lieu étoit solitaire, éloigné de la ville, et l'apôtre des Gaules, ainsi que le troupeau qu'il avoit formé, persécutés par les idolâtres, devoient en effet chercher les lieux écartés pour adorer le vrai Dieu et le prier en commun; mais ce qu'on ne peut s'empêcher de trouver ridicule, c'est que cette manie d'érudition ait porté quelques antiquaires à voir dans cet ancien édifice un temple dédié à Mercure selon les uns, à Cérès ou à Isis selon les autres. Cette opinion singulière n'avoit d'autres fondements que l'examen très imparfait d'une statue placée sur le pignon de l'église, et qui subsistoit encore dans les derniers temps. Ils prétendoient y voir les attributs de ces divinités du paganisme, jusque-là que des pointes de fer placées autour de sa tête pour empêcher les oiseaux de s'en approcher, et la garantir de leurs ordures, leur sembloient des épis de blé, qui, comme on sait, sont au nombre des symboles de Cérès. Cependant des savants plus raisonnables, après avoir examiné plus attentivement cette figure, reconnurent qu'elle représentoit tout simplement l'archange saint Michel (1) tenant une balance, dans chacun des bassins de laquelle étoit une tête d'enfant; ce monument, dont l'antiquité paroissoit assez grande, n'avoit été mis qu'en 1605 à la place qu'il occupoit.

L'abbé Lebeuf en a conclu que ce lieu avoit été d'abord occupé par un oratoire de Saint-Michel, qu'avoit ensuite remplacé la chapelle de Notre-Dame-des-Champs; et citant à ce sujet l'acte d'une donation faite, en 994, aux religieux de Marmoutier, par Raynauld, évêque de Paris, il en infère que dès ce temps-là ces religieux étoient établis dans cette chapelle.

(1) Nous avons déjà dit plusieurs fois que sa statue se plaçoit ordinairement dans les cimetières, et que dans la plupart il y avoit un oratoire sous son nom. L'abbé Lebeuf ayant trouvé en cet endroit un moulin qui subsistoit encore à la fin du siècle dernier, et qu'on nommoit le moulin *de la Tombe-Isoire*, en a conclu que ce nom ne signifioit, par corruption, qu'un assemblage de tombes. Jaillot ne trouve aucun titre qui puisse faire penser qu'on ait jamais employé le mot de *Tombisoire* pour désigner un cimetière, et sans daigner s'arrêter à réfuter la fable absurde d'un géant nommé *Isore*, que l'on supposoit enterré en ce lieu, il rapporte plusieurs actes dans lesquels il a lu *apud tumbam Ysore*, et prouve que c'étoit le nom d'une famille encore connue au seizième siècle, et qui occupoit une grande maison aboutissant à la place Maubert.

Jaillot nous paroît avoir très solidement réfuté cette opinion, fondée sur une fausse interprétation de divers passages de cet acte, et présume plus raisonnablement que l'époque de l'établissement de ces religieux à Notre-Dame-des-Champs ne peut être fixée plus loin que l'an 1084, parceque c'est alors seulement qu'elle leur fut donnée par *Adam Payen* et *Gui Lombard*, qui la tenoient *de leurs ancêtres;* donation dont les cartulaires de ces religieux offroient les actes les plus authentiques. Il rejette également l'opinion de Dubreul, Lemaire et leurs copistes, qui avancent que cette église fut rebâtie sous le règne du roi Robert, et d'accord ici avec le savant qu'il vient de combattre, il pense que la crypte (1) ou chapelle souterraine n'est pas d'un gothique plus ancien que le douzième siècle, et que le portail est au plus du treizième.

L'établissement du collège de Marmoutier, fait au commencement du quatorzième siècle, et dont nous aurons bientôt occasion de parler, diminua considérablement le nombre des religieux qui habitoient Notre-Dame-des-Champs; cependant ils continuèrent d'y rester jusqu'à la fin du seizième. Alors on s'entretenoit dans l'Europe entière des effets prodigieux opérés par la réforme que sainte Thérèse avoit introduite dans l'ordre des Carmélites, réforme dont les progrès avoient été si rapides, qu'en 1580, dix-huit ans après son premier établissement à Avila, elle s'étoit déjà répandue dans toute l'Espagne, et que, malgré les mortifications et les austérités prescrites par cette sainte fille, on comptoit plus de trente-deux couvents, tant d'hommes que de femmes, qu'elle-même avoit établis. Dès cette époque le pape Grégoire XIII avoit séparé cet institut des Carmes mitigés, et en avoit fait ainsi un nouvel ordre dans l'Église. La réputation de sainteté qu'il avoit acquise fit naître à madame *Avrillot*, femme de M. Acarie, maître des requêtes, et à quelques autres personnes de piété, le projet de faire venir des religieuses carmélites à Paris. Les troubles dont la France fut agitée sous le règne de Henri III en suspendirent quelque

(1) On assuroit, par tradition, dans le couvent des Carmélites, qu'il y avoit sous cette crypte, située au fond de l'église, une autre cave encore plus basse, ce qui sembleroit indiquer des restes de sépulcres romains. Peut-être est-ce en ce lieu souterrain que saint Denis rassembloit les fidèles. Son image où celle de saint Martin de Tours étoit sculptée sur le trumeau de la grande porte, et les six grandes statues placées aux deux côtés du portique représentoient sensiblement Moïse, Aaron, David, Salomon et deux autres prophètes. (Lebeuf.)

temps l'exécution. Elle devint bientôt plus facile par la protection de la princesse Catherine d'Orléans-Longueville, qui voulut bien accepter le titre de fondatrice du couvent qu'on procureroit à Paris à ces religieuses, et promit de le doter de 2,400 liv. de rente. On jeta les yeux sur le prieuré de Notre-Dame-des-Champs, où il n'y avoit plus que quatre religieux, et qui, moyennant une modique dépense, pouvoit être disposé de manière à recevoir convenablement la nouvelle communauté. Le cardinal de Joyeuse, abbé commendataire de Marmoutier, donna son consentement sans aucune difficulté; et les religieux, qui voulurent d'abord résister, furent obligés de céder à l'ordre que le roi leur fit expédier les 14 et 20 février 1603. Dès l'année précédente ce prince avoit donné son approbation à l'établissement des Carmélites; et le pape Clément VIII consentit non seulement à la formation d'un monastère, mais d'un ordre entier, dont le couvent de Paris seroit le chef. Les choses étant ainsi disposées, M. de Bérulle, conseiller et aumônier du roi, depuis instituteur des prêtres de l'Oratoire et cardinal, obtint en Espagne, du général des Carmes, six religieuses, qui en partirent le 29 août 1604, et entrèrent le 17 octobre suivant dans le couvent qu'on leur avoit fait préparer. Cet ordre se répandit aussi rapidement en France qu'en Espagne, et à la fin du dix-huitième siècle on en comptoit soixante-deux monastères dans le royaume. Ces religieuses furent d'abord appelées *Carmélines* ou *Thérésiennes :* on leur donna depuis le nom de *Carmélites*, comme plus conforme à l'étymologie latine.

L'église de ce couvent étoit riche en monuments des arts, et au nombre de celles que les curieux et les étrangers visitoient avec le plus d'empressement.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES CARMÉLITES.

TABLEAUX.

La nef et le sanctuaire étoient ornés de douze tableaux, placés sous chaque vitrage, et dans l'ordre suivant:

A gauche, à partir de l'autel, 1° Jésus-Christ ressuscité, apparoissant aux trois femmes; par *Laurent de La Hire;*

2° Jésus-Christ dans le désert servi par les anges; par *Le Brun;*

3° Jésus-Christ sur le bord du puits de Jacob, s'entretenant avec la Samaritaine; par *Stella;*

4° L'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem; par *Laurent de La Hire;*

5° Jésus-Christ chez Simon le Pharisien; par *Le Brun;*

6° Le miracle des cinq pains; par *Stella.*

A droite, également à partir de l'autel, 1° L'adoration des Bergers;

2° La descente du Saint-Esprit sur les Apôtres;

3° L'assomption de la Vierge;

4° L'adoration des Mages;

5° La présentation au temple;

6° La résurrection du Lazare.

Le second, le troisième et le sixième de ces tableaux étoient de *Philippe de Champagne*, les trois autres avoient été exécutés dans l'école de ce peintre.

Dans la chapelle de la Magdeleine, un tableau représentant cette célèbre pécheresse; par *Le Brun* (1).

Sur les panneaux de cette même chapelle, plusieurs tableaux de l'école de ce peintre.

Dans la chapelle de Sainte-Thérèse, le songe de saint Joseph; par *Philippe de Champagne.*

Sur les lambris, la vie entière de ce saint; peinte par *Jean-Baptiste de Champagne*, son neveu.

Sur l'autel, une sainte Thérèse; sans nom d'auteur.

Dans la troisième chapelle, sainte Geneviève, par *Le Brun.*

Sur les lambris, plusieurs traits de la vie de cette sainte; par *Verdier.*

En face du chœur des religieuses, l'annonciation; par *Le Guide.*

Les voûtes étoient enrichies d'une grande quantité de peintures à fresque; par *Philippe de Champagne.* On y remarquoit, entre autres, un Christ placé entre la Vierge et saint Jean, qui paroissoit être sur un plan perpendiculaire, quoiqu'il fût horizontal. Le trait de ce morceau avoit, dit-on, été donné à Champagne par un mathématicien très habile, nommé *Desargues.*

Sur une petite porte en dehors de l'église, on voyoit une annonciation peinte en grisaille, qui étoit attribuée au même peintre.

---

(1) Ce tableau, maintenant déposé, ainsi que plusieurs autres de cette église, dans le Musée français, a été à la fois l'objet d'éloges outrés et de contes ridicules. C'est encore un préjugé assez généralement répandu qu'il offre l'image de madame de La Vallière, et que jamais Le Brun n'a rien fait de plus beau. Cependant il n'y a pas dans cette figure le moindre rapport de ressemblance avec les portraits bien authentiques de cette dame célèbre; et du reste, ce tableau, loin d'être un des meilleurs de l'artiste, peut être justement mis au rang de ses plus médiocres. L'expression manque de vérité; l'attitude est maniérée et théâtrale; il y a de l'exagération dans la couleur. Du reste, c'est ainsi que l'on a long-temps jugé, parmi nous, les productions des beaux-arts, sans goût, sans méthode, sans aucunes connoissances positives.

SCULPTURES.

Sur l'attique du maître-autel, magnifiquement décoré de colonnes de marbre avec chapiteaux et modillons de bronze doré (1), un grand bas-relief aussi de bronze doré, représentant l'annonciation; par *Anselme Flamen*.

Sur le même autel, deux anges en bronze; par *Perlan*.

Sur le tabernacle, exécuté en orfèvrerie, et auquel on avoit donné la forme de l'arche d'alliance, un bas-relief représentant l'annonciation (2).

Sur la grille qui séparoit la nef du sanctuaire, un Christ de bronze doré, regardé comme un des plus beaux ouvrages de *Jacques Sarrasin*.

Sur l'entablement d'une tribune placée au-dessus de la porte d'entrée, saint Michel foudroyant le démon, sculpture exécutée d'après les dessins du peintre *Stella*.

Dans la chapelle de la Magdeleine, la statue en marbre du cardinal de Bérulle; par *Jacques Sarrasin* (3). Le piédestal étoit orné de deux bas-reliefs; par *l'Estocart* (4).

SÉPULTURES.

Dans cette église ont été inhumés,

Julie d'Angermes, duchesse de Montausier, morte en 1671.

Le duc de Montausier, son mari, mort en 1690.

Marie-Anne de Bourbon, duchesse de Vendôme, morte en 1718.

Trois filles de Henri-Charles de Lorraine et de Marie de Brancas-Villars, nées jumelles, et mortes presqu'en naissant en 1671.

Pierre de Bullion, abbé de Saint-Faron, mort en 1659.

Marguerite Tricot, femme de Louis Lavocat, morte en 1651.

François Vautier, premier médecin du roi, mort en 1652.

Antoine de Varillas, historiographe de France, mort en 1696.

Philippe Hecquet, docteur en médecine de la faculté de Paris, mort en 1737 (5).

Quoique les Carmélites eussent été établies et fixées à Notre-Dame-des-

---

(1) Cette décoration, ainsi que les peintures de la voûte, étoient dues aux libéralités de la reine Marie de Médicis.

(2) On y exposoit, une ou deux fois par an, un grand soleil enrichi de pierreries du plus grand prix.

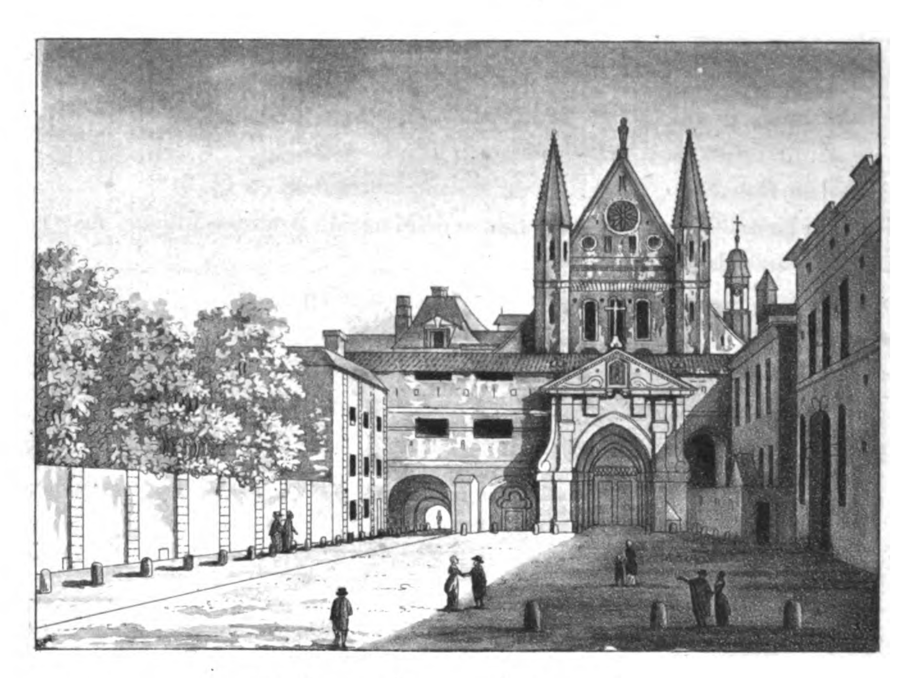
(3) Le cardinal est représenté à genoux, les mains croisées sur sa poitrine, et dans l'attitude de la prière. L'exécution de cette figure est lourde et molle dans toutes ses parties. Les bas-reliefs sont au nombre de trois, dont deux sur les faces latérales représentent les sacrifices de l'ancienne et de la nouvelle loi, l'autre, sur le devant de la plinthe, offre les armes du cardinal. Ils nous ont paru d'un meilleur style, et plusieurs parties en sont même traitées avec une sorte de délicatesse. (déposé aux Petits-Augustins.)

(4) Tous les embellissements de cette chapelle avoient été faits par les libéralités de l'abbé Le Camus.

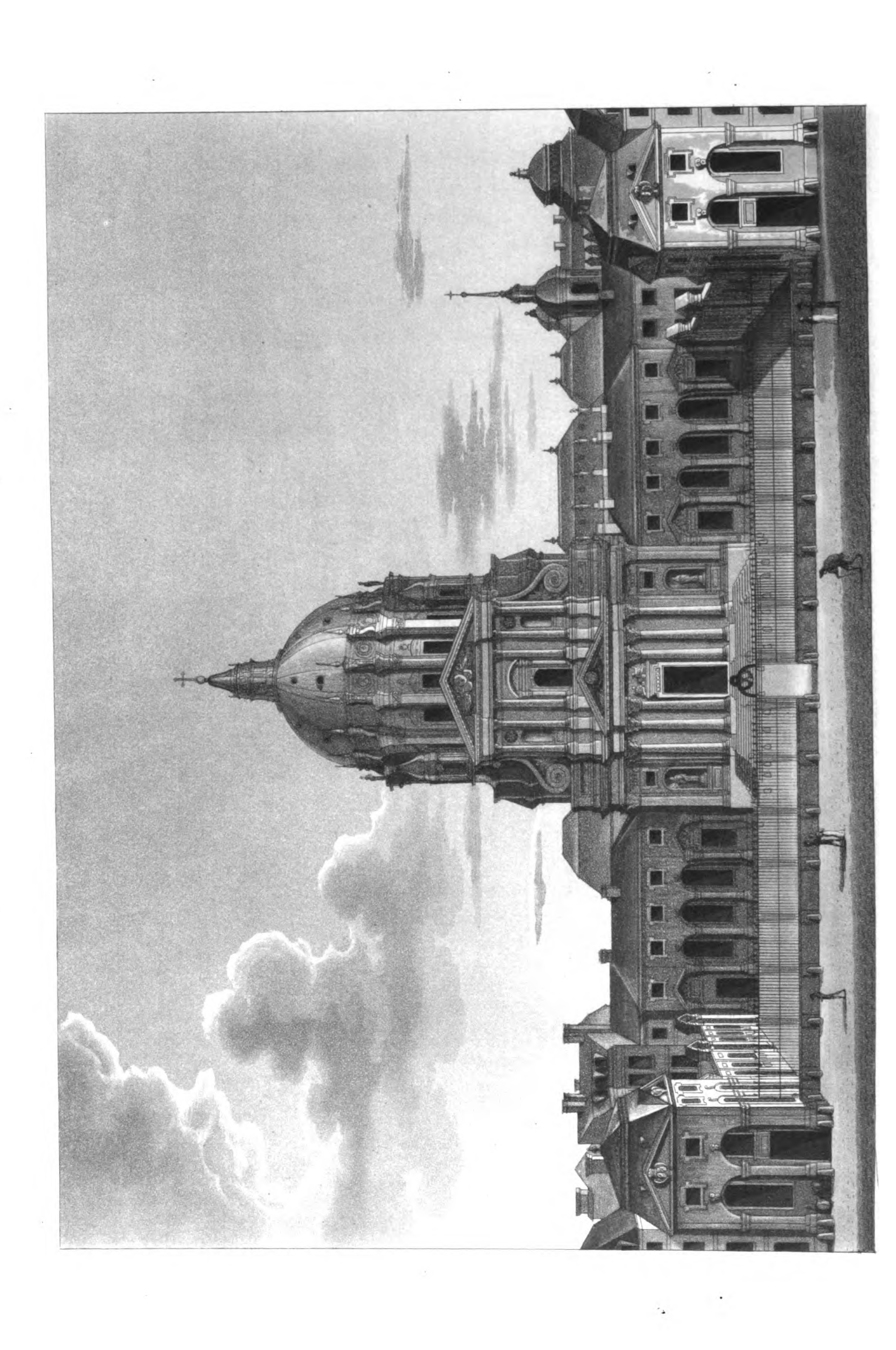
(5) L'épitaphe de cet homme, aussi vertueux que savant, trop longue pour être rapportée ici, avoit été composée par Rollin.

Champs, on ne leur en donna cependant pas les revenus. Le titre de prieuré subsista jusqu'en 1671, qu'il fut réuni, avec les biens qui en dépendoient, au séminaire d'Orléans.

C'est dans ce monastère que Louise-Françoise de La Baume Le Blanc, duchesse de La Vallière, se retira, lorsque l'inconstance de Louis XIV, qu'elle avoit si tendrement aimé, lui eut rendu le séjour de la cour insupportable, et c'est là que, sous le nom de *sœur Louise de la Miséricorde*, elle se livra, pendant trente-six ans, à toutes les austérités de la règle et de la pénitence. Elle mourut en 1710.



Eglise et Couvent des Carmelites.



[illegible] on [illegible] Anne d'Aut[illegible] du nouveau [illegible] de l'arg[illegible] la di[illegible] septembre [illegible] la [illegible] depuis quelques [illegible] et un [illegible] mière pierre le 3 juillet 16[illegible]

Toutefois, malgré l'aff[illegible] pour cette maison [illegible] que de faibles tém[illegible]

L'ABBAYE ROYALE DU VAL-DE-GRACE.

C'ÉTOIT un monastère de filles de la réforme de Saint-Benoît, originairement situé dans une vallée près de Bièvre-le-Châtel, ce qui lui avoit fait donner le nom de *Vauparfond* et *Valprofond*. Les monuments qui font mention de cette abbaye ne passent pas le commencement du douzième siècle; mais on a quelque raison de croire qu'elle existoit dès le milieu du précédent. Des lettres-patentes de Charles VIII, de l'année 1487, nous apprennent que le Valprofond étoit de fondation royale, et que la reine Anne de Bretagne, l'ayant pris sous sa protection, voulut qu'il s'appelât à l'avenir *Notre-Dame-du-Val-de-la-Crèche*. Ce fut cette même princesse qui en sollicita la réforme, laquelle y fut introduite en 1514 par Étienne Poncher, évêque de Paris. On y voit les abbesses déclarées triennales, devenir perpétuelles en 1576, et se soumettre de nouveau à la triennalité en 1618. Ce fut vers cette époque qu'une foule de considérations extrêmement pressantes, telles que la situation désagréable de l'abbaye du Val, la vétusté de ses bâtiments, et les dangers imminents dont ils étoient menacés par les fréquentes inondations, firent naître le projet d'en transférer les religieuses à Paris. En 1621 on avoit déjà acheté à cet effet une grande place dans le faubourg Saint-Jacques, avec une maison appelée *le fief de Valois* ou *le Petit-Bourbon*, lorsque la reine Anne d'Autriche se déclara fondatrice du nouveau monastère, fit rembourser la somme de 36,000 liv., prix de l'acquisition, et ordonna la disposition des lieux, de manière que les religieuses du Val-de-Grace purent y entrer le 20 septembre de la même année. La reine y fit ajouter depuis quelques bâtiments et un nouveau cloître, dont elle posa la première pierre le 3 juillet 1624.

Toutefois, malgré l'affection particulière qu'Anne d'Autriche avoit conçue pour cette maison, elle ne put, dans ces premiers temps, lui en donner que de foibles témoignages. Le cardinal de Richelieu vivoit encore,

et l'on sait que tant que vécut ce ministre, elle n'eut ni le pouvoir d'accorder des graces, ni même le crédit d'en faire obtenir. La mort de Louis XIII, qui ne survécut que cinq mois au cardinal, l'ayant mise à la tête de l'administration du royaume, une de ses premières pensées fut d'accomplir le vœu qu'elle avoit fait dans des temps moins heureux, de bâtir à Dieu un temple magnifique, s'il faisoit cesser une stérilité de vingt-deux ans. Ce vœu avoit été exaucé, et l'obligation où elle étoit de le remplir lui devint d'autant plus agréable, qu'elle y trouvoit en même temps une occasion de donner au monastère du Val-de-Grace une marque éclatante de cette affection qu'elle lui portoit. Il fut donc résolu que l'église et le monastère seroient rebâtis avec la plus grande magnificence: les fondements du nouvel édifice furent ouverts le 21 février 1645, et le 1er avril le jeune roi Louis XIV y posa la première pierre dans le plus grand appareil (1). Les troubles qui agitèrent la minorité de ce prince suspendirent bientôt les travaux commencés; mais ils furent repris en 1655. Monsieur, frère unique du roi, mit la première pierre au couvent; et ces bâtiments, si solides et si étendus, furent continués avec tant d'activité, qu'ils étoient achevés au commencement de 1662, et que l'église put être bénie en 1665.

Le célèbre architecte François Mansard fournit les dessins de ce grand édifice, et fut chargé de son exécution, qu'il conduisit jusqu'à neuf pieds au-dessus du sol. Il perdit alors la faveur de la reine, parceque, dit-on, il ne voulut rien changer à son plan, dont l'achèvement eût coûté des sommes immenses (2), et beaucoup au-dessus de la dépense qu'on vouloit

(1) Dans cette pierre fut encastrée une médaille d'or de trois pouces et demi de diamètre, pesant un marc trois onces, sur laquelle est d'un côté le portrait de Louis XIV, porté par la reine sa mère, avec cette inscription: *Anna, Dei gratiâ, Francorum et Navarræ regina regens, mater Ludovici XIV, Dei gratiâ, Franciæ et Navarræ regis christianissimi.* Au revers sont gravés le portail et la façade de l'église, et autour est écrit: *Ob gratiam diù desiderati regii et secundi partûs.* Au bas sont marqués le jour et l'année de la naissance de Louis XIV. *Quinto septembris* 1638.

(2) Piqué du traitement qu'il venoit d'éprouver, Mansard, pour s'en venger, engagea M. Henri du Plessis Guénégaud, secrétaire d'état, à faire bâtir, dans son château de Frêne, à sept lieues de Paris, une chapelle, dans laquelle cet architecte exécuta en petit le dessin qu'il avoit conçu pour le Val-de-Grace. Les historiens de Paris, accoutumés à juger les objets d'arts sur parole, et d'après les réputations bien ou mal fondées, n'ont pas manqué de dire que c'étoit le chef-d'œuvre de l'architecture française. La vérité est que ce monument, dont la partie la plus remarquable est un dôme sur pendentifs, n'offre rien d'extraordinaire que la singularité de l'exécution sur une si petite échelle: il n'a que dix-huit pieds de diamètre. Le plan n'en est pas même très heureux.

faire pour ce monument. Jacques *Le Mercier* remplaça Mansard, et conduisit ces constructions jusqu'à la corniche du premier ordre, tant intérieur qu'extérieur ; c'est à cette époque que les travaux furent interrompus. Ils furent repris en 1654, sous la direction de Pierre *Le Muet*, architecte alors en réputation, auquel on associa depuis Gabriel *Le Duc*, qui arrivoit d'Italie, où il avoit fait, dit-on, de longues études sur l'architecture des temples. Il étoit impossible que chacun de ces architectes n'eût pas la prétention d'y mettre un peu du sien, et dès-lors on ne doit pas être surpris de trouver dans le style et dans les ornements des diverses parties quelques discordances, suites inévitables de ce changement successif de direction ; il faut plutôt s'étonner qu'il n'ait pas produit des effets plus fâcheux, car le monument en général est exécuté avec beaucoup de soin et de précision ; la sculpture intérieure, faite par les frères *Anguier*, est très délicate et très achevée ; par-tout l'on a déployé une magnificence dont notre description ne pourra pas sans doute embrasser tous les détails, ni donner une idée complète et satisfaisante.

Les édifices qui composent l'abbaye du Val-de-Grace consistent principalement en plusieurs grands corps de logis et une belle église, surmontée d'un dôme très riche et très élevé. La cour qui sert d'entrée présente une ligne de constructions de vingt-cinq toises de largeur. Aux deux côtés sont deux ailes de bâtiments flanqués de deux pavillons carrés qui donnent sur la rue, de laquelle le monastère est séparé par une grille de fer régnant de l'un à l'autre pavillon. Au fond de la cour et au centre de ces constructions s'élève sur un perron de quinze marches le portail de la grande église, orné d'un portique que soutiennent huit colonnes corinthiennes. Au-dessus de ce premier ordre s'en élève un second, formé de colonnes composites, et raccordé avec le premier par de grands enroulements placés aux deux côtés. Dans le tympan du fronton étoient autrefois les armes de France écartelées d'Autriche avec une couronne fermée.

Les colonnes du premier portique sont accompagnées de deux niches contenant les statues de saint Benoît et de sainte Scholastique, toutes les deux en marbre, et de la main de *Michel Anguier*. Sur la frise on lisoit cette inscription :

Jesu nascenti Virginique matri.

Les deux niches se trouvent répétées dans le second ordre, mais sans statues.

Le dôme, d'une belle proportion, est, à l'extérieur, couvert de lames de plomb avec des plates-bandes dorées. Un campanille le surmonte : il est entouré d'une balustrade de fer, et porte un globe de métal, sur lequel s'élève une croix, qui fait le couronnement de tout l'ouvrage.

L'intérieur de ce monument, lequel présente une longueur de vingt-cinq toises dans œuvre, non compris la chapelle du Saint-Sacrement (1), sur treize toises de largeur dans la croisée du dôme, est orné de pilastres corinthiens à cannelures ; ces pilastres, qui séparent les arcades de la nef, se prolongent dans l'intérieur du dôme, où ils semblent servir d'appui à quatre grands arcs-doubleaux, au-dessus desquels règne un entablement continu que surmonte un ordre de pilastres corinthiens accouplés. Le dôme qui s'élève au-dessus a dix toises et demi de largeur sur vingt toises quatre pieds de hauteur sous clef.

Dans l'arc du fond opposé à la nef se présente le grand autel, exécuté sur les dessins de Gabriel *Le Duc*. Il est décoré de six grandes colonnes torses en marbre, revêtues de bronze, et fait à l'imitation de celui de Saint-Pierre de Rome, ce qui fut ensuite répété dans toutes les églises où l'on voulut déployer une grande richesse de décoration. Au-dessus se dessine un entablement couronné d'un baldaquin, et sur chaque colonne sont des anges portant des encensoirs ; d'autres anges plus petits semblent se jouer dans les festons qui lient ensemble toutes les parties de ce couronnement. Ils tiennent des cartels où sont écrits quelques versets du *Gloria in excelsis*. Les anges, le baldaquin et tous les autres ornements sont dorés au mat ou d'or bruni.

Dans l'enfilade de la croisée du dôme, sur la droite, se trouve placée la chapelle Sainte-Anne, dans laquelle étoient déposés les cœurs des princes et princesses de la famille royale (2) ; à gauche étoit situé le chœur des religieuses, séparé du dôme par une grille de fer.

---

(1) Cette chapelle, placée derrière le chevet du dôme de l'église, étoit enfermée dans une enceinte particulière par des murs de clôture de neuf pieds de hauteur, et destinée uniquement aux religieuses. Le grand autel élevé entre cette chapelle et la nef étoit double, et disposé de manière que ces filles pouvoient y recevoir la communion et adorer le Saint-Sacrement sans être vues des personnes du dehors.

(2) Le premier qui y fut déposé fut celui de madame Anne-Élisabeth de France, première fille de Louis XIV, morte en 1662 ; Anne d'Autriche voulut aussi donner le sien aux religieuses du Val-de-Grace, comme une dernière marque de son affection ; et depuis, cet usage a toujours subsisté pour tous



VUE INTÉRIEURE de l'Eglise du VAL-DE-GRACE.

La grande voûte de la nef, l'intérieur des arcs-doubleaux qui soutiennent le dôme, sont enrichis d'une foule de sculptures, ornements d'architecture, médaillons, bas-reliefs, que la main des frères *Anguier* a su rendre dignes de la majesté du lieu (1); les marbres les plus précieux ont été employés au pavement de l'église, et disposés en compartiments qui répondent à ceux de la voûte; enfin la fresque qui couvre le plafond du dôme met le comble à la magnificence de ce beau monument. Ce morceau de peinture, l'un des plus grands de ce genre qui existe en Europe, représente la gloire des élus dans le ciel (2), et contient plus de deux cents figures de proportion colossale. C'est du reste un ouvrage d'un très rare mérite; et ce qui le rend plus admirable encore, c'est que Pierre *Mignard*, qui en est l'auteur, le conçut et l'exécuta dans l'espace de treize mois. Il passe pour son chef-d'œuvre, et Molière a daigné le célébrer dans un poëme que le peintre dut sans doute regarder comme la récompense la plus glorieuse de ses travaux. Toutes les inscriptions qu'on y lit encore furent placées sous la direction de *Quenel*, alors intendant de tous les édifices royaux. Depuis, pour ces sortes de compositions, on a consulté l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Telle est l'église du Val-de-Grace, dont le portique, avec ses deux

---

les princes et princesses de la maison royale. On disposa en conséquence un caveau au-dessous de cette chapelle; il fut revêtu de marbre; et au milieu de la chapelle, tendue en velours noir rehaussé d'armoiries d'argent, on éleva une estrade surmontée d'un dais, où ces précieux restes furent long-temps exposés avant d'être inhumés dans le caveau. Le 17 janvier 1696 un ordre du roi les y fit descendre, à l'exception de ceux d'Anne d'Autriche et du duc d'Orléans, qui restèrent dans la chapelle.

(1) La voûte de la chapelle offre, dans six médaillons, les têtes de la sainte Vierge, de saint Joseph, de sainte Anne, de saint Joachim, de sainte Elisabeth, de saint Zacharie. On y voit en outre des figures d'anges chargés de cartels, avec des inscriptions et des hiéroglyphes relatifs à ces divers personnages.

Aux quatre angles du dôme, dans quatre médaillons, sont les quatre évangélistes, accompagnés d'anges portant également des inscriptions dans des cartels. Sur les arcades des neuf chapelles, dont trois sont sous le dôme et six dans la nef, des figures allégoriques présentent les divers attributs de la Vierge, tels que la Patience, la Pauvreté, l'Humilité, l'Innocence, la Virginité, la Prudence, la Justice, la Piété, etc., etc.

(2) Dans la partie la plus élevée de la composition on voit un ange qui tient ouvert le livre des sceaux, où sont écrits les noms des élus. De côté et d'autre, des saints distribués par groupes, patriarches, apôtres, martyrs, vierges, confesseurs, etc. sont abîmés dans la contemplation de la majesté divine, etc.

Dans la partie inférieure, la reine Anne d'Autriche est représentée conduite par sainte Anne et par saint Louis au pied du trône de l'Éternel, et lui offrant le plan du dôme qu'elle vient de construire. Vers le point le plus élevé de la voûte la vue se perd dans des espaces infinis.

ordres, son double fronton, ses enroulements, son dôme entouré de consoles et de pilastres, n'obtiendroit pas sans doute aujourd'hui les éloges qu'on lui prodigua dans un temps où l'architecture des temples étoit toute en décoration postiches et théâtrales, mais qui, malgré tous ses défauts, n'en est pas moins un monument dont l'aspect frappe, éblouit, par l'adresse avec laquelle tant de parties incohérentes sont combinées, tant au dehors qu'au dedans, pour former un ensemble harmonieux, et par ce luxe d'ornements qui y répand la magnificence sans rien ôter à la majesté (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DU VAL-DE-GRACE.

TABLEAUX.

Au-dessus de la porte de l'église, une descente de croix; par *Lucas de Leyde*.

Dans la chapelle du Saint-Sacrement, plusieurs tableaux dont les sujets ne sont pas indiqués; par *Philippe et Jean-Baptiste de Champagne*.

SCULPTURES.

Dans les niches du portail, les statues en marbre de saint Benoît et de sainte Scholastique; par *François Anguier*.

Sous le baldaquin du grand autel, une crèche en marbre, composée des trois figures, l'Enfant-Jésus, la sainte Vierge et saint Joseph, grandes comme nature. Ce groupe, exécuté par le même sculpteur, passe pour un de ses meilleurs ouvrages.

Derrière ces figures, un tabernacle en forme de niche, soutenu par douze petites colonnes, et orné d'un bas-relief représentant une descente de croix; par le même.

Une quantité innombrable de reliquaires d'or et d'argent, et de riches ornements donnés à ce monastère par la reine Anne d'Autriche, parmi lesquels on distinguoit un soleil d'or émaillé et enrichi de pierreries, d'un prix très considérable.

SÉPULTURES.

Outre les cœurs des princes de la famille royale déposés dans cette église, et dont le

(1) L'église du Val-de-Grace est une de celles qui ont le moins souffert de la révolution, quoique sa destination ait changé, car le couvent est maintenant un hôpital militaire, et l'église un dépôt d'effets destinés à ce genre d'hôpitaux. Toutefois des mesures ont été prises pour la conservation du pavement en marbre et de l'architecture, au moyen d'un plancher superposé et de cloisons qui les préservent. L'autel principal et son riche baldaquin sont également garantis et conservés.

nombre s'élevoit, en 1780, à plus de quarante, elle contenoit les restes de plusieurs autres pesonnages considérables, savoir, dans les murailles de la vieille église :

Les entrailles d'Honorat de Beauvilliers, comte de Saint-Agnan, mort en 1662.

Dans le cloître, du côté du chapitre :

Les entrailles de Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, morte en 1623.

Le corps de Jeanne de l'Escouet, veuve de Charles de Beurges, seigneur de Seury, etc., morte en 1631.

Le cœur de Philippine de Beurges, leur fille, morte en 1636.

Le cœur de César du Cambout, marquis de Coislin, etc., tué au siége d'Aire en 1641.

Le corps de Bénédicte de Gonzague, abbesse d'Avenay, morte en 1637.

Le corps de Constance du Blé d'Uxelles, abbesse de Saint-Menou, morte en 1648.

Le corps de la princesse Bénédicte, duchesse de Brunswick, mère de la princesse Amélie Wilhelmine, femme de l'empereur Joseph Ier, morte en 1730.

Indépendamment de cette faveur particulière accordée au monastère du Val-de-Grace, de recevoir en dépôt une partie des restes mortels de la famille royale, cette maison avoit obtenu de Louis XIV des armes écartelées de France et d'Autriche, surmontées d'une couronne fermée, avec permission de les faire sculpter ou peindre tant au dehors qu'au dedans de ses bâtiments, même de les faire graver pour servir de scel au monastère et à l'ordre entier. Les lettres-patentes expédiées à ce sujet sont de 1664. D'autres lettres-patentes de la même année accordèrent à ces religieuses le droit de franchise en faveur des artisans qui occuperoient des maisons qu'elles avoient fait construire sur un emplacement de quatre cent soixante-douze toises, auquel elles avoient donné le nom de *cour Saint-Benoît*. Ces privilèges étoient les mêmes que ceux dont jouissoient les gens de métier établis dans le fief de Saint-Jean-de-Latran, auquel cet établissement étoit contigu.

La reine Anne d'Autriche, toujours occupée du bien-être de ses filles adoptives (1), avoit déjà augmenté le terrain de leur monastère par l'acquisition faite, en 1651, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, de l'ancien hôpital de *la Santé;* elle fit aussi plusieurs fondations dans cette

---

(1) Son attachement pour elles étoit si grand, qu'elle se fit faire, dans la clôture de leur monastère, un appartement et un oratoire, où elle se retiroit très souvent, sur-tout dans les grandes fêtes de l'année. On compte que, depuis le commencement de sa régence jusqu'à sa mort, elle y passa cent quarante-six nuits.

maison, et lui procura l'union et la mense de l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne (1).

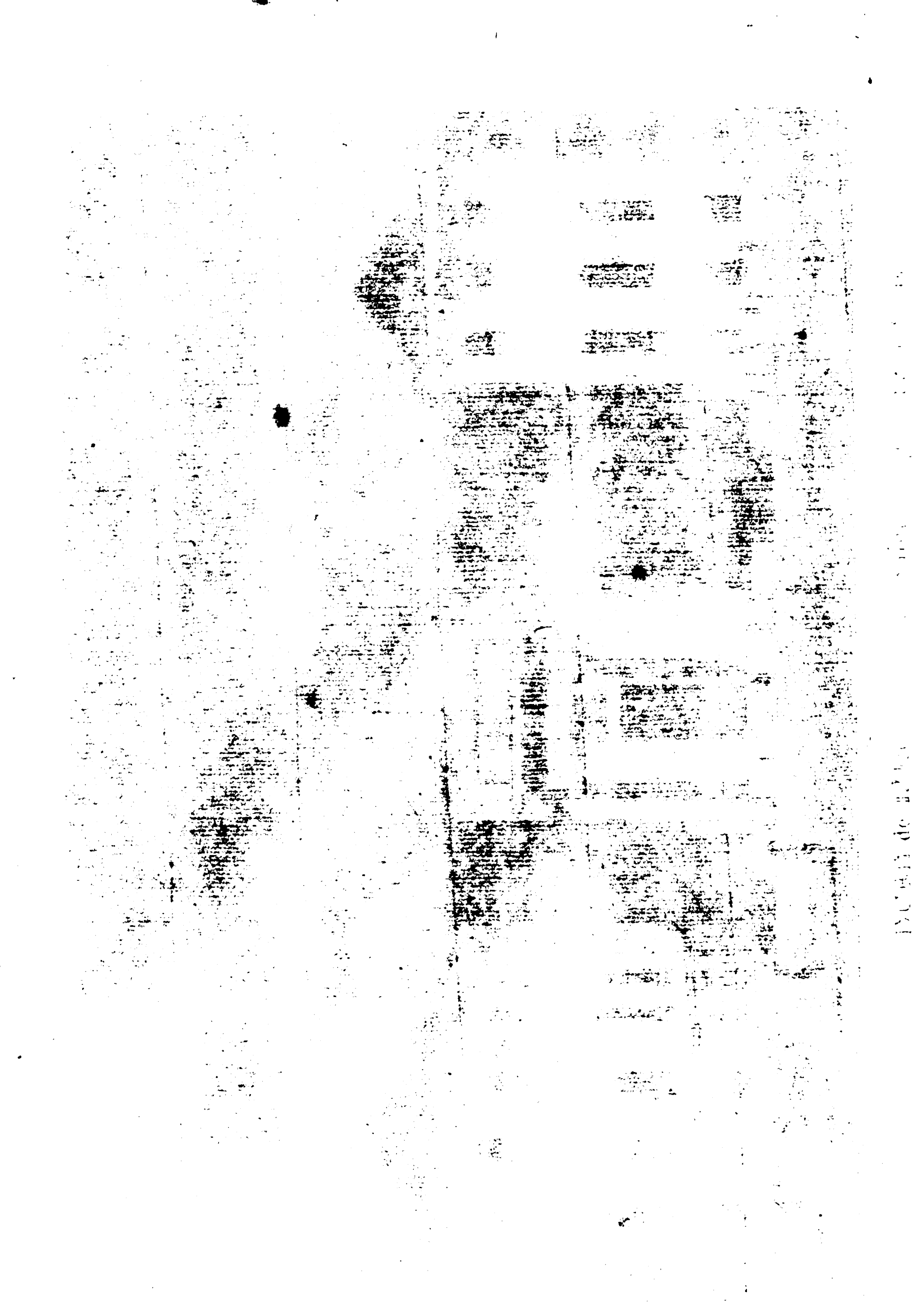
LES FILLES SAINTE-AGATHE.

Cette communauté, qui avoit adopté la règle de Cîteaux, étoit aussi connue sous le nom de *Filles de la Trappe* ou *du Silence*. Les religieuses qui la composoient s'établirent d'abord, vers 1697, dans la rue Neuve-Sainte-Geneviève, près la rue du Puits-qui-Parle. L'année suivante, la maison qu'elles occupoient ayant été vendue par décret, elles allèrent se loger au village de la Chapelle, où elles ne purent former un établissement. On les voit ensuite revenir à Paris, s'associer avec la demoiselle *Guinard*, qui occupoit alors, dans la rue de Lourcines, l'hôpital de Sainte-Valère, et s'en séparer peu de temps après pour aller habiter deux maisons contiguës qu'elles venoient d'acquérir dans la rue de l'Arbalête. Elles y demeurèrent depuis l'année 1700 jusqu'en 1753, que l'archevêque de Paris jugea à propos de supprimer cette communauté. Les filles de Sainte-Agathe s'occupoient principalement de l'éducation des jeunes demoiselles.

(1) Cette union fut autorisée et confirmée par le roi, à la charge de recevoir gratuitement douze demoiselles; nombre qui fut depuis réduit à six.



VUE EXTÉRIEURE de L'HOSPICE de Saint Jacques du haut-pas.



LES CAPUCINS.

Nous avons déjà parlé de l'origine et de l'établissement de ces religieux à Paris (1). Godefroy *de La Tour* leur ayant légué, en 1613, par son testament, une grande maison et un jardin au faubourg Saint-Jacques, M. Molé, président au parlement, en prit possession la même année, en qualité de syndic de ces religieux, et leur obtint des lettres-patentes qui autorisoient ce nouvel établissement. La grange de cette maison fut d'abord disposée de manière à servir de chapelle à ces pères, jusqu'à ce que les libéralités de M. de Gondi, évêque de Paris, les eussent mis en état de faire construire l'église qui existe encore à présent. Elle fut bénite, au nom de ce prélat, par son neveu Jean-François de Gondi, alors doyen de Notre-Dame, et depuis premier archevêque de Paris; M. de Harlai, archevêque de Rouen, la dédia ensuite sous le titre de l'*Annonciation de la Sainte Vierge*. Cette église n'avoit rien que de très simple dans sa construction. La maison servoit de noviciat aux religieux de cet ordre dans la province de Paris.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

Deux tableaux représentant l'un la Présentation au Temple, l'autre l'Annonciation; par *Lebrun*.

L'HOSPICE SAINT-JACQUES-DU-HAUT-PAS.

Cet hospice, destiné à recevoir des malades, avoit été construit, peu d'années avant la révolution, par les soins de M. Cochin, curé de la

(1) Voyez tome Ier, page 468. (Cette maison sert maintenant d'hôpital pour les maladies vénériennes.)

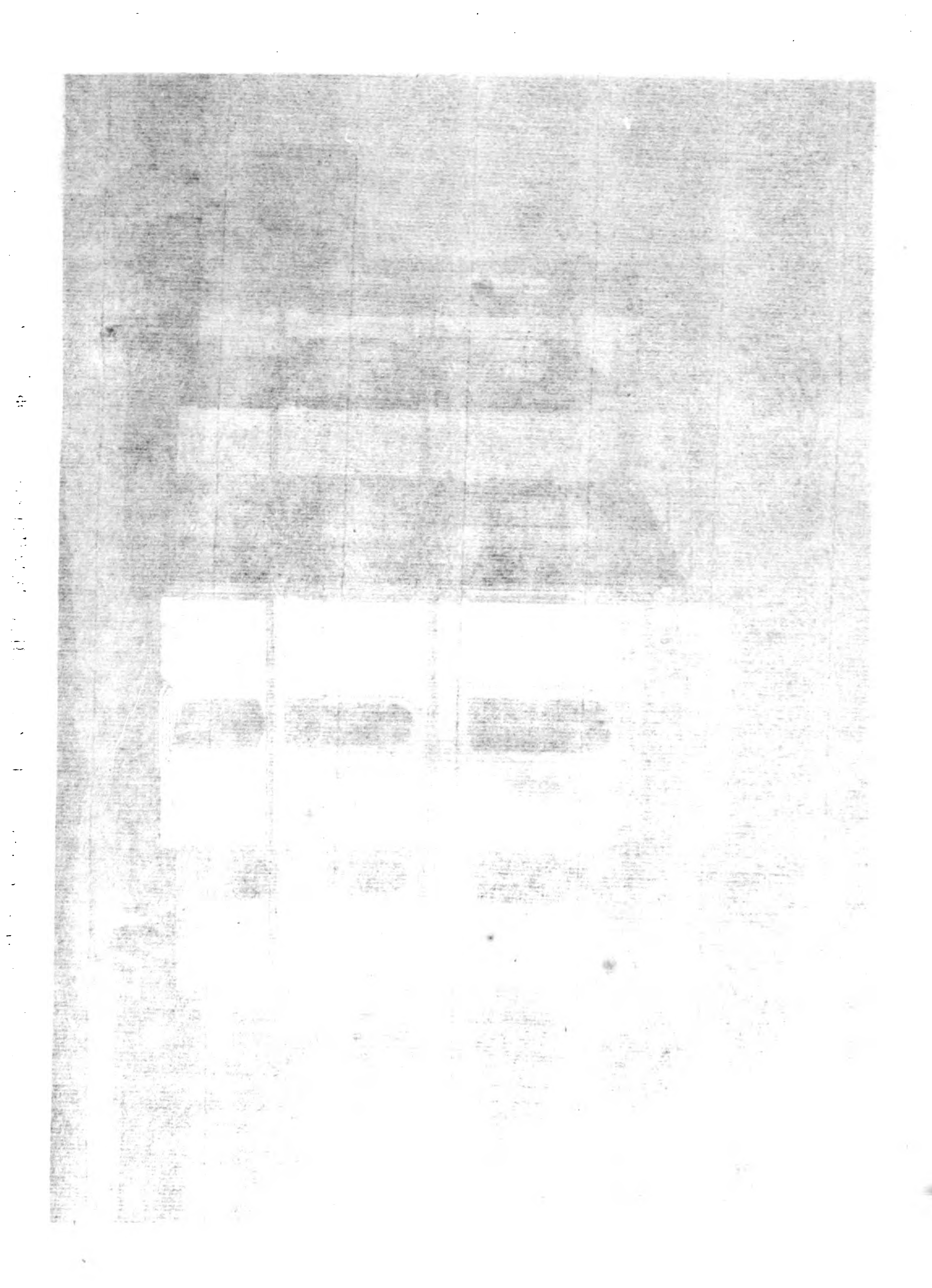
paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Il contenoit dix-huit lits pour les femmes et seize pour les hommes. Les sœurs de la Charité, qui en avoient la direction, y recevoient en outre des pensionnaires infirmes, lesquels pouvoient être admis dans cette maison au nombre de vingt à vingt-cinq.

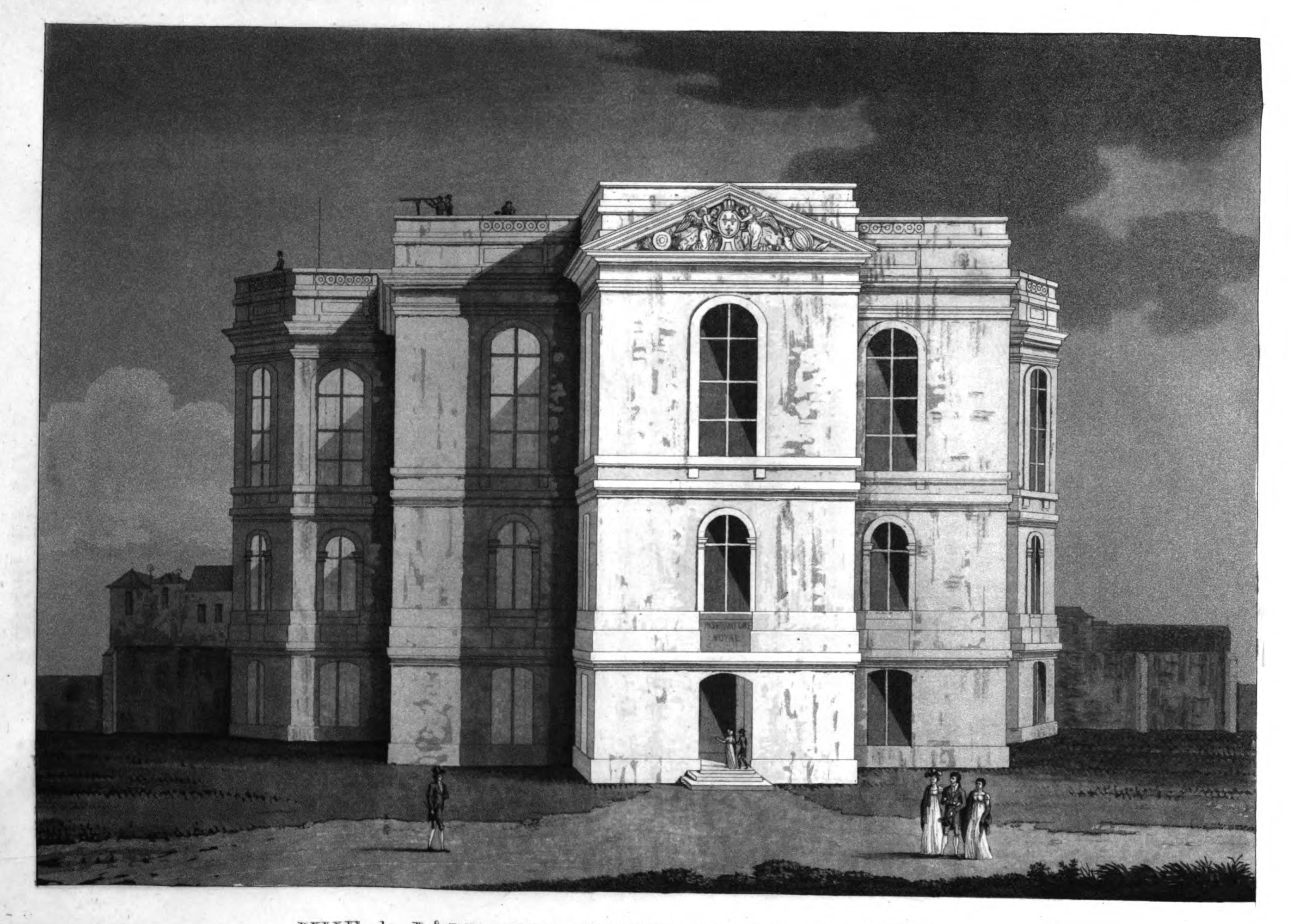
Ce petit édifice, qui existe encore, construit sur les dessins de M. *Vieilh*, architecte, se compose d'un corps de logis et de deux pavillons en retour. Le milieu est occupé par un portail orné de deux colonnes doriques, avec attique et fronton. Toute cette composition est de bon goût, et réunit la simplicité à l'élégance.

L'OBSERVATOIRE ROYAL.

L'OBSERVATOIRE est un des monuments qui attestent avec le plus d'éclat le goût de Louis XIV pour tout ce qui avoit de la grandeur et de l'utilité. Parmi les savants et les grands artistes en tous genres que ses caresses et ses libéralités alloient chercher dans toutes les parties de l'Europe, le célèbre Jean-Dominiqne Cassini, le premier astronome de son temps, fut un de ceux qu'il désira le plus d'attirer dans ses états. En même temps qu'il faisoit négocier auprès de lui pour le déterminer à quitter l'Italie, ce prince ordonna que l'on choisît un lieu propre pour construire un édifice où l'on pût commodément faire toutes les observations astronomiques. Claude Perrault donna les dessins, et dirigea les travaux de ce monument, dont les fondations furent posées au mois d'août 1667, et qui fut achevé en 1672. Sa construction est faite avec un très grand soin, et avec ce luxe d'appareil que l'on remarque au péristyle du Louvre, bâti par le même architecte.

L'échelle de ce bâtiment est grande, et son aspect imposant: la simplicité de son ordonnance et des membres d'architecture qui en forment les détails, les dimensions élevées de ses murs et de ses ouvertures, tout annonce un édifice public du premier ordre sur un terrain néanmoins assez resserré.





VUE de L'OBSERVATOIRE ROYAL (côté du Nord.)

La masse principale du plan est un carré auquel on a ajouté des tours octogones sur deux angles, et un avant-corps sur une des faces. Ce carré est disposé de manière que les deux faces latérales sont exactement parallèles, et les deux autres perpendiculaires au méridien, qui en fait l'axe, et qui est tracé sur le plancher d'une grande salle au centre de l'édifice. Cette disposition parut heureuse pour un monument destiné à l'astronomie; mais la suite ne confirma pas cette opinion qu'on en avoit d'abord conçue. Les bâtiments même n'étoient pas encore totalement achevés, que déjà plusieurs astronomes avoient remarqué de graves défauts dans leur construction. Le ministre Colbert, qui, dit-on, en fut averti, chargea Cassini, qui venoit d'arriver de Bologne, de s'entendre avec l'architecte pour en diriger l'exécution de la manière la plus favorable aux travaux astronomiques; mais, soit qu'il fût arrivé trop tard, soit que Perrault montrât de la répugnance à modifier son projet, le bâtiment se continua, et fut achevé sur les mêmes dessins.

Les fondations furent difficiles à établir, à cause de la profondeur des carrières sur lesquelles on vouloit les asseoir, et ce ne fut qu'en les comblant de massifs considérables que l'on parvint à donner à ce monument l'extrême solidité, qui est une de ses qualités les plus remarquables. Sa construction est toute en pierres posées par assises réglées, et qui règnent au pourtour de l'édifice; on n'y a employé ni fer ni bois; tous les planchers, tous les escaliers y sont voûtés en pierres, et appareillés avec le soin le plus recherché. Une plate-forme couvroit originairement tout l'édifice, et permettoit d'en parcourir le sommet; mais les eaux ayant pénétré la terrasse et endommagé les voûtes, il fallut refaire en entier la couverture, pour empêcher la dégradation totale du monument, ce qui fut exécuté en 1787. Cette couverture est maintenant divisée en plusieurs parties de comble, et entourée d'un mur d'appui. De là on peut contempler la voûte du ciel dans toute l'étendue de l'horizon.

Six pièces, de formes différentes, composent la distribution intérieure, et ont leurs ouvertures exposées aux différents points du ciel. Cependant, malgré les pompeux éloges donnés à ce monument par la plupart de nos historiens, on est forcé de l'avouer, sous le rapport de convenance, aucun édifice n'étoit moins propre à sa destination. Il a fallu construire en dehors, et attenant à ce bâtiment colossal, ainsi que sur la plate-forme,

de petits cabinets pour y placer les instruments destinés aux travaux habituels des physiciens et des astronomes. Tout ce faîte extérieur ne contenoit pas une seule petite pièce commode où l'on pût faire sûrement et tranquillement une série d'observations ; et ce n'est guère que depuis quelques années qu'on a su en rendre l'intérieur habitable, et même le pourvoir de tous instruments nécessaires pour les travaux des astronomes.

Cassini avoit fait tracer sur le plancher de l'une des tours un planisphère terrestre de vingt-sept pieds de diamètre : depuis long-temps on ne l'y voit plus. On avoit aussi pratiqué dans toutes les voûtes, au centre du bâtiment, des ouvertures de trois pieds de diamètre, et correspondant entre elles depuis la couverture jusqu'au fond des caves souterraines pratiquées sous l'édifice ; la première intention étoit de s'en servir pour des observations astronomiques ; mais on y a éprouvé des difficultés qui ont forcé d'y renoncer : elles n'ont été utiles qu'à mesurer les degrés d'accélération de la chute des corps, et à faire la vérification des grands baromètres.

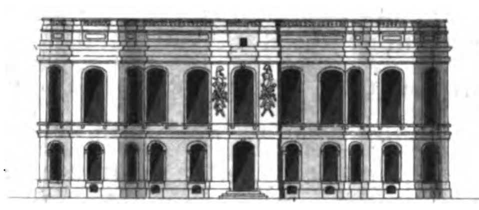
Ces ouvertures pénètrent jusqu'au fond de ces caves au travers d'un escalier fait en vis, et composé de trois cent soixante marches, ce qui forme en tout, depuis le sommet, un puits de vingt-huit toises de profondeur. Ces caves servent à faire des expériences sur les congélations et les réfrigérations, à déterminer les divers degrés de l'humidité, du sec, du chaud, du froid. Elles s'étendent fort au loin dans les carrières voisines, et ont des parties où l'eau se pétrifie. Plus de cinquante rues percées dans des carrières y forment une espèce de labyrinthe. Partie de ces caves est revêtue de maçonnerie, d'autres sont simplement taillées dans le tuf.

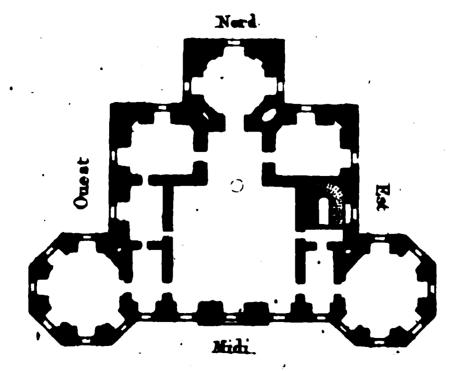
La plupart des salles de cet édifice offrent cette particularité remarquable, qu'une personne parlant très bas près de l'un des murs, ses paroles parviennent à l'oreille d'une autre personne placée près du mur opposé, sans que ceux qui occupent le milieu de la pièce puissent rien entendre de ce qu'elles disent. Ce phénomène d'acoustique, qui dépend de la forme elliptique des voûtes, est trop connu maintenant pour que nous croyons devoir l'expliquer. Sous la voûte de la salle du nord, un aëromètre indique la force des vents ; cette salle est ornée de peintures représentant les saisons et les signes du zodiaque : on y voit aussi les portraits des plus célèbres astronomes.

La façade de l'Observatoire, dù côté du septentrion, est couronnée d'un fronton où étoient autrefois les armes du roi. L'avant-corps de celle du midi offre deux trophées astronomiques, et ce sont les seuls ornements de sculpture qu'il y eut sur ce monument.

Une machine, dite cuvette de jauge, donne la mesure de l'eau pluviale qui tombe chaque année.

Façade Méridionale.





Plan de l'Observatoire Royal.

COLLÉGES, ECOLES ET SÉMINAIRES.

Écoles de Médecine (rue de la Bûcherie.)

On ne peut douter qu'il n'y ait eu des médecins à Paris dès le commencement de la monarchie ; mais il n'est pas facile de déterminer l'époque à laquelle ils formèrent un corps et furent agrégés à l'Université. Duboulai veut que Charlemagne lui-même ait fait entrer cette étude au nombre de celles qui étoient en vigueur dans l'école palatine, tandis que d'autres écrivains (1) reculent jusqu'au règne de Charles VII l'origine de cette corporation. Ces deux opinions sont également éloignées de la vérité. Il y a des preuves certaines qu'on se livroit à l'étude publique de la médecine dès le commencement du douzième siècle, qu'anciennement cette faculté étoit ecclésiastique, et que ses membres étoient obligés de garder le célibat, ce que l'on peut aisément concevoir, si l'on réfléchit que dans ces temps grossiers, à l'exception d'un très petit nombre de personnes, il n'y avoit que le clergé qui s'adonnât à l'étude et qui cultivât les sciences et les arts. Toutefois comme la profession de médecin, plus lucrative qu'une autre, faisoit négliger l'étude de la théologie, un décret du concile de Reims, tenu en 1131, défendit aux moines et aux chanoines d'étudier la médecine ; et dans celui de Tours, en 1163, Alexandre III déclara qu'il falloit regarder comme excommuniés les religieux qui sortoient de leurs cloîtres pour apprendre l'art de guérir. L'étude du droit civil fut comprise dans le même anathème.

Sous le règne de Philippe-Auguste les médecins étoient déjà reçus dans les nations académiques qui formoient l'Université ; mais on ne voit pas qu'il y eût alors un lieu particulier affecté aux écoles de médecine. Différents actes de ces temps prouvent que les cours s'en faisoient dans

(1) Les auteurs du Dictionnaire de Trévoux.

le domicile des professeurs. Le nombre des écoliers s'étant augmenté, on loua des maisons particulières pour les y rassembler, sans qu'on puisse déterminer au juste dans quel endroit ces écoles étoient situées (1).

Nous avons déjà dit que ce fut au milieu du treizième siècle que les facultés composant le corps de l'Université se formèrent en compagnies distinctes, et eurent des écoles spécialement affectées à leurs études particulières. La théologie dut les siennes à Robert Sorbon; les professeurs de droit établirent les leurs au clos Bruneau (rue Saint-Jean-de-Beauvais), et la faculté des arts resta rue du Fouare. Comme il n'existe aucun acte qui indique alors un établissement particulier pour l'école de médecine, on peut croire qu'elle demeura encore unie à cette dernière faculté dans les anciennes écoles de cette même rue, et rien ne prouve en effet qu'elle ait changé de domicile jusqu'à l'année 1454, que, dans une assemblée tenue près des bénitiers de Notre-Dame, elle résolut d'établir une école où tous ses cours publics seroient réunis. On ne voit point que ce projet ait alors reçu son exécution; mais dans une seconde assemblée tenue en 1469 il fut décidé qu'on achèteroit, rue de la Bûcherie, une maison appartenant aux Chartreux, laquelle étoit voisine d'une autre dont la faculté étoit déjà propriétaire. L'acquisition fut faite en 1472; mais la disposition des lieux s'opéra lentement, et ce ne fut qu'en 1505 qu'on y tint les écoles. L'achat successif de terrains et de maisons circonvoisines procura à la faculté les moyens de faire pratiquer tous les logements nécessaires, et d'avoir un jardin où l'on cultiva les plantes médicinales L'amphithéâtre fut établi en 1617 dans une maison contiguë à ce jardin, et qui faisoit le coin de la rue du Fouare et de celle de la Bûcherie, et subsista ainsi jusqu'en 1744, que la faculté, voyant qu'il tomboit en ruine, en fit construire

(1) Jaillot n'adopte point l'opinion avancée par plusieurs, qu'on enseignoit alors la médecine dans les écoles de la cathédrale, et même à l'entrée de l'église. « On a pu, dit-il, s'assembler et prendre des décisions près le bénitier, *ad cupam B. M. inter duas cupas*, sans qu'on doive en conclure qu'on y donnoit des leçons. Il en est de même de l'église de Sainte-Geneviève-la-Petite (des Ardents), de Saint-Eloi, de Saint-Julien-le-Pauvre, des Bernardins, des Mathurins, de Saint-Yves, etc. Tous ces endroits ne me paroissent point devoir être considérés comme des écoles, mais comme des lieux d'assemblée de la faculté, ou pour traiter des affaires de son corps, ou pour faire des actes de religion. »

un nouveau (1). Cette dernière salle, de forme ronde, est terminée par une coupole. Son pourtour est garni de gradins où se placent les étudiants. Huit colonnes doriques y soutiennent une corniche sur laquelle règne un balcon.

La première chapelle, achevée en 1502, fut démolie en 1529, et remplacée par une autre, qu'on transféra encore, en 1695, dans un endroit différent.

Quelques années avant la révolution les écoles avoient été transportées rue Saint-Jean-de-Beauvais, aux anciennes Écoles de Droit, mais les démonstrations anatomiques se faisoient toujours à l'amphithéâtre de la rue de la Bûcherie. C'étoit là aussi que la faculté tenoit ses assemblées, dans une salle au premier étage, ornée des portraits de tous ses doyens (2), et de plain-pied avec la chapelle (3).

Collège de Picardie (rue du Fouare.)

On comptoit autrefois dans cette rue quatre écoles pour les quatre nations de l'Université, et c'est pourquoi, dans plusieurs titres du treizième siècle, elle est appelée de *l'École* et des *Écoliers*. La nation de Picardie est la seule qui continua d'y demeurer jusque vers la fin du siècle dernier. En 1487 elle avoit obtenu la permission d'y faire construire une chapelle, qui fut dédiée, en 1506, sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Nicolas et de sainte Catherine.

Saint Guillaume Berruyer, que la nation de France honoroit comme son patron, étoit celui d'une chapelle qu'il y avoit autrefois dans cette rue. Il y a bien de l'apparence que c'étoit la chapelle des écoles de cette nation : elle ne subsiste plus depuis long-temps.

---

(1) En 1678, la plus grande partie des bâtiments avoit été refaite ou réparée par les bienfaits de M. Lemasle des Roches, chantre et chanoine de l'église de Paris.

(2) Le doyen de la faculté de médecine étoit élu tous les ans, le premier samedi d'après la Toussaint; mais on le continuoit ordinairement deux années dans sa charge. C'étoit lui qui indiquoit les assemblées, qui présidoit et concluoit à la pluralité des voix. Il avoit sa place au tribunal du recteur de l'Université, et y donnoit sa voix au nom de sa faculté. L'érection des professeurs se faisoit le même jour que celle des doyens.

(3) On donne encore des leçons d'anatomie dans une salle de cette maison.

Collège de Cornouaille (rue du Plâtre.)

La première fondation de ce collège fut faite en 1317, et non en 1380, comme plusieurs l'ont avancé, par *Galeran Nicolas* ou *Nicolaï* dit *de Grève*, clerc de Bretagne, qui, par son testament, laissa le tiers de ses biens aux pauvres écoliers du diocèse de Cornouaille ou Quimper-Corentin étudiants à Paris. Ses exécuteurs testamentaires n'accomplirent sa volonté qu'en 1321, et fondèrent alors cinq bourses, qu'ils laissèrent à la nomination de l'évêque de Paris. Ce prélat approuva le nouvel établissement en 1323, et ces boursiers, qui n'avoient point de domicile, furent placés dans le collège que Geoffroi du Plessis venoit de fonder. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1380, que Jean de *Guistri*, maître-ès-arts et en médecine, né dans le diocèse de Cornouaille, acheta, dans la rue du Plâtre, une maison, où il logea les cinq boursiers ses compatriotes, ajoutant à ce bienfait celui de fonder quatre bourses nouvelles (1); ses exécuteurs testamentaires trouvèrent dans ses biens de quoi en créer une cinquième, et il fut décidé que le nouveau collège seroit appelé *collège de Cornouaille*.

Un principal de ce collège, nommé Duponton, y fonda deux autres bourses en 1443, et en 1709 il y en eut encore une dernière, que l'on dut aux libéralités de M. Valot, conseiller au parlement et chanoine de Notre-Dame. Ce collège fut réuni, en 1763, à celui de Louis-le-Grand.

Collège de Lisieux (rue Saint-Jean-de-Beauvais.)

Il doit, suivant tous nos historiens, son origine à *Gui de Harcour*, évêque de Lisieux, qui laissa pour cet effet 1000 liv. par son testament, et 100 liv. pour le logement de vingt-quatre boursiers étudiant dans la faculté des arts: cet acte est de 1336. Au commencement du siècle suivant, Guillaume d'*Estouteville*, aussi évêque de Lisieux, fonda un autre collège sous le nom de *Torchi*, avec l'intention de le placer dans des maisons situées rue Saint-Étienne-des-Grès, qu'il avoit achetées

(1) L'un des nouveaux boursiers devoit être prêtre, et avoir 6 sous par semaine, les autres 4 sous, comme ceux de la première fondation.

de l'abbaye Sainte-Geneviève. Cependant, comme l'exécution de cette dernière partie du projet n'eut pas lieu sur-le-champ, il en est résulté sur la date de la fondation quelques difficultés, qu'il est facile de lever, en supposant, ce qui est très vraisemblable, que Guillaume d'Estouteville établit d'abord ses boursiers dans le collège de Lisieux, fondé par Gui de Harcour, et acheta en même temps les maisons où il vouloit les loger; que sa mort, arrivée en 1414, ne lui ayant pas laissé le temps de les y établir, Estoud d'Estouteville, son frère et son exécuteur testamentaire, se chargea de remplir sa dernière volonté, ce qui toutefois ne fut exécuté qu'en 1422. On voit en effet à cette époque douze théologiens et vingt-quatre artiens réunis dans ce collège, qui fut, par arrêt de la cour, nommée *de Torchi* (1), dit de Lisieux. Les douze théologiens étoient de la fondation de MM. d'Estouteville, et les vingt-quatre artiens étoient certainement ceux que Gui de Harcour avoit fondés; ce qui d'ailleurs est démontré par un arrêt du 19 juin 1430.

La chapelle de ce collège fut bâtie des deniers de l'abbé de Fescamp, sous l'invocation de saint Sébastien. La nomination des bourses appartenoit à ses successeurs et aux évêques de Lisieux. Le principal et le procureur étoient élus par les boursiers théologiens, le premier à vie, le second pour un an.

Comme le terrain qu'occupoient les bâtiments de ce collège entroit dans le dessein de la place qui devoit être ouverte devant la nouvelle église de Sainte-Geneviève, et que cependant son ancienneté sembloit exiger qu'il fût conservé, il fut ordonné, par arrêt du 7 septembre 1763, qu'il seroit transféré dans le collège de Louis-le-Grand, ce qui fut alors exécuté; mais des raisons particulières firent changer cet arrangement, comme nous ne tarderons pas à le dire (2).

---

(1) Le nom de *Torchi* étoit celui d'une terre appartenant à cette famille.

(2) Sauval fait mention d'un collège établi dans cette rue, et qui existoit encore en 1410; on le nommoit collège de *Suesse*, c'est-à-dire de Danemarck. Jaillot pense que ce pouvoit être celui de *Dace*, dont nous avons parlé à l'article du collège de Laon.

Il y avoit encore dans cette même rue, et près de Saint-Jean-de-Latran, un autre collège nommé le collège de *Tonnerre*. Un acte de 1406 nous apprend qu'il avoit été fondé par l'abbé et par les religieux de Saint-Jean-en-Vallée. Quant à son nom, il le devoit à l'abbé lui-même, lequel se nommoit Richard de Tonnerre. On ignore en quel temps ce collège a cessé d'exister.

La chapelle existe encore, ainsi que les bâtiments; une partie est occupée par des employés du gouvernement.

Collège des Lombards (rue des Carmes.)

On trouve aussi ce collège sous le nom de collège de *Tournai* ou d'*Italie*. Tous nos historiens s'accordent à lui reconnoître quatre fondateurs, tous domiciliés à Paris, André *Ghini*, Florentin, successivement évêque de Tournai, d'Arras et cardinal; François *de l'Hôpital*, bourgeois de Modène; Jean *Reinier*, bourgeois de Pistoie; et Manuel *Rolland*, de Plaisance. Mais la date de la fondation a fait naître entre eux des discussions trop minutieuses pour que nous croyons devoir les rapporter, d'où l'on peut conclure toutefois que l'acte n'en fut fait qu'en 1333, quoique les écoliers fussent établis depuis trois ans dans l'hôtel de l'évêque de Tournai, ce qui justifie la date de 1330, que portoit l'inscription gravée sur la porte de ce collège. André Ghini établit quatre bourses pour des Florentins; le sieur l'Hôpital, trois pour des écoliers du Modenois; Reinier, trois pour ceux de Pistoie; Rolland, une pour un étudiant de Plaisance: à défaut de sujets nés dans ces provinces, on devoit admettre indifféremment des élèves italiens, sous la condition qu'ils céderoient la place aussitôt qu'il s'en présenteroit avec toutes les qualités que demandoit la fondation. Les aspirants devoient être clercs, et n'avoir pas 20 liv. de rente pour être admis; on nomma trois proviseurs ou directeurs de ce collège; les fondateurs les mirent sous la protection de l'abbé de Saint-Victor et du chancelier de Notre-Dame; enfin il fut stipulé que la maison où ils demeuroient, située au mont Saint-Hilaire, seroit appelée *Maison des pauvres écoliers italiens de la charité de la bienheureuse Marie*.

Ce collège fut peu à peu abandonné, et deux causes y contribuèrent: d'un côté, la modicité des bourses, insuffisantes pour procurer aux élèves les besoins de première nécessité, dégoûta les Italiens de s'expatrier; de l'autre, les Universités nombreuses qui se formèrent dans leur propre pays leur procurèrent des ressources assez grandes pour qu'ils ne fussent plus obligés d'aller chercher l'instruction chez une nation étrangère. Les bâtiments qu'ils avoient occupés tomboient en ruine, et alloient devenir tout-à-fait inhabitables, lorsque deux prêtres irlandais, les sieur Maginn et Kelli, formèrent le dessein de les faire réparer en faveur des prêtres et des étudiants de leur nation.

Dès l'année 1623 Louis XIII avoit permis aux Irlandais de recevoir des legs et des donations dont l'objet devoit être de leur procurer la facilité de faire leurs études. Louis XIV avoit confirmé cette permission en 1672, en y ajoutant celle d'acheter une maison qui pût leur servir d'hospice. Celle dont ils firent l'acquisition étoit située rue d'Enfer, et ils y ont demeuré jusqu'en 1685. Ce fut pendant cet intervalle que les sieurs Maginn et Kelli jetèrent les yeux sur le collège des Lombards, espérant en faire une habitation plus commode pour leurs compatriotes; mais les trois proviseurs, qui l'habitoient encore, refusèrent d'abord de leur en céder la propriété, et se contentèrent de nommer onze Irlandais aux bourses vacantes depuis plusieurs années. Cette nomination fut confirmée en 1677; mais comme il étoit à craindre que ces nouveaux boursiers ne fussent inquiétés par des Italiens qui auroient pu venir réclamer leurs anciens droits, MM. Maginn et Kelli proposèrent de faire réédifier ce collège à leurs frais, sous la condition qu'ils en seroient proviseurs leur vie durant, et que ces places seroient toujours occupées à l'avenir par des sujets de leur nation; proposition qui fut acceptée, et que de nouvelles lettres-patentes confirmèrent en 1681. La reconstruction de ce collège fut exécutée en conséquence de cette transaction, et M. Maginn lui légua en outre 2,500 liv. de rente.

Malgré tous ces arrangements, il y eut, le 22 mars 1696, un acte d'association des boursiers irlandais à ceux du collège des Grassins. Un arrêt du parlement les renvoya, en 1710, au collège des Lombards. Toutefois cette association n'avoit eu lieu que pour les étudiants seulement, et ne comprenoit point ceux qui, après avoir fini leurs études, faisoient les préparations nécessaires pour pouvoir remplir dignement les fonctions de missionnaires en Irlande. Cette distinction fut consacrée par un arrêt du 20 mars 1728; ainsi cette maison devoit être à la fois considérée comme un séminaire et un collège: c'étoient deux communautés réunies.

On y comptoit, en 1776, cent prêtres et environ soixante clercs étudiants, dont le plus petit nombre payoit une très modique pension: la charité des fidèles faisoit le reste. A cette époque les clercs irlandais furent transférés dans la rue du Cheval-Verd, comme nous le dirons ci-après.

Quelques années auparavant les bâtiments du collège des Lombards

avoient été réparés, et la chapelle avoit été reconstruite par la libéralité de M. de Vaubrun (1). Son porche, de forme elliptique, et décoré de colonnes et de pilastres ioniques, avec entablement, avoit été élevé sur les dessins de *Boscry*, architecte (2).

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

Sur le maître-autel, un tableau représentant une Assomption; par *Jeaurat*.

Ces prêtres avoient aussi une petite bibliothèque.

Collège de Dormans-Beauvais (rue Saint-Jean-de-Beauvais.)

Ce collège doit sa fondation à *Jean de Dormans*, cardinal, évêque de Beauvais et chancelier. Il acheta, en 1365, les maisons que le collège de Laon avoit d'abord occupées, et cinq ans après y établit un maître, un sous-maître, un procureur et douze boursiers, nés dans la paroisse de Dormans en Champagne, ou, à leur défaut, dans le diocèse de Soissons. En 1371 et 1372 il fonda successivement douze nouvelles bourses, parmi lesquelles trois furent destinées à des écoliers pris dans les villages de Buisseul et d'Athis, au diocèse de Reims, et une quatrième à un religieux prêtre de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. La chapelle, dont Charles V voulut bien poser la première pierre, fut construite aux frais de *Miles de Dormans*, neveu du fondateur, et dédiée, en 1380, sous l'invocation de saint Jean l'évangéliste. Il y fonda quatre chapelains et deux clercs. Nos historiens parlent d'un nouveau chapelain et de cinq autres bourses fondés à diverses époques par différents particuliers.

La collation de toutes les places avoit été réservée au frère et au neveu du fondateur : l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes éleva à ce sujet quelques

---

(1) Guillaume Postel professa autrefois dans le collège des Lombards, et avec tant de célébrité, qu'on raconte que la grand'salle de cette maison ne pouvant contenir la foule de ceux qui venoient l'entendre, il étoit obligé de les faire descendre dans la cour, et de leur donner leçon par une des fenêtres.

(2) Ce collège est maintenant habité par des particuliers : la chapelle sert de magasin.

contestations, qui furent terminées par un concordat, homologué en 1389, qui, laissant la collation de la bourse du religieux de Saint-Jean-des-Vignes à l'abbé, transportoit à la cour du parlement tous les droits du fondateur après la mort de Guillaume de Dormans, son neveu. Depuis, M. le premier président et deux commissaires de cette cour ont toujours eu l'administration de ce collège.

Vers le commencement du seizième siècle, les professeurs qui enseignoient dans les écoles de la rue du Fouare s'étant retirés dans les colléges, celui de Beauvais tint des écoles publiques, et s'unit par la suite (en 1597) au collège de Presle, pour l'exercice des classes, ce qui subsista jusqu'en 1699, que cet exercice entier resta au seul collège de Beauvais. Depuis, les arrangements qui devoient incorporer le collège de Lisieux à celui de Louis-le-Grand n'ayant pu avoir leur entier effet, le collège de Beauvais fut choisi pour prendre la place que l'autre y devoit occuper, et les maisons qui lui appartenoient furent données au collège de Lisieux.

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

TABLEAU.

Sur le maître-autel, saint Jean l'évangéliste dans l'île de Pathmos; par *Lebrun*.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Au milieu du chœur, deux statues en cuivre sur un tombeau de marbre représentant Miles de Dormans, évêque de Meaux et archevêque de Sens, mort en 1405; et un autre évêque inconnu.

Six statues en pierre, représentant:

Jean de Dormans, chancelier de l'église de Beauvais, mort en 1380 (1).

Bernard de Dormans, Chambellan de Charles V, mort en 1381.

Renaud de Dormans, chanoine de Paris, maître des requêtes de l'Hôtel, etc., mort en 1380.

Jeanne Baube, femme de Guillaume de Dormans, et mère des trois personnages dont nous venons de parler, morte en 1405.

Jeanne de Dormans sa fille, mariée à Pierre de Rochefort et à Philibert de Paillart, morte en 1407.

Yde de Dormans, sa seconde fille, mariée à Robert de Nesle, morte en 1379.

---

(1) Cette statue est déposée aux Petits-Augustins; le masque et les mains sont en marbre.

Plusieurs savants et saints personnages ont professé dans ce collège. Saint François Xavier y donna des leçons de philosophie en 1531. Le fameux cardinal Arnauld d'Ossat fut aussi du nombre de ses professeurs ; et dans le siècle dernier l'administration en fut successivement remplie par deux hommes non moins recommandables par leurs talents éminents que par leurs vertus, le célèbre M. Rollin et M. Coffin.

Collège de Presles (rue des Carmes.)

Nous avons déjà parlé de la fondation de ce collège à l'article du collège de Laon. Nous avons dit comment les boursiers de ces deux établissements, réunis dans la même maison, ayant jugé à propos de se séparer, cette séparation, arrivée en 1333, produisit deux collèges particuliers. Ce changement fut autorisé par le pape Clément VI; et Philippe-le-Long, qui le confirma, voulut en même temps gratifier le collège dont nous parlons de vingt-quatre arpents de bois dans les forêts du Loup et de la Muette. Raoul de Presles, qui en étoit fondateur, traita alors avec Guide Laon du logement que les deux collèges avoient d'abord occupé, en lui faisant un contrat de 24 liv. de rente, et à ce moyen resta dans l'établissement, tandis que les boursiers de l'autre collège alloient se loger au clos Bruneau. Mais quelque temps après le collège de Beauvais, qui venoit d'être fondé dans la rue voisine, sur un terrain contigu à celui du collège de Presles, eut besoin à son tour de quelques bâtiments pour les écoles publiques qui s'y tenoient. On entra dans des arrangements nouveaux, au moyen desquels les cours publics furent partagés : il y eut quatre classes et quatre professeurs dans chacun des deux collèges, ce qui subsista jusqu'en 1699, que l'exercice entier des classes fut cédé au collège de Beauvais.

Le collège de Presles, fondé pour de pauvres écoliers du diocèse de Soissons, étoit composé de treize boursiers et de deux chapelains choisis parmi eux. Les chapelains devoient être nommés par les boursiers, et ceux-ci par la communauté. En 1704 on réduisit le nombre des boursiers à huit ; et en 1763 ce collège fut réuni à celui de l'Université.

Collège de Tréguier (place Cambrai.)

Une inscription qu'on lisoit sur la porte de ce collège portoit qu'il avoit été fondé en 1400, et Sauval, ainsi que ses copistes, avoient adopté cette date, qui ne pouvoit être que celle d'une reconstruction, car il est certain qu'il doit son origine à Guillaume de *Coatmohan*, grand-chantre de l'église de Tréguier, qui, par son testament du 20 avril 1325, le fonda pour huit boursiers, pris dans sa famille ou dans le diocèse de Tréguier. Les statuts que l'on fit pour ce collège en 1411 lui donnèrent de la réputation, et déterminèrent Olivier *Doujon*, docteur en droit, à y fonder, l'année suivante, six bourses nouvelles. Enfin, en 1575, ce collège fut considérablement augmenté par l'union qui lui fut faite du collège de *Karembert*. Celui-ci, qui portoit aussi le nom de *Laon*, parcequ'il avoit été créé pour des sujets de ce diocèse, étoit situé près de Saint-Hilaire. Du reste, nous ignorons par qui et à quelle époque il avoit été établi. Un M. de *Kergroades*, qui paroît avoir été parent du fondateur, et dont le consentement fut nécessaire pour opérer cette union, ne le donna qu'en se réservant la nomination des deux seules bourses qui y subsistoient encore. Ceci dura jusqu'en 1610, que le roi fit acheter le collège de Tréguier, pour élever le collège Royal sur son emplacement.

Le collège de Cambrai ou *des Trois-Évêques* (même place.)

Il faut rectifier ce qui a été dit de ce collège par la plupart des historiens de Paris, qui le présentent comme ayant eu à la fois trois fondateurs. La vérité est qu'il fut institué en 1348, par une disposition testamentaire de Guillaume d'*Auxonne*, évêque de Cambrai, et ensuite d'Autun. Ce prélat possesseur d'une maison et de jardins situés dans cet endroit, avoit formé le projet d'y fonder un collège, et d'affecter à cet établissement cette portion de ses biens : il chargea de l'exécution de ce projet Hugues *de Pomare*, évêque de Langres, par son testament du 13 octobre 1344 ; mais celui-ci mourut avant d'avoir pu remplir ses intentions. Il arriva en même temps que Hugues d'*Arci*, évêque de Laon, et depuis archevêque de Reims, mourut aussi sans avoir pu exécuter une fonda-

tion semblable qu'il s'étoit également proposée. Alors les exécuteurs testamentaires de ces trois prélats imaginèrent de se réunir, et instituèrent le collège dont nous parlons ici; c'est pour cette raison qu'il est souvent nommé collège *des Trois-Évêques*. L'acte qui contient cette donation est rapporté par Félibien sous la date de 1348. Mais la manière dont il est conçu semble prouver que ce collège renfermoit déjà des étudiants, et par conséquent que le premier établissement étoit antérieur.

La maison et les jardins que Guillaume d'Auxonne avoit laissés étoient plus que suffisants pour loger les boursiers; on prit sur les biens des autres fondateurs ce qui étoit nécessaire pour fournir à leur subsistance, ce qui produisit un fonds de 200 liv. de rente. On voit par les statuts que ce collège étoit composé d'un maître, d'un chapelain faisant l'office de procureur, et de sept boursiers. Ceux-ci étoient à la nomination du chancelier de l'église de Paris, auquel le chapelain, nommé lui-même par les anciens boursiers, les présentoit.

En 1612, le roi ayant voulu faire l'acquisition du collège de Cambrai pour la construction des bâtiments du collège Royal, les commissaires de Sa Majesté passèrent un acte portant qu'après l'achèvement de cet édifice, le principal et les boursiers du collège détruit y seroient logés; que la chapelle qu'on y bâtiroit deviendroit leur propriété; qu'il seroit fait un fonds de 1000 liv. de rente pour leurs dommages et intérêts; enfin qu'on n'abattroit les constructions que jusqu'à la grande porte, de manière qu'ils pussent continuer à y loger jusqu'à ce que le bâtiment qu'on leur destinoit fût en état de les recevoir. Cette portion d'édifice fut conservée plus longtemps qu'on ne l'avoit cru, parcequ'alors le collège Royal ne fut pas fini, et les boursiers de celui de Cambrai ne cessèrent point d'y demeurer jusqu'à leur réunion au collège de Louis-le-Grand.

Deux professeurs de la faculté de droit et le professeur de droit français, dont la chaire avoit été fondée, en 1680, par Louis XIV, donnèrent des leçons dans le collège de Cambrai jusqu'à la construction des nouvelles écoles, près de Sainte-Geneviève.

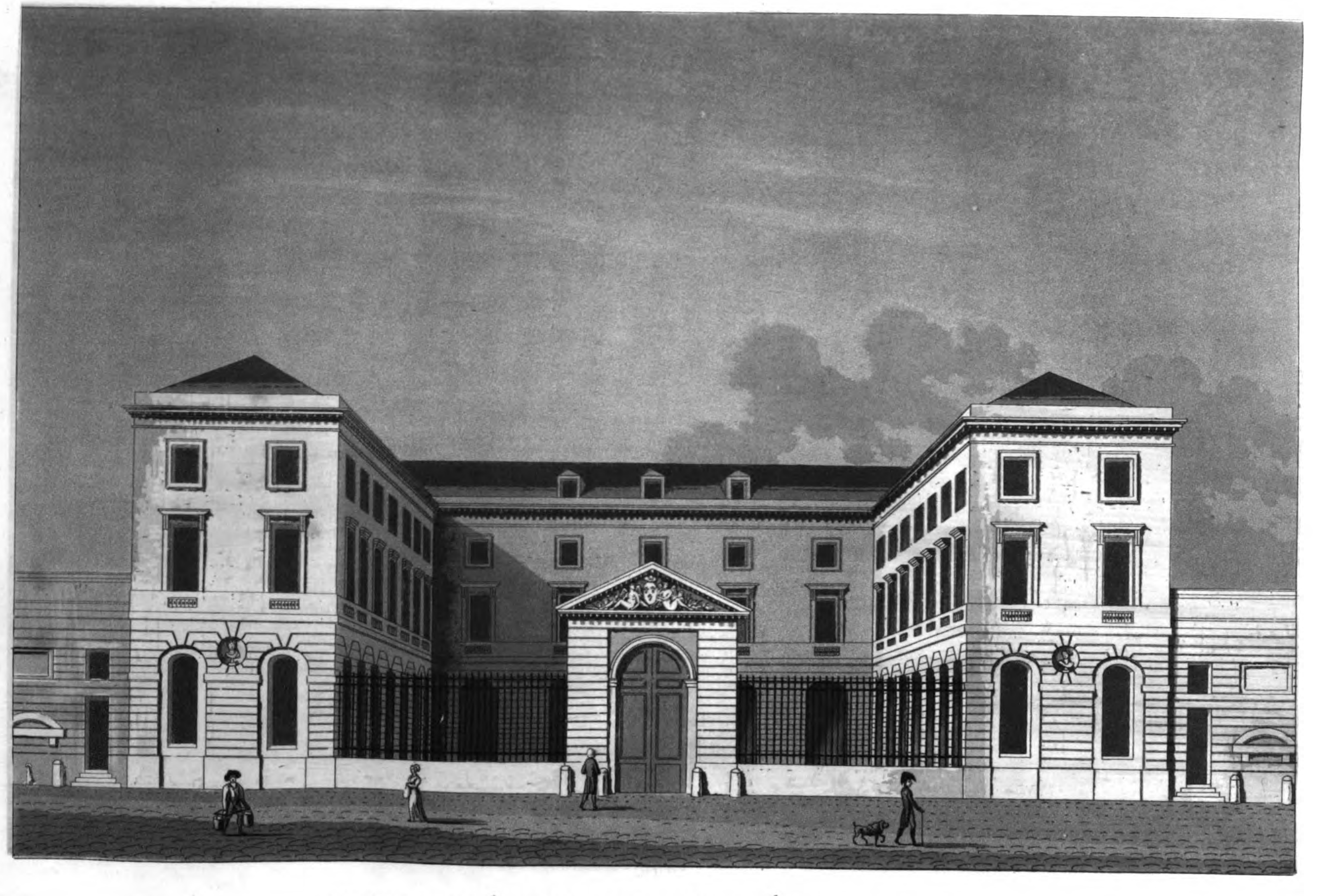
Collège Royal (même place.)

On a déjà pu voir dans cet ouvrage à quel dessein et dans quelles circonstances François Ier fonda cet établissement si digne d'un grand monarque. Il en avoit conçu l'idée dès le commencement de son règne, et son intention étoit de le placer à l'hôtel de Nesle (aujourd'hui le collège Mazarin); mais la guerre et les évènements qui la suivirent en firent d'abord remettre l'exécution, et d'autres projets succédèrent ensuite à ceux-ci. En rapprochant et en conciliant les dates diverses que nos historiens ont données à cette fondation, on trouve que le roi, après avoir manifesté, en 1529, ses intentions pour la construction de ce collège, fixa, dès 1530, le nombre et les honoraires des professeurs qu'il nomma et institua l'année suivante. Cette fondation, vraiment royale, devoit répondre à la magnificence d'un prince qui mettoit en tout de la noblesse et de la grandeur : douze professeurs en langue hébraïque, grecque et latine devoient recevoir par an 200 écus d'or pour honoraires, être logés dans ce collège, et y donner des leçons gratuites à six cents écoliers. Les circonstances n'ayant pas permis de construire les édifices projetés, les professeurs continuèrent d'enseigner dans les salles du collège de Cambrai et dans d'autres collèges; mais si l'on en excepte cette partie du projet, toutes les autres clauses en furent remplies scrupuleusement; et même François Ier, faisant plus qu'il n'avoit promis, et voulant donner une preuve éclatante de l'affection particulière qu'il portoit à cette institution, donna, en 1542, aux professeurs la qualité de conseillers du roi, le droit de *committimus* (1), et les fit mettre sur l'état comme *commensaux* (2) de sa maison. C'est à ce titre qu'ils continuèrent jusqu'à la fin de prêter serment entre les mains du grand-aumônier.

François Ier avoit fondé les chaires royales pour les savants les plus célèbres, sans aucune distinction de regnicoles et d'étrangers, et le sage

(1) Voyez tome Ier, page 291.

(2) Les *commensaux* étoient les officiers des maisons du roi, de la reine, des enfants de France, des princes du sang. Au droit de *committimus*, ils joignoient celui d'être exempts de corvée, de guet de garde. Ils avoient droit de présence sur les juges des seigneurs, droits honorifiques dans les églises avant les marguilliers, etc., etc.



VUE EXTÉRIEURE du COLLÉGE ROYAL.

parti qu'il avoit pris, de consulter sans cesse, dans l'exécution de son projet, les hommes distingués dans les sciences et les lettres, qui remplissoient sa cour, il avoit été assez heureux pour ne faire que de très bons choix. Ses successeurs n'y portèrent pas sans doute la même attention, et plus d'une fois des hommes médiocres usurpèrent dans cet illustre corps des places qui n'appartenoient qu'au vrai mérite; cependant la succession des maîtres y présente un plus grand nombre de noms célèbres que dans aucun autre corps littéraire; et l'on peut assurer qu'il n'en est aucun qui, à nombre égal, ait produit autant d'ouvrages sur toutes les parties des connoissances humaines. Henri II y fonda une nouvelle chaire d'éloquence latine; Charles IX, une de philosophie grecque et latine, et une de chirurgie; Henri III, une de langue arabe. Ce monarque avoit pris solennellement l'engagement de mettre à exécution le projet de François I[er] relativement à la construction des bâtiments où devoient se réunir les professeurs, et à la dotation du nouveau collège; mais les guerres civiles et les malheurs affreux dans lesquels elles le jetèrent le réduisirent bientôt à ne pouvoir plus même payer les gages de ces professeurs. Leur fidélité n'en fut point ébranlée, et pendant tous les orages de la ligue, malgré leur extrême misère, et tout ce qu'ils avoient à craindre de la fureur des factieux, ils restèrent invariablement attachés à ce prince et à son successeur Henri IV, qui en fut instruit, et qui se déclara leur plus zélé protecteur. Le duc de Sulli partagea ces sentiments de bienveillance de son maître; et ce fut à sa sollicitation et à celle du cardinal du Perron que ce prince prit la résolution de faire enfin construire les logements et les écoles qui leur étoient nécessaires. Il fut décidé qu'on abattroit le collège de Tréguier, qui menaçoit ruine, et que sur cet emplacement on feroit élever un bâtiment de trente-trois toises de long sur vingt de large. On devoit y pratiquer quatre grandes salles, et disposer l'étage supérieur pour y placer la bibliothèque royale de Fontainebleau. Il étoit même question d'y établir une imprimerie, des ateliers pour les artistes, et de doter cette maison de dix mille écus de rente. La mort funeste de ce grand roi suspendit l'exécution d'un projet aussi magnifique, mais ne le détruisit pas entièrement. Trois mois après, Louis XIII, accompagné de la reine sa mère, vint poser la première pierre de la seule aile de ce bâtiment qui alors ait été entièrement achevée; c'étoit celle qui avoit été destinée pour loger la

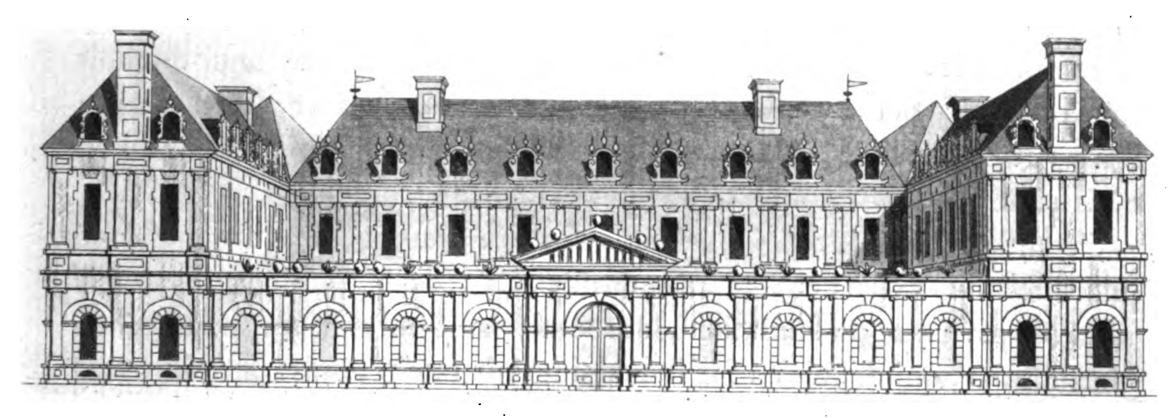
bibliothèque. Les troubles de la régence ayant bientôt fait cesser les travaux, on y pratiqua trois salles, qui servirent d'écoles aux professeurs, mais ils n'eurent ni logements ni augmentations de gages.

Henri IV avoit fondé dans ce collège une chaire d'anatomie et de botanique; Louis XIII en créa une seconde de langue arabe et une de droit canon; Louis XIV y ajouta une chaire de langue syriaque, une seconde de droit canon, et une de droit français. C'est à quoi se bornèrent les bienfaits de ce monarque, protecteur magnifique des sciences et des lettres, mais qui probablement ne sentit pas de quelle importance étoit le seul établissement où les jeunes gens, après le cours ordinaire des études, pussent trouver des guides sûrs pour se perfectionner dans tout genre de science ou de littérature auquel ils voudroient se livrer. Cependant la situation des professeurs devenoit de jour en jour plus fâcheuse : réduits, vers la fin de ce règne, à un petit nombre d'auditeurs, brouillés depuis long-temps avec l'Université, qui répandoit contre eux de fâcheuses impressions dans l'esprit des élèves, mal payés de modiques appointements qui n'étoient plus en rapport avec les besoins de la vie, ils étoient sur le point d'abandonner leurs travaux, lorsqu'à l'avènement de Louis XV, le duc de La Vrillière, qui avoit alors la direction de ce collège, proposa au conseil un plan qui fut adopté, et empêcha la ruine d'un établissement si utile et si important. Il consistoit à faire rentrer dans le sein de l'Université les professeurs royaux, qui n'auroient jamais dû en être séparés, et par conséquent à leur donner une part dans le produit des messageries affecté aux besoins de cette compagnie. L'exécution de ce plan ranima les exercices du collège Royal; et quelques changements utiles dans la destination de plusieurs chaires qui étoient doubles ou triples dans des genres d'enseignements peu suivis, même tout-à-fait abandonnés, donnèrent le moyen d'y faire professer de nouvelles branches de science et de littérature, sans charger le trésor de nouvelles dépenses, de manière qu'il y eut dans le collège Royal, outre l'inspecteur chargé de veiller à la discipline, vingt professeurs, dont les attributions furent fixées, par un arrêt du conseil de 1773, dans l'ordre suivant :

Une chaire pour l'hébreu et le syriaque.
Une——pour l'arabe.
Une——pour le turc et le persan.
Une chaire pour le grec.
Une——pour l'éloquence latine.
Une——pour la poésie.

Une chaire pour la littérature française.
Une——pour la géométrie.
Une——pour l'astronomie.
Une——pour la mécanique.
Une——pour la physique.
Une——pour la médecine pratique.
Une——pour la physique expérimentale.
Une——pour l'anatomie.
Une chaire pour la chimie.
Une——pour l'histoire naturelle.
Une——pour le droit canon.
Une——pour le droit de la nature et des gens.
Une——pour l'histoire et la morale.
Une——pour les mathématiques, fondée par Ramus.

Sur les nouveaux fonds accordés au collège Royal, on avoit trouvé le moyen de distraire une somme suffisante pour la réparation des constructions déjà faites; mais cette institution laissoit toujours à désirer un bâtiment qui pût contenir à la fois les écoles et des logements convenables pour les professeurs. La reconstruction totale en fut arrêtée en 1774, la première année du règne de Louis XVI; et M. le duc de La Vrillière posa la première pierre du nouveau bâtiment le 22 mars de la même année. Cet édifice, construit sur les dessins de M. *Chalgrin*, présente l'ordonnance noble et simple d'un corps de logis flanqué de deux pavillons en retour, qu'unit entre eux une double grille avec un portail surmonté d'un fronton. Il n'y a que des éloges à donner au caractère d'architecture choisi par l'artiste, et à la manière dont il a exécuté cette conception.



Ancien Collège Royal.

Collège du Plessis-Sorbonne (rue Saint-Jacques.)

Ce collège doit son nom à Geoffroi du Plessis, notaire apostolique et secrétaire de Philippe-le-Long (1). Il le fonda, en 1317, pour quarante étudiants pris dans les diocèses de Tours, Saint-Malo, Reims, Sens, Évreux et Rouen, et donna pour cet établissement différents revenus; et une maison avec cours, jardins et vergers, située rue Saint-Jacques, et qui s'étendoit jusqu'à la rue Fromentel et à celle des Cholets, nommée alors Saint-Symphorien (2). Il y avoit déjà dans cette maison une chapelle de la Sainte-Vierge, et au-dessus de la porte un oratoire sous le nom de Saint-Martin. Le collège en prit le nom de *Saint-Martin-du-Mont*, et le fondateur, qui se réserva la collation des bourses, et la faculté de faire par la suite les changements qu'il jugeroit à propos, établit pour supérieurs de cet établissement les évêques d'Évreux et de Saint-Malo, l'abbé de Marmoutier, le chancelier de l'église de Paris, et le maître particulier du collège.

Quelque temps après, Geoffroi du Plessis fonda le collège de *Marmoutier* à côté de celui de Saint-Martin; et quoi qu'en aient dit Dubreul et Corrozet, l'acte de fondation prouve qu'il ne changea point les dispositions déjà faites en faveur de ce dernier collège pour accroître les avantages de sa nouvelle fondation. Sur quatre maisons qu'il possédoit encore dans ce même endroit, il se réserva, sa vie durant, la plus grande, qui donnoit sur la rue Chartière, et fit don des trois autres à l'abbaye de Marmoutier: il n'y eut de commun entre ces deux collèges que la chapelle que l'on bâtissoit.

S'étant ensuite fait religieux dans cet ordre, auquel il avoit témoigné une affection si particulière, Geoffroi profita de la faculté qu'il s'étoit réservée par l'acte de fondation, et soumit les deux collèges à l'abbé de Marmoutier, qui depuis en fut le seul administrateur; puis, par son testa-

(1) La bulle de confirmation donnée par le pape Jean XXII n'est que du 30 juillet 1322; mais Jailllot a prouvé que le collège existoit avant cette époque, et dès 1317.

(2) Il affecta vingt bourses aux artiens, dix aux philosophes, et dix aux théologiens ou étudiants en droit canon. Les petites bourses étoient fixées à 2 sous par semaine, celles des philosophes à 4 sous, et celles des théologiens à 6 sous. Le fondateur établit en même temps trois chapelains, dont les bourses étoient les mêmes que celles des théologiens, et le maître ou principal eut 8 sous par semaine.



ment, réduisit à vingt-cinq bourses les quarante qu'il avoit d'abord fondées. Ce collège de Marmoutier subsista jusqu'en 1637, que la réforme introduite dans cette abbaye le rendit inutile. Les bâtiments en furent vendus aux Jésuites en 1641, pour accroître le collège de Louis-le-Grand.

A l'égard de celui de Saint-Martin-du-Mont, il ne tarda pas à prendre le nom de son fondateur; car, dans tous les actes de l'abbaye de Sainte-Geneviève qui le concernent, il n'est indiqué, dès le quatorzième siècle, que sous le titre de collège du Plessis. La modicité de ses revenus occasionna une diminution successive de ses boursiers; mais quoiqu'il se soutînt encore par la réputation que lui avoit acquise sa discipline et le mérite de ses professeurs, ses bâtiments menaçoient ruine au commencement du dix-septième siècle, et l'établissement étoit loin d'avoir en lui-même des ressources suffisantes pour les réparer, lorsque des circonstances heureuses vinrent tout à coup les lui procurer. Le cardinal de Richelieu avoit eu besoin de l'emplacement du collège de Calvi pour la construction de l'église de Sorbonne. L'équité ne permettoit pas de le détruire sans le remplacer; aussi ce ministre ordonna-t-il, par son testament, qu'il seroit bâti un autre collège sur le terrain enclavé entre les rues de Sorbonne, des Noyers et des Maçons; mais les dépenses énormes qu'auroit entraînées l'exécution d'un semblable projet en firent changer les dispositions. En conséquence il fut convenu que les héritiers du cardinal feroient unir un collège à la maison de Sorbonne, et qu'ils paieroient une certaine somme pour les bâtiments ou réparations qu'on seroit obligé d'y faire. On jeta les yeux sur celui du Plessis, non, comme l'ont pensé quelques auteurs, à cause de la conformité de son nom avec celui du cardinal (1), mais parcequ'alors l'abbaye de Marmoutier étoit possédée par un neveu de cette éminence (Amador Jean-Baptiste de Vignerod), et qu'on espéroit avoir plus facilement son consentement que celui de tout autre. Il céda en effet, sans aucune difficulté, son droit de supériorité sur ce collège à la maison Sorbonne, ainsi que tous les biens et revenus qui en dépendoient, réservant seulement la collation des bourses, dont deux seroient à la présentation de l'évêque d'Évreux, et deux à celle de l'évêque de Saint-Malo. Par l'acte passé à cet effet en 1646, la maison de Sorbonne fut tenue d'entretenir à ses frais

(1) On sait qu'il se nommoit du Plessis-Richelieu.

les bâtiments, et de faire instruire les boursiers sous la direction et l'administration d'un principal et d'un procureur, qui seroient docteurs ou bacheliers. C'est depuis cette époque que ce collége fut appelé du Plessis-Sorbonne. Il soutint d'ailleurs jusqu'à la fin son ancienne renommée, et il n'en étoit aucun dans toute l'Université où la discipline scolastique fût mieux observée, et qui eût produit un plus grand nombre d'élèves distingués.

Dans les derniers temps, les bourses, réduites au nombre de dix, et extrêmement médiocres, étoient à la nomination du roi (1).

Le collège de Louis-le-Grand (même rue.)

Sans perdre de temps à discuter divers petits faits relatifs à la fondation de ce collége, et sur lesquels nos historiens ne sont pas d'accord, nous dirons simplement que l'institut des Jésuites, auquel on en doit l'établissement, ayant été approuvé, en 1540 et 1549, par deux bulles de Paul III, Ignace de Loyola, fondateur de *la Société de Jésus*, envoya sur-le-champ quelques-uns de ses disciples à Paris. Plusieurs personnes prétendent que dès 1540 ils demeuroient au collége du Trésorier, et en 1542 à celui des Lombards. La première de ces deux assertions paroît dépouillée de preuves; quant au collége des Lombards, ils ne tardèrent pas à le quitter pour aller loger dans l'hôtel de Clermont, qui appartenoit au cardinal du Prat. Cette Éminence les combla de bienfaits, leur procura, avec le logement, une honnête subsistance, et, ce qui n'étoit pas moins important pour eux, la protection du cardinal de Lorraine. Ce fut par les soins de celui-ci qu'ils obtinrent, en 1551, des lettres-patentes par lesquelles Henri II permettoit leur établissement, mais à Paris seulement. Les oppositions de l'évêque, du parlement et de l'université suspendirent l'effet de cette faveur; soutenus par les Guises, qui gouvernoient entièrement Catherine de Médicis et son fils François II, les Jésuites se virent sur le point de triompher de ces obstacles: la mort du jeune monarque vint leur susciter des obstacles nouveaux. Malgré les

(1) Il sert maintenant de logement à des professeurs de la nouvelle Université.

différentes lettres de jussion adressées au parlement par Charles IX, la cour jugea qu'avant de les vérifier il étoit à propos de renvoyer les Jésuites devant l'assemblée générale du clergé, qui se tint à Poissi en 1561, pour y faire approuver leur institut. C'est là qu'ils furent enfin admis en France sous certaines conditions, à titre de société et de collège; et comme le parlement ne consentit à l'enregistrement qu'en 1562, c'est cette dernière date qu'on peut regarder comme celle du véritable établissement légal des Jésuites à Paris; celui de leur collège est encore postérieur, quoique Dubreul et ceux qui l'ont suivi en marquent l'institution en 1550.

Le projet du cardinal du Prat avoit toujours été de procurer à ces Pères un collège à Paris, et ce fut dans cette intention qu'à sa mort, arrivée en 1560, il leur fit plusieurs legs considérables, indépendamment des donations qu'il leur avoit déjà faites. Dès qu'ils en eurent obtenu la possession, jaloux de remplir l'intention du fondateur, ils cherchèrent un emplacement convenable, et achetèrent en 1563 un grand hôtel situé dans la rue Saint-Jacques, et connu sous le nom de la *cour de Langres* (1). Cette acquisition fut amortie en 1564. Alors, munis de la simple permission du recteur de l'Université, et des lettres de scolarité qu'il leur fit expédier la même année, ils commencèrent à ouvrir leurs cours, et donnèrent à leur maison le nom de *collège de Clermont de la Société de Jésus*. Mais à peine avoient-ils commencé à professer, qu'un nouveau recteur leur défendit l'exercice des classes, défense contre laquelle ils crurent devoir s'élever, et qui les jeta dans de nouveaux embarras et dans d'interminables contestations. Heureusement pour eux la cause fut appointée, et ces pères, en attendant la décision, se trouvèrent autorisés à continuer les leçons publiques qu'ils avoient commencées. Les talents supérieurs et la célébrité des professeurs qu'ils employoient attirèrent bientôt dans leur collège un si grand nombre d'écoliers, tant externes que pensionnaires, qu'il fallut penser à en augmenter les bâtiments. Les Jésuites achetèrent à cet effet plusieurs maisons voisines en 1578 et 1582. Ils firent, dans cette dernière année, construire une chapelle, dont la

(1) Il étoit ainsi nommé parcequ'il avoit appartenu à Bernard de La Tour, évêque de Langres.

première pierre fut posée par Henri III. Tous ces édifices furent reconstruits en 1628.

Ce collége s'est successivement agrandi par l'acquisition d'une ruelle et de quelques autres maisons, mais principalement par celle du collége de Marmoutier, dont nous avons déjà parlé, et du collége du Mans, dont ils ne prirent possession qu'en 1682, cinquante-sept ans après le marché qu'ils en avoient fait. Ils y furent autorisés par un arrêt du conseil de cette même année; Louis XIV, qui confirma cette acquisition par ses lettres-patentes, voulut en payer le prix de ses propres deniers (1); et pour mettre le comble à ses bienfaits, il leur fit expédier des lettres nouvelles, par lesquelles il déclaroit le collége des Jésuites de fondation royale. Même avant cette dernière faveur, ces pères avoient déjà ôté l'inscription placée sur leur porte principale, *collegium Claromontanum Societatis Jesu*, pour y substituer celle de *collegium Ludovici Magni*.

Les Jésuites continuèrent de professer dans ce collége, rivalisant de zèle et de succès avec les plus célèbres institutions de l'Université jusqu'en 1763, époque de la destruction de leur ordre. Alors les bâtiments qu'ils avoient occupés furent donnés à l'Université par lettres-patentes de la même année, pour y tenir ses assemblées et former un collége général, auquel ont été réunis les boursiers de tous les colléges où il n'y avoit pas plein et entier exercice (2).

---

(1) Il fit donner à cet effet la somme de 53,156 liv.

(2) La translation du collége de Lisieux y avoit déjà été ordonnée en 1762, celle du collége de Beauvais le fut en 1763. Voici les noms des autres colléges réunis à celui de Louis-le-Grand:

Le collége de Notre-Dame, dit des Dix-Huit.
——— des Bons-Enfants.
——— du Trésorier.
——— des Cholets
——— de Bayeux.
——— de Laon.
——— de Presle.
——— de Narbonne.
——— de Cornouaille.
——— d'Arras.
——— de Tréguier.
——— de Bourgogne.
——— de l'Ave-Maria.

Le collége d'Autun.
——— de Cambrai.
——— de Justice.
——— de Boissi.
——— de Maître-Gervais.
——— de Dainville.
——— de Fortet.
——— de Chanac.
——— de Reims.
——— de Séez.
——— du Mans.
——— de Sainte-Barbe.
——— de Grand-Mont.

Le temporel de ce collège étoit régi par une administration, dont les membres, nommés par le roi, avoient pour président le grand-aumônier (1).

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, trois tableaux, représentant, l'un, Jésus-Christ au milieu des docteurs; les deux autres, saint Charlemagne et saint Louis; par *Restout*.

Collège des Cholets (rue des Cholets.)

Nos historiens, qui varient beaucoup entre eux sur la date de la fondation de ce collège, s'accordent tous à dire que le cardinal Jean Cholet, légat en France, avoit légué, par son testament, en 1289, une somme de 6000 liv., pour fournir aux frais de la croisade publiée contre Pierre d'Aragon; qu'étant mort le 2 août 1292, et la guerre étant terminée, ses exécuteurs testamentaires employèrent cette somme à l'établissement d'un collège. Il est assez difficile de croire qu'en 1289 Jean Cholet ait destiné une somme quelconque au succès d'une expédition contre un prince qui étoit mort quatre ans avant la date de ce testament; quoi qu'il en soit, une partie de ses biens fut effectivement employée à cette fondation. Jean de Bulles, archidiacre du Grand-Caux dans l'église de Rouen, et l'un des exécuteurs du testament de cette Éminence, offrit la maison où il demeuroit, vis-à-vis la chapelle Saint-Symphorien, et même en céda gratuitement la moitié, ce qui lui mérita d'être considéré comme second fondateur de ce collège. Il faut, suivant Jaillot, fixer cet évènement à l'année 1291. On joignit bientôt à cette première acquisition celle d'une maison voisine, et les droits d'indemnité en furent payés à l'abbaye Sainte-Geneviève en 1295, seconde date qui a induit en erreur le plus grand nombre de ceux qui ont parlé de cette fondation.

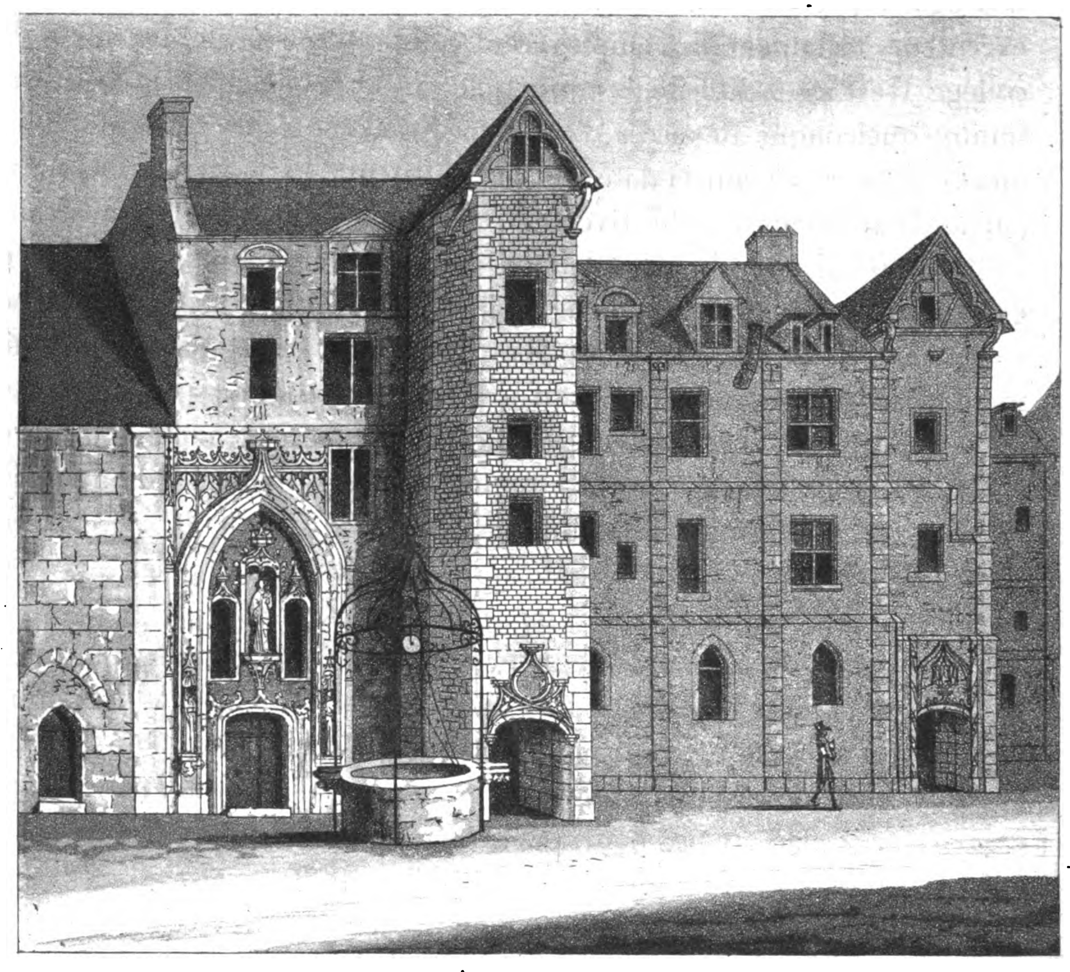
Ce collège avoit été fondé seulement pour seize boursiers théologiens; mais les exécuteurs testamentaires étant morts, le cardinal Le Moine, qui leur fut substitué, confirma les statuts, ajouta quatre boursiers dont l'emploi étoit de célébrer l'office divin, et fit acheter une maison adjacente pour y placer vingt boursiers grammairiens. Tous ces boursiers devoient être pris dans les diocèses d'Amiens et de Beauvais.

Quoique le cardinal eût nommé quatre chapelains, cependant il n'y

(1) Le collège de Louis-le-Grand est maintenant un des lycées de Paris.

avoit point de chapelle dans ce collège, et l'office se faisoit dans celle de Saint-Symphorien. Ce ne fut qu'en 1504 que, du consentement de l'évêque et de l'abbé de Sainte-Geneviève, on en fit bâtir une qui fut dédiée sous l'invocation de sainte Cécile, en mémoire du fondateur, cardinal, prêtre du titre de sainte Cécile. Le collège des Cholets, qui étoit sans exercice, fut réuni, en 1763, à celui de l'Université (1).

(1) Ce collège, dont il reste encore des parties habitées par des particuliers, offre sur sa façade des sculptures gothiques qui n'ont point encore été remarquées, et qui sont au nombre des plus élégantes et des plus délicates qu'il y ait à Paris. Ses portes tellement basses, qu'elles excèdent à peine la hauteur d'un homme, présentent encore une singularité très remarquable. Ce monument n'a jamais été gravé que dans cet ouvrage.



Vue extérieure du Collège des Cholets.

Collège et communauté de Sainte-Barbe (rue de Reims.)

Ce sont deux établissements différents formés dans le même lieu, mais dans des temps divers. Plusieurs de nos historiens se sont trompés sur la date de la fondation du collège, qu'ils font moins ancienne qu'elle ne l'est de plus de 100 ans. L'abbé Lebeuf, qui la place avec raison en 1430, prétend que ce collège n'entra en plein exercice que vers 1500. Cependant, si l'on en croit Jaillot, Jean Hubert, docteur en droit canon, qui le fonda

avoit point de chapelle dans ce collège, et l'office se faisoit dans celle de Saint-Symphorien. Ce ne fut qu'en 1504 que, du consentement de l'évêque et de l'abbé de Sainte-Geneviève, on en fit bâtir une qui fut dédiée sous l'invocation de sainte Cécile, en mémoire du fondateur, cardinal, prêtre du titre de sainte Cécile. Le collège des Cholets, qui étoit sans exercice, fut réuni, en 1763, à celui de l'Université (1).

(1) Ce collège, dont il reste encore des parties habitées par des particuliers, offre sur sa façade des sculptures gothiques qui n'ont point encore été remarquées, et qui sont au nombre des plus élégantes et

Collège et communauté de Sainte-Barbe (rue de Reims.)

Ce sont deux établissements différents formés dans le même lieu, mais dans des temps divers. Plusieurs de nos historiens se sont trompés sur la date de la fondation du collège, qu'ils font moins ancienne qu'elle ne l'est de plus de 100 ans. L'abbé Lebeuf, qui la place avec raison en 1430, prétend que ce collège n'entra en plein exercice que vers 1500. Cependant, si l'on en croit Jaillot, Jean Hubert, docteur en droit canon, qui le fonda sur un emplacement pris à cens de l'abbaye Sainte-Geneviève (1), y plaça dès le principe des professeurs amovibles : on en a compté jusqu'à quatorze, dont neuf enseignoient les humanités, quatre la philosophie, et un la langue grecque. Toutefois on ne trouve point qu'il eût de dotation dès son origine, et on le considéroit moins alors comme un collège proprement dit, que comme une maison louée par des professeurs qui donnoient des leçons générales dans les salles, et recevoient dans les chambres quelques élèves auxquels ils accordoient des soins particuliers. Cet établissement portoit dès-lors le nom de *Sainte-Barbe*.

Il arriva, en 1556, que Robert Dugast, aussi docteur-régent en droit canon, ayant acquis les quatre cinquièmes de cette maison, forma le projet d'y établir un collège régulier. Par l'acte de cette fondation, daté de cette même année, il institua un principal, un chapelain et un procureur, tous les trois prêtres ou sur le point de l'être, et qui devoient être des diocèses d'Evreux, de Rouen, de Paris ou d'Autun. La nomination des boursiers, qui étoient au nombre de quatre, fut réservée au plus ancien conseiller-clerc du parlement, au chancelier de l'église et université de Paris, et au doyen des professeurs en droit. Les biens qu'il affecta à cet établissement furent amortis par des lettres de Henri II, données dans la même année 1556.

Il paroît certain qu'il y eut dans ce collège un plein exercice, lequel y subsista jusqu'à ces temps malheureux de la ligue où la monarchie pensa s'écrouler sur ses fondements, et où tant d'institutions furent altérées ou

(1) Ce territoire, d'abord planté de vignes, avoit depuis été occupé par l'hôtel et les jardins des évêques de Châlons, et par un hôtel contigu appelé le *Château-Fétu*.

détruites. Il fut interrompu alors, et les leçons n'y ont jamais été rétablies. La mauvaise situation des affaires de ce collège le força même, dans le siècle suivant, de vendre à l'Université une partie de son emplacement, pour acquitter les dettes qu'il avoit contractées. Par cet acte, qui est de 1687, cette compagnie s'engagea à lui payer la somme de 48,750 livres, tant pour le libérer de ses créanciers, que pour lui procurer les moyens de bâtir une chapelle (1).

Ce fut vers ce temps-là que se forma la communauté annexée depuis à ce collège. Un docteur de Sorbonne, nommé Germain Gillot, avoit sacrifié une partie considérable de sa fortune pour fournir à la subsistance d'un certain nombre d'étudiants qu'il faisoit élever dans différents collèges. M. Thomas Durieux, aussi docteur de Sorbonne, l'un des élèves de M. Gillot, et son successeur dans cet acte de charité, voyant l'Université devenir propriétaire de la plus grande partie du collège de Sainte-Barbe, profita de cette occasion pour en louer les bâtiments, ainsi que ceux qui étoient restés à ce collège, et y rassembla en 1588 tout son petit troupeau sous le nom de *Communauté de Sainte-Barbe*. Depuis, ayant été nommé principal du collège du Plessis, cet homme respectable se trouva dans une situation à donner des soins encore plus assidus à ses enfants d'adoption, qui venoient prendre des leçons dans ce collège, et qui n'ont point cessé de les y prendre jusque dans les derniers temps.

L'institution de Ste-Barbe se faisoit tellement remarquer par la sévérité de sa discipline et par le succès de ses études, que, dans le siècle dernier, elle attira l'attention du monarque. Louis XV, voulant en 1730 donner à ce collège des marques éclatantes d'une protection spéciale, daigna s'attribuer la nomination à la supériorité, qu'il réunit avec la principalité du collège du Plessis, sous l'inspection particulière de l'archevêque de Paris. Dans les derniers temps, la communauté de Ste-Barbe étoit encore composée, indépendamment des anciens boursiers, de trente-six théologiens, auxquels étoient attachés un supérieur local et trois maîtres chargés des conférences; de quarante-huit philosophes, sous un supérieur local et quatre maîtres; enfin de cent douze humanistes, conduits par douze maîtres particuliers.

(1) Elle fut construite en 1694, et bénite la même année.

Saint Ignace, qu'on nommoit alors *Inigo*, avoit fait ses études dans ce collège. On y a vu professer plusieurs hommes célèbres, entre autres, Jean-François Fernel, premier médecin de Henri II, et George Buchanan, poëte et historien.

Le collège de Coqueret (rue Chartière.)

Il y a une telle obscurité répandue sur l'origine de ce collège, qu'il étoit impossible d'assurer même qu'il ait jamais existé. Dubreul, copié par Piganiol et autres, nous apprend seulement que Nicole Cocquerel (ou plutôt Coqueret) avoit tenu de petites écoles dans la basse-cour de l'hôtel de Bourgogne; qu'il vendit ce lieu à Simon Dugast; et que celui-ci eut pour successeur dans la principalité du collège Robert Dugast, son neveu, fondateur du collège de Ste-Barbe. Ce récit, qui souffre lui-même beaucoup de difficultés (1), n'est pas suffisant sans doute pour éclaircir l'histoire d'un établissement dans lequel on ne voit depuis plusieurs siècles ni principal ni boursiers. Dès 1571 la maison avoit été saisie: elle fut depuis judiciairement vendue une seconde fois, et n'a point cessé d'appartenir à des particuliers. A la fin du siècle dernier, il n'en restoit plus qu'un petit bâtiment rue Chartière, dans lequel s'étoit établie une manufacture de carton.

Collège de Reims (rue des Sept-Voies.)

Ce collège doit son origine à Gui de Roye, archevêque de Reims, qui en ordonna la fondation par son testament, en 1409, année de sa mort (2). On voit par cet acte que l'intention de ce prélat étoit d'y mettre, par préférence, des sujets nés dans les terres affectées à la mense archiépiscopale de Reims, dans sa terre de Roye, ou dans celle de Murel. Cette disposition testamentaire, contestée d'abord par ses héritiers, fut maintenue par une

---

(1) Le testament du sieur Coqueret est de 1463, et le collège de Sainte-Barbe ne fut fondé qu'en 1556.

(2) Il périt malheureusement à Voltri, en allant au concile de Pise, le 8 juin de cette même année.

transaction qu'ils passèrent avec les écoliers de Reims (1), alors étudiants à Paris, et qui étoient destinés à remplir les bourses. Ceux-ci firent en conséquence l'acquisition de l'hôtel de Bourgogne, qui leur fut vendu le 12 mai 1412 par Philippe, comte de Nevers et de Rhétel. En 1414 on institua un maître particulier, un chapelain et un procureur dans ce collège. Les troubles qui agitèrent Paris quelques années après pensèrent l'anéantir presqu'au moment où il venoit d'être établi; en 1418 il fut pillé, presque détruit, et demeura désert jusqu'en 1443, que Charles VII le rétablit, et y annexa le collège de Rhétel qui tomboit en ruines.

Ce collège de Rhétel n'étoit ni voisin de celui de Reims, ni contigu, comme l'ont dit plusieurs auteurs; il étoit situé dans la rue des Poirées. Gaultier de Launoi l'avoit créé pour les écoliers du Rhételois, et Jeanne de Bresle y avoit fondé depuis quatre bourses pour des écoliers du comté de Porcien. Lors de l'union, presque tout le revenu de ce collège étoit dissipé; alors il n'y avoit même plus de boursiers.

Cette union soutint pendant quelque temps le collège de Reims, dont l'administration supérieure passa entre les mains de l'archevêque. Toutefois il tomba successivement dans une état si misérable, qu'en 1699 il étoit déjà sans boursiers, et qu'en 1720 il n'y restoit que deux officiers. M. le cardinal de Mailli, archevêque de Reims, entreprit alors de le rétablir, et chargea de ce soin M. Le Gendre, chanoine de Notre-Dame, qui dressa des statuts, établit dans ce collège un principal, un chapelain, et trouva le moyen d'y réunir huit boursiers pris dans les lieux désignés par les fondateurs. En 1745 on en reconstruisit la façade, et en 1763 il fut réuni à celui de l'Université.

Collège de la Merci (même rue.)

Presque tous nos historiens ont placé l'érection de ce collège en 1520. Jaillot lui donne cinq ans de plus d'ancienneté. Il dit que Nicolas Barrière, bachelier en théologie, et procureur général de l'ordre de la Merci, désirant procurer aux religieux de son ordre la facilité d'étudier à Paris, traita

---

(1) A la tête de leurs noms on lit celui du fameux Jean *Gerson*, qui depuis fit tant d'honneur à l'Église et à l'Université.

avec Alain d'Albret, comte de Dreux, d'une place et d'une masure qui faisoient partie de son hôtel, et que le contrat en fut passé à Dreux le 15 mai 1515. Cet établissement n'eut pas une longue durée, car dès 1611 il n'y avoit plus dans la maison qu'un seul religieux, et la chapelle abandonnée étoit entièrement découverte. Ce collège, dans le siècle dernier, n'étoit plus qu'un hospice de la maison de cet ordre établie rue du Chaume (1).

Collège de Fortet (même rue.)

Pierre Fortet, chanoine de l'église de Paris, avoit ordonné, par son testament du 12 août 1391, la fondation d'un collège où il y auroit un principal et huit boursiers (2), et destiné pour l'emplacement de cette institution une maison appelée *les Caves*, située au bout de la rue des Cordiers; mais il ne voulut point que ce projet fût réalisé de son vivant, et mourut en 1394, laissant ce soin à ses exécuteurs testamentaires.

Ceux-ci offrirent au chapitre Notre-Dame la commission de remplir la volonté du testateur: le chapitre l'accepta, et ne trouvant pas la maison léguée propre à établir un collège, il acquit, en 1397, de M. de Listenoi, seigneur de Montaigu, une maison qu'il possédoit rue des Sept-Voies, et la fit disposer telle qu'elle devoit être pour une semblable institution. On nomma le principal, les boursiers, et on leur donna des statuts le 10 avril de la même année.

Aux bourses fondées originairement dans ce collège, plusieurs particuliers en ajoutèrent successivement onze nouvelles. Dès l'an 1560 les bâtiments en avoient été reconstruits: on l'augmenta encore depuis, en y joignant l'hôtel des évêques de Nevers et celui de Marli-le-Chatel (3).

La chapelle étoit sous l'invocation de saint Geraud, en son vivant seigneur d'Aurillac (4).

---

(1) Voyez tome II, page 549.

(2) Quatre devoient être d'Aurillac, sa patrie, ou du diocèse de Saint-Flour, et quatre de la ville de Paris.

(3) C'est dans le collège de Fortet que furent tenues les premières assemblées de la Ligue. (*Voyez* pag. 87.)

(4) Les bâtiments de ce collège forment maintenant plusieurs maisons particulières.

Collège de Montaigu (même rue.)

Il est redevable de sa fondation à la maison des Aycelin, plus connue sous le nom de Montaigu, illustre par son ancienneté et par les dignités qui furent la preuve et la récompense de ses services. Gilles Aycelin, archevêque de Rouen et garde des sceaux, en fut le premier fondateur. Propriétaire de plusieurs maisons dans les rues des Sept-Voies et de Saint-Symphorien, il chargea, par son testament du 13 décembre 1314, Albert Aycelin, évêque de Clermont, son héritier, de loger de pauvres écoliers dans une partie de ces bâtiments, et de louer ou de vendre les autres pour fournir à leur subsistance.

L'évêque de Clermont se conforma aux volontés de son oncle, et soutint cet établissement jusqu'à sa mort, arrivée en 1328. Gilles et Pierre Aycelin ses frères furent alors chargés de le diriger, mais les circonstances où ils se trouvoient (1) ne leur permirent point de s'en occuper, et ce collège resta pendant près de quarante ans privé de chef et de protecteur. Cependant les biens destinés à la fondation se dissipoient, les bâtiments tomboient en ruine, lorsque Pierre Aycelin, qui, de prieur de Saint-Martin-des-Champs, étoit devenu successivement évêque de Nevers, de Laon, cardinal et ministre d'état, voulut, par ses bienfaits, relever cette institution d'une ruine qui sembloit inévitable, et fonda six boursiers, dont deux devoient être prêtres, et les quatre autres clercs étudiants en droit canon ou en théologie.

Cette fondation, portée dans le testament du cardinal de Laon, daté du 7 novembre 1387, fut d'abord attaquée par Louis Aycelin de Montaigu de Listenoi son neveu; mais il ne tarda pas à se rétracter, ce qu'il fit à la sollicitation de son oncle maternel, Bernard de La Tour, évêque de Langres, et du cardinal de Thérouenne, et consentit à l'exécution des volontés du testateur, sous la condition que ce collège porteroit le nom de Montaigu, que les armes de cette maison seroient placées sur la porte principale, et que les boursiers, suivant l'intention du cardinal de Laon, seroient pris, par préférence, dans le diocèse de cette ville.

(1) Pierre étoit entré dans l'ordre de Saint-Benoît, et Gilles étoit alors employé dans des négociations importantes.

Les statuts, dressés en 1402 par Philippe de Montaigu, évêque d'Évreux et de Laon, et l'un des exécuteurs testamentaires du cardinal, soumirent ce collège à l'autorité du chapitre de Notre-Dame, et d'un des descendants du fondateur; mais soit que l'inspection en eût été négligée, soit que la modicité des revenus n'eût pas permis de faire les dépenses nécessaires pour les réparations, avant la fin du siècle, les bâtiments menaçoient, pour la seconde fois, d'une ruine prochaine, et il ne restoit plus aucune ressource pour les réparer.

Tel étoit l'état déplorable de ce collège, auquel, dit un historien (1), il restoit à peine 11 sous de rente, lorsque le chapitre Notre-Dame en donna, en 1483, la principalité au célèbre Jean Standonc (2). Il parvint, par son zèle et par des travaux assidus, à soutenir cet établissement, ou pour mieux dire, il en fut le second fondateur. Un projet grand et utile se présenta d'abord à sa pensée: ce fut d'y former une société d'ecclésiastiques capables de remplir toutes les fonctions du saint ministère, d'instruire la jeunesse et d'annoncer les vérités de l'évangile par toute la terre. Ses ressources étoient loin d'égaler son dévouement et sa charité: il en trouva dans la pieuse libéralité de l'amiral de Graville et du vicomte de Rochechouart. Les offres que ces deux seigneurs firent au chapitre de Notre-Dame, de rétablir les bâtiments, de faire construire une chapelle, d'y fonder deux chapelains, et d'entretenir douze boursiers, furent acceptées avec reconnoissance, et ratifiées par un acte du 16 avril 1494; l'année suivante le service divin fut célébré dans la nouvelle chapelle qu'on venoit de faire construire.

Ces boursiers devoient faire un corps séparé de ceux qui formoient le collège, car Jean Standonc n'avoit voulu créer cette communauté qu'en faveur des pauvres; et en effet les règlements qu'il fit annoncent l'extrême pauvreté et la vie austère de ceux qui la composoient. Dans les commencements ils alloient aux Chartreux recevoir, avec les indigents, les aliments que ces religieux faisoient distribuer à la porte de leur monastère; la nourriture qu'on leur donna ensuite consistoit en pain, légumes, œufs ou harengs, le tout en très petite quantité. Ils ne

(1) M. Crevier.

(2) Voyez tome II, page 498.

mangeoient jamais de viande, ne buvoient point de vin. Leur habillement se composoit d'une cape de drap brun très grossier, fermée par devant, et d'un camail fermé devant et derrière, ce qui les fit appeler les *pauvres capettes de Montaigu*.

Il paroît, par les règlements, qu'il y avoit alors dans cette communauté quatre-vingt-quatre pauvres écoliers, en l'honneur des douze apôtres et des soixante-douze disciples, de plus le maître, appelé le *père* ou *ministre des pauvres*, le procureur et deux correcteurs. Ces officiers devoient être présentés par le prieur des Chartreux, et constitués par le grand-pénitencier de l'église de Paris.

L'austérité de ces statuts fut adoucie depuis, principalement par un nouveau règlement homologué au parlement en 1744, en vertu duquel les boursiers furent dispensés de réciter certains offices, et obtinrent la permission de faire gras à midi seulement: le soir, ils ne prenoient qu'une collation très frugale.

Le collège de Montaigu s'augmenta depuis considérablement par les libéralités de plusieurs personnes, et par les acquisitions que leurs dons lui permirent de faire des hôtels ou collèges du Mont-Saint-Michel, de Vezelai, etc., et de celui des évêques d'Auxerre. Ce collège étoit de plein exercice, et dans les derniers temps le nombre des bourses s'élevoit à près de soixante (1).

Le collège d'Hubant ou *de l'Ave-Maria* (rue de la Montagne-Sainte-Geneviève.)

Ce collège fut fondé, en 1336, par Jean de Hubant, conseiller du roi, dans une maison qu'il avoit achetée du monarque lui-même dès 1327. Il y établit et fonda quatre bourses en faveur de quatre pauvres étudiants, affectant à leur entretien une maison située rue des Poirées, une autre sise au cloître Sainte-Geneviève, et la troisième partie des dîmes du territoire de Sormillier. L'abbé, le prieur de Sainte-Geneviève et le grand-maître du collège de Navarre furent nommés pour faire exécuter cette fondation.

(1) Ce collège est maintenant changé en maison d'arrêt.

Jaillot pense qu'elle fut faite dans la maison de la rue Sainte-Geneviève, où ce collège resta établi jusqu'au moment de sa réunion. Cependant le censier de Sainte-Geneviève de 1380 n'en parle point à l'article de cette rue; mais à celui de la rue des *Almandiers* on lit: « Les écoliers « de Hubant, pour leur maison à l'Image-Notre-Dame.......... tenant « d'un côté à Jean de Chevreuse, d'autre au jardin du comte de Blois. » On voit par le même censier qu'ils avoient deux autres maisons joignant celle-ci, et une troisième vis-à-vis. Quant au nom de l'*Image-Notre-Dame* que portoit celle que nous venons de citer, il lui fut donné parcequ'au-dessus de la porte il y avoit une figure de la Vierge, aux pieds de laquelle étoient écrits ces deux premiers mots de la salutation angélique, *Ave, Maria*; cette inscription ne tarda pas à devenir le nom du collège, et fit presque oublier celui du fondateur.

Ce collège a été réuni à celui de l'Université.

Collège des Grassins (rue des Amandiers.)

Il doit son origine à M. Pierre Grassin, sieur d'Ablon, conseiller au parlement: ce magistrat laissa, par son testament du 16 octobre 1569, une somme de 30,000 liv., laquelle devoit être employée selon la disposition de M. Thierri Grassin, son frère et son exécuteur testamentaire, et par le conseil de M. Le Cirier, évêque d'Avranches, à fonder un collège de pauvres; ou s'il le trouvoit plus convenable, à bâtir sur l'eau une maison pour les pauvres malades. En cas que son fils vînt à mourir sans enfants, la somme destinée à cette fondation devoit être doublée. Celui-ci ne survécut pas long-temps à son père, et augmenta la fondation de 1200 liv. L'exécuteur testamentaire, Thierri Grassin, s'étant décidé à faire bâtir un collège, acheta, le 26 avril 1571, de M. de Mesmes, une partie de l'hôtel d'Albret, consistant en une grande maison et deux petites contiguës à la première. Les 1er et 15 mai suivants il acheta encore quatre autres maisons voisines. A ces acquisitions, qui remplissoient les intentions des fondateurs, il ajouta ses propres bienfaits, et acheva de consolider cet établissement en lui léguant sa bibliothèque, et environ 3,000 liv. de rente.

Les bâtiments de ce collège ne furent achevés qu'en 1574, quoique la

première acquisition pût en faire remonter l'origine jusqu'en 1571, date qu'a donnée de préférence l'abbé Lebeuf. La chapelle fut bénite en 1578, sous l'invocation de la Vierge.

En 1696 on transporta, comme nous l'avons déjà dit, dans ce collège la fondation faite quelques années auparavant dans celui des Lombards, en faveur des pauvres étudiants irlandais. Ils y restèrent jusqu'en 1710, qu'un arrêt du parlement les fit retourner dans leur premier domicile.

La fondation primitive du collège des Grassins étoit pour un principal, un chapelain, six grands boursiers et douze petits: vers la fin du dix-septième siècle, le mauvais état du temporel de cette maison mit dans la nécessité de suspendre douze de ces bourses jusqu'au moment où l'acquittement des dettes permettroit de les rétablir. Ce moment fut accéléré par les libéralités de M. Pierre Grassin, seigneur d'Arci, directeur général des monnoies de France, libéralités qui furent assez grandes pour rendre à ce collège toute son ancienne splendeur. Les bourses, destinées par préférence aux pauvres écoliers de Sens et des environs, étoient à la collation de l'archevêque de cette ville (1).

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, Notre Seigneur bénissant des petits enfants; par *Hallé*.

Sur la porte de la sacristie, la résurrection du fils de la veuve de Naïm; par *Simon Vouet*.

Vis-à-vis, le départ de Tobie; par *Lebrun*.

Le collège des Grassins étoit de plein exercice.

Écoles de droit (place Sainte-Geneviève.)

Personne n'ignore que les Francs, devenus maîtres de cette partie des Gaules à laquelle ils ont donné leur nom, continuèrent à s'y gouverner par leurs lois et leurs coutumes, laissant aux peuples vaincus les lois romaines sous lesquelles ils avoient vécu depuis la conquête de Jules-César.

(1) Ce collège est maintenant destiné au logement de divers artistes.



VUE EXTÉRIEURE de L'ECOLE de DROIT.

Ces lois des Francs, connues sous les noms de *Salique*, *Gombette*, *Ripuaires*, furent, suivant les apparences, le seul code qu'ils suivirent tant que dura la première race de nos rois. Charlemagne, qui vouloit faire revivre les sciences et les lettres, ranimer la civilisation presque éteinte dans ces vastes contrées, sentit l'insuffisance d'une législation aussi barbare, et promulgua, sous le titre de *Capitulaires*, un code de lois civiles et ecclésiastiques, auxquelles Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve firent de nombreuses additions : telles furent nos lois sous la seconde race jusqu'à l'établissement du régime féodal.

Cependant, dès le cinquième siècle, l'empereur Théodose II ayant fait rassembler toutes les ordonnances portées par les empereurs romains ses prédécesseurs, en avoit formé un code qui reçut son nom, et qu'il fit publier en 438. Ce recueil fut augmenté dans le siècle suivant par Justinien Ier. Il y joignit d'abord, en 534, les décisions des jurisconsultes sur diverses matières de législation; en 541 il y ajouta les nouvelles constitutions publiées sous son règne, et cette compilation nouvelle, devenue la loi écrite de tous les peuples soumis à son autorité, fut connue sous le nom de *Pandectes* ou *Digeste*.

Cette précieuse collection, négligée dans l'Orient aussitôt après la mort de Justinien (1), perdue dans la suite des temps, et entièrement oubliée, fut heureusement retrouvée en 1133, au siège de la ville d'Amalfi par l'empereur Lothaire II. Les Pisans, qui avoient concouru à la prise de cette ville, demandèrent ce manuscrit pour toute récompense des services qu'ils avoient rendus : ils l'obtinrent, et les Pandectes, revues et mises en ordre par un savant jurisconsulte allemand (2), furent, peu de temps après, enseignées publiquement à Ravenne et à Boulogne. De ces écoles fameuses la connoissance s'en répandit bientôt dans l'Europe entière; et l'on peut fixer au milieu du douzième siècle l'époque à laquelle elle s'introduisit parmi nous.

L'enthousiasme que produisit en France le Code de Justinien fut grand,

(1) L'empereur Basile et ses successeurs firent une autre compilation de lois sous le nom de *basiliques*. Dans l'Occident, et particulièrement dans la partie des Gaules, où l'on suivoit le droit écrit, on ne connoissoit que le Code Théodosien, les Institutes de Caïus et l'Édit perpétuel.

(2) Irnerius.



et l'étude du droit civil y devint si générale, que l'Université en conçut des alarmes. Comme dans ces temps grossiers les ecclésiastiques étoient presque les seuls qui s'adonnassent aux lettres, et qui eussent quelque teinture des sciences, on craignit que cette étude, plus recherchée et par conséquent plus lucrative, ne les détournât de celle du droit canon, que les intérêts et les préjugés de cette compagnie lui faisoient considérer comme beaucoup plus importante; et pour en arrêter les progrès, elle crut nécessaire de réclamer l'autorité des papes et des conciles. Celui de Tours, tenu en 1163, se contenta d'interdire cette étude aux ecclésiastiques; mais Honorius III alla plus loin, et défendit d'enseigner le droit civil à qui que ce fût, sous les peines civiles et canoniques les plus sévères.

Si l'on en croit Rigord, les défenses de ce pape ne furent pas exactement observées; du reste, quoiqu'elles ne s'étendissent point sur le droit canon, et que ses professeurs fussent dès-lors agrégés à l'Université, on ne trouve point qu'ils eussent encore de lieu affecté pour donner leurs leçons; ce n'est que vers la fin du quatorzième siècle qu'il est fait mention d'écoles de droit situées rue Saint-Jean-de-Beauvais. Sauval dit qu'elles furent établies, en 1384, par Gilbert et Philippe-Ponce, au lieu même où depuis logea Robert Étienne. Si cette anecdote est vraie, il en faut conclure que ces écoles ont été transportées depuis de l'autre côté de la rue, car la maison qu'elles occupoient encore dans le siècle dernier étoit située vis-à-vis celle de ce célèbre imprimeur. Dubreul s'est contenté de dire qu'il y avoit de grandes et de petites écoles, et qu'en 1464 le bâtiment fut réparé de bonnes murailles, dont la toise ne coûtoit que 16 sous. Jaillot ajoute qu'en 1495 il avoit été augmenté de deux masures et d'un jardin, qu'on acheta du chapitre Saint-Benoît.

Comme les actes qui font mention de ces écoles ne disent point positivement qu'on y enseignât le droit civil, il est probable que la défense faite par le Saint-Siège continuoit à y être observée, et qu'on n'y enseignoit que le droit canon. Toutefois cette défense n'étoit que pour la ville de Paris seulement, et les élèves, après avoir pris dans cette ville leurs degrés dans cette dernière science, alloient étudier le droit civil dans les provinces, où cette étude étoit sinon autorisée, du moins tolérée. En 1563 et 1568 on voit le parlement permettre de professer à Paris le droit civil, et cette

permission cesser dès 1572; enfin Louis XIV, par son édit du mois d'avril 1679, ordonna que les leçons publiques du droit romain seroient rétablies, et l'année suivante ce monarque voulut qu'à l'avenir il y eût un professeur en droit français dans chaque Université.

Cette faculté, la seconde de l'Université, étoit composée de six professeurs en droit civil et canonique, d'un professeur en droit français et de douze docteurs agrégés. Ils continuerent à occuper les écoles de la rue Saint-Jean-de-Beauvais jusque vers la fin du dix-huitième siècle; mais ces écoles, qui d'ailleurs étoient très incommodes, menaçant ruine de toutes parts, on prit la résolution d'en construire de nouvelles, et sur un plan plus digne d'une si belle institution. Elles furent élevées au côté gauche de la grande place ouverte devant la nouvelle église Sainte-Geneviève, et sur les dessins de M. *Soufflot*. C'est un grand bâtiment de très belle apparence, dont la façade est ornée de quatre colonnes ioniques qui soutiennent un fronton triangulaire, portant dans son tympan les armes du roi. L'architecte, par une innovation qui ne doit pas sembler heureuse, a jugé à propos de donner la forme d'une courbe rentrée à toute la façade de ce monument.

Après une messe solennelle, célébrée à Sainte-Geneviève le 24 novembre 1772, et un discours public prononcé par l'un des professeurs, la faculté des droits, ayant à sa tête le doyen d'honneur et les docteurs honoraires, prit possession de ces nouvelles écoles, dans lesquelles elle commença dès le lendemain tous ses exercices (1).

CURIOSITÉS DES ÉCOLES DE DROIT.

TABLEAUX.

Dans la grand'salle, au premier, le portrait en pied de Louis XV, revêtu de ses habits royaux.

Dans la salle des examens, le grand plan de Paris; de l'abbé de *La Grive*.

SCULPTURES.

Le buste en marbre de M. de Trudaine, et les portraits de plusieurs autres magistrats.

---

(1) Ce monument n'a point changé de destination.

Le séminaire des Clercs irlandais (rue du Cheval-Verd.)

Jean Lée, prêtre irlandais échappé à la persécution de la reine Élisabeth, étant venu se réfugier à Paris avec six écoliers de sa nation, fut reçu avec eux au collège de Montaigu; ceci arriva en 1578. Le nombre de ces réfugiés s'étant bientôt augmenté, on les transféra au collège de Navarre, qu'ils quittèrent encore pour aller occuper une maison qu'avoit louée pour eux, au faubourg Saint-Germain, le président l'Escalopier. Nous avons dit comment, en 1677, ils furent établis avec les prêtres irlandais au collège des Lombards, où ils restèrent jusqu'en 1776, époque à laquelle ils vinrent occuper, rue du Cheval-Verd, une maison plus commode, qu'ils durent au zèle et à la libéralité de leur supérieur, M. l'abbé Kelly.

Le but de cet établissement étoit de former à l'état ecclésiastique de jeunes Irlandais, pour les mettre en état de faire ensuite des missions dans leur pays.

La chapelle, bâtie sur les dessins de M. *Bellanger*, architecte, est d'une grande simplicité. Au-dessus une grande salle servoit de bibliothèque (1).

La communauté des Eudistes (rue des Postes.)

La plupart de nos historiens de Paris ont oublié de parler de cette communauté, dont l'existence n'est pas même indiquée sur la plus grande partie des plans. C'étoit une congrégation de prêtres séculiers instituée sous le nom de *Jésus* et de *Marie* par le P. Eudes, dont nous avons déjà parlé. Il en avoit puisé l'esprit et conçu le dessein dans la congrégation de l'Oratoire, dont il étoit membre, et destina ces prêtres à diriger les séminaires et à faire des missions. Son projet reçut sa première exécution à Caen, où il fut autorisé par des lettres-patentes données en 1643.

La double utilité de cet institut engagea quelques personnes pieuses à appeler les Eudistes à Paris, et M. de Harlai approuva; en 1651, la donation qu'on leur fit de la moitié d'une maison située près de l'église Saint-Josse, qu'ils desservirent pendant quelque temps, et dont l'un d'eux fut même nommé curé. Mais cette maison ayant été vendue, ils

(1) Cette maison est encore occupée par des prêtres de cette nation.

acquirent en 1703 celle dont nous parlons, et dans laquelle ils demeurèrent jusque dans les derniers temps. Toutefois leur intention ne fut d'abord que de s'en servir comme d'un hospice, car on les voit depuis cette époque établis dans la cour du palais, et chargés de desservir la basse Sainte-Chapelle.

Ce ne fut qu'en 1727 qu'ils vinrent habiter la rue des Postes, et que le concours des deux puissances leur procura enfin un établissement permanent. Un décret de l'archevêque de Paris du 28 juillet 1773 les y maintint sous le titre de communauté et de séminaire pour les jeunes gens de cette congrégation; et il leur fut permis en conséquence d'acquérir jusqu'à 6,000 liv. de rente.

Le maître-autel de la chapelle étoit décoré d'un Christ; sans nom d'auteur.

Séminaire Anglais (même rue.)

Ce séminaire fut établi en 1684 par quelques prêtres anglais, sous le nom et l'invocation de *saint Grégoire-le-Grand*. Les lettres-patentes données à cet effet par Louis XIV sont datées de cette année, et portent la permission d'établir une communauté d'ecclésiastiques séculiers anglais. L'archevêque de Paris y joignit son consentement en 1685.

La chapelle de ce séminaire, extrêmement petite, n'offroit rien de remarquable.

Séminaire du Saint-Esprit et de l'Immaculée Conception (même rue.)

Cet institut doit son existence à M. Claude-François Poulart des Places, prêtre du diocèse de Rennes. Convaincu que le défaut de fortune empêchoit souvent de jeunes étudiants d'entrer dans les séminaires, et de suivre leur vocation, ce pieux ecclésiastique en aida d'abord quelques-uns, et forma ensuite le projet de les réunir en communauté. Cet établissement, dont la charité et l'humilité étoient la base, et auquel plusieurs personnes respectables s'empressèrent de coopérer, fut formé en 1703 rue Neuve-Sainte-Geneviève. M. Poulart voulut qu'on ne reçût dans son séminaire que des jeunes

gens capables d'étudier en philosophie ou en théologie ; et qu'après le temps destiné à cette étude ils pussent encore résider deux ans dans cette maison, pour se préparer complètement aux fonctions du sacerdoce. Du reste il exigea qu'ils ne prissent aucun degrés, qu'ils renonçassent à l'espoir des dignités ecclésiastiques, qu'ils se bornassent à servir dans les pauvres paroisses, dans les postes déserts ou abandonnés, pour lesquels les évêques ne trouvoient presque point de sujets, enfin à faire des missions tant dans le royaume que dans nos colonies.

Cet établissement parut si utile, qu'il ne tarda pas à obtenir de puissantes protections : le clergé, assemblé en 1723, lui assigna une pension. Il en obtint une autre du roi en 1726, avec des lettres de confirmation. Placé d'abord, comme nous venons de le dire, rue Neuve-Sainte-Geneviève, il fut transféré en 1731 dans la rue des Postes, au moyen d'un legs de 40,000 liv. que Charles Le Baigue, prêtre habitué de Saint-Médard, avoit fait à ce séminaire par son testament du 17 septembre 1723. Avec cette somme ils achetèrent d'abord une maison à laquelle ils firent depuis des réparations et des augmentations considérables. La première pierre des bâtiments neufs fut posée en 1769 par M. de Sartine.

La façade de ces bâtiments avoit été construite sur les dessins de M. *Chalgrin ;* il étoit aussi l'architecte de la chapelle, dont l'intérieur étoit décoré d'un ordre ionique (1).

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

SCULPTURES.

Sur la porte extérieure, un bas-relief représentant des missionnaires qui instruisent des nègres; par *Duret.*

Dans l'intérieur, deux autres bas-reliefs; par le même.

Dans la salle des exercices, une Assomption; par *Adam* cadet.

Une salle pratiquée au-dessus de la nef contenoit la bibliothèque.

Cette maison étoit chargée de fournir les missionnaires des colonies de Cayenne et du Sénégal.

(1) Les bâtiments de cette communauté et les deux établissements précédents sont occupés maintenant par des pensions ou par des particuliers.

Collège de Pharmacie et jardin des Apothicaires (rue de l'Arbalête.)

Nous avons fait mention dans le quartier précédent d'un hôpital institué par le sieur Houel dans la maison connue sous le nom de Sainte-Valère, et des évènements qui en changèrent peu à peu la destination; on a vu que le jardin qu'il avoit formé vis-à-vis cet établissement, et destiné à la culture des médicinales, avoit été conservé : les apothicaires et les épiciers, qui, dans le dix-septième siècle, ne formoient encore qu'une seule communauté, acquirent, en 1626, la propriété de ce jardin, et le 2 décembre de la même année achetèrent la maison située rue de l'Arbalête, ce qui leur procura les moyens d'ouvrir leur entrée principale sur cette rue, et d'y faire construire le bâtiment qui existe encore aujourd'hui. Les pharmaciens devinrent ensuite les seuls maîtres de l'établissement, qui fut érigé en collège. Une inscription en lettres d'or, sur une table de marbre noir, apprenoit que cette érection avoit été faite en 1777.

Il y avoit dans ce collège six professeurs, qui, pendant les trois mois d'été, y donnoient des leçons publiques sur la chimie, la botanique et l'histoire naturelle; et tous les ans le lieutenant-général de police y distribuoit solennellement des médailles (1) aux élèves qui s'étoient le plus distingués dans ces études.

Cette maison possédoit un très joli cabinet d'histoire naturelle, un laboratoire de chimie, une bibliothèque, etc. Elle étoit aussi décorée de sculptures et de tableaux. Dans le jardin, les plantes étoient distribuées suivant la méthode de Tournefort (2).

CURIOSITÉS.

TABLEAUX.

Dans la grande salle, au-dessus de la porte, Louis XIV donnant le poids marchand au corps des épiciers; sans nom d'auteur.

Sur la cheminée, Hélène et Ménélas arrivant en Égypte, et recevant du roi de cette contrée plusieurs plantes médicinales; par *Vouet*.

---

(1) Ces prix avoient été fondés par M. Le Noir, dernier lieutenant de police.

(2) Cet établissement n'a point changé de destination.

Les portraits en médaillons de MM. Rouelle frères, chimistes renommés.

Au pourtour de la salle, les portraits des anciens gardes de la communauté des épiciers et apothicaires.

SCUPLTURES.

Entre deux croisées de la même salle, le buste de M. Le Noir.

Ecole des Savoyards (rue Saint-Étienne-des-Grès.)

Cette école de charité, établie en 1732, étoit due au zèle et à la charité de M. l'abbé de Pontbriand. S'étant avisé un jour d'interroger, sur la religion, un Savoyard déjà avancé en âge qui venoit de lui rendre quelque service, il le trouva dans une ignorance si profonde des vérités les plus importantes, qu'il résolut aussitôt de travailler à l'instruction de ces pauvres gens. Plusieurs personnes charitables auxquelles il communiqua son projet l'approuvèrent, et voulurent y prendre part. Ils se partagèrent aussitôt les divers faubourgs où étoient établies les chambrées des Savoyards (1), leur annoncèrent les bonnes dispositions où l'on étoit pour eux, et trouvèrent dans ces malheureux tant de docilité et de reconnoissance, que l'on put commencer aussitôt les catéchismes que l'on vouloit instituer. Les premiers se firent à Saint-Benoît; et bientôt, vu le grand éloignement des différents quartiers où les Savoyards étoient logés, on en établit de nouveaux dans plusieurs paroisses de Paris; à Saint-Merri, pour les Savoyards du Marais; au séminaire des Missions-Étrangères, pour ceux du faubourg Saint-Germain; à Saint-Sauveur, pour le faubourg Saint-Laurent, la place des Victoires et la porte Saint-Martin. A ces leçons, les charitables instituteurs voulurent bien ajouter des prix pour entretenir l'émulation. La première distribution s'en fit rue Saint-Étienne-

---

(1) Ils habitoient les faubourgs. Ceux de l'évêché de Genève, qui étoient les plus nombreux, logeoient dans le faubourg Saint-Marceau; ceux de Saint-Jean-de-Maurienne, dans le faubourg Saint-Laurent; ceux de l'archevêché de Moutier, en Tarentaise, dans le Marais, etc. Ils étoient distribués par chambrées, dont chacune, composée de huit à dix Savoyards, étoit conduite par un chef, qui remplissoit auprès de ces enfants les fonctions d'économe et de tuteur. Chacun d'eux avoit sa place marquée dans Paris, où il se rendoit de grand matin; et le soir en rentrant, ce qui avoit été gagné dans la journée étoit mis dans une boîte commune nommée *tirelire*, que l'on n'ouvroit que lorsque la somme étoit assez considérable pour être employée utilement aux besoins de la petite société.

des-Grès, dans la chapelle de l'ancien collège de Lisieux. La charité des gens de bien qui habitoient ces divers quartiers fournissoit abondamment à ces dépenses. Bientôt on jugea qu'il étoit possible d'étendre les bienfaits de cette institution sur les pauvres enfants des diverses provinces du royaume; on y reçut des Auvergnats, des Limousins, des Normands, des Gascons, etc., etc., ce qui rendit les catéchismes plus nombreux, et donna lieu d'établir une nouvelle école dans la paroisse de la Magdeleine au faubourg Saint-Honoré.

HÔTELS.

ANCIENS HÔTELS DÉTRUITS.

Hôtel de Bourgogne (rue des Sept-Voies.)

Cet hôtel, dont la plus grande partie servit à former le collège de Reims, appartenoit, dans le treizième siècle, aux ducs de Bourgogne. Il fut uni à la couronne, ainsi que leur duché, sous le règne du roi Jean; mais ce prince jugea à propos de se réserver l'hôtel, lors de l'investiture qu'il donna à son fils Philippe-le-Hardi, des domaines et de la souveraineté de ce duché. Charles V son frère lui rendit cette habitation en 1364. On trouve que dix ans auparavant elle étoit occupée par les religieuses de Poissi, que la guerre avoit obligées de venir chercher un asile à Paris. En 1402 Philippe donna cet hôtel à son troisième fils Philippe, comte de Nevers et de Rhétel, qui le vendit aux écoliers de Reims en 1412.

Hôtel d'Albret (même rue.)

Cet hôtel, dont une très petite portion fit le collège de la Merci, appartenoit anciennement aux comtes de Blois. Il subsiste encore à côté du collège de la Merci une partie de cette maison, laquelle a retenu le nom de *cour d'Albret*.

Petit-Bourbon (rue du Faubourg-Saint-Jacques.)

Nous avons dit à l'article du Val-de-Grace qu'on en transféra les religieuses dans une maison appelée le *Petit-Bourbon*. Elle se nommoit auparavant le fief ou le séjour de Valois, nom qu'elle devoit à Charles de Valois, fils de Philippe-le-Hardi, auquel elle appartenoit au commencement du quatorzième siècle. Depuis elle passa dans la maison de

Bourbon, et au seizième elle faisoit partie des propriétés du connétable de Bourbon, sur lequel elle fut confisquée, avec tous ses autres biens. Louise de Savoie ayant obtenu la permission d'aliéner ces biens jusqu'à la concurrence de 12,000 liv. de rente, donna, en 1528, le séjour de Bourbon à Jean Chapelain, son médecin. Ses descendants le vendirent aux religieuses du Val-de-Grace.

Autres hôtels.

Dans ce même quartier étoient situés les hôtels suivants, qui tous ont été détruits, et sur lesquels nous n'avons pu nous procurer aucun détail.

Hôtel des évêques de Nevers, rue des Amandiers.
——— des abbés de Pontigni, rue des Anglais.
——— de Jean Gannai, chancelier de France, rue de l'Arbalête.
——— des abbés de Saint-Benoît-sur-Loire, rue de la Grande et de la Petite-Bretonnerie.
——— de Vezelai, du Mont Saint-Michel (1)
——— des évêques d'Auxerre, de Coutances, du Mans de Senlis, de Langres, de Châlons (2). } rue des Cholets.
——— des abbés de Saint-Jean-des-Vignes, rue Saint-Jacques.
——— des évêques de Nevers en 1380, rue Judas.
——— de Marli-le-Châtel, rue des Sept-Voies.

Porte Saint-Jacques.

Cette porte étoit située à l'extrémité de la rue du même nom, près du carrefour auquel aboutissent les rues du Faubourg-Saint-Jacques, Saint-Hyacinthe et des Fossés-Saint-Jacques. Elle fut construite lors de l'enceinte de Philippe-Auguste, et abattue en 1684.

---

(1) Ces deux hôtels sont compris aujourd'hui dans le collège de Montaigu.
(2) Le collège de Sainte-Barbe a été bâti sur l'emplacement de ce dernier.

BARRIÈRES.

Il n'y avoit que deux barrières dans toute l'étendue de ce quartier :

La barrière de la Santé.

La barrière Saint-Jacques (1).

(1) Cette dernière se nomme maintenant barrière d'Arcueil.

RUES ET PLACES

DU QUARTIER SAINT-BENOÎT.

Rue des Amandiers. Elle aboutit d'un côté à la rue des Sept-Voies, et de l'autre à celle de la Montagne-Sainte-Geneviève; dès le treizième siècle elle portoit ce nom, dont on n'a pu découvrir l'étymologie. On disoit également rue des *Almandiers*, de l'*Allemandier* et des *Amandiers*.

Rue des Anglais. Elle traverse de la rue Galande dans celle des Noyers, et étoit connue sous ce nom dès le treizième siècle. Sauval insinue qu'il lui a été donné à « cause du long séjour que les Anglais ont fait à Paris. » Jaillot prouve qu'une telle opinion ne peut être admise, parce que cette rue étoit ainsi nommée plus de deux siècles avant le règne de Charles VI. Sans prétendre en donner la véritable étymologie, il pense qu'il seroit plus vraisemblable de l'attribuer aux Anglais que la célébrité de l'Université de Paris engageoit à venir faire leurs études dans cette ville, et dont le nombre étoit en effet si considérable, qu'ils formèrent une des quatre *nations* dont ce grand corps étoit composé.

Rue de l'Arbalète. Elle aboutit d'un côté à la rue Moufetard, de l'autre, à celle des Charbonniers. On lit dans les titres de Sainte-Geneviève qu'au quatorzième siècle elle s'appeloit *rue des Sept-Voies*, et qu'au milieu du seizième on la nommoit *rue de la Porte de l'Arbalète*, autrement *des Sept-Voies*. Il y avoit dans cette rue une maison dite de l'Arbalète, qui faisoit le coin de la rue des Sept-Voies, et c'est là qu'il faut chercher sans doute l'étymologie de ces diverses dénominations.

Rue du Cimetière-Saint-Benoît. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Jacques, de l'autre à la rue Fromentel, et doit son nom au cimetière Saint-Benoît, auquel elle conduisoit en 1615. On agrandit ce cimetière en même temps qu'on en supprima un autre qui occupoit une partie de la place Cambrai. Quelques nomenclateurs donnent à cette rue la dénomination de *rue Breneuse*; un autre dit qu'elle s'appeloit *de l'Oseroie* en 1300. Guillot en indique effectivement une sous ce nom, et l'abbé Lebeuf pense aussi qu'elle est représentée par celle-ci. Jaillot produit plusieurs titres qui lui font croire qu'anciennement cette rue n'étoit point distinguée de celle de Fromentel, dont elle fait la continuation; et celle-ci se prolongeoit alors sous le même nom jusqu'à la rue Saint-Jacques. Quant à la rue de l'*Oseroie*, il conjecture que ce pouvoit être une ruelle comprise dans l'église Saint-Benoît, et sur l'emplacement de laquelle ont été construites les chapelles de la nef de la paroisse.

Rue de Biron. Cette rue, qui donne d'un côté rue du Faubourg-Saint-Jacques, de l'autre dans celle de la Santé, étoit encore sans nom en 1772. Elle a pris depuis celui qu'elle porte aujourd'hui.

Rue des Bourguignons. Cette rue, qui donne d'un bout dans la rue du Faubourg-Saint-Jacques, et de l'autre dans celle de Lourcine, étoit anciennement nommée *rue de Bourgogne.* Sur plusieurs plans on ne la fait commencer qu'au coin de la rue de la Santé, ou, pour mieux dire, au bout du carrefour où étoit autrefois placée la *croix de la Sainte-Hostie* (1); et toute la partie antérieure jusqu'à la rue Saint-Jacques y est nommée *rue des Capucins.* C'étoit par cette rue ou chemin, et le long des murs du Val-de-Grace, que devoit passer le boulevard ou cours planté d'arbres dont on avoit résolu, en 1704, d'environner la ville, et qui depuis a été tracé et exécuté à une assez grande distance de ce premier emplacement (2).

Rues de la Grande et de la Petite-Bretonnerie. Ces deux rues parallèles se réunissoient l'une à l'autre, et avoient leur entrée par la rue Saint-Jacques; c'étoit, à proprement parler, une rue qui tournoit autour de plusieurs maisons. Sauval dit qu'anciennement elle se nommoit *rue du Puits;* et Jaillot la trouve, au commencement du quinzième siècle, sous le nom de *rue aux Bretons;* mais dès le seizième elle est désignée sous la double dénomination qui lui est restée. Ces deux rues avoient été ouvertes sur un fief qui appartenoit aux religieuses de Long-Champ; et l'on trouve qu'en 1661 le roi permit aux filles de la Congrégation de Charonne, dont il vouloit favoriser l'établissement, de former un marché dans cet endroit (3).

Rue de la Bûcherie. Elle commence à la rue du Petit-Pont, et finit à celle du Pavé-de-la-Place-Maubert. Sauval dit qu'elle devoit son nom à un port aux bûches qu'il y avoit auprès en 1415. Jaillot prouve que ce port existoit en cet endroit bien des siècles avant cette époque; et, sans nier que le nom de cette rue en tire son étymologie, il pense qu'elle pourroit bien l'avoir pris aussi de quelques boucheries établies anciennement en ce lieu; du reste, ces deux étymologies sont également constatées par des titres de Sainte-Geneviève du treizième siècle, dans lesquels on lit: *vicus de Boucharia* et *Buscharia*, etc. Cette rue avoit été ouverte au bas d'un clos fort étendu qu'on appeloit le clos Mauvoisin, dont nous aurons bientôt occasion de parler; et dès le sixième siècle elle étoit couverte

---

(1) Cette croix fut érigée en 1668, en réparation d'un sacrilège commis dans l'église de Saint-Martin, cloître Saint-Marcel. Au mois de juillet, trois voleurs s'étant introduits dans cette église, rompirent le tabernacle, emportèrent le saint ciboire et dispersèrent les hosties. Ils furent arrêtés, et déclarèrent qu'ils avoient enveloppé une de ces hosties dans un linge, et l'avoient jetée près des murs du Val-de-Grace. Elle y fut heureusement trouvée, et levée avec les cérémonies requises, à la suite desquelles M. l'archevêque ordonna une procession solennelle et expiatoire, où il assista nu-pieds et l'étole derrière le dos. On éleva ensuite la croix dont nous parlons, et tous les ans le clergé de la paroisse s'y rendoit processionnellement.

(2) Il y a dans cette rue un cul-de-sac nommé d'*Hautefort.* C'est l'ouverture d'une rue projetée en 1724 et non continuée, laquelle devoit traverser de celle des Bourguignons dans la rue des Lyonnais.

(3) Ces rues ont été depuis supprimées, pour faciliter l'entrée de la place Sainte-Geneviève.

de maisons jusqu'à la rue du Fouare seulement. En 1202 le clos Mauvoisin ayant été donné à cens, sous la condition d'y bâtir, la rue fut successivement continuée jusqu'à son extrémité, opération qui cependant n'étoit pas encore terminée à la fin du siècle suivant (1).

Place Cambrai. Elle fut ouverte, au commencement du dix-septième siècle, sur une partie de la rue Saint-Jean-de-Latran, qui s'étendoit jusqu'à la rue Saint-Jacques, et sur un terrain qui servoit anciennement de cimetière. On le nommoit *le grand cimetière, le cimetière de Cambrai, le cimetière de l'Acacias: le cimetière du Corps-de-garde.* Ces différents noms venoient de la *terre de Cambrai*, ainsi appelée parceque la maison de l'évêque de Cambrai, convertie depuis en collège, y étoit située; d'un acacia qu'on y avoit planté, et d'un corps-de-garde voisin.

Rue des Capucins (2). Ce n'étoit, au siècle dernier, qu'un chemin qui conduisoit de la rue du Faubourg-Saint-Jacques à celle de la Santé. On la nommoit ainsi parcequ'elle régnoit le long de l'enclos des Capucins.

Rue des Carmes. Elle aboutit d'un côté à la rue des Noyers, et de l'autre à celle du mont Saint-Hilaire. Comme elle a été ouverte, ainsi que celle de Saint-Jean-de-Beauvais, sur le clos Bruneau, on lui en a souvent donné le nom. Elle portoit aussi celui de *Saint-Hilaire*, parcequ'elle aboutissoit à cette église, et c'est ainsi qu'elle est dénommée dans des actes de 1317 et 1372. Son dernier nom lui vient du couvent des Carmes qui y étoit situé.

Rue du Carneau. C'est une ruelle qui descend de la rue de la Bûcherie à la rivière, et que presque tous nos plans ont figurée sans lui donner aucun nom. Jaillot prétend cependant que dès le treizième siècle elle étoit connue sous celui de *la Poissonnerie*, puis de *la place au Poisson* dans le dix-septième; plus anciennement elle s'appeloit *rue des Porées.*

Rue des Charbonniers. Elle fait la continuation de la rue de l'Arbalête, et aboutit à celle des Bourguignons. Son nom lui vient d'un lieu voisin dit *les Charbonniers*, dont il est question plusieurs fois dans le terrier du roi de 1540.

Rue Chartière. Elle aboutissoit d'un côté à la rue du Puits-Certain, de l'autre à celle de Reims. Sauval dit qu'en 1300 elle s'appeloit *de la Charretière.* Guillot écrit *de la Chareterie*, et l'on trouve dans d'autres titres *de la Charrière, de la Chartrière* et *des Charettes.*

Rue du Cheval-Verd (3). Elle traverse de la rue des Postes à celle de la Vieille Estra-

---

(1) Plusieurs titres de l'archevêché font mention d'une ruelle qui donnoit dans cette rue, et qu'on nommoit, en 1490, *ruelle du Lion-Pugnais*, et en 1508, du *Trou-Punais.* Ce dernier nom étoit commun aux fossés ou cloaques où se perdoient les eaux et les immondices, qui de là étoient portées à la rivière. Jaillot pense que cette ruelle est la descente vis-à-vis la rue des Rats, qu'on appeloit *les Petits-Degrés.*

(2) Cette rue est maintenant nommée *rue Méchin*, dans une de ses parties. Celle qui va du faubourg Saint-Jacques au Champ-des-Capucins a conservé son ancien nom.

(3) On la nomme maintenant *rue des Irlandais.*

pade. Si l'on en excepte un seul plan, celui de Nolin, publié en 1699, où elle est appelée *rue du Chevalier*, on trouve le premier nom dans tous les actes, et notamment dans les censiers de Sainte-Geneviève, qui en font mention dès 1603. Elle fut fermée en 1646, sans qu'on en sache les raisons, et rouverte depuis, sans que l'époque de cette ouverture soit désignée. Son nom lui vient probablement de quelque enseigne.

Rue des Chiens. Elle aboutit d'un côté à la rue des Sept-Voies, et de l'autre à celle des Cholets. Sauval et ses copistes prétendent que le bas peuple avoit changé les deux dernières lettres du nom de cette rue, parcequ'elle étoit solitaire et malpropre. Jaillot pense au contraire que cette dénomination ordurière étoit la plus ancienne, et fut changée en celle *des Chiens*, qu'elle portoit déjà avant le milieu du dix-septième siècle. Guillot indique dans sa nomenclature une *rue du Moine*, que l'abbé Lebeuf croit être celle-ci; Jaillot, qui en doute, entame à ce sujet une longue discussion, qui n'éclaircit nullement cette question si peu importante.

Rue des Cholets. Cette rue donne d'un côté dans la rue Saint-Étienne-des-Grès, de l'autre dans celle de Reims, et doit son nom au collège qu'on y a bâti. Auparavant on la nommoit *Saint-Symphorien* et *Saint-Symphorien-des-Vignes*. Cette dernière dénomination venoit de ce que le carré que forme cette rue avec celles de Reims, des Sept-Voies et de Saint-Étienne-des-Grès, étoit un clos planté de vignes. On la trouve aussi indiquée sous les noms de *petite rue Sainte-Barbe* et de *rue des Vignes*.

Rue d'Écosse. Elle aboutit d'un côté à la rue du Mont-Saint-Hilaire, et de l'autre à celle du Four. Guillot n'en fait point mention, quoiqu'elle existât déjà de son temps. En 1313 on la nommoit *rue au Chauderon*, de l'enseigne d'une maison qui subsistoit encore en 1636; mais dès le seizième siècle on l'appeloit rue d'Écosse. Robert dit qu'elle a porté le nom de *rue des Trois-Crémaillères*.

Rue Saint-Etienne-des-Grès. Elle donne d'un bout dans la rue Saint-Jacques, de l'autre sur la place Sainte-Geneviève. Dès 1230 elle est désignée sous ce nom dont nous avons fait connoître l'étymologie en parlant de l'église qui le lui a donné (1).

Rue de la Vieille-Estrapade. Elle est située entre la place de Fourci et celle de l'Estrapade; et cette dernière place qui lui a donné ce nom, l'avoit reçu parceque pendant long-temps on y avoit fait subir aux soldats le supplice de l'estrapade, dont l'appareil fut depuis transporté au marché aux chevaux. Avant cette époque, cette rue se nommoit *rue des Fossés-Saint-Marcel*, parcequ'elle avoit été ouverte sur les fossés de la ville.

Rue du Fouare. Elle aboutit d'un côté à la rue Galande, de l'autre à celle de la Bûcherie. Ce nom est une altération de celui de *feurre*, c'est-à-dire de paille, dans notre ancien langage; aussi dans tous les vieux titres cette rue est-elle appelée *vicus Straminis*, *vicus Straminum*, *via Straminea*. On voit dans un cartulaire de Sainte-Geneviève qu'en 1202 Matthieu de Montmorenci, seigneur de Marli, et Mathilde de Garlande sa femme, donnèrent leur vigne appelée le clos Mauvoisin (c'est le même que celui de Garlande), à cens, à plusieurs particuliers, à la charge d'y bâtir. Ainsi se formèrent les rues Galande,

---

(1) Voyez pag. 327.

du Fouare et autres qui se trouvent entre la rue de la Bûcherie et la place Maubert. Nous avons déjà dit comment sous Philippe-Auguste il s'établit de nouvelles écoles dans celle dont nous parlons (1). Elle reçut le nom qu'elle porte encore aujourd'hui, parceque les écoliers, suivant l'usage qui s'observoit alors, étoient, par respect pour leurs maîtres, assis par terre sur de la paille, dont on jonchoit les écoles.

Les anciens titres prouvent que la rue du Fouare étoit fermée à ses deux extrémités, et l'on croit que c'étoit pour empêcher le passage des voitures, dont le bruit auroit pu incommoder et distraire les étudiants.

Rue du Four. Elle donne d'un côté dans la rue des Sept-Voies, de l'autre dans celle d'Écosse, dont elle n'est pas même distinguée sur les anciens plans. Cependant le cartulaire de Sainte-Geneviève de 1248 en fait mention sous le nom de *Vicus* et de *ruella Furni;* Guillot la nomme *du Petit-Four, qu'on appelle le Petit-Four-Saint-Ylaire.* On lui avoit donné ce nom parceque le four banal, qui appartenoit à l'église Saint-Hilaire, y étoit situé.

Rue et place de Fourci. Elles sont situées entre la rue de la Vieille-Estrapade et celle des Fossés-Saint-Victor. Sur la plupart de nos plans cette rue n'est pas distinguée de celle des Fossés-Saint-Marcel ou Vieille-Estrapade. Elle doit son nom à M. Henri de Fourci, président aux enquêtes et prevôt des marchands, qui, en exécution d'un arrêt du conseil du 17 avril 1685, fit combler les fossés et aplanir le terrain, beaucoup plus escarpé alors qu'il ne l'est aujourd'hui.

Rue Fromentel. Elle aboutit d'un côté à la rue du Mont-Saint-Hilaire, vis-à-vis le Puits-Certain, et de l'autre à celle du Cimetière-Saint-Benoît. Ce nom est une abréviation de celui de *Froid-Mantel*, ainsi qu'il est indiqué dans le cartulaire de Sainte-Geneviève de 1243 : *vicus qui dicitur Frigidum-Mantellum.* On trouve dans celui de Sorbonne, en 1250, *vicus Frigidi-Mantelli; Fretmantel*, aliàs *Brunel* en 1313. Dans tous les actes des siècles suivants on lit *Fresmantel*, *Froit-Mantel* et *Fromentel* (2).

Rue Galande. Elle commence au carrefour Saint-Severin, et aboutit à la place Maubert. Ce nom est visiblement une altération de celui de Garlande, que portoit une famille très connue au onzième siècle. Le clos Mauvoisin, comme nous l'avons dit plus haut, faisoit partie de la seigneurie de Garlande; le cartulaire de Sainte-Geneviève renfermoit

---

(1) Voyez pag. 225.

(2) Au coin de cette rue est une maison dont quelques historiens ont parlé, à cause de la statue de Henri IV qu'on y voyoit encore à la fin du siècle dernier. L'abbé Lebeuf dit que « la tradition « est que Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, y a logé, et y a reçu quelquefois ce prince. » Il adopte cette tradition, et critique Piganiol, qui place l'hôtel de cette duchesse dans la rue Fromenteau, près le Louvre. Jaillot croit devoir le combattre, parcequ'il ne trouve rien qui puisse autoriser une semblable opinion. « Il est plus vraisemblable, dit-il, que l'hôtel de la duchesse de Beaufort étoit dans la rue Fromenteau, près le Louvre, que dans la rue Fromentel, près Saint-Hilaire, cette dernière maison n'annonçant rien, par sa structure ni par son étendue, qui puisse faire présumer qu'elle ait été occupée par Gabrielle d'Estrées; d'ailleurs je n'ai trouvé aucun titre où la rue Fromentel soit appelée Fromenteau, quoique celle-ci ait porté le nom de la première. »

une transaction de l'an 1225, qui nous apprenoit que c'est sur le terrain de ce clos qu'au commencement du treizième siècle furent percées les rues Galande, des Trois-Portes, des Rats et du Fouare, en vertu d'un accensement fait en 1202 par Matthieu de Montmorenci et Mathilde de Garlande sa femme. Ce clos appartenoit dans le principe à l'abbaye Sainte-Geneviève, qui l'avoit donné en fief à ce seigneur, à la charge que ceux qui y bâtiroient seroient de la paroisse du Mont. Nous avons déjà remarqué qu'en 1118 Étienne de Garlande avoit donné une partie des vignes de ce clos pour la dotation de la chapelle Saint-Agnan (1) : il faut ajouter qu'en 1134 Louis-le-Gros approuva cette donation, sous la réserve de 18 den. de cens, d'où il faut conclure que ce clos étoit en partie dans la directe du roi et en partie dans celle de Sainte-Geneviève.

Carré Sainte-Geneviève. On appeloit ainsi la place qui étoit devant les églises de Sainte-Geneviève et de Saint-Étienne-du-Mont. Elle avoit été formée d'une partie de l'ancien cloître, qui fut donnée à cens en 1355 pour y bâtir les maisons qu'on y voit aujourd'hui. Ce cloître étoit fermé par des portes au bout des rues des Sept-Voies, des Amandiers et des Prêtres.

Place Sainte-Geneviève. La construction de la nouvelle église Sainte-Geneviève a donné naissance à cette nouvelle place, formée de la destruction des rues de la Grande et de la Petite-Bretonnerie, et de la démolition de plusieurs édifices (2).

Rue Neuve-Sainte-Geneviève. Elle aboutit d'un côté à la place de Fourci, de l'autre à la rue des Postes. Elle doit ce nom au clos de Sainte-Geneviève, sur lequel elle a été ouverte (3).

Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Nous avons déjà parlé de cette rue au quartier de la place Maubert. La petite partie qui dépend de celui-ci étoit comprise dans le cloître Sainte-Geneviève, qui, de ce côté, commençoit au bout de la rue des Amandiers. Dans ce petit espace se trouvoit une ruelle sans bout, ou cul-de sac, dont il restoit encore des vestiges dans le siècle dernier.

Cul-de-sac Gloriette. Il dépendoit de ce quartier, quoiqu'il fût situé à l'extrémité de la rue de la Huchette, comprise dans le quartier Saint-André-des-Arcs. Ce cul-de-sac doit son nom au fief Gloriette, sur lequel il avoit été percé, et qui l'avoit communiqué également à la boucherie établie en cet endroit au quinzième siècle. Sa situation sur le bord de la rivière, qui le rendoit propre à l'écoulement du sang des animaux, lui fit

---

(1) Voyez Tome Ier, page 113.

(2) Au côté méridional de la nouvelle église est une place à laquelle on a donné le nom de *place du Panthéon.* Le long de la partie orientale on a percé une rue nouvelle appelée *rue Clotilde ;* une seconde, qui donne rue Saint-Jacques, se nomme *rue Soufflot ;* enfin la rue qu'on a ouverte sur l'emplacement de l'ancienne église Sainte-Geneviève porte le titre de *rue de Clovis.*

(3) Il y avoit autrefois trois ruelles dans cette rue : la première n'est désignée par aucun nom, à moins que ce ne soit celle qu'on trouve dans les titres sous celui de *ruelle Chartière.* Les deux autres se nommoient, l'une, *rue Sainte-Apolline*, l'autre, *ruelle de la Sphère.* C'est sur cette dernière et sur la partie d'un jeu de paume qui portoit le même nom que fut bâtie la maison des Filles de Sainte-Aure.

donner le nom de *Trou-Punets* ou *Punais* qu'il porte dans plusieurs actes de ce temps-là. Le lieu qu'y occupoit la boucherie, laquelle existoit encore dans le siècle dernier, étoit une maison qui servoit auparavant de bureau pour recevoir le péage du Petit-Pont. En 1382 on en prit une partie pour faire une nouvelle tour au Petit-Châtelet (1).

Rue du Mont-Saint-Hilaire ou *du Puits-Certain*. Cette rue donne d'un côté dans les rues Saint-Jean-de-Beauvais et Chartière, de l'autre dans celles des Carmes et des Sept-Voies. Elle n'étoit d'abord désignée le plus souvent que par le nom général de *clos Bruneau* : c'étoit celui du territoire sur lequel elle est située ; mais dès le treizième siècle on lui donnoit déjà le nom qu'elle porte aujourd'hui. On l'appelle aussi vulgairement *rue du Puits-Certain*, à cause du puits public situé à l'entrée de cette rue, lequel fut construit par les soins et aux dépens de Robert Certain, curé de Saint-Hilaire. Du reste cette rue doit son dernier nom à l'église paroissiale qu'on y avoit élevée (2).

Rue Jacinthe. Elle traverse de la rue Galande dans celle des Trois-Portes. Elle a même été long-temps confondue avec cette dernière sur les plans et dans les censiers de Sainte-Geneviève. On l'a aussi appelée *ruelle Augustin*.

Rue Saint-Jacques. Elle commence au coin des rues Saint-Severin et Galande, et finit à l'ancienne porte, au coin des rues Saint-Hyacinthe et des Fossés-Saint-Jacques. Au douzième siècle cette rue n'avoit point de nom particulier : on l'appeloit simplement *vicus Magnus*, *Major vicus*, *major vicus parvi Pontis*. Dans le siècle suivant une chapelle de Saint-Jacques lui fit prendre le nom de cet apôtre, et le donna également aux religieux qui s'y établirent. Elle reçut aussi dans ses diverses parties les noms des églises qui en étoient les plus voisines. On trouve en 1263 : *Magnus vicus Sancti Jacobi Prædicatorum* ; en 1250, 1258 et 1268, *Magnus vicus Sancti Stephani de Gressibus* ; en 1273, *Magnus vicus prope Sanctum Benedictum le Bestournet* ; en 1298, *Magnus vicus ad caput ecclesiæ Sancti Severini* ; *grant rue*, *grant rue outre le Petit-Pont*, *grant rue vers Saint-Mathelin*, *grant rue Saint-Benoît*, etc. ; enfin *grand rue Saint-Jacques*.

Rue du Faubourg-Saint-Jacques. Elle fait la continuation de la rue Saint-Jacques depuis les rues Saint-Hyacinthe et des Fossés-Saint-Jacques jusqu'à la barrière et au nouveau boulevard (3).

---

(1) A côté de ce cul-de-sac étoit une ruelle *descendante de la boucherie de Gloriette-en-Seine*, telle est sa seule désignation dans un acte de 1492. Le terrier du roi de 1540 l'appelle *ruelle des Étuves*.

(2) Dans cette rue est un cul-de-sac appelé *Bouvard* : c'étoit, dans l'origine, un chemin qui descendoit de la Montagne dans la rue des Noyers, et qui coupoit le clos Bruneau en deux parties. Quoi qu'en dise l'abbé Lebeuf, il paroît que cette ruelle n'existoit pas dans le treizième siècle, Guillot et le rôle des taxes de ce temps-là n'en parlent pas. Dans les siècles suivants on la trouve désignée d'abord sous le nom de *Longue-Allée*, ensuite sous ceux de *Josselin*, *Jousselin*, *Jusseline*, *Saint-Hilaire*. Jaillot pense que son dernier nom de *Bouvard*, ainsi que celui de la *cour des Bœufs*, qui n'en est pas très éloignée, est dû aux bouchers de la Montagne, qui mettoient leurs bœufs dans ces deux endroits. (Ce cul-de-sac est aujourd'hui fermé.)

(3) Cette rue étoit anciennement traversées par plusieurs rues, et contenoit quelques culs-de-sacs, qui, même avant la révolution, ne subsistoient plus qu'en partie.

1° La *rue de Paradis*. Elle étoit située à côté du passage qui conduisoit aux Ursulines. Son premier

Rue des Fossés-Saint-Jacques. Cette rue, qui commence à l'endroit où étoit l'ancienne porte qui sépare la ville des faubourgs, aboutit à l'Estrapade. Son nom vient des Fossés sur lesquels elle a été bâtie.

Rue Jean-de-Beauvais. Elle aboutit d'un côté à la rue des Noyers, de l'autre à celles de Saint-Jean-de Latran et du Mont-Saint-Hilaire. Sans nous arrêter à relever l'erreur de Sauval, qui la confond avec la rue de Beauvais située près du Louvre, nous dirons qu'elle prit d'abord le nom d'un ancien clos de vignes appelé dans les titres *clausum Brunelli, clos Burniau, Brunel* et *Bruneau*, au travers duquel elle fut percée, et qu'elle le portoit encore au milieu du quinzième siècle; celui de Beauvais n'est pas si ancien, et a excité de longues discussions parmi les antiquaires. Les uns veulent qu'il vienne de la chapelle de Beauvais, dédiée sous l'invocation de saint Jean-Baptiste; l'autre d'un libraire nommé Jean de Beauvais, dont la maison étoit située au coin de cette rue. Cette question est si peu importante, que nous ne voulons ni exposer les raisons alléguées pour et contre, ni faire un choix dans ces deux opinions (1).

Rue Saint-Jean-de-Latran. Elle aboutissoit d'un côté au haut de la rue Saint-Jean-de-Beauvais, de l'autre à la place Cambrai. On l'appeloit anciennement *rue de l'Hôpital*, à cause des *Hospitaliers* qui s'y établirent au douzième siècle. C'est par la même raison

---

nom étoit *rue Notre-Dame-des-Champs;* on la nomma ensuite *ruelle Jean-le-Riche* et *Neuve-Jean-Richer, des Poteries, de Saint-Severin.* Le nom de Paradis vient d'une enseigne. (Cette rue, élargie maintenant par la démolition du couvent qui en étoit voisin, est appelée rue des Ursulines.)

2° Les culs-de-sac des Ursulines et des Feuillantines: c'étoient deux passages qui conduisoient aux monastères de ces religieuses. Le premier est entré dans la nouvelle rue des Ursulines, l'autre est détruit sans qu'il en reste aucune trace.

3° La *rue des Marionnettes.* Elle étoit ouverte en face du passage des Carmélites, et aboutissoit à la rue de l'Arbalête. On la trouve dans les censiers de Sainte-Geneviève sous les noms du *Mariollet* et du *Marjollet.* Jaillot pense que ce nom lui vient d'un marmouzet placé sur la porte d'une grande maison qui servoit de boucherie. Ce marmouzet étoit appelé la Tête-Noire. Les jardins de cette maison, composés de cinq arpents, entrèrent dans le territoire des Feuillantines; la rue fut fermée, et la partie qui donnoit dans celle de l'Arbalête fut accordée par la ville aux filles de la Providence. (Il ne reste plus de vestiges de cette rue.)

4° Le cul-de-sac ou passage des Carmélites, qui se prolongeoit ci-devant jusque dans la rue d'Enfer.

5° La *rue des Samsonnets.* Cette rue, partant du coin des murs du Val-de-Grace, alloit aboutir dans la rue des Bourguignons, au champ des Capucins. On la trouve sous les noms de *rue du Samsonnet-à-la-Croix* et *du Puits-de-l'Orme.* En 1636 elle s'appeloit *rue de l'Égout*, parcequ'elle servoit en effet à cet usage. Vers cette époque les protestants avoient dans cette rue un prêche, qu'on appeloit vulgairement *temple de Jérusalem.* (Elle étoit fermée depuis long-temps, et est aujourd'hui entièrement détruite.)

6° Enfin la *ruelle Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, qui traversoit de la rue du Faubourg dans celle d'Enfer: ce passage se fermoit la nuit par deux portes grillées.

(1) Il y avoit autrefois dans cette rue un passage qu'on nommoit *petite ruelle de Saint-Jean-de-Latran*, et qui conduisoit à l'enclos de la maison du même nom.

qu'au quatorzième elle étoit désignée sous les noms de *rue Saint-Jean-de-l'Hôpital, Saint-Jean-de-Jérusalem*, et enfin *Saint-Jean-de-Latran.*

Rue Judas. Elle traverse de la rue des Carmes à celle de la Montagne-Sainte-Geneviève. Ce nom est ancien : les cartulaires de Sainte-Geneviève de 1243 et 1248 indiquent déjà cette rue : *vicus Jude.* On peut présumer qu'il y demeuroit des Juifs au douzième siècle.

Rue Saint-Julien-le-Pauvre. Elle aboutit d'un côté à la rue Galande, de l'autre à celle de la Bûcherie. Ce seroit une des plus anciennes de Paris, si, dès l'origine, on avoit donné ce nom au chemin qui conduisoit à l'église Saint-Julien ; mais il n'y avoit dans ces temps reculés que quelques maisons éparses de ce côté, qui depuis s'étant multipliées et rapprochées, ont enfin formé la rue dont nous parlons.

Rue des Lavandières. Cette rue donne d'un côté dans la rue des Noyers, et aboutit de l'autre à la place Maubert. Elle devoit son nom aux lavandières que la proximité de la rivière avoit engagées à se placer dans ce quartier. Les titres en font mention dans le treizième siècle sous les noms de *vicus et ruella Lotricum.* Guillot et le rôle des taxes de 1313 l'appellent *rue à Lavandières* et *aux Lavandières.* Ce nom n'a pas varié.

Rue des Lionnois. Elle aboutit d'un côté à la rue des Charbonniers, et de l'autre à celle de Lourcine. Cette rue fut percée au commencement du dix-septième siècle.

Rue Maillet (1). Cette rue, ouverte depuis 1780, donne d'un côté dans la rue du Faubourg-Saint-Jacques, de l'autre dans celle d'Enfer.

Rue des Noyers. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Jacques, de l'autre à la place Maubert. Le nom qu'elle porte lui fut donné à cause de quelques noyers plantés au bas du clos Bruneau, dans l'endroit où elle est située. Sauval prétend qu'elle a porté le nom de Saint-Yves, et n'en donne aucune preuve : on la trouve, au contraire, dans tous les titres sous sa première dénomination, qu'elle paroît avoir toujours conservée. Elle est appelée successivement, dès le treizième siècle, *vicus de Nuceriis* et *Nucum; vicus Nucium; vicus de Nucibus.*

Rue de l'Observatoire (2). Elle règne le long de l'enceinte dans laquelle on a construit le monument auquel elle doit sa dénomination. Ce n'étoit encore, au siècle dernier, qu'un chemin sans nom : ce n'est que depuis peu d'années qu'on a enfin inscrit à ses extrémités celui qu'elle porte aujourd'hui.

Rue du Plâtre. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Jacques, de l'autre à celle des Anglais. Elle doit ce nom à une plâtrière qu'on y avoit ouverte dès le treizième siècle. Il n'a varié jusqu'à présent que dans la manière de l'écrire, et non dans sa signification. En

(1) Elle se nomme maintenant *rue Cassini.*

(2) Cette rue est maintenant fermée d'un côté. La partie qui donne dans la rue du Faubourg-Saint-Jacques forme un cul-de-sac nommé de *Longue-Avoine.*

A côté de ce cul-de-sac on a percé une rue nouvelle qui aboutit au boulevard. Elle se nomme *rue Le Clerc.*

1247 et 1254 on trouve *vicus Plastrariorum..... Domus Radulphi Plastrarii; vicus Plastrariorum* et *Plasteriorum* en 1250; *rue de la Platrière*, en 1300, *à Plastriers* et *des Plastriers* au même siècle; enfin *rue du Plastre* au quinzième et depuis.

Rue du Petit-Pont. Elle commence au Petit-Châtelet, et finit au bout des rues Galande et Saint-Severin. Quoiqu'elle portât très anciennement ce nom, et que dans tous les actes des douzième et treizième siècles qui la concernent on lise *vicus Parvi Pontis*, Jaillot cependant la trouve désignée, en 1230, sous celui de *rue Neuve*, *vicus Novus*.

Rue des Trois-Portes. Elle aboutit d'un côté à la rue des Rats, de l'autre à celle du Pavé-de-la-Place-Maubert. Elle portoit ce nom dès le treizième siècle; on lui donna depuis celui d'*Augustin*, et la censier de Sainte-Geneviève l'indique ainsi : *ruelle Augustin, dite des Trois-Portes.* L'abbé Lebeuf a donné de ce nom une étymologie qui ne semble pas juste; Jaillot, qui la combat, prouve que la véritable origine de cette dénomination vient de ce qu'il n'y avoit que trois maisons dans cette rue, et par conséquent trois portes. Les autorités qu'il cite à ce sujet paroissent sans réplique.

Rue des Postes. Elle commence à l'Estrapade, et finit à la rue de l'Arbalète. Son premier nom étoit *rue des Poteries;* et l'étymologie de ce nom, qui a fort exercé les antiquaires, nous semble avoir été heureusement expliquée par Jaillot. « Dans tous les titres de Sainte- « Geneviève, dit-il, l'endroit où cette rue est située est nommé *le clos des Poteries*, « *le clos des Métairies.* Il étoit planté en vignes qui *avoient été baillées, à la charge de* « *payer* le tiers-pot *en vendange de redevance seigneuriale.* » Voilà donc la véritable origine du nom de clos des Poteries. On le lui donnoit encore, quoique les vignes eussent été arrachées, et qu'on y eût bâti des maisons. Les terres labourées qu'on substitua aux vignes lui firent donner celui de *clos des Métairies.* Quant à la rue, dès le seizième siècle son nom primitif étoit altéré, car dans le terrier du roi de 1540 elle est appelée *rue des Poteries, et maintenant des Postes* (1).

---

(1) Il y avoit autrefois dans cette rue deux ruelles qui y aboutissoient, et qui ne subsistent plus. On les appeloit *Chartière* et *de la Sphère.*

Il y avoit aussi deux autres rues, changées depuis en cul-de-sac. La première se nommoit anciennement *Saint-Severin*, *des Poteries-des-Vignes* et *de la Corne.* Sa situation entre les murs de plusieurs communautés et des rues désertes en ayant rendu le passage extrêmement dangereux, on la fit fermer, et elle prit alors le nom de *cul-de-sac de Coupe-Gorge.* Plusieurs accidents qui y arrivèrent encore depuis ce changement déterminèrent enfin à la détruire tout-à-fait, et le terrain en fut donné à ceux dont les jardins y aboutissoient. Ce cul-de-sac s'étendoit autrefois jusqu'à la rue des Marionnettes, et comprenoit la *rue du Puits-de-la-Ville*, qui avoit été en partie cédée aux filles de la Providence.

Le second cul-de-sac, qui formoit une rue, laquelle aboutissoit à la précédente, existe encore, et se nomme le *cul-de-sac des Vignes.* Cette rue traversoit celle des Postes, et s'étendoit du côté opposé jusqu'à la rue Neuve-Sainte-Geneviève. Elle devoit son nom au clos de vignes sur lequel elle avoit été ouverte. Cependant on lit dans un terrier de Sainte-Geneviève de 1603, qu'auparavant on l'appeloit *rue Saint-Étienne*, *Neuve-Saint-Étienne*, *clos des Poteries;* et qu'alors il y avoit un cimetière destiné aux pestiférés.

Rue du Pot-de-Fer. Elle traverse de la rue des Postes dans la rue Moufetard. Le terrier de Sainte-Geneviève de 1603 l'appelle *rue du Bon-Puits, à présent dite du Pot-de-Fer.* Plus anciennement elle se nommoit *rue des Prêtres.* Son dernier nom lui vient d'une enseigne. Sauval et d'autres disent qu'elle s'appeloit autrefois *rue du Bon-Quitte :* c'est sans doute une faute d'impression.

Rue des Poules. Elle aboutit à la Vieille-Estrapade et à la rue du Puits-qui-Parle. Elle fut nommée ainsi en 1605; auparavant on l'appeloit *rue du Châtaignier.* C'étoit dans cette rue que les protestants avoient autrefois leur cimetière. Un contrat passé en 1635 l'indique sous le nom de *rue du Murier,* dite des Poules.

Rue des Prêtres. Elle traverse de la rue Bordet au carré Sainte-Geneviève. En 1248 on l'appeloit *vicus Monasterii.* Guillot la nomme *petite ruellette Sainte-Geneviève.* On la trouve aussi sous le nom de *rue du Moutier.* Enfin on l'a nommée rue des Prêtres, et ces deux noms sont relatifs à l'église où elle conduit, et aux prêtres qui s'y sont logés (1).

Rue du Puits-qui-Parle. Elle aboutit d'un côté à la rue Neuve-Sainte-Geneviève, et de l'autre à celle des Postes. On lui a donné le nom qu'elle porte à cause du puits d'une maison qui fait le coin de cette rue et de celle des Poules, lequel formoit un écho. Les censiers de Sainte-Geneviève l'indiquent sous ce nom dès 1588. Rien ne prouve qu'anciennement elle ait été appelée *rue des Rosiers,* comme l'avancent Sauval et quelques autres.

Rue du Puits-de-la-Ville. Elle est depuis long-temps fermée à ses deux extrémités. Nous venons de dire que c'étoit la continuation de la rue de la Poterie et de celle des Vignes. Elle devoit ce nom à un *regard* pour les eaux qu'on y avoit pratiqué.

Rue des Rats. Cette rue donne d'un côté dans la rue Galande, de l'autre dans celle de la Bûcherie. Guillot la désigne sous le nom de *rue d'Arras ;* et le plus ancien censier de Sainte-Geneviève, sous celui des Rats. Ainsi elle est antérieure au règne de Charles VI, sous lequel Sauval prétend qu'elle fut ouverte. Ce dernier nom lui vient d'une enseigne.

Rue de Reims. Elle aboutit d'un côté à la rue des Sept-Voies, de l'autre à celle des Cholets. On l'appeloit, au commencement du treizième siècle, *rue au duc de Bourgogne ;* et on la trouve encore désignée sous le même titre dans le censier de Sainte-Geneviève de 1540.

Rue de la Santé. Elle commence au champ des Capucins, et aboutit à la barrière. On ne la connoissoit autrefois que sous le nom de *chemin de Gentilli.* Elle doit celui qu'elle porte aujourd'hui à l'hôpital qui y étoit situé.

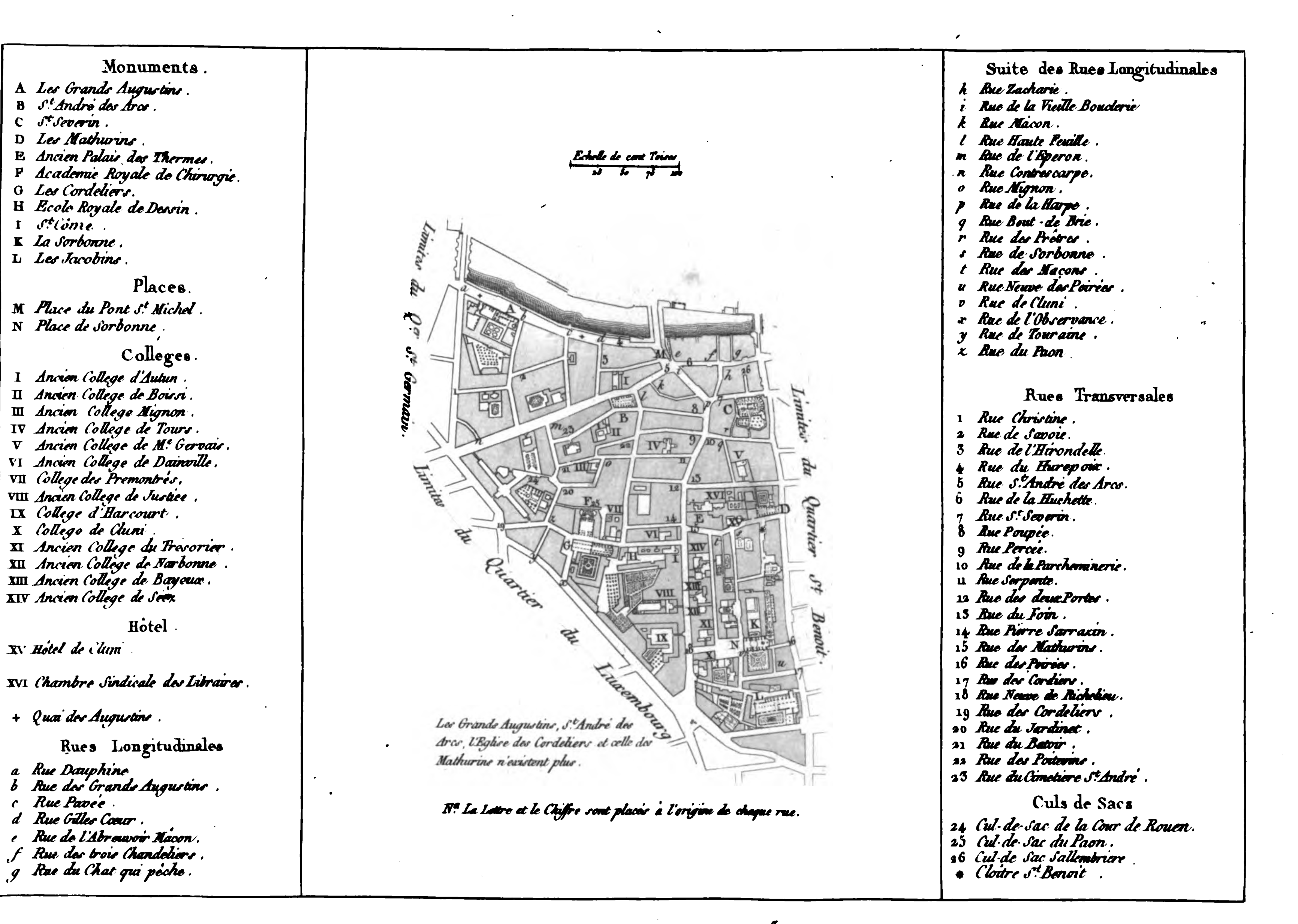
Rue des Sept-Voies. Cette rue donne d'un côté dans la rue Saint-Étienne-des-Grès, et de l'autre dans celle du Mont-Saint-Hilaire; dès le douzième siècle on la nommoit ainsi : *apud Septem vias.* On trouve en effet sept rues qui aboutissent au milieu ou aux

(1) Vis-à-vis cette rue est un nouveau cul-de-sac nommé *cul-de-sac de Saint-Étienne-du-Mont.*

extrémités de celle-ci. Guillot l'appelle *rue de Savoie;* c'est sans doute pour la rime, car on ne trouve aucun titre qui fasse mention d'un hôtel ou de quelqu'autre propriété des ducs de Savoie en cet endroit (1).

---

(1) Dans cette rue est un passage nommé *cour des Bœufs*, qui communique de la rue des Sept-Voies à celle de la Montagne-Sainte-Geneviève. Au seizième siècle on l'appeloit *rue aux Bœufs*. Cette rue existoit dès le quatorzième, mais ne portoit alors aucun nom. La demeure de quelques bouchers, et les étables dans lesquelles ils mettoient leurs bœufs lui ont fait donner cette dénomination, qui n'a pas varié.



PLAN DU QUARTIER S.T ANDRÉ DES ARCS.

QUARTIER

SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS.

Ce quartier est borné à l'orient par les rues du Petit-Pont et Saint-Jacques exclusivement ; au septentrion, par la rivière, depuis le Petit-Châtelet jusqu'au coin de la rue Dauphine ; à l'occident, par la rue Dauphine inclusivement ; et au midi, par les rues des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, des Francs-Bourgeois et Saint-Hyacinthe exclusivement, jusqu'au coin des rues Saint-Jacques et Saint-Thomas.

On y comptoit, en 1789, *quarante-sept rues, trois culs-de-sacs, trois églises paroissiales, cinq communautés d'hommes, treize collèges, dont douze sans exercice; la Sorbonne, l'académie de Chirurgie*, etc.

1610. UNE partie de la grand'chambre du parlement étoit assemblée dans une des salles du couvent des Grands-Augustins, situé dans ce quartier, et le président de Blancmesnil y tenoit l'audience du soir lorsque le bruit s'y répandit que Henri IV venoit d'être assassiné. Pendant ce temps, les conseillers les plus intimes de la reine délibéroient déjà avec elle sur les moyens de lui assurer la régence. Le moment étoit favorable et même décisif, car le prince de Condé et le duc de Soissons, les deux princes du sang qui avoient le plus de puissance et de crédit, étoient alors absens de la cour; aussi sut-elle en profiter, et le parlement étoit encore dans le premier trouble où l'avoit jeté cette fatale nouvelle, lorsque le duc d'Epernon y entra et demanda avec hauteur, même d'un ton presque menaçant, que Marie de Médicis fût déclarée régente séance tenante et sans délibérer. Elle le fut en effet à l'instant même. Le lendemain le roi vint tenir son lit de justice, où la régence fut confirmée, et aussitôt commencèrent les troubles de cette orageuse minorité.

Les princes ne tardèrent pas à manifester leur mécontentement ; ils prétendoient avoir part au gouvernement, et la reine, malgré tous les ménagements politiques qu'elle croyoit devoir affecter à leur égard, étoit loin de vouloir leur accorder la moindre autorité. Concini et la Galigaï sa femme (1) avoient toute sa confiance. « Elle les réunissoit, dit M. de « Sully, avec quelques autres personnages affidés, dans un conseil secret « où se décidoient toutes les affaires que l'on portoit ensuite dans le con- « seil public. » Ce fut au milieu de ces conseillers intimes que fut conclue avec l'Espagne cette alliance impolitique qui changea le système de la France. Son premier effet fut de jeter parmi les huguenots des inquiétudes que l'on essaya de calmer en confirmant l'édit de Nantes, mais qui ne tardèrent pas à amener de nouveaux troubles, et enfin une entière révolte. Cependant Concini et sa femme, maîtres absolus de l'esprit de la reine, excitoient à dessein la division entre les princes et les ministres pour accroître leur propre autorité, et la cour se remplit de brouilleries
1611. et de cabales. Les protestants, secrètement soutenus par ces deux favoris, fomentoient de leur côté ces haines et ces méfiances pour fortifier leur parti. Le maréchal de Bouillon, l'un de leurs chefs, étoit l'ame de
1613. toute cette intrigue. Elle éclata par la retraite du prince de Condé (2), que suivirent bientôt les ducs de Nevers, de Vendôme, de Longueville, de Mayenne, de Luxembourg, de La Trimouille, de Rohan, etc. Ce dernier, attaché au parti huguenot, avoit déjà manifesté ses dispositions hostiles deux ans auparavant, en s'emparant de la ville de Saint-Jean-d'Angely, et la cour assez foible alors pour ne pas tirer vengeance d'un semblable attentat, montra plus de foiblesse encore lorsqu'elle vit les princes et les protestants réunis. Le duc d'Epernon donna seul un conseil vigoureux qui ne fut point suivi (3). La reine négocia lorsqu'il

(1) Concini, fils d'un Florentin qui, de simple notaire, étoit parvenu au poste de secrétaire d'état, avoit suivi en France Marie de Médicis, en qualité de gentilhomme ordinaire. Éléonore Galigaï, fille d'un menuisier et d'une blanchisseuse, étoit sœur de lait de la reine, qui l'aimoit tendrement. Ce fut principalement par le grand ascendant qu'elle avoit sur l'esprit de cette princesse que son mari parvint à ce comble de puissance et d'honneur qui fit leur perte à tous deux.

(2) Ce prince s'étoit déjà retiré de la cour sous le règne précédent, pour dérober sa femme Charlotte de Montmorenci aux poursuites de Henri IV, qui en étoit éperdument amoureux. Il n'étoit pas encore rentré en France lorsque le roi fut assassiné.

(5) Il étoit d'avis de faire prendre les armes à toutes les troupes de la maison du roi, de mettre le roi

1614. eût fallu combattre, et ces négociations furent terminées par le traité de Sainte-Menehoult, dans lequel on accorda tout aux mécontents, ce qui ne produisit cependant de leur part qu'une feinte soumission.

Jusqu'à cette époque la ville de Paris n'avoit pris aucune part à ces divisions; elle restoit soumise à l'autorité de la régente, et dans plusieurs circonstances cette princesse avoit même obtenu des preuves non équivoques de l'attachement de ses habitants (1). La majorité du roi déclarée dans un lit de justice tenu le 20 octobre de cette année sembloit devoir accroître encore cette confiance du peuple dans une administration que confirma alors la volonté solennelle du monarque. Les états-généraux, dont la convocation étoit un des articles principaux du traité de Sainte-Menehoult, indiqués d'abord à Sens, transférés ensuite à Paris, ne produisirent aucun évènement remarquable. Le temps s'y passa en disputes qui tournèrent
1615. encore au profit de l'autorité. Alors les princes voyant qu'ils n'avoient pu réussir à s'y rendre maîtres des délibérations, recherchèrent l'appui du parlement, l'excitant à demander des réformes dans l'administration de l'État. Le parlement donna dans le piège, et le 28 mars prit un arrêté par lequel les princes, ducs, pairs et officiers de la couronne ayant séance en la cour étoient invités à s'y rendre pour donner leur avis sur les propositions qu'elle avoit résolu de faire « pour le service du roi, le « soulagement de ses sujets et le bien de l'Etat. »

Il n'est pas besoin de dire que la reine, jalouse comme elle l'étoit de son autorité, fût offensée au dernier point de cet arrêt. Les princes reçurent défense expresse d'aller aux assemblées du parlement. La démarche de cette compagnie fut déclarée attentatoire à l'autorité royale, et les gens du roi mandés le lendemain au Louvre reçurent l'ordre d'y apporter son arrêt et le registre de ses délibérations.

---

lui-même à la tête de cette petite armée, et de poursuivre les princes et les seigneurs fugitifs avant qu'ils eussent eu le temps de rassembler leurs soldats et de fortifier leur parti.

(1) Lors du retour du prince de Condé à Paris, la reine, craignant qu'il ne lui disputât la régence, avoit cru nécessaire de faire armer les bourgeois, et de créer pour les commander de nouveaux officiers, dont on exigea un serment de fidélité. Tout le peuple parut alors disposé à soutenir les intérêts de la régente, et l'on n'entendoit que ces mots dans les rues: « Nous ne reconnoissons que le roi et « la reine. » (Daniel.)

En donnant son registre, le parlement fit porter au roi quelques paroles de soumission, protestant qu'il n'avoit prétendu ordonner la convocation dont on se plaignoit que *sous le bon plaisir* de sa majesté. Cependant, comme il ne cessa point de demander une réponse à ce sujet, et que cette demande devint même l'objet d'un nouvel arrêté, rendu solennellement le 9 avril suivant, on lui intima l'ordre d'envoyer des députés au Louvre. Ces députés y furent très mal reçus. Le jeune prince, endoctriné par sa mère, débuta avec eux par des paroles pleines d'aigreur. Le chancelier de Silleri, parlant ensuite au nom du roi, leur défendit expressément de se mêler du gouvernement de l'Etat, et sur-tout de faire désormais la moindre démarche pour l'exécution de leur arrêt. Les députés répondirent par des protestations d'une entière obéissance, et le lendemain les chambres assemblées n'en arrêtèrent pas moins qu'il seroit fait des remontrances au roi sur les désordres de l'Etat. Ni les efforts ni les menaces de la reine ne purent empêcher l'effet du nouvel arrêt. Leurs remontrances dressées par des commissaires, examinées dans plusieurs séances tenues exprès par les chambres assemblées, furent lues le 26 mai dans une audience que le parlement demanda au roi. Dans ces remontrances, où cette compagnie établissoit d'abord le droit qu'elle avoit de prendre connoissance des affaires d'Etat, elle attaquoit principalement l'alliance et le double mariage conclu avec l'Espagne, la faveur extraordinaire dont jouissoit un étranger, le maréchal d'Ancre (1), au préjudice des propres sujets du roi, demandoit une meilleure administration des finances, proposoit quelques dispositions favorables aux princes, et du reste répétoit une partie des remontrances contenues dans les cahiers du tiers-état, lors de la dernière assemblée des états-généraux. Toutes ces choses furent écoutées avec beaucoup d'impatience de la part de la reine, et lorsque la lecture en fut achevée, sa colère éclata sans mesure. La députation fut renvoyée avec de grandes menaces, et le lendemain, 27 mai, un arrêt du conseil rendu contre les remontrances du parlement ordonna qu'elles seroient biffées de ses registres, en même temps que son arrêté du 28 mars; et des lettres-patentes lui furent expédiées pour qu'il eût à enregistrer à l'instant ce même arrêt.

---

(1) Nouveau nom que Concini avoit pris en recevant de la reine cette haute dignité.

Cependant cette affaire qui occupoit alors tous les esprits, et qui sembloit devoir être poussée aux dernières extrémités, n'eut point les effets fâcheux qu'on auroit pu en attendre. Le parlement, voyant la cour irritée à ce point, s'humilia, suivant son usage, sous l'autorité royale, et retira ses remontrances. De son côté, la cour, sachant l'affection que les peuples portoient à ce corps vénérable, ne parla plus ni de l'enregistrement, ni de l'exécution de son arrêté; mais dès ce moment l'opinion publique fut ébranlée, et la haine qu'inspiroit aux grands l'extrême faveur du maréchal d'Ancre se communiqua aux peuples, qui commencèrent à le regarder comme le seul auteur de toutes les divisions et de tous les maux qui affligeoient l'Etat.

Cependant les princes, qui n'avoient pas obtenu de la démarche du parlement ce qu'ils en avoient espéré, s'éloignent une seconde fois de la cour, publient un manifeste sanglant contre le gouvernement, lèvent des armées, traitent ouvertement avec les protestants, et se
1616. préparent à la guerre civile. Elle finit, sans une seule bataille, par des négociations dans lesquelles la cour, toujours foible, accorda encore beaucoup à ces mécontents sans avoir pu les satisfaire.

Aussitôt que la paix eut été signée, le roi, qui avoit traversé son royaume au milieu des armées des rebelles, pour aller à Bordeaux recevoir et épouser l'infante d'Espagne, et qui n'avoit pu faire ce voyage qu'en marchant lui-même en bataille rangée, revint d'abord à Blois, où il se fit un changement général de ministres, attribué à l'influence du maréchal d'Ancre, ensuite à Paris, où les princes, inquiets sur l'exécution du traité, ne se pressoient point d'aller le rejoindre. Enfin le duc de Longueville consentit à s'y rendre, sur les invitations pressantes de la reine, mais ce fut pour recommencer ses cabales contre le gouvernement, et avec une telle violence que cette princesse ne vit d'autre parti à prendre que de lui opposer le prince de Condé, qu'elle engagea également à revenir. Ce fut l'évêque de Luçon qui fut chargé de la négociation. Ce prince revint en effet, mais pour cabaler aussi de son côté. Tel étoit l'état des choses, que les chefs des protestants n'étoient point satisfaits de ce qu'ils avoient obtenu par ce traité, et il étoit impossible qu'ils le fussent jamais, parcequ'ils prétendoient toujours à l'égalité avec les catholiques; les princes ne l'étoient pas davantage, parcequ'ils aspiroient à devenir maîtres

absolus du gouvernement. L'autorité de la régente étoit attaquée de toutes parts, et les appuis les plus fermes de son parti l'abandonnoient peu à peu pour se ranger du côté des mécontents. On cherchoit par tous les moyens à accroître la haine publique contre son favori, et cette haine étoit parvenue à son comble; les factieux tenoient des assemblées nocturnes (1) où l'on méditoit le bouleversement entier de l'Etat, et le maréchal, instruit qu'on y avoit délibéré de le faire assassiner, en fut alarmé au point de s'enfuir en quelque sorte de Paris; mais en s'éloignant de cette ville il conseilla à la reine-mère de faire arrêter le prince de Condé, que les factieux désignoient ouvertement pour la remplacer dans la régence, et d'attaquer ainsi le mal dans sa source. La reine vit en effet qu'elle n'avoit pas un moment à perdre, et fit un effort sur elle-même pour prendre ce parti vigoureux. Le prince fut arrêté (2) dans le Louvre même, où l'on avoit su adroitement l'attirer; mais on manqua les ducs de Vendôme, de Mayenne, de Bouillon, et leurs principaux partisans. Presque tous s'échappèrent de Paris avec la plus grande facilité; et telle étoit l'anarchie qui régnoit alors dans le gouvernement, que plusieurs d'entre eux s'étant rassemblés à la porte Saint-Martin, y tinrent une espèce de conseil, dont le résultat fut de rentrer dans la ville pour essayer d'y exciter un soulèvement en leur faveur; mais le peuple n'y paroissant point disposé, ils se virent enfin forcés de se retirer au nombre d'environ trois cents cavaliers, qui allèrent se cantonner dans la ville de Soissons.

Toutefois la haine des Parisiens pour le favori de la régente, et par conséquent pour l'administration actuelle, s'étoit si souvent manifestée, et par des signes si peu équivoques, que la princesse, mère du prince de Condé, dès qu'elle eut appris le malheur arrivé à son fils, crut pouvoir également exciter une sédition; elle monta sur-le-champ en carrosse et parcourut toutes les rues de Paris, accompagnée d'un groupe de gentilshommes à cheval qui crioient: « Aux armes, messieurs de Paris, le

(1) A Saint-Martin-des-Champs et dans le faubourg Saint-Germain.

(2) Si l'on en croit les mémoires du temps, tout son courage l'abandonna dans cette circonstance, il offrit de découvrir au roi toutes les cabales que lui et ceux de son parti avoient faites contre le gouvernement, si l'on vouloit lui donner sa liberté, et fit prier la maréchale d'Ancre de se jeter aux pieds de Sa Majesté pour l'obtenir. Il fut conduit à la Bastille, d'où le duc de Luynes le fit sortir trois ans après. Le roi, dit le président Hénault, n'eut pas dans la suite de sujet plus fidèle.

« maréchal d'Ancre a fait tuer monsieur le prince de Condé, premier « prince du sang, aux armes, bons Français, aux armes. » Elle alla ainsi jusqu'au pont Notre-Dame, sans que sa présence ni les cris de ses gentilshommes produisissent aucun effet. Les marchands fermèrent leurs boutiques, mais le peuple demeura tranquille. On aperçut seulement une femme qui entreprit de tendre la chaîne auprès de Sainte-Croix de la Cité. Un cordonnier nommé Picard, entièrement dévoué aux princes, essaya aussi d'ameuter la populace, sur laquelle il avoit un grand crédit, et, malgré tous ses efforts, ne put parvenir qu'à réunir une petite troupe mal armée, qui se dissipa d'elle-même dans un instant. Cependant quelques domestiques du prince, envoyés à dessein dans les environs de la maison du maréchal d'Ancre, parvinrent à y former un rassemblement, échauffèrent la multitude, et la poussèrent à en briser les portes et à la piller. Le guet qui se présenta pour arrêter le désordre fut repoussé, et le pillage, interrompu seulement par la nuit, recommença le lendemain, jusqu'à ce que la maison eût été entièrement dévastée.

Tels furent les préludes de la troisième guerre civile, plus stérile encore en évènements, et plus promptement terminée que la seconde. Le parlement enregistra sans la moindre difficulté une déclaration du roi, dans laquelle le prince de Condé et ses adhérents étoient présentés comme des criminels de lèse-majesté. La régente sema adroitement la division parmi les rebelles, dont plusieurs des plus considérables firent leur paix particulière, ce qui jeta les autres dans le découragement, et détermina le plus grand nombre à signer, dès le mois de septembre de cette même année, une espèce d'accord, au moyen duquel le calme fut en apparence rétabli.
1617. Cependant leur parti n'étoit point entièrement détruit : les ducs de Mayenne, de Nevers et de Bouillon continuoient à lever des troupes, répandoient des libelles contre le gouvernement, et commettoient même des hostilités. L'évêque de Luçon, que le maréchal d'Ancre, alors plus puissant que jamais, avoit fait entrer au conseil, attribuant avec raison l'audace des rebelles à la foiblesse du gouvernement, conseille de les poursuivre avec la plus grande vigueur. Son avis est suivi, et les mécontents sont réduits aux dernières extrémités (1) ; mais au moment où

(1) On se servit utilement contre eux du comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX, que Henri IV

ils étoient sur le point de succomber, de Luynes, favori du roi, fatigué des hauteurs et de la tyrannie toujours croissante du maréchal (1), releva leur parti chancelant, en formant avec eux une union secrète dont l'objet étoit la perte de leur ennemi commun. On acheva d'aigrir le roi, déjà indisposé contre sa mère, et depuis long-temps choqué des manières arrogantes du maréchal et de sa femme. Il donna l'ordre de l'arrêter; mais les conjurés, qui ne voyoient de sûreté pour eux que dans un assassinat, firent ajouter à cet ordre celui de le tuer *en cas de résistance*, bien décidés à regarder comme telle la moindre parole et le moindre geste. Vitri, chargé d'exécuter cette dangereuse commission, la remplit avec beaucoup de sang-froid et de résolution. Il arrêta le maréchal sur le pont du Louvre; et, d'après ses instructions, regardant comme un acte de résistance un mouvement que celui-ci fit en arrière, et une exclamation qui lui échappa, il le fit tuer sur-le-champ de trois coups de pistolet (2). La reine-mère, confinée aussitôt dans son appartement, fut

---

avoit fait mettre à la Bastille, pour être entré dans la conspiration du duc de Biron, et qui devoit y finir ses jours. Le maréchal d'Ancre l'en fit sortir, et lui fit donner le gouvernement de Paris et de l'Ile de France. Il justifia la confiance qu'on avoit eue en lui, et battit les rebelles dans toutes les rencontres qu'il en fit.

(1) Il changeoit à son gré les ministres quand ils lui déplaisoient; ses richesses étoient si considérables, qu'il put, dans une des circonstances de ces troubles, lever à ses dépens une armée de six mille hommes pour le service du roi. Il perdit, au commencement de cette année (1617), une fille qu'il aimoit tendrement, et qu'il espéroit marier à un prince du sang.

(2) Quelques historiens disent que Concini, se voyant attaqué, fit mine de vouloir tirer son épée pour se défendre; mais cette assertion est démentie dans les mémoires de Brienne, lequel assure « qu'au« cun de ceux qui en pouvoient rendre témoignage n'en étoit convenu en particulier. » Dès que le coup fut fait, Vitri et ceux qui l'accompagnoient se mirent à crier : *vive le roi*. Aussitôt le roi parut à la fenêtre, et leur ôta son chapeau avec un air de satisfaction. Le corps du maréchal fut déposé d'abord dans la salle des portiers, ensuite dans le petit jeu de paume du Louvre, où il resta jusqu'à neuf heures du soir, et fut porté ensuite à Saint-Germain-l'Auxerrois, où on l'enterra secrètement sous l'orgue, afin de cacher au peuple sa sépulture. Elle fut connue toutefois dès le lendemain, et quelques gens de la lie du peuple, ou dirigés par ses ennemis, et poussés par leur propre fureur, s'attroupèrent dans l'église de Saint-Germain, déterrèrent le cadavre, et exercèrent sur lui mille indignités, aux cris redoublés de *vive le roi*. On le pendit à des potences qu'il avoit fait dresser lui-même, on lui arracha le cœur, on coupa sa chair par petits morceaux; ces mêmes potences, que l'on abattit, lui servirent de bûcher; et les cendres, ainsi que les débris de son cadavre, furent jetés dans la rivière.

Quoiqu'on ne puisse justifier ce ministre de quelque abus de pouvoir dans le haut rang où la faveur l'avoit placé, il faut bien se garder de croire que ce fût un aussi méchant homme que l'a dépeint cette multitude de libelles, de déclarations, de remontrances publiés alors par ses ennemis. Le maré-

peu de jours après reléguée à Blois, où l'évêque de Luçon la suivit; les ministres déplacés par le favori furent rétablis, les princes revinrent à la cour, et la guerre civile finit ainsi d'elle-même.

Le reste de ce règne, si remarquable dans l'histoire de France, ne présente plus aucun évènement important dans celle de Paris. Quelques années après la mort tragique du maréchal commença la fortune extraordinaire du cardinal de Richelieu, créé principal ministre, et devenu, sous un prince médiocre, le maître absolu de la France. Dans ce poste éminent et périlleux, placé au milieu des factions sans cesse renaissantes des grands et de la famille royale qui en vouloient à sa fortune, même à sa vie; embarrassé par cette guerre intérieure et continuelle que faisoient les protestants toujours armés, toujours mécontents, et formant un Etat dans l'Etat; menacé au dehors par l'ambition démesurée, la politique artificieuse, la puissance redoutable de la maison d'Autriche, ce grand ministre sut tout contenir et tout abattre par la force de son génie et par la violence de son caractère. La prise de la Rochelle porta aux protestants un coup dont ils ne se relevèrent point, tandis qu'une alliance contractée avec Gustave-Adolphe et les protestants d'Allemagne commençoit l'abaissement de la maison d'Autriche. Son maître lui-même, subjugué par son ascendant, lui abandonna sa propre mère, qui fut forcée de sortir de

---

chal d'Estrées, qui s'étoit jeté dans le parti des princes, et qui sans doute prit part alors à toutes ces calomnies, s'étonne, dans ses mémoires, des excès auxquels on s'étoit porté contre lui, et lui rend ainsi un témoignage qui certainement ne peut être suspect: « Quand je fais réflexion, dit-il, sur les circon« stances de la mort du maréchal d'Ancre, je ne la puis attribuer qu'à sa mauvaise destinée, ayant été « conseillée par un homme qui avoit les inclinations fort douces; et comme il étoit lui-même *naturelle« ment bienfaisant, et qu'il avoit désobligé fort peu de personnes*, il falloit que ce fût son étoile ou la « nature des affaires qui eussent soulevé tant de monde contre lui. »

La maréchal d'Ancre, arrêtée au moment même de l'assassinat de son mari, fut condamnée par arrêt du parlement à avoir la tête tranchée, ce qui fut exécuté en place de Grève le 8 juillet suivant. Dans l'arrêt qui la condamne elle n'est point déclarée *sorcière*, comme plusieurs l'ont avancé, mais seulement criminelle de *lèse majesté divine et humaine*, sans que son crime fût autrement spécifié. Il est certain qu'elle se défendit victorieusement sur toutes les accusations capitales qu'on éleva contre elle, et l'on ne peut s'empêcher de la regarder comme une victime immolée à la vengeance de ceux qui possédoient alors la puissance dont elle et son mari avoient joui trop long-temps. Elle mourut avec un courage modeste qui excita beaucoup de pitié et même d'attendrissement parmi tous ceux qui étoient accourus à ce triste spectacle.

France (1) sans pouvoir jamais y rentrer, et son propre frère (2), qui, passant sa vie à cabaler contre le ministre, n'obtint d'autre résultat de tant de projets mal conçus, que de sacrifier inutilement ceux qui étoient assez insensés pour se jeter dans ses intérêts. Des complots (3) sans cesse formés contre ce grand personnage n'eurent jamais d'autre fin que le supplice, l'emprisonnement ou l'exil des conjurés ; les têtes les plus illustres tombèrent sur l'échafaud (4) ; politiques, capitaines, magistrats, tout fléchit sous cette main terrible ; et, soit que l'ambition l'eût rendu insensible et cruel, soit que des vues supérieures (ce qui nous semble plus vraisemblable) l'eussent convaincu que dans la situation où étoit la France, et dans la place qu'il occupoit, toutes les affections particulières devoient céder aux grandes considérations du bien public, Richelieu fut ingrat envers ses bienfaiteurs, et implacable à l'égard de ses ennemis. Sous son règne, car on peut appeler ainsi l'administration absolue de cet homme extraordinaire, le parlement fut réduit au rôle passif d'enregistrer les édits sans examen et sans délibération ; et Paris, si l'on en excepte une émeute élevée à l'occasion des protestants (5), et une

(1) Cette princesse avoit commencé la fortune de Richelieu, qui pendant long-temps lui fut attaché, et partagea même sa première disgrace après la mort de Concini.

(2) Gaston, duc d'Orléans, que nous allons voir reparoître dans les troubles du règne suivant.

(3) Une de ces conjurations tramée à Paris, et dans laquelle étoit entré le jeune abbé de Gondi, qui depuis joua un rôle si fameux dans la guerre de la Fronde, étoit liée avec les succès présumés de l'armée espagnole, à laquelle le comte de Soissons, poussé à bout par le cardinal, s'étoit uni, ainsi que MM. de Guise et de Bouillon. Cette armée étoit sur le point de livrer bataille aux troupes du roi, et si elle étoit victorieuse, comme on n'en doutoit pas, on devoit, aussitôt que la nouvelle en seroit parvenue à Paris, s'emparer de la Bastille, où l'on avoit des intelligences, marcher au palais, et forcer le parlement à donner arrêt en faveur du comte, s'emparer de tous les postes jusqu'au Palais-Cardinal, établir des barricades dans les parties où le peuple paroîtroit le plus échauffé, parvenir ainsi jusqu'au ministre, qu'on auroit enlevé ou poignardé. Les préparatifs de cette entreprise furent conduits avec une prudence et un mystère qui tiennent du prodige, et le succès en paroissoit infaillible, lorsque la mort du comte de Soissons, tué à la bataille de la Marfée, vint tout détruire en un instant.

(4) Le maréchal de Marillac, le duç de Montmorenci, Cinqmars, de Thou, etc.

(5) Elle fut excitée par la mort du duc de Mayenne, tué en 1621 au siège de Montauban, que le parti protestant défendoit contre l'armée royale. Le peuple de Paris, qui chérissoit ce prince, attaqua les religionnaires à leur retour de Charenton, où ils avoient un prêche, ce qui, depuis long-temps, étoit vu de très mauvais œil par la multitude. Ils furent assaillis, en rentrant dans la ville, à coups de pierres : on en tua plusieurs ; une troupe de ces furieux se porta ensuite à Charenton, où elle mit le

alarme momentanée que lui causa la marche des Espagnols en Picardie, lors de la prise de Corbie, n'éprouva aucune émotion qui mérite d'être remarquée. Dans le calme dont cette capitale ne cessa de jouir, ses faubourgs s'accrurent, sa population augmenta; et, par une suite nécessaire d'un tel accroissement dans un pays catholique, les fondations pieuses et charitables s'y multiplièrent plus que sous la plupart des règnes précédents. Cependant la police étoit toujours imparfaite, et l'on est étonné de voir, sous un gouvernement aussi vigoureux, tant d'imprévoyance et de désordre dans l'administration de la première ville du royaume. La famine et la peste y emportèrent à différentes époques un grand nombre d'habitants; plusieurs incendies y causèrent de grands ravages (1); des bandes de voleurs la désolèrent (2), et l'on ne voit point que les magistrats, malgré tout leur zèle et tout leur dévouement, aient eu entre les mains des moyens suffisants pour prévenir ou même pour arrêter dans leur source de semblables fléaux. Sous ce règne, les rues de Paris, depuis long-temps négligées, et devenues presque impraticables, furent entièrement repavées: l'on projeta même de rendre navigables les fossés qui l'entouroient, et de faire construire de nouveaux ponts pour la commodité du commerce; mais la grandeur du projet et les dépenses considérables qu'il auroit exigées le firent abandonner.

Le cardinal de Richelieu, au milieu des agitations de sa vie et des projets vastes et compliqués qui sembloient devoir absorber toutes ses pensées, aima et protégea les lettres, qui sortoient à peine de la longue

---

feu au temple, et pilla les marchands qui étoient dans la cour. Ce tumulte, commencé à la porte Saint-Antoine, continua plusieurs jours dans l'enceinte même de Paris.

La prise de Corbie (en 1635) excita une telle alarme, que l'on enrôla tous les laquais en état de porter les armes. Chaque propriétaire ou principal locataire de maison eut ordre de fournir un homme; tous les gentilshommes, maîtres-d'hôtel et officiers servants du roi furent cités pour s'enrôler dans les vingt-quatre heures. Tout, à Paris, de force ou de gré, devint soldat, comme si l'ennemi eût déjà été à ses portes, mais cette terreur ne dura qu'un moment.

(1) Le palais fut presque entièrement brûlé; plusieurs ponts s'écroulèrent par le même accident. La Sainte-Chapelle manqua aussi d'être consumée par les flammes.

(2) Ces voleurs, auxquels on donna le nom de *filous*, étoient en si grand nombre, qu'ils repoussèrent plus d'une fois, et avec perte, les archers du guet. On ne parvint à les détruire qu'en ordonnant à tous les soldats, ouvriers et mendiants valides qui se trouvoient alors sans occupation, de sortir en vingt-quatre heures de la ville.

enfance où elles avoient langui parmi nous depuis le commencement de la monarchie. Personne n'ignore qu'il fut le fondateur de l'académie française : c'est à lui que l'on doit aussi la création de l'imprimerie royale. Cet établissement, l'un de ceux qui font le plus d'honneur au siècle de Louis XIII, coûta plus de trois cent soixante mille livres à former, et produisit, dans l'espace de deux ans, soixante-dix gros volumes grecs et latins, dont la beauté surpassoit tout ce que l'on avoit imprimé jusqu'alors en France.

Ce grand ministre mourut à Paris, dans son palais, le 4 décembre 1642 : Louis XIII mourut le 14 mai suivant à Saint-Germain-en-Laye, ayant laissé la régence à la reine Anne d'Autriche, et déclaré le duc d'Orléans lieutenant-général du roi mineur, sous l'autorité de la régente ; mais un arrêt du parlement, rendu le 18 du même mois, déféra sans restriction la tutelle et la régence à la reine mère. Le cardinal Mazarin, dont la faveur avoit été d'abord chancelante, fut nommé surintendant de l'éducation du roi, et la déclaration de Louis XIII demeura ainsi sans effet.

1643. Aussitôt que sa régence eut été confirmée, Anne d'Autriche quitta le Louvre, et vint avec son fils habiter le Palais-Cardinal dont Richelieu avoit fait don au roi par son testament ; c'est alors, comme nous l'avons déjà dit, qu'il fut nommé *Palais-Royal*, et que l'on ouvrit, sur les ruines de l'hôtel de Silleri, la place qui existe encore aujourd'hui devant la façade de ce monument.

Le commencement de cette régence fut remarquable, et par les succès éclatants qui signalèrent au dehors les armes de la France, et par la tranquillité profonde dont elle jouit à l'intérieur. Les victoires de Rocroi, de Fribourg, de Norlingue, en montrant à la nation dans le jeune duc d'Enghien le plus grand homme de guerre qui jusqu'alors eût commandé ses armées, détruisirent en un moment toutes les espérances que la maison d'Autriche avoit pu fonder sur la foiblesse et sur les agitations inséparables d'une minorité ; et les troupes espagnoles, qui avoient espéré porter la désolation jusque dans le cœur du royaume, se virent attaquées sur tous les points dans leurs propres provinces, et réduites à la plus pénible défensive. A la violence du gouvernement de Richelieu, Mazarin avoit fait succéder toute la souplesse italienne, une affabilité et une

modestie apparente qui lui concilièrent d'abord tous les esprits. Les princes, la magistrature, le clergé, tous les ordres de l'État, accoutumés pendant si long-temps au despotisme altier de son prédécesseur, trouvoient l'obéissance facile sous un ministre qui savoit flatter les intérêts de chacun, et donner à tous des espérances. On n'avoit point trouvé mauvais que, dès les commencements de son administration, il eût fait arrêter un petit-fils de Henri IV, le duc de Beaufort, accusé d'avoir conspiré contre lui (1), et que l'exil eût été la punition de ses complices. De tels coups d'autorité, si fréquents sous l'ancien ministère, ne pouvoient étonner personne : c'étoit le seul que le ministre se fût permis ; il paroissoit y avoir été contraint par l'intérêt de sa propre sûreté ; et cet acte de vigueur ajoutoit même à l'idée qu'on s'étoit déjà faite d'un caractère doux et modéré, mais qui savoit être à propos ferme et sévère. On peut dire que la nation, dans cet abattement dont elle n'étoit pas encore revenue, lui savoit gré, en quelque sorte, de ne pas la tyranniser. « Malheureusement, dit le cardinal de Retz, Mazarin, disciple de Richelieu, et de plus, né et nourri dans un pays où la puissance du pape n'a « point de bornes, crut que le mouvement rapide et violent donné sous « le dernier ministère à l'autorité royale étoit le naturel, et cette méprise « fut l'occasion de la guerre civile. » Aussi ignorant sur le caractère et les lois du peuple qu'il gouvernoit, qu'il étoit habile dans la connoissance de ses rapports et de ses intérêts avec les peuples étrangers, dès que les circonstances devinrent plus difficiles, le nouveau ministre passant tout à coup de cette douceur hypocrite qu'il avoit crue nécessaire pour bien établir son crédit, à des actes arbitraires et tyranniques, se trouva bientôt hors de toutes mesures. Ce que le cardinal de Richelieu avoit pu faire avec sécurité sous un monarque victorieux, craint de ses sujets, respecté de ses voisins, et qui lui avoit communiqué toute sa puissance, Mazarin ne vit pas qu'il devenoit dangereux seulement de le

(1) Ce duc de Beaufort, dont nous aurons bientôt occasion de parler, avoit eu, au commencement de la régence, un moment de faveur; furieux de voir Mazarin le remplacer dans la confiance de la reine, que son incapacité absolue avoit rebutée, il essaya d'intriguer contre lui, et s'associa cinq à six personnages de la cour, qui formèrent la cabale des *Importants*, ainsi appelée à cause de la morgue, des prétentions, de l'air mystérieux de ces ridicules conspirateurs.

tenter sous l'autorité incertaine d'une régence, et dans les temps orageux d'une minorité, sur-tout avec la nation française, toujours un peu mutine, parcequ'elle n'avoit jamais connu d'une manière bien fixe ni ses droits, ni ses devoirs. Il commit cette faute, et la tira ainsi de cette espèce d'assoupissement où lui-même avoit contribué à la plonger. « Ce « signe de vie, ajoute M. de Retz, dans le commencement presque im-« perceptible, ne se donne point par Monsieur; il ne se donne point par « M. le prince; il ne se donne point par les grands du royaume; il ne « se donne point par les provinces, il se donne par le parlement, qui, « jusqu'à notre siècle, n'avoit jamais commencé de révolution, et qui « certainement auroit condamné, par des arrêts sanglants, celle qu'il « faisoit lui-même, si tout autre que lui l'eût commencée. »

L'embarras des finances, cette cause si fréquente des révolutions politiques, fit naître les premiers mécontentements. Mal administrées depuis la mort de Henri IV, elles étoient parvenues dans quelques années au dernier degré de l'épuisement et du désordre, par les profusions que la reine et le cardinal avoient été obligés de faire, pour rendre agréables les commencements de leur autorité, par les sommes énormes qu'il avoit fallu donner au duc d'Orléans et au prince de Condé, pour les empêcher de murmurer de la nullité absolue à laquelle on avoit su les réduire, par cette longue guerre que la France soutenoit contre l'Espagne et l'Empereur; enfin, par l'avarice du ministre principal, qui dépensoit beaucoup, accumuloit encore davantage, et par les déprédations des ministres subalternes, déprédations qu'il lui falloit souffrir pour légitimer les siennes. La dépense se trouva bientôt dans une disproportion exorbitante avec la recette; il falloit trouver des moyens pour couvrir le *déficit*, et le surintendant Emeri (1), traitant effronté, avide, impitoyable, qui avoit toute la confiance du cardinal, inventoit tous les jours mille ressources

(1) Le cardinal de Retz dit qu'il étoit l'homme le plus corrompu de son siècle, et que dans sa jeunesse il avoit été condamné à être pendu à Lyon, pour ses friponneries. Cette assertion, dépourvue de preuves, peut passer pour une exagération, mais il n'en est pas moins vrai que c'étoit un homme sans frein, sans loi, sans honneur, capable de tout pour sa fortune, et pour les intérêts du ministre dont il étoit la créature. Il répondit un jour à un poëte qui s'offroit de louer son administration, que les surintendants n'étoient faits que pour être maudits.

odieuses et ridicules pour se procurer de l'argent. Le parlement, qui avoit déjà souffert, et même vérifié sans murmurer un grand nombre d'édits odieux et vexatoires (1), dont cet homme étoit l'auteur, éclata
1647. enfin sur celui du Tarif, lequel établissoit un impôt général sur toutes les denrées qui entroient à Paris. On s'opiniâtra dans le conseil à le soutenir, sous prétexte qu'il avoit déjà été vérifié à la cour des aides. Le parlement réclama justement ce droit de vérification, et persista dans son refus; les têtes s'échauffèrent; de nouveaux édits, plus onéreux encore que celui du tarif, furent envoyés à cette compagnie, pour la forcer à revenir à celui-ci; elle sut éviter adroitement le piège qu'on lui tendoit, et par cette lutte ouverte avec le ministère, s'empara entièrement de la confiance du peuple, qui commença à s'attrouper et à donner des signes de mécontentement. La cour eut l'imprudence d'opposer la violence aux murmures: plusieurs membres du parlement, plus hardis que les autres, furent enlevés et transférés dans diverses prisons (2); et, pour emporter de vive force l'enregistrement, on n'eut pas honte de conduire le jeune
1648. roi en robe d'enfant au parlement; il parut au milieu de cette compagnie au moment où on l'y attendoit le moins, portant avec lui un grand nombre d'édits, tous plus ruineux les uns que les autres, et sa présence mit le parlement dans la nécessité de les vérifier. L'avocat-général Talon s'éleva d'abord avec force contre une pareille surprise, attentatoire à la liberté des suffrages. Le lendemain, les maîtres des requêtes, à qui l'un de ces édits donnoit douze nouveaux collègues, s'assemblent et prennent la résolution de ne pas souffrir cette création nouvelle. Le même jour, les chambres assemblées commencent à examiner tous les édits vérifiés; la régente et le ministre traitent cet examen de révolte contre l'autorité royale; et en même temps qu'ils ordonnent la pleine et entière exécution des édits, le duc d'Orléans et le prince de Conti sont chargés de porter, l'un à la chambre des comptes, l'autre à la cour des aides, ceux qui les concer-

(1) On vendoit la noblesse; on augmentoit les gages de tous les corps de magistrature, pour avoir occasion d'en augmenter la finance; on créoit des rentes nouvelles, et on vouloit forcer les citoyens à les acheter; on établissoit des charges nouvelles, dont le nom et les attributions étoient également ridicules: c'étoient des conseillers du roi contrôleurs des bois de chauffage, des jurés crieurs de vin, des jurés vendeurs de foin, etc.

(2) Les conseillers Le Comte et Queslin, les présidents Gaïan et Barillon.

noient ; c'est alors que le soulèvement devint général. La cour des aides députa vers la chambre des comptes, lui demandant de s'unir à elle pour la réformation de l'Etat ; l'une et l'autre s'assurèrent du grand conseil, et le parlement, sur l'invitation qu'elles lui en firent, donna aussitôt son arrêt d'union avec ces trois cours de justice.

Le cardinal Mazarin fit casser cet arrêt par le conseil (1) ; et, par une nouvelle imprudence, ordonna encore l'enlèvement de deux magistrats (2). Le parlement, à qui la défense expresse de s'assembler avec les autres compagnies fut notifiée dans les termes les plus durs, se réunit le même jour avec elles, pour délibérer sur l'ordonnance même du conseil. Cependant le peuple continuoit à murmurer ; il y eut même des voies de fait exercées contre des officiers envoyés par la régente pour s'emparer de la feuille de l'arrêt, et la cour commença enfin à concevoir quelques craintes. Elle fit proposer des accommodements que le parlement rejeta avec une sorte d'emportement, parcequ'ils touchoient son intérêt particulier, qu'il affectoit de négliger, pour ne songer qu'au bien public ; et comme l'effervescence populaire alloit toujours croissant, la cour, bien plus émue par ce danger dont elle étoit menacée, que par les remontrances et les délibérations de cette compagnie, crut devoir céder et permettre enfin d'exécuter cet arrêt d'union qu'elle avoit d'abord si fortement contesté. Le parlement, devenu par ce triomphe plus audacieux et plus entreprenant, ne mit alors plus de bornes à ses prétentions, oublia tous ses devoirs, et parut se croire appelé à partager le gouvernement de l'Etat. Dans son premier travail avec les autres compagnies, parmi plusieurs propositions, toutes injurieuses et avilissantes pour l'autorité souveraine (3), il demanda sur-tout la suppression des intendants,

---

(1) Mazarin, qui n'avoit jamais bien pu prononcer le français, ayant dit que cet arrêt *d'ognon* étoit attentatoire, ce seul mot le rendit ridicule ; et comme on ne cède jamais à ceux qu'on méprise, le parlement en devint plus entreprenant. (Voltaire.)

(2) Turgot et d'Argouges, conseillers au grand conseil.

(3) On demandoit la révocation du traité des tailles fait avec les partisans ; le rétablissement des trésoriers de France, élus, receveurs, etc. ; la formation d'une chambre de justice pour juger des malversations commises dans les finances, la vérification de tous les édits portant création d'offices ou d'impositions nouvelles, enfin que personne ne pût être retenu en prison plus de vingt-quatre heures sans être renvoyé devant ses juges naturels.

regardés par le peuple comme ses plus cruels exacteurs, rejeta toutes les modifications qui lui furent présentées pour adoucir un arrêt si contraire aux intérêts de la cour, décréta même une information publique contre leur gestion ; enfin poussa les choses à un tel point, que le cardinal et la régente, outrés de dépit, résolurent d'en venir eux-mêmes aux dernières extrémités. La victoire de Lens, qui mettoit le comble à la gloire du prince de Condé et aux prospérités de la France contre ses ennemis extérieurs, leur parut une occasion favorable pour détacher des intérêts des magistrats une multitude éblouie de ce grand évènement ; et pour frapper en même temps contre eux un coup d'autorité qui les ramenât enfin à leur ancienne obéissance et à leur institution primitive, c'est-à-dire à la simple prérogative d'enregistrer et de faire connoître à la nation les volontés du souverain ; car la cour ne voyoit, ou du moins n'affectoit de voir dans le parlement qu'un simple tribunal chargé de rendre la justice aux citoyens, n'ayant avec les anciens parlements tenus par nos premiers rois, d'autre ressemblance que celle du nom, et qui, loin de pouvoir s'arroger le droit d'entrer dans les affaires de l'Etat, ne devoit même celui de faire des remontrances qu'à l'excessive indulgence de nos rois, qui l'avoient seulement toléré. Les citoyens de Paris, et tous ceux qui tenoient à la robe, le considéroient au contraire comme un corps auguste, seul refuge du peuple contre les actes arbitraires du gouvernement, comme une puissance intermédiaire heureusement placée entre les sujets et le monarque, dont le caractère essentiel étoit d'aimer la patrie et de braver tous les dangers pour la défendre ; et regardant comme une loi fondamentale ce qu'un long usage avoit consacré, ils ne mettoient point de différence entre ce droit imprescriptible, qui fondoit l'autorité des rois et celui qu'avoit le parlement de la modérer. Ces deux opinions étoient également exagérées : la cour avoit raison dans le principe ; mais elle en outroit les conséquences, ne faisant pas attention que, dans les choses humaines, tout est modifié par le temps et l'usage : le peuple et le parlement tomboient dans une exagération encore plus funeste, en établissant comme un droit sacré ce qui n'étoit qu'une simple concession, et en formant ainsi le projet téméraire d'élever deux puissances égales dans une monarchie : un juste milieu étoit difficile à tenir au milieu de tant de passions haineuses que la conduite inconséquente et versatile du ministre avoit allumées, et la

guerre civile naquit du choc de ces prétentions extrêmes et de ces rivalités insensées. Cette guerre qu'un écrivain célèbre (1), léger dans ses jugements, ayant peu de profondeur dans ses vues, parcequ'il manquoit de moralité dans ses principes, a présentée comme un évènement ridicule, nous semble aussi sérieuse et aussi importante qu'aucune autre de nos guerres intestines (2). On y voit, comme dans toutes ces époques de troubles et de malheurs, la foiblesse du gouvernement, l'audace et l'insolence des peuples, l'ambition et l'hypocrisie des chefs, des mouvements furieux, qui ne vont pas moins qu'à anéantir l'autorité légitime, et à causer une révolution entière dans l'Etat. A la tête des partis paroissent les plus illustres et les plus nobles personnages, princes, évêques, capitaines, magistrats, au-dessus desquels s'élèvent deux hommes extraordinaires, le grand Condé et ce fameux Gondi, alors coadjuteur de Paris, depuis cardinal de Retz, le plus vaste et le plus dangereux esprit, qui, peut-être depuis César, ait paru au milieu des factions populaires : des intrigues d'amour viennent se mêler aux intrigues politiques, en dirigent souvent les ressorts les plus secrets, et les noms de femmes célèbres par leur naissance, par leur esprit, par leur beauté, s'associent à tant de noms imposants, pour former de cette époque singulière l'un des spectacles les plus riches et les plus frappants de notre histoire, un tableau unique, dont malheureusement presque tous les détails vont nous échapper, dans le cadre étroit où nous sommes circonscrits, mais qui peut encore intéresser, même dans une esquisse rapide et dans une copie imparfaite.

Nous avons dit que la cour, dans l'état où elle se trouvoit, avoit cru devoir profiter de la circonstance favorable que lui offroit une victoire éclatante, et le retour d'un héros, pour abattre d'un seul coup, et avec violence, l'audace du parlement. Il faut l'avouer, ce coup étoit nécessaire ; il n'étoit plus possible, en effet, qu'elle restât dans une semblable situation ; et si le succès ne couronna pas sa juste entreprise, c'est qu'elle avoit en tête

(1) Voltaire. Du reste, ce qu'il a écrit sur cette guerre est plein de désordre et d'inexatitude.

(2) Les faits plaisants, les aventures risibles, les satires et les chansons qu'elle a pu produire sont des accessoires qui se rencontrent dans presque toutes les guerres civiles ; la révolution française, que l'on regardera sans doute comme un évènement assez sérieux, a offert, autant qu'aucune autre tempête politique, le ridicule au milieu des horreurs.

un ennemi plus actif et plus profond que son ministre n'étoit souple et rusé. Gondi, ennemi de Mazarin, qui l'avoit desservi dans une circonstance importante, mal vu à la cour, à laquelle il avoit d'abord voulu s'attacher, et où le ministre avoit su le rendre odieux, cherchoit depuis long-temps à faire son profit des tempêtes publiques qui commençoient à s'élever autour de lui, et dans lesquelles il n'avoit pas balancé à se jeter, comme dans son propre élément. Prodige d'adresse et de dissimulation, tandis que de sourdes libéralités lui gagnoient les cœurs des peuples, et qu'il échauffoit, dans des assemblées mystérieuses, les esprits les plus turbulents et les plus déterminés du parti, il affectoit de donner à la cour des avis sincères et désintéressés sur les dangers qui l'environnoient, exagérant le péril, et chargeant les portraits, afin de n'être pas écouté; mais conservant, par cette conduite politique, une modération convenable à son caractère d'archevêque, et nécessaire à la réussite de ses projets. Il étoit ainsi parvenu à se rendre l'ame de la faction, le centre de tous ses mouvements secrets, lorsque la cour, croyant avoir bien pris toutes ses mesures, fit tout à coup enlever, non pas avec mystère et dans le silence de la nuit, mais en plein midi, au moment où l'on chantoit le *Te Deum* pour la victoire de Lens, trois des membres les plus opiniâtres du parlement, Charton, Blancmesnil et Broussel (1). Charton s'esquiva; Blancmesnil fut conduit à Vincennes, et le vieux Broussel emmené à Saint-Germain.

L'esprit de révolte, jusqu'alors comprimé, sembloit n'attendre qu'un acte de cette nature pour éclater avec toutes ses fureurs. L'arrestation de Blancmesnil fit peu de sensation; mais celle de Broussel (2), alors l'idole

---

(1) Ils n'étoient pas chefs de parti, mais les instruments des chefs. Charton, homme très borné, étoit connu par le sobriquet du président *Je dis çà*, parcequ'il ouvroit et concluoit toujours ses avis par ces mots. Broussel n'avoit de recommandable que ses cheveux blancs, sa haine contre le ministère, et la réputation d'élever toujours la voix contre la cour, sur quelque sujet que ce fût. Ses confrères en faisoient peu de cas, mais la populace l'idolâtroit. (VOLTAIRE.)

(2) La voiture qui l'enlevoit fut arrêtée et brisée par la populace, malgré la garde nombreuse qui l'environnoit. Broussel, jeté dans un autre carrosse que l'on rencontra par hasard, fut sur le point d'en être arraché par cette multitude, qui s'attachoit sans cesse à ses traces. Ce second carrosse se rompit encore, et le prisonnier eût été enlevé, si Guitaut, capitaine des gardes de la reine, n'eût envoyé le sien, dans lequel on le força d'entrer, et qui parvint enfin à gagner un relais placé près des Tuileries.

du peuple, produisit une émotion générale. On s'assembla dans les rues; on s'excita mutuellement, on cria de toutes parts *aux Armes;* les marchands effrayés fermèrent leurs boutiques, et la face de Paris fut changée en un instant. Averti par ces cris, le coadjuteur, qui voyoit avec plaisir commencer des troubles dans lesquels il devoit jouer un rôle si dangereux et si brillant, jaloux cependant de détruire les soupçons que la cour avoit déjà conçus contre lui à ce sujet, sort de l'archevêché en rochet et en camail pour aller trouver la reine, marche jusqu'au Palais-Royal, au milieu d'une foule immense, qui demandoit Broussel avec des hurlements de rage, y arrive, accompagné du maréchal de La Meilleraie, qu'il avoit rencontré à la tête des gardes, près du pont Neuf, cherchant à apaiser le tumulte, et que cette même populace avoit forcé à la retraite. Il y montre toute l'étendue du mal, et le maréchal confirme la peinture qu'il en fait. La reine et le cardinal n'écoutèrent point d'abord de tels discours, venant d'un homme que l'on regardoit comme l'auteur de la révolte; mais les avis, toujours plus alarmants, se succédèrent avec tant de rapidité, qu'il fallut enfin y penser sérieusement. On tint une espèce de conseil, dont le résultat fut qu'il falloit rendre Broussel; le coadjuteur vouloit qu'on le rendît sur-le-champ: la reine exigeoit qu'avant tout le peuple se séparât, et ce fut M. de Gondi lui-même que l'on chargea de porter à la multitude cette espèce de capitulation. Il sentit tout le danger d'une semblable commission; mais il lui fallut céder, entraîné d'ailleurs par le maréchal de La Meilleraie, qui voulut l'accompagner, et dont l'emportement acheva de tout perdre. Tandis que le coadjuteur s'avançoit à la rencontre des mutins, et s'apprêtoit à leur parler, le maréchal se précipita vers eux d'un autre côté, à la tête des chevau-légers de la garde, agitant son épée, et criant de toutes ses forces : *Vive le roi! liberté à Broussel!* Ce cri fut mal entendu, et ce mouvement parut un signe d'hostilités. On lui répondit en criant *aux Armes*, et un crocheteur, plus furieux que les autres, ayant mis le sabre à la main, vis-à-vis les Quinze-Vingts, le maréchal le tua d'un coup de pistolet. Alors la fureur du peuple ne connut plus de bornes: de toutes parts on courut aux armes, et les environs du Palais-Royal furent dans un moment remplis de gens armés. Le coadjuteur, porté par la foule jusqu'à la Croix-du-Tiroir, y retrouva M. de La Meilleraie qui se défendoit avec peine contre un gros de bourgeois postés dans la rue de l'Arbre-

Sec. Le prélat se jeta au milieu d'eux pour les séparer, et le maréchal fit cesser le feu de sa troupe; mais au même instant un autre peloton de séditieux, qui sortoit de la rue des Prouvaires, fit une décharge très brusque sur les chevau-légers. Fontrailles, qui étoit auprès du maréchal, eut le bras cassé; un des pages du coadjuteur fut blessé, et lui-même fut renversé d'un coup de pierre qui l'atteignit à la tête. Enfin, ayant été reconnu au moment où un bourgeois, lui appuyant son mousqueton sur la tempe, alloit lui faire sauter la cervelle, il fut relevé, entouré avec de grandes acclamations; et, profitant avec beaucoup de présence d'esprit de cette circonstance pour dégager le maréchal, il marcha du côté des halles, entraînant avec lui toute cette populace, tandis que M. de La Meilleraie effectuoit sa retraite vers le Palais-Royal.

Ses exhortations, ses prières, ses menaces calment les esprits. La foule qui l'avoit accompagné, et à laquelle s'étoient joints tous les fripiers dont ce quartier fourmille, consent à déposer les armes; mais obstinés à ravoir Broussel, ils le ramènent vers le Palais-Royal, où le maréchal de La Meilleraie, qui l'attendoit à la barrière, le fait entrer et le présente à la reine comme son sauveur et celui de l'Etat. Il y fut néanmoins accueilli avec un dédain ironique, parcequ'on le croyoit l'auteur de la sédition qu'il avoit feint d'apaiser, et que la cour n'avoit encore qu'une idée imparfaite de la grandeur du mal. Gondi en sortit, la rage dans le cœur, et méditant déjà le projet de la plus affreuse vengeance. Cachant toutefois son dépit à la populace qui l'attendoit, il soutint jusqu'au bout le rôle de pacificateur, qu'il avoit voulu prendre dans cette journée; et, forcé de monter sur l'impériale de sa voiture, pour rendre compte à cette multitude du résultat de son ambassade, il lui parla avec un ton pénétré des promesses positives que la reine avoit données de la délivrance des prisonniers, promesses qu'il regardoit comme sacrées, et qui ne laissoient plus aucun prétexte au rassemblement. La nuit vint (1); la cohue se dissipa, et Gondi rentra chez lui, blessé et en proie aux plus vives inquiétudes.

---

(1) Le coadjuteur dit, dans ses mémoires, qu'il n'eut pas beaucoup de peine à adoucir cette multitude, parceque l'heure du souper approchoit. « Cette circonstance, ajoute-t-il, paroîtra ridicule, « mais elle est fondée, et j'ai observé qu'à Paris, dans les émotions populaires, les plus échauffés ne « veulent pas ce qu'ils appellent *se désheurer.* »

Cependant on étoit si loin de se fier dans le public aux promesses de la reine, que beaucoup de bourgeois restèrent en armes devant leur porte, et que des corps-de-garde furent distribués dans diverses parties de la ville; on en posa même un à la barrière des Sergents, à dix pas des sentinelles du Palais-Royal.

Les alarmes du coadjuteur et la méfiance du peuple n'étoient que trop bien fondées : car cette nuit même on délibéroit dans le conseil de la régente sur les moyens de se rendre maîtres le lendemain de Paris. Trois mécontents, Laigue, Montrésor et Argenteuil, vinrent successivement trouver le prélat, et lui donner les avis les plus sinistres sur les dispositions de la cour, qui, disoient-ils, vouloit à la fois et le punir de la révolte, et le perdre dans l'esprit du peuple, en le faisant passer pour un des agents de ses trompeuses promesses. Il n'en falloit pas tant pour enflammer cet esprit ardent et audacieux, pour le jeter dans les dernières extrémités. Il déclare à ses amis que le lendemain avant midi il sera maître lui-même de cette ville dont la cour prétend s'emparer, et commence sur-le-champ l'exécution d'un plan de défense que ceux-ci regardèrent d'abord comme le projet d'un insensé. Tandis que la régente et le ministre faisoient mettre sous les armes toute la maison du roi; qu'on introduisoit secrètement dans la ville quelques troupes cantonnées dans les environs, Gondi se concertoit avec plusieurs colonels de quartier qui lui étoient dévoués, faisoit établir des pelotons de bourgeois depuis le Pont-Neuf jusqu'au Palais-Royal, dans tous les endroits où l'on avoit entendu dire que la cour devoit faire poster des troupes, s'emparoit de la porte de Nesle, et faisoit commencer les barricades.

La cour ignoroit absolument toutes ces dispositions. A six heures du matin, le chancelier Séguier sort de sa maison et prend la route du Palais, où il devoit, suivant les uns, casser tout ce que le parlement avoit fait jusque-là; suivant d'autres, lui prononcer son interdiction absolue. Sa voiture est arrêtée sur le quai de la Mégisserie, par les chaînes déjà tendues; il est reconnu, entouré, menacé; des cris de mort se font entendre, et le poursuivent jusqu'au quai des Augustins. Il se sauve, suivi de son frère, l'évêque de Meaux, et de sa fille, la duchesse de Sully, dans l'hôtel du duc de Luynes; la populace s'y précipite après lui, le cherchant

par-tout avec des cris effroyables (1); un hasard presque miraculeux le dérobe aux perquisitions de ces assassins. Le maréchal de La Meilleraie accourt avec une troupe de cavaliers, et le délivre enfin de cette horrible position: la foule qui s'écarte un moment devant les soldats, plus furieuse encore de voir échapper sa proie, se réunit de nouveau, poursuit sa voiture jusqu'au Palais-Royal, l'accablant d'une grêle de pierres et de balles : la duchesse de Sully en fut légèrement blessée au bras; quelques gardes et un exempt de police sont tués.

Cette fureur se communique dans un instant à toute la ville. En moins de deux heures, près de 1300 barricades sont formées dans Paris; tous les dépôts d'armes sont ouverts ou forcés : l'air retentit des plus horribles imprécations contre Mazarin et les autres ministres; la reine elle-même n'est point ménagée. Les cris de *vive Broussel*, *vive le coadjuteur*, se mêlent à ces cris forcenés. Cependant le parlement, assemblé tumultuairement, décidoit d'aller en corps redemander à la régente ses membres arrêtés; et la cour faisoit solliciter alors ce même coadjuteur qu'elle avoit outragé la veille, pour obtenir de lui qu'il calmât la sédition. Il s'en défendit avec une douleur hypocrite, et le parlement se mit en marche pour le Palais-Royal, au milieu des acclamations d'une multitude qui abaissoit devant lui ses armes et faisoit tomber ses barricades. Le premier président Matthieu Molé, magistrat intrépide et vertueux, secrètement attaché à la cour, marchoit à la tête de sa compagnie. Il parla à la reine avec beaucoup de chaleur et d'éloquence, essayant de la convaincre qu'il n'y avoit d'autre moyen de calmer une population entière, prête à se porter aux dernières extrémités, qu'en rendant les prisonniers. La reine, d'un caractère inflexible jusqu'à l'opiniâtreté, ne lui répondit que par des reproches et par des menaces, et sortit brusquement pour ne pas en entendre davantage. Molé et le président de Mesmes, qui avoit un égal dévouement mais non le même courage, reviennent et veulent tenter un dernier effort au moment où la compagnie s'apprêtoit à sortir : ils rembrunissent

(1) Il s'étoit sauvé dans un petit cabinet, où, livré aux plus mortelles angoisses, il se confessoit à son frère, et se préparoit à la mort. Le lieu paroissant extrêmement abandonné, les mutins se contentèrent de frapper plusieurs coups contre la cloison, et d'écouter s'ils n'entendroient pas quelque bruit. Ils allèrent ensuite visiter d'autres appartements.

encore les couleurs du tableau, lui montrent Paris entier armé et sans frein, l'État sur le penchant de sa ruine; ils n'obtiennent rien. Mazarin propose seulement de rendre les prisonniers si le parlement consent à ne plus s'occuper de l'administration, et à se renfermer uniquement dans ses fonctions judiciaires. Il est convenu qu'on s'assemblera le soir pour délibérer sur cette proposition, et la compagnie commence à défiler pour retourner au palais.

Le peuple, qui croyoit Broussel renfermé dans le Palais-Royal, et qui s'attendoit à le voir ramené par le parlement, ne le voyant pas reparoître, commença à murmurer dès la première barricade; les murmures augmentèrent à la seconde; ils dégénérèrent à la troisième, placée près de la croix du Tiroir, en menaces et en voies de fait; un furieux saisissant le premier président, et lui appuyant le bout d'un pistolet sur le visage, « lui com« mande de retourner à l'instant, et de ramener Broussel ou le Mazarin « en otage, s'il ne veut être massacré lui et les siens. » Molé, calme et serein au milieu de cette foule, qui grossissoit sans cesse autour de lui, l'accablant de malédiction et d'outrages, ne donne pas le moindre signe de crainte ni de foiblesse, répond aux cris de ces rebelles avec toute la dignité d'un magistrat qui a le droit de les punir de leur rébellion, et ralliant paisiblement sa troupe, revient au petit pas vers le Palais-Royal, au milieu de ce cortège de forcenés.

Il lui fallut essuyer ici de non moins rudes assauts. Anne d'Autriche, que la colère avoit mise hors d'elle-même, et entièrement aveuglée sur le danger, s'indignoit que le parlement eût osé revenir après ce qui s'étoit passé, et l'on prétend même qu'elle eut un moment la pensée de faire arrêter quelques conseillers, pour lui répondre des fureurs de la populace. Molé parla avec plus d'éloquence et de chaleur encore que la première fois. Cinq ou six princesses qui se trouvoient dans le cabinet se jetèrent aux pieds de la reine; le duc d'Orléans, Mazarin sur-tout, qui mouroit de peur, se joignirent à la foule suppliante qui l'environnoit, et parvinrent enfin à lui arracher ces paroles: « Eh bien! Messieurs du parlement, voyez donc « ce qu'il est à propos de faire. » Ces paroles sont saisies avec empressement; on fait monter le parlement dans la grande galerie; il y tient séance, délibère, et le résultat de la délibération est que la reine sera remerciée de la liberté des prisonniers. Des lettres de cachet sont délivrées;

on prépare les carrosses du roi et de la reine pour aller chercher Broussel et Blancmesnil, et le parlement fait marcher ces carrosses devant lui, comme un signe certain du triomphe qu'il vient de remporter. Les passages alors lui sont ouverts ; et les acclamations qui l'avoient accompagné le matin le suivent encore jusqu'au palais. Cependant le peuple resta armé toute la nuit et le lendemain jusqu'au retour de Broussel, qui ne parut à Paris que vers dix heures du matin. Il y fut reçu avec tous ces transports frénétiques que la multitude éprouve ordinairement pour ses idoles. Les barricades sont rompues, les corps-de-gardes se dispersent, et deux heures après Paris étoit aussi tranquille, ses rues étoient aussi libres que dans les temps de la paix la plus profonde.

La cour sembloit abattue, le parlement triomphoit; mais l'auteur secret de tant de désordres, Gondi, étoit trop clairvoyant pour ne pas prévoir que le retour seroit terrible, sur-tout pour lui, s'il ne se procuroit des appuis plus solides que cette faveur inconstante du peuple, et cette fougue momentanée du parlement, divisé lui-même en plusieurs partis, et incapable de marcher long-temps dans les mêmes voies. La feinte douceur que la reine et son ministre lui témoignèrent le lendemain, les caresses dont ils l'accablèrent ne firent que l'affermir dans ses idées et dans sa résolution. Il savoit que le vainqueur de Lens étoit mécontent de la cour, et sur-tout de Mazarin : ce fut sur lui qu'il jeta les yeux; c'est lui qu'il résolut de faire le soutien de son parti. Le prince n'étoit point encore revenu de l'armée: il s'agissoit, jusqu'à son retour, de maintenir la cour dans l'inaction, sans cesser cependant d'entretenir l'animosité du peuple; et le coadjuteur y eût réussi, si le parlement eût voulu entrer dans ses vues, si ce prélat eût pu modérer les mouvements de cette compagnie, comme il savoit exciter ceux de la multitude. Mais, par une impétuosité qui rompit toutes ses mesures, le parlement se prorogea de lui-même pour travailler au Tarif. La reine outrée de cette insolence, voyant d'ailleurs s'accroître de jour en jour l'audace séditieuse de la populace, prit enfin la résolution d'emmener le roi hors de Paris, et d'employer, s'il le falloit, contre cette ville rebelle, toutes les forces de la monarchie. Tout fut préparé dans le plus profond mystère, et la cour partit tout à coup pour Ruel le 13 septembre au matin. Dès qu'elle y fut arrivée, la reine ordonna au prince de Condé (1) de quitter

(1) Le duc d'Enghien avoit pris ce nom depuis la mort de son père, arrivée en 1646.

l'armée et de voler à la défense de son roi. Il obéit, et fière d'un tel appui, elle ne mit plus alors de bornes à ses projets de vengeance. Cependant le coadjuteur, déconcerté un moment par la folle conduite du parlement, mais rassuré par le retour même du héros, reprit avec une nouvelle activité le cours de ses intrigues et de ses projets. Il vit secrètement le prince, le trouva, au sujet de Mazarin, tel qu'il le désiroit, et tous les deux arrêtèrent un plan dont l'exécution eût infailliblement amené la chute de ce ministre, donné à Condé la plus grande influence dans les affaires, et satisfait toute l'ambition de Gondi (1) : il fut encore rompu par cette ardeur désordonnée du parlement qui, au lieu de s'attacher uniquement à poursuivre le ministre que l'on vouloit en effet rendre le seul objet de l'exécration publique, poussa ses entreprises jusqu'à attaquer la prérogative royale. A l'occasion de la captivité de MM. Châteauneuf et Chavigny, que Mazarin avoit fait arrêter aussitôt après le départ pour Ruel, la compagnie renouvela, sur la *sûreté publique*, cet arrêté qui avoit déjà si fort offensé la cour; fit prier les princes de se rendre dans son sein pour y délibérer sur l'arrêt de 1617, qui, à l'occasion du maréchal d'Ancre (2), défendoit aux étrangers de s'immiscer dans le gouvernement de l'État, et malgré un arrêt du conseil, donné en cassation du sien, persista dans toutes ses conclusions. Le prince qui vouloit abattre le ministre, gouverner peut-être à sa place, mais non toucher aux droits de la couronne que l'honneur et son propre intérêt lui ordonnoient de défendre, se vit forcé de renoncer à tous les engagemens qu'il avoit pris avec la faction; mais sa haine contre Mazarin étoit si forte qu'il ne put se déterminer à prendre sur-le-champ un parti décidé, et résolut d'attendre les évènements, en marchant quelque temps entre la faction et la cour, ce qui releva les espérances du coadjuteur. Dans une nouvelle entrevue qu'ils eurent ensemble, il fut décidé que le prince s'opposeroit au dessein qu'avoit formé la reine d'attaquer Paris, et qu'il lui proposeroit d'engager une conférence entre lui-même, le duc d'Orléans et les députés du parlement. Cette conférence eut lieu à Saint-Germain, où la cour s'étoit

(1) Il étoit convenu que le prince dissimuleroit avec le cardinal, en s'insinuant de son mieux dans les bonnes graces de la reine, et continueroit ce manège jusqu'à ce que l'animosité du peuple et du parlement parvînt à un tel degré, qu'il se vit comme forcé d'abandonner le ministre, et de le laisser tomber de lui-même, après s'être ainsi rendu maître dans le public et dans le cabinet.

(2) Cet arrêt étoit renfermé dans les fameuses remontrances dont nous avons parlé à la page 452.

transportée, et Gondi, par une démarche très adroite, trouva le moyen d'en faire exclure le cardinal. On y discuta, les uns après les autres, tous les articles de l'arrêté du parlement; et tous, long-temps débattus, furent enfin accordés jusqu'à celui qui concernoit la sûreté publique, au moyen duquel MM. Châteauneuf et Chavigny furent mis en liberté. Tout cela se fit d'abord malgré la reine qui auroit bien voulu que les princes ne se fussent pas montrés si faciles; mais après avoir vainement tenté de les ramener à ces partis violens qu'elle étoit toujours disposée à prendre, elle se radoucit tout à coup, par l'envie extrême qu'elle avoit de voir cesser les assemblées du parlement. Enfin cette déclaration fameuse qui portoit un si rude coup à l'autorité royale fut enregistrée comme la compagnie l'avoit conçue et rédigée; les chambres prirent leurs vacations, et la cour revint à Paris, où le roi fut reçu de ce peuple aveugle et léger avec les acclamations ordinaires et les transports de la plus vive allégresse.

Le caractère même de cette paix présageoit son peu de durée. Elle étoit trop désavantageuse à la cour pour qu'elle ne cherchât pas d'abord à en éluder les conditions, ensuite à accabler des rebelles qui avoient eu l'audace de traiter avec leur souverain et de prescrire des bornes à son autorité. Ceux-ci sentoient tout le danger de leur position, sur-tout Gondi, dont l'ambition n'avoit rien gagné à ce dernier arrangement, et qui craignoit toujours le juste châtiment que lui méritoient les barricades. Les yeux sans cesse attachés sur cette cour qu'il avoit si profondément offensée, et sur les factieux subalternes que dirigeoit son dangereux génie, cet artisan de discordes n'attendoit que l'occasion favorable pour ourdir de nouveaux complots. La disposition générale des esprits étoit telle qu'elle ne pouvoit tarder à se présenter. Par une maladresse que rien ne peut justifier, Mazarin, dès les premiers jours, avoit jugé à propos de contrevenir aux articles les plus minutieux de cette déclaration, que, dans la chaleur des partis, on regardoit comme une loi fondamentale de l'État. C'en fut assez pour rallumer un feu mal éteint. Les esprits les plus impétueux et les plus turbulents du parlement demandèrent à grands cris l'assemblée des chambres, et ne l'obtenant pas assez vite du premier président, s'assemblèrent d'eux-mêmes, entraînèrent ainsi le reste de leurs confrères et recommencèrent leurs délibérations séditieuses. La reine, effrayée de cette fermentation nouvelle, crut leur en imposer en y envoyant les princes et les pairs; mais Gaston, tou-

jours flottant entre les deux partis, étoit peu attaché à ses intérêts; Condé mettoit dans ses paroles et dans ses actions une hauteur, une véhémence qui n'étoient propres qu'à aigrir les esprits; tous les grands respiroient la faction. Dans cette journée mémorable, le premier de ces deux princes parla vaguement et foiblement; le second s'emporta jusqu'à menacer un membre (1) dont les clameurs l'importunoient. Le tumulte le plus violent s'élève aussitôt dans l'assemblée; on oublie le respect que l'on doit à son rang et à son caractère; il est forcé de faire une sorte de réparation en protestant qu'il n'a eu l'intention de menacer personne, et sort au milieu des cris insolents des jeunes conseillers des enquêtes, la rage dans le cœur et bien résolu à ne plus s'exposer à de semblables avanies, « ne voulant pas, « disoit-il, de prince qu'il étoit, devenir bourgmestre de Paris. »

C'est ainsi qu'il se lia plus fortement que jamais au parti de la cour, dont Gondi avoit espéré une seconde fois le détacher. Mais cet esprit si actif, si fécond en ressources, au moment même où Condé lui échappoit, cherchoit déjà et trouvoit de nouveaux appuis. Les divisions intestines qui agitoient la cour, et qu'il épioit avec soin jusque dans leurs plus petits détails, celles sur-tout qui venoient d'éclater dans la propre famille du prince, lui fournirent bientôt tous les moyens nécessaires pour relever son parti, pour lui donner même un nouvel éclat. Le prince de Conti mécontent et jaloux d'un frère dont la gloire l'offusquoit et qui l'accabloit de sa supériorité; la duchesse de Longueville, sœur de ces deux princes, qui croyoit avoir des raisons de haïr Condé après l'avoir tendrement aimé; le duc de Longueville, furieux contre Mazarin qui l'avoit bercé de fausses espérances; le jeune Marsillac (2), amant de la duchesse, maître absolu de son esprit et dont l'ambition étoit encore plus grande que l'amour; tous ces esprits ardents ou irrités, animés encore par l'éloquence insidieuse et entraînante du coadjuteur, se jetèrent dans son parti, promirent de rester à Paris, de le défendre s'il étoit attaqué, s'abouchèrent avec les principaux chefs de la faction parlementaire, les Viole, les Longueil, qui leur promirent tout au nom de leur compagnie; et tandis qu'ils espéroient faire servir les mouvements aveugles du parlement à leurs propres intérêts, se rendirent eux-mêmes les instruments des projets ambitieux du coadjuteur.

(1) Quatresous, conseiller aux enquêtes.

(2) Depuis duc de La Rochefoucauld, l'auteur des Maximes.

Sûr des moyens de défense, Gondi voulut commencer lui-même l'attaque. Son ennemi étoit détesté : en accroissant chaque jour cette haine populaire par des bruits absurdes et calomnieux (1) que personne ne sut jamais mieux que lui faire circuler parmi la multitude, il voulut y joindre encore le ridicule. Mazarin y prêtoit malheureusement beaucoup, non seulement parce qu'il faisoit des sottises, ce qui arrive souvent à un ministre, mais parce qu'il en disoit, ce qui est plus rare. Le chansonnier Marigni (2) fut déchaîné contre lui, et remplit Paris de ses ballades et de ses triolets. Les railleries les plus piquantes, les sarcasmes les plus amers l'accablèrent de toutes parts; les placards les plus diffamants couvroient toutes les murailles, et la presse vomissoit chaque jour des libelles encore plus horribles qui se distribuoient clandestinement. Tant d'outrages rejaillissoient jusque sur la reine, qui n'étoit plus désignée dans le public que par le sobriquet de *dame Anne*. Elle ne pouvoit faire un pas dans Paris sans entendre retentir à ses oreilles quelques-uns de ces vaudevilles insolents et grossiers, où sa vertu même n'étoit pas épargnée. Enfin, ne pouvant plus supporter tant d'outrages, et sûre du prince de Condé, que ses prières et ses larmes avoient achevé de fixer d'une manière inébranlable au soutien d'une cause si juste et si glorieuse, elle prit la résolution de sortir une seconde fois de Paris, et d'exercer sur cette ville rebelle un châtiment qui pût effrayer et instruire la postérité.

Cette sortie, préparée dans le mystère le plus profond, fut exécutée au milieu de la nuit dans le plus grand désordre. Tous ceux qui devoient accompagner le roi, avertis au moment même du départ, le suivirent dans un trouble et avec des inquiétudes qui furent encore augmentées par l'état affreux de dénuement dans lequel la cour entière se trouva à son arrivée à Saint-Germain. La reine, fière de l'appui de Condé, et méditant les projets d'une vengeance qu'elle croyoit prompte et facile, montroit seule de

(1) « La nuit de Noël devoit être éclairée par des feux aussi affreux que ceux de la Saint-Barthélemi : « la reine avoit résolu de marquer ce saint temps par l'exécution la plus injuste et la plus sanglante; la « ville seroit livrée au meurtre et au pillage, la vengeance des barricades et des autres révoltes feroit à « jamais trembler la postérité. »

(2) Carpentier de Marigni, fils du seigneur d'un village de ce nom près de Nevers, fameux par son esprit satirique et mordant, et par le ton piquant de ses vaudevilles, genre de poésie dans lequel il n'avoit point alors son égal.

la fermeté et même une sorte de joie. A Paris, le premier sentiment du peuple et du parlement fut celui de la consternation. Gondi et ceux qui avoient son secret changèrent bientôt ces dispositions : ils parvinrent à rendre quelque courage à cette compagnie, et dans un moment surent faire passer la multitude de l'abattement à la fureur. On prit les armes; on s'empara des portes; toutes les issues furent fermées à ceux qui vouloient gagner Saint-Germain; on pilla leurs bagages; on maltraita leurs gens; et ces excès furent autorisés par un arrêt du parlement, qui, sans avoir égard à une lettre écrite par le roi au prevôt des marchands (1), et dont la lecture fut faite dans sa première assemblée, ordonna à ce magistrat de veiller à la sûreté publique et à la garde des portes. Le lieutenant de police eut ordre en même temps d'assurer l'approvisionnement de Paris et le passage des vivres.

Cependant ce parlement, regardé par le peuple comme la seule autorité qu'il dût écouter, alors même qu'il agissoit comme si cette autorité eût été légitime, étoit livré aux plus cruelles perplexités, et renfermoit déjà dans son sein tous les germes de foiblesse et de division. Deux partis, l'un de factieux, l'autre de membres dévoués à la cour, l'agitant en sens contraire, cherchoient, chacun de son côté, à entraîner ceux de leurs confrères qui, étrangers à toutes les passions, à tous les intérêts, ne vouloient que le bien public; et du reste, se voyant ainsi isolés entre le peuple et la cour, tous craignoient le nom de rebelles, et le déshonneur qui y étoit attaché. Gondi lui-même, peu inquiet d'abord de ces incertitudes qu'il étoit sûr de faire disparoître à l'instant où il montreroit les appuis illustres qu'il avoit su donner à la révolte, commençoit lui-même à concevoir les plus vives alarmes. Le duc de Bouillon et le maréchal de La Mothe, qui s'étoient aussi engagés avec les frondeurs, étoient restés à Paris avec la duchesse de Longueville; mais le duc, époux de cette princesse, parti de la Normandie dont il étoit gouverneur, au lieu de se rendre dans cette capitale, avoit tourné court à Saint-Germain, sans donner depuis de ses nouvelles. Le prince de Conti, forcé par son frère de suivre la

(1) Le roi y déclaroit vaguement qu'il n'étoit sorti de Paris que sur la connoissance qu'il avoit eue des complots de quelques membres du parlement contre sa personne, et de leurs intelligences avec les ennemis. Il exhortoit les bourgeois à embrasser sa cause, et à l'aider dans sa vengeance contre les rebelles.

cour, ne paroissoit point encore, et l'on n'étoit pas moins inquiet de Marsillac, qui s'étoit rendu auprès du jeune prince pour fortifier ses résolutions et favoriser sa fuite. Ces alarmes, que partageoient les autres chefs de la faction, étoient accrues par la conduite inégale du parlement, tantôt poussant l'audace jusqu'à renvoyer sans les ouvrir de nouvelles lettres du roi qui lui ordonnoient son exil à Montargis, tantôt foible au point d'envoyer en quelque sorte demander grace à Saint-Germain. Ses députés s'y présentèrent sans avoir été appelés, tandis que Gondi, mandé à la cour par un ordre formel du roi, faisoit arrêter sa voiture par le peuple pour être dispensé de faire un voyage aussi périlleux. Ils y furent mal reçus, renvoyés avec menaces, et cette rigueur impolitique servit les factieux plus que tout le reste. Dès que l'on apprit qu'il n'y avoit point de pardon à espérer, le désespoir donna du courage aux plus foibles; et les chefs ne manquèrent pas de semer des bruits alarmants dont l'effet fut d'accroître encore cette effervescence générale. La chambre des comptes et la cour des aides, qui avoient également député vers la cour, qui avoient éprouvé la même réception, partagèrent les ressentiments du parlement; et tous les corps, à l'exception du grand conseil, se réunirent dans le projet de se défendre contre ce qu'ils appeloient la tyrannie du cardinal. Il n'y eut qu'un cri contre lui, et c'est alors que fut rendu ce fameux arrêt qui le déclare « ennemi du roi et de l'État, « perturbateur du repos public; lui ordonne de se retirer le jour même de « la cour, et dans huitaine du royaume, enjoignant, passé ce temps, aux « sujets du roi de lui *courre sus*, et faisant défense à toute personne de le « recevoir. » On ordonna des subsides, on leva des soldats dans la populace de Paris, on nomma même un général (1) à cette armée sans expérience et sans courage.

Cependant Gondi attendoit toujours avec la plus vive impatience les véritables chefs qui devoient former et commander une aussi foible milice. Sourdes intrigues, courses nocturnes, largesses populaires, il n'avoit rien épargné pour allumer le feu de la sédition; le succès avoit passé ses espérances, et des nouvelles satisfaisantes qu'il reçut enfin de Marsillac achevoient de le rassurer, lorsque l'évènement le plus inattendu vint le jeter dans de nouveaux embarras. Le duc d'Elbœuf, prince de la maison

(1) Le marquis de La Boulaye, que l'on croit avoir été de tout temps vendu au cardinal, et dont nous aurons occasion de parler par la suite.

de Lorraine, poussé par l'amour de l'intrigue et des nouveautés, sur-tout par son extrême indigence, se croyant appelé à jouer sur ce théâtre le rôle des Guise et des Maïenne, entra tout à coup à Paris avec ses trois fils, et vint offrir ses services d'abord au corps de ville, où on le reçut avec les plus vifs transports de joie, ensuite au parlement, où, malgré les efforts des membres initiés aux secrets du coadjuteur, il sut entraîner tous les esprits, et fut nommé sur-le-champ général en chef de l'armée parisienne. Pendant que ces choses se passoient, les princes se présentèrent enfin aux portes de la ville, qu'on eut beaucoup de peine à leur ouvrir (1), et y entrèrent au milieu des préventions et des méfiances du peuple, lequel ne pouvoit croire que la famille de Condé pût venir prendre sincèrement sa défense. C'est ici qu'il faut admirer les ressources prodigieuses du moteur secret de tant d'intrigues ténébreuses. Si d'Elbœuf conservoit sa supériorité, Gondi n'étoit plus rien : avec les princes il étoit tout; et le succès de son présomptueux rival sembloit être complet. Aussitôt tous ses agens secrets sont mis en mouvement pour décrier le nouveau général. Marigni le chansonne. Il est présenté sourdement dans le peuple comme un traître qui s'est introduit dans Paris d'intelligence avec la cour, à laquelle il est vendu; on lui suppose même une correspondance secrète avec elle, et on la fait circuler. Pendant qu'on faisoit jouer toutes ces machines, le coadjuteur parcouroit les rues de Paris ayant Conti dans son carrosse, démarche qui annonçoit de la confiance, calmoit le peuple et l'accoutumoit à la vue du jeune prince. Lorsque tout fut ainsi préparé, il le conduisit au parlement, où commencèrent aussitôt les premières scènes d'une action théâtrale qu'il avoit concertée avec tous les chefs de son parti. Le duc de Longueville se présenta d'abord, offrant à la compagnie ses services, toute la Normandie dont il étoit gouverneur, et la priant de trouver bon que, pour sûreté de sa parole, il fit loger à l'Hôtel de Ville sa femme, sa fille et son fils. Le duc de Bouillon parut ensuite, faisant les mêmes protestations, mais donnant à entendre que c'étoit sous les ordres du prince de Conti qu'il espéroit servir la cause commune. Le maréchal de La Mothe offrit après lui ses services aux mêmes conditions. A

(1) Ils restèrent très long-temps à la porte Saint-Honoré, où ils arrivèrent au milieu de la nuit; il fallut que le coadjuteur et Broussel allassent haranguer les bourgeois pour les déterminer à les laisser entrer, ce qu'ils ne firent qu'avec de grandes difficultés, et lorsque le jour commençoit déjà à paroître.

mesure que ces illustres personnages se succédoient, le prince d'Elbœuf perdoit de sa considération et de ses partisans. C'est en vain qu'il voulut élever la voix, et réclamer le rang suprême qui lui avoit été accordé la veille : on ne l'écouta point; et il fut forcé de descendre, avec les autres chefs, à celui de simple général sous le prince de Conti, qui fut créé généralissime. En sortant du parlement, Gondi alla chercher les duchesses de Bouillon et de Longueville, qu'il conduisit lui-même comme en triomphe à l'Hôtel de Ville, au milieu des acclamations d'une multitude immense attirée par la nouveauté d'un spectacle qui d'ailleurs achevoit de détruire toutes les méfiances. La Bastille fut sommée et prise le même jour (1) par une honteuse capitulation, et la guerre civile fut ainsi organisée au gré du coadjuteur.

Laigues, Vitri, Noirmoutier, Brissac, de Luynes, et une foule d'autres seigneurs, mécontents de la cour, et attirés par le nom d'un prince du sang, vinrent grossir la foule des *frondeurs* (2). Un personnage destiné à y jouer un plus grand rôle, le duc de Beaufort, échappé depuis quelque temps de sa prison avec beaucoup de bonheur et d'audace, ne tarda pas à les joindre. C'étoit un prince d'un esprit borné, à la fois courageux et fanfaron, adoré de la populace, dont il avoit le langage et les manières, également méprisé dans les deux partis, où il fut désigné sous le nom de *Roi des Halles*, qu'il n'avoit que trop mérité. Gondi, commençant à s'apercevoir qu'il gouvernoit difficilement le prince de Conti et la duchesse

(1) Du Tremblay, qui en étoit gouverneur, la rendit après la première décharge d'une batterie de six canons qu'on avoit dressée dans les jardins de l'Arsenal; et cette lâcheté fut faite à la vue d'une foule de femmes qui avoient fait porter des chaises dans ces jardins, pour être témoins de ce siége ridicule.

(2) Ce nom de *fronde* et de *frondeurs* fut donné dès le commencement à cette guerre et à ses partisans, et voici son origine la plus vraisemblable : dans les premiers démêlés du parlement avec la cour, le duc d'Orléans se trouvoit souvent aux assemblées de cette compagnie, et sa présence et son esprit conciliateur y calmoient l'effervescence des opinions; mais ce calme ne duroit qu'un moment, et la chaleur revenoit dès qu'il étoit parti. Bachaumont *, fils du président Lecogneux, plaisantant à ce sujet, dit un jour que « le parlement, se contenant ainsi à l'aspect du duc d'Orléans, ne ressembloit pas « mal aux écoliers qui, rassemblés pour jouer à la fronde sur les fossés de la ville, se séparoient dès « qu'ils voyoient le lieutenant-civil ou les archers, et se réunissoient pour fronder de nouveau aussitôt « qu'ils étoient partis. » Il ajouta que, « maintenant que le duc étoit parti, il alloit bien *fronder* l'opinion « de son père. » L'allusion parut heureuse; le mot fut adopté, et ne tarda pas à devenir un signe de ralliement.

* L'auteur du Voyage ingénieux, fait en communauté avec Chapelle, et qui les a immortalisés tous les deux à si peu de frais.

de Longueville, sentit tout le parti qu'il pouvoit tirer de cet instrument aveugle et stupide qui venoit de lui-même se jeter entre ses mains. Il se l'attacha fortement, et par son moyen devint seul puissant dans le peuple. On continua cependant les levées. Elles se firent avec une telle facilité, que dans l'espace de deux jours on mit sur pied une armée de douze mille hommes. Les biens de Mazarin furent confisqués, vendus publiquement pour subvenir aux frais de la guerre, et la recherche de ses meubles fit naître les délations et les vexations les plus odieuses à l'égard d'un grand nombre de particuliers. Le parlement, s'occupant dès ces premiers moments de concentrer et de régulariser l'autorité, forma plusieurs chambres administratives auxquelles furent attribuées toutes les diverses branches de la police générale et particulière, ce qui réduisit les généraux et le prince de Conti lui-même à une nullité presque absolue. Une circulaire fut envoyée à tous les parlements et aux villes les plus considérables, dans laquelle on les invitoit à s'unir au parlement et à la capitale pour *la délivrance* du roi et l'expulsion de son ministre; et l'on crut justifier suffisamment tant d'attentats contre l'autorité légitime en envoyant à la cour des remontrances dans lesquelles, après avoir renouvelé contre le cardinal toutes les déclamations tant de fois répétées, le parlement déclaroit de nouveau ne s'être soulevé que pour soustraire le roi et le peuple à son insupportable tyrannie.

Tandis que toutes ces choses se passoient à Paris, la régente et son ministre, déployant toute l'étendue de la puissance royale, déclaroient le parlement criminel de lèse-majesté, et Condé se préparoit, avec huit à neuf mille hommes, à en bloquer cinq cent mille renfermés dans une ville immense et fortifiée. Mais cette poignée de soldats étoit un débris de cette brave armée avec laquelle il avoit remporté tant de victoires; et la multitude innombrable qui lui étoit opposée se composoit d'artisans, de laquais, de citadins amollis par le repos et les plaisirs de la capitale. Le mépris profond qu'il avoit pour de semblables ennemis l'avoit porté d'abord à s'emparer de tous les postes qui servoient de communication avec les provinces d'où Paris tiroit ses subsistances, formant ainsi le projet audacieux de l'affamer, projet qu'un autre eût à peine osé concevoir avec une armée de cinquante mille hommes. Forcé bientôt de se réduire à un plus petit nombre de quartiers, pour ne pas s'exposer à être battu en détail, et à voir fondre ainsi sa petite troupe, il se réduisit à trois postes, Saint-Denis, Sève et Saint-Cloud,

qu'il commit à la garde de ses plus habiles officiers, tandis qu'à la tête d'une troupe légère, toujours à cheval, il couroit de quartier en quartier, interceptant quelques convois, brûlant quelques moulins, et donnant l'exemple d'une activité et d'une vigilance admirables pour produire malheureusement d'assez médiocres effets. Quant à l'armée de la fronde, elle étoit retenue dans la ville par les chefs, non qu'ils manquassent de courage, mais parce qu'ils savoient mieux que personne ce que valoit cette lâche et indocile milice.

Ils se hasardèrent enfin à la faire sortir, à essayer s'ils ne pourroient pas l'aguerrir dans quelques petits combats. C'est ici que la fronde prend réellement un caractère plaisant et même ridicule que tous les écrivains ont reconnu, mais dont plusieurs ont fait une application trop générale; c'est ici que l'esprit national se montre dans toute sa piquante singularité. Les troupes parisiennes, pleines de jactance dans leurs paroles, riches et élégantes dans leurs habillemens, sortoient en campagne, ornées de plumes et de rubans, pour jeter leurs armes et fuir à toutes jambes vers la ville, lorsqu'elles rencontroient le moindre escadron de l'armée royaliste. Elles y rentroient au milieu des huées, des brocards, des traits malins de toute espèce. On rioit de la gaucherie de leurs évolutions militaires. Toujours battues lorsqu'elles osoient faire la moindre résistance, on ne les consoloit de ces petits échecs que par de plus grandes risées. L'entrée de quelques convois qu'on avoit pu dérober à la vigilance de l'ennemi passoit pour un grand triomphe, et l'on honoroit du titre de bataille la plus petite escarmouche. Dans l'attaque de Charenton (1), la seule affaire sérieuse de toute cette guerre burlesque, la seule où Condé éprouva de la résistance, et où ses soldats furent obligés de déployer leur valeur, l'armée parlementaire, trois fois plus nombreuse que celle des royalistes, s'ébranla si lentement pour aller au secours des assiégés, qu'on voyoit encore son arrière-garde au milieu de la place Royale, tandis que les autres corps, arrêtés sur les hauteurs de Picpus,

(1) Le prince s'étoit d'abord emparé de ce poste, et l'avoit ensuite abandonné. Les frondeurs, qui le jugèrent utile pour favoriser l'arrivée de leurs convois, le fortifièrent, et y jetèrent trois mille hommes de leurs moins mauvaises troupes, sous les ordres du marquis de Chanleu. Il fut tué dans l'attaque, après s'être défendu jusqu'à la dernière extrémité, et avoir refusé quartier.

y contemploient tranquillement l'assaut et la prise de la ville, sans oser seulement traverser la vallée de Fécamp qui les séparoit des royalistes. Une gaieté folle animoit les deux partis. Marigni, Blot, le médecin Gui-Patin, Scarron, Mézerai, jeune alors, inondoient Paris de chansons, de ballades, de pamphlets, où ils déchiroient et plaisantoient tout le monde, royalistes et parlementaires. Condé, d'un autre côté, si dédaigneux et si railleur, réjouissoit la cour des sarcasmes amers qu'il lançoit sur ses valeureux adversaires (1). Les bons mots pleuvoient de tous les côtés. Faisant allusion au prince de Conti son frère, qui étoit contrefait et même un peu bossu, il fit un jour une profonde salutation à un singe attaché dans la chambre du roi, lui donnant le titre de *généralissime de l'armée parisienne*. La cavalerie que fournirent les maisons les plus considérables de Paris fut nommée, par les frondeurs eux-mêmes, *cavalerie des portes cochères*. Le régiment de Corinthe (2), levé par le coadjuteur, ayant été battu dans une rencontre, on appela cet échec *la première aux Corinthiens*. Vingt conseillers créés par Richelieu, et dédaignés de leurs confrères, ayant voulu effacer la honte de leur nouvelle création en fournissant chacun un subside de 15,000 livres, n'en retirèrent d'autre avantage que d'être appelés *les Quinze-Vingts*.

Cependant la prise de Charenton commença à diminuer un peu de cet enivrement des frondeurs. Jusque-là Paris avoit nagé dans l'abondance, tandis que la disette régnoit à Saint-Germain. Les habitants des campagnes, sûrs d'être bien payés, profitoient de tous les passages pour porter leurs denrées à la capitale; et les propres soldats de Condé, attirés par le même appât, contribuoient eux-mêmes à l'approvisionner. Mais lorsque le prince, maître de ce poste important, eut pris des mesures pour resserrer davantage les assiégés, les privations commencèrent à se faire sentir; la fatigue et le dégoût succédèrent par degrés aux premiers mouvements d'enthousiasme, sinon dans le peuple, du moins dans la classe des bourgeois aisés, qui seuls supportoient tout le poids de la guerre. Accablés de subsides, exposés aux insolences du peuple et aux

(1) Il disoit que toute cette guerre ne méritoit d'être écrite qu'en vers burlesques; il l'appeloit aussi *la guerre des pots de chambre*.

(2) Il avoit été nommé ainsi parceque le coadjuteur étoit évêque de Corinthe.

vexations des soldats, ils soupiroient après la paix, qui seule pouvoit leur rendre le repos et la considération qu'ils avoient perdus. Il est inutile de dire que la partie la plus saine du parlement, dominée et contenue par les factieux, la désiroit avec la même ardeur. Quant aux généraux, pleins en apparence d'une animosité commune contre le ministère, ils n'avoient en effet d'autre but que leur intérêt particulier; et leur mécontentement, né de l'oubli ou du dédain de la cour, étoit prêt à cesser dès qu'elle se montreroit disposée à leur accorder ses faveurs. Si l'on en excepte le coadjuteur et le duc de Beaufort, il n'en étoit pas un seul qui n'eût avec elle quelque négociation secrète. La cour elle-même, fatiguée d'une guerre plus difficile à terminer qu'elle ne l'avoit cru d'abord, et dont les suites pouvoient devenir très-fâcheuses, n'étoit point éloignée maintenant de l'accommodement qu'elle avoit d'abord refusé avec tant de hauteur; et ses émissaires, secrètement répandus dans Paris, s'y abouchoient avec les chefs, travailloient à y développer ces dispositions pacifiques, dont les signes devenoient de jour en jour plus manifestes. Le regard perçant de Gondi avoit pénétré tous ces mouvemens divers, et saisi tout d'un coup les dangers extrêmes d'une semblable situation. De tant d'appuis qu'il croyoit avoir élevés à ses projets ambitieux, tous étoient sur le point de lui manquer, à l'exception de ce peuple dont il connoissoit mieux que personne la cruelle inconstance, et dont il avoit été forcé de partager la faveur (1), ce qui la rendoit encore plus incertaine. Un esprit aussi violent et aussi fier ne pouvoit supporter l'idée d'une paix où, confondu dans la foule des négociateurs, il n'eût joué que le rôle d'un factieux subalterne; et ce parlement, ces chefs, auxquels il pouvoit encore opposer la multitude, en devenoient les arbitres si cette multitude venoit à l'abandonner. Cependant, comme l'intérêt des généraux n'étoit pas le même que celui des parlementaires; que les derniers désiroient la paix uniquement pour l'amour d'elle, tandis que les autres feignoient de vouloir la guerre pour devenir par son moyen maîtres des conditions du traité, le coadjuteur avoit su, dans les premiers moments, les opposer les uns aux autres avec une rare habileté. Talon, Molé, Mesmes, ayant osé hasarder quelques propositions pacifiques, avoient été vivement com-

(1) Avec le duc de Beaufort.

battus par le prince de Conti, et forcés au silence par les clameurs des enquêtes (1). Un héraut envoyé par le roi, et qu'on auroit reçu venant de la part d'un ennemi, fut par le conseil de Gondi, et sous les prétextes les plus frivoles, renvoyé sans réponse, sans même qu'on daignât ouvrir ses paquets. Cependant son éloquence et son crédit n'avoient pu empêcher qu'on ne députât du moins vers la reine pour lui rendre raison d'un procédé aussi inouï, et la manière affable dont les députés avoient été reçus, le récit qu'ils firent à leur retour des bonnes dispositions de la régente, accrurent encore cette disposition à la paix qui lui causoit de si vives alarmes. Il sentit donc qu'il étoit perdu, s'il ne cherchoit un appui plus sûr, un pouvoir plus indépendant, plus disposé à favoriser ses vues, et dont le secours le rendît encore redoutable, même lorsque tout viendroit à l'abandonner. Il ne pouvoit trouver un tel appui que dans les ennemis de l'Etat. L'Espagne, qui ne demandoit pas mieux que de se mêler des affaires de la France pour en accroître le désordre, lui avoit déjà fait faire des propositions qu'il avoit rejetées lorsqu'il avoit vu jour à s'unir avec les princes. Maintenant que ceux-ci se faisoient des intérêts différents des siens, ce fut lui-même qui chercha à renouer avec cette puissance. Les dispositions où elle se trouvoit rendoient la négociation très-facile, et le comte de Fuensaldagne, qui commandoit à Bruxelles, sur les premières ouvertures que lui fit faire le coadjuteur lui dépêcha, de l'aveu de l'archiduc, un moine bernardin nommé Arnolfini, lequel arriva à Paris muni d'un blanc-seing que les rebelles pouvoient remplir à volonté; mais c'étoit sur-tout Gondi qu'il avoit ordre d'écouter et d'entraîner, s'il étoit possible, à se lier particulièrement par des engagements positifs.

Gondi étoit trop habile pour donner dans de semblables pièges, et ce fut vainement que le duc de Bouillon, qui lui-même négocioit depuis long-temps avec l'archiduc, tâcha de l'y déterminer. Il n'avoit garde de se compromettre à ce point, lorsque d'un moment à l'autre la politique de la cour pouvoit, ou par la levée du siège ou par le renvoi de Mazarin, ôter tout prétexte à la guerre civile, et dans un cas pareil ne lui laisser d'autre ressource que d'aller dans les Pays-Bas jouer le rôle des exilés de

(1) Cette chambre, presque toute composée de jeunes conseillers, étoit celle qui renfermoit le plus grand nombre de factieux.

la ligue, et servir, comme il le dit lui-même, d'aumônier au comte de Fuensaldagne. Il ne doutoit pas, et l'évènement prouva qu'il ne s'étoit point trompé, que ce duc de Bouillon lui-même ne l'abandonnât sans le moindre scrupule, si la cour consentoit jamais à lui rendre la principauté de Sédan dont elle l'avoit dépouillé. Il osa donc concevoir le projet d'engager les généraux et le parlement avec le gouverneur espagnol, sûr de pouvoir ainsi continuer sans danger ses négociations clandestines, et, quelque issue que prissent les affaires, de trouver l'impunité avec un si grand nombre de coupables. Jamais intrigue ne fut mieux ourdie, ni manœuvres plus habilement conduites. Secrètement endoctriné par Gondi et par ses deux associés, le duc et la duchesse de Bouillon, dom Joseph d'Illescas (c'étoit le nom qu'avoit pris le député) va descendre chez le duc d'Elbœuf avec son blanc seing et une lettre de créance pour le parlement. Celui-ci, qui se croit aussitôt l'homme le plus considérable du parti, le présente avec importance aux chefs assemblés. On décide que le prince de Conti proposera au parlement de le recevoir et de l'entendre. Il se charge de cette proposition inconcevable; et ce que l'on conçoit encore moins, c'est que, malgré la juste indignation de tous les vrais Français que renfermoit encore cette compagnie, on accorde à ce moine vagabond une faveur qu'on venoit de refuser à un envoyé du souverain légitime. Il entre, offre la médiation et les secours de son maître; et sans qu'on lui donne à la vérité de réponse positive, il est écouté avec une faveur qui semble justifier toutes les démarches que les généraux pourront faire par la suite, et assurer le succès de tous les desseins du coadjuteur. Cependant, par ce respect dont le parlement ne pouvoit se dépouiller entièrement pour l'autorité légitime, et qui tendoit sans cesse à l'en rapprocher, il est arrêté qu'on fera une députation au roi pour lui rendre compte de ce qui s'est passé. Les chefs, qui ne prévirent pas les conséquences incalculables qu'elle pouvoit avoir, qui venoient d'obtenir dans cette séance plus qu'ils n'avoient osé l'espérer, n'eurent point la pensée de s'y opposer; et tandis que l'envoyé espagnol rendoit compte à son maître de l'heureux succès de sa mission, les gens du roi, Molé, le président de Mesmes et huit conseillers demandoient à la cour des passe-ports pour se rendre auprès d'elle.

La régente et son ministre désiroient alors plus vivement que jamais d'entrer en accommodement; et en effet la situation de leurs affaires de-

venoit de jour en jour plus alarmante. Ces négociations des frondeurs avec l'Espagne, toutes fâcheuses qu'elles étoient, les inquiétoient peut-être moins que celles qui se faisoient de Saint-Germain à Paris. Gaston, foible et ambitieux, se ménageant toujours entre les partis, écoutoit alors secrètement Conti, la duchesse de Longueville et Marsillac, qui, opposés depuis quelque temps au coadjuteur, lui offroient de le mettre à la tête de leur parti. Beaufort et Gondi ne lui faisoient pas des offres moins séduisantes, et la régence étoit des deux côtés l'appât qu'on faisoit sur-tout briller à ses yeux. Lui-même faisoit aussi sonder les chefs du parlement pour savoir ce qu'il en pourroit espérer s'il se décidoit à embrasser leur cause; et quoiqu'il fût encore retenu par l'ascendant de Condé, il pouvoit d'un moment à l'autre prendre une fatale résolution. Si l'on jetoit les yeux sur les provinces, elles offroient encore de plus grands sujets de crainte. Les unes étoient ouvertement révoltées, les autres ébranlées et prêtes à entrer dans la révolte; les commandants des places fortes, gagnés par les frondeurs, paroissoient disposés à livrer l'entrée des frontières à l'ennemi; enfin la défection incroyable de Turenne (1), jusque-là si vertueux et si fidèle, bien que l'adresse et l'activité de Mazarin en eussent sur-le-champ arrêté les terribles effets, redoubloit encore d'aussi vives alarmes en faisant voir jusqu'où pouvoit s'étendre cet esprit de vertige et de révolte. Les passe-ports furent donc accordés sans difficulté aux députés du parlement.

Nous avons dit que les chefs n'avoient point calculé ce qui pouvoit résulter d'une conférence entre la cour et le parlement : il faut toutefois en excepter Gondi, qui seul avoit bien saisi l'esprit de cette compagnie *créée pour le repos*, et, dans cette agitation factice que les circonstances lui avoient imprimée, toujours entraînée à rentrer dans son état naturel. La députation lui causoit des inquiétudes, et ces inquiétudes ne furent que trop justifiées. Les députés, reçus avec une rigueur apparente, mais au

(1) Il y fut entraîné par les suggestions du duc de Bouillon, son frère aîné, qui ne cessoit de lui représenter les affronts que leur maison avoit essuyés, et le délabrement causé dans leur fortune par la cession qu'ils avoient été forcés de faire de leur principauté de Sedan. Son armée, composée de ces braves Veymariens, long-temps l'effroi des Espagnols, séduite par l'argent que Mazarin sut répandre à propos au milieu d'elle, l'abandonna si complètement, qu'il se vit forcé de se sauver, lui sixième, d'abord chez la landgrave de Hesse, sa parente, ensuite en Hollande.

travers de laquelle ils purent facilement démêler que la cour ne demandoit pas mieux que d'entrer en accommodement, supprimèrent dans leur rapport tout ce qui étoit de nature à aigrir les esprits, et n'offrirent à leur retour que des peintures agréables de la manière dont on les avoit accueillis, et des ouvertures de paix qui leur avoient été faites. Le parlement ne manqua pas de saisir ces premières lueurs d'espérance, et fit inviter les généraux à venir en délibérer avec lui. Avant de s'y rendre ils s'assemblèrent tumultuairement, et, suivant le succès plus ou moins heureux de leurs négociations avec la cour, se montrèrent plus ou moins opposés à ces dispositions pacifiques de la compagnie. Gondi, sans expliquer ses raisons, sut avec une adresse merveilleuse les amener à son avis, qui étoit de laisser le parlement faire des avances pour la paix jusqu'à la réponse de l'archiduc. Ce conspirateur préféroit sans doute la guerre à une paix faite uniquement par cette compagnie; mais il ne vouloit point faire une telle guerre, et sur-tout des alliances avec les ennemis de l'Etat, sans être soutenu par un corps puissant et vénérable qui seul pouvoit ôter à la rébellion son caractère infâme et ses affreux dangers. Le peuple, qu'il méprisoit autant qu'a jamais pu le faire aucun chef de parti, lui sembloit un instrument dont il ne devoit user qu'avec les plus grandes précautions, par cela même qu'il lui étoit alors possible d'en faire tout ce qu'il auroit voulu. Anéantir par lui le parlement, c'étoit, en lui ôtant son dernier frein, se livrer soi-même à ses caprices, et se mettre à la merci des étrangers; s'en servir pour intimider cette compagnie et diriger ses délibérations, c'étoit agir avec prudence, habileté et suivant les véritables intérêts de la faction. Tel étoit le plan que s'étoit tracé cet esprit supérieur, et qu'il suivit constamment tant que les autres chefs ne lui opposèrent pas des obstacles invincibles. Tandis qu'il protégeoit contre la fureur populaire ce même parlement assemblé pour accepter les conférences offertes par la reine, il prenoit en même temps ses mesures pour le forcer à les rompre dès qu'il le jugeroit à propos, non seulement par le soin qu'il avoit d'entretenir la multitude dans sa haine contre Mazarin, mais encore en ôtant à la compagnie toute influence sur l'armée, jusqu'alors enfermée dans la ville, et qu'il sut faire sortir et camper hors des murs de Paris. C'est alors qu'il commença à parler en maître, à faire trembler les modérés du parlement, à concevoir l'espérance d'éterniser la guerre, ou du moins de n'être forcé à faire qu'une paix utile et honorable.

Les conférences, dont Mazarin eut la honte de se voir exclu, ne tardèrent pas à s'ouvrir, et leurs commencements furent très-orageux. Des deux côtés les prétentions étoient extrêmes. La cour manquoit à ses promesses en resserrant plus que jamais les passages qu'elle s'étoit engagée à laisser libres pendant toute la durée des négociations; et le prince de Condé aigrissoit les esprits par une hauteur déplacée. D'un autre côté le parlement, sous l'influence du coadjuteur, rendoit des arrêts, en faveur de Turenne, contre les partisans de la cour, contre le cardinal; et la paix sembloit plus éloignée que jamais. Sur ces entrefaites l'archiduc envoya un second député, et Gondi reconnut plus que jamais combien il étoit difficile de suivre un plan tel que le sien avec des hommes uniquement guidés par de petites passions et par de petits intérêts. Le moment étoit décisif. Avant que les conférences eussent amené aucun résultat, il falloit engager le parlement avec les Espagnols, en donnant la paix générale intérieure et extérieure comme le but unique de cette alliance coupable; et de cette manière on paroit à tous les inconvénients (1). Plus tard il falloit ou adopter tout ce qu'auroient conclu les députés, ou se jeter dans les bras des ennemis. Il ne fut point écouté. Les généraux, ou gagnés par l'argent des Espagnols, ou dirigés par l'état plus ou moins heureux de leurs rapports secrets avec la cour, signèrent un traité partiel qui les mettoit dans une situation fausse et dangereuse. Ils purent reconnoître peu de jours après quelle faute ils avoient faite, car au moment même où les conférences sembloient prêtes à se rompre par l'exagération des prétentions opposées, où l'influence des chefs, et sur-tout de Gondi, sur le parlement, sembloit plus forte que jamais, enfin lorsque les députés, dont les pouvoirs alloient expirer, étoient sur le point de se retirer, on apprit tout à coup à Paris que la paix venoit d'être signée. Du côté de la cour, ce fut la crainte qu'inspiroit cette liaison des rebelles avec les ennemis de l'Etat qui amena si brusquement une telle détermination : du côté des députés, ce fut un dévouement patriotique qu'on ne peut assez admirer. Ils ne se dissimuloient point le danger extrême auquel ils alloient s'exposer; mais si les conditions de cette

(1) C'est-à-dire qu'on se trouvoit quitte avec les Espagnols s'ils ne se disposoient pas à la paix générale; qu'on pouvoit suivre les mouvements du parlement pour la paix particulière, ou rejeter cette paix, sous prétexte qu'elle ne devoit se faire qu'avec la paix générale, etc.

paix étoient raisonnables et entroient dans l'intérêt général, ils pouvoient espérer de la faire recevoir malgré les factieux; et même dans le cas où ils auroient été désavoués, ils affoiblissoient du moins la faction en faisant voir au parlement la possibilité de traiter avec avantage sans lier sa cause avec des intérêts étrangers. Tels furent les motifs qui firent conclure ce traité, que Mazarin fut admis à signer, et dans lequel le parlement, faisant la loi à la cour dans tout ce qui touchoit ses intérêts, oublia entièrement ceux des généraux. Leur étonnement fut égal à leur fureur lorsqu'ils apprirent un évènement qui détruisoit en un moment toutes leurs espérances, et cependant, tel étoit leur aveuglement sur ces négociations perfides dont la cour les amusoit depuis si long-temps, que chacun d'eux, dans la crainte de se fermer toutes les voies de conciliation qu'il croyoit s'être ouvertes, opina à rejeter le dernier avis de Gondi, qui consistoit à forcer le parlement d'entrer sur-le-champ dans l'alliance avec l'Espagne pour la paix générale, ce qui étoit encore praticable, parceque rien n'étoit si facile que de le forcer à désavouer ses députés. Ils aimèrent mieux employer l'influence populaire à faire rompre le traité conclu avec la cour, pour en entamer un autre dans lequel ils fussent admis à faire valoir leurs prétentions particulières. Ce fut vers ce but qu'ils dirigèrent les délibérations dans la séance où les députés rendirent compte à la compagnie du résultat de leur mission, séance à jamais mémorable, où Molé arracha l'admiration de ses ennemis mêmes par le calme majestueux, le courage intrépide avec lequel il soutint la violence des assauts que les factieux lui livrèrent dans l'intérieur même du parlement, et les cris de mort qu'une populace furieuse élevoit au dehors contre lui (1). Les choses en

(1) Il recueillit les voix avec le plus grand sang-froid. On ne vit nul mouvement sur son visage, on n'aperçut aucune altération dans sa voix, et il prononça l'arrêt avec la même fermeté qu'il l'auroit fait dans une audience ordinaire. Comme la fureur de la populace sembloit devenir de moment en moment plus violente, malgré les efforts que Gondi, Beaufort et le président Novion avoient pu faire pour l'apaiser, on proposa au premier président, dont la vie étoit évidemment menacée, de s'échapper par le greffe; il s'y refusa constamment: « La cour, dit-il, ne se cache jamais; si j'étois assuré de périr, je ne com« mettrois pas cette lâcheté, qui ne serviroit d'ailleurs qu'à donner de la hardiesse aux séditieux: ils « me trouveroient bien dans ma maison, s'ils imaginoient que je les eusse redoutés ici. » Il eut même assez de présence d'esprit pour adresser un mot piquant et railleur au coadjuteur, qui joignoit ses instances à celles de tout le parlement, et qui ne vit enfin d'autre moyen de le sauver que de le tenir embrassé, et de traverser ainsi avec lui les flots de la populace, tandis que le duc de Beaufort jouoit le même rôle

étoient alors au point que les chefs mêmes qui avoient ameuté cette populace se virent dans la nécessité de protéger contre ses excès les députés qui avoient trahi leur cause; et du reste, comme il avoit été facile de le prévoir, rien ne leur réussit des fausses mesures qu'ils avoient adoptées. Ils forcèrent sans doute les députés à retourner à la cour pour modifier ce traité; mais tout ce qu'il en résulta pour eux, ce fut d'être abandonnés par le peuple après l'avoir été par le parlement, dès qu'on s'aperçut qu'ils n'avoient fait la guerre et ne vouloient faire la paix que pour leur propre intérêt. La cour, les voyant ainsi décriés, se moqua d'eux, et les paya presque tous de vaines promesses. Gondi, qui ne demanda rien, qui ne fut pas même compris nominativement dans cette paix honteuse où il avoit été entraîné malgré lui, fut le seul cependant qui y gagna quelque chose, parce qu'il conserva du moins avec Beaufort cette faveur populaire qu'il réserva pour des temps meilleurs. Le parlement fit encore la loi à son souverain (1); mais Mazarin resta à son poste; les Espagnols reçurent des conjurés eux-mêmes le signal de la retraite (2); et l'on vit tout à coup au tumulte et aux désordres des partis succéder un calme apparent pendant lequel chacun se prépara à soutenir ou à exciter de nouveaux orages.

Gondi, comme nous venons de le dire, tiroit seul des avantages réels de cette paix. Il avoit rejeté avec mépris les faveurs insidieuses et mesquines de la cour, telles que le paiement de ses dettes, la jouissance de quelques abbayes, etc. Ce n'étoit pas pour si peu de chose qu'un homme de cette trempe avoit daigné conspirer : la pourpre et le ministère, tels étoient les objets de sa vaste ambition. Beaufort, qui n'avoit pu obtenir ce qu'il désiroit (3), étoit toujours entre ses mains, et l'amour du peuple pour cette stupide idole sembloit s'augmenter encore de la haine qu'il portoit toujours à Mazarin. D'un autre côté la duchesse de Chevreuse, revenue de

---

auprès du président de Mesmes, dont la frayeur étoit aussi naïve et aussi forte que le courage de Molé étoit extraordinaire et sublime.

(1) Dans le premier traité il avoit été dit que le parlement ne s'assembleroit point pendant l'année 1649. Cette défense fut supprimée, mais avec une promesse tacite du parlement de l'observer.

(2) Ils s'étoient avancés jusqu'à Pont-à-Vere, près de Reims, et de là s'étoient approchés de Guise, que même ils avoient fait investir.

(3) Il demandoit la surintendance des mers, que Condé ambitionnoit aussi de son côté.

son exil (1), par une suite de ce mépris où étoit tombée l'autorité royale, liée avec le coadjuteur par des rapports où l'amour n'avoit pas moins de part que la politique, lui servoit d'intermédiaire pour renouer ses intrigues avec l'Espagne, et même pour tromper Mazarin, dont elle avoit la confiance, et à qui elle faisoit entrevoir la possibilité de l'attirer à son parti. Gondi voyoit en outre un germe de division prêt à éclater entre le ministre et Condé, et fondoit sur ces divisions de nouvelles espérances. La haine publique pour son ennemi sembloit augmenter de jour en jour, et il avoit grand soin de l'entretenir par ses manœuvres accoutumées. Les partisans de la cour étoient publiquement et impunément insultés par les frondeurs (2); et telle étoit leur puissance, que, malgré cette paix solennellement jurée et la soumission apparente qui en étoit résultée, Mazarin et la régente n'osèrent rentrer à Paris qu'après avoir négocié leur retour avec les chefs du parti. Gondi eut l'audace d'aller lui-même à Compiègne pour en régler les conditions; et le roi rentra enfin dans sa capitale avec les apparences d'un triomphe qui n'en imposa à personne, mais du moins au milieu de ces acclamations d'amour qu'excita de tout temps parmi les Français la présence de leur légitime souverain.

Cette paix, loin de calmer les esprits, sembloit avoir donné un nouveau degré d'activité à la haine, à l'intrigue, à toutes les passions. Condé, fier, impétueux, trop ambitieux peut-être, ne voyoit point de prix qui fût audessus de ses services; et Mazarin, effrayé de cette ambition soutenue par un aussi grand caractère, sembloit ne plus voir en lui qu'un sujet dangereux qui vouloit abuser de ce qu'il avoit fait pour son maître. Les demandes exagérées du prince étoient éludées avec une adresse perfide par le ministre. Celui-ci, pour échapper à la protection trop redoutable du héros, voulut s'appuyer de l'alliance de la maison de Vendôme, en mariant une de ses nièces au duc de Mercœur: Condé s'y opposa hautement, et même avec des paroles outrageantes pour Mazarin. La duchesse de Lon-

(1) Elle avoit été exilée au commencement de cette régence, pour être entrée dans les intrigues du duc de Beaufort, et s'étoit retirée à Bruxelles, où elle avoit servi d'intermédiaire aux négociations des frondeurs avec l'Espagne. Gondi étoit amoureux de mademoiselle de Chevreuse sa fille, très belle personne, qui, si on l'en croit, ne lui étoit point cruelle.

(2) C'est alors qu'arriva l'aventure de Jarsay, dont nous avons parlé dans le premier volume de cet ouvrage, page 438.

gueville, qui s'étoit rapprochée de son frère après avoir été rejetée du parti des frondeurs, aigrissoit encore par ses artifices des ressentiments dont elle espéroit profiter. Les troubles de la Guienne et de la Provence, causés par l'orgueil et la tyrannie des gouverneurs de ces deux provinces, le comte d'Alais et le duc d'Epernon, mirent le comble à cette mésintelligence, par l'opposition de vues et d'intérêts que firent éclater en cette circonstance le prince et le cardinal. Enfin Mazarin ayant essayé de brouiller son rival avec Gaston au moyen d'une de ces fourberies qui lui étoient si familières, Condé, poussé à bout, reconnut qu'un éclat étoit nécessaire; mais plus habile et plus rusé qu'on n'auroit pu l'attendre d'un caractère si altier et si violent, il sentit que son intérêt n'étoit pas de perdre le ministre, mais de le subjuguer; et pour y parvenir il employa des manœuvres dignes de la politique astucieuse de son ennemi. Sûr que le cardinal n'oseroit rien entreprendre contre lui sans l'aveu de Gaston, il commence par s'assurer de ce prince en gagnant Larivière son favori. Il s'attache plus fortement encore par ses bienfaits et par ses caresses la duchesse de Longueville et le prince de Conti; il protège ouvertement Chavigni, l'un des plus fougueux ennemis du ministre; soutient avec chaleur les prétentions des ducs de Bouillon et de Longueville, qui demandoient, l'un Sédan, l'autre le Pont-de-l'Arche, qu'on leur avoit promis à la paix de Ruel; rompt enfin publiquement avec Mazarin (1), et appelle autour de lui les frondeurs qu'il méprisoit intérieurement. Ils y volent, ivres de joie et d'espérances. Déjà Gondi et Beaufort ne rêvent que soulèvements, séditions, guerre civile; les sarcasmes et les libelles renaissent de toutes parts; Condé, jusque-là odieux aux Parisiens, a presque la faveur populaire; on réforme d'avance l'État; on change le ministère: Mazarin semble perdu sans ressource. Tout à coup Larivière, que l'adroit ministre a su gagner à son tour, lui ramène le duc d'Orléans, dont l'esprit versatile et jaloux commençoit déjà à s'inquiéter de la marche trop rapide du héros. Gaston propose à Condé sa médiation: celui-ci, satisfait d'avoir jeté l'effroi dans l'ame de Mazarin, l'accepte,

(1) Il n'étoit sorte de mortifications qu'il ne se plût à lui faire essuyer. Un jour que le ministre soutenoit, avec plus de chaleur que de coutume, les droits de la couronne, qu'il prétendoit attaqués par Condé, celui-ci, lui passant la main sous le menton avec un sourire insultant, le quitta en lui disant, *adieu Mars*. Après un souper, où ce prince et Gaston l'avoient accablé des plus sanglantes railleries, ils lui envoyèrent une lettre avec cette adresse: *A l'illustrissimo signor Faquino.*

se rend maître des conditions du raccommodement, et dès qu'il a repris à la cour toute son influence, abandonne brusquement les frondeurs, convaincus alors, mais trop tard, qu'ils ont été ses dupes, qu'il en a fait les vils instruments de son ambition.

La fronde fut abattue par ce mépris du prince; et l'inaction dont elle avoit espéré sortir, et dans laquelle cet abandon soudain l'avoit replongée, alloit achever sa ruine. Personne ne le sentoit plus vivement que Gondi; et s'il eût été possible de lui rendre son activité, il savoit aussi tout ce qu'il pouvoit espérer de ce parti puissant dans lequel on comptoit encore, outre la faction parlementaire, une foule de seigneurs qu'à la signature de la paix Mazarin avoit imprudemment négligés ou confondus dans la foule des rebelles. Épiant sans cesse les occasions de le ranimer, le coadjuteur avoit d'abord tenté, mais vainement, de donner un caractère séditieux à une assemblée de la noblesse convoquée sur le motif frivole d'une distinction extraordinaire accordée à quelques personnes de la cour (1). N'ayant pu parvenir à en faire des états généraux, il vit que tout étoit perdu si, continuant à jouer le rôle d'un vil séditieux, de tribun sans aveu d'une populace révoltée, il ne trouvoit le moyen, comme il le dit lui-même, *de se reprendre et se résouder pour ainsi dire avec le parlement*. Les vacations de cette compagnie, la défense faite aux chambres de s'assembler, et à laquelle elles s'étoient soumises par le traité, sembloient lui ôter à ce sujet toute espérance : le malheur des temps ne tarda pas à lui en fournir l'occasion la plus favorable qu'il pût désirer.

On voit qu'il est question ici de la fameuse affaire des rentiers. Emeri, que, dès le commencement des troubles, Mazarin s'étoit vu forcé par le cri public de dépouiller de la direction des finances, venoit d'y rentrer non seulement sans le moindre obstacle, mais même avec une sorte de faveur; et son génie, plein de ressources, avoit su ranimer le crédit public, et redonner quelque vie au trésor épuisé. Parmi les opérations utiles qu'il crut nécessaire de faire pour adoucir la haine populaire, le paiement des rentes sur l'Hôtel de Ville, interrompu par les troubles civils, lui parut devoir être avant tout rétabli. Les adjudicataires, qu'un arrêt du conseil con-

(1) Il s'agissoit des honneurs du tabouret accordés trop facilement à madame de Pons et à la femme de Marsillac. Cette faveur excita l'envie, et fit naître une nuée de prétendants.

damna, d'après cette disposition, à payer toutes les semaines une somme considérable, s'y refusèrent, et prouvèrent l'impossibilité où ils étoient de le faire par la cessation presque absolue du paiement des impôts. Les rentiers, décidés à jouir de tous les bénéfices de la loi, s'assemblent aussitôt, et présentent requête à la chambre des vacations : ils n'obtiennent que partie de ce qu'ils avoient demandé, et s'assemblent de nouveau. Alors Gondi introduit parmi eux cinq à six frondeurs subalternes qui ne tardent pas à dominer l'assemblée, et à la diriger selon les vues du parti. On y propose la création de douze syndics chargés de veiller aux intérêts du corps ; on y arrête une députation au coadjuteur et au duc de Beaufort, pour leur demander une protection qu'ils n'avoient garde de refuser. Cette démarche solennelle et leur réponse hypocrite ramènent à eux la multitude qui commençoit à les négliger, et soutiennent l'audace des rentiers. La chambre des vacations avoit défendu à ceux-ci de s'assembler : ils bravent ses menaces, et présentent requête tant pour assurer l'état de leurs syndics, que pour amener une assemblée générale des chambres, but secret de tous ces mouvements toujours dirigés par les frondeurs. Molé, dont l'œil vigilant a pénétré toutes ces intrigues, veut faire casser le syndicat ; et ce dessein, à peine entrevu dans une assemblée tenue chez lui, augmente encore l'effervescence des esprits. Une révolte est sur le point d'éclater ; et les membres du parlement, en sortant de la séance, sont insultés par la populace. Cependant les chefs, n'espérant pas réussir complètement par de tels moyens, et sachant d'ailleurs que la cour étoit disposée à faire un coup d'autorité, concertèrent, pour achever d'émouvoir le peuple entier, une manœuvre la plus lâche et la plus odieuse qu'il soit possible d'imaginer. Il fut décidé, dans un conciliabule tenu chez le président Bellièvre, l'un des plus fougueux frondeurs, de supposer l'assassinat d'un des syndics ; et Joly, conseiller au châtelet, esprit noir, bas, turbulent, qui depuis fut attaché à la personne du coadjuteur (1), s'offrit pour être le syndic assassiné. Les préparatifs de cette tragi-comédie se firent chez Noirmoutiers (2). Un gentilhomme, nommé d'Estainville, désigné pour être l'as-

(1) Lorsqu'il fut cardinal de Retz. Ce Joly a écrit des mémoires, dont Voltaire a dit justement qu'ils étoient à ceux de Gondi ce que le domestique est au maître.

(2) Dans la maison où l'amiral Coligni avoit été assassiné, rue Béthisi.

sassin, perça d'un coup de pistolet l'habit de Joly étendu sur un mannequin, et précisément à l'endroit où il falloit qu'il le fût pour rendre l'assassinat vraisemblable. Joly passe en carrosse le lendemain à sept heures et demie dans la rue des Bernardins, baisse la tête à un signal convenu; le coup part, et la balle, traversant la voiture, va tomber à dix pas de là pour être ramassée par le secrétaire de l'avocat général Bignon, qui demeuroit à quelques distance de là. Le prétendu meurtrier, muni d'un bon cheval, se sauve à bride abattue. Joly, qui d'avance avoit eu soin de se faire au bras une espèce de plaie, fait constater sa blessure par un chirurgien du voisinage, et va se jeter dans son lit.

Les frondeurs aussitôt se répandent par la ville, criant de toutes parts qu'on a voulu assassiner un syndic, et que ce premier crime n'est que le prélude des plus sanglantes exécutions. Ils se réunissent aux rentiers, et se précipitent à la Tournelle, demandant vengeance d'un aussi horrible attentat. Cependant Mazarin a pénétré cette intrigue ténébreuse, et songe déjà à la faire retomber sur ses auteurs. Le tumulte étoit grand; il essaie de le rendre plus affreux encore, d'exciter une sédition populaire, pour commettre Condé avec les frondeurs, et détruire ainsi ses ennemis les uns par les autres (1). L'agent qu'il met en jeu pour cette manœuvre ayant manqué son coup, il prend la résolution d'employer les mêmes machinations que les factieux, de les combattre avec leurs propres armes. Le même jour un guet-apens est posté par son ordre dans la place Dauphine, le plus près possible du Pont-Neuf, passage habituel du prince pour se rendre au Palais-Royal, d'où il retournoit chaque jour vers minuit à l'hôtel de Condé. On feint de s'alarmer de ce rassemblement; on envoie contre lui le guet, avec lequel il a une sorte d'engagement; les cavaliers inconnus déclarent qu'ils sont là par ordre de M. de Beaufort; tout semble annoncer un complot; et l'adresse du ministre sait si bien ménager les appa-

(1) Ce fut le marquis de La Boulaye, que nous avons déjà vu paroître dans le premier siège de Paris, qui fut chargé par Mazarin, auquel il étoit vendu, de soulever la dernière populace, de se mettre à sa tête, et de pousser les choses au point de forcer le prince à déployer contre les mutins une force militaire. On ajoute, ce qui seroit horrible à croire, que cet agent avoit reçu l'ordre secret d'essayer de faire tuer Condé dans la mêlée; mais cette assertion n'est point suffisamment prouvée, et une telle atrocité n'étoit point dans le caractère du ministre. Quoi qu'il en soit, La Boulaye ne réussit point, et les chefs des frondeurs, qui reconnurent le piège, ne voulurent point le seconder.

rences, que Condé, tout intrépide qu'il est, conçoit quelques alarmes, et consent, sur les sollicitations pressantes et hypocrites dont il est obsédé, que son carrosse parte occupé par un seul laquais. La voiture passe sur le Pont-Neuf à onze heures du soir; elle est entourée; un coup de pistolet part; le laquais est blessé. Condé, enveloppé dans une trame aussi subtile, ne doute plus que les chefs de la fronde n'aient voulu attenter à ses jours, et dès ce moment, livré à toute l'ardeur de son bouillant caractère, ne respire plus que la plus terrible vengeance.

Tout Paris fut comme lui dans l'erreur; et le peuple, tout séditieux qu'il pouvoit être, n'en étoit point alors au point d'applaudir à des assassinats. Gondi et Beaufort, signalés comme les auteurs du crime, perdent en un moment toute leur faveur. Beaufort, abattu, veut fuir, se jeter dans une place forte, c'est-à-dire, s'avouer coupable. Gondi le retient, fait passer dans son ame une partie de son courage, et tous les deux décident de faire tête à l'orage. Ils se promènent sans suite dans la ville, vont faire plusieurs visites au prince, qui refuse de les recevoir, enfin affectent la tranquillité la plus profonde, tandis que Condé, dirigé sans s'en douter par le cardinal, présentoit requête au parlement pour que l'on informât sur l'entreprise tentée contre sa personne. L'affaire de Joly fut mêlée avec celle-ci dans les informations. On décréta de prise-de-corps plusieurs personnes, entre autres La Boulaye, que Mazarin fit évader. Des témoins de la plus vile classe du peuple furent entendus, et commencèrent à charger vaguement les deux chefs de la fronde. La bassesse de ces misérables, qui furent convaincus d'être espions à gage du ministre, révolta les juges et le peuple lui-même; et cette circonstance jointe à la sécurité que montroient les accusés commença à leur ramener les esprits. Ils essayèrent de profiter de ces dispositions pour dessiller les yeux du prince; mais Condé, aussi imprudent qu'inflexible, déclara avec sa hauteur ordinaire qu'il les poursuivroit jusqu'à ce qu'ils se fussent exilés eux-mêmes de la capitale. Cependant les accusés passoient alternativement de la crainte à l'espérance. Les avocats généraux, malgré tous les efforts de Molé, ne trouvant contre eux aucune preuve valable, n'avoient pas cru devoir les impliquer dans leur réquisitoire : ils se crurent sauvés. Mais le procureur général, gagné par la cour, promit de lancer contre eux un décret; ils le surent, et se virent de nouveau plongés dans l'abîme. Le parti entier s'assembla chez le duc

de Longueville, et tous les avis y furent violents, à l'exception de celui de Gondi, qui, leur montrant jusqu'à l'évidence la folie qu'il y auroit à vouloir employer la force dans l'état où ils étoient réduits, finit par les convaincre qu'il n'y avoit point d'autre voie de salut que d'aller se défendre au parlement avec tout le courage de l'innocence. Ils y allèrent en effet; et le coadjuteur, se servant à propos de son audace et de son éloquence ordinaires, montra dans un jour si éclatant toute l'absurdité des accusations, toute la bassesse des témoins, que, malgré le décret qui dans cette séance mémorable fut effectivement lancé contre lui et contre Beaufort (1), il adoucit les membres qui lui étoient le plus opposés, ranima ceux qui tenoient à son parti, et, sortant du palais au milieu des acclamations du peuple, fut reconduit en triomphe à l'archevêché. Ce furent alors les frondeurs qui demandèrent à grands cris le jugement de leurs chefs, jugement auquel Mazarin mit tous les retardements qu'il lui fut possible d'imaginer pour
1650. aigrir davantage les deux partis. Les accusés récusèrent hautement Molé et son fils Champlâtreux qu'ils signalèrent comme leurs ennemis. Ils récusèrent Condé comme leur accusateur, et tout à coup retirèrent leurs actes de récusation, ce qui leur donna un grand air d'innocence, et ne contribua pas médiocrement au succès de leur cause. Dans les délibérations orageuses que fit naître cette grande affaire, Condé put facilement s'apercevoir que son parti s'affoiblissoit de jour en jour; et la défection de Gaston, qui jusqu'alors avoit fait cause commune avec lui, acheva de détruire ses espérances, sans rien diminuer de sa fierté et de son ardeur de vengeance. Au parlement, dans la ville, les deux partis ne marchoient qu'armés et pour ainsi dire en ordre de bataille (2). A tous moments le sang étoit prêt à couler; et les haines, aigries, envenimées par ce choc continuel des opinions dont la grand'chambre étoit le tumultueux théâtre, sembloient être devenues à jamais irréconciliables. C'étoit là que le rusé ministre atten-

(1) Broussel y fut aussi compris.

(2) Les deux partis étoient confondus dans les salles du parlement. De tous ceux qui s'y rendoient, conseillers, ecclésiastiques ou laïcs, il n'en étoit presque pas un seul qui ne cachât sous sa robe un poignard ou une baïonnette; et cinq ou six fois par jour on les voyoit sur le point de s'égorger, quoiqu'ils s'accablassent de politesses. Ce fut à une de ces séances que le coadjuteur s'étant muni comme les autres d'un poignard si maladroitement caché qu'on en voyoit passer le manche, le duc de Beaufort s'écria plaisamment : *Voilà le bréviaire de monsieur le coadjuteur.*

doit son trop bouillant rival; c'étoit dans ces haines allumées par sa perfide adresse qu'il alloit trouver des ressources sûres pour se délivrer enfin du plus humiliant esclavage. Il est trop vrai que l'orgueil et la tyrannie de Condé ne pouvoient plus se supporter. Il révoltoit la cour et la ville par ses hauteurs, dominoit insolemment dans le conseil, maltraitoit les ministres, outrageoit la reine elle-même à laquelle il étoit devenu odieux (1), et sembloit marcher ouvertement à l'indépendance. La fronde n'attaquoit que le ministre: un sujet audacieux menaçoit l'autorité royale. Entre ces deux ennemis, qu'on ne pouvoit frapper à la fois, il falloit abattre d'abord le plus dangereux. Il avoit fallu sur-tout empêcher leur réunion, à laquelle rien n'eût pu résister; et c'est en quoi l'on ne peut trop admirer la rare habileté de Mazarin. Anne d'Autriche, profondément offensée, lui avoit permis de la venger; et ce fut dans les frondeurs eux-mêmes que le ministre trouva les appuis nécessaires pour assurer une vengeance qui n'alloit pas moins qu'à faire arrêter son redoutable ennemi. Il parvient d'abord à détacher de lui Gaston, qu'il éclaire sur la trahison de son favori Larivière, depuis long-temps vendu à Condé; il gagne le coadjuteur par madame de Chevreuse, tandis que le prince, quoiqu'à demi détrompé sur l'affaire de l'assassinat, continuoit à le poursuivre avec l'entêtement le plus déraisonnable et sur-tout le plus impolitique. Ce qu'on auroit peine à croire, si les discordes civiles n'offroient pas trop souvent des exemples de ces révolutions singulières qu'amènent dans les évènements les passions et les intérêts, ce Gondi, qui naguère ne respiroit que la révolte, que la cour regardoit comme un traître digne du dernier supplice, est appelé par la reine pour être l'appui du trône contre un héros qui jusque-là en avoit été le soutien et le défenseur. Il ose aller aux entrevues qu'elle lui fait proposer, la voit ainsi que son ministre, en est accueilli, fêté, caressé; règle les conditions auxquelles il permet l'exécution de ce grand coup d'état; stipule pour tous les chefs de son parti des récompenses qu'il refuse pour lui-même, afin de conserver toujours son influence sur la multitude; se concerte avec le ministre pour tromper Condé et l'attirer

(1) Il osa lui tenir tête en plusieurs rencontres, et sur-tout à l'occasion du mariage du jeune duc de Richelieu qu'elle désapprouvoit. Jarsay ayant osé devenir amoureux de la reine, il trouva mauvais qu'elle en eût été offensée, et le prit ouvertement sous sa protection, etc.

dans le piège; abandonne enfin sans scrupule le duc de Longueville et le prince de Conti, inutiles désormais à la fronde, et qu'il étoit prudent d'envelopper dans la disgrace du chef de leur maison. Mais dans toutes ces dispositions si habilement prises il fut forcé de consentir à faire un secret de l'entreprise à Beaufort, dont on craignoit l'indiscrétion (1), et l'amour-propre offensé de ce prince imbécile ne le pardonna jamais au coadjuteur.

Les princes furent arrêtés au Palais-Royal, en plein jour, au moment où ils alloient entrer au conseil. Ils le furent par la faute de Condé, qui méprisa tous les avis qu'on lui faisoit passer de toutes parts sur le coup qu'on méditoit contre lui (2). Mais le ministre en commit une plus grande encore en ne s'assurant pas en même temps de toute la famille et des principaux amis de ce prince. Naturellement éloigné des partis violents, il se contenta de faire exiler les deux princesses à Chantilli (3). La duchesse de Longueville, Bouillon, Turenne, Grammont, une foule de gentilshommes attachés au héros eurent le temps de se sauver dans les provinces, essayant de les soulever en sa faveur. Parmi ses amis qui restèrent à Paris, plusieurs l'abandonnèrent lâchement. Le jeune Boutteville seul, par une témérité folle que l'amitié justifie, essaya d'émouvoir le peuple en parcourant les rues et en répandant le bruit que c'étoit Beaufort que Mazarin venoit de faire arrêter. A ce nom adoré la fermentation devint générale; les bourgeois s'armèrent; et la cour eût vu se renouveler les barricades, si Gondi, averti à temps de l'erreur, ne se fût hâté de publier par-tout le nom du véritable prisonnier. Beaufort lui-même parut à cheval suivi d'un nombreux cortège, et le peuple, passant alors des plus vives alarmes à la joie la plus effrénée, alluma des feux de joie et tira des coups d'arquebuse pour célébrer un évènement qui le délivroit du plus odieux de ses ennemis.

---

(1) Comme ce prince ne cachoit rien à madame de Montbason dont il étoit l'amant, on craignoit qu'elle n'allât redire ce qu'il lui auroit confié à Vigneul, attaché à la maison du prince de Condé, et qui étoit encore mieux avec elle que Beaufort.

(2) Mazarin lui fit signer à lui-même l'ordre de son arrestation, en lui persuadant qu'il s'agissoit d'arrêter un certain Découture, impliqué dans l'affaire des rentiers, et qui avoit personnellement outragé le prince par des propos calomnieux.

(3) La princesse douairière, mère du prince, et la princesse de Condé son épouse. Elles emmenèrent avec elles son fils, le duc d'Enghien, encore enfant.

Dès le lendemain de la détention des princes, tous les grands du royaume, les officiers de la couronne et les compagnies supérieures furent mandés au Palais-Royal pour y entendre un long manifeste contre Condé, que le cardinal accusa ouvertement d'aspirer à la tyrannie. Ce manifeste, envoyé le jour suivant au parlement en forme de déclaration, y fut enregistré sans la moindre difficulté. Il n'est pas besoin de dire que Gondi et Beaufort furent à l'instant déchargés de toutes les accusations qui avoient été portées contre eux.

Cependant la cour étoit loin de jouir avec une entière sécurité de l'espèce de triomphe qu'elle venoit de remporter. Les princes étoient à peine sur la route de Vincennes, que les frondeurs avoient inondé le Palais-Royal, entourant la reine et l'accablant de leurs protestations de fidélité. Elle avoit reçu leurs hommages avec un sang-froid au travers duquel perçoient le mépris qu'elle ressentoit pour eux et la méfiance qu'ils lui inspiroient. Pour un tyran dont elle venoit de se délivrer, elle alloit peut-être se donner une foule de tyrans; et tout la portoit à croire qu'elle n'avoit fait que changer d'esclavage. En effet Mazarin, qui avoit cru respirer un moment, retomba bientôt dans ses premières inquiétudes lorsqu'il vit l'adroit et vigilant Gondi chercher avidement la confiance de Gaston dont lui-même avoit fait éloigner l'insignifiant favori, s'emparer entièrement de cet esprit jaloux et pusillanime, et étayer son parti de l'appui d'un aussi grand nom. Telle étoit leur situation fâcheuse et singulière, qu'une union même momentanée étoit à peu près impossible entre de tels rivaux. Les frondeurs ne pouvoient pas même avoir l'air de former la moindre liaison avec Mazarin sans perdre cette confiance de la multitude qu'il leur étoit si important de conserver; et Mazarin, qui avoit tant de raisons de se méfier d'eux, prétendoit les soumettre à toutes ses volontés en se montrant toujours prêt, s'ils osoient remuer, à délivrer Condé, et à se réconcilier avec lui à leurs dépens. La prompte pacification de la Normandie que la duchesse de Longueville avoit vainement tenté de soulever, celle de la Bourgogne, qui parut d'abord plus difficile parceque le prince y avoit un grand nombre de partisans (1), et qui fut presque aussi

(1) Il étoit gouverneur de Bourgogne, et aussitôt après la paix de Ruel il avoit fait un voyage dans ce gouvernement, où il avoit gagné tous les esprits par ses caresses et ses libéralités. Toutefois la province fut conservée au roi par la fidélité et le courage de l'avocat général Millotet.

rapide, augmentoient encore l'assurance du ministre; et dans plusieurs circonstances il s'essaya en quelque sorte avec les frondeurs en leur suscitant une foule de petites contrariétés (1), en se servant du raccommodement même de Gondi avec la cour pour le décrier dans l'esprit de la multitude. Celui-ci de son côté, parant rapidement les coups que le cardinal commençoit à lui porter, le montroit à tous les mécontents comme un despote insolent que rien ne pouvoit plus contenir depuis qu'il avoit mis une partie de la famille royale dans les fers, et parloit déjà de demander de nouveau son expulsion en même temps que la liberté des princes. Il n'en falloit pas tant pour faire trembler Mazarin, qui reconnut alors la nécessité de ménager un parti qu'il ne pouvoit encore braver impunément. Il se rapprocha de son ennemi avec toutes ces feintes caresses qu'il prodiguoit ici très inutilement, puisqu'il savoit bien que Gondi n'en pouvoit jamais être la dupe. Celui-ci se prêta sans peine à ce rapprochement, dans la crainte que des divisions si promptement manifestées n'augmentassent le nombre des partisans de Condé, qui déjà commençoient à remuer; et tous les deux, se payant de mensonges et de flatteries, se nourrissant de méfiance, conclurent une sorte de paix factice que l'un et l'autre se promettoit bien de rompre dès que son intérêt le demanderoit.

Pendant que ces choses se passoient à Paris, les princesses, gardées à vue dans leur retraite de Chantilli, avoient trouvé le moyen d'échapper à leurs surveillants par le secours d'un serviteur du prince, nommé Lénet (2); et tandis que la plus jeune, réfugiée à Montrond avec le duc d'Enghien, s'y entouroit des partisans de son mari, et se préparoit à soutenir par les armes une cause si sacrée pour elle, la princesse douairière, introduite furtivement à Paris, y faisoit connoître son arrivée en paroissant tout à coup au parlement, auquel elle présentoit requête pour la délivrance de son fils. Elle n'obtint rien, malgré l'assistance de Molé, qui désiroit avec ardeur la réunion de la famille royale; et Gaston, mon-

---

(1) Il voulut modifier l'amnistie accordée dans les dernières conférences à tous ceux qui avoient participé aux désordres commis depuis la paix; il chercha à brouiller Gondi avec les rentiers en suspendant leurs paiements, et en cherchant à faire regarder le prélat comme l'auteur de cette suspension.

(2) Il avoit été procureur au parlement de Dijon avant de s'attacher au prince. C'étoit un homme plein d'audace et de ressources, qui joua au siège de Bordeaux un rôle presque aussi remarquable que Gondi au siège de Paris. Il a laissé des mémoires où l'on trouve des détails curieux et qui lui appartiennent.

trant une fermeté dont le principe n'étoit point en lui-même, non seulement fit rejeter sa demande, mais encore la força de sortir de la capitale, et de se retirer dans le nouveau lieu d'exil qui lui avoit été désigné (1). Alors la jeune princesse lève l'étendard de la révolte, se concerte avec les ducs de Bouillon et de La Rochefoucauld, retirés l'un dans le vicomté de Turenne, l'autre dans le Poitou; entre dans la Guienne, où les germes de mécontentement, loin d'être étouffés, sembloient s'accroître de jour en jour par l'arrogance intolérable de d'Epernon, si impolitiquement maintenu dans ce gouvernement; y entraîne tous les esprits déjà disposés à se soulever; paroît devant Bordeaux, dont les portes lui sont ouvertes, où elle est reçue avec transport par le peuple, où l'audace et les manœuvres de Lenet forcent le parlement à consacrer tout ce qu'elle entreprend de concert avec les ducs contre l'autorité du roi; rassemble des troupes; fait un traité avec les Espagnols, qui se présentent aussitôt pour profiter de ces nouveaux troubles, tandis que la duchesse de Longueville et Turenne, réfugiés dans Stenai sur les frontières du Luxembourg, traitoient de leur côté avec ces éternels ennemis de la France, et formoient une armée dont ce grand capitaine prenoit le commandement en se donnant le titre singulier de *lieutenant général de l'armée du roi pour la liberté des princes*. Ainsi Mazarin se trouva placé entre les frondeurs qui commençoient à l'insulter dans Paris, et des partis armés qui le menaçoient aux deux extrémités du royaume.

Turenne, dont l'intention étoit de tout tenter pour l'enlèvement des princes, dressa son plan en conséquence et contre le gré des Espagnols. Après avoir côtoyé quelque temps la frontière pour inquiéter toutes les places et mieux cacher son dessein, il entra tout à coup en France, et commença ses opérations par le siège du Catelet qu'il emporta en peu de jours. Guise, qu'il alla aussitôt investir, opposa plus de résistance, et donna au cardinal le temps de lui porter des secours. Ce ministre avoit senti d'abord tout le danger d'un tel mouvement sur une frontière si voisine de la capitale, lorsque d'un autre côté des provinces entières se soulevoient, et son premier soin fut d'y porter à l'instant toutes les forces dont il pouvoit disposer. Le maréchal Duplessis-Praslin, chargé de diriger cette opération,

(1) Elle se retira à Châtillon-sur-Loing, près de la duchesse de Châtillon, et y mourut le 2 décembre de la même année.

le fit avec beaucoup de bonheur et d'habileté. Il sembloit que Turenne, dans sa révolte, eût perdu tout son génie: il fut vaincu par un homme ordinaire, et l'armée espagnole leva honteusement le siège de Guise. Ce triomphe de Mazarin jeta l'alarme parmi les frondeurs. Ils craignirent qu'il ne devînt trop puissant, qu'il ne secouât enfin leur joug s'il parvenoit à pacifier la Guienne; et dès ce moment toutes leurs manœuvres eurent pour but de l'en empêcher. Le ministre les devina, et les trompa cette fois-ci complètement. Feignant d'entrer dans toutes leurs vues, il sut leur inspirer assez de sécurité pour qu'ils laissassent le roi partir pour Fontainebleau; et dès qu'il l'eut tiré de leurs mains, la cour entière, suivie d'un corps nombreux de troupes, s'avança rapidement vers la Guienne, et vint mettre le siège devant Bordeaux. Furieux d'avoir été pris pour dupes, les chefs du parti se préparèrent à prendre leur revanche, et ils y réussirent. Pendant la durée du siège, qui fut long, meurtrier, et dans lequel les Bordelais montrèrent plus de courage et d'ardeur que n'avoient fait les Parisiens, le parlement de cette ville envoya des députés à celui de la capitale: Gondi crut dès-lors entrevoir dans cet évènement le moyen de rendre les frondeurs maîtres du traité qui pourroit résulter entre le roi et la province révoltée; mais jamais peut-être il n'eut plus besoin de toutes les ressources de son génie, parceque jamais sa position n'avoit été plus embarrassante. Nous avons dit que les amis de Condé s'agitoient sourdement en sa faveur: le duc de Nemours et la duchesse de Châtillon, qui dirigeoient tous leurs mouvements, étoient déjà parvenus à se faire des partisans nombreux jusque dans le parlement, et leurs espérances s'accrurent encore par cette députation qui, dans la médiation qu'elle venoit solliciter à Paris, ne séparoit point les intérêts des princes de ceux de la ville de Bordeaux. Opposé à leur délivrance par un intérêt très puissant; non moins opposé à tout ce qui pouvoit accroître l'ascendant du ministre, il falloit que Gondi sût à la fois arrêter la fougue du parlement, que la plus petite circonstance pouvoit entraîner à faire inconsidérément tout ce que demandoient les députés; inspirer assez de fermeté à Gaston pour le déterminer à s'emparer de la médiation, à tenir la balance égale entre les partis, en séparant les deux questions, et surtout y mettre assez d'adresse pour que le parlement, contenu et dirigé par ce prince, ne fût point choqué de l'influence qu'il exerçoit sur ses

délibérations. Grace à ses manœuvres, tout réussit au gré de ses vœux. Malgré les efforts et les intrigues des ducs et de la princesse, les Bordelais, fatigués d'un siège dont le résultat ne pouvoit manquer de leur être funeste, acceptèrent la paix proposée d'accord avec Gaston, sans insister davantage sur la liberté des princes; et la cour, en même temps qu'elle recevoit la loi des frondeurs par l'organe du duc d'Orléans, se vit forcée de traiter d'égal à égal avec une ville rebelle qu'elle auroit voulu punir de sa rébellion. La princesse, libre par le traité de se choisir une retraite, sortit de Bordeaux au moment où le roi y fit son entrée. Bouillon et La Rochefoucauld, qui avoient fait preuve, dans cet évènement, d'une conduite et d'un courage dignes d'une meilleure cause, n'y gagnèrent autre chose que d'être nommés dans une amnistie accordée généralement à tous les fauteurs de la révolte.

Cet avantage, que Gondi venoit de remporter à force d'intrigue et d'activité, changeoit du reste peu de chose à ce qu'il y avoit de faux et d'embarrassant dans sa position. Son union politique avec la cour lui avoit fait perdre une partie de sa faveur populaire; parmi les principaux frondeurs, les uns étoient gagnés par les libéralités de Mazarin, d'autres flottoient entre les partis au gré de leurs intérêts; il n'y avoit guère que les moins considérables qui lui fussent sincèrement attachés. Il avoit à la vérité une ressource en apparence plus sûre dans Gaston, dont ses artifices avoient entièrement subjugué le foible caractère; mais cette foiblesse même lui faisoit craindre justement qu'à tous moments il ne lui échappât. D'un autre côté la cour, qu'il venoit d'outrager, même en ayant l'air de la servir, qui le regardoit avec raison comme l'artisan caché de l'affront qu'elle venoit d'essuyer, revenoit à Paris plus irritée que jamais contre lui; et le ministre, croyant pouvoir plus facilement l'attaquer dans l'état de foiblesse où lui-même s'étoit réduit, ne dissimuloit plus ses dispositions hostiles contre ce dangereux rival. Il l'accusoit ouvertement, non seulement d'être l'auteur secret du traité honteux de Bordeaux, mais encore d'avoir concerté avec Turenne certaines négociations insidieuses proposées par les Espagnols pendant son absence (1); il le noircissoit secrètement auprès des partisans des princes,

---

(1) Comme ils craignoient que leur entrée en France ne soulevât les peuples contre eux, ils étoient revenus à ce projet de paix générale déjà mis en avant pendant le siège de Paris, tant pour couvrir leurs desseins que pour brouiller ensemble les frondeurs et Mazarin. Ils ne réussirent qu'en partie, parceque,

leur faisant entendre qu'il ne tenoit pas à lui qu'on ne prît à leur égard les plus horribles résolutions; il insinuoit en même temps à Gaston que son nouveau favori cherchoit uniquement à se raccommoder avec la cour en le trahissant. Ainsi placé entre un prince inconstant et pusillanime dont le frêle appui menaçoit à chaque instant de s'écrouler, et un ministre, le plus perfide et le plus rusé des hommes, qui, d'un moment à l'autre, pouvoit, pour le perdre entièrement, ouvrir aux princes leur prison, et se réunir de nouveau avec eux, qui même en avoit fait entrevoir plus d'une fois le dessein, Gondi, qui avoit affecté le désintéressement le plus complet dans une intrigue populaire, vit bien qu'il falloit suivre une autre marche dans une intrigue purement de cabinet, et qu'il n'avoit d'autre ressource contre un aussi redoutable ennemi que cette haute dignité, depuis si long-temps l'objet secret de son ambition, qui seule pouvoit le mettre à l'abri de ses coups, le faire marcher de pair avec lui. Profitant donc, sans perdre un moment, de cette faveur de Gaston qu'il possédoit encore toute entière, de ce reste de vigueur que conservoit encore son parti, il afficha hautement ses prétentions au chapeau de cardinal (1); et se servant contre Mazarin lui-même des armes avec lesquelles celui-ci avoit voulu le combattre, il lui fit craindre, s'il éprouvoit un refus, qu'il ne se réunît aussitôt au parti des princes, comme il en étoit vivement sollicité. Mazarin, épouvanté d'une telle menace, sentit plus que jamais combien il étoit fâcheux pour lui de n'avoir pas ces précieux otages entièrement en sa puissance. Depuis quelque temps ils n'étoient plus à Vincennes; une entreprise très hardie que Turenne avoit faite pour les délivrer (2), un complot formé dans le même dessein par leurs plus dévoués partisans, avoient déterminé à les transporter dans quelque lieu plus sûr. Gondi eût bien voulu qu'on les eût renfermés à la Bastille, dont le gouverneur étoit dévoué à la fronde; le ministre avoit au contraire proposé de

contre leur attente, les conférences qu'ils avoient proposées furent acceptées, ce qui les força à lever le masque.

(1) Cette dignité ne donnoit aucune autorité, mais un très grand relief. Le prince de Conti n'avoit point jugé au-dessous de lui, deux ans auparavant, de solliciter le chapeau de cardinal, que l'abbé Larivière avoit eu l'audace de lui disputer.

(2) Ses troupes s'avancèrent jusqu'à dix lieues de Paris: il avoit dans cette ville des intelligences avec le duc de Nemours et le comte de Tavannes; et si ses ordres eussent été ponctuellement exécutés, il n'est pas douteux qu'il eût enlevé les princes.

les faire conduire au Havre-de-Grace, dont il étoit entièrement le maître, et les difficultés insurmontables que firent naître des prétentions si opposées avoient déterminé à adopter la proposition faite par Gaston de les transférer à Marcoussy, château fort situé à six lieues de Paris, près de Montlhéry. Il arriva, par cette complication d'intrigues que resserroient sans cesse tant de passions et d'intérêts divers, que Mazarin imagina de mettre à profit ce désir immodéré qu'avoit Gondi d'obtenir le cardinalat, pour effectuer une translation nouvelle de ces illustres prisonniers, tandis que Gondi lui-même crut, en donnant au ministre l'espoir de cette translation, parvenir à lever tous les obstacles qui s'opposoient à sa nomination. Laigues, Beaufort, la duchesse de Chevreuse furent employés tour à tour dans cette négociation; on distribua les rôles et dans le conseil de la reine et parmi ces agents de la fronde comme dans une comédie; Gaston vint lui-même à Fontainebleau, bien endoctriné par son favori, qui, connoissant toute sa foiblesse, ne l'avoit toutefois laissé partir qu'à regret. En effet il soutint mal son personnage: vaincu par les prières et les caresses de la reine, ébloui par les promesses mensongères de Mazarin, il signa l'ordre de cette translation tant désirée avant d'avoir pris toutes les précautions suffisantes. A peine cette signature importante lui eut-elle été arrachée, que les princes, tirés de Marcoussy, furent conduits précipitamment dans le château du Havre; Mazarin, maître alors de sa proie, ne garda plus aucune mesure, et refusa positivement le chapeau qu'attendoit le coadjuteur.

C'étoit une sorte de triomphe qu'il remportoit sur ses ennemis; mais ce triomphe devoit lui coûter cher. Gondi, poussé à bout, se décida enfin à écouter les partisans des princes; Laigues et la duchesse de Chevreuse, joués comme lui par Mazarin, entrèrent dans tous ses ressentiments, et l'aidèrent de toutes leurs forces dans cette nouvelle machination. Elle fut conduite avec l'adresse et l'activité que l'on pouvoit attendre de ces habiles conjurés. Gaston, qu'il étoit si difficile d'entraîner à un parti décisif, fut persuadé par Laigues, et permit de tout faire; Gondi se rapprocha du garde des sceaux Châteauneuf, qu'il haïssoit, dont il étoit détesté, mais qui désiroit autant que lui la perte de Mazarin, dont il ambitionnoit les dépouilles. Il eut des entrevues secrètes avec la princesse Palatine (1),

(1) Anne de Gonzague de Clèves, princesse de Mantoue et de Montferrat, comtesse Palatine du

qu'on voit paroître pour la première fois sur ce théâtre d'intrigues, et qui depuis y joua un des rôles les plus importants. Cette femme extraordinaire, d'un esprit aussi pénétrant, aussi délié que le coadjuteur, mais d'un caractère plus noble et plus franc, s'étoit attachée à la cause des princes, avoit obtenu leur confiance entière, et dirigeoit alors tout le parti attaché à leurs intérêts. Elle avoua à Gondi qu'elle n'attendoit leur liberté que des frondeurs, de lui sur-tout. Les rapports singuliers qu'ils démêlèrent aussitôt dans leurs vues et dans le tour de leur esprit les disposèrent d'abord favorablement l'un à l'égard de l'autre, et la négociation n'éprouva entre eux ni lenteur ni difficultés; les difficultés véritables se trouvoient dans le plan à suivre pour tromper la cour prête à prendre l'alarme dès qu'elle verroit l'apparence sérieuse d'une union entre les deux partis. Pour y parvenir, les amis des princes (1) furent eux-mêmes trompés. Le duc de Beaufort et madame de Montbason gagnée, suivant l'usage, à prix d'argent, parurent les premiers. Ce prince signa d'abord un traité partiel, qui fit croire à Mazarin que les chefs des frondeurs, divisés entre eux, négocioient sur-tout sans l'aveu et sans l'appui de Gaston. Les autres chefs réunis signèrent ensuite un second traité. Lorsque tout fut ainsi préparé, on arracha au foible Gaston sa signature: de leur côté les princes accordèrent tout ce qu'on leur demanda (2), et, sans perdre un moment, les frondeurs commencèrent à exécuter le plan que Gondi avoit concerté.

Un évènement qui arriva pendant ces négociations mystérieuses put convaincre le cardinal des dispositions où étoient à son égard ces incorrigibles factieux. La voiture du duc de Beaufort fut arrêtée à dix heures du soir au milieu de la rue Saint-Honoré par une bande de brigands. Un de ses gentilhommes nommé Saint-Égland, qui alloit le chercher

---

Rhin, également fameuse par ses intrigues politiques, sa galanterie, sa conversion et les austérités de sa pénitence.

(1) Cette cabale de Condé, composée de ce que la cour avoit de plus brillant en jeunes gens de qualité, avoit reçu le nom de cabale des *Petits-Maîtres*, mot qui est resté dans la langue française, comme ceux de *Frondeurs* et d'*Importants*.

(2) On stipuloit dans ces traités le mariage d'une des filles de Gaston avec le jeune duc d'Enghien, en même temps qu'on rappeloit celui déjà projeté de mademoiselle de Chevreuse avec le prince de Conti. On promettoit de faire revivre, en faveur du duc d'Orléans, l'office de connétable de France. Gondi devoit avoir le chapeau de cardinal, etc.

dans cette voiture à l'hôtel Montbason, ayant voulu faire quelque résistance, fut tué par ces misérables, qui ne cherchoient qu'à voler, et qui se sauvèrent dès qu'ils virent arriver du secours. Aussitôt le parti entier jeta les hauts cris, attribuant ce meurtre à Mazarin, qui, disoit-on, avoit eu l'intention de faire poignarder le duc lui-même (1). Le jugement de plusieurs de ces assassins, qu'on arrêta peu de temps après, et dont les aveux ne laissèrent aucun doute sur le véritable caractère de cet assassinat, n'arrêta point leurs clameurs; et Beaufort osa se plaindre de leur exécution, comme d'un attentat nouveau, dont le but étoit d'ensevelir à jamais un secret aussi important. Une telle calomnie, soutenue avec une si grande obstination, auroit dû sans doute déterminer Mazarin à rester à Paris, pour conjurer ce nouvel orage; mais d'un autre côté les progrès des Espagnols en Champagne sembloient justifier les plaintes qu'on élevoit contre lui de toutes parts, d'avoir dégarni cette frontière pour faire la guerre de Guienne, et sacrifié ainsi l'intérêt de l'État à ses inimitiés particulières. Il pensa donc qu'un succès militaire, en apaisant ces murmures, lui fourniroit en même temps le moyen d'abattre ses ennemis sans retour; et formant un corps de troupes d'environ douze cents hommes, qu'il fit marcher du côté de Rhétel, sous les ordres du maréchal Duplessis-Praslin, il partit peu de temps après pour en diriger lui-même les opérations.

Jusqu'ici Gondi ne s'étoit servi que de son habileté : il falloit maintenant y joindre l'activité et l'audace, et l'on sait ce qu'il pouvoit faire en ce genre. Il prépara donc, pour la rentrée du parlement, une suite de scènes nouvelles, dont la première fut jouée le jour même de la mercuriale (2). On y présenta, au nom de la princesse de Condé, une requête par laquelle elle demandoit que son mari et les deux autres prisonniers fussent amenés au Louvre, et gardés par un officier de la maison du roi; que le procureur-général fût mandé pour déclarer s'il avoit quelque chose à proposer contre leur innocence; que dans le cas contraire ils fussent mis sur-le-champ en liberté. Le secret de la nouvelle association avoit été si

(1) La cour, dans sa défense, fit courir le bruit que ce prétendu assassinat n'étoit qu'une *Joliade renforcée*.

(2) Le 2 décembre.

bien gardé, que Molé lui-même, qui désiroit toujours la réunion de la famille royale, mais qui la vouloit par des voies légitimes, appuya fortement cette requête, bien persuadé qu'elle ne venoit que des amis des princes, et étant loin de penser que Gondi pût y avoir la moindre part. La délibération fut remise, tout d'une voix, au 20 décembre. Cependant la reine, alarmée, fit défendre par les gens du roi de s'occuper de cette affaire, et, dans la séance du 7, l'avocat-général Talon, après avoir fait son rapport sur cette défense, venoit de donner des conclusions en conséquence, lorsqu'on apporta une autre requête par laquelle mademoiselle de Longueville demandoit aussi la liberté de son père. On en avoit à peine achevé la lecture qu'un grand bruit se fit entendre à la porte de la grand'chambre : c'étoit des Roches, capitaine des gardes du prince de Condé, qui vouloit entrer, et présenter à la compagnie une lettre des trois prisonniers, par laquelle ils demandoient ou qu'on leur fit leur procès, ou qu'on leur rendit la liberté. Molé, commençant à soupçonner quelque manœuvre, et doutant de la validité de cette lettre, s'opposa, malgré les clameurs des enquêtes, à l'admission de l'envoyé; il invoqua les formes avec sa fermeté ordinaire, et son avis l'emporta. Cependant la lettre, après avoir passé par le parquet, fut reconnue pour authentique, et des Roches la présenta. Les gens du roi concluoient à ce qu'elle fût rejetée, ainsi que les deux requêtes; mais sans statuer sur leurs conclusions, on remit la délibération au lendemain. Une lettre de cachet envoyée par la reine ordonna de la suspendre pendant huit jours; le parlement ne lui en accorda que quatre, sans égard pour l'état d'indisposition réelle où elle se trouvoit, et qu'elle avoit donné pour prétexte de cette suspension. La délibération reprit donc son cours; les déclamations contre le ministre recommencèrent; et bien que Gaston, d'accord avec Gondi, eût refusé d'assister aux séances, afin de donner le change à la cour, qui, si elle l'eût vu déclaré tout-à-fait contre elle, auroit pu prendre un parti, et traiter elle-même avec les princes, la violence des opinions, loin de se ralentir, sembla augmenter de moment en moment. Le jour qu'on avoit choisi pour porter les derniers coups approchoit, lorsque la nouvelle de la victoire de Rhétel vint, comme un coup de foudre, frapper tous les esprits. Cette ville avoit été prise ou plutôt livrée par la trahison de celui qui la commandoit; Turenne et les Espagnols venoient d'être entièrement défaits

par le maréchal Duplessis; et Mazarin, qui s'attribuoit effrontément toute la conduite de cette campagne brillante, s'apprêtoit à revenir triomphant à Paris.

Tout sembloit perdu. Gaston, les amis des princes, les frondeurs étoient attérés. Gondi seul, devenu plus audacieux par l'excès même du péril, résolut de tenir tête à l'orage. Le jour même où ce succès fut annoncé au parlement, tout en témoignant la joie qu'il en ressentoit, il osa joindre à son discours insidieux une demande plus formelle que jamais de la liberté des princes: ceci commença à relever les courages. Le jour suivant il alla plus loin, et donnant à Mazarin, pour le mieux décrier, tout l'honneur de la victoire, il s'attacha à démontrer l'imprudence extrême qu'il y avoit eu à risquer une bataille, dont la perte eût ouvert aux ennemis le cœur même du royaume, et amené le bouleversement et la perte totale de la France. Présentés sous cette face, les succès de Mazarin devinrent presque pour lui un sujet de blâme et d'accusation; à ces reproches, que Gondi lui adressoit publiquement, il joignoit avec plus de succès encore une foule de calomnies sourdement répandues dans le peuple et parmi ses partisans, ou pour aigrir les haines, ou pour accroître les terreurs. Tout alla au gré de ses désirs. Les acclamations recommencèrent à son entrée et à sa sortie du palais; et l'arrêt qui intervint enfin après tant de délibérations, arrêt dans lequel la personne du ministre ne fut point épargnée, ordonna des remontrances à la reine pour demander la liberté des princes, et une députation au duc d'Orléans pour le prier d'interposer à cet effet son autorité. Mazarin arriva le lendemain à Paris.

Son entrée eut un appareil triomphal; mais les courtisans seuls y prirent part, et ce triomphe fut renfermé dans les murs du Palais-Royal. Cependant la reine, un peu rassurée par la présence de son ministre, refusa d'abord de recevoir les députés du parlement, alléguant toujours pour prétexte le mauvais état de sa santé, et Gaston, qui continuoit toujours à jouer la comédie, donna également une réponse évasive. Ces lenteurs firent gagner
1651. quelques jours, mais enfin il fallut les recevoir et écouter ces remontrances: elles furent présentées par Molé, qui, n'étant pas encore suffisamment éclairé sur les manœuvres de Gondi et la connivence secrète du duc d'Orléans, les prononça avec une vigueur et une liberté dont la cour entière fut choquée. La reine essaya encore de gagner du temps; mais forcée enfin de

s'expliquer par les impatiences du parlement, elle fit une réponse dure et chagrine, dans laquelle elle déclara qu'il ne falloit point compter sur la liberté des princes que tous leurs partisans n'eussent mis bas les armes (1), et que Stenai ne fût rentré au pouvoir du roi.

Alors le coadjuteur, voyant arriver le moment décisif, dirige tous ses efforts vers Gaston, qu'il veut faire éclater, lui montrant Mazarin, qui soupçonnoit déjà leurs projets, sur le point peut-être de les faire avorter, en traitant lui-même avec les princes. Il en arrache enfin la permission de prononcer son nom dans la délibération qui devoit avoir lieu sur la réponse de la reine. L'effet en fut prodigieux : à peine Gondi a-t-il déclaré *au nom de son altesse* qu'elle est disposée à s'unir à la compagnie pour la délivrance de ses cousins, que les acclamations les plus vives s'élèvent de toutes parts. La plus grande partie du parlement, se précipitant hors de la grand'-chambre, vole vers le Luxembourg, pour remercier le prince de cette faveur signalée. La cour est consternée; son effroi redouble lorsqu'elle voit Gaston, animé d'un courage qu'il empruntoit à tous ceux qui l'environnoient, et sur-tout à son favori, rassembler les quarteniers de la ville, et leur ordonner de tenir leurs armes prêtes pour le service du roi; mander Châteauneuf, Le Tellier, le maréchal de Villeroi; déclarer hautement aux premiers qu'il n'ira point au Palais-Royal, qu'il n'assistera à aucun conseil tant que la reine sera sous l'influence d'un ministre abhorré de la nation; charger le dernier de lui répondre de la personne du roi; enfin commander en maître absolu et déployer dans toute son étendue le caractère d'un lieutenant-général du royaume.

Mazarin sur-tout étoit dans un effroi qui tenoit du délire. La cour essaya aussitôt d'entamer des négociations avec le duc. On lui promit formellement la délivrance des princes, et l'on fit même partir devant lui, pour le Havre, ceux qui devoient la négocier (2). On lui offrit pour lui-même tout ce qu'il voudroit demander; on alla même jusqu'à proposer le mariage d'une de ses filles avec le roi. La reine, connoissant tout l'empire qu'elle avoit sur lui, sollicitoit vivement la faveur de le voir, de l'entretenir un seul instant;

(1) On y désignoit particulièrement Turenne et la duchesse de Longueville.

(2) Lionne et le maréchal de Grammont; mais Gaston savoit très bien qu'ils étoient partis sans aucunes propositions, et simplement avec l'assurance qu'on les enverroit par le courrier suivant.

mais Gondi, qui redoutoit plus que tout le reste un semblable entretien, lui fit éviter tous ces pièges, et sur-tout celui-là. Gaston refusa donc obstinément de rien entendre, et demanda avant toutes choses l'exil de Mazarin. Alors la régente et son ministre, parvenus au dernier degré de fureur contre l'artisan d'une trame si funeste et si perfide, imaginèrent de détourner sur lui l'orage élevé sur leurs têtes, et de le faire accuser en plein parlement. Servien (1), Châteauneuf sont appelés pour les aider dans cette manœuvre; Molé, outré d'avoir été joué par le coadjuteur (2), et toujours guidé par cette même ardeur de voir la paix s'établir enfin parmi les membres de la famille royale, leur prête son ministère; et tous réunis fabriquent contre Gondi une pièce très violente, dans laquelle il étoit accusé des plus horribles complots, de complots qui n'alloient pas moins qu'à mettre le royaume en combustion, pour assouvir son ambition insatiable. Cette pièce, débitée d'abord solennellement devant les députés du parlement, mandés au Palais-Royal, fut lue quelques instants après dans la grand'chambre par le premier président lui-même devant Gaston, qui, depuis sa déclaration, y paroissoit pour la première fois, et venoit, par sa présence, achever ce que les frondeurs avoient si heureusement commencé. La surprise fut extrême; et comme il arrive toujours dans les grandes assemblées, où le moindre incident qu'on n'a pas prévu peut troubler les esprits et changer la marche des choses, ce coup porté au coadjuteur alloit peut-être renverser tous ses projets, en donnant une face nouvelle à la délibération: c'est alors que rassemblant tout ce qu'il avoit de sang-froid, d'éloquence et d'intrépidité, il prononça ce discours, aussi adroit qu'énergique, dans lequel ne répondant à l'accusation intentée contre lui que par un prétendu passage de Cicéron qu'il venoit de composer lui-même sur-le-champ (3),

---

(1) Surintendant des finances, l'un des plénipotentiaires de la paix de Munster.

(2) La cour le trompoit également en lui persuadant, pour le faire agir, qu'elle étoit prête à donner la liberté aux princes. Il le dit formellement au parlement, et se vit ensuite désavoué, après le mauvais succès de l'accusation élevée contre Gondi.

(3) Cet habile factieux savoit que rien ne donne un air d'autorité comme une citation faite à propos, parcequ'elle offre sur-le-champ à l'esprit un point de comparaison qui fixe ses incertitudes, et cet effet doit être sur-tout très grand au milieu des opinions flottantes d'une assemblée qui délibère. Voici ce passage, qu'il composa, dit-il, du latin le plus pur qu'il lui fut possible d'imaginer: *In difficillimis reipublicæ temporibus urbem non deserui; in prosperis nihil de publico delibavi; in desperatis nihil timui.*

il rétablit la question principale qui devoit faire l'objet de la délibération du parlement, savoir, la liberté des princes et l'exclusion de Mazarin. Les esprits furent à l'instant même ramenés vers lui. Ce fut vainement que la reine, au milieu même de la séance, fit encore conjurer Gaston de venir la trouver; que Molé, Talon joignirent à ses prières les plus vives instances, les exhortations les plus pathétiques, un seul coup-d'œil de Gondi suffit pour maintenir le foible prince; il ne cessa de refuser, sous prétexte qu'il n'y avoit point de sûreté pour lui au Palais-Royal; et après quelques efforts impuissants du parti attaché au gouvernement, l'avis du coadjuteur forma l'arrêt.

La cour se vit alors pressée de toutes parts: le clergé avoit déjà envoyé une députation à la reine pour solliciter également la délivrance des princes. Gaston excita la noblesse, qui s'étoit assemblée l'année précédente, à s'assembler de nouveau, et à faire de cette délivrance l'objet principal de ses délibérations. La reine, dont les alarmes redoublent, croit devoir prendre des précautions pour sa sûreté: le duc s'en plaint hautement dans le parlement, comme d'un outrage fait à la fidélité qu'il conserve au roi, et la compagnie lui donne à l'instant même, en sa qualité de lieutenant du royaume, tout pouvoir sur les maréchaux de France et sur tous les corps militaires. Plusieurs séances orageuses se succèdent, dans lesquelles Molé, toujours d'accord avec la cour, est accablé d'outrages, parcequ'il cherche à gagner du temps. On demande à grands cris l'exécution de l'arrêt; et Gaston ne veut point absolument communiquer avec la reine que la lettre de cachet pour délivrer les prisonniers ne soit expédiée. Anne, désespérée, concerte avec son ministre une ruse dont celui-ci sur-tout espéroit un grand succès, et qui prouve seulement l'extrémité à laquelle tous les deux étoient réduits. Au moment où l'on s'y attendoit le moins, Mazarin quitte Paris, va s'établir à Saint-Germain, et se flatte ainsi d'avoir ôté à Gaston tout prétexte de se refuser à cette entrevue, qui sembloit à la cour entière l'évènement décisif. Le prince eût cédé sans doute, si Gondi, devenu le maître absolu de toutes ses pensées et de toutes ses actions, ne l'eût rendu inébranlable sur cet article important. Il s'obstine encore à ne vouloir rien entendre que les princes ne soient délivrés. Cependant cette évasion du cardinal fait naître des inquiétudes: on croit y voir le projet d'enlever de nouveau le roi de sa capitale, et l'on prend à ce sujet les

précautions les plus insultantes pour la reine. Elle croit calmer les esprits en faisant porter au parlement une promesse verbale de renvoyer le ministre: le vague de cette promesse produit l'effet contraire ; il accroît leur effervescence, et un arrêt rendu au milieu du plus affreux tumulte, renouvelant celui qui, deux ans auparavant, avoit proscrit Mazarin, ordonne qu'il sera chassé de France, qu'il en sortira avant quinze jours, avec tous ses parens et domestiques, permettant à tout le monde, passé ce délai, de *lui courre-sus*. C'est alors une nécessité pour cette princesse de signer la lettre qui ratifie une délivrance si ardemment désirée. Elle la signe avec une facilité qui pouvoit étonner dans un caractère aussi inflexible que le sien : c'est qu'alors elle étoit réellement décidée à se soustraire à la tyrannie qui l'opprimoit, et que tout étoit préparé pour sa fuite. Gaston en est averti, et retombe dans ses incertitudes : l'idée de retenir son roi prisonnier l'épouvante. L'audacieux Gondi, qui le voit balancer, se charge seul de l'évènement. Il fait monter Beaufort à cheval; le maréchal de La Mothe, Laigues, Coligni, Tavannes, Nemours imitent son exemple. On se saisit de toutes les portes qui avoisinent le Palais-Royal, et l'on y fait, à l'entrée et à la sortie, les perquisitions les plus sévères. Les bourgeois prennent les armes; la demeure du souverain est cernée par les patrouilles des frondeurs; et ces factieux ont l'insolence d'en violer l'entrée, de pénétrer au milieu de la nuit jusque dans la chambre du jeune prince, pour s'assurer par leurs propres yeux qu'il est bien en leur puissance. La reine, voyant toutes les issues fermées, veut s'échapper par la rivière, elle la trouve couverte de bateaux armés qui sont prêts à la repousser. Lorsque tant d'attentats sont consommés, Gondi, par son ascendant irrésistible, entraine Gaston au parlement, et malgré les reproches amers, les plaintes éloquentes de Molé, lui fait tout approuver. La reine est forcé de désavouer le projet de sa fuite, et les députés, qui devoient aller ouvrir aux princes les portes de leur prison, reçoivent l'ordre de partir ; mais avant qu'ils fussent arrivés au Havre les princes étoient déjà délivrés.

C'étoit à Mazarin lui-même qu'ils devoient leur liberté. Tant que ce ministre avoit espéré ou l'entrevue de la reine avec Gaston ou son évasion de Paris, il étoit resté aux environs de cette capitale, décidé, dès qu'il verroit la moindre apparence de succès, à s'emparer des trois prisonniers, et à les

transférer dans quelque lieu plus sûr que le Havre (1). Les mauvaises nouvelles qu'il reçut, et qui lui furent confirmées par la reine elle-même, le déterminèrent à s'en éloigner; et il dirigea ses pas vers la prison des princes, incertain encore s'il exécuteroit son projet, ou si, prévenant les frondeurs, il essaieroit de se faire auprès d'eux un mérite d'une liberté qu'il leur accorderoit sans conditions (2). Plusieurs ont prétendu que Mazarin eût pris le premier de ces deux partis s'il eût pu entrer au Havre avec son escorte; mais forcé par le gouverneur de la laisser hors de la ville, il n'eut plus d'autre ressource que le dernier; et s'humiliant devant les princes plus qu'il n'étoit convenable, quelle que fût sa situation, il alla lui-même leur annoncer qu'ils étoient libres. Ceux-ci le reçurent avec un mépris que Condé poussa même jusqu'à l'insulte; et tandis que le ministre sortoit de France pour aller se confiner à Bruyll, sur les terres de l'électeur de Cologne, les princes s'avancèrent rapidement vers Paris, où ils firent, peu de jours après, une sorte d'entrée triomphale. Le peuple, toujours aveugle et inconstant, alluma des feux de joie pour leur délivrance, aussi stupidement qu'il l'avoit fait pour leur captivité. Leur entrevue avec Gaston, Beaufort, Gondi, etc., se passa en effusions de tendresse; ils ne virent qu'un moment, et avec une contrainte et une froideur remarquables, la régente, qui les attendoit en tremblant; le parlement les reçut tous les trois, principalement Condé, avec les plus vifs transports d'allégresse; et ce héros, maintenant soutenu d'un parti formidable contre une reine qui sembloit désormais sans appui, parut être un moment ce qui avoit toujours été le vœu secret de son ambition, l'arbitre suprême de l'État.

Cependant cette ambition, contraire aux intérêts des frondeurs, laissoit déjà entrevoir un germe de divisions qu'une main habile pouvoit développer, et Mazarin, du fond de sa retraite, où son œil pénétrant veilloit sans cesse sur ses ennemis, où sa politique artificieuse dirigeoit seule encore tous les conseils de la cour, n'avoit garde de le laisser échapper. Condé ne vouloit point d'égal; les frondeurs étoient décidés à ne point souffrir de maître, et tous étoient également avides du pouvoir : il en résulta que, dès le com-

(1) A Brest, dont le gouverneur étoit entièrement à sa disposition.

(2) Les frondeurs n'avoient pu leur en sauver une extrêmement désagréable, laquelle étoit de ne rentrer dans leurs gouvernements qu'à la majorité du roi.

mencement, cette espèce de prépondérance que le prince prétendit s'arroger sur le parti excita la jalousie de tout le monde. Lui-même ne tarda pas à ne considérer ceux qui l'environnoient que comme autant d'obstacles à sa grandeur; et la reine, ayant saisi cette disposition où il se trouvoit, hasarda, pour l'attirer vers elle, des avances, qui ne furent ni reçues ni absolument rejetées, mais qui commencèrent à l'ébranler. Gondi s'en aperçut aussitôt dans une séance du parlement, où il vit ce prince applaudir et donner sa voix à un avis qui, à l'occasion de Mazarin, tendoit à exclure du ministère tous les cardinaux, tant étrangers que français, ce qui étoit visiblement dirigé contre lui. Toutefois il sut encore parer ce coup qu'on vouloit lui porter, et le garde des sceaux Châteauneuf l'aida puissamment dans cette circonstance, parce-qu'il avoit les mêmes vues et les mêmes intérêts. Mais l'arrivée subite de la duchesse de Longueville à Paris, de cette femme dont on a dit si justement qu'après avoir été *l'héroïne* du parti, elle en étoit devenue *l'aventurière*, excita plus vivement les alarmes du coadjuteur. Elle étoit revenue plus audacieuse encore par sa révolte même; et tandis que Turenne, fatigué du rôle honteux qu'elle lui avoit fait jouer, abjuroit sans retour ses erreurs et vouoit à la reine une fidélité qui désormais ne devoit plus se démentir, la duchesse, se précipitant de nouveau dans le chaos des intrigues, essayoit de reprendre sur son frère l'ascendant qu'elle avoit perdu, et, sans montrer un désir bien vif de le voir se rapprocher de la cour, manifestoit ses mauvaises dispositions à l'égard des frondeurs, en cherchant à rompre le mariage depuis si long-temps projeté entre le prince de Conti et mademoiselle de Chevreuse. La cour, qui, par d'autres motifs, craignoit autant qu'elle les séductions de la fille et le caractère audacieux et intrigant de la mère, n'épargnoit rien pour arriver au même but; et la princesse Palatine, négociatrice secrète employée par la régente pour éblouir et ramener Condé, étaloit à ses yeux tout ce qui pouvoit flatter ses projets ambitieux. A son gouvernement de Bourgogne on ajoutoit celui de Guienne; la Provence devoit être donnée au prince de Conti; ses principaux serviteurs obtenoient, à proportion, des récompenses aussi magnifiques (1); en un mot, tout ce qu'il demandoit lui étoit sur-le-champ accordé. Cette facilité extrême, et même

(1) La Rochefoucauld devoit avoir le gouvernement de Blayes avec la lieutenance générale de la Guienne.

maladroite, auroit dû lui faire soupçonner quelque piège caché sous des amorces aussi brillantes: loin d'avoir la moindre méfiance, il se livre inconsidérément à ces promesses fallacieuses (1); cherche des prétextes pour retarder l'union projetée avec la duchesse de Chevreuse; trompe et humilie à la fois madame de Montbason (2); et continuant cependant à se ménager entre la cour et les frondeurs, il exige, avant d'abandonner ceux-ci, la disgrace de Châteauneuf, qu'il haïssoit (3); pour lui complaire, on donne les sceaux à Molé, qui garde en même temps sa place de premier président; Chavigni, odieux à la reine, mais entièrement dévoué au prince, sort de l'exil où il languissoit depuis long-temps, pour venir reprendre sa place au conseil. A la nouvelle du renvoi de Châteauneuf, le duc d'Orléans laisse éclater son dépit, sans pouvoir toutefois s'en prendre ouvertement à Condé, qui dissimule encore quelque temps avec lui, mais qui laisse enfin échapper son secret dans une conférence où le duc avoit réuni les chefs des deux frondes pour délibérer sur ces mutations, dans lesquelles il voyoit une violation de ses droits, même une sorte d'insulte faite à sa personne. Gondi et plusieurs autres proposèrent des partis vigoureux, que Condé désapprouva hautement, et que le timide Gaston put bientôt se repentir de n'avoir pas suivis, car, dès le lendemain, le prince se croyant sûr de la cour, et ne voyant pas d'ailleurs la possibilité de se maintenir plus long-temps entre les deux partis, leva le masque en rompant brusquement, et même d'une manière outrageante, avec madame de Chevreuse. Les frondeurs sembloient perdus, sur-tout Gondi. En horreur à la cour qu'il venoit de trahir; sans pouvoir auprès du peuple à qui son alliance passagère avec elle l'avoit rendu méprisable; ne pouvant compter sur un prince tel que Gaston; négligé de ses propres partisans, comme un intrigant subalterne, désormais inutile à leurs intérêts, il ne sembloit pas que rien pût le tirer

(1) Le cardinal de Retz pense que ces négociations étoient faites de bonne foi; cela pouvoit être de la part de la reine, qui suivoit aveuglément tous les conseils de Mazarin; mais en examinant la suite des évènements, il est impossible de croire que, dès le commencement, ce ministre n'ait pas voulu tromper Condé.

(2) Elle avoit remis, de confiance, à la princesse Palatine une obligation de cent mille écus que Condé avoit souscrite à son profit lorsqu'il avoit été question d'obtenir, pour sa délivrance, la signature de Beaufort. Celle-ci la donna au prince, qui la déchira, et se moqua ensuite de madame de Montbason.

(3) Il étoit odieux à toute sa maison, pour avoir présidé à la condamnation de Montmorency, frère de la princesse, lequel avoit été décapité sous le règne précédent, pour crime de haute trahison.

d'une situation aussi critique; et la résolution qu'elle lui fit prendre, bien qu'elle fût, dans de telles circonstances, la seule qui pût encore le sauver, n'en prouva pas moins l'extrémité fâcheuse à laquelle il étoit réduit. Trop prudent pour engager avec Condé une lutte inutile et téméraire, il se retira tout à coup du monde et des affaires, se renferma à l'archevêché, affecta de n'avoir plus de relations qu'avec des chanoines et des curés, parut uniquement occupé des fonctions de son sacré ministère; et cependant dans cette retraite forcée, dont les frondeurs s'étonnoient, qui excitoit les risées de ses ennemis, il entretenoit un commerce régulier avec Gaston et Châteauneuf, alloit toutes les nuits à l'hôtel de Chevreuse, faisoit répandre dans le peuple des bruits alarmants sur les négociations du prince avec la cour, attendoit enfin, pour reparoître sur la scène, les évènements que la fortune pourroit faire naître en sa faveur, puisque son génie n'avoit plus le pouvoir de les provoquer.

Le succès justifia sa conduite, et fit passer pour politique profonde ce qui n'étoit sans doute que l'œuvre de la nécessité. Mazarin, comme nous l'avons dit, et comme tout semble le prouver, n'avoit poussé la reine à tant d'avances à l'égard de Condé, ne lui avoit fait faire tant de concessions que pour abattre une seconde fois cet implacable ennemi. Il venoit de le brouiller plus fortement que jamais avec les frondeurs, dont l'appui l'auroit rendu si redoutable; il se garda bien de détruire ceux-ci comme il eût pu si facilement le faire dans le premier moment de leur consternation, les réservant pour lui porter encore de nouveaux coups. Condé s'enveloppa de lui-même dans une trame si subtilement ourdie, en se séparant de la fronde avant d'avoir entièrement achevé ses arrangements avec la cour. Cette faute le mit dans une situation équivoque. En même temps qu'elle nuisoit au succès de ses négociations (1), elle le forçoit de ménager encore Gaston, qui, toujours guidé secrètement par le coadjuteur, feignit de se réconcilier avec Chavigni, en demandant toutefois qu'on lui fit le sacrifice de Molé. Condé, par une ingratitude que rien ne peut excuser, abandonna celui-ci, qui rendit les sceaux et ne lui pardonna jamais. Ce fut après lui avoir suscité un tel ennemi que Mazarin crut le moment favorable pour éclater. Dans une lettre

(1) En effet la cour commença aussitôt à faire naître des difficultés pour gagner du temps, et bien établir l'intrigue qu'on venoit de former pour sa perte.

qu'il écrivit aussitôt à la reine, il n'eut pas de peine à lui démontrer que ces avantages énormes accordés à un prince d'un tel caractère exposoient l'autorité royale aux plus grands dangers; il le lui fit voir avant peu maître absolu du royaume, si elle avoit l'imprudence impardonnable de lui céder elle-même ses plus riches provinces; et, plutôt que de traiter à des conditions aussi funestes, il l'exhorta, au nom du salut de la France et de son propre fils, à se servir des frondeurs, à mettre Gondi lui-même à la tête des affaires, en le nommant premier ministre. Il n'en falloit pas tant pour déterminer une princesse si ombrageuse sur le pouvoir; et, la nuit même qui suivit la réception de cette lettre, le coadjuteur, réveillé brusquement par le maréchal Duplessis, apprit, non sans le plus grand étonnement, l'épouvante que le prince causoit à la régente, et la proposition inattendue que Mazarin l'avoit engagée à lui faire, et qu'elle lui faisoit effectivement, de lui donner la première place dans le gouvernement.

Il n'étoit pas aussi facile d'abuser Gondi que le prince de Condé. Il reconnut aussitôt la ruse : il vit que Mazarin, dont l'intention ne pouvoit être de lui céder si philosophiquement ses honneurs et son pouvoir, ne vouloit créer ici qu'un fantôme de ministre, ou pour perdre entièrement le prince, ou pour le mettre dans la nécessité absolue de recourir à lui, et qu'alors son premier soin seroit de briser l'ouvrage de ses mains, ce qu'il feroit sans peine d'un coadjuteur de Paris. La dignité seule de cardinal pouvoit mettre Gondi hors des atteintes d'un si dangereux adversaire. Il refusa donc le ministère, et résolut de profiter de cette heureuse circonstance pour obtenir la pourpre. Son plan s'arrange aussitôt dans sa tête : il voit la reine en secret, promet de se dévouer tout entier à sa cause, sous la condition expresse de pouvoir continuer à déchirer Mazarin, seul moyen de reprendre son autorité dans le peuple et parmi les frondeurs; s'engage à lui ramener Gaston, à forcer Condé de sortir de Paris, et pour prix de ces services obtient la promesse positive du cardinalat. Il fut convenu dans cette entrevue fameuse que Châteauneuf seroit rappelé et nommé à la place que le coadjuteur venoit de refuser. La haine que tous les deux lui portoient sembloit les pousser à l'élever si haut pour avoir le plaisir de l'en précipiter.

Gondi instruit d'abord Gaston d'une révolution aussi inespérée; et sortant tout à coup de sa retraite, comme s'il y eût été forcé par l'amour du

bien public et par la situation critique des affaires, commence aussitôt l'exécution de ses promesses en alarmant secrètement les frondeurs sur les prétentions extraordinaires de Condé, sur les correspondances mystérieuses et continuelles de la reine avec le cardinal, montrant la guerre civile comme le résultat inévitable d'une telle ambition et d'une telle opiniâtreté. Tout change en un moment. Une querelle de plume s'établit entre l'ancienne et la nouvelle fronde, dans laquelle la première a tout l'avantage. Dans le parlement, le coadjuteur déconcerte Condé, qui savoit ses liaisons nouvelles avec la cour, en criant plus haut que lui contre Mazarin; et, s'ennuyant des lenteurs, propose à la reine de le faire arrêter par l'autorité de Gaston. Elle n'ose prendre un parti aussi violent; sur son refus, il revient au projet de le forcer à lui céder la place, et, pour y parvenir, affecte de suivre régulièrement les séances du parlement, avec un cortège aussi nombreux et aussi redoutable que celui du prince, éclairant sa conduite, attaquant ses avis, déclamant contre ses prétentions. Cette lutte audacieuse continue pendant trois mois, irrite, exaspère l'impétueux Condé. Excité encore par sa sœur, par quelques amis, avides de nouveaux désordres, il entame avec l'Espagne de secrètes négociations. La reine en a connoissance, et délibère une seconde fois de le faire arrêter: Condé, qui en est averti (1), croit d'abord que ce n'est qu'une feinte, et s'abstient seulement d'aller au Palais-Royal. Cependant la réflexion ne tarde pas à lui faire reconnoître son extrême foiblesse au milieu de tant d'ennemis dont il est entouré. Malgré son intrépidité naturelle, il commence à s'alarmer; ses amis se réunissent pour accroître ses alarmes; il finit par se persuader que sa liberté est réellement menacée, sort de Paris comme un fugitif, et va se renfermer dans sa maison de Saint-Maur.

Gondi, qui n'attendoit que ce départ pour donner à ses intrigues le dernier degré d'activité, ne manqua pas de le présenter aussitôt sous les couleurs les plus odieuses, comme un acte de rébellion qui annonçoit les plus sinistres projets. Toutes ces impressions furent reçues, et Condé, qui écrivit aussitôt au parlement pour expliquer les motifs d'une démarche aussi étrange, ne fut écouté qu'avec la plus grande défaveur. Tout succédoit au gré de la cour, si Gaston n'eût montré dans cette circonstance importante

(1) On prétend que ce fut la reine qui, par le conseil du coadjuteur, lui fit donner elle-même cet avis, parcequ'elle ne vouloit effectivement que le poussser à sortir de Paris.

ses indécisions accoutumées. Elles épouvantèrent la reine, qui, malgré les conseils toujours vigoureux du coadjuteur, n'osa dans ces premiers moments prendre un parti décisif contre son ennemi. Gaston, à son tour, voyant qu'elle balançoit, crut qu'elle ménageoit, peut-être à ses dépens, un accommodement avec Condé, et se hâta de faire secrètement des avances à celui-ci. Dans ce moment même arrivèrent des lettres de Mazarin, qui, fixant les irrésolutions de la reine, la déterminèrent à s'unir ouvertement avec le duc et à éclater contre le prince. Gondi est chargé d'en faire la proposition à son maître; mais il étoit trop tard, et quoiqu'il sentît bien la faute qu'il avoit faite, faute dont il fit l'aveu à son favori, le timide Gaston n'osa jamais rompre les nouveaux engagements qu'il venoit de contracter avec un rival dont le génie faisoit trembler le sien. Condé, trouvant une force nouvelle dans une telle foiblesse, du fond de sa retraite demandoit avec hauteur le renvoi de Tellier, Lionne et Servien, créatures du cardinal, et qu'il appeloit par dérision les *sous-ministres*. Le duc, n'osant s'y opposer, descendit jusqu'à la prière pour le déterminer à se désister d'une demande que la reine regardoit comme le plus grand des outrages. Il fut inébranlable. Ce fut vainement que Gondi, dans plusieurs séances du parlement où cette question fut agitée, essaya, par tous les moyens que put lui suggérer son adresse et son éloquence, de vaincre les inconcevables irrésolutions de Gaston; celui-ci persista dans son dessein ridicule de ménager à la fois et la reine et Condé, et par cette conduite versatile trouva le secret de les mécontenter tous les deux. Les sous-ministres furent renvoyés, sur l'avis secret de Mazarin; mais la reine, par le mépris que lui inspiroit Gaston, se fortifia dans la résolution de ne point céder à Condé; et celui-ci, enhardi par les avances du duc et par les terreurs qu'il lui inspiroit, osa bientôt braver la cour et revenir à Paris.

Sa situation à Saint-Maur étoit en effet assez embarrassante. Une foule nombreuse de ses anciens partisans s'étoit d'abord rassemblée autour de lui, mais presque tous avoient disparu lorsqu'ils eurent reconnu que son intention étoit de les engager trop avant. Turenne l'avoit abandonné, parcequ'il s'ennuyoit de la rébellion; Bouillon, parcequ'il croyoit trouver plus de sûreté dans le parti de la cour; le duc de Longueville, par lassitude. La Rochefoucauld, si maltraité dans la dernière guerre, ne cherchoit

qu'à lui inspirer des sentiments pacifiques. D'un autre côté, le renvoi des sous-ministres ne laissoit plus aucun prétexte à son éloignement. Sa sœur, le prince de Conti, Nemours, étoient les seuls qui l'excitassent à la guerre. Naturellement porté aux partis violents et décisifs, il les écoutoit volontiers; mais, dans l'impuissance absolue où il se trouvoit alors de suivre un tel conseil, il se trouva heureux que cette foiblesse extrême de Gaston, toujours balançant entre lui et la cour, lui fournît le moyen de rentrer à Paris sans danger. Il y revint donc brusquement; et, avec son audace accoutumée, se rendit au parlement, où il n'eut aucun succès, de là chez Gaston, qui, dissimulant le chagrin que lui causoit son retour, se montra plus foible qu'il n'avoit jamais été. La reine, indignée d'une telle lâcheté, s'adressa alors à Gondi, le sommant de lui tenir la parole qu'il lui avoit donnée, de s'opposer aux entreprises du prince. L'intérêt du coadjuteur étoit sans doute de ne pas violer une semblable promesse: il se mit donc en mesure de la remplir, et quelques jours après parut au parlement avec un cortège aussi nombreux que celui de Condé. De tels moyens n'étoient pas faits pour intimider ce caractère intrépide: aussitôt le prince augmenta lui-même sa suite, qu'il rendit plus effrayante encore que magnifique; il parla plus hardiment que jamais dans le parlement contre les liaisons de la régente avec Mazarin; il affecta de se tenir éloigné du Palais-Royal, ou de n'en approcher que pour étaler aux yeux de la cour le cortège insolent dont il étoit sans cesse accompagné; enfin les choses en vinrent au point que la reine, outrée de son audace et de cette foiblesse désespérante du duc d'Orléans, exigea de Gondi qu'il se déclarât ouvertement contre Condé, et qu'il la servît même contre la volonté de Gaston. Il s'y décida, et la volonté ferme du favori finit par entraîner celle du maître. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'il employa d'abord contre le prince un moyen dont la cour avoit usé peu de temps auparavant pour le perdre lui-même: Châteauneuf, qui, d'après les arrangements pris, devoit bientôt rentrer au ministère, Molé, que tant de raisons rendoient contraire à Condé, furent appelés dans un conseil, où l'on dressa contre lui une pièce qui le peignoit sous les traits les plus odieux, et certes, pour lui donner tous les caractères d'un rebelle, il n'y avoit malheureusement qu'à rassembler les faits. Le parlement, la chambre des comptes,

la cour des aides, le corps de ville furent mandés au palais par députés, et y entendirent d'abord la lecture de cette foudroyante Philippique. Condé, alarmé, veut se justifier dans la séance du lendemain, et interpelle Gaston de venir à son secours: Gaston s'y refuse, et Gondi, qui lui a inspiré le courage de risquer ce refus, l'y fait persister, malgré les sollicitations pressantes de son impérieux rival. Cependant le duc, tout en refusant de l'accompagner, se laisse arracher un écrit, dans lequel il a l'air de justifier le prince des inculpations dirigées contre lui, et principalement de ses intelligences avec les Espagnols. Muni de cette pièce, Condé vole à la grand'chambre, et en même temps qu'il y renouvelle son apologie, accuse ouvertement le coadjuteur d'être l'auteur des calomnies présentées par la reine contre lui. Celui-ci réplique avec une hauteur qui put passer pour téméraire, car si Condé eût voulu relever une parole outrageante qui lui étoit échappée, Gondi, mal accompagné ce jour-là, eût peut-être couru risque de la vie. Le prince ne le fit point, ou par mépris, ou par grandeur d'ame. Son ennemi n'éprouva d'autre désagrément que d'être hué en sortant par le parti opposé, et, échappé à ce danger, alla se préparer à en braver le surlendemain de plus grands. La reine l'y excita elle-même, et concerta avec lui tous les préparatifs de cette journée fameuse. Elle mit à sa disposition une partie des troupes de la garde; les habitants du pont Saint-Michel et du pont Notre-Dame, vendus à ce chef de parti, reçurent l'ordre de se tenir prêts au premier signal. Ils eurent un mot de ralliement; Gondi alla la veille reconnoître le champ de bataille, marquer les postes, et la grand'chambre prit l'aspect d'une ville assiégée. L'audacieux prélat y arriva le premier, entouré de tous ses amis; Condé ne tarda pas à s'y rendre avec des forces à peu près égales. Gaston, résolu à se déclarer pour le vainqueur, affecta de garder la neutralité en se renfermant dans son palais.

On s'étoit assemblé pour délibérer sur l'accusation portée contre le prince. Son impatience ne lui permit pas de laisser entamer la délibération, et dès qu'il eut pris place, il commença à se plaindre de cet appareil menaçant dont les avenues du palais et la grand'chambre elle-même offroient le spectacle extraordinaire, et lança à Gondi un trait piquant que celui-ci releva sur-le-champ avec une insolence qui mit le prince hors

de lui-même. Il répliqua par un propos menaçant ; Gondi y répondit par une bravade plus insolente encore. Dans un moment, comme si cette parole eût été le signal du combat, l'assemblée entière se lève avec un bruit effroyable, chacun court se ranger auprès de son chef, les présidents se jettent entre ces deux troupes, toutes les deux armées, et prêtes à s'élancer l'une sur l'autre; ils pressent, ils conjurent, ils supplient; ils demandent sur-tout que l'on fasse disparoître cette foule de gens qui entourent le sanctuaire de la justice, les armes à la main. Condé cède le premier, et ordonne à La Rochefoucauld de faire retirer ses amis. Gondi sort de son côté pour donner également aux siens le signal de la retraite: au tumulte que l'on vient d'apaiser dans la grand'chambre succède tout à coup dans la grand'salle un tumulte plus affreux encore, dès que le coadjuteur y paroît. A sa vue, quelques partisans du prince tirent l'épée en criant *au Mazarin;* ceux de Gondi en font autant: dans un moment, les deux troupes, jusqu'alors confondues, se séparent, se forment sur deux files, se mesurent de l'œil, sont prêtes à se précipiter l'une sur l'autre, agitant, avec la fureur la plus effrénée, des sabres, des épées, des pistolets; le sang va couler. La présence d'esprit de Crénan, capitaine des gardes du prince de Conti, et de Laigues, son ami, qui étoit dans le parti opposé, arrêta un massacre dont les suites étoient incalculables, et pouvoient amener la destruction entière de Paris. Il fut convenu que les deux partis crieroient ensemble *vive le roi!* sans rien ajouter. La salle retentit aussitôt de ce cri unanime; on remet l'épée dans le fourreau, et les partis se confondent comme auparavant.

Pendant que ces choses se passoient, Gondi couroit un affreux danger. Dès qu'il avoit vu briller les armes, il avoit cherché à rentrer dans le parquet des huissiers: La Rochefoucauld, maître de la porte, le saisit au passage, le serra entre les deux battants, criant à ses amis de se dépêcher de le tuer, tandis qu'un misérable de la dernière classe du peuple qui l'avoit poursuivi, le voyant ainsi engagé entre la grand'salle et le parquet, levoit un poignard pour l'en frapper. Les amis du duc eurent horreur de sa proposition, et refusèrent de lui prêter un aussi infâme ministère; l'assassin fut contenu de l'autre côté par d'Auvilliers; et Champlâtreux entrant presqu'au même instant dans le lieu

où se passoit cet odieux évènement, repoussa La Rochefoucauld avec indignation, et délivra le prélat (1). La scène se prolongea dans la grand'-chambre, où les deux ennemis rentrèrent ensemble, en s'accablant d'injures. Le désordre alloit peut-être renaître avec des suites plus affreuses, lorsqu'enfin persuadés par les ardentes supplications du premier président et des gens du roi, les deux chefs consentirent à faire sortir leurs créatures, l'un par les degrés de la Sainte-Chapellle, l'autre par le grand escalier. Cette foule étoit à peine dissipée, que la compagnie se sépara.

Gondi reconnut alors qu'il s'étoit trop avancé, que la lutte étoit trop inégale entre lui et un prince du sang du caractère de Condé. L'impossibilité de la soutenir plus long-temps sans s'exposer aux plus grands dangers le détermina à user du conseil que lui donna Gaston, de se faire défendre par la reine d'assister aux séances du parlement (2). Cependant Condé, maître du champ de bataille, continuoit de demander hautement raison de l'écrit publié contre lui, et faisoit rendre des arrêts en sa faveur; Gaston restoit toujours dans son indécision accoutumée; et la reine, après avoir long-temps refusé de s'expliquer sur les remontrances que lui adressoit la compagnie, tant en faveur du prince que contre ses liaisons avec Mazarin, commençoit à mollir sensiblement, et paroissoit disposée à entrer dans tous les accommodements qu'on lui proposoit. Mais la face des choses alloit changer encore plus rapidement que jamais: cette douceur affectée n'étoit qu'une feinte conseillée par Mazarin lui-même pour gagner du temps, et atteindre une époque solennelle qui devoit nécessairement produire une grande révolution dans la situation des partis. Cette époque étoit celle de la majorité du roi. Condé, qui n'étoit point la dupe de ces vaines apparences, ne voyoit arriver qu'avec effroi un évènement qui alloit accroître les forces de ses ennemis de tout le prestige attaché à l'autorité royale. Il eût dû le prévoir sans doute; mais l'imprévoyance étoit le vice radical de presque tout ce qui se faisoit alors,

(1) L'action de Champlâtreux étoit d'autant plus digne d'éloges, qu'il avoit été de tout temps l'ennemi de Gondi et l'ami de Condé. Du reste, on est forcé de convenir que l'auteur des Maximes commit ici une action atroce, qu'aucun ressentiment ne peut justifier.

(2) Cette défense, à laquelle Molé prit part, sans savoir que Gondi la désirât, lui valut de la part de celui-ci de très vifs remercîments, dont le premier président fut touché. Ce fut là le commencement d'une amitié mutuelle que la belle action de Champlâtreux avoit déjà préparée, et qui, de part et d'autre se maintint constamment et sans la moindre altération.

et l'on a pu remarquer que les plus habiles étoient sans cesse occupés à combattre ce qu'il y avoit de faux dans leur position. A mesure que ce moment fatal approchoit, le prince sentoit redoubler ses terreurs; mille soupçons funestes l'agitoient; pour peu que le peuple eût semblé ému du spectacle imposant qu'on alloit étaler à ses yeux, on pouvoit profiter de cette impression pour l'arrêter, et abattre ainsi son parti. Plusieurs indices porteroient à croire qu'on en avoit conçu le dessein; il est certain du moins qu'il en eut la crainte; et déterminé par un motif si puissant à ne point assister à la majorité, il écrivit au roi pour s'en excuser, et sortit de Paris la veille même du jour consacré à cette grande cérémonie.

Tandis qu'elle se faisoit avec une pompe que commandoit la politique, et que rien encore n'avoit égalé, le prince étoit à Trie, où il essayoit inutilement d'entraîner le duc de Longueville dans sa révolte. Le chagrin qu'il en conçut s'accrut encore par la nouvelle des changements opérés, le jour même de la majorité, dans le ministère, changements qui, bien qu'arrangés depuis long-temps (1), sembloient n'avoir été faits que pour le braver. Dans les perplexités où le jetoient et le fâcheux état du présent et l'incertitude plus fâcheuse encore de l'avenir, il revint, malgré les instigations continuelles de ses amis, à des sentiments plus modérés, et résolut de tenter encore son accommodement avec la cour. Une perfidie de Gaston empêcha l'exécution de ce projet, qui sans doute eût épargné à la France une longue suite de malheurs. Condé lui avoit envoyé un nouveau plan de pacification, et étoit allé attendre sa réponse à *Angerville* en Gâtinois : le duc, dont l'intérêt n'étoit pas de le voir revenir, forcé cependant de lui répondre, et de ménager les apparences, lui envoya un courrier, qui, se trompant à dessein (2), d'après l'ordre secret qu'il en avoit reçu, alla d'abord à *Angerville* en Beauce, et ne se rendit au lieu indiqué que vingt-quatre heures après le départ de l'impatient Condé. Furieux de voir ses avances méprisées, aigri encore par les avis que lui donnoit Chavigni de ne point se fier aux promesses de la

(1) Châteauneuf fut nommé premier ministre, comme il avoit été convenu entre la reine et le coadjuteur; on rendit les sceaux à Molé, et La Vieuville fut mis à la tête des finances.

(2) Voltaire prétend que ce fut la reine qui envoya ce courrier, et qu'il se trompa sans dessein. C'est une erreur que démentent la plupart des mémoires du temps.

cour, sans cesse excité par son conseil, qui ne cessoit de lui répéter que dès qu'il auroit tiré l'épée, tout seroit à ses pieds; encouragé sur-tout par les marques d'attachement que lui prodigua la ville de Bourges, où il venoit de se retirer, ce prince ne voulut rien entendre, lorsqu'on lui apporta dans cette ville, de la part de la reine, des conditions aussi favorables qu'il pouvoit les désirer. Lenet fut envoyé en Espagne pour achever les traités ébauchés avec l'archiduc; Nemours alla prendre le commandement des troupes renfermées dans Stenai; et, suivi de La Rochefoucauld, Condé prit la route de la Guienne, avec l'espoir, en apparence très fondé, de soulever toutes les provinces environnantes.

L'effet ne répondit point à son attente, et son génie militaire, sa prodigieuse activité ne purent faire que de nouvelles levées ne fussent pas vaincues par de vieux soldats que lui-même avoit aguerris. Le comte d'Harcourt, qu'on envoya d'abord à sa poursuite, eut constamment l'avantage sur lui; mais Condé, qui, à la place de son ennemi, l'eût entièrement détruit si celui-ci eût été à la sienne, ne se laissa pas même entamer, et la marche de ce grand général jusqu'à Bordeaux doit être considérée, vu l'insuffisance de ses moyens, comme un de ses plus hauts faits militaires. A peine fut-il arrivé dans cette ville, que la cour pensa à marcher sur ses pas; mais pour exécuter ce projet il falloit le consentement des frondeurs, sur-tout celui de Gondi. Elle l'obtint, en lui montrant pour prix de sa fidélité le don immanquable du chapeau (1), premier objet de tous ses désirs. L'aveu de Gaston suivit nécessairement le sien; mais le coadjuteur ne poussa point la complaisance jusqu'à abandonner ce prince à la reine qui désiroit vivement l'emmener avec elle. Il ne pouvoit dominer un personnage de ce caractère qu'en le gardant auprès de lui, et d'ailleurs l'intérêt de Gaston étoit de rester à Paris, puisqu'il n'ignoroit pas que Mazarin, quoique absent, continuoit seul à gouverner la cour.

Ici les intrigues se compliquent plus que jamais, et la situation de chaque parti semble devenir plus embarrassante. Le coadjuteur, sur une simple promesse, avoit laissé la reine échapper de ses mains; c'étoit une grande faute, car il résultoit de la position nouvelle de cette princesse

(1) Il n'avoit encore que la nomination de France à cette place éminente, nomination qui pouvoit être révoquée.

qu'elle pouvoit ou rappeler son ministre ou faire sa paix avec Condé, pour écraser ensuite les frondeurs. Si elle s'arrêtoit au premier parti, en se déclarant pour elle, Gondi se perdoit dans l'esprit de Gaston, le peuple l'abandonnoit entièrement, et la bonne foi de Mazarin devenoit la seule garantie de la récompense qu'il attendoit; s'il la prévenoit dans le second, en déterminant Gaston à recevoir à l'instant même les avances que le prince ne cessoit de lui faire, sa nomination étoit aussitôt révoquée, et sa fortune rejetée de nouveau dans tous les hasards des troubles politiques. Dans un tel état de choses, toute résolution ferme et absolue sembloit dangereuse (1); cette indécision de son maître, qui l'avoit si souvent désespéré, se trouva propre à le servir : il résolut, et rien n'étoit plus aisé sans doute, de maintenir Gaston toujours flottant entre la cour et Condé, toujours négociant avec l'un et l'autre, de manière à inspirer à la reine assez de crainte pour qu'elle ne jugeât pas prudent de trop s'avancer, assez de confiance pour qu'elle ne crût pas nécessaire de rien précipiter. Tandis qu'il espéroit gagner ainsi l'époque qui devoit faire confirmer sa nomination au cardinalat, il affectoit de se montrer plus fidèle que jamais à la cour, en maintenant le parlement dans ses mauvaises dispositions à l'égard de Condé, en laissant même enregistrer un arrêt du conseil, qui le déclaroit, lui et ses adhérents, criminels de lèse-majesté, si dans l'espace d'un mois ils n'avoient déposé les armes; et rien en effet ne pouvoit mieux remplir ses vues que d'achever de brouiller ainsi la régente avec le prince, sans enlever entièrement à celui-ci l'espoir de s'unir de nouveau avec Gaston. D'un autre côté l'ambition de Châteauneuf le servoit au gré de tous ses vœux, en suscitant sans cesse des obstacles au retour de Mazarin, retour que ce ministre craignoit peut-être plus que Gondi lui-même, puisqu'il devoit être nécessairement le signal de sa disgrace. A force de souplesse, d'activité dans son travail, d'intrigues de toute espèce, il étoit peu à peu parvenu à rendre moins pénible à la reine l'absence du cardinal; il avoit

---

(1) Il avoit pensé à fonner un *tiers-parti* en provoquant l'union des parlements et des grandes villes, et en mettant Gaston à leur tête. Il est hors de doute qu'il se fût ainsi rendu formidable, et que c'eût été alors une nécessité de satisfaire son ambition. Mais Gaston fut épouvanté de l'audace d'un tel projet, et Gondi dit que lui-même en eut quelque scrupule, pensant au bouleversement horrible qu'il pouvoit amener dans le royaume.

même conçu quelque espoir de l'en détacher tout-à-fait en créant un simulacre de premier ministre dans la personne du prince Thomas de Savoie, parent de cette princesse, ce qu'elle avoit vu avec une sorte de complaisance. Cependant, par un retour singulier, Condé se voyoit réduit à désirer le rappel de son ennemi, n'imaginant plus que ce seul moyen de forcer Gaston à revenir à lui, et à lui rendre ainsi le parlement, la capitale et toutes les grandes villes du royaume. Tel étoit le but d'une foule de négociations insidieuses qu'il conduisoit à la fois à Bruyll, à Paris, à la cour, et dont Gourville (1) étoit l'agent infatigable.

De toutes ces dispositions diverses, dont aucune n'échappoit à l'œil pénétrant de Mazarin, une seule lui causoit de sérieuses alarmes : c'étoit le refroidissement de jour en jour plus marqué qu'il découvroit dans la correspondance de la régente. Ces indices, toujours croissants, lui firent enfin reconnoître qu'il étoit perdu s'il tardoit un seul moment à rentrer en France : aussitôt toutes les créatures qu'il avoit à la cour furent mises en mouvement auprès de la reine pour la ramener à son ancien attachement, et tandis qu'on ranimoit ainsi, sans beaucoup d'efforts, une affection dont les traces étoient si profondes, le cardinal se préparoit à donner un grand éclat à son retour, en essayant d'entamer avec les Espagnols des négociations pour la paix générale, et d'acheter au duc de Lorraine la petite armée qu'il mettoit en quelque sorte à l'enchère de toutes les puissances de l'Europe (2). N'ayant pu réussir dans ces deux projets, il en forma un troisième, moins brillant peut-être, mais sans doute plus utile à ses intérêts : ce fut de gagner les commandants des places frontières et de les décider à lui fournir chacun une partie de

(1) Cet homme, également remarquable par son audace et par ses talents, qui de simple valet de chambre étoit devenu l'ami, le confident et l'un des agents les plus nécessaires de Condé, avoit formé, quelque temps auparavant, de concert avec son maître, le projet hardi et dangereux d'enlever Gondi, pour soustraire Gaston à son invincible influence. Il forma son plan, et le conduisit avec autant de prudence que d'habileté. Gondi devoit être saisi et entraîné hors de Paris en sortant de chez madame de Chevreuse, qui habitoit l'hôtel de Longueville, rue Saint-Thomas-du-Louvre. Ce fut un hasard presque miraculeux qui le sauva.

(2) Charles IV, chassé deux fois de ses États, alors envahis par les Français, erroit dans l'Europe, à la tête d'une armée de dix mille hommes, seul reste de sa première grandeur, et dont il trafiquoit avec tous les souverains, combattant tour à tour, et de la manière la plus scandaleuse, pour les partis les plus opposés, suivant qu'il étoit plus ou moins payé.



leurs troupes, d'en former une armée et de se présenter au roi avec ce renfort. Il y parvint avec beaucoup de promesses et un peu d'argent. Huit mille hommes furent ainsi réunis auprès de Sedan, et le maréchal d'Hocquincourt, qui d'ailleurs en avoit l'ordre secret de la cour, consentit à les commander (1). Mazarin avoit eu, pendant cet intervalle, assez de pouvoir pour se faire donner, par le roi lui-même, un ordre très pressant de revenir, et, muni de cette pièce importante, il se prépara à rentrer en France à la tête de cette petite armée.

La nouvelle inattendue de ce retour fut un coup de foudre pour Gondi, et changea encore en un moment toute la face des affaires. Vainement la cour fit-elle des efforts pour obtenir un consentement d'où dépendoit entièrement celui de Gaston, la haine et la rivalité qui existoient entre lui et Mazarin ne lui permettoient pas de rien écouter. Il exhala son dépit en reproches et en menaces, et remplissant l'ame de Gaston de toute l'ardeur dont il étoit lui-même enflammé, il l'entraîna sur-le-champ au parlement, où recommencèrent aussitôt et avec une fureur nouvelle toutes les scènes que la haine contre ce ministre, l'intérêt, la crainte, toutes les passions y avoient si souvent et depuis si long-temps excitées. Plusieurs séances très orageuses se succédèrent en peu de jours et se terminèrent par un arrêt terrible contre le cardinal, dans lequel on défendoit aux commandants de places, aux maires et échevins des villes, de lui livrer passage, où l'on ordonnoit des députations au roi, pour lui présenter ce retour comme une calamité publique. La cour, prenant alors une marche nouvelle parcequ'en effet sa situation n'étoit plus la même, au lieu de chercher désormais à arrêter les excès du parlement, prit la résolution de l'abandonner à lui-même, persuadée avec raison que l'anarchie poussée au dernier période ne pouvoit manquer d'être favorable au retour de l'autorité. En conséquence de ces dispositions

(1) Ce maréchal est le même qui, servant le parti des frondeurs pendant le siège de Paris, écrivit à madame de Montbason ce billet fameux : *Péronne est à la belle des belles*. Par un retour qui n'est que trop commun dans cette guerre singulière, il montroit alors à la cour le plus entier dévouement; et, dans cette circonstance, il poussa la flatterie envers Mazarin jusqu'à faire prendre à ces troupes l'écharpe verte, qui étoit la livrée de ce ministre. Chaque chef avoit alors ses couleurs et sa livrée : les troupes de Condé portoient l'isabelle; celles de Gaston le bleu; celles d'Espagne, qui vinrent après, le rouge; les royalistes portoient l'écharpe blanche.

nouvelles, Molé, dont la fermeté ne pouvoit plus lui être utile, fut appelé auprès du roi, dans la crainte que, s'il restoit à Paris, le duc d'Orléans ne s'emparât des sceaux. Il partit, emmenant avec lui le surintendant et toute la chancellerie. Beaucoup de personnes de qualité suivirent son exemple, et quittèrent la capitale, comme un séjour désormais mal assuré. Bouillon et Turenne, que Gaston vouloit faire arrêter, se sauvèrent, par l'assistance même de Gondi (1); Laigues et Noirmoutiers se rangèrent du côté de la cour; la duchesse de Chevreuse elle-même, détachée du coadjuteur par la jalousie que lui causoient ses liaisons avec la princesse Palatine, suivit le même parti. Ces départs successifs jetoient l'alarme dans Paris : Gaston l'augmentoit encore par la violence de ses procédés. Avant le départ du premier président, il avoit excité clandestinement une émeute de la plus vile populace, s'imaginant donner ainsi à la cour une preuve de l'horreur que les Parisiens avoient pour le ministre exilé; ces misérables avoient osé assiéger la maison de Molé, et l'intrépide magistrat les avoit dissipés par sa seule présence. A peine fut-il parti, que le duc, retournant au parlement, où les esprits aigris, irrités par le désordre des séances précédentes, étoient préparés à tous les excès, y annonça comme certain, ce qui jusqu'alors n'avoit été qu'un évènement probable, le retour de Mazarin, et les dispositions de la cour tellement favorables à ce retour, qu'elle-même l'avoit ordonné. A ces mots la faction poussa des cris de rage; les opinions les plus atroces, les plus insensées se succédèrent avec les mouvements les plus impétueux; et du sein de cette horrible tempête sortit enfin cet arrêt fameux qui, déclarant de nouveau le cardinal criminel de lèse-majesté, perturbateur du repos public, proscrivoit sa tête et fixoit même le prix de cette proscription (2). Des conseillers furent nommés pour aller sur la

(1) Le prélat avoit été chargé lui-même de les arrêter; mais n'ayant pu se résoudre à trahir à ce point l'amitié, il les fit avertir secrètement de sa commission, et leur laissa le temps de sortir de Paris. Gaston, à qui il eut la confiance de l'avouer quelques jours après, ne lui en sut aucun mauvais gré.

(2) Cette proscription fut calquée sur celle de l'amiral Coligni. L'histoire du président de Thou ayant appris qu'elle avoit été portée à la somme de 50,000 écus, la tête de Mazarin fut mise au même prix; et il fut ordonné qu'on prélèveroit cette somme sur la vente de sa bibliothèque. Toutefois le peuple ne partagea point la fureur de ses magistrats; ce n'étoit point ici une guerre de religion. L'arrêt fut tourné en ridicule, et Marigni fit afficher dans Paris une répartition des 150,000 liv.; tant pour qui couperoit le nez au cardinal, tant pour une oreille, tant pour un œil, tant pour qui le feroit eunuque.

frontière armer les communes, et élever par-tout des obstacles à son passage; un autre arrêt adressé à tous les parlements les invita à prendre les mêmes mesures contre cet ennemi de l'État. Cependant, chose vraiment remarquable, au milieu de tant d'attentats contre le ministre, l'autorité royale commençoit à faire sentir son irrésistible ascendant; un roi majeur imposoit à ces factieux, qui jusque-là avoient suivi aveuglément l'impulsion de leurs chefs. Ce fut donc vainement que Gaston et Gondi, qui sentoient que des arrêts étoient bien peu de chose contre une armée, essayèrent d'entraîner le parlement à lever des contributions, et à soudoyer des troupes pour s'opposer efficacement à la rentrée du cardinal. Cette proposition fut rejetée d'une voix presque unanime, comme attentatoire à l'autorité du souverain. Ainsi on reconnoissoit cette autorité et on l'outrageoit tout à la fois, par une contradiction absurde qui confondoit ceux mêmes qui se livroient à des démarches si inconsidérées (1).

1652. Cependant Mazarin s'avançoit en France, protégé par son armée, et le maréchal d'Hocquincourt lui frayoit un passage, culbutant sans peine les foibles milices que les commissaires du parlement avoient rassemblées contre lui. Sur les avis qu'il recevoit de sa marche et de ses succès, le parlement continuoit à rendre des arrêts contradictoires, protestant hautement contre le retour du ministre, même après une déclaration du roi qui faisoit connoître que ce retour étoit son ouvrage, refusant l'offre que Condé lui faisoit de ses services contre l'ennemi commun, éludant sans cesse les propositions de Gaston, qui ne cessoit de demander la création d'une force militaire imposante, et l'union avec les autres parlements. La conduite bizarre de cette compagnie jetoit le duc et Gondi dans un embarras inexprimable : le premier, plus jaloux que jamais des qualités brillantes de son illustre rival, eût préféré sans doute de continuer à flotter entre les partis; mais la nullité absolue à laquelle le réduisoient de tels arrêtés ne lui montroit plus d'autre ressource que dans cette jonction avec Condé, pour laquelle il avoit une si grande répugnance, car de former

(1) Gondi reprochant un jour ces contradictions au procureur-général Talon : « Que voulez-vous? « répondit celui-ci, nous ne savons plus ce que nous faisons; *nous sommes hors des grandes règles.* » Mot profond qui prouve que la *règle* même qu'ils violoient leur sembloit encore l'unique principe qui dût les conduire; et dès-lors on pouvoit prévoir comment finiroit une révolte qui n'offroit, dans la plus extrême confusion, que des demi-tyrans et des demi-factieux.

lui-même une *tiers-parti*, de lever de son côté l'étendard de la révolte, l'idée seule l'en faisoit frémir, et toute l'éloquence de son favori, qui revenoit encore à ce projet, ne put jamais l'y déterminer. Celui-ci étoit dans une position plus difficile encore, par ses engagements avec la cour, qui l'empêchoient d'entrer dans cette union déjà méditée entre le prince et Gaston, par ses vues secrètes d'ambition qui lui rendoient Mazarin odieux et son retour insupportable, par l'attachement qu'il portoit au duc, attachement qui ne lui permettoit pas de s'opposer à un rapprochement dont la nécessité devenoit de jour en jour plus évidente. Il étoit impossible sans doute qu'il se tirât complètement de ce labyrinthe inextricable où la force des évènements l'avoit engagé; mais il fit du moins tout ce qu'il étoit possible de faire. Prévoyant que le premier soin de Mazarin, à son retour, seroit d'empêcher sa promotion au cardinalat, il intrigua à la cour de Rome, et, profitant de la haine que le pontife portoit à ce ministre, fit hâter sa nomination, qui fut déclarée la veille même du jour où l'on reçut de la cour l'ordre qui la révoquoit. Ménageant toujours la reine, pour ne pas se fermer toutes les voies au ministère, il remplissoit la promesse qu'il lui avoit faite, de ne point s'unir lui-même avec Condé, et la forçoit en quelque sorte de ne pas trouver mauvais qu'il laissât Gaston suivre ce parti, le seul en effet qu'il lui fût possible de prendre. Enfin, quoique sa nouvelle dignité, dont la source étoit généralement inconnue, offrît mille moyens à ses ennemis de calomnier ses intentions, de le présenter comme vendu à la cour et à Mazarin, il conserva la faveur de son maître, parceque le duc connoissoit tout le mystère de cette conduite vraiment inexplicable aux yeux du public. Pour jouer plus sûrement tant de rôles différents, Retz (c'est ainsi que nous nommerons désormais le nouveau cardinal) affecta dès ce moment de n'en plus jouer aucun. Sa haute dignité ne lui permettoit plus de paroître aux séances du parlement (1): il saisit avec joie une si favorable occasion de s'absenter entièrement de ces assemblées, qui, comme il le dit lui-même, « n'étoient plus que des cohues non seulement

(1) Le cérémonial romain défendoit aux cardinaux de se trouver à aucune cérémonie publique jusqu'à ce qu'ils eussent *reçu le bonnet;* d'ailleurs cette dignité ne donnant aucun rang dans le parlement que lorsqu'on y suivoit le roi, Retz n'auroit pu y siéger qu'en qualité de coadjuteur, et n'y avoir place qu'au-dessous des ducs et pairs, ce qui n'étoit pas compatible avec les prétentions des membres du sacré collège.

« ennuyeuses, mais insupportables. » Il courut pour la seconde fois se renfermer à l'Archevêché ; et dans cette retraite, commandée par la plus profonde politique, conseiller secret de Gaston, qu'il dirigeoit dans ses nouveaux rapports, même en évitant de les partager, il attendoit ainsi, et en quelque sorte sans danger, le moment où il pourroit reparoître sur la scène, libre d'y jouer alors le personnage qui lui sembleroit le plus convenable à ses intérêts.

Les deux princes, Turenne, Mazarin vont maintenant occuper sur cette scène les premiers rangs. L'arrivée du ministre à Poitiers, où résidoit alors la cour, avoit fait disparoître aussitôt tous ses concurrents. L'ambitieux Châteauneuf s'étoit vu forcé de se retirer pour aller mourir dans l'exil; le prince Thomas étoit retombé dans la nullité la plus absolue. Mazarin, soit qu'il possédât au suprême degré l'heureux don de captiver les esprits, soit que, suivant la belle expression de Bossuet, il fût « devenu nécessaire, non seulement par l'importance de ses services, mais « encore par ses malheurs *où l'autorité souveraine étoit engagée*, » avoit eu l'art de se rendre aussi agréable au jeune roi qu'il l'avoit jamais été à sa mère, et dirigeoit ainsi les affaires avec une puissance plus absolue peut-être qu'auparavant. Gaston, qui venoit enfin de se déclarer ouvertement pour Condé, avoit formé une petite armée, destinée, sous les ordres de Beaufort, à agir de concert avec les troupes espagnoles et françaises que Nemours amenoit de Flandre pour le service du prince. Cependant, après avoir repris, presque sans coup férir, la ville d'Angers, que le duc de Rohan avoit soulevée un moment en faveur de Condé, l'armée royale, commandée par d'Hocquincourt et Turenne, étoit venue avec la cour occuper la ville de Blois, où l'on se prépara à soutenir un siège qui pouvoit être dangereux, mais qui ne fut pas même entrepris, à cause des divisions qui s'élevèrent entre les généraux de l'armée ennemie. Ces divisions, dont les suites furent si funestes à l'un d'eux, s'accrurent encore après la prise d'Orléans, dont Mademoiselle, fille aînée de Gaston (1), s'étoit emparée par surprise et

(1) Cette princesse, si célèbre par son caractère et par ses aventures romanesques, étoit partie de Paris, habillée en amazone, ainsi que mesdames de Frontenac et de Fiesque qui l'accompagnoient, et qu'on appeloit *ses maréchales de camp*. Elle entra dans Orléans par une brèche qu'ouvrirent quelques habitants, car les autorités refusoient de la recevoir.

au nom de son père; Nemours voulant absolument que les deux armées réunies se rapprochassent de Condé pour lui porter secours, Beaufort, d'après les ordres secrets du duc et de Retz, refusant de passer la Loire et d'abandonner ainsi Paris aux entreprises de l'armée royaliste (1). Pendant que toutes ces choses se passoient, la situation de Condé dans la Guienne devenoit de jour en jour plus mauvaise. C'étoit vainement que son audace et son génie luttoient, avec de misérables recrues, contre l'excellente armée du comte d'Harcourt : ses prodiges de valeur et de conduite ne faisoient que reculer une ruine qui sembloit inévitable; et se voyant sans ressource de ce côté par la foiblesse extrême à laquelle il étoit réduit, il prévoyoit également de l'autre une perte assurée, s'il ne trouvoit un moyen d'étouffer des discordes dont l'effet eût été de détruire une armée, désormais son unique espérance. Sa présence pouvoit seule rétablir l'ordre : il se décide à partir, et laissant le prince de Conti et la duchesse de Longueville fomenter dans Bordeaux d'obscures et odieuses cabales, il traverse une grande partie de la France, déguisé, au travers d'une foule de dangers, dont le récit a un air presque romanesque, et arrive inopinément aux avant-postes de son armée, lorsque la mésintelligence entre Beaufort et Nemours étoit parvenue au dernier degré. A son aspect, le courage du soldat est ranimé : Montargis, dont le siège avoit été décidé, puis abandonné, ouvre ses portes à la première sommation. Maître de cette ville, Condé forme le projet de surprendre l'armée royale, dont les deux chefs s'étoient séparés à cause de la disette des fourrages. Il marche pendant une nuit obscure sur une partie de cette armée cantonnée près de Bléneau, et commandée par le maréchal d'Hocquincourt, tombe sur ses quartiers, trop éloignés les uns des autres, les enlève presque sans résistance, jette le désordre et l'épouvante parmi ses troupes, et, sur le point de remporter une victoire complète, se la voit arracher par Turenne, dont les belles manœuvres sauvent l'armée royale et la cour, qu'il avoit déjà sauvées à l'attaque du pont

(1) Dans la chaleur des disputes que causa cette discussion, Nemours reçut un soufflet de Beaufort, qui étoit son beau-frère. Il fondit sur lui l'épée à la main, et l'on eut beaucoup de peine à les séparer. Toutefois les excuses et les larmes de Beaufort parurent l'apaiser, mais il garda de cette aventure un profond ressentiment, qui éclata peu de temps après, comme nous aurons bientôt occasion de le dire.

de Gergeau (1). Cependaut ce succès, quoique imparfait, jette un si grand éclat sur les armes de Condé, qu'il croit pouvoir quitter sans danger le commandement de ses troupes (2) et se rendre à Paris, où les avis secrets de Chavigni le pressoient de venir pour déjouer, disoit-il, les intrigues de Retz, dont l'ascendant sur Gaston devenoit de jour en jour plus dangereux, et tendoit à le mettre entièrement hors de sa dépendance. Il est certain que ni le duc ni son confident ne se soucioient de le voir dans la capitale; qu'ils prirent, pour l'empêcher d'y arriver (3), des mesures que Gaston n'eut pas ensuite le courage de soutenir; et que sans le bruit de ses exploits, qui l'avoit précédé, le prince n'eût peut-être pas trouvé les portes ouvertes pour le recevoir.

Il y entra au milieu des applaudissements de la populace, que Chavigni avoit su émouvoir en sa faveur, mais avec l'improbation unanime de tous les corps de Paris, qui ne pouvoient voir, sans en être indignés, cet air de triomphe dans un sujet qui venoit de tailler en pièces une partie de l'armée de son roi. Quoique Gaston eût avec lui toutes les apparences d'une intelligence parfaite, et affectât même de l'accompagner par-tout, il fut froidement reçu au parlement, à la chambre des comptes, à la cour des aides; par-tout on lui reprocha, du moins indirectement, l'état de rébellion dans lequel il sembloit persister contre l'autorité légitime. Une assemblée de l'hôtel de ville, où il espéroit dominer, ne lui fut guère plus favorable; et la cour eût pu tirer un grand parti de cette disposition des esprits, si elle ne se fût trop hâtée de manifester la ferme résolution de maintenir le cardinal contre la haine publique, qui ne cessoit de le poursuivre; mais une déclaration du roi envoyée sur ces entrefaites au parlement, par laquelle il étoit sursis à

(1) Il soutint seul, lui seizième, tout l'effort de quatre bataillons du régiment de l'Altesse, tandis que ses travailleurs élevoient derrière lui une barricade. Beaufort, qui commandoit cette attaque, et qui y fit marcher toute son armée, fut forcé de se retirer avec une très grande perte.

(2) Il les laissa sous les ordres de Tavannes, Valon et Clinchamp; mais quels que fussent les talents de ces officiers, ils ne pouvoient le remplacer que bien imparfaitement, et ce fut une faute très grande d'avoir quitté son armée dans des circonstances qui pouvoient lui devenir si favorables.

(3) Ils sollicitèrent une assemblée de l'hôtel-de-ville, qui députa ensuite vers Gaston, pour lui dire « qu'il paroissoit contre l'ordre que M. le prince entrât dans la ville avant de s'être justifié sur la dé-« claration enregistrée contre lui au parlement. » Gaston répondit dans le sens de la députation, et rétracta sa réponse lorsqu'il eut vu les mouvements de la populace ameutée par Chavigni.

tous les arrêts rendus contre son ministre, et que la compagnie avoit ordre d'enregistrer sur-le-champ, ramena presque malgré eux vers le prince un grand nombre de ceux que le devoir commençoit à en éloigner. Les membres du parlement, même les plus vertueux, dominés par l'esprit de corps, ne vouloient pas que Mazarin pût se relever sur les débris de leurs arrêts ; l'exemple de cette grande corporation entraîna toutes les autres ; Condé entendit un cri unanime s'élever contre ce nom abhorré ; et les Parisiens oublièrent un moment le rebelle pour ne voir en lui que l'ennemi du cardinal. Toutefois, malgré cette espèce de succès, il étoit loin encore de dominer dans Paris. Les honnêtes gens, las de la guerre civile, le voyoient avec d'autant plus de peine, que ses partisans essayoient de l'y faire régner par la terreur, excitant à toutes sortes de désordres cette populace qu'ils avoient soulevée. Retz aigrissoit encore ce mécontentement par toutes les intrigues qui lui étoient familières : ainsi Condé, placé au milieu de tant d'intérêts divers, dont aucuns ne s'accordoient entièrement avec les siens, ne se soutenoit réellement dans la capitale que par la haine que l'on portoit à Mazarin.

Pendant ce temps, l'armée royaliste se rapprochoit de Paris en exécutant divers mouvements, dont le but étoit de rompre les communications de Condé avec l'armée des confédérés. Celle-ci, chassée de Montargis par la disette des fourrages, alla se renfermer dans Étampes. Ce fut alors que Turenne, chargé seul du commandement des troupes royales, dont l'existence avoit été de nouveau compromise par les imprudences de d'Hocquincourt, déploya cette belle suite de manœuvres qui dévoilèrent à l'Europe entière un des plus grands capitaines de son siècle, et le digne rival de Condé. Tandis qu'il assiégeoit Étampes, vaillamment défendue par Tavannes, et qu'il poursuivoit ce siège au milieu des contrariétés de toutes espèces que lui suscitoit la misère profonde des peuples et de la cour (1), le duc de Lorraine, cet illustre aventurier dont nous

(1) Les campagnes ravagées par les soldats n'offroient, dans tous les lieux où avoient passé les armées, que le spectacle d'une entière destruction. La cessation absolue du paiement des impôts avoit réduit la cour elle-même à une indigence qui semble à peine croyable, et souvent le roi manquoit des choses les plus nécessaires à la vie. Les troupes manquoient de tout, et ne vivoient que de pillage ; les blessés mouroient souvent faute de soins et de nourriture.

avons déjà parlé, entra en France avec son armée vagabonde, et, laissant par-tout des traces horribles de son passage, vint camper auprès de Dammartin, à sept lieues de Paris. Déjà vendu à Mazarin, il feignit de passer tout à coup dans le parti des princes, qui allèrent au-devant de lui, le comblèrent de caresses, et le reçurent dans Paris même avec les plus grands honneurs. Le peuple imbécille, dont il venoit de dévaster les campagnes, l'applaudit à son entrée, en même temps que le parlement refusoit de le recevoir dans son sein, le traitant publiquement d'ennemi de l'État; mais également insensible aux honneurs et aux outrages, uniquement avide d'argent, il continua dans Paris même de négocier avec la cour, et, après s'être fait chèrement payer par elle sa retraite, se fit payer encore par les princes pour rester, se conduisant, dit Talon, « comme un bandit qui n'a ni foi ni loi, ni probité quelconque. » Turenne, que le traité conclu avec lui avoit déterminé à lever le siège d'Étampes, et dont sa trahison dérangeoit tous les plans, se conduisit avec tant de sang-froid et d'habileté dans cette circonstance périlleuse qui devoit perdre un général ordinaire, qu'au lieu de se trouver enfermé entre les deux armées ennemies, comme on en avoit formé le projet, il vint lui-même assiéger le camp du perfide étranger, et le força à se retirer en Flandre, suivant ses premiers engagements. On ne peut exprimer la fureur des princes et des Parisiens à cette fatale nouvelle : Condé sur-tout étoit consterné; il savoit trop la guerre pour ne pas avoir déjà reconnu que, dans la circonstance où il se trouvoit, elle ne pouvoit lui offrir aucune chance favorable sans un tel auxiliaire, et cette retraite sembloit anéantir toutes ses espérances. Du reste les négociations ne lui réussissoient pas plus que les armes. Mazarin avoit su l'y engager depuis quelque temps par les conseils de Chavigni, qui sans doute étoit dès-lors livré à la cour et au ministre; et consommé comme il l'étoit dans l'art de séduire et de tromper, on peut juger quel parti le cardinal sut tirer de ces négociations pour amuser et diviser les partis. Il est peu de spectacle plus curieux que le manège dont la cour fut alors le théâtre. Dès que Condé eut commencé à négocier, Gaston envoya aussitôt des négociations. Le parlement, de son côté, arrêta des remontrances; et tous d'accord sur un seul point, l'expulsion de Mazarin et l'eloignement des troupes royales, se présentoient sur tous les autres avec des intérêts entièrement

opposés. Ce n'étoit des deux côtés qu'entrevues, conférences, demandes, promesses, manœuvres de toute espèce, dans lesquelles on se jouoit mutuellement; où souvent les négociateurs eux-mêmes traitoient contre les intérêts de ceux qui les avoient envoyés. Condé se présentoit avec des prétentions exorbitantes: Mazarin, sans les rejeter positivement, avoit grand soin de leur donner de la publicité pour les faire traverser par Retz et Gaston; sur les remontrances adressées par le parlement, le roi l'invitoit à lui faire une députation solennelle pour traiter de la paix concurremment avec les princes, et les princes, effrayés d'une démarche qui, de même qu'au siège de Paris, pouvoit rendre cette compagnie maîtresse des conditions du traité, traversoient, autant qu'il étoit en eux, les rapports qu'elle prétendoit se créer avec la cour. Les partisans de la guerre les aidoient dans cette manœuvre : Beaufort soulevoit la populace; les magistrats, qui n'avoient plus un Molé à leur tête, poursuivis, maltraités à la sortie de leurs séances, de jour en jour plus orageuses, n'osoient plus s'assembler; une anarchie complète régnoit dans Paris; et cependant la cour, moins traitable que jamais depuis l'éloignement du duc de Lorraine, tandis qu'elle embarrassoit tous les partis dans des piéges si adroitement tendus, profitoit du temps précieux qu'elle leur faisoit perdre pour concentrer toutes les forces dont elle pouvoit disposer, préparer des opérations militaires plus décisives, et finir la guerre d'un seul coup.

Quoique Condé eût donné au parlement une parole solennelle de tenir ses troupes toujours à dix lieues de la capitale, cependant, sous prétexte que la cour, après avoir pris le même engagement, ne l'avoit pas rempli, il ne s'étoit fait aucun scrupule de violer sa promesse en s'emparant de Charenton, du pont de Neuilly et de Saint-Cloud. Après la retraite du duc de Lorraine, ce prince avoit rassemblé le gros de son armée dans ce dernier village, étendant son camp jusqu'à Surène, tandis que Turenne, renforcé par un corps de troupes considérable que le maréchal de La Ferté lui avoit amené de la Lorraine, étoit venu occuper Chevrette, à une lieue de Saint-Denis, de manière que la rivière seule séparoit les deux armées. Avec des forces si supérieures à celles de l'ennemi, il jugea qu'il lui seroit facile de l'anéantir s'il pouvoit le placer entre l'armée royale et les murs de Paris, parceque les intelligences que la cour avoit

su se procurer dans cette ville où le désordre étoit à son comble (1), lui donnoient l'assurance que jamais les portes ne s'en ouvriroient pour frayer un passage à l'armée rebelle. Pour exécuter ce grand dessein, Turenne avoit fait construire un pont de bateaux à Épinay; et le succès en eût été immanquable si le coup d'œil perçant de Condé n'eût saisi d'abord tout son plan et reconnu le danger extrême où il alloit se trouver. Il prit sur-le-champ la résolution de sortir d'une situation aussi périlleuse, de gagner Charenton avec sept à huit mille hommes qui lui restoient, et de s'y poster sur cette langue de terre qui fait la jonction de la Seine avec la Marne. Deux chemins y conduisoient: l'un plus long et plus sûr, en traversant Meudon, la plaine de Grenelle, les faubourgs Saint-Germain et Saint-Marcel; mais Gaston n'eût jamais voulu lui permettre de le prendre, dans la crainte qu'il ne s'engageât un combat sous les fenêtres mêmes du Luxembourg, et que l'artillerie du roi ne vînt le foudroyer dans son propre palais. L'autre plus court, en passant à travers le bois de Boulogne et en défilant presque à la vue de l'ennemi, le long des faubourgs Saint-Honoré, Saint-Denis, Saint-Martin, étoit aussi plus dangereux. Ce fut ce dernier que Condé se vit forcé de suivre. Il leva son camp au milieu de la nuit, espérant, par l'activité de ses mouvements, prévenir ceux de l'ennemi; mais il avoit en tête un général qui, de même que lui, ne se laissoit pas facilement surprendre. Turenne, instruit de sa marche au moment même où son armée commençoit à s'ébranler, détache aussitôt quelques escadrons pour le harceler dans sa retraite, et ces troupes légères sont bientôt suivies de toute l'armée royale. Des hauteurs de Montfaucon, où Condé, dès le point du jour, avoit su entraîner Gaston qui paroissoit alors disposé à faire un grand effort en sa faveur, les deux princes virent d'un côté les troupes confédérées s'étendant depuis Charenton, où l'avant-garde étoit déjà arrivée, jusqu'au faubourg Saint-Denis. De ce côté l'arrière-garde, plusieurs fois chargée et rompue par les escadrons ennemis, se ral-lioit avec peine, s'efforçant de gagner le faubourg Saint-Antoine, tandis que l'armée royale s'avançoit, développant ses rangs et se mettant en

(1) La populace étoit pour Condé, mais la plupart des colonels de quartiers suivoient le parti de la cour; il y eut même, dit-on, un projet formé par Guénegaud, trésorier de l'épargne, pour livrer la porte du Temple à l'armée royale.

bataille dans la plaine située entre Saint-Denis et Paris. A cette vue Gaston tremblant court se renfermer dans son palais, et Condé, bien convaincu que la retraite est maintenant tout-à-fait impossible, fait replier son avant-garde sur le corps de bataille qui n'étoit pas encore sorti du dernier faubourg, s'empare des barrières et de quelques foibles retranchements élevés peu de temps auparavant par les Parisiens (1), place son canon et ses troupes à l'entrée des trois principales rues (2), et attend ainsi de pied ferme l'effort de l'ennemi. Turenne, dont l'artillerie n'étoit point encore arrivée, balance d'abord à l'attaquer, et s'y détermine enfin sur l'ordre exprès qu'il en reçoit de Mazarin (3). Tavannes, Clinchamp, Valon, Nemours sont opposés à Navailles, à Saint-Maigrin, à Turenne lui-même; Condé est par-tout. Tandis que des deux côtés on se prépare au combat, la reine à genoux dans l'église des Carmélites de Saint-Denis, élève ses mains vers le Dieu des armées pour le succès de sa juste cause; le roi, suivi du cardinal et de toute sa cour, gagne les hauteurs de Charonne et de Menil-Montant, d'òu ses regards embrassent tous les mouvements des deux armées; et les Parisiens, craignant également et royalistes et confédérés, ferment leurs portes et se rangent aussi comme spectateurs sur leurs murailles.

Ainsi commença ce fameux combat dn faubourg Saint-Antoine, où, sur un espace très resserré et avec un très petit nombre de troupes, les deux généraux firent des prodiges d'habileté et de valeur, qui ajoutèrent encore un nouvel éclat à leur haute renommée. Condé sur-tout, attaqué par des forces supérieures dans une circonstance qui sembloit devoir être décisive, exalté par le péril extrême qu'il couroit, se surpassa lui-même, parut être au-dessus d'un mortel. Suivi d'un gros de gentilshommes et du régiment de l'Altesse, on le voyoit se porter dans tous les postes avec la rapidité de l'éclair, rétablir le combat, ramener la victoire. A chaque instant les barricades sont forcées, et, dès qu'il paroît, regagnées. Turenne lui-même, déjà parvenu jusqu'à l'abbaye Saint-

(1) Pour se défendre du brigandage des Lorrains.

(2) Les rues de Charonne, de Charenton et du faubourg Saint-Antoine.

(3) Mazarin, le voyant ainsi balancer, craignit que cette incertitude ne fût le fruit de quelque intelligence secrète avec le prince, et lui envoya l'ordre exprès d'attaquer, « comme si, dit Turenne lui « même, il n'y avoit qu'à avancer pour défaire les ennemis. »

Antoine, perd, à son aspect, tout le terrain dont il s'est emparé, et sa valeur tranquille est forcée de céder à ce bouillant courage. Des flots de sang coulent des deux côtés; mais les pertes de l'armée royale sont à l'instant réparées, et celles de Condé l'épuisent de moment en moment davantage. Ses plus braves officiers sont tués à ses côtés; l'ennemi étant parvenu à se loger dans les maisons qui bordent l'entrée du faubourg, ce n'est plus qu'au milieu d'un feu croisé et au travers d'une grêle de balles qu'il est possible d'arriver jusqu'aux barricades : les soldats refusent de braver une mort qui semble inévitable; leurs chefs qu'ils abandonnent s'y précipitent seuls, et sous ce feu meurtrier disputent à des bataillons entiers ces foibles retranchements (1). C'est alors que la situation de l'armée rebelle devient à chaque instant plus critique : Gaston, tour à tour agité par la crainte et par la jalousie, n'ose sortir du Luxembourg ni prendre un parti; Retz, qui craint plus encore une victoire de Condé que sa défaite, reste tranquille à l'Archevêché. C'est en vain que quelques amis du prince réunis autour du duc essaient de l'ébranler, il paroît inflexible. Cependant le danger étoit à son comble; par-tout où Condé ne paroissoit pas, ses troupes étoient repoussées, enfoncées; cet escadron redoutable qui l'avoit accompagné par-tout, qui avoit fait avec lui tant de prodiges de valeur, étoit presque entièrement détruit; le soldat, épuisé de fatigue, tomboit dans le découragement et mollissoit dans sa résistance; les rues étoient encombrées de cadavres. Cependant les guichets de la porte Saint-Antoine ne s'ouvroient que pour laisser entrer les blessés; tout sembloit perdu, et la lassitude que cette résistance opiniâtre avoit aussi causée à l'ennemi retardoit seule de quelques instants cette perte assurée. Mademoiselle, dont la tête romanesque se monte à la vue des dangers que court un héros, que l'ambition et la vanité animent peut-être autant que cette noble pitié, vole au Luxembourg, se jette aux pieds de son père, emploie les larmes, les caresses, les plus ardentes supplications, parvient enfin à lui arracher l'ordre qui doit faire le salut du prince et de son armée, traverse Paris au milieu des flots d'un peuple que le spectacle déplorable de tant de morts

(1) Le duc de Nemours y reçut treize coups de feu dans ses armes, et La Rochefoucauld un coup au-dessus des yeux, qui lui fit perdre la vue pendant quelque temps.

et de mourants (1) commençoit à soulever, voit dans la Bastille même Condé qui paroît devant elle dans un affreux désordre et livré au plus grand désespoir, lui montre son ordre et fait à l'instant même ouvrir les portes. Le héros rassuré va préparer sa retraite, et l'effectue avec autant de sang-froid qu'il avoit montré d'ardeur dans la bataille, au moment même où Turenne, renforcé par le corps du maréchal La Ferté, se préparoit à le tourner et à l'enfermer entre son armée et les murailles de la ville. Les troupes rebelles passent au milieu de Paris, gagnent les faubourgs Saint-Marceau et Saint-Victor, et, s'étendant le long de la rivière des Gobelins, mettent la Seine entre elles et l'armée royale. Cependant l'arrière-garde qui faisoit ferme encore sur la rive droite est inquiétée par la cavalerie ennemie : alors Mademoiselle fait pointer sur elle le canon de la Bastille; ses décharges réitérées jettent le désordre dans cette cavalerie, la forcent à regagner la campagne, et les derniers débris de l'armée du prince doivent leur salut à cette action violente et audacieuse (2).

La cour avoit compté sur une victoire plus complète, et la gloire du vaincu effaçoit presque celle du vainqueur (3). Cependant Condé qu'une action si brillante rendoit plus cher à ses partisans, et faisoit admirer de ceux même qui ne l'aimoient pas, voulut profiter de l'éclat qu'elle jetoit sur lui pour tenter un coup hardi qui le rendît maître absolu de Paris, où son autorité continuoit d'être foible et précaire, espérant se procurer ainsi une paix plus avantageuse, ou de nouveaux moyens de continuer la guerre. Il ne s'agissoit pas moins que de s'emparer des suffrages dans la prochaine assemblée de l'Hôtel de Ville, d'y

---

(1) Parmi les personnages de distinction qui furent tués, tant d'un côté que de l'autre, dans cette sanglante affaire, on compte Saint-Maigrin, Mancini, neveu du cardinal, Flamarens, La Roche-Griffard; les comtes de Castries et de Bossut; Tauresse, du nom de Montmorency, etc. Guitaut, Jarsay, Valon, Clinchamp, Coigny, Melun, de Foix et une foule d'autres furent blessés.

(2) A la dernière volée, le cardinal, faisant allusion à la passion démesurée qu'avoit la princesse d'épouser le roi, dit en riant : « Voilà un boulet de canon qui vient de tuer son mari. » Le président Hénault a raison de dire que, pour hasarder cette action plus que hardie, elle avoit obtenu un ordre de Gaston, conservé dans la bibliothèque du roi; mais il faut avouer en même temps qu'elle avoit sollicité cet ordre, et qu'elle contribua plus que personne à le faire exécuter.

(3) Ses louanges retentissoient par-tout, et jusque dans le camp ennemi. « Ah! madame, dit « Turenne à la reine, vous ne m'aviez envoyé que contre un prince de Condé, et j'en ai trouvé « mille; je n'avois pas besoin de le chercher, je le trouvois toujours à ma rencontre. »

faire déposer le gouverneur de Paris, le prevôt des marchands et la plupart des échevins qui lui étoient contraires, pour les remplacer par Beaufort, Broussel et autres gens à sa dévotion; le duc d'Orléans, qu'il avoit su entraîner dans ce projet, devoit être nommé lieutenant général du royaume; il recevoit, lui, le titre de généralissime des armées, et la ville signoit un traité avec les princes. Ce plan étoit hardi; mais, pour en rendre le succès immanquable, Condé méditoit le projet plus hardi encore, mais plus difficile, de faire sortir de Paris ce Retz dont le génie continuoit d'obséder Gaston et luttoit sans cesse contre le sien. C'étoit le matin même du jour désigné pour l'assemblée, et au moyen d'une émeute populaire secrètement préparée par ses nombreux agents, que devoit être frappé ce coup décisif. Le cardinal, saisi dans l'Archevêché d'où il affectoit toujours de ne point sortir, eût été conduit hors de la ville, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie; Condé entraînoit ensuite à l'Hôtel de Ville Gaston abattu et tremblant, et, dans le premier trouble où cette violence eût jeté les esprits, il auroit pu en effet tout demander et tout obtenir. Cette manœuvre, si bien concertée, manqua par les moyens mêmes qui devoient la faire réussir. Les émissaires du prince, mêlés à la populace qu'ils avoient rassemblée dès la pointe du jour sur le Pont-Neuf et dans la place Dauphine, avoient imaginé, pour se reconnoître, de mettre des bouquets de paille à leurs chapeaux. Ce signe est remarqué et devient dans un moment celui de tous les séditieux. Ils forcent tous ceux qu'ils rencontrent à l'arborer sans distinction de rang, de sexe, ni d'âge. Les esprits s'échauffent par cette manie même, la sédition s'accroît et semble s'étendre sur la ville entière. Gaston, qui en ignore l'auteur, s'imagine qu'elle est préparée contre Condé lui-même, et, malgré tous les efforts que celui-ci fait pour lui échapper, le retient au Luxembourg jusqu'à l'heure de l'assemblée. Ils s'y rendent; mais la première partie du projet manqué fait avorter l'autre. Ils trouvent à l'Hôtel de Ville une résistance qu'ils n'attendoient pas; on n'y parle que d'obéissance au roi, dont on vient de recevoir une lettre (1),

(1) Dans cette lettre, le roi déclarant aux officiers municipaux qu'il étoit content de leur conduite, parce qu'il savoit que l'armée rebelle avoit été introduite dans Paris malgré eux (ce qui étoit vrai), les exhortoit à persévérer dans ces sentiments de fidélité, et à remettre l'assemblée à huitaine.

et les princes eux-mêmes sont interpellés par le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de la ville, pour savoir s'ils ne sont pas également disposés à obéir. Ils sortent outrés de dépit, et traversant la place de Grève, où malheureusement cette populace ameutée et toujours guidée par les mêmes chefs les avoit suivis sans dessein, il leur échappe de dire assez haut pour être entendus que l'*Hôtel de Ville est rempli de Mazarins*. Cette parole imprudente est recueillie, commentée, vole dans un moment de bouche en bouche. Les émissaires de Condé croient y reconnoître le signal qu'ils attendoient depuis si long-temps, et dirigent aussitôt la fureur du peuple contre ses magistrats. La place retentit du cri d'*union* plusieurs fois répété ; et ces clameurs sont suivies de plusieurs coups de fusils tirés par les plus furieux dans les vitres de la salle d'assemblée; les archers qui gardoient les portes ont l'imprudence d'y répondre par une décharge dont plusieurs mutins sont tués ou blessés. C'est le signal du plus horrible désordre : ces portes, que l'on a fermées, sont dans un moment ou enfoncées ou livrées aux flammes; la foule s'y précipite, et alors commence une scène de désolation, où l'on ne voit plus que des victimes et des bourreaux. On égorge dans les salles de l'Hôtel de Ville; ceux qui peuvent en échapper sont massacrés sur la place; quelques uns rachètent leur vie à prix d'argent; d'autres cherchent à gagner les toits, où à se cacher dans les coins les plus obscurs. La soif du pillage, qui se mêle à celle du sang, en fait découvrir plusieurs, et cette découverte étend et prolonge le carnage. Nul moyen de porter du secours; les rues circonvoisines étoient barricadées et gardées par ces furieux. Déjà la flamme, après avoir dévoré une partie de l'Hôtel de Ville, s'étend jusqu'à l'église Saint-Jean en Grève, et menace tout le quartier. On n'entend que des cris de fureur ou de désespoir ; et c'est dans ce moment seulement que les princes sont avertis du désastre que leur imprudence a causé. Gaston épouvanté veut y envoyer Condé; il refuse, et propose Beaufort, plus accoutumé que lui à apaiser la populace. Mademoiselle s'offre d'elle-même quelques moments après, et tous les deux, non sans quelque effroi pour eux-mêmes et de longues hésitations, parviennent, vers minuit, jusqu'au théâtre de cette horrible boucherie, que leur présence fait enfin cesser.

Il n'y a point de preuves certaines que Condé fût l'auteur de ce

massacre; et quoique ce soit un préjugé fâcheux contre lui que l'indifférence avec laquelle il en reçut la nouvelle, et le refus qu'il fit d'aller arrêter le mal, son caractère, que l'on trouve toujours noble et généreux, même au milieu de ses plus grandes erreurs, semble repousser jusqu'au soupçon d'un crime où il y auroit eu autant de bassesse que d'atrocité. Il n'en est pas moins vrai qu'il en fut accusé, et que ce malheureux évènement acheva de ruiner entièrement ses affaires: à l'admiration qu'avoient inspirée ses exploits, succéda tout à coup l'horreur profonde que l'on éprouve pour les tyrans. Comme eux, Condé régna dans Paris par la terreur. Les citoyens consternés se renfermèrent chez eux; le parlement et l'hôtel de ville restèrent presque déserts; et au milieu d'un petit nombre de magistrats, ou vendus à son parti, ou subjugués par la crainte, le prince put impunément faire les changements qu'il avoit projetés. Beaufort fut gouverneur de Paris, Broussel, prevôt des marchands. Cependant la misère du peuple étoit à son comble; une soldatesque effrénée ravageoit la campagne; et leurs chefs, pour la retenir dans une cause injuste, étoient forcés de fermer les yeux sur ses excès; la famine commençoit à se faire sentir dans la ville; tout enfin annonçoit une révolution prochaine, qui, pour être un peu retardée par l'effet de ces mesures tyranniques, n'en paroissoit pas moins inévitable.

En effet Paris, depuis cette époque jusqu'à la fin de ces malheureux troubles, présente l'image de la plus horrible confusion. Retz, réveillé tout à coup par cette scène sanglante de l'espèce de sécurité dans laquelle il sembloit plongé, instruit peut-être du danger qu'il avoit couru, sortit de sa retraite, et reparut avec un appareil formidable, prêt à disputer à Condé cette puissance absolue qu'il sembloit s'arroger, déclamant contre les horreurs qui venoient de se passer, et attirant ainsi vers lui tous ceux qui gémissoient de la nouvelle tyrannie. Avec les intérêts les plus opposés, les deux princes, affectant l'union la plus parfaite, se faisoient donner par le parlement ces titres de lieutenant général du royaume et de généralissime des armées qu'ils avoient tant ambitionnés; mais les arrêts de cette compagnie, reçus avec mépris dans la France entière, tournés en ridicule dans Paris même, étoient cassés sur-le-champ par des arrêts de la cour, qui en faisoient voir toute

l'absurdité (1). Gaston demandoit de l'argent pour lever des troupes : on ordonnoit des impôts que tout le monde refusoit de payer. Il fut résolu de former un conseil pour la nouvelle autorité qu'on venoit d'établir : dans cette formation, des disputes sur les préséances donnèrent lieu à des scènes ou tragiques ou scandaleuses ; Nemours provoqua Beaufort à un duel, dont il fut lui-même la victime (2) ; Condé donna un soufflet au comte de Rieux, qui le lui rendit. C'est ainsi que de jour en jour le parti des princes perdoit son autorité et sa considération. D'un autre côté la cour n'étoit guère moins embarrassée : elle savoit que Fuensaldagne et le duc de Lorraine s'apprêtoient à rentrer en France pour soutenir de nouveau les rebelles, et forcée de quitter les environs de Paris, elle ne savoit où se retirer. Turenne releva seul les courages abattus, et détermina le roi à se réfugier, non en Bourgogne, comme Mazarin en avoit donné le conseil pusillanime, mais seulement à Pontoise, tandis que, portant son armée du côté de Compiègne, il alloit observer la marche de l'ennemi. Toutefois la correspondance n'en continuoit pas moins entre le roi et le parlement ; et, dans ces rapports entre le maître et les sujets, le renvoi de Mazarin étoit le seul prétexte qu'ils donnassent du refus d'obéissance à ses ordres. Pour les pousser à bout, le jeune prince promet et annonce le départ prochain de son ministre : aussitôt Condé, qui craint avec raison un piège caché sous cette promesse, se réunit à Gaston pour

---

(1) Le parlement refusoit d'obéir aux ordres du roi, parcequ'il le disoit prisonnier de Mazarin ; et en même temps il lui demandoit, pour rentrer sous son obéissance, de renvoyer le ministre qui le tenoit en captivité.

(2) On a prétendu que la véritable cause de ce duel étoit une rivalité d'amour dont madame de Châtillon * étoit l'objet. On peut croire aussi que le ressentiment de l'outrage qu'il avoit essuyé à Orléans n'étoit point encore éteint dans le cœur de Nemours. Ils se battirent derrière l'hôtel de Vendôme, cinq contre cinq. Nemours rapporta lui-même les épées et les pistolets, et chargea ceux-ci de sa propre main. Quand il en présenta un à Beaufort, celui-ci fit encore un dernier effort pour l'arrêter : « Ah ! mon frère ! lui cria-t-il affectueusement, qu'allons-nous faire ? pourquoi nous égorger ? « quelle honte ! Oublions le passé et vivons bons amis. » — « Ah ! coquin, répondit Nemours, tu « trembles ! Il faut que l'un de nous deux reste sur la place. » Beaufort, après avoir reçu son feu, le tua roide de trois balles, qui le percèrent au-dessus de la mamelle, au moment même où, jetant son pistolet, ce furieux se précipitoit sur lui l'épée à la main. Le marquis de Villars, l'un des seconds de Nemours, tua son adversaire Héricourt, qu'il n'avoit jamais vu auparavant.

* Elle partageoit depuis long-temps ses faveurs entre Nemours et Condé. Ce dernier en étoit passionnément amoureux.

la décréditer comme une ruse nouvelle du cardinal, et tous les deux déclarent en plein parlement ne pouvoir désarmer que l'ennemi de l'État ne soit hors du royaume. Cette déclaration rompt toutes les communications entre le roi et cette compagnie : elle a même l'audace de rappeler ses députés qui avoient reçu l'ordre de se rendre au lieu où la cour résidoit. Alors le monarque, déployant enfin le caractère trop long-temps méconnu de l'autorité souveraine, rend cet arrêt fameux par lequel il transfère à Pontoise le parlement de Paris, interdisant à ses membres tout acte de leur juridiction jusqu'à ce qu'ils y fussent réunis.

Quatorze à quinze d'entre eux trouvèrent le moyen de sortir de la ville sous divers déguisements, et de se rendre à Pontoise, où ils furent installés par Molé. Le parlement de Paris ne manqua pas de rendre sur-le-champ un arrêt qui déclaroit nul et illégitime le nouveau parlement : celui-ci lui répondit par un arrêt non moins violent, et sans doute mieux fondé, puisqu'il étoit soutenu de l'autorité royale. Au milieu de ces débats entre les deux parlements, Mazarin préparoit la scène qui devoit enfin terminer cette guerre odieuse et ridicule. En gagnant du temps, en opposant sans cesse les uns aux autres tous les intérêts, toutes les passions, il avoit allumé entre ses ennemis des méfiances que rien ne pouvoit guérir, des haines que rien ne pouvoit calmer. Réduits, par leurs discordes intestines, au dernier état de foiblesse, les rebelles ne trouvoient un reste de force que dans la haine commune qu'ils lui portoient, et dans l'union apparente qu'elle produisoit entre eux. Il résolut de leur enlever cette dernière ressource; et son éloignement de la cour, si fâcheux pour lui dans un temps où les partis divers étoient dans toute leur vigueur, devenoit maintenant un coup de la plus fine politique. La mort subite du duc de Bouillon (1), dont les talents supérieurs, l'ambition, l'activité pouvoient seuls l'inquiéter pendant sa retraite momentanée, acheva de le décider. Jamais comédie ne fut jouée avec plus d'adresse et de naturel. Le parlement de Pontoise, d'accord avec le cardinal et la régente, demanda son expulsion dans des termes non moins énergiques que celui de Paris. Mazarin lui-même pria le roi à mains

(1) Il étoit alors parvenu auprès de la reine à une faveur assez grande pour donner à Mazarin de véritables inquiétudes.

jointes de le laisser partir; et après avoir établi dans le ministère un ordre tel que personne ne pût avoir la pensée d'envahir une place qu'il ne quittoit que pour quelques instants, il sortit de France une seconde fois, et se retira à Bouillon, dans le pays de Liège.

Ce qu'il avoit prévu ne manqua pas d'arriver. Ce départ acheva très rapidement la révolution déjà commencée dans les esprits. Dès que la nouvelle en fut répandue à Paris, le parlement entier montra ouvertement la ferme résolution de se soumettre à un monarque qui daignoit faire les premiers pas, et engagea les princes à accéder à leur acte de soumission. Jamais ils ne s'étoient trouvés dans une position plus embarrassante; et cet exil de Mazarin, si long-temps le prétexte de leur révolte, étoit en effet l'évènement le plus fâcheux qui pût alors leur arriver. N'osant se compromettre par un refus, ils feignirent d'entrer dans les vues de la compagnie, mais avec des restrictions qui leur laissoient en effet la faculté d'accepter ou de refuser. La cour, se fortifiant de plus en plus de la foiblesse de ses ennemis, tint ferme, et ne voulut entendre de leur part à aucunes conditions particulières. Condé, dont les avances et les propositions avoient été plus mal reçues que celles de Gaston, essaya de nouveau d'agiter le parlement; mais il n'inspiroit plus la même terreur: on osa le contredire; l'acte de soumission fut arrêté. Ce fut pour les princes une nécessité d'y souscrire; mais ils le firent purement par politique, car dans ce moment même ils attendoient le duc de Lorraine, qui rentroit en France de concert avec Fuensaldagne, et que l'or de l'Espagne avoit entièrement gagné à leur parti. Tous les deux y vinrent en effet, chacun avec une armée; mais les ruses politiques de Mazarin déterminèrent le général espagnol à se retirer, et les belles opérations militaires de Turenne paralysant tous les efforts du prince lorrain, et de Condé réunis, portèrent ainsi le dernier coup à la faction chancelante de celui-ci. Retz alors voyant que la paix étoit inévitable, que tout y tendoit invinciblement, fait prendre à Gaston le seul parti qui fût convenable dans la situation désespérée des choses, celui d'essayer de se rendre l'arbitre de cette paix tant souhaitée, et de se donner tout le mérite du retour du roi dans sa capitale. Il se charge de cette mission délicate, et qui, dans la circonstance où il se trouvoit, n'étoit pas sans danger pour lui, part pour Compiègne à la tête d'une députation du clergé, y est reçu mieux qu'il

n'espéroit (1), mais ne réussit point dans l'objet de son voyage : les créatures de Mazarin craignoient quelque piége caché sous ses propositions, et les firent échouer. Gaston, voyant ses avances rebutées, éclata d'abord en plaintes et en menaces, puis retombant bientôt dans ses indécisions accoutumées, fournit ainsi à ses ennemis tous les moyens nécessaires pour réussir sans son secours. Quant à Condé, le mauvais succès de ses armes avoit achevé de lui faire perdre toute considération à Paris. La haine et le mépris pour son parti y étoient parvenus au dernier degré; les Espagnols et les Lorrains étoient publiquement insultés par la populace; chaque jour lui apprenoit la défection de quelques uns des siens, même de ceux sur lesquels il avoit le plus compté. Dans ce naufrage général, chacun pensoit à ses propres intérêts; la fureur de négocier s'étoit emparée de tout le monde; et la route de Compiegne à Paris étoit en quelque sorte couverte de négociateurs qui alloient et venoient, sous divers déguisements, recevoir des réponses ou porter des conditions. Au milieu de cette population immense et exaspérée contre lui, Condé en vint au point de craindre pour sa propre sûreté. Se voyant donc sans espoir du côté de la cour, excité par ceux qui s'étoient sincèrement attachés à sa fortune à écouter les propositions brillantes que lui faisoient les Espagnols, entraîné par cette passion qu'il avoit pour la guerre, et par cette hauteur de caractère qui ne lui permettoit pas de plier sous un ministre qu'il avoit si long-temps et si publiquement dédaigné, il prit enfin la fatale résolution de sortir de Paris, et de se jeter dans les bras des ennemis de son pays.

Le jour de son départ fut pour la capitale un jour d'allégresse. L'imprudent Gaston en triompha lui-même, se persuadant que sa retraite alloit le rendre maître absolu du traité que Paris se disposoit à faire avec son souverain; mais la cour étoit désormais trop puissante pour recevoir des conditions, et lui trop foible, même pour diriger les soumissions de la ville envers elle. Délivrés de ce reste de terreur, que leur inspiroit encore Condé, le parlement, l'hôtel de ville, toutes les grandes corporations résolurent de faire leur paix particulière, sans s'embarrasser

(1) Il reçut alors le bonnet des mains du roi; sans cette cérémonie, si long-temps et si prudemment différée, qui seule l'établissoit réellement cardinal français, il se seroit déclaré, dit-on, pour Condé, qu'il ne combattoit que contre son gré, et dont le parti vainqueur eût pu le conduire au ministère.

beaucoup du désir que le duc témoigna d'être seul chargé de ce soin, et des efforts qu'il fit pour mettre obstacle à leur dessein. Leurs députations, repoussées d'abord avec hauteur, même avec dureté, dans l'intention sans doute de les pénétrer d'une crainte salutaire, furent ensuite accueillies avec douceur et bonté. La cour, alors à Mantes, s'avança jusqu'à Saint-Germain, où Sa Majesté, sur les humbles supplications que lui firent les députés de revenir à Paris, promit d'y faire incessamment son entrée. Enfin, trois jours après, le 21 octobre, le monarque rentra dans sa capitale par la porte Saint-Honoré, dans tout l'appareil de sa puissance, et au milieu des acclamations unanimes d'un peuple plein d'amour, d'espérance et de repentir. Gaston fut exilé à Blois; Mademoiselle n'attendit pas l'ordre du roi, et se retira dans ses terres. Retz, bien accueilli d'abord, plutôt par l'inquiétude que pouvoit causer encore sa popularité que par le souvenir de ce qu'il avoit fait pour la paix, fut arrêté peu de temps après dans le Louvre même, et renfermé à Vincennes. Quant au parlement, on se contenta de bannir quelques uns de ses membres les plus factieux, et de renfermer les autres dans les fonctions de la magistrature.

Mazarin attendoit tranquillement l'accomplissement de toutes ces mesures, qu'il commandoit et dirigeoit du fond de sa retraite, pour revenir à Paris reprendre, avec plus de puissance que jamais, le gouvernement de la France. Il y revint en effet dès qu'il eut été délivré du dernier et du plus redoutable de ses ennemis : son entrée à Paris fut celle d'un souverain qui, après avoir visité, dans une paix profonde, les provinces de son royaume, retourne dans la capitale de ses États.

1653. « Louis XIV le reçut comme un père, et le peuple comme un maître. « On lui fit un festin à l'Hôtel de Ville, au milieu des acclamations « des citoyens : il jeta de l'argent à la populace; mais on dit que « dans la joie d'un si heureux changement il marqua du mépris pour « l'inconstance ou plutôt pour la folie des Parisiens. Les officiers du « parlement, après avoir mis sa tête à prix comme celle d'un voleur « public, briguèrent presque tous l'honneur de venir lui demander sa « protection; et ce même parlement, peu de temps après, condamna « par contumace le prince de Condé à perdre la vie, changement or- « dinaire dans de pareils temps, et d'autant plus humiliant que l'on

« condamnoit par des arrêts celui dont on avoit si long-temps partagé les « fautes.

« Le roi réunit les parlements de Paris et de Pontoise ; il défendit les « assemblées des chambres. Le parlement voulut remontrer ; on mit en « prison un conseiller, on en exila quelques autres ; le parlement se tut : « tout étoit changé.

« Le prince de Condé cependant, abandonné en France de presque « tous ses partisans, et mal secouru des Espagnols, continuoit sur les « frontières de la Champagne une guerre malheureuse. Il restoit encore « des factions dans Bordeaux, mais elles furent bientôt apaisées (1). »

Ainsi finit la guerre de la fronde, qui, après avoir causé de grands maux à la France, produisit du moins ce bien que désormais l'ambition, l'orgueil, toutes les passions qui s'étoient si long-temps agitées autour du trône, vinrent expirer à ses pieds, ou ne s'y ranimèrent que pour contribuer à la gloire du prince et à la prospérité du royaume. L'effet inévitable de tant de désordres et de si longues factions fut de donner des forces nouvelles à l'autorité. Tous les bons esprits avoient pu le prévoir ; mais il étoit sans doute impossible de deviner qu'un jeune prince, dont l'éducation avoit été négligée, que l'ambitieuse inquiétude de son ministre avoit toujours tenu éloigné des affaires, qui resta encore près de dix années sous cette tutelle absolue, déploieroit tout à coup, et dans une jeunesse si inexpérimentée, toutes les qualités d'un grand roi, la fermeté du caractère, la profondeur du jugement, la netteté de l'esprit ; y joindroit tous les sentiments nobles et généreux qui devoient si heureusement diriger ces dons solides de l'intelligence. Sous ce règne, l'un des plus mémorables dans les annales du monde, la guerre, qui jusque-là n'avoit été qu'un fléau pour les peuples et un obstacle aux progrès de la civilisation, conçue avec plus de prévoyance, dirigée avec plus d'art, sembla, au contraire, et pendant de longues années, assurer leur tranquillité, favoriser les soins du monarque pour l'accroissement de toutes les lumières, pour le développement de toutes les industries. Qui ne connoît les prodiges du siècle de Louis XIV ? Quelles sont les plumes éloquentes qui n'aient pas payé à ce roi illustre un juste tribut d'éloge et d'admiration ?

(1) (Voltaire.) Le prince de Condé ne fit son accommodement que lors de la paix des Pyrénées.

Sous une main si habile et si puissante, toutes les parties de l'administration jusque-là mal ordonnées, embarrassées dans leurs mouvements, prirent une marche plus simple, plus active, plus régulière; l'ordre se rétablit dans les finances, et la discipline dans les armées; on vit, comme par enchantement, s'élever des ports de mer, des arsenaux, des forteresses qui entourèrent la France entière d'une barrière pour ainsi dire impénétrable; dans l'intérieur, des canaux creusés avec d'incroyables dépenses multiplioient les communications entre toutes les parties d'un si vaste empire; des manufactures, des hôpitaux, des collèges, une foule d'institutions pieuses s'élevoient de toutes parts; les monuments des beaux-arts mêloient leur magnificence à ces utiles monuments; et tandis qu'une foule de grands hommes, ministres, magistrats, capitaines, aidoient le souverain dans ses glorieux projets, et en assuroient la durée, les plus beaux génies qui aient paru dans le monde depuis le siècle d'Auguste achevoient d'épurer la langue, l'immortalisoient par une foule de chefs-d'œuvre, et répandoient au milieu de la nation un goût et des lumières jusqu'alors inconnus. Les mœurs, qui sous les règnes précédents ne s'étoient point entièrement dépouillées de cette espèce de férocité romanesque, née au milieu des guerres civiles, produit bizarre du fanatisme religieux mêlé aux anciennes habitudes de la chevalerie, perdirent peu à peu ce qui leur restoit encore de leur ancienne rudesse; et la cour de Louis XIV devint à la fois la plus magnifique et la plus polie de l'Europe; en un mot, jamais l'histoire n'offrit un spectacle plus frappant des avantages qui résultent pour le bonheur et pour la perfection de la société, d'un pouvoir unique, tempéré par les mœurs et par la religion, que sous ce prince, dont toutes les vertus furent vraiment royales, qui sut donner même à ses fautes et à ses foiblesses un air de grandeur et de dignité.

Quant à la situation de Paris pendant cette époque mémorable, elle se compose de jours de paix, de gloire et de prospérité, où l'on ne trouve aucun évènement remarquable qui appartienne proprement à son histoire. Cette histoire se trouve toute entière dans la description de ses plus beaux monuments, dans le détail de ses plus utiles institutions, dans l'énumération des chefs-d'œuvre de tous les arts qui en faisoient l'ornement, et l'on peut dire qu'elle se trouve ainsi répandue dans toutes les

parties de cet ouvrage. Des règlements de police, des fêtes données par le souverain et rendues par la ville, plusieurs entrées brillantes, la chute d'un pont, l'incendie d'un édifice, quelques assemblées ou processions solennelles, et une foule d'autres petits faits de ce genre peuvent être recueillis par un journaliste, mais doivent être dédaignés par l'historien.

Louis XIV mourut à Versailles le 1er septembre 1715, âgé de soixante-dix-sept ans.

Nous avons à nous reprocher d'avoir passé trop légèrement sur plusieurs institutions civiles très importantes, d'en avoir même omis quelques unes dont l'histoire est cependant une des parties les plus essentielles de celle de Paris. Cette omission, déjà réparée pour le parlement à la fin du règne de François Ier (1), ne peut l'être plus à propos pour les autres cours souveraines et chambres de justice, qu'après avoir parlé d'un monarque qui en régla l'administration intérieure mieux qu'elle ne l'avoit été jusqu'alors, et fixa avec plus de netteté les limites de leurs diverses attributions.

Chambre des comptes. Il paroît, par une ordonnance de saint Louis, que la chambre des comptes étoit sédentaire à Paris dès le règne de ce prince. Les rois lui donnèrent, dans tous les temps, des marques éclatantes de leur estime; plusieurs l'ont honorée de leur présence. Philippe de Valois, Charles V, Charles VI et Louis XII vinrent y délibérer sur les affaires les plus importantes de l'État.

Le conseil secret, que l'on appeloit *grand conseil*, se tenoit souvent à la chambre des comptes, en présence des princes, de tous les grands dignitaires du royaume, tant dans le clergé que dans la noblesse, des principaux membres du parlement et autres conseillers. On traitoit dans ces assemblées de toutes affaires de justice, de finance, de politique; et les résolutions qui y étoient prises formèrent les ordonnances connues sous le titre d'*Ordonnances rendues par le conseil tenu en la chambre des comptes*.

Dans d'autres occasions, les officiers de la chambre des comptes étoient mandés auprès de la personne du roi, et admis aux délibérations qui se tenoient dans le conseil privé. A ces marques de confiance et

---

(1) Voyez tome II, page 596.

d'honneur, nos souverains ajoutèrent des privilèges considérables : la noblesse au premier degré, les droits de *commensaux* de leur maison; l'exemption des décimes, de tous droits seigneuriaux, charges publiques, ban, arrière-ban, tailles, corvées, péages, aides, gabelles, etc., etc.

Les titres dont le dépôt étoit confié à cette compagnie étoient si importants, que l'ordonnance de décembre 1460 expose que les rois se rendoient souvent en personne à la *chambre*, pour y examiner eux-mêmes les registres et états du domaine, « afin, y est-il dit, d'obvier aux « inconvénients qui pourroient s'ensuivre de la révélation et portation « d'iceux. »

On sait que les chambres des comptes étoient des cours établies principalement pour connoître et juger en dernier ressort de ce qui concernoit la manutention des finances et la conservation du domaine de la couronne. On doit considérer dans celle de Paris, 1° les officiers dont elle étoit composée; 2° la forme dont on y procédoit à l'instruction et au jugement des affaires; 3° le caractère de la juridiction qu'elle exerçoit.

Elle avoit, comme le parlement, divers ordres d'officiers : un premier président, douze présidents ordinaires, soixante-dix-huit maîtres, trente-huit correcteurs, quatre-vingt-deux auditeurs, un avocat et un procureur-général, des greffiers, commis, contrôleurs du greffe, huissiers, etc., etc.

Les officiers de la chambre servoient par semestre, à l'exception du premier président, des gens du roi et des greffiers en chef dont le service étoit perpétuel. Il y avoit assemblée générale pour enregistrer les édits et déclarations d'une grande importance, procéder à la réception des officiers, etc. A l'égard du service ordinaire, la chambre étoit partagée en deux bureaux; au second bureau se jugeoient tous les comptes, à l'exception de celui du trésor royal, de celui des monnoies et de ceux qui se présentoient pour la première fois. Toutes les autres affaires s'expédioient au grand bureau : c'étoit là aussi que se donnoient les audiences.

On peut distinguer en trois parties les fonctions qu'exerçoient les officiers de la chambre, ce qui concernoit, 1° l'ordre public; 2° l'administration des finances; 3° la conservation des domaines du roi et des droits régaliens. Chacune de ces divisions renfermoit un nombre infini d'objets, dont l'énumération seroit ici inutile et même fastidieuse. D'ailleurs, dans une analyse aussi succincte que celle où nous sommes forcés de nous renfermer,

il seroit toujours impossible de donner autre chose qu'une idée incomplète d'une compagnie dont l'établissement remonte aux temps les plus reculés, qui jouissoit des prérogatives les plus éminentes, et dont les attributions étoient aussi variées qu'étendues.

Les plus grands personnages du royaume ont tenu à honneur de remplir la charge de *premier président de la chambre*. Plusieurs de ces magistrats ont été chanceliers de France, ce qui est arrivé aussi plusieurs fois dans le parlement; mais on cite l'exemple unique d'un chancelier, Pierre Doriole, devenu ensuite premier président de la chambre des comptes. Cet évènement est arrivé sous Louis XI. Ce magistrat suprême jouissoit de beaucoup de droits honorifiques, et la garde du grand trésor de la Sainte-Chapelle lui étoit confiée. Sa robe de cérémonie étoit de velours noir, ainsi que celle des autres présidents de sa compagnie.

La chambre des comptes occupoit un grand bâtiment situé dans l'enceinte du palais, presque en face de la Sainte-Chapelle. Ce monument, élevé en 1504 par *Jean Joconde*, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, offroit une façade d'un gothique élégant, et chargée d'ornements très délicats. Les arcades qui bordoient le grand escalier étoient estimées pour leur dessin et leur exécution. Cinq statues, de grandeur naturelle, posées dans des niches, représentoient Louis XII entouré des quatre Vertus cardinales, et l'on voyoit en divers endroits les armes et la devise de ce bon roi (1). Un incendie qui éclata dans cet édifice, et dont il fut impossible d'arrêter la violence, le consuma entièrement dans la nuit du 27 octobre 1737 (2).

C'est alors que fut commencé, sur les dessins de M. *Gabriel*, premier architecte du roi, l'édifice qui subsiste encore aujourd'hui. Jusqu'en 1740, qu'il fut achevé, la chambre des comptes tint ses séances aux Grands-Augustins, où partie de ses archives avoit été transportée.

Les deux statues placées sur le portail, représentant la Justice et la Prudence, ont été exécutées par *Adam* aîné (3).

---

(1) Un porc-épic composoit le corps de cette devise; et ces deux mots, *et cominus et eminus*, en faisoient l'ame.

(2) La gravure représentant ce monument se trouve à la page 81 du premier volume. Elle a été exécutée d'après un dessin unique appartenant au cabinet des gravures de la bibliothèque.

(3) Ce bâtiment servoit de dépôt à tous les anciens comptes du royaume. Les registres de la cour

Grand-conseil. Ce corps étoit dans l'origine le conseil d'état et privé : il eut depuis dans son ressort la connoissance de plusieurs matières, tant civiles que bénéficiales et criminelles.

Le titre de *grand* que l'on avoit donné à ce conseil tiroit son origine tant du nombre des conseillers qui y étoient admis que de l'importance des matières qui s'y traitoient ; car il y avoit dès-lors un conseil secret ou *étroit*, c'est-à-dire peu nombreux, dans lequel on délibéroit sur les affaires qui demandoient du secret.

Cette compagnie étoit la seule de son espèce dans le royaume : sa devise l'indiquoit, *Unico universus.*

Avant l'établissement du conseil du roi, le grand conseil connoissoit d'une foule d'affaires importantes, rarement contentieuses, dans toutes les branches de l'administration, domaine, finances, marine, commerce, qui depuis furent attribuées à d'autres officiers institués successivement par nos rois ; mais il en résulta, de la part de ceux qui se crurent lésés dans les jugements rendus par ces nouvelles institutions, de continuelles évocations au *grand-conseil;* ce qui détermina Charles VIII à établir dans cette compagnie un corps, cour et collège d'officiers en titre. Louis XII confirma depuis cet établissement, et augmenta le nombre de ses membres, le portant à vingt conseillers, qu'il distribua en deux semestres.

Le grand-conseil, ainsi composé et réformé par Louis XII, continua de connoître de toutes les mêmes affaires qui auparavant avoient été de son ressort. Son occupation la plus continuelle étoit celle du règlement des cours et des officiers ; il connoissoit aussi de tous les dons et brevets du roi, de l'administration de ses domaines, de toutes les matières qui étoient sous la direction des grands et principaux officiers, et des affaires tant de justice que de police de la maison du roi ; beaucoup d'affaires particulières y étoient aussi introduites, soit par le renvoi que le roi lui faisoit des placets qui lui étoient présentés, soit par le consentement des parties.

---

contenoient d'ailleurs une infinité de choses très curieuses pour l'histoire, les généalogies, et de plus des titres importants pour un grand nombre de familles. La nouvelle cour des comptes y tient aujourd'hui ses séances.

Depuis ce temps nos rois lui ont attribué exclusivement la connoissance de plusieurs matières presque toutes relatives à sa première institution, telles que de décider des contrariétés et nullités d'arrêts, d'être conservateur de la juridiction des présidiaux et des prevôts des maréchaux, de veiller à l'exécution des brevets dans la nomination accordée au prince de tous les grands bénéfices, d'être chargé exclusivement des procès concernant les archevêchés, évêchés et abbayes, etc., etc.

Le roi a encore employé de tout temps le grand-conseil pour établir une jurisprudence uniforme dans tout le royaume sur certaines matières, telles que les usures, les banqueroutes, etc.

C'est par une raison à peu près semblable que la plupart des grands ordres avoient obtenu le droit d'évocation au grand-conseil, afin que le régime et la discipline de ces grands corps ne fussent pas intervertis par la diversité de la jurisprudence, et qu'ils ne se vissent pas obligés de disperser leurs membres dans tous les tribunaux. Les secrétaires du roi et les trésoriers de France jouissoient de la même prérogative.

Enfin le grand-conseil a souvent suppléé les cours souveraines pour le jugement de plusieurs affaires qui en ont été évoquées.

Il seroit impossible d'entrer ici dans le détail de toutes les attributions diverses dont le grand-conseil a joui plus ou moins long-temps. Il suffit d'avoir, par quelques exemples, donné une idée de celles qui conviennent à son institution.

Le chancelier étoit, depuis l'origine, seul chef et président né de cette compagnie. Un conseiller d'état commis par lettres-patentes du roi y présidoit à sa place pendant un an. Le grand-conseil se composoit, dans les derniers temps, 1° de huit maîtres des requêtes qui étoient aussi présidents par commission pendant quatre années; 2° des anciens présidents honoraires, dont les offices avoient été supprimés; 3° de conseillers d'honneur, dont le nombre n'étoit pas fixé; 4° de cinquante-quatre conseillers, distribués, ainsi que les officiers précédents, en deux semestres. Il y avoit en outre deux avocats-généraux, un procureur-général et douze substituts, un greffier en chef, plusieurs greffiers pour la chambre, les présentations et affirmations, les dépôts civils et criminels; cinq secrétaires du roi servant près le grand-conseil; un trésorier, des huissiers, contrôleurs, procureurs, et autres officiers subal-

ternes. Tous ces officiers jouissoient de plusieurs priviléges, notamment de ceux de commensaux de la maison du roi.

L'habit de cérémonie des membres du grand-conseil étoit la robe de satin noir.

Cette compagnie a tenu ses séances à Paris en différents endroits, notamment au Louvre, aux Augustins, dans le cloître Saint-Germain-l'Auxerrois; enfin, par un arrêt du conseil d'état donné en 1686, elle eut la permission de s'établir dans l'hôtel d'Aligre, et ne l'a point quitté jusqu'à la fin de la monarchie.

Cour des aides. La cour des aides de Paris étoit unique dans l'origine, et son ressort s'étendoit par tout le royaume. Elle avoit été instituée par nos rois, à l'instar des parlements, pour juger et décider, sans appel, tous procès, tant civils que criminels, au sujet des aides, gabelles, tailles et autres matières du même genre. Ses jugements, dès l'instant de sa création, marchoient de pair avec ceux du parlement, auquel elle a toujours été assimilée; car sa juridiction ne peut être considérée comme un démembrement de celle des autres cours souveraines. En effet, dès le commencement de la levée des aides ou subsides, qui ne s'accordoient alors que pour un temps limité, les rois nommoient, soit pour établir et imposer ces droits, soit pour décider des contestations qui pouvoient naître à l'occasion de leur perception, des commissaires dont le pouvoir finissoit avec la levée de ces impositions. Ces droits étant devenus perpétuels et ordinaires, la fonction de ces juges s'est également perpétuée; mais jamais la connoissance des aides ou subsides n'a été donnée à aucun autre tribunal du royaume.

On peut faire remonter la véritable institution de la cour des aides jusqu'à l'année 1355, que le roi Jean ayant assemblé à Paris les états du royaume de *la languedoil* ou *pays coutumier*, et en ayant obtenu une *gabelle* sur le sel et quelques autres impositions, ordonna qu'elles seroient recueillies par des receveurs qu'établiroient les députés des trois états dans chaque province. La même ordonnance portoit création de *généraux superintendants*, tirés des trois états, formant un tribunal auquel seroient cités, pour être jugés en dernier ressort, tous les contrevenants et rebelles à la perception des impôts. De là le nom d'*élu* donné aux receveurs particuliers, et celui de *généraux des aides*, lequel est resté aux *députés*

généraux préposés pour en avoir la direction dans la ville de Paris, et recevoir l'appel des députés particuliers ou élus distribués dans les provinces. Les malheurs de la guerre ayant rendu nécessaires des levées successives d'impôts, les généraux des aides devinrent permanents et ordinaires avant la fin de ce règne, ainsi qu'on le voit par une des lettres du même roi, adressées en 1361, « à nos amés et féaux les généraux trésoriers « à Paris sur le fait des aides, etc. »

Ces *généraux superintendants*, nommés sous les deux règnes suivants *généraux-conseillers*, étoient, comme nous l'avons dit, choisis et établis par les trois états; mais depuis le roi s'en réserva la nomination, ce qui n'a point varié jusque dans les derniers temps. Leur origine, qu'ils tiroient de l'assemblée des états-généraux, fit que pendant long-temps ils comptèrent parmi eux les personnes les plus distinguées dans les deux premiers ordres du royaume, et eurent même l'honneur d'être présidés par des princes du sang. Aussi n'est-il point de marques de considération que nos souverains n'aient données à cette compagnie. C'étoit entre les mains du roi que ses membres prêtoient serment, et souvent ils assistoient à ses conseils.

Le nombre de ces *généraux-conseillers* n'étoit pas fixé, et a beaucoup varié jusqu'au règne de Louis XI, sans cependant passer celui de neuf, arrêté d'abord en 1355. Ce dernier prince voulut que cette cour fût composée d'un président, de quatre généraux-conseillers, trois conseillers, un avocat et un procureur du roi, un greffier, un receveur des amendes et deux huissiers.

Henri II abolit la distinction qui existoit entre les généraux et les conseillers, créa une seconde chambre en la cour des aides, confirma et augmenta la juridiction de cette compagnie.

Louis XIII, par un édit de 1635, établit une troisième chambre, et créa douze offices de *conseillers*, auxquels il ne donna que ce titre, sans y ajouter celui de *général*, qui ne fut conservé qu'aux anciens offices, et qui même s'abolit tout-à-fait par la suite. Dans les derniers temps la cour des aides étoit composée d'un premier président, de neuf autres présidents, de conseillers d'honneur, dont le nombre étoit indéterminé, de cinquante-deux conseillers, trois avocats-généraux, un procureur-général avec quatre substituts, cinq secrétaires du roi servant près ladite cour, deux greffiers en chef, etc., etc.

L'habit de cérémonie de MM. de la cour des aides étoit, pour M. le premier président, la robe de velours noir avec chaperon pareil, doublé d'hermine. Les conseillers, gens du roi et greffiers en chef portoient la robe rouge ; et, suivant un ancien usage, ils devoient mettre sur cette robe un chaperon noir à longue cornette.

La cour des aides avoit le droit de connoître et de décider en dernier ressort de tous procès, tant civils que criminels au sujet des aides, gabelles, tailles, octrois et tous subsides et impositions. Elle recevoit les appels interjetés des sentences des élections et autres tribunaux et sièges de province, pour toutes matières de sa compétence. Elle étoit seule compétente pour juger du titre de noblesse et des exemptions ou privilèges qu'il portoit relativement aux impôts, etc., etc., etc. Ses officiers étoient commensaux de la maison du roi, jouissoient du franc salé, de la noblesse au premier degré, et à peu près de tous les privilèges accordés aux autres cours souveraines.

Sous Charles VII l'auditoire de la cour des aides étoit situé vers la chambre des comptes, à côté de la Sainte-Chapelle basse. Ce lieu ayant paru incommode, Louis XI lui accorda, en 1477, des salles appelées *chambres de la reine*, situées au-dessus de la galerie des Merciers, où l'on établit les seconde, troisième chambres, salle et chapelle de cette cour ; quant à la première chambre, elle put rester dans l'ancien bâtiment, au moyen d'une porte de communication que l'on ouvrit entre cet édifice et le nouveau local. Cette première chambre fut démolie de fond en comble en 1620, et rebâtie sur le même emplacement.

La cour des aides avoit rang, dans les cérémonies, après le parlement et la chambre des comptes, mais seulement parcequ'elle étoit de moins ancienne création que ces deux compagnies. Quelques uns de ses officiers ont eu l'honneur d'être élevés, ainsi que ceux des autres cours souveraines, à la suprême dignité de la magistrature.

Châtelet de Paris. Nous avons déjà donné une analyse succincte de ce tribunal, et des changements divers qu'il a éprouvés jusqu'au moment où il fut érigé en présidial par Henri II (1) en 1551. Le roi ayant jugé à

(1) Tom. Ier, pag. 227.

propos de supprimer le bailliage du palais, à l'exception de l'enclos, et la plupart des justices seigneuriales qui existoient dans Paris, réunit le tout au châtelet, qu'il divisa en deux sièges, *l'ancien* et *le nouveau châtelet*. En 1684 l'ancien fut réuni au nouveau, de manière que cette cour comprenoit plusieurs juridictions; savoir, la prevôté et la vicomté, le bailliage ou la conservation, et le présidial.

Parmi ses attributions particulières elle en avoit quatre principales attachées à la prevôté de Paris, qui avoient leur effet dans toute l'étendue du royaume, à l'exclusion même des baillis et des sénéchaux; savoir, 1° le privilège du sceau du *châtelet*, lequel étoit attributif de juridiction; 2° le droit de suite; 3° la conservation des privilèges de l'université; 4° le droit d'arrêt que les bourgeois de Paris avoient sur leurs débiteurs forains.

Les chambres d'audience étoient le parc civil, le présidial, la chambre civile, la chambre de police, la chambre criminelle, la chambre du juge auditeur. L'audience des criées et celle de l'ordinaire se tenoient aussi dans le parc civil, la première deux fois par semaine, la seconde tous les jours plaidoyables. C'étoit dans celle-ci que se portoient les petites causes concernant les reconnoissances d'écritures privées, communication de pièces, exceptions, remises de procès, etc.

Les officiers du châtelet étoient très nombreux. A leur tête étoit le procureur-général du parlement, employé sans doute sur les états comme garde de la prevôté; venoient ensuite le prevôt de Paris, le lieutenant civil, le lieutenant de police, le lieutenant criminel, les deux lieutenants particuliers, cinquante-six conseillers, quatre avocats du roi, un procureur du roi et huit substituts, le juge auditeur, un payeur de gages, plus de soixante greffiers avec diverses attributions, cent treize notaires gardes-notes et gardes-scel, quarante-huit commissaires enquêteurs-examinateurs, deux cent trente-six procureurs, un nombre considérable d'huissiers, tant audienciers que commissaires-priseurs et huissiers à cheval; deux certificateurs des criées, un garde des décrets, un scelleur des sentences, un receveur des consignations, un des amendes, des médecins, chirurgiens et matrones assermentés, etc., etc., etc.

Il y faut ajouter les quatre compagnies du prevôt de l'île, du lieutenant criminel de robe-courte, du guet à cheval et du guet à pied.

De temps immémorial le châtelet assistoit aux cérémonies et assemblées publiques auxquelles assistoient ordinairement les autres corporations. Il y avoit rang après les cours supérieures et avant toutes les autres compagnies.

Bailliage du palais. Renfermé depuis 1551 dans l'enclos du Palais, la grand'salle étoit le lieu de son tribunal. Ce siège connoissoit de tout ce qui regardoit le civil, le criminel et la police dans les cours et salles du Palais. La juridiction en étoit exercée par un bailli d'épée, un lieutenant-général, un procureur du roi, un premier huissier, un huissier-audiencier et un voyer. Les causes étoient portées par appel au parlement.

Chancellerie du palais. Elle étoit tenue par les maîtres des requêtes, et avoit, ainsi que le grand sceau, ses officiers, savoir : quatre conseillers secrétaires du roi, audienciers, quatre conseillers contrôleurs, douze conseillers rapporteurs référendaires, quatre conseillers trésoriers receveurs, etc.

Chambre du domaine et du trésor. Cette chambre connoissoit en première instance de tout ce qui concernoit le domaine du roi et les droits qui lui appartenoient dans l'étendue de la généralité de Paris.

Siège général de la table de marbre. Il comprenoit trois juridictions : 1° la connétablie et maréchausssée de France ; 2° l'amirauté ; 3° les eaux et forêts.

ORIGINE DU QUARTIER.

Jusqu'au règne de Philippe-Auguste, les anciens plans nous représentent ce quartier, ainsi que les deux précédents, comme un espace de terrain ou vague ou couvert de diverses cultures, mais presque sans aucun bâtiment. Ces terres appartenoient en grande partie à l'abbaye Saint-Germain ; et ce fut à l'occasion de l'enceinte élevée par ce prince et des contestations qu'elle fit naître entre l'évêque et ce monastère que fut bâtie l'église Saint-André, à laquelle cette portion de la ville doit le nom qu'elle a porté jusque dans les derniers temps.

Ce quartier, borné à l'occident par la rue Dauphine jusqu'à la porte dite de Buci, étoit ensuite circonscrit par les murailles de la nouvelle enceinte jusqu'à la porte Saint-Michel, où se faisoit sa jonction avec le quartier Saint-Benoît. Les descriptions particulières des monuments et des rues qui le composent feront connoître comment il est successivement parvenu à l'état où nous le voyons aujourd'hui (1).

(1) Si l'on en excepte la porte de Nesle, qui faisoit partie du quartier Saint-Germain, le quartier Saint-André-des-Arcs contenoit les trois dernières portes de l'enceinte méridionale de Philippe-Auguste, savoir: les portes Saint-Michel, Saint-Germain et de Buci. La porte Saint-Jacques appartenoit au quartier Saint-Benoît; celle de Saint-Victor et la porte Bordelle au quartier de la place Maubert. La vignette que nous donnons ici représente ces six portes, levées d'après le plan de Paris exécuté en tapisserie sous Charles IX. La porte Saint-Bernard a été donnée à la page 151 de ce volume; la porte de Nesle, qui est la huitième et la dernière, se trouve dans une des vues du Louvre et dans la vue extérieure de l'hôtel qui lui a donné son nom.

LES GRANDS-AUGUSTINS.

Les religieux de cette maison sont ainsi appelés pour n'être pas confondus avec les religieux du même ordre établis à Paris, et qu'on nomme Augustins-Réformés de la province de Bourges, ou *Petits-Augustins*, et Augustins-Réformés ou *Petits-Pères* (1). Ces religieux, dans leur origine, n'étoient connus que sous le nom d'*Ermites de Saint-Augustin;* mais il faut absolument rejeter l'opinion qui fait remonter leur institution jusqu'à ce saint évêque, opinion adoptée et soutenue par quelques personnes qui pensoient, très mal à propos, que le mérite principal d'un ordre étoit dans son antiquité ou dans la célébrité de son fondateur. Au douzième siècle, c'est-à-dire environ sept cents ans après la mort de saint Augustin, on voit se former en Italie quelques congrégations d'ermites, qui d'eux-mêmes prennent le titre que nous venons de citer: c'est tout ce qu'il est possible de savoir d'authentique sur le premier établissement de cet ordre. La plus ancienne de ces congrégations est celle des *Jean-Bonites*, ainsi appelés parcequ'ils eurent pour instituteur le B. Jean-Bon de Mantoue. Ils furent approuvés et mis sous la règle de Saint-Augustin par une bulle d'Innocent IV, du 17 janvier 1244. D'autres ermites prirent le nom du lieu où ils s'étoient établis, comme les *Brittiniens* et les *Fabals*, quelques uns de la forme de leurs habits, tels que les *Sachets* (2). Innocent IV avoit inutilement tenté de rassembler sous une seule règle toutes ces petites congrégations de différents ordres, ou pour mieux dire qui n'étoient d'aucun: Alexandre IV, son successeur, fut plus heureux; et dès l'an 1256, ces ermites, réunis en chapitre général, s'étant soumis à la règle de Saint-Augustin, élurent pour chef de l'ordre *Lanfranc Septala*, général des Jean-Bonites. On fit des règlements; l'ordre

(1) Voyez tome II, page 119.
(2) Leur habillement avoit la forme d'un sac.

fut divisé en quatre provinces, et une bulle du 13 avril de la même année confirma tous ces actes du chapitre.

Quelques auteurs fixent à l'année suivante l'établissement des Augustins à Paris, et veulent en faire honneur à saint Louis. Cependant, si l'on en excepte un legs modique de 15 liv. une fois payées, que ce prince leur laissa par son testament, on ne voit pas qu'il ait donné aucune charte de fondation en leur faveur. Mais les archives de ces pères offroient sur ce point des renseignements certains, qui ont été recueillis par Jaillot, et que nous rapporterons d'après lui, en les débarrassant toutefois de leurs détails fastidieux. Suivant des lettres de l'official de Paris, du mois de décembre 1259, il paroît que ces pères achetèrent d'une dame de cette ville une maison accompagnée d'un jardin, et située au-delà de la porte Montmartre, maison dans laquelle, suivant l'acte, ils étoient déjà établis. Ce terrain comprenoit alors à peu près l'espace renfermé aujourd'hui entre les rues Montmartre, des Vieux-Augustins, de la Jussienne et Soli. Ils obtinrent la permission d'y bâtir une chapelle, qui fut dédiée sous le titre de Saint-Augustin (1). Il y a dans les actes de l'Université des preuves que dès-lors ils avoient été admis dans cette illustre compagnie.

Cet ordre prenant de jour en jour de la consistance et de nouveaux accroissements, le chapitre général qui se tint à Padoue en 1281 désigna les maisons de Padoue, de Bologne et de Paris pour servir de collèges. Les Augustins de cette dernière ville étoient, comme nous venons de le dire, logés hors de ses murs, et, afin de remplir leur nouvelle destination, ce fut pour eux une nécessité de changer de demeure. On les voit d'abord, en 1285, acquérir du chapitre Notre-Dame et de l'abbaye Saint-Victor *une maison en forme d'école*, et environ six arpents et demi de terre au lieu dit le *clos du Chardonnet* (2); et peu de temps après, une grande maison d'un particulier nommé Jean de *Granchia*. En 1286 Philippe-le-Bel leur accorda l'usage des murailles et des Tourelles depuis la rivière de Bièvre jusqu'au chemin public (3); ils acquirent, en 1287, de M. Rodolphe *de*

(1) Voyez tome II, page 176.

(2) Cet endroit s'appeloit alors la terre de Notre-Dame, autrement dite de M. Pierre de Lamballe.

(3) Cette petite rivière passoit alors le long de la rue Saint-Victor, comme nous l'avons déjà prouvé page 253.

Roie, une autre maison située dans la rue Saint-Victor; et sur ces emplacements réunis, ces pères élevèrent, en 1289, les bâtiments nécessaires à une communauté, un cloître et une chapelle. La maison qu'ils avoient occupée dans le quartier Montmartre leur étant devenue inutile, fut vendue, et nous ne croyons pas nécessaire de rapporter les longues discussions entamées à ce sujet par nos antiquaires; discussions dont l'objet est de savoir si ce fut en 1293 ou en 1301 que cette vente fut définitivement achevée.

La nouvelle habitation des Augustins, quoique fort spacieuse et commode par sa proximité des écoles, ne tarda pas à déplaire à ces religieux, parceque le lieu étoit si solitaire, que les aumônes ne pouvoient suffire à leur subsistance. Cet inconvénient devenant de jour en jour plus fâcheux, *Gilles* de Rome (1), un de leurs religieux, alors confesseur de Philippe-le-Bel, crut devoir employer la faveur dont ce prince l'honoroit à leur procurer un logement plus convenable. Une circonstance heureuse se présenta, et il sut en profiter: nous avons déjà parlé d'une de ces petites congrégations d'ermites de l'ordre de Saint-Augustin, nommée *Sachets*, ou *frères de la Pénitence de Jésus-Christ.* Ils étoient les seuls qui, lors de l'assemblée du chapitre de 1256, se fussent obstinément refusés à la réunion; et saint Louis, qui les protégeoit, les ayant fait venir à Paris en 1261, leur avoit fait don d'une maison avec ses dépendances, située sur la paroisse Saint-André-des-Arcs. Le trésor des chartes, qui fournit la preuve de cette donation, prouve encore que le pieux monarque y avoit ajouté de nouveaux bienfaits: il augmenta le terrain de ces religieux d'une maison et d'une tuilerie voisine de leur monastère, et paya en outre plusieurs sommes à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, pour des droits de cens et quelques autres parties de terrain qu'elle avoit consenti à leur céder.

Toutefois cette faveur de saint Louis ne leur procura qu'une tranquillité momentanée; et le concile de Lyon, tenu en 1274, ayant supprimé tous les religieux qui n'avoient point de revenus fixes, à l'exception des dominicains, des frères mineurs et des carmes, il ne resta plus aux *Sachets* aucune espérance de se maintenir dans leur établissement. L'autorité à l'ombre de laquelle ils existoient, et l'austérité de leur vie, les y sou-

(1) Il se rendit célèbre dans son ordre, dont il fut depuis général.

tinrent encore pendant quelques années; et ce ne fut qu'en 1293 que Philippe-le-Bel donna définitivement leur maison aux Augustins. Dubreul a prétendu qu'ils la cédèrent volontairement, alléguant la pauvreté de leur ordre, qui ne leur permettoit plus de *tenir ledit lieu;* mais il y a des preuves très fortes qu'ils opposèrent, au contraire, beaucoup de résistance à leur dépossession, et que ce ne fut qu'après six mois de délais et de débats qu'ils consentirent enfin à remettre les clefs de leur maison.

Les Augustins ne vinrent cependant pas s'établir dans cette dernière demeure immédiatement après la retraite des Sachets. Soit qu'ils n'eussent pas trouvé dans la charité des fidèles les ressources nécessaires pour former aussitôt leur nouvel établissement, soit que la lenteur des formalités indispensables pour leur en assûrer la possession eût retardé l'effet de la concession qui leur avoit été faite, il est certain qu'ils ne commencèrent à faire bâtir sur le quai qu'au mois d'août 1299. Le terrain qu'ils occupoient au *Chardonnet* fut vendu au cardinal Le Moine, et servit, comme nous l'avons déjà dit, d'emplacement au collège qui portoit le nom de ce prélat.

Les Sachets avoient une chapelle qui faisoit l'angle du quai et de la rue des Grands-Augustins, et à qui sa situation sur le bord de la Seine avoit fait donner le nom de *Notre-Dame-de-la-Rive;* les Augustins s'en servirent d'abord, et quelques titres nous apprennent qu'ils célébrèrent ensuite l'office dans une salle voisine du cloître, laquelle étoit appelée *le Chapitre*. Enfin Charles V, qui s'étoit déclaré leur protecteur, commença à faire construire l'église qui a subsisté jusque dans les derniers temps. Toutefois la différence qu'on remarquoit dans le caractère de ses constructions prouve qu'elle n'avoit point été entièrement bâtie sous le règne de ce prince. On ne construisit alors que le chœur et l'aile depuis la rue des Augustins jusqu'à la petite porte qui s'ouvroit sur le quai, et cette partie du bâtiment, commencée en 1368, ne fut probablement achevée qu'en 1393, époque à laquelle on posa la couverture de l'église. On ne peut du reste fixer les dates de l'achèvement total de ce monument, qui n'étoit point voûté, et dont la structure étoit extrêmement grossière (1).

(1) Dubreul, Piganiol et leurs copistes ont inféré de ce que la dédicace de cette église n'avoit été faite que soixante-treize ans après, en 1453, qu'elle avoit été rebâtie à cette dernière époque. Nous avons déjà

Le portail extérieur du couvent, situé sur le quai des Augustins, donnoit entrée dans une petite cour où étoient pratiquées, d'un côté la grande porte intérieure du couvent, de l'autre le portail de l'église, lequel n'avoit rien de remarquable.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES GRANDS-AUGUSTINS.

TABLEAUX.

Sur l'un des côtés du chœur, sept grands tableaux, représentant:

1° Le sacrement de l'Eucharistie et toutes les figures de l'ancien Testament qui s'y rapportent; par un peintre inconnu.

2° Une promotion de l'ordre du Saint-Esprit sous Henri III, instituteur et fondateur; par *Vanloo*.

3°, 4°, 5° et 6° La même cérémonie sous les quatre rois ses successeurs, en quatre tableaux, savoir, Henri IV; par *de Troy* fils: Louis XIII; par *Philippe de Champagne*: Louis XIV et Louis XV; par *Vanloo*.

7° Saint Pierre guérissant les malades en les couvrant de son ombre; par *Jouvenet*.

Dans la chapelle du Saint-Esprit, sur l'autel, la descente du Saint-Esprit sur la Vierge et sur les Apôtres; par *Jacob Bunel*.

Dans la sacristie, une Adoration des Rois; par *Bertholet Flemaël*.

Au-dessus de la chaire, le martyre de saint Thomas de Cantorbéry; par un peintre inconnu.

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, dont la décoration se composoit de huit colonnes corinthiennes de marbre brèche violette, disposées sur un plan courbe, et soutenant une coupole, un bas-relief représentant le Père Éternel dans sa gloire; le tout exécuté d'après les dessins de *Le Brun* (1).

Sur la chaire, des bas-reliefs très estimés, et qui passoient pour être de la main de *Germain Pilon*.

Dans le cloître, la statue de saint François, modèle en terre cuite, exécutée par ce sculpteur célèbre (2).

Sur la porte de l'église, la statue de Charles V, et sur celle du cloître une image de saint Augustin, faite, dit-on, sur les dessins de *Champagne*.

---

fait voir que cette cérémonie, qui n'est point essentielle, et qui même n'a jamais été faite dans plusieurs églises du premier ordre, ne peut rien prouver pour l'époque de leur construction.

(1) Ces colonnes sont entrées dans la décoration de la grande galerie du Musée.

(2) Saint François y est représenté en extase, à genoux sur un rocher, les bras étendus, la tête penchée et le regard élevé vers le ciel. Cette sculpture, exécutée avec l'élégance et le sentiment que l'on admire dans tous les ouvrages de ce grand sculpteur, est déposée au Musée des Petits-Augustins.

Sur la porte d'entrée du monastère, du côté du quai, la statue de la Vierge entre celles de Philippe-le-Bel et de Louis XIV (1).

La menuiserie du chœur étoit très estimée, et les stalles passoient pour un chef-d'œuvre de sculpture en bois.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans ce monastère avoient été inhumés :

Dans la petite cour, devant la porte intérieure du couvent, Raoul de Brienne, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, lequel eut la tête tranchée dans l'hôtel de Nesle, l'an 1351.

Dans l'église, Gilles de Rome, général des Augustins, mort en 1316.

Isabeau de Bourgogne, femme de Pierre de Chambely, seigneur de Neauphle, morte en 1323.

Jeanne de Valois, femme de Robert d'Artois, morte en 1363.

Jean Sapin, l'un des conseillers du parlement, qui furent pendus à Orléans par les calvinistes en 1562.

Remy Belleau, poëte français, mort en 1577 (2).

Gui du Faur, sieur de Pibrac, célèbre par ses quatrains, mort en 1584.

Près de la sacristie, sous une table de marbre, les entrailles de François de Rohan, archevêque de Lyon, et de Diane de Rohan, sa nièce, femme de François de La Tour-Landry, comte de Châteauroux, morte en 1585.

Près du grand autel, Jacques de Sainte-Beuve, fameux théologien, mort en 1677.

Dans la nef, en face de la chapelle de la Vierge, Jacques de La Fontaine, seigneur de Malgenestre, mort en 1652. Sa statue étoit adossée à un pilier (3).

Près de la chaire du prédicateur, Eustache du Caurroy, musicien célèbre du temps de Charles IX, Henri III et Henri IV, mort en 1609.

Dans la chapelle de Saint-Nicolas-de-Tolentin, Pierre Dussayez, baron de Poyer, mort en 1548.

Dans une petite chapelle, derrière celle du Saint-Esprit, le célèbre historien Philippe de La Clite de Comines, mort en 1509. — Hélène de Chambes, son épouse, et Jeanne de La Clite de Comines, leur fille, épouse de René de Brosse, comte de Penthièvre, morte en 1564 (4).

---

(1) Toutes ces statues ont été détruites, ainsi que le plus grand nombre de celles qui décoroient l'entrée des églises.

(2) L'épitaphe de ce poëte se conserve au Musée des Petits-Augustins.

(3) Ce monument a été détruit.

(4) Philippe de Comines et sa femme sont représentés sur ce monument à mi-corps, ce qui les fait supposer à genoux sur deux prie-dieu enfoncés dans le tombeau. Ces figures, en pierre de liais, et d'un gothique très grossier, sont remarquables par les couleurs et la dorure dont elles sont couvertes. Il paroît que c'étoit l'usage d'enluminer ainsi les statues dans le quinzième siècle, et les



Dans la chapelle de Charlet, Pierre de Quiqueran, évêque de Senèz, mort en 1550. On voyoit sa statue à genoux sur son tombeau (1).

Dans la chapelle suivante, Honoré Barentin, conseiller d'état, mort en 1639, et Anne Duhamel, sa femme, morte dans la même année. Leurs bustes étoient placés sur une tombe de marbre noir (2); plusieurs autres personnes de leur famille avoient été inhumées dans la même chapelle.

Dans la chapelle Saint-Charles, Charles Brulart de Léon, ambassadeur de France dans plusieurs cours de l'Europe, mort en 1649. Son buste, en marbre blanc, étoit placé sur un piédestal de marbre noir (3).

Dans la chapelle suivante, Jérôme Tuillier, procureur-général de la chambre des comptes, mort en 1633; et Élisabeth Dreux, son épouse, morte en 1619. Leur tombeau, en pierre, étoit surmonté d'un ange en marbre blanc, tenant dans ses mains une tête de mort (4).

Dans la chapelle Saint-Augustin, sur une grande table de marbre blanc étoit gravée l'épitaphe du célèbre généalogiste Bernard Chérin, mort en 1785. Son portrait, en bronze et en médaillon, étoit placé au-dessus (5).

Dans un coin de cette chapelle, deux statues, en marbre blanc, agenouillées, offroient les images de Nicolas de Grimonville, baron de l'Archant, capitaine des gardes de Henri III et Henri IV, mort en 1592, et de Diane de Vivonne, sa femme (6).

La bibliothèque, placée dans une très belle salle, étoit composée d'environ vingt-cinq mille volumes. Elle possédoit quelques manuscrits curieux, et l'on y voyoit deux beaux globes de *Coronelli.*

---

tombeaux de Paris en offrent d'autres exemples. Suivant la mode du temps, Philippe de Comines porte ses armoiries brodées sur son habit.

La figure de Jeanne de Comines est en albâtre, et couchée, les mains jointes, sur son tombeau. On remarque déjà un progrès sensible dans l'exécution de cette figure. Quoiqu'elle ait encore beaucoup de la roideur gothique, cependant plusieurs parties de la draperie sont d'une imitation vraie et d'un assez bon style. La tête présente avec beaucoup de naturel le portrait d'une personne morte. On voit enfin dans toute cette sculpture la simplicité naïve qui précède toujours les beaux temps de l'art, et semble les préparer. (Déposé aux Petits-Augustins, avec une partie des arabesques qui décoroient cette chapelle.)

(1) Ce monument n'existe plus.

(2) Ces deux bustes, d'une sculpture médiocre, sont déposés dans le même Musée.

(3) Ce buste est d'un travail sec et dur. (Déposé dans le même Musée.)

(4) Le monument de ces deux personnages a été détruit.

(5) On voit ce petit monument encastré dans un des murs du cloître des Petits-Augustins. Il est, sous tous les rapports, de la plus détestable exécution.

(6) Ces deux statues, d'une sculpture très médiocre, sont déposées dans les magasins du même Musée. (Presque tous les personnages que nous venons de mentionner avoient des épitaphes que l'on trouve rapportées très en détail dans Piganiol.)



Les religieux de ce monastère, objets particuliers de la protection de nos souverains, en avoient obtenu les distinctions les plus honorables : ils avoient été qualifiés *chapelains du roi*, et en exerçoient les fonctions, certains jours de l'année, à la Sainte-Chapelle ; ils jouissoient en outre de plusieurs autres privilèges très avantageux.. Ce fut dans leur église que Henri III institua l'ordre du Saint-Esprit, le 1er janvier 1579 ; et depuis elle fut désignée pour toutes les cérémonies de cet ordre (1). Ce prince y reçut celui de la Jarretière en 1585, et y établit sa fameuse confrérie des Pénitents. Elle avoit été choisie par le parlement pour la procession générale qui se faisoit tous les ans en mémoire de la réduction de Paris sous Henri IV. Le clergé de France tenoit ses assemblées dans le couvent, et dans diverses occasions le parlement, la chambre des comptes, le châtelet et des commissaires du conseil y ont aussi tenu des séances, etc. Enfin cinq salles, que les curieux ne manquoient pas de visiter, étoient destinées aux chevaliers du Saint-Esprit, et décorées de leurs portraits. Leurs archives y étoient déposées.

Cette maison servoit de collège aux religieux des quatre provinces de l'ordre (2). Elle a fourni, dans tous les temps, des sujets recommandables

(1) Dans les salles où s'assembloient les Chevaliers on voyoit les portraits de tous ceux qui y avoient été reçus depuis l'origine de l'institution.

(2) Le premier chant du Lutrin offre le vers suivant, dans le discours de la Discorde :

« J'aurai fait soutenir un siège aux Augustins ! »

Ce qu'il est impossible d'entendre si l'on ne connoît l'anecdote suivante, publiée par M. Brossette.

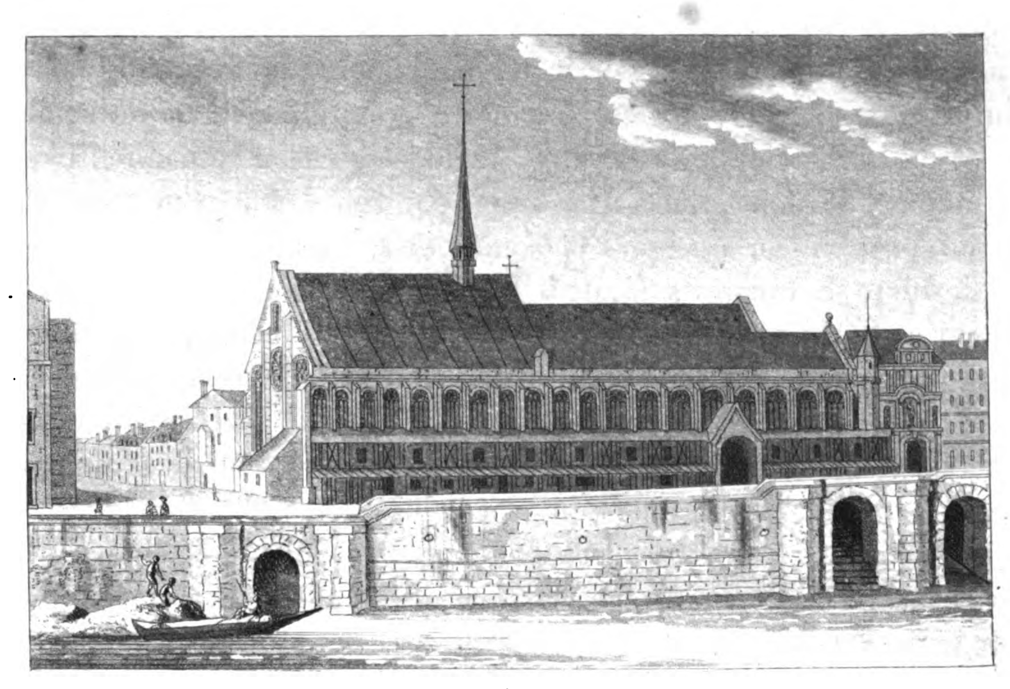
« Les Augustins de ce couvent nommoient, tous les deux ans, en chapitre, trois de leurs religieux bacheliers, pour faire leur licence en Sorbonne, où ils avoient trois places fondées à cet effet. En 1658, le P. *Célestin Villiers*, prieur de ce couvent, voulant favoriser quelques bacheliers, en fit nommer neuf pour les licences suivantes. Ceux qui s'en virent exclus par cette élection prématurée se pourvurent au parlement, qui ordonna que l'on feroit une autre nomination en présence de quelques uns de ses membres, qu'il désigna : les religieux refusèrent d'obéir ; et la cour se vit obligée d'employer la force pour faire exécuter son arrêt. Tous les archers furent mandés ; on investit leur maison, et l'on essaya d'en enfoncer les portes ; mais ce fut inutilement, parceque ces pères, prévoyant ce qui alloit arriver, les avoient fait murer. Les archers se virent donc forcés de tenter d'autres moyens, et tandis que les uns montoient sur les toits des maisons voisines pour tâcher de pénétrer dans le couvent, d'autres travailloient à faire une ouverture dans les murailles du jardin, du côté de la rue Christine. Alors les Augustins, qui avoient fait provision d'armes de toute espèce, sonnèrent le tocsin, se mirent en défense, et commencèrent à tirer d'en bas sur les assiègeants. Ceux-ci tirèrent à leur tour sur les moines, dont deux furent tués et plusieurs blessés. Cependant la brèche étant devenue praticable, ces pères, dans un danger aussi imminent, osèrent y apporter le saint sacrement, espérant que l'aspect de cet objet vénérable gla-

par leurs vertus, des théologiens éclairés, d'habiles prédicateurs, et des écrivains distingués (1).

---

ceroit tout à coup le courage des assiégeants; mais voyant qu'on n'en continuoit pas moins de tirer sur eux, ils demandèrent à capituler, et l'on donna des otages de part et d'autre. Le premier article de la capitulation portoit qu'ils auroient la vie sauve, à condition qu'ils abandonneroient la brèche, et ouvriroient leurs portes. Les commissaires du parlement étant entrés dans le monastère, firent sur-le-champ arrêter et conduire à la Conciergerie onze religieux. Mais vingt-sept jours après, le cardinal Mazarin, ennemi du parlement, les fit mettre en liberté, et reconduire à leur couvent dans les carrosses du roi. Leurs confrères allèrent les recevoir en procession, des palmes à la main, chantant le *Te Deum* et sonnant toutes les cloches.

(1) L'église et le couvent des Grands-Augustins ont été entièrement démolis. Sur l'espace qu'ils occupoient on a élevé une halle pour la vente du gibier et de la volaille.



Les Grands Augustins.

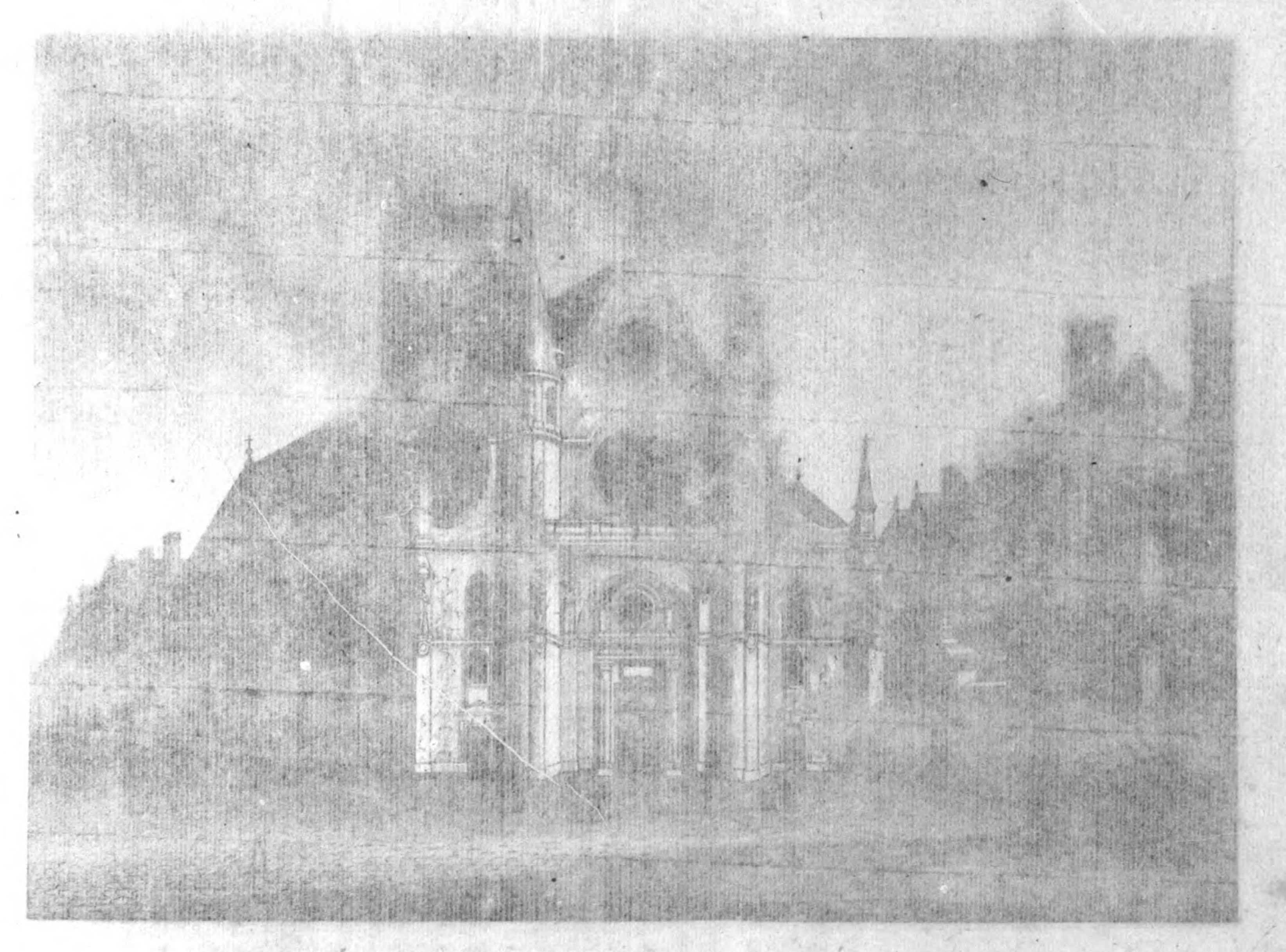
LA COMMUNAUTÉ DES FRÈRES CORDONNIERS.

Cette association fut formée, en 1645, par les soins du baron de *Renti.* Ce vertueux gentilhomme, animé de la charité la plus ardente et d'un zèle infatigable pour les progrès de la religion, avoit déjà procuré des instructions chrétiennes aux pauvres passants qu'on retiroit à l'hôpital Saint-Gervais ; il voulut associer au même bienfait les artisans que l'ignorance et les mauvaises mœurs, qui en sont la suite, entraînoient à profaner le dimanche et les fêtes par leurs débauches, et à mener en tout une vie grossière et scandaleuse. Pour arriver à un but aussi louable, il ne dédaigna point de s'associer un cordonnier du duché de Luxembourg, nommé *Henri-Michel Buch.* La probité intacte de cet homme, son exactitude à remplir ses devoirs, sa douceur et son humanité l'avoient fait nommer le *bon Henri.* Encouragé par son vertueux protecteur, il parvint à rassembler quelques personnes de son état qui parurent disposées à suivre ses exemples. M. de Renti, conjointement avec M. Coquerel, docteur de Sorbonne, leur donna des règlements, et la petite communauté commença ses exercices. Les tailleurs se joignirent à eux peu de temps après ; mais depuis ces deux communautés se séparèrent, et continuèrent, chacune de leur côté, à observer ces statuts qu'elles avoient adoptés, ce qui s'est pratiqué exactement jusque dans les derniers temps. Ils travailloient et mangeoient en commun, récitoient certaines prières à des heures réglées, ne chantoient que des psaumes ou des cantiques, et donnoient aux pauvres tout le superflu de leurs profits (1).

(1) Cette communauté a existé jusqu'au moment de la révolution.



VUE EXTÉRIEURE de l'Eglise SAINT ANDRÉ DES-ARCS.



VUE EXTÉRIEURE de l'Eglise SAINT ANDRÉ DES-ARCS.

L'ÉGLISE PAROISSIALE

DE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS.

Nous avons déjà raconté succinctement les débats qui s'élevèrent entre l'abbé de Saint-Germain et l'évêque de Paris (1), à l'occasion de la nouvelle clôture que Philippe-Auguste avoit fait élever au midi de sa capitale. Pierre de Nemours, qui gouvernoit alors l'église de Paris, saisit avec ardeur cette occasion de faire revivre, sur la portion du territoire de l'abbaye Saint-Germain que l'on venoit de renfermer dans la ville, des prétentions que ses prédécesseurs avoient plusieurs fois tenté de faire valoir, mais toujours inutilement, soit qu'on respectât en ceci la mémoire de saint Germain, qui avoit lui-même exempté cette abbaye de la juridiction épiscopale, soit qu'on voulût arrêter l'ambition des évêques, qui alors ne connoissoit plus de bornes. Le chapitre de Notre-Dame s'unit au prélat pour réclamer la juridiction de l'église mère sur tout ce qui se trouvoit compris dans la nouvelle enceinte; et l'archiprêtre de Saint-Séverin prétendit en même temps faire entrer toute cette partie dans sa paroisse. Jean de Vernon, alors abbé de Saint-Germain, ses religieux et le curé de Saint-Sulpice s'y opposèrent, et réclamèrent l'autorité du souverain pontife; mais malheureusement pour eux ils n'attendirent point sa décision, et consentirent à remettre à des arbitres le jugement de cette affaire. Ceux-ci, par leur sentence du mois de janvier 1210, prononcèrent en faveur de l'évêque, à qui ils accordèrent toute juridiction dans la ville, ne la conservant à l'abbé que hors des murs; mais par une sorte de compensation, ils déclarèrent que cet abbé continueroit de jouir de la justice dans tout son territoire, soit dans la paroisse de Saint-Séverin, soit au dehors; et par le même acte on lui accorda la faculté de faire construire, dans l'espace de trois ans, une ou deux églises paroissiales, et d'en nommer les

(1) Voyez tome I[er], page 218.

curés (1). En conséquence de cette transaction, Jean de Vernon fit bâtir les églises de Saint-André et de Saint-Côme : elles furent achevées en 1212, et les abbés eurent la nomination de ces deux cures jusqu'en 1345, qu'elle fut cédée à l'Université.

Tous nos historiens prétendent qu'au lieu même où fut bâtie l'église Saint-André étoit, au sixième siècle, une chapelle de *Saint-Andéol;* et en effet il en est fait mention dans la charte de fondation de Saint-Germain en 558, et dans une vie de *saint Doctrovée*, écrite par Gislemar vers la fin du onzième siècle. Cependant l'abbé Lebeuf et Jaillot combattent cette opinion, et les raisons sur lesquelles ils établissent leur doute sont soutenues de plus de recherches et d'érudition que n'en mérite une question aussi peu importante. Les recherches qu'a faites ce dernier critique sur l'origine du surnom de cette église sont sans doute plus utiles et plus curieuses : il prétend que d'abord elle n'en eut point, et qu'en effet cette addition étoit inutile, puisqu'elle étoit alors, et qu'elle a été jusqu'à la fin la seule basilique qui existât sous l'invocation de cet apôtre. En 1220 elle est appelée dans un acte *S. Andreas in Laaso;* en 1254, 1260, 1261, 1274, on lit *S. Andreas de Assiciis*, *de Arciciis*, *de Assibus*, *de Arsiciis;* et *S. Andreas* sans aucun surnom dans la transaction passée, en 1272, entre Philippe-le-Hardi et l'abbaye Saint-Germain. Il est vrai qu'un titre de 1284 l'offre pour la première fois avec le surnom *de Arcubus;* mais comme les noms de *Assiciis* et *Arciciis* ont été donnés au territoire de Laas dès 1194, ce critique ne doute point que le nom *des Arcs* ne vienne originairement de ce nom de *Laas*, qu'on a successivement altéré et corrompu ; il réfute du reste les conjectures de D. Félibien et de l'abbé Lebeuf, qui veulent que le vrai surnom soit des *Ars*, et qui prétendent en trouver l'origine dans l'incendie fait par les Normands de tous les dehors de la Cité, et principalement des édifices bâtis sur la rive méridionale, qui étoit alors très peuplée.

A l'égard des autres explications hasardées sur cette étymologie, lesquelles supposent que le surnom des *Arts* a été donné à cette église parcequ'elle

---

(1) L'évêque fut tenu de lui payer 40 sous de rente pendant lesdites trois années. Quant au curé de Saint-Sulpice, pour le dédommager de la perte des dîmes que lui causoit ce retranchement, l'abbé de Saint-Germain eut l'option de lui payer 40 sous de rente tant qu'il vivroit, ou de lui faire donner chaque jour un pain blanc et une pinte de vin, tels qu'on les donnoit à ses religieux.

étoit à l'entrée de l'Université ; des *Arcs*, parcequ'on fabriquoit autrefois des armes de cette espèce dans son voisinage, ou qu'il y avoit, à peu de distance, des arcades et un jardin dans lequel on s'exerçoit à tirer de l'arc, elles ne paroissent avoir aucun fondement, et ne méritent pas d'être sérieusement réfutées (1).

L'église de Saint-André offroit, comme tous les monuments gothiques de Paris, des constructions de diverses époques, et de différents caractères. Le fond du sanctuaire annonçoit un gothique du commencement du treizième siècle, le reste étoit bien postérieur, et le portail avoit été reconstruit, ainsi que beaucoup d'autres parties, en 1660, sur les dessins d'un architecte nommé *Gamard.* La tour pouvoit avoir été bâtie en 1500, et l'on y voyoit encore au dehors de l'escalier la marque des coups de mousquets qu'on y avoit tirés au temps des troubles de Paris. Les niches et statues qui ornoient sa partie latérale le long de la rue du Cimetière ne pouvoient pas avoir été faites avant le seizième siècle.

Il est remarquable que cette église étoit, avec celle de Saint-Sulpice, le seul monument de ce genre qui ne fût pas attaché à des maisons particulières. Elle étoit isolée et bordée de passages publics sur ses quatre côtés.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS.

TABLEAUX.

Dans le chœur, dix tableaux, dont quatre qui représentent les évangélistes, étoient de la main de *Restout;* le cinquième, par *Hallé*, offroit une image de saint André; les cinq autres étoient d'un peintre nommé *Samson.*

Dans les deux petites chapelles attenant la grille du chœur, un saint Pierre et une sainte Geneviève; par *Jeaurat.*

Au-dessus de la chaire du prédicateur, un saint André, sans nom d'auteur, lequel avoit servi de modèle, dans les derniers temps, au dessin de la bannière (2).

---

(1) Quelques auteurs, pour autoriser cette dernière dénomination, ont établi dans ce quartier une manufacture entière d'armes. Près de Saint-André on faisoit, disent-ils, les *Arcs;* dans la rue de la Vieille-Bouclerie on forgeoit les *boucliers*, et les flèches se faisoient dans la rue des *Sajettes.* Nous ferons voir que la rue de la Vieille-Bouclerie avoit un autre nom, et que celle du Cimetière-Saint-André n'a jamais été nommée des *Sajettes* ou *Sagettes*, mais des *Sachettes*, nom d'une communauté de pauvres filles qui s'y étoient établies.

(2) Sur l'un des vitraux de l'église, on voyoit une peinture singulière, représentant Jésus-Christ foulé

SCULPTURES.

Dans la chapelle de la Vierge, sa statue en marbre; par *Francin*.

Au-dessus de l'œuvre, un médaillon en marbre représentant saint André, donné à cette église par Armand Arouet, frère de Voltaire.

Attenant l'œuvre, un petit monument représentant la Religion qui foule aux pieds un cadavre ou squelette embarrassé dans son linceul, et arraché de son tombeau, sur lequel elle est assise (1).

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés :

En entrant dans le chœur, Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti, morte en 1672 (2).

Louis-Armand de Bourbon, prince de Conti, son fils aîné, mort en 1685.

François-Louis de Bourbon, prince de Conti, son second fils, mort en 1709 (3).

Dans la nef, auprès de l'œuvre, Jean-Baptiste Ravot d'Ombreval, conseiller du roi, etc., mort en 1699.

Gilbert Mauguin, président en la cour des monnoies, mort en 1674.

Dans la chapelle de MM. de Thou, Christophe de Thou, premier président du parlement, mort en 1582 (4).

Jacques-Auguste de Thou, président à mortier au parlement de Paris, historien célèbre, mort en 1617 (5).

---

comme des raisins par un pressoir, avec cette sentence d'Isaïe en caractères gothiques du seizième siècle : *Quare rubrum est indumentum tuum? Torcular calcavi solus.*

(1) Ce monument, exécuté seulement en plâtre, a été démoli lors de la destruction de l'église.

(2) Le mausolée élevé à cette princesse offroit une figure de demi-bosse en marbre blanc, accompagnée des attributs qui caractérisent la Foi, l'Espérance et la Charité. Ce monument, exécuté par *Girardon*, a été détruit pendant la révolution.

(3) Le tombeau de ce prince étoit surmonté d'un grand bas-relief représentant une *Minerve* appuyée d'une main sur un lion, et de l'autre soutenant son portrait en médaillon. Ce monument, dont la composition est inconvenante, et l'exécution de la dernière médiocrité, est déposé aux Petits-Augustins.

(4) Le buste de ce grand magistrat est placé aux Petits-Augustins, dans un renfoncement circulaire qui se trouve au milieu d'une espèce de décoration faite avec les débris de la chapelle que sa famille possédoit à Saint-André-des-Arcs. La tête est traitée avec beaucoup de chaleur et de vérité. C'est un morceau de sculpture très recommandable. Les génies et les vertus qui l'accompagnoient ont été détruits ainsi que les armoiries.

(5) Au bas de la décoration dont nous venons de parler, et sur une tombe ornée d'un bas-relief, en bronze, est la statue de cet homme illustre. Il est représenté à genoux devant un prie-dieu, revêtu d'un grand manteau fourré d'hermine. Le bas-relief présente plusieurs figures allégoriques, entre lesquelles on distingue la Justice et la muse de l'histoire transmettant le nom de Jacques-Auguste de

Marie de Barbançon Cani, sa première femme, morte en 1601.

Gasparde de La Châtre, sa seconde femme, morte en 1627 (1).

Dans la chapelle Saint-Antoine, Pierre Séguier, président au parlement de Paris, mort en 1580.

Pierre Séguier, son petit-fils, maître des requêtes, mort en 1638 (2).

Dans d'autres parties de la nef et des chapelles avoient été inhumés plusieurs autres personnages distingués, tels que:

André Duchesne, célèbre par ses recherches sur l'histoire de France, mort en 164c.

Pierre d'Hozier, savant généalogiste, mort en 1660.

Robert Nanteuil, très habile graveur, mort en 1678.

Le Nain de Tillemont, l'un des plus savants ecclésiastiques de son temps, mort en 1637.

Louis Cousin, président en la cour des monnoies, et de l'académie française, mort en 1707.

Antoine Houdard de La Mothe, de l'Académie française, mort en 1731.

Claude Léger, curé de cette paroisse, personnage recommandable par sa charité et par ses vertus (3).

Joli de Fleuri, procureur-général du parlement.

L'abbé Le Batteux, littérateur distingué, mort en 1780 (4).

Thou à la postérité. Toute cette sculpture, exécutée par *François Anguier*, est d'une bonne exécution, et peut être comptée parmi les meilleurs ouvrages de cet habile artiste *.

(1) Les statues de ces deux dames, exécutées, la première par *Barthélemi Prieur*, la seconde par *Anguier*, sont placées sur deux piédestaux en avant du monument de leur époux. Ces sculptures sont également dignes d'éloges, tant pour la pose que pour l'exécution.

(2) Son buste est aussi conservé aux Petits-Augustins; c'est de la sculpture la plus médiocre. On voit dans le même Musée des débris de la chapelle de cette famille, parmi lesquels on remarque deux anges en albâtre, exécutés avec beaucoup de sentiment, et dont le faire annonce l'école de Jean Goujon.

(3) La reconnoissance de ses paroissiens avoit élevé à ce pasteur respectable un monument qui a été détruit pendant les jours révolutionnaires. Il y étoit représenté revêtu d'une aube et d'une étole, et descendant avec calme au tombeau, appuyé sur la Religion. La Charité éplorée étoit assise au bas du sarcophage. Derrière la grotte qui renfermoit sa tombe, un groupe de fidèles sembloit pleurer une mort si regrettable; le tout étoit surmonté d'une pyramide, symbole de l'immortalité. Ce mausolée avoit été exécuté en stuc par M. *Delaître*.

(4) Son monument se compose d'un bas-relief en marbre blanc, où l'on voit une femme éplorée, à genoux et s'appuyant sur une urne cinéraire. Un médaillon suspendu à une pyramide qui s'élève au-dessus de cette composition offre le portrait de ce littérateur, avec cette simple inscription: *Amicus amico*. Le tout exécuté par un sculpteur nommé *Broche*. (Déposé aux Petits-Augustins.)

* Sous le bas-relief étoient placées deux cariatides d'un très beau travail, et exécutées par le même sculpteur. On les voit également au Musée des Petits-Augustins, mais attachées au tombeau du commandeur de Souvré. Il ne se peut rien imaginer de plus absurde et de plus inconvenant que cette idée de composer des monuments avec les débris d'autres monuments, et c'est cependant le spectacle choquant qui se présente aux yeux à chaque pas que l'on fait dans ce Musée, dont l'arrangement présente tous les caractères de l'ignorance, de la prétention et du mauvais goût.

Dans le cimetière :
Charles du Moulin, savant jurisconsulte, mort en 1566.
Henri d'Aguesseau, père du chancelier, mort en 1716.

CIRCONSCRIPTION.

Le territoire de la paroisse Saint-André commençoit dans la rue Hautefeuille, au coin de celle du Battoir. Il renfermoit tout le carré formé par un des côtés de cette rue et par la rue entière des Poitevins. Il continuoit ce même côté gauche de la rue Hautefeuille jusqu'à l'église. Au-delà il renfermoit tout le côté gauche de la rue Saint-André, depuis le chevet de l'église jusqu'à la place du Pont-Saint-Michel, le côté gauche de cette place et la moitié des maisons bâties sur le pont du même côté. De là, en revenant au quai des Augustins, cette paroisse avoit la rue de Hurepoix et tout le quai jusqu'au collège des Quatre-Nations exclusivement, espace dans lequel étoit comprise une grande partie de la rue Guénégaud. Elle avoit aussi les rues de Nevers et d'Anjou en entier, et presque toute la rue Dauphine.

Elle embrassoit en outre la rue Contrescarpe, partie de la rue Saint-André jusqu'au chevet de l'église, ce qui renfermoit, du côtéde la rivière, les rues Christine, des Augustins, de Savoie, Pavée, Gilles-Cœur, de l'Hirondelle; de l'autre, celle de l'Éperon en entier, le cul-de-sac de la Cour-de-Rohan, et enfin la rue du Cimetière-Saint-André.

Parmi plusieurs chapelles fondées dans cette église, et dont l'abbé Lebeuf a donné le détail, il falloit remarquer celle de Saint-Nicolas, la plus grande et la plus riche de l'église, laquelle reconnoissoit pour fondateur le fameux Jacques Cottier, médecin de Louis XI.

Hospice de charité de la paroisse Saint-André-des-Arcs.

Cet hospice, fondé par le dernier curé de cette paroisse, M. *Desbois de Rochefort*, étoit situé dans la rue des Poitevins, et consacré au service des pauvres malades de son arrondissement. Ils y étoient reçus au nombre de huit, quatre hommes et quatre femmes. On y faisoit aussi travailler les petites filles indigentes de la paroisse, au nombre de vingt-cinq; et tous ces soins étoient remplis par quatre sœurs de la Charité, qui trouvoient encore le temps de visiter les malades du dehors et de faire les petites écoles.

VUE EXTÉRIEURE de l'Eglise de SAINT SEVERIN.

[illegible] qui [illegible]

[illegible] quartier [illegible]

[illegible] qui [illegible]

[illegible] qui p[illegible] [illegible]

[illegible] d'[illegible] de [illegible]

[illegible] nom [illegible] plusieurs [illegible] cité, [illegible]

[illegible] deux églises dans des ter[illegible]

[illegible] s'il faut choisir [illegible]

[illegible] de cette église [illegible]

[illegible] [illegible] peu de [illegible] able [illegible]

ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-SÉVERIN.

Il n'est point de monument dont l'origine soit plus incertaine, et ait produit plus d'opinions diverses parmi nos historiens. Les uns prétendent que cette église occupe la place d'une chapelle dédiée sous le nom de saint *Clément*, pape; d'autres veulent qu'elle ait été, dès sa fondation, sous le nom de saint *Séverin* d'Agaune, que Clovis fit venir à Paris afin d'obtenir par son intercession la guérison d'une maladie grave dont il étoit tourmenté depuis deux années. Ceux-ci croient, au contraire, que ce fut un pieux solitaire, lequel portoit le même nom, et s'étoit retiré, du temps de Childebert Ier, dans une cellule près de la porte méridionale, qui fit construire cette chapelle sous le titre déjà énoncé du pape saint Clément. Ceux-là conjecturent que cette église n'étoit qu'un baptistère ou chapelle de Saint-Jean-Baptiste, dépendante du monastère ou basilique de Saint-Julien-le-Pauvre. Enfin il en est qui pensent que c'est à la place de cette église qu'existoit autrefois un monastère de Saint-Séverin, et qu'il y avoit un peu plus loin une chapelle de Saint-Martin. Nous avons déjà réfuté cette dernière opinion, en parlant, dans le dixième quartier, de la basilique de Saint-Laurent. Parmi les autres il en est plusieurs qui ne méritent aucune attention, parcequ'elles ne sont soutenues d'aucune autorité. Par exemple, le culte de saint Clément n'a été public en France que long-temps après la mort de saint Séverin le solitaire; il n'y a pas un seul titre qui puisse faire seulement soupçonner que l'église Saint-Séverin ait été une dépendance de Saint-Julien-le-Pauvre, ni qu'elle lui ait servi de baptistère; et plusieurs actes, tels que le diplôme de Henri Ier, que nous avons plusieurs fois cité, semblent prouver le contraire, en parlant de ces deux églises dans des termes qui supposent une parfaite égalité. Enfin, s'il faut choisir entre les deux seules opinions vraisemblables, que le titulaire de cette église est ou saint Séverin d'Agaune ou saint Séverin *le solitaire*, le peu de séjour que le premier fit à Paris semble devoir

faire pencher la balance en faveur du second, qui y demeura long-temps, édifiant ses habitants par l'exemple et le spectacle de ses vertus. La charte de Henri Ier qui désigne cette église sous le nom de Saint-Séverin-*le-Solitaire* vient à l'appui de cette opinion, et dans les dernières années de la monarchie on en avoit été tellement frappé que sa fête y étoit célébrée avec toutes les solennités usitées pour les saints titulaires, quoique le nom plus fameux de l'abbé d'Agaune eût fait prévaloir depuis long-temps son culte dans cette église.

Jaillot, qui adopte cette idée, pense qu'après la mort de ce saint homme on aura bâti sur son tombeau une chapelle, dont la dévotion des fidèles rendit bientôt l'accroissement nécessaire. Elle aura ensuite éprouvé, comme beaucoup d'autres édifices, les fureurs des Normands dans le neuvième siècle. C'est alors que le corps du saint fut levé, et qu'on transporta ses reliques à la cathédrale, où elles sont restées. Cependant il y a apparence que l'église où jusque-là elles avoient été conservées n'avoit point été entièrement détruite par ces barbares, puisqu'elle est énoncée dans la charte de Henri Ier au nombre de celles qu'il donne à l'église de Paris. Il est présumable qu'elle fut rebâtie après le décès du prêtre Girauld (1), auquel on en avoit laissé la jouissance sa vie durant, et que la population de ce quartier s'étant rapidement augmentée, l'église fut érigée en cure, avec le titre d'*archiprêtre* pour celui qui la desservoit, titre qui lui donnoit la prééminence sur tous les curés de son district (2). Quoi qu'il en soit, l'acte le plus ancien qui fasse mention de la cure de Saint-Séverin est de 1210 (3).

Cette église a été rebâtie et agrandie à différentes époques. Dès l'an 1347 le pape Clément VI avoit accordé des indulgences pour faciliter sa reconstruction. Elle fut augmentée en 1489, et le 12 mai de cette année

(1) Voyez page 329.

(2) Elle avoit été pendant long-temps presque l'unique paroisse de tout le canton méridional de Paris, puisque les paroisses Saint-André, Saint-Côme, Saint-Étienne, Saint-Sulpice et Saint-Jacques n'existoient pas encore.

(3) C'est une sentence arbitrale rendue entre l'évêque, son chapitre et l'archiprêtre de Saint-Séverin d'une part; l'abbé de Saint-Germain, ses religieux et le curé de Saint-Sulpice de l'autre, pour la fixation de la juridiction spirituelle de l'abbaye Saint-Germain, et celle de l'étendue de la paroisse Saint-Séverin.

on posa la première pierre de l'aile droite et des chapelles qui sont derrière le sanctuaire (1). Les autres parties, telles que la tour, la nef et le chœur étoient plus anciennes d'un siècle environ, et d'un gothique assez délicat. L'abbé Lebeuf prétend que ses vitraux étoient les premiers où l'on eût dessiné des armoiries de famille (2).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-SÉVERIN.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, une copie de la cène de *Philippe de Champagne*.

Dans une chapelle, un saint Joseph et une sainte Geneviève; de la main de ce peintre.

Dans la chapelle des Brinons, saint Pierre délivré de sa prison; par *Bosse*.

Dans la chapelle Saint-Michel, cet archange; par *Monnet*.

Dans la chapelle des Fonts, le baptême de Notre Seigneur; sans nom d'auteur.

SCULPTURES.

Dans la chapelle du cimetière, le buste en marbre du célèbre Étienne Pasquier.

Au sixième pilier du côté de la rue, une vierge en bois placée à mi-corps dans une chaire de prédicateur. Dans cet endroit étoit autrefois une chapelle de la Vierge (3).

La décoration du maître-autel, composée de huit colonnes de marbre, coupole, ornements en bronze dorés, etc., avoit été exécutée par *Baptiste Tuby*, d'après les dessins de *Le Brun*.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans cette église ont été inhumés:

Étienne Pasquier, avocat-général de la chambre des comptes, estimé pour ses recherches sur l'histoire de France, mort en 1615.

Scévole et Louis de Sainte-Marthe, frères jumeaux, et tous les deux historiographes de France, morts, le premier en 1650, le second en 1656.

Louis Moréri, auteur du Dictionnaire qui porte ce nom, mort en 1680.

Eustache Le Noble, écrivain fécond, et plus célèbre par ses aventures que par ses écrits, mort en 1711.

Louis-Élie Dupin, docteur de Sorbonne, auteur de plusieurs ouvrages, mort en 1719.

Pierre Grassin, conseiller du roi, fondateur du collège des Grassins.

---

(1) Ce sanctuaire a été bâti sur l'emplacement d'un hôtel acheté par la fabrique, et qui avoit appartenu à l'abbé et aux religieux des Eschallis, ordre de Cîteaux, diocèse de Sens.

(2) L'église Saint-Séverin a été rendue au culte.

(3) Ces sculptures ne se trouvent point au Musée des Petits-Augustins.



Dans la chapelle des Brinons, plusieurs membres de cette famille, à commencer par Yves Brinon, examinateur, de par le roi, au châtelet de Paris, et procureur au parlement, mort en 1529. La famille des Gilbert-de-Voisins avoit aussi sa sépulture dans cette chapelle, etc., etc.

Dans le cimetière avoit été inhumé le marquis de Ségur, gouverneur du pays de Foix, etc., mort en 1737.

Au milieu de ce cimetière on voyoit autrefois un tombeau élevé, fermé par une grille de fer, sur lequel étoit la figure d'un homme couché, soutenant sa tête avec sa main, et le coude appuyé sur des livres. Ce tombeau renfermoit le corps d'un jeune seigneur allemand nommé Ennon, gouverneur de la ville de Emda, et qui mourut à Paris en 1545 dans le cours de ses études (1).

CIRCONSCRIPTION.

L'étendue de cette paroisse présentoit une forme oblongue, accompagnée de quelques branches. Le corps principal se composoit du petit Châtelet, des rues du Petit-Pont, Saint-Julien-le-Pauvre, du Plâtre, de la Parcheminerie, des Prêtres, de Boute-Brie, du Foin, des Maçons, auxquelles il falloit ajouter la place de Sorbonne, la rue Neuve-de-Richelieu, les rues Serpente, Percée, Poupée, Mâcon, de la Bouclerie, de la Huchette, Zacharie et Saint-Séverin.

Les branches se formoient des rues qui n'entroient qu'en partie dans cette paroisse, et qui en marquoient les limites; savoir, partie du côté gauche et du côté droit de la rue de la Bûcherie et de la rue Galande; le côté droit de la rue des Anglais; partie de la rue des Noyers; les deux côtés de la rue Saint-Jacques dans une certaine étendue; le couvent des Mathurins et quelques maisons dans la rue du même nom; deux maisons dans la rue de Sorbonne; la rue de la Harpe à gauche, jusqu'à la rue Neuve-de-Richelieu, à droite jusqu'à la rue Serpente; partie des rues d'Enfer, de Hautefeuille et Saint-André-des-Arcs; une seule maison dans la rue Sarrasin.

Il y avoit dans cette église un assez grand nombre de chapelles fondées

---

(1) Ce fut dans ce cimetière, et dans l'année 1474, que les médecins et chirurgiens de Paris firent, pour la première fois, l'opération de la pierre, que jusqu'alors on n'avoit osé tenter sur un homme vivant. L'essai s'en fit sur un franc-archer qui venoit d'être condamné à la potence pour vol. Elle réussit très bien « Il fut recousu, et par l'ordonnance du roi, très bien pansé, et tellement qu'en « quinze jours il fut guéri, et eut rémission de ses crimes sans dépens, et il lui fut même donné de « l'argent. »

à diverses époques, et dont l'abbé Lebeuf a donné le détail. Ce même auteur prétend que c'est une des premières églises de Paris où l'on ait vu des orgues : il y en avoit dès le règne du roi Jean (1).

LES RELIGIEUX DE LA SAINTE-TRINITÉ

DE LA RÉDEMPTION DES CAPTIFS,

DITS LES MATHURINS.

CET ordre fut institué par Jean *de Matha* et par Félix *de Valois*, ainsi nommé du lieu de sa naissance ou de celui de sa demeure. La pieuse simplicité d'un ancien historien a voulu répandre sur l'origine de cette fondation quelque chose de miraculeux, l'appuyer sur des visions, sur des révélations dont nous croyons inutile de parler. Il est plus vraisemblable qu'il dut son établissement à la pitié qu'inspira aux deux fondateurs l'état malheureux auquel étoient réduits les chrétiens que le mauvais succès des croisades avoit rendus esclaves des Sarrasins. Jean de Matha conçut le premier le projet de consacrer sa vie à chercher les moyens de racheter ces pauvres captifs, et Félix de Valois, à qui il le communiqua, s'associa avec transport à une aussi charitable entreprise. Une bulle du pape Innocent III autorisa, en 1198, le nouvel institut; une seconde le confirma en 1199,

(1) Avant qu'on eût refait la porte de cette église du côté de la rue Saint-Séverin, on en voyoit une très ancienne, et presque entièrement couverte de fers de cheval. Une tradition disoit que cette entrée ayant été ouverte sur l'emplacement d'une maison qui appartenoit à un maréchal ferrant, emplacement dont il fit généreusement don à la fabrique, ces fers avoient été placés pour conserver le souvenir de ce bienfait. Jaillot, qui rejette cette explication comme un bruit populaire dépouillé de tout fondement, pense qu'ils avoient été successivement attachés à cette porte par des voyageurs, en l'honneur de saint Martin, l'un des patrons de cette église. C'étoit un ancien usage d'invoquer particulièrement ce saint au commencement d'un voyage. Ceux qui faisoient cette dévotion attachoient un fer de cheval à la chapelle ou au portail de l'église; souvent même ils poussoient la superstition jusqu'à faire marquer les chevaux avec la clef de Saint-Martin, pour les préserver de tout accident.

et, dix ans après, ce même pontife donna à Jean de Matha la maison et l'église de Saint-Thomas sur le mont Célius. Cet ordre, qui ne tarda pas à s'introduire en France, s'y étendit par la protection de Philippe-Auguste et par les libéralités de plusieurs personnages d'une haute distinction. Gaucher III de Chastillon donna d'abord à ces religieux un terrain propre à bâtir un monastère; mais le nombre de ceux qui se présentoient pour embrasser la règle nouvelle devenant trop considérable pour qu'il leur fût possible de se loger dans un lieu aussi resserré, ce seigneur ajouta au don qu'il leur avoit déjà fait celui du lieu même où les deux fondateurs avoient concerté ensemble pour la première fois le dessein de racheter les captifs. Cet endroit nommé *Cerfroid* est situé entre Gandelu et la Ferté-Milon, sur les confins du Valois.

On ne sait point précisément en quelle année les Trinitaires vinrent s'établir à Paris, mais on voit par un acte de l'année 1209 qu'à cette époque ils y avoient déjà une maison. Ils occupoient un hôpital ou aumônerie appelée de *Saint-Benoît*; et un acte capitulaire de leur chapitre général, tenu à Cerfroid en 1230, semble prouver qu'ils devoient cette demeure à la libéralité de l'évêque et du chapitre de Paris. La chapelle de cette aumônerie étoit sous le titre de *Saint-Mathurin*, dont elle possédoit quelques reliques: c'est de là que les religieux de la Sainte-Trinité en prirent le nom, qu'ils communiquèrent ensuite à la rue dans laquelle ils demeuroient et à toutes les maisons de leur ordre établies en France.

Les bâtiments de cette maison furent augmentés peu à peu par les libéralités de saint Louis et de Jeanne, fille du comte de Vendôme, ainsi que par les acquisitions successives que firent les religieux. Le cloître, construit en 1219 par les soins d'un de leurs ministres (1), fut rebâti vers la fin du quinzième siècle par Robert *Gaguin*, qui étoit aussi ministre ou général de l'ordre. Il fut encore reconstruit vers la fin du dix-huitième siècle. Ce même général avoit aussi fait rebâtir, agrandir et décorer l'église, dont l'ancien portail élevé en 1406 étoit tourné du côté de la rue Saint-Jacques. Il fut détruit en 1610 pour élargir la rue, et en 1613 on acheva les bâtimens qui jusqu'alors étoient restés imparfaits. On n'y entroit alors que par une petite porte qui a subsisté jusqu'aux derniers temps dans la

(1) C'est ainsi que l'on nommoit le général des Mathurins.

rue des Mathurins. Enfin on construisit en 1729 un nouveau portail et une cour fermée par une grille (1).

L'Université tenoit ses assemblées dans une salle de cette maison depuis le treizième siècle. Mais elle les transféra en 1764 au collège de Louis-le-Grand, dont la possession venoit de lui être accordée.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES MATHURINS.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, une assomption; sans nom d'auteur. Sur les côtés, deux religieux de l'ordre, peints en grisaille, et sur les panneaux de menuiserie placés au-dessus des stalles du chœur, la vie de saint Jean de Matha et du B. Félix de Valois, en dix-neuf tableaux; par *Théodore Van-Tulden*, élève de Rubens.

Plusieurs grands tableaux placés dans la nef; sans nom d'auteurs, et exécutés aux frais de Louis Petit, général de l'ordre.

SCULPTURES.

Sur le couronnement du tabernacle, lequel étoit richement décoré de pilastres et de bronzes dorés, un ange tenant les chaînes de deux captifs agenouillés sur les angles de l'entablement.

Sur l'entablement de la grille qui séparoit la nef du chœur, deux figures d'anges; par *Guillain*.

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés:

Robert Gaguin, historien estimé du quatorzième siècle, vingtième général de l'ordre, mort en 1501 (2).

Jean de Sacro Bosco, célèbre mathématicien.

François Balduni, savant jurisconsulte.

Sur la droite du cloître de cette maison, à côté d'une petite statue de la Vierge, on trouvoit une tombe plate sur laquelle étoient représentés deux hommes enveloppés dans des suaires. Autour de la tombe on lisoit l'épitaphe suivante :

Hic subtùs Jacent Leodegarius du Moussel *de Normanid, et Olivarius* Bourgeois *de Bri-*

---

(1) Ces constructions furent faites sur l'emplacement de quelques maisons dans lesquelles on avoit placé deux étaux de boucherie et une halle aux parchemins. Les libraires avoient eu leur chambre syndicale en cet endroit depuis 1679 jusqu'en 1726. La halle avoit été accordée à l'Université dès 1291, et les Mathurins avoient obtenu le privilège de la boucherie en 1554.

(2) Sa tête, conservée dans un vase de faïence, étoit déposée à la bibliothèque du couvent.



tannid oriundi, clerici scholares, quondam ducti ad justitiam sæcularem, ubi obierunt, restituti honorificè, et hic sepulti. Anno Domini 1408 *die* 16 *mensis maii* (1).

La bibliothèque de ces chanoines réguliers étoit composée de cinq à six mille volumes, parmi lesquels il se trouvoit quelques manuscrits précieux (2).

PALAIS DES THERMES.

Dans la rue de la Harpe, et un peu en deçà des Mathurins, au fond de la cour d'une vieille maison qui avoit autrefois pour enseigne une croix de fer, on trouve le monument le plus ancien de Paris, reste d'un vaste édifice

(1) Sur une table de bronze encastrée dans la muraille, une inscription française, gravée en relief, offroit ce qui suit:

« Ci-dessous gissent Léger du Moussel et Olivier Bourgeois, jadis clercs-écoliers, étudiants en « l'Université de Paris, exécutés à la justice du roi notre sire, par le prevôt de Paris, l'an 1407, le « vingt-sixième jour d'octobre, pour certains cas à eux imposés; lesquels, à la poursuite de l'Univer- « sité, furent restitués et amenés au parvis Notre-Dame, et rendus à l'évêque de Paris, comme clercs, « et aux recteur et députés de l'Université, comme suppôts d'icelle, à très grande solennité, et de là « en ce lieu-ci furent amenés, pour être mis en sépulture, l'an 1408, le seizième jour de mai, et « furent lesdits prevôts et son lieutenant démis de leurs offices, à ladite poursuite, comme plus à plein « appert par lettres-patentes et instruments sur ce cas. Priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. Amen. »

Ces deux écoliers étoient coupables de meurtres et de vols sur le grand chemin. Le prevôt de Paris, Guillaume de Tignonville, les fit arrêter. L'Université les réclama, prétendant que cette affaire devoit être portée devant la justice ecclésiastique. Le prevôt, sans s'embarrasser de ces oppositions, fit pendre les deux criminels. L'Université cessa aussitôt tous ses exercices; et pendant plus de quatre mois il n'y eut dans Paris ni leçons ni sermons, pas même le jour de Pâques. Comme le conseil du roi ne se laissoit point ébranler, elle protesta qu'elle abandonneroit le royaume, et iroit s'établir dans les pays étrangers, où l'on respecteroit ses privilèges: cette menace fit impression. Le prevôt fut condamné à détacher du gibet les deux écoliers. Après les avoir baisés sur la bouche, il les fit mettre sur un chariot couvert de drap noir, et marcha à la suite accompagné de ses sergents et archers, des curés de Paris et des religieux. Ils furent ainsi conduits, comme le dit l'inscription, d'abord au parvis Notre-Dame, de là aux Mathurins, où le recteur les reçut de ses mains, et les fit inhumer honorablement. Le prevôt de Paris fut destitué de sa charge; mais ayant été nommé par le roi premier président de la chambre des comptes, moyennant le pardon qu'il vint demander à l'Université, il obtint qu'elle ne s'opposeroit point à son installation. (Sainte-Foix.)

(2) L'église des Mathurins a été entièrement démolie. Les bâtiments sont habités par des particuliers.

élevé du temps des Romains, et connu sous le nom de *palais des Thermes*. On ne sait pas précisément par qui ni en quel temps il fut bâti; mais il est certain que Julien l'Apostat y a demeuré, et qu'il y faisoit son séjour lorsqu'il fut proclamé empereur. Ce fut aussi quelquefois l'habitation de nos rois de la première et de la seconde race; et sa dégradation ne commença sans doute que lorsqu'ils eurent transféré leur résidence dans la Cité, et fait bâtir à la pointe de l'île le vaste bâtiment connu sous le nom de *Palais* (1).

Ce fragment d'édifice est presque carré, si l'on en excepte l'avant-salle qui précède la grande pièce. En face de l'entrée est une grande niche circulaire, accompagnée de deux autres, plus petites, moins profondes et quadrangulaires. De chaque côté les murs latéraux présentent un enfoncement dont on ignore l'objet. La salle, dont la hauteur est de quarante pieds au-dessus du sol actuel de la rue de la Harpe, se prolonge dans une dimension de cinquante-huit pieds de long sur cinquante-six de large. Elle est percée de quatre croisées, dont deux sont bouchées; la troisième ne l'est qu'à moitié; et la quatrième ouverte en forme d'arcade y introduit une belle lumière: celle-ci est pratiquée en face de l'entrée, au-dessus de la grande niche, et précisément sous le cintre de la voûte. Cette partie de l'édifice, comme dans presque tous les thermes de Rome, est faite en voûte d'arête, genre de couverture peu dispendieux et de la plus grande solidité, parce-que toutes les poussées y sont divisées, et que par conséquent il ne s'y opère aucun travail (2). Aux quatre angles on voit encore des débris de chapiteaux faits en forme de poupes de navire, lesquels servoient sans doute de couronnement à des pilastres qui ont été détruits.

(1) Les Thermes furent alors appelés le *Vieux Palais*.

(2) Si quelque chose pouvoit le démontrer, ce seroit sans doute la durée extraordinaire de cette construction, quoique tout semble concourir à sa ruine. On n'apprendra point sans étonnement que depuis un grand nombre d'années un jardin a été pratiqué, et existe encore, sur la voûte de cette salle. Un petit chemin pavé d'environ trois pieds est pratiqué dans tout son pourtour, et l'on a chargé le milieu d'une couche de terre végétale de trois à quatre pieds d'épaisseur environ, portant à nu sur les reins de la voûte d'arête dont nous avons parlé. Ainsi cette voûte reçoit continuellement les eaux pluviales et celles de l'arrosement journalier des légumes, arbres, arbustes cultivés en pleine terre sur sa surface extérieure, et n'en paroît point sensiblement altérée. Cependant elle n'est composée que d'un blocage de briques et de moellons, liés entre eux par un mortier composé de chaux et de sable de Paris.

La construction des murs de cet édifice se compose de six rangées de moellons, formant des bandes, que séparent les unes des autres quatre rangées de briques, qui chacune ont un pouce à quinze lignes seulement d'épaisseur. Les joints pratiqués entre ces briques sont également d'un pouce de largeur, de manière que les quatre briques forment avec eux une épaisseur de huit pouces. Deux rangs de briques avec les moellons placés au milieu occupent un espace d'environ quatre pieds six pouces. Les moellons ont de quatre à cinq pouces de hauteur.

Ce genre de construction étoit habituellement celui des Romains et on le retrouve dans un grand nombre d'édifices à Rome et dans toute l'Italie. Ce modèle que le temps a respecté au milieu de Paris y est malheureusement trop peu connu et mériteroit d'être imité. Il nous offre la solution de ce problème que s'étoient proposé les architectes de l'antiquité, de faire de grands et solides édifices avec des matériaux communs et de peu de valeur : c'est ce qu'on ne sait plus faire aujourd'hui.

Les murs de cette salle étoient recouverts d'une couche de stuc qui avoit trois, quatre et même cinq pouces d'épaisseur. On en voit encore quelques débris : le reste paroît avoir cédé plutôt à la main des hommes qu'aux ravages du temps.

Quelle place occupoit dans l'ensemble des Thermes de Julien cette belle salle que nous venons de décrire ? c'est ce qu'il n'est pas facile de décider en la voyant ainsi séparée de l'immense édifice (1) dont elle faisoit partie. Les thermes des anciens se composoient d'une multitude de pièces qui toutes n'étoient point destinées à l'usage des bains ; et pour assigner à celle-ci son emploi précis, il faudroit la considérer dans son rapport avec de semblables pièces des thermes de Rome ; il faudroit sur-tout rétablir, sur les indications des fondations et des ruines adjacentes, l'ensemble approximatif des salles contiguës. Le plan des Thermes n'existe dans aucun des grands ouvrages qui ont traité de cette partie des monuments antiques : la première restitution s'en trouve dans le deuxième volume des Antiquités de la France par M. Clérisseau ; et l'idée qu'il en donne est assez satisfaisante, sans qu'on puisse toutefois s'assurer que c'en soit là le véritable plan.

---

(1) Il s'étendoit jusque dans la rue des Mathurins, et l'hôtel de Cluni a été bâti sur l'emplacement d'une partie de ses constructions, comme nous le dirons en son lieu.

Sous l'édifice que nous décrivons on a découvert un double rang en hauteur de caves en berceaux, ou plutôt de larges conduits de neufs pieds dans toutes leurs dimensions. Il y avoit ainsi trois berceaux parallèles séparés par des murs de quatre pieds d'épaisseur et se communiquant par des portes de trois à quatre pieds de large. Le premier rang de ces voûtes se trouve à dix pieds au-dessous du sol; on y descend par quinze marches. Le second rang est dix pieds plus bas. Quant à la longueur de ces routes souterraines, elle est inconnue, et l'on ne pénètre pas au-delà de quatre-vingt-six pieds à cause des décombres qui en interceptent l'issue. Les voûtes en sont composées de briques, de pierres plates et de blocages à bain de mortier; la construction des murs est en petits moellons durs de six pouces de long sur quatre pouces d'épaisseur; le mortier introduit dans les joints a depuis six lignes jusqu'à un pouce (1).

« Quand on pense, dit un habile architecte (2), avec quelle avidité on recueille les moindres renseignements sur des ruines lointaines, avec quel empressement on dessine de toutes parts des débris de constructions romaines, moins curieux et moins bien conservés que celui dont nous parlons, il y a lieu de s'étonner du peu de soin qu'on a apporté jusqu'à présent soit à la conservation de ce monument soit à sa publication. Plusieurs projets avoient été présentés à ce sujet avant la révolution; le Gouvernement paroissoit disposé à faire un choix parmi ces projets (3), lorsque nos troubles civils vinrent tout arrêter. Il seroit à souhaiter que l'attention se portât de nouveau sur ce précieux débris et qu'un édifice riche en souvenirs, fé-

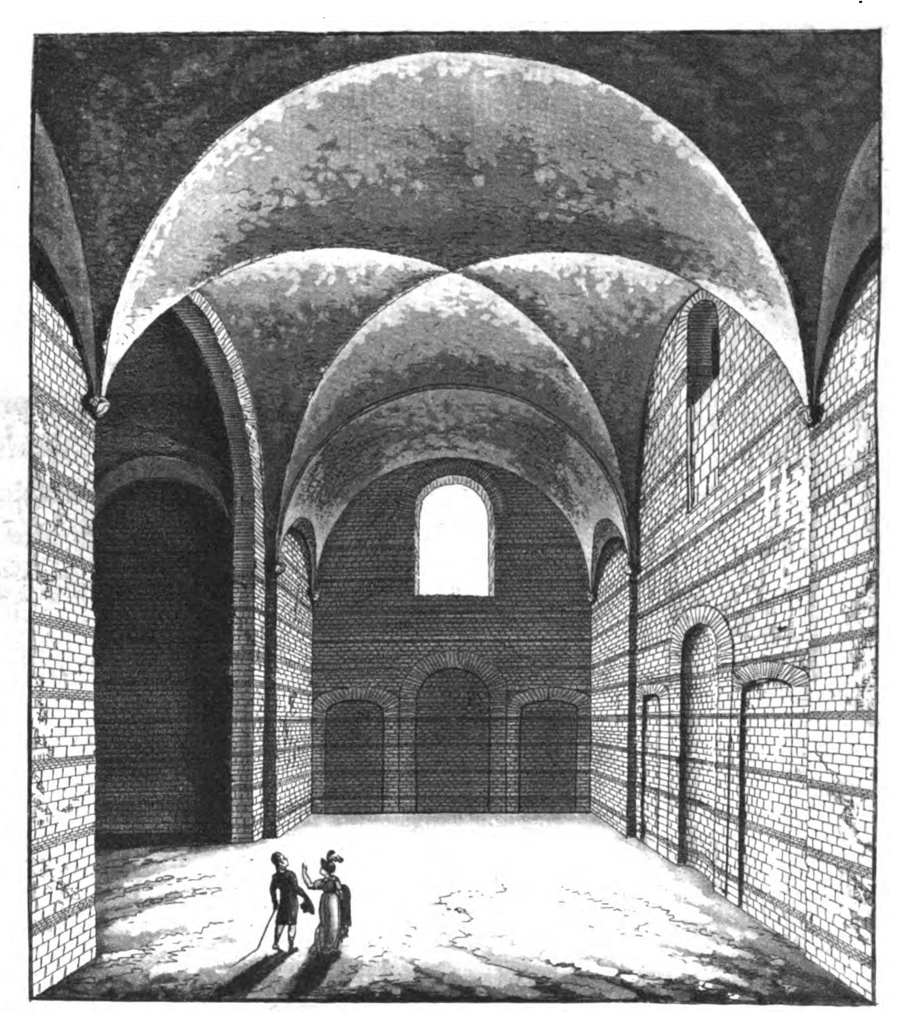
(1) L'an 1544, en fouillant près de la porte Saint-Jacques pour faire un rempart contre l'armée de Charles-Quint, on découvrit les aqueducs souterrains qui amenoient l'eau d'Arcueil aux Thermes. Deux de leurs voûtes existoient encore en 1724. On en a retrouvé de nombreuses correspondances dans plusieurs caves des maisons de ce quartier. Il y en a dans une petite cour du bâtiment des Mathurins; et l'on y voit une inscription moderne indiquant qu'il s'étoit fait anciennement un enfoncement près de ce lieu, et que cet enfoncement avoit fait découvrir un conduit souterrain communiquant à la salle des Thermes.

(2) M. Legrand.

(3) Vers les derniers temps de la monarchie, M. le baron de Breteuil, ministre de Paris, avoit chargé M. Verniquet de figurer sur un plan tous les restes de ces anciennes constructions, et de publier le résultat de ce travail: les troubles qui survinrent en empêchèrent l'exécution. On avoit aussi proposé de faire de cette salle, restaurée et dégagée de tous ses alentours, un *Muséum* d'architecture et de construction.

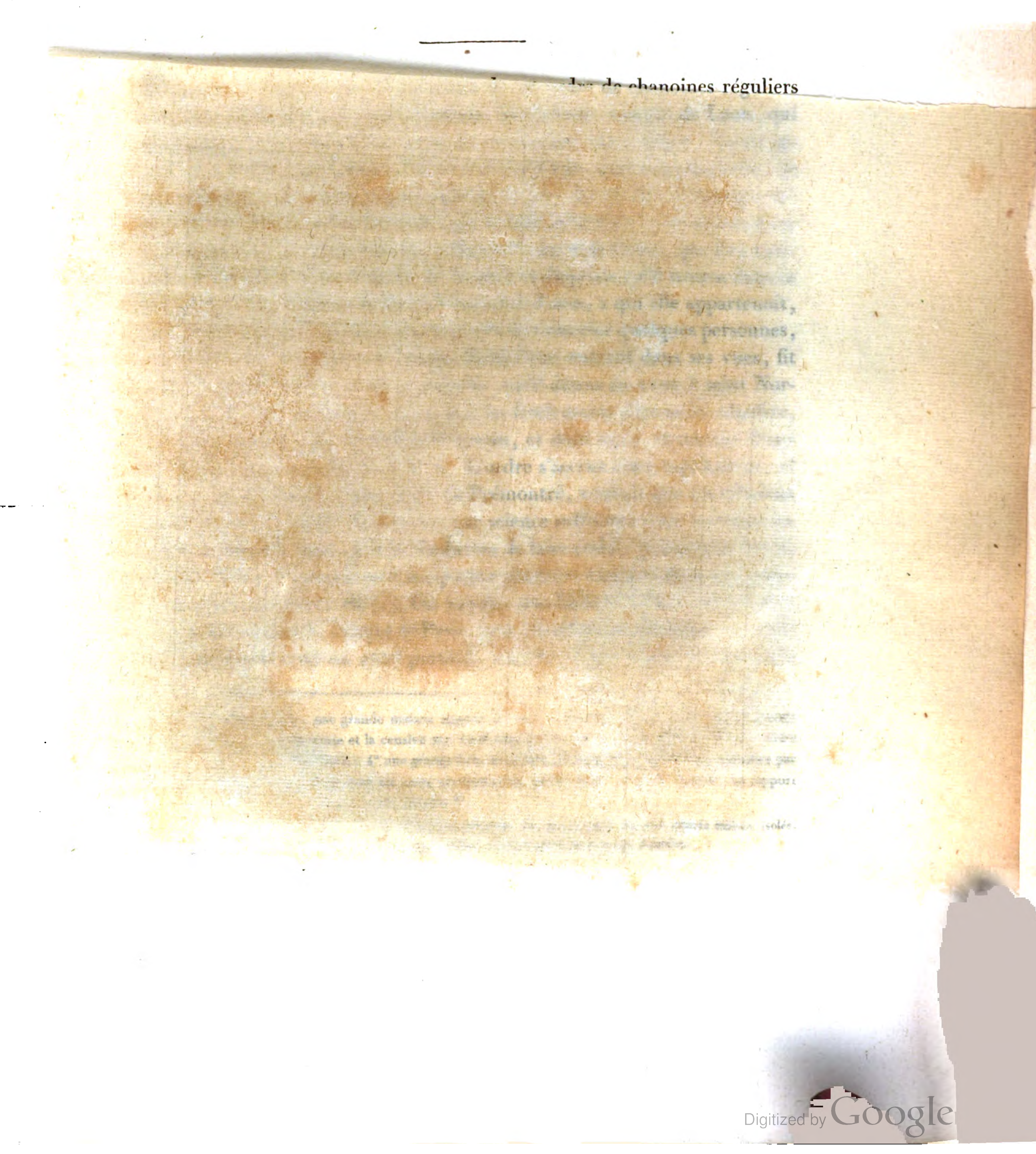
cond en leçons de tous genres pour l'art de bâtir, fût enfin désobstrué dans ses abords, fouillé dans ses fondations et soustrait aux agents destructeurs qui de toutes parts travaillent à sa ruine (1). »

(1) La salle du palais des Thermes sert depuis long-temps de magasin à un tonnelier.



Les Thermes.

LES PRÉMONTRÉS.



cond en leçons de tous genres pour l'art de bâtir, fût enfin désobstrué dans ses abords, fouillé dans ses fondations et soustrait aux agents destructeurs qui de toutes parts travaillent à sa ruine (1). »

(1) La salle du palais des Thermes sert depuis long-temps de magasin à un tonnelier.

LES PRÉMONTRÉS.

PERSONNE n'ignore que l'institution de cet ordre de chanoines réguliers est due au zèle pieux de saint *Norbert*. Barthélemi, évêque de Laon, qui connoissoit les talents et les vertus de cet homme apostolique, l'avoit appelé près de lui pour l'aider à introduire la réforme parmi les chanoines de Saint-Martin, qui habitoient sa ville épiscopale. Le succès n'ayant pas répondu à ses efforts, saint Norbert, qui vouloit se livrer à la vie pénitente et contemplative, se retira dans un vallon de la forêt de Couci, que l'on nommoit *Prémontré*. Une chapelle de Saint-Jean-Baptiste qu'il trouva dans ce lieu, et que les religieux de Saint-Vincent-de-Laon, à qui elle appartenoit, avoient abandonnée, lui fit naître le projet de s'associer quelques personnes, et d'établir un monastère. L'évêque Barthélemi entrant dans ses vues, fit l'acquisition du vallon et de la chapelle, qu'il donna en 1120 à saint Norbert; et cette même année celui-ci jeta les fondements d'un ordre régulier, qu'il mit sous la règle de Saint-Augustin, et dont treize chanoines firent profession le jour de Noël en 1121. L'ordre s'accrut assez rapidement, et dans le siècle suivant, Jean, abbé de Prémontré, voulant que ses religieux joignissent à la sainteté de leur vie une science suffisante pour instruire les fidèles qu'ils édifioient, prit la résolution de faire établir pour son ordre un collège à Paris. Il y acquit en conséquence plusieurs maisons dans les années 1252, 1255, 1256 et 1286 (1). On voit par une bulle d'Urbain IV, adressée à Renaud de Corbeil, évêque de Paris, que ces religieux obtinrent en 1263 la permission d'avoir un autel portatif; mais on n'a pu découvrir dans quel

(1) 1° rue Hautefeuille, une grande maison appelée la maison *Pierre-Sarrasin;* 2° des religieuses de Saint-Antoine, la seigneurie et la censive sur neuf maisons situées rue des *Étuves;* 3° une autre maison contiguë aux précédentes; 4° une grange avec un jardin. Toutes ces acquisitions, amorties par Philippe-le-Bel en 1294, formoient un carré environné de quatre rues, ce qui fit donner, au rapport de Dubreul, le nom d'*île* à leur terrain, *insula.* *

* On appeloit effectivement *île de maisons* un canton environné de quatre rues, ou une grande maison isolée. Sur ces quatre rues qui entouroient les Prémontrés, deux ont été depuis long-temps détruites.

temps on leur permit d'élever une chapelle. Celle qu'on leur avoit accordée fut démolie en 1618, et l'on bâtit alors à la place l'église qui a subsisté jusqu'à la fin du dernier siècle. Elle fut dédiée sous l'invocation de *Saint-Jean-Baptiste* et de *Sainte-Anne*. En 1672 on y fit plusieurs changements, et la nef fut agrandie par la suppression d'une maison située entre cette église et la rue Hautefenille.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES PRÉMONTRÉS.

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, décoré de colonnes ioniques accouplées et chargées d'ornements d'assez mauvais goût, deux anges de grandeur naturelle, soutenant un petit temple placé au-dessus du tabernacle.

Dans deux niches et sur l'arrière-corps, deux autres statues également de grandeur naturelle; le tout sans nom d'auteur.

Dans l'église, qui n'avoit rien de remarquable sous le rapport de l'architecture, la menuiserie des orgues, des stalles et la grille du chœur passoient pour d'assez bons ouvrages.

La maison des Prémontrés à Paris portoit le titre de *prieuré*, et étoit destinée à servir de collège aux jeunes chanoines de leur ordre. Elle a produit un grand nombre de sujets distingués, qui ont été l'ornement et la lumière de l'église (1).

ÉGLISE PAROISSIALE

DE SAINT-CÔME ET SAINT-DAMIEN.

En parlant de l'église Saint-André-des-Arcs nous avons fait connoître l'origine de celle-ci. Ces deux églises furent érigées dans le même temps en

(1) Les bâtiments des Prémontrés sont maintenant occupés par une imprimerie.

paroisse, et cédées à l'Université en 1345. On ne sait si elle fut reconstruite dans le siècle suivant, mais on trouve que la dédicace en fut faite en 1426.

L'église de Saint-Côme étoit petite, et néanmoins suffisante au très-petit nombre de ses paroissiens : elle n'avoit rien dans la construction qui fût digne d'être remarqué (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-CÔME.

Sur le maître autel, décoré de colonnes corinthiennes, une résurrection; par *Houasse*.

Dans la chapelle des fonts, un bas-relief; sans nom d'auteur.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés :

Nicolas de Beze, seigneur de la Selle, archidiacre d'Étampes, etc., etc., oncle du fameux Théodore de Beze, mort en 1543 (2).

Charles Loiseau, savant jurisconsulte, mort en 1628.

Pierre Dupuy, conseiller au parlement et garde de la bibliothèque du roi, mort en 1651.

Jacques Dupuy son frère, prieur de Saint-Sauveur, et également garde de la bibliothèque, mort en 1656.

Jacques-Omer Talon, avocat-général du parlement, mort en 1648.

Omer Talon, aussi avocat-général du parlement dans le temps de la Fronde, mort en 1652.

Denis Talon, président à mortier au parlement, mort en 1698.

(Plusieurs autres membres de cette illustre famille avoient leur sépulture dans la même église.)

Jacques Bazin, marquis de Bezons, maréchal de France, gouverneur de Cambrai, etc., mort en 1733.

Claude d'Espence, savant théologien, recteur de l'Université, etc., mort en 1571 (3).

Denis Bouthilier, avocat célèbre.

---

(1) Auprès de cette église, laquelle, quoique resserrée de tous les côtés, avoit un cimetière et un charnier, on avoit construit, en 1561, un petit bâtiment où, tous les premiers lundis de chaque mois, plusieurs chirurgiens visitoient les pauvres malades qui se présentoient. Cet usage, suivant l'abbé Lebeuf, remontoit jusqu'à saint Louis. (Elle sert maintenant d'atelier à un menuisier.)

(2) On voyoit dans la nef ses armes gravées sur sa tombe, et peintes sur un des vitraux. Un petit cadre de bois, attaché à un pilier, offroit plusieurs épitaphes écrites sur parchemin, et composées en son honneur par Théodore de Beze. Elles ont été copiées dans le *Ménagiana*.

(3) Sur une colonne de pierre près de la porte de la sacristie, on voyoit sa statue à genoux, en habit de docteur. (Ce monument a été détruit.)

François Bouthilier de Chavigny, évêque de Troyes, mort en 1731.
François de La Peyronie, premier chirurgien du roi, mort en 1747 (1), etc., etc.

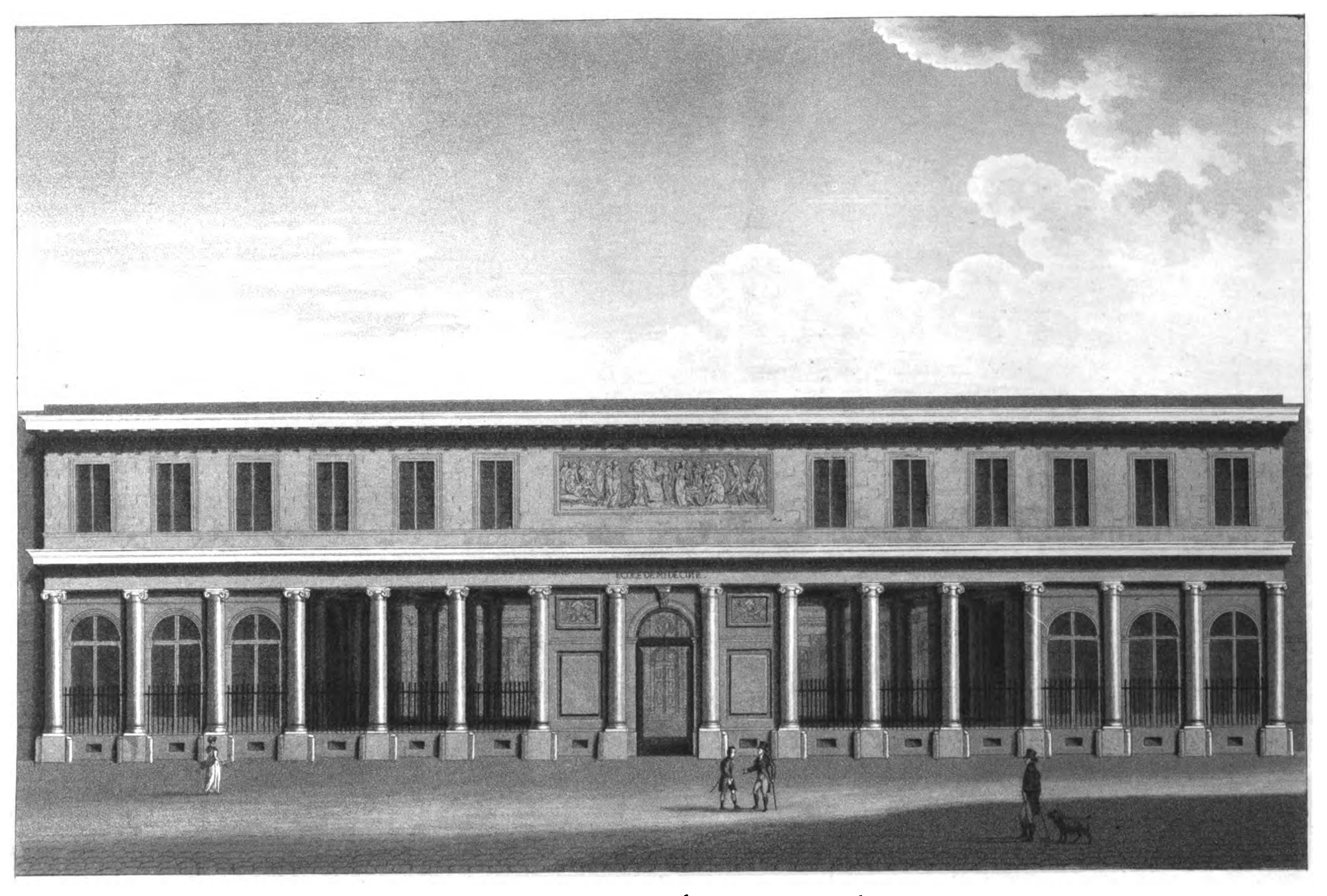
CIRCONSCRIPTION.

Les limites de cette paroisse ont excité, dans le dix-septième siècle, de vives contestations qu'il seroit fastidieux de rapporter. Il paroît qu'elle s'étendoit réellement d'un côté jusqu'aux confins de celle de Saint-Benoît; qu'elle avoit le terrain qui entouroit la porte Saint-Michel depuis le lieu dit anciennement le *Parloir-aux-Bourgeois* jusque vis-à-vis la rue de Vaugirard. Une transaction qu'elle fit avec l'abbaye Saint-Germain lui enleva quelques maisons dans les rues d'Enfer et Vaugirard, pour l'agrandir d'un autre côté, de manière que, dans les derniers temps, elle se renfermoit dans les rues suivantes :

A partir de l'église, elle avoit le côté droit de la rue de la Harpe, à l'exception du collège d'Harcourt; partie de la place Saint-Michel et de la rue Sainte-Hyacinthe, des deux côtés; la rue Saint-Thomas; la gauche de la rue d'Enfer jusqu'à celle de Saint-Dominique; le côté droit de la rue Sainte-Catherine; en revenant, le côté droit de la rue des Fossés-de-M.-le-Prince jusqu'à celle de l'Observance, qu'elle renfermoit en entier avec le couvent des Cordeliers; partie de la rue qui portoit ce nom, des deux côtés; la rue du Paon toute entière avec son cul-de-sac; partie de la rue du Jardinet et de celle du Battoir; la rue Mignon toute entière.

---

(1) Le monument qui lui avoit été élevé aux frais des maîtres chirurgiens de Paris n'existe point au Musée des Petits-Augustins; il étoit adossé au premier pilier de l'église, et offroit le buste de ce savant homme, soutenu par la figure allégorique de la Prudence. Ce morceau avoit été exécuté par *Vinache*.



VUE EXTÉRIEURE de l'ÉCOLE de MÉDECINE.

[illegible]

[illegible] l'époque [illegible]

[illegible] un corps [illegible]

mais à [illegible]

[illegible] *Hôtel* [illegible]

[illegible] de gens de [illegible]

[illegible] que la charte [illegible]

[illegible] contre l'art de [illegible]

[illegible] chirurgien du roi [illegible]

[illegible] et d' [illegible]

[illegible] de Paris, [illegible]

[illegible] Cette charte fut [illegible] un corps

[illegible] chirurgiens pour lesquels [illegible] ns. Ce corps

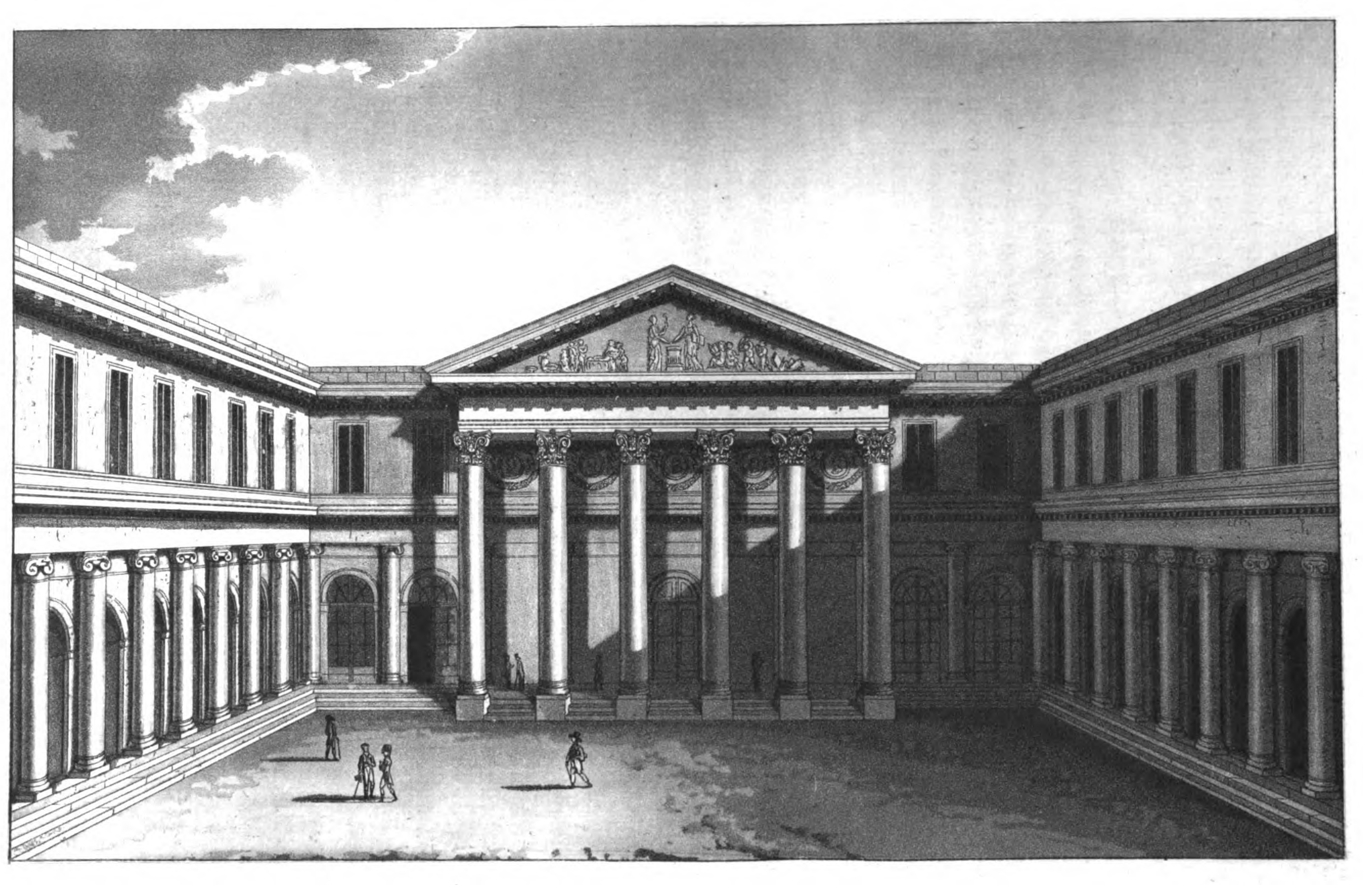
L'ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE.

L'IMPORTANCE et la beauté du monument consacré aux travaux de cette société savante nous déterminent à intervertir ici l'ordre naturel de cet ouvrage, qui semble lui assigner sa place parmi les écoles et les collèges. Cette exception, que nous avons déjà faite pour plusieurs maisons religieuses, sera renouvelée encore dans ce même quartier en faveur de l'église et de la maison de Sorbonne.

La chirurgie fut d'abord en honneur dans l'Europe entière lors de la renaissance des lettres, parceque, dans la pratique comme dans la théorie, ceux qui exerçoient l'art de guérir l'avoient d'abord réunie à la médecine; mais elle tomba bientôt dans un profond avilissement, lorsque, par un dédain absurde, les médecins jugèrent à propos de la séparer de leur art, et de l'abandonner, comme une profession purement mécanique, à la main des barbiers, qu'ils se contentoient de diriger dans les opérations chirurgicales et dans l'application des remèdes extérieurs. Cet arrangement bizarre la perdit sans ressource en Allemagne et en Italie, où elle avoit d'abord brillé du plus grand éclat. Il n'en fut pas de même en France, parceque long-temps avant l'époque qui ramena la lumière en occident, les chirurgiens formoient déjà un corps savant, à la vérité uniquement occupé de l'art chirurgical, mais à qui l'on avoit du moins accordé le droit d'unir la théorie à la pratique. Ce fut Jean *Pitard*, chirurgien de Saint-Louis, qui le premier pensa à réunir une société de gens de sa profession, à laquelle put s'attacher la confiance publique que le charlatanisme d'une foule d'empiriques avoit alors fort indisposée contre l'art de la chirurgie. Il obtint d'abord de ce prince, en sa qualité de chirurgien du roi au Châtelet, une charte qui lui donnoit le pouvoir d'examiner et d'approuver, dans toute l'étendue de la ville, prevôté et vicomté de Paris, tous ceux qui voudroient y exercer l'art de la chirurgie. Cette charte fut bientôt suivie d'une permission de former un corps de chirurgiens, pour lesquels il fit des statuts et des règlements. Ce corps

toutefois ne fut entièrement établi qu'en 1278, sous le titre de *confrérie;* on en confirma pour lors les privilèges, et la nouvelle confrérie fut mise sous l'invocation de Saint-Côme et de Saint-Damien. Cette compagnie n'étoit alors composée que de gens lettrés et d'une capacité éprouvée; et une suite d'ordonnances de nos rois, depuis Philippe-le-Bel jusqu'à Charles VI, a pour objet de maintenir une juste sévérité dans l'examen de ceux qui se destinoient à exercer la chirurgie. En 1436 on trouve que le corps des chirurgiens fut agrégé à l'Université : ils avoient déjà adopté la pieuse et ancienne coutume introduite depuis long-temps parmi les médecins, de donner des consultations gratuites à l'entrée des églises. Un des statuts de la confrérie portoit qu'ils s'assembleroient le premier lundi de chaque mois à Saint-Côme, pour examiner les pauvres malades qui se présenteroient, et leur fournir les médicaments qui leur seroient nécessaires. Ce fut en conséquence de cette disposition que les curé et marguilliers de cette paroisse firent construire, vers 1561, au bas de leur église, un bâtiment destiné à cette œuvre de charité.

Cependant l'orgueil ou la jalousie des médecins pensa détruire une aussi sage institution, et il ne tint pas à eux que la chirurgie ne retombât parmi nous dans l'avilissement complet où elle étoit chez nos voisins, car, après de longues dissensions, dont l'objet étoit de soutenir des prétentions déraisonnables, la faculté de médecine, par une imitation honteuse des médecins étrangers, appela les barbiers à l'exercice de la chirurgie, les initia ensuite aux grandes opérations de l'art, et parvint enfin à les faire unir au corps des chirurgiens. Le mépris dans lequel cette indigne alliance le fit tomber fut tel, qu'un arrêt solennel le dépouilla, en 1660, de tous les honneurs littéraires. Cependant, par une espèce de prodige, la théorie s'y conserva; une suite d'hommes aussi habiles que courageux transmit fidèlement les traditions, l'art fit chaque jour de nouveaux progrès, et ces progrès devinrent si remarquables, que le Gouvernement sentit enfin qu'il étoit aussi juste qu'honorable de rétablir la chirurgie dans son état primitif. Une loi rendue en 1724 ordonna d'abord l'établissement de cinq professeurs royaux pour enseigner la théorie et la pratique de l'art; en 1731 l'académie royale de chirurgie fut formée dans le corps de Saint-Côme; enfin, en 1743, cette agrégation humiliante des chirurgiens-barbiers fut entièrement supprimée, et l'arrêt qui ordonnoit leur suppression, mettant la chirurgie au nombre



VUE INTÉRIEURE de l'ÉCOLE de MÉDECINE.

des arts libéraux, et lui en accordant tous les honneurs, droits et prérogatives, assimile le collége des chirurgiens au collége Royal et à celui de Louis-le-Grand.

L'augmentation de la confrérie et l'association des barbiers avoient forcé d'accroitre les bâtiments qui lui étoient destinés. On avoit acheté quelques maisons voisines, élevé, en 1671, un amphithéâtre anatomique, ajouté, en 1706, une salle et de nouveaux bâtiments; mais toutes ces additions n'empêchant pas ce local d'être incommode et insuffisant, La Martinière, premier chirurgien de Louis XV, demanda l'emplacement du collége de Bourgogne, situé dans la même rue, pour y élever un plus vaste bâtiment. Il l'obtint; le collége fut démoli, et sur ce terrain on construisit l'école de chirurgie dont il nous reste à parler. Le roi en posa la première pierre en 1769, et l'exécution en fut confiée à M. *Gondouin*, architecte qui ne s'étoit encore fait connoître par aucuns travaux importants.

Un style pur, noble, simple, et qui ne ressembloit en rien à tout ce qui se bâtissoit alors, attira tous les yeux, réunit tous les suffrages. Les gens de l'art y reconnurent la majesté de l'architecture romaine, dépouillée de ses riches superfluités, et rapprochée de la simplicité des monuments de la Grèce.

Cet édifice se compose de quatre corps de bâtiments, formant une cour de onze toises de profondeur sur seize de largeur : la façade sur la rue en a trente-trois; un péristyle de quatre rangs de colonnes réunit les deux ailes : le bâtiment du fond est un amphithéâtre éclairé par en haut, et qui peut contenir douze cents personnes. Dans les deux ailes sont placées les diverses salles de démonstration et d'administration : elles renferment en outre un grand cabinet d'anatomie humaine, un autre de pièces anatomiques modelées en cire, une bibliothèque publique, une collection de tous les instruments employés dans la chirurgie.

La décoration extérieure consiste, dans toute l'étendue de la façade et au pourtour de la cour, en un ordre ionique qui n'excède pas la hauteur du rez-de-chaussée; au fond est un péristyle de six colonnes corinthiennes d'un plus grand module, couronné d'un fronton, dans le tympan duquel un bas-relief offre la Théorie et la Pratique se donnant la main, et jurant sur l'autel d'Esculape de demeurer unies pour le soulagement de l'humanité.

Sur le mur du fond, dans la partie la plus élevée, cinq médaillons offrent les portraits de cinq chirurgiens célèbres (1).

Le mérite de ce péristyle, bien supérieur à toutes les décorations de ce genre que peuvent offrir d'autres monuments de la capitale, consiste principalement dans le juste rapport des parties avec l'ensemble. Les colonnes posent seulement sur quelques marches élevées au-dessus du sol, et ne sont point anéanties dans leur effet, comme dans le fameux péristyle du Louvre, par un soubassement d'une hauteur excessive. La masse de l'entablement et du fronton qui le couronne ne présente pas, comme au péristyle de Sainte-Geneviève, dont les colonnes sont placées à de trop grands intervalles, un poids énorme qui fatigue l'œil. Rapprochées ici les unes des autres dans une juste proportion, on voit qu'elles supportent sans effort le couronnement de cet élégant édifice.

Le grand bas-relief placé au-dessus de la porte représente, dans une composition allégorique, le Gouvernement accordant des grâces et des priviléges à la chirurgie; il est accompagné de la Sagesse et de la Bienfaisance: le génie des arts lui présente le plan de l'école. Toutes ces sculptures sont de *Berruer*.

Pour l'intérieur du monument, l'architecte a adopté un genre de décoration qui peut remplacer avantageusement la sculpture : c'est la peinture à fresque. On voit dans l'escalier la statue d'Hygie, déesse de la santé; dans une salle du rez-de-chaussée, six figures imitant le bas-relief; dans l'amphithéâtre un grand morceau en grisaille, offrant un sujet allégorique, le tout exécuté par *Gibelin*. Au-dessous de ce dernier tableau sont les bustes des deux fondateurs de l'académie de chirurgie, La Peyronie et La Martinière, tous les deux de la main de *Le Moine*. Cette école possédoit autrefois une statue de Louis XV par *Tassaer*.

Il est peu d'édifices conçus avec autant de goût et distribués aussi heureusement que celui-ci. La critique, réduite à ne pouvoir attaquer que certains détails de la décoration extérienre, est forcée de se taire en considérant l'ensemble élégant et majestueux du monument. Placé dans une rue

---

(1) Jean Pitard, Ambroise Paré, George Maréchal, François de La Peyronie, et Jean-Louis Petit.

étroite, il étoit impossible autrefois de jouir du développement de sa façade; la démolition de l'église des Cordeliers a formé devant lui une place vague qui en détruit également l'effet. L'artiste qui l'a érigé, et dont il a fait la réputation, est dit-on chargé de ceindre cette place d'une décoration d'architecture composée de constructions utiles et analogues au monument principal. On y a déjà élevé, sur ses dessins, une fontaine d'un très beau style; et le talent supérieur dont il a fait preuve dans d'aussi grands travaux donne lieu d'espérer qu'il ne fera rien ici qui ne soit digne de lui.

L'académie de Chirurgie, dirigée par le ministre de Paris, se composoit d'un président, premier chirurgien du roi; d'un directeur, d'un vice-directeur et de plusieurs autres officiers tirés des quarante conseillers qui formoient le comité perpétuel de l'académie. Il y avoit vingt adjoints à ce comité; tous les autres maîtres en chirurgie du collège étoient académiciens libres.

Dix-sept professeurs donnant tous les jours des leçons sur les diverses parties de la chirurgie, étoient distribués de la manière suivante :

Deux pour la physiologie.
Deux pour la pathologie chirurgicale.
Deux pour l'hygiène.
Deux pour l'anatomie.
Deux pour les opérations.
Deux pour les maladies des yeux.
Deux pour les accouchements.
Un pour la chimie.
Deux pour l'école pratique de dissection.

Cette compagnie avoit une assemblée publique, dans laquelle elle distribuoit des prix fondés par plusieurs de ses membres les plus célèbres (1).

(1) Ce monument n'a point changé de destination.

LES CORDELIERS.

Cet ordre religieux, institué en 1208 par saint François, près d'Assise en Ombrie, et approuvé l'année suivante, fit des progrès si rapides, qu'au premier chapitre, tenu en 1219, on comptoit déjà plus de cinq mille députés. Ils avoient d'abord pris le nom de *Prédicateurs de la Pénitence*, mais leur instituteur voulut, par humilité, qu'ils s'appelassent *Frères Mineurs ;* il ordonna même que le chef ou général de l'ordre ne prît que le simple titre de ministre. Nos historiens fixent leur arrivée à Paris de 1216 à 1217 ; mais Jaillot présume qu'il y a ici quelque erreur, car il en résulteroit que ces religieux seroient restés treize à quatorze ans à Paris sans établissement fixe, puisque c'est seulement en 1230 qu'ils se fixèrent dans le lieu qu'ils ont occupé jusque dans les derniers temps. Cet emplacement leur fut cédé à titre de *prêt* par l'abbé et le couvent Saint-Germain, sous la condition qu'ils ne pourroient avoir ni chapelle publique, ni cimetière, ni cloches pour appeler les fidèles au service divin, et que si par la suite ils venoient à quitter cette demeure, le couvent de Saint-Germain rentreroit dans la propriété des lieux cédés, et des augmentations qu'on y auroit faites. Telle est la forme de l'acte de concession ; mais Jaillot prétend et prouve, ce nous semble, très bien, que ce prétendu *prêt* étoit une cession véritable que l'on avoit déguisée sous ce titre, pour ne pas violer en apparence le vœu de pauvreté absolue si rigoureusement ordonné par saint François à ses religieux ; et qu'en effet ce fut saint Louis qui acheta de l'abbaye tout ce qu'elle paroissoit prêter aux Cordeliers. Plusieurs actes cités par lui viennent à l'appui de son opinion.

Les religieux de Saint-Germain ne tardèrent pas à se relâcher de ces conditions sévères qu'ils avoient imposées d'abord aux frères mineurs ; et dès 1240 on voit que non-seulement ils leur permirent d'avoir une église, un cimetière, et des cloches, mais encore qu'ils consentirent en leur faveur à l'aliénation de deux pièces de terre que des personnes pieuses vouloient acquérir pour eux, dont l'une étoit contiguë à leur couvent et l'autre

située au-delà des murs. Saint Louis se chargea de faire bâtir leur église, et y consacra une partie de l'amende de 10,000 livres à laquelle il avoit condamné Enguerrand de Couci (1). Elle ne fut dédiée que le 6 juin 1262, sous le titre de ***Sainte-Magdeleine***. Depuis ces religieux firent encore, sur les terres de l'abbé de Saint-Germain, diverses acquisitions que celui-ci voulut bien leur amortir; et en 1298, Philippe-le-Hardi leur donna la rue qui régnoit le long des murs depuis la Porte-d'Enfer jusqu'à celle de Saint-Germain. Mais dans le siècle suivant, la nécessité où l'on se trouva de fortifier la ville, lors de la prison du roi Jean, ayant forcé d'abattre les maisons qu'ils avoient bâties sur ce terrain, et de détruire une partie de leurs vignes pour creuser des fossés, ils en furent dédommagés par le don que leur fit Charles V, de deux maisons situées rue de la Harpe et de Saint-Côme, et par les écoles et autres bâtimens qu'il fit bâtir pour eux de ses propres deniers. Ils reçurent à différentes époques des marques non moins éclatantes de la générosité de plusieurs illustres personnages. Ce fut Anne de Bretagne qui fit rebâtir leur réfectoire, lequel avoit 172 pieds de long sur 43 de large. Un incendie, arrivé en 1580, ayant détruit leur église presque de fond en comble (2), elle fut recons-

---

(1) Voyez tome Ier, page 338.

(2) Cet incendie arriva par l'imprudence d'un religieux qui s'endormit la nuit dans l'église, où il vouloit achever de dire l'office, après avoir attaché une bougie allumée au lambris de la chapelle de Saint-Antoine-de-Padoue. Il y avoit dans cette chapelle une grande quantité d'*ex-voto* en cire: le feu y prit, et se communiqua partout avec tant de rapidité et de violence, que dans un moment l'église entière fut embrasée. Les cloches furent fondues; le chœur, la nef, une partie du cloître furent ravagés par les flammes, qui détruisirent aussi un grand nombre de tombeaux *.

* Ces tombeaux, la plupart en marbre noir, offroient l'effigie, en marbre blanc ou en albâtre, des illustres personnages qui y avoient été inhumés. La mémoire nous en a été conservée par Corrozet, le premier qui ait imaginé d'écrire un livre sur Paris. Nous croyons devoir transcrire ici la liste qu'il en donne, laquelle a été négligée par le plus grand nombre de nos historiens.

Marie, reine de France, femme de Philippe, fils de saint Louis, morte en 1321.

Jeanne, reine de France et de Navarre, femme de Philippe-le-Bel, fondatrice du collège de Navarre, morte en 1304. (Au-dessous de son tombeau étoit le monument d'un prince et d'une princesse, tenant chacun un cœur dans leurs mains, et sans aucune épitaphe.)

Jeanne, reine de France et de Navarre, morte en 1329. Le cœur de Philippe-le-Long, son époux, mort en 1321.

Le cœur de Jeanne, reine de France et de Navarre, femme de Charles-le-Bel, morte en 1370.

Le cœur de Blanche de France, fille de Philippe le-Long, morte religieuse de Longchamp en 1358.

Mahaut, fille du comte de Saint-Paul, femme de Charles, comte de Valois, fils de Philippe-le-Hardi, morte en 1358. (Près de Mahaut étoit une autre princesse en habit de religieuse, et sans épitaphe.)

Madame *Ainsnée*, fille du roi de Castille. (Le reste de l'épitaphe étoit rompu.)

Blanche de France, fille de saint Louis, femme de.... (Le reste de l'épitaphe étoit aussi rompu, mais c'étoit sans doute la princesse Blanche qui épousa Ferdinand de La Cerda, fils d'Alphonse X, roi de Castille, car l'autre princesse Blanche, également fille de saint Louis, ne fut point mariée.)

Louis de Valois, fils de Charles, comte de Valois et de Mahaut, mort en 1329.

Un prince, un chevalier, une dame, un comte et une comtesse, sans épitaphe.

Louis *Amnez*, fils de Robert, comte de Flandre, mort en 1522.

Pierre de Bretagne, fils de Jean, duc de Bretagne, et de Blanche, fille de Thibaut, roi de Navarre.

Charles, comte d'Étampes, frère de Jeanne, reine de France et de Navarre, mort en 1336.

truite sur les mêmes fondemens par les libéralités de Henri III, des chevaliers du Saint-Esprit et autres personnes de considération. On commença les travaux en 1582. En 1585 le chœur fut fini, et dédié sous l'invocation de *Sainte-Magdeleine.* Les largesses du président de Thou, de son fils Jacques-Auguste de Thou et de quelques autres, fournirent les moyens de continuer la nef, qui fut achevée en 1606. En 1672 on bâtit la chapelle du tiers-ordre de Saint-François, laquelle fut dédiée sous le nom de *Sainte Élisabeth;* enfin, en 1673, ces religieux firent rebâtir leur cloître et élever au-dessus de vastes dortoirs. On mit alors sur la porte cette inscription : *le grand couvent de l'observance de Saint-François*, 1673 (1). Toutefois ces bâtiments ne furent achevés que dix ans après.

L'église des cordeliers passoit pour une des plus grandes de Paris: c'étoit un immense vaisseau de 320 pieds de long sur plus de 90 de large, sans compter les chapelles des bas-côtés. Le bâtiment n'en étoit point voûté, mais seulement plafonné d'une charpente dont la couleur enfumée par le temps y répandoit une grande obscurité et la rendoit d'un aspect désagréable; mais elle contenoit un assez grand nombre d'illustres sépultures qui la rendoient digne de l'attention des curieux (2).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DES CORDELIERS.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, décoré d'un très beau tabernacle en marbre, la Nativité de Notre-Seigneur; par *Franck.*

Dans la chapelle de MM. Gougenot, une Annonciation; par *Vien.*

Dans une frise qui régnoit autour de la salle du chapitre, des têtes de cardinaux, patriarches, généraux, saints et saintes de l'ordre de Saint-François, peintes dans de petits compartiments.

(1) Au sujet de cette inscription, nous croyons devoir remarquer que les frères Mineurs, appelés *Cordeliers*, à cause de la corde qui leur servoit de ceinture, étoient anciennement *Conventuels;* mais en 1502 on introduisit chez eux une réforme, qui fut nommée l'*Observance*, ce qui servit à les distinguer des autres religieux du même ordre. Cependant, en 1771, un bref du pape réunit les *Conventuels* et les *Observantins* existants en France, sous l'autorité du général des Conventuels.

(2) L'église des Cordeliers a été entièrement démolie. Une partie du cloître, qui existe encore, sert d'hospice à l'École de Médecine.

SCULPTURES.

Dans deux niches qui accompagnoient le jubé les statues de saint Pierre et de saint Paul.

Dans la chapelle de MM. Gougenot, sur le devant de l'autel, un bas relief en pierre de liais représentant l'ensevelissement de Notre-Seigneur; par *Jean Gougeon*. (Ce morceau de sculpture venoit de la démolition de l'ancien jubé de Saint-Germain-l'Auxerois) (1).

Sur le portail de l'église, du côté de la rue de l'Observance, une statue de saint Louis, estimée des antiquaires, et que l'on disoit très ressemblante.

TOMBEAUX ET SÉPULTURES.

Dans cette église ont été inhumés:

Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, connétable de France, décapité en place de Grève le 19 décembre 1475.

Derrière le chœur et à côté du grand autel, Pierre Filhol, archevêque d'Aix, lieutenant général du roi au gouvernement de Paris, mort en 1540. (Sa statue étoit couchée sur son tombeau) (2).

Albert Pio, prince de Carpi, mort à Paris en 1535. (Il étoit représenté en bronze, à demi couché sur son tombeau) (3).

Alexandre de Hales, religieux de cet ordre, dit le docteur irréfragable et maître de saint Thomas et de saint Bonaventure, mort en 1245.

Jean de La Haye, du même ordre, prédicateur ordinaire d'Anne d'Autriche, mort en 1661.

Bernard de Beon et du Massé, seigneur de Bouteville, conseiller et lieutenant du roi, etc., mort en 1607.

André Thevet, cosmographe de quatre rois, mort en 1590.

François de Belleforêt, écrivain du seizième siècle, mort en 1583.

Dans une chapelle, Gilles-le-Maître, premier président au parlement de Paris, mort en 1562. (On voyoit sa statue sur son tombeau) (4).

Dans la chapelle de Gondi, Don Antoine, prétendu roi de Portugal, mort en 1595.

Don Diego Bothelh, seigneur portugais qui s'étoit attaché à sa fortune, mort en 1607.

---

(1) Ce bas-relief, que tous les historiens ont cru de bronze, parcequ'il étoit noirci par le temps, et qu'ils ont faussement attribué à *Germain Pilon*, se trouve maintenant encastré dans le soubassement du tombeau du cardinal de Bourbon, déposé aux Petits-Augustins. C'est un morceau charmant où éclate toute la grace, tout le sentiment de Jean Goujon. On peut le mettre au nombre de ses meilleurs ouvrages, et des chefs-d'œuvre de la sculpture française.

(2) Ce monument ne se trouve point au Musée des Petits-Augustins.

(3) Cette sculpture, exécutée par *Paul Ponce*, a dans le style quelque chose d'un peu barbare; mais on y remarque une belle pose, une draperie large et bien jetée, le caractère ferme et hardi de l'école de Michel-Ange. Au total c'est un bon ouvrage.

(4) Ce monument n'est point aux Petits-Augustins.

Dans la chapelle de MM. de Longeuil, plusieurs membres de cette famille, entre autres Antoine de Longueil, évêque de Saint-Pol-de-Léon, mort en 1500. (Sa statue étoit couchée sur une tombe placée dans l'épaisseur du mur) (1).

Dans la chapelle des Besançon, plusieurs magistrats de ce nom et des familles de Bullion et de Lamoignon qui en descendent. (Dans cette chapelle on voyoit sur un tombeau de marbre noir le buste de M. de Bullion, surintendant des finances, mort en 1640) (2).

Dans la chapelle des Briçonnet, plusieurs membres de cette famille illustre dans la magistrature. (Quatre bustes chargés d'inscriptions offroient les images de quatre d'entre eux (3); et à l'un des piliers on voyoit un squelette qui tenoit entre ses mains l'épitaphe de Catherine Briçonnet, épouse d'Adrien du Drac, morte en 1680.

Vis-à-vis la chapelle du Saint-Sépulcre, Jean de Rouen, savant professeur de langues anciennes, mort en 1615.

Dans la chapelle Sainte-Élisabeth, Claude-Françoise de Pouilly, marquise d'Esne, etc., femme d'Alexandre, marquis de Redon, etc., morte en 1672.

Dans la chapelle de MM. Gougenot, plusieurs membres de cette famille, et entre autres l'abbé Gougenot, prieur de Maintenay, associé libre de l'académie de peinture et sculpture, mort en 1767 (4).

Plusienrs autres familles distinguées, telles que celles des Aimeret, des Riantz-Villeray, des Hardi-la-Trousse, des La Palu-Bouligneux, des Vertamon, des Faucon de-Ris, etc., avoient leurs sépultures dans cette église.

Dans la salle du chapitre :

Sous une tombe plate, Nicolas de Lyre, docteur en théologie, religieux Cordelier, et l'un des plus savants hommes de son siècle, mort en 1340.

Le couvent des Cordeliers occupoit un très-vaste emplacement, mais se composoit d'un mélange de bâtiments anciens et sans symétrie, et de bâtiments modernes et réguliers. Le cloître étoit le plus vaste et le plus beau qu'il y eût à Paris. Le réfectoire, les dortoirs méritoient d'être vus. La bibliothèque, composée d'environ 24,000 volumes, étoit répartie en deux grandes pièces et trois cabinets. On y conservoit des manuscrits précieux donnés à cette maison par saint Louis, qui, comme on sait, légua ses livres, par égale portion, à ces pères et aux Jacobins de la rue Saint-

(1) Cette statue a été détruite.

(2) Ce buste, exécuté par *Anguier*, n'est pas dépourvu de mérite. (Déposé aux Petits-Augustins.)

(3) Ces bustes, qui sont tous de la plus mauvaise exécution, se voient dans le même Musée. Le squelette et l'épitaphe n'existent plus.

(4) Ce buste est également déposé aux Petits-Augustins, ainsi qu'un médaillon ovale représentant le père et la mère de cet abbé.

Jacques. Ils possédoient aussi une collection de manuscrits grecs qui leur avoit été donnée par Marie de Médicis.

Deux confréries fameuses, celle du tiers ordre de Saint-François et celle du Saint-Sépulcre avoient été établies ou transportées dans l'église de ce couvent : saint Louis fut de la dernière, laquelle existoit avant l'arrivée des Cordeliers à Paris. C'étoit aussi dans une des salles de leur maison que se tenoient régulièrement, deux fois par an, les assemblées des chevaliers de l'ordre royal de Saint-Michel.

Ce monastère servoit de collège aux jeunes religieux de l'ordre qui venoient à Paris étudier en théologie. Parmi le grand nombre de ceux qui s'y sont illustrés, on distingue Alexandre de *Hales*, saint *Bonaventure*, Nicolas *de Lyre*, Jean *Duns*, dit *Scot*, surnommé le *docteur subtil*, etc. Cet ordre a aussi donné à l'église quelques papes et plusieurs cardinaux (1).

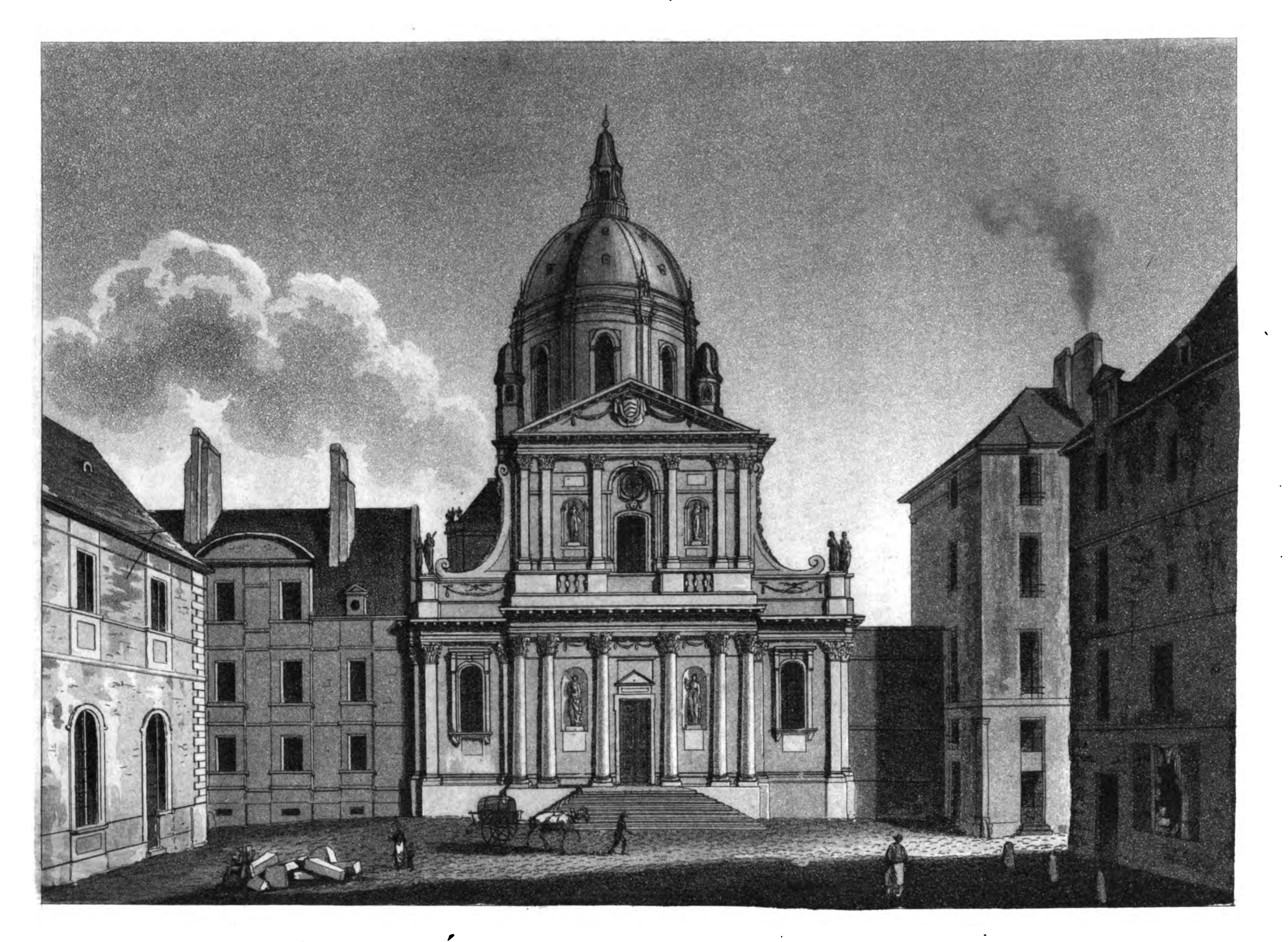
---

(1) En 1502 le cardinal d'Amboise avoit jugé à propos d'introduire la réforme dans plusieurs couvents dont les désordres causoient du scandale et commençoient même à donner de l'inquiétude. Les Cordeliers et les Jacobins sur-tout attirèrent son attention; mais ces derniers, auxquels il fit d'abord signifier l'ordre du pape, refusèrent d'obeir. Le cardinal, indigné, envoya une troupe de gens-d'armes avec ordre de chasser du couvent tous les Jacobins réfractaires. Ceux-ci se barricadèrent, et, soutenus de quelques écoliers, se défendirent assez long-temps. Forcés néanmoins de céder dans cette première attaque, ils osèrent revenir avec un renfort de douze cents écoliers, qui les remit en possession de leur couvent, d'où on ne put les chasser qu'en formant un nouveau siège. Les Jacobins de la réforme de Hollande vinrent les remplacer.

L'aventure des Cordeliers a un caractère encore plus singulier : ils refusoient également la réforme que des Cordeliers observantins, placés dans leur maison, vouloient leur donner, lorsque le cardinal jugea à propos de leur envoyer deux évêques qui avoient déjà été chargés de la réforme des Jacobins. Avertis de leur visite, ces religieux exposent le saint Sacrement sur l'autel, et commencent à chanter des psaumes, des hymnes, des cantiques, fatiguent les deux prélats, qui d'abord n'osent les interrompre, redoublent leurs chants lorsque ceux-ci veulent leur imposer silence, et les forcent enfin à sortir de leur église. Les réformateurs revinrent le lendemain, accompagnés du prevôt de Paris, de plusieurs autres magistrats et de cent archers, avec ordre de chasser les Cordeliers s'ils faisoient la moindre résistance. On les trouva, comme la veille, rassemblés dans leur église, où ils essayèrent encore de recommencer leurs chants scandaleux; mais on les fit taire, et la réforme se fit. Ils obtinrent seulement qu'elle ne fût point faite par les Cordeliers observantins, mais par dix-huit Cordeliers pris dans divers couvents. Au siècle suivant, où ils eurent encore besoin d'être rappelés à l'observation de leur règle, on tenta vainement de faire entrer chez eux des récollets. Ils s'y refusèrent obstinément, et les obligèrent à se retirer en se réformant eux-mêmes.

LA SORBONNE.

Cette belle institution devoit son origine à Robert, dit de *Sorbon* ou *Sorbonne*, lieu de sa naissance, situé dans le Rhételois. Né dans l'obscurité, il étoit parvenu par sa science et par ses vertus à mériter l'estime et les faveurs de saint Louis, dont il fut le chapelain et non le confesseur, comme quelques uns l'ont avancé. Dans ce haut degré de fortune, Robert se ressouvint des obstacles que sa pauvreté avoit apportés à ses études, et surtout des difficultés qu'on éprouvoit à parvenir au doctorat quand on étoit né comme lui absolument sans biens. Ce fut pour aplanir ces difficultés qui pouvoient enlever à l'église un grand nombre d'habiles défenseurs, qu'il forma le dessein d'établir une société d'ecclésiastiques séculiers qui, vivant en commun et dégagés de toute inquiétude sur les besoins de la vie, ne seroient occupés que du soin d'étudier et de donner gratuitement des leçons. Du Boulai et ceux qui l'ont suivi ne nous présentent ce collége que comme un établissement fondé en faveur de seize pauvres écoliers; mais le titre seul qu'il portoit prouve le contraire : on voit qu'il s'appeloit dès le principe la *Communauté des pauvres maîtres*, et que ses membres étoient, quelques années après, désignés ainsi : *Pauperes magistri de vico ad portas*. « C'étoit, dit l'historien de l'Université, aux pauvres que Robert « prétendoit fournir des secours. La pauvreté étoit l'attribut propre de « la maison de Sorbonne; elle en a conservé long-temps la réalité avec « titre, et depuis même que les libéralités du cardinal de Richelieu l'ont « enrichie, elle a toujours retenu l'épithète de *Pauvre*, comme son premier « titre de noblesse. » Elle la conserva jusque dans les derniers temps, et les actes publics l'ont toujours qualifiée *pauperrima domus*, exemple rare et vraiment admirable d'humilité chrétienne, humilité dont son fondateur lui avoit du reste fourni le modèle, car on ne voit point qu'il ait voulu faire porter son nom à ce collége, et l'on sait qu'il se contenta du titre de *Proviseur*, plus simple alors qu'il ne l'est aujourd'hui.



VUE EXTÉRIEURE de l'Eglise de la SORBONNE.

Nos historiens ont extrêmement varié sur l'époque de la fondation de cet établissement, et la plupart rapportant les lettres de concession accordées par saint Louis et datées de Paris l'an 1250, n'ont pas fait attention en adoptant cette date qu'alors saint Louis étoit en Afrique depuis deux ans, et par conséquent qu'elle ne pouvoit être qu'une erreur de copiste. L'abbé Ladvocat, docteur et bibliothécaire de ce collège, est tombé dans une erreur à peu près semblable, lorsque, d'après des inscriptions gravées dans la maison même de Sorbonne, il fixe cette fondation à l'année 1253, puisque saint Louis ne revint en France que l'année suivante. Il a du reste reconnu cette erreur, et en examinant avec attention tous les actes relatifs à la fondation de la Sorbonne, il faut, avec raison, la reculer jusqu'à l'année 1256.

Une erreur plus grave est celle de Piganiol, qui présente comme fondateur de cette maison Robert de Douai, chanoine de Senlis et médecin de la reine Marguerite de Provence. Il cite à ce sujet le testament de ce personnage; mais s'il l'avoit lu avec attention il eût reconnu d'abord que ce titre daté de 1258 est postérieur à l'érection du collège, ensuite que le testateur n'a d'autre intention, en faisant un legs, que d'augmenter une fondation déjà faite. Robert de Douai fut le bienfaiteur de la nouvelle institution et non son fondateur; et ce titre il le partagea avec Guillaume de Chartres, chanoine de cette ville, Guillaume de Némont, chanoine de Melun, tous deux chapelains de saint Louis, et même avec ce prince qui, malgré toutes les libéralités dont il combla ce collège, n'en fut jamais appelé le fondateur.

Si nous reprenons l'histoire de cette fondation, nous trouvons que Robert de Sorbonne, ayant acquis ou échangé avec saint Louis quelques maisons dans la rue Coupe-Gueule et dans la rue voisine (1), y fit bâtir les premiers édifices de son collège et une chapelle. Il acquit ensuite de Guillaume de Cambrai ce qui restoit de terrain et de maisons jusqu'à la rue des Poirées; et considérant que l'établissement qu'il venoit de former n'étoit destiné que pour des théologiens, il imagina de faire élever sur une partie de l'em-

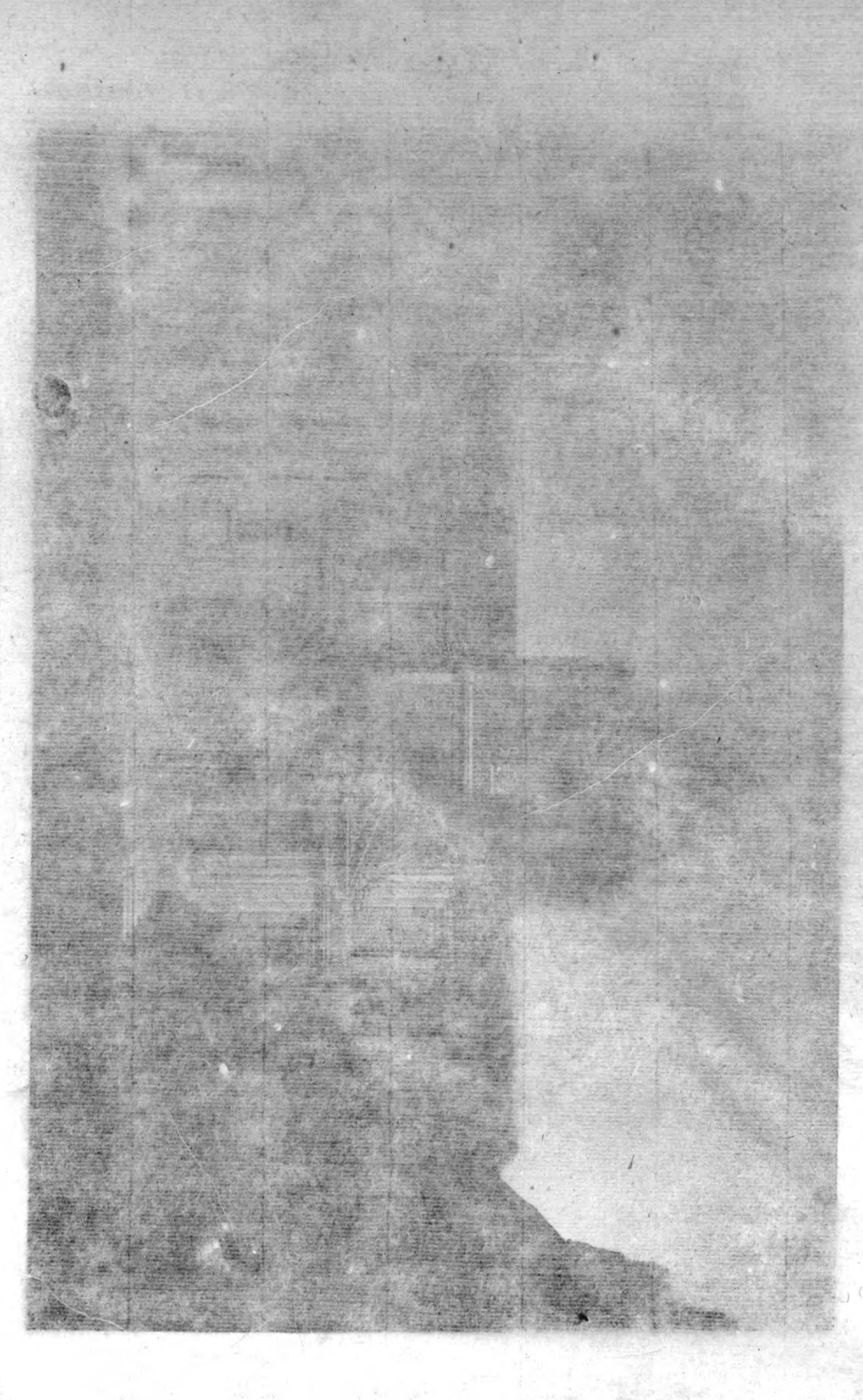
(1) Cette rue n'est pas nommée dans les actes, mais elle paroît être celle que l'on nomme aujourd'hui *rue de Sorbonne*. Saint Louis permit à Robert de la faire fermer à ses extrémités, ce qui lui fit donner le nom de *rue des Deux-Portes*, comme nous le dirons ci-après.

placement qu'il venoit d'acquérir un collège dans lequel on enseigneroit les humanités et la philosophie et où l'on prépareroit ainsi des élèves propres à entrer dans les écoles de Sorbonne ; ce collège, achevé en 1271, reçut le nom de *Calvi* ou la *Petite-Sorbonne*. La chapelle, dédiée d'abord à la *sainte Vierge*, fut rebâtie en 1326 et mise, en 1347, sous la même invocation et sous celle de *sainte Ursule* et de ses compagnes, dont l'église célébroit la fête le 21 octobre, jour de la dédicace.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au ministère du cardinal de Richelieu. Ce ministre, qui avoit de la véritable grandeur dans l'esprit, pensa qu'il feroit une chose utile pour sa gloire s'il faisoit rebâtir avec une magnificence digne de lui le collège dans lequel il avoit étudié la théologie. L'architecte *Le Mercier*, qui avoit déjà bâti pour lui le Palais-Royal, fut chargé de lui présenter un plan tant pour la construction d'une église que pour celle des bâtiments qui devoient l'accompagner. La première pierre de la maison (1) fut posée en 1627 par l'archevêque de Rouen; il posa lui-même celle de l'église en 1635. Cependant elle ne fut achevée que longtemps après sa mort, en 1653, comme le constatoit une inscription attachée au portail du côté de la cour.

Cette église, dont l'architecture a été présentée par tous les historiens de Paris comme un chef-d'œuvre digne de la plus grande admiration, se compose du côté de la place d'un portail décoré de deux ordres corinthiens et composites élevés l'un sur l'autre, et assez semblable pour la masse à celui du Val-de-Grace. Du côté de la cour, l'édifice est également terminé par un portail qui n'a qu'un seul ordre ; il est élevé sur des marches, couronné d'un fronton, et, à quelques égards, conçu d'après le système du portique du Panthéon à Rome ; mais l'espacement inégal des colonnes et leur accouplement aux angles de cette construction nuisent beaucoup à sa beauté. Le reste de cette façade, ouverte par deux étages de croisées, manque de caractère ; la multiplicité des corps et des profils en détruit l'effet, et lui donne autant l'air d'un palais que d'une église. Au milieu de ces deux morceaux d'architecture s'élève un dôme dont les

(1) La maison de Sorbonne se compose de trois grands corps de logis, flanqués dans leurs encognures par quatre gros pavillons, le tout environnant une cour qui a la forme d'un carré long. Trente-sept professeurs avoient le droit d'y être logés.





VUE INTÉRIEURE de la Maison de SORBONNE.



VUE INTÉRIEURE de l'Eglise de la SORBONNE.

campanilles trop petites ne donnent point à l'ensemble cette forme pyramidale dont l'aspect charme l'œil à Saint-Pierre de Rome et à Saint-Paul de Londres. Au total, il y a plus de richesse et de prétention que de véritable beauté dans cette composition.

L'intérieur, décoré d'un ordre de pilastres couronné par une corniche, étoit remarquable par l'éclat des marbres qui brilloient dans le pavement et dans les deux autels placés en face de chaque portail, ainsi que par les belles peintures que Philippe de Champagne avoit exécutées dans quelques parties du dôme; mais les curieux y admiroient sur-tout le mausolée du cardinal de Richelieu, lequel passoit pour le chef-d'œuvre de Girardon.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE LA SORBONNE.

TABLEAUX.

Au-dessus du grand autel, le Père Éternel dans une gloire; par *Le Brun*.

Dans une des petites chapelles pratiquées dans l'épaisseur des piliers du dôme, la prédication de saint Antoine; par *Noël-Nicolas Coypel*.

Dans une autre, saint Hilaire, évêque de Poitiers; par le même.

Dans une troisième, saint Paul recouvrant la vue; par *Brenet*.

Dans les pendentifs du dôme, les quatre Pères de l'église, peints à fresque par *Philippe de Champagne*.

Dans la grande salle des actes, les portraits des papes depuis Benoît XIV, donnés à la Sorbonne par chacun des pontifes régnant; ceux de Louis XV, du roi Stanislas, de Louis XVI et de quelques proviseurs de la maison, depuis le cardinal de Richelieu.

Dans la bibliothèque, le portrait en pied du cardinal; celui de Michel Le Masle, son sécretaire; un portrait très ressemblant du célèbre Érasme, et ceux de plusieurs autres grands hommes.

SCUPLTURES.

Sur le grand autel, élevé d'après les dessins de *Bullet*, et décoré de six colonnes corinthiennes avec bases et chapiteaux de bronze doré, un Christ de marbre blanc de six à sept pieds de proportion sur un fond de marbre noir; par *Michel Anguier*.

Sur le fronton qui couronnoit cette ordonnance, deux anges; par *Tuby* et *Vancleve*.

Entre les colonnes, une statue de la Vierge en marbre; par *Louis Le Comte*, un saint Jean-l'Évangéliste; par *Cadène*.

Entre les pilastres de la nef, les statues des douze apôtres et plusieurs anges de grandeur naturelle; par *Berthelot* et *Guillain*.

Dans la chapelle de la Vierge, une statue de cette mère du Sauveur tenant l'enfant Jésus entre ses bras; par *Desjardins*.

Dans la bibliothèque, le buste en bronze du cardinal de Richelieu; par *Jean Varin* (1).

SÉPULTURES.

Au milieu du chœur, le mausolée de ce fameux ministre, exécuté par *Girardon* (2). Le corps du cardinal étoit déposé dans un caveau pratiqué au-dessous de ce monument.

La bibliothèque, l'une des plus nombreuses et des plus précieuses de Paris, contenoit près de soixante mille volumes et cinq mille manuscrits, parmi lesquels dominoient les ouvrages de théologie. On y comptoit environ huit cents bibles différentes, dont plusieurs étoient des premiers temps de

---

(1) Tous ces monuments n'existent plus; et l'on a pu remarquer qu'à l'exception des figures qui ornoient les tombeaux, presque toutes les sculptures qui servoient à la décoration des églises ont été détruites.

(2) Le cardinal y est représenté couché sur son tombeau, une main sur sa poitrine, l'autre étendue, les yeux levés vers le ciel. La Religion le soutient; a ses pieds une femme, que l'on croit la figure allégorique de la Science ou de l'Histoire, se penche sur le sarcophage avec l'expression de la plus vive douleur. Derrière le groupe, deux génies soutiennent l'écusson du ministre.

Ce mausolée, que l'on regarde comme le chef-d'œuvre de Girardon, a long temps passé pour un ouvrage accompli de sculpture; et ce préjugé, dont le vulgaire est encore imbu, n'est pas même entièrement effacé dans l'esprit de certains artistes et de prétendus connoisseurs obstinément attachés aux vieilles routines. Tous les historiens de Paris n'en ont parlé qu'avec des transports d'admiration; et ce sera sans doute un grand sujet d'étonnement pour tous ceux qui ne le connoissent que par sa haute renommée, lorsque nous leur dirons que ce prétendu chef-d'œuvre est loin même d'être un bon ouvrage. On y trouve tous les défauts que nous avons reprochés à l'école du siècle de Louis XIV, défauts qui ont si rapidement amené la décadence entière de l'art sous Louis XV. Partout un goût systématique et faux y prend la place de l'imitation noble et vraie de la nature. Les draperies, jetées avec affectation, et exécutées en quelque sorte de *pratique*, ne présentent qu'un chiffonnage mesquin, lourd et monotone. La tête du cardinal, quoique touchée avec mollesse, n'est pas dépourvue d'expression, mais celle de la Religion est froide et sans caractère. La statue de la femme éplorée est beaucoup meilleure, et cette figure, qui offre dans sa pose une imitation frappante de la jeune fille du *testament d'Eudamidas* *, pourroit même passer pour un morceau recommandable, si l'on n'y retrouvoit encore ces draperies lourdes et chiffonnées qui par-tout fatiguent et rebutent l'œil de l'amateur délicat. La mollesse de touche que l'on peut généralement reprocher à l'auteur de ce monument l'a servi assez heureusement dans l'exécution des deux enfants. Cependant ces petites figures sont loin encore d'avoir le degré de finesse et de vérité qu'exigeroit une imitation parfaite de la nature, et que l'on retrouve si éminemment dans les belles sculptures du siècle précédent **.

* Tableau célèbre du Poussin.

** Ce monument est bien conservé, et n'a d'autre restauration que le nez de la figure du cardinal, mutilé pendant les jours révolutionnaires.



l'imprimerie ; plusieurs manuscrits sur vélin ornés de miniatures et de vignettes dorées ; une collection d'estampes très-rares ; des globes d'une grande dimension ; une sphère armillaire en cuivre , etc. etc.

Quant au régime intérieur de cette maison , il paroît certain que dès les premiers temps on y admit des docteurs , des bacheliers, boursiers et non boursiers , de pauvres étudiants : il y en avoit même encore à la fin du siècle dernier. Ceux qui l'habitoient furent dès-lors distingués par les noms d'*hôtes* et d'*associés* , et on les recevoit de quelque pays qu'ils pussent être. Ce premier règlement n'a pas cessé un moment d'être en vigueur : les hôtes restoient dans la maison jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu le bonnet de docteur , ou l'espace de deux années après avoir reçu la bénédiction de licence ; seulement leur nom avoit été changé en celui de *docteurs* ou *bacheliers de la maison de Sorbonne* ; tandis que les *associés-boursiers* portoient celui de *docteurs* ou *bacheliers de la maison et société de Sorbonne*. Du reste l'égalité la plus parfaite régnoit entre tous les membres ; ils n'admettoient ni maîtres , ni disciples ; et cette sagesse de leurs règlements , qui ne s'est pas démentie un seul instant , jointe à une doctrine aussi profonde qu'inaltérable , avoit rempli l'Europe entière de leur renommée (1).

Les écoles extérieures étoient situées dans la place de Sorbonne. C'étoit un vaste bâtiment dans lequel se faisoit la distribution des prix de l'Université , en présence du parlement (2).

---

(1) Les chaires de théologie fondées en Sorbonne, et qui existoient dans les derniers temps, étoient au nombre de sept :

La première , fondée en 1532 par Ulrich Gering , célèbre imprimeur allemand , étoit connue sous le titre de *chaire de lecteur*.

La deuxième et la troisième , fondées en 1596 par Henri IV , avoient pour objet , l'une *la théologie contemplative* , l'autre *la théologie positive*.

La quatrième , fondée en 1606 par M. de Pellejai , conseiller au parlement , étoit destinée à *l'interprétation de l'écriture sainte*.

La cinquième , pour *les cas de conscience* , étoit due à M. de Rouan , principal du collège des Trésoriers , et avoit été établie en 1612.

La sixième , qui traitoit des *controverses* , avoit été fondée en 1616 par Louis XIII.

La septième , consacrée à *l'interprétation du texte hébreux de l'écriture* , avoit pour fondateur le duc d'Orléans , qui l'avoit créée en 1751.

(2) L'église de Sorbonne , entièrement dégradée dans son intérieur , est maintenant déserte et abandonnée. Les bâtiments de la maison sont destinés à loger des artistes.

COLLÈGES, ÉCOLES, etc.

Collège d'Autun (rue Saint-André-des-Arcs.)

Ce collège avoit été fondé par Pierre *Bertrand*, d'abord évêque de Nevers, ensuite d'Autun et depuis cardinal; c'est la raison pour laquelle dans plusieurs actes il est indiqué sous le nom de collège *du cardinal Bertrand.* Dès l'année 1336, ce prélat, dans l'intention de faire une fondation de ce genre, avoit acheté quelques bâtiments contigus à une maison qu'il possédoit dans la rue et vis-à-vis l'église Saint-André. Les formalités nécessaires pour consolider son entreprise ne lui permirent pas de la commencer avant l'année 1341; et c'est en effet en cette année et non en 1337, comme l'ont prétendu divers historiens, que fut passé l'acte de fondation pour un principal, un chapelain et quinze boursiers, dont cinq devoient étudier en théologie, cinq en droit et cinq en philosophie. Leur nombre s'augmenta depuis de trois boursiers, par les libéralités d'Oudard de Moulins qui les fonda en 1398, et de trois autres fondés en 1644 par François de Sazéa, évêque de Bethléem et principal de ce collège. La réunion qu'on en fit en 1764 au collège de Louis-le-Grand fit naître l'idée de placer l'école de dessin dans ses bâtiments, ce qui fut exécuté quelques années après (1).

Collège de Boissi (rue du Cimetière-Saint-André.)

La plupart de ceux qui ont écrit sur Paris ont également varié et sur la date et sur l'auteur et sur les clauses de cette fondation. En rétablissant les faits d'après les actes les plus authentiques, on trouve que Godefroi ou Geoffroi *Vidé*, prêtre, chanoine de l'église de Chartres, et clerc du roi, mort en 1354, avoit ordonné par son testament que ce qui resteroit

(1) Les bâtiments de ce collège sont aujourd'hui presque entièrement détruits.

de son bien, après les legs payés, fût distribué aux pauvres de Paris et à ceux de Boissi-le-Sec, lieu de sa naissance, si toutefois les exécuteurs testamentaires ne jugeoient pas à propos d'en disposer autrement. La fondation d'un collège leur parut une chose plus utile que cette distribution, et Étienne Vidé, l'un d'eux, neveu du testateur, chanoine de Laon et de Saint-Germain-l'Auxerrois, offrit à cet effet la maison qu'il occupoit rue Saint-André et des Deux-Portes, et deux autres maisons contiguës. Cette fondation fut faite pour six écoliers, dont le plus ancien devoit être appelé *maître*, et un chapelain, avec cette clause que tous seroient pris dans la famille de Geoffroi et d'Étienne, à leur défaut parmi les pauvres du village de Boissi-le-Sec; enfin s'il ne s'en trouvoit point dans ceux-ci qui eussent la capacité suffisante, ces boursiers devoient être choisis sur la paroisse Saint-André par les exécuteurs testamentaires, et après eux par le chancelier de l'église de Paris et le prieur des Chartreux. Par le même acte, Étienne Vidé déclare expressément qu'il veut que ces boursiers soient pauvres, et de basse extraction, comme eux et ses ancêtres avoient été, *qui non sint nobiles*, *sed de humili plebe*, *et pauperes*, *sicut nos et prædecessores nostri fuimus*, ce qui détruit sans réplique l'opinion de quelques auteurs qui veulent que Geoffroi et Étienne fussent seigneurs de Boissi-le-Sec. Le fondateur désiroit aussi qu'après sa mort le nombre des boursiers fût porté à douze, si ses facultés le permettoient, mais ce vœu n'eut point son exécution, et l'on ne voit d'autre augmentation que celle d'une septième bourse dont ce collège fut redevable, en 1717, à Guillaume Hodei. En 1519, Michel Chartier, principal de ce collège, y avoit fait bâtir une chapelle sous l'invocation de la sainte Vierge, de saint Michel et de saint Jérôme.

Le collège de Boissi est un de ceux qui furent réunis à l'Université à la fin du siècle dernier (1).

Le collège Mignon, dit depuis de Grandmont (rue Mignon.)

Ce collège fut fondé en 1343 par Jean *Mignon*, archidiacre de Blois dans l'église de Chartres (2), et maître des comptes à Paris. Il l'institua

---

(1) Les bâtimens en sont habités par des particuliers.

(2) L'évêché de Blois étoit un démembrement de celui de Chartres; il fut érigé, par une bulle d'Innocent XII, le 1er juillet 1697. (*Gall. christ.*)

pour douze écoliers qui devoient être pris, autant qu'il seroit possible, dans sa famille, et acquit dans cette intention, rue de l'Écureuil et des Petits-Champs, quelques maisons qu'il fit amortir; mais la mort l'empêcha d'exécuter ce projet dont l'entier achèvement fut confié à ses exécuteurs testamentaires. Ils y mirent assez de lenteur pour que l'Université se crût autorisée à en porter des plaintes au roi Jean qui régnoit alors. Par un arrêt du conseil rendu en 1353, huit ans après la mort du testateur, il fut ordonné que Robert Mignon, exécuteur du testament de son frère, achèteroit avant Noël des rentes suffisantes pour l'entretien de douze écoliers, leur abandonneroit la maison qu'occupoit Jean Mignon, ou une autre de même valeur; y construiroit une chapelle, etc. etc. Par ce même arrêt le roi amortit les biens destinés à la fondation de cette chapelle, et s'en déclara le fondateur, se réservant tous les droits d'administration. La chapelle bâtie par les soins de Michel Mignon, fils de Robert, fut dédiée sous l'invocation de saint Gilles et saint Leu.

Les choses restèrent en cet état jusqu'au règne de Henri III. Ce prince voulant procurer un établissement aux Hiéronymites (1) qu'il avoit amenés de Pologne, les plaça d'abord dans un logement qu'il avoit fait construire sur une partie de l'emplacement du palais des Tournelles, et, peu de temps après, jugea à propos de les transférer au bois de Vincennes à la place des religieux de Grandmont. Ceux-ci reçurent alors en échange de l'habitation qu'on leur enlevoit le collège Mignon et 12000 livres de rente. Il fut convenu qu'on y mettroit un prieur et sept religieux, lesquels feroient les études convenables pour céder ensuite la place à d'autres, arrangement qui fut confirmé par des lettres patentes données en 1584, et par des bulles de pape de 1585. Malgré les oppositions que l'Université crut mal à propos devoir y mettre (2), ce collège, connu depuis ce temps sous le nom de *Grandmont*, fut occupé par ces religieux jusqu'en 1769, époque à laquelle il fut réuni à celui de Louis-le-Grand. Vingt ans auparavant, en 1749, la chapelle avoit été agrandie et décorée d'un portail (3).

---

(1) Voyez tome II, page 680.

(2) L'affaire fut portée au parlement, et il fut facile de prouver qu'il n'étoit pas question ici de suppression, mais seulement de changement de boursiers séculiers en réguliers.

(3) Les bâtiments en sont maintenant occupés par une administration publique.

Collège de Vendôme (rue du Jardinet.)

Ce collège, qui occupoit avec l'hôtel du même nom l'espace compris entre la rue du Jardinet et celle du Battoir, fut démoli en 1441. Le procès-verbal fait à l'occasion de cette démolition ne donne aucun renseignement au sujet de sa fondation.

Collège de Tours (rue Serpente.)

Il doit sa fondation à Étienne de ***Bourgueil***, archevêque de la ville dont il a pris le nom. Tous les historiens en fixent l'époque à l'année 1333. Jaillot seul prétend avoir lu un acte qui en fait remonter l'existence jusqu'en 1330. Ce collège avoit été fondé pour un principal et six boursiers dont l'archevêque de Tours s'étoit réservé la nomination pour lui et pour ses successeurs. La mauvaise administration de ceux qui le dirigeoient et les dettes qu'ils avoient successivement contractées, avoient forcé de vendre une partie des biens destinés à la fondation et de suspendre les bourses, lorsque ce collège fut enfin réuni à celui de l'Université (1).

Collège de Suède (même rue.)

Ce collège existoit en 1333, et il en est fait mention dans l'acte de fondation de celui des Lombards, daté de la même année. Nous n'avons pu découvrir ni quand il a été fondé, ni quand il a été détruit.

Collège de Notre-Dame de Bayeux (rue du Foin.)

Ce collège, plus communément appelé collège de ***Maître Gervais***, fut fondé par Me Gervais ***Chrétien***, chanoine des églises de Bayeux et de Paris, ***physicien***, c'est-à-dire médecin de Charles V. Les libéralités de ce prince l'avoient rendu propriétaire de trois maisons situées rue Erem-

(1) C'est maintenant un hôtel garni.

bourg-de-Brie, et de deux autres rue du Foin, qui étoient contiguës aux premières. Ce fut par leur réunion qu'il forma son collège auquel il assigna des revenus pour l'entretien de vingt-quatre boursiers. Le contrat de fondation est, suivant Jaillot, du 20 février 1370. Charles V l'approuva par ses lettres données en 1378, augmenta la fondation de deux bourses destinées à des étudiants en mathématiques, y ajouta la concession des dîmes de Saineville et de Caenchi, etc., et voulut combler tant de bienfaits en honorant ce collège du titre de *fondation royale.*

L'année même de sa création, on avoit réuni aux écoliers du collège de Bayeux ceux d'un petit collège que Robert *Clément* avoit fondé, rue Hautefeuille, quelques années auparavant, et auxquels le fondateur n'avoit laissé que la maison qu'ils habitoient et 18 livres de rente, somme insuffisante pour les faire subsister. Le collège de Bayeux fut lui-même réuni, dans le siècle dernier, au collège de l'Université (1).

Collège de Bourgogne (rue des Cordeliers.)

Ce collège s'honoroit d'avoir pour fondatrice Jeanne, comtesse de Bourgogne, épouse de Philippe-le-Long. Cette princesse avoit ordonné par son testament fait en 1329 que son hôtel de Nesle seroit vendu, et que le prix qui en proviendroit serviroit à l'établissement d'un collège, dans lequel on recevroit vingt pauvres écoliers de la province de Bourgogne, auxquels elle léguoit en outre une somme de 200 livres. Ses exécuteurs testamentaires ayant vendu l'hôtel de Nesle au duc de Berri, achetèrent en conséquence une maison vis-à-vis les cordeliers, dans laquelle ils établirent en 1331 un collège tel qu'elle l'avoit prescrit, sous le nom de *Maison des écoliers de madame Jeanne de Bourgogne, reine de France.* Cette fondation fut approuvée par le pape et par l'archevêque de Paris en 1334 et 1335. Vers le même temps on érigea dans ce collège une chapelle sous l'invocation de la Vierge.

Cette fondation avoit été faite pour vingt boursiers étudiant en philosophie et non en d'autres facultés; et parmi eux devoient être choisis le

---

(1) Il est maintenant habité par des particuliers.

principal et le chapelain. En 1340 on fonda un second chapelain. Par arrêt donné en 1356 il fut ordonné que les boursiers ne pourroient rester plus de cinq ans dans la maison; enfin, le 6 novembre 1607, le nombre des bourses fut réduit à dix, y compris le principal et les deux chapelains, par ordonnance du chancelier de l'église de Paris et du gardien des cordeliers, proviseurs et administrateurs nés de ce collège; toutefois avec cette clause qu'on y donneroit le logement seulement à dix autres écoliers du comté de Bourgogne, lesquels seroient choisis, par préférence, pour remplir les places de boursiers qui viendroient à vaquer.

Le collège de Bourgogne avoit suivi le sort des autres petits collèges qui n'étoient pas de plein exercice, et sa réunion à l'Université avoit été faite en 1764. L'académie royale de chirurgie, placée dans la même rue, entre l'église des Cordeliers et celle de Saint-Côme, se trouvant trop resserrée, et n'ayant pu jusqu'alors accroître ses bâtiments, profita de cette circonstance pour obtenir, en 1768, un arrêt du conseil qui nomma des commissaires et les autorisa à faire au nom du roi l'acquisition de ce collège et de quatre maisons qui en dépendoient, afin d'y placer ses écoles. Cette acquisition fut faite le 9 mars 1769.

Collège de Dainville (rue des Cordeliers.)

Michel de *Dainville*, archidiacre d'Ostrevant, au diocèse d'Arras, fonda ce collège en 1380, tant en son propre nom que comme exécuteur testamentaire de Gerard et de Jean de Dainville ses frères. Cette fondation fut faite pour douze boursiers, parmi lesquels on devoit choisir le principal et le procureur, et dont six devoient être du diocèse d'Arras, six de celui de Noyon. Le fondateur les plaça dans une maison qu'il possédoit à l'angle que forme la rue de la Harpe avec celle des Cordeliers, et sur le mur on plaça une sculpture qui représentoit les rois Jean et Charles V, avec les fondateurs, présentant à la sainte Vierge le principal et les boursiers de ce collège : il a été réuni en 1763 à celui de l'Université (1).

---

(1) C'est maintenant un hôtel garni.

Ecole gratuite de dessin (même rue.)

Cette école érigée par lettres patentes du 20 octobre 1767, et placée d'abord dans les bâtiments du collège d'Autun, rue Saint-André-des-Arcs, fut ensuite transférée dans la rue des Cordeliers, à l'ancien amphithéâtre de Saint-Côme. Elle avoit été ouverte en faveur de 1500 jeunes gens que l'on y recevoit, quelle que fût leur profession, et même sans aucune profession, pourvu qu'ils eussent atteint l'âge de huit ans. Ils y apprenoient, suivant que leurs dispositions les y portoient, quelque branche de cet art, telles que l'architecture, la figure, les animaux, les fleurs, l'ornement, etc.; et tous les ans on y distribuoit de grands prix avec beaucoup de solennité.

Le roi étoit le protecteur de cette école, dont le lieutenant de police présidoit le bureau [redacted]

(1

Collège de Séez (rue de la Harpe.)

Ce collège fut fondé en 1427 par Jean *Langlois*, exécuteur testamentaire de Grégoire Langlois son oncle, évêque de Séez, pour huit boursiers, y compris le principal et le chapelain, dont quatre devoient être du diocèse de Séez et quatre de celui du Mans. La nomination de ces bourses se partageoit entre l'évêque de Séez et l'archidiacre de Passais. Jean Aubert, principal du collège de Laon, et commissaire député de l'évêque de Séez, y joignit depuis deux bourses nouvelles qui furent prises sur les sommes économisées par le principal de ce collège.

En 1737, le prélat qui tenoit alors le siège de cette ville donna par contrat une somme de 40,000 livres à rente à ce collège, sous la condition que la moitié du revenu seroit mise en réserve et accumulée jusqu'à ce qu'elle formât 10,000 livres pour chacune des trois bourses, à la fondation desquelles cette somme étoit réservée. Il paroît que la première somme avoit été fournie par le diocèse de Séez, et par conséquent que la rente lui en appartenoit.

La plus grande partie des bâtiments de ce collège qui a été réuni à celui de l'Université, avoit été reconstruite en 1730, ainsi que le témoignoit une inscription placée au-dessus de la porte. On prétend que ces constructions nouvelles dues aux libéralités de M. Charles-Alexandre Lallemand, évêque de Séez, avoient coûté près de 100,000 livres (1).

Collège de Bayeux (même rue.)

Le nom de ce collège et la qualité du fondateur qui étoit alors évêque de Bayeux pourroient faire penser qu'il avoit été destiné pour des écoliers de ce diocèse ; cependant ils n'y avoient aucun droit. Guillaume *Bonnet*, ce fondateur dont nous parlons, étoit né dans un lieu dépendant de l'archidiaconé de Passais, au diocèse du Mans ; ce fut dans celui d'Angers qu'il fut élevé. Il y posséda des bénéfices et des dignités ; et ce fut pour donner un témoignage éclatant de sa reconnoissance qu'il résolut, lorsqu'il fut monté sur le siège de Bayeux, de fonder à Paris un collège en faveur de douze boursiers, dont six seroient pris dans le diocèse du

(1) Les bâtiments de ce collège sont habités par des particuliers.

Mans et six dans l'évêché d'Angers. L'acte est daté de l'année 1308, et contient le détail des rentes et maisons qu'il affectoit à l'entretien de ce collège (1). Robert Benoît, son exécuteur testamentaire, en dressa les statuts en 1315. D. Felibien dit qu'il ajouta quatre nouveaux boursiers aux douze anciens : cette nouvelle fondation est en effet ordonnée par le premier article des statuts; mais on ne trouve aucune preuve qu'elle ait été exécutée. Le collège de Bayeux a été réuni à l'Université (2).

Collège de Justice (même rue.)

Ce collège a pris le nom de Jean *de Justice*, chantre de Bayeux, chanoine de Paris et conseiller du roi. Dans l'intention de faire cette fondation, il avoit acheté quelques maisons appartenant à l'Hôtel-Dieu et situées rue de la Harpe, entre l'hôtel de Clermont et les dépendances du collège de Bayeux; mais sa mort, arrivée en 1353, l'ayant empêché de consommer son ouvrage, ses exécuteurs testamentaires se trouvèrent chargés de ce soin, qu'ils remplirent dès l'année suivante. Les historiens de Paris ne sont pas d'accord sur cette date, qui cependant doit être la bonne par plusieurs raisons, et principalement parcequ'elle est celle de l'acte d'amortissement qui se trouvoit autrefois dans les archives de Saint-Germain. Ce collège avoit été destiné pour douze boursiers, étudiant en médecine et en philosophie, parmi lesquels étoient choisis le principal, le chapelain et le procureur, et dont huit devoient être pris dans le diocèse de Rouen et quatre dans celui de Bayeux. Six nouvelles bourses furent fondées à diverses époques et par divers particuliers; et toutes furent suspendues en 1761, à l'exception de deux, pour fournir aux frais de la reconstruction des bâtiments. En 1764 ce collège fut réuni à l'Université.

Collège de Narbonne (même rue.)

Ce collège avoit été fondé en 1317 par Bernard *de Farges*, archevêque de Narbonne, dans une maison qu'il occupoit rue de la Harpe. Ce fut

---

(1) Il y avoit entre autres trois maisons sises vis-à-vis, appelées *les Marmousets*, qui ont été acquises depuis et enclavées dans le collège de Harcourt.

(2) C'est maintenant une maison habitée par des particuliers.

là qu'il voulut retirer neuf pauvres écoliers de son diocèse, à l'entretien desquels il assigna les revenus du prieuré rural de Sainte-Marie-Magdeleine, situé dans les environs de sa ville archiépiscopale. Un jurisconsulte nommé *Amblard Cérène* désira participer à cette bonne œuvre et y fonda peu de temps après une bourse pour un chapelain. Mais sa plus grande illustration lui vint d'un pauvre écolier qu'on y avoit reçu par grace, vu qu'il n'étoit pas du diocèse de Narbonne, et que par conséquent il n'avoit aucun droit d'y être admis. Cet écolier, nommé Pierre *Roger*, devenu pape sous le nom de Clément VI, après avoir passé par toutes les dignités de l'église, eut assez de grandeur d'ame pour ne point rougir de la bassesse de son premier état, et pour reconnoître hautement ce qu'il devoit à l'asile hospitalier où il avoit été élevé. Voulant laisser à ce collège un monument perpétuel de sa reconnoissance, il y fonda dix bourses, auxquelles il affecta pour dotation le prieuré de Notre-Dame de Marseille près de Limoux. Les premiers statuts n'y admettoient que des étudiants dans la faculté des arts et dans celle de théologie; on y fit entrer depuis, en 1379, des élèves en médecine, et en droit civil et canon. Ceux-ci en furent exclus en 1544 par les nouveaux réglements que donna le cardinal de Lorraine, archevêque de Narbonne. Il fixa le nombre des boursiers à seize, y compris le principal, le procureur et le chapelain, et fit aussi quelques dispositions nouvelles dans les sommes assignées pour leur entretien.

La modicité du revenu de ces bourses et la caducité des bâtiments de ce collège l'avoient fait insensiblement abandonner au point qu'il n'y restoit que le principal, lorsqu'en 1760 on commença à le rebâtir. Il a été réuni à l'Université (1).

Collège de Harcour (même rue.)

Ce collège, également fameux par son antiquité et par une suite non interrompue d'excellents professeurs, fut fondé en 1280 par Raoul *de Harcour*, chanoine de Paris. Issu d'une des plus illustres familles de la Normandie, et successivement élevé à plusieurs dignités ecclésiastiques dans les villes de Coutances, d'Evreux, de Bayeux et de Rouen, il résolut

(1) C'est aussi une maison de particuliers.

de procurer à de pauvres écoliers de sa province le moyen de s'instruire dans les arts et dans la théologie. Il acquit à cet effet quelques vieilles maisons situées dans la rue Saint-Côme, dite aujourd'hui de la Harpe, et y plaça aussitôt quelques écoliers. Son intention étoit de les faire abattre pour élever un collège sur leur emplacement; mais la mort vint le surprendre avant qu'il eût accompli son dessein. Son frère Robert de Harcour, évêque de Coutances, qu'il avoit chargé de remplir ses intentions, acheva ce qui étoit commencé, et augmenta les bâtiments par l'acquisition de trois maisons, situées vis-à-vis les premières (1), et qu'il fit rebâtir à neuf, ajoutant à ce don celui de 250 livres de rente amortie, pour l'entretien de vingt-quatre boursiers, seize artiens et huit théologiens, tous pris dans les diocèses nommés ci-dessus. Clément V accorda, en 1313, à ce collège, la permission d'avoir une chapelle et d'y faire célébrer l'office divin. Les artiens occupoient alors les premiers bâtiments donnés par Raoul de Harcour, et les théologiens avoient été logés vis-à-vis dans ceux qu'avoit achetés son frère Robert. Comme la chapelle étoit située de ce côté, on pratiqua sous la rue un passage de communication d'une maison à l'autre.

Le cartulaire de ce collège et les historiens de Paris font mention de plusieurs autres bourses fondées dans ce collège par divers particuliers (2). Elles subsistèrent jusqu'en 1701, que de nouveaux règlements en réduisirent le nombre, pour les mettre dans un juste rapport avec les revenus qui y étoient affectés. Long-temps auparavant l'introduction de l'exercice des classes, la réputation des professeurs et le nombre toujours croissant des pensionnaires avoient fait penser aux moyens de l'agrandir : on y parvint par l'acquisition des maisons contiguës qui appartenoient au collège de Bayeux, et de l'hôtel des évêques d'Auxerre, qui tenoit aux murs et à la porte d'Enfer. Cet espace fut encore augmenté en 1646 par le don que fit Louis XIII d'une place, d'une tour, du mur, du rempart, du fossé, de la contrescarpe et des matériaux provenants de la démolition des murailles qui l'avoisinoient, à la charge d'y faire construire et édifier

(1) On les appeloit *l'hôtel* ou *les maisons d'Avranches*.

(2) Un cuisinier de ce collège, nommé *Guion Gervais*, voulut être compté au nombre de ses bienfaiteurs, et donna en 1679 une somme de 1,000 liv. pour fonder une bourse de grammairien.

une chapelle sous l'invocation de la Vierge et de saint Louis. Lorsque les bâtiments élevés sur cet emplacement furent achevés, on loua à des particuliers ceux qui jusqu'alors avoient été occupés par des artiens. En 1675 on construisit de nouveaux bâtiments et l'on éleva un portail énorme, chargé d'ornements d'architecture du plus mauvais goût, pour servir d'entrée à ce collège.

Il étoit de plein exercice et s'est soutenu jusqu'à la fin avec une grande et juste réputation (1).

Collège du Trésorier (rue Neuve de Richelieu.)

Il est redevable de son nom et de sa fondation à Guillaume *de Saône*, trésorier de l'église de Rouen. L'acte qui constate cette fondation est daté du mois de novembre 1268. Quelques auteurs la placent par erreur une année plus tard, et l'un d'entre eux, Le Maire, ajoute que ce collège ne fut formé que pour douze boursiers, six grands et six petits. Le fait est que cette fondation fut faite en faveur de vingt-quatre boursiers, douze dans la faculté de théologie et douze dans celle des arts, lesquels devoient être pris dans les archidiaconés du grand et du petit Caux, diocèse de Rouen. Il n'y restoit plus que quatre grands boursiers et quatre petits, lorsqu'il fut réuni en 1763 au collège de l'Université (2).

Collège de Cluni (place de Sorbonne.)

Ce collège fut fondé en faveur des religieux de cet ordre qui viendroient étudier à Paris. Jusque-là ils n'avoient point eu de maison et demeuroient dans l'hôtel des évêques d'Auxerre, attenante à la porte dite depuis de Saint-Michel. Nos historiens varient sur l'époque de sa fondation, qu'il faut vraisemblablement fixer à l'année 1269, ainsi que le portoit une inscription gravée dans le cloître. Les annales de Cluni nomment Yves *de Poyson* comme fondateur de ce collège; il pourroit bien y avoir erreur dans ce

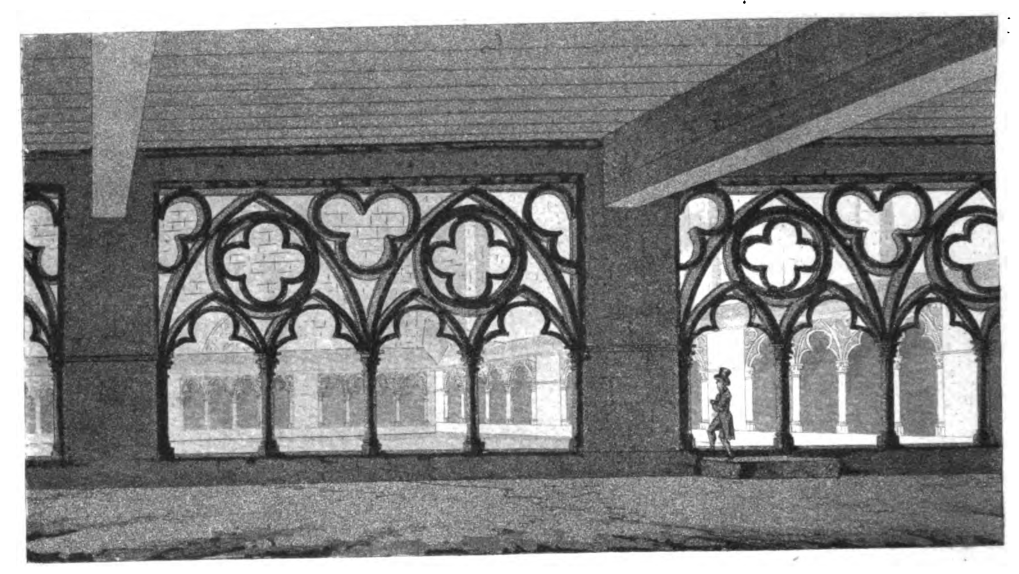
---

(1) Depuis la révolution ce collège a été occupé quelque temps par l'École de droit; il est maintenant habité par des particuliers.

(2) C'est aujourd'hui une maison garnie.

nom, car tous les auteurs et l'inscription même que nous venons de citer en font honneur à Yves *de Vergi*, abbé de Cluni, et à Yves *de Chassant*, son nevéu et son successeur, lequel fit achever ce que son oncle avoit commencé. Vers l'an 1308 Henri *de Fautières*, aussi abbé de Cluni, mit la dernière main à cette fondation, en donnant à cette maison des statuts pleins de sagesse, et auxquels on se conformoit encore dans les derniers temps (1).

(1) Ce collège est maintenant habité par des particuliers; sa chapelle sert d'atelier à un peintre. Il reste encore quelques portions de son cloître, dont les arcades offrent des formes gothiques si élégantes, que nous avons cru devoir en donner une vue pittoresque.



Le Collège de Cluny.

Le Collège Notre-Dame-des-Dix-Huit (rue des Poirées.)

Dans le projet qu'il avoit d'agrandir l'emplacement de la Sorbonne, le cardinal de Richelieu avoit acheté un ancien hôtel jadis possédé par les abbés du Bec, ainsi que quelques maisons voisines, accompagnées de jardins. La rue des Poirées fut alors coupée, et vint tourner en équerre dans celle des Cordiers. Sur le terrain qui restoit entre ce retour et la rue de Cluni, terrain qui a servi depuis de jardin à la maison de Sorbonne,

nom, car tous les auteurs et l'inscription même que nous venons de citer en font honneur à Yves *de Vergi*, abbé de Cluni, et à Yves *de Chassant*, son nevéu et son successeur, lequel fit achever ce que son oncle avoit commencé. Vers l'an 1308 Henri *de Fautières*, aussi abbé de Cluni, mit la dernière main à cette fondation, en donnant à cette maison des statuts pleins de sagesse, et auxquels on se conformoit encore dans les derniers temps (1).

(1) Ce collège est maintenant habit[illegible]

Le Collège Notre-Dame-des-Dix-Huit (rue des Poirées.)

Dans le projet qu'il avoit d'agrandir l'emplacement de la Sorbonne, le cardinal de Richelieu avoit acheté un ancien hôtel jadis possédé par les abbés du Bec, ainsi que quelques maisons voisines, accompagnées de jardins. La rue des Poirées fut alors coupée, et vint tourner en équerre dans celle des Cordiers. Sur le terrain qui restoit entre ce retour et la rue de Cluni, terrain qui a servi depuis de jardin à la maison de Sorbonne, étoit le petit collège dont nous parlons. Aucun historien n'a donné sur son origine de renseignements satisfaisants, et nous n'aurions que des conjectures vagues sur ce point d'antiquités, si Jaillot n'eût découvert un mémoire manuscrit fait par un principal de ce collège, dans lequel on expose « qu'en 1171 *Jocius de Londonna*, de retour de Jérusalem, étant « allé à l'Hôtel-Dieu, y vit une chambre dans laquelle, *de toute an-* « *cienneté*, logeoient de pauvres écoliers. Il l'acheta 52 liv. du proviseur « dudit Hôtel-Dieu, de l'avis, conseil et permission de *Barbe d'or*, doyen « de Notre-Dame. Il la laissa audit Hôtel-Dieu, à la charge qu'il four- « niroit des lits à ces pauvres écoliers, auxquels il assigna douze écus « par mois, provenant des deniers qui se recevroient de la confrérie, et « à la charge que lesdits clercs porteroient, chacun à leur tour, la croix « et l'eau bénite devant les corps morts dudit Hôtel-Dieu, et qu'ils réci- « teroient chaque nuit les psaumes pénitentiaux et les oraisons pour les « morts. » Dans ce même mémoire il est fait mention de lettres du prevôt de Paris données en 1384, lesquelles rappellent une ordonnance du roi Charles VI, dont l'objet est de faire payer à ces écoliers une somme de 200 liv. pour arrérages de celle de 20 liv. qu'ils avoient le droit de prendre tous les ans sur le trésor du roi. Ils étoient redevables de cette rente à Gaucher de Chastillon, connétable de France, qui la leur avoit donnée en 1301.

Il paroît par quelques actes qu'ils furent d'abord logés dans une maison vis-à-vis l'Hôtel-Dieu (1). On les transféra ensuite rue des Poirées. Le chapitre Notre-Dame avoit l'inspection sur ce collège, auquel il avoit donné

(1) Voyez tome Ier, page 206.

son nom; et les boursiers, réduits, dans les derniers temps, au nombre de huit, étoient à la nomination du chapitre. Depuis la destruction de leur collège ils n'avoient plus de lieu affecté pour leur demeure.

HÔTELS.

ANCIENS HÔTELS DÉTRUITS.

Hôtel des Abbés de Saint-Denis (rue des Grands-Augustins.)

CET hôtel ou collège, bâti par Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, couvroit tout l'espace renfermé entre les rues Contrescarpe et Saint-André, partie de la rue Dauphine, et le terrain sur lequel on a depuis ouvert les rues d'Anjou et Christine. Il avoit en outre pour dépendances, de l'autre côté de la rue des Grands-Augustins, une grande maison avec jardins que l'on a successivement appelée la maison *des Trois Charités Saint-Denis*, l'hôtel *des Charités Saint-Denis*, enfin l'hôtel *Saint-Cyr*, nom qu'elle portoit à la fin du siècle dernier. Une galerie couverte, et qui traversoit la rue, servoit de communication de l'un à l'autre bâtiment.

Hôtel de Savoie (rue de Savoie.)

Cet hôtel s'étendoit en partie jusqu'à la rue des Grands-Augustins. Il fut vendu, en 1670, à divers particuliers par madame Marie-Jeanne-Baptiste, épouse de Charles-Emmanuel, duc de Savoie, prince de Piémont, à laquelle il appartenoit, comme seule héritière de Charles-Amédée de Savoie son père, duc de Génevois, de Nemours et d'Aumale; et de Henri de Savoie son oncle, etc.

Hôtel de Gaucher de Châtillon et de l'évêque de Noyon (rue Pavée.)

L'hôtel de Gaucher de Châtillon, connétable de France, étoit situé à droite en entrant par le quai. Il passa ensuite aux évêques d'Autun en 1331, à ceux de Laon en 1393; l'un d'entre eux le donna à son église en 1552; son successeur le céda à rente au duc de Nemours, qui le fit

rebâtir. Ce fut dans cet hôtel que logea le duc de Savoie lorsqu'il vint à Paris en 1599 pour traiter avec Henri IV, qui demandoit la restitution du marquisat de Saluces.

Il paroît que l'évêque de Noyon avoit aussi son hôtel dans cette rue, et quelques actes en font mention, mais on ignore dans quel endroit il étoit situé (1).

Hôtels de la duchesse d'Étampes, d'Hercule (quai des Augustins.)

Le premier de ces deux hôtels étoit situé au coin de la rue Gille-Cœur, et s'étendoit jusqu'à celle de l'Hirondelle, où étoit sa principale entrée. Il avoit appartenu à Louis de Sancerre, connétable, et il est probable qu'avant lui on y avoit réuni un hôtel des évêques de Chartres. Ceux-ci le possédèrent encore depuis, ainsi que les évêques de Clermont; enfin il appartenoit à M. Dauvet, maître des requêtes, lorsque Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes, vint y demeurer, et engagea François Ier à en faire l'acquisition Ce prince en fit démolir une partie, qui fut rebâtie avec plus de luxe et d'élégance, et ornée de chiffres et de devises. Au commencement du dix-septième siècle il s'appeloit l'hôtel d'O, et appartenoit à M. Seguier. Le mariage de sa fille avec le duc de Luines lui fit prendre ce dernier nom. Il le conserva jusqu'en 1671, qu'on le démolit en grande partie, pour le vendre à des particuliers. C'est dans cet hôtel que le chancelier Seguier se réfugia le 7 août 1648, pour éviter la fureur de la populace lors des *barricades*.

Le nom d'*Hercule* que portoit le second hôtel lui avoit été donné parcequ'on avoit peint dans les appartements, et même à l'extérieur, les aventures de ce héros fabuleux. Ces peintures avoient été faites aux frais de Jean de La Driesche, président de la chambre des comptes, qui le vendit à M. Louis Hallevin, seigneur de Piennes et chambellan du roi. Auparavant il avoit été possédé par le comte de Sancerre. Charles VIII

(1) Dans cette même rue étoit, à la fin du siècle dernier, un bureau de messagerie pour la Normandie et la Bretagne, que l'on nommoit *l'hôtel Saint-François*, parce qu'on prétendoit que saint François-de-Sales y avoit demeuré. Cette tradition ne paroît guère vraisemblable, et n'étoit fondée sur aucune autorité. Des titres de l'abbaye Saint-Germain prouvent au contraire que cette maison portoit l'enseigne de *Saint-François* dès 1640, et saint François-de-Sales ne fut canonisé qu'en 1665.

l'acheta ensuite de M. de Piennes, avec tous les meubles de fer et de bois qui s'y trouvoient, moyennant la somme de 10,000 liv.

Sous Louis XII cet hôtel étoit occupé par Guillaume de Poitiers, seigneur de Clerieu, auquel ce prince l'avoit probablement abandonné. François Ier le donna ensuite au chancelier du Prat (1) et à ses descendants. Cet hôtel, qui étoit extrêmement vaste, puisqu'il s'étendoit depuis la rue des Augustins jusqu'à la seconde maison de la rue Pavée, et dans l'autre dimension jusqu'aux jardins de l'abbé Saint-Denis, avoit été habité par des hôtes du rang le plus illustre. L'archiduc Philippe d'Autriche, allant de Flandre en Espagne, y logea en 1499; il servit de demeure à Jacques V, roi d'Écosse, lorsqu'il vint à Paris, en 1536, pour épouser Magdeleine de France; ce fut dans cet hôtel qu'on remit à Henri III l'ordre de la Jarretière; et Favier dit que, de son temps, tous les chapitres de l'ordre du Saint-Esprit s'y sont tenus.

Hôtel de Thouars (rue des Trois-Chandeliers.)

Cet hôtel, nommé depuis la *maison des Carneaux*, faisoit le coin de la rue où il étoit situé, et appartenoit aux vicomtes de Thouars, depuis créés ducs de La Tremoille. Ils le laissèrent tomber en ruines, et l'abandonnèrent, en 1379, à la fabrique de Saint-Germain-le-Vieux.

Les abbés de Clairvaux avoient à côté, dans la rue de la Huchette, une maison avec jardins, qui fut appelée d'abord la maison de *Pontigni*: elle étoit située vis-à-vis celle d'Arnauld de Corbie, chancelier de France.

Hôtels divers (rue Saint-André-des-Arcs.)

Cette rue renfermoit un assez grand nombre d'hôtels remarquables.

(1) On cite entre autres Antoine du Prat, son petit-fils, seigneur de Nantouillet et prevôt de Paris. Le duc d'Anjou, le roi de Navarre et le duc de Guise, sur qui il s'étoit permis des propos indiscrets, lui mandèrent un jour qu'ils iroient souper chez lui à cet hôtel d'Hercule; et ils y allèrent, malgré tous les prétextes qu'il put alléguer pour se dispenser de recevoir cet honneur. Après le souper leur suite pilla ou jeta par les fenêtres son argent, sa vaisselle et ses meubles. « Le lendemain, dit l'Étoile, le premier « président fut trouver le roi (Charles IX), et lui dit que Paris étoit ému pour le vol de la nuit passée, « et que l'on disoit que Sa Majesté y étoit en personne, et l'avoit fait pour rire; à quoi le roi ayant « répondu que ceux qui le disoient avoient menti, le premier président répliqua : J'en ferai donc infor« mer, Sire. Non, non, répondit le roi; ne vous en mettez pas en peine : dites seulement à Nan« touillet qu'il aura affaire à trop forte partie s'il en veut demander raison. »

Auprès de la rue Gilles-Cœur étoit celui d'Arras ou d'Artois ; celui des comtes d'Eu étoit situé entre les rues Pavée et des Grands-Augustins ; au coin de la première de ces deux rues on trouvoit la maison du chancelier Poyet. Enfin on y voyoit deux hôtels de Navarre : le premier, situé entre la rue de l'Éperon et la porte Buci, appartenoit à Philippe de France, duc d'Orléans, ce qui lui fit donner le nom de *Séjour d'Orléans ;* on le voit successivement passer à Louis d'Orléans, son petit-neveu ; à Charles VI, qui le donna, en 1400, au comte de Savoie, ensuite au duc de Berri ; à Louis, duc de Guienne, en 1411 ; il appartint depuis à Louis XI, qui en donna une partie à Jacques Coytier, son médecin ; enfin à Louis XII, qui le vendit en 1489. Le second hôtel de Navarre étoit situé de l'autre côté : Jeanne, reine de France, le légua pour la fondation d'un collège, que ses exécuteurs testamentaires préférèrent transporter à la montagne Sainte-Geneviève (1). L'hôtel fut alors vendu, et celui de Buci s'éleva sur son emplacement. Il a formé depuis les grand et petit hôtels de Lyon, situés rues Saint-André et Contrescarpe, dans lesquels étoient établies des messageries.

Hôtel des comtes de Mâcon (rue de Mâcon.)

Cet hôtel, situé dans cette rue, s'étendoit sur celle de la Vieille-Bouclerie. On ne dit point en quel temps il a été démoli.

Hôtels divers (rue Hautefeuille.)

On y remarquoit, 1° l'hôtel de Forez, lequel s'étendoit depuis la rue Pierre-Sarrasin jusqu'à celle des Deux-Portes ; 2° une maison au coin de cette rue, qui a été occupée par M. Joly de Fleury ; 3° une troisième au coin de la rue Percée, où l'on voyoit une tourelle sur laquelle on avoit sculpté des fleurs-de-lis, les armes de France, et la salamandre, devise ordinaire de François Ier.

Maisons diverses (rues du Foin et Serpente.)

Dans la première de ces deux rues étoit située la maison des religieux des Vaux de Cernai, laquelle s'étendoit jusqu'à celle de la Parcheminerie.

---

(1) Voyez page 249.

On trouvoit dans la seconde une maison qui avoit appartenu, en 1330, à l'abbé et aux religieux de Fécamp.

Hôtel de Tours (rue du Paon.)

Cet hôtel, changé depuis en une maison garnie, qui portoit pour enseigne l'hôtel de Tours, étoit situé vis-à-vis le cul-de-sac de la rue du Paon. Sauval dit que les archevêques de Tours avoient leur hôtel dans cette rue, sans dire en quel temps. Jaillot ne trouve aucune preuve qu'ils aient acquis ni vendu une maison dans ce quartier, mais il cite un rôle de 1640, dans lequel on indique, rue du Paon: « maison appartenant à M. Boutillier, « surintendant des finances, tenue par M. l'archevêque de Tours. » La demeure de ce prélat, et peut-être de quelqu'un de ses successeurs, aura pu faire donner à cet hôtel le nom qu'il a porté jusque dans les derniers temps.

Hôtel de Saint-Jean-en-Vallée (rue des Cordeliers.)

Cet hôtel, appartenant à l'abbé et aux religieux du monastère que nous venons de nommer, étoit situé dans cette rue, et s'étendoit jusqu'à la rue du Paon; il avoit été bâti, ainsi que partie du collège de Bourgogne, sur un terrain assez étendu, appartenant à l'abbaye Saint-Germain, lequel s'appeloit, au quatorzième siècle, le *fief du couvent.*

Hôtel des comtes de Harcour (rue des Maçons.)

A la fin du siècle dernier on voyoit encore au coin de cette rue, du côté des Mathurins, les restes d'une chapelle qui avoit fait partie d'un grand hôtel appartenant aux comtes de Harcour. Il passa depuis à la maison de Lorraine, car il est indiqué, en 1574, dans le compte du receveur du domaine de la ville: « L'hôtel de Harcour, dit de Lorraine, « appartenant de présent à M. Gilles Le Maistre, président en la cour « de parlement. » Il fut occupé depuis par M. Le Maistre de Ferrières.

Le Parloir aux Bourgeois (rue de la Harpe.)

Nous avons déjà dit que c'étoit ainsi que l'on appeloit autrefois le lieu d'assemblée des officiers municipaux. Il fut établi successivement dans

divers endroits de la ville, et notamment dans une salle construite au-dessus de la porte de la ville située à l'extrémité de cette rue.

HÔTELS EXISTANTS EN 1789.

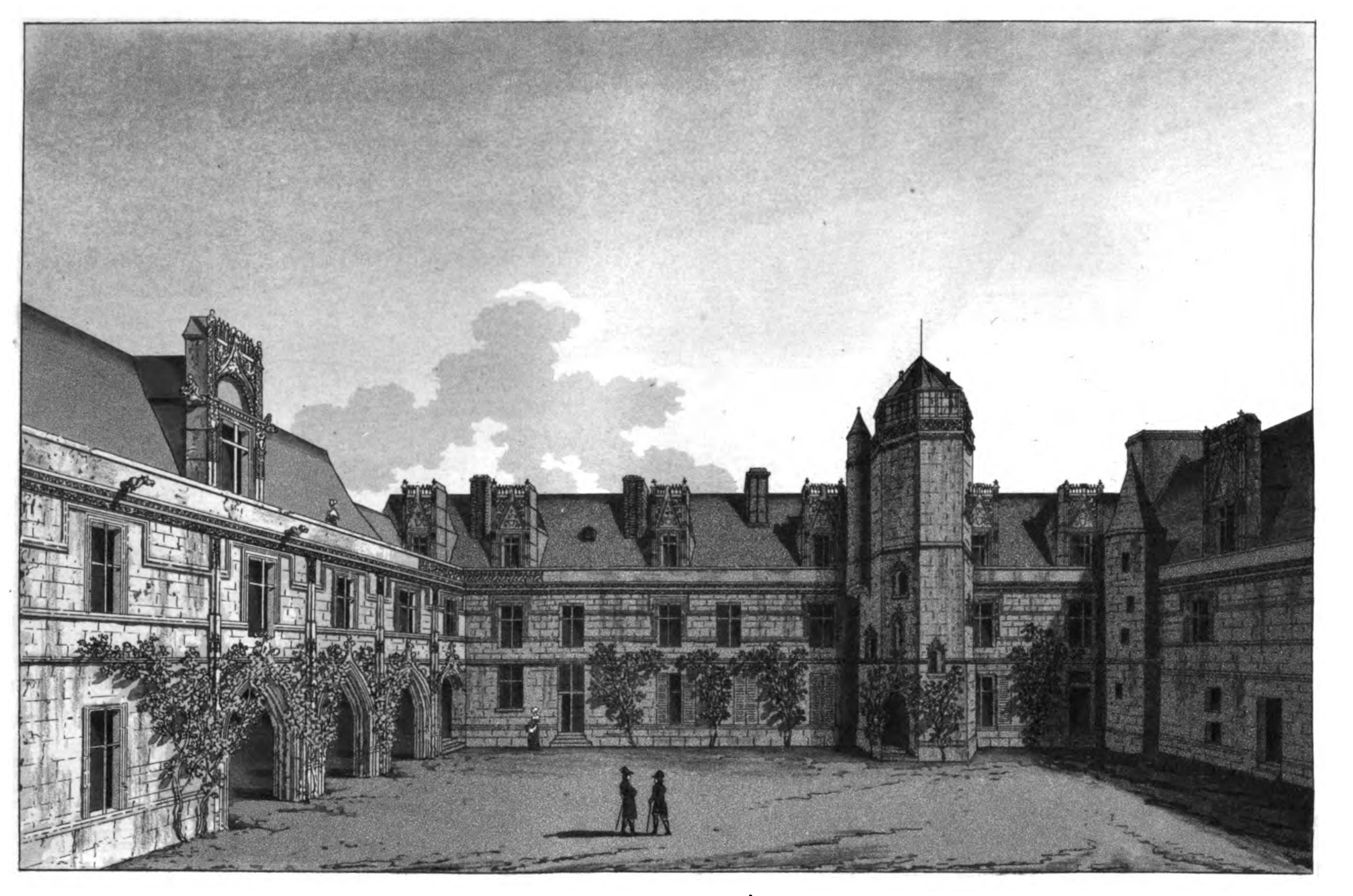
Hôtel de Cluni (rue des Mathurins.)

Le palais des Thermes, dont nous avons déjà décrit le beau débris que l'on voit encore dans la rue de La Harpe, s'étendoit aussi dans la rue des Mathurins. Au treizième siècle il fut détruit et divisé en plusieurs parties. Celle qui régnoit sur cette rue fut acquise en 1243, d'abord par Raoul de Meulent, ensuite par Robert de Courtenai. Au commencement du quatorzième siècle, un de ses descendants, Jean de Courtenai, la vendit à l'évêque de Bayeux. Elle fut ensuite acquise par Pierre de Chalus, évêque de Cluni, quoiqu'il eût déjà une maison à la porte Saint-Germain et un logement au collège de Cluni. Enfin cet hôtel fut entièrement rebâti, suivant Jaillot, en 1490 (1), par les soins de Jacques d'Amboise (2), abbé du même monastère, évêque de Clermont, etc. Cet édifice, qui existe encore en entier, et qui est bien conservé, nous semble un des monuments gothiques les plus élégants de la capitale, et mérite d'être visité par les curieux. Le portail et les croisées en sont couverts de sculptures très délicatement travaillées; la chapelle, située au premier étage sur le jardin, offre une construction remarquable et singulière; la voûte, très chargée de sculptures, est soutenue par un seul pilier de forme octogone élevé au milieu, et auquel viennent aboutir toutes les arrêtes. Sur les murs de cette chapelle, qui peut avoir vingt à vingt-deux pieds carrés, étoient placés, en forme de mausolées, les portraits de la famille de Jacques d'Amboise, entre autres celui du cardinal; ils étoient la plupart à genoux, habillés suivant le costume du temps. Le fond étoit décoré d'un groupe de quatre figures représentant saint Jean, Joseph d'Arimathie

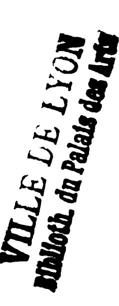
---

(1) Germain Brice place cette reconstruction en 1505.

(2) Il étoit neveu du fameux cardinal Georges d'Amboise, le ministre chéri de Louis XII. Les murailles offrent de toutes parts les armes de sa famille, ainsi que le bourdon et les coquilles, attributs de saint Jacques, son patron.



VUE INTÉRIEURE de L'HÔTEL de CLUNI.


VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts

et la Vierge qui pleure sur le corps de son fils. Le piédestal de ce groupe servoit d'autel (1).

A droite, une tour octogone renferme un très bel escalier à vis, bien appareillé, d'une coupe heureuse, qui conduit aux divers appartements. Sur les murailles de la cour on montroit autrefois le diamètre de la fameuse cloche de Rouen appelée *Georges d'Amboise*, et l'on prétendoit même que c'étoit dans cette cour qu'elle avoit été jetée en fonte.

Hôtel de Henri de Marle (rue du Foin.)

Dans cette rue, et au coin de celle de Bout-de-Brie, est un hôtel dont la façade n'annonce rien de remarquable, mais dont la porte offroit jadis un écusson qu'il est nécessaire de décrire: le champ en étoit d'azur, à deux faces d'or, accompagnées de six besans de même; trois en chef, deux en cœur et un en pointe. Ces mêmes armoiries se trouvoient répétées aux deux côtés d'un autre grand écusson sculpté sur la porte intérieure, lequel portoit trois *C* ou croissants entrelacés, surmontés d'une couronne royale. Enfin, au-dessus de cet écusson, on en voyoit un troisième offrant l'écu de France à trois fleurs-de-lis, soutenu par deux anges, et surmonté de la couronne royale. Une ancienne tradition qui s'est perpétuée jusque dans le siècle dernier, présentoit cette maison « comme un ancien palais élevé « par Henri II, et désigné dans le quartier sous le nom d'*hôtel de la* « *Reine-Blanche*, parcequ'après la mort de ce prince il avoit appartenu « à son épouse Catherine de Médicis, qui demeura veuve pendant trente « ans, depuis l'an 1559 jusqu'à l'an 1589. »

Jaillot, qui combat cette tradition, convient en effet qu'indépendamment des divers hôtels qui ont reçu le nom de la *Reine-Blanche*, pour avoir appartenu à Blanche de Castille, veuve de Louis VIII, à Blanche de Bourgogne, femme de Charles-le-Bel, à Blanche d'Évreux, veuve de Philippe de Valois, comme il est certain que l'on donnoit aussi le nom de *Reines-Blanches* à toutes les veuves de nos rois, parcequ'elles portoient le deuil en blanc, il ne seroit pas impossible qu'un hôtel eût tiré son nom de cette dénomination singulière; mais cet usage avoit été aboli par Anne de

(1) Toutes ces figures ont été détruites pendant la révolution. Cette chapelle sert maintenant à des cours particuliers de pharmacie.

Bretagne, qui la première porta le deuil en noir à la mort de Charles VIII, et par conséquent ne peut trouver son application à l'occasion de Catherine de Médicis. Quant aux armes contenues dans le premier écusson, ce sont celles de Martin Fumée, fils du garde des sceaux, qui étoit propriétaire de cette maison en 1541. Si Henri II, qui ne commença à régner qu'en 1547, en eût fait l'acquisition, peut-on supposer qu'il y eût fait sculpter le chiffre de la duchesse de Valentinois sans y ajouter le sien? eût-il surmonté un pareil écusson de la couronne royale? ce prince ou Catherine de Médicis y auroient-ils laissé subsister les armes des sieur et dame Fumée? etc., etc. N'est-il pas plus probable que Martin Fumée, fils d'un garde des sceaux, occupoit à la cour quelque place distinguée, soit qu'il fût attaché au service de la reine Claude, première femme de François Ier, soit qu'il fût un des officiers de Catherine de Médicis, nouvellement mariée au Dauphin; et que dans la reconstruction de sa maison il aura voulu perpétuer le souvenir d'une situation honorable en faisant sculpter ces trois *C* en différents endroits et sur l'écusson même de ses armes? Ce sont là sans doute de simples conjectures; mais ce qui est sans réplique, c'est que M. Rousseau, ancien conseiller aux eaux et forêts, à qui cette maison appartenoit en 1772, communiqua à ce critique une liste suivie des anciens propriétaires depuis cinq cents ans, dans laquelle il n'y avoit ni rois ni reines. Cet hôtel est désigné dans quelques titres sous le nom de Henri de Marle, maître des requêtes, qui le possédoit en 1540. Par la même raison il portoit, au dix-septième siècle, le nom d'hôtel de Bourlon (1).

Chambre royale et syndicale des Libraires et Imprimeurs (rue du Foin.)

L'imprimerie, inventée et pratiquée en Allemagne vers le milieu du quinzième siècle, ne tarda pas à s'introduire en France. Dès 1470 Guillaume Ficher et Jean Heynlin de La Pierre, docteurs de Sorbonne, firent venir d'Allemagne Ulric Géring, imprimeur, et ses deux associés, Martin Krantz et Michel Friburger, et leur donnèrent dans la Sorbonne

(1) Les armoiries ont été effacées. Il ne reste plus d'autres ornements que deux colonnes et quelques sculptures qui accompagnent une porte intérieure, et dont le style annonce le siècle de François Ier.

même un emplacement où ceux-ci établirent leurs presses. Ainsi la première imprimerie qui ait existé à Paris et dans la France a eu son berceau dans l'asile même des sciences dont elle devoit accroître le domaine et faciliter l'étude.

Les inconvénients de ce bel art, plus grands peut-être que ses avantages, ne tardèrent pas à se faire sentir. L'impiété et la débauche, qui jusqu'alors avoient été forcées de se cacher dans l'ombre, parcequ'elles n'auroient pu sans danger se montrer au grand jour, profitèrent bientôt des ressources qu'offroit l'imprimerie pour répandre dans la société leurs maximes empoisonnées. Le mal fut si rapide, et devint si extrême, que, dès le siècle suivant, le gouvernement jugea nécessaire d'exercer la police la plus rigoureuse non seulement sur les livres qui s'imprimoient en France, mais encore sur tous ceux qu'on y faisoit venir de l'étranger. Une ordonnance de Henri II, datée du 27 juin 1551, « défend à tous « libraires, imprimeurs et vendeurs de livres, d'ouvrir aucunes balles de « livres qui leur seroient apportées de dehors s'ils n'eussent été vus et « visités. » On choisit d'abord pour cet examen des personnes hors du corps de la librairie; ensuite on en chargea les libraires eux-mêmes, ainsi qu'il est constaté par un arrêt du parlement du 15 février 1611, qui ordonne que « les livres apportés en la ville de Paris seroient vus et visités « par les syndics et adjoints de la communauté en la manière accou- « tumée. »

La visite se faisoit d'abord chez les libraires mêmes qui avoient reçu les balles; mais comme il n'étoit pas toujours possible de remplir cette formalité à l'instant même de la réception, et que le moindre délai pouvoit amener des inconvénients, on résolut d'établir un lieu de dépôt où les balles seroient d'abord apportées et visitées avant d'être remises à leurs propriétaires. Ce depôt fut d'abord placé, en 1617, dans les bâtiments du collège royal. On le voit ensuite transféré successivement au collège de Cambrai jusqu'en 1679; dans des bâtiments qui touchoient le couvent des Mathurins jusqu'en 1726; enfin dans une maison appartenant à ces religieux, et située rue du Foin, vis-à-vis l'hôtel dont nous avons parlé dans l'article précédent (1).

---

(1) Cette maison est maintenant habitée par des particuliers.

C'étoit dans cette chambre que, deux fois par an, on apportoit de la douane toutes les balles de livres et estampes qui arrivoient à Paris. Elles y étoient ouvertes et visitées gratuitement par les syndics et adjoints, en présence de deux inspecteurs de la librairie. La communauté y tenoit aussi ses assemblées pour les élections, réceptions de sujets, etc.

Porte de Buci.

Cette porte, située à l'extrémité occidentale de la rue Saint-André-des-Arcs, n'étoit pas encore entièrement achevée lorsque Philippe-Auguste en fit don à l'abbaye Saint-Germain par sa charte de 1209. Ces religieux la vendirent, en 1350, à M. Simon de Buci, premier président au parlement, et le premier qui ait pris ce titre (1); elle reçut alors le nom de son nouveau propriétaire. C'est par cette porte qu'en 1418 Périnet Le Clerc introduisit dans Paris les gens de la faction du duc de Bourgogne; depuis elle fut murée. François Ier la fit rouvrir en 1539; enfin on l'abattit en 1672, et pour en conserver la mémoire on grava une inscription sur une table de marbre placée à l'endroit où elle avoit été située. Cette inscription existoit encore à la fin du siècle dernier, un peu plus haut et du même côté que l'égout.

Porte Saint-Germain.

Cette porte, nommée successivement porte *des Cordèles*, *des Frères Mineurs*, *Saint-Germain*, étoit située à l'extrémité de la rue des Cordeliers, un peu au-dessus de la rue du Paon. On voit dans les registres de la ville qu'en 1586 il y eut ordre de la faire fermer, et d'ouvrir celle de Buci. Elle fut abattue en 1672.

Porte d'Enfer.

Cette autre porte de l'enceinte de Philippe-Auguste étoit située à l'extrémité de la rue de la Harpe, précisément à l'endroit où l'on a depuis

---

(1) Les trois présidents nommés en 1344 par Philippe-de-Valois ne prenoient alors que la qualité de *maîtres du parlement*.

construit une fontaine. Elle est nommée, dans quelques actes du quatorzième siècle, *Gilbert* et *Gibert*, mais plus communément *Gibard*, qui étoit le véritable nom du territoire où est aujourd'hui la place Saint-Michel.

Dès cette même époque on l'appeloit aussi porte d'*Enfer*. Quelques auteurs ont pensé que ce nom lui avoit été donné parcequ'elle étoit placée vis-à-vis d'un chemin qui conduisoit au château de *Vauverd*, qu'on supposoit habité par des démons (1); Jaillot n'est pas de cet avis, et s'appuyant sur plusieurs actes authentiques du treizième siècle, dans lesquels on trouve *hostium Ferri*, il pense que ce nom de porte d'*Enfer* n'est qu'une altération de celui de porte de *Fer* qu'on lui avoit donné, soit que la ferrure en fût plus considérable que celle des autres, soit qu'elle fût garnie de plaques de ce métal, ce qui semble plus vraisemblable. Il l'a trouvée, pour la première fois, sous le nom de *porta Inferni* (porte d'Enfer) dans l'acte de fondation du collège de Harcour, passé en 1311 (2).

(1) Nous en parlerons à l'article des Chartreux, quartier du Luxembourg.

(2) A peu de distance de l'emplacement de cette porte, et entre l'ancien terrain des Jacobins et les maisons de la rue Saint-Hiacynthe, on voit encore quelques débris des murailles et des tours qui formoient l'enceinte de Philippe-Auguste.

RUES ET PLACES

DU QUARTIER SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS.

RUE *Saint-André-des-Arcs.* Elle aboutit d'un côté à la place du Pont-Saint-Michel et aux rues de la Huchette et de la Vieille-Bouclerie, de l'autre, au carrefour des rues Dauphine, Mazarine, de Buci et des Fossés-Saint-Germain-des-Prés. Les anciens titres offrent une grande variété tant sur le nom de cette rue que sur la manière de l'écrire. On l'appeloit dans le principe *rue de Laas*, et ce nom lui étoit commun avec celle de la Huchette, dont elle fait la continuation, parceque c'étoit celui du territoire sur lequel elles sont situées. Il étoit encore planté de vignes lorsqu'en 1179, Hugues, abbé de Saint-Germain-des-Prés, le donna à cens, à la charge d'y bâtir et de payer 3 sous de redevance pour chaque maison. Ce fut alors qu'on perça les rues *Saint-Germain*, *du Serpent*, *des Petits-Champs* et *des Sachettes*, aujourd'hui nommées *Saint-André*, *Serpente*, *Mignon* et *du Cimetière-Saint-André.*

Lorsque l'enceinte méridionale de Philippe-Auguste eut été achevée, ce prince ayant accordé aux religieux de Saint-Germain-des-Prés la porte par laquelle on passoit pour aller à leur couvent, cette porte reçut le nom de *Saint-Germain*, et on le donna également à la rue de Laas, parcequ'elle y conduisoit. Vers le même temps on construisit l'église Saint-André, et la rue prit tantôt le nom de Saint-Germain, tantôt celui de Saint-André; mais le premier ayant été donné depuis à la rue des Cordeliers et à celle des Boucheries, il en est résulté que souvent les trois rues ont été confondues ensemble. Jaillot pense que l'abbé Lebeuf se trompe lorsqu'il conjecture que la rue dont nous parlons a porté à la fois ces deux noms; celui de Saint-André jusqu'à la rue de l'Éperon, celui de Saint-Germain depuis cet endroit jusqu'à la porte. Ce dernier espace formoit alors une place vide, et resta ainsi jusqu'en 1350, qu'il fut vendu en partie à Simon de Buci. On donna pour lors le nom de porte de *Buci* à celle qu'on avoit fait construire au bout de la rue Saint-André, et de porte *Saint-Germain* à celle de la rue des Cordeliers (1).

(1) On prétend aussi que la partie de cette rue, depuis celle de la Vieille-Bouclerie jusqu'à la rue Mâcon, fut appelée *de la Clef*, en mémoire de la trahison de *Périnet Le Clerc* *, qui, ayant dérobé les clefs de la porte de Buci sous le chevet du lit de son père, introduisit les Anglais dans la ville.

* Voyez tome II, page 80.

Quant au nom de Saint-André, que cette rue doit à l'église à laquelle elle conduit, nous avons déjà dit qu'il avoit varié suivant les temps : on lit dans différents titres, *Saint-Andri, Saint-Andrieu, Saint-Andrieu-des-Ars, Saint-André des-Arts et des Arcs.* Ces derniers noms semblent n'être qu'une altération de celui de Laas.

Rue du Cimetière-Saint-André. Elle aboutit d'un côté à la rue Hautefeuille, de l'autre à celle de l'Éperon. Sous le règne de saint Louis on l'appeloit rue des *Sachettes, à cause de certaines femmes dévotes, vivant ensemble proche le monastère Saint-André*; elles mêmes avoient reçu ce nom de leur vêtement fait en forme de sac: *Paupcres mulieres de saccis, saccitæ.* Cette congrégation, qui n'étoit pas autorisée, ayant été détruite peu de temps après, la rue fut appelée *des Deux-Portes*, parcequ'il y en avoit une à chacune de ses extrémités: elle portoit ce nom en 1356, et l'a conservé encore pendant deux siècles avec celui qu'elle porte aujourd'hui, lequel provient du cimetière qu'on y plaça dans cette même année 1356.

Rue des Grands-Augustins. Elle commence sur le quai des Augustins, et aboutit à la rue Saint-André-des-Arcs. Matthieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, ayant acquis plusieurs maisons et jardins, dans l'intention d'y bâtir un collège pour ses religieux, le chemin qui traversoit ce terrain prit aussitôt le nom de son nouveau propriétaire. Dès 1269 on l'appeloit *rue à l'Abbé-Saint-Denys*, et successivement *rue du Collège-Saint-Denys, des Écoles* et *des Écoliers-Saint-Denys.* Elle prit ensuite le nom de *rue de la Barre* du côté de celle de Saint-André, et Jaillot pense qu'elle le dut à la galerie couverte qui joignoit ensemble l'hôtel de Saint-Cyr et le collège Saint-Denis, dont il étoit une dépendance. Elle conserva long-temps ce nom, car on le trouve encore dans un acte de 1546. Cette rue étoit alors distinguée en deux parties : du côté du quai on la nommoit rue des Augustins, quelquefois *rue de l'hôtel de Nemours;* dans l'autre partie, elle s'appeloit, en 1523, *rue des Écoles-Saint-Denys*, autrement dite *de la Barre.* Elle est aussi énoncée *rue des Charités-Saint-Denys* dans un acte de 1672 (1).

Rue du Battoir. Elle aboutit d'un côté à la rue Hautefeuille, de l'autre à celle de l'Éperon. Guillot la nomme rue de la *Platrière.* Un terrier de Saint-Germain-des-Prés de 1523 la

---

Cette tradition paroît plus vraisemblable que celle qui faisoit regarder une des bornes de la rue Saint-André-des-Arcs, dont la partie supérieure représentoit une tête d'homme, comme la statue de ce traître. Jaillot, qui la traite de bruit populaire, dénué de toute espèce de fondement, dit avoir lu dans des notes manuscrites recueillies par D. Félibien, et qui se conservoient à Saint-Germain-des-Prés, que cette borne étoit un monument d'une amende honorable faite au chapitre de Notre-Dame, en expiation d'insultes exercées à l'égard d'un chanoine, lors d'une procession qui passoit en cet endroit. « Si ce fait étoit vrai, dit ce critique, on en eût vraisemblablement conservé le souvenir par une inscription ou par quelque monument de sculpture mieux placé et moins exposé à être détruit qu'une borne mise à l'angle de deux rues très fréquentées, et qui, par sa position, pouvoit facilement être mutilée ou rompue ».

(1) Sur le terrain des Augustins on a percé une rue nouvelle qui va de celle-ci à la rue Dauphine, (maintenant de *Thionville*). On la nomme rue du *Pont-de-Lodi.*

désigne sous le nom de rue de *Haute-Rue, dite rue du Battouer, autrement la Vieille-Platrière*. Plusieurs autres titres lui donnent la même dénomination, et du reste tout ce qu'en a dit Sauval est erroné, comme Jaillot l'a très-bien prouvé.

Rue de la Vieille-Bouclerie. Elle commence au bout de la place du pont Saint-Michel, et finit à la rue de la Harpe, au coin de celle de Saint-Séverin, et il en est fait mention dès 1236, sous le nom de *vicus Boclearia*. Sauval prétend qu'en 1272 on l'appeloit *l'abreuvoir Maçon*. Elle y conduisoit effectivement : du reste, ce qu'il en dit, et ce qu'en disent ceux qui l'ont copié ou critiqué est tellement embrouillé, qu'il est difficile de les suivre dans ces minutieuses discussions; ce qu'on en peut conclure, c'est qu'il existoit en ce quartier deux rues de la Bouclerie, ainsi qu'il est prouvé par les vers de Guillot:

> Assés tôt trouva Sacalie,
> Et la petite Bouclerie,
> Et la grande Bouclerie après,
> Et Hérondale tout emprès.

La marche du Poëte, ainsi que les titres, prouvent que la rue de la *Petite-Bouclerie* est celle dont il s'agit ici, et que la *grande* est la rue *Mâcon*, qui aboutissoit alors à la boucherie, située au coin de la rue de l'Hirondelle.

On trouve la *petite Bouclerie* désignée encore sous le nom de la *vieille Boucherie*. Jaillot pense que ce n'est point une faute d'impression, mais que cette dénomination vient de ce que la boucherie de Saint-Germain étoit établie, au douzième siècle, à la place dite depuis du *pont Saint-Michel*, laquelle n'existoit point encore. Quant à l'opinion de quelques historiens qui veulent que le nom de *Bouclerie* vienne de ce qu'on y faisoit de petits boucliers, elle n'est appuyée sur aucune preuve.

Rue Bout-de-Brie. Elle aboutit d'un côté à la rue du Foin, de l'autre à celle de la Parcheminerie. On lit dans plusieurs actes, *Bourg-de-Brie, Bout-de-Brye, Bouttebrie, du Bourc-de-Brie, Boudebrie*, et ce sont autant d'altérations du nom primitif qui étoit *Erembourg* ou *Eremburge de Brie, vicus Eremburgis de Briâ et de Bratâ* en 1284 et 1288, ainsi qu'on le lit dans un cartulaire de la Sorbonne. Avant la fin du quatorzième siècle on lui donnoit le nom de *rue des Enlumineurs*, sans doute à cause de ceux qui s'y étoient établis. On la trouve en 1371 et 1373 sous l'un et l'autre de ces deux derniers noms.

Rue des Trois-Chandeliers. On nomme ainsi une des descentes de la rue de la Huchette à la rivière, en face de la rue Zacharie. Sauval, confondant cette rue avec une autre, qui lui est parallèle, lui donne en conséquence plusieurs noms qu'elle n'a point portés. Elle est nommée, dans le quatorzième siècle, rue *Berthe*, et rue et port *aux Bouticles*. Ce dernier nom lui venoit des boutiques ou bateaux placés à son extrémité, dans lesquels on conservoit le poisson. On l'appela ensuite *Bertret* par corruption. Depuis ce temps, quelques chandeliers s'y étant établis, la firent nommer rue *Chandelière*. Enfin elle prit le nom *des Trois-Chandeliers*, de l'enseigne d'une maison qui en faisoit le coin.

Rue du Chat-qui-Pêche. Elle commence à la rue de la Huchette, et aboutit à la rivière.

Le censier de Sainte-Geneviève l'appelle, en 1540, ruelle *des Étuves;* on la trouve aussi désignée sous le nom de rue du Renard (1).

Rue Christine. Elle traverse de la rue Dauphine dans celle des Grands-Augustins. On l'ouvrit, en 1607, sur une partie de l'emplacement de l'hôtel et des jardins du collège Saint-Denis. Le nom qu'elle porte lui fut donné en l'honneur de Christine de France, seconde fille de Henri IV.

Rue de Cluni. Elle commence à la place de Sorbonne et finit à la rue des Cordiers. Son nom lui vient du collège de Cluni, qu'elle avoisine : elle le portoit dès la fin du treizième siècle.

Rue Contrescarpe. Elle traverse de la rue Dauphine dans celle de Saint-André-des-Arcs, et tire son nom de son ancienne situation, le long des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste. Dans le procès-verbal de 1636 on la trouve sous la dénomination de rue *de Basoche.*

Rue des Cordeliers. Cette rue, ainsi nommée des religieux qui s'y sont établis, aboutit d'un côté à la rue de la Harpe, et de l'autre à celle de Condé, vis-à-vis la rue des Boucheries. Guillot l'appelle rue des *Cordèles*, et elle prit le nom de rue Saint-Germain lorsque la rue Saint-André-des-Arcs cessa de le porter (2). En 1304 un acte la présente sous celui de rue *Saint-Cosme et Saint-Damian.* Elle finissoit anciennement au-dessus de la rue du Paon, à la place où étoit une des portes de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Rue des Cordiers. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Jacques, et de l'autre à celle de Cluni. On ne peut guère douter, dit Jaillot, qu'elle ne doive ce nom à des cordiers auxquels on avoit permis d'y filer du chanvre. Guillot l'appelle rue *as Cordiers.* Il y a quelque apparence qu'anciennement elle se prolongeoit jusqu'à la rue de la Harpe, et que le passage des Jacobins en a occupé depuis une partie.

Rue Dauphine. (3) Elle commence au bout du Pont-Neuf, et aboutit au carrefour que forment les rues Saint-André-des-Arcs, de la Comédie, Mazarine et de Buci. Henri IV ayant fait achever le Pont-Neuf, et voulant en faciliter la communication avec le faubourg Saint-

(1) Entre cette rue et la précédente on voyoit encore, à la fin du siècle dernier, une ruelle ou descente à la rivière, fermée par une porte à son entrée dans la rue de la Huchette; elle se nommoit rue *des Trois-Canettes*, et se trouve sur le plan de Boisseau sous le nom *du Harpeur.* Elle étoit peu connue, parcequ'elle ne servoit qu'à l'écoulement des eaux et des immondices. En 1767 la maison voisine de cette ruelle s'étant écroulée, on revint au projet déjà conçu de construire un quai le long de la rivière, entre le pont Saint-Michel et le Petit-Pont. Il fut ordonné en conséquence que la rue des Trois-Canettes seroit supprimée, et celle des Trois-Chandeliers élargie jusqu'à douze pieds dans toute sa longueur; ce qui fut exécuté.

(2) Sauval dit qu'en 1255, époque de la fondation du collège des Prémontrés, on la nommoit *rue aux Étuves.* Il se trompe : cette dénomination étoit celle d'une rue qui ne subsiste plus aujourd'hui, et qui passoit de la rue des Cordeliers à la rue Mignon, dont elle faisoit la continuation, entre le collège de Bourgogne et la maison des Prémontrés. (Jaillot.)

(3) Cette rue se nomme maintenant *rue de Thionville.*

Germain, fit ouvrir cette rue, en 1607, sur le jardin des Augustins, et sur les bâtiments du collège Saint-Denis. Le nom qu'elle portoit lui fut donné en l'honneur du Dauphin. On le donna également à une porte que l'on fit bâtir à son extrémité. Cette porte, située presque vis-à-vis la rue Contrescarpe, fut abattue en 1672.

Rue de l'Éperon. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-André-des-Arcs, de l'autre à celle du Jardinet. Le plus ancien nom sous lequel on la trouve désignée est celui de rue *Gaugain*, *vicus Galgani*. Elle le portoit en 1269, et l'a conservé jusqu'au commencement du quinzième siècle; Guillot l'appelle rue *Cauvain*. Ce nom est également dans plusieurs titres de l'abbaye, dans lesquels on lit *Gongan*, *Gongain*, *Gongaud*, *Gorigand*, etc. Ce sont des fautes de copistes. Au quinzième siècle on la trouve désignée rue *Chapron*, *de Chaperon et Chapon*; enfin dans le procès-verbal de 1636 on lit rue de l'Éperon. Ces derniers noms viennent de plusieurs enseignes.

Rue du Foin. Elle traverse de la rue de la Harpe à la rue Saint-Jacques. On ignore à quelle occasion elle a reçu ce nom; mais dès la fin du treizième siècle elle étoit appelée rue *O Fain; de la Fennerie* en 1332; *au Foin* en 1383 et 1386. Cependant, en 1383, on la trouve aussi sous la dénomination de rue *aux Moines de Cernai*, parceque les abbés des Vaux de Cernai y avoient leur hôtel. Depuis elle a repris son premier nom, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Rue Gilles-Cœur. Elle commence à la rue Saint-André-des-Arcs, et aboutit au quai des Augustins. Les titres de Saint-Germain du quatorzième siècle l'indiquent sous les noms de *Gilles-Queux*, *Gui-le-Queux*, et, peut-être par faute de copiste, *Gui-le-Preux*. Jaillot observe que ce nom de *Gui-le-Queux* a été aussi donné à la rue des Poitevins, et cherchant son étymologie, il pense qu'il vient de quelqu'un de ses plus notables habitants (1). Un acte de 1397, cité par Sauval, lui donne le nom de *Gui-le-Comte*. Ceux de *Gilles-le-Cœur* et de *Gist-le-Cœur* sont évidemment des fautes de copistes.

Rue de la Harpe. Elle commence au bout de la rue de la Vieille-Bouclerie, au coin des rues Mâcon et Saint-Séverin, et aboutit à la place Saint-Michel. Un titre de 1247 lui donne déjà ce nom, *vicus Cithare*. Dix ans après on la trouve sous celui *de la Juiverie*; la rue *des Juifs*, *domus in Judearia ante domum Cithare*, *vicus Judeorum*; en 1262, *vetus Judearia*. On l'appeloit ainsi parceque les juifs y avoient leurs écoles. En 1270 le cartulaire de Sorbonne fait mention de la rue *du Harpeur*; toutefois d'autres actes du même cartulaire l'indiquent à cette époque sous le nom de *la Harpe*, *in vico de Citharâ* en 1270, et *vicus Harpe* en 1281. Elle doit ce nom à l'enseigne de la seconde maison à droite, au-dessus de la rue Mâcon.

Cette rue, divisée autrefois en deux parties, s'appeloit rue de la Harpe ou de la *Herpe* depuis la rue Saint-Séverin jusqu'à celle des Cordeliers; et depuis cet endroit jusqu'à la porte Saint-Michel on la nommoit tantôt rue *Saint-Côme*, tantôt rue aux *Hoirs d'Hare-*

---

(1) Ce nom de *Queux* signifie, en vieux français, *cuisinier*; mais personne n'ignore que la charge de *Grand-Queux* étoit chez le roi une des premières de la couronne. Les Châtillon se sont fait un honneur de la posséder.

cour. Jaillot, qui cite les actes où elle porte cette dénomination, dit que la distinction des deux parties de la rue de la Harpe substistoit encore dans le procès-verbal de 1636.

Rue Hautefeuille. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-André-des-Arcs, et de l'autre à celle des Cordeliers. Nous ne nous arrêterons point à cette tradition ridicule, qui veut que cette rue doive son nom à un château *de Hautefeuille*, lequel appartenoit, dit-on, à un petit-neveu de Charlemagne, véritable personnage de roman (1). En supposant même, dit Jaillot, que le vieux château mentionné par nos historiens, et dont on trouva des vestiges en 1358, lorsqu'on creusa les fossés qui bordoient l'enceinte de Philippe-Auguste, fût appelé de Hautefeuille, ce qui n'est qu'une simple conjecture, sa situation vis-à-vis les Jacobins, entre les portes Saint-Michel et Saint-Jacques eût fait naturellement donner son nom aux rues qui y conduisoient directement, comme celles de la Harpe et de Saint-Jacques ou autres rues intermédiaires qui en étoient plus proches que la rue de Hautefeuille, éloignée de cet endroit d'environ dix-huit cents toises. Du reste elle portoit ce nom dès 1252, et se prolongeoit alors jusqu'aux murs. Il en restoit encore des traces sensibles, à la fin du siècle dernier, dans le jardin des Cordeliers. Quant à l'étymologie de cette dénomination, Jaillot pense qu'elle pourroit venir des arbres hauts et touffus dont cette rue ou chemin pouvoit être bordé, et cette conjecture il l'appuie sur un passage des premiers statuts faits pour les Cordeliers, dans lesquels on défend aux religieux de jouer à la paume sous *la Haute-Feuillé*.

Il faut observer qu'au treizième siècle elle n'étoit pas appelée rue de Hautefeuille dans toute son étendue actuelle : du côté de la rue Saint-André, et jusqu'aux rues Percée et des Poitevins on la nommoit *rue Saint-André* et *du Chevet-Saint-André*. Au commencement du quinzième, une foule d'actes la présentent désignée dans cette partie sous le nom de *la Barre* : on suppose qu'elle le devoit à Jean de La Barre, avocat, qui demeuroit dans le voisinage.

Rue de l'Hirondelle. Elle aboutit d'un côté à la rue Gilles-Cœur, de l'autre à la place du pont Saint-Michel. On trouve ce nom écrit de diverses manières dans différents actes; en 1200, rue *d'Arrondale en Laas*, et *d'Arondelle en Laas* en 1222; en 1263, *d'Hirondale*; dans Guillot, *d'Hérondale;* enfin on a dit rue de l'Hirondelle. Il est probable que ce nom provenoit de quelque enseigne.

Rue de la Huchette. Cette rue commence au carrefour que forment la place du pont Saint-Michel et les rues Saint-André-des-Arcs et de la Vieille-Bouclerie, pour venir aboutir à la rue du Petit-Pont. Elle faisoit partie du territoire de Laas, lequel appartenoit à l'abbaye Saint-Germain. En 1179 l'abbé Hugues ayant aliéné la plus grande partie de ce territoire, à la charge d'y bâtir, on construisit des deux côtés du chemin des maisons qui formèrent une rue, nommée d'abord rue de *Laas;* c'est ainsi qu'elle est indiquée en l'année 1210. Mais dès 1284 plusieurs titres lui donnent le nom de rue de *la Huchette*, qui probablement venoit de quelque enseigne.

---

(1) Huon de Bordeaux, dans son roman, l'appelle *Amauri de Hautefeuille*, et dit qu'il étoit neveu de Ganelon.

Rue de Hurepoix. Elle aboutissoit d'un côté au quai des Augustins, et de l'autre à la place du pont Saint-Michel. On ne la distinguoit pas anciennement du quai, et elle étoit nommée rue de *Seine-allant-aux-Augustins*. En 1636 on l'appeloit rue du *Quai-des-Augustins*. Vers ce temps-là elle prit le nom qu'elle porte aujourd'hui d'un hôtel garni situé à l'extrémité du quai, où venoient loger les marchands du Hurepoix (1).

Rue du Jardinet. Cette rue donne d'un côté dans la rue Mignon, de l'autre dans le cul-de-sac de la cour de Rouen, au coin des rues du Paon et de l'Éperon. Elle se prolongeoit anciennement jusqu'à la rue Hautefeuille, et de ce côté portoit le nom *des Petits-Champs*; ce nom fut ensuite donné à la rue entière. Depuis on l'appela rue de *l'Escureul* et des *Escureux*, enfin rue du *Jardinet*; peut-être, dit Jaillot, à cause du jardin de l'hôtel et collège de Vendôme, compris entre cette rue et celle du Battoir (2).

Rue Mâcon. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-André-des-Arcs, et de l'autre à la rue de la Harpe, au coin de celle de la Vieille-Bouclerie, laquelle a porté le même nom. Toutes les deux le devoient à l'hôtel des comtes de Mâcon, dont nous avons déjà parlé.

Rue de l'Abreuvoir-Mâcon. C'est une descente du carrefour des rues Saint-André-des-Arcs, de la Vieille-Bouclerie et de la Huchette, à la rivière. C'étoit par ce passage que l'on menoit abreuver les chevaux des comtes de Mâcon, et son nom a la même origine que celui de la rue. Il est fait mention de cet abreuvoir dès 1272 (3).

Rue des Maçons. Elle donne d'un côté dans la rue des Mathurins, et aboutit de l'autre à la place de Sorbonne. Corrozet l'appelle rue du *Palais-au-Terme*, autrement des *Maçons*. Le premier de ces noms appartenoit d'abord à la rue des Mathurins, et ne fut donné à celle des Maçons que lorsque l'autre eut pris le nom des religieux qui s'y sont établis. Piganiol l'appelle seul rue *aux Bains* et *aux Étuves*.

Celui qu'elle porte aujourd'hui lui vient, selon Jaillot, d'un bourgeois nommé *Le Masson*, lequel y demeuroit au commencement du treizième siècle. On trouve, en 1254, *vicus Cementariorum*, et dans plusieurs actes subséquents, jusqu'en 1296, *vicus Lathomorum*. Cette rue se prolongeoit autrefois jusqu'à celle des Poitevins; on en a retranché une partie pour faire la place de Sorbonne.

Rue des Mathurins. Elle traverse de la rue de la Harpe à la rue Saint-Jacques. Elle avoit pris, dans l'origine, des Thermes de Julien qui y sont situés, le nom de rue du *Palais-du-Therme*, du *Palais-des-Thermes*; en 1220, *vicus de Termis*, *de Terminis*. Piganiol lui donne encore, mais mal à propos, le nom de rue *des Bains* ou *des Étuves*. Il paroît que l'abbé Lebeuf s'est aussi trompé en la désignant sous celui de rue *S. Mathelin*, qui alors étoit effectivement synonyme de *Mathurins*. C'est à la partie de la rue Saint-Jacques qui l'avoisine que ce nom appartenoit; celle dont nous parlons est encore nommée rue du *Palais-du-*

(1) Cette rue vient d'être abattue du côté de la rivière pour la construction d'un nouveau quai.

(2) En face de cette rue est un cul-de-sac appelé de la *cour de Rouen*, ainsi nommé parceque l'hôtel de l'archevêque de Rouen y étoit situé.

(3) On a démoli plusieurs maisons de cette rue pour agrandir la place Saint-Michel.

Therme et rue du *Palaix* dans des titres de 1421 et 1450. Il n'y a guère que trois siècles qu'on lui a donné sa dernière dénomination (1).

Rue Mignon. Elle traverse de la rue du Battoir dans celle du Jardinet, qui, comme nous l'avons remarqué, a porté le nom de rue *des Petits-Champs.* Il fut aussi donné à la rue Mignon, qui fait équerre avec l'autre. Quant à sa dernière dénomination, elle la doit au collège du même nom dont nous avons déjà parlé.

Rue de l'Observance. Cette rue, qui aboutit d'un côté à la rue des Cordeliers, de l'autre à celle des Fossés-de-Monsieur-le-Prince, fut percée en 1672. Elle a pris le nom qu'elle porte de l'église et de la principale porte des Cordeliers, dits de *l'Observance*, qui y étoient situées.

Rue du Paon. Elle aboutit d'un côté à la rue des Cordeliers, de l'autre à celle du Jardinet. Ce nom lui vient d'une enseigne, et elle le portoit dès 1246. Sauval s'est trompé en lui donnant celui de rue de l'*Archevêque-de-Reims*, lequel ne convient qu'au cul-de-sac situé dans cette rue, comme Jaillot l'a démontré (2).

Rue de la Parcheminerie. Elle traverse de la rue Saint-Jacques à celle de la Harpe. Suivant le cartulaire de Sorbonne, on la nommoit rue *des Écrivains*, *vicus Scriptorum* en 1273. Guillot l'appelle rue *as Écrivains.* Comme le parchemin étoit la seule matière sur laquelle on écrivit, elle en prit son dernier nom; et l'on trouve en 1387 *vicus Pergamenorum*, et dans tous les titres du siècle suivant, rue *des Parcheminiers* et de la *Parcheminerie.*

Rue Pavée. Cette rue, qui traverse du quai des Augustins à la rue Saint-André-des-Arcs, étoit ainsi nommée dès le treizième siècle. Au seizième on l'appeloit rue *Pavée-d'Andouilles*, dénomination dont l'origine est entièrement inconnue.

Rue Percée. Elle aboutit d'un côté à la rue Hautefeuille, de l'autre à celle de la Harpe. Guillot ne nomme pas cette rue; elle existoit cependant au temps où il écrivoit. On la trouve indiquée, en 1262, 1266 et 1277, sous le nom de *vicus Perforatus.* Dans plusieurs actes du siècle suivant elle est nommée rue *Percée*, dite *des Deux-Portes.*

Rue Pierre-Sarrasin. Cette rue, qui traverse de la rue Hautefeuille à celle de la Harpe, doit son nom à un bourgeois, lequel possédoit, au treizième siècle, plusieurs maisons en cet endroit. Dans un compte de 1511 elle est appelée rue *Jean-Sarrasin;* mais elle ne tarda pas à reprendre son premier nom, qu'elle a conservé jusqu'à présent.

Rue des Poirées. Elle commence à la rue Saint-Jacques, et faisant un retour d'équerre, sous le nom de rue *Neuve-des-Poirées*, elle vient aboutir à la rue des Cordiers. L'ancien nom de cette rue étoit *Thomas* et ensuite *Guillaume-d'Argenteuil;* c'est ainsi qu'elle est indiquée, en 1236, dans le cartulaire de Sorbonne. On trouve ensuite *vicus ad Poretas* en 1264, et *vicus Poretarum* en 1271. Cette rue se prolongeoit jusqu'à celle des Maçons, et avoit reçu populairement le nom de rue *aux Écoliers-de-Rhétel*, à cause du collège de

(1) Il y avoit autrefois près de l'église des Mathurins un cul-de-sac qui la séparoit du palais des Thermes, et qui portoit le nom de *Coterel* ou *Cocerel.*

(2) Ce cul-de-sac n'existe plus, de même que l'hôtel, lequel occupoit l'espace compris entre les rues de Hautefeuille, du Jardinet, du Paon et du cul-de-sac même où il étoit situé.

ce nom qui y étoit situé; mais dans tous les actes on la trouve désignée sous celui de rue *Porée*, *des Porées* et *des Poirées*.

Rue des Poitevins. Elle forme un équerre, et aboutit d'un côté à la rue Hautefeuille, de l'autre à celle du Battoir. On la nommoit, en 1253, rue *Gui-le-Gueux*, ensuite *Gui-le-Queux* dite *des Poitevins*, enfin simplement *des Poitevins* en 1288. Plusieurs auteurs, tels que Sauval, Dom Bouillart, Dom Félibien la nomment *Ginart-aux-Poitevins* et *Gerard-aux-Poitevins;* deux titres de 1356 l'appellent *Guiard-aux-Poitevins* (1).

Rue des Deux-Portes. Elle traverse de la rue Hautefeuille à celle de la Harpe, et doit ce nom aux portes qui la fermoient à ses extrémités. Elle le portoit dès 1450.

Rue Poupée. Elle aboutit d'un côté à la rue de la Harpe, de l'autre à celle de Hautefeuille. Dans le douzième siècle elle est désignée sous le nom de *Popée*; en 1300 on l'appeloit *Poupée*, et depuis, par altération ou par faute de copiste, *Poinpée* et *Pompée*.

Rue Neuve-de-Richelieu. Elle conduit de la rue de la Harpe à la place et à l'église de Sorbonne. Ce fut pour donner un point de vue à ce monument, que dès 1637 on projeta de faire une place vis-à-vis, et d'ouvrir une rue qui donneroit dans celle de la Harpe. Cette rue fut effectivement ouverte en 1639 sur un terrain formé de quelques dépendances des colléges de Cluni et du Trésorier. Elle a été quelquefois désignée sous les noms de rue *des Thrésoriers* et *de Sorbonne*.

Rue de Savoie. Elle traverse de la rue des Grands-Augustins dans la rue Pavée, et doit son nom à l'hôtel de Savoie situé dans cette dernière rue, lequel en occupoit tout l'espace jusqu'à celle des Grands-Augustins.

Rue Serpente. Elle aboutit d'un côté à la rue Hautefeuille, de l'autre à celle de la Harpe. Elle devoit ce nom aux sinuosités qu'elle formoit avant d'avoir été redressée. Dès 1250 on l'appeloit rue *de la Serpente* et *vicus Serpentis*. Guillot écrit, pour la rime, *de la Serpent*.

Rue Saint-Séverin. Cette rue, qui aboutit d'un côté à la rue de la Harpe, et de l'autre à la rue Saint-Jacques, est fort ancienne et doit son nom à l'église que nous y voyons. On la trouve, on ne sait pourquoi, indiquée dans un compte du domaine de 1574 rue *Colin-Pochet*, autrement dite *Saint-Séverin* (2).

Rue des Prêtres-Saint-Séverin. Elle aboutit d'un côté à la rue Saint-Séverin, de l'autre à celle de la Parcheminerie. On l'appeloit, en 1244, *ruelle devant* ou *près Saint-Séverin*. En 1260 et 1264 les titres de Sorbonne la nomment *strictus vicus sancti Severini*; les actes du

---

(1) La partie de cette rue qui aboutit à celle du Battoir étoit indiquée, au commencement du quinzième siècle, sous le nom grossier et ridicule de *rue du Pet*, en 1560 *rue du Petit-Pet*, et *du Gros-Pet* en 1636.

(2) Il y a dans cette rue un cul-de-sac appelé *Sallembrière;* c'est une altération du nom *Saille-en-bien*, *Saliens in bonum*, qu'il portoit anciennement. Ce nom étoit celui d'un particulier qui y avoit sa maison; on le trouve dans un acte du cartulaire de Sorbonne daté de 1239, et dans plusieurs actes subséquens. Ce cul-de-sac, qui étoit une rue à cette époque, aboutissoit à une autre ruelle, laquelle ne subsiste plus, et qu'on nommoit rue *des Jardins*. Celle-ci donnoit dans la rue Saint-Jacques,



temps, *ruelle* et *ruellette Saint-Séverin*, *ruelle de l'arciprêtre*. En 1489 on disoit *ruelle Saint-Séverin dite au Prêtre*, et simplement *ruelle au Prêtre* en 1508 (1).

Rue de Sorbonne. Elle commence à la rue des Mathurins, et aboutit à la place de Sorbonne. Le nom le plus connu que cette rue ait porté est celui des *Portes* et *des Deux Portes;* on le lui donnoit encore en 1283, quoique, suivant le cartulaire de Sorbonne, on l'appelât, dès 1281, *vicus de Sorbonide*. *de Sorbonio*. Guillot la nomme *rue as Hoirs de Sabonnes;* Dubreul l'a confondue avec la rue *de Coupegueule*.

Place de Sorbonne. Elle fut formée du retranchement d'une partie de la rue des Poirées qui, comme nous l'avons dit, se prolongeoit alors jusqu'à la rue des Maçons.

Rue de Touraine. Elle aboutit d'un côté à la rue des Cordeliers, de l'autre à celle des Fossés-de-M.-le-Prince. C'est mal à propos que sur les plans modernes elle est nommée rue *de Turenne*. On l'ouvrit, vers la fin du dix-septième siècle, presque sur le même alignement que la rue du Paon, et comme elle sembloit en faire la continuation, on lui donna le nom de *Touraine*, à cause de l'hôtel de *Tours* situé dans cette dernière rue.

Rue Zacharie. Elle traverse de la rue Saint-Séverin à celle de la Huchette. Ce nom est altéré; on disoit en 1219 rue *Saqualie*, *vicus qui dicitur Sachalia*; les cartulaires de Sorbonne et de Saint-Germain lui donnent le même nom en 1262 et 1276. Ce nom étoit celui d'une maison qui y étoit située. La négligence des copistes en a altéré l'orthographe, et ils écrivirent successivement *sac-alie*, *saccalie*, *sac-à-lie*, *sac-alis*, *saccalit*. Cette rue est nommée *Zacharie* dans le procès-verbal de 1636, et depuis a toujours conservé cette dernière dénomination (2).

QUAIS.

Quai des Augustins. Il aboutit d'un côté au Pont-Neuf, de l'autre à la rue du Hurepoix.

---

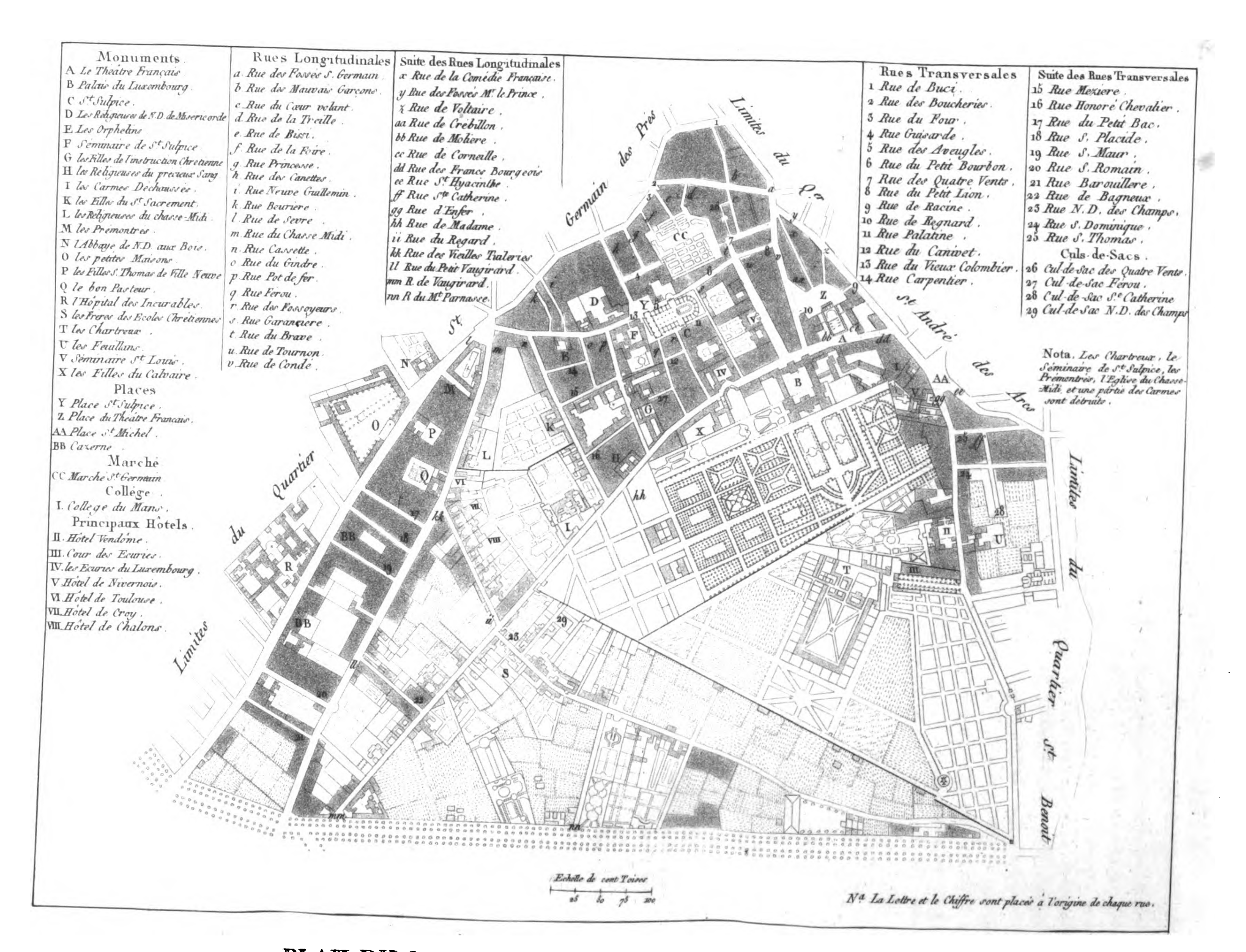
(1) Dans cette rue étoit une communauté dite des *filles Sainte-Marthe*, destinée à l'instruction des pauvres filles.

(2) « Il n'y a pas long temps, dit Saint-Foix, qu'on voyoit encore sur la porte de la maison qui fait le coin de cette rue et de la rue Saint-Séverin une pierre de deux pieds en carré, où l'on avoit gravé différentes figures; les principales étoient celles d'un homme renversé de cheval, et d'un autre à qui une dame mettoit sur la tête un *chapeau de roses*. On lisoit au haut ces mots : *au vaillant Clary*; et en bas : *en dépit de l'envie*. C'est un monument que la sœur de Guillaume Fouquet, écuyer de la reine Isabeau de Bavière, osa faire mettre sur sa maison, à la gloire de sire de Clary, son parent, dans le temps que la cour, irritée du combat de ce brave homme contre Courtenay, le poursuivoit, et vouloit le faire périr sur l'échafaud. » Pierre Courtenay, chevalier anglais et favori de son maître, étoit venu à Paris uniquement pour défier à la lance et à l'épée Guy de La Trémouille, porte-oriflamme; s'en retournant, après avoir rompu avec lui quelques lances, il se vanta, dans une visite qu'il fit à la comtesse de Saint-Pol, sœur du roi d'Angleterre, qu'aucun Français n'avoit osé *s'éprouver* contre lui; le sir de Clary, qui étoit présent, s'indignant de l'injure qu'il faisoit à sa nation, lui proposa le champ clos pour le lendemain, et eut le bonheur de le mettre hors de combat. Une intrigue de cour présenta sous un aspect odieux cette action si glorieuse pour un vrai chevalier; on lui fit un crime d'avoir osé *prendre une journée* sans la permission du roi; et pour ne pas expier sa victoire par une mort ignominieuse, comme un traître à sa patrie, le brave Clary fut forcé de prendre la fuite, et resta long-temps dans l'exil.

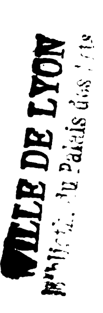
Jusqu'au règne de Philippe-le-Bel il n'y avoit entre les Augustins et la rivière qu'un terrain en pente douce, planté de saules, et qui servoit de promenade aux habitants du voisinage; toutefois la moindre inondation rendoit le passage difficile, souvent même impraticable, et ruinoit les maisons qu'on y avoit bâties. Ces inconvéniens devinrent si graves que ce prince donna ordre au prevôt des marchands de détruire cette saussaie et de faire construire un quai depuis l'hôtel de Nesle jusqu'à la maison de l'évêque de Chartres. Cet ordre fut exécuté en 1313; en 1389 on l'appeloit rue *de Seine par où l'on va aux Augustins*, et depuis rue *du Pont-Neuf* (Saint-Michel) *qui va aux Augustins;* en 1444 rue *des Augustins*. Ce quai, ainsi que la rue des Augustins, doit le nom qu'il porte aux religieux qui s'y sont établis. Les marchés à la volaille et au pain y avoient été établis par arrêt du conseil de 1676, et une inscription placée au coin de la rue témoignoit qu'il avoit été entièrement reconstruit en 1708 (1).

---

(1) Au-dessous du marbre sur lequel cette inscription étoit gravée, on voyoit encore, à la fin de la monarchie, un bas-relief gothique qui représentoit une amende honorable que les sergents à verge avoient été contraints de faire, en 1440, à Justice, à l'Université et aux Augustins. Sous prétexte de signifier un exploit, ils s'étoient permis de tirer par force un de ces religieux du cloître de son couvent et en avoient tué un autre qui vouloit s'opposer à cette violence. « Par sentence du prevôt de Paris, « dit Dubreul, ils furent condamnés à faire trois amendes honorables, l'une au Châtelet, l'autre au « lieu du forfait et occision, et la dernière à la place Maubert; ils devoient les faire sans chaperon, nuds « jambes et nuds pieds, tenant chacun à la main une torche ardente de quatre livres, requérans à « tous merci et pardon; puis ils furent condamnés à faire faire une croix en pierre de taille près le lieu « où ladite occision fut faite, avec image représentant ladite réparation : davantage leurs biens confis- « qués, préalablement prise sur iceux la somme de mille liv. parisis, et *en après bannis à jamais du « royaume.* » Cependant cette peine, qu'on peut considérer comme légère, vu l'énormité du crime, fut sans doute encore adoucie, car Jaillot prétend avoir vu plusieurs significations faites par un de ces sergents depuis 1440 jusqu'en 1449.



PLAN DU QUARTIER DU LUXEMBOURG. (1ère Partie).


VILLE DE LYON

Limites du Quartier S.t Germain des Prés

Limites du Quartier S.t Benoît

A B C D E F G H I K 1

Monuments.

A. *Les Religieuses du Port Royal.*
B. *Les Peres de l'Oratoire.*
C. *Communauté de l'Enfant Jesus.*
D. *Notre-Dame de Liesse.*

Barrières,

E. *Barriere d'Enfer.*
F. *Barriere du Mont Parnasse.*
G. *Barriere du Maine.*
H. *Barriere des Fourneaux.*
I. *Barriere de Vaugirard.*
K. *Barriere de Sevre.*

Echelle de Cent Toises

25 50 75 100

N.º La Lettre et le Chiffre sont placés à l'origine de chaque rue.

Rue Transversale

1. *Rue de la Bourbe.*

PLAN DU QUARTIER DU LUXEMBOURG. (2.me Partie).

[illegible] des murs de l'enceinte [illegible]
[illegible] Charles V [illegible]
[illegible] l'abb[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] des faits [illegible]
[illegible], et [illegible]
[illegible]
[illegible] Ma[illegible]
en quelques [illegible] point [illegible]
[illegible] l'entrée de la porte [illegible]
de même nom, avec les [illegible]
[illegible] que la description [illegible]
[illegible] connue [illegible]

QUARTIER DU LUXEMBOURG.

Ce quartier est borné à l'orient par les rues du Faubourg-Saint-Jacques exclusivement ; au septentrion, par les rues des Fossés-Saint-Michel ou Saint-Hiacynthe, des Francs-Bourgeois et des Fossés-Saint-Germain-des-Prés inclusivement ; à l'occident, par les rues de Buci, du Four et de Sèvre inclusivement ; et au midi, par les extrémités des faubourgs et les barrières qui les terminent, depuis la rue de Sèvre jusqu'au faubourg Saint-Jacques.

On y comptoit, en 1789, *soixante-deux rues, quatre culs-de-sacs, une église paroissiale, trois séminaires et quatre communautés d'hommes ; un collège, trois abbayes, six couvents et six communautés de filles ; deux hôpitaux, un palais*, etc.

Ce quartier, entièrement situé hors des murs de l'enceinte de Philippe-Auguste, n'offroit encore, sous le règne de Charles VI, qu'un petit nombre de rues placées au midi et à l'orient de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, qui en étoit le centre, et de vastes terrains remplis de cultures, presque tous dépendants de cette abbaye. Alors la chapelle qu'a remplacée l'église paroissiale de Saint-Sulpice étoit située à l'extrémité méridionale du bourg Saint-Germain, et presque au milieu des champs.

L'accroissement de cette partie des faubourgs se fit assez lentement jusqu'à la fin du règne de Henri IV ; et le quartier du Luxembourg ne commence à se développer avec quelque rapidité qu'après la construction du superbe palais que Marie de Médicis y fit élever. Ce grand monument fut en quelque sorte le point intermédiaire qui unit entre eux les édifices bâtis à l'entrée de la porte Saint-Michel, lesquels formoient déjà un faubourg du même nom, avec les maisons de la partie septentrionale du quartier. C'est ce que la description des rues et des monuments fera plus particulièrement connoître.

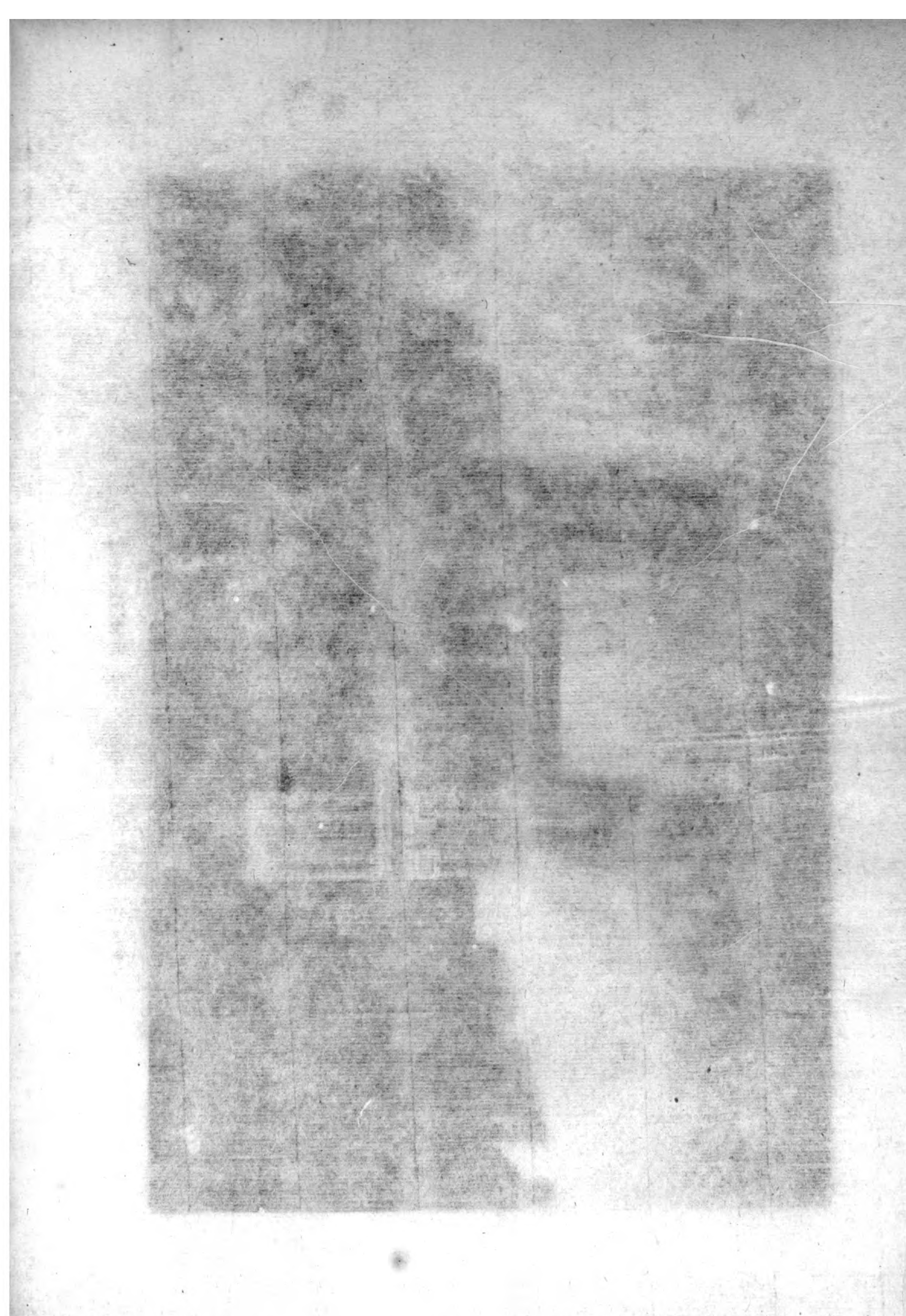


L'ÉGLISE PAROISSIALE DE SAINT-SULPICE.

Il est impossible de présenter une opinion positive sur l'origine de cette église. L'incertitude des traditions est telle, que des auteurs en ont fait remonter l'antiquité jusqu'au commencement de la seconde race, lui donnant ainsi une existence de plus de dix siècles, tandis que d'autres l'ont mise au nombre des paroisses les plus modernes de Paris. Le premier de ces deux sentiments, en le modifiant un peu, nous semble approcher davantage de la vérité.

On n'ignore pas, et nous avons eu souvent l'occasion de le faire remarquer dans le cours de cet ouvrage, que c'étoit un ancien usage de bâtir des chapelles ou oratoires près des basiliques. Saint Germain en avoit fait construire une sous le nom de Saint-Symphorien, à une petite distance et au midi de l'église Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés; c'est-là qu'il fut enterré, ainsi que son père et sa mère. Il existoit au nord une semblable chapelle sous le nom de Saint-Pierre, dans laquelle fut inhumé saint Droctové, premier abbé de Saint-Germain. Les titres de cette abbaye font encore mention d'une chapelle dite de Saint-Martin-*le-Vieux*, et depuis de Saint-Martin-*des-Orges* ou *des-Bienfaiteurs*. Enfin le martyrologe d'Usuard, dédié en 870 à Charles-le-Chauve, désigne une église dépendante de Saint-Germain, et dédiée à saint Jean-Baptiste, à saint Laurent, archidiacre, et à saint Sulpice, évêque.

Si ce dernier titre étoit authentique, point de doute qu'il ne fallût chercher uniquement ici l'origine de cette paroisse; mais il est prouvé jusqu'à l'évidence que ce passage a été ajouté au manuscrit d'Usuard plus de trois cents ans après la mort de cet auteur, et par conséquent qu'il faut absolument l'abandonner dans les recherches qu'on seroit tenté de faire sur l'antiquité de cette église. La seule induction qu'on en puisse



[illegible] SAINT-SULP[illegible]

[illegible] une opi[illegible] positive [illegible] [illegible]gine [illegible] [illegible] est [illegible], que des [illegible] urs en [illegible] [illegible] de la seconde race, [illegible] de dix siècles, tandis que d'[illegible] [illegible] glises [illegible] de Paris. Le pr[illegible] [illegible], nous semble a[illegible]

[illegible] Saint Germain en [illegible] [illegible] rien, [illegible] petite [illegible] Saint-Germain-des-Prés [illegible] [illegible] le Saint-Germain. Les [illegible] chapelle [illegible]

[illegible]



VUE EXTÉRIEURE de l'Eglise St SULPICE.

tirer, c'est qu'il existoit une quatrième chapelle sous l'invocation des trois saints que nous venons de nommer.

Il est certain que le service paroissial pour les fermiers, colons et habitants de l'abbaye Saint-Germain se faisoit dans une de ces chapelles; et tout porte à croire que c'étoit la chapelle Saint-Pierre qui avoit été choisie pour cet usage. Lorsqu'au dixième siècle l'abbé Morard fit rebâtir l'église Saint-Germain, cette chapelle et celle de Saint-Symphorien furent renfermées dans la nouvelle basilique, ainsi qu'on peut le voir dans le plan qu'en a donné dom Bouillart (1). La dernière conserva son nom, et subsistoit encore dans les derniers temps; quant à l'autre, on jugea à propos de la transférer au bout du clos de l'abbaye (2): il est constant qu'alors elle continua de servir de paroisse aux serfs et aux habitants de ce canton, lequel n'étoit pas encore très peuplé. Tout ce vaste terrain qui forme le faubourg Saint-Germain du côté du couchant ne consistoit à cette époque qu'en vignobles, prés, marais potagers, terres labourables et autres cultures, entremêlés de quelques édifices isolés, servant de maisons de plaisance aux habitants de la ville, ou d'habitations pour les cultivateurs. Les concessions que les religieux de Saint-Germain firent successivement de diverses parties de leur territoire, soit par vente, soit sous la condition de redevances annuelles, ayant rapidement accru la population de ce petit canton, il est probable que la situation de la chapelle Saint-Pierre, élevée à l'une de ses extrémités, parut incommode pour le plus grand nombre des paroissiens, et qu'on imagina de la remplacer par cette chapelle dédiée à saint Jean, saint Laurent et saint Sulpice, située dès-lors à la place où est aujourd'hui l'église dont nous parlons.

L'abbé Lebeuf n'est pas de ce sentiment, et sans nier que la chapelle Saint-Pierre fût paroisse du bourg Saint-Germain, il s'efforce de prouver que celle de Saint-Sulpice partageoit avec elle cet honneur. Les raisons qu'il apporte à l'appui de son sentiment ont été réfutées très solidement par Jaillot; il n'y a jamais eu deux paroisses dans ce faubourg, et nous pensons qu'il faut considérer, avec ce judicieux critique, le douzième

(1) Dans son Histoire de l'abbaye Saint-Germain.

(2) On la voyoit encore avant la révolution dans la maison des religieux de la Charité, située hors des murs. Elle y étoit désignée sous le nom de chapelle de la Vierge.

siècle comme l'époque à laquelle se fit la mutation dont nous venons de parler (1).

Cependant les édifices continuoient à se multiplier autour de l'abbaye Saint-Germain ; la population augmentoit de jour en jour davantage, et l'église Saint-Sulpice se trouva trop petite pour contenir la foule des fidèles qui venoient assister aux offices. Elle fut agrandie d'une nef sous François Ier. En 1614 on ajouta trois chapelles de chaque côté de cette nef. Ces augmentations furent bientôt insuffisantes ; d'ailleurs l'église menaçoit ruine; et cette double considération fit naître l'idée à ses plus illustres paroissiens de se réunir pour bâtir une église nouvelle. La première pierre en fut posée le 20 février 1646 par la reine Anne d'Autriche; et les bâtiments commencèrent à s'élever sur les dessins de Louis *Levau.* Sa mort, arrivée peu de temps après, fit confier la conduite des travaux à Daniel *Gittard*, architecte d'une grande réputation. Il acheva la chapelle de la Vierge d'après le plan de son prédécesseur, construisit le chœur, les bas *côtés qui* l'environnent et les deux croisées (2). Le portail d'une de ces croisées fut alors commencé, et poussé jusqu'au premier ordre, mais les dettes considérables que la fabrique avoit été forcée de contracter pour élever un si grand monument forcèrent, en 1678, d'en suspendre tout à coup les travaux.

Ce ne fut qu'en 1718 qu'ils furent repris, par les soins de M. *Languet de Gergi*, alors curé de cette paroisse, lequel déploya dans cette grande entreprise un zèle et une activité qui tiennent du prodige. Une somme de

---

(1) Le premier curé dont les titres lui aient offert le nom se nommoit *Raoul* (*Radulphus presbyter Sancti Sulpitii*). Il étoit en contestation avec le curé de Saint-Séverin au sujet des limites des deux paroisses ; et cette contestation fut terminée par une sentence arbitrale rendue en 1210; mais il n'est pas dit qu'il n'y avoit pas eu avant lui d'autres curés dans cette église.

(2) Ce chœur présente un carré long de quarante-deux pieds de large sur soixante-huit pieds de long, terminé au sommet par un demi-cercle de vingt pieds de rayon, et percé dans son pourtour de sept arcades, dont les pieds-droits sont ornés de pilastres corinthiens qui soutiennent l'entablement. Sa hauteur dans œuvre, depuis le pavé jusqu'au milieu de la voûte, est de quatre-vingt-douze pieds. Les bas-côtés, larges de vingt-quatre pieds, et élevés de quarante-six, sont décorés d'un ordre composé que Gittard avoit imaginé, dans l'intention ridicule d'en faire un ordre français. Ces constructions ne furent achevées qu'au bout de dix-huit ans. Alors on commença à travailler à la croisée, dont la dimension est de cent soixante-seize pieds de long sur quarante-deux de large, grandeur qui surpasse de quatorze pieds la longueur de la croisée de Notre-Dame. Le côté gauche de cette croisée, en entrant, fut achevé, jusqu'à l'entablement, de 1672 à 1674 ; et l'on éleva en même temps le premier ordre du portail de ce côté. C'est alors que les travaux furent interrompus.

300 fr. étoit alors tout ce qu'il possédoit : elle fut employée à acheter quelques pierres, qu'il annonça publiquement devoir être employées à la continuation de son église. Ses prières, ses exhortations firent le reste : elles émurent ses nombreux et riches paroissiens; la piété sincère de quelques-uns, peut-être la vanité de plusieurs, sur-tout l'exemple, si puissant sur les hommes, lui ouvrirent toutes les bourses; aux sommes considérables qu'il avoit ainsi recueillies, le roi daigna ajouter, en 1721, le bénéfice d'une loterie qui assura l'exécution d'un si beau projet.

Le monument fut continué d'abord sous la conduite de Gille-Marie *Oppenord*, directeur général des bâtiments et des jardins du duc d'Orléans, architecte alors très renommé, mais peu digne de sa réputation, et à qui nous devons bien certainement la corruption du goût et tous ces ornements capricieux dont l'emploi caractérise les ouvrages exécutés sous le règne de Louis XV. Le point où les travaux étoient parvenus ne lui permit pas sans doute d'en surcharger davantage sa nouvelle église, sans quoi toutes les formes en eussent été enveloppées. Il fit néanmoins en ce genre tout ce qu'il lui étoit possible de faire; et il n'y a pas long-temps qu'on a démoli des consoles ou encorbellements formés par des anges, et employés à soutenir des tribunes établies dans les croisées; ces ornements, où étoit empreinte toute la bizarrerie du goût d'Oppenord, n'étoient heureusement exécutés qu'en carton.

Le portail de l'église, commencé en 1733, est d'un style bien différent; on le doit au célèbre chevalier *Servandoni*, et ses grandes proportions, la hardiesse de son dessin, les grands effets qu'il produit, tout décèle ici le génie élevé de ce décorateur fécond, dont les compositions pittoresques pour les fêtes publiques et les scènes théâtrales firent pendant si long temps les délices de l'Europe. En établissant son portail sur une aussi grande échelle, en adoptant pour ses lignes un si grand parti, cet artiste fit triompher la noble architecture de ce style maigre et sans caractère, de ces formes brisées et de ce *tortillage* continuel, dont le système bizarre, et qu'on peut regarder comme une espèce de mode française, étoit parvenu à dégrader jusqu'à la majesté des temples.

La direction des ordres dorique et ionique de ce portail (1), dont les

(1) Les colonnes du premier ordre ont cinq pieds de diamètre et quarante de hauteur; leur entablement est de dix pieds : celles du second ordre ont trente-huit pieds de hauteur sur un diamètre de

entablements suivent toute l'etendue de la façade, sur une longueur de trois cent quatre-vingt-quatre pieds sans aucun ressaut, est une de ces conceptions hardies qui caractérisent la grande manière de Servandoni, manière tellement opposée à celle de son siècle, qu'alors plus une ligne étoit *ressautée* et tourmentée de profils, plus les architectes, tant français qu'italiens, s'imaginoient avoir fait preuve de science et de génie. Servandoni ne fut pas aussi heureux dans le dessin des tours qui devoient couronner son ouvrage: un architecte nommé *Maclaurin*, chargé d'y faire les changements nécessaires, ne tint pas ce qu'il avoit fait espérer; on peut en juger par celle de ces deux tours qui subsiste encore, et qui est placée à la droite du portail. Il étoit réservé à M. Chalgrin de mettre ces constructions en harmonie avec les ordres qu'elles accompagnent; et l'on peut dire que la tour déjà élevée sur ses dessins (1) ne seroit point désavouée par Servandoni lui-même. Ce fut en 1777 que cet architecte fut chargé de ce travail, interrompu par la révolution, et qui sans doute sera quelque jour achevé pour l'honneur de l'architecture française. Le portail de Saint-Sulpice présentera alors une élévation de deux cent dix pieds, élévation qui surpasse d'une toise celle des tours de Notre-Dame.

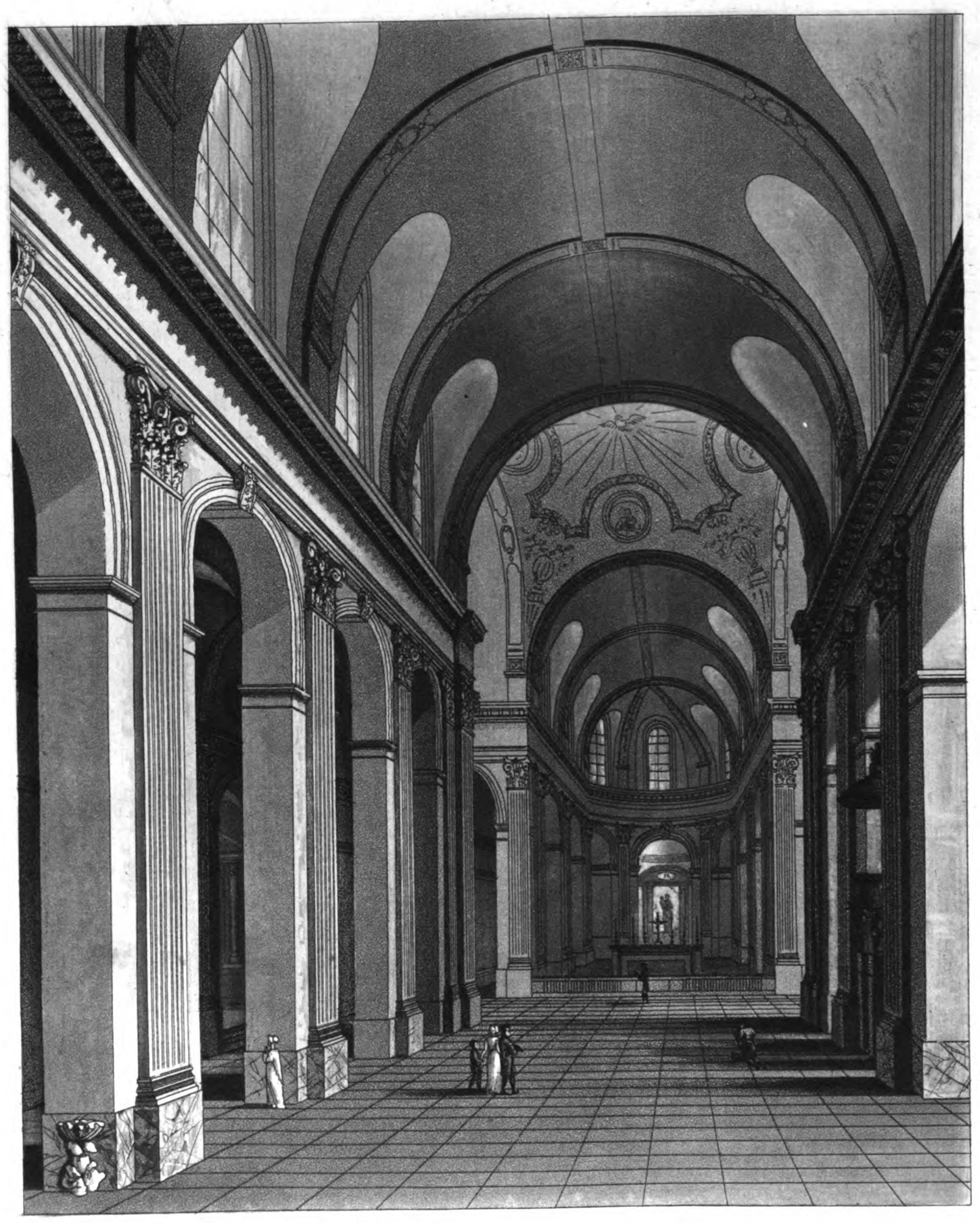
Au-dessus du second ordre, et entre les deux tours, Servandoni avoit élevé un fronton: frappé de la foudre en 1770, il parut menacer ruine, et sa suppression fut opérée peu de temps après. On ne doit point le regretter: il est résulté de cette suppression plus de tranquillité, un ensemble plus régulier dans la façade, dont le bel effet sera encore mieux senti lorsqu'elle se trouvera en harmonie avec la place qui doit l'environner, et dont les travaux sont déjà commencés (2).

---

quatre pieds trois pouces, et neuf pieds d'entablement. On monte au porche par un perron de vingt-deux marches, auquel on reproche de n'avoir pas assez de développement, ce qui ôte à l'ordre inférieur beaucoup de sa majesté; mais Servandoni fut obligé de le renfoncer ainsi dans l'intérieur, parcequ'il élevoit son portail dans une rue étroite, vis-à-vis le séminaire de Saint-Sulpice, qu'on ne vouloit point abattre.

(1) Cette tour présente un plan carré composé de colonnes que surmontent des frontons triangulaires. Au-dessus règne un dernier ordre de huit colonnes érigées sur un plan circulaire, et terminées par une balustrade.

(2) On a abattu, pour la former, le séminaire Saint-Sulpice, une partie de la rue Férou et quelques maisons de la rue du Pot-de-Fer. Au milieu de ce grand espace, sur lequel on n'a encore commencé aucune construction symétrique, on vient d'élever une fontaine, dont les dimensions sont visiblement trop petites pour la place et pour le monument.



VUE INTÉRIEURE de l'EGLISE St SULPICE.

Quant aux autres parties qui furent exécutées depuis 1718, voici de quelle manière on y procéda : M. Languet commença par faire élever le portail de la croisée à droite sur la rue des Fossoyeurs ; le duc d'Orléans en posa la première pierre en 1719. C'est une construction pyramidale dans le genre de celles qui servent de façades aux églises de Paris ; elle est composée de deux ordres de colonnes, dorique et ionique. Le portail de la croisée à gauche, élevé presque en même temps, et conçu dans le même système, présente aussi deux ordres, composés chacun de quatre colonnes, le premier corinthien, le second composite. Après l'exécution de ces deux parties de bâtiment, on commença, en 1722, à élever le côté gauche de la nef, laquelle ne fut entièrement terminée qu'en 1736, à l'époque de l'achèvement du portail, dont les travaux, comme nous venons de le dire, étoient déjà commencés depuis trois années.

[illegible] déjà fort avancé, lorsque le digne pasteur, dont l'activité infatigable avoit su procurer à son église une décoration intérieure digne d'un vaisseau aussi vaste et aussi magnifique, crut devoir profiter de l'occasion brillante qu'offroit l'assemblée du clergé pour en rendre la dédicace plus solennelle. Les prélats qui composoient cette assemblée vénérable voulurent bien se rendre à la prière qu'il leur fit, de présider à cette consécration ; la cérémonie s'en fit le 30 juin 1745, [illegible] l'invocation de la sainte *Vierge*, de *saint* [illegible]

Le maître-autel, construit à la romaine, [illegible] chœur, offre une disposition grande et majestueuse [illegible] degrés, et sa forme est celle d'une espèce de [illegible] chœur, percé d'une grande arcade, laisse apercevoir [illegible] Vierge, d'abord richement décorée par Servandoni, [illegible] avec une magnificence non moins grande (1) par [illegible] architecte. Le groupe de la Vierge et de l'enfant Jésus [illegible] dans une niche ajoutée à la construction primitive, [illegible] par une trompe en coupe de pierre très habilement [illegible] emploi du marbre, de la dorure et de la peinture [illegible] cette chapelle, rappelle les belles décorations des [illegible] différentes

(1) La coupole de cette chapelle avoit été fort endommagée [illegible] Saint-Germain, arrivé au mois de mars 1763.



Quant aux autres parties qui furent exécutées depuis 1718, voici de quelle manière on y procéda : M. Languet commença par faire élever le portail de la croisée à droite sur la rue des Fossoyeurs ; le duc d'Orléans en posa la première pierre en 1719. C'est une construction pyramidale dans le genre de celles qui servent de façades aux églises de Paris ; elle est composée de deux ordres de colonnes, dorique et ionique. Le portail de la croisée à droite, élevé presque en même temps, et conçu dans le même système, présente aussi deux ordres, composés chacun de quatre colonnes, le premier corinthien, le second composite. Après l'exécution de ces deux parties du bâtiment, on commença, en 1722, à élever le côté gauche de la nef, laquelle ne fut entièrement terminée qu'en 1736. Alors on s'occupa de l'achèvement du portail, dont les travaux, comme nous venons de le dire, étoient déjà commencés depuis trois années.

Il étoit déjà fort avancé, lorsque le digne pasteur, dont l'activité infatigable avoit su procurer à son église une décoration intérieure digne d'un vaisseau aussi vaste et aussi magnifique, crut devoir profiter de l'occasion brillante que lui offroit l'assemblée du clergé pour en rendre la dédicace plus solennelle. Les prélats qui composoient cette assemblée vénérable voulurent bien se rendre à la prière qu'il leur fit, de présider à cette consécration ; la cérémonie s'en fit le 30 juin 1745, et l'église fut dédiée sous l'invocation de la *sainte Vierge*, de *saint Pierre* et de *saint Sulpice*.

Le maître-autel, construit à la romaine, et isolé entre la nef et le chœur, offre une disposition grande et majestueuse. Il est élevé de sept degrés, et sa forme est celle d'une espèce de tombeau. Le rond-point du chœur, percé d'une grande arcade, laisse apercevoir la chapelle de la Vierge, d'abord richement décorée par Servandoni, restaurée depuis avec une magnificence non moins grande (1) par feu M. *de Wailly*, architecte. Le groupe de la Vierge et de l'enfant Jésus est éclairé avec art dans une niche ajoutée à la construction primitive, et supportée en dehors par une trompe en coupe de pierre très habilement exécutée. L'heureux emploi du marbre, de la dorure et de la peinture qui éclatent dans cette chapelle, rappelle les belles décorations des églises d'Italie, si différentes

---

(1) La coupole de cette chapelle avoit été fort endommagée par l'incendie de la foire Saint-Germain, arrivé au mois de mars 1763.

de cette profusion d'ornements dont on a si long-temps chargé l'intérieur de nos églises. La gravité du style sacré demande plus de retenue : c'est du choix des plus belles matières, de la perfection de la main d'œuvre et de la pureté des formes que doit se composer la richesse des temples; une noble simplicité doit surtout en régler l'usage, et commander ainsi le respect et l'admiration.

Au bas des tours sont deux chapelles, l'une destinée pour le baptistaire, l'autre pour le sanctuaire du saint-viatique. Elles sont décorées de huit colonnes corinthiennes, soutenant une frise garnie de rinceaux d'ornements: le tout est surmonté d'un plafond en coupole avec caissons et rosaces, séparés par des bandes à l'aplomb des colonnes.

La nef et les bras de la croix sont, de même que le chœur, percés d'arcades, dont les pieds-droits, ornés de pilastres corinthiens, correspondent aux arcs-doubleaux des voûtes. Tous les piliers de cette église sont revêtus de marbre à hauteur d'appui.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-SULPICE.

TABLEAUX.

Dans la première chapelle, à côté de la grande sacristie, une nativité et un concert d'anges; par *La Fosse*.

Dans la troisième, une Sainte-Geneviève; par *Hallé*.

Dans la chapelle des mariages, deux anges peints sur le plafond; par le même.

Jésus-Christ bénissant les petits enfants; par le même.

Une nativité; par *Carle-Vanloo*.

Une présentation au temple; par *Pierre*.

Une fuite en Égypte; par le même.

Jésus-Christ au milieu des docteurs; par *Frontier*.

Dans la sacristie des messes, une apparition; par *Hallé*.

Une vierge à genoux; par *Monier*.

Dans la chapelle de la Vierge, des peintures entre les pilastres; par *Carle-Vanloo*. (Ces peintures ont été rendues à l'église.)

Dans la coupole, l'assomption de la Vierge; par *François Lemoine* (1).

Dans la première chapelle à droite en entrant par le grand portail, le baptême de N. S. et une cène.

Dans la seconde, un saint Jérôme.

---

(1) La seconde coupole, élevée après l'incendie, a été peinte par *Callet*.

Dans la troisième chapelle, Jésus-Christ chassant les marchands du temple, et l'esquisse du plafond de la chapelle de la Vierge.

Dans la quatrième chapelle à gauche, derrière le chœur, saint François et saint Nicolas; par *Pierre*. (Le premier de ces deux tableaux a été replacé dans une des chapelles.)

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, de marbre bleu-turquin, orné de bronzes dorés, un tabernacle de même matière, et enrichi de pierreries. Deux anges de bronze doré soutenoient la table qui s'élevoit au-dessus, et formoit le propitiatoire. Toute cette décoration étoit d'*Oppenord* (1).

A l'entrée du chœur, deux anges de bronze doré, grands comme nature; par *Bouchardon*. (Ces deux figures ont été rendues à l'église.)

Sur des culs de lampes adaptés aux pilastres de l'intérieur du chœur, les statues, en pierre de Tonnerre, et plus grandes que nature, de Jésus-Christ, de la Vierge et des douze apôtres; par le même (2).

Dans la chapelle de la Vierge, une statue en marbre, de sept pieds de proportion, représentant cette mère du Sauveur; par *Pigale* (3).

Dans la même chapelle, des statues et une gloire en stuc; par *Mouchy*.

Dans la chapelle du Saint-Viatique, sur le maître-autel, un bas-relief représentant la mort de saint Joseph; par le même.

Dans quatre niches pratiquées autour de cette chapelle, quatre statues représentant la Religion, l'Espérance, l'Humilité et la Résignation; par le même.

Dans la chapelle du baptistaire, sur le maître-autel, un bas-relief représentant le baptême de Notre Seigneur; par *Boizot*.

Dans les quatre niches, quatre statues, représentant la Force, la Grace, l'Innocence et la Sagesse; par le même.

Au milieu, une cuve de cinq pieds de diamètre, en marbre bleu-turquin, et ornée de bronze, servant de baptistaire; par le même.

---

(1) Cet autel étoit alors recouvert d'un baldaquin doré d'une très grande dimension, mais suspendu par trois cordes visibles, ce qui étoit de l'effet le plus ridicule. On ne tarda pas à s'en apercevoir, et le baldaquin fut supprimé.

(2) Ces statues ainsi placées sur des culs-de-lampes, à dix pieds au-dessus du sol, offroient à l'œil une porte-à-faux effrayant, et produisoient le plus mauvais effet. Enlevées de cette église pendant le régime révolutionnaire, on présume qu'elles lui seront rendues, et qu'on aura soin de les placer plus convenablement.

(3) M. Languet avoit obtenu de la piété des fidèles des sommes assez considérables pour faire exécuter en argent la statue de la Vierge, sur un modèle de Bouchardon, et dans une proportion de six pieds; mais la richesse de la matière exigeant une surveillance continuelle, on prit le parti de lui substituer la vierge en marbre dont nous venons de parler. La vierge d'argent, renfermée alors dans la sacristie, a été détruite pendant la révolution; quant à celle de Pigale, on l'a replacée dans sa niche, au milieu de sa gloire et de tous les autres accessoires dont elle étoit d'abord entourée. Il est difficile de voir de plus médiocre sculpture, et des ornements d'un plus mauvais goût.

Dans la chapelle de Saint-Jean-Baptiste, sur l'autel, la statue de ce saint; par *Boizot*.

Dans la chapelle du Sacré-Cœur, une vierge en marbre; par *Michel-Ange Slodtz*.

Dans la croisée de l'église, deux urnes antiques en granit, apportées d'Égypte, et servant de bénitiers.

Au bas de l'église, deux belles coquilles, servant aussi de bénitiers, et données à François Ier par la république de Venise.

Dans la sacristie, un très beau lavoir, incrusté de marbre blanc et orné de bas-reliefs.

Dans les niches extérieures des deux portails de la croisée, les statues de saint Jean, de saint Joseph, de saint Pierre et de saint Paul; par *François Dumont*.

La tribune intérieure sur laquelle pose le buffet d'orgue, soutenue par un péristyle de colonnes isolées, d'ordre composite, a été bâtie sur les dessins de *Servandoni*. Ce buffet d'orgue, exécuté par *Clicquot*, et renfermé dans une menuiserie, dont les dessins ont été donnés par *Chalgrin*, passe pour le plus complet de l'Europe. Les sculptures dont il est orné sont de *Duret*.

La chaire à prêcher, très riche et d'une forme singulière, a été élevée sur les dessins de *Wailly*. (Elle existe.)

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés:

Claude Dupuy, conseiller au parlement, et l'un des plus savants hommes de son temps, mort en 1594.

Michel de Marolles, auteur d'un grand nombre de mauvaises traductions des classiques latins, mort en 1681 (1).

Pierre Bourdelot, médecin célèbre, mort en 1685.

François Blondel, seigneur des Croisettes, maréchal des camps et armées du roi, et célèbre architecte, mort en 1686.

Barthélemi d'Herbelot, savant orientaliste, mort en 1695.

Gaston-Jean Zumbo, célèbre sculpteur en cire, mort en 1701.

Marie-Catherine Le Jumel de Barneville, comtesse d'Aulnoy, auteur de Contes de Fées très agréables, et de plusieurs autres ouvrages, morte en 1705.

Roger de Piles, peintre et auteur d'ouvrages sur la peinture, mort en 1709.

Élisabeth-Sophie Chéron, célèbre par ses talents pour la peinture et la poésie, morte en 1711.

Jean Jouvenet, l'un des meilleurs peintres de l'École française, mort en 1717.

Étienne Baluze, savant compilateur, mort en 1718.

Louis d'Oger, marquis de Cavoie, grand maréchal-des-logis de la maison du roi, mort en 1716.

Louise-Philippe de Coetlogon, son épouse, morte en 1729.

Allain-Emmanuel de Coetlogon, maréchal et vice-amiral de France, etc., mort en 1730.

---

(1) Son portrait, dans un médaillon de marbre, est déposé aux Petits-Augustins.

Vincent Languet, comte de Gergi, frère du curé de cette paroisse, auquel on doit l'achèvement de l'église, mort en 1734.

Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, mort en 1720.

Philippe Égon, marquis de Courcillon son fils, mort en 1719.

Jean-Victor de Bezenval, colonel des Gardes Suisses, mort en 1736. Sur son tombeau étoit un médaillon de bronze offrant son portrait; par *Meyssonnier*. (Détruit.)

Jean-Baptiste Languet de Gergi, curé de Saint-Sulpice. Son mausolée, placé dans la cinquième chapelle à droite du portail, étoit de la main de *Michel-Ange Slodtz* (1).

La comtesse de Lauragais; son tombeau avoit été exécuté par *Bouchardon* (2).

L'église souterraine de Saint-Sulpice, remarquable par son étendue, contenoit encore un très grand nombre de sépultures. On y voit d'anciens piliers de l'église primitive, qui prouvent combien le sol de Paris s'est exhaussé depuis quelques siècles.

CIRCONSCRIPTION.

La paroisse Saint-Sulpice comprenoit tout le faubourg Saint-Germain, et n'étoit bornée au couchant que par la portion de l'enceinte dans laquelle ce faubourg est renfermé. Pour bien connoître son étendue, il suffira donc d'en marquer les bornes du côté des paroisses Saint-Séverin, Saint-Côme et Saint-André. Elle touchoit aux limites de Saint-Séverin dans la rue d'Enfer, où elle avoit quelques maisons du côté du Luxembourg; elle en avoit aussi quelques-unes vers le séminaire Saint-Louis. Son territoire embrassoit ensuite le côté supérieur de la place Saint-Michel et de la rue des Fossés-de-M.-le-Prince en descendant; la rue de Touraine

---

(1) Le pasteur est représenté à genoux, levant les mains et les yeux au ciel. Le génie de l'Immortalité, placé devant lui, soulève une draperie funéraire, sous laquelle on aperçoit le squelette de la mort qui semble frappé d'épouvante. Sur le piédestal étoient les deux génies de la Charité et de la Religion; ils ont été détruits. Ce mausolée, que l'on voit aux Petits-Augustins, et qui, par son volume ainsi que par la beauté des marbres qu'on y a employés, doit avoir coûté des sommes considérables, nous semble le monument le plus curieux de ce dernier degré de corruption auquel les beaux-arts étoient enfin arrivés sur la fin du règne de Louis XV. Il n'y a point d'expression qui puisse rendre à quel point tout dans cette sculpture, draperies, figures, composition, est faux, lourd, ignoble et maniéré. Le sculpteur, *Michel-Ange Slodtz*, considéré de son temps comme un grand artiste, ignorant même jusqu'aux limites de son art, paroît avoir voulu, par le mélange du bronze et des marbres de diverses couleurs, produire quelques-uns des effets de la peinture, ce qui ajoute encore la bizarrerie et le ridicule à tous ses autres défauts. Les deux figures sont en marbre blanc, la mort en bronze, la draperie de deux sortes de marbres, bleu turquin et albâtre jaunâtre. Les coussins sur lesquels le pasteur est à genoux sont en marbre jaune de Rennes, etc.

(2) Ce monument, en demi-relief, représente une femme éplorée, enveloppée d'une draperie, et s'appuyant sur une urne. C'est de la sculpture la plus médiocre. (Déposé aux Petits-Augustins.)



des deux côtés, une partie de celle des Cordeliers, la rue qui la suit jusqu'au carrefour des anciens fossés, la rue des Fossés-Saint-Germain, quelques maisons dans les rues Dauphine et Saint-André lui appartenoient également; elle s'étendoit ensuite dans les deux côtés de la rue Mazarine, renfermoit quelques maisons de la rue Guénégaud, et descendoit ainsi jusqu'aux Quatre-Nations, où son territoire finissoit inclusivement.

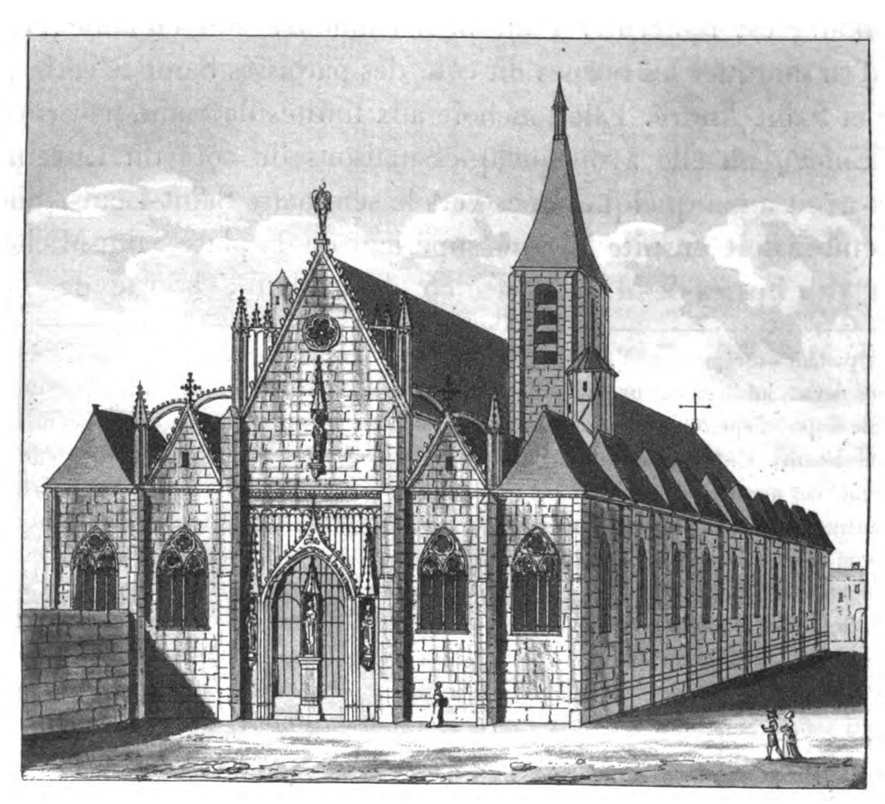
Il y avoit à Saint-Sulpice six confréries et deux congrégations célèbres. La nomination de cette cure appartenoit à l'abbé de Saint-Germain (1).

En 1646 on abattit la partie la plus ancienne de l'église de Saint-Sulpice; cette construction paroissoit être du treizième siècle (2). La nef, élevée sous François Ier, existoit encore au commencement du siècle dernier.

---

(1) L'église de Saint-Sulpice, presque entièrement dépouillée de son ancienne magnificence, a été rendue au culte.

(2) La vue perspective que nous donnons de cette église a été levée d'après une ancienne gravure exécutée avant cette démolition.



Ancienne Eglise de St Sulpice.

LES RELIGIEUSES

DE NOTRE-DAME DE LA MISÉRICORDE.

Voici une institution que l'on peut considérer comme un des miracles de la charité chrétienne et d'une confiance sans bornes dans la Providence. Son objet étoit de procurer un asile et l'existence à des filles de qualité ou du moins d'une bonne famille qui n'auroient pas eu les ressources suffisantes pour remplir leur vocation et se consacrer à Dieu; et le projet en fut conçu par deux personnes dépourvues de biens, sans naissance, et alors sans considération, Madeleine *Martin*, fille d'un soldat, et Antoine *Yvan*, prêtre de l'Oratoire. La ville d'Aix en Provence fut, en 1633, le berceau de cette communauté naissante, qui toutefois n'y fut établie convenablement qu'en 1638. Elle obtint des lettres-patentes du roi en 1639; en 1642, Urbain VIII confirma l'ordonnance de l'archevêque d'Aix, par laquelle il érigeoit cette maison en monastère, sous le nom de *Filles de Notre-Dame de la Miséricorde*, et sous la règle de saint Augustin. Une bulle d'Innocent X la confirma de nouveau en 1648.

Anne d'Autriche, ayant entendu parler avantageusement de cet institut, désira en former un semblable à Paris. Contrariée d'abord dans ses vues par l'archevêque d'Aix, la mort de ce prélat fit, peu de temps après, évanouir toutes les difficultés, et la mère Madeleine arriva à Paris le 24 janvier 1649, avec trois de ses compagnes. Dans ce moment la reine se voyoit forcée par les frondeurs d'en sortir; et au milieu des embarras d'une aussi cruelle situation, elle ne put ni voir ces religieuses ni s'occuper de leur sort. Madame de *Boutteville*, qui les reçut d'abord dans sa maison, ne put leur accorder qu'une hospitalité passagère; et dans une ville livrée aux fureurs des factions et à tous les maux qui en sont la suite, ces malheureuses filles, abandonnées à elles-mêmes, se trouvèrent sans ressources,

sans protecteurs, en proie à tous les besoins. Il ne faut pas s'étonner si, dans de telles circonstances, l'abbé de Saint-Germain refusa son consentement à l'établissement des Filles de la Miséricorde; la prudence humaine sembloit dicter ce refus. Mais le courage que la mère Madeleine puisoit dans son zèle religieux triompha de tant d'obstacles, que l'on pouvoit croire insurmontables. Elle ne possédoit absolument rien au monde; cependant elle ne craignit point d'acheter, en 1651, une grande maison rue du Vieux-Colombier, pour une somme de 50,000 fr., qu'elle se vit en état de payer, lors de la signature du contrat, par les libéralités de plusieurs personnes de piété qu'avoient touchées son malheur et son dévouement. La duchesse d'Aiguillon donna seule 20,000 fr.; et la mère Madeleine, installée la même année dans l'asile qu'elle s'étoit créé, se trouva, dans l'espace de dix ans, assez riche des charités nouvelles qu'elle reçut de tous les côtés, pour acheter encore cinq petites maisons et une grande situées rue des Canettes, acquisition qui lui fournit les moyens d'accroître son monastère, et des revenus pour rendre plus douce l'existence de ses religieuses. Dans les lettres-patentes que le roi donna en 1662 pour confirmer cette acquisition, il déclara la nouvelle institution de fondation royale, accorda aux religieuses le droit de *committimus*, et la permission d'acquérir encore des fonds de terre jusqu'à la valeur de 10,000 liv. de rente.

Les religieuses de cette maison suivoient la règle de saint Augustin. Elles étoient vêtues de noir, avec un scapulaire blanc, et portoient en sautoir un Christ suspendu à un ruban noir. Les fruits de leurs travaux étoient destinés à remplir le but de leur fondation (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

Sur le maître-autel, un tableau estimé représensant Notre-Dame-des-Sept-Douleurs; par un peintre inconnu.

(1) Ce couvent a été changé en maison particulière.

LES ENFANTS ORPHELINS DE SAINT-SULPICE.

La plupart de nos historiens ne sont entrés dans aucun détail sur cet établissement, et ont manqué d'exactitude dans le peu qu'ils en ont dit. M. *Olier*, curé de Saint-Sulpice, doit être considéré comme le premier, et ce nous semble, comme le seul qui ait conçu et exécuté le projet de procurer un asile et des secours à ces enfants infortunés que la mort de leurs parents laisse sans appui et sans autre ressource que la charité des fidèles. Ce fut principalement sur cette portion malheureuse de son troupeau que ce vertueux pasteur porta ses plus grandes sollicitudes. Il commença, en 1648, par placer les garçons dans différents ateliers pour y apprendre les métiers qui paroissoient convenir davantage à leur goût et à leur intelligence. Les filles furent rassemblées d'abord dans une maison de la rue de Grenelle, ensuite rue du Petit-Bourbon, dans un bâtiment que madame *Lesturgeon* donna libéralement pour ce pieux usage.

Il paroît, par quelques actes, qu'en 1675 cet établissement avoit encore changé de local, et qu'il étoit alors placé au coin des rues de Canivet et des Fossoyeurs. C'est alors que ceux qui le dirigeoient présentèrent requête au roi pour qu'il voulût bien confirmer cette communauté sous le titre d'*Orphelins de la Mère de Dieu*, ce que Sa Majesté accorda par lettres-patentes de 1678. On voit par ces lettres que cette fondation a été faite pour les orphelins des deux sexes, et que le nombre n'en est point déterminé; il a été porté jusqu'à cent dans les derniers temps.

Il y avoit dans cette maison une chapelle, sous le titre de l'*Annonciation;* on y recevoit les orphelins dès la plus tendre enfance; ils étoient élevés et instruits avec beaucoup de soin jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'âge convenable pour être mis en apprentissage ou placés avantageusement. Huit sœurs dirigeoient la maison, et s'étoient consacrées à cette œuvre de charité sans s'y astreindre par aucun vœu (1).

(1) Le bâtiment qu'ils occupoient est habité maintenant par les Sœurs de la Charité.

Sœurs de la Charité.

La paroisse Saint-Sulpice possédoit un établissement de ces saintes filles, placé, en 1656, rue du Pot-de-Fer, et transféré dans la rue Férou en 1732 (1).

Communautés de filles (rue des Fossoyeurs.)

Ces communautés, instituées pour l'instruction des jeunes filles et pour leur apprendre les travaux propres à leur sexe, existoient dans cette rue à la fin du dix-septième siècle. La première, dont Jaillot n'a pu découvrir ni le nom ni la fondation, étoit placée, en 1689, un peu en-deçà de la rue du Canivet, du côté de celle de Vaugirard; la seconde, connue sons le nom de *Filles de l'intérieur de la très sainte Vierge*, et vulgairement sous celui de *Communauté de madame Saujon*, avoit été établie en 1663, et détruite environ quatorze ans après. Elle occupoit l'espace compris entre les rues Palatine, Garancière et des Fossoyeurs jusqu'à la rue Canivet. Enfin la troisième, située un peu au-dessus de celle-ci, s'appeloit la *Communauté de madame Picart*. Elle existoit en 1692; on ignore quand elle a été détruite.

Communauté de la rue Neuve-Guillemin.

Cette communauté profita des débris de celle de madame Picart. Lorsque ce dernier établissement eut été détruit par des causes que nous ignorons, la grande duchesse de Toscane, qui avoit contribué à le former par ses libéralités, transporta les rentes qu'elle y avoit attachées à une institution semblable, établie dans la rue que nous venons de nommer par mademoiselle *Seguier*. Cette faveur n'empêcha point sa destruction, dont nous n'avons pu également découvrir ni l'époque ni la cause.

(1) Cette institution a été rétablie, comme nous venons de le dire, dans la maison des Orphelins.

LES FILLES DU SAINT-SACREMENT.

Nous avons déjà parlé de la seconde maison fondée à Paris par ces religieuses (1), sans rien dire alors de leur origine et de leur établissement dans cette ville. Lorsque les inconstances et les perfidies de Charles IV, duc de Lorraine, eurent soulevé contre lui les premières puissances de l'Europe, et rendu son pays le théâtre d'une guerre horrible et de toutes les calamités qui en sont ordinairement la suite, les religieuses bénédictines de la Conception-de-Notre-Dame de Rambervilliers, exposées chaque jour aux excès d'une soldatesque effrénée, et aux dernières extrémités du besoin, se virent forcées d'abandonner leur monastère et de se retirer à Saint-Mihel. Elles y vécurent plus en sûreté, mais dans une telle misère, que les missionnaires envoyés par M. Vincent-de-Paul pour répandre des charités dans cette province désolée ne virent d'autre moyen de les arracher au sort affreux qui les menaçoit que de les envoyer à Paris. L'abbesse de Montmartre consentit à en recevoir quelques-unes dans son monastère. Catherine *de Bar*, dite du Saint-Sacrement, l'une de ces religieuses infortunées, s'y rendit avec une de ses compagnes en 1641, et sut tellement intéresser la communauté par le récit touchant qu'elle fit de ses malheurs, que douze autres sœurs, parmi celles qui restoient encore à Saint-Mihel, en furent appelées pour être placées à Paris dans différentes abbayes. Réunies en 1643 dans un hospice qu'une dame pieuse leur avoit procuré à Saint-Maur, elles ne tardèrent pas à s'en voir expulsées de nouveau par les troubles qui commençoient à agiter Paris, et qui attiroient la guerre dans ses environs. Pour échapper une seconde fois à ce fléau, elles se réfugièrent, en 1650, dans cette capitale, où elles habitèrent quelque temps une petite maison située rue du Bac. Cependant la sœur Catherine de Bar, qui

(1) Voyez tome II, page 613.

étoit retournée à Rambervilliers quelques années auparavant, vint les rejoindre, ramenant avec elle les quatre dernières religieuses de sa communauté jusque-là restées en Lorraine. Elle avoit des vertus et un mérite qui jetèrent bientôt un grand éclat, et contribuèrent à procurer un établissement plus solide à son petit troupeau.

Les outrages faits au Saint Sacrement par les hérétiques et les impies affligeoient profondément quelques pieuses personnes, qui méditoient le projet de réparer, autant qu'il étoit possible, ces profanations. La marquise de *Beauves* en avoit conçu la première idée : la comtesse de *Châteauvieux*, mesdames de *Sessac* et *Mangot de Villeran* entrèrent avec ardeur dans des vues si louables, et toutes réunies formèrent un fonds de 30,000 fr., destiné au premier établissement d'une institution dont l'objet principal seroit d'honorer d'une façon particulière le mystère ineffable de l'Eucharistie. Elles jetèrent les yeux sur la mère Catherine de Bar pour diriger cette communauté nouvelle, et le contrat fut passé le 14 août 1652. Cependant les circonstances où se trouvoit alors la ville de Paris leur suscitèrent, dès le commencement, des obstacles : Anne d'Autriche rejeta d'abord toutes les demandes qui lui furent faites à cet égard, et engagea même l'abbé de Saint-Germain à ne pas permettre qu'il se fît de nouveaux établissements sur son territoire ; mais il arriva, par une grace spéciale de la Providence, que, peu de temps après, cette pieuse reine, dans l'espoir de fléchir le ciel irrité contre la France, et de faire cesser les maux qui l'accabloient, chargea un saint prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, nommé *Picoté*, de faire tel vœu qu'il jugeroit convenable, lui promettant de l'accomplir sur-le-champ. On prétend que, sans avoir aucune connoissance du projet dont nous venons de parler, il conçut, comme par inspiration, l'idée d'une maison religieuse, consacrée au culte perpétuel du Saint Sacrement. L'application de son vœu s'étant faite naturellement à l'établissement déjà formé, l'abbé de Saint-Germain, sur les ordres de la reine, donna son consentement le 19 mars 1653, et le roi, ses lettres-patentes au mois de mai suivant.

Ces religieuses furent d'abord placées rue Férou, dans une maison que l'on avoit arrangée le plus convenablement possible ; La croix y fut posée le 12 mars 1654, et la reine, qui s'étoit déclarée fondatrice du nouveau couvent, donna un exemple frappant de son ardente et sincère dévotion,

en prenant elle-même le flambeau, et faisant réparation la première des outrages commis contre le plus saint des mystères.

Indépendamment des vœux ordinaires, les filles de ce monastère faisoient le vœu particulier de l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement. Chaque jour une sœur se mettoit à genoux vis-à-vis d'un poteau placé au milieu du chœur, une torche allumée à la main et la corde au cou : dans cette humble posture elle faisoit amende honorable de tous les outrages que l'impiété des hommes commet chaque jour contre cet auguste mystère.

Cependant l'habitation qu'occupoient ces religieuses, prise d'abord plutôt par nécessité que par choix, étoit incommode et trop resserrée; leurs bienfaitrices achetèrent presque aussitôt un grand terrain dans la rue Cassette, et y firent construire un monastère, qui fut béni en 1659, et où elles furent transférées dans la même année.

Cet institut, dont la mère Catherine de Bar (1) avoit dressé elle-même les constitutions, fut approuvé, en 1668, par le cardinal de Vendôme, alors légat en France, et confirmé depuis, en 1676 et 1705, par Innocent XI et Clément XI (2).

CURIOSITÉS.

TABLEAUX ET SCULPTURES.

Dans l'église, qui étoit petite, mais très propre, des peintures de plafond et deux tableaux représentant saint Benoît et sainte Scholastique; par *Nicolas Montaignes*.

Deux statues d'anges soutenant le tabernacle; par *Lespingola*.

---

(1) La plupart des historiens donnent à la mère Catherine de Bar le nom de *Mecthilde du Saint Sacrement*; cependant il est certain qu'elle ne le prenoit point dans les actes; et celui de Catherine de Bar du Saint Sacrement est le seul que l'on trouve dans la requête présentée à l'abbé de Saint-Germain et dans les lettres-patentes.

(2) Le couvent de ces religieuses est maintenant une habitation particulière.

LES PRÉMONTRÉS RÉFORMÉS.

L'ORDRE que saint Norbert avoit institué au commencement du douzième siècle, et dont il a déjà été fait mention dans cet ouvrage (1), avoit, comme tant d'autres, éprouvé les effets funestes du relâchement. La sévérité des premières lois s'étoit adoucie par degrés, et il ne restoit plus que de foibles traces de l'ancienne discipline, lorsque le P. Daniel *Picart*, abbé de Sainte-Marie-aux-Bois en Lorraine, conçut le dessein de la faire revivre dans toute la vigueur qu'elle avoit eue aux anciens jours. Secondé dans ce projet par le P. Gervais *Lairuels*, abbé de Saint-Paul de Verdun, il introduisit dans l'ordre une réforme qu'approuvèrent plusieurs papes, et qu'embrassèrent plusieurs maisons de Prémontrés, ce qui donna naissance à une nouvelle congrégation, sous le titre de *la Réforme de saint Norbert*. Elle avoit été confirmée par des lettres-patentes dès 1621; cependant, en 1660, elle n'avoit point encore d'établissement à Paris. Il fut résolu d'en former un dans le chapitre général, tenu cette même année à Saint-Paul de Verdun. Toutes les maisons de l'ordre consentirent à en partager la dépense, et l'on députa le P. Paul *Terrier* pour faciliter l'exécution de ce projet. La reine Anne d'Autriche, à laquelle il s'adressa, voulut l'aider non seulement de sa protection, mais encore de ses libéralités. Soutenus par une main si puissante, les Prémontrés achetèrent, en 1661, un terrain fort étendu et une maison appelée les *Tuileries*, située à l'angle que forment les rues de Sèvre et du Chasse-Midi. Ils y pratiquèrent les lieux réguliers nécessaires dans une communauté, obtinrent, en 1662, le consentement de l'abbé de Saint-Germain, et des lettres-patentes, dans lesquelles le roi se déclare leur fondateur, et les qualifie de *Chanoines réguliers de la réforme de l'étroite observance de l'ordre de Prémontré*.

La reine mère posa, le 13 octobre 1662, la première pierre de l'église,

(1) Voyez page 575.

qui fut achevée en 1663, et bénite sous le titre du *Très Saint Sacrement de l'autel et de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge;* mais se trouvant trop petite pour le nombre des personnes pieuses qui se plaisoient à y entendre les offices, les Prémontrés la firent rebâtir en 1719 sur un plan plus spacieux. La première pierre en fut posée par l'évêque de Bayeux, au nom du roi: du reste, cet édifice, élevé sur les dessins d'un architecte nommé *Simonet*, n'avoit rien de remarquable (1).

CURIOSITÉS.

Dans le chœur, huit tableaux, dont trois par *Frontier* et cinq par *Jollain*.

On estimoit la menuiserie du chœur et des stalles, exécutée par un frère convers de cette maison.

SÉPULTURES.

Dans l'église avoient été inhumés le chevalier Turpin, seigneur de Crissé, mort en 1684, et Anne de Salles, son épouse. Leur épitaphe, sur une table de marbre blanc, étoit appliquée à l'un des murs des bas côtés.

Cette église contenoit encore les épitaphes de plusieurs autres personnes de distinction.

L'ABBAYE-AUX-BOIS.

Cette abbaye avoit été fondée, en 1202, par Jean de Nesle, châtelain de Bruges, et par Eustache, sa femme, au milieu d'un bois, dans un lieu nommé *le Batiz*, situé au diocèse de Noyon, sous le titre de *la franche abbaye de Notre-Dame-aux-Bois*. Elle s'y maintint florissante jusqu'au milieu du dix-septième siècle, que le passage des gens de guerre, les incursions des ennemis, et la crainte de se voir exposées à toutes les horreurs de la guerre, déterminèrent ses religieuses à la quitter, et à venir,

(1) L'église a été détruite, et l'on a changé les bâtiments en habitations particulières.

en 1650, implorer la protection de la reine Anne d'Autriche. Leur espérance ne fut pas trompée, et la pieuse princesse leur fournit, peu de temps après, l'occasion et les moyens de se fixer à Paris. Nous avons parlé, dans la description du quartier Saint-Antoine, de quelques religieuses Annonciades arrivées de Bourges dans cette capitale, établies successivement dans deux endroits différents, et forcées enfin, en 1654, de quitter leur dernier asile, situé dans la rue de Sèvre, près des Petites-Maisons. Ce fut cette demeure abandonnée que les religieuses de l'Abbaye-aux-Bois achetèrent, non pour y former un établissement fixe, mais pour y rester jusqu'à ce que les évènements leur permissent de retourner dans leur abbaye. Elles avoient commencé à faire réparer les bâtiments de ce monastère, et quelques-unes d'entre elles s'y étoient déjà rendues, lorsqu'en 1661 un incendie consuma l'église et les lieux réguliers. Cet accident les détermina à se fixer entièrement dans leur maison de Paris, et à y faire transférer les titres et les biens de l'abbaye. Le pape et les supérieurs donnèrent leur consentement à cette translation, et le roi les y autorisa par des lettres-patentes délivrées en 1667. En 1718 on construisit une nouvelle église, dont la première pierre fut posée par la duchesse d'Orléans, et qui fut dédiée, en 1720, sous le nom de *Notre-Dame* et de *Saint-Antoine*. Ces religieuses suivoient la règle de Cîteaux (1).

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, une descente de croix; par *Canis*.

LE PRIEURÉ DE NOTRE-DAME-DE-CONSOLATION,

DIT DU CHASSE-MIDI.

Des religieuses augustines de la congrégation de Notre-Dame, établies à Laon pour l'instruction gratuite des jeunes filles, crurent que l'exercice

(1) L'église est rendue au culte; les bâtiments sont habités par des particuliers.

de leur ministère seroit plus utile à Paris que dans le monastère qu'elles habitoient. Elles y vinrent en 1633, achetèrent, en 1634, des sieurs et dame Barbier, l'emplacement sur lequel leur monastère est bâti, et, d'après le consentement de l'abbé de Saint-Germain, obtinrent, dans la même année, des lettres-patentes qui confirmèrent leur établissement. Leur chapelle fut bénite sous l'invocation de *saint Joseph*, dont elles ajoutèrent le nom à celui de leur institut.

Soit que leurs revenus fussent trop modiques, soit qu'ils n'eussent pas été administrés avec la prudence et l'économie nécessaires, leurs affaires se trouvèrent dans un tel dérangement, que par arrêt du 3 mars 1663 il fut ordonné que leur maison seroit vendue par décret. Avant que cet arrêt eût été rendu, et pendant le cours de la procédure qui l'avoit amené, ces religieuses, pour prévenir l'extinction de leur monastère, avoient su intéresser en leur faveur la vertueuse abbesse de Malnoue, madame Marie-Éléonore *de Rohan*, lui offrant, si elle vouloit leur accorder sa protection, d'embrasser la règle de saint Benoît, et de se mettre sous sa dépendance. En conséquence du concordat qui fut passé entre elles et cette illustre dame, leur maison fut rachetée en 1669 de ses propres deniers; les religieuses obtinrent la permission de prendre l'habit et la règle de saint Benoît, et le roi autorisa ces changements par des lettres-patentes de la même année, dans lesquelles l'érection de ce prieuré est approuvée sous le nom de *Religieuses Bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation-du-Chasse-Midi*. Depuis ce temps les abbesses de Malnoue n'ont eu d'autre droit que celui de confirmer l'élection des prieures de ce couvent, sans pouvoir ni les changer ni les rejeter (1).

En 1737 ces religieuses entreprirent de faire bâtir une nouvelle église. La première pierre en fut posée par le cardinal de Rohan, et la seconde par madame de Mortemart. Elle fut achevée dès l'année suivante, et bénite solennellement le 20 mars par le supérieur de cette maison.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, un tableau représentant le Christ entre la Vierge et saint Jean; sans nom d'auteur.

(1) L'église a été détruite; et les bâtiments sont devenus des habitations particulières.



Dans la nef, plusieurs tableaux représentant des sujets pris dans la vie de la sainte Vierge; également sans nom d'auteur.

SÉPULTURES.

Dans cette église se lisoit l'épitaphe de madame de Rohan, morte en 1681, au milieu de ce petit troupeau qui lui devoit sa conservation, et qu'elle avoit édifié par ses vertus (1).

---

(1) Cette épitaphe étoit du célèbre Pélisson. Nous la citerons, quoique longue, parcequ'elle nous semble d'une rare beauté :

ICI REPOSE

Très illustre et vertueuse princesse Marie-Éléonore de Rohan, premièrement abbesse de Caen, puis de Malnoue, seconde fondatrice de ce prieuré, qu'elle redonna à Dieu, et où elle voulut finir ses jours. Plus révérée par ses grandes qualités que par sa haute naissance, le sang des rois trouva en elle une ame royale : en sa personne, en son esprit, en toutes ses actions, éclata tout ce qui peut rendre la piété et la vertu plus aimables. Sa profession fut son choix, et non pas celui de ses parents : elle leur fit violence pour ravir le royaume des cieux. Capable de gouverner des états autant que de grandes communautés, elle se réduisit volontairement à une petite, pour y servir, avec le droit d'y commander. Douce aux autres, sévère à elle même, ce ne fut qu'humanité au dehors, qu'austérité au dedans. Elle joignit à la modestie de son sexe le savoir du nôtre; au siècle de Louis-le-Grand, rien ne fut ni plus poli, ni plus élevé que ses écrits : Salomon y vit, y parle, y règne encore, et Salomon en toute sa gloire. Les constitutions qu'elle fit pour ce monastère serviront de modèle pour tous les autres. Comme si elle n'eût vécu que pour sa sainte postérité, le même jour qu'elle acheva son travail, elle tomba dans une maladie courte et mortelle, et y succomba le 8 d'avril 1681, en la cinquante-troisième année de son âge. Jusqu'en ses derniers moments, et dans la mort même, bonne, tendre, vive et ardente pour tout ce qu'elle aimoit, et sur-tout pour son Dieu. Tant que cette maison aura des vierges épouses d'un seul époux, tant que le monde aura des chrétiens, et l'église des fidèles, sa mémoire y sera en bénédiction : ceux qui l'ont vue n'y pensent point sans douleur, et n'en parlent point sans larmes.

Qui que vous soyez, priez pour elle, encore qu'il soit bien plus vraisemblable que c'est maintenant à elle à prier pour nous; et ne vous contentez pas de la regretter ou de l'admirer, mais tâchez de l'imiter et de la suivre.

Sœur *Françoise de Longaunay*, première prieure de cette maison, sa plus chère fille, l'autre moitié d'elle-même, dans l'espérance de la rejoindre bientôt, lui a fait élever ce tombeau.

Le moindre et le plus affligé de ses serviteurs eut l'honneur et le plaisir de lui faire cette épitaphe, où il supprima, contre la coutume, beaucoup de justes louanges, et n'ajouta rien à la vérité.

LES FILLES

SAINT-THOMAS-DE-VILLENEUVE.

CETTE communauté reconnoit pour son fondateur le P. Ange *Proust*, Augustin réformé de la province de Bourges, et qui étoit, en 1659, prieur du couvent de Lamballe en Bretagne. Animé d'un zèle ardent de charité, il résolut de ranimer cette vertu dans le canton qu'il habitoit, voyant que le nombre des pauvres et des malades y étoit considérable, parceque la misère étoit grande, et qu'on n'avoit généralement ni le courage ni l'instruction nécessaire pour procurer à ces infortunés des secours efficaces. Ses discours et ses exemples réveillèrent l'humanité dans tous les cœurs, et il ne tarda pas à former une congrégation de filles destinée à rétablir les hôpitaux et à les desservir. L'utilité d'un tel établissement se fit sentir dès le premier moment; Louis XIV, à qui on en rendit compte, le confirma par des lettres-patentes données en 1661, avec autorisation de créer de semblables sociétés dans tous les endroits où elles seroient jugées nécessaires pour servir les malades dans les hôpitaux, pourvoir à leur subsistance, élever gratuitement les pauvres filles orphelines, et même recevoir les personnes du sexe qui voudroient faire des retraites de piété.

Cette institution se répandit bientôt, tant en Bretagne que dans les provinces, avec un succès égal à toutes les espérances qu'on en avoit conçues. Quoiqu'il y en eût déjà plusieurs à Paris du même genre, les besoins extrêmes d'une aussi grande ville firent penser qu'il seroit utile d'y attirer les Filles de Saint-Thomas-de-Villeneuve. Elles y vinrent donc en 1700, et le roi leur permit d'avoir dans cette capitale une maison particulière, tant pour élever des sujets propres à remplir cette charitable vocation que pour servir de retraite aux sœurs devenues inutiles par l'âge ou par les infirmités, et devenir ainsi le chef-lieu à l'institut. Elles

s'établirent, dès ce temps-là, rue de Sèvre, où elles sont restées jusque dans les derniers temps.

Louis XV confirma leur établissement en 1726, et leur permit d'acquérir jusqu'à 20,000 liv. de rente pour l'entretien de quarante sœurs. Ces filles étoient hospitalières, et suivoient la règle de saint Augustin; mais elles ne faisoient que des vœux simples.

Après la mort du P. Proust, leur instituteur, arrivée en 1697, elles élurent le curé de Saint-Sulpice pour supérieur général, titre que ses successeurs ont gardé jusqu'à la fin. Ces filles avoient encore un hospice dans la rue Copeau, et étoient de plus chargées de diriger la maison de l'Enfant-Jésus, dont nous ne tarderons pas à parler (1).

LES PETITES-MAISONS.

Cet hôpital a été bâti sur l'emplacement qu'occupoit autrefois celui de Saint-Germain, lequel étoit vulgairement nommé *la maladrerie Saint-Germain*. On ne trouve aucune trace de son origine; mais comme la *lèpre* ou *ladrerie* étoit une maladie ancienne et assez commune, il est à présumer que l'on créa des asiles pour les lépreux à Paris avant le règne de Louis-le-Jeune, époque à laquelle le commissaire Delamare place sur son troisième plan l'établissement de cette maladrerie. Nous avons déjà dit que le caractère contagieux de leur affreuse maladie ayant fait interdire l'entrée des villes aux lépreux, les bâtiments destinés à les recevoir étoient toujours à une certaine distance des portes; telles furent les maladreries de Saint-Lazare et de Saint-Germain. C'est donc une grande erreur de la part de presque tous les historiens de Paris, d'avoir dit que le *mal de Naples* ayant fait des progrès rapides dans cette capitale, la ville prit à loyer, en 1497, une place vide au faubourg Saint-Germain, y fit cons-

(1) Ces filles ont été réinstallées dans leur maison.

truire à la hâte des logements pour y recevoir ceux qui étoient attaqués de ce mal, et que ce fut là l'origine de la maladrerie de Saint-Germain, laquelle fut employée à cet usage jusqu'en 1544, époque à laquelle cet hôpital fut détruit et l'emplacement vendu. Il est évident que ces historiens se sont copiés les uns les autres, mêlant ainsi, sans la moindre critique, des objets différents, et qui leur étoient entièrement inconnus; il suffiroit de parcourir les titres de Saint-Germain pour reconnoître que la maladrerie de cette abbaye n'avoit jamais été affectée qu'aux lépreux; mais ces mêmes titres désignoient: « une maison aboutissant par derrière au cimetière des « malades de la maladrerie, et dans la rue du Four une maison tenant, « d'une part, aux granges où furent les *malades de Naples*, de l'autre « part, au chemin qui tend de la rue du Four à la Justice. » Ce sont ces granges qu'ils ont confondues avec l'hôpital Saint-Germain.

Le parlement ayant été informé que les lépreux qui continuoient à se retirer dans cette maladrerie, où la charité leur procuroit des secours suffisants pour leur subsistance, ne s'en répandoient pas moins par la ville pour y demander l'aumône, ce qui pouvoit avoir des suites dangereuses, ordonna, en 1544, que les bâtiments en seroient détruits, et les matériaux réservés pour en bâtir une autre dans un lieu plus éloigné, ou vendus au profit des pauvres. Ces matériaux furent effectivement vendus, ainsi que l'emplacément, contenant deux arpents et demi, mais au profit du cardinal de Tournon, alors abbé de Saint-Germain, qui revendiqua ses droits, auxquels le parlement eut égard.

La ville acheta ce terrain en 1557, et y fit construire l'hôpital que nous voyons aujourd'hui. Elle le destina à recevoir les mendiants incorrigibles, les personnes pauvres, vieilles et infirmes, les femmes sujettes au mal caduc, les teigneux, les fous et les insensés. Jean *Luillier de Boulencourt*, président à la chambre des comptes, fut un de ceux qui, par leurs libéralités, contribuèrent le plus à ce charitable établissement. Il donna des rentes et des meubles, et fit élever plusieurs des bâtiments qui le composent. La forme de leur construction les fit appeler les *Petites-Maisons*, parcequ'effectivement ces édifices étoient petits et séparés les uns des autres. La chapelle, rebâtie en 1615, fut dédiée sous le titre de *Saint-Sauveur*, et l'on bénit, en 1656, celle de l'infirmerie, sous l'invocation de la *sainte Vierge*.

Cet hôpital, qui ne formoit qu'un seul et même établissement avec le grand bureau des pauvres, étoit destiné, dans les derniers temps, 1° pour quatre cents personnes vieilles et infirmes des deux sexes; 2° pour les insensés; 3° pour ceux qui étoient affectés de maladies honteuses; 4° pour les enfants teigneux (1). Le procureur-général en étoit le chef: il y avoit en outre huit administrateurs (2).

LES FILLES DU BON-PASTEUR.

Cette communauté doit son établissement à Marie-Magdelaine *de Ciz*, veuve du sieur Adrien de Combé. Née à Leyde d'une famille noble, mais protestante, restée veuve à vingt-un ans, cette pieuse dame eut l'occasion de venir à Paris et le bonheur d'y faire abjuration. Comme elle étoit sans bien, et que cette action la fit abandonner par sa famille, le curé de Saint-Sulpice lui procura une pension de 200 liv. sur l'économat de l'abbaye Saint-Germain, pension au moyen de laquelle il la fit entrer dans une communauté; mais elle y resta peu de temps, et revint demeurer sur la paroisse Saint-Sulpice. Elle y étoit à peine, qu'un saint ecclésiastique, entre les mains duquel elle avoit fait abjuration, vint la prier de se charger d'une pauvre fille qui cherchoit à se retirer du désordre dans lequel elle avoit vécu, ce que madame de Combé accepta très volontiers. Ceci se passoit en 1686. Quelques autres jeunes personnes, tombées dans les mêmes fautes, et touchées du même repentir, sollicitèrent une semblable faveur, et la maison de cette dame devint en peu de temps une communauté de filles pénitentes. Malgré le dénûment auquel elle étoit réduite, dénûment qui approchoit de l'indigence, la

(1) Le bâtiment destiné à cette dernière espèce de malades étoit séparé des autres, et situé dans la rue de la Chaise. Nous aurons occasion d'en reparler.

(2) Cet établissement est tel qu'il étoit avant la révolution.

charitable directrice de ce foible troupeau se confia à la Providence, et ne désespéra point du succès de sa charitable entreprise. L'ardeur de son zèle dédaignant même toute prudence humaine, elle ne craignit point d'offrir sa maison aux infortunées victimes du libertinage que leur pauvreté empêchoit d'entrer dans les asiles destinés à ces sortes de personnes. Louis XIV eut connoissance des efforts prodigieux de madame de Combé, et désirant contribuer au succès d'une si bonne œuvre, il lui donna, en 1688, une maison confisquée sur un protestant qui s'étoit retiré à Genève, et 1500 livres pour y faire les réparations convenables. On y construisit une chapelle, et la messe y fut dite, pour la première fois, le jour de la Pentecôte de la même année. Plusieurs personnes, excitées par l'exemple du monarque, ajoutèrent à ses libéralités des dons considérables, qui fournirent à cette vertueuse dame les moyens d'augmenter ses bâtiments, et de loger jusqu'à deux cents filles. Elle mourut le 16 juin 1692, âgée seulement de trente-six ans.

La maison du Bon-Pasteur étoit composée de deux sortes de personnes: de filles qu'on nommoit *sœurs*, dont la conduite avoit toujours été régulière, lesquelles se consacroient à la conversion et à la sanctification des pénitentes; et de filles qui, touchées de la grace et revenues des égarements de leur jeunesse, suivoient, de leur plein gré, les exemples des premières, et partageoient avec elles les travaux, la retraite et la mortification. Elles jouissoient d'environ 10,000 liv. de rente, et travailloient en commun pour le soutien de la maison (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, le Bon Pasteur; des deux côtés saint Pierre et saint Paul; sans nom d'auteur.

SCULPTURES.

Au milieu du retable de l'autel, un bas-relief doré représentant aussi le Bon Pasteur.

Dans le sanctuaire, l'Adoration des Rois et la sépulture de Jésus-Christ, bas-reliefs.

(1) Les bâtiments de cette communauté sont maintenant habités par des particuliers.

Hospice des Hibernois.

Sauval parle de religieux Hibernois de l'observance de saint François, qui, sous la conduite du P. *Diléon*, obtinrent, en 1653, de l'abbé de Saint-Germain, la permission d'avoir un hospice dans ce faubourg; et il ajoute qu'en conséquence ils prirent une petite maison rue du Chasse-Midi. Il ne paroît pas que cet établissement ait été de longue durée, car on n'en trouve nulle mention ni dans l'histoire de l'abbaye ni sur les plans de ce temps-là.

Filles de l'Annonciation.

Quelques historiens prétendent aussi qu'en 1698 il y avoit dans cette rue une communauté de filles dite de l'*Annonciation*, qui tenoient des écoles pour les jeunes personnes de leur sexe. Nous ignorons dans quel temps elle a été établie et quand elle a cessé d'exister.

LES INCURABLES.

On doit la première pensée de ce charitable établissement à madame Marguerite *Rouillé*, épouse du sieur Jacques Le Bret, conseiller au châtelet. En 1632, elle donna pour cet effet, à l'Hôtel-Dieu de Paris, une rente de 622 liv., avec les maisons et jardins qu'elle avoit à Chaillot, sous la condition d'y établir un hôpital qu'on appelleroit *les pauvres Incurables de Sainte-Marguerite.*

Dans le même temps, un saint prêtre nommé Jean *Joullet*, concevoit un dessein entièrement semblable. Le premier établissement n'étoit pas encore entièrement formé, et le projet du second étoit à peine formé, que le cardinal de La Rochefoucauld résolut de faire exécuter les intentions de M. Joullet, qui venoit de mourir, et de se déclarer lui-même le fondateur et le bienfaiteur des pauvres incurables. Il donna d'abord plusieurs sommes assez considérables pour déterminer les administrateurs de l'Hôtel-Dieu à céder dix arpents sur dix-sept que possédoit cet établisse-

ment le long du chemin de Sèvre, au-delà des Petites-Maisons. C'est là que l'on commença à élever le nouvel hospice. Madame Le Bret consentit à y transférer la fondation qu'elle avoit ordonnée à Chaillot; le legs de feu M. Joullet fut appliqué à cette maison, et de nouvelles libéralités, tant de la part du cardinal que d'une personne qui ne voulut pas se faire connoître, fournirent les moyens de monter trente-six lits dans deux salles pour un nombre égal de malades des deux sexes. Des lettres-patentes confirmèrent cet établissement en 1637, et l'abbé de Saint-Germain donna, la même année, son consentement.

Cet hôpital étoit sous la même administration que celui de l'Hôtel-Dieu; mais les revenus en étoient séparés et employés au seul usage des incurables. Les fondations s'en sont successivement accrues, et l'on y comptoit, dans les derniers temps, près de quatre cents lits, qui étoient à la nomination des administrateurs, des curés et des héritiers des fondateurs. Les malades y étoient servis avec beaucoup de soins par les sœurs de la Charité (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, une Annonciation; par *Perrier*.

Dans la chapelle à droite, une Fuite en Égypte; par *Philippe de Champagne*.

Dans la chapelle à gauche, l'Ange gardien; par le même.

SCUPLTURES.

Dans la salle des hommes, les bustes de saint Charles-Borromée, de saint François-de-Sales, du cardinal de La Rochefoucauld et de M. Camus, évêque de Bellay, les deux premiers par *Durand*, et les deux autres par *Buister*.

SÉPULTURES.

Dans l'église avoient été inhumés Jean-Pierre Camus, évêque de Bellay, mort en 1652.

Jean-Baptiste Lambert, l'un des bienfaiteurs de cette maison, mort en 1644.

Matthieu de Morgues, aumônier de Marie de Médicis, mort en 1670.

Au bas des marches du grand autel avoient été déposées les entrailles du cardinal de La Rochefoucauld, mort en 1645.

Dans la salle des hommes on lisoit l'épitaphe de Pierre Chandelier, auditeur en la chambre des comptes, et l'un des administrateurs de cette maison, mort en 1679.

(1) Cet hôpital est resté tel qu'il étoit avant la révolution.

LES BÉNÉDICTINES

DE NOTRE-DAME-DE-LIESSE.

Ces religieuses, établies en 1631 à Rhétel, diocèse de Reims, se virent forcées, par la marche des gens de guerre dans cette province, et par les désordres qu'ils y commettoient, de venir, dès 1636, chercher un asile à Paris. Elles y louèrent, du consentement de l'abbé de Saint-Germain, une maison rue du Vieux-Colombier, où elles reprirent les exercices de leur institut, dont l'éducation des jeunes filles étoit le principal objet. Madame Anne *de Montafié*, comtesse de Soissons, s'étoit déclarée leur fondatrice en leur assignant 2000 liv. de rente, et madame de *Longueville* avoit bien voulu joindre à cette dotation une rente de 500 liv. Mais ces deux sommes étoient encore bien insuffisantes pour une communauté qui n'avoit ni maison ni chapelle, et qui avoit déjà reçu huit novices, lorsque la Providence lui fournit une occasion favorable de former un établissement fixe et avantageux.

Madame *Brissonnet*, veuve de M. Le Tonnelier, conseiller au grand conseil, avoit donné, en 1626, à trois saintes filles, une pièce de terre de trois arpents et demi sur le chemin de Sèvre, au lieu dit *le Jardin d'Olivet*, à l'effet d'y faire construire une maison, dans laquelle on élèveroit de jeunes filles, en attendant qu'on pût réunir les fonds nécessaires pour y faire construire un monastère de religieuses. Les bâtiments et la chapelle furent achevés en 1631; mais cette petite communauté n'ayant point de revenus assurés, et n'ayant pu obtenir de lettres-patentes, Barbe *Descoux*, l'une des trois personnes que nous venons de citer, et qui en étoit alors supérieure, crut prendre un parti convenable, et même remplir les intentions de la fondatrice, en cédant cette maison aux religieuses de Notre-Dame-de-Liesse. Cette cession, datée de 1645, et autorisée par lettres-patentes de la même année, fut faite sous la condition de réciter certaines oraisons, d'y conserver les filles séculières qui s'y

trouvoient alors, et d'admettre à la profession religieuse celles qui voudroient l'embrasser. Cependant, malgré de telles dispositions, qui tendoient à l'augmentation de cette communauté, douze ans s'étoient à peine écoulés qu'elle se trouvoit réduite à dix ou douze religieuses. Quelques personnes intéressées essayèrent de profiter de cette conjoncture pour s'introduire à leur place; mais cette tentative n'eut aucun succès, et des lettres du roi envoyées en 1657 à l'abbé de Saint-Germain lui défendirent de permettre aucun changement. La chapelle de ce couvent ne fut bâtie qu'en 1663.

La prieure de ce monastère étoit à vie ou triennale, suivant la volonté de sa communauté, à qui appartenoit l'élection.

Hospice de Saint-Sulpice.

Cet hôpital fut institué sur la fin de l'année 1778, et, par ordre du roi, dans les bâtiments de *Notre-Dame de Liesse*, dont la communauté venoit de s'éteindre. Il étoit destiné aux indigents de cette paroisse, la plus nombreuse de Paris, et disposé de la manière la plus salubre et la plus commode pour recevoir et soigner cent vingt malades. Quatorze sœurs de la Charité, aidées de quelques officiers subalternes, en faisoient le service, et les pauvres y étoient reçus sur un billet du curé de Saint-Sulpice ou de celui du Gros-Caillou (1).

LA COMMUNAUTÉ

DES FILLES DE L'ENFANT-JÉSUS.

Tous nos historiens prétendent que cette maison fut fondée par la reine, épouse de Louis XV, à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne;

(1) Cet établissement existe encore sous le nom d'*Hospice de madame Necker*.

Jaillot seul lui donne une autre origine : il dit qu'au commencement du siècle dernier on avoit établi, sous le titre de l'*Enfant-Jésus*, une pension sur un terrain assez étendu entre les chemins de Sèvre et de Vaugirard. Elle passa depuis en plusieurs mains jusqu'à l'année 1724, que le bail en fut cédé à M. Languet de Gergi, curé de Saint-Sulpice, par M. de Raphælix, supérieur de la communauté des Gentilshommes (1). Le respectable pasteur en fit l'acquisition quelques années après (en 1732), dans l'intention d'y établir un hôpital destiné aux pauvres filles ou femmes malades de sa paroisse. Toutefois, sans abandonner ce projet, il crut devoir le modifier au moment de l'exécution, et le rendre en même temps profitable à la noblesse indigente. Trente jeunes demoiselles de qualité furent donc placées dans cette maison pour y être instruites et élevées d'une manière convenable à leur naissance, et sur le modèle de la maison royale de Saint-Cyr. Des lettres-patentes autorisèrent, en 1751, un si utile établissement. Au lieu d'y recevoir des malades, comme il l'avoit résolu d'abord, M. Languet se contenta de faire construire des bâtiments dans lesquels se rendoient tous les jours des filles ou femmes pauvres, auxquelles on procuroit du travail, et que l'on mettoit ainsi dans le cas de gagner leur vie sans être à charge à la paroisse. Les jeunes demoiselles mêloient aux instructions solides ou brillantes qu'elles recevoient tous les soins du ménage, de la basse-cour, de la laiterie, du blanchissage, de la lingerie, etc., et acquéroient ainsi ces qualités, plus précieuses mille fois que les talents agréables, qui devoient en faire un jour des épouses vertueuses et de bonnes mères de famille.

On comptoit, dit-on, dans les derniers temps, plus de huit cents pauvres femmes qui alloient tous les jours chercher leur subsistance à l'*Enfant-Jésus*, et que l'on y occupoit à différents travaux, sur-tout à filer du lin et du coton. Les filles de Saint-Thomas-de-Villeneuve avoient la direction de cette communauté (2).

---

(1) Cette communauté, fondée en 1676, ne subsistoit plus à cette époque.

(2) Ses bâtiments servent maintenant d'hôpital aux pauvres enfants malades.

LES RELIGIEUSES

DE NOTRE-DAME-DES-PRÉS.

Nous sommes parvenus, en décrivant ces diverses institutions, jusqu'à l'extrémité occidentale du quartier; il faut maintenant y rentrer par la rue de Vaugirard, pour parvenir à son extrémité opposée. Cette partie de son territoire renferme les plus remarquables de ses édifices et de ses établissements.

Le premier monastère qui se présentoit autrefois à l'extrémité de cette rue étoit celui des religieuses de Notre-Dame-des-Prés: il tiroit son origine d'un couvent de religieuses bénédictines, fondé, en 1627, à Mouzon, dans le diocèse de Reims, par madame *Henriette de La Vieuville*, veuve d'Antoine de Joyeuse, comte de Grandpré. La guerre ayant forcé ces religieuses, en 1637, de quitter leur demeure, Catherine de Joyeuse, fille de la fondatrice, et prieure perpétuelle de ce couvent, obtint de M. de Gondi la permission de s'établir à Picpus avec ses religieuses; mais dès 1640 le prétexte de cette translation ayant cessé, elles retournèrent à Mouzon, où elles restèrent jusqu'en 1671. Vers cette époque le roi ayant jugé à propos de faire détruire les fortifications de cette petite ville, près desquelles leur monastère étoit situé, on leur permit de revenir à Paris et de s'y fixer. Cette seconde permission leur fut donnée sur la fin de l'année 1675; et elles s'établirent alors rue du Bac, attendant l'occasion de se procurer une maison convenable. Sans entrer dans les discussions qui se sont élevées entre les historiens pour savoir au juste dans quelle année elles achetèrent la maison qu'elles habitoient, il nous suffit de dire qu'elles demeurèrent quatorze ans dans cette rue, et ne vinrent s'établir dans la rue de Vaugirard qu'en 1689.

Elles n'y demeurèrent qu'environ cinquante ans. Un concours de circonstances fâcheuses ayant diminué par degrés les revenus de leur maison, ces religieuses se trouvèrent hors d'état de subvenir à leurs dépenses les plus

nécessaires, et même de satisfaire aux engagements qu'elles avoient contractés. Il fallut, dans ces extrémités, transférer en d'autres monastères dix religieuses qui s'y trouvoient encore en 1739. Le décret de suppression de l'archevêque, confirmé par lettres-patentes, fut donné le 18 avril 1741. En conséquence, la nuit du 30 au 31 août suivant on exhuma les corps qui y étoient enterrés : ils furent transportés dans l'église Saint-Sulpice.

Plusieurs auteurs ont donné le nom d'*abbaye* à ce monastère : ce n'étoit qu'un prieuré perpétuel. Ses religieuses avoient pris le nom de *Notre-Dame-des-Prés*, parcequ'un bref d'Innocent X avoit réuni, en 1649, à leur maison un monastère de Guillemites, fondé, en 1248, par Jean, comte de Rhétel, en un lieu appelé *les Prés Notre-Dame*, paroisse de Louvergni, diocèse de Reims.

Les Filles de Sainte-Thècle.

On ignore dans quel temps et par qui fut instituée cette communauté, détruite au commencement du siècle dernier. On sait seulement qu'en 1678 elles demeuroient déjà rue de Vaugirad, et qu'en 1697 M. de Noailles, archevêque de Paris, approuva les règlements qu'elles avoient suivis jusqu'alors, lesquels avoient pour objet d'instruire et d'apprendre à travailler aux jeunes filles, de donner un asile aux femmes-de-chambre et servantes qui n'avoient point de condition, et de tenir des écoles gratuites. Trois ans après elles allèrent habiter, dans la même rue, au coin de celle de Notre-Dame-des-Champs, une maison sans doute plus commode, et devenue vacante par la suppression d'une autre communauté que M. *Moni*, prêtre de la communauté de Saint-Sulpice, avoit établie sous le nom de *Filles de la Mort*. Les filles de Sainte-Thècle se nommoient alors simplement *Filles de S. Sulpice* : elles prirent, peu de temps après, le nom de cette sainte, à l'occasion d'une de ses reliques qui fut déposée dans leur chapelle, et qu'on a depuis transportée à Saint-Sulpice.

La modicité des revenus casuels de cette communauté, et les dettes qu'elle avoit été forcée de contracter, mirent les sœurs qui la composoient dans la nécessité de vendre leur maison, en se réservant chacune une pension. M. Languet de Gergi, curé de Saint-Sulpice, en fit l'acquisition en 1720, au profit des orphelins de sa paroisse.

LES CARMES DÉCHAUSSÉS.

Nous avons parlé de l'origine de l'ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et de la réforme que sainte Thérèse introduisit parmi ses religieuses (1). Elle avoit également conçu le projet hardi de la faire adopter par les hommes de son ordre, et sans doute elle n'eût pu vaincre tous les obstacles qui s'élevèrent contre son exécution, si la Providence n'eût suscité un religieux d'un caractère propre à en assurer le succès. Jean d'*Yépès*, dit depuis Jean de saint Mathias, et révéré dans l'église sous le nom de *S. Jean de La Croix*, voulut être le compagnon des travaux de cette femme extraordinaire, prit l'esprit de la réforme, l'embrassa dans toute sa rigueur, et la conseilla par ses discours en même temps qu'il la prêchoit par ses exemples. Elle fit d'abord de grands progrès en Espagne, et se répandit ensuite si rapidement et avec tant de succès en Italie, que Paul V, prévoyant les services que cet ordre pourroit rendre à l'église de France, écrivit, en 1610, à Henri IV, pour l'engager à le recevoir dans son royaume. Deux carmes déchaussés, les P. Denis *de la Mère de Dieu* et de Vaillac, dit de *Saint-Joseph*, étoient porteurs de ce bref, et venoient d'entrer en France lorsqu'ils reçurent la nouvelle inopinée de la mort de ce grand roi. La douleur qu'ils en ressentirent ne les empêcha point de continuer leur voyage; ils arrivèrent à Paris au mois de juin, et logèrent d'abord aux Mathurins, ensuite au collège de Cluni. Présentés au roi et à la reine mère par le nonce du pape et par le cardinal de Joyeuse, ces Pères obtinrent, l'année suivante, des lettres-patentes portant permission de s'établir à Paris et à Lyon. Ayant obtenu également le consentement de M. de Gondi, archevêque de Paris, ils prirent possession d'une grande maison et d'un jardin fort étendu qu'ils avoient obtenus des libéralités de M. Nicolas *Vivien*, maître des comptes. On bâtit à la hâte les bâtiments nécessaires, et l'on fit une chapelle dans une salle qui avoit

(1) Voyez pag. 364.

autrefois servi de prêche aux protestants. Cependant dès ce moment on formoit le projet d'en construire une plus grande, et elle le fut en effet en 1611, aux frais de M. Jean *du Tillet de La Buissière*, greffier du parlement; mais le concours des fidèles devenant de jour en jour plus considérable, le parti fut pris de rebâtir et l'église et le couvent en entier. M. Vivien, comme fondateur, y mit la première pierre le 7 février 1613; et le 20 juillet de la même année, Marie de Médicis posa celle de l'église, qui a subsisté jusque dans les derniers temps. Elle fut achevée et bénite en 1620, par Charles de Lorraine, évêque de Verdun, puis dédiée, en 1625, sous l'invocation de *saint Joseph*, par Éléonor d'Estampes de Valençai, évêque de Chartres.

On a remarqué que cette église est la première qui ait eu saint Joseph pour patron, et dans laquelle on ait dit les prières de quarante heures pendant les trois jours qui précèdent le carême. On peut ajouter que son dôme est le premier qui ait été construit à Paris, si l'on en excepte celui de la chapelle de Notre-Dame aux Petits-Augustins.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, dont la décoration avoit été faite aux frais du chancelier Seguier, la Présentation au temple; par *Quentin Varin*.

Dans une chapelle, l'apparition de Notre-Seigneur à sainte Thérèse et à saint Jean de La Croix; par *Corneille*.

Deux autres grands tableaux; par *Sève* aîné.

Sur le dôme, le prophète Élie enlevé au ciel; par *Bertholet Flamael*.

Dans le chapitre, les quatre Évangélistes, une fuite en Égypte et un portement de croix.

SCULPTURES.

Dans la chapelle de la Vierge, sa statue en marbre blanc; par *Antonio Raggi*, dit *le Lombard*, d'après un modèle du *Bernin* (1).

SÉPULTURES.

Dans cette église avoit été inhumé Éléonor d'Estampes de Valençay, évêque de Chartres, depuis archevêque de Reims, mort en 1651.

---

(1) Cette statue, vantée comme un chef-d'œuvre dans toutes les descriptions de Paris, et qui étoit un présent fait aux Carmes-Déchaussés par le cardinal Barberin, a été déposée dans une des chapelles de la Cathédrale.

Une tombe de bronze, ornée de bas-reliefs, fermoit l'entrée du caveau où l'on enterroit les religieux; elle avoit été exécutée sur les dessins d'*Oppenord*.

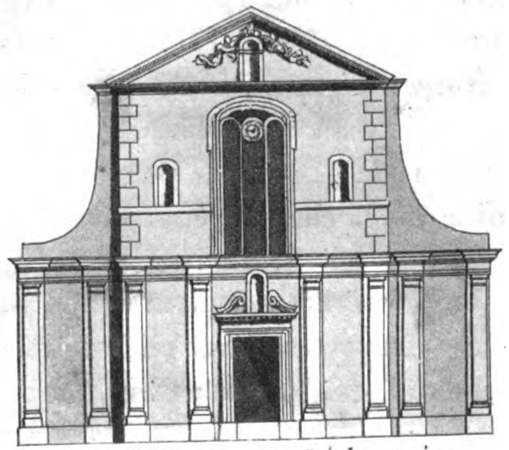
Le monastère étoit vaste, mais n'avoit rien que de très simple dans sa construction. La seule chose qu'on y remarquât, c'étoit la blancheur extrême des murs, enduits d'une sorte de stuc aussi brillant que le marbre, et dont la composition a été pendant long-temps un secret très soigneusement gardé par ces religieux, qui en étoient les inventeurs. C'est l'espèce d'enduit connu depuis sous le nom de *Blanc des Carmes*. Ils étoient aussi les inventeurs de l'*eau de Mélisse*, dont ils faisoient tous les ans un débit considérable.

La bibliothèque, distribuée en deux pièces, contenoit environ douze mille volumes, parmi lesquels il y avoit quelques manuscrits précieux. Les jardins étoient vastes et bien cultivés.

Indépendamment de l'espace qu'occupoit leur couvent, les Carmes-Déchaussés possédoient autour de leur cloître de grandes portions de terrain sur lesquelles ils avoient fait bâtir, vers la fin du siècle dernier, plusieurs beaux hôtels qui donnoient dans la rue du Regard et dans la rue Cassette; ces propriétés nouvelles, dont ils tiroient un grand revenu, avoient rendu leur couvent l'un des plus riches de l'ordre (1).

---

(1) Une partie des bâtiments a été détruite, et sur cet emplacement on a percé une rue nouvelle qui donne dans celle de Vaugirard. L'église a été rendue au culte: l'autre portion du couvent est habitée par d'anciennes religieuses.



Portail des Carmes-Déchaussés.

LES RELIGIEUSES DU PRÉCIEUX SANG.

La réforme ayant été introduite dans un monastère de l'ordre de Cîteaux établi à Grenoble, les religieuses qui l'avoient reçue cherchèrent les moyens de la faire adopter dans d'autres couvents ou d'en fonder de nouveaux. Ce fut dans cette intention qu'elles sollicitèrent de l'abbé de Saint-Germain la permission de s'établir dans l'étendue de sa juridiction, ce qu'il leur accorda en 1635. Elles obtinrent des lettres-patentes à cet effet, et soutenues des bienfaits de madame la duchesse d'*Aiguillon*, achetèrent, rue Pot-de-Fer, au coin de la rue Mézière, une grande maison dans laquelle elles entrèrent dès 1636. Toutefois, pour s'y établir, ces religieuses contractèrent des dettes qu'il leur fut impossible d'acquitter, et qui les mirent dans la nécessité d'abandonner, en 1656, leur demeure à leurs créanciers, et d'aller se loger, rue du Bac, dans une maison prise à loyer (1).

Plusieurs personnes charitables, touchées de leur situation malheureuse, vinrent alors à leur secours, et, par leurs libéralités, les mirent en état de se procurer bientôt un établissement plus solide. Elles achetèrent donc, en 1658, une grande maison située rue de Vaugirard; la chapelle en fut bénite le 20 février de l'année suivante, sous le titre du *Précieux Sang de Notre Seigneur*, et le même jour elles furent mises sous la clôture dans ce nouveau monastère, qu'elles agrandirent depuis par l'acquisition faite en 1662 et 1666 de deux maisons adjacentes.

Nous venons de dire que la chapelle étoit sous l'invocation du Précieux Sang de Notre Seigneur; ces religieuses avoient quitté, depuis quatre ans, le titre de *Sainte-Cécile*, qu'elles portoient dans l'origine, pour prendre celui-ci, en vertu d'un vœu particulier qu'elles avoient fait de se consacrer à son culte d'une manière spéciale. La permission d'en faire l'office leur fut accordée en 1660.

(1) Cette maison a fait depuis partie du séminaire des Missions-Étrangères.

Quoique ces religieuses fussent de l'ordre de Cîteaux, dont tous les membres dépendoient de l'abbé, elles étoient cependant sous la juridiction de l'ordinaire. Leur supérieure, élue par le chapitre, étoit triennale (1).

Les religieuses de Lorraine.

Sauval, qui fait venir les religieuses du *Précieux Sang* tantôt de Provence, tantôt de Grenoble, dit qu'en 1659 elles allèrent demeurer rue de Vaugirard, dans un monastère qu'avoient habité les religieuses de Lorraine. Il n'exite aucune preuve de cette assertion, qui n'a été adoptée que par un seul historien (2). Il est certain toutefois que les religieuses *Annonciades* du Saint-Sacrement et de Saint-Nicolas en Lorraine furent obligées, en 1636, de venir chercher un asile à Paris. Avec la permission de l'abbé de Saint-Germain, elles s'établirent d'abord rue du Colombier, ensuite rue du Bac, enfin dans la rue de Vaugirard. Leur sort n'y fut pas heureux, car, en 1656, les lieux qu'elles occupoient furent vendus par décret. Quatre religieuses du couvent de l'Assomption leur succédèrent, y furent installées dans la même année; et alors le couvent prit le nom de monastère de *la Présentation Notre-Dame*, puis, en 1658, celui de *Notre-Dame de Graces*. Ce second établissement ne réussit pas mieux que le premier, et l'on voit que, dès 1664, elles furent également forcées de céder leur monastère à leurs créanciers, et de se retirer dans la rue Saint-Maur, où elles sont restées jusqu'en 1670, époque à laquelle cet hospice et plusieurs autres furent supprimés.

---

(1) Les bâtiments de ce couvent sont habités par des particuliers.

(2) Le Maire.

NOVICIAT DES JÉSUITES.

La maison qui servoit de noviciat aux Jésuites étoit située dans la rue Pot-de-Fer. Avant l'édit donné en 1603 pour leur rétablissement, ils n'avoient eu que deux maisons à Paris, le collège et la maison professe; cette circonstance leur parut favorable pour se procurer un troisième établissement, destiné à éprouver et à former ceux qui aspiroient à entrer dans leur société. Ils en obtinrent la permission du roi en 1610; mais leur projet ne put être exécuté qu'en 1612, époque à laquelle madame *de Beuve* leur transporta définitivement la propriété de l'hôtel de Mézière, qu'elle avoit acheté deux ans auparavant à leur intention. Les Jésuites firent successivement acquisition de plusieurs maisons voisines, en sorte que leur terrain se trouvoit renfermé entre les rues Pot-de-Fer, Mézière, Cassette et Honoré-Chevalier. A l'extrémité du jardin de l'hôtel Mézière existoit alors une petite maison: ce fut sur son emplacement que M. François *Sublet des Noyers*, secrétaire d'état, fit construire, à ses dépens, l'église de cette communauté. La première pierre en fut posée par Henri de Bourbon, abbé de Saint-Germain; commencée en 1630, elle fut achevée en 1642, et bénite par l'évêque de Boulogne sous l'invocation de *saint François-Xavier*.

Cette église, élevée sur les dessins et sous la conduite de frère *Martel-Ange*, passoit pour une des plus régulières de Paris. L'intérieur étoit décoré de pilastres doriques, à l'aplomb desquels s'élevoient des arcs-doubleaux enrichis d'ornements d'architecture. Le portail, construit dans la forme pyramidale, offroit deux ordres de pilastres dorique et ionique l'un sur l'autre, avec les ressauts et les enroulements adoptés à cette époque: cependant on peut remarquer que les lignes étoient ici moins tourmentées que dans la plupart des décorations du même genre (1).

(1) L'église n'existe plus: la maison avoit été détruite avant la révolution.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, richement décoré par Jules-Hardouin *Mansard*, sous la conduite de Robert *de Cotte*, saint François-Xavier ressuscitant un mort au Japon; par *Le Poussin* (1).

Dans les chapelles des croisées, la Vierge; par *Simon Vouet*.

Jésus-Christ prêchant; par *Stella*.

SCULPTURES.

Un très beau Christ; par *Sarrazin*.

SÉPULTURE.

Dans cette église avoit été inhumé M. Sublet des Noyers, son fondateur, mort en 1645.

---

(1) Ce précieux tableau est dans la collection du Musée.



Portail de l'Eglise du Séminaire des Jésuites.

LES FILLES

DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE.

CETTE communauté, connue aussi, dans le commencement de son institution, sous le nom de *Filles de la très sainte Vierge*, étoit située dans la rue Pot-de-Fer, du côté de celle de Vaugirard. On en devoit l'établissement à la piété charitable de Marie *de Gournai*, veuve de David Rousseau, l'un des marchands de vin du roi, morte en odeur de sainteté le 4 août 1688. Son intention avoit été de rassembler cinq à six femmes ou filles capables d'apprendre aux pauvres personnes de leur sexe les devoirs du christianisme, à lire, à écrire, et à acquérir une industrie suffisante pour se procurer l'existence par leur travail. Quelques personnes vertueuses la secondèrent dans cette utile entreprise, et l'on obtint des lettres-patentes en 1657. Madame Rousseau y consacra une maison qu'elle possédoit rue du Gindre, où cette communauté a subsisté jusqu'en 1738, qu'on la transféra dans son dernier local, à la fois plus vaste et mieux distribué. Cette maison étoit régie par une des maîtresses, qui, conformément aux statuts, ne prenoit que le titre de *sœur Aînée ;* dans les derniers temps on l'appeloit *sœur Première*. La chapelle étoit dédiée sous le titre de la *Conception de la sainte Vierge*.

Ces filles, qui ne faisoient point de vœux, étoient recommandables par le zèle et l'exactitude avec lesquels elles n'ont cessé, jusqu'au dernier moment, de remplir tous les devoirs de leur institut (1).

(1) Cette maison est maintenant habitée par des particuliers.

LES DAMES DU CALVAIRE.

On regarde le P. *Joseph*, ce capucin si fameux sous le ministère de Richelieu, comme le premier instituteur de cet ordre. Il fut secondé dans cette entreprise par madame Antoinette d'*Orléans-Longueville*, restée veuve à vingt-deux ans par la mort de Charles de Gondi, marquis de Belle-Isle, son époux. Elle s'étoit d'abord retirée dans le couvent des Feuillantines de Toulouse, où elle avoit pris le voile en 1599. Étant passée ensuite à Fontevrault, elle en embrassa la règle, et fut nommée coadjutrice de cette abbaye. C'est là, suivant toutes les apparences, que, de concert avec le P. Joseph, elle établit à Poitiers, dans un monastère de son ordre, la dévotion à la sainte Vierge accablée de douleur à la vue de Jésus-Christ expirant sur la croix, et qu'elle en fit l'objet d'une loi particulière. Par son bref du 25 octobre 1617 le pape Paul V lui permit de sortir de l'ordre de Fontevrault, de prendre à Poitiers le nouvel habit qu'elle avoit choisi pour son institut, d'y mener tel nombre de filles qu'elle jugeroit à propos, et d'établir d'autres monastères semblables sous le titre de *Notre-Dame du Calvaire*. Comme elle s'apprêtoit à profiter de cette permission, elle mourut tout à coup l'année suivante; toutefois une mort si prématurée n'arrêta point les progrès de cet ordre naissant. Le P. Joseph en établit un couvent à Angers, et la reine Marie de Médicis, qui étoit alors dans cette ville, s'en déclara fondatrice. Elle fit plus: elle voulut procurer à ces religieuses un établissement à Paris, dans l'enceinte même du palais qu'elle faisoit bâtir. Le P. Joseph, qui lui en avoit inspiré le dessein, avoit en même temps cherché à leur procurer de nouveaux appuis; et madame *de Lauzon*, veuve d'un conseiller au parlement, entraînée par les sollicitations et par l'autorité de ce grave personnage, promit 1200 liv. de rente et un capital de 18,000 liv. pour les frais de l'établissement. Ce fut sur de telles assurances que six religieuses de Notre-Dame-du-Calvaire de Poitiers se rendirent à Paris à la fin d'octobre 1620. Elles furent placées d'abord rue des Francs-Bourgeois, près la porte Saint-

Michel, dans une maison que madame de Lauzon leur avoit fait préparer; l'année suivante leur ordre fut approuvé par une bulle de Grégoire XV; et Marie de Médicis passa avec elles un contrat de fondation, par lequel elle leur donnoit cinq arpents de terre joignant son palais, et 1000 livres de rente; mais on s'aperçut bientôt que les bâtiments d'une communauté élevés sur ce terrain auroient offusqué les vues du palais de la reine; et cette considération ayant déterminé à leur reprendre cette partie du don, elles se virent obligées d'acheter, en 1622, deux hôtels voisins (1), dans lesquels elles firent construire d'abord quelques cellules et une petite chapelle. Trois ans après, Marie de Médicis fit bâtir la chapelle que nous avons vue jusque dans les derniers temps, laquelle fut bénite, en 1631, par l'évêque de Léon, et dédiée, en 1650, par celui de Quimper, sous l'invocation de *saint Jean-Baptiste*. La reine fit aussitôt construire le chœur, la tribune, le cloître, une chapelle intérieure, etc., et des lettres-patentes données en 1634 confirmèrent cet établissement.

L'intention du P. Joseph ayant été d'établir spécialement ce couvent « pour honorer et imiter le mystère de la compassion de la Vierge aux « douleurs de son adorable Fils », on en avoit conservé le souvenir en faisant sculpter sur la porte de la chapelle une Notre-Dame de Pitié tenant son fils mort sur ses genoux. La façade offroit, en plusieurs endroits, le chiffre de Marie de Médicis (2).

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, un Christ avec la Vierge, saint Jean et sainte Magdeleine; par *Philippe de Champagne*.

Jésus-Christ au jardin des Olives; par le même.

Une Résurrection; par le même.

Le Père Éternel entouré d'anges; par le même.

SÉPULTURES.

Dans cette chapelle avoit été inhumé :

Pierre de Patris, premier maréchal-des-logis de Gaston, frère de Louis XIII, poëte du dix-septième siècle, mort en 1671.

---

(1) L'une de ces maisons se nommoit de *Montherbu*, l'autre, l'hôtel des *Trois Rois*. (Jaillot.)

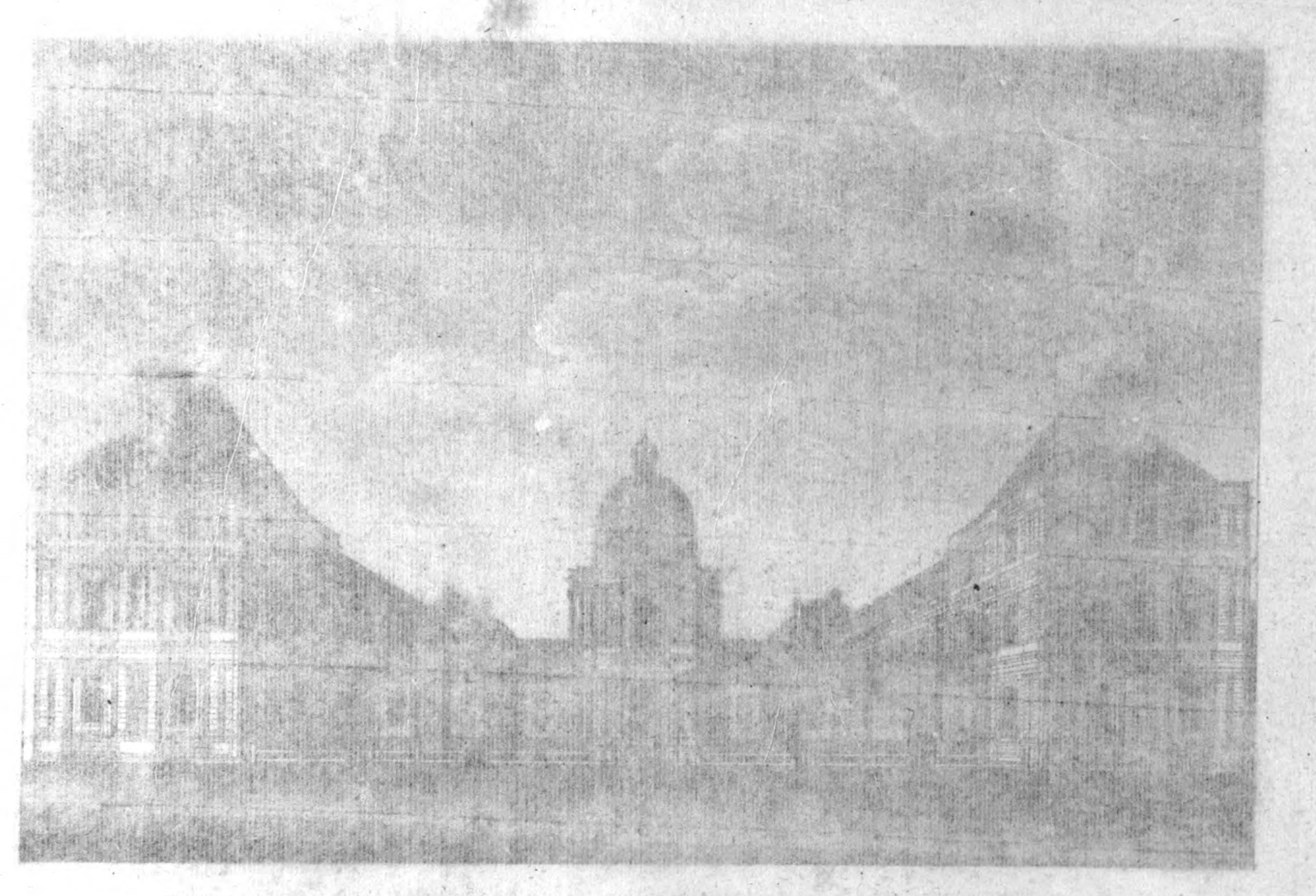
(2) Les bâtiments de cette maison sont maintenant dans les dépendances du palais du Luxembourg.



VUE EXTÉRIEURE du PALAIS du LUXEMBOURG (côté de la rue.)

C'ÉTOIT, dans l'origine, une grande maison accompagnée de jardins, que M. Robert *de Harlai de Sanci* avoit fait bâtir vers le milieu du seizième siècle; ce que prouve un arrêt de la cour des aides donné en 1564, dans lequel elle est qualifiée d'hôtel *bâti de neuf*. M. le duc de Pinei-Luxembourg en fit depuis l'acquisition, et y ajouta, en [illegible] et années suivantes, plusieurs pièces de terres contiguës pour agrandir ses jardins. Enfin elle fut achetée, en 1612, par la reine Marie de Médicis. Le contrat de vente, passé le 2 avril de cette année, dit « que cet hôtel « consistoit en trois corps de logis, cour devant et autres cours et jardins derrière, tenant aux héritiers *Pellerin*, au pavillon appelé *la ferme du Bourg*, et au sieur *de Montherlu*, d'autre part, aux terres [illegible] acquises par ledit sieur duc de Luxembourg, [illegible] de Vaugirard..... *Item* le parc..... *Item* [illegible] du Luxembourg, aboutissant sur les rues [illegible] « et du Fer-à-Cheval...... *Item* trois arpents [illegible] « demie, tenant à la muraille des Chartreux [illegible] « terre audit lieu..... *Item* cinq quartiers de terre [illegible] « vente faite moyennant 90,000 liv. »

L'année suivante, Marie de Médicis acheta la ferme de [illegible] contenant sept arpents et demi. Elle [illegible] de terre au lieu appelé *les Bourbeaux* [illegible] [illegible] jardins, contenant ensemble [illegible] toises de superficie, puis [illegible] qui appartenoient aux Chartreux [illegible] religieux recurent en échange [illegible] qui depuis ont formé leur [illegible] moment de la révolution.



VUE EXTÉRIEURE du PALAIS du LUXEMBOURG (côté de la rue.)

LE PALAIS D'ORLÉANS,

DIT LE LUXEMBOURG.

C'ÉTOIT, dans l'origine, une grande maison accompagnée de jardins, que M. Robert *de Harlai de Sanci* avoit fait bâtir vers le milieu du seizième siècle; ce que prouve un arrêt de la cour des aides donné en 1564, dans lequel elle est qualifiée d'hôtel *bâti de neuf.* M. le duc de Pinei-Luxembourg en fit depuis l'acquisition, et y ajouta, en 1583 et années suivantes, plusieurs pièces de terres contiguës pour agrandir ses jardins. Enfin elle fut achetée, en 1612, par la reine Marie de Médicis. Le contrat de vente, passé le 2 avril de cette année, dit « que cet hôtel « consistoit en trois corps de logis, cour devant et autres cours et jardins « derrière, tenant aux héritiers *Pellerin*, au pavillon appelé *la ferme du* « *Bourg*, et au sieur *de Montherbu;* d'autre part, aux terres naguère « acquises par ledit sieur duc de Luxembourg, par devant sur la rue « de Vaugirard..... *Item* le parc..... *Item* une maison devant l'hôtel « du Luxembourg, aboutissant sur les rues de Vaugirard, Garancière « et du Fer-à-Cheval...... *Item* trois arpents quarante-deux perches et « demie, tenant à la muraille des Chartreux..... *Item* sept quartiers de « terre audit lieu.... *Item* cinq quartiers de terre audit lieu, etc. Ladite « vente faite moyennant 90,000 liv. »

L'année suivante, Marie de Médicis acheta la ferme de l'Hôtel-Dieu, contenant sept arpents et demi. Elle y joignit vingt-cinq autres arpents de terre au lieu appelé *le Boulevard.* En 1614 elle acquit d'un particulier deux jardins, contenant ensemble environ deux mille quatre cents toises de superficie, puis se fit céder plusieurs parties du clos de Vignerei, qui appartenoient aux Chartreux et à divers autres propriétaires. Ces religieux reçurent en échange des terres situées sur le chemin d'Issi, qui depuis ont formé leur petit clos, et qu'ils ont possédées jusqu'au moment de la révolution.

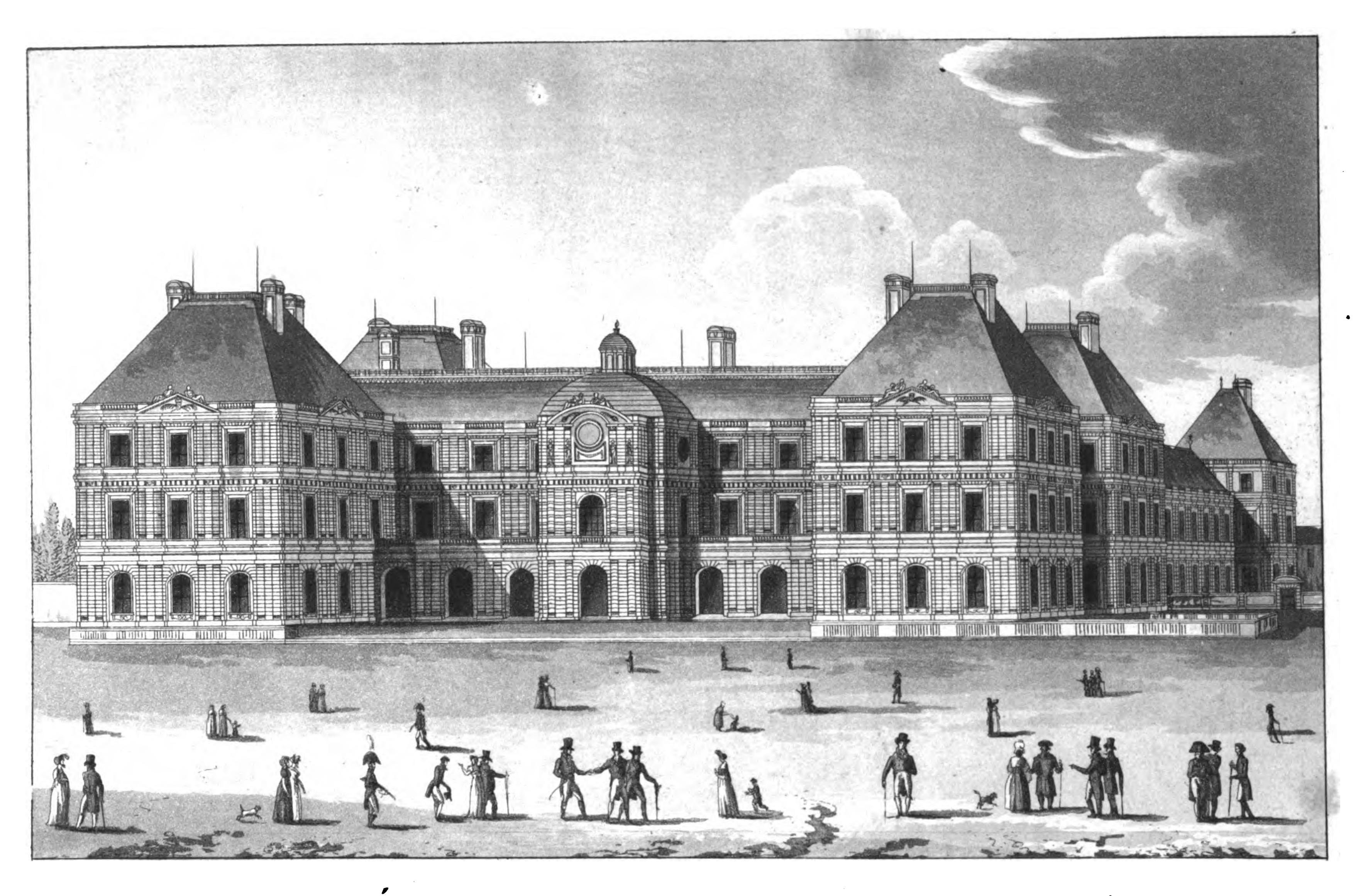
Ce fut sur ce vaste emplacement que cette reine conçut le projet de faire élever une demeure royale, et de l'entourer de jardins somptueux. Les fondements en furent jetés en 1615, sous la direction et sur les dessins de Jacques *Desbrosses*, architecte de cette princesse; et l'on y travailla avec tant d'activité, qu'en peu d'années cet édifice fut achevé. Il devoit porter le nom de palais *Médicis;* mais la reine l'ayant légué à Gaston de France, son second fils, duc d'Orléans, ce prince y fit mettre le sien, ainsi que le témoignoit l'inscription restée sur la principale porte jusque dans les derniers temps de la monarchie. Toutefois il ne conserva ni l'un ni l'autre de ces deux noms; l'ancienne habitude prévalut, et l'on continua de l'appeler vulgairement palais *du Luxembourg*.

Échu depuis pour moitié à la duchesse de Montpensier, il lui fut abandonné moyennant la somme de 500,000 liv. Une transaction faite en 1672 le fit passer ensuite à mademoiselle Élisabeth d'Orléans, duchesse de Guise et d'Alençon, laquelle en fit don au roi en 1694. Ce palais fut depuis occupé successivement par la duchesse de Brunswick et par mademoiselle d'Orléans, reine douairière d'Espagne. Enfin, étant rentré dans le domaine royal à la mort de cette princesse, Louis XVI le donna, en 1779, à Monsieur.

Le palais dont nous venons de donner l'historique occupe à Paris le second rang après celui du Louvre; et plus uniforme dans toutes ses parties, il avoit eu jusqu'à présent sur lui l'avantage d'être entièrement terminé. On citeroit en Europe peu de monuments de ce genre qui réunissent plus de grandeur et un ensemble plus achevé. Le Bernin avouoit sincèrement qu'il n'en connoissoit point qui pût lui être préféré.

Son plan présente une dimension de soixante toises en longueur, et de cinquante sur les deux moindres côtés, qui sont ceux de la façade sur la rue de Tournon, et de la partie correspondante qui donne sur le jardin. Ce plan, à la réserve du corps des bâtiments du jardin, forme un carré presque exact, dont toutes les parties se correspondent avec art et symétrie, avantage que l'on rencontre bien rarement dans les grands édifices.

La simplicité du plan répond à sa régularité. Il se compose d'une seule et vaste cour, environnée de portiques, et flanquée de quatre corps de bâtiments carrés qu'on appelle pavillons. La seule irrégularité qu'on y remarque est causée par la saillie que produisent les deux pavillons du fond de la cour sur les ailes des portiques latéraux. Toutefois cette



VUE EXTÉRIEURE du PALAIS du LUXEMBOURG (côté du Jardin.)

heureux sans cette addition de deux énormes pavillons, qui, avec le corps du milieu, doublent, dans cette partie, l'épaisseur du bâtiment, et donnent un aspect lourd et massif à son élévation. On sait que ce genre de construction tire son origine des tours gothiques dont jadis étoient flanqués nos vieux châteaux. Le type s'en est conservé dans presque tous les édifices français, et principalement dans les monuments du dix-septieme siecle et du précédent; mais si de loin l'aspect y gagne, il n'en est pas ainsi de près; sur-tout lorsqu'on veut faire un mélange de ces constructions avec les ordonnances grecques, qui demandent sur-tout de l'égalité dans les lignes, et de la régularité dans les masses.

Toutefois ce défaut, quoique assez considérable, n'empêche pas que l'élévation générale de ce palais ne mérite beaucoup d'éloges; et l'on n'en [illegible] Ce double caractere est sur-tout [illegible] sur la rue de Tournon. [illegible] deux pavillons, de la coupole qui s'élève [illegible] de ces trois masses pyramidales [illegible] ensemble par deux terrasses [illegible] un ensemble plus harmonieux. Dans le principe [illegible] un repos [illegible]

[illegible]

avance, qui annonce le corps principal du bâtiment, étoit autrefois motivée en ce qu'elle venoit à la rencontre d'une terrasse, pratiquée au-devant de cette partie de l'édifice, et dont l'effet étoit très agréable. La terrasse a été, depuis peu, supprimée, pour donner aux voitures la facilité d'approcher du palais.

Du côté du jardin, il semble que le plan du monument eût été plus heureux sans cette addition de deux énormes pavillons, qui, avec le corps du milieu, doublent, dans cette partie, l'épaisseur du bâtiment, et donnent un aspect lourd et massif à son élévation. On sait que ce genre de construction tire son origine des tours gothiques dont jadis étoient flanqués nos vieux châteaux. Le type s'en est conservé dans presque tous les édifices français, et principalement dans les monuments du dix-septième siècle et du précédent; mais si de loin l'aspect y gagne, il n'en est pas ainsi de près, sur-tout lorsqu'on veut faire un mélange de ces constructions avec les ordonnances grecques, qui demandent sur-tout de l'égalité dans les lignes, et de la régularité dans les masses.

Toutefois ce défaut, quoique assez considérable, n'empêche pas que l'élévation générale de ce palais ne mérite beaucoup d'éloges; et l'on n'en connoît aucun dont l'aspect soit à la fois plus symétrique et plus pittoresque. Ce double caractère est sur-tout remarquable dans la façade qui donne sur la rue de Tournon. Rien de mieux conçu que la disposition des deux pavillons, de la coupole qui s'élève au-dessus de la porte, et l'accord de ces trois masses pyramidales; rien de plus heureux que cette idée de les lier ensemble par deux terrasses, et jamais rapports d'ordonnance n'ont présenté un ensemble plus harmonieux. Dans le principe, les corps de bâtiment qui forment ces terrasses étoient pleins, c'est-à-dire qu'entre les pilastres accouplés de l'ordonnance régnoit un mur massif, coupé de bossages dans le goût général de l'édifice. Ce plein présentoit sans doute à l'œil un repos toujours favorable à l'architecture; cependant on ne sauroit dire qu'en ouvrant ce mur et en perçant ces massifs d'arcades, en tout point semblables à celles de la cour, le palais y ait perdu. Ces arcades s'accordent bien avec le reste de l'ordonnance, introduisent de la légèreté dans l'ensemble, et peuvent même, à quelques égards, passer pour une amélioration.

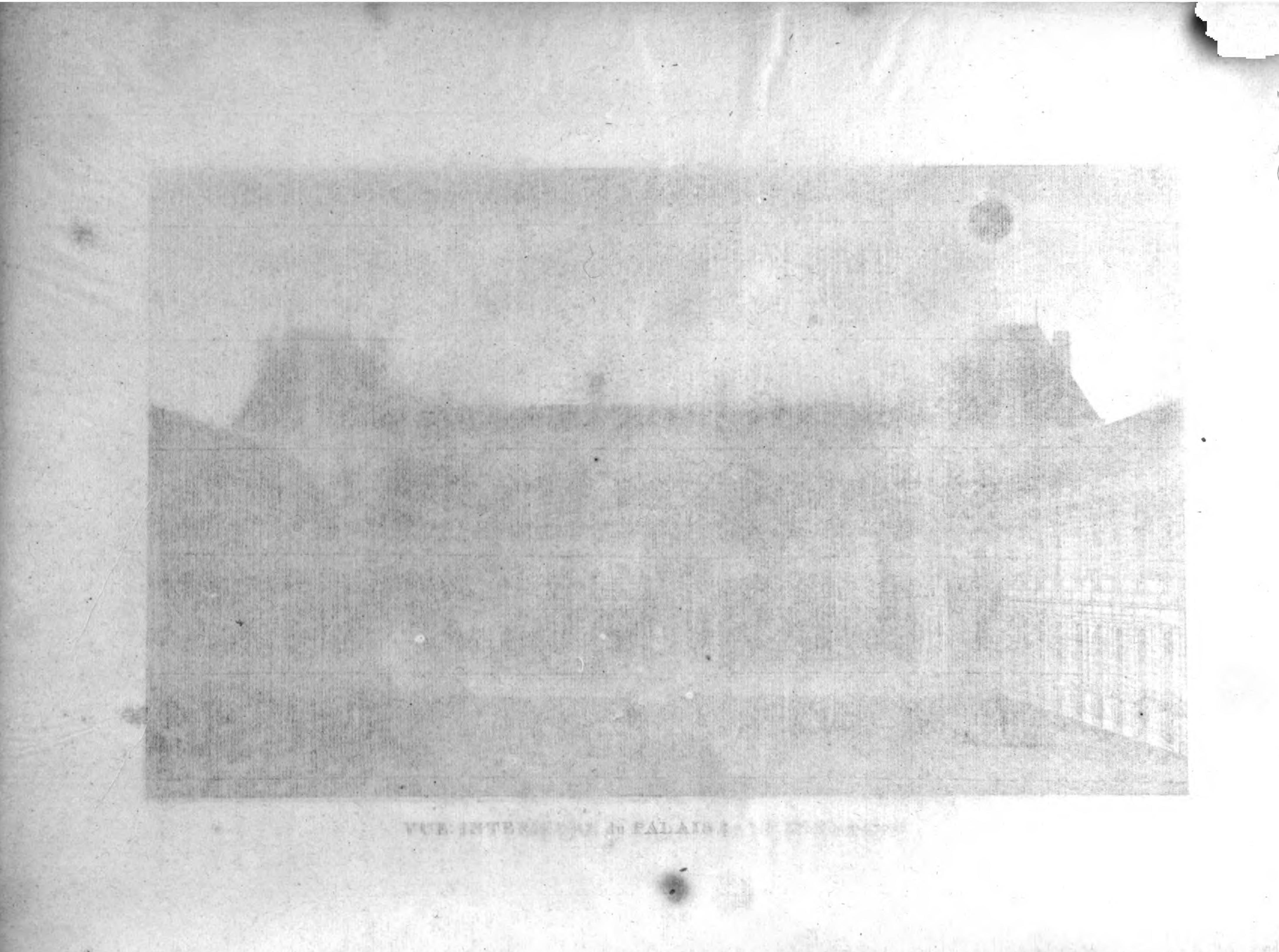
Nous le répétons, toute l'ordonnance des élévations de ce palais est

conçue dans le système le plus régulier. Il n'y a point de partie qui ne corresponde avec exactitude à une autre. Quant à la décoration, au rez-de-chaussée, tant en dehors qu'en dedans, règne, sur toute la surface, un ordre prétendu toscan, ajusté par colonnes ou pilastres accouplés, produisant des ressauts dans tous les trumeaux. Les vides forment des arcades tantôt libres comme dans les portiques de la cour, tantôt rétrécies par des croisées inscrites dans leurs ouvertures.

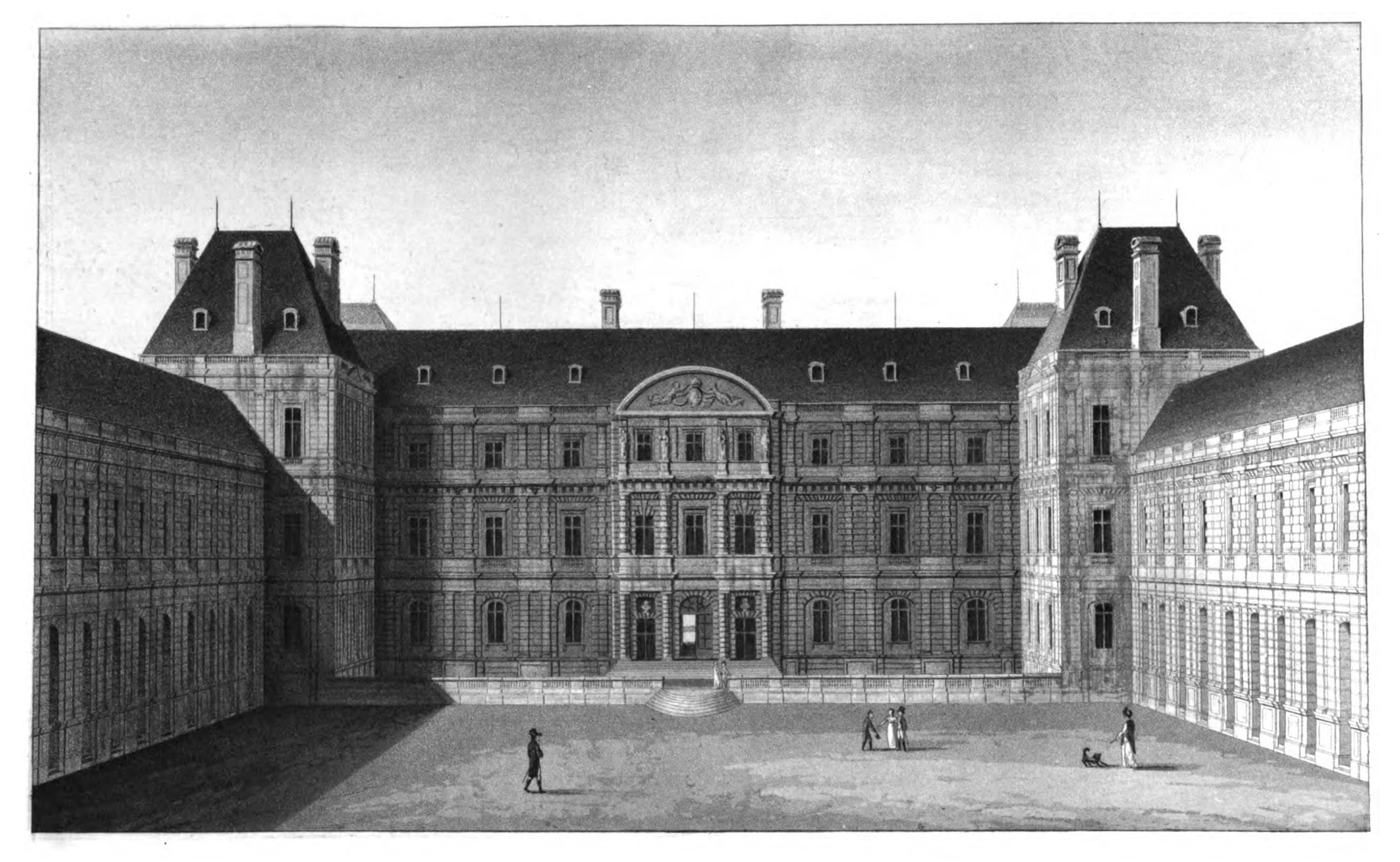
Le premier étage, en tout conforme au rez-de-chaussée pour la disposition, est orné dans le même style d'un ordre dorique également accouplé, également ressauté sur les trumeaux, et d'un rang de croisées carrées avec chambranles. Une frise en métopes et en triglyphes pratiquée à l'entour est la seule différence qui existe entre cette ordonnance et l'ordonnance inférieure.

L'étage qui s'élève au-dessus ne règne ni généralement ni d'une manière uniforme dans toutes les parties de l'édifice : il n'existe point dans les ailes de la cour; dans les pavillons, sa hauteur est égale à celle du premier étage, et il y est décoré, selon le même style, d'un ordre dont le chapiteau est ioniqne. Au corps principal du bâtiment, ce second étage s'annonce sous la forme d'attique, et reçoit pour décoration l'espèce d'ordre auquel on est convenu de donner ce nom.

Une des choses qui frappent le plus dans tout l'ensemble de ce monument, est ce style un peu bizarre de bossages dont tous les murs, tous les ordres et tous les étages sont couverts; c'étoit alors le goût dominant à Florence. Marie de Médicis voulut, dit-on, que son nouveau palais lui rappelât ceux de sa patrie; et l'on est assez d'accord que Desbrosses, cherchant à satisfaire son désir, eut en vue d'offrir dans le palais du Luxembourg quelque imitation du palais *Pitti*. Ces deux édifices ont en effet, à plusieurs égards, des traits de ressemblance, sur-tout dans ce système d'ordonnances coupées par des bossages. Quant à ce genre d'ornement, en lui-même essentiellement défectueux, tout ce que l'on peut en dire, c'est que lorsqu'il est traité avec hardiesse dans de grandes masses, il porte au plus haut degré l'idée de la force et de la solidité, ce qui donne toujours à l'architecture un caractère imposant; c'est ainsi que l'ont entendu les architectes florentins. Desbrosses, au contraire, voulant innover, perfectionner, et croyant adoucir la dureté des bossages en les arrondissant,



VUE INTE[illegible] du PALAIS [illegible]



VUE INTERIEURE du PALAIS du LUXEMBOURG.

n'a produit d'autre effet que de leur donner de la pesanteur et de la monotonie. Cependant, malgré le vice de cette innovation, et l'aspect étrange que présente un semblable style, sur-tout dans son application aux colonnes et aux ordonnances isolées, il faut toujours convenir que le palais du Luxembourg frappe par la solidité de sa construction, par la symétrie de sa disposition, par l'accord de ses masses, enfin par un ensemble régulier et fini qu'il est rare de rencontrer à Paris dans les grands édifices.

Les parties intérieures de ce palais n'avoient jamais été entièrement terminées quant à la décoration. Les appartements, distribués et ornés selon le goût du temps, n'offroient, au milieu de la richesse extrême de leurs énormes plafonds surchargés de dorures, rien qui, sous le rapport de l'art, méritât d'être remarqué. Mais les deux ailes qui donnent sur la cour étoient destinées à former des galeries à jamais célèbres dans l'histoire de la peinture : l'une devoit offrir la vie de Henri IV, l'autre, celle de Marie de Médicis, et toutes les deux avoient été confiées au pinceau de Rubens; mais un projet si magnifique ne fut exécuté qu'à moitié. De la première, il n'acheva que deux tableaux, qui se voient aujourd'hui à Florence : l'Europe entière connoît la galerie de Médicis (1).

CURIOSITÉS DU PALAIS DU LUXEMBOURG.

TABLEAUX.

Dans la chapelle, dont l'architecture irrégulière ne répondoit pas à la beauté du reste de l'édifice, sur le maître-autel, un Christ au tombeau, attribué à *Perrin del Vago*.

Dans le salon qui précède la galerie de Rubens, David tenant la tête de Goliath; par *Le Guide* (2).

Les neuf muses en neuf tableaux; sans nom d'auteur.

Dans le plafond de l'appartement de mademoiselle de Montpensier, Flore et Zéphire; par *La Fosse*.

---

(1) Il a été opéré dans le plan de cet édifice un changement auquel la disposition intérieure a beaucoup gagné, c'est celui de l'escalier et du vestibule. Cette partie de l'ancien plan étoit justement regardée comme la plus défectueuse. L'escalier étoit mal situé, lourd, d'un aspect désagréable. Il vient d'être reporté dans l'aile droite de la cour, qu'il occupe presque toute entière. On y a prodigué toute la richesse de l'architecture et de la sculpture, ainsi que dans la petite galerie et dans le vestibule, qui, tous les deux, servent de passage pour arriver au jardin.

(2) Ce tableau est maintenant dans le Musée Français.



Galerie de Rubens (1).

Ce grand peintre y a représenté, en vingt-quatre tableaux allégoriques, et qui, sous le rapport de la couleur, doivent être mis au nombre de ses productions les plus parfaites, toute l'histoire de Marie de Médicis, depuis sa naissance jusqu'à l'accommodement fait, en 1620, entre elle et Louis XIII.

1° La destinée de la princesse; 2° sa naissance; 3° son éducation; 4° Henri IV délibérant sur le choix d'une épouse; 5° le mariage du roi et de la reine conclu à Florence en 1600; 6° le débarquement de la reine au port de Marseille dans la même année; 7° le mariage de ces deux augustes personnages accompli à Lyon aussi en 1600; 8° la naissance de Louis XIII en 1601; 9° la première régence de la reine, du vivant du roi; 10° le couronnement de la reine à Saint-Denis en 1610; 11° l'apothéose de Henri IV et la régence de la reine; 12° le bonheur du peuple sous le gouvernement de la régente; 13° son voyage au Pont-de-Cé; 14° l'échange fait, en 1615, d'Anne d'Autriche, infante d'Espagne, femme de Louis XIII, avec Isabelle de Bourbon, accordée à Philippe IV, roi d'Espagne; 15° seconde allégorie sur la félicité du temps de la régence; 16° le gouvernement du royaume remis à Louis XIII; la disgrace de la reine et sa retraite; 18° l'accommodement de la reine fait à Angers avec Louis XIII; 19° la réconciliation de la mère et du fils; 20° leur entrevue au château de Couzières, près de Tours, en 1619; 21° le Temps découvrant la Vérité; 22° le portrait de Marie de Médicis sous les attributs de Minerve; 23° et 24° les portraits de François de Médicis, son père, grand duc de Toscane, et de Jeanne d'Autriche, duchesse de Toscane, sa mère (2).

TABLEAUX DU CABINET DU ROI.

Cette collection précieuse, long-temps renfermée et comme ensevelie dans les appartements de la surintendance à Versailles, en fut tirée en 1750 par permission du roi, et transportée au palais du Luxembourg, dans les appartements de la reine d'Espagne, pour y être livrée, plusieurs jours par semaine, à la curiosité du public et aux études des artistes. Nous croyons qu'on verra avec plaisir une liste des tableaux dont elle étoit composée, tableaux qui sont maintenant l'un des plus beaux ornements du Musée.

---

(1) La nécessité où l'on s'est trouvé d'employer à la construction d'un escalier l'aile qui renfermoit ces tableaux a déterminé à les déplacer. On les a reportés à gauche, dans l'aile correspondante, où ils ne forment plus une galerie historique, mais où ils font partie d'une collection de tableaux qui réunit un assez grand nombre d'autres morceaux précieux, entre autres la suite des peintures de Le Sueur, que l'on voyoit autrefois dans le cloître des Chartreux.

(2) Cette collection entière a été gravée par divers graveurs célèbres, sous la direction et d'après les dessins de *Nattier*.



Première Pièce.

Le Portrait du cardinal Hippolyte de Médicis; par *Le Titien.*

Un Soleil couchant; par *Claude Le Lorrain.*

Le Martyre de saint Georges; par *Paul Véronèse.*

Le Portrait d'un homme et de son fils; par *Vandyck.*

Les Israélises recevant la manne dans le désert; par *Le Poussin.*

Une Bataille; par *Salvator-Rosa.*

La Peste des Philistins; par *Le Poussin.*

Jupiter et Antiope; par *Le Titien.*

Un Portrait de femme avec sa fille; par *Vandyck.*

Jésus-Christ, la Vierge, saint Ambroise et saint Augustin; par *Lanfranc.*

Le Débarquement de Cléopâtre; par *Claude Le Lorrain.*

Portrait du cardinal Jules de Médicis; par *Raphaël.*

La Charité; par *André del Sarte.*

Un Christ en croix, saint Jean, la Vierge et la Magdeleine; par *Rubens.*

Le Portrait de Louis XI; par *Holbeen.*

Petite Galerie.

Jeanne de Clèves, première femme de Henri VIII; par *Holbeen.*

Victoire de Godefroy de Bouillon; par *Breughel de Velours.*

Jésus-Christ chassant les marchands du temple; par *Benedette.*

Judith; par *Le Valentin.*

Un Paysage; par *P. Bril.*

Le Déluge; par *Alexandre Véronèse.*

Magdeleine pleurant devant la croix; par *Le Guide.*

Le Déluge; par *Le Poussin.*

Une Vendange; par *J. Bassan.*

La Vierge au pilier; par *Le Poussin.*

Les Envoyés dans la Terre promise; par *Le Poussin.*

Moïse sauvé; par *Paul Véronèse.*

La Charité romaine; par *Le Guide.*

Saint Jérôme; par *Le Titien.*

La Cène; par *Tintoret.*

La Femme adultère; par *Lorenzo Lotto.*

Le Buisson ardent; par *Le Féti.*

Les Noces de Cana; par *Vandick.*

Un Portrait; par *Holbeen.*

Saint Pierre-ès-Liens; par *Petèr-Neefs* et *Poëlemburg.*

Suzanne et les vieillards devant Daniel; par *Valentin.*

Booz et Ruth; par *Le Poussin.*

L'Enlèvement des Sabines; par le même.

Le Christ au tombeau; par *J. Bassan.*

Le Jugement de Salomon; par *Valentin.*

Adam et Ève; par *Le Poussin.*

Salle du Trône.

Le Portrait de Henri IV; par *Porbus.*

La Reine de Saba devant Salomon; par *Vleughels.*

Le Portrait de Henri IV; par *Jeannet.*

Abigaïl devant David; par *Vleughels.*

La Vierge et l'enfant Jésus; par *Mignard.*

La Magdeleine; par *Santerre.*

La Foi accompagnée de trois enfants; par *Mignard.*

L'Élévation de la croix; par *Lebrun.*

Diane au bain; par *de Troy* fils.

La Victoire tenant Louis XIII entre ses bras; par *Vouet.*

Marthe et Marie; par *La Fosse.*

Le Portrait de l'électeur de Bavière; par *Vivien.*

Le Duc de Berri; par le même.

Louis XV dans sa jeunesse; par *Rigaud.*

Sainte Cécile; par *Mignard.*

Une Sainte Famille; par le même.

Esther devant Assuérus; par *Antoine Coypel.*

Ptolomée donnant la liberté aux Juifs; par *Noël Coypel.*

Solon expliquant les lois; par le même.

Alexandre-Sévère faisant distribuer du blé aux Romains; par le même.

Trajan donnant audience aux nations; par le même.

Le ravissement de saint Paul; par *Le Poussin.*

L'entrée de Notre-Seigneur dans Jérusalem; par *Le Brun.*

Une Bacchanale; par le même.

La Conquête de la Franche-Comté; par le même.

Un Paysage; par *Claude Le Lorrain.*

Une Marine; par le même.

Un Concert; par *F. Puget.*

Un Christ à la colonne, par *Le Sueur.*

La Présentation au Temple; par *Rigaud.*

La Trève de l'archiduc Albert avec la Hollande; par *Porbus.*

Grande Galerie.

La Vierge jardinière; par *Raphaël.*

Herminie en bergère; par *Le Mole.*

La Vierge, saint Jean et les saintes femmes au pied de la croix; par *Paul Véronèse.*

Un Portrait d'homme; par *Le More.*

La Fuite en Égypte; par *Le Guide.*

Portrait du comte du Luc; par *Vandyck.*

La Vierge, l'enfant Jésus, saint Georges, sainte Catherine et saint Benoît; par *Paul Véronèse.*

Diane au bain; par *Le Titien.*

Notre Seigneur au tombeau; par le même.

Renaud et Armide; par *Le Dominiquin.*

L'Adoration des Mages; par *Paul Véronèse.*

Une Sainte Famille; par *André del Sarte.*

La Vierge *Couseuse;* par *Le Guide.*

Saint Georges combattant le dragon; par *Raphaël.*

Une Sainte Famille avec saint Michel; par *Léonard de Vinci.*

La Vierge au lapin; par *Le Titien.*

La Vie champêtre; par *Le Féti.*

Saint Michel; par *Raphaël.*

Une Sainte Famille; par *Le Guide.*

Le Mariage de sainte Catherine; par *Piètre de Cortone.*

La Continence de Scipion; par *Le Moyne.*

Le Père éternel dans sa gloire; par *l'Albane.*

L'Intérieur d'une église; par *Stenwick.*

Jupiter et Antiope; par *Le Corrège.*

La Sainte Famille; par *Raphaël.*

La Prédication de saint Jean; par *l'Albane.*

Saint Bruno dans le désert; par *Le Mole.*

Tobie prosterné devant l'ange; par *Rembrandt.*

Le Portrait d'un grand-maître de Malte; par *Michel-Ange de Caravage.*

Le Baptême de Notre Seigneur; par *l'Albane.*

Un Concert; par *Le Dominiquin.*

Une Fête de village; par *Rubens.*

Une Pastorale; par le même.

Un Christ; par *Vandyck.*

Uu Paysage; par *Berghem.*

Un autre; par le même.

Une Écurie; *par Wouwermans.*

Une Cavalcade; par le même.

Caune et Biblis; par *l'Albane.*

Apollon et Daphné; par le même.

La Vierge, Jésus, saint Jean et sainte Agnès; par *Le Titien.*

Les Vendeurs chassés du Temple; par *Jordaens.*

Le Déluge; par *Augustin Carrache.*

SCULPTURES.

Sur les portes d'entrée du principal corps de bâtiment, trois bustes de marbre offrant les portraits de Henri IV, de Marie de Médicis et de Louis XIII.

Sur les frontons des pavillons, des statues couchées.

Le jardin du Luxembourg, très resserré d'abord et agrandi depuis par l'acquisition que fit Marie de Médicis d'une portion du terrain des Chartreux (1), étoit tombé, par la suite des temps, dans un état complet de délabrement. Du reste, il n'offroit rien de remarquable qu'un morceau d'architecture nommé *la Grotte*. Cette construction, qui existe encore, se compose d'une ordonnance de quatre colonnes toscanes, dont le fût est orné de congélations. Des trois entrecolonnements de cette grotte, celui du milieu est occupé par une niche à laquelle un attique, couronné d'un fronton circulaire, sert d'amortissement. Les deux petits entre-colonnements portent un fleuve et une naïade appuyés sur leurs urnes; dans la niche du milieu est une statue de nymphe.

Le parterre est en face du château; le bois, formant plusieurs belles allées, s'étend, du côté droit, le long de la rue de Vaugirard (2).

Le Petit-Luxembourg ou *le Petit-Bourbon.*

Cet hôtel, situé à côté du palais du Luxembourg, fut bâti par le cardinal de Richelieu, qui l'habita jusqu'à ce qu'on eût achevé le Palais-Cardinal qu'il faisoit construire. En le quittant, il en fit don à la duchesse d'Aiguillon sa nièce: cet édifice passa ensuite, à titre héréditaire, à Henri-Jules de Bourbon-Condé. La princesse Anne Palatine de Bavière, son épouse, l'ayant choisi pour sa demeure après la mort de ce prince, y fit faire des réparations et des augmentations considérables. On construisit, par ses

---

(1) Ce terrain s'étendoit jusqu'au bassin qui forme maintenant le milieu du parterre.

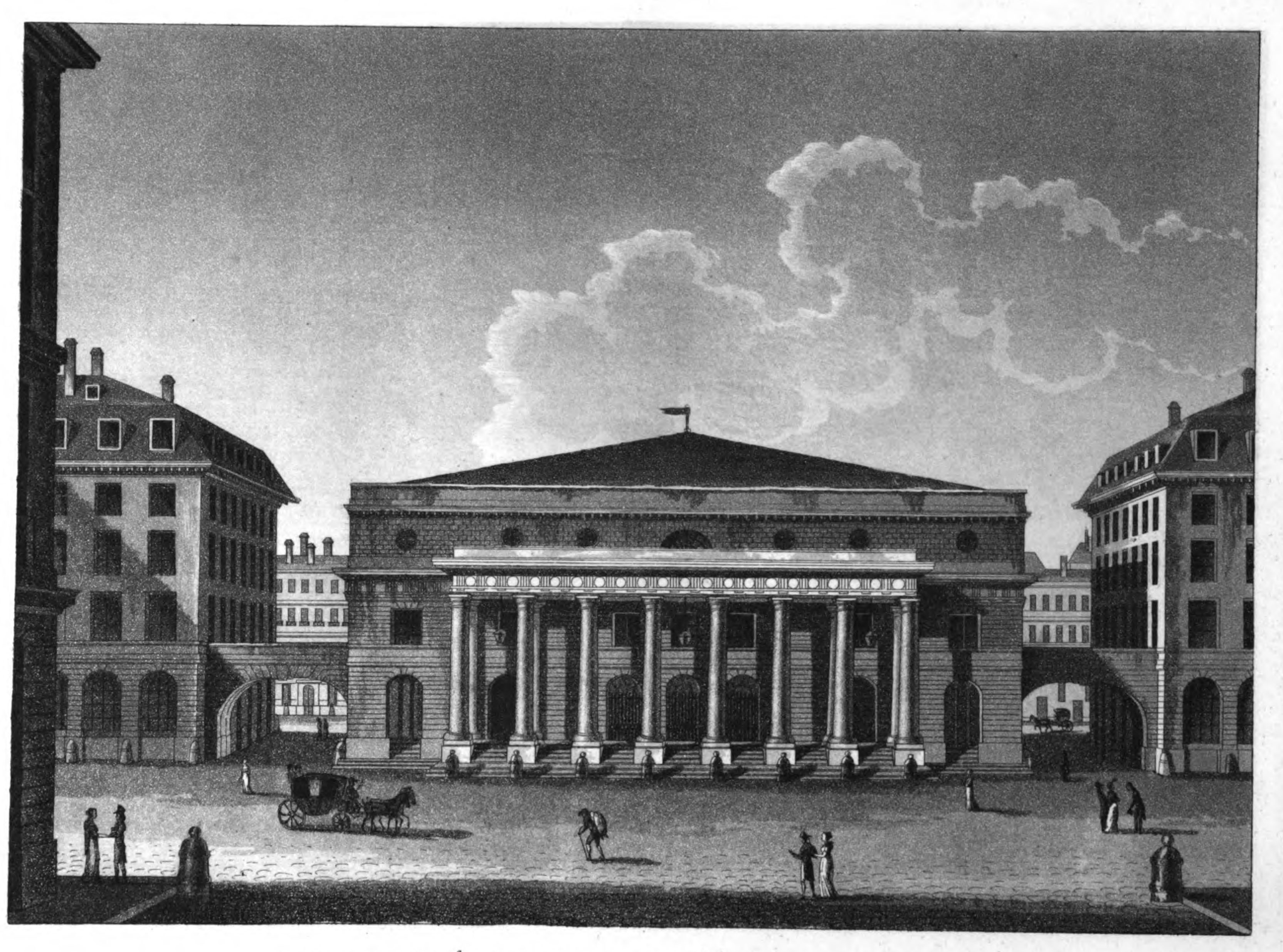
(2) Ce jardin a été, depuis la révolution, considérablement augmenté et embelli sous la direction de M. *Chalgrin*, architecte, auquel on doit aussi les améliorations, changements et augmentations dans le palais. De grands terrains y ont été ajoutés, aux dépens des maisons voisines et de l'emplacement des Chartreux; et son intérieur, plus riant et plus agréable qu'autrefois, a été enrichi d'un grand nombre de statues, qui la plupart sont des copies d'après l'antique.

ordres, et de l'autre côté de la rue, un hôtel pour ses officiers, ses cuisines, ses écuries, avec un passage sous la rue, servant de communication de l'un à l'autre édifice (1). Ce palais a été successivement occupé par des princes et des princesses de la maison de Bourbon-Condé (2).

(1) Ce second hôtel fut bâti sur l'emplacement de la maison vendue à Marie de Médicis par le duc de Pinei-Luxembourg.

(2) On démolit maintenant cet hôtel, pour former de ce côté une entrée particulière au jardin. Les murs de pignons de cette entrée seront restaurés suivant l'ordonnance générale du palais. Le projet est d'y opérer encore divers changements qui isoleront de toutes parts ce bel édifice; et l'on a commencé à percer une avenue qui, s'étendant jusqu'à l'Observatoire, unira entre eux les deux monuments de Desbrosses et de Perrault.





VUE EXTÉRIEURE du THÉÂTRE FRANÇAIS.

COMÉDIE FRANÇAISE.

Si l'on veut remonter à la première origine des spectacles en France, on trouvera qu'ils se lient pour ainsi dire aux derniers spectacles des Romains. La barbarie brutale des conquérants de la Gaule en bannit d'abord tous ces arts agréables que les maîtres du monde y avoient introduits : les joutes, les tournois, les combats à outrance les remplacèrent. Mais bientôt adoucis par leur mélange avec les vaincus, et par le luxe qui accompagne presque toujours la jouissance paisible d'un grand pouvoir, les vainqueurs recherchèrent des plaisirs que, jusque-là, ils avoient dédaignés. Nous apprenons par Cassiodore que Clovis fit prier Théodoric, roi des Ostrogoths, de lui céder un pantomime qui excelloit dans son art, et joignoit à ce talent celui de la musique. Bientôt les histrions, mimes, farceurs de toute espèce, se répandirent de la cour des rois dans les provinces; on couroit en foule à leurs spectacles, et ils charmèrent des spectateurs grossiers, principalement par l'indécence de leurs attitudes et par l'obscénité de leurs chansons. Cet abus de leur art les rendit infâmes : et une ordonnance de Charlemagne, conforme au décret du concile d'Afrique, déclara que leur témoignage ne seroit pas reçu en justice contre des personnes de condition libre. Cependant ils n'en furent ni moins goûtés ni moins recherchés; ils s'introduisirent même jusque dans les lieux les plus sacrés, dans les églises, dans les monastères (1), ce qui est prouvé

(1) Il en resta long-temps des traces dans la fête scandaleuse connue sous le nom de *fête des Fous*, et qu'on doit regarder comme un reste déplorable des superstitions païennes. Au jour qui lui étoit consacré, des prêtres, des clercs, les uns travestis en femmes, les autres vêtus comme des bouffons, chantoient dans le chœur des vers obscènes, mangeoient des *soupes grasses* sur l'autel, jouoient aux dés à côté du ministre tandis qu'il célébroit le sacrifice, infectoient l'église des ordures qu'ils faisoient brûler dans leurs encensoirs; et réunis à une foule de gens masqués qui accouroient de toutes parts dans l'église, dansoient, tenoient les propos les plus infâmes, imitoient les postures les plus indécentes. Poussant plus loin encore leurs bouffonneries sacrilèges, ils élisoient des évêques, des archevêques et même un sou-

par plusieurs ordonnances, dans lesquelles on est obligé de défendre aux évêques, abbés, abbesses, non seulement de recevoir dans leurs maisons des mimes et des farceurs, mais encore de se livrer à l'exercice personnel d'une si honteuse profession.

La poésie provençale s'introduisant à la cour de France sous les auspices de la princesse Constance, seconde femme du roi Robert, donna l'idée d'un plaisir plus noble et plus délicat. Effacés par les Troubadours, les histrions eurent le bon esprit de prendre pour modèles leurs ingénieux rivaux. On vit paroître en France sur les théâtres une action renfermée dans un récit composé de chant et de déclamation. Ce nouveau genre de spectacle, qui demandoit le concours des poëtes, des acteurs et des musiciens, réunit entre eux les *Troubadours*, qui récitoient leurs vers, les *musiciens*, qui chantoient leurs romances, et les *jongleurs* ou *ménestrels*, qui les accompagnoient avec des instruments. Appelés dans les palais des rois, où ils étoient comblés de caresses et de présents, devenus nécessaires dans toutes les fêtes, dont ils étoient le plus bel ornement, les nouveaux histrions se relevèrent du mépris où étoient tombés leurs prédécesseurs. Ils formèrent dans les grandes villes un corps particulier, de même que toutes les autres professions autorisées par le gouvernement, et vécurent ainsi réunis sous la direction d'un chef, ou, comme on s'exprimoit alors, d'un *roi*, chargé de maintenir l'ordre dans leur petite société. Plusieurs souverains ne dédaignèrent pas même de leur donner des statuts.

Ils jouirent ainsi pendant long-temps du privilège presque exclusif d'amuser les princes et la nation; et sans parler ici de cette foule de poésies inventées par les Trouveres et Troubadours sous les noms de *chant*, *chanterel*, *chanson*, *son*, *sonnet*, *layz*, *depport*, *soulas*, *pastorales*, *tensons* etc., on voit aussi dans ce premier âge des lettres

---

verain pontife, auquel on donnoit le nom de *pape* des fous, qui officioit pontificalement et donnoit sa bénédiction au peuple. Eudes publia, l'an 1198, un mandement à l'effet de réprimer des désordres si abominables; mais il y a grande apparence que son autorité échoua contre un usage qui charmoit un peuple ardent et grossier, car la *fête des Fous* subsistoit encore deux cent quarante ans après, comme le prouve la censure de la faculté de théologie de Paris, en date du 12 mars 1444. Il fallut ce long espace de temps et toute la vigilance des prélats et de la partie la plus saine du clergé pour déraciner enfin cet opprobre du christianisme.

gauloises des tragédies historiques et des drames satiriques, ou comédies que les rois et seigneurs de châteaux faisoient jouer publiquement dans leurs cours et souvent avec une grande magnificence. Malheureusement pour eux les auteurs de ces poésies dramatiques ne gardèrent point dans leurs compositions la mesure que sembloit leur prescrire la dépendance où ils étoient d'un si grand nombre de souverains; ils s'oublièrent jusqu'à représenter sur le théâtre les détails les plus secrets de la vie privée de plusieurs grands personnages; les crimes et les foiblesses de Jeanne, reine de Naples et de Sicile, n'échappèrent point à leur malignité, et cette hardiesse, jusqu'alors inouïe à l'égard d'une tête couronnée, causa leur perte. *Alors défaillirent les Mécènes et défaillirent aussi les poëtes*, dit Nostradamus.

Les jongleurs, retombés dans toute la bassesse de leur ancienne condition, furent depuis ce temps à peine tolérés dans les villes; et l'on trouve qu'à Paris ils étoient tous réunis, comme les juifs et les courtisanes, dans une rue, à laquelle ils avoient donné leur nom (1), et qu'on y alloit louer ceux dont on pouvoit avoir besoin dans les fêtes ou assemblées de plaisir.

Long-temps auparavant, et lorsque les jongleurs et ménétriers étoient encore florissants, on avoit déjà vu paroître une espèce fort singulière de comédiens qui devoit un jour les remplacer, et peut-être exciter encore un plus grand enthousiasme. Les croisades occupoient alors tous les esprits : l'imagination superstitieuse des chrétiens de l'Europe se faisoit des objets de vénération de tous ceux qui échappoient à ces entreprises hasardeuses et lointaines; et s'exagérant encore les dangers très réels qu'on y couroit, la force et la férocité des ennemis qu'il y falloit combattre, le peuple écoutoit avec avidité, et croyoit sans examen toutes les merveilles les plus absurdes qu'on pouvoit en raconter. Pour accroître encore des dispositions si favorables, les croisés qui revenoient de la Palestine étoient dans l'usage de parcourir les villes, vêtus de l'habit de pélerin, chantant des cantiques spirituels et récitant les singularités ou les miracles des diverses contrées qu'ils avoient visitées. Isolés d'abord, ils formèrent bientôt de petites troupes et imaginèrent de donner à leurs récits une forme dramatique, en les

(1) La rue des *Ménétriers*. Voyez tome II, page 432.

coupant en dialogues ou versets, que chacun d'entre eux déclamoit ou chantoit à son tour. Ces spectacles se donnoient dans les rues, quelquefois sur des échafauds dressés dans les carrefours ou sur les places publiques; et ce fut seulement en 1398 qu'une société de ces pieux histrions, parmi lesquels ou comptoit, dit-on, quelques bourgeois de Paris, conçut le projet de donner une forme plus régulière à ces spectacles bizarres, et de mettre plus de magnificence dans leur représentation. Telle fut l'origine des *confrères de la passion*. Nous avons déjà fait connoître le lieu qu'ils choisirent pour leurs premiers essais, le mystère qui y fut représenté, les obstacles qu'il leur fallut combattre, le succès prodigieux qu'ils obtinrent, leur transmigration de l'abbaye Saint-Maur à l'hopital de la Trinité, que l'on peut considérer comme le berceau de la scène française, de là à l'hôtel de Flandre, et enfin à l'hôtel de Bourgogne, dont ils devinrent les propriétaires, et qui vit cesser presque aussitôt leurs spectacles, après 150 ans d'existence (1); il convient peut-être de donner ici quelque idée de ce nouveau genre de composition dramatique.

Il n'offroit, comme on peut bien l'imaginer, ni unité d'action, ni unité de lieu, ni dessein, ni invention, ni conduite, enfin aucunes traces des règles du théâtre, Un de ces mystères, que le temps a laissé parvenir jusqu'à nous, se compose de cinq journées, subdivisées en une multitude infinie d'actions et de scènes écrites généralement d'un style plat et barbare, entièrement dépourvues d'intérêt, quelquefois même de sens commun (2), mais offrant des tableaux qui devoient

---

(1) Voyez tome II, pag. 277 et 315.

(2) L'action duroit souvent un demi-siècle, et quelquefois davantage. Jésus-Christ prononçoit des sermons moitié français, moitié latins; s'il donnoit la communion aux apôtres, c'étoit avec des hosties. Dans sa transfiguration sur le mont Thabor, on le voyoit paroître entre Moïse et le prophète Élie, en habit de Carme. Sainte Anne et la Vierge accouchoient dans une alcove pratiquée sur le théâtre: on avoit soin seulement de tirer les rideaux du lit. Si les auteurs de ces pièces monstrueuses inventoient quelque épisode, il se ressentoit de leur grossière ignorance. Par exemple, Judas tuoit le fils du roi de *Scarioth*, à la suite d'une querelle qu'il avoit prise avec lui en jouant aux échecs; il assommoit ensuite son père, et devenoit le mari de sa mère, ce qui produisoit une reconnoissance et des fureurs. Mahomet, dont on parloit sept cents ans avant sa naissance, étoit compté parmi les divinités du paganisme. Le gouvernement de Judée vendoit les évêchés à l'enchère. Satan prioit Lucifer de lui donner sa bénédiction. Les diables, les satellites des tyrans, les bourreaux, les archers, les voleurs étoient ordinairement les personnages plaisants de ces pièces.

émouvoir fortement un peuple ignorant et dévot, et par intervalles, des morceaux écrits avec une grâce naïve qui pouvoient satisfaire même les personnes d'un goût délicat. Les vraisemblances n'étoient pas plus ménagées pour les yeux que pour les oreilles; la décoration du théâtre restoit toujours la même depuis le commencement jusqu'à la fin; tous les acteurs paroissoient à la fois, quelque nombreux qu'ils fussent, et une fois qu'ils étoient entrés sur la scène, n'en sortoient plus qu'ils n'eussent achevé leur rôle, ce qui semble d'abord impossible, si l'on n'a pas quelque idée de la construction de ce théâtre. L'avant-scène y avoit à peu près la même forme que dans nos théâtres actuels, mais le fond en étoit bien différent. Il étoit occupé par plusieurs échafauds placés les uns au-dessus des autres, et que l'on nommoit *établies*. Le plus élevé représentoit le paradis; celui qui étoit immédiatement au-dessous, l'endroit le plus éloigné du lieu de la scène; le troisième en descendant, le palais d'Hérode, la maison de Pilate, et ainsi des autres, suivant le mystère qu'on représentoit. Sur les parties latérales de ce même théâtre étoient pratiqués des gradins en forme de chaire; c'étoit là que les acteurs s'asseyoient lorsqu'ils avoient joué leur scène, ou qu'ils attendoient leur tour à parler. Ainsi, au moment même où le mystère commençoit, les spectateurs avoient sous les yeux tous ceux qui devoient y paroître; c'étoit là tout l'artifice; on n'y entendoit pas d'autre finesse, et un acteur étoit censé absent dès qu'il s'étoit assis. A la place de ces trappes, au moyen desquelles on descend aujourd'hui sous la scène, l'enfer étoit représenté par la gueule d'un énorme dragon, laquelle s'ouvroit et se refermoit pour laisser entrer et sortir les diables. Que l'on ajoute à cela une espèce de niche avec des rideaux formant une chambre où se passoient les choses qui ne devoient pas être vues du public, telles que l'accouchement de sainte Anne, de la Vierge, etc., et l'on aura une idée assez complète de l'appareil théâtral des confrères de la passion.

Tandis que ces pieux associés continuoient ainsi à amuser et à édifier tout à la fois le bon peuple de Paris, une troupe folâtre de jeunes gens des meilleures familles de la ville, unis entre eux par le goût du plaisir et par le penchant à la raillerie, créoient en concurrence avec eux un nouveau genre de spectacle, dont la gaieté faisoit les frais, et dans

lequel ils offroient à la risée des spectateurs les extravagances humaines, les aventures scandaleuses du jour et les ridicules de leurs contemporains. Ils se nommèrent eux mêmes les *Enfants sans souci* (1); leur chef prit le titre de *prince des sots*, et ils donnèrent à leur drame celui de *sottises*. A la fois auteurs et acteurs dans ces nouvelles *attellanes*, ils firent construire aux halles un théâtre, où ils charmèrent la cour et la ville par ces ingénieux badinages. Des lettres patentes de Charles VI confirmèrent la *joyeuse institution*; et le prince des sots fut reconnu monarque de l'empire qu'il venoit de fonder. Un capuchon, surmonté de deux oreilles d'âne, devint l'attribut de sa royauté; et tous les ans il fit son entrée à Paris suivi de ses burlesques sujets.

Vers le même temps, les clercs des procureurs du parlement, connus sous le nom de *Bazochiens* (2), inventèrent une autre espèce de drame, qui fut désigné sous le nom de *moralité*. C'étoit un mélange

---

(1) Clément Marot composa, dit-on, des pièces pour les Enfants sans souci, et partagea leurs amusements. Louis XI les honora d'une protection particulière, et assistoit souvent à leurs spectacles. Les guerres civiles qui survinrent ensuite jetèrent de l'amertume et de l'aigreur dans ces jeux d'esprit, et convertirent les acteurs en factieux. Les plus modérés abandonnèrent alors cette société, qui ne fut plus composée que de libertins et de gens perdus de réputation.

(2) La Bazoche, fondée peu de temps après que le parlement eut été rendu sédentaire à Paris, avoit obtenu, en 1303, la permission de se choisir un chef avec le nom de *roi*. Ce prince lui ayant en même temps concédé le droit de justice souveraine, la cour de son chef fut composée de grands officiers, comme chancelier, maîtres des requêtes, avocat et procureur du roi, grand référendaire, grand audiencier, etc., tous pris parmi les Bazochiens. Le roi de la Bazoche eut aussi le droit de faire frapper une monnoie qui avoit cours parmi les clercs, et de gré à gré parmi les marchands. Ceci dura jusqu'au règne de Henri III, qui abrogea le titre de *roi*, ce qui rendit le chancelier chef de cette singulière juridiction.

Vers la mi-juillet, le roi de la Basoche faisoit la montre générale de tous ses clercs ou sujets distribués en douze compagnies, commandées par autant de capitaines. Après cette cérémonie ils alloient donner des aubades à MM. du parlement, et représentoient une de leurs moralités. Ce spectacle se renouveloit trois fois par année, à la fête de l'Épiphanie, à la cérémonie du mai * et après la montre générale. D'abord ils n'eurent point de théâtre fixe, et leurs jeux se faisoient tantôt au Palais, tantôt au Châtelet, et le plus souvent dans des maisons particulières. Ce fut à Louis XII qu'ils durent de pouvoir dresser leur théâtre sur la fameuse table de marbre qui occupoit toute la largeur de la salle du Palais, et qui fut détruite dans l'incendie de 1618. Les Bazochiens, de même que les Enfants sans souci, eurent plus d'une fois besoin d'être réprimés pour l'insolence de leurs satires et de leurs allusions, dans lesquelles ils n'épargnèrent pas même la personne du bon roi à qui ils étoient redevables de leur dernier théâtre.

* Voyez tome Ier, pag. 80.

d'êtres purement allégoriques, mêlés avec des personnages vivants, dont ils reconnurent bientôt la froideur et l'insipidité, de manière que pour rendre leurs spectacles plus piquants, ils transigèrent avec les Enfants sans souci, qui leur permirent de représenter des sottises et des farces, et reçurent en échange la liberté d'introduire des moralités sur leur théâtre. On abandonna les mystères pour ces spectacles, plus variés et plus piquants, de manière que les confrères, pour rappeler à leur théâtre le public, que leur enlevoient les Enfants sans souci, se virent forcés de les admettre à jouer de concert avec eux. Les scènes pieuses se trouvèrent alors entrecoupées d'intermèdes profanes et de bouffonneries, ce qui fut appelé le *jeu des pois pilés*. Telles étoient les extravagances monstrueuses qui, pendant long-temps, firent les délices de nos aïeux. Toutefois il ne faut point oublier que toutes ces associations ou confraternités étoient composées de personnes libres, qui n'avoient d'autre but que de s'amuser et de s'édifier. On ne voit point à cette époque de comédiens de profession établis à Paris; et si quelques uns tentèrent d'y fixer leur demeure, les confrères de la passion, en vertu de leurs priviléges, eurent toujours le pouvoir de les en faire sortir.

Cependant les lumières commençoient à pénétrer en France, et les honnêtes gens s'indignoient de ce mélange odieux de bouffonneries et de choses sacrées qui déshonoroit la religion et profanoit nos mystères les plus redoutables et les plus saints. Un tel abus devenant de jour en jour plus insupportable, le parlement crut devoir profiter de la circonstance qui avoit occasionné le déplacement des confrères de la passion pour anéantir un genre de spectacle déjà proscrit dans l'opinion publique; ainsi, lorsque la salle de l'hôtel de Bourgogne et les constructions qui en dépendoient furent achevées, la confrérie ayant présenté requête à cette compagnie pour qu'on lui permît de reprendre le cours de ses représentations, l'arrêt qui fut rendu en sa faveur, le 17 septembre 1548, la maintint effectivement dans le droit exclusif d'avoir un théâtre à Paris, mais lui défendit en même temps d'y représenter autre chose que des pièces *profanes*, *honnestes* et *licites*, lui interdisant désormais tous mystères tirés de l'Écriture sainte et autres sujets de piété. Cette défense, en faisant disparoître à jamais ces dra-

mes barbares, détermina les confrères à renoncer à une profession qui ne leur avoit semblé honorable qu'autant qu'elle avoit été de nature à instruire et à édifier les fidèles, seul but que pouvoit se proposer une corporation religieuse (1). Cependant, ne voulant renoncer ni à leur propriété, ni aux avantages qui y étoient attachés, ils louèrent l'hôtel de Bourgogne à une troupe de comédiens qui se forma dans ce temps-là, et jusqu'en 1676, époque de leur entière destruction, ils continuèrent à jouir du privilège d'avoir seuls un théâtre à Paris, retirant une contribution des troupes à qui ils permettoient de s'y établir, et s'opposant à l'établissement de celles qui cherchoient à se soustraire à leur juridiction.

Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne jouèrent assez long-temps sans aucune concurrence. Ce fut chez eux que *Jodèle* (2), *La Peruse*, *Robert Garnier*, etc., retrouvant les traces si long-temps perdues des auteurs dramatiques de l'antiquité, jetèrent les premiers fondements du théâtre. On vit naître une foule de poëtes et une multitude innombrable de tragédies et de comédies; alors parurent ces comédiens fameux dont la réputation s'est conservée plus long-temps que celle des auteurs qui travailloient pour eux, les *Turlupin*, les *Gautier-Garguille*, les *Guillo-Gorju*, les *Bruscambille*, les *Tabarin*, etc. Nous ne pouvons savoir au juste quel étoit le mérite de ces histrions; mais il reste encore un grand nombre des pièces qu'ils représentoient, et de ces pièces il n'en est pas une seule qui offre de la décence, de la régularité, un véritable intérêt; ce sont les essais informes d'un art dans son enfance, qui s'exerce dans une langue à demi formée. Parmi ces premiers poëtes, *Hardi* se distingua par une facilité incroyable à faire des vers, et par quelques imitations assez heureuses de Sénèque et des tragiques grecs; *Mairet* et *Rotrou*, qui vinrent après, achevèrent de débrouiller ce chaos, et annoncèrent

(1) Ils exigeoient cependant une rétribution des spectateurs; et le parlement, chargé de la police de leurs jeux, la fixa à deux sous, qui en valoient alors huit des nôtres. Leurs représentations commençoient à une heure après midi, et duroient jusqu'à cinq heures sans intervalle. L'arrêt qui fixoit le prix des places ordonnoit en outre qu'ils paieroient mille livres par an au trésorier des pauvres de la ville.

(2) Jodèle fit jouer ses premières pièces sur deux théâtres qu'on éleva dans les collèges de Reims et de Boncourt. Henri II y assista avec toute sa cour.

enfin ce siècle de merveilles, où Corneille, Racine et Molière devoient tout à coup porter l'art dramatique à son dernier degré de perfection.

Cependant l'hôtel de Bourgogne continuoit d'être le seul théâtre de la ville de Paris, lorsqu'en 1660 une troupe de comédiens de province obtint la permission d'ouvrir un nouveau théâtre dans une maison du Marais, connue sous le nom d'hôtel *d'Argent* (1). Cette troupe, meilleure que l'autre, obtint plus de vogue, et, se trouvant bientôt trop à l'étroit dans son nouveau local, alla s'établir dans un jeu de paume de la rue du Temple, où elle demeura jusqu'à la mort de Molière, époque à laquelle elle fut réunie à la troupe dont ce grand homme étoit directeur.

Il avoit commencé lui-même à jouer la comédie à Paris dès 1650, sur un théâtre dit *de la Croix-Blanche*, que des jeunes gens de famille avoient élevé dans le faubourg Saint-Germain; mais les représentations eurent peu de succès, et cette société ne tarda pas à se disperser. Molière courut alors la province avec quelques acteurs qu'il avoit engagés à le suivre, en enrôla d'autres dans ses voyages, et revint à Paris en 1658. Le prince de Conti, qui le protégeoit, l'ayant

(1) Cette maison étoit située au coin de la rue de la Poterie, près de la place de Grève. Pour avoir le droit de jouer, la troupe qui l'occupoit payoit un écu tournois par représentation aux confrères de la Passion.

Dans cette même année (1660) on vit à Paris des comédiens espagnols; ils avoient suivi la reine, femme de Louis XIV, et restèrent douze ans à Paris avec une pension du roi; mais ils ne purent s'y soutenir.

En 1661, une troupe de comédiens de province, appelés à Paris par *Mademoiselle*, établit son théâtre au faubourg Saint-Germain; mais n'ayant point eu de succès, elle se dispersa après le temps de la foire.

En 1662, une troupe d'enfants, qui prit le nom de *troupe du Dauphin*, parut aussi à la foire Saint-Germain. Ce fut là que débuta le célèbre *Baron*, âgé alors d'environ douze ans.

En 1677 commença le théâtre des *Bamboches*, établi au Marais, dans lequel ne paroissoient que de très petits enfants. Il n'eut que quelques mois d'existence.

En 1684, des comédiens de province venus à Paris louèrent une grande salle dans l'hôtel de Cluni, et osèrent y jouer sans aucune permission. Leur théâtre fut fermé presque aussitôt par arrêt du parlement.

D'autres comédiens de province étoient déjà venus, en 1632, établir un théâtre dans un jeu de paume de la rue Michel-le-Comte; mais à peine eurent-ils ouvert leur spectacle qu'il fut fermé, sur la demande des habitants du quartier.

Les comédiens *forains* avoient paru à Paris dès 1596.

présenté à Monsieur, frère unique du roi, lui procura ainsi la faveur de jouer devant Louis XIV, sur un théâtre que l'on dressa au Louvre dans la salle des Gardes. Les acteurs qu'il avoit formés eurent le bonheur de plaire au monarque, qui voulut bien consentir à leur établissement à Paris. On leur assigna la salle du Petit-Bourbon près Saint-Germain-l'Auxerrois, et ils y jouèrent alternativement avec les comédiens italiens qui en avoient la possession depuis quelques années. Dès-lors la troupe de Molière prit le nom de *Troupe de Monsieur*; et ce prince, continuant de la protéger, lui fit accorder, deux ans après, la salle du Palais-Royal, qu'elle partagea encore avec les comédiens italiens et dans laquelle elle joua sans interruption jusqu'à la mort de son illustre chef, arrivée en 1673.

Alors la salle du Palais-Royal fut donnée à Lulli, directeur de l'académie royale de musique; et les comédiens de Monsieur, réunis à ceux du Marais, allèrent s'établir rue Mazarine dans la salle même où l'abbé Perrin avoit fait, quelques années auparavant, les premiers essais du grand opéra français. Les principaux acteurs de l'hôtel de Bourgogne entrèrent aussi dans cette nouvelle association; et ces trois troupes réunies devinrent le fondement de la comédie française.

Ceci arriva en 1680; mais le collège des Quatre Nations ayant commencé ses exercices en 1687, le voisinage d'une salle de spectacle parut offrir des inconvénients assez graves pour que l'on jugeât nécessaire d'obliger les comédiens à aller s'établir dans quelque autre lieu. Ils achetèrent aussitôt l'hôtel de Lussan, situé rue des Petits-Champs; mais des obstacles qu'ils n'avoient pu prévoir ayant rendu cette acquisition inutile, un arrêt du conseil, donné en 1688, annullant toutes les transactions passées à cet effet, leur permit de se rendre propriétaires du jeu de paume de *l'Étoile*, rue des Fossés-Saint-Germain, ainsi que de la maison voisine, et d'y élever leur théâtre. Ils l'achetèrent dans la même année; la salle fut construite sur les dessins de François d'*Orbay*, et ils ne cessèrent point d'y jouer jusqu'en 1770. Alors leur théâtre menaçant ruine, on leur accorda la permission de continuer leurs représentations sur le grand théâtre des Tuileries, en attendant qu'on leur eût élevé une salle nouvelle dont il fut résolu de faire un monument vraiment digne de la scène française. Les

fondements en furent jetés, après quelques hésitations, sur l'emplacement de l'ancien hôtel de Condé, et les comédiens français s'y installèrent en 1782, après la quinzaine de Pâques.

Cette salle, construite sur les dessins de MM. *Wailly* et *Peyre* aîné, présente un seul corps de bâtiment de dix-huit toises et demie de largeur, vingt-huit de profondeur et neuf d'élévation; il est décoré, du côté de l'entrée, d'un grand péristyle de huit colonnes doriques, dont l'entablement se continue à la même hauteur sur les quatre faces. L'édifice, dans son pourtour, offre, au rez-de-chaussée, quarante-six arcades ouvertes et un pareil nombre de croisées au premier étage : le second et le troisième sont éclairés par des ouvertures pratiquées dans les métopes de la frise et dans l'attique. Sur toutes les faces sont tracés du bas en haut des joints d'appareil, sans autre décoration. La face principale est appuyée de deux grandes voûtes dont la partie supérieure est en terrasse, et sous lesquelles on descend de voiture à couvert. Les galeries qui environnent le monument sont ouvertes et l'on peut s'y promener à pied.

Le style de cet édifice peut sembler un peu sévère pour un théâtre, mais il est sage et régulier.

Sous le porche, trois portes donnent l'entrée d'un vestibule orné de colonnes toscanes, qui soutiennent une voûte plate et d'une exécution légère. Deux portes, placées en face, conduisent au parterre et à toutes les loges du rez-de-chaussée; de droite et de gauche, deux grands escaliers vont aboutir au foyer public, lequel est vaste et d'une belle disposition; il représente un salon à l'italienne, dont la forme, carrée par le bas, est octogone au premier entablement, et circulaire au dernier qui soutient la coupole.

Dans l'intérieur de la salle règnent au-dessus du parterre un rang de loges grillées, une galerie et trois rangs de loges. Un quatrième rang au-dessus de la corniche occupe les arcades qui supportent le plafond. Avant l'incendie qui a consumé entièrement l'intérieur de cette salle (1), du fond des secondes loges s'élevoient, sur des

(1) Cet incendie arriva dans le mois de mars 1799. Ce théâtre avoit alors le nom d'*Odéon*, qu'on lui avoit donné en 1794, et étoit occupé par la troupe du sieur *Picard*. Abandonné pendant plusieurs

piédestaux, douze pilastres ioniques qui séparoient les troisièmes loges en autant de balcons saillants et soutenoient une corniche architravée du même ordre. Partie de ces troisièmes loges, n'ayant point de séparation intérieure, formoit une espèce de paradis dans l'espace de cinq travées, et les voussures qui contenoient les quatrièmes loges reposoient sur cette corniche, à l'aplomb des pilastres. Toute la salle étoit peinte en bleu, sur lequel se détachoient des ornements blancs en relief, entre autres les douze signes du Zodiaque, disposés à l'entour du plafond.

Le plan de cette salle est circulaire, et, du fond des loges, a soixante pieds de diamètre sur une profondeur de soixante-douze pieds. La scène, qui en a trente-six d'ouverture, étoit soutenue jadis par quatre pilastres ornés de cariatides : aujourd'hui ce sont des colonnes. Ce plan est habilement tracé; la disposition en est heureuse; mais le plafond manque de légèreté et présente des irrégularités qui font présumer que cette partie de l'édifice n'a pas été suffisamment étudiée.

Dans le foyer, séparé seulement par des vitrages des deux escaliers qui y conduisent, étoient autrefois les bustes en marbre de *Corneille*, *Racine*, *Voltaire*, *Crébillon*, *Molière*, *Regnard*, *Destouches*, *Dufresny*, *Piron*. La statue en pied de Voltaire par *Houdon* étoit placée dans le vestibule, en face de l'entrée. Les sculptures de l'avant-scène avoient été exécutées par *Caffiéri* (1).

Une place demi-circulaire en avant du monument, à laquelle viennent aboutir sept rues, en rend l'approche facile et les débouchés aussi sûrs que commodes.

---

années, il a été reconstruit sous la direction de M. *Chalgrin*, qui, si l'on en excepte la décoration intérieure de la salle et quelques détails de construction, a eu le bon esprit de ne point s'écarter du plan des deux premiers architectes.

(1) Le théâtre de la comédie française est maintenant occupé par les bouffons italiens et par l'ancienne troupe établie d'abord dans la rue de Louvois; ces deux troupes y jouent alternativement sous la même direction. Les comédiens français occupent toujours la grande salle du Palais-Royal, construite pour la troupe *des Variétés*. Voyez tome II, pag. 630.

LES FEUILLANTS-DES-ANGES-GARDIENS.

Nous avons déjà fait connoître l'origine de ces religieux et leur établissement à Paris (1). Leur institut y acquit une telle célébrité et il se présenta en très peu de temps un si grand nombre de sujets qui désiroient l'embrasser, qu'ils se virent dans la nécessité de chercher un lieu propre à l'établissement d'un noviciat. Ils pensèrent d'abord à acquérir la maison qu'ont occupée depuis les Carmes-Billettes; mais un emplacement plus commode qu'ils trouvèrent au faubourg (2) Saint-Michel les fit bientôt changer de résolution. Ils en firent l'acquisition en 1630, avec la permission de l'archevêque de Paris, obtinrent l'année suivante des lettres-patentes et firent élever sur-le-champ leur nouveau monastère dont M. Seguier, garde-des-sceaux, posa la première pièrre en 1633. Toutefois l'église ne fut commencée que vingt-six ans après (en 1659) (3). Ayant été achevée dans la même année, elle fut bénite aussitôt, et dédiée sous le nom des *Saints-Anges-Gardiens*. Ce petit édifice n'avoit rien de remarquable (4).

(1) Voyez tome Ier, page 462.

(2) Sur cet emplacement étoit une tour carrée anciennement appelée la tour *Gaudron*, et une maison qui en portoit encore le nom en 1640.

(3) Les inscriptions placées sous les premières pierres portoient qu'elles avoient été posées par M. Antoine de Barillon, seigneur de Morangis, et par M. Louis de Rochechouart, comte de Maure.

(4) La maison des Feuillants est maintenant habitée par des particuliers.

LES CHARTREUX.

On sait que cet ordre doit son nom au désert de *Chartreuse* près de Grenoble, où ses premiers membres fixèrent leur demeure, et qu'il reconnoît pour instituteur saint *Bruno*, qui en jeta les premiers fondements en 1086. Les austérités extraordinaires et les vertus angéliques de ses disciples, se perpétuant d'âge en âge sans la moindre altération, jetèrent un tel éclat, que saint Louis, dans le zèle qui l'animoit pour la propagation des ordres monastiques, forma la résolution de leur procurer un établissement près de Paris. Il écrivit en conséquence, dans l'année 1257, à dom Bernard de La Tour, alors prieur de la grande chartreuse et général de l'ordre, qui se hâta de remplir ses vœux et lui envoya quatre religieux sous la conduite de dom *Jean Jocerant*. Le saint roi les reçut avec beaucoup de joie et les établit aussitôt à Gentilli, dans une maison à laquelle étoient attachées quelques dépendances en vignes et terres labourables qu'il avoit acquise des héritiers d'un particulier nommé Pierre *Le Queux*. Mais à peine étoient-ils en possession de cette demeüre, que, suivant Dubreul, ils demandèrent au roi son hôtel de *Vauvert*, situé vis à vis Notre-Dame-des-Champs, et qui passoit alors pour inhabitable. Cet auteur, un peu trop crédule sans doute, ajoute sérieusement que les démons s'étoient depuis quelque temps emparés de cette maison; que par cette raison saint Louis fit quelque difficulté de la donner aux Chartreux; mais que, dès qu'elle leur eut été accordée, ces malins esprits en furent chassés par les prières de ces religieux. Il cite à l'appui de son récit plusieurs historiens auxquels il a effectivement emprunté cette tradition; il prétend même qu'il faut y chercher l'étymologie du nom d'*Enfer* donné à la rue qui conduit à ce monastère; mais toutes ces preuves sont trop foibles pour que la saine critique ne rejette pas au nombre des fables légendaires et ce miracle et ces apparitions.

Tous nos historiens placent en 1259 l'établissement des Chartreux

au lieu qu'ils ont occupé jusqu'à la fin de la monarchie, et la charte qui leur en confirme la donation est effectivement datée de cette année; mais les titres de ces religieux, cités par Jaillot, portent qu'ils en prirent possession dès l'année 1257, et ce même auteur rapporte un acte d'acquisition de quelques terres voisines du château de Vauvert, faite en 1258 par les *prieur et frères de Vauvert, de l'ordre des Chartreux.*

Cette maison de Vauvert, qu'on a qualifiée d'hôtel et de palais, avoit une chapelle qui servit d'abord aux religieux; on reconnut bientôt qu'elle étoit trop petite, et dès ces premiers temps on jeta les fondements de l'église qui a subsisté jusque dans les derniers temps. Saint Louis, qui en avoit ordonné la construction, l'avoit confiée au célèbre architecte Pierre *de Montreuil*; mais ce ne fut point lui qui l'acheva. La mort du roi arrêta les travaux, qui furent repris en 1276, encore abandonnés depuis, repris une seconde fois, enfin terminés en 1324. Le 26 mai de l'année suivante Jean d'Aubigni dédia cette église sous l'invocation de la *sainte Vierge* et de *saint Jean-Baptiste*. L'ancienne chapelle servit depuis de réfectoire (1).

L'intention de saint Louis avoit été de placer trente religieux dans ce couvent; toutefois il n'avoit encore fait bâtir que huit cellules lorsqu'il mourut, et jusqu'en 1270 il n'y en eut que deux nouvelles d'élevées par Marguerite *d'Issoudun*, comtesse d'Eu, épouse d'Alphonse de Brienne, grand chambellan de France, et par Thibaud II, roi de Navarre. Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1291, que Jeanne *de Châtillon*, femme de Pierre, comte d'Alençon, fonda quatorze cellules nouvelles. Il paroît, par le titre de cette fondation, que, pensant qu'il y avoit déjà seize religieux d'établis, elle croyoit compléter ainsi le nombre des trente projetés par saint Louis. La mémoire de ce bienfait s'est perpétuée dans un monument sculpté dans le grand cloître, et dont nous ne tarderons pas à parler. Les six dernières cellules furent fondées par divers particuliers dans le siècle suivant; Jeanne *d'Évreux*, troisième femme de Philippe, fit bâtir l'infirmerie, une cha-

(1) Les religieux y mangeoient ensemble les dimanches, les fêtes et les jeudis; les autres jours, chacun prenoit ses repas en particulier dans sa cellule.

pelle, et six nouvelles cellules accompagnées de jardin. Des legs pieux (1) fournirent depuis le moyen d'en construire plusieurs autres, de manière que dans les derniers temps cette chartreuse contenoit environ quarante religieux, sans compter les frères et les *donnés*.

L'église des Chartreux étoit un monument gothique si peu orné que l'abbé Lebeuf ne pouvoit croire qu'il eût été élevé dans le siècle de saint Louis; mais Dubreul donne une raison satisfaisante de cette extrême simplicité, en prouvant qu'on fut obligé d'y mettre beaucoup d'épargnes, à cause du peu de fonds qu'on avoit pu recueillir pour sa construction. L'intérieur de cette église se partageoit en deux parties: le chœur des frères occupoit la première; on y voyoit deux petits autels. La seconde plus considérable formoit le chœur des pères, et toutes les deux étoient ornées de menuiseries très propres et assez élégantes. Selon l'usage de cet ordre, les chapelles jointes au chœur et à la nef, ne pouvoient être aperçues par ceux qui entroient dans l'église et avoient une entrée particulière et cachée.

L'église et la maison des Chartreux étoient riches en monuments des arts qui méritoient l'attention des curieux.

CURIOSITÉS DU COUVENT DES CHARTREUX.

TABLEAUX.

Dans l'église, sur le grand autel, Jésus-Christ au milieu des docteurs; par *Philippe de Champagne*.

Au-dessus des stalles, et entre les vitraux:

La Résurrection du Lazare; par *Bon Boullogne*.

L'Aveugle de Jéricho; par *Antoine Coypel*.

Le Miracle des cinq pains; par *Audran*.

La Samaritaine; par *Noël Coypel*.

La Chananéenne; par *Corneille*.

La Résurrection du Lazare; par le même.

La Guérison des malades sur le bord du lac de Génésareth; par *Jouvenet*.

---

(1) Pierre de Navarre, fils de Charles II, roi de Navarre, donna, en 1396, pour l'entretien de quatre Chartreux, une somme de 5,000 liv., que ces religieux employèrent à faire l'acquisition de la terre de Villeneuve-le-Roi; et Jeanne d'Évreux affecta sa terre d'Yères à l'entretien de l'église qu'elle avoit fait bâtir.

La Femme affligée du flux de sang et guérie en touchant la robe de Notre Seigneur; par *Boullogne* le jeune.

Le Centenier; par *Corneille*.

Le Paralytique; par le même.

Saint Jacques, saint Jean et leur père Zébédée raccommodant leurs filets; par *Dumont Le Romain*.

Jésus-Christ ressuscitant la fille de Jaïre; par *La Fosse*.

Dans le Chapitre:

L'Adoration des Bergers; par *Le Poussin*.

La Magdeleine et le Sauveur; par *Le Sueur*.

Saint Bruno; par *Restout*.

La Nativité de saint Jean-Baptiste, celle de Jésus-Christ et sa sépulture; par d'anciens peintres.

La Présentation au temple; par *Lagrenée* jeune.

L'Entrée de Notre Seigneur dans Jérusalem; par *Jollain*.

Sur l'autel, fait en forme de tombeau, un Christ; par *Philippe de Champagne*.

Dans le petit cloître, les fameux tableaux de *Le Sueur*, représentant la vie de saint Bruno, arrangés dans l'ordre suivant:

1° Le Docteur *Raymond Diocres* prêchant au milieu d'un nombreux auditoire qui l'écoute avec attention.

2° Ce docteur au lit de mort.

3° Le même personnage sortant à demi de son cercueil pendant qu'on chante l'office des morts (1), et déclarant lui-même l'arrêt de sa damnation.

4° Saint Bruno frappé de ce terrible évènement, et prosterné devant un crucifix.

5° Le même saint racontant à ceux qui l'environnent le dessein qu'il a formé de quitter le monde, et les touchant par l'onction de ses paroles.

6° Il engage six de ses amis à se joindre à lui et à embrasser le même genre de vie.

7° Trois anges lui apparoissent pendant son sommeil, et l'instruisent de ce qu'il doit faire.

8° Saint Bruno et ses compagnons distribuent leurs biens aux pauvres.

9° Hugues, évêque de Grenoble, reçoit saint Bruno chez lui, et trouve dans cette visite l'explication d'un songe qu'il avoit eu, relativement à l'établissement de l'ordre des Chartreux.

10° Ce même évêque, saint Bruno et ses compagnons traversent des montagnes affreuses pour arriver à la Chartreuse.

11° Saint Bruno et ses compagnons bâtissent une église et des cellules sur la croupe d'une montagne.

12° L'évêque Hugues donne l'habit à ces nouveaux religieux.

13° Le Pape Victor III confirme, en plein consistoire, l'institut des Chartreux.

---

(1) Personne n'ignore que ce prétendu miracle, lequel donna lieu, dit-on, à la retraite de saint Bruno et à l'institution de son ordre, est mis au nombre des fables par les meilleurs critiques.

14° Saint Bruno donne lui-même l'habit à quelques nouveaux religieux.

15° Le saint fondateur reçoit une lettre du pape Urbain II, qui lui ordonne de se rendre à Rome pour l'aider de ses conseils.

16° Saint Bruno en présence du pape, et lui baisant les pieds.

17° Il refuse, par humilité, l'archevêché de Reggio que le pape lui offroit.

18° Saint Bruno, retiré dans les déserts de la Calabre, y établit un nouveau monastère de son institut.

19° Sa rencontre avec Roger, comte de Sicile, dans une chasse que faisoit ce seigneur, et le don que lui fait celui-ci de l'église de Saint-Martin et de Saint-Étienne.

20° Saint Bruno apparoissant à Roger, couché dans sa tente, et lui donnant avis d'une conjuration tramée contre lui.

21° La mort de saint Bruno.

22° Saint Bruno enlevé au ciel par des anges (1).

Aux extrémités de ce petit cloître :

La vue de la ville de Paris telle qu'elle étoit au commencement du dix-septième siècle.

Celle de la ville de Rome. (On prétend que ces deux vues, ornées de figures de demi-nature, étoient dues au pinceau de *Le Sueur* et de ses élèves.)

La grande Chartreuse de Pavie, fondée par *Jean Galéas Visconti*. — La Chartreuse de Grenoble.

On estimoit les vitraux de ce cloître. Ils représentoient les Pères du désert, et avoient été exécutés d'après un peintre nommé *Sadeler*.

SCULPTURES.

Dans le chœur des pères, trois figures qui soutenoient le pupitre, représentant la Foi, l'Espérance et la Charité.

Dans le grand cloître, du côté de l'église, un grand bas-relief sculpté sur la muraille, dans lequel on voyoit Jeanne de Châtillon présentant à la sainte Vierge, qui tient l'Enfant Jésus entre ses bras, et à saint Jean-Baptiste, quatorze Chartreux à genoux. Le haut de cette sculpture étoit orné de treize écussons aux armes de France et de Châtillon alternativement. On y lisoit aussi plusieurs inscriptions rapportées par Piganiol (2).

Dans le mur des ailes du même cloître, à gauche, la figure de Pierre de Navarre, ayant saint Pierre à ses côtés, et quatre Chartreux devant lui, tous aux pieds de la Vierge. Un ange placé derrière ce groupe soutenoit une inscription qui faisoit mention des quatre cellules fondées par ce prince.

Sur la porte de la seconde cour, une statue de la Vierge, aux pieds de laquelle un grand bas-relief faisoit voir saint Louis présentant plusieurs Chartreux à cette reine du

(1) Quelques années avant la révolution le roi avoit fait l'acquisition de ces chef-d'œuvres pour les mettre dans sa collection : nous avons dit qu'on les voyoit maintenant dans la galerie du Luxembourg.

(2) Pour empêcher la dégradation entière de ce monument, MM. de Châtillon le firent masquer, en 1712, par une boiserie, sur laquelle on avoit peint tout ce qui étoit sculpté derrière ; ce qui faisoit un tableau de quinze pieds de largeur sur quatre de hauteur.

ciel. A ses côtés étoient saint Jean Baptiste, saint Antoine et saint Hugues, d'abord chartreux, depuis évêque de Lincoln.

SÉPULTURES.

Dans l'église avoient été inhumés :

Philippe de Marigny, évêque de Cambrai, puis archevêque de Sens, mort en 1325. (Transporté de l'ancienne chapelle devant le maître-autel de l'église.)

Jean de Blangi, docteur en théologie, évêque d'Auxerre, mort en 1344.

Jean de Chissé, évêque de Grenoble, mort en 1350.

Amé de Genève, frère du pape Clément VII, mort en 1369. (Il étoit représenté armé sur son tombeau.)

Jean de Dormans, évêque de Beauvais, cardinal et chancelier de France; Guillaume de Dormans, aussi chancelier de France, morts tous les deux en 1373. (La statue en bronze du cardinal étoit couchée sur son tombeau (1).)

Marguerite de Châlons, femme de Jean de Savoie, chevalier, morte en 1378.

Guillaume de Sens, premier président du parlement de Paris, mort en 1399.

Michel de Cernay, évêque d'Auxerre et confesseur de Charles VI, mort en 1409.

Pierre de Navarre, fils de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, mort en 1412. (Il étoit représenté en marbre blanc, couché sur son tombeau, avec Catherine d'Alençon sa femme, quoique cette princesse, morte en 1462, eût été inhumée à Sainte-Geneviève (2).

Philippe d'Harcourt, premier chambellan de Charles VI, mort en 1414.

Jean d'Arsonvalle, évêque de Châlons et confesseur du Dauphin, fils de Charles VI, mort en 1416.

Jean de La Lune, neveu de l'antipape Benoît XIII, mort en 1424.

Adam de Cambray, premier président de Paris, mort en 1456. Charlotte Alexandre sa femme, morte en 1472.

Louis Stuard, seigneur d'Aubigni, mort en 1665.

Dans le cloître et dans le grand cimetière :

Jean Versoris, avocat et fameux ligueur, mort en 1588.

Jean Descordes, chanoine de Limoges, dont la bibliothèque a fait le fond de celle de Mazarin, mort en 1642.

Pierre Danet, curé de Sainte-Croix de la Cité, et auteur des dictionnaires qui portent son nom, mort en 1709.

Dans la chapelle des femmes :

Laurent Bouchel, avocat fameux, mort en 1629, etc.

On entroit dans ce monastère par un portail situé sur la rue d'Enfer; une avenue assez longue et plantée d'arbres conduisoit à la porte

---

(1) Cette statue et celle d'Amé de Genève ne sont point aux Petits-Augustins.

(2) Ces deux statues, d'une exécution gothique assez soignée, ont été déposées dans ce Musée.

intérieure de la maison. La première cour offroit à gauche une chapelle assez grande que l'on nommoit la chapelle *des femmes*, parceque c'étoit le seul endroit du couvent où il leur fût permis d'entrer. Elle avoit été consacrée en 1460, sous l'invocation *de la Vierge et de Saint-Blaise* (1); dans la seconde cour on voyoit à droite un corps de logis bien bâti, qui avoit servi autrefois à loger les *hôtes*. A gauche se présentoit l'église dans toute sa longueur.

De l'église on passoit dans le petit cloître qui étoit orné de pilastres d'ordre dorique. Les tableaux de Le Sueur étoient encastrés dans les arcs de ce cloître.

Autour du grand cloître qui avoit été bâti à plusieurs reprises étoient les cellules. Chacun de ces petits logements se composoit d'un vestibule, d'une chambre, d'une autre pièce, qui servoit de bibliothèque ou de laboratoire, suivant le goût du religieux qui l'occupoit, d'une petite cour et d'un petit jardin. Du reste, la règle de saint Bruno, tout austère qu'elle étoit, s'est toujours maintenue chez les Chartreux sans altération et sans adoucissement; c'est de tous les ordres religieux le seul, ce nous semble, qui n'ait jamais eu besoin de réforme.

La sacristie et le chapitre avoient été bâtis aux dépens d'un cordonnier nommé Pierre *Loisel* et de sa femme. Tous les deux avoient été enterrés dans le chapitre en 1331 et 1343 (2). Nous avons déjà dit que le réfectoire avoit été établi dans la chapelle Vauvert. La bibliothèque du prieur étoit considérable et estimée tant pour la quantité que pour la qualité des livres qui la composoient.

Les dépendances de cette maison, qui ne consistoient d'abord qu'en huit arpents et demi, n'étant plus suffisantes pour le nombre toujours croissant de ses religieux, ils firent successivement un nombre considérable d'acquisitions dans les clos de Vignerei et de Saint-Sulpice, acquisitions dont les titres et la preuve se trouvoient dans les archives de Saint-Germain. Marie de Médicis ayant eu besoin d'une partie de ce terrain pour son parc du Luxembourg, leur donna en échange des

---

(1) L'ancien chemin d'Issy passoit autrefois le long du terrain où elle avoit été bâtie.

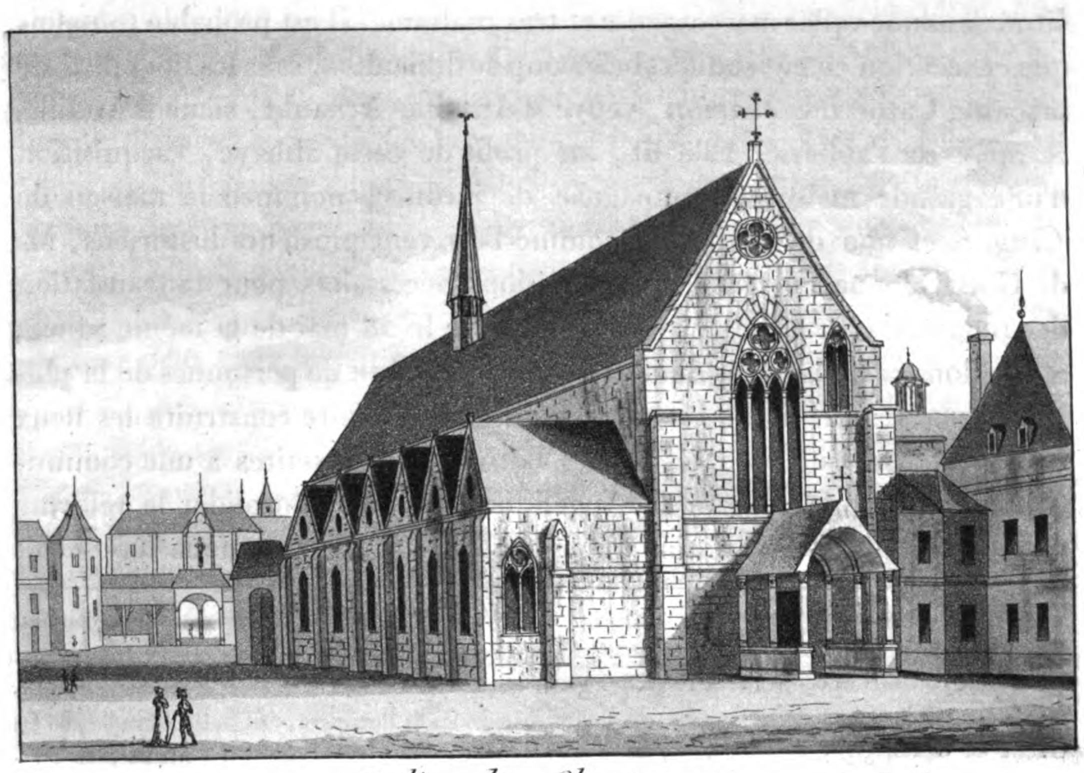
(2) On voyoit sur leur tombe un écusson ayant une botte en pal, chargée d'un oiseau sur la genouillière.

terres situées vis-à-vis de leur monastère et de l'autre côté du chemin d'Issy. Mais comme ce chemin étoit pratiqué dans un fond humide et souvent impraticable, Louis XIII, par des lettres-patentes datées de 1617, leur en fit don dans une longueur de 121 toises, avec permission de l'enfermer dans leur enceinte. Ce terrain formoit leur petit clos. Le même monarque ordonna que l'on construiroit l'avenue plantée d'arbres qui conduisoit à leur monastère et que la rue d'Enfer seroit continuée en ligne droite jusqu'aux Carmélites.

Le terrain qu'occupoient les Chartreux étoit immense, si l'on considère qu'il étoit renfermé dans l'un des faubourgs de Paris : le seul jardin potager renfermoit au moins quinze arpents (1).

---

(1) L'église et le couvent des Chartreux ont été entièrement détruits; sur leur terrain on a établi une très grande pépinière, et plusieurs avenues plantées d'arbres qui communiquent avec le Luxembourg.



Eglise des Chartreux.

L'ABBAYE DE PORT-ROYAL.

Ce monastère étoit un démembrement de celui de *Porroi* ou *Porrois* et *Porrais* fondé près de Chevreuse en 1204. Il fut nommé depuis, par altération, *Port-de-Roi* et *Port-Royal*. On y suivoit la règle de Cîteaux; mais les austérités qu'elle prescrit s'étoient adoucies par degrés, et le relâchement commençoit à s'y introduire, lorsqu'en 1609 la réforme y fut introduite par Jacqueline Marie Angélique *Arnauld*, qui alors en étoit abbesse. Cette réforme eut un si grand succès, et fut embrassée par tant de personnes, que les bâtiments de cette maison devenant insuffisants, on pensa, peu de temps après, à former un second établissement, et ce parti devenoit d'autant plus urgent que le monastère de Port-Royal étoit situé dans une vallée marécageuse et très malsaine. Il est probable toutefois que l'exécution en eût souffert beaucoup de difficultés, sans les libéralités de madame Catherine *Marion*, veuve d'Antoine Arnauld, sieur d'Andilli, et mère de l'abbesse. Elle fit, au profit de cette abbaye, l'acquisition d'une grande maison accompagnée de jardins, nommée la maison de *Clagni*, et non de *Glatigni*, comme l'écrivent plusieurs historiens. M. de Gondi donna en 1625 les permissions nécessaires pour la translation des religieuses, translation qui fut exécutée le 28 mai de la même année; et les dons considérables d'un très grand nombre de personnes de la plus haute qualité fournirent bientôt les moyens d'y faire construire les lieux réguliers, ainsi que tous les autres bâtiments nécessaires à une communauté religieuse (1). La mère Angélique, désirant consolider la réforme qu'elle avoit instituée, obtint du pape et du roi que son monastère seroit

(1) Madame Hurault de Chiverni, veuve du marquis d'Aumont, acquitta toutes les dettes de la communauté, fit bâtir le chœur et les logements pratiqués au-dessus, éleva les murs de clôture du jardin, etc.; la marquise de Sablé fit construire le corps de logis et le chapitre au bout du chœur; la princesse de Guémenée la sacristie et partie d'un des côtés du cloître. Mesdames de Pontcarré, de Choiseul-Praslin, de La Guette de Champigny, de Boulogne, de Rubantel, etc.; MM. de Sévigné, Le Maître, de Séricourt-Sacy, Le Roi de La Potherie, etc., comblèrent les religieuses de libéralités, et plusieurs de ces dames s'y renfermèrent après la mort de leurs maris. Louise-Marie de Gonzague de Cleves, reine de Pologne, qui avoit été élevée à Port-Royal, signala sa reconnoissance par de riches présents.

soustrait à la juridiction de Cîteaux, pour être soumise à celle de l'archevêque de Paris, et que l'élection des abbesses, jusque-là perpétuelle, deviendroit triennale. Le roi lui ayant accordé à cet effet des lettres-patentes en 1629, elle donna sa démission en 1630.

Les fondements de l'église de ce monastère furent jetés en 1646. Elle fut achevée et bénite en 1648; dès l'année précédente madame Arnauld avoit obtenu du pape un nouveau bref pour établir dans son monastère l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement.

Cependant on ne cessoit point de travailler aux réparations de l'ancien monastère, à qui l'on donna alors, pour le distinguer de celui-ci, le nom de *Port-Royal-des-Champs*. Dès qu'elles furent achevées, l'abbesse et les religieuses demandèrent à l'archevêque la permission d'y envoyer quelques-unes de leurs sœurs, ce qui leur fut accordé en 1647, sous la condition expresse que cette maison ne formeroit point un corps de communauté particulière, et ne cesseroit point d'être soumise à l'autorité de l'abbesse et à la juridiction de l'ordinaire. Depuis, la résistance qu'opposèrent à la signature du formulaire les religieuses de Paris détermina l'archevêque à les transférer dans Port-Royal-des-Champs; quelques-unes même furent dispersées en divers couvents, ce qui dura jusqu'à la paix de Clément IX, arrivée en 1669. Alors un arrêt du conseil sépara les deux maisons de Port-Royal en deux titres d'abbayes indépendantes l'une de l'autre. Celle de Paris fut déclarée de nomination royale et perpétuelle, et l'autre, élective et triennale. On partagea en même temps tous les biens, dont les deux tiers furent attribués à Port-Royal-des-Champs.

Cette dernière maison a subsisté jusqu'en 1709, qu'en conséquence d'une bulle de Clément XI, M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, supprima le titre de cette abbaye et en réunit les biens à celle de Paris. Les religieuses furent dispersées dans divers monastères, et l'on détruisit leur couvent, en vertu d'un arrêt du conseil donné dans la même année. Les circonstances de cet évènement et les motifs qui l'occasionnèrent sont trop connus pour que nous les rappelions ici; ils sont d'ailleurs étrangers aux matières que nous y traitons.

L'église élevée sur les dessins de *Le Pautre*, architecte célèbre, passoit autrefois pour un chef-d'œuvre d'architecture (1).

(1) Elle existe encore, ainsi que la maison, qui sert maintenant d'hospice pour les pauvres femmes en couche. C'est un ouvrage bien médiocre, comme on peut en juger par la gravure que nous en donnons ici.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE PORT-ROYAL.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, une Cène; par *Philippe de Champagne*. Ce n'étoit qu'une répétition du même sujet placé dans le chœur des religieuses, où l'on n'entroit point (1).

SÉPULTURES.

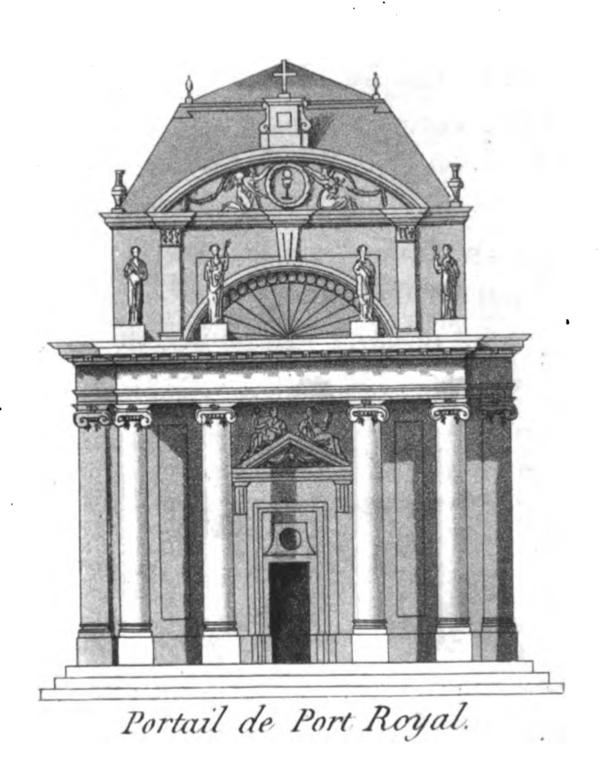
Dans cette église avoit été inhumés :

Louis, seigneur de Pontis et d'Ubaie, maréchal de camp, mort en 1670.

Marie-Angélique de Scoraille de Roussille, duchesse de Fontange, maîtresse de Louis XIV, morte en 1681.

Catherine-Gasparde de Scoraille, marquise de Curton, sa sœur, morte en 1736.

(1) Ce beau tableau est maintenant dans le Musée français.



Portail de Port Royal.

L'INSTITUTION DE L'ORATOIRE.

CETTE maison étoit consacrée à recevoir ceux qui se destinoient à entrer dans la congrégation de l'Oratoire. C'étoit là qu'ils recevoient les premières instructions du ministère auquel ils étoient appelés. Ce fut Nicolas *Pinette*, trésorier de Gaston, duc d'Orléans, qui l'acheta en 1650, la fit réparer d'une manière convenable, et la donna ensuite à cette congrégation en toute propriété. Les prêtres de l'Oratoire obtinrent, peu de temps après, par le crédit de Gaston lui même, des lettres-patentes qui les gratifièrent de tous les privilèges dont jouissoient les maisons de fondation royale.

L'église, dont la première pierre fut posée au nom de ce prince le 11 novembre 1655, fut bénite en 1657, sous le titre de la *Présentation au temple*.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE DE L'INSTITUTION.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, la Présentation au Temple; par *Simon-François*, de Tours.

Sur la porte d'entrée, Notre-Seigneur devant Pilate; par *Charles Coypel*.

SÉPULTURES.

La chapelle de la Vierge renfermoit un mausolée élevé, en 1661, à la mémoire du cardinal de Bérulle. Ce saint prélat y étoit représenté à genoux dans une niche; audessus, une grande urne de marbre noir renfermoit sa main et son bras droit. Ce monument avoit été exécuté par *Jacques Sarrazin*, auquel on devoit aussi la statue du même personnage que l'on voyoit aux Carmélites (1).

Dans diverses parties de l'église avoient été inhumés:

Jeanne-Marie-Françoise Chouberne, l'une des bienfaitrices de cette communauté, morte en 1655.

Henri de Barillon, évêque de Luçon, mort en 1699.

Le maréchal de Biron, mort en 1756.

(1) Ce monument a été donné au collège de Juilly.

La maison de l'institution étoit également célèbre par les hommes distingués qu'elle a produits et par les personnages illustres qui s'y sont retirés pour s'occuper uniquement du soin de leur salut.

Ses bâtiments étoient accompagnés d'un vaste enclos bien cultivé (1).

La bibliothèque, peu considérable, offroit un choix de très bons livres et possédoit quelques manuscrits précieux.

Prêtres de la Communauté.

C'étoit ainsi que l'on nommoit en 1658 une réunion d'ecclésiastiques éclairés et vertueux qui s'étoit formée dans une maison de la rue Saint-Dominique. Ce sont les mêmes qui se rendirent depuis si célèbres sous le nom de *Solitaires de Port-Royal-des-Champs*, où ils s'étoient retirés.

LA FOIRE SAINT-GERMAIN.

On la trouve en revenant sur ses pas jusqu'à la rue du Brave, où se présente une de ses entrées; les autres sont dans la rue Guisarde et dans les petites rues qui aboutissent aux rues du Four et des Boucheries.

L'abbaye de Saint-Germain jouissoit de temps immémorial du droit de foire; mais la suite des temps amena de grands changements soit à l'égard des lieux où se formoit ce rassemblement, soit dans sa durée. Le premier titre cité par Jaillot qui en fasse mention est une charte de Louis-le-Jeune, datée de 1176, par laquelle il paroît que l'abbé Hugues et ses religieux lui cédèrent la moitié des revenus de cette foire. Toutefois cet acte ne dit point en quel lieu elle se tenoit, ni à quelle occasion cette cession fut faite; on y lit seulement qu'elle commençoit tous les ans quinze jours après Pâques, et qu'elle duroit trois semaines. Il paroît probable que ce prince indemnisa l'abbaye en lui permettant d'établir une autre foire,

(1) Cette maison, réunie au monastère de Port-Royal, sert maintenant d'hospice pour les femmes en couche.

puisqu'on trouve en 1200 que Philippe-Auguste confirma ce droit en reconnoissant qu'il avoit été accordé pour Louis VII. Jaillot pense qu'elle pouvoit bien se tenir près du chemin d'Issy (rue d'Enfer), et cite plusieurs actes à l'appui de cette assertion.

Nous avons déjà fait mention de la rixe sanglante qui s'éleva en 1278, près du Pré-aux-Clercs, entre les domestiques de l'abbaye et les écoliers de l'Université (1). Cette compagnie, qui jouissoit alors d'une autorité sans bornes, la fit valoir à cette occasion avec une violence qu'on a peine à concevoir aujourd'hui, et obtint de Philippe le Hardi un arrêt dont la rigueur est presque sans exemple. Les religieux de Saint-Germain furent condamnés à payer des sommes considérables et à fonder deux chapelles, chacune de 20 liv. parisis de rente. Pour racheter cette rente de 40 liv., ils se décidèrent à céder au roi l'autre moitié des droits de leur foire, ce qui est prouvé par les lettres que Matthieu de Vendôme et le seigneur de Nesle firent expédier à ce sujet en 1284. Philippe le Hardi transféra cette foire aux Halles, ou pour mieux dire, il la supprima entièrement.

On la voit renaître sous le règne de Louis XI. Les pertes considérables que les religieux de Saint-Germain avoient essuyées sous les règnes désastreux de Charles VI et Charles VII engagèrent Geofroi *Floreau*, abbé de Saint-Germain, à demander au successeur de ce dernier roi la permission d'établir dans le faubourg une foire franche, semblable à celle de Saint-Denis. Les lettres-patentes qui la lui accordent, datées du Plessis-lès-Tours en 1482, portent que cette foire devoit commencer le 1er octobre et durer huit jours. L'époque et le temps de la durée furent changés plusieurs fois sous les règnes suivants; enfin sous Louis XIV, qui en confirma le privilège en 1711, l'ouverture en fut fixée définitivement au 3 février. Elle se prolongeoit ordinairement jusqu'à la veille du dimanche des Rameaux.

Le terrain sur lequel on l'avoit établie étoit autrefois renfermé dans les dépendances de l'hôtel de Navarre. En 1398 Charles VI ayant fait don à son oncle, le duc de Berri, des jardins places et masures qui se trouvoient sur cet emplacement, ce prince, pour éteindre une rente dont il étoit redevable aux religieux de Saint-Germain, leur céda dès l'année suivante sa nouvelle propriété. Ils la destinèrent aussitôt à leur foire, et, pour en

---

(1) Voyez tome Ier, page 311.

faciliter l'accès, acquirent dans le siècle suivant (en 1489), d'une particulière nommée Étienne Sandrin, un passage qui conduisoit de la grande rue au clos de Navarre. C'est ce passage qu'on a appelé depuis ***Porte-Greffière*** et ***passage de la Treille***. Tel est le détail historique des circonstances de cet établissement, vérifié par Jaillot sur les titres originaux et sur lequel Piganiol s'est considérablement trompé, tant pour les faits que pour les dates.

Dès l'année 1486 les religieux de Saint-Germain avoient fait construire trois cent quarante loges, mais avec si peu de solidité, qu'en 1511, Guillaume Briconnet, abbé de Saint-Germain, jugea à propos de les faire rebâtir telles qu'on les a vues subsister jusqu'en 1762. Elles furent détruites dans la nuit du 16 au 17 mars de cette année, par un incendie si violent qu'en moins de cinq heures toutes les loges, boutiques, etc., furent totalement consumées. On commença à les reconstruire dès le mois d'octobre suivant, et avec une telle activité, que la Foire y fut tenue comme à l'ordinaire l'année d'après, sans le moindre retard; mais il s'en falloit de beaucoup que cette nouvelle foire fût aussi commode que l'ancienne, et bâtie avec la même magnificence (1).

On vendoit dans cette foire toute espèce de marchandises, excepté des livres et des armes. Les marchands du dehors, les ouvriers qui n'étoient pas maîtres, pouvoient y apporter les objets de leur commerce et les produits de leur industrie, sans crainte d'être inquiétés par les jurés de la ville. La richesse et la variété de ces divers étalages y attiroient une affluence prodigieuse de curieux et toutes les classes de la société. Des danseurs de corde, des chanteurs, des comédiens, venoient y établir leurs spectacles, et l'on a vu que l'un des théâtres les plus renommés de Paris, l'Opéra

---

(1) Cette ancienne foire étoit admirée comme un des morceaux de charpente les plus hardis qu'il fût possible d'imaginer. Elle se composoit d'un seul bâtiment divisé en deux halles contiguës, qui chacune avoient cent trente pas de long sur cent de large. Neuf rues tirées au cordeau et qui se coupoient à angles droits les partageoient en vingt-quatre parties *. Chaque loge étoit composée d'une boutique au rez-de-chaussée et d'une chambre au-dessus. Quelques-unes étoient accompagnées de cours, où il y avoit des puits pour éteindre le feu en cas d'accident, précaution que la violence du vent rendit inutile dans cette nuit désastreuse. Au bout de l'une des halles on avoit pratiqué une chapelle, dans laquelle on disoit la messe tous les jours pendant la durée de la foire.

* Ces rues étoient distinguées par les noms des divers marchands qui y étaloient, tels que ceux de rue *aux Orfèvres*, *aux Merciers*, *aux Drapiers*, *aux Peintres*, *aux Tabletiers*, *aux Fayenciers*, *aux Lingères*, etc.

comique, y avoit pris naissance. On y élevoit des salles de danse; on y établissoit des jeux de toute espèce; en un mot c'étoit une fête continuelle dans laquelle se déployoit sans contrainte la gaieté bruyante et folâtre du peuple parisien (1).

Préau de la Foire Saint-Germain.

Cet endroit, dans lequel se tient encore aujourd'hui le marché du faubourg Saint-Germain, étoit autrefois plus vaste qu'il n'est aujourd'hui : on y vendoit alors des bestiaux ainsi que dans l'espace compris entre les rues de Tournon et Garancière. Ce dernier emplacement s'appeloit *le Pré-Crotté*, ou *le Champ de la Foire*. Quant au Préau, son nom lui venoit du lieu même qu'il occupoit. En 1500 il étoit couvert d'herbes, et fut affermé à un particulier. En 1608 on en retrancha un espace de cent cinquante-trois toises, lequel fut cédé au sieur La Fosse, secrétaire du « prince de Conti, à la charge d'y faire bâtir des boutiques, de laisser un « passage libre pour la foire, et de conserver la petite maison au bout pour « servir d'audience. » C'est de cette maison que le passage de la treille avoit reçu le nom de *Porte-Greffière*. Toutefois cette cession ne fut faite que pour vingt-neuf ans, après lequel temps tout cet espace devoit rentrer dans

---

(1) Indépendamment des foires Saint-Laurent et Saint-Germain, la ville de Paris avoit encore plusieurs autres foires, qui se tenoient en divers lieux et à des époques différentes.

La foire des Jambons ou *du parvis Notre-Dame*. Cette foire, qui appartenoit à l'archevêque et au chapitre de la cathédrale, ne duroit qu'un jour, et se tenoit le mardi-saint.

La foire du Temple. Elle appartenoit au grand-prieur de France, et s'ouvroit dans l'enclos du Temple le jour de saint Simon et saint Jude. On y vendoit principalement de la mercerie, des manchons, des fourrures, beaucoup de néfles, etc., etc.

La foire Saint-Ovide. Établie d'abord dans la place Vendôme, elle fut transférée, en 1771, dans la place Louis XV. Toutes les boutiques, disposées sur un plan circulaire, y étoient accompagnées d'une galerie qui tournoit autour, et sous laquelle on se promenoit à l'abri. Elle duroit un mois entier, et attiroit un grand concours de monde, tant par le nombre et la variété de ses boutiques que par les spectacles forains qui venoient de toutes parts s'y établir.

La foire Saint-Clair. Elle se tenoit, le jour de la fête de ce saint, devant l'abbaye Saint-Victor, et duroit huit jours. Les marchands y occupoient la rue Saint-Victor jusqu'au jardin des Plantes, celle des Fossés et toute la place de la Pitié.

Du reste, il se tenoit une foire devant chaque église, le jour de la fête de son patron, laquelle duroit plus ou moins long-temps, comme la foire des Prémontrés de la Croix-Rouge, etc.

la propriété de l'abbé de Saint-Germain. C'est le passage qui a son entrée par la rue des Boucheries et qui conduit au Préau (1).

Quant au marché, il fut construit en 1726 par ordre et aux dépens du cardinal de Bissi, alors abbé de Saint-Germain. Sur l'emplacement qu'il occupe avoient autrefois été les Halles de l'abbaye et successivement les jardins de l'hôtel de Navarre, et le Préau dont nous venons de parler. Le cardinal en prit une partie qu'il fit environner de murs. Il fit en même temps construire les maisons qui forment les rues de Bissi, et les deux Halles, sous lesquelles, avant la révolution, il se tenoit, deux fois la semaine, un marché au pain très considérable.

(1) Les baraques de la Foire Saint-Germain sont aujourd'hui occupées par des fripiers et autres petits marchands. Tout y offre l'aspect de la malpropreté et du délabrement.

COLLÈGES, ÉCOLES, SÉMINAIRES.

Grand Séminaire Saint-Sulpice (rue du Vieux-Colombier.)

Il doit son origine à Jean-Jacques *Ollier*, abbé de Pébrac. Ce pieux personnage en avoit jeté les premiers fondements à Vaugirard dans l'année 1641. Il y vivoit en communauté avec quelques ecclésiastiques également recommandables par leurs lumières et par leurs vertus, lorsqu'au mois d'août suivant M. de Fiesque lui résigna la cure de Saint-Sulpice. Persuadé qu'il seroit plus avantageux de fixer à Paris et de faire croître sous ses propres yeux l'établissement qu'il venoit de former dans ses environs, il emmena avec lui ses associés, les logea au presbytère et plaça dans une maison de la rue Guisarde quelques autres ecclésiastiques qui désiroient entrer dans cette réunion. Leurs exercices furent d'abord communs; mais le nombre des nouveaux sujets que l'on admettoit chaque jour devint si considérable, que le fondateur se décida à séparer ces deux communautés. Pour exécuter ce projet, il acheta, au mois de mai 1645, une grande maison avec un jardin et un terrain assez vaste qui en dépendoit, le tout situé dans la rue du Vieux-Colombier. Ce fut sur cet emplacement que, du consentement de l'abbé de Saint-Germain, donné en 1645, on construisit les édifices nécessaires à une communauté. Depuis, ces bâtiments furent considérablement augmentés. Dans cette même année, M. Ollier obtint pour l'établissement de son séminaire des lettres-patentes enregistrées au grand conseil en 1646, et à la chambre des comptes en 1650.

La chapelle fut bénite le 18 novembre de cette dernière année. C'étoit un petit édifice qui n'avoit rien de remarquable, mais que l'on visitoit à cause des belles peintures dont *Le Brun* l'avoit décoré.

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, la Descente du Saint-Esprit; par *Le Brun*. (Ce peintre célèbre s'étoit représenté lui-même dans un coin de ce tableau.)

Dans le plafond, l'Assomption de la Vierge; par le même.

Au-dessus de la porte, une Descente de Croix; par *Hallé*.

Dans la nef, la Présentation au Temple; par *Marot*.

La Naissance de la Vierge; par *Restout*.

La Purification et les prophètes Isaïe et Ézéchiel; par le même.

La Visitation; par *Verdier*.

La Naissance du Sauveur; par *Le Clerc*.

L'Adoration des Mages; la Fuite en Égypte; Jésus-Christ prêchant dans le Temple; le couronnement de la Vierge; sans nom d'auteurs.

SÉPULTURES.

Dans cette chapelle avoit été inhumé M. Ollier, fondateur du séminaire, mort en 1657.

Ce séminaire possédoit une belle bibliothèque, composée d'environ trois mille volumes dispersés dans diverses pièces. Il avoit aussi une collection choisie d'estampes et un cabinet d'histoire naturelle (1).

Le Petit Séminaire (rue Férou.)

La partie des bâtiments du grand séminaire qui donnoit sur la rue Férou étoit destinée à ceux qui composoient le petit séminaire. Il porta d'abord le nom de ***Saint-Joseph***, et fut fondé, en 1686, dans une maison de cette rue que la construction du portail de Saint-Sulpice força presque aussitôt de démolir; on le transféra, dès l'année suivante, dans une autre maison achetée par le séminaire, et toujours dans la même rue. La communauté des philosophes, instituée en 1687, eut ses exercices communs avec ceux du petit séminaire jusqu'en 1713 qu'elle en fut séparée. En 1694 on avoit aussi réuni au petit séminaire une autre communauté nommée ***Sainte-Anne***, établie en 1684 dans la rue Princesse.

Communauté des Robertins (cul-de-sac Férou.)

Cette petite communauté, composée d'ecclésiastiques qui se destinoient à entrer au séminaire, fut établie dans ce cul-de-sac en 1677 par M. ***Boucher***, docteur de Sorbonne. Il engagea par son testament MM. de Saint-Sulpice à s'en charger, ce qu'ils acceptèrent le jour même de son décès,

(1) La maison de cette communauté a été démolie pour former la place Saint-Sulpice.

arrivé le 20 janvier 1708. Les libéralités dont les combla M. Robert, l'un de leurs supérieurs, leur fit donner le nom de *Robertins*.

Leur chapelle étoit décorée d'un très beau tableau de *Le Sueur*, représentant la Présentation au Temple.

Les Écoles de charité ou *les Sœurs de l'Enfant-Jésus* (rue Saint-Maur.)

Ces écoles, dont le but étoit de donner à de pauvres filles ces premiers principes d'une éducation religieuse, principes presque toujours ineffaçables et que des parents peu éclairés et dans l'indigence sont hors d'état de communiquer à leurs enfants, avoient été instituées par un minime nommé le père *Barré*. Jaillot pense que les premiers fondements de cette institution charitable furent jetés à Rouen en 1666 et à Paris en 1667, sur la paroisse Saint-Jean en Grève. L'utilité de ces écoles fut bientôt tellement reconnue, que toutes les paroisses s'empressèrent de les adopter. Elles étoient établies par les curés sous l'administration d'une supérieure; et les personnes qui se destinoient à cette œuvre de charité n'y étoient engagées par aucun vœu solennel. La maison de Saint-Maur étoit le chef-lieu de leur institut (1).

Les Frères des Écoles chrétiennes (rue Notre-Dame-des-Champs.)

Cet établissement, formé par les mêmes vues de charité et pour élever dans le travail et dans la piété de jeunes garçons nés de parents pauvres, succéda, dans cette rue, à une communauté de filles, connue sous le nom de *Communauté de mademoiselle Cossart*, ou des *Filles du Saint-Esprit*. Cette association, fondée en 1666 par cette pieuse demoiselle pour l'éducation des pauvres filles, ayant été supprimée, d'abord en 1670, ensuite et définitivement en 1707, il se trouva que la fondatrice, qui sembloit avoir prévu son peu de durée, avoit ordonné que, dans le cas de sa suppression, la propriété en reviendroit à l'hôpital général. Ses intentions furent remplies; et la maison, vendue par les administrateurs, après avoir eu plusieurs propriétaires, passa enfin en 1722 aux Frères des Écoles chrétiennes.

Ces Frères, indistinctement nommés les Frères *des Ecoles*, les Frères

---

(1) Cette maison et la précédente sont aujourd'hui des habitations particulières.

de l'Enfant-Jésus, qui est leur véritable titre, et les Frères *de Saint-Yon*, parce que leur noviciat y étoit établi, furent institués à Reims en 1679 par M. *de La Salle*, docteur en théologie et chanoine de cette cathédrale. Le succès de cet établissement fit naître la pensée d'en former de semblables à Paris. M. de La Salle y fut appelé en 1688, et les frères qu'il avoit amenés ouvrirent leurs écoles dans la rue Princesse. Elles procurèrent tout le bien qu'on en avoit attendu, et l'on en trouve, avant la fin de ce siècle, sept établies dans divers quartiers de cette partie méridionale de Paris. Enfin elles furent transférées, comme nous venons de le dire, rue Notre-Dame-des-Champs.

La chapelle du Saint-Esprit subsistoit encore dans les derniers temps, et l'on y disoit la messe tous les dimanches et fêtes (1).

Collège du Mans (rue d'Enfer.)

Ce collège fut fondé par Philippe *de Luxembourg*, évêque du Mans, cardinal et légat du saint-siège, lequel destina à cette bonne œuvre une somme de 10,000 fr. par son testament du 26 mai 1519. Ses exécuteurs testamentaires, afin de remplir ses intentions, achetèrent, 1°, de François Ier, moyennant la somme de 8000 fr. les émoluments du scel de la prevôté de Paris; 2° l'hôtel des évêques du Mans, situé rue de Reims, et alors en très mauvais état, pour le prix de 25 liv. de rente; 3° une place que leur céda l'abbé de Marmoutier pour 5 liv. de rente et 17 sous de cens, sur laquelle ils firent construire une chapelle. Cette fondation fut faite pour un principal, un procureur qui seroit en même temps chapelain, et dix boursiers du diocèse et à la nomination des évêques du Mans. On en dressa les statuts en 1526; mais dès 1613 les revenus de la maison étoient tellement diminués que les exercices furent interrompus et les bourses supprimées ou du moins suspendues. Les Jésuites profitèrent de cette circonstance pour réunir ce collège au leur; et sur la somme de 53,156 liv. 13 sous 4 deniers, que le roi donna pour cette acquisition (2), on prit celle de 28,000 liv. avec laquelle on acheta l'hôtel de Marillac, rue d'Enfer, dans

---

(1) La chapelle a été détruite; la maison est habitée par des particuliers.

(2) Voyez page 592.

lequel ce collège fut transféré en 1683. Il a subsisté jusqu'en 1764, époque de sa réunion au collège de l'Université (1).

Le Séminaire de Saint-Pierre et Saint-Louis (même rue.)

La plupart de nos historiens, ayant négligé de faire des recherches sur l'origine de cet établissement, se sont contentés d'en fixer l'époque à l'année 1696. Il devoit son origine à M. François *de Chansiergues*, diacre. Ayant réuni quelques pauvres ecclésiastiques, qu'il aidoit à subsister, il en forma de petites communautés et leur donna le nom de *Séminaire de la Providence* (2). M. *de Lauzi*, curé de Saint-Jacques de la Boucherie, convaincu de l'utilité de semblables institutions, s'unit à M. de Chansiergues pour les perfectionner. Celle dont nous parlons fut placée d'abord dans une maison, rue Pot-de-Fer, laquelle fut cédée, en pur don et en vue de cette œuvre de piété, par M. François Pingré, sieur de Farinvilliers, et dame Catherine Pépin son épouse. M. de Marillac, successeur de M. de Lauzi, voulut imiter son zèle et prendre la suite de ses projets. Propriétaire d'une maison assez vaste, rue d'Enfer, il la destina en 1687 pour recevoir le séminaire de la rue Pot de Fer. M. et Mad. de Farinvilliers y firent bâtir le corps de logis principal ainsi que la chapelle, et donnèrent 80,000 liv. pour la fondation de douze places gratuites, depuis réduites à dix. Elles étoient à la nomination du supérieur; mais pour donner plus d'émulation aux jeunes clercs, on les mettoit au concours.

M. de Marillac, de son côté, ne borna pas ses bienfaits à ces premières libéralités; il y joignit en 1696 une maison joignant celle de la rue Pot de Fer, deux autres maisons à Gentilli et 1150 liv. de rente. Enfin M. le cardinal de Noailles et M. de Marillac, conseiller d'état, frère de l'instituteur, mirent la dernière main à cet établissement, en le faisant confirmer par des lettres-patentes qu'ils obtinrent en 1696. Le roi gratifia alors ce séminaire d'une pension annuelle de 3,000 livres; et le clergé lui en accorda une de 1,000 liv.

---

(1) Ce collège est habité maintenant par des particuliers.

(2) Il avoit déjà établi une communauté du même genre en 1685, près de l'église Saint-Marcel, dans le quartier de la place Maubert.

Outre les places gratuites fondées par M. de Farenvilliers, il y en avoit trois autres pour de jeunes clercs d'Aigueperse et de Riom, dont on étoit redevable à M. Fouet, docteur en théologie. Ce séminaire étoit en tout composé de cent quarante étudiants, sous l'inspection de quatre personnes nommées par l'archevêque, qui prenoit le titre de premier supérieur de cette maison, et payoit la pension de trente à quarante ecclésiastiques.

La chapelle étoit grande et bien ornée. La première pierre en fut posée en 1703 par M. le cardinal de Noailles, et le séminaire ne fut transféré dans cette nouvelle demeure que le 1er octobre de l'année suivante (1).

TABLEAUX.

Sur le maître-autel, saint Pierre guérissant le boiteux; par *Jeaurat*.

Saint Louis, saint Charles, une Assomption, l'Ange consolant saint Pierre; par le même.

La bibliothèque de cette maison étoit un legs de M. Louis-Bernard *Oursel*, prêtre, docteur en théologie, chanoine et grand-pénitencier de l'église de Paris.

(1) Les bâtiments ont été changés en caserne; l'église sert de dépôt pour les décorations du Théâtre français, maintenant l'*Odéon*.

HÔTELS.

ANCIENS HÔTELS DÉTRUITS.

Hôtel de Condé (rue de Condé).

L'ENDROIT où il étoit situé faisoit anciennement partie du clos Bruneau. Antoine de Corbie y fit bâtir un *séjour* ou *maison de plaisance*, que Jérôme de Gondi, duc de Retz et maréchal de France, acheta au mois de juillet 1610. Cet hôtel qu'il avoit agrandi, embelli et rendu l'un des plus magnifiques d'alors, fut vendu et adjugé par décret en 1612 à Henri de Bourbon, prince de Condé. Dans le siècle dernier la famille de Condé l'ayant abandonné pour occuper le palais Bourbon, il fut démoli, et l'on choisit cet emplacement pour y construire le Théâtre Français.

Cet hôtel étoit composé de plusieurs corps de logis bâtis à différentes époques et n'offrant aucune symétrie dans leur ensemble.

Hôtel de Bourbon (rue du Petit-Bourbon).

Cet hôtel, sur l'emplacement duquel on a vu depuis s'élever l'hôtel de Châtillon, occupoit l'espace renfermé entre les rues de Tournon et Garencière. Il appartenoit à Louis de Bourbon, duc de Montpensier. Sauval dit que sa veuve y demeuroit en 1588, lorsqu'à la nouvelle de la mort des Guise, tués à Blois les 23 et 24 décembre de cette année, elle parcourut la ville de Paris, excitant la populace à la révolte et allumant ainsi la guerre funeste de la ligue.

Hôtel de Garancière (rue Garancière.)

Il y avoit autrefois dans cette rue un hôtel Garancière qui lui avoit donné son nom. Il en est fait mention dans des actes de 1421 et 1427. Mais en 1457 il étoit en masure et ne fut point rebâti.

Hôtel de Roussillon (rue du Four).

Cet hôtel, qui existoit au commencement du dix-septième siècle, appartenoit à Louis, bâtard de Bourbon, comte de Roussillon en Dauphiné; c'étoit un démembrement de l'ancien hôtel et des jardins de Navarre dont nous avons déjà parlé. En 1620 cet hôtel fut vendu à divers particuliers; on construisit des maisons sur l'emplacement qu'il occupoit et l'on ouvrit les rues Guisarde et Princesse.

Hôtel Cassel (rue Cassette).

Cet ancien hôtel occupoit la plus grande partie de la rue *Cassette* dont le nom n'est qu'une altération de celui de Cassel. Il existoit dans le quinzième siècle; nous ignorons l'époque de sa destruction.

Hôtel Mézière (même rue).

Cet hôtel appartenoit à une ancienne famille que l'on disoit issue de la maison d'Anjou; et ses jardins s'étendoient le long de la rue qui conserve encore aujourd'hui le nom de Mézière. Il fut vendu le 3 avril 1610, et changé, comme nous l'avons déjà dit, en une maison de noviciat pour les Jésuites.

Hôtel Saint-Thomas (rue Saint-Thomas).

Cet hôtel assez remarquable avoit été bâti par les Jacobins. Il en est fait mention dans un titre nouvel du 17 avril 1636.

Hôtel du Grand Moyse (rue Princesse).

On ne sait rien autre chose de cet hôtel sinon qu'il existoit au dix-septième siècle dans cette rue.

HÔTELS EXISTANTS EN 1789.

Hôtel de Sourdéac (rue Garancière).

Cet hôtel bâti par René de Rieux, évêque de Léon, étoit dans le prin-

cipe appelé *Hôtel de Léon*; il passa en 1651 à Gui de Rieux, seigneur de Sourdéac, dont il a conservé le nom, quoique ce ne soit plus qu'une maison particulière.

Hôtel de Nivernois (rue de Tournon).

Cet hôtel est célèbre pour avoir été habité par le fameux maréchal d'Ancre, Concino-Concini. On sait qu'après la mort de ce favori il fut pillé et confisqué au profit du roi. Louis XIII y demeura quelque temps. Il fut affecté depuis pour le logement des ambassadeurs extraordinaires; enfin on l'échangea avec M. le duc de Nivernois contre l'hôtel de Pontchartrain, et ce seigneur en fut le dernier propriétaire jusqu'à la fin de la monarchie. Cet hôtel avoit été restauré par M. Peyre aîné, architecte, et passoit alors pour une des plus agréables habitations de Paris.

Hôtel de Vendôme (rue d'Enfer).

Cet hôtel, que les Chartreux avoient fait construire en 1706, en même temps que toutes les maisons qui suivoient jusqu'à la première porte d'entrée de leur monastère, avoit été fort augmenté et embelli par madame la duchesse de Vendôme qui l'avoit acheté à vie. Il fut depuis occupé par le duc de Chaulnes. La princesse d'Anhalt y ayant ensuite établi sa demeure obtint du roi la permission de faire abattre une partie du mur, d'établir ainsi une communication avec le jardin du Luxembourg, et de fermer cette ouverture par une grille de fer qui subsiste encore aujourd'hui. Cet hôtel est bien bâti, et accompagné d'un vaste jardin.

AUTRES HÔTELS LES PLUS REMARQUABLES.

Hôtel de Brancas, rue de Tournon.
—— de Châlons, rue du Regard.
—— de Charost, rue Pot-de-Fer.
—— de Cheyla, rue de Sèvre.
—— de Clermont-Tonnerre, rue du Petit-Vaugirard.
—— de Croy, rue du Regard.
—— de Guerhoënt, rue de Sèvre.
—— de Laval, rue de Tournon.
—— de Laval, rue N.-D.-des-Champs.
Hôtel de Mailli, même rue.
—— de Monteclerc, rue du Chasse-Midi.
—— de Montréal, rue du Regard.
—— de Peruse-Escars, même rue.
—— de Rochambeau; même rue.
—— de l'Abbé Terrai, rue Notre-Dame-des-Champs.
—— de Toulouse, rue du Regard.
—— de Ventadour, rue de Tournon.

Château d'eau.

Ce réservoir, situé à l'angle de la rue Maillet et vis-à-vis la maison de l'Oratoire, avoit été bâti en 1615 en même temps que le palais du Luxembourg, pour recevoir quatre-vingt-quatre pouces d'eau, qui venoient du village de Rongis, en passant par le bel aqueduc d'Arcueil. Cette eau étoit ensuite distribuée dans divers quartiers de la ville (1).

Caserne des Gardes-Françaises.

Cette caserne, construite pour une compagnie de ce régiment, étoit située dans la rue de Sèvre au coin de celle de Saint-Romain.

BARRIÈRES.

Ce quartier étoit borné au midi par cinq barrières.

1° Barrières d'Enfer.
2° ——— du Mont-Parnasse.
3° ——— du Maine.
4° Barrières des Fourneaux.
5°. ——— de Sèvre.

(1) Cet édifice existe encore, et n'a point changé de destination.

RUES ET PLACES

DU QUARTIER DU LUXEMBOURG.

Rue des Aveugles. Elle commence à la petite place où étoit autrefois le presbytère de Saint-Sulpice, et finit à la rue du Petit-Bourbon, au coin de la rue Garancière. Sauval prétend qu'elle doit ce nom à un aveugle qui y demeuroit, et à qui appartenoient toutes les maisons dont elle étoit composée. Sans nous arrêter à vérifier cette tradition, il nous suffira de dire, avec Jaillot, que dans plusieurs titres de 1636 elle est nommée rue de l'*Aveugle;* en 1642 elle est désignée rue des *Prêtres;* ce n'est qu'en 1697 qu'elle prend enfin le nom de rue des *Aveugles.* Vers le milieu du dix-huitième siècle elle se prolongeoit jusqu'à la rue des Canettes; mais à cette époque le curé de Saint-Sulpice fit abattre quelques maisons pour construire la petite place qui existe encore aujourd'hui dans cet endroit (1).

Petite rue du Bac. Elle traverse de la rue de Sèvre à celle des Vieilles-Tuileries. Quelques auteurs la nomment *petite rue du Barc*, et d'autres *du Petit-Bac.* Sauval dit que: « quelque nouvelle que soit la petite rue du Bac, elle a changé de nom, et s'appelle la « rue du *Baril-Neuf.* » Elle doit la première dénomination, qu'elle a reprise, à la grande rue du Bac, dont elle fait presque la continuation.

Rue de Bagneux. Elle aboutit d'un côté à la rue des Vieilles-Tuileries, et de l'autre à celle de Vaugirard. Cette rue est désignée ainsi sur les plans publiés en 1676. On en prit une partie, en 1749, pour en faire un des cimetières de Saint-Sulpice.

Rue Barouillère. Elle traverse de la rue de Sèvre à celle du Petit-Vaugirard. Tous les plans du dix-septième siècle l'indiquent sous le nom de rue des Vieilles-Tuileries, mais quelques-uns marquent plus bas une rue Barouillère et de la *Barouillerie.* Sur un plan manuscrit de 1651 elle est indiquée simplement comme rue projetée sous le nom de *Saint-Michel*, et on la retrouve, en 1675, sous cette même dénomination. On ignore à quelle époque elle prit son dernier nom, mais il est certain qu'elle le doit à Nicolas Richard, sieur de la Barouillère, auquel l'abbé de Saint-Germain céda, en 1644, huit arpents de terre en cet endroit sous diverses conditions, et principalement à la charge d'y bâtir.

(1) Elle fut aussi nommée, suivant un auteur, rue du *Cimetière-Saint-Sulpice.* Il est vrai qu'il y en avoit un dans cette rue, lequel fut béni le 10 juin 1664, mais on ne trouve nulle part qu'on lui en ait donné le nom. (Ce cimetière a été détruit pendant la révolution, et changé en jardin.)

Rue Beurière. Elle aboutit à la rue du Four et à celle du Vieux-Colombier. On l'appeloit, dans le dix-septième siècle, *de la Petite-Corne,* parcequ'elle étoit parallèle à la rue Neuve-Guillemin, nommé alors rue de *la Corne.* Jaillot croit la reconnoître dans le procès-verbal de 1636, sous le nom de *petite rue Cassette.*

Rue de Bissi. On appelle ainsi la principale entrée du marché Saint-Germain du côté de la rue du Four; elle doit ce nom au cardinal de Bissi, alors abbé de Saint-Germain, par les ordres duquel le marché avoit été construit.

Rue des Boucheries. Elle commence au carrefour des rues des Fossés-Saint-Germain, des Cordeliers et de Condé, et finit à celui que forment les rues de Buci, du Four et de Sainte-Marguerite. On l'a souvent nommée la *grant rue Saint-Germain;* et sa dernière dénomination lui vient de la boucherie que l'abbaye Saint-Germain y avoit établie. Cette boucherie y existoit de temps immémorial, quoique le commissaire Delamare n'en place l'origine qu'en 1370; en effet, plusieurs actes du douzième siècle en font mention, ainsi que de la maison des *Trois-Étaux,* située près le Pilori. La population du faubourg Saint-Germain s'étant augmentée depuis la construction de l'enceinte de Philippe-Auguste, l'abbé Gérard fit construire, en 1274, seize autres étaux.

Entre plusieurs erreurs que Sauval a commises au sujet de cette rue, il suffira de relever celle par laquelle il donne le nom des *Boucheries* à l'une de ses parties où l'on n'en avoit point établi. Cette partie, qui s'étendoit depuis la rue des Mauvais-Garçons jusqu'à celle des Fossés-Saint-Germain, dite de la Comédie, étoit alors une place, qui fut vendue, au treizième siècle, à Raoul d'Aubusson, pour y faire un collège.

Rue de la Bourbe. Elle traverse de la rue d'Enfer à celle du Faubourg-Saint-Jacques; on la trouve désignée sous ce nom sur les plans de Gomboust, Jouvin, etc. Dans quelques titres elle est appelée de la *Boue,* aliàs de la *Bourde.*

Rue du Petit-Bourbon. Cette rue, qui commence à la rue de Tournon, et finit à celle des Aveugles, au coin de la rue Garancière, doit vraisemblablement son nom à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, qui y avoit son hôtel.

Rue du Brave. Cette petite rue commence au bout de la rue des Quatre-Vents, et finit au coin de celle du Petit-Lion. Elle étoit connue sous ce nom dès 1626. Cependant un titre de l'année suivante lui donne celui de *Petit-Brave.* On ignore l'origine de cette dénomination.

Rue de Buci. Cette rue, qui aboutit d'un côté au carrefour des rues Dauphine, Saint-André, des Fossés-Saint-Germain; de l'autre, au Petit-Marché, doit son nom à Simon de Buci, premier président du parlement, qui fit réparer et couvrir, en 1352, la porte Saint-Germain. Il prit à rente, de l'abbaye, cette porte, le logis qu'on avoit construit au-dessus, les deux tours qui étoient à côté, et une grande place vague située vis-à-vis. C'est sur cet emplacement qu'il fit bâtir l'hôtel dont nous avons déjà parlé.

Sauval a prétendu que dès 1209 cette rue portoit, de même que la porte, le nom de *Saint-Germain.* Il est certain qu'alors la porte n'étoit pas encore bâtie, et que la rue n'existoit pas. Des titres qui en font mention en 1388 l'indiquent « *rue qui « tend du Pilori à la porte de Buci, rue devant la porte de Buci,* et *rue du*

« *Pilori* (1). » Elle portoit encore ce nom en 1555, époque à laquelle on ordonna de la paver. Ce n'est que vers ce temps qu'on a continué d'y bâtir; toutefois on y voyoit quelques maisons dès 1388.

Rue des Canettes. Cette rue, qui aboutit à la rue du Four et à celle du Vieux-Colombier, étoit anciennement appelée rue *Saint-Sulpice*, parce qu'elle conduisoit à l'église qui porte ce nom. On trouva aussi sur un plan de 1651 *rue Neuve-Saint-Sulpice;* mais le nom qu'elle porte aujourd'hui est indiqué dès 1636, et provient d'une maison où étoit une enseigne des trois Canettes (2).

Rue du Canivet. Elle traverse de la rue Férou dans celle des Fossoyeurs. Elle étoit ainsi nommée dès 1636, et l'on n'a de renseignements certains ni sur l'étymologie de ce nom, ni sur le temps où la rue a été percée. On a écrit *Ganivet* sur quelques plans.

Rue Carpentier. Elle traverse de la rue Cassette dans celle du Gindre. En 1636 elle est appelée *Charpentier.* On trouve sur quelques plans *Apentier, Arpentier* et *Charpentière.*

Rue Cassette. Cette rue commence à celle du Vieux-Colombier, et aboutit à la rue de Vaugirard. Son véritable nom est *Cassel;* elle le devoit à l'hôtel qui y étoit situé, et ce nom fut même donné aux rues Neuve-Guillemin et du Four. Celle dont nous parlons est ainsi appelée dès 1456. La dénomination de *Cassette* n'est qu'une corruption du nom primitif; on la trouve déjà dans le procès-verbal de 1636, et sur tous les plans publiés depuis.

Rue Sainte-Catherine. Elle traverse de la rue Saint-Thomas dans celle de Saint-Dominique. Tous les anciens plans la nomment *rue de la Magdeleine.*

Rue du Chasse-Midi. Cette rue commence au carrefour de la Croix-Rouge, et aboutit à la rue des Vieilles-Tuileries, au coin de celle du Regard. Elle portoit, dans le principe, le nom de rue des *Vieilles-Tuileries*, qu'elle conserve encore dans une partie, et le devoit aux tuileries qu'on avoit établies en cet endroit. On l'a depuis appelée du *Chasse-Midi*, et, par corruption, du *Cherche-Midi :* ce dernier nom se trouve sur plusieurs plans. Sauval en reporte l'origine à une enseigne « où l'on avoit peint un cadran et des « gens qui y cherchoient midi à quatorze heures. » Il ajoute « que cette enseigne a été « trouvée si belle, qu'elle a été gravée et mise à des almanachs, et même qu'on en a fait « un proverbe : *Il cherche midi à quatorze heures; c'est un chercheur de midi à quatorze* « *heures.* » Jaillot, sans rejeter l'histoire de l'enseigne, croit trouver plutôt l'origine du proverbe dans cet usage où l'on est en Italie, de compter les vingt-quatre heures de suite. « Midi peut, dit-il, se rencontrer, dans les grands jours, environ à quinze heures,

(1) Le pilori, dont cette rue avoit pris le nom, étoit situé au carrefour où elle aboutit, et près de l'endroit où fut depuis la barrière des sergents. Il paroît que ce fut un droit accordé à l'abbaye Saint-Germain, ou confirmé par la charte de Philippe-le-Hardi, du mois d'août 1275.

(2) A la fin du quatorzième siècle, auprès d'une maison de cette rue, dont l'enseigne étoit le *chef Saint-Jean*, il y avoit une rue ou ruelle qui portoit aussi ce nom : elle n'existe plus.



« mais jamais à quatorze. Ainsi, *chercher midi à quatorze heures*, c'est s'alambiquer « l'esprit, et chercher ce qu'on ne peut trouver (1). »

Rue du Cœur-Volant. Elle aboutit à la rue des Boucheries et à celle des Quatre-Vents. Jusqu'au quinzième siècle cette rue ne se trouve indiquée dans les titres de Saint-Germain que sous le nom de ruelle *de la Voirie de la Boucherie*, et de rue *de la Tuerie.* Sauval la nomme, en 1476, rue *des Marguilliers* et *de la Blanche-Oie.* Jaillot rejette ces deux noms. Celui qu'elle porte actuellement vient d'une enseigne où l'on avoit peint un cœur ailé.

Rue du Vieux-Colombier. Cette rue, qui commence à la place Saint-Sulpice, aboutit au carrefour de la Groix-Rouge. Plusieurs titres prouvent qu'elle reçut le nom qu'elle porte d'un colombier que les religieux de Saint-Germain y avoient fait bâtir. Au quinzième siècle on la nommoit quelquefois rue *de Cassel*, parcequ'elle conduisoit à l'hôtel de ce nom. En 1453 on lit rue *de Cassel, dite du Colombier.* Il paroît aussi, par plusieurs titres du même temps, que la partie de cette rue qui s'étendoit depuis la rue Férou jusqu'à celle Pot-de-Fer s'appeloit rue *du Puits-de-Mauconseil*, à cause d'un puits public situé en cet endroit. Elle prit le nom de rue *du Vieux-Colombier* lorsqu'on creusa des fossés autour de l'abbaye, et ce fut pour la distinguer de l'autre. Elle est indiquée généralement ainsi sur tous les plans; un seul, publié en 1654, la nomme rue *de la Pelleterie* dans la partie située du côté de la Croix-Rouge.

Rue de Condé. Elle commence au coin de la rue des Boucheries, et aboutit à celle de Vaugirard. L'espace que les maisons de cette rue occupent étoit encore, au quinzième siècle, en jardins et vergers; et tout ce terrain, jusqu'aux fossés, s'appeloit alors *le clos Bruneau;* la rue en porta d'abord le nom. En 1510 on la nommoit rue *Neuve*, rue *Neuve-de-la-Foire*, et elle étoit déjà garnie d'édifices des deux côtés; depuis elle reçut la dénomination de rue *Neuve-Saint-Lambert.* Enfin le nom qu'elle porte encore aujourd'hui lui venoit de l'hôtel bâti par Arnaud de Corbie, et acheté par Henri de Bourbon, prince de Condé.

Rue de Corneille. Cette rue, qui donne, d'un côté, rue de Vaugirard, de l'autre sur la place du Théâtre français, fut ouverte sur une partie de l'hôtel de Condé, et en même temps que l'on construisoit ce théâtre.

Rue de Crébillon. Elle aboutit d'un côté à la rue de Condé, de l'autre à la place du Théâtre français, et fut ouverte à la même époque et sur le même terrain que la précédente.

Carrefour de la Croix-Rouge. Ce carrefour se nommoit autrefois *carrefour de la*

---

(1) La rue nouvelle, percée sur le terrain des Carmes-Déchaussés, donne d'un côté dans la rue du Chasse-Midi, de l'autre dans celle de Vaugirard, et se nomme rue d'*Assas.* En face de cette dernière rue, et sur le terrain du jardin du Luxembourg et des Chartreux, on a ouvert une autre rue qui se prolonge jusque dans la rue d'Enfer: elle se nomme rue de l'*Ouest.* Une troisième rue également ouverte en face des Carmes donne dans la rue de *Fleurus*, et porte le nom de *Jean-Bart.*

Maladrerie, dénomination qui lui venoit, non de la maladrerie de Saint-Germain, située au-delà du bourg, mais de quelques granges bâties à l'extrémité de la rue du Four, qui furent destinées, comme nous l'avons déja dit, à loger les malades attaqués du mal de Naples (1). On lui donna le nom de carrefour *de la Croix-Rouge* à cause d'une croix peinte en cette couleur qu'on y avoit élevée. C'étoit anciennement l'usage de planter des croix dans les carrefours et dans les places publiques; on les supprima depuis, parceque l'on reconnut que ces monuments gênoient la voie publique, et occasionnoient même quelquefois des accidents.

Rue Saint-Dominique. Elle donne d'un bout dans la rue d'Enfer, de l'autre dans celle du Faubourg-Saint-Jacques. Les religieux Jacobins ayant obtenu, en 1546, de François Ier, la permission de donner un clos de vignes qu'ils possédoient en cet endroit à cens et à rentes, à la charge d'y bâtir, le vendirent en 1550, exigèrent qu'on y perçât des rues, et voulurent en outre qu'on leur donnât les noms de quelques saints de leur ordre. La principale, bâtie vers 1585, reçut celui de saint Dominique (2).

Rue d'Enfer. Elle commence à la place Saint-Michel, et aboutit au grand chemin d'Orléans. Cette rue est très ancienne. Au treizième siècle ce n'étoit encore qu'un chemin qui conduisoit à des villages, dont elle avoit pris le nom; c'est pourquoi elle est tour à tour appelée, dans les titres de Saint-Germain, chemin d'*Issy* et chemin de *Venves*. Elle avoit aussi reçu le nom de rue de *Vauvert*, parcequ'elle conduisoit au château de Vauvert. En 1258 on la trouve sous celui de *la porte Gibard*. Sur le bruit populaire et ridicule qui se répandit vers ce temps-là, que les démons habitoient ce château, cette rue prit, suivant plusieurs historiens, le nom d'*Enfer* (3), et ensuite celui des *Chartreux*, lorsque ces religieux se furent établis en cet endroit. Enfin, comme elle commençoit le faubourg Saint-Michel, on la trouve indiquée dans quelques actes rue *Saint-Michel* et rue du *Faubourg-Saint-Michel*. Elle a depuis repris le nom de rue d'*Enfer*, qu'elle conserve encore aujourd'hui.

Jaillot fait observer que la direction de cette rue n'étoit pas autrefois telle que nous la

---

(1) Près de là on prit des jardins situés entre les rues du Sépulcre et des Saints-Pères, pour leur servir de cimetière. Vis-à-vis étoient la justice de l'abbaye et une voirie, sur l'emplacement de laquelle on fit construire des maisons, dont une partie a servi depuis de couvent aux Petites-Cordelières.

(2) Dans cette rue est un cul-de-sac qui porte le même nom. On l'appela d'abord rue de la *Magdeleine*, ensuite de *Sainte-Catherine*, parcequ'il fait la continuation de cette dernière rue.

(3) Jaillot seroit porté à adopter l'opinion de ceux qui pensent que ce nom d'*Enfer* vient plutôt de sa situation; qu'étant plus basse que la rue Saint-Jacques, qui lui est parallèle, et qu'on appeloit *via Superior*, on l'avoit nommée *via Inferior*, *via Infera*, et que ce mot a été altéré et changé en celui d'Enfer.

La rue nouvelle percée dans la rue d'Enfer, et qui aboutit au boulevard du même nom, se nomme rue de *la Caille*; plus bas se trouve un chemin sans nom, pratiqué dans les marais, et qui donne d'un côté sur le boulevard du Mont-Parnasse, de l'autre sur le Boulevard d'Enfer.

En face du Val-de-Grace on a ouvert une autre rue qui porte le nom de ce monastère, et vient aboutir à la rue d'Enfer.

voyons aujourd'hui, elle se prolongeoit sur la droite, à quelque distance de l'endroit où est la porte du Luxembourg, passoit entre la première et la seconde cour des Chartreux, et séparoit leur petit clos du grand.

Rue Férou. Elle commence au coin de la rue du Vieux-Colombier, et aboutit à la rue de Vaugirard. Les auteurs ont varié sur la manière d'écrire son nom : on lit *Farou*, *Ferrou*, *Ferron*, *Feron*, *Faron*, *Farouls.* Sauval s'est trompé lorsqu'il lui fait prendre le nom de rue des *Prêtres* : ce nom fut effectivement donné, dans le dix-septième siècle, au cul-de-sac Férou, mais jamais à la rue. Piganiol, son copiste, est embarrassé d'en trouver l'étymologie; cependant, s'il eût visité exactement les titres de l'abbaye Saint-Germain, il auroit pu y voir, dans le terrier de 1523, que les quatre chemins qui aboutissoient en cet endroit au chemin de Vaugirard s'appeloient *ruelles Saint-Sulpice*, parcequ'elles étoient ouvertes entre l'église et le clos Saint-Sulpice, enclavé aujourd'hui dans le jardin du Luxembourg. Celle dont nous parlons étoit du nombre, et reçut le nom de *Férou*, parceque Étienne Férou, procureur au parlement, y possédoit quelques maisons et jardins contigus au cimetière, situé alors du côté méridional de l'église. La construction du portail et de la nef de Saint-Sulpice mit dans la nécessité de retrancher une partie de cette rue, qui aboutissoit auparavant au presbytère.

Rue de la Foire. On appelle ainsi le passage qui conduisoit à l'ancienne Foire Saint-Germain. Il a son entrée dans la rue du Four.

Rue des Fossoyeurs (1). Elle donne d'un côté dans la rue de Vaugirard, de l'autre dans la rue Palatine, vis-à-vis la porte méridionale de l'église Saint-Sulpice. Suivant Sauval elle s'appeloit du *Fossoyeur*, parceque celui de cette paroisse y demeuroit; et plusieurs actes la présentent effectivement sous ce nom. Il paroît qu'elle a porté ceux du *Fer-à-Cheval* et du *Pied-de-Biche*, qui provenoient vraisemblablement de deux enseignes.

Rue du Four. Elle commence au carrefour des rues de Buci, des Boucheries, de Sainte-Marguerite, et aboutit à celui de la Croix-Rouge. Le nom de cette rue n'a pas varié : on le lui avoit donné parceque le four banal de l'abbaye Saint-Germain y étoit situé, au coin de la rue dite aujourd'hui rue *Neuve-Guillemin.* Toutefois il paroît, par tous les titres de l'abbaye, que, depuis l'endroit où elle commence maintenant jusqu'à la rue des Canettes, on l'appeloit rue de la *Blanche-Oie*, nom que Sauval a donné mal à propos à la rue des Boucheries et à celle du Cœur-Volant.

Rue des Francs-Bourgeois. Elle commence à la rue des Fossés-de-M.-le-Prince, au coin de celle de Vaugirard, et finit à la place Saint-Michel. Il y a apparence, suivant Jaillot, que ce nom vient de la confrérie aux Bourgeois, qui acquit le terrain sur lequel cette rue est située du côté du Luxembourg, et en faveur de laquelle Philippe-le-Hardi amortit cette acquisition, opinion qui semble plus probable que d'en chercher l'origine dans le parloir et le clos aux Bourgeois, qui en étoient plus éloignés. Sur plusieurs plans du dix-septième siècle cette rue n'est point distinguée de celle des Fossés-de-M.-le-Prince.

Rue des Mauvais-Garçons. Elle traverse de la rue de Buci dans celle des Boucheries

(1) Elle porte aujourd'hui le nom de rue *Servandoni.*

En remontant à sa première origine, on trouve qu'en 1254 l'abbé de Saint-Germain et ses religieux vendirent à Raoul d'Aubusson un espace de terre de cent soixante pieds carrés, situé en face des murs de la ville, se réservant le droit de faire ouvrir derrière cet espace un chemin de trois toises de large, qui depuis a formé la rue dont nous parlons. On l'appela d'abord rue de *la Folie-Reinier*, à cause d'une maison qui portoit cette enseigne; ensuite (en 1399) de l'*Écorcherie*, parcequ'elle étoit destinée à cet usage. Sauval dit qu'elle doit le nom des *Mauvais-Garçons* à une autre enseigne; Jaillot pense qu'elle pourroit le tenir des bouchers qui l'habitoient, espèces d'hommes qu'à plusieurs époques, et principalement au commencement du quinzième siècle, on trouve mêlés à toutes les séditions, à tous les troubles qui agitèrent Paris.

Rue Garancière. Elle aboutit d'un côté au coin des rues du Petit-Bourbon et des Aveugles, de l'autre à la rue de Vaugirard. Ce nom a été altéré, car, suivant Sauval, on l'appeloit rue *Garancée*, et sur tous les plans du siècle passé on lit rue *Garance*. Ce n'étoit, dans le principe, qu'une des ruelles dites de *Saint-Sulpice;* et elle n'avoit pas d'autre nom même après qu'on y eut bâti l'hôtel de Garancière, auquel elle doit celui qu'elle porte aujourd'hui. Elle l'avoit pris dès 1540, quoiqu'elle ne fût encore qu'une ruelle ou chemin non pavé. Les titres du dix-septième siècle le lui donnoient également; et c'est par abréviation qu'on l'appeloit rue *Garance*.

Rue des Fossés-Saint-Germain. Elle commence au coin des rues Saint-André-des-Arcs et de Buci, et finit à celui de la rue des Boucheries et de celle des Cordeliers. Le procès-verbal de son alignement entre les portes de Buci et de Saint-Germain étoit daté de 1560, et la désignoit sous le nom de rue des *Fossés*. Sur quelques plans elle conserve ce nom, qu'elle partage avec la rue Mazarine; sur d'autres elle est nommée rue *Neuve-des-Fossés*, pour la distinguer des autres rues ouvertes sur les fossés de l'enceinte de Philippe-Auguste. Depuis l'année 1688, que les comédiens français y établirent leur théâtre, on l'appeloit vulgairement rue de *la Comédie;* mais dans les actes ainsi que dans les inscriptions gravées à ses extrémités, on avoit conservé l'ancien nom (1).

Rue du Gindre. Elle aboutit à la rue Mézière et à celle du Vieux-Colombier. L'abbé Lebeuf a trouvé que *gindre* signifioit le maître-garçon d'un boulanger, et Ménage, qui l'a dit avant lui, veut qu'il dérive du mot latin *Gener* (gendre) « parcequ'il arrive assez « ordinairement, dit-il, que les maîtres-garçons deviennent les gendres des boulangers « chez lesquels ils travaillent. » Cette étymologie paroîtra sans doute bien forcée, et l'on doit préférer l'opinion de Jaillot, qui fait venir ce nom de *junior*, employé effectivement dans plusieurs titres anciens pour désigner un compagnon, un aide, un commis. Il paroît que cette rue se prolongeoit autrefois jusqu'à la rue Honoré-Chevalier, et que, depuis la rue Mézière, elle se nommoit rue ou ruelle *des Champs*. Les Jésuites obtinrent sans doute la permission d'enfermer cette dernière partie dans leur enclos.

---

(1) Au commencement du dix-septième siècle il y avoit dans cette rue un marché, situé à son extrémité, près de celle des Cordeliers; il contenoit quatre toises de large sur sept de long. M. le Prince en ayant demandé la suppression en 1634, il fut transféré rue Sainte-Marguerite en 1656.

Rue Neuve-Guillemin. Elle traverse de la rue du Four dans celle du Vieux-Colombier. Sauval a commis plusieurs erreurs au sujet de cette rue, qu'il appelle *nouvelle*, quoique dès 1456 elle fût connue sous le nom de rue de *Cassel*, parcequ'elle conduisoit à l'hôtel de ce nom. Il ajoute qu'elle se nommoit rue de *la Corne*, ce qui est vrai, mais il ne l'est pas que ce fût plutôt parcequ'elle étoit habitée par des prostituées qu'à cause de l'enseigne d'une maison située dans cette rue, et dont il a même mal indiqué la situation. La rue avoit effectivement pris ce nom de cette enseigne, et le conservoit encore après l'expulsion des personnes de mauvaise vie qui y demeuroient. C'est ainsi qu'elle est désignée au milieu du dix-septième siècle sur divers plans, bien qu'on eût déjà changé son nom en celui de *Guillemin.* Ce dernier nom lui venoit d'une famille qui possédoit un grand jardin dans cette rue.

Rue Guisarde. Elle aboutit d'un côté à la rue des Canettes, de l'autre à l'une des portes de la Foire. Il n'en est fait mention ni dans le rôle des taxes de 1636, ni dans celui de 1641, mais les plans la désignent dès 1643. Elle avoit été ouverte sur une partie de l'hôtel de Roussillon.

Rue Saint-Hyacinthe. Elle commence à la place Saint-Michel, et aboutit à la rue du Faubourg-Saint-Jacques. Les maisons qu'on y voit du côté des Jacobins ont été bâties sur l'emplacement de l'ancien *Parloir aux Bourgeois*, ou *Hôtel-de-Ville.* Après la bataille de Poitiers, les Parisiens ayant jugé nécessaire de fortifier leur ville, qui n'étoit défendue de ce côté que par l'enceinte de Philippe-Auguste, creusèrent un fossé au pied de cette enceinte, ce que rapporte le continuateur de Nangis, témoin oculaire. En 1646 le roi ayant fait don à la ville de ces fortifications, devenues inutiles, elle fit combler les fossés, et l'emplacement fut couvert de jardins et de maisonnettes pour loger ceux qui les cultivoient. Ces bâtiments se sont depuis multipliés, agrandis, élevés, et ont formé la rue dont nous parlons. Dans le principe elle n'eut point de nom particulier, et les maisons qui la composoient, ainsi que les autres bâties sur les fossés, n'étoient désignées que sous le nom général de maisons situées *sur le rempart.* On leur donna depuis le nom de *rues des Fossés*, et celle-ci reçut ensuite la dénomination particulière de rue des *Fossés-Saint-Michel*, à cause de sa situation près de la porte, et à l'entrée du faubourg du même nom: mais les Jacobins ayant fait bâtir des maisons dans leur clos, dont cette rue faisoit partie, on lui donna le nom de Saint-Hyacinthe, religieux de leur ordre.

Rue Honoré-Chevalier. Elle traverse de la rue Cassette dans la rue Pot-de-Fer, et c'est sous ce nom qu'elle est désignée dans un contrat de vente de 1611. Elle se trouve depuis indiquée rue *Chevalier*, *du Chevalier*, *du Chevalier-Honoré*; mais son véritable nom est le premier qu'elle porte encore aujourd'hui. Il vient d'Honoré Chevalier, bourgeois de Paris, qui possédoit, rue Pot-de-Fer, trois maisons et de grands jardins, au travers desquels on ouvrit cette rue.

Rue du Petit-Lion. Elle donne d'un bout dans la rue de Tournon, de l'autre dans celle de Condé. Anciennement elle n'étoit désignée que sous la dénomination générale de *ruelle descendant de la rue Neuve à la Foire*, et *ruelle allant à la Foire.* Une enseigne lui avoit fait donner, dès le commencement du dix-septième siècle, le nom sous lequel elle est encore connue aujourd'hui.

Rue Maillet. Elle traverse de la rue d'Enfer à celle du Faubourg-Saint-Jacques. Sur les plans de Jouvin et de Bullet, ce n'est qu'un chemin sans nom. Elle est nommée rue *des deux Maillets* sur le plan de Valleyre, et rue *du Maillet* sur tous les autres plans du dix-huitième siècle.

Rue Saint-Maur. Elle donne d'un côté dans la rue de Sèvre, de l'autre dans celle des Vieilles-Tuileries. C'est ainsi qu'elle est nommée sur le plan de Gomboust et sur ceux qui ont été faits d'après lui. Dans les archives de Saint-Germain, on lit qu'en 1644 cette abbaye donna, par bail à cens et à rente, une certaine quantité de terrain à un épicier nommé Pierre Le Jai, à la charge d'y bâtir et percer deux rues qui porteroient les noms de *Saint-Maur* et de *Saint-Placide*, deux religieux célèbres de l'ordre de saint Benoît.

Rue Mézière. Elle donne d'un côté dans la rue Pot-de-Fer, de l'autre dans la rue Cassette. Sauval a commis sur cette rue plusieurs erreurs qu'il est inutile de relever; il nous suffira de dire qu'elle devoit son nom à l'hôtel de Mézière, dont les jardins régnoient le long de cette rue.

Rue de Molière. Elle donne d'un bout dans la rue de Vaugirard, de l'autre, sur la place du Théâtre Français, et date, comme toutes les rues environnantes, de l'origine de cet édifice.

Rue Notre-Dame-des-Champs. Elle aboutit aux rues de Vaugirard et d'Enfer, au coin de celle de la Bourbe. Son nom lui venoit de l'église Notre-Dame-des-Champs, occupée depuis par les Carmélites, parcequ'anciennement ce chemin y conduisoit. Aux quatorzième et quinzième siècles on le nommoit le *chemin Herbu*, et depuis rue *du Barc*, sans qu'on sache bien précisément à quelle occasion. Peut-être, dit Jaillot, en avoit-on supprimé une partie qui faisoit, en ligne droite, la continuation de la petite rue du Bac (1).

Rue Palatine. Elle règne le long de Saint-Sulpice, depuis la rue Garancière jusqu'à celle des Fossoyeurs. Le cimetière de cette paroisse étoit autrefois situé au chevet de l'église : lorsqu'au siècle passé on commença le monument que nous voyons aujourd'hui, il fallut prendre le terrain qu'occupoit ce cimetière, qui fut alors transféré au côté méridional. On ouvrit en même temps, parallèlement à ce côté, une rue, qui fut appelée d'abord rue *Neuve-Saint-Sulpice*, et ensuite rue *du Cimetière*. On la nomma depuis rue Palatine, en l'honneur de madame la princesse Palatine, veuve de M. le prince de Condé, qui, au commencement du siècle dernier, logeoit au Petit-Luxembourg.

Rue Saint-Placide. Elle traverse de la rue de Sèvre dans celle des Vieilles-Tuileries. Nous avons déjà dit, en parlant de la rue Saint-Maur, quand elle avoit été percée, et pourquoi on lui avoit donné le nom qu'elle porte encore aujourd'hui.

Rue Pot-de-Fer. Elle donne d'un côté dans la rue du Vieux-Colombier, de l'autre dans celle de Vaugirard. Sauval dit qu'elle se nommoit d'abord rue *du Verger*, et que de

(1) A côté étoit un cul-de-sac qui existe encore, et qui portoit, ainsi que la rue, le nom de *Notre-Dame-des-Champs*.

Une rue nouvelle, percée en face de la grande allée du Luxembourg, vient aboutir vis-à-vis ce cul-de-sac : elle se nomme rue de *Fleurus*. Le cul-de-sac porte maintenant ce nouveau nom.

Une autre rue qu'on a ouverte dans celle de Notre-Dame-des-Champs, et qui donne sur le boulevard, est appelée rue *de Chevreuse*.

Enfin il existe dans cettemême rue un nouveau passage qui donne dans la rue de l'*Ouest*.



sou temps elle commençoit à prendre le nom de rue *des Jésuites*, parceque leur noviciat en occupoit une partie. Jaillot n'a lu ces noms dans aucun titre: il trouve seulement qu'au quinzième siècle cette rue n'étoit qu'une ruelle sans nom, indiquée dans les titres de l'abbaye *ruelle tendante de la rue du Colombier à Vignerei*. (Le clos de Vignerei étoit, comme nous l'avons déjà dit, enfermé dans le parc du Luxembourg.) Dans d'autres titres elle porte, avec d'autres rues qui lui sont parallèles, le nom général de *ruelle Saint-Sulpice*. Enfin, dans le terrier de 1523, elle est désignée sous celui de Henri *du Verger*, bourgeois de Paris, dont la maison et les jardins occupoient une grande partie de cette rue. Il est probable que celui qu'elle porte aujourd'hui lui vient de quelque enseigne; cependant nous n'avons trouvé à ce sujet aucun renseignement.

Rue Princesse. Elle traverse de la rue du Four à la rue Guisarde. En parlant de cette dernière nous avons dit qu'elle avoit été ouverte en même temps que celle-ci sur l'emplacement de l'hôtel de Roussillon. On ignore du reste à quelle époque et en l'honneur de qui le nom qu'elle porte lui a été donné; mais elle est déjà désignée ainsi dans le procès-verbal de 1636.

Rue des Fossés-de-M.-le-Prince. Elle commence à la rue de Condé, et finit à l'extrémité de la rue de Vaugirard. Sa situation sur les fossés lui en avoit fait d'abord donner le nom sans aucune addition; ensuite on l'appela rue des *Fossés-Saint-Germain*, et enfin rue des Fossés-de-M.-le-Prince, parceque l'hôtel du prince de Condé s'étendoit jusque-là. On y bâtit quelques maisons avant le milieu du dix-septième siècle; et à cette époque les fossés existoient encore du côté de l'hôtel de Condé; mais dès que le roi eut permis de les combler, on s'empressa de les couvrir de bâtiments, et de former ainsi la rue telle qu'elle est aujourd'hui.

Rue de Racine. Elle aboutit à la place du Théâtre Français et à la rue des Fossés-de-M.-le-Prince, et fut percée à l'époque où l'on bâtissoit le Théâtre Français.

Rue du Regard. Elle aboutit au coin des rues du Chasse-Midi et des Vieilles-Tuileries, puis à la rue de Vaugirard, vis-à-vis d'un regard de fontaine qui lui en a fait donner le nom. Sur quelques plans on la trouve appelée rue *des Carmes*, parcequ'elle régnoit le long de l'enclos des Carmes-Déchaussés.

Rue de Regnard. Elle donne d'un bout dans la rue de Condé, de l'autre sur la place du Théâtre Français, et son origine est la même que celle de la rue de Racine.

Rue Saint-Romain. Elle traverse de la rue de Sèvre dans celle du Petit-Vaugirard. Il y a quelque apparence, dit Jaillot, qu'on lui donna ce nom parcequ'elle fut ouverte dans un temps où D. Romain Rodayer étoit prieur de l'abbaye Saint-Germain. Quelques plans la présentent sous les noms d'*Abrulle* et *du Champ-Malouin*, sans en donner aucune raison.

Rue de Sèvre. Elle commence au carrefour de la Croix-Rouge, et finit au nouveau boulevard. Dans les titres de l'abbaye Saint-Germain du treizième siècle et des suivants, elle est nommée rue de *la Maladrerie*; et dans un rôle de taxes de 1641, rue de *l'Hôpital des Petites-Maisons*. On lui a donné le nom qu'elle porte aujourd'hui parcequ'elle conduit au village de Sèvre (*Savara*), ce qui doit faire préférer ce nom à celui de *Sève*, qu'on lit sur la plupart des plans et dans les nomenclatures.

Rue Saint-Thomas. Elle donne d'un bout dans la rue d'Enfer, de l'autre dans celle du Faubourg-Saint-Jacques. Nous avons déjà parlé du clos des Jacobins et des rues qu'on y avoit pratiquées lorsque ces religieux eurent obtenu la permission d'y faire bâtir. Celle-ci, qui étoit du nombre, doit son nom à un saint célèbre dans leur ordre, ainsi qu'à l'hôtel qu'ils y avoient fait élever.

Rue du Théâtre Français. Cette rue, qui prend naissance au carrefour de la rue des Fossés-Saint-Germain, et vient aboutir à la place du même nom, en face du monument, est la principale de celles qui furent percées à l'époque où l'on construisoit cet édifice.

Place du Théâtre Français. Cette place, qui s'étend en demi-cercle devant le monument dont elle porte le nom, forme une espèce de centre auquel aboutissent toutes les rues percées pour servir d'issues à cet édifice. Elle a été pratiquée en même temps que toutes les constructions auxquelles elle est liée (1).

Rue des Vieilles-Tuileries. Elle commence au coin de la rue du Regard, et finit à celui de la rue de Bagneux. Cette rue a reçu mal à propos, sur les anciens plans, le nom du *Chasse-Midi*, parcequ'elle fait la continuation de celle-ci, tandis qu'on y donnoit le nom de *Tuileries* et de *Vieilles-Tuileries* à la rue Barouillère, parcequ'elle aboutissoit effectivement à des fabriques de tuiles. Dans les anciens titres elle est indiquée *rue des Vieilles-Tuileries allant droit à Vaugirard.*

Rue de Tournon. Elle commence au coin des rues du Petit-Lion et du Petit-Bourbon, et finit à la rue de Vaugirard, vis-à-vis le palais du Luxembourg, auquel elle sert d'avenue. Ce n'étoit anciennement qu'une ruelle désignée, comme celles qui lui sont parallèles, sous le nom général de *ruelles de Saint-Sulpice.* On la trouve aussi nommée ruelle du *Champ-de-la-Foire,* parcequ'il y avoit un champ où l'on vendoit des animaux, lequel occupoit une grande partie de l'espace entre les rues de Tournon et Garancière. Ce champ est désigné dans plusieurs actes sous le nom de *Pré-Crotté.*

Il y avoit des maisons bâties dans cette rue avant l'année 1541, et alors elle portoit déjà le nom de rue de Tournon qu'on lui avoit donné en l'honneur du cardinal François de Tournon, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Toutefois cette rue ne fut point alors entièrement bâtie, car on trouva qu'en 1580 plusieurs particuliers y avoient obtenu des concessions de terrain, à la charge d'y faire construire des maisons.

Rue de la Treille. Ce n'est qu'un passage qui conduisoit de la rue des Boucheries au marché et à la foire. Il fut vendu à l'abbaye Saint-Germain en 1489. Dans plusieurs actes et sur quelques plans il est appelé *Porte-Gueffière*, ou plutôt *Greffière*, parceque le greffier de l'abbaye y demeuroit.

Rue de Vaugirard. Elle commence à la rue des Fossés-de-M.-le-Prince, au coin de celle des Francs-Bourgeois, et aboutit à la pointe du chemin qui conduit au village de ce nom : ce village est connu dans les anciens titres sous la dénomination de *Valboitron* et *Vauboitron*, et on l'appeloit encore ainsi en 1256. Mais quelque temps après, Gérard, abbé de Saint-Germain, l'ayant fait rebâtir, et y ayant fait construire une chapelle et des

(1) La rue et la place du Théâtre Français ont pris le nom de rue et place de *l'Odéon.*

lieux réguliers pour sa communauté, la reconnoissance des habitants leur fit substituer à l'ancien nom celui du bienfaiteur: on le nomma *Vau-Gérard*, et par corruption *Vaugirard*. La rue dont nous parlons s'appeloit simplement le *chemin de Vaugirard*, et les titres ne lui donnent point d'autre nom jusqu'au seizième siècle, que les bâtiments qu'on y éleva lui firent prendre le nom de rue. Tout ce que Sauval dit au sujet de cette rue, qu'il veut avoir été successivement appelée *des Vaches* et *de la Verrerie*, est entièrement destitué de preuves. On trouve seulement qu'en 1583 le duc de Pinei-Luxembourg ayant acquis un pavillon nommé *la ferme du Bourg*, ainsi que plusieurs fermes et héritages situés dans cette rue, elle commença à porter son nom, et en effet quelques actes de ce temps l'indiquent rue de Vaugirard, autrement dite *de Luxembourg*; en 1659 on trouve *grande rue de Luxembourg* (1).

Rue du Petit-Vaugirard. C'est la continuation de la rue des Vieilles-Tuileries jusqu'au chemin de Vaugirard, dont elle a tiré son nom.

Rue des Quatre-Vents. Elle aboutit d'un côté à la rue de Condé, et de l'autre à celle du Brave, vis-à-vis la porte de la foire. Anciennement ce n'étoit qu'une *ruelle descendant à la foire*. Au commencement du quinzième siècle elle prit le nom de rue *Combault*, d'un chanoine de Romorantin qui y demeuroit. On la voit aussi sous celui *du Petit-Brac* dans les plans du siècle passé. Celui qu'elle porte aujourd'hui vient d'une enseigne (2).

Rue de Voltaire. Cette rue donne sur la place du Théâtre Français et dans la rue des Fossés-de-M.-le Prince. Elle a été percée comme toutes celles qui aboutissent au même point, lors de la construction du théâtre.

---

(1) Dans cette rue, près de l'*Enfant-Jésus*, on a ouvert un nouveau cul-de-sac qui se nomme, comme elle, cul-de-sac de *Vaugirard*.

Dans cette même rue a été percée une rue nouvelle qui conduit à la barrière des *Fourneaux*, et qui en porte le nom.

(2) Il y avoit dans cette rue un cul-de-sac portant le même nom, lequel retournoit en équerre jusqu'au mur du préau de la foire. On y avoit pratiqué une porte pour faciliter l'entrée et la sortie du théâtre de l'*Opéra comique*. Ce cul-de-sac est aussi indiqué sous les noms de cul-de-sac *de la Foire* et de *l'Opéra comique*.

La rue des *Quatre-Vents* vient d'être ouverte jusqu'à la rue des Boucheries, et de là dans une ligne droite jusqu'à celle de Buci, pour établir une communication directe de la rue de Seine au palais du Luxembourg. Le carrefour nouvellement pratiqué à son extrémité se nomme carrefour de *l'Odéon*.



PLAN DU QUARTIER SAINT GERMAIN DES PRÉS. (1re partie).

Monuments.

A L'Hôtel de la Monnoie.
B Le College Mazarin.
C Les Petits Augustins.
D Le Palais Abbatial.
E L'Abbaye Royale de Saint Germain des Pres.
F Prison de l'Abbaye.
G Les Freres de la Charité.
H Les Enfans Teigneux.
I Le Seminaire des Missions Etrangeres.
K Les Convalescents.
L Les Filles de la Conception.
M Les Filles de la Visitation.
N Les Jacobins.
O Les Theatins.
P Les Chanoinesses du St Sepulcre
Q L'Abbaye de Pentemont.
R Les Religieuses Carmelites.
S Les Filles Ste Valere.
T Les Filles St Joseph.
U Le Palais Bourbon.
✱ Marché de Boulainvilliers.

Ponts.

V Le Pont Royal.

Quais.

Y Quai de Conti.
AA Quai des Theatins.
BB Quai d'Orsai
CC Quai de la Grenouillere.
DD Caserne.

Principaux Hôtels.

I Hôtel de la Rochefoucauld.
II Hôtel de Mirabeau.
III Hôtel de Lautrec.
IV Hôtel de Juigne.
V Hôtel de Bouillon.
VI Hôtel de Chabonne.

Suite des Principaux Hôtels.

VII Hôtel de Polignac
VIII Les Ecuries de Madame la Comtesse d'Artois.
IX Hôtel de Tessé.
X Hôtel de la Briffe.
XI Hôtel de Choiseul.
XII Hôtel de Vaubecourt.
XIII Hôtel de Goubert.
XIV Hôtel de Villeroy.
XV Hôtel de Mortemart.
XVI Hôtel de Bethune.
XVII Hôtel de Matignon.
XVIII Hôtel Fouquières.
XIX Hôtel de Novion.
XX Hôtel de Narbonne-Pelet.
XXI Hôtel de Matignon.
XXII Hôtel de Barbancon.
XXIII Hôtel de Rohan-Chabot.
XXIV Hôtel de la Rochefoucault.
XXV Hôtel de Montmorenci-Tingri.
XXVI Hôtel de Rohan.
XXVII Hôtel de Castries.

Suite des Principaux Hôtels

XXVIII Hôtel de Broglie.
XXIX Hôtel de Biron.
XXX Hôtel du Chatelet.
XXXI Hôtel de Sens.
XXXII Hôtel de Brissac.
XXXIII Hôtel de la Salle.
XXXIV Hôtel d'Harcourt.
XXXV Hôtel de Maurepas
XXXVI Hôtel Mole.
XXXVII Hôtel de Guerchi.
XXXVIII Hôtel de Broglie.
XXXIX Hôtel de Seignelay.
XL Hôtel de Monaco.
XLI Hôtel de Mirepoix.
XLII Hôtel d'Aiguillon.
XLIII Hôtel de Noailles.
XLIV Hôtel de Mailli.
XLV Hôtel de Soyecourt.
XLVI Hôtel de Choiseul-Praslin.
XLVII Hôtel de Salm.
XLVIII Hôtel de Bentheim.
XLIX Voitures de la Cour.

Rues Longitudinales.

a Rue de Nevers.
b Rue Guenegaud.
c Rue Mazarine.
d Rue de Seine.
e Rue de l'Echaudé.
f Rue de Furstenberg.
g Rue Cardinal.
h Rue du Guichet.
i Rue Abbatiale.
k Petite Rue Ste Marguerite.
l Rue des Ciseaux.
m Rue Ste Marthe.
n Rue des Petits Augustins.
o Rue St Benoit.

Suite des Rues Longitudinales.

p Rue de l'Egout.
q Rue du Sabot.
r Rue du Sepulchre.
s Rue des Sts Peres.
t Rue des Rosiers
u Rue de la Chaise.
v Grande Rue du Bac.
x Rue des Brodeurs.
y Rue de Traverse.
z Rue Rousselet.
aa Rue de Monsieur.
bb Rue de Bourgogne.
cc Rue Hillerin-Bertin.
dd Rue Courty.
ee Rue de Belle chasse.
ff Rue de Poitiers.
gg Rue de Beaune.
hh Rue Ste Marie.

Rues Transversales.

1 Rue d'Anjou.
2 Rue des Marais.
3 Rue du Colombier.
4 Rue Bourbon le Chateau.
5 Rue Ste Marguerite.
6 Rue Childebert.
7 Rue des deux Anges.
8 Rue Jacob.
9 Rue de Bourbon.
10 Rue de Verneuil.
11 Rue de l'Université.
12 Rue St Guillaume.
13 Rue St Dominique.
14 Rue de Taranne.
15 Petite Rue Taranne.
16 Rue de Grenelle.
17 Rue de la Planche.
18 Rue de Varenne.
19 Rue de Babylone.
20 Rue Plumet.
21 Rue d'Olivet.
22 Cour du Dragon.

Nª La Paroisse de St Pierre est detruite.

Monuments.
A L'Hôtel Royal des Invalides.
B L'Ecole Militaire.
C La Poudriere de Grenelle.
D L'Hôpital Militaire.
E St Pierre.
F La Pompe à Feu.
G La Boucherie des Invalides.

Barrieres.
H. Bar. du bord de l'eau.
I. Bar. des Ministres.
K. Bar. de l'Ecole Militaire.
L. Bar. de l'Observatoire.

Rues Longitudinales.
a. Rue de la Boucherie.
b. Rue de la Comète.
c. Rue St Jean.
d. Rue de l'Eglise.
e. Rue de la Vierge.

1. Continuation de la Rue de l'Université.
2. Continuation de la Rue St Dominique.
3. Continuation de la Rue de Grenelle.

A B C D E F G H I K L a b c d e

PLAN DU QUARTIER SAINT GERMAIN-DES-PRÉS. (2ème Partie).

QUARTIER

SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Ce quartier est borné à l'orient par les rues Dauphine, de Buci, du Four et de Sèvre exclusivement; au septentrion, par la rivière, y compris le Pont-Royal et l'île aux Cygnes; à l'occident, par les extrémités du faubourg et les barrières qui le terminent, depuis la rivière jusqu'à la rue de Sèvre.

On y comptoit, en 1789, cinquante-huit rues, deux culs-de-sacs, une abbaye et trois communautés d'hommes; quatre couvents et deux communautés de filles; un collège, trois séminaires, trois maisons hospitalières, un pont, quatre quais, les maisons royales des Invalides et de l'École-Militaire, etc.

Sous le règne de Louis XIII, ce quartier ne s'étendoit guère au-delà de la rue du Bac, et la partie même de cette rue située devant l'église de Saint-Thomas-d'Aquin (l'ancien couvent des Jacobins réformés) n'avoit point encore été élevée. La cour de France, devenue, sous Louis XIV, plus nombreuse et plus brillante qu'elle n'avoit jamais été, sembla choisir de préférence le vaste terrain que lui offroit cette extrémité de Paris, pour y bâtir ces demeures magnifiques qui en ont fait, en moins d'un siècle, la partie la plus belle et la plus vaste de la plus belle des villes. On continua d'y construire de nouveaux édifices, de l'embellir de nouveaux bâtiments sous Louis XV et sous Louis XVI, de manière que l'histoire de Paris, depuis le commencement du dix-huitième siècle jusqu'à la fin de la monarchie, se lie, en quelque sorte, avec les derniers accroissements de son dernier quartier.

Cette histoire, pendant le cours de ce siècle à jamais fameux, prend un caractère bien différent de ce qu'elle a été dans les âges précédents. C'est toujours le même peuple, ardent, léger, avide de nouveautés; mais

un règne absolu de soixante et douze ans a plié plusieurs générations à l'obéissance et à la crainte; et simples spectateurs des grands évènements qui se passent au milieu d'eux, presque toujours mécontents de ceux qui les gouvernent, les Parisiens ne savent plus que se soulager par des murmures ou se venger par des chansons. C'est un tableau de mœurs plutôt qu'un récit d'évènements que maintenant il nous convient de faire; mais ce tableau est peut-être plus important qu'aucune narration historique, car, dans le repos où ce peuple resta si long-temps plongé, se forma par degrés une effroyable corruption dont les effets devoient être un jour plus sanglants et plus terribles que toutes les fureurs du fanatisme et des factions politiques qui l'avoient autrefois agité.

Nous ne répéterons donc point ici ce qu'ont dit tant d'historiens de ces dernières années de Louis XIV, où ce grand monarque expia en quelque sorte par les malheurs inouïs qui l'accablèrent, tant dans l'état que dans sa famille, cette suite éclatante de prospérités dont il avoit eu peut-être le tort d'être trop enivré. Nous passerons rapidement sur un grand nombre d'évènements, tels que l'abaissement des princes légitimés et les querelles qui en résultèrent entre les pairs, la noblesse, le parlement et les princes du sang; la méfiance impolitique du régent contre l'Espagne, alors l'alliée naturelle de la France; son alliance plus impolitique encore avec l'Angleterre, qui, fondant dès-lors sa prospérité sur le commerce, n'avoit, comme toutes les nations uniquement commerçantes, d'autre but que de tromper et d'envahir; la conspiration du duc ou plutôt de la duchesse du Maine, si l'on peut appeler conspiration un plan de réforme mal conçu par des gens incapables de l'exécuter; les vaines agitations du parlement, si long-temps abattu sous la main puissante de Louis XIV, essayant de reprendre quelque influence sous un prince qui sembloit ne lui avoir rendu les droits (1) dont on l'avoit dépouillé, que pour lui faire sentir plus vivement le peu qu'il étoit dans un gouvernement qui continuoit plus que jamais d'être absolu; la guerre avec le roi d'Espagne, fauteur de la conspiration découverte, heureusement ter-

(1) Louis XIV, qui n'avoit jamais pu pardonner au parlement les troubles de la Fronde, l'avoit tenu, pendant tout son règne, dans la dépendance la plus absolue, et lui avoit interdit le droit de remontrances, que le duc d'Orléans lui rendit dès les premiers moments de sa régence.

minée par la disgrace du ministre Albéroni et par le double mariage de Louis XV avec une infante, du prince des Asturies avec une fille du régent. L'infante est renvoyée peu de temps après sous le ministère inepte du duc de Bourbon; la fille d'un roi de Pologne détrôné la remplace; et cette union, qui paroît justement impolitique et même disproportionnée, devient, par un concours singulier de circonstances, un évènement très heureux, puisque la guerre de 1734, entreprise uniquement pour rétablir sur son trône le père de la jeune reine, réunit pour jamais la Lorraine à la France. Le cardinal de Fleury qui gouvernoit alors le royaume, et dont l'administration sagement parcimonieuse adoucissoit autant qu'il étoit possible les plaies que les systèmes financiers de la régence avoient faites à l'État, eut la gloire d'être, à cette époque, le pacificateur de l'Europe; mais plus fait pour régler paisiblement les affaires intérieures d'un royaume que pour bien comprendre et diriger avec justesse ses intérêts à l'égard de ses voisins, il laissa périr la marine française, dans la crainte de se compromettre avec l'Angleterre, et prépara ainsi à cette nation ses plus grandes prospérités, à la France les plus affreux revers et les plus cruelles humiliations qu'elle eût encore éprouvées. Deux guerres longues et acharnées se succèdent depuis 1740 jusqu'à 1763. La première, entreprise pour arracher l'empire à la maison d'Autriche, offre une alternative de bons et de mauvais succès : les armées françaises, battues en Allemagne, victorieuses en Italie et dans les Pays-Bas, eussent triomphé par-tout peut-être sans les défections continuelles du roi de Prusse, quittant et reprenant notre alliance suivant ses intérêts. Cependant les Anglais établissent leur prépondérance sur les mers, s'opposent à la paix que désiroient tous les partis, que Louis XV ne cessoit point d'offrir même au milieu de ses plus grands succès, et commencent à fonder leur prospérité sur les troubles du continent. Le roi se voit dans la nécessité de prendre des villes et de remporter de nouvelles victoires pour obtenir de ses ennemis qu'ils acceptent enfin les conditions les plus modérées. Il avoit porté presque seul tout le poids de la guerre, il fit la paix uniquement au profit de ses alliés. Mais quoiqu'il n'eût pas réussi dans le but qu'il s'étoit proposé, et que cette guerre infructueuse eût épuisé la France d'hommes et d'argent, elle peut passer pour un évènement glorieux, si on la compare à la guerre

fatale de 1756. Cette fois-ci tous les intérêts sont changés : la France est alliée avec l'Autriche, et la Prusse, qu'elle a repoussée, se jette entre les bras de l'Angleterre. Frédéric II, excellent capitaine, et jouissant en outre de cet avantage inappréciable de commander ses armées en maître absolu, avantage plus grand peut-être que toutes les ressources de son talent supérieur, se montre dans cette circonstance décisive avec plus d'éclat encore qu'il ne l'avoit fait jusqu'alors. Il éprouve dans un très court espace de temps tous les caprices les plus singuliers de la fortune : des succès prodigieux sont bientôt suivis de revers qui semblent ne plus lui laisser aucun espoir. Il s'en relève par la vigueur de son esprit, par l'incomparable activité de son courage, et recommence plusieurs fois le cours de ses victoires. Les généraux français, quelquefois vainqueurs, plus souvent vaincus, ne savent ni profiter de leurs avantages, ni réparer leurs défaites; et l'Allemagne devient un gouffre où s'engloutit et le sang des peuples et les trésors de l'État. Tandis que la France s'épuise ainsi sur terre pour des intérêts qui ne sont pas les siens, les Anglais, plus redoutables que jamais par leur marine, abîment ses flottes, détruisent ses colonies dans l'Inde, chassent ses négociants de l'Afrique, s'emparent du Canada et de la plupart de ses îles d'Amérique, la réduisent enfin à des extrémités qui amènent en 1763 la paix la plus honteuse, paix qui n'en fut pas moins regardée comme un évènement très heureux, parcequ'il n'en fut jamais de plus nécessaire. La France y perdit des possessions immenses et presque tout son commerce, et les Anglais y gagnèrent tout ce qu'elle avoit perdu.

Cependant le temps étoit passé où les ennemis de cette nation pouvoient en gagnant des batailles s'ouvrir une route prompte et sûre jusqu'aux portes de sa capitale. Paris, jouissant d'une sécurité profonde au milieu de ces grands évènements qui agitoient l'Europe entière, n'entendoit que le bruit lointain de tant de catastrophes sanglantes, n'y prenoit part que par les divers mouvements de joie, de crainte et d'espérance que produisoient au milieu de son immense population les triomphes ou les malheurs de nos armées. Un général heureux venoit y jouir de ses victoires au milieu des acclamations publiques; celui qui avoit fait des fautes ou essuyé des revers en étoit quitte assez ordinairement pour des vaudevilles et des épigrammes, en un mot on ne s'y apercevoit de ces calamités

toujours croissantes de la guerre que par le fardeau toujours croissant des impôts; les charges publiques et le désordre affreux des finances excitoient seuls de véritables murmures; et Paris, bien moins foulé que les provinces, faisoit entendre des plaintes beaucoup plus amères. Il est certain qu'à la fin de cette guerre désastreuse de 1756 il n'y avoit plus ni argent, ni ressources, ni crédit; le roi, et, à son exemple, tous les riches citoyens avoient fait porter leur vaisselle à la monnoie, misérable expédient qui ne servit qu'à découvrir la pénurie extrême de l'État, sans lui fournir un secours efficace. L'administration des finances étoit devenue l'écueil de tous les ministres; ceux qu'on choisissoit pour cette périlleuse entreprise étoient ordinairement renvoyés au bout de quelques mois; plusieurs même refusèrent un emploi dans lequel il étoit alors à peu près impossible de faire le bien.

Cet épuisement du trésor public, la plaie la plus profonde de l'État, et la source de toutes les fautes du gouvernement; les querelles déplorables que la bulle *Unigenitus* firent naître d'abord dans le clergé lui-même, ensuite entre le clergé et le parlement; la corruption scandaleuse du régent, de sa cour et de son ministre, et sur-tout cette licence furieuse d'opinions, qui, pendant près d'un siècle, attaqua insolemment et impunément tout ce qui avoit été jusque-là l'objet de la vénération des peuples et le gage de la sûreté publique, telles sont les matières sur lesquelles il convient de nous arrêter davantage, parcequ'elles se rattachent plus particulièrement à l'histoire de Paris, et qu'il faut y chercher l'origine des révolutions diverses qui s'opérèrent dans la fortune, dans l'état et dans les mœurs de ses habitants.

Les malheurs de la vieillesse de Louis XIV, son goût ruineux pour les bâtiments et pour le faste de la représentation étoient la principale cause de cette situation critique des finances. Le public étoit inondé de *billets d'État*, représentatifs des dettes contractées par le feu roi dans ses années de détresse, et le discrédit de ces billets, qui perdoient dans le commerce plus des trois quarts de leur valeur, faisoit la ruine des familles. Depuis long-temps, dans les revenus publics, la recette n'étoit plus en proportion avec la dépense; et les moyens violents qu'il falloit journellement employer pour rétablir cet équilibre achevoient de rendre le mal tout-à-fait incurable. Le régent qui, dans les premiers moments de

son pouvoir, cherchoit à gagner les esprits par des projets d'ordre et de réforme dans les diverses parties de l'administration, crut faire une chose à la fois utile au trésor et agréable au peuple, en recherchant les traitants et autres gens de finances, auxquels on avoit été forcé de se livrer sur la fin du dernier règne, et dont la plupart avoient fait des fortunes scandaleuses dans leurs transactions avec le gouvernement. Il parut en conséquence, en mars 1716, un édit portant création d'une chambre de justice destinée à connoître de *toutes exactions* et *malversations en fait de finances*, avec plein-pouvoir de poursuivre, de taxer, d'emprisonner et même de condamner à des peines afflictives tous ceux qu'elle jugeroit comptables envers l'État et qu'elle auroit appelés devant son tribunal. Les procédures furent d'abord vives et rigoureuses; la Bastille se remplit de prisonniers; les premières taxes rapportèrent des sommes immenses, et l'on conçut dans le commencement de très grandes espérances; mais les attributions trop étendues et trop vaguement exprimées que l'édit avoit données à cette commission répandirent bientôt l'allarme dans toutes les classes de la société, lorsqu'on la vit porter ses recherches sur tous ceux qui avoient fait quelques fournitures à l'État. Des milliers de délations vraies ou fausses se succédèrent de manière à effrayer même les plus innocents; l'argent cessa de circuler; le commerce et l'industrie tombèrent dans une langueur désespérante; enfin, après un an d'exercice, il fallut mettre fin à cette inquisition désastreuse qui produisit, presque sans aucun fruit pour l'État, des maux très réels pour les citoyens. Du reste, de 180 millions que l'on tira des taxes, à peine la moitié entra-t-elle dans les coffres du roi; la plus grande partie fut prodiguée sans mesure aux courtisans avides, aux ministres et aux compagnons de débauche dont le régent étoit entouré; et c'est là une des premières marques qu'il donna de cette indifférence pour le bien public, de cette foiblesse de caractère et de cette légèreté d'esprit qui devoient rendre sa régence si orageuse et si fatale à la France.

Ce fut sur ces entrefaites que l'Écossais Jean *Law* apporta à Paris le projet brillant et spécieux d'une *banque générale*, imitation ingénieuse de la banque d'Angleterre et de sa compagnie des Indes, projet qui, renfermé dans de justes bornes, eût pu sans doute produire d'heureux effets en rendant la circulation des espèces plus facile et plus active,

en doublant par le crédit les ressources de l'État et l'industrie des particuliers. Ce fut ainsi que cette banque fut d'abord conçue. Ses opérations, ouvertes le 2 mai 1716, se bornoient à l'escompte des lettres de change, à l'échange pur et simple de ses billets contre l'argent et autres opérations de ce genre; et il existoit alors, entre ses fonds réels et l'émission de son papier, une juste proportion qui gagnoit la confiance générale et sembloit ranimer toutes les parties de l'État. En avril 1717, il fut ordonné que les billets de banque seroient reçus pour comptant dans tous les revenus du roi, et dès-lors ces billets furent préférés à l'or même, parcequ'ils avoient en effet une valeur plus invariable et un mouvement plus facile et plus rapide. Un tel établissement changeoit la face du royaume, dit Forbonnais, s'il n'eût pas été dénaturé; et quelle que fût l'énormité des dettes, on les eût acquittées graduellement par l'augmentation successive des revenus; mais il eût fallu se soumettre à des opérations lentes, économiques, bien enchaînées les unes aux autres. Une marche si régulière convenoit peu au caractère du régent; et Law, soit qu'il cherchât à flatter l'impatience naturelle du prince et son goût pour les idées neuves et hardies, soit qu'il fût réellement enivré de cette faveur publique dont il étoit environné, conçut ce fatal système dont le but étoit d'augmenter sans mesure la monnoie fictive qu'il venoit de créer, en changeant entièrement sa nature et ses garanties. La banque *générale* devint banque *royale*, et, par une combinaison aussi perfide qu'extraordinaire, elle se composa d'une compagnie de commerce dont les actions devoient être payées en ces billets d'État qui composoient la plus grande partie de la dette nationale, et de billets de banque que garantissoit la valeur de ces actions, et que la banque devoit continuer à échanger contre de l'argent. Sans entrer ici dans le détail des opérations nombreuses et compliquées de cette administration financière, on concevra facilement qu'établissant les bases de son crédit sur un commerce dont les bénéfices étoient inconnus, il lui étoit facile, au milieu d'une nation enthousiaste et légère, d'élever au degré qu'elle voudroit ces bénéfices éventuels, d'augmenter ainsi sans mesure la valeur idéale de ses actions et de porter aux derniers excès l'émission de ses billets.

C'est ce qui arriva lorsqu'on vit qu'à cette compagnie *d'Occident* ou

de *Mississipi* (1) qu'on avoit créée au profit de la banque, elle joignoit le commerce du Sénégal, le privilège de l'ancienne compagnie des Indes, la fabrication des monnoies, les fermes générales du royaume, en un mot, tous les revenus de l'État et tous les produits du commerce. Le peuple parisien, ivre d'espérance, se jeta inconsidérément dans le piège qu'on venoit de lui tendre. Les actions, qu'on s'arrachoit et qui se multiplièrent bientôt de la manière la plus extravagante, s'élevèrent en peu de temps vingt fois au-dessus de leur valeur primitive; en raison de cet accroissement chimérique de valeur, le nombre des billets de banque représentatifs des actions s'accrut dans une proportion non moins prodigieuse. Ils étoient supposés représenter des sommes invariables, tandis que l'on faisoit à dessein subir à la monnoie de continuelles variations: tout l'argent de la France vint s'engouffrer dans la banque; le gouvernement remboursa en papier tous les rentiers, tous les créanciers de l'État; et le Parisien transporté recevoit en échange de ses richesses réelles ces actions magiques qui, d'un jour à l'autre, triploient, quadruploient en apparence la fortune de leurs heureux possesseurs. Cependant, dans ce mouvement continuel et presque inconcevable de ces papiers divers, il étoit impossible qu'ils n'éprouvassent pas tour à tour des alternatives de hausse et de baisse dans leur valeur respective. Quelquefois les billets d'État reprenoient quelque faveur et les effets de la banque languissoient; ceux-ci se relevoient ensuite tout à coup au détriment des billets d'État. Ces variations dans le cours firent naître un nouveau genre de spéculation auquel on donna le nom d'*agio*, et qui consistoit à profiter habilement de ces fluctuations des effets pour vendre cher et acheter à bon marché. On ne peut se faire une idée de la fureur avec laquelle toutes les classes de la société se jetèrent dans ce trafic honteux et insensé. La hausse et la baisse du même papier, amenée successivement cinq ou six fois dans un jour par les manœuvres des joueurs les plus expérimentés, produisoient, comme par enchantement, des fortunes subites et exorbitantes, des ruines af-

(1) L'objet spécieux de l'entreprise étoit la plantation et la culture des terres de la Louisiane, que le roi cédoit à la Compagnie; mais Law ne pouvoit ignorer quel avoit été, depuis 1699, le misérable sort de peuplades françaises dans cette contrée; il savoit combien avoient été déçues les espérances de Crozat, fameux négociant, à qui ce territoire avoit été cédé, et dont il le tenoit lui-même. (*Régence du duc d'Orléans, OEuvres posth. de Marmontel.*)

freuses et imprévues. La rue Quincampoix fut d'abord, on ne sait pourquoi, le théâtre de cette manie frénétique; elle devint bientôt trop étroite pour l'affluence des joueurs, et leur rendez-vous fut successivement transféré à la place Vendôme et dans l'hôtel de Soissons. Si, de nos jours, un papier plus désastreux encore ne nous avoit rendus témoins des effets scandaleux de l'agiotage, on auroit peine à croire tout ce qui arriva dans ces rassemblements tumultueux. On y voyoit pêle-mêle grands seigneurs, bourgeois, artisans, magistrats; les vols y étoient très fréquents; la cupidité même y fit commetre des assassinats. « On n'entendoit parler, dit Duclos, que d'honnêtes familles ruinées, de misères secrètes, de fortunes odieuses, de nouveaux riches étonnés et indignes de l'être, de grands méprisables, de plaisirs insensés, de luxe scandaleux (1). »

Cependant il étoit évident que, dans ce mouvement extraordinaire imprimé aux actions uniquement par l'opinion publique, il n'y avoit point d'équilibre à espérer de la force des choses, et qu'au moment même où cette opinion recevroit la moindre atteinte, une chute subite et effroyable suivroit immédiatement une fortune aussi prodigieuse. Law, à moins d'être tout-à-fait fou, pouvoit lui-même en fixer l'époque au moment où il seroit forcé de payer le premier dividende des actions, dividende qui, d'après le taux exorbitant qu'il n'avoit pas craint de fixer aux intérêts, auroit seul surpassé trois fois les revenus affermés à la Compagnie; mais les financiers, qui avoient vu avec dépit tous les revenus de l'État enlevés de leurs mains pour passer dans les siennes, hâtèrent encore ce moment fatal en tirant sur la banque des sommes énormes qui l'épuisèrent. La difficulté de payer s'étant fait sentir, l'allarme se répandit par-tout aussi promptement que

---

(1) Il seroit difficile de dépeindre l'espèce de frénésie qui s'empara des esprits à la vue des fortunes aussi énormes que rapides qui se firent alors. Tel qui avoit commencé avec un billet d'État, à force de trocs contre de l'argent, des actions et d'autres billets, se trouvoit des millions au bout de quelques semaines. Il n'y avoit plus dans Paris ni commerce ni société. L'artisan dans sa boutique, le marchand dans son comptoir, le magistrat et l'homme de lettres dans leurs cabinets ne s'occupoient que du prix des actions. La nouvelle du jour étoit leur gain ou leur perte. On s'interrogeoit là-dessus avant de se saluer. Il n'y avoit point d'autre conversation dans les cercles, et le jeu des actions remplaçoit tous les autres. (*Louis XIV, sa cour et le régent.*)

Il suffisoit d'approcher de cette heureuse rue (la rue Quincampoix) pour faire fortune. Un bossu, dont la bosse alloit en pente douce comme un pupitre, en la louant à ceux qui avoient quelques signatures à faire, gagna, en peu de temps, plus de 50,000 liv. (*Mém. de la Rég.*)

la pensée; et les porteurs de billets se précipitèrent en foule à la banque pour convertir leur papier en argent. Dès ce moment tout fut perdu: dans l'impossibilité où l'on étoit de payer, il parut, le 20 mai 1720, un édit qui réduisoit à moitié la valeur des actions. Ce coup imprévu acheva d'ouvrir tous les yeux, et tous les moyens furent désormais inutiles pour ranimer une confiance à laquelle succédoient les plus affreuses terreurs, et le désespoir profond que peut faire naître le passage subit et violent de la richesse extrême à la plus extrême misère. Vainement le régent et ce funeste étranger employèrent-ils, l'un, toutes les ressources de son pouvoir, l'autre, toutes celles de son génie, pour soutenir leur monstrueux et fragile édifice, il crouloit de toutes parts : on fit frapper de nouvelles espèces plus légères auxquelles seules on donna cours. Il y eut ordre de porter les anciennes à la monnoie, et le public s'obstina à ne point s'en défaire. On défendit à tout particulier d'avoir chez soi plus de cinq cents livres en argent, et malgré les délations odieuses que fit naître cette mesure tyrannique, le trouble, les méfiances, l'espionnage qu'elle introduisit dans le sein des familles, elle ne produisit d'autre effet que de faire resserrer plus soigneusement les sommes que chacun avoit pu soustraire au naufrage général. On essaya de redonner aux billets leur première valeur; mais personne ne s'y laissa prendre. Law fut nommé contrôleur général, et, peu de temps après, forcé de se démettre d'une charge qui le rendoit encore plus odieux. Le parlement, qui déjà s'étoit plusieurs fois élevé et toujours inutilement contre les refontes d'espèces et contre les progrès dangereux de la banque, ayant voulu faire des remontrances nouvelles, fut exilé à Pontoise, et cet exil ne fit qu'aigrir les esprits. D'Argenson quitta les sceaux, qui furent rendus à d'Aguesseau, disgracié d'abord pour avoir désapprouvé le système, sans qu'il résultât autre chose d'un tel changement que d'altérer beaucoup la haute réputation dont jouissoit celui-ci. En moins de huit mois il parut trente-trois édits, déclarations, arrêts du conseil des finances, pour fixer le taux de l'or et de l'argent, augmenter le numéraire, donner les moyens de partager les actions, prescrire la manière de les couper, de les transmettre, de tenir les registres, d'ouvrir et de fermer les comptes en banque, et autres manœuvres qui décéloient l'embarras et le manque absolu de ressources. Cependant les débiteurs continuoient d'acquitter, en papiers qui n'avoient

plus aucune valeur, les dettes les plus légitimes, parceque la loi forçoit encore à les recevoir, et le peuple de Paris, les mains pleines de billets de banque, ne pouvoit plus avoir de pain : on ouvrit une caisse où étoient payés en argent les billets de peu de valeur; on s'y porta avec une telle affluence que trois hommes y furent étouffés; et le spectacle de ces trois cadavres fut sur le point d'exciter une sédition. La populace assiégea le Palais-Royal; Law, qu'elle vouloit déchirer en pièces, ne dut son salut qu'à la vitesse de ses chevaux, et revint ensuite chercher un asile dans la demeure du prince, qui le retint encore six mois auprès de lui, tout chargé qu'il étoit de l'exécration publique. Enfin ce célèbre aventurier quitta la France et alla mourir à Venise dans un état voisin de la misère, tandis que les débris immenses du système, soumis à l'opération du *visa*, furent à peu près réduits à rien. Ainsi se termina la plus grande révolution qui jusqu'alors fût jamais arrivée dans les finances, révolution qui acquitta presque toutes les dettes de l'État, si c'est les acquitter que d'en ruiner presque tous les citoyens, en leur enlevant, par artifice ou par séduction, les gages et cautionnements des avances qu'ils ont pu faire au souverain. Elle fit sortir de leur état une foule d'hommes obscurs; elle ruina un grand nombre de familles honnêtes; elle gorgea de richesses quelques spéculateurs habiles qui, se défiant de bonne heure d'une monnoie périssable, avoient su l'échanger à propos contre des valeurs plus solides. De tels bouleversements dans les fortunes, en produisant le mélange de toutes les classes de la société, achevèrent de corrompre les mœurs, et ce fut là leur effet le plus funeste. Le libertinage effréné du régent et de sa cour, l'impiété révoltante qu'il affichoit avec une sorte d'ostentation puérile, la vie scandaleuse et l'infamie publique de son ministre Dubois avoient déjà produit de fâcheuses impressions sur la nation entière, presque toujours entraînée par l'exemple de ceux qui la gouvernent : ce fut sur-tout dans les classes moyennes de la société que le système porta le désordre, en y répandant un goût de luxe effréné, une soif ardente de richesses qui détruisit peu à peu tous sentiments d'honneur et de vertu. Les richesses tinrent lieu de tout, rapprochèrent toutes les distances, mêlèrent toutes les conditions; chacun aspira à sortir de son état; et l'on vit naître dans l'intérieur des familles, si régulièrement ordonnées dans le siècle précédent, des désordres jusqu'alors inconnus, désordres qui, sans cesse accrus dans le

cours de ce malheureux siècle par de nouvelles causes de corruption, amenèrent enfin le bouleversement le plus affreux que l'État eût encore éprouvé.

En effet, lorsque les mœurs périssoient de toutes parts par cette aveugle cupidité à laquelle la France entière, et sur-tout Paris, étoient si honteusement livrés, la religion, qui seule pouvoit rendre à la morale sa force première, étoit elle-même menacée des plus grands dangers, et par les discussions qui s'élevèrent entre ses propres ministres, et par le spectacle scandaleux qu'offrirent, quelque temps après, les débats du clergé et du parlement, et sur-tout par le parti que sut tirer de ces querelles et de ces scandales une secte impie et audacieuse qui s'éleva du sein de cette dépravation générale, non pour offrir à son tour des réformes et des nouveautés religieuses, mais avec le projet insensé de détruire absolument toute religion.

Ce n'est point ici le lieu de retracer l'histoire de ces démêlés fameux nés vers le milieu du siècle précédent, entre les jésuites et les défenseurs de *Jansénius*, et le trouble que causa la signature du formulaire, et la paix de Clément IX, détruite trente ans après par une bulle de Clément XI, et la persécution exercée contre les religieuses et les solitaires de Port-Royal, perséoution qui ne finit que par la destruction entière de cette solitude à jamais célèbre, par l'exil et par la dispersion de ce troupeau indocile. Il ne nous convient point d'examiner en théologiens ni les propositions extraites du livre du P. Quesnel, ni cette fameuse constitution *Unigenitus* qui les condamna; nous sommes loin de nous faire les apologistes des violences du P. Tellier, confesseur de Louis XIV, et de l'esprit de haine et de vengeance qu'il porta dans une lutte où la vérité seule devoit triompher; mais il nous est également impossible de ne pas consacrer quelques lignes à réfuter les assertions ineptes ou mensongères de cette tourbe de déclamateurs *philosophes* qui n'ont cessé de présenter cette constitution comme une œuvre de scélératesse et d'hypocrisie, Louis XIV, comme un monarque tombé en enfance, les jansénistes, comme d'innocentes victimes, les jésuites, comme d'insolents persécuteurs. Cette constitution n'étoit pas, ainsi qu'ils le prétendent avec la mauvaise foi la plus insigne, un jugement du seul pape Clément XI, mais un jugement dogmatique (1) du saint siège uni à tout le corps

(1) Elle n'avoit point d'autre objet que de condamner la doctrine des *cent une* propositions extraites

épiscopal, jugement envoyé à toutes les églises de la catholicité, formellement accepté et publié par l'église de France dans le sein de laquelle étoit née l'erreur, confirmé d'abord par la non-réclamation de toutes les églises, ensuite par leur adhésion authentique qu'avoient expressément demandée les ambassadeurs de France dans tous les pays où le culte catholique étoit dominant ou toléré (1). Elle devoit donc être considérée comme le jugement infaillible et irréfragable de l'église universelle; et les jansénistes, qui refusoient d'adhérer à une semblable décision, tomboient évidemment dans le schisme et dans l'hérésie. En réduisant la question à cette simple exposition des faits, il n'est plus de subtilités qui puissent l'obscurcir; il faut adopter cette conclusion, ou renverser avec la tradition toutes les lois de la hiérarchie ecclésiastique.

Les talents supérieurs et la vie édifiante des illustres solitaires qui se déclaroient hautement les chefs et les apôtres du jansénisme n'avoient point imposé au grand sens de Louis XIV; il avoit parfaitement saisi le vice caché de leurs maximes orgueilleuses, tendant sans cesse, à l'imitation des sectes réformées, à secouer le joug de toute autorité. Peut-être s'en exagéra-t-il le danger, ce qu'il est difficile toutefois de décider aujourd'hui d'une manière aussi tranchante que l'ont fait tant d'écrivains passionnés; mais on ne peut nier qu'en faisant demander au souverain pontife cette constitution, il ne fît un acte légitime, noble, raisonnable

du livre du P. Quesnel, ayant pour titre: *Réflexions morales sur le nouveau Testament;* et cette doctrine est toute relative à la grace, à la providence de Dieu à l'égard du salut des hommes, et autres points qui ne peuvent être décidés que par la révélation.

Parmi ces cent une propositions condamnées, il en est quelques-unes qui, dans leur généralité, sont susceptibles d'un bon et d'un mauvais sens; mais comme elles furent condamnées *dans le sens de l'auteur*, il suffisoit sans doute, pour justifier la condamnation, que le sens qu'il y donna fût hétérorodoxe. Par exemple, les jansénistes, et après eux les philosophes, souvent très ignorants dans ces matières, et toujours de mauvaise foi, ont fait grand bruit de la fameuse proposition: *la crainte d'une excommunication injuste ne doit pas nous empêcher de faire notre devoir.* Cette proposition est vraie sans doute, s'il s'agit d'une excommunication notoirement injuste et d'un devoir essentiel; mais elle est fausse et schismatique, si l'on entend par-là que, malgré l'excommunication de l'église, on doit défendre un livre qu'elle a solennellement condamné. Or, tel étoit le *sens* de Quesnel et des jansénistes. En divisant ainsi la question, on la rend évidente et sans réplique.

(1) Les preuves de cette adhésion générale de toutes les églises furent recueillies et publiées en 1722 par le cardinal de Bissi, sous le titre de, *Témoignage de l'église universelle en faveur de la bulle Unigenitus.*

du pouvoir monarchique; et les obstacles qu'il éprouva, dès le commencement, pour la faire adopter tant dans le clergé que dans le parlement, attestent que la secte qu'il vouloit éteindre avoit fait assez de progrès pour justifier les craintes qu'elle lui inspiroit. Ce grand roi mourut au milieu de ces tracasseries qui empoisonnèrent les derniers moments de sa vie. Ce qu'il avoit voulu faire par un principe de conscience, le régent et son ministre Dubois le firent par un intérêt purement politique : la constitution *Unigenitus* fut enregistrée au parlement comme loi de l'État, et définitivement acceptée par le cardinal de Noailles, alors archevêque de Paris, et qui jusque-là s'étoit montré le chef de ceux qui la rejetoient.

Toutefois cet enregistrement n'avoit été fait qu'avec certaines modifications qui laissoient encore un grand crédit au parti des appelants. Le cardinal Fleury, partisan zélé de l'orthodoxie, et secrètement excité par les jésuites, résolut de mettre fin à cette affaire, de manière à fixer toutes les irrésolutions et à forcer les jansénistes dans leurs derniers retranchements; mais il étoit loin d'avoir la fermeté d'ame et la vigueur d'esprit nécessaires pour venir à bout d'une aussi grande entreprise. Ici commencent à se manifester les premiers signes de cette incertitude et de cette imprudence qui donnent un caractère si singulier au gouvernement pusillanime de Louis XV et de ses ministres. Le parlement, si bien défini lorsqu'on a dit de lui « qu'il étoit fort sous un roi foible et foible « sous un roi fort, » fait alors les premiers essais de cette lutte scandaleuse qu'il osa soutenir si long-temps contre l'autorité; et l'autorité, au lieu d'adopter une marche constante et ferme qui eût tout réglé et tout contenu, tour à tour foible ou violente et toujours hors de toutes mesures, semble ne sévir contre les factieux que pour accroître encore leur audace. Les jansénistes trouvent un appui dans ce parlement audacieux, par cela seul que la cour désire les abattre, et surtout parceque leurs principes ont un caractère d'indépendance qui flatte ses vieux préjugés et ses prétentions toujours contestées. Au moyen des difficultés qu'il suscite sans cesse dans cette grande affaire et sous son imprudente protection, une poignée d'appelants ose combattre le corps entier du clergé, tandis que le roi, ses ministres flottant sans cesse entre les deux partis, les punissant l'un après l'autre pour transiger ensuite avec eux, rendent ainsi cette guerre plus irréconciliable et plus acharnée. Le ridicule se

mêle ici à tant d'odieuses manœuvres, et les miracles du cimetière de Saint-Médard, les farces abjectes des *convulsionnaires* (1), imaginées pour séduire et entraîner la plus vile populace, font quelque tort aux sectaires et modèrent un peu le zèle de leurs protecteurs. Une paix factice succède à ces premiers orages : la secte s'étend dans l'ombre; elle inspire de nouvelles allarmes, et le clergé de Paris, sortant pour la première fois des voies de prudence et de modération dont jusque-là il ne s'étoit point écarté, oubliant que ce qui est légitime n'est pas toujours expédient, fournit, dans la fameuse affaire des billets de confession (2), un prétexte plausible à des débats encore plus violents. L'allarme se répand dans les familles; les jansénistes jettent les hauts cris; le parlement veut étendre sur le clergé son droit de haute police, et décrète des curés qui refusent les sacrements aux appelants de la bulle. Le roi ordonne que ce genre d'affaires ressortira de son conseil privé, et par cette mesure mécontente à la fois le clergé et le parlement. Celui-ci cesse de rendre la justice; les billets de confession sont exigés avec plus de rigueur que jamais, et l'on voit le monarque employer tour à tour les prières, les menaces, les châtiments, et toujours sans le moindre succès. Les lits de justice se multiplient plus qu'on ne l'avoit jamais vu sous aucun des règnes précédents : des magistrats sont réformés, exilés, emprisonnés, pour revenir ensuite plus hardis et plus turbulents se rasseoir sur les fleurs de lis. L'archevêque de Paris est lui-même condamné plusieurs fois à un injuste exil qui ne le rend que plus ardent à ne pas céder à un corps

---

(1) Ces farces se passoient au tombeau d'un diacre nommé *Pâris*, espèce de béat, mort dans toute la ferveur du jansénisme. La secte prétendit le canoniser, et, pour y parvenir, essaya de lui procurer le don des miracles; elle y réussit assez pour attirer, pendant près de cinq ans, un concours immense d'acteurs et de spectateurs dans le cimetière de Saint-Médard, où se jouoit cette comédie. Les malades, en approchant de la tombe miraculeuse, éprouvoient de violentes agitations, des mouvements convulsifs qui donnèrent naissance à ce nom de *convulsionnaires*. Une ordonnance du roi fit fermer la porte du cimetière, avec défense absolue de s'y assembler, et de l'ouvrir pour autre cause que celle d'inhumation. Tout le monde connoît la pasquinade qui fut affichée sur cette porte :

De par le roi, défense à Dieu
De plus opérer en ce lieu.

(2) Il est hors de doute que l'on étoit en droit de refuser les sacrements à ceux qui refusoient d'adhérer à une décision de l'église, de même qu'aux malades qui demandoient, dans leurs derniers moments, un prêtre appelant pour confesseur; mais, encore un coup, le zèle fut ici imprudent et indiscret.

séculier, qui effectivement, dans de semblables matières, n'avoit sur lui aucune espèce de juridiction. Le roi, plus incertain que jamais, consulte le pape, et le parlement a l'audace de supprimer par un arrêt un bref du souverain pontife, sollicité par le chef de l'État lui-même, dans lequel il n'étoit question ni des libertés gallicanes ni des droits de la monarchie, que par conséquent il ne lui appartenoit pas même d'examiner. Au milieu d'une guerre désastreuse, il refuse l'enregistrement des impôts; il essaya même de former avec les autres parlements une union attentatoire à l'autorité souveraine (1); toutes ses démarches avoient le caractère de la révolte la plus marquée, et l'on ne peut se rappeler sans horreur que les déclamations des parlementaires firent un régicide d'un misérable insensé (2) dont elles avoient exalté l'imagination foible et passionnée. Cet exécrable attentat parut un moment suspendre les haines: les plus emportés frémirent des horribles effets de leurs querelles; les affaires s'accommodèrent en apparence; mais il n'en resta pas moins dans les esprits de dangereux levains de vengeance et de rébellion. Ces passions haineuses s'aigrissoient encore de jour en jour davantage par les manœuvres du parti philosophique, bien autrement dangereux que celui des jansénistes, et contre lequel auroient dû plutôt se tourner tous les efforts et tous les talents des défenseurs de l'église et de la monarchie. Les disciples de Port-Royal ne prêchoient en effet qu'une doctrine métaphysique et peu populaire; les prétendus philosophes, apôtres de l'incrédulité, apologistes officieux de toutes les passions, parloient un langage que tout le monde n'entendoit que trop bien. Ils profitèrent avec beaucoup d'adresse et d'activité, et de ces dissensions funestes qui ôtoient au clergé toute considération, et des malheurs publics qu'ils rejetoient sur le vice de nos institutions politiques, et de la foiblesse toujours croissante d'un gouvernement livré par un prince apathique et voluptueux à des ministres ineptes ou perfides, pour faire circuler par-tout leurs maximes empoisonnées. Qui n'en sait les effets à jamais déplorables? Ils éteigni-

(1) Ces parlements, unis à celui de Paris, s'intituloient, *classes du parlement du royaume*, prétendant représenter ainsi l'État entier divisé en différentes compagnies, qui toutes faisant un seul corps auroient constitué les états généraux perpétuels du royaume.

(2) Robert-François Damiens.

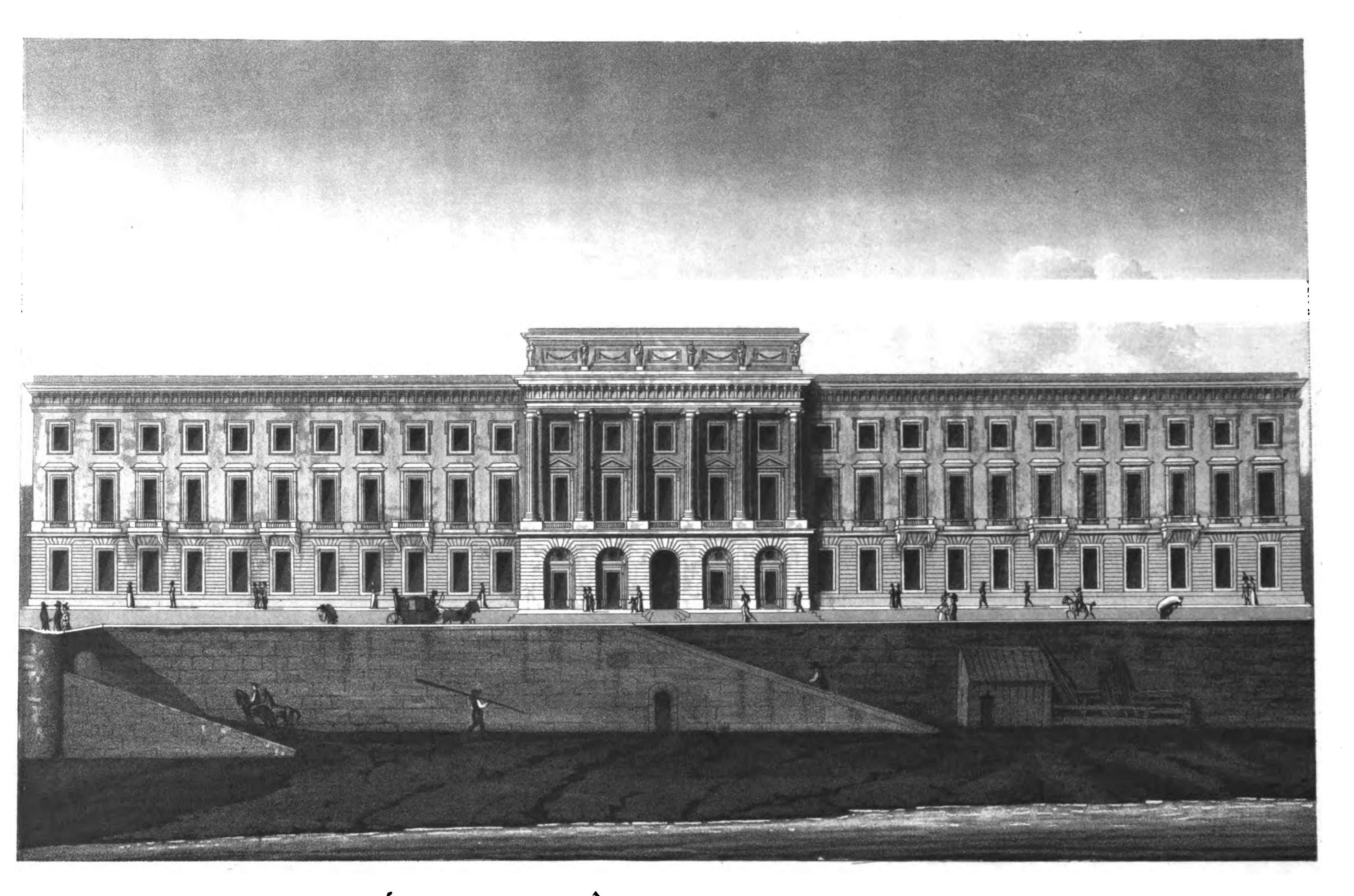
rent dans tous les cœurs l'amour de la patrie; et, au milieu d'un peuple qui avoit secoué tout frein, qui dédaignoit maintenant comme d'absurdes préjugés toutes les règles constantes, toutes les antiques traditions jusqu'alors suivies et respectées, il s'éleva les idées les plus étranges sur les droits, sur les devoirs, sur le bonheur des citoyens, et une ardeur inconcevable pour ces nouveautés imaginaires. Les écrits les plus monstrueux sur la morale, sur le gouvernement, sur la religion, se répandirent avec profusion et sans le moindre obstacle dans toutes les classes de la société; les grands, ceux même qui gouvernoient à la place du monarque partagèrent un aveuglement dont ils devoient être les premières victimes; et maîtres absolus de l'État, dans ces derniers moments où l'ame de Louis XV, entièrement flétrie et abattue sous le poids de ses honteuses voluptés, n'étoit plus capable du moindre effort généreux contre tant de maux dont il connoissoit très bien toute l'étendue, tous semblèrent conspirer au bouleversement de l'État. « Un institut religieux au-« quel, dit un écrivain moderne (1), aucun autre institut n'a jamais « pu être comparé pour l'énergie, la prévoyance et la profondeur de « conception qui en avoit tracé le plan et combiné les ressorts, » résistoit seul encore à ce torrent d'opinions et d'entreprises audacieuses contre le trône et l'autel (2) : sa perte fut jurée par tous les partis. Les jésuites furent abandonnés au parlement qui les regardoit comme les seuls auteurs de toutes les humiliations dont il étoit abreuvé depuis dix ans, et qui leur avoit voué une haine implacable. Ce corps si utile tomba aux acclama-

(1) M. de Bausset, Hist. de Fénélon.

(2) « En remontant à l'histoire de son établissement, on découvre facilement que l'intention publique et avouée de cet institut avoit été de défendre l'église catholique contre les luthériens et les calvinistes, et que son objet politique étoit de protéger l'ordre social et la forme de gouvernement établie dans chaque pays contre le torrent des opinions anarchiques, qui marchent toujours de front avec les innovations religieuses. Par-tout où les jésuites pouvoient se faire entendre, ils maintenoient toutes les classes de la société dans un esprit d'ordre, de sagesse et de conservation. »

« On ne pourra jamais comprendre par quel esprit de vertige les gouvernements dont les jésuites avoient le mieux mérité ont eu l'imprudence de se priver de leurs plus utiles défenseurs. A peine se ressouvient-on aujourd'hui des causes puériles et des accusations dérisoires qui ont servi de prétexte à leur proscription. On se rappelle seulement que les jugements qui déclarèrent le corps entier convaincu des plus graves délits ne purent trouver un seul coupable parmi tous les membres qui le composoient. Avec les jésuites disparut l'éducation publique de l'Europe entière; aveu remarquable qui se trouve aujourd'hui dans la bouche de leurs ennemis et dans celle de leurs amis. » (*Le même.*)

tions de cette foule d'insensés qu'il devoit entraîner dans sa chute, et l'on peut dire que, dès ce moment, tout fut perdu. Les jansénistes triomphèrent d'abord; mais bientôt après négligés, tombés par des degrés très rapides dans le mépris le plus profond, ils furent réduits à regretter des ennemis dont les attaques seules leur avoient procuré pendant plus d'un siècle l'espèce de considération qu'ils perdoient enfin sans retour. Le parlement crut que désormais il pourroit être à son aise et frondeur et mutin : ce fut un jeu pour les ministres de le renverser avec toutes ses orgueilleuses prétentions; et son exil, qui affligea uniquement la secte philosophique, ne fit qu'une impression légère et momentanée sur un peuple que sa dépravation profonde rendoit à la fois mécontent de tout et insensible à tout. On fit encore des vaudevilles, des épigrammes, et le parlement fut bientôt oublié. Privé de l'appui des jésuites, ses seuls véritables défenseurs dans ces temps d'aveuglement et de calamité, sans ressource du côté du prince qui se plongeoit de jour en jour davantage dans sa crapuleuse indolence, l'État, de même qu'un vaisseau sans boussole et sans gouvernail, fut abandonné au milieu des tempêtes publiques aux mains impures ou inhabiles qui voulurent s'en emparer, et le despotisme ministériel le plus désastreux s'établit sur les ruines de toutes les institutions conservatrices. Au milieu de cette dissolution générale du corps social, commença le règne mémorable et infortuné de Louis XVI, que devoit suivre bientôt la terrible et sanglante catastrophe de la monarchie française renversée jusque dans ses fondements, catastrophe dont le tableau, réservé à des plumes plus éloquentes et sans doute à des temps moins agités, doit être à jamais l'effroi et l'instruction de la postérité. L'histoire de la ville de Paris deviendra, dans cette époque extraordinaire, le plus grand des monuments historiques; et les images que nous avons essayé de tracer dans le cours de cet ouvrage de ses révolutions politiques et de ses dissensions religieuses ne paroîtront plus que comme des jeux d'enfants, comparées au récit de ces évènements inouïs qui ont changé les destinées de l'Europe et qui étendront peut-être sur le monde entier leur puissante et redoutable influence.



VUE EXTÉRIEURE de l'HÔTEL des MONNOIES (côté de la Rivière.)

L'HÔTEL DES MONNOIES.

La fabrication des monnoies, ainsi que l'emploi des matières d'or et d'argent, sont d'une telle importance, que, de tous temps, les souverains ont eu des officiers particuliers chargés de veiller sur toutes les opérations qui pouvoient y avoir rapport. Les Romains avoient des *triumvirs monétaires* qui, sous Constantin, furent remplacés par un intendant des finances, ayant aussi l'intendance des monnoies et la juridiction suprême sur tout ce qui tenoit à leur fabrication. Nous trouvons que nos rois de la première race suivirent, de tous points, cette forme d'administration telle qu'elle étoit pratiquée dans les Gaules lorsqu'ils les envahirent, avec cette différence seulement que, pour l'activité du service, ils remplacèrent l'intendant par plusieurs officiers nommés d'abord *généraux des monnoies*, ensuite *maîtres des monnoies*, *magistri monetæ*. Sous ces grands officiers étoient des maîtres particuliers qui dirigeoient les chambres des monnoies établies dans les principales villes. On en comptoit déjà huit dès le temps de Charles le Chauve.

Le nombre des généraux ou maîtres des monnoies a beaucoup varié. Ils étoient d'abord au nombre de trois, et alors ils furent unis et incorporés aux maîtres des comptes et aux trésoriers des finances, qui n'étoient également que trois dans chacune de ces deux juridictions; et ces neuf officiers furent placés dans le palais à Paris, au lieu qu'occupe encore aujourd'hui la chambre des comptes. Les généraux des monnoies avoient dans cette enceinte une chambre particulière dans laquelle ils s'assembloient pour ce qui concernoit le fait de leur juridiction.

Ces trois corps ayant été augmentés sous Charles V, cette circonstance amena leur séparation qui fut faite vers 1358. Alors la chambre des monnoies fut placée au-dessus du bureau de la chambre des comptes, et ce tribunal y tint ses séances jusqu'en 1686, qu'il fut transféré au

pavillon neuf du palais du côté de la place Dauphine, où, depuis cette époque jusque dans les derniers temps, il a toujours été établi.

Les généraux des monnoies étoient alors au nombre de huit; ils furent ensuite successivement maintenus ainsi, ou diminués par les successeurs de Charles V jusqu'à François Ier, qui porta jusqu'à onze le nombre de ces officiers, un président et dix conseillers (1).

Au mois de janvier 1551, la chambre des monnoies fut érigée en cour et juridiction souveraine et supérieure, comme étoient les cours du parlement, pour juger par arrêt, et en dernier ressort, toutes matières tant civiles que criminelles, dont les généraux avoient auparavant connu ou dû connoître. Il y eut encore à cette époque et depuis plusieurs créations et suppressions dont le détail deviendroit fastidieux : il nous suffira de dire qu'en 1789 on comptoit dans cette cour un président, huit autres présidents, deux chevaliers d'honneur, trente-cinq conseillers, tous officiers de robe longue, deux avocats généraux, un procureur général et deux substituts, un greffier en chef, deux commis du greffe, un receveur des amendes et épices, un huissier en chef et seize huissiers, etc., etc.

Cette cour, suivant sa création, avoit le droit de connoître en toute souveraineté du travail des monnoies, des fautes, malversations et abus commis par les maîtres-gardes, tailleurs, essayeurs, monnoyeurs, ajusteurs, changeurs etc., etc., et autres faisant des monnoies, circonstances ou dépendances d'icelles, ou travaillant et employant les matières d'or, d'argent, en ce qui concernoit leurs charges, métiers, etc. Elle connoissoit également par prévention et en concurrence avec les baillis, sénéchaux et autres juges des faux monnoyeurs, rogneurs, altérateurs des monnoies, et généralement de tous ceux qui transgressoient les ordonnances sur le fait des monnoies tant françaises qu'étrangères (2).

---

(1) Jusqu'au règne de ce prince on trouve encore des seigneurs qui avoient le droit de *battre monnoie:* ce fut lui qui acheva de l'abolir entièrement. Ses prédécesseurs, depuis Philippe-le-Bel, n'avoient pas cessé de le restreindre; mais lors même que ce droit étoit dans toute sa vigueur, le roi connoissoit seul, par ses officiers, des contestations qu'il faisoit naître; et les officiers, que les seigneurs nommoient pour leurs *monnoies*, devoient être agréés par le souverain, et reçus par les généraux.

(2) On gardoit dans cette cour tous les poids originaux de France, sur lesquels ceux de toutes les villes du royaume devoient être étalonnés. Elle commettoit tous les ans un commissaire chargé de faire marquer en sa présence tous les poids publics au poinçon du roi.

La cour des monnoies jouissoit des droits de *committimus*, de franc-salé et autres droits attachés aux cours souveraines. Elle avoit rang dans les cérémonies publiques immédiatement après la cour des aides; ses présidents portoient la robe de velours noir; celle des conseillers étoit seulement de satin.

La monnoie se fabriquoit autrefois dans le palais de nos rois, et les officiers qu'ils y préposoient les suivoient dans tous leurs voyages. On ne sait pas précisément quand et dans quel endroit fut construit le premier bâtiment affecté à cet usage. Nous avons déjà dit que les religieux de Sainte-Croix de la Bretonnerie avoient été établis dans une maison où l'on avoit frappé la monnoie. Le nom de *Vieille Monnoie* que porte une rue du quartier de Saint-Jacques de la Boucherie semble annoncer qu'anciennement elle y avoit été placée. L'hôtel des Monnoies fut établi pendant long-temps dans la rue qui en porte encore le nom et qui est située entre celle du Roule et la place des trois Maries; mais on ignore également dans quel temps il y fut transféré. Les anciens bâtiments qui subsistoient encore vers la fin du siècle dernier annonçoient le règne de saint Louis ou celui de Philippe le Hardi. Sous Henri II le moulin de la monnoie étoit placé sur la rivière, presque vis-à-vis l'endroit où est aujourd'hui la rue du Harlai. On a aussi frappé des espèces dans la rue du Mouton, à l'hôtel de Nesle, et dans d'autres endroits. Louis XIII transporta la monnoie aux galeries du Louvre, dans les salles où depuis fut établie celle des médailles; et il y a grande apparence que l'intention de ce prince étoit de l'y fixer pour toujours, puisqu'il disposa du jardin de l'ancien hôtel en faveur d'un particulier. Cependant la monnoie fut de nouveau transférée dans ce local, lequel avoit son entrée principale dans la rue qui porte son nom et une autre très étroite dans la rue Thibautodé; elle y resta jusqu'à ce qu'on eût achevé le monument qui lui étoit destiné (1).

Ce fut le dépérissement sensible de ces vieilles constructions qui détermina M. de Laverdy, alors ministre des finances, à faire construire un nouvel hôtel des Monnoies. Il choisit pour cet effet un emplacement d'un

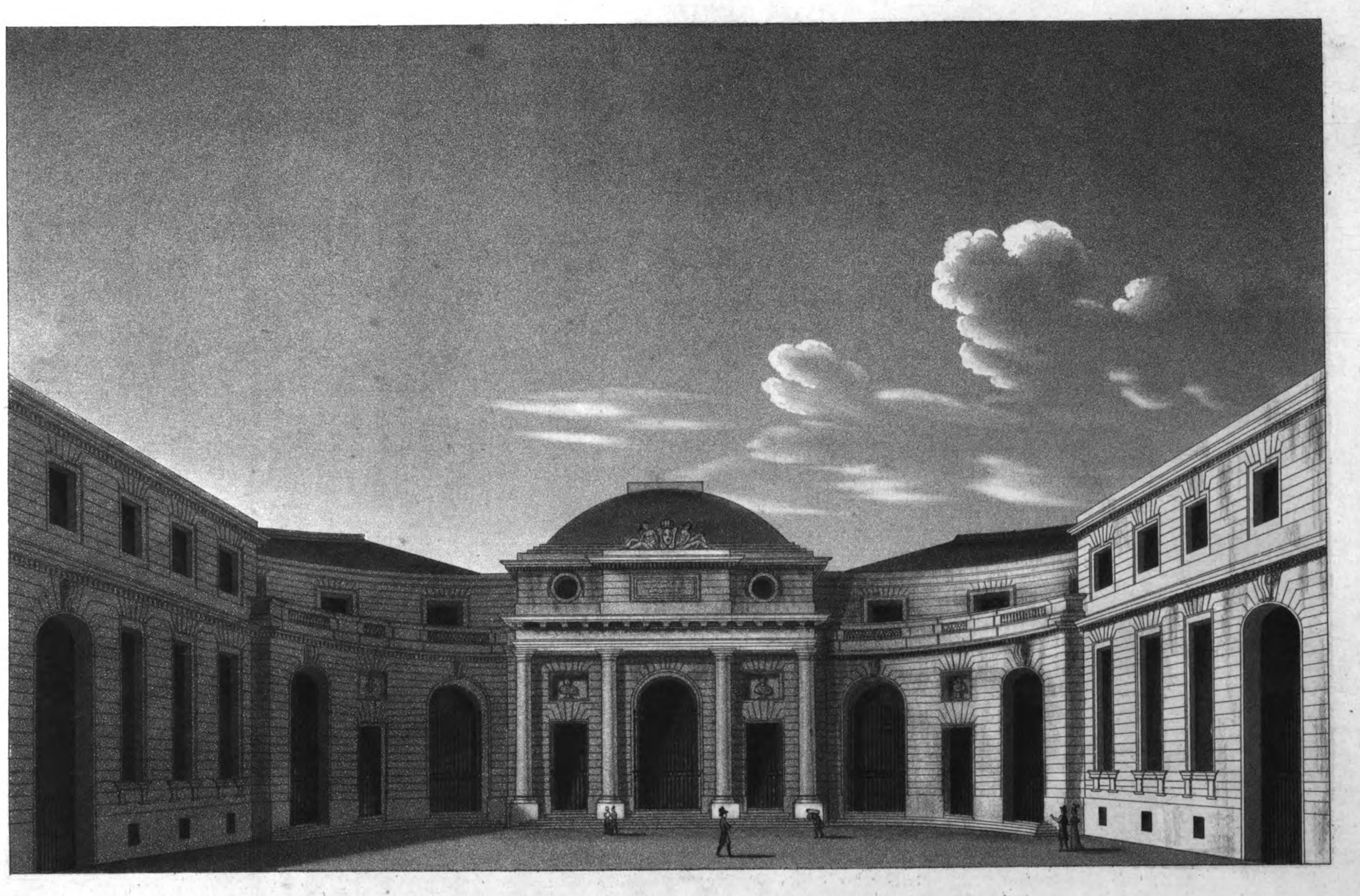
(1) Alors l'ancien édifice fut démoli, et sur son emplacement on perça les deux rues *Neuve-Boucher* et *Étienne*.

bel aspect, mais qui du reste n'étoit rien moins que favorable dans sa disposition, l'ancien hôtel de Conti. La première pierre de l'édifice fut posée en 1771 par M. l'abbé Terray, contrôleur général, et le monument s'éleva sous la direction de M. *Antoine*, habile architecte dont le ministre avoit adopté les dessins.

Destiné à contenir une foule d'objets d'une nature différente, tels qu'une école et un cabinet de minéralogie, une grande administration, de vastes ateliers, une forte manipulation de métaux, une immense réunion d'ouvriers, cet hôtel présentoit à l'architecte de nombreuses difficultés; et il ne sembloit pas aisé de bien déterminer le genre de décoration propre à un semblable monument, car s'il ne devoit avoir ni l'aspect pompeux d'un arc de triomphe, ni l'élégance magnifique et recherchée d'un palais, destiné cependant à donner une grande idée de la richesse nationale, il ne pouvoit être traité dans le style sévère d'un simple monument d'utilité publique. L'architecte a résolu ce problème avec une habileté et un succès qui ne laissent rien à désirer.

Il sut profiter avec beaucoup d'art des deux faces que pouvoit offrir le monument, pour les accorder avec la nature des objets qu'il devoit renfermer, et combiner sa distribution intérieure avec l'effet extérieur de la décoration. Les ateliers furent rejetés sur la rue Guénégaud, les pièces d'apparat et l'entrée principale se développèrent sur le quai de Conti. Il décora cette dernière façade d'une ordonnance d'architecture et de figures allégoriques, tandis qu'il adoptoit pour les bâtiments secondaires un style plus ferme, qui, pour être privé de la présence des ordres, n'en a pas moins le genre de beauté et le caractère qui lui sont propres. Il y joignit la précaution essentielle d'isoler des autres bâtiments celui où l'on frappe la monnoie, pour leur éviter l'ébranlement et la secousse des balanciers (1).

(1) On a reproché à M. Antoine, et beaucoup de gens lui reprochent encore, d'avoir aligné le bâtiment principal avec l'un des pavillons du collège des Quatre-Nations, trop avancé sur le quai, et dont on annonce toujours la prochaine démolition; mais si l'on considère avec attention la forme et le peu d'étendue du terrain qu'occupe l'hôtel des Monnoies, on reconnoîtra qu'il offre une espèce de triangle très irrégulier; que pour donner à cet endroit du quai une largeur telle qu'on l'eût désirée, il eût fallu rentrer parallèlement ce bâtiment d'une grande partie de son épaisseur (car en ne le rentrant que du côté des Quatre-Nations, l'angle que forme le quai avec la rue Guénégaud devenoit encore plus aigu, et eût été insupportable dans la distribution comme dans l'élévation); enfin que l'un et l'autre eussent fait perdre une quantité considérable d'un terrain précieux sur cette face, et qu'il n'en seroit pas resté assez pour les besoins du monument. (Legrand.)



VUE de l'HÔTEL des MONNOIES (intérieur de la Cour).

Cet édifice ne présente que deux faces d'un triangle, ayant chacune environ soixante toises. Il est divisé en trois grandes cours et plusieurs autres moins considérables, toutes entourées de bâtiments.

Le principal corps de logis, ayant face sur le quai, renferme un superbe vestibule, orné de vingt-quatre colonnes doriques; un bel escalier que décorent également seize colonnes ioniques; un immense et précieux cabinet de minéralogie; plusieurs cabinets de machines; des salles pour l'administration et de vastes logements.

Au fond de la grande cour, entourée de galeries, est la salle des balanciers; celle d'au-dessus est occupée par les ajusteurs. Elles ont chacune soixante-deux pieds de longueur sur trente-neuf de largeur; à côté est une chapelle dont on a fait depuis une pièce de travail. Le surplus des bâtiments se compose d'ateliers et autres dépendances.

La décoration de la façade principale présente un avant-corps de six colonnes ioniques, élevées sur un soubassement de cinq arcades, orné de refends; un grand entablement, avec consoles et modillons, couronne l'édifice dans toute sa longueur. L'avant-corps est surmonté d'un attique, au devant duquel sont six figures isolées; ces figures exécutées par *Pigale*, *Mouchy* et *Le Comte*, représentent la Loi, la Prudence, la Force, le Commerce, l'Abondance et la Paix.

La seconde façade sur la rue Guénégaud offre un attique sur un soubassement de même hauteur que celui de la première et orné de bossages. Sur l'avant-corps on a placé les figures des quatre éléments, exécutées par *Caffieri* et *Dupré*. L'extrémité du grand bâtiment forme pavillon à l'un des bouts de cette façade : on en a construit un pareil à l'autre bout, mais uniquement pour la régularité de la décoration.

La cour principale a cent dix pieds de profondeur sur quatre-vingt-douze de largeur; elle est entourée d'une galerie. La salle des balanciers s'annonce par un péristyle de quatre colonnes doriques; quatre colonnes toscanes en supportent la voûte intérieure : dans le fond est la statue de la Fortune, par *Mouchy*. Sur les arcades et portes carrées dont est alternativement percée la construction circulaire qui termine cette cour, étoient placés autrefois les bustes de Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV.

Le cabinet de minéralogie, qui occupe le pavillon du milieu au premier étage, est décoré de vingt colonnes corinthiennes d'un grand module, qui

soutiennent une tribune régnant au pourtour dans la hauteur du deuxième étage; il est orné de bas-reliefs et d'arabesques. Les corniches, les chambranles des portes et des croisées sont enrichis d'ornements sculptés et dorés, mais distribués avec goût et sans confusion. Un lambris circulaire renferme des banquettes pour les personnes qui assistent au cours de minéralogie, et sert de fond aux armoires établies sur sa face extérieure pour renfermer la collection des minéraux. Personne n'ignore que cette collection précieuse est la plus complète qui existe en Europe.

La pièce qui la contient et que nous venons de décrire est très noble; mais elle pèche peut-être par un excès de richesse. Ces dorures, cette variété de couleurs dont elle est parée, lui donnent plutôt l'air d'une salle de concert ou de bal que d'un lieu destiné à l'étude. Telle qu'elle est cependant, il n'en est aucune du même genre, dans aucun lieu du monde, qu'on puisse lui comparer.

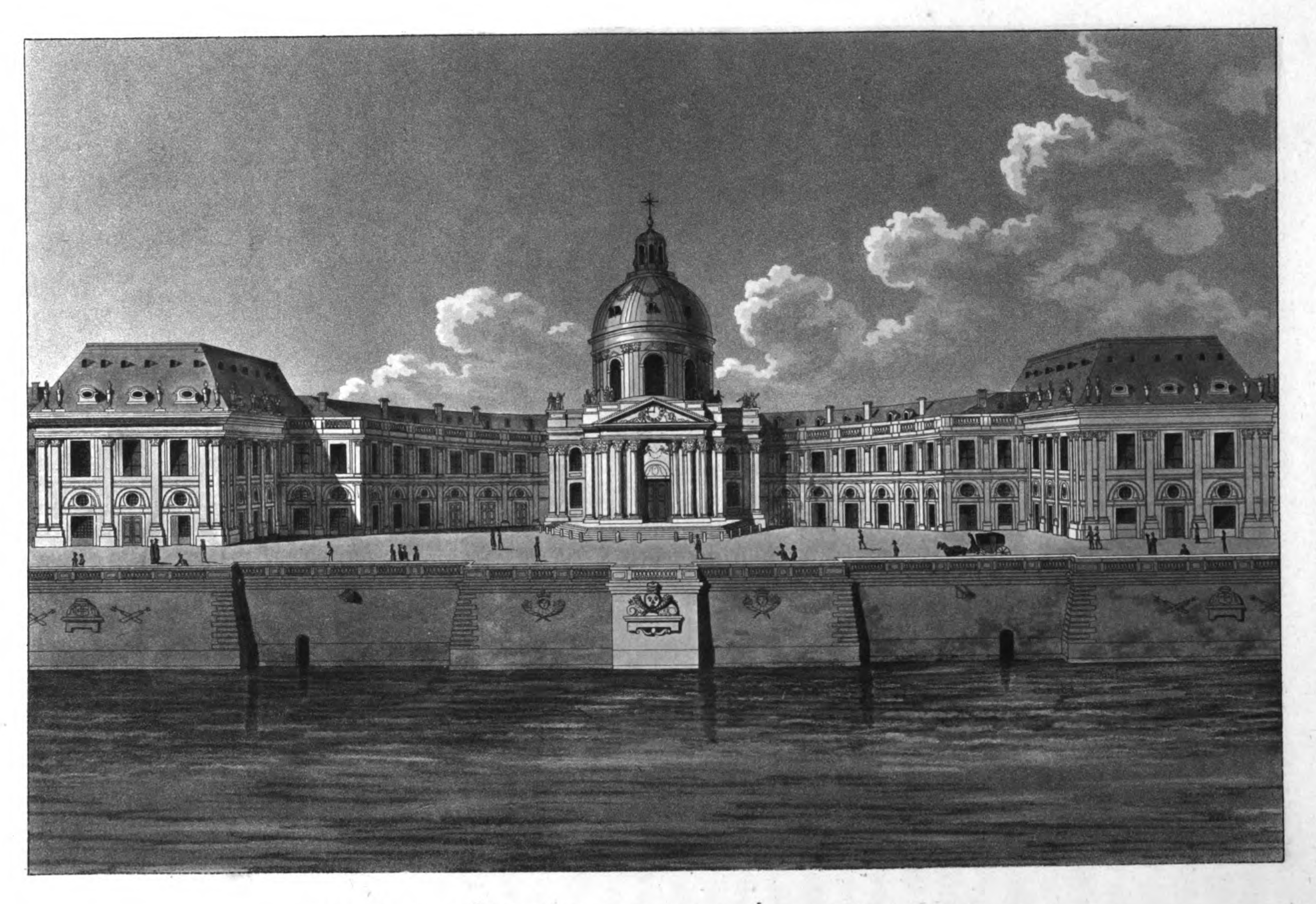
Les cours de l'école royale des mines, indépendants des cours publics qui se tenoient trois fois la semaine, avoient lieu tous les jours dans cette salle. Le public pouvoit y assister, mais on n'étoit admis au nombre des élèves qu'après avoir subi des examens (1).

LE COLLÈGE MAZARIN,

DIT DES QUATRE-NATIONS.

On sait que le cardinal Mazarin n'ayant pu exécuter lui-même le projet qu'il avoit formé d'établir un collège en faveur d'un certain nombre de jeunes gentilshommes ou principaux bourgeois des pays nouvellement conquis, ordonna, par son testament du 6 mars 1661, que, sous le bon plaisir du roi, il seroit fondé un collège, sous le nom et titre de *Mazarin*, pour soixante gentilshommes ou bourgeois de Pignerol et

(1) L'hôtel des Monnoies n'a point changé de destination.



VUE EXTÉRIEURE du COLLÈGE MAZARIN.

de son territoire, de l'État ecclésiastique, d'Alsace et pays d'Allemagne, de Flandre et de Roussillon (1). Dans le même acte, cette Éminence inséra les statuts qu'elle avoit fait dresser pour ce collège et académie, et légua, pour assurer le succès de sa fondation, deux millions en argent, 45,000 liv. de rentes sur l'hôtel de ville et sa bibliothèque, suppliant en ontre S. M. de vouloir bien unir à tous ces dons, et à perpétuité, le revenu de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm, dont il étoit titulaire. Toutes ces dispositions furent exactement remplies par MM. de Lamoignon, Fouquet, Le Tellier, Zongo-Ondedei, évêque de Fréjus, et Colbert, ses exécuteurs testamentaires. Comme un établissement aussi magnifiquement conçu demandoit un très vaste terrain et de nombreux bâtiments, ils jetèrent d'abord les yeux sur le palais d'Orléans dit le *Luxembourg*; mais le prix considérable qu'il auroit coûté, et les changements dispendieux qu'il auroit fallu y faire, ne tardèrent pas à les dégoûter de cette acquisition, et les déterminèrent à acheter ce qui restoit encore de l'hôtel et du séjour de Nesle; ils y joignirent quelques maisons voisines, et obtinrent, au mois de juin 1665, des lettres-patentes, enregistrées le 14 août, par lesquelles Sa Majesté confirmant cette fondation, veut qu'elle soit considérée comme fondation royale.

Le monument fut commencé sur les dessins de *Levau*, premier architecte du roi, et exécuté par deux autres architectes, *Lambert* et *d'Orbay*. On démolit à cet effet, en 1662, la tour de Nesle, reste des anciens hôtels dont nous venons de parler; et sur ce vaste emplacement s'élevèrent assez rapidement, et les immenses constructions qui forment le corps de cet édifice, et cette façade unique dans son genre à Paris, qui se compose d'un avant-corps, surmonté d'un dôme et de deux ailes en demi-cercle, que terminent deux gros pavillons; mélange singulier de parties incohérentes, de lignes ressautées, de pilastres alliés avec des colonnes et de toutes les combinaisons systématiques de l'ancienne architecture française, mais dont la masse présente cependant une décoration d'un effet imposant, et tel qu'on pouvoit le désirer pour accompagner heureusement la façade latérale du Louvre, située en regard sur la rive opposée de la Seine.

---

(1) C'est ce qui lui a fait donner vulgairement le nom de collège des *Quatre-Nations*.

On a reproché aux deux pavillons du collège des Quatre-Nations d'intercepter le passage et même la vue du quai dans toute son étendue; et depuis long-temps l'opinion générale semble demander leur démolition. Le quai y gagneroit sans doute; mais il faudroit renoncer à l'heureux effet que produisent les masses combinées du dôme et de ces pavillons, disposition pittoresque et théâtrale que l'on trouve si rarement à Paris, où la plupart des monuments, ensevelis au milieu d'une foule de constructions étrangères, ne se présentent presque jamais dans tout leur développement et sous un point de vue agréable. Il est certain que, ces deux parties du bâtiment étant détruites, le dôme, isolé dans une trop vaste étendue, ne paroîtroit plus qu'un point maigre et sans nul intérêt.

L'avant-corps, décoré de colonnes et de pilastres corinthiens et surmonté d'un fronton triangulaire, sert d'entrée à l'intérieur du dôme, autrefois la chapelle du collège, et dédiée sous le nom de *saint Louis*; cet intérieur a cela de singulier, qu'il est de forme elliptique, tandis que le dôme extérieur est circulaire, moyen ingénieux employé par l'architecte pour placer dans l'épaisseur des murs quatre escaliers à vis par lesquels on monte à quatre tribunes et sur le comble de l'édifice. Autour de cette courbe ovale s'élevoient quatre grandes arcades séparées par des pilastres corinthiens, dont l'une servoit d'entrée et les trois autres de chapelles. La coupole, qui paroissoit un peu élevée pour son petit diamètre, offroit dans toutes ses parties un grand luxe de peinture et de sculpture; le dôme, décoré extérieurement de pilastres, est garni de bandes de plomb doré qui répondent symétriquement à ces pilastres et se terminent au campanille placé sur son sommet.

CURIOSITÉS DE LA CHAPELLE.

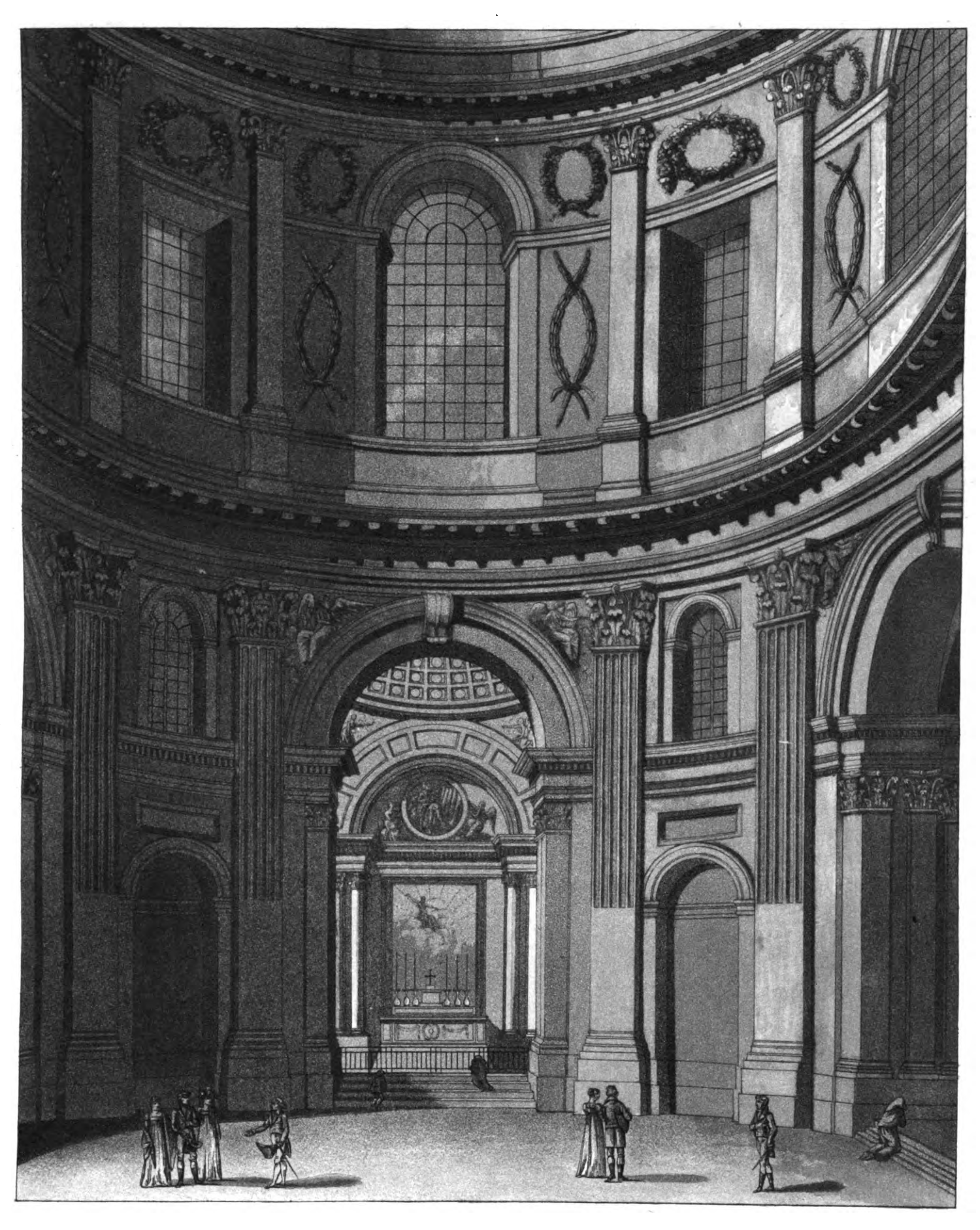
TABLEAUX.

Sur le maître-autel, une Nativité; par *Alexandre Véronèse*.

SCULPTURES.

Au-dessus de la corniche du maître-autel, un bas-relief représentant saint Louis qui reçoit la couronne d'épines des mains du patriarche de Jérusalem; par *Bocciardi*.

Dans les pendentifs de la coupole, les quatre évangélistes en bas-reliefs; par le même.



VUE INTÉRIEURE de la CHAPELLE du Collège Mazarin.

Dans les angles des arcs, huit figures de femmes offrant les emblèmes des huit Béatitudes; exécutées en bas-reliefs par *Desjardins*.

Entre les pilastres de l'ordre supérieur, les douze apôtres en médaillons; par le même.

Sur la balustrade qui règne extérieurement au-dessus du portail, les quatre évangélistes et les pères des églises grecque et latine; par le même.

Dans le fronton, un cadran accompagné des deux figures allégoriques de la Science et de la Vigilance.

Le pavement et toutes les décorations de l'autel, exécutés en marbre, présentoient une grande magnificence.

SÉPULTURE.

Dans cette chapelle avoit été inhumé le cardinal Mazarin, fondateur du collège. Son mausolée, de la main de *Coyzevox*, étoit placé dans une chapelle à droite du sanctuaire (1).

Les bâtiments de ce collège sont immenses et se prolongent le long de la rue Mazarine, divisés en trois cours. Toutes ces constructions, celles de la première cour exceptées, n'ont absolument aucun mérite sous le rapport de l'architecture. Cette première cour présente, de chaque côté, un portique en arcades, orné de pilastres corinthiens; l'un mène à la bibliothèque qui occupe le pavillon de la gauche et la plus grande partie de cette face latérale, l'autre sert d'entrée à la chapelle.

La seconde cour, l'une des plus vastes de Paris, n'avoit de bâtiments que de deux côtés seulement. Au rez de chaussée étoient les classes, et au premier étage les appartements des maîtres et les dortoirs des boursiers. La troisième, qui étoit la plus petite, renfermoit les cuisines, les offices, etc. (2).

---

(1) Le cardinal, revêtu des marques de sa dignité, est représenté à genoux sur un coussin, une main sur son cœur, l'autre étendue; derrière lui, un génie soutient un faisceau d'armes. Au-dessus, deux figures qui accompagnent ses armoiries offrent chacune une double allégorie, d'un côté, la Charité et la Foi; de l'autre, la Religion et la Vigilance. Sur la base du monument sont assises trois figures en bronze, qui, par leurs attributs divers, indiquent la France et la Fidélité, l'Abondance et la Paix, la Prudence et l'art de gouverner. Ce monument, dont l'ensemble n'est pas à la vérité sans magnificence, mais que toutes les descriptions présentent comme un chef-d'œuvre, nous semble d'un style maigre, dépourvu de vérité d'imitation dans les figures, de noblesse et d'élégance dans les draperies. La statue seule du cardinal est traitée avec plus de soin; la tête peut même passer pour belle. (Déposé aux Petits-Augustins.)

(2) Le collège des Quatre-Nations, connu aujourd'hui sous le nom de *Palais des Sciences et des Arts*, est consacré aux travaux et aux séances des quatre Académies réunies sous celui d'*Institut*.



BIBLIOTHÈQUE.

Cette bibliothèque, l'une des plus belles et des plus nombreuses de Paris, se compose des débris de cette fameuse bibliothèque du cardinal Mazarin dont le parlement ordonna en 1652 la confiscation et la vente. Elle avoit été formée par Gabriel *Naudé*, le plus habile bibliographe de son temps; ce fut encore lui que le cardinal chargea, après la fin des troubles, d'en créer une autre en rassemblant ce qu'il pourroit retrouver de l'ancienne, ce qu'il fit avec tant de succès, qu'elle fut rétablie presque en son entier. On y joignit ensuite la bibliothèque de M. *Descordes*, chanoine de Limoges; après sa mort, celle de Naudé lui-même; et successivement l'on y ajouta tous les bons livres tant manuscrits qu'imprimés que l'on put recueillir dans toutes les parties de l'Europe. A la mort du cardinal elle contenoit vingt-sept mille volumes et un grand nombre de manuscrits, qui furent transportés alors dans la bibliothèque du roi. Vers le milieu du dernier siècle le nombre des livres, presque doublé, s'élevoit à plus de quarante-cinq mille. A cette époque (en 1740) les dimensions de cette bibliothèque furent changées, sur-tout par l'élévation des plafonds, de manière à contenir vingt mille volumes de plus qu'elle n'en renfermoit. Elle a reçu, depuis la révolution, des accroissements considérables, par les nombreux dépôts de livres qui y ont été annexés.

C'est là bibliothèque de Paris la plus riche en livres de médecine et en matériaux pour l'histoire d'Allemagne. Elle est enrichie de globes de *Coronelli*, et de bustes en bronze et en marbre, dont quelques-uns sont antiques.

LES AUGUSTINS RÉFORMÉS,

DITS LES PETITS-AUGUSTINS.

Nous avons fait connoître avec beaucoup de détails l'origine des Augustins, l'époque de leur établissement à Paris (1), la réforme opérée dans leur ordre, la fondation faite dans cette capitale, par la reine Marguerite de Valois, d'un couvent de ces Augustins réformés, et le caprice singulier qui la détermina à révoquer la donation qu'elle avoit stipulée en leur faveur et à leur substituer d'autres religieux du même ordre, tirés de la province de Bourges (2). Quoique le procédé de cette princesse eût toutes les apparences de l'injustice, ce changement n'en fut pas moins approuvé par un bref de Paul V, du 14 août 1613, et confirmé par des lettres-patentes de la même année. L'évêque de Paris et l'abbé de Saint-Germain y donnèrent aussi leur consentement.

Deux ans après la reine Marguerite mourut sans avoir pu exécuter les promesses qu'elle avoit faites; et les nouveaux habitants de ce monastère eussent tiré peu d'avantage de son bienfait, si quelques personnes pieuses ne fussent venues à leur secours, et par leurs libéralités n'eussent contribué à soutenir leur établissement naissant. La fondatrice y avoit fait bâtir une chapelle assez jolie, richement décorée (3), mais beaucoup trop petite: ces religieux se trouvèrent bientôt des ressources suffisantes pour faire construire une plus grande église dont la reine Anne d'Autriche posa la première pierre le 15 mai 1617. Cet édifice, qui n'avoit rien de remarquable dans son architecture, fut achevé en 1619 et dédié sous l'invocation de *saint Nicolas de Tolentin*.

(1) Voyez pag. 547.

(2) Voyez tome II, pag. 119.

(3) Ce petit monument fit alors une très grande sensation à Paris : c'étoit la première voûte en forme de coupole qu'on y eût élevée, et l'on se porta en foule pour voir un genre de construction dont on ne se faisoit pas même une idée.

Nous avons dit que le terrain accordé aux Augustins par la fondatrice consistoit en une place qui avoit précédemment appartenu aux Frères de la Charité et en six arpents du petit pré aux clercs que cette princesse avoit pris à cens et à rente de l'Université (1). Ces pères avoient trouvé le moyen de tirer un parti avantageux de cette partie de leur territoire en le rétrocédant par portions à des particuliers, à la charge d'y bâtir et de leur payer certaines redevances annuelles; c'est ainsi que se formèrent les rues Jacob et des Saints-Pères. Mais les maisons qui les composoient n'étoient pas encore entièrement bâties, que l'Université résolut de rentrer dans ses droits et se pourvut à cet effet contre le contrat passé entre elle et la reine Marguerite. Le parlement fit droit à sa demande, et donna en 1622 un arrêt pour la faire rentrer dans cette propriété, ce qui priva les Augustins du fruit de leurs travaux et de la plus belle partie de leurs revenus.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Dans le cloître, une suite de tableaux à fresque exécutés par des peintres médiocres et peu connus. Les deux principaux représentoient:

La reine Marguerite donnant à un moine Augustin le contrat de fondation qu'elle avoit passé en faveur de son couvent.

La conversion de saint Augustin: ce tableau, placé à l'entrée du cloître, étoit d'un peintre nommé *de Dieu*.

Le frère François *Gourdes*, religieux de ce couvent, avoit peint le paysage de tous les autres tableaux qui ornoient ce cloître; d'autres peintres les avoient achevés.

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, décoré d'un ordre corinthien en menuiserie, un groupe en terre cuite très estimé, représentant un agonisant accompagné de saint Nicolas de Tolentin, et soutenu par un ange qui lui montroit le ciel; par *Biardeau*.

Aux deux côtés du même autel, les statues de sainte Claire et de sainte Monique; par le même.

Sur le devant de l'autel, un grand bas-relief en métal doré, représentant le baptême de saint Augustin; par *Gaillard*.

---

(1) Voyez tome II, page 121.

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés :

Dans la chapelle de la reine Marguerite, le cœur de cette princesse; on y lisoit son épitaphe, composée par M. Servin, avocat-général au parlement de Paris.

François Porbus, peintre célèbre, mort en 1622.

René de l'Age, seigneur de Puylaurent, sous-gouverneur de Gaston de France, etc.

Antoine de l'Age, duc de Puylaurent, son fils, mort au château de Vincennes en 1635.

Renée de Kergounadech, femme du marquis de Rosmadec, morte en 1643. (Son tombeau, placé dans la nef du côté de l'évangile, étoit renfermé par une petite grille de fer.)

Le cœur de Sébastien de Rosmadec, marquis de Molac, etc., mort en 1699.

Nicolas Mignard, peintre, frère de Pierre Mignard, mort en 1668.

Jean Pontas, prêtre, sous-pénitencier de l'église de Paris, l'un des bienfaiteurs de ce couvent, mort en 1728.

Dans la chapelle Saint-Claude, à côté du grand autel, étoit la sépulture de la famille Le Boulanger, l'une des plus illustres de la magistrature.

Dans le cloître on voyoit la tombe de Matthieu Isoré d'Airvaut, archevêque de Tours, mort en 1716.

La bibliothèque de ces pères, riche de dix-huit à vingt-mille volumes, contenoit plusieurs livres rares et quelques manuscrits curieux; ils avoient en médailles une collection complète de tous les souverains pontifes.

La réforme qu'ils suivoient avoit été introduite en France par les pères Étienne *Rabache* et Roger *Girard*, le 30 août 1594. Elle prit le nom de *Réforme de Bourges*, parce que la maison de cette ville, de la province Saint-Guillaume, l'avoit acceptée la première; et quoique le chapitre général tenu en 1693 lui eût donné celui de *province de Paris*, elle étoit plus généralement connue sous le premier nom. Cette réforme, adoptée par trente-un couvents, consistoit particulièrement dans un détachement absolu de toute propriété, et dans la renonciation aux grades qu'on prenoit dans les Universités; ce qui n'a pas empêché cet ordre de produire un grand nombre de personnages recommandables par leurs talents et par leur érudition (1), parmi lesquels il faut distinguer le

(1) L'église, la maison et le jardin des Petits-Augustins, qui ont subi de grands changements dans leur intérieur, servent maintenant de dépôt à tous les tombeaux qu'on a enlevés des églises, et généralement à tous les monuments de la sculpture française qu'on a pu soustraire à la rage révolutionnaire.

P. André *Le Boulanger*, prédicateur célèbre avant que les modèles de la prédication eussent paru; le P. Charles *Moreau*, qui a donné de Tertullien une édition estimée; les PP. *Chesneau* et *Lubin*, tous les deux grands théologiens, et le second habile géographe; le P. Ange *Le Proust*, instituteur de la congrégation des Filles de *Saint-Thomas-de-Villeneuve* et bon prédicateur; les PP. Théophile *Loir*, Jacques *Hommey*, distingués par leur érudition; et surtout le P. Pierre *de Bretagne*, considéré dans son ordre comme un des génies les plus heureux qu'il ait produits. Son mérite l'ayant fait appeler à la cour de Bavière, il ne profita des bienfaits dont il y fut comblé que pour le bien de son couvent, qui le comptoit, avec raison, au nombre de ses bienfaiteurs.



Les Petits Augustins.

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ.

[illegible] maison de la ville de Grenade, [illegible] en 1540, par Jean *de* [illegible] pour y retirer et soigner les [illegible] malades, devint le berceau [illegible] qui, dès son [illegible] dans une [illegible]nde [illegible] fait [illegible]ettre [illegible] des saints, [illegible] naissance commune; [illegible] à laquelle [illegible] entreprise, [illegible] associés qui se trouvèrent [illegible] petite communauté [illegible] de son digne chef. [illegible] congrégation fut approuvée par le [illegible] qu'en 1572. Avant [illegible] Frères de la Charité se [illegible] qui leur permit, [illegible] hôpital général. [illegible] même temps [illegible] *de* [illegible] vœux [illegible] du [illegible] ace, [illegible] en [illegible] 92, [illegible] que [illegible] de [illegible] rain qu'occupoient ces religieux, en traita avec eux en 1606, et les fit transférer dans une autre maison accompagnée d'un grand jardin, et située rue des Saints Pères, près de la chapelle Saint-Pierre. Cette chapelle, dont nous allons bientôt parler, appartenoit alors à la paroisse Saint-Sulpice;

P. André *Le Boulanger*, prédicateur célèbre avant que les modèles de la prédication eussent paru; le P. Charles *Moreau*, qui a donné de Tertullien une édition estimée; les PP. *Chesneau* et *Lubin*, tous les deux grands théologiens, et le second habile géographe; le P. Ange *Le Proust*, instituteur de la congrégation des Filles de *Saint-Thomas-de-Villeneuve* et bon prédicateur; les PP. Théophile *Loir*, Jacques *Hommey*, distingués par leur érudition; et surtout le P. Pierre *de Bretagne*, considéré dans son ordre comme un des génies les plus heureux qu'il ait produits. Son mérite l'ayant fait appeler à la cour de Bavière, il ne profita des bienfaits dont il y fut comblé que pour le bien de son couvent, qui le comptoit, avec raison, au nombre de ses bienfaiteurs.

Les Petits Augustins

LES FRÈRES DE LA CHARITÉ.

Une maison de la ville de Grenade, louée, en 1540, par Jean *de Dieu,* pour y retirer et soigner les pauvres malades, devint le berceau d'une congrégation qui, dès son origine, s'est répandue dans une grande partie de l'Europe. Le charitable instituteur, que sa vertu sublime a fait mettre au nombre des saints, étoit pauvre et d'une naissance commune; mais la Providence, à laquelle il remit le succès de sa généreuse entreprise, ne l'abandonna point, et lui envoya de pieux associés qui se trouvèrent heureux de partager ses fonctions. Ainsi se forma une petite communauté qui n'eut d'abord d'autre règle à suivre que l'exemple de son digne chef. Il mourut le 8 mars 1550, et sa congrégation ne fut approuvée par le saint siège et mise sous la règle de saint Augustin qu'en 1572. Ayant bientôt formé des établissements en Italie, les Frères de la Charité se trouvèrent sous l'autorité immédiate du pape Sixte V, qui leur permit, en 1586, de dresser des constitutions et de tenir un chapitre général. Leur ordre reçut en même temps le titre de congrégation de *Jean de Dieu;* et Paul V l'érigea en vraie religion l'an 1609. Aux trois vœux ordinaires ils ajoutèrent celui d'exercer l'hospitalité, en vertu d'un bref du même pape de l'année 1617.

Marie de Médicis n'amena point des Frères de la Charité en France, comme l'a prétendu le P. Helyot; mais un an après son mariage, en 1601, elle en fit venir quelques-uns de Florence, et les établit, en 1602, au lieu qu'occupèrent depuis les Petits-Augustins. Ils obtinrent presque aussitôt des lettres-patentes du roi, le consentement de l'archevêque de Paris, etc.

Marguerite de Valois, ayant désiré avoir pour sa fondation le terrain qu'occupoient ces religieux, en traita avec eux en 1606, et les fit transférer dans une autre maison accompagnée d'un grand jardin, et située rue des Saints Pères, près de la chapelle Saint-Pierre. Cette chapelle, dont nous allons bientôt parler, appartenoit alors à la paroisse Saint-Sulpice;

et les Frères de la Charité, qui obtinrent alors la permission d'y célébrer l'office divin, n'en acquirent l'entière propriété qu'en 1659. Toutefois à cette dernière époque l'ancienne chapelle n'existoit plus depuis long-temps : dès 1613 elle avoit été démolie, et l'on avoit commencé aussitôt à en bâtir une plus grande sur le propre terrain de ces religieux. La reine Marguerite en posa la première pierre dans cette même année 1613; mais elle ne fut dédiée sous l'invocation de *saint Jean-Baptiste* qu'en 1621; et l'on y mit enfin la dernière main en 1733, en y faisant construire un portail d'assez bon goût, qui fut élevé sur les dessins de *de Cotte*, architecte. En 1638 ces religieux acquirent une portion de terrain aliénée peu de temps auparavant par l'abbaye Saint-Germain, et sur cet emplacement firent bâtir des salles plus vastes pour y recevoir un plus grand nombre de malades. M. *Antoine*, architecte de l'hôtel des monnoies, donna le dessin et dirigea la construction d'une de ces salles, disposa la cour sur un nouveau plan, et décora l'entrée de l'hospice d'un petit porche à colonnes sans bases, d'un très bon style (1).

CURIOSITÉS DE L'HOSPICE DE LA CHARITÉ.

TABLEAUX.

Dans la nef de l'église qui étoit propre et régulière, le martyre de saint Pierre et celui de saint Paul; par *Cazes*.

(1) Cet architecte, recommandable principalement par le soin qu'il apportoit à l'exécution de ses ouvrages, voulut faire dans ce portail un essai de l'ordre dorique grec, et donner une légère idée de ces propylées célèbres qu'alors les professeurs d'architecture commençoient à faire connoître dans les leçons académiques; toutefois en risquant une semblable nouveauté, M. Antoine crut qu'il étoit prudent de la modifier un peu, pour s'accommoder au goût français, peut-être aussi pour y apporter quelque perfectionnement; mais l'évènement prouva qu'on ne touche point impunément aux chefs-d'œuvre de l'antiquité. En altérant les proportions générales et particulières de cet ordre, il lui ôta son nerf, son originalité. Cette représentation des propylées parut assez fidèle à ceux qui ne les connoissoient que superficiellement, et par les dessins qui en furent donnés dans le temps; mais ceux qui avoient étudié l'ouvrage alors très peu connu de Stuart, regrettèrent qu'on eût ainsi tronqué les proportions de l'original, en élevant le fronton, en retranchant sur l'architrave, en négligeant plusieurs détails dans les profils : les chapiteaux, trop saillants, n'ont point le caractère de l'antique; les triglyphes sont trop longs; en un mot, ce seroit prendre une très fausse idée de la sévérité, de la grace et de l'harmonie de l'ordre des propylées que de le juger sur ce petit monument.

Du reste, la disposition est la même à-peu-près pour les marches, dont une partie servant de base aux colonnes, forme en dehors un petit soubassement; et l'autre se trouve en arrière sous le porche, dans une demi-teinte favorable à l'effet de l'ensemble. (Legrand.)

Saint Jean prêchant dans le désert; par *Verdot.*
La Résurrection du Lazare; par *Galoche.*
La Multiplication des pains; par *Hallé.*
Notre Seigneur guérissant les malades; par *d'Ulin.*
La belle-mère de saint Pierre guérie de la fièvre; par le même.
Dans le chœur, un Christ; par *Benoît.*
Dans la chapelle à droite, une Annonciation et une Visitation; par *Verdot.*
Dans la chapelle à gauche, l'apothéose de saint Jean de Dieu; par *Jouvenet.*
Sur les deux côtés, Abraham visité par les anges, et le Samaritain; par *Restout.*
Dans la chapelle de la grande salle, saint Louis pansant un malade; par *Tételin.*
Notre-Seigneur chez le Pharisien, et les noces de Cana; par *Restout.*
Dans la salle Saint-Michel, la Charité; par *Le Brun.*
Dans les autres salles, plusieurs tableaux de *La Hire*, *Le Brun*, de *Sève*, etc.

SCULPTURES.

Dans une des chapelles de l'église, une statue en marbre de la Vierge; par *Le Pautre.*

SÉPULTURES.

Dans la même chapelle avoit été inhumé Claude Bernard, dit le pauvre prêtre, mort en 1641 en odeur de sainteté. Sa statue, en terre cuite, étoit d'un sculpteur nommé *Benoît* (1).

Cet hospice, dans les derniers temps, pouvoit contenir environ deux cent trente malades, qui y étoient traités avec un soin, un zèle et une charité qu'on ne pouvoit trop admirer. Les religieux de la Charité possédoient une pharmacie, un jardin botanique et un cabinet d'histoire naturelle (2).

Les Enfants teigneux.

Presque tous nos historiens ont confondu cet établissement avec les Petites-Maisons, parcequ'effectivement la ville avoit destiné dans ce dernier établissement des salles pour recevoir les personnes affligées de la teigne. Dans la crainte que cette maladie ne se communiquât, on les plaça bientôt dans des bâtiments séparés; enfin, pour éloigner jusqu'à l'ombre du dan-

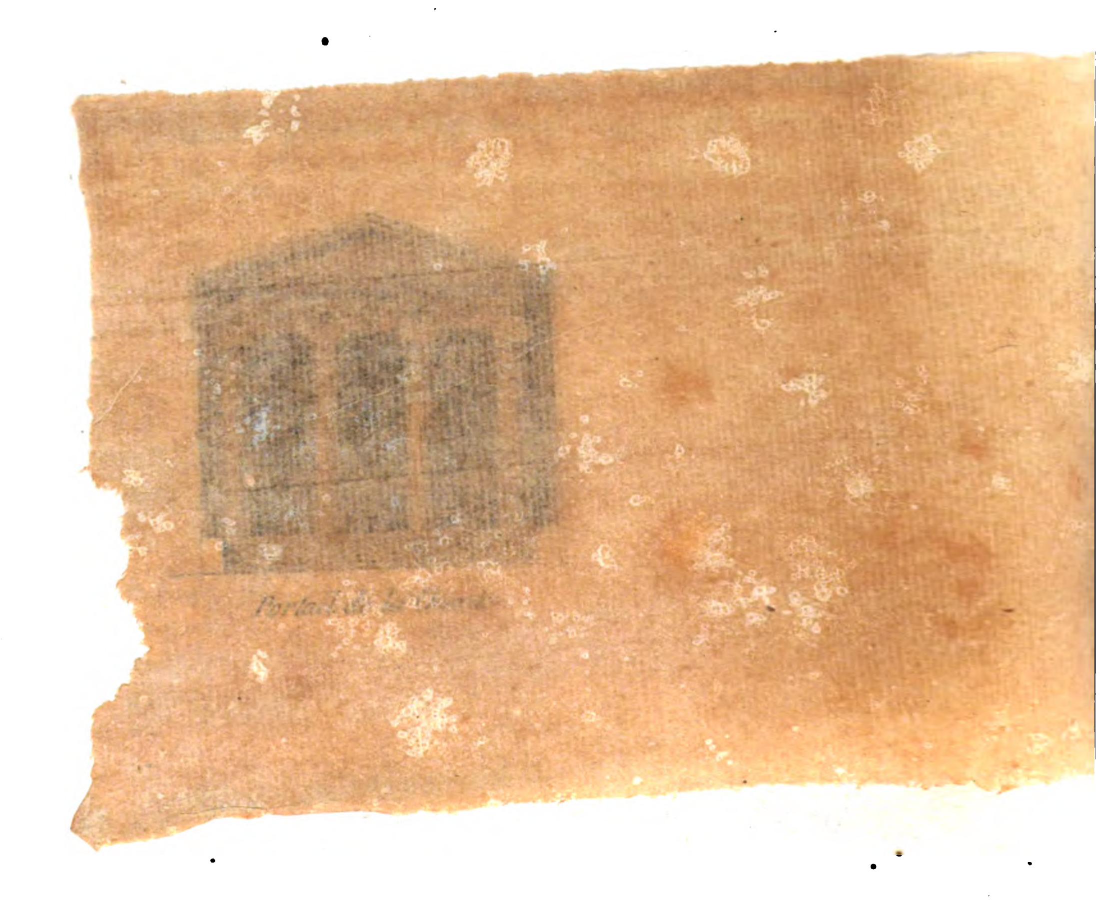
---

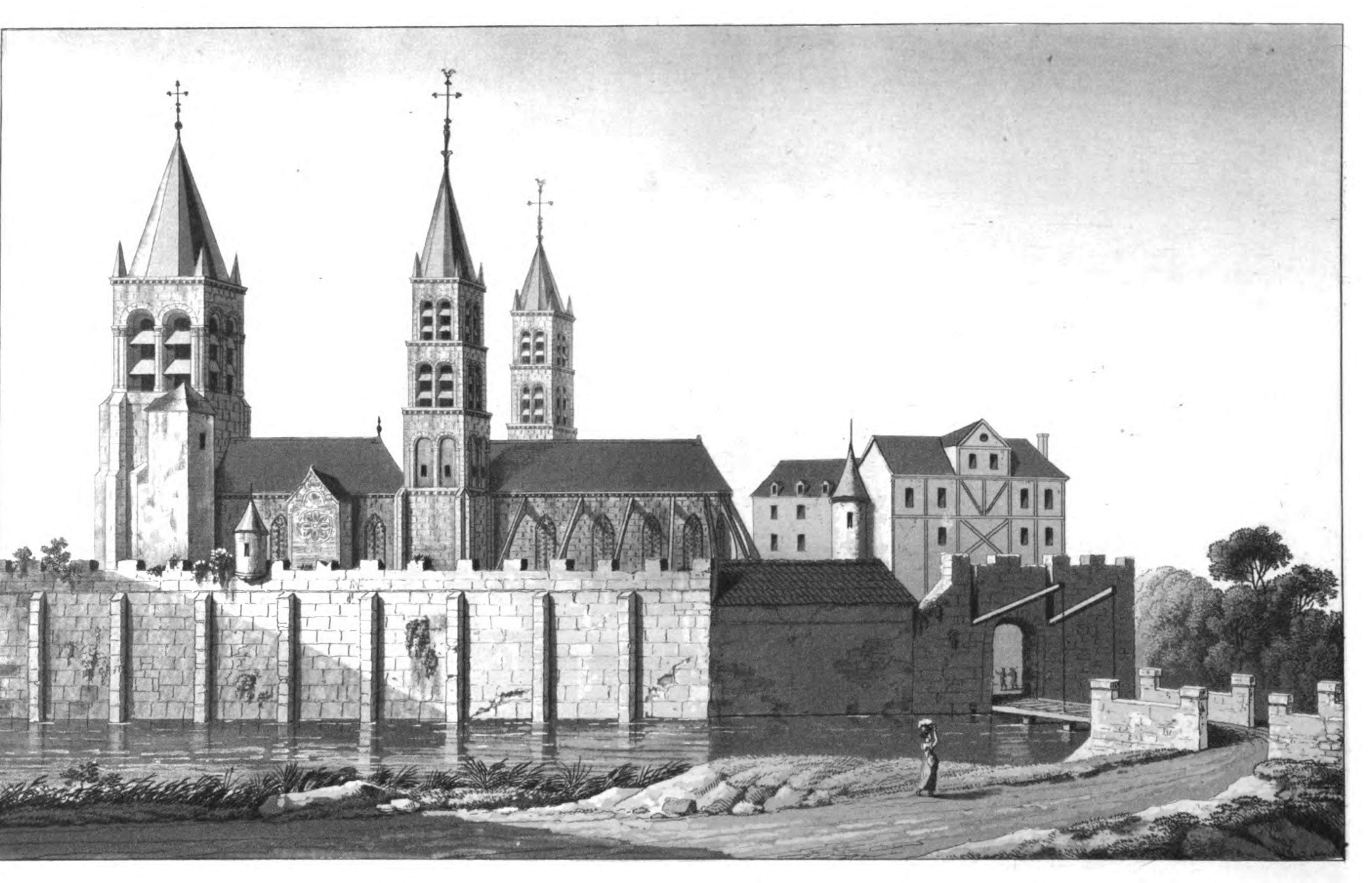
(1) Ce monument n'existe pas aux Petits-Augustins.

(2) Au pied d'une butte qui s'élevoit auprès de la rue Saint-Guillaume, étoit, en 1534, le cimetière des lépreux. Il subsistoit encore à la fin du siècle dernier, et servoit de sépulture à ceux qui mouroient à la Charité.

ger, on fit construire, rue de la Chaise, un nouvel hospice réservé uniquement pour les teigneux, avec une chapelle, qui fut bénite sous l'invocation de *sainte Reine*. Sauval donne à cet établissement la date de 1655 : il faut qu'il soit antérieur à cette époque, puisqu'on le trouve sur le plan de Gomboust, publié en 1652 (1).

(1) L'hôpital de la Charité n'a point changé de destination ; les Enfants teigneux sont maintenant réunis aux Petites-Maisons.





VUE de l'ABBAYE S^{T} GERMAIN DES-PRÉS. (au commencement du 15eme Siècle)

L'ABBAYE ROYALE

DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Tous nos historiens s'accordent à dire que cette abbaye, l'une des plus anciennes et des plus illustres de France, fut fondée par Childebert Ier, fils de Clovis; mais ils varient entre eux de 543 à 556 sur la date de cette fondation. Jaillot, sans prétendre que la première de ces deux époques, présentée par Adrien de Valois, soit appuyée d'autorités incontestables, la considère cependant comme celle qui offre le plus de vraisemblance. Ce critique, même en regardant comme douteuse la tradition qui veut que Childebert, dans son expédition d'Espagne, ait obtenu des habitants de Saragosse, qu'il assiégeoit, la tunique de saint Vincent (1), et n'ait fait bâtir la basilique dont nous parlons que pour l'y déposer, paroît persuadé cependant que ce fut effectivement à son retour de cette contrée qu'il éleva ce monument, soit par une dévotion particulière à l'égard de ce saint, soit qu'il voulût placer honorablement quelques unes de ses reliques qu'il auroit pu se procurer à Valence, lieu de son martyre. Alors la date de 543 doit paroître la véritable; et du reste le même historien explique d'une manière assez satisfaisante la charte de Childebert, dont les expressions ont déterminé dom Mabillon et plusieurs autres savants à reculer de douze à treize ans ce grand évènement.

Cette église fut dédiée sous l'invocation de saint *Vincent*, de *la sainte Croix* etc. par saint Germain, alors évêque de Paris, le jour même de la mort de Childebert, le 23 décembre 558. C'étoit seulement le 6 du même mois que ce prince avoit donné sa charte de fondation de la nouvelle abbaye, portant donation du fief d'Issi avec ses appartenances et dépendances, du droit de pêche sur la rivière depuis les ponts de Paris

(1) Plusieurs de nos historiens prétendent en effet que loin d'avoir rien obtenu des habitants de Saragosse, son armée fut battue devant cette ville, et forcée de se retirer.

jusqu'au *ru* de Sèvre, d'un chemin de dix-huit pieds de large des deux côtés de la rivière, et d'une chapelle de Saint-Andéol, qu'on suppose avoir été remplacée depuis par l'église Saint-André-des-Arcs.

On sait que les monastères anciens les plus célèbres renfermoient ordinairement dans leur enceinte ou dans leurs dépendances plusieurs églises séparées, quelquefois même assez éloignées les unes des autres, et dont les plus petites n'avoient que le simple titre d'oratoire. Saint Germain, qui avoit eu tant de part à la fondation de l'abbaye de Saint-Vincent, fonda une chapelle de ce genre, au midi de l'église, sous l'invocation de saint Symphorien; c'est là qu'il fut enterré, ainsi que son père Éleuthère et sa mère Eusébie. Vers le même temps on construisit au nord, sous le nom de Saint-Pierre, l'oratoire dont nous avons déjà parlé à l'article de Saint-Sulpice, ainsi que la chapelle Saint-Martin des Orges. Quant au monastère lui-même il fut occupé d'abord par des religieux soumis à la règle de saint Basile, que le saint évêque fit venir d'Autun, et qu'il mit sous la conduite de *Droctové*, généralement regardé comme leur premier abbé; et telle fut l'affection qu'il porta à cette abbaye, sinon créée, du moins organisée par ses soins, qu'après l'avoir comblée de biens, il voulut encore se démettre, en sa faveur, des droits de son siège et lui accorder l'exemption de la juridiction épiscopale dans toute l'étendue du territoire d'Issi que Childebert venoit de lui donner. Il est vrai que les chartes qui établissent cette exemption ont été vivement attaquées dans le dix-septième siècle par des savants du premier ordre; mais il est certain aussi qu'une possession non contestée de onze cents ans formoit un titre de prescription assez respectable; et que, malgré le droit commun et les décrets des conciles qui soumettoient les moines à l'autorité des évêques, il y a des exemples si éclatants d'exemptions de ce genre, et de privilèges particuliers accordés à certains monastères, que la règle générale ne peut nullement être alléguée ici comme une preuve vraiment péremptoire. Jaillot entre à ce sujet dans une longue discussion, dont le résultat est de prouver, par une foule d'actes solennels, cette *dépendance immédiate du saint siège* toujours revendiquée avec succès par l'abbaye Saint-Germain, et qui confirme jusqu'à la dernière évidence l'authenticité des chartes sur lesquelles elle étoit fondée.

Le saint évêque de Paris mourut, et bientôt la dévotion des peuples excitée par les miracles qui s'opéroient, dit-on, sur son tombeau, s'empressa de joindre son nom à celui du patron de cette abbaye. Dans une infinité d'actes des 7e et 8e siècles, elle est indistinctement appelée la basilique *de Saint-Germain ;* de *Saint-Vincent* ; de *Saint-Vincent et de Saint-Germain.* Cependant les fidèles accouroient de toutes parts dans la chapelle Saint-Symphorien où reposoit le corps du bienheureux, et le concours en devint si prodigieux que le roi Chilpéric forma le projet de faire bâtir une basilique nouvelle uniquement pour recevoir les restes de ce saint évêque. Nous avons parlé à l'article de Saint-Germain-l'Auxerrois de ce projet qui resta sans exécution; et ce fut seulement en 754 que ces restes précieux furent transférés de la chapelle Saint-Symphorien dans la grande église, cérémonie qui se fit en présence de Pépin et de ses deux fils, Charles et Carloman. On plaça la tombe qui les contenoit dans le rond-point du sanctuaire.

Cette abbaye éprouva à diverses reprises toute la rage des Normands. Ils la pillèrent en 845 et 858, et y mirent le feu en 861. Elle fut réparée huit ans après par les soins de l'abbé *Gozlin*; mais, au rapport de Dubreul, ces barbares, revenus en 885 dans les environs de Paris, la détruisirent presque de fond en comble, et tellement, que, soit qu'on craignît de nouvelles incursions, soit que d'aussi grands malheurs eussent réduit ses religieux à l'indigence, l'église et le monastère ne furent entièrement rebâtis qu'en 990. Piganiol place cette reconstruction en 1014; mais il ne fait pas attention que l'abbé *Morard*, qui en fut l'auteur ainsi qu'il le reconnoît lui-même (1), mourut le 1er avril de cette année et qu'alors l'église étoit entièrement finie. Elle fut dédiée en 1163 par le pape Alexandre III; et ce souverain pontife déclara lui-même publiquement que cette église n'étoit soumise à aucun archevêque ou évêque, mais au saint siège seulement; ce qu'il confirma quelques jours après dans le concile qu'il tint à Tours.

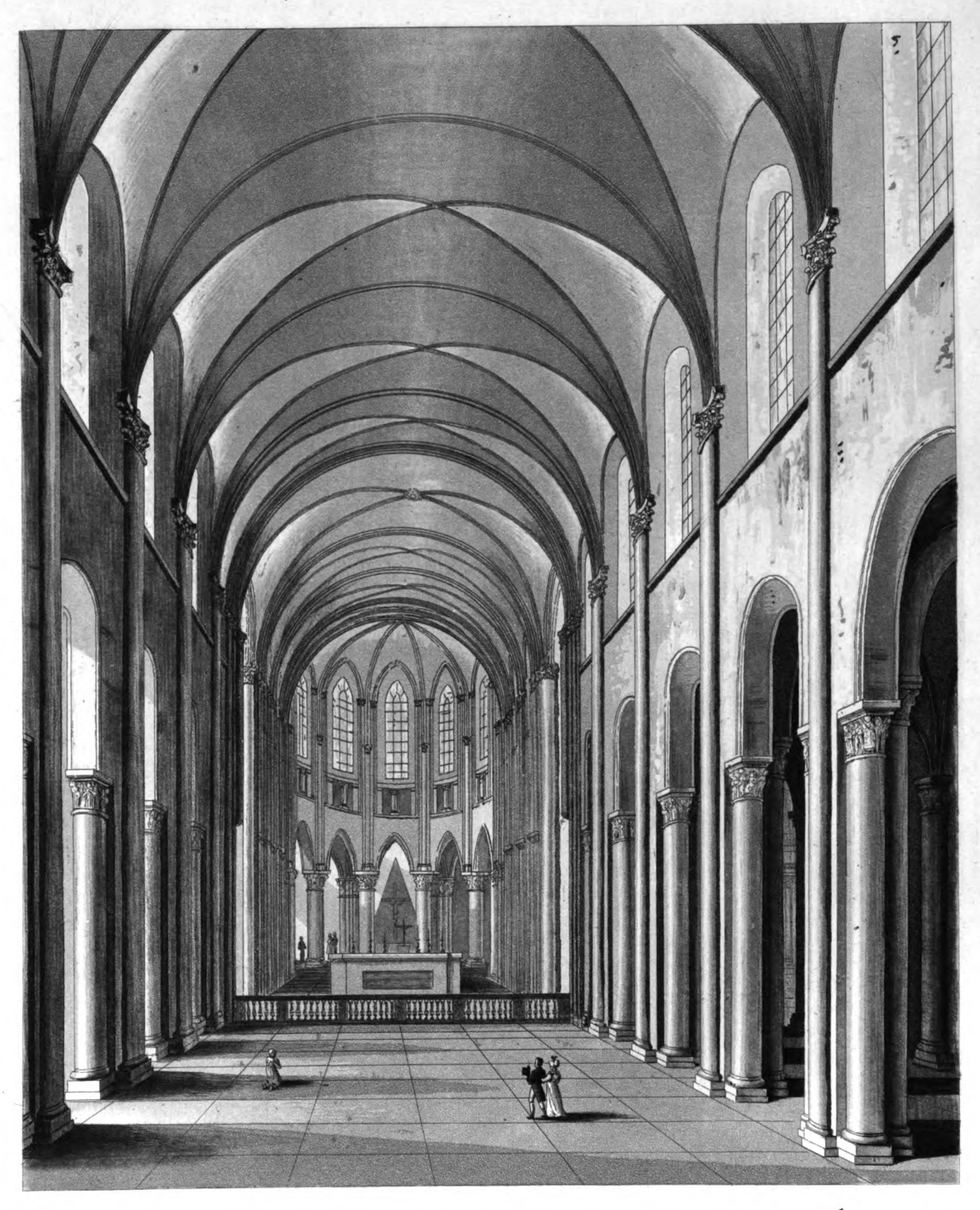
Le relâchement s'étant introduit parmi les religieux de l'abbaye Saint-

(1) L'épitaphe qu'on lisoit sur sa tombe portoit que l'église Saint-Germain avoit été brûlée trois fois par les barbares, qu'il l'avoit fait rebâtir de fond en comble, qu'il avoit fait élever une tour, dans laquelle il avoit mis des cloches, etc.

Germain, Guillaume *Briçonnet*, évêque de Lodève, qui en étoit abbé au commencement du seizième siècle, résolut de rétablir l'ancienne discipline, et pour y parvenir, appela dans ce monastère environ trente religieux de celui de Chézal-Benoît. Cette réforme se soutint un siècle entier; mais commençant à décliner vers 1618, on fit venir pour une réforme nouvelle des religieux de la congrégation de Saint-Maur. Avec eux entrèrent dans cette maison la régularité, la piété, la pénitence, l'étude des saintes lettres, et alors commença cette suite d'esprits distingués et de savants illustres qui ont donné un si grand éclat à cette célèbre abbaye.

Si l'on en croit les anciennes traditions, la première basilique, bâtie par Childebert, étonnoit par sa magnificence. Les colonnes qui en soutenoient la voûte étoient de marbre, l'or éclatoit de toutes parts sur les murs et sur les lambris, l'extérieur même étoit tout couvert de cuivre doré (1). Alors l'abbaye Saint-Germain, isolée dans la campagne, avoit toutes les apparences d'une citadelle; ses murailles étoient flanquées de tours et environnées de fossés; un canal large de treize à quatorze toises, qui commençoit à la rivière, et que l'on nommoit *la petite Seine*, couloit le long du terrain où est présentement la rue des Petits-Augustins, tomboit dans ces fossés, et séparoit le grand pré aux Clercs du petit. Celui-ci étoit le plus proche de la ville. Lorsque l'abbé Morard entreprit de rétablir cette église déjà plusieurs fois dévastée, il n'en conserva qu'une grosse tour sous laquelle il fit construire le portail que l'on voit encore aujourd'hui. Tous les piliers de la nef et de ses collatéraux sont de son temps, ainsi que les quatre piliers qui supportent les petites tours placées des deux côtés du chœur. La tour principale est donc le seul débris des constructions faites par Childebert, et encore faut-il en excepter son couronnement, dont les piliers entièrement semblables à ceux de la nef doivent être également attribués à l'abbé Morard. Cependant l'abbé Lebeuf pense que certaines arcades par lesquelles on alloit de la tour septentrionale à la chapelle de la vierge pourroient être aussi du temps de la fondation de l'abbaye. Les parties extérieures des petites tours lui sembloient être seulement de la fin du onzième siècle.

(1) Elle en avoit reçu la dénomination populaire de *Saint-Germain le-Doré*.



VUE INTÉRIEURE de L'EGLISE de S^{T} GERMAIN-DES-PRÉS.

Après l'abbé Morard, il se fit encore beaucoup de travaux dans l'église; et l'on a remarqué que dans ces constructions nouvelles on ne suivit pas exactement l'alignement de l'ancien édifice. L'abbé Eudes éleva un nouveau cloître en 1227. Simon, son successeur, fit construire en 1239 le réfectoire et les murs de l'abbaye; Hugues d'Issi, qui le remplaça, fit bâtir la chapelle de la vierge dont nous venons de parler; et l'abbé Gérard ordonna en 1273 la construction du chapitre et du dortoir qui étoit au-dessus.

Cette chapelle de la vierge, située au nord de l'église, en étoit séparée par le petit cloître et par la sacristie, bâtie, sous le règne de saint Louis, par le célèbre architecte Pierre de *Montereau*. Elle étoit admirée comme un des chefs-d'œuvre gothiques les plus élégants qu'il y eût à Paris. Il en étoit ainsi du réfectoire, séparé seulement de ce monument par le dortoir, construit sur le même plan et sans doute par le même artiste. Les anciennes cryptes de l'abbaye étoient, suivant dom Bouillart, à la place où fut depuis élevée la chapelle bâtie par Montereau.

Les dernières réparations faites à l'église remontent à l'année 1653. On éleva alors une voûte à la place d'un vieux lambris qui en couvroit les murs; et les deux côtés furent ouverts pour y pratiquer des ailes. Tel qu'il est cependant ce bâtiment n'offre rien de très remarquable. Construit en forme de croix, il présente une dimension de deux cent soixante-cinq pieds de longueur sur soixante-cinq de large et cinquante-neuf de hauteur. La croisée est éclairée à ses deux extrémités par deux grands vitraux qui en occupent toute la largeur; le chœur, placé dans le rond-point, est entouré de huit chapelles; et le grand autel est isolé entre le chœur et la nef.

Cette basilique n'en méritoit pas moins d'être visitée pour quelques précieux restes d'antiquités qu'elle conservoit. Il est assez probable que nos premiers rois chrétiens l'avoient choisie pour le lieu de leur sépulture. Nous apprenons par Grégoire de Tours que Childebert et Chilpéric y furent inhumés; les historiens qui écrivoient après lui témoignent que plusieurs autres y furent ensevelis; et c'est une ancienne tradition qu'on y déposoit les corps de toutes les personnes royales qui, étant mortes de mort violente, n'avoient rien ordonné touchant leurs sépultures. Toutefois on ne comptoit dans cette église que six tombeaux de ces princes

de la seconde race, et encore l'authenticité de plusieurs étoit-elle contestée.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

TABLEAUX.

Sur les deux piliers du chœur, près du maître-autel, la translation de saint Germain et le martyre de saint Vincent; par *Hallé*.

Sur la menuiserie qui entouroit le chœur, neuf tableaux par *Cazes* : 1° saint Vincent et l'évêque Valère jugés devant Dacien; 2° saint Vincent et Valère traînés en prison; 3° saint Vincent prêchant devant l'évêque Valère; 4° le saint ordonné diacre par le même évêque; 5° une descente de croix; 6° le sacre de saint Germain; 7° saint Germain présentant au roi Childebert le plan de l'abbaye; 8° le roi Clotaire malade, guéri miraculeusement par saint Germain; 9° la mort de saint Germain.

Dans la nef:

Saint Pierre guérissant le boiteux; par le même.

Ananie et Saphire; par *Le Clerc*.

Le Baptême de l'Eunuque; par *Bertin*.

Ananie imposant les mains à saint Paul; par *Restout*.

Saint Pierre ressuscitant Tabithe; par *Cazes*.

Saint Pierre délivré de sa prison; par *Vanloo* aîné.

La conversion de Serge-Paul et l'aveuglement de Barjésu; par *Le Moine*.

Saint Paul et saint Barnabé refusant les sacrifices de la ville de Lystre; par *Christophe*.

Les portes de la prison s'ouvrant miraculeusement devant saint Paul dans la même ville; par *Hallé*.

Saint Paul mordu d'une vipère dans l'île de Malte; par *Verdot*.

Dans la chapelle Saint-Symphorien : Hérode-Agrippa frappé de Dieu; par *Pierre*.

Saint Pierre guérissant les malades avec son ombre; par le même.

Saint Étienne devant les docteurs; par *Natoire*.

La conversion de saint Paul; par *Jeaurat*.

A l'autel, le martyre de saint Symphorien; par *Hallé*.

Dans la sacristie neuve, les esquisses terminées de tous les tableaux de la nef; une copie de la Transfiguration de Raphaël; et l'ancien tableau dont nous avons déjà parlé (1), représentant l'abbé Guillaume et sa famille en adoration auprès d'un Christ mort.

Dans le réfectoire : une Nativité, par *Van-Mol*; et une copie des Pèlerins d'Emmaüs, de *Paul Véronèse*, dont l'original est à Versailles.

Dans la bibliothèque, le meurtre d'Abel, par *Le Brun*.

Dans l'apothicairerie, Apollon et Esculape; par *Cazes*.

---

(1) *Voyez* Tom. Ier, pag. 337. On conserve ce tableau, extrêmement curieux, au Musée des Petits-Augustins.

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, décoré de six colonnes de marbre cipolin, avec baldaquin, palmes, feuilles d'acanthe, etc., un ange tenant le suspensoir du Saint Sacrement, et deux autres à genoux sur des enroulements, supportant la châsse de saint Germain suspendue au milieu de cette décoration; le tout exécuté, sur les dessins d'*Oppenord*, par les frères *Slodtz*.

La châsse de saint Germain, en vermeil, exécutée en 1408 par les soins et les libéralités de l'abbé Guillaume III. Ce monument d'orfévrerie, d'un travail très délicat, et couvert de pierres précieuses, avoit la forme d'une église entourée d'arcades en ogives, offrant douze niches où étoient placés les douze apôtres. Le portail étoit orné d'un groupe représentant la Sainte Trinité, l'abbé Guillaume, le roi Eudes (1), saint Germain, saint Vincent et saint Étienne, ces deux derniers en habit de diacre.

Un devant d'autel en cuivre doré, autre don du même abbé, et offrant, sous sept arcades très précieusement terminées, d'abord et au milieu, un Christ accompagné d'un groupe, dans lequel on reconnoissoit la figure du donataire; ensuite, et de chaque côté, les figures de divers saints apôtres et archanges. (Toutes ces figures étoient en vermeil.)

Sur l'autel, une belle croix, exécutée sur les dessins du frère *Bourlet*, religieux de cette maison.

Dans la chapelle Saint-Maur, au retable de l'autel, un bas-relief en pierre de Tonnerre, représentant l'apothéose du saint; par *Pigale*.

Dans la chapelle de Sainte-Marguerite, la statue de cette sainte; par le frère *Bourlet*.

Dans le vestibule de la chapelle de la Vierge, un Christ en plâtre; par le même.

Dans la bibliothèque, un bas-relief en marbre à la gloire du comte de Caylus; par *Bouchardon*; et plusieurs bustes en bronze, parmi lesquels on remarquoit ceux du grand Arnauld et de Boileau; par *Girardon*.

Dans le vestibule de l'église, des deux côtés de la porte, huit statues gothiques représentant des rois, des reines et un évêque (2).

---

(1) C'étoit à ce prince que l'on devoit l'ancienne châsse, dont l'or fut employé dans la construction de la nouvelle. Celle-ci avoit environ deux pieds dix pouces de longueur, et contenoit vingt-six marcs deux onces d'or, et deux cent cinquante marcs d'argent.

(2) Ces statues, détruites pendant les jours révolutionnaires, ont fait naître de grands débats parmi les antiquaires. D. Ruinart, qui les regarde comme aussi anciennes que l'église, prétend qu'elles représentoient saint Remi, Clovis, la reine Clotilde, Clodomir et Thierri leurs fils, Childebert, Ultrogothe et Clotaire II. L'abbé Lebeuf, qui ne peut nier que les deux figures les plus éloignées de la porte ne fussent effectivement celles de Clodomir et de Clotaire II, parcequ'elles portoient leurs noms gravés sur des inscriptions, soutient que les autres statues offroient, suivant un usage assez commun, des rois et des reines de l'ancienne loi; et que Jésus-Christ, placé au milieu de la porte sur un trumeau qui n'existe plus, étoit le symbole de la nouvelle. D'autres y voyoient la famille de Charlemagne, saint Germain à la place de saint Remi, et rapprochoient ainsi de plusieurs siècles l'antiquité de ce monument. De toutes ces opinions, la première nous semble encore celle qui présente le plus de probabilités.

Dans la sacristie, un grand nombre de reliques précieuses, de croix, de vases sacrés, d'ornements, où éclatoient l'or, les diamants, les pierreries, et qui n'étoient pas moins remarquables par l'excellence du travail que par la richesse de la matière.

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés :

Dans le chœur, Childebert, roi de France, et fondateur de cette abbaye, mort en 551, et Ultrogothe sa femme. La pierre qui couvroit sa tombe le présentoit couché, tenant son sceptre d'une main, et de l'autre, le modèle de l'église de Saint-Germain (1).

Dans le sanctuaire, du côté de l'évangile, Chilpéric Ier, roi de France, assassiné en 584, et Frédégonde sa femme, morte en 597 (2); Childéric II, assassiné en 673.

Du côté de l'épître, Clotaire II, mort en 628, et Berthrude, sa première femme, morte en 620. Bilihilde; femme de Childéric II, et son fils Dagobert, assassinés en 673 (3).

Clovis et Mérovée, fils de Chilpéric Ier, morts en 577 et 581, tous les deux victimes des fureurs de Frédégonde.

Catherine de Bourbon, fille de Henri de Bourbon, prince de Condé, et de Marie de Clèves, morte en 1595.

Marie de Bourbon-Conti, fille de François de Bourbon-Conti et de Louise de Lorraine, morte en 1610, douze jours après sa naissance.

François de Bourbon-Conti son père, mort en 1614.

Le cœur de Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV, et abbé de Saint-Germain, mort en 1682.

Louis-César de Bourbon, comte de Vexin, fils naturel et légitimé de Louis XIV, mort en 1683.

Dans la chapelle Saint-Christophe, consacrée à l'illustre famille des Douglas, princes d'Écosse, Guillaume Douglas, comte d'Auguise, mort en 1611 (4).

Jacques Douglas, son petit-fils, mort en 1645 (5).

---

(1) Cette pierre est déposée au Musée des Petits-Augustins. L'antiquité n'en est point équivoque.

(2) La pierre qui couvroit la tombe de cette reine offre une mosaïque formée d'un nombre considérable de petits émaux liés ensemble par un mastic, et incrustés dans une pierre de liais, où ils représentent une figure, dont le visage est indiqué par un simple contour, sans aucun trait intérieur; il en est ainsi des pieds et des mains. Elle est couronnée de trois fleurs-de-lis, revêtue d'une longue robe, et porte à la main un sceptre terminé également par des fleurs-de-lis. Ce monument curieux, et qui date certainement du temps de Frédégonde, est déposé aux Petits-Augustins.

(3) Les tombes de Clotaire II, de Berthrude, de Childéric II, se voient dans le même Musée; mais elles sont modernes, et furent exécutées, dans le siècle dernier, d'après les débris d'anciens monuments.

(4) Il est représenté couché, revêtu de ses armes, la tête appuyée sur son coude : c'est de la sculpture la plus barbare. (Déposé aux Petits-Augustins.)

(5) Il est, comme son père, à moitié couché sur des coussins, et couvert de son armure, avec cette différence, qu'il tient un livre de la main droite. Sculpture moins mauvaise que la précédente, mais qui ne s'élève pas au-dessus de la médiocrité. (Déposé dans le même Musée.)

Robert Douglas, capitaine aux gardes, mort en 1662.

La comtesse de Dumbarton, femme de Georges Douglas, morte en 1691.

Georges Douglas, comte de Dumbarton, général des armées de S. M. Britannique en Écosse, mort en 1692.

Guillaume-Mathias Douglas, mort en 1715.

Dans la chapelle de Saint-Casimir, le cœur de Jean Casimir, roi de Pologne, mort en 1672, abbé de Saint-Germain (1). (Son corps avoit été transporté en Pologne.)

Dominique du Gabré, évêque de Lodève, mort en 1558.

Jean Grollier, trésorier de Milan et de France, mort en 1565.

Pierre Danez, évêque de Lavaur, envoyé de François Ier au concile de Trente, mort en 1577.

Eusèbe Renaudot, de l'académie française et de celle des inscriptions et belles lettres, mort en 1720.

Dans la chapelle Sainte-Marguerite, Charles de Castellan, abbé commandataire de Saint-Evre-de-Toul et de la Sauve-Majeure, mort en 1677.

François de Castellan, seigneur de Blénot-le-Ménil, mort en 1683.

Le cœur d'Olivier de Castellan, lieutenant-général des armées du roi, tué au siège de Tarragone en 1644.

Celui de Louis de Castellan, brigadier d'infanterie, blessé à mort au siège de Candie en 1669 (2).

Ferdinand Égon, landgrave de Furstemberg, mort en 1696.

François de La Marck, colonel du régiment de cavalerie de Furstemberg, mort en 1697.

François Henri, prince de La Tour-Taxis, chanoine de Cologne, mort en 1700.

---

(1) Il est représenté en marbre blanc sur un tombeau de marbre noir, soutenant d'une main une chape sur ses épaules, étendant l'autre pour offrir son sceptre et sa couronne à saint Casimir, dont l'image étoit sur l'autel; devant et derrière lui sont groupées ses armes; aux angles, des captifs enchaînés à des trophées, désignoient ses victoires sur les Turcs, les Tartares et les Moscovites. Ce monument, exécuté par Gaspard *de Marsi*, et comblé d'éloges par tous les historiens de Paris, est une production de la plus grande médiocrité.

Au milieu de la base, un bas-relief en plomb, ouvrage d'un frère convers de cette maison nommé Jean *Thibaut*, représente une des batailles de Casimir. Il est encore plus mauvais que le mausolée. (Le tout est déposé aux Petits-Augustins.)

(2) Leur monument, que l'on prétend être de la main de *Girardon*, se compose d'un tombeau de marbre blanc, au-dessus duquel s'élève une colonne surmontée d'une urne antique. Deux statues de grandeur naturelle placées de chaque côté, et représentant la Piété et la Fidélité, soutiennent les portraits d'Olivier et de Louis Castellan; sculpture peu remarquable sous tous les rapports. (Déposé dans le même Musée.)

On voit encore dans le jardin de ce Musée une tombe de six pieds de longueur, dont le couvercle, fait en dos d'âne, est orné d'écailles de poisson, de palmettes et d'un cep s'échappant d'un vase. Il fut trouvé, en 1704, dans une fouille faite à six ou sept pieds de profondeur, près du maître-autel de l'église Saint-Germain, et découvert de nouveau au commencement de la révolution. Ce tombeau renfermoit un personnage inconnu, mais revêtu de vêtements qui annonçoient une haute dignité.

Guillaume Égon, cardinal de Furstemberg, etc., abbé de Saint-Germain, mort en 1704.

N....., comtesse de La Marck, morte en 1704, peu de temps après sa naissance.

César, cardinal d'Estrées, abbé de Saint-Germain, mort en 1714.

Dans la chapelle de la Vierge, Pierre de Montereau, architecte célèbre du treizième siècle, mort en 1266 (1). (Agnès, sa femme, étoit inhumée dans le même tombeau.)

Le P. Jean Mabillon, savant illustre, mort en 1707, etc.

Les historiens de Paris parlent encore de plusieurs tombeaux découverts dans les fouilles faites à différentes époques dans cette église, et dont quelques-uns contenoient des squelettes enveloppés dans des étoffes précieuses, des restes de bottines, de baudriers et d'autres attributs qui indiquoient des personnes du rang le plus illustre, et la plupart inhumées sous la seconde race.

Les bâtiments de ce monastère éprouvèrent successivement des changements et des augmentations considérables jusque dans le dix-huitième siècle. Vers 1585 le cardinal de Bourbon commença la construction du palais abbatial qui existe encore aujourd'hui, et les religieux relevèrent les murailles qui entouroient les fossés du côté des rues Saint-Benoît et du Colombier. En 1684 ils firent élever le bâtiment qui régnoit le long du parvis, en face de leur jardin et dans lequel étoient établis les bureaux de leurs officiers. Depuis 1699 jusqu'en 1715 on ouvrit plusieurs rues dans l'enclos abbatial, où se logèrent aussitôt un grand nombre d'artisans dans l'intention de jouir du droit de franchise qui y étoit attaché. En 1715 on bâtit une nouvelle sacristie auprès de l'ancienne; enfin dans le dix-huitième siècle on reconstruisit, sous la direction du père *de Creil*, une partie du cloître et deux grands corps de logis qui renfermoient un vestibule et de grandes salles basses. Tous ces bâtiments, de vastes cours, plusieurs jardins, et une foule d'autres dépendances étoient renfermés dans un espace circonscrit par les rues du Colombier, Saint-Benoît, Sainte-Marguerite, et de l'Échaudé.

BIBLIOTHÈQUE.

La bibliothèque de ce monastère, la plus belle et la plus nombreuse de Paris après celle du roi, avoit été commencée par le père Dubreul; et

---

(1) La pierre qui couvroit son tombeau, gravée en creux, le représentoit avec une règle et un compas à la main. (Ce monument a été perdu dans les démolitions faites sur le terrain de l'abbaye.)

dès-lors composée d'excellents livres, depuis sans cesse augmentée par les bibliothécaires qui lui succédèrent, elle reçut ses accroissements les plus considérables, d'abord en 1685, que Noël Vallant, médecin de mademoiselle de Guise, lui donna tous ses livres par testament. En 1700 Michel Antoine Baudran, prieur de Rouvres et de Neumarché, l'enrichit encore de sa bibliothèque. Elle eut en 1718 celle de l'abbé Jean d'Estrées; en 1720 les livres de l'abbé Renaudot; en 1732 la bibliothèque des manuscrits du chancelier Séguier; en 1744 et en 1762 les livres et manuscrits du cardinal de Gèvres, archevêque de Bourges, et de M. de Harlay, conseiller d'état. Cette précieuse collection contenoit environ cent mille volumes imprimés, parmi lesquels on comptoit un grand nombre d'éditions rares et anciennes; quinze à vingt mille manuscrits dans toutes les langues, dont plusieurs très précieux et très rares, sur-tout un psautier latin en lettres onciales, et deux ou trois bibles de la plus haute antiquité. On y voyoit le manuscrit des Pensées de Pascal, sur de petits papiers écrits de sa main et réunis dans un volume *in folio*.

Cabinet d'antiquités et d'histoire naturelle.

Ce cabinet, formé vers la fin du siècle dernier, contenoit une assez grande quantité d'antiquités égyptiennes, grecques, romaines, gauloises, chinoises, indiennes, des vases étrusques, des médailles, des pierres gravées, etc., et quelques objets d'histoire naturelle.

L'abbaye de Saint-Germain possédoit en outre un immense chartier dans lequel étoient réunis un nombre considérable de titres et pièces très précieuses concernant l'abbaye elle-même, le faubourg Saint-Germain, la ville de Paris, et qui ont fort aidé à en débrouiller les antiquités.

Bailliage de l'abbaye.

Les abbés de Saint-Germain-des-Prés avoient autrefois toute juridiction tant spirituelle que temporelle sur le faubourg Saint-Germain. Ce n'est qu'en 1668 que M. de Péréfixe prétendit soumettre ce faubourg à la juridiction de l'ordinaire, comme tout le reste de la ville de Paris; cette prétention, devenue matière d'un procès, fut terminée par

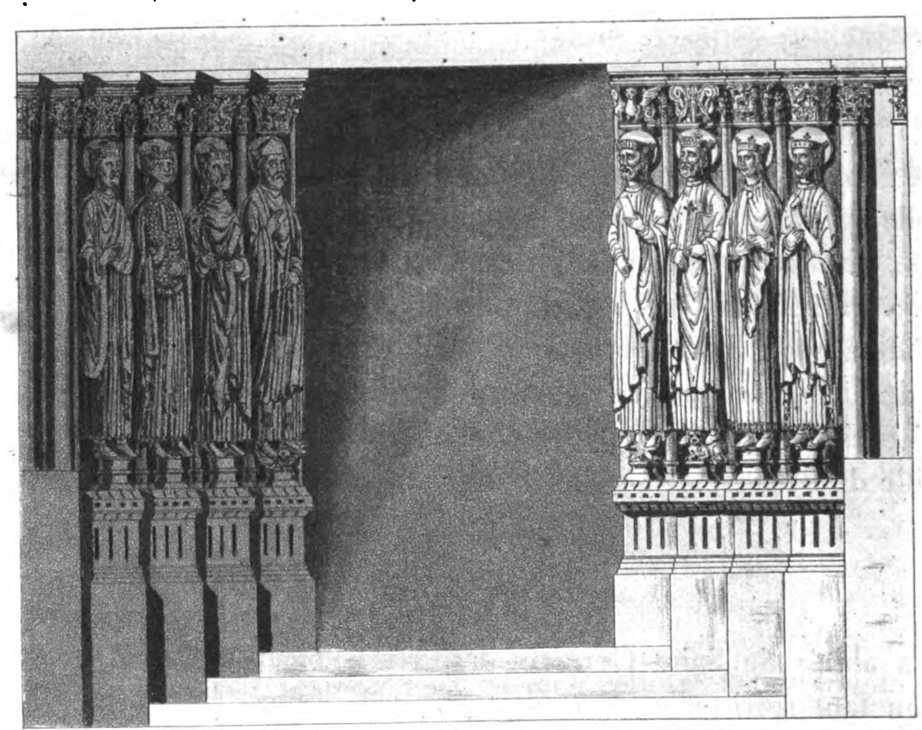
une transaction dans laquelle il fut convenu que les droits de l'abbé seroient restreints à l'enclos de son monastère, mais sous la condition que le prieur de l'abbaye seroit vicaire général né et perpétuel de l'archevêque.

Les audiences de ce bailliage se tenoient en conséquence dans l'enclos. Le bailli portoit le titre de juge civil, criminel et de police, et remplissoit toutes ces attributions. Les appels se relèvoient au châtelet.

Prison de l'abbaye.

Cette prison, située rue Sainte-Marguerite au fond du petit marché, étoit particulièrement affectée aux Gardes Françaises et autres militaires. Il y avoit une chapelle desservie par un prêtre de Saint-Sulpice (1).

(1) Les bâtiments de l'abbaye Saint-Germain ont été en partie détruits, et l'on a pereé plusieurs rues sur l'emplacement qu'ils occupoient. Le palais abbatial et la chapelle de la Vierge sont des habitations de particuliers; l'église, dépouillée de tous ses ornements, a été rendue au culte.



Portail de l'Eglise Saint Germain-des-Prés.

LE SÉMINAIRE

DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Le désir de voir la lumière de l'évangile pénétrer dans les contrées encore livrées aux ténèbres des fausses religions donna naissance à cet établissement. Ce fut M. *Bernard de Sainte-Thérèse*, évêque de Babylone, qui en conçut le dessein; et en formant une société de Missionnaires qu'il [illegible] à parcourir les pays étrangers, [illegible] intention étoit sur-tout [illegible] con- [illegible] ainsi que le prouve le contrat de [illegible] é le [illegible] dans cet acte fut que la maison [illegible] *des Missions-Étrangères*, [illegible] *sainte Famille*. Les [illegible] ant à [illegible] is de [illegible] de la même année 1663 [illegible] fondation; l'abbé de Saint-Germain ayant donné son [illegible] profit [illegible]. Une [illegible] servir [illegible] dont la [illegible] Harlai, [illegible] rien de

[illegible] par *Mau-*

une transaction dans laquelle il fut convenu que les droits de l'abbé seroient restreints à l'enclos de son monastère, mais sous la condition que le prieur de l'abbaye seroit vicaire général né et perpétuel de l'archevêque.

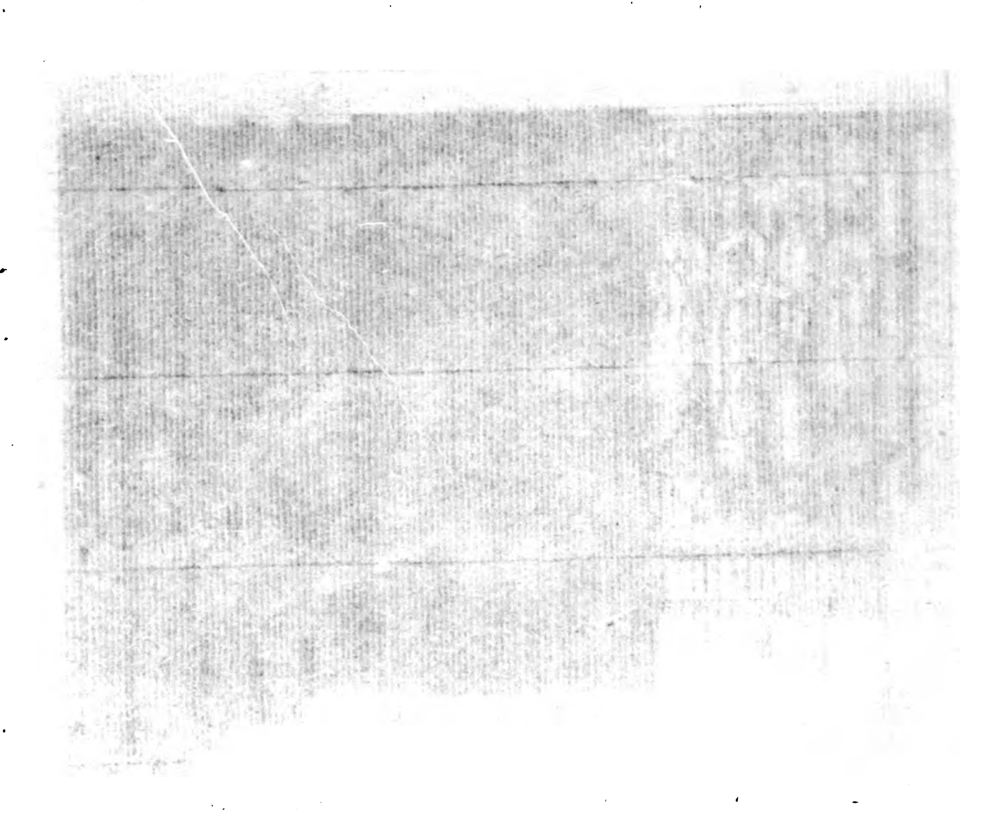
Les audiences de ce bailliage se tenoient en conséquence dans l'enclos. Le bailli portoit le titre de juge civil, criminel et de police, et remplissoit toutes ces attributions. Les appels se relevoient au châtelet.

Prison de l'abbaye.

Cette prison, située rue Sainte-Marguerite au fond du petit marché, étoit particulièrement affectée aux Gardes Françaises et autres militaires. Il y avoit une chapelle desservie par un prêtre de Saint-Sulpice (1).

su

pa



LE SÉMINAIRE

DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.

Le désir de voir la lumière de l'évangile pénétrer dans les contrées encore livrées aux ténèbres des fausses religions donna naissance à cet établissement. Ce fut M. *Bernard de Sainte-Thérèse*, évêque de Babylone, qui en conçut le dessein; et en formant une société de Missionnaires qu'il destinoit à parcourir les pays étrangers, son intention étoit sur-tout qu'ils fissent de la Perse le théâtre de leurs travaux apostoliques. Il y consacra tous ses biens, ainsi que le prouve le contrat de donation passé le 16 mars 1663. Une des conditions portées dans cet acte fut que la maison qu'on alloit bâtir seroit appelée le *Séminaire des Missions-Étrangères*, et qu'on en dédieroit la chapelle sous l'invocation de la *sainte Famille*. Les bâtiments furent élevés immédiatement après sur un terrain appartenant à cet évêque et situé au coin des rues du Bac et de la Fresnaie, dite depuis de *Babylone*. Des lettres-patentes du mois de juillet de la même année 1663 confirmèrent cette fondation; l'abbé de Saint-Germain ayant donné son consentement le 10 octobre suivant, les sieurs *Poitevin* et *Gasil*, au profit desquels la donation avoit été faite, y entrèrent le 27 du même mois. Une salle de cette maison leur servit d'abord de chapelle, et continua d'en servir jusqu'en 1683, époque à laquelle on en bâtit une plus régulière, dont la première pierre fut posée, au nom du roi, par M. François de Harlai, archevêque de Paris. Cette chapelle, qui étoit double, n'avoit rien de remarquable dans son architecture.

CURIOSITÉS.

TABLEAUX.

Dans la chapelle basse, sur l'autel principal, une Adoration des Mages; par *Mauperrin*.

Sur les deux autels à droite et à gauche, la Vierge et saint François-Regis; par le même.

Dans la chapelle haute, sur le maître-autel, l'Adoration des Mages; par *Carle Vanloo.*

Dans la chapelle à droite, la Sainte Famille; par *Restout.*

Dans la chapelle à gauche, une Vierge; par *d'André-Bardon.*

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été déposés :

Le cœur de Bernard de Sainte-Thérèse, archevêque de Babylone, fondateur de cette maison.

Le cœur de Louis Le Voyer d'Argenson, doyen et chanoine de Saint-Germain, l'un de ses bienfaiteurs.

Le cœur de Louise de La Tour d'Auvergne, dite mademoiselle de Bouillon, morte en 1683.

La maison de ce séminaire, qui fut entièrement rebâtie en 1736, étoit accompagnée d'un assez grand enclos. Elle possédoit une bibliothèque d'environ vingt-cinq mille volumes, où l'on comptoit plusieurs manuscrits intéressants et une collection précieuse de livres chinois.

Quoique l'objet principal des directeurs de ce séminaire fût de former, suivant le vœu du fondateur, des ecclésiastiques propres à suivre la carrière des missions, et à travailler à la conversion des infidèles, cependant ils se rendoient encore utiles à Paris même dans les fonctions du saint ministère. Aux sermons publics ils joignoient des instructions particulières, faisoient le catéchisme aux enfants, rassembloient des artisans et des ouvriers, auxquels ils apprenoient leurs devoirs et à sanctifier les dimanches et fêtes, enfin ne négligeoient aucune œuvre de religion et de charité (1).

---

(1) L'église a été rendue au culte; les bâtiments sont habités par des particuliers.

LES CONVALESCENTS.

Le projet de cet établissement, destiné à donner un asile aux pauvres convalescents qui sortent des hôpitaux, et qui, faute de secours nécessaires pour achever de revenir à la santé, sont exposés à des rechutes dangereuses et souvent mortelles, fut conçu par plusieurs personnes pieuses et charitables dès 1628, ainsi que le prouvent les lettres-patentes de Louis XIII données cette même année; mais il ne fut exécuté qu'en 1650 par madame Angélique *Faure*, veuve de M. Claude de Bullion, surintendant des finances. Voulant suivre le précepte de l'évangile, elle essaya de cacher son bienfait en se servant du nom et du ministère d'un ancien chanoine de Reims nommé André *Gervaise*. Celui-ci acheta à cet effet, de M. Le Camus, évêque de Bellay, une maison située rue du Bac, la fit disposer convenablement pour recevoir huit convalescents, et obtint, le 6 août 1650, la permission d'y faire bâtir une chapelle. Cette maison fut donnée, en 1652, aux religieux de la Charité : ils y furent introduits, le 15 août de cette année, par le premier grand-vicaire de Saint-Germain, qui bénit la chapelle sous le nom de *Notre-Dame des Convalescents*.

L'exemple de madame de Bullion eut quelques imitateurs, et vers les derniers temps on comptoit dans cette maison vingt-un lits pour les convalescents, qui pouvoient y rester huit jours (1).

LES FILLES DE LA CONCEPTION.

Cet ordre, fondé à Tolède en 1484 par Béatrix *de Silva*, fut mis, en 1501, sous la direction des Frères Mineurs par Alexandre VI, qui donna

(1) C'est maintenant une fabrique d'ouvrages en cuivre.

à ses religieuses la règle de Sainte-Claire : ce fut alors qu'elles prirent le nom de *Récolettes*, sous lequel elles ont été introduites en France. Quelques-unes d'entre elles, établies à Verdun, obtinrent, en 1627, par la protection de madame *de Lamoignon*, le consentement de l'abbé de Saint-Germain pour former un établissement sur son territoire, consentement que confirmèrent des lettres-patentes données en 1635. Sans entrer ici dans les discussions assez futiles qui se sont élevées entre nos historiens sur la date de leur établissement, il nous suffira de dire, d'après les autorités qui nous ont semblé les plus sûres, que ces Récolettes de Verdun, n'ayant pas jugé à propos de profiter de la permission qu'elles venoient d'obtenir, cédèrent, en 1634, à celles de Saint-Nicolas de Tulle, tous leurs droits et privilèges. En conséquence de cette cession, celles-ci achetèrent, rue du Bac, une maison, où elles se logèrent en 1637.

Ces religieuses étoient sous la direction des Récollets. La distance qui séparoit les deux maisons rendant ce devoir extrêmementpénible à remplir pour ces religieux, ils obtinrent, en 1658, la permission de faire bâtir près de ce couvent un hospice pour quelques-uns d'entre eux. On le construisit du côté de la rue de la Planche ; mais depuis il fut entièrement abandonné.

La vie exemplaire des Récolettes avoit engagé la reine Marie-Thérèse d'Autriche à jeter les yeux sur elles pour remplir le dessein qu'elle avoit formé, d'établir un couvent de l'ordre de la Conception de Notre-Dame. Ces religieuses y ayant donné leur consentement avec joie, cette princesse obtint pour elles, en 1663, une bulle d'Alexandre VII, qui leur permettoit « de prendre l'habit, l'institut, la règle et la dénomination de « religieuses de l'Immaculée Conception de la B. V. Marie, en demeu-« rant toujours sous la direction des Récollets de la province Saint-Denis. » Les lettres-patentes qui confirmèrent cette bulle en 1664 déclarèrent ce monastère de fondation royale ; et les libéralités de Louis XIV procurèrent les moyens d'en rebâtir l'église. En 1693 la première pierre en fut posée par M. de Ligny et par mesdemoiselles de Furstemberg, ses petites-filles. Elle fut achevée et bénite à la fin de l'année suivante (1).

(1) L'église est changée en magasin ; les bâtiments sont habités par des particuliers.

CURIOSITÉS.

Sur le maître-autel, l'Immaculée Conception ; par *La Fosse*.

LES FILLES

SAINTE-MARIE, OU DE LA VISITATION.

Nous avons déjà parlé de l'origine de ces religieuses, de leur établissement à Paris, et des circonstances qui leur procurèrent en peu de temps trois couvents dans cette capitale (1). Celui-ci, qui fut établi le dernier, devoit sa fondation à madame Geneviève *Derval-Pourtel*, qui consacra à cette bonne œuvre un don que lui avoit fait, par testament, M. d'*Eufréville-Cizei* son mari, pour la fondation et dotation d'un monastère de tel ordre qu'il lui plairoit de choisir. En vertu de ce testament, approuvé par deux arrêts du parlement de Rouen en 1656 et 1657, madame d'Eufréville passa un contrat de fondation avec les religieuses de la Visitation du faubourg Saint-Jacques, ajoutant aux libéralités de son mari une somme de 40,000 livres. Les sœurs qui devoient former la nouvelle maison s'établirent d'abord, en 1660, rue Montorgueil ; mais ne s'y trouvant pas logées commodément, elles achetèrent, rue du Bac, une maison dont elles prirent possession en 1673. On y construisit aussitôt les lieux réguliers et une chapelle, dont la première pierre fut posée par une pauvre femme, sans autre cérémonie.

Cette chapelle fut reconstruite dans le siècle dernier, sur les dessins et sous la conduite de M. *Hélin*, architecte. C'est un assez joli petit bâtiment, décoré d'un porche d'ordre ionique, avec fronton. La reine en avoit posé la première pierre en 1775 (2).

(1) Voyez tome II, page 688.

(2) Ce couvent est maintenant habité par des particuliers.



CURIOSITÉS.

Sur le maître-autel, la Visitation; par *Philippe de Champagne*.
En face de la porte d'entrée, Notre Seigneur au jardin des Olives; par *Hallé*.
Dans les chapelles, des statues de Saints et Saintes; par *Bridau*.



Façade de la Visitation.

LES JACOBINS RÉFORMÉS.

[illegible] couvent qu'avoient ces religieux dans la rue Saint-Honoré,
[illegible] *lis* avoit
[illegible] Nicolas
[illegible] noviciat
[illegible] it auto-
[illegible] entes de
[illegible] un pro-
[illegible] comme le
[illegible] tirés de la
[illegible] qui n'étoit
[illegible] ntenant
[illegible] chapelle,
[illegible] toient pour
[illegible] igmentant
[illegible] commen-
[illegible] te Pierre
[illegible] M. Hyacinthe
[illegible] Montbason,
[illegible]

[illegible] ment d'un
[illegible] rchitecture
[illegible] n'a rien de
[illegible] révolution
par le frère *Claude*, [illegible] se de deux ordres élevés l'un sur l'autre, dans la forme pyramidale adoptée pour le plus grand nombre des églises de Paris; mais ces deux ordres, dont l'ensemble a quelque apparence, sont d'une mauvaise proportion, et sur-tout d'une maigreur qui peut choquer l'œil le moins exercé.

CURIOSITÉS.

Sur le maître-autel, la Visitation; par *Philippe de Champagne*.
En face de la porte d'entrée, Notre Seigneur au jardin des Olives; par *Hallé*.
Dans les chapelles, des statues de Saints et Saintes; par *Bridau*.

LES JACOBINS RÉFORMÉS.

En parlant du couvent qu'avoient ces religieux dans la rue Saint-Honoré, nous avons fait mention de la réforme que le P. Sébastien *Michaëlis* avoit introduite dans leur ordre. Afin d'en assurer le succès, le P. Nicolas *Rodolphi*, général de l'ordre, résolut d'établir en France un noviciat général pour ceux qui voudroient embrasser cette réforme. Il y fut autorisé par un bref d'Urbain VIII, donné en 1629, par des lettres-patentes de Louis XIII, et trouva en même temps dans le cardinal de Richelieu un protecteur puissant, qui, par ses bienfaits, mérita d'être considéré comme le fondateur du nouvel établissement. Dès 1631 quatre religieux tirés de la maison de la rue Saint-Honoré avoient été placés dans celle-ci, qui n'étoit alors qu'un bâtiment très simple, avec un jardin et un clos contenant sept arpents et demi. Ils y firent construire aussitôt une petite chapelle, qui fut bénite en 1632. Mais le nombre des sujets qui se présentoient pour subir les épreuves et obtenir leur admission dans l'ordre, augmentant chaque jour, il fallut penser à bâtir des lieux plus réguliers. Ils commencèrent par l'église, qui fut élevée sur les dessins de l'architecte Pierre *Bullet*. La première pierre en fut posée, en 1682, par M. Hyacinthe Serroni, archevêque d'Albi, et par madame Anne de Rohan-Montbason, duchesse de Luynes. Elle fut achevée l'année suivante.

Ce bâtiment, d'une médiocre grandeur, et décoré intérieurement d'un ordre de pilastres corinthiens, offre tous les caractères de l'architecture employée à cette époque dans les édifices sacrés, et du reste n'a rien de remarquable. Le portail, rebâti quelques années avant la révolution par le frère *Claude*, religieux de cette maison, se compose de deux ordres élevés l'un sur l'autre, dans la forme pyramidale adoptée pour le plus grand nombre des églises de Paris; mais ces deux ordres, dont l'ensemble a quelque apparence, sont d'une mauvaise proportion, et sur-tout d'une maigreur qui peut choquer l'œil le moins exercé.

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Dans les panneaux du chœur, dont la boiserie étoit exécutée avec soin, et très estimée, neuf tableaux, dont les sujets étoient tirés de la vie de Jésus-Christ; par le frère *Jean André*, religieux de cette maison.

Dans le plafond de ce chœur, la Transfiguration de Notre Seigneur; par *Le Moine*.

Au milieu du rond-point de l'église, la Résurrection de Jésus-Christ; par le frère *André*.

Dans l'attique, à l'entrée du chœur, saint Thomas-d'Aquin en extase; par le même.

En regard, le pape Pie V à genoux devant un crucifix, adressant ses vœux au ciel pour l'heureux succès de la bataille de Lépante; par le même.

Dans la chapelle du Rosaire, à gauche du maître-autel, la sainte Vierge donnant un rosaire à saint Dominique; par un peintre inconnu.

Dans la chapelle Saint-Hyacinthe, sur l'autel, l'image de ce saint traversant un grand fleuve pour dérober les choses saintes aux Tartares qui pilloient la ville de Kiovie; sans nom d'auteur.

Dans la chapelle en regard de celle du Rosaire, la sainte Vierge donnant à un religieux de l'ordre le portrait de saint Dominique; la Visitation; la Présentation au Temple: ces trois tableaux étoient de frère *André*.

Dans la chapelle Saint-Barthélemi, le martyre de ce saint; par le même.

Dans la sacristie, les Pélerins d'Emmaüs, la Naissance de Jésus-Christ, saint Louis recevant les reliques de la Sainte-Chapelle, etc.; par le même.

Dans le réfectoire, le repas chez Simon le lépreux; par le même. Des portraits en médaillons représentant plusieurs religieux de cet ordre martyrisés à la Chine.

Dans une salle du premier étage, où se faisoient les offices nocturnes, cinq tableaux; par le même. Un Christ; par *Girault*.

Dans la salle des récréations, huit portraits par *Rigaud*, représentant le duc de Bourgogne, le duc de Vendôme, le comte de Toulouse, le duc de Bouillon, le comte d'Évreux, le maréchal de Villars, etc.

Dans une autre salle, tous les dessins et esquisses des tableaux du frère *André*, et le portrait du frère *Romain*, architecte célèbre.

Dans le parloir des étrangers, les portraits en pied de plusieurs papes de l'ordre de Saint-Dominique, de quelques généraux de l'ordre, du cardinal de Richelieu, etc.

SCULPTURES.

Le maître-autel, construit à la romaine, et orné de huit colonnes de marbre, offroit une gloire en bronze doré, accompagnée de chérubins. On y voyoit aussi la résurrection de Jésus-Christ, exécutée pau *Martin*, sur les dessins de *Le Brun*.

Dans une salle à la suite de la bibliothèque, des bustes de divers personnages.

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés :

Le P. Vincent Baron, religieux de cet ordre, fameux théologien, mort en 1674.

Le frère François Romain, ingénieur et architecte, mort en 1735.

Dans la chapelle du Rosaire :

Philippe de Montault, duc de Navailles et maréchal de France, mort en 1684.

Suzanne de Parabère, sa femme, morte en 1700 (1). (Cette même chapelle contenoit la sépulture d'un grand nombre d'autres membres de cette illustre famille.)

Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, troisième du nom, mort en 1692.

Suzanne d'Elbeuf, duchesse douairière de Mantoue, morte en 1710.

Françoise Berteau de Freauville, femme du marquis de Coetenfao, morte en 1715.

Louis Le Gay, l'un des bienfaiteurs de cette maison, mort en 1732.

Maximilien de Bellefourière, marquis de Soyecourt, mort en 1649.

Hyacinthe Serroni, archevêque d'Albi, mort en 1687.

Jacques de Fieux, évêque et comte de Toul, mort en 1687.

Henriette de Conflans, marquise d'Armentières, morte en 1712.

René de Bec-Crespin Grimaldi, marquis de Vardes, mort en 1688.

Marie de Bellevenave, veuve du marquis de Clérembaut, dame d'honneur de Madame, morte en 1724.

Marguerite de Laigue, veuve du marquis de Laigue, morte en 1700 (2).

Ferdinand, comte de Relingue, lieutenant-général des armées du roi, mort en 1704.

François-Amable de Monestay, marquis de Chazeron, lieutenant des Gardes-du-Corps et des armées du roi, gouverneur de Brest, mort en 1719.

L'abbé Artus Poussin, docteur en théologie, l'un des bienfaiteurs de cette maison, mort en 1735.

Barthélemi Mascarini, maître des requêtes, l'un des bienfaiteurs de cette maison, mort en 1698.

Charles Gigault, seigneur de Merlus, mort en 1644.

La bibliothèque de ces pères, composée de plus de vingt-quatre mille volumes, étoit ornée de deux globes de *Coronelli*. Ils avoient partagé leur terrain, dont le cloître et le jardin occupoient une partie ; l'autre étoit couverte de maisons, qu'ils louoient à des particuliers (3).

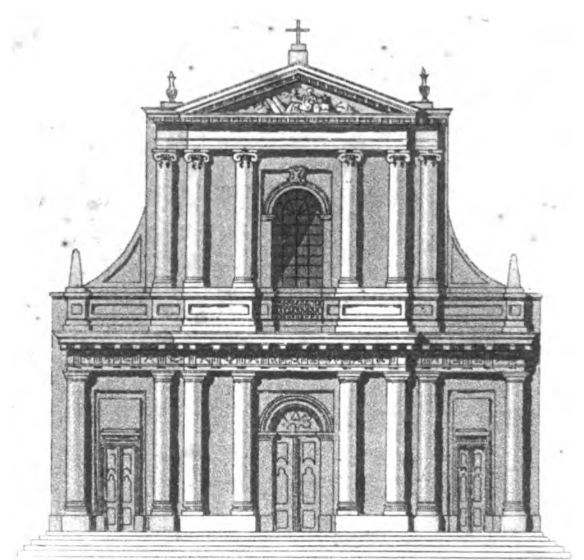
---

(1) On avoit élevé à ces deux époux un tombeau qui a été détruit.

(2) Le tombeau de cette dame, exécuté sur les dessins d'*Oppenord*, n'existe point aux Petits-Augustins.

(3) L'église des Jacobins réformés a été rendue au culte sous le titre de Saint-Thomas-d'Aquin ; les bâtiments de leur couvent sont habités par des particuliers.

Parmi les religieux qui ont illustré cette maison, on distingue le P. Vincent *Baron*, docteur conventuel de l'Université de Toulouse, et considéré comme l'un des premiers théologiens du dix-septième siècle; le frère Jean *André*, peintre habile, et dont les tableaux faisoient le principal ornement de l'église et du monastère; le frère François *Romain* ingénieur et architecte très estimé. On lui doit le plan du pont de Maëstricht et une partie de sa construction : et Louis XIV, qui l'avoit chargé de la conduite du Pont-Royal, fut si content de ses travaux, qu'il lui confia l'inspection des ouvrages des ponts et chaussées, et la réparation des bâtiments dépendants de son domaine.



Portail de l'Eglise S.t Thomas d'Aquin.

LES THÉATINS.

Ces religieux étoient des clercs réguliers institués en Italie dans l'année 1524, par saint *Gaëtan* de Thiéne, Jean-Pierre *Caraffe*, archevêque de Théate, Paul *Consiglieri* et Boniface *de Colle*. Leur institut, approuvé d'abord par Clément VII sous le simple titre de *clercs réguliers*, prit celui de *Théatins*, lorsque l'archevêque de Théate, qui s'étoit démis de son siége pour entrer dans cette nouvelle congrégation, eut été élu pape en 1555, sous le nom de Paul IV. Le cardinal Mazarin qui connoissoit cet ordre, ayant formé le dessein de lui faire avoir un établissement à Paris, acheta en 1642, sur le quai Malaquais, une maison qu'il fit arranger convenablement et appela en France quatre religieux Théatins. Ils y vinrent en 1644 ; mais leur établissement légal n'eut lieu que quatre années après. Ce fut seulement en 1648 que sur leur requête présentée à Henri de Bourbon, abbé de Saint-Germain, ils obtinrent toutes les permissions nécessaires. Le 7 août de la même année, le prieur de l'abbaye bénit leur chapelle, et le roi plaça lui-même la croix sur le portail de la maison, qui, d'après ses ordres, fut nommée *Sainte-Anne la royale*. Des lettres-patentes confirmèrent en 1653 tout ce qui avoit été fait.

Le cardinal de Mazarin laissa aux Théatins une somme de 300,000 liv. pour bâtir une église à la place de leur chapelle qui étoit beaucoup trop petite. Ils en confièrent l'exécution à un de leurs religieux nommé Camille *Guarini* qu'ils firent venir exprès d'Italie, et qui passoit pour un grand architecte. Non seulement il fit un édifice du plus mauvais goût, mais il le construisit dans de si vastes proportions qu'il fallut en suspendre l'exécution. Elle avoit été commencée en 1662, et le prince de Conti en avoit posé la première pierre au nom du roi : ce ne fut qu'en 1714 qu'il fut possible d'en reprendre les travaux, au moyen d'une loterie que Sa Majesté voulut bien accorder ; et de toute l'ancienne on ne conserva que la croisée. Elle fut bénite en 1720.

Le portail sur le quai fut érigé en 1747 par les libéralités du dauphin père de Louis XVI, et à la sollicitation de M. Boyer, évêque de Mirepoix, qui avoit été religieux dans cette maison. Les dessins en furent donnés par M. *Desmaisons*, architecte; et tout médiocre qu'il est, ce portail passoit alors pour un morceau distingué, en le comparant à ce que produisoit le goût bizarre de cette époque (1).

CURIOSITÉS DE L'ÉGLISE.

TABLEAUX.

Derrière l'autel, le Paralytique à la piscine; copie du tableau de *Restout* qui se voyoit à Saint-Martin-des-Champs.

Dans la chapelle Sainte-Anne, la Visitation; sans nom d'auteur.

Dans la chapelle située vis-à-vis, saint Gaëtan; également sans nom d'auteur.

Dans le réfectoire, une cène attribuée au *Titien*.

SÉPULTURES.

Dans cette église avoient été inhumés :

Le cœur du cardinal Mazarin.

Pompée Varési, nonce du pape, mort en 1678.

Delorme, médecin célèbre, mort en 1678.

Edme Boursault, auteur comique, mort en 1701.

Louis d'Aubusson, duc de la Feuillade, mort en 1725.

Frédéric-Jules de La Tour-d'Auvergne, connu sous le nom de chevalier de Bouillon et du prince d'Auvergne, mort en 1733.

Dans la chapelle de la Vierge on voyoit le mausolée du marquis du Terrail, maréchal des camps et armées du roi, exécuté par *Broche* jeune (2).

La bibliothèque de ces pères étoit composée d'environ douze mille volumes.

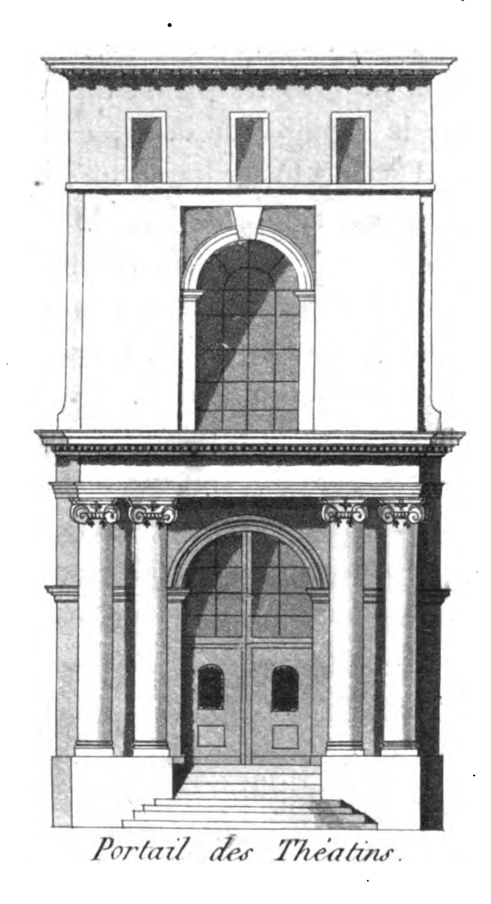
Cette maison, la seule qu'il y eût en France de cet ordre, a produit plusieurs sujets d'un vrai mérite, et s'est toujours soutenue avec honneur, quoique la règle de son institut défendît à ses membres non seulement

(1) Les bâtiments des Théatins sont occupés par des particuliers; l'église a été convertie, depuis quelques années, en une salle de spectacle qui n'est pas encore ouverte.

(2) Ce monument n'existe point au Musée des Petits-Augustins.

d'avoir aucune propriété, mais même de demander l'aumône. Ils se contentoient seulement de recevoir ce qu'on leur donnoit.

Parmi les personnages célèbres qui sont sortis des Théatins, il faut distinguer le P. Alexis *du Buc*, controversiste fameux; le P. *Quinquet*, et le P. *Boursault*, fils de l'auteur comique du même nom, tous les deux habiles prédicateurs; surtout le P. François *Boyer*, devenu successivement évêque de Mirepoix, membre des trois académies, aumônier de la dauphine, etc., etc. Ses talents pour la prédication, ses vertus religieuses et les invectives des philosophes modernes dont il ne cessa pas un seul instant de signaler les doctrines dangereuses, sont des titres sans doute suffisants pour rendre sa mémoire respectable à tous les gens de bien.


Portail des Théatins.

LE PONT ROYAL.

Jusqu'en 1632 on ne communiquoit du faubourg Saint-Germain au Louvre et aux Tuileries que par un bac établi en cet endroit. A cette époque, un particulier nommé *Barbier* fit construire un pont de bois que l'on nomma successivement le pont *Barbier*, le pont *Sainte-Anne*, en l'honneur de la reine d'Autriche; le pont des *Tuileries*, parcequ'il y conduisoit, enfin plus communément le pont *Rouge*, de la couleur dont il étoit barbouillé. Ce pont, qui étoit aligné avec la rue de Beaune, ainsi que le prouve l'inspection de tous les plans, fut brisé plusieurs fois par l'effort des glaces et par la rapidité de l'eau, enfin emporté tout-à-fait le 20 février 1684. Alors Louis XIV ordonna qu'il seroit rebâti en pierre et à ses dépens; les fondements en furent jetés le 25 octobre 1685, sous la conduite des sieurs *Mansart* et *Gabriel*, auxquels succéda bientôt le frère François *Romain*, dont les talents supérieurs étoient reconnus dans ce genre de construction, et qui en effet surmonta avec beaucoup de hardiesse et de bonheur toutes les difficultés que lui présentoient en cet endroit la profondeur de l'eau et la rapidité du courant. Ce pont dont la dépense ne monte qu'à 720,000 fr., fut dès lors appelé *Pont Royal*.

Il a soixante-douze toises de long sur huit toises quatre pieds de large, y compris l'épaisseur des parapets; on y compte quatre piles et deux culées, formant cinq arches dont la construction a plus de solidité que d'élégance.

Chapelle de la Vierge.

Cette chapelle, qui existoit dans le dix-septième siècle, avoit été élevée sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui la rue Sainte-Marie, pour servir de succursale à la paroisse Saint-Sulpice. Elle est indiquée en 1652 sur le plan de Gomboust; on ignore quand elle fut démolie, mais il est prouvé par d'autres plans qu'elle n'existoit plus en 1674.

LES CHANOINESSES DU SAINT-SÉPULCRE.

Ces chanoinesses étoient vulgairement appelées les religieuses de *Belle-chasse.* Leur ordre, institué en Palestine vers la fin du onzième siècle, ne fut connu en Europe que long-temps après, ce qui vient de ce que les rois de Jérusalem ne l'avoient d'abord formé que pour des hommes destinés à la garde du Saint-Sépulcre ; les femmes n'y furent admises par la suite que parcequ'elles devinrent nécessaires pour remplir un grand nombre de fonctions et de détails qui semblent appartenir particulièrement à leur sexe. Quelques-unes de ces religieuses établies à Viset dans le pays de Liège en furent appelées en 1622 par la comtesse de *Challigni*, qui les fixa à Charleville. En 1632, la baronne de Planci en fit venir cinq à Paris : leur établissement dans cette ville éprouva d'abord quelques difficultés, parceque l'on ne vouloit point y agréer de nouvelles institutions religieuses à moins qu'elles ne fussent suffisamment dotées. Enfin en 1635 la mère Renée de *Livenne de Verville* acheta d'un particulier nommé Barbier (1) une maison située au lieu dit *Belle-chasse*; et l'année suivante, la duchesse de Croy les gratifia de 2000 liv. de rente. On acheva dans cette même année de bâtir leur monastère, où elles entrèrent le 20 octobre. Des lettres-patentes données en 1637 confirmèrent cet établissement, qu'elles qualifient « Chanoi-« nesses régulières de l'ordre du Saint-Sépulchre de Jérusalem, sous « la règle de Saint-Augustin. » Ces religieuses ont augmenté depuis leurs jardins, leurs batiments, et fait reconstruire leur chapelle, qui fut bénite en 1673 (2).

(1) Piganiol, copiant toutes les erreurs des historiens qui l'ont précédé, prétend que cette maison leur fut donnée par un barbier qu'il appelle un *riche partisan.* Jaillot a relevé et prouvé cette erreur.

(2) Une partie des bâtiments de cette communauté a été détruite, l'autre est changée en habitations particulières. On a aussi percé une rue nouvelle sur le terrain qu'elle occupoit.

Les Petites Cordelières.

Nous avons déjà parlé de l'établissement de ces religieuses au faubourg Saint-Marcel (1). Leur nombre s'étant fort augmenté, elles obtinrent en 1632 des lettres-patentes qui leur permettoient « de fonder et instituer « dans la ville un petit couvent de leur ordre, par forme de secours à leur « monastère du faubourg. » Sur le consentement que l'archevêque donna la même année à ces lettres, elles s'établirent sous le titre de religieuses de *Sainte-Claire de la Nativité*, dans une maison située dans les rues des Francs-Bourgeois et Payenne, qui leur avoit été donnée par M. Pierre *Poncher*, auditeur à la chambre des comptes. En 1687, ayant acquis, à titre d'échange, l'hôtel de Beauvais, rue de Grenelle, elles obtinrent de Louis XIV la permission d'y transférer leur communauté, et y demeurèrent jusqu'en 1749 que ce monastère fut supprimé par un décret.

L'ABBAYE DE NOTRE-DAME-DE-PENTEMONT.

Deux pieuses personnes, Catherine *Florin* et Jeanne-Marie *Chésar de Martel* s'étoient associées dans l'intention de former une communauté qui se destineroit à l'instruction des jeunes filles. Ce nouvel institut, créé à Lyon en 1625, fut approuvé en 1631 par une bulle du pape Urbain VIII. Dès 1627, des affaires ayant appelé à Paris la dame de Martel, l'utilité déjà reconnue de son établissement la fit accueillir de la reine Anne d'Autriche et de plusieurs personnes de la plus haute qualité; et, soutenue par d'aussi puissantes protections, elle forma aussitôt le projet d'avoir une seconde maison dans cette capitale. Ce ne fut toutefois qu'en 1643 qu'on lui accorda les lettres-patentes qui lui permettoient de s'y établir. Elle plaça son petit troupeau dans une grande maison accompagnée de jardins, dont la propriété appartenoit à l'hôpital

(1) Voyez page 207.

général, et qui étoit située rue de Grenelle, au lieu dit *l'Orangerie*. La chapelle en fut bénite par le prieur de Saint-Germain, qui, en 1644, introduisit ces filles dans ce monastère, sous le titre *d'Augustines du Verbe Incarné et du Saint-Sacrement.* Cependant, comme cette communauté n'avoit pas de revenus suffisants pour assurer sa subsistance, les lettres-patentes de 1643 n'avoient point été enregistrées : les filles du Verbe Incarné sollicitèrent et obtinrent en 1667 des lettres de surannation, au moyen desquelles elles espérèrent en 1670 se soustraire à la suppression qui fut faite alors de plusieurs hospices et maisons ; mais ce fut moins en raison de ce titre qu'elles échappèrent alors à cette mesure générale, que parceque l'archevêque de Paris jugea leur maison propre à recevoir une partie des religieuses qui sortoient des couvents supprimés. Leurs lettres furent donc enregistrées, mais sous la condition de ne point recevoir de novices, jusqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. Cette faveur qu'on leur accordoit étoit en effet bien illusoire, car dès l'année suivante, une ordonnance du prieur de l'abbaye, confirmée par des lettres-patentes et par arrêt du parlement, les supprima et appliqua tous leurs biens à l'hôpital général (1).

Ce fut cet évènement qui procura aux religieuses de Pentemont l'occasion de s'établir à Paris. Cette abbaye avoit été fondée, en 1217, par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, pour des Bénédictines : cinq ans après, elles embrassèrent la règle de Cîteaux. On pense que c'est de la situation de leur monastère, bâti près de Beauvais, sur le penchant de la montagne de Saint-Symphorien, que le nom de *Pentemont* leur a été donné. Cette situation étoit extrêmement désagréable, et les débordements de la rivière d'Avalon avoient plusieurs fois dégradé leurs bâtiments; enfin, en 1646, les ravages qu'y causa l'inondation furent tels, que ces religieuses se virent forcées de se retirer dans les faubourgs de Beauvais. S'y trouvant trop à l'étroit et jugeant leur maison désormais inhabitable, elles obtinrent en 1672 des lettres-patentes qui leur permirent de s'établir à Paris, et, sur le consentement de leurs supérieurs, de l'archevêque et du prieur de Saint-Germain, elles achetèrent, à titre

(1) Les filles du Verbe Incarné furent alors transférées à la place du Puits-de-l'Ermite, dans la maison dite *de la Crèche.* (*Voyez* page 189.)

d'échange, des administrateurs de l'Hôpital général, le couvent dont nous venons de parler.

L'église de ce couvent fut rebâtie dans le siècle dernier sur les dessins et sous la conduite de M. *Coutant*, architecte du roi. Depuis, M. *Fransque*, son élève, et comme lui architecte du roi, acheva plusieurs détails de ce monument que son maître avoit laissés imparfaits. La première pierre en avoit été posée en 1755 par le dauphin père de Louis XVI.

C'est une assez jolie coupole, supportée par quatre pendentifs. Le maître-autel, placé en face de la porte d'entrée, étoit adossé à la grille du chœur; et l'église, du reste, n'offroit rien de remarquable que la fraîcheur de son exécution et l'extrême propreté des ornements dont elle étoit décorée. Le portail sur la rue est orné de deux colonnes ioniques que surmonte un fronton circulaire dont la forme pesante s'accorde mal avec la délicatesse de l'ordre (1).

(1) Les bâtiments de l'abbaye ont été changés en caserne; on a fait de l'église un dépôt d'effets militaires.



Portail de Pantemont.

LES CARMELITES.

Ces religieuses, établies d'abord à Notre-Dame-des-Champs, désirant avoir dans l'intérieur de Paris une maison qui, dans les cas extraordinaires, pût leur servir de refuge et de retraite, obtinrent en 1656 des lettres-patentes qui leur permirent d'établir, rue du Bouloi, un monastère dépendant de celui de la rue Saint-Jacques, toutefois avec défenses d'y recevoir des novices, des professes ou d'autres religieuses que celles qui seroient envoyées de cette première maison. Ces défenses subsistèrent jusqu'en 1663 que la reine Marie-Thérèse d'Autriche voulut, en l'honneur de sa patronne et en action de graces de la naissance du dauphin, fonder un nouveau couvent de Carmélites. Elle obtint en conséquence du roi de nouvelles lettres-patentes datées de cette même année, qui, détruisant les premières, déclarèrent l'indépendance de la maison de la rue du Bouloi, et permirent d'y recevoir des novices, des donations, des gratifications, etc. La reine fondatrice et la reine Anne d'Autriche posèrent la première pierre de l'église le 20 janvier 1664; mais le peu d'étendue et l'incommodité du lieu qu'elles habitoient firent désirer à ces religieuses d'être transportées dans le faubourg Saint-Germain. Elles en obtinrent la permission en 1687, suivant l'historien de l'abbaye; en 1689, si l'on en croit Piganiol et de La Barre (1).

Le terrain qu'elles y occupoient étoit vaste; les religieuses y étoient bien logées; mais leur église étoit petite et peu commode.

Les Filles de Saint-Joseph ou de la Providence.

Cette communauté de filles séculières devoit son origine à Marie

(1) Ce couvent a été changé en une caserne de cavalerie.

Delpech, connue sous le nom de mademoiselle *de Létan*. Élevée à Bordeaux dans une maison d'orphelines, elle en devint la bienfaitrice, et lui procura des statuts dressés en 1638 par Henri d'Escoubleau de Sourdis, archevêque de cette ville. L'utilité de cet établissement fit naître à quelques personnes pieuses le projet d'en former un semblable à Paris. Mademoiselle de Létan y fut appelée en 1639, et se logea d'abord rue du Vieux Colombier. Le nombre toujours croissant de ses élèves la détermina peu de temps après à prendre à loyer, près du noviciat des Jésuites, une maison qui devint bientôt trop petite pour quatre-vingts orphelines dont elle dirigeoit déjà les travaux. Elle acheta donc en 1640, rue Saint-Dominique, la maison que cette communauté a occupée jusque dans les derniers temps, et l'agrandit, la même année, par l'acquisition de sept quartiers de terre contigus. Le roi permit cet établissement par lettres-patentes, et M. Henri de Gondi donna à ces filles des statuts qu'elles ne cessèrent point d'observer avec la plus grande exactitude.

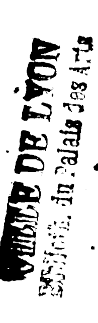
L'objet de cette institution étoit d'instruire des orphelines et de leur apprendre toutes les petites industries convenables à leur sexe, jusqu'à ce qu'elles fussent en âge d'être mariées, d'entrer en religion, ou de se mettre en service (1).

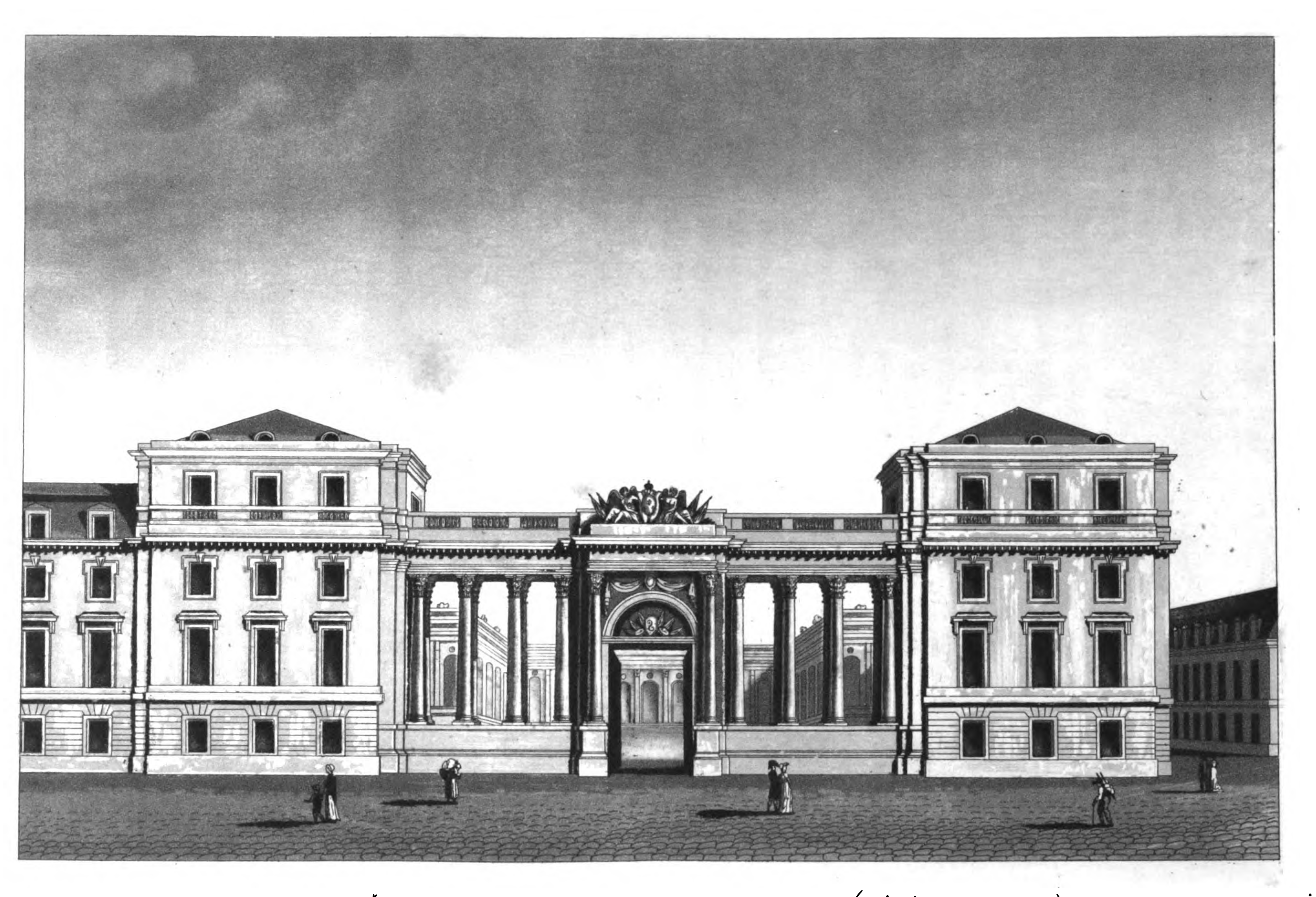
Les Filles de Sainte-Valère.

C'étoit une communauté de filles pénitentes que le succès de plusieurs autres établissements du même genre engagea quelques personnes pieuses à former. Le P. *Daure*, Dominicain de la maison du noviciat, y eut la plus grande part. Le 30 avril 1704, on acheta un terrain qui contenoit neuf cent trente toises de superficie; on y éleva les bâtiments nécessaires avec une chapelle, et les filles pénitentes y furent admises en 1706. Cet établissement fut confirmé en 1717 par des lettres-patentes (2).

(1) Les bureaux de la guerre sont placés dans cette maison.

(2) Les bâtiments de cette communauté sont maintenant habités par des particuliers.


VILLE DE LYON
Biblioth. du Palais des Arts



VUE EXTÉRIEURE du PALAIS BOURBON. (coté de la Place).



LE PALAIS BOURBON.

Ce palais, situé dans la rue de l'Université, à peu de distance de l'hôtel des Invalides, doit sa première construction à Louise-Françoise, duchesse de Bourbon. C'est en 1722 qu'il commença à s'élever sur les dessins de *Girardini*, architecte italien; continué par *l'Assurance*, élève de Jules-Hardouin Mansart, il fut successivement augmenté par Gabriel *Barreau*, *Charpentier*, *Belisart*, etc. On avoit, dans ces augmentations diverses, réuni aux constructions primitives l'hôtel de Lassai, de manière à n'en former qu'un seul ensemble de bâtiments, dans lesquels les princes de la maison de Condé avoient rassemblé tout ce que la distribution intérieure a de plus recherché, tout ce que le luxe d'ameublement pouvoit offrir de plus élégant. La position de ce palais sur les bords de la Seine, en face des Tuileries et des Champs-Élysées, en faisoit une maison de plaisance autant qu'un palais, et du côté de la rivière, le caractère de l'édifice annonçoit moins un palais qu'une maison de plaisance.

Son aspect sur cette face se composoit de deux pavillons en longueur, symétriques par la dimension seulement, et formés chacun d'un simple rez-de-chaussée. Cette composition pouvoit déjà sembler assez mesquine; mais lorsque Louis XVI eut fait bâtir en avant de ces deux pavillons le pont auquel on donna son nom, l'obligation absolue où l'on se trouva de relever le terrain de ce côté fut cause que la façade entière se trouva masquée dans son soubassement et parut de loin comme enterrée. La petitesse de l'ordonnance n'en devint que plus choquante, et l'on peut présumer que, sans la révolution, le prince qui en étoit propriétaire eût senti la nécessité de faire disparoître de semblables incohérences (1).

(1) Cette façade a éprouvé plusieurs changements : on avoit d'abord élevé un attique sur l'ordonnance, ce qui exhaussa un peu la masse sans la rendre beaucoup meilleure. Depuis on l'a changée en un péristyle composé de douze colonnes corinthiennes, avec fronton. Cette construction, que l'on doit à M. Poyet, offre une masse imposante et d'un bon caractère.

L'entrée de ce palais sur la rue est une des plus magnifiques que l'on puisse citer à Paris. Elle consiste en une grande porte accompagnée de chaque côté d'une colonnade d'ordre corinthien. Ce vestibule donne bien l'idée d'un grand et riche palais. La première partie de la cour n'y répond que par son étendue (1); et les bâtiments dont elle est formée n'ont aucun caractère. Mais la seconde cour offre un assez bel ensemble de portiques et de masses bien distribués. L'avant-corps du fond étoit couronné par un groupe de la main de *Coustou* jeune, représentant le Soleil sur son char, entouré des Saisons, que figuroient quatre Génies tenant les rênes des chevaux. A droite et à gauche, deux vastes péristyles en colonnes isolées servoient d'entrée aux appartements. Sur les avant-corps de ces ailes s'élevoient les statues des Muses, exécutées par *Pajou* (2).

L'ancien hôtel de Lassai formoit le petit palais Bourbon, et avoit subi, dans sa jonction avec le grand palais, des changements et des augmentations considérables. Dix cours principales composoient le commun des deux palais réunis, et les écuries pouvoient contenir plus de deux cent cinquante chevaux.

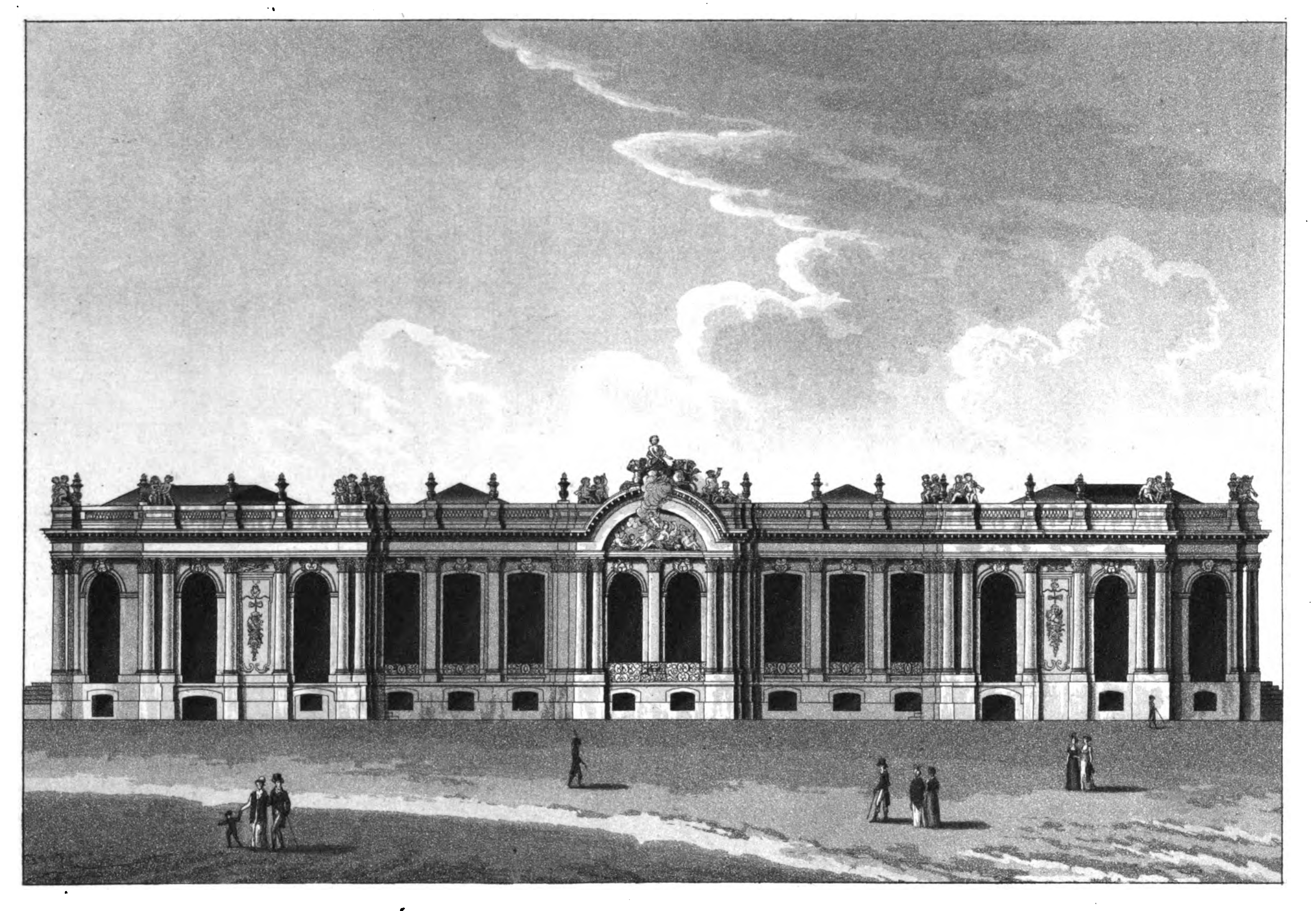
Le jardin du palais, auquel avoit été également réuni celui de l'hôtel déjà nommé, étoit terminé par une terrasse de cent cinquante-une toises de long, qui régnoit le long de la Seine, et d'où la vue s'étendoit sur la plus belle partie de Paris et sur toutes les routes et promenades qui, de ce côté, y aboutissent.

Les petits appartements avec leur jardin particulier étoient situés à l'extrémité de cette terrasse, du côté des Invalides.

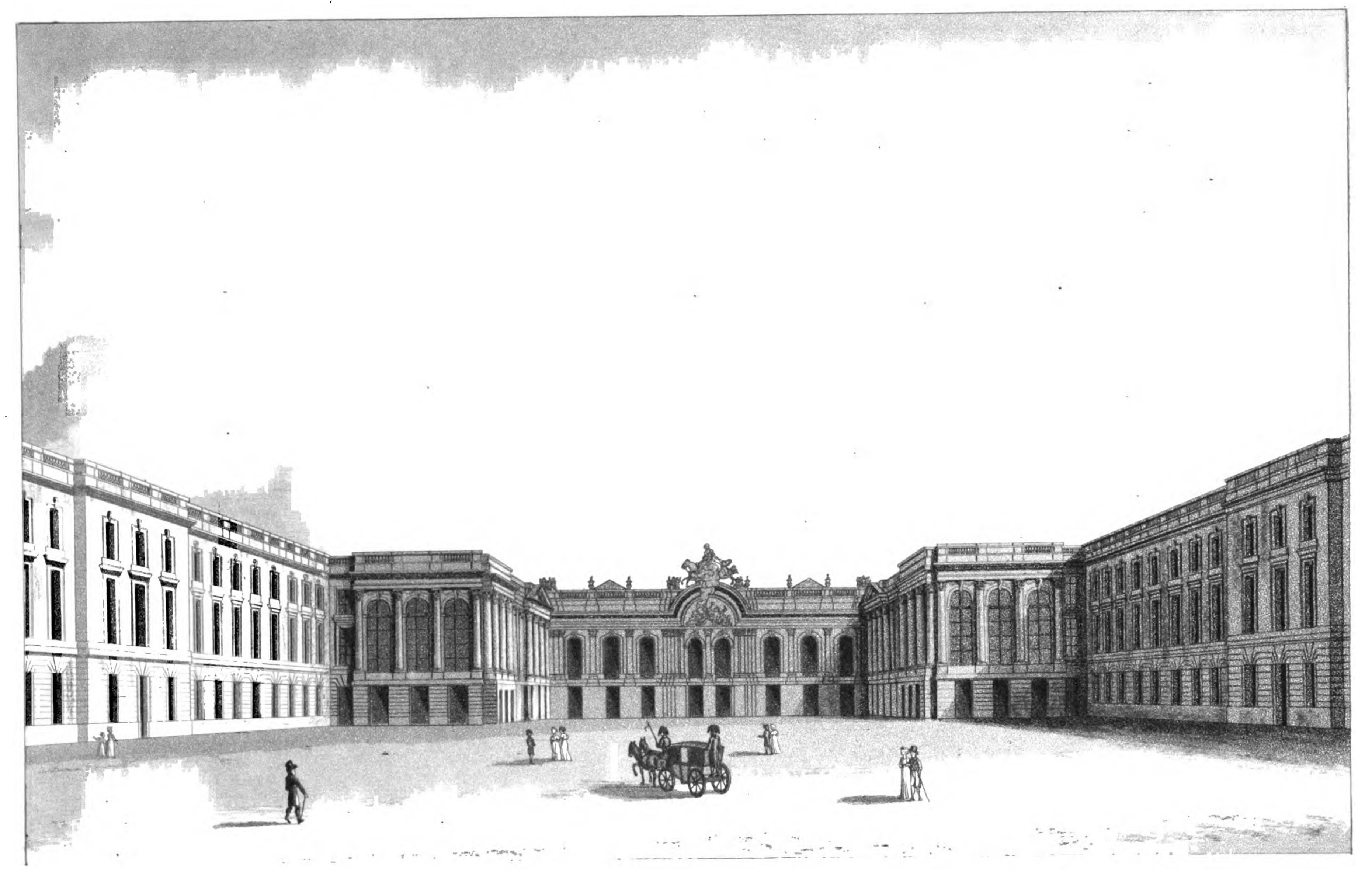
---

(1) Elle a deux cent quatre-vingts pieds de long sur cent soixante-deux de large; et ses bâtiments se lient par une corniche continue à celle de l'ancien palais, qui formoit alors une cour-d'honneur de cent quarante-un pieds de profondeur sur quatre-vingt-seize dans l'autre dimension.

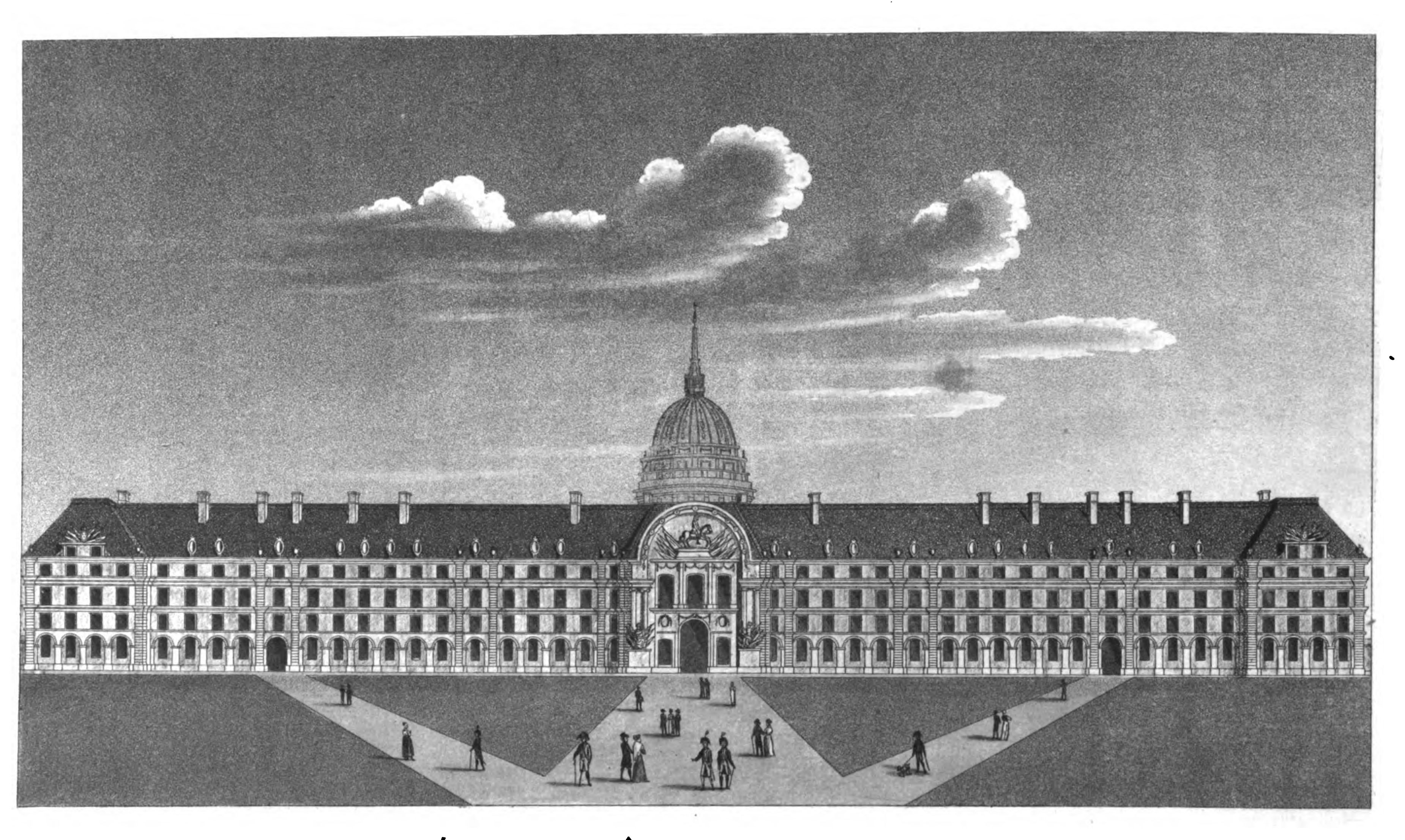
(2) Au fond de cette seconde cour s'élève et se détache maintenant sur le nu du mur un portique orné de colonnes corinthiennes qui annoncent l'entrée du monument. Cette décoration est de M. *Gisors*, architecte.



VUE EXTÉRIEURE du PALAIS BOURBON, (côté de la Rivière).



VUE du PALAIS BOURBON, (prise du côté de la Cour).



VUE EXTÉRIEURE de l'HÔTEL des INVALIDES (côté de la rivière.)

L'HÔTEL ROYAL DES INVALIDES.

Dès long-temps la sollicitude de nos rois s'étoit étendue sur les vieux soldats qui, après avoir versé leur sang pour la patrie et consumé leurs plus belles années à la servir, se trouvoient, et par l'âge et par les infirmités, hors d'état de pourvoir à leurs besoins et exposés à toutes les horreurs de l'indigence dans cette même patrie dont ils avoient fait souvent le salut et la prospérité. Henri IV avoit projeté de former un établissement en leur faveur; et sous son règne on en plaça un certain nombre, rue de l'Oursine, dans la maison de la Charité chrétienne. Animé du même esprit, et voulant exécuter avec plus de grandeur le plan conçu par son père, Louis XIII y destina le château de Bicêtre, qui tomboit alors en ruine : en 1634 on y fit, par son ordre, des réparations considérables; on y ajouta de nouveaux bâtiments, et cette maison fut appelée la *commanderie de Saint-Louis*. La mort de ce prince et les troubles qui la suivirent arrêtèrent ce dessein, et Louis XIV disposa de cette maison en 1656 en faveur de l'Hôpital-général. Cependant ce monarque étoit loin d'abandonner une entreprise que commandoient à la fois la politique et la religion, et qui devoit plus qu'aucune autre répandre sur son règne une gloire solide et durable (1). Il voulut même qu'elle fût faite avec une magnificence et une grandeur qui surpassât tout ce qu'on avoit conçu jusqu'alors de plus remarquable en monuments d'utilité publique, et il y réussit. Les premiers fondements de ce grand édifice furent jetés en 1671 au plus fort de la guerre, et cependant dès 1674 il étoit déjà très avancé et en état de recevoir des soldats. Alors S. M. donna son édit de fondation, dans lequel cette maison fut qualifiée *d'hôtel royal*

(1) Vers ce temps-là, M. et madame Berthelot avoient fait bâtir, rue de la Lune, une maison assez spacieuse, qu'ils consacrèrent à recevoir cinquante soldats estropiés. (*Voyez* tome II, pag. 295.) Il y avoit aussi dans la rue de Sèvre un hôpital destiné au même usage, mais seulement pour un très petit nombre d'individus.

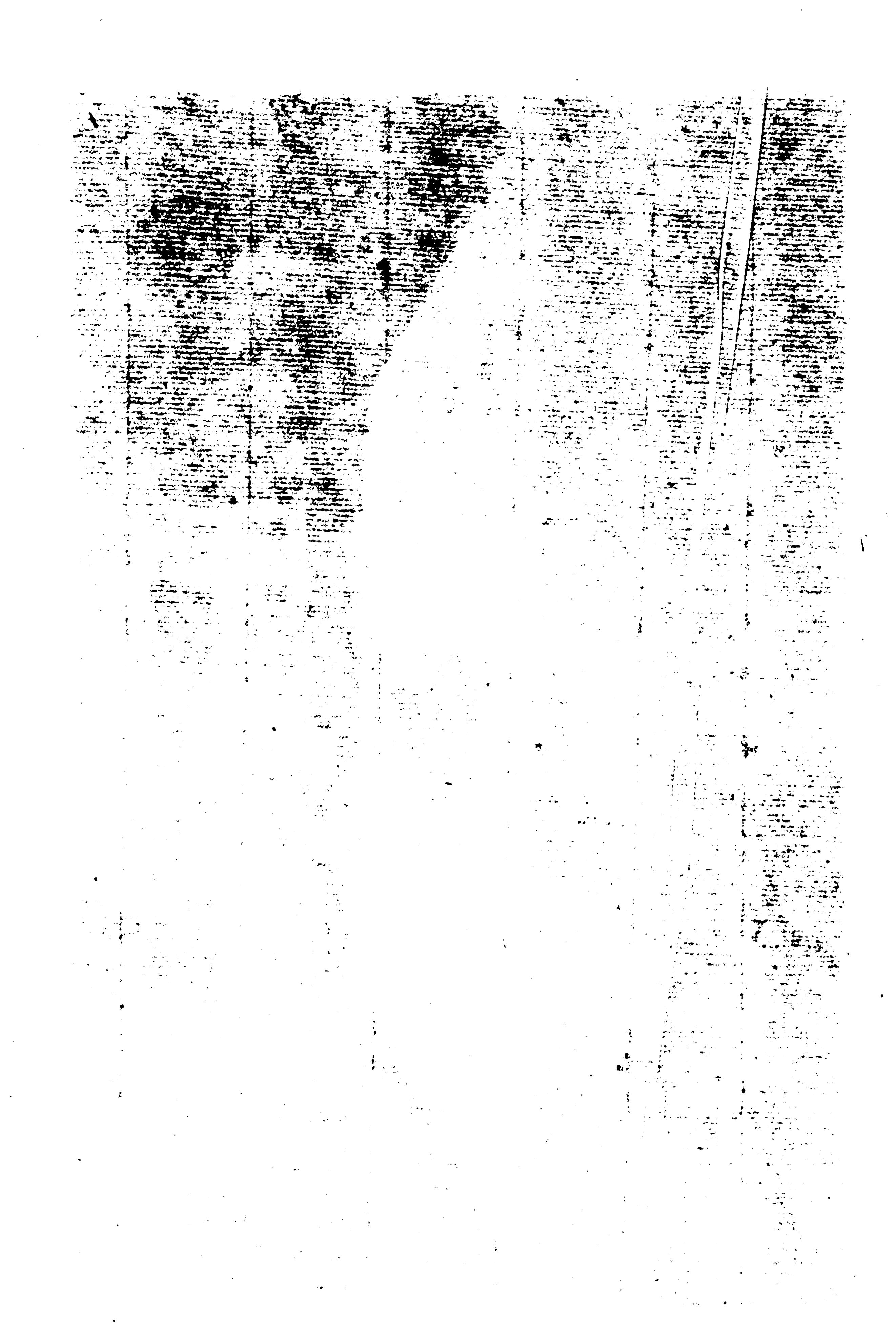
des Invalides. L'église, commencée presque en même temps, ne fut achevée que trente ans après, et dédiée en 1706 par M. le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, sous le titre et l'invocation de *Saint-Louis*. Deux architectes unirent leurs talents dans cet immense travail : *Libéral Bruant* construisit tous les bâtiments d'habitation et la première église ; Jules-*Hardouin Mansard* éleva la seconde église ou le dôme.

Le vaste emplacement de l'hôtel des Invalides a dix-huit mille sept cent quarante-quatre toises de surface. Il est divisé sur la longueur, qui est de cent trente toises et sur une profondeur de soixante-dix toises, en cinq parties principales : celle du milieu offre une grande cour de trente-deux toises de largeur sur cinquante-deux de profondeur ; de chaque côté sont deux autres cours, chacune de quinze toises sur vingt-deux et demi, toutes entourées de grands corps de bâtiments, et au-delà desquelles sont de vastes terrains servant de promenoirs. Le surplus de la profondeur de l'enceinte est occupé, au milieu, par les deux églises, qui sont isolées, et, de chaque côté, par des cours et jardins entourés de bâtiments, au-delà desquels sont encore de vastes terrains clos de murs.

Le premier corps de bâtiment, du côté de la rivière, est précédé d'une avant-cour fermée d'une grille et entourée de fossés. La grande face de ce bâtiment a cent deux toises de longueur et présente trois avant-corps : celui du milieu est décoré de pilastres ioniques, qui reçoivent un grand arc dans lequel étoit autrefois un bas-relief représentant la statue équestre de Louis XIV, accompagnée de la Justice et de la Prudence, par *Coustou* le jeune. La statue a été détruite : on a laissé subsister les deux autres figures.

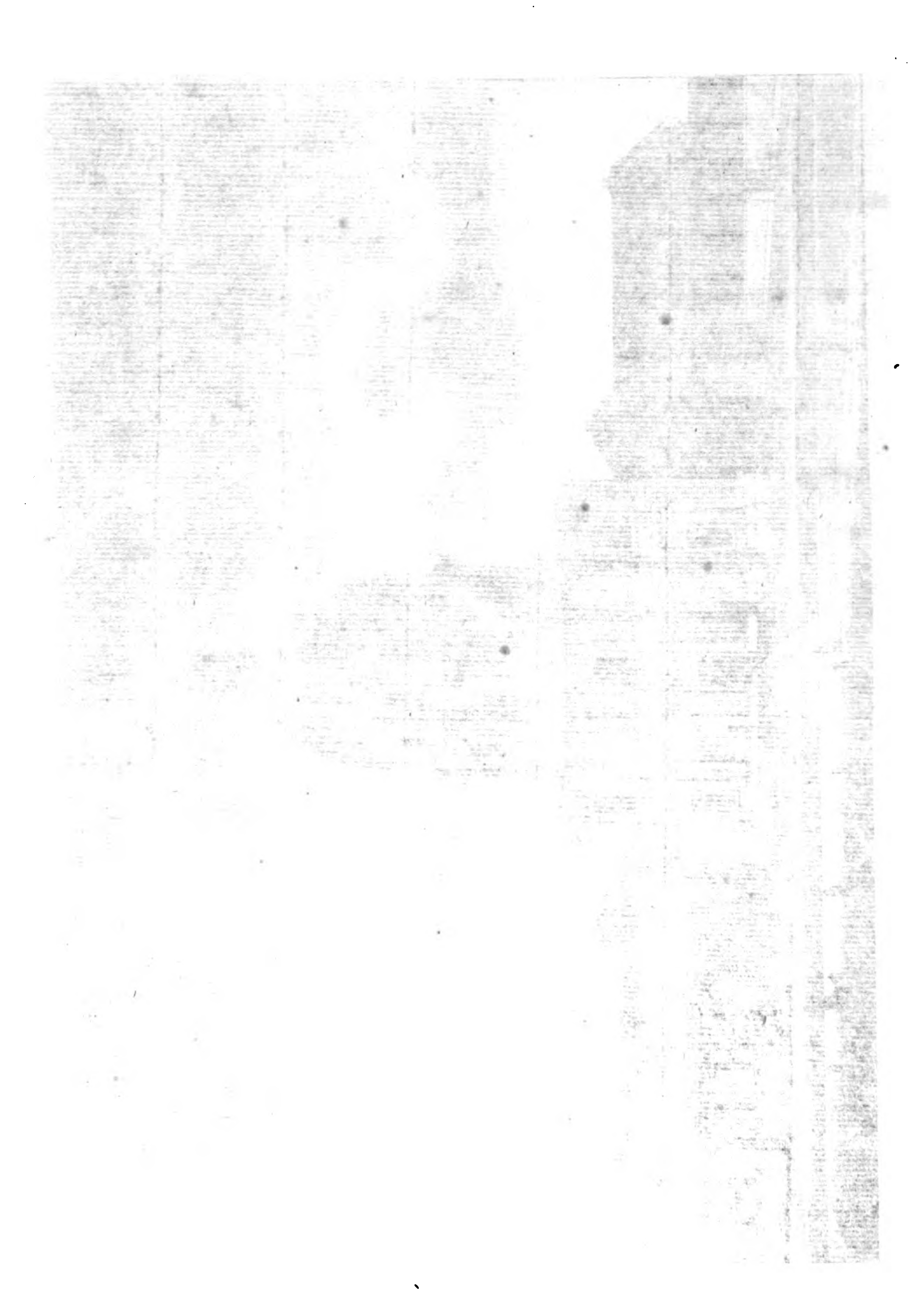
Cette façade présente trois étages de croisées au-dessus du rez-de-chaussée, dont les ouvertures sont en arcades ; des deux côtés de la porte sont les statues de Mars et de Minerve, exécutées par le même sculpteur.

La première cour, dite, avant la révolution, *cour royale*, est entourée, tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, de portiques ouverts en arcades et formant des avant-corps au milieu de chacune des quatre faces et dans les angles. L'avant-corps du fond, qui conduit à l'église, est décoré de deux ordres de colonnes ioniques et composites, l'un sur l'autre, et couronnés d'un fronton. Toutes les autres faces des bâtiments



VUE de l'HOTEL des INVALIDES (Intérieur de la Cour.)

VUE de L'HOTEL des INVALIDES (Côté du Midi.)



sur les cours et sur les jardins sont régulièrement percées d'un grand nombre de croisées, sans autre décoration que l'entablement. Il y a dans tout ce plan et dans son exécution autant de grandeur que de simplicité.

L'intérieur du grand corps de bâtiment du côté de la rivière est divisé de la manière suivante. Le pavillon du milieu offre, au rez-de-chaussée, un vestibule; au premier, une bibliothèque servant aussi de chambre de conseil; l'aile gauche est occupée par le gouverneur et par l'état major; la droite par les médecins et chirurgiens en chef; le surplus sert de logement aux soldats et officiers, ainsi qu'aux divers usages de la maison. Les réfectoires sont ornés de peintures à fresque par *Martin*, et de six tableaux de *Parrocel*, représentant des traits pris dans les diverses campagnes de Louis XIV.

La première église, destinée aux personnes de la maison, se compose d'une grande nef et de deux bas-côtés. Elle a un porche d'entrée, un sanctuaire et deux sacristies ou chapelles par lesquelles on communique à la seconde église : la nef est décorée d'un grand ordre de pilastres avec entablement corinthien : les bas-côtés sont du même ordre, mais beaucoup plus petits : les deux églises ont un autel commun.

Cette seconde église, dite le *dôme*, doit être considérée du côté du midi, si l'on veut jouir de tout l'effet qu'elle peut produire. Le portail de ce dôme a trente toises de largeur sur seize de hauteur; il est élevé sur un perron de plusieurs marches, et décoré des ordres dorique et corinthien, enrichis l'un et l'autre de tous les ornements qu'ils peuvent admettre. Un troisième ordre de quarante colonnes corinthiennes règne au pourtour du tambour de cette vaste construction, et supporte un attique qui reçoit la coupole. Cette dernière partie est elle-même surmontée d'une lanterne au-dessus de laquelle s'élève une aiguille, terminée par une croix.

Ce morceau d'architecture jouit en France d'une grande réputation; et l'on ne peut disconvenir que sa forme svelte et élégante ne se dessine agréablement à une très grande distance, et même lorsqu'on s'en rapproche assez pour jouir à la fois du dôme et du portail. Mais quel que soit alors l'effet imposant de l'ensemble, l'amateur éclairé reconnoît aussitôt que ce portail est d'une trop petite masse et trop subdivisé dans

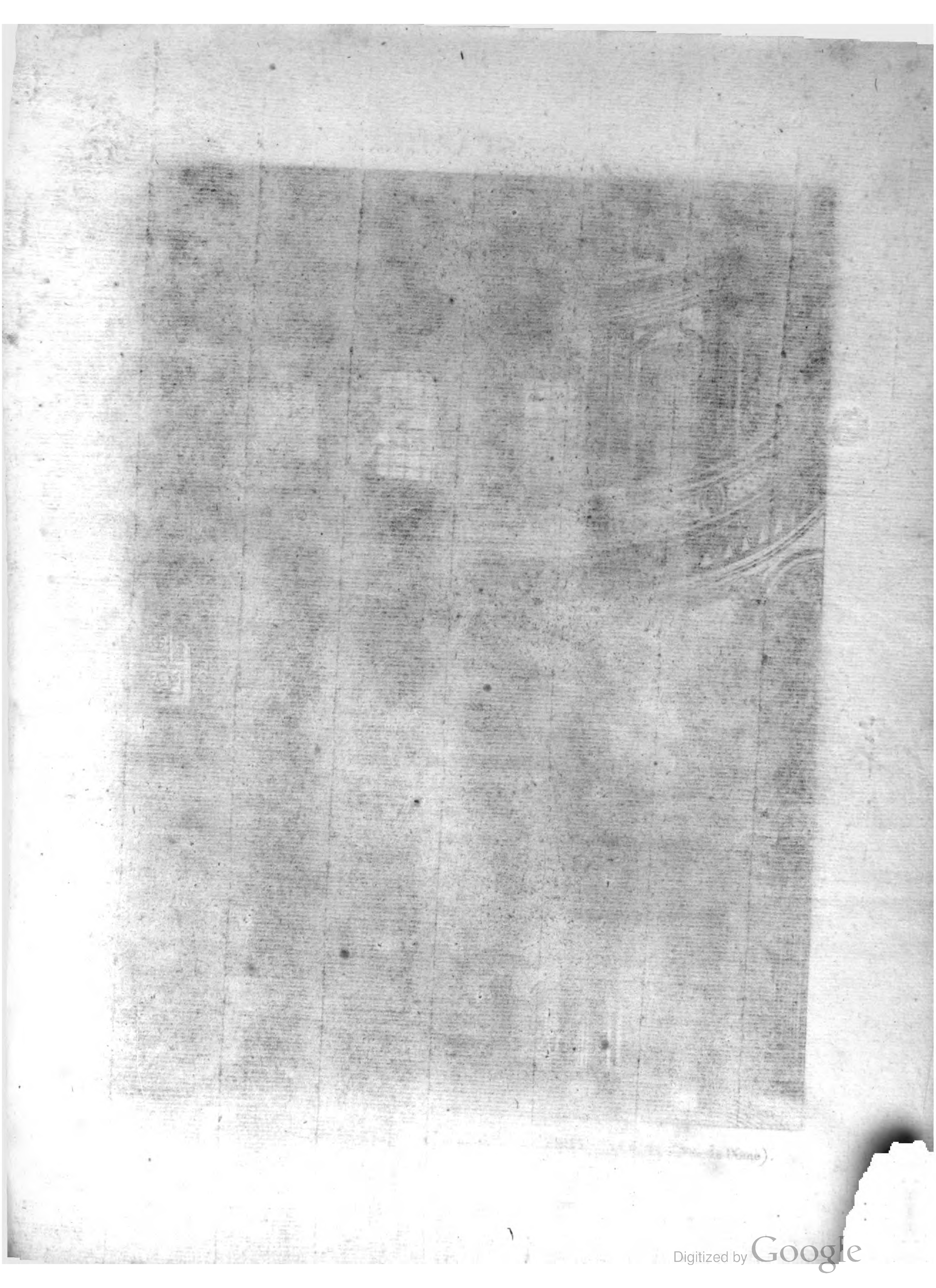
ses parties pour servir d'empatement à une décoration d'une hauteur si colossale. C'est alors qu'il faut plus que jamais déplorer ce malheureux esprit de système qui égara, dans le dix-septième siècle, tant d'artistes doués des plus heureuses dispositions, leur fit dédaigner la route ouverte par les anciens, et préférer à l'imitation de ces modèles uniques du grand et du beau les productions froides et bizarres de leur imagination désordonnée. Ils prétendoient créer un goût *français*, une architecture *française*, et gâtèrent ainsi à grands frais tout ce qu'ils firent, et même ce qu'ils avoient d'abord le plus heureusement conçu, par la manie de vouloir innover et perfectionner.

L'intérieur présente également un mélange de beautés et de défauts. C'est là sur-tout que Louis XIV prétendit déployer toute sa magnificence: il y employa les plus habiles artistes, voulut qu'on n'épargnât ni les soins ni la dépense; et en effet, la blancheur de la pierre, la profusion et le fini précieux des ornements de sculpture, les peintures du dôme, la richesse des marbres qui forment le pavement, le superbe baldaquin de l'autel, modèle de celui qui devoit être exécuté en bronze doré d'or moulu, frappent d'admiration tous les étrangers.

La disposition du plan est ingénieuse, et l'effet des quatre chapelles que l'on aperçoit du centre de la rotonde a quelque chose de séduisant. On est également frappé de l'effet magique et extraordinaire que produit l'autel placé dans le sanctuaire élevé que l'on a pratiqué entre le dôme et l'église. Toutefois la réunion des deux édifices par cette ouverture commune établie à l'extrémité de l'église et à la circonférence du dôme auroit plus de grandeur, si elle étoit un peu moins resserrée.

Lorsqu'on arrive du côté de l'église, on est fâché que le sol du dôme soit aussi renfoncé, et l'on ne peut se dissimuler que cette construction, placée au centre, auroit encore plus de majesté. Si l'on entre au contraire par le dôme, on est étonné qu'il ne soit pas précédé d'une nef, ou du moins d'un très grand vestibule: de quelque côté qu'on se place, on ne peut jouir de l'ensemble; ce sont toujours deux monuments contigus qu'il faut considérer l'un après l'autre, ce qui laisse quelque chose à désirer. « On ne peut excuser cette disposition extraordinaire, dit un habile architecte (1), qu'en considérant l'église comme appartenant à la maison et

(1) Feu M. Legrand.





VUE INTÉRIEURE de l'ÉGLISE des INVALIDES, (prise du milieu du Dôme).

formant la chapelle destinée aux vieux militaires qui l'habitent, et le dôme comme une chapelle royale où Louis XIV se plaisoit à joindre les actions de graces qu'il rendoit au Dieu des armées à celles de ses compagnons d'armes. Dès-lors on est moins surpris de trouver de ce côté un portail et des avenues superbes, puisque toute la pompe royale devoit se déployer avant d'entrer dans ce dôme, dont la porte ne s'ouvroit que pour le monarque. »

CURIOSITÉS DE L'HÔTEL DES INVALIDES.

TABLEAUX.

Dans la première voûte du dôme, distribuée en douze parties égales, les douze Apôtres peints à fresque par *Jouvenet*.

Dans la seconde coupole, l'apothéose de saint Louis; par *La Fosse*.

Entre les arcs-doubleaux, les quatre Évangélistes; par le même.

Dans la voûte du sanctuaire, le mystère de la Trinité et l'Assomption de la Vierge; par *Noël Coypel*.

Dans les embrasures des fenêtres, des groupes d'Anges formant des concerts; par *Louis* et *Bon Boulongne*.

Dans la chapelle Saint-Grégoire, divers évènements de la vie de ce père de l'Église; par M. *Doyen*. (Ces peintures avoient été faites quelques années avant la révolution pour remplacer celles de *Le Brun*, que l'humidité avoit détruites.)

Dans la chapelle Saint-Jérôme, la vie, la mort et l'apothéose de ce saint; par *Boulongne* aîné.

Dans la chapelle Saint-Augustin, les principaux évènements de la vie de ce saint évêque; par *Boulongne* le jeune.

Dans la chapelle Saint-Ambroise, les principaux évènements de sa vie; par *Boulongne* aîné.

SCULPTURES.

Sur le maître-autel, six colonnes torses, groupées trois à trois, entourées d'épis de blés, de pampres, de feuillages, et portant quatre faisceaux de palmes qui se réunissoient pour soutenir le baldaquin : les figures d'amortissement et les autres ornements par *Vanclève* et *Coustou* jeune.

Sur la face de cet autel, au midi, la Sépulture du Sauveur; par *Vanclève*.

Au-dessus de l'entablement des vingt-quatre pilastres composites qui ornent l'intérieur du dôme, les portraits en médaillons de douze rois de France : Clovis, Dagobert, Childebert, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Charles-le-Chauve, Philippe-Auguste, saint Louis, Louis XII, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV.

Dans la chapelle Saint-Grégoire, la statue de ce saint, par *Le Moyne*; sainte Émilienne



sa tante, par *Dhuez ;* sainte Silvie sa mère, par *Caffieri;* au-dessus de la porte, saint Louis servant les pauvres, bas-relief par *Le Gros.*

Dans la chapelle de la Vierge, sa statue par *Pigale;* la translation faite par saint Louis de la couronne d'épines, bas-relief par *Vanclève.*

Dans la chapelle Saint-Jérôme, sa statue, par *Adam* aîné; sainte Paule, par *Granier;* sainte Eustochie sa fille, par *Dieu;* des groupes de prophètes, bas-reliefs, par *Coustou* l'aîné; le pape bénissant saint Louis, bas-relief par l'*Espingola;* des Anges au-dessus de la porte, par *Vanclève.*

Dans la chapelle Saint-Augustin, la statue du saint, par *Pajou;* saint Alipe, par *Mazière;* sainte Monique, par *François.*

Dans la chapelle Sainte Thérèse, la statue de la sainte, par *Le Moyne;* deux Anges en plomb, par le même et par *Lapierre.*

Dans la chapelle Saint-Ambroise, sa statue par *Slodtz;* saint Satyre son frère, par *Bertrand;* sainte Marcelline sa sœur, par *Le Pautre.*

Sur les portes qui communiquent du dôme dans les chapelles, quatre bas-reliefs représentant: 1° un Ange armé d'un bouclier, par *Coustou* aîné; 2° un Ange portant un casque, par *Coyzevox;* 3° un Ange chargé d'un étendard, par *Vanclève;* 4° un Ange tenant la sainte ampoule, par *Flamen.*

Dans les niches de la façade méridionale, deux statues colossales: saint Louis, par *Coustou* aîné, d'après un modèle de *Girardon;* Charlemagne, par *Coyzevox* (1).

Sur la balustrade, les huit Pères des églises grecque et latine: 1° saint Basile et saint Ambroise, par *Poultier;* 2° saint Jean-Chrysostôme et saint Grégoire-le-Grand, par *Mazeline*; 3° saint Grégoire de Nazianze et saint Athanase, par *Coyzevox*; 4° saint Jérôme et saint Augustin, par *Hurtrelle.*

Sur le fronton et dans diverses parties du portail, plusieurs groupes de figures allégoriques: 1° quatre vertus couchées: la Justice, la Tempérance, la Prudence et la Force, par *Coyzevox;* 2° la Foi et la Charité accompagnant les armes de France; 3° quatre autres vertus: la Constance, l'Humilité, la Confiance et la Magnanimité, sans nom d'auteur.

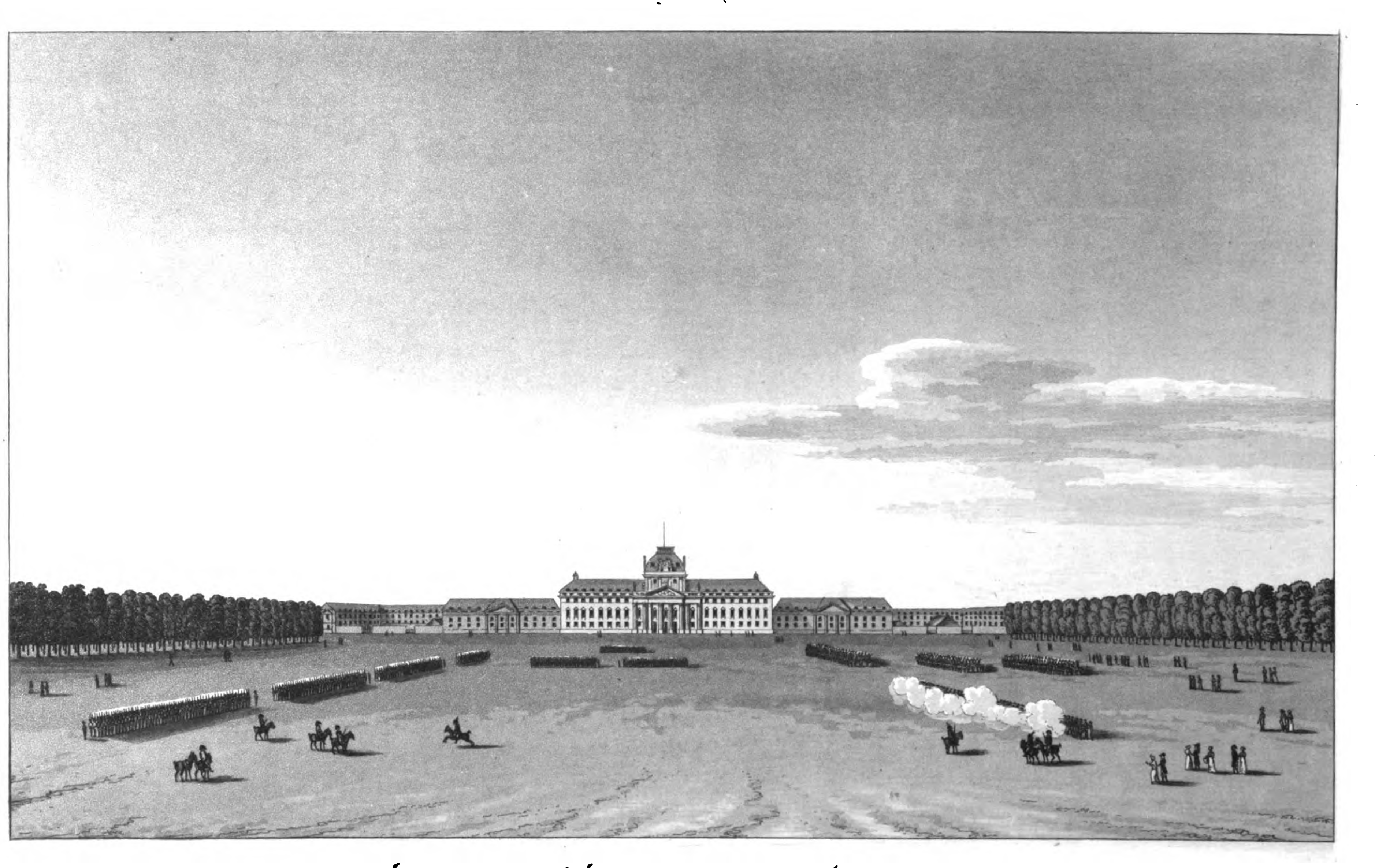
La chaire, exécuté sur les dessins de *Vassé,* formoit une espèce de dais supporté par deux palmiers; l'amortissement offroit la couronne de France soutenue par des chérubins (2).

On comptoit dans cette maison environ trois mille soldats et officiers, tous nourris et entretenus convenablement suivant leurs grades et leurs infirmités. Deux compagnies chacune de cent hommes y montoient journellement la garde.

---

(1) Ces deux statues sont maintenant dans le jardin du Musée des Petits-Augustins.

(2) On avoit transporté dans les combles immenses de cet hôtel tous les plans déposés d'abord dans la grande galerie du Louvre, que l'on destinoit dès avant la révolution à former un muséum.



VUE EXTÉRIEURE de L'ÉCOLE MILITAIRE, (côté du Champ de Mars.)

Le ministre de la guerre, ou, à son défaut, le contrôleur général présidoit le conseil qui se tenoit tous les jeudis.

Les revenus de l'établissement se composoient de pensions que payoient les abbayes en raison de la renonciation faite par le roi au droit des *oblats* (1) : on y ajouta depuis trois deniers pour livre sur toutes les dépenses de la guerre.

Une grande place en demi-lune précède l'entrée de l'avant-cour; et toute l'esplanade, qui s'étend jusqu'à la rivière, forme une promenade plantée d'arbres, dont on est redevable à M. le comte d'*Argenson*, ministre de la guerre. Les allées pratiquées sur l'esplanade méridionale et qui se prolongent jusqu'à l'École militaire ont été percées peu de temps avant la révolution sous la direction de M. *Brongniart*, architecte des Invalides.

Les PP. de Saint-Lazare gouvernoient le spirituel de cette maison, dont l'état-major étoit composé d'un gouverneur, d'un lieutenant du roi et d'un major (2).

L'ÉCOLE MILITAIRE.

Ce monument, que l'on doit considérer comme un des plus importants et des plus heureusement conçus dont puisse s'honorer le dix-huitième siècle, fut construit par Louis XV en faveur de la noblesse pauvre de

(1) Ces oblats, fort anciens dans l'église, étoient des moines-lais que le roi plaçoit dans chaque abbaye de sa nomination, pour y être nourris et entretenus. Cette faveur tomboit ordinairement sur des soldats estropiés.

(2) Lorsque le roi entroit aux Invalides, la garde ordinaire cessoit ses fonctions, pour être relevée sur-le-champ par une compagnie de ces vieux soldats. Cela fut ainsi décidé dès les premiers temps que Louis XIV alla visiter cet établissement. Les Invalides qui se pressoient autour de lui, se voyant repoussés un peu brusquement par la garde, parurent sensibles à cette espèce d'affront: le roi s'en aperçut, et, avec cet air de bonté dont il savoit si bien relever l'éclat de son diadème, il déclara qu'il vouloit qu'on traitât plus doucement ses anciens serviteurs et qu'il étoit en sûreté au milieu d'eux. Ils composèrent dès ce moment sa garde, et cet usage s'est perpétué sous ses successeurs. (L'hôtel des Invalide n'a point changé de destination.)



son royaume, afin que tant de braves officiers qui avoient répandu leur sang, ou épuisé leur fortune à la défense de la patrie, en obtinssent du moins cette juste récompense de pouvoir donner à leurs enfants une éducation qui les rendit dignes de leurs pères et comme eux utiles à l'État. L'édit de fondation donné au mois de janvier 1751 porte que S. M. établit l'hôtel de l'École royale et militaire en faveur de cinq cents jeunes gentilshommes, pour y être entretenus et élevés dans toutes les sciences convenables et nécessaires à un officier. Pour fournir aux dépenses de cette École le monarque accorda le bénéfice d'une loterie et y annexa les revenus de l'abbaye de Laon alors vacante; on choisit dans la plaine de Grenelle un vaste terrain (1), à peu de distance de l'hôtel des Invalides; et tandis que l'édifice s'élevoit sur les dessins de *Gabriel*, architecte du roi, l'École s'organisoit provisoirement dans le château de Vincennes. Quatre-vingts élèves y entrèrent en 1753, et dès 1756 ils purent être transférés, en beaucoup plus grand nombre, dans leur nouvelle et magnifique demeure. La première pierre de la chapelle fut bénite par l'archevêque de Paris en présence du roi qui la posa au même instant. Ceci n'arriva qu'en 1769.

Toute l'étendue des bâtiments, cours et jardins, est comprise dans un parallélogramme de deux cent vingt toises de largeur sur cent trente de profondeur, précédé et entouré de grandes avenues plantées d'arbres : l'entrée opposée est par le Champ-de-Mars.

La façade de ce dernier côté est décorée d'un seul avant-corps de colonnes corinthiennes; au centre est un vestibule à quatre rangs de colonnes d'ordre toscan, ouvert de trois portes sur les deux faces. A gauche de ce vestibule on trouve la chapelle, dont la voûte, en arc surbaissé, est portée par des colonnes corinthiennes engagées dans les murs.

Le principal corps de bâtiment du côté de la cour est décoré d'un ordre de colonnes doriques, surmonté d'un second ordre ionique : au milieu s'élève également un avant-corps d'ordre corinthien, dont les colonnes embrassent les deux étages; il est couronné d'un fronton et d'un attique.

(1) Ce terrain étoit anciennement une garenne appartenant à l'abbaye de Saint-Germain. De là est venu par corruption le nom de *Grenelle*, comme nous le dirons en son lieu.

[illegible]

[illegible] par le Champ-de-Mars.

[illegible] trois [illegible] sur les deux faces. [illegible]

[illegible] les taures [illegible]

Le principal corps [illegible] de la cour est [illegible]

[illegible] dorique [illegible] surmonté d'un second ordre ionique [illegible] ordre corinthien, dont [illegible] les deux corps ; il est couronné d'un [illegible] et

[illegible]

VUE de L'ÉCOLE MILITAIRE, (Côté Méridional.)

Deux cours, dont la première a soixante-dix toises en carré, et la seconde environ quarante-cinq, précèdent le principal corps de bâtiment : le reste consiste en cours adjacentes, jardins et constructions d'un goût plus simple, pour tous les besoins de ce vaste établissement.

Dans les bâtiments en aile qui bordent la première cour on éleva, en 1788, un très beau manège et un observatoire qui existe encore et dont la construction fut dirigée par M. *La Lande*.

CURIOSITÉS DE L'ÉCOLE MILITAIRE.

TABLEAUX.

Dans la chapelle, onze tableaux représentant les principaux évènements de la vie de saint Louis, savoir :

1° Saint Louis s'élançant du vaisseau à l'attaque de Damiette; par *Restout* fils.

2° Saint Louis rendant la justice sous un chêne dans le bois de Vincennes; par *Lépicier*.

3° Saint Louis portant la couronne d'épines de Vincennes à Paris; par *Hallé*.

4° Le mariage de saint Louis; par *Taraval*.

5° Saint Louis remettant la régence du royaume à la reine Blanche sa mère; par *Vien*.

6° Saint Louis donnant à son fils les instructions nécessaires pour bien régner; par *Beaufort*.

7° L'entrevue de saint Louis et du pape Innocent IV à Lyon; par *Lagrenée* aîné.

8° Saint Louis recevant les ambassadeurs du Vieux de la Montagne; par *Brenet*.

9° Saint Louis lavant les pieds aux pauvres; par *du Rameau*.

10° Le sacre de saint Louis; par *Carle Vanloo*.

11° Sur l'autel, saint Louis malade de la peste à Tunis, et recevant le Viatique; par *Doyen*.

Dans la chambre du conseil, le portrait de Louis XV; par *Carle Vanloo*.

Plusieurs tableaux de sièges, batailles et autres faits militaires arrivés sous le règne de ce dernier monarque; par *Le Paon*.

Sur les frontons des deux faces des bâtiments en aile qui se prolongent jusqu'à la première grille, des grisailles à fresque; par *Gibelin*. La première représente deux athlètes, dont l'un arrête un cheval fougueux; l'autre, la figure allégorique de l'Étude avec ses attributs.

SCULPTURES.

Au milieu de la cour royale, la statue pédestre de Louis XV, tête nue et cuirassé; par *Le Moyne*.

Sur le grand escalier, les statues du grand Condé, par *Le Comte;* de Turenne, par *Pajou;* du maréchal de Luxembourg, par *Mouchy;* du maréchal de Saxe, par *d'Huez.*

Une machine hydraulique, posée sur quatre puits, faisoit mouvoir quatre pompes, et fournissoit à la maison quarante muids d'eau par heure : elle existe encore.

Le réfectoire étoit immense et d'une belle construction. La bibliothèque, contenant environ cinq mille volumes, méritoit d'être vue.

La façade méridionale étoit fermée par une grille et un fossé en avant duquel on avoit planté, sur les dessins de M. *Brongniart*, une magnifique avenue qui croisoit celle des Invalides et se prolongeoit jusqu'à la rue de Sèvre.

L'état-major de cette maison se composoit d'un gouverneur, d'un inspecteur général des collèges du royaume (1), d'un directeur des études, d'un capitaine de la compagnie des cadets, d'un contrôleur général, etc. Elle étoit gardée journellement par une compagnie de cent vingt Invalides.

L'École militaire, quant au spirituel, étoit entièrement sous la direction de l'archevêque de Paris. Il falloit, pour y être admis, prouver quatre degrés de noblesse du côté paternel (2).

Champ-de-Mars.

C'est ainsi qu'on appeloit et qu'on appelle encore aujourd'hui une immense esplanade entourée d'un fossé revêtu de pierres, qui, du côté de la rivière, sert d'avenue à l'École royale militaire et fait partie de la plaine de Grenelle; quatre rangées d'arbres plantés sur les côtés, tant en dedans qu'en dehors des fossés, y forment de longues et belles allées. Cinq grilles de fer en ouvroient les entrées. Ce champ, destiné aux évolutions des élèves de cette école, servoit également aux exer-

---

(1) Ces collèges ou écoles royales militaires étoient au nombre de dix, Sorège, Brienne, Tiron, Rebais, Beaumont, Pont-le-Voy, Vendôme, Effiat, Pont-à-Mousson, Tournon. Il y avoit en outre au collège de La Flèche un pensionnat dépendant de l'école de Paris, où les élèves étoient placés depuis huit ans jusqu'à quatorze.

(2) Cet établissement est encore aujourd'hui une école militaire.

cices du régiment des Gardes-Françaises : il peut contenir dix mille hommes rangés en bataille (1).

Hôpital des Gardes-Françaises.

Cet hôpital, vaste, commode et situé en bon air, fut établi en 1765 au Gros-Caillou, sous les ordres et par les soins de M. le maréchal duc de Biron, colonel des Gardes-Françaises. Il étoit spécialement et exclusivement destiné aux soldats de ce régiment.

Dans la chapelle, un tableau représentant saint Louis en adoration; par *du Rameau*.

Château de Grenelle.

En sortant de l'École militaire par la première grille à gauche du Champ-de-Mars, on trouvoit le château de Grenelle, situé dans la plaine du même nom. Ce château, qui n'offroit rien de remarquable que sa position, avoit haute et basse justice, relevant de l'abbaye de Sainte-Geneviève. Il dépendoit, ainsi que les maisons qui l'entouroient, de la paroisse Saint-Étienne du Mont (2).

---

(1) Vis-à-vis le Champ-de-Mars on a construit un nouveau pont, auquel on a donné le nom d'*Iéna*.

(2) Ce château, dont on avoit fait une poudrière au commencement de la révolution, sauta avec un grand fracas et d'horribles accidents dans l'année 1793.

HÔTELS.

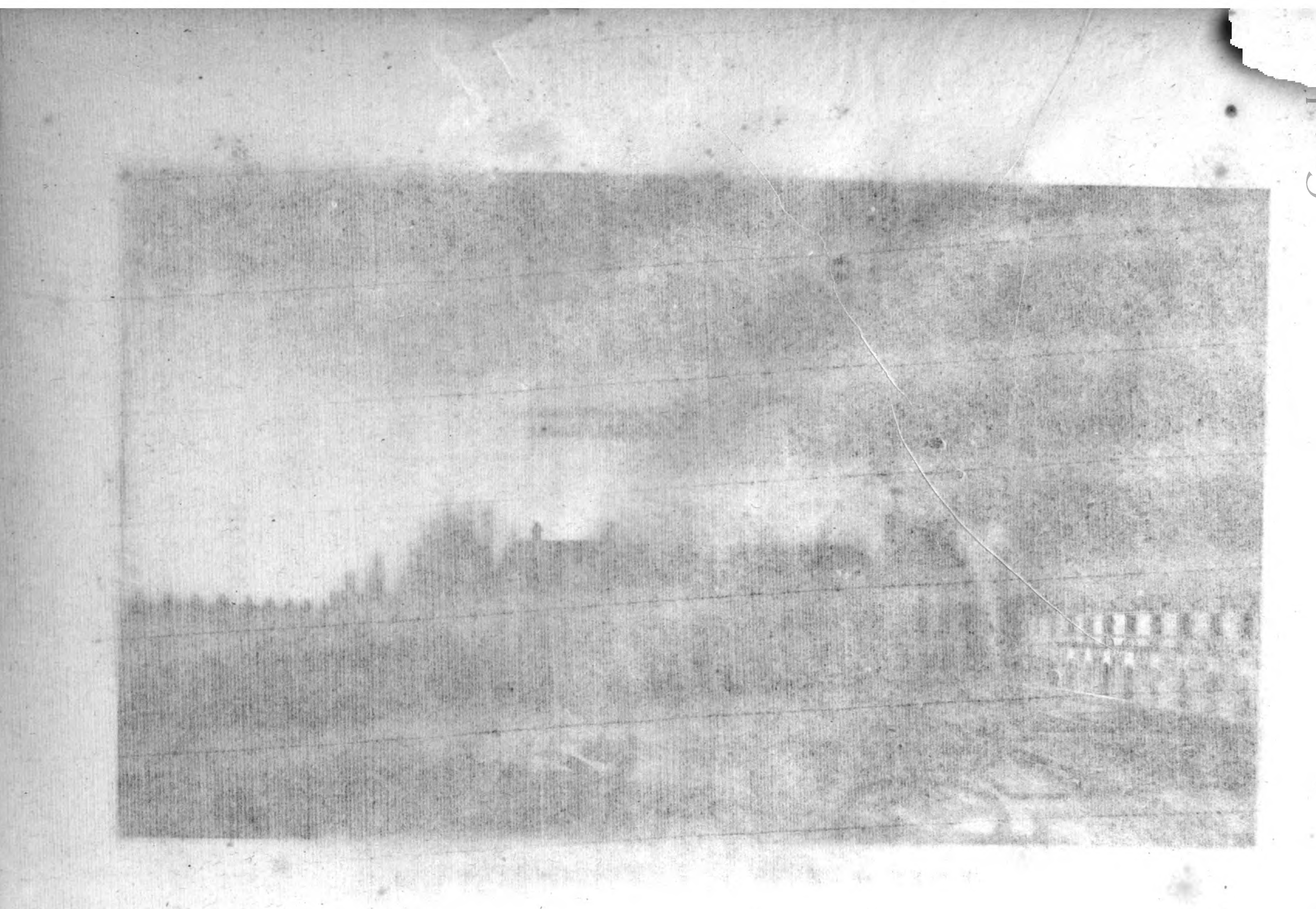
ANCIENS HÔTELS DÉTRUITS.

Hôtel de Nesle, Nevers, Guénégaud et Conti (quai de Conti).

Cet hôtel, l'un des plus vastes et des plus magnifiques parmi ceux qui faisoient l'ornement de l'ancien Paris, occupoit une grande étendue de terrain; les rues de Nevers, d'Anjou et Guénégaud, ont été, en partie, percées et bâties sur son emplacement. Il régnoit le long de la rivière jusqu'à la porte et à la tour nommées *Philippe-Hamelin*, dites depuis *de Nesle*, et à la place desquelles on a bâti le pavillon gauche du collège Mazarin. En 1308, Amauri de Nesle le vendit 5000 liv. à Philippe-le-Bel; Charles V le donna au duc de Berri, son oncle, en 1380. Charles VI, qui confirma ce don en 1385, y joignit deux tuileries et deux arpents et demi de terre, pour agrandir *le séjour de Nesle*, maison de plaisance qui étoit séparée de l'hôtel par le fossé de l'enceinte de Philippe-Auguste (1). On trouve ensuite qu'en 1446 Charles VII donna cet hôtel à François, duc de Bretagne, son neveu. Il passa ensuite en 1461 au comte de Charolois.

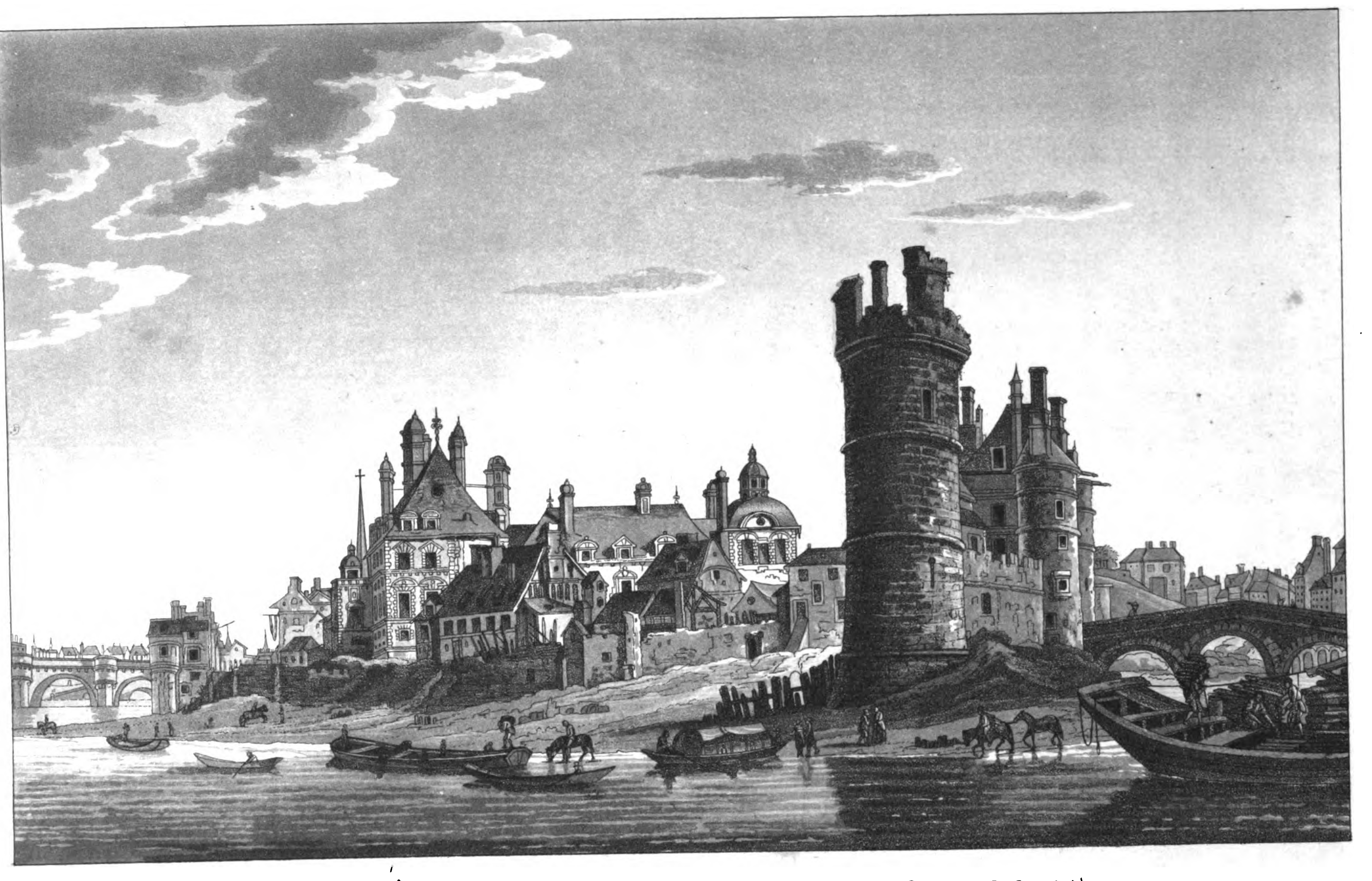
Henri II, ayant ordonné, par un édit de 1552, que le pourpris, maison et place du *grand Nesle*, seroient vendus et délivrés par lots, portions et places aux plus offrants et derniers enchérisseurs, le duc et la duchesse de Nivernois en firent l'acquisition en 1580, et obtinrent de l'abbé de Saint-Germain qu'il fût érigé en fief, sous la condition de foi et hommage, et d'une redevance annuelle de 50 sols parisis. Jaillot dit avoir lu l'acte de foi et hommage rendu par le duc de Nevers le 3 août 1618, » pour « *l'hôtel de Nevers* anciennement appelé hôtel *de Nesle.* »

(1) C'est ce séjour que le commissaire Delamare a pris pour l'hôtel de Nesle, qu'il place, par erreur, hors de la ville.





VUE EXTÉRIEURE de l'ancien HÔTEL de NESLE.



VUE de l'HÔTEL et de la PORTE de NESLE, prise du côté de la rivière.

Ce ne fut qu'en 1646, et sur la réquisition de M. de Guénégaud, secrétaire d'état, qui en étoit alors propriétaire, que l'abbé et les religieux de Saint-Germain consentirent à transiger pour l'extinction de ce titre de fief. Madame Anne-Marie *Martinozzy*, veuve d'Armand de Bourbon de Conti, en devint ensuite propriétaire en 1670. Les princes de Conti et de La Roche-sur-Yon l'augmentèrent en 1679, par l'acquisition qu'ils firent du petit hôtel Guénégaud. Enfin, en 1718, madame la princesse de Conti acheta sur le quai une maison joignant cet hôtel, et qui porta depuis le nom de *petit hôtel de Conti*. L'hôtel de Nevers étoit dès-lors connu sous cet illustre nom, qu'il a porté jusqu'à sa destruction. Dans le temps qu'il appartenoit à M. de Guénégaud il avoit été réparé et embelli dans toutes ses parties par François *Mansart*.

Depuis long-temps le corps municipal désiroit pour ses assemblées un lieu plus vaste et plus commode que l'ancien hôtel-de-ville : il jeta les yeux sur le terrain qu'occupoit l'hôtel de Conti; et la permission de l'acquérir lui ayant été donnée par Louis XV, un arrêt du conseil, donné en 1750, en fixa le prix à 1,600,000 liv.; mais des obstacles forcèrent de renoncer au projet de bâtir en cet endroit une maison municipale, et l'on y éleva, comme nous l'avons déjà dit, l'hôtel des Monnoies, qui existe encore aujourd'hui.

Sur les deux vues que nous donnons de l'hôtel de Nesle, celle qui le représente du côté du jardin, copiée d'après une gravure ancienne et de la plus grande rareté, le montre sans doute tel qu'il étoit après l'acquisition des ducs de Nevers. On y reconnoît en effet le caractère d'architecture du seizième siècle, et ce dessin donne l'idée d'un immense et somptueux édifice. L'autre vue, plus moderne, offre la porte à laquelle il avoit donné son nom, et la masse extérieure de ses bâtiments; mais il est difficile d'y reconnoître les constructions régulières tracées sur le premier dessin.

Hôtel de la reine Marguerite (rue de Seine).

Cette princesse le fit bâtir sur une portion du petit pré aux-clercs qu'elle avoit acquise, et quitta l'hôtel de Sens pour venir l'habiter. Ceux qui ont pu voir encore cet hôtel dans le siècle dernier disent qu'il étoit

composé de trois corps de logis contigus, de jardins qui s'étendoient jusqu'à la rue des SS. Pères, et de plusieurs allées d'arbres plantés le long de la rivière, qu'on appeloit *le cours de la reine Marguerite.* Sauval se trompe lorsqu'il avance que « la veuve de Jean-Baptiste de Budes, comte « de Guébriant, maréchal de France, acheta un hôtel à la rue de Seine, « bâti sur les ruines du palais de la reine Marguerite. » Les titres démentent cette assertion : 1° l'hôtel dont il s'agit n'ayant été bâti au plus tôt qu'en 1606, ne pouvoit être en ruine trente-sept ans après sa construction. 2° S'il fut acquis par la veuve du maréchal de Guébriant, ce ne put être avant 1643, puisque le maréchal ne mourut que dans le courant de cette année; mais un rôle de taxes, fait en 1639 et cité par Jaillot, marque que les trois corps de logis formant l'hôtel de la reine Marguerite appartenoient à madame de Vassan, et qu'ils étoient alors occupés par le président Séguier. Cet hôtel fut acquis en 1715 par MM. Gilbert de Voisins.

Hôtel de Beauvais (rue de Grenelle).

Cet hôtel, qui, vers la fin du dix-septième siècle, fut changé en maison religieuse (1), est remarquable par deux particularités : l'une qu'en 1685 il servit de logement au doge et aux quatre sénateurs de Gênes lorsqu'ils vinrent faire au roi les satisfactions qu'il avoit exigées de leur république; l'autre que, dans la métamorphose qu'il éprouva, la salle de bal fut conservée et changée en une église. Lorsque le monastère des Petites-Cordelières eut été supprimé, on vendit l'emplacement qu'il occupoit à des particuliers, qui y élevèrent de nouveaux bâtiments.

HÔTELS EXISTANTS EN 1789.

Hôtel de La Rochefoucauld (rue de Seine).

Sauval, en parlant de cet hôtel, dit « que Louis III de Bourbon, pre« mier comte de Montpensier, qui devint dauphin d'Auvergne par son « mariage, et ses descendants, avoient un hôtel dans cette rue, qu'ils

(1) Voyez pag. 804.

« vendirent à Henri de La Tour, duc de Bouillon, maréchal de France, « et qui a passé ensuite au duc de Liancourt. » Ceci paroît exact; mais il ajoute que, « tant que ces princes logèrent là, leur hôtel fut appelé « *l'hôtel Dauphin*, qui donna le nom à la rue; et bien que depuis, « changeant de maître, il eût été appelé l'hôtel *de Bouillon* et l'hôtel « de *Liancourt*, la rue s'est toujours appelée et s'appelle encore la rue « *Dauphine*. » Jaillot combat cette seconde partie de son récit, démentie par tous les plans de Paris, dont aucun, depuis quatre siècles, n'offre la rue de Seine sous le nom de rue Dauphine. Les titres ne présentent également rien qui puisse appuyer une semblable assertion.

M. François, duc de La Rochefoucauld, ayant épousé en 1659 Jeanne-Charlotte du Plessis-Liancourt, fille unique du duc de Liancourt, devint, par ce mariage, propriétaire de l'hôtel dont nous parlons : on lui donna dès-lors le nom de La Rochefoucauld, qu'il n'a point cessé de porter jusqu'à présent.

C'est un édifice d'assez belle apparence qui, du côté de la cour, présente un carré de bâtiments décoré d'un ordre dorique en pilastres et bizarrement couronné de grandes croisées à la mansarde, avec tout le luxe d'ornements employé dans l'architecture du dix-septième siècle. Mais ce qui mérite plus d'attention, c'est le jardin dessiné, dit-on, par *Robert*, dans le siècle dernier, et sans contredit l'un des plus beaux et des plus pittoresques qu'il y ait à Paris.

Hôtel Mazarin (quai Malaquais).

Cet hôtel appartenoit, dans l'origine, à la princesse de Conti, qui l'échangea pour l'hôtel Guénégaud. Il passa successivement aux ducs de Créqui, de La Trémouille et de Lauzun. On le voit rentrer ensuite dans la maison de Conti, par l'acquisition qu'en fit mademoiselle de La Roche-sur-Yon. Après sa mort, cet édifice fut loué pour les écuries de la dauphine; acquis depuis par le duc de Mazarin, il passa ensuite dans la famille de Juigné, dont il portoit le nom au commencement de la révolution.

Hôtel de Bouillon (même quai).

Cet hôtel, bâti pour un trésorier de l'épargne, nommé Macé-Bertrand de

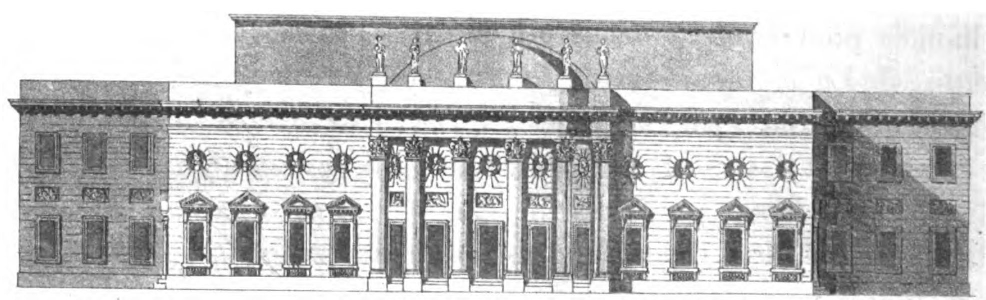
La Basinière, fut acquis depuis par M. de Bouillon. C'est un bel édifice, dans une très belle position.

Hôtel de Salm (rue de Lille, ci-devant de Bourbon).

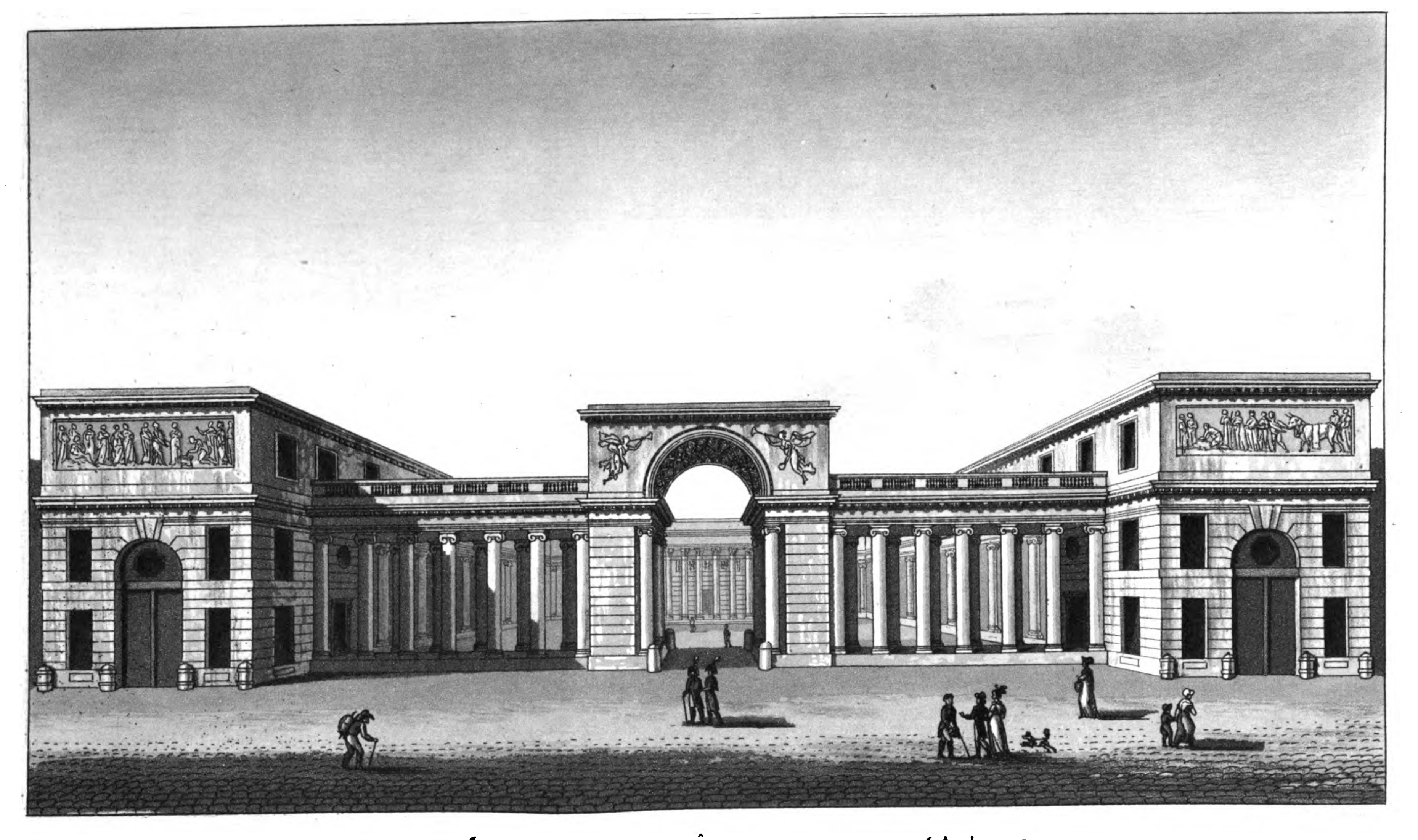
Cet hôtel, que l'on cite avec raison au nombre des édifices les plus remarquables de Paris, a plutôt les apparences d'un monument public que d'une habitation destinée alors à un particulier. Sa porte d'entrée, établie sur la rue, offre la forme d'un arc de triomphe, flanqué de chaque côté par une colonnade d'ordre ionique, laquelle s'appuie à des corps de bâtiments avancés, dont la masse est parallèle à celle de la porte, et qui, par leur attique orné de bas-reliefs, se rattachent à la décoration et au motif de l'ensemble.

La colonnade se réunit dans l'intérieur de la cour à celle des ailes ou parties latérales, et forme tout autour un promenoir couvert et continu qui aboutit à un frontispice en colonnes d'ordre corinthien, annonçant le corps de logis principal et donnant entrée au vestibule.

La partie que nous venons de décrire, modèle de grâce et d'élégance, est aussi la plus parfaite de l'édifice. Le reste consiste en cours adjacentes et en un corps d'habitation qui, se prolongeant sur le quai, se termine par une partie demi-circulaire et deux corps de bâtiments continus. On regrette que cette façade ne réponde ni par sa décoration ni par son élévation au reste du monument.



Façade de l'Hôtel de Salm, (côté de la Rivière.)



VUE EXTÉRIEURE de l' HÔTEL de SALM. (côté de la rue.)

AUTRES HÔTELS LES PLUS REMARQUABLES.

Il n'est aucun quartier de Paris qui en contienne un plus grand nombre. La plupart, bâtis dans le dix-septième et au commencement du dix-huitième siècle, sont vastes et magnifiques, mais plus remarquables par la solidité de leur construction, et par cet air de grandeur que présente la masse de leurs bâtiments, que par l'élégance ou la sévérité de leur architecture. La description de ces édifices, qui, généralement n'ont point à l'extérieur un caractère déterminé, et dont la décoration intérieure a subi tant de changements depuis la révolution, deviendroit embarrassante pour nous, et sans doute fastidieuse pour nos lecteurs : nous nous bornerons à en donner une nomenclature la plus exacte possible.

Hôtel d'Aiguillon, rue de l'Université.
—— Amelot, même rue.
—— d'Angennes, rue de Varennes.
—— des Archives de l'ordre de Saint-Lazare, rue de Monsieur.
—— d'Avaray, rue de Grenelle.
—— d'Avrincourt, rue Saint-Dominique.
—— de Bandeville, rue des Saints-Pères.
—— de Barbançon, rue de Babylone.
—— de Beaupréau, rue de l'Université.
—— de Benonville, rue Belle-Chasse.
—— de Bentheim, rue de Bourbon.
—— de Béthune, rue Saint-Guillaume.
—— de Béthune-Charost, rue de Bourbon.
—— de Béthune-Pologne, rue de la Chaise.
—— de Bezenval, rue de Grenelle.
—— de Biron, rue de Varennes.
—— de Bois-Gelin, même rue.
—— de Bréant, rue de Grenelle.
—— de Brienne, rue Saint-Dominique.
—— de Brissac, rue de Grenelle.
—— de Broglie, rue de la Planche.
—— de Broglie, rue Belle-Chasse.
—— de Broglie, grand et petit, rue de Varennes.

Hôtel de Cassini, rue de Babylone.
—— de Castellane, rue de Grenelle.
—— de Castries, rue de Varennes.
—— de Caumont, rue de Grenelle.
—— de Chabannes, rue des Saints-Pères.
—— du Châtelet, rue de Grenelle.
—— de Châtillon, rue de Babylone.
—— de Choiseul, quai des Théatins.
—— de Choiseul Praslin, rue de Bourbon.
—— de Mademoiselle de Condé, abbesse de Remiremont, rue de Monsieur.
—— du prince de Conti, rue de Grenelle.
—— de Créqui, même rue.
—— de Croy, rue de Bourbon.
—— de Damas d'Anlezy, rue de Babylone.
—— de Dillon, rue Saint-Dominique.
—— des Écuries de la Reine, rue de Bourgogne.
—— des Écuries de Monsieur, rue de Monsieur.
—— des Écuries de la comtesse d'Artois, rues des Saints-Pères.
—— de Feuquières, rue de Grenelle.
—— de Galiffet, rue du Bac.
—— de Gensac, rue de l'Université.

Hôtel de Goubert, rue de l'Université.
—— de Grammont, rue de Bourbon.
—— de Guerchi (deux), rue Belle-Chasse.
—— de Guines, rue de Varennes.
—— d'Harcourt (deux), rue de Grenelle.
—— de Jarnac, rue de Monsieur.
—— de Jaucourt, rue de Varennes.
—— de Kunsky, rue Saint-Dominique.
—— de La Briffe, quai des Théatins.
—— de La Châtre, rue de l'Université.
—— de Lamoignon, rue de Grenelle.
—— de La Rochefoucauld, rue de Varennes.
—— de La Salle, rue de Grenelle.
—— de La Trémouille, rue Belle-Chasse.
—— de Lautrec, quai de Malaquais.
—— de Lignerac, rue Saint-Dominique.
—— de Ligny, rue du Bac.
—— de Luynes, rue Saint-Dominique.
—— de Maillebois, rue de Grenelle.
—— de Mailly, rue de l'Université.
—— de Matignon (grand), rue de Varennes.
—— de Matignon (grand et petit), rue Saint-Dominique.
—— de Maupeou, rue de l'Université.
—— de Maurepas, rue de Grenelle.
—— de Mesgrigni, même rue.
—— de Mirabeau (1), rue de Seine.
—— de Mirepoix, rue Saint-Dominique.
—— de Molé, rue Belle-Chasse.
—— de Monaco, rue Saint-Dominique.
—— de Montboissier, rue de Verneuil.
—— de Montesquiou, même rue.
—— de Montmorenci, rue de Bourbon.
Hôtel de Montmorenci-Tingri, rue de Varennes.
—— de Montmorin, rue Plumet.
—— de Mortemart, rue Saint-Guillaume.
—— de Narbonne-Pelet, rue de la Planche.
—— de Noailles-Mouchy, rue de l'Université.
—— de Novion, rue de la Planche.
—— d'Orsai, rue de Varennes.
—— de Périgord, rue de l'Université.
—— de Phelippeaux, rue de Grenelle.
—— de Polignac, rue des Saints-Pères.
—— de Pons, rue de Taranne.
—— de Queuille (la), rue de Babylone.
—— de Rochechouart, rue de Grenelle.
—— de Rohan, rue de Varennes.
—— de Rohan-Chabot, même rue.
—— de Rohan-Montbazon, rue de l'Université.
—— du Roure, rue Saint-Dominique.
—— du Roure, rue de Bourbon.
—— de Saumeri, rue Belle-Chasse.
—— de Seignelai, rue Saint-Dominique.
—— de Senectère, rue de l'Université.
—— de Sens, rue de Grenelle.
—— de Seysseval, rue de Bourbon.
—— de Soyecourt (grand), rue de l'Université.
—— de Soyecourt (petit), rue Belle-Chasse.
—— de Tessé, quai des Théatins.
—— de Valbelle, rue du Bac.
—— de Vaubecourt, quai des Théatins.
—— de Vaudreuil, rue de la Chaise.
—— de Villeroi, rue de l'Université.

Hôtel des Mousquetaires-Gris (rue de Beaune).

On sait que la première compagnie de cette troupe fut créée en 1622,

(1) Cet hôtel a été bâti sur les ruines de celui de la reine Marguerite.

par Louis XIII, sous le nom de *Grands Mousquetaires du roi pour sa garde.* On les logea d'abord chez les habitants du faubourg Saint-Germain, tandis que l'on cherchoit un emplacement pour leur bâtir un hôtel. La halle du Pré-aux-Clercs, plus connue sous le nom de la *halle Barbier*, parut propre à l'exécution de ce projet : ce ne fut toutefois qu'en 1659 que le roi donna ordre à la ville d'acheter cette halle, qui comprenoit le carré borné par les rues de Beaune, de Bourbon, du Bac, et de Verneuil, ainsi que les vingt-six échoppes ou maisons bâties au pourtour, et d'y faire élever les bâtiments nécessaires. On voit ensuite, par deux arrêts du conseil de 1707 et 1715, que cet édifice, achevé seulement en 1671, commençoit déjà à menacer ruine. Il fut question alors d'en rebâtir un nouveau sur une grande place achetée par le roi, rue de Bourgogne, et sur le quai d'Orsai; mais ce terrain ne se trouvant pas assez spacieux, il fallut renoncer à ce projet, et l'on se contenta de rebâtir à neuf l'ancien hôtel, tel qu'on l'a vu jusqu'à la fin de la révolution (1).

Pompe à feu.

Cette pompe à feu établie au Gros-Caillou, sur le bord de l'eau, est composée d'un corps de bâtiments décoré d'arcades, et offre dans sa masse un aspect peu différent de celle que nous avons décrite dans le premier volume de cet ouvrage. Elle fournit de l'eau aux Invalides, à l'École militaire et aux maisons du faubourg Saint-Germain.

(1) Sur l'emplacement de cet hôtel on a construit un marché qui se nomme le marché *Boulainvilliers*.

GROS-CAILLOU.

A l'extrémité du quartier Saint-Germain et le long de la rivière est un terrain couvert de maisons et de jardins, que l'on nomme *le Gros-Caillou*. Piganiol dit « que son nom très ancien étoit *la Longray*, et « que le moderne vient d'un caillou énorme qui servoit d'enseigne à « une maison publique de débauche. » Jaillot, qui trouve avec raison cette opinion très singulière, sur-tout parcequ'elle est avancée sans la moindre preuve, observe que le Gros-Caillou n'occupe qu'une partie du terrain que l'on nommoit effectivement *la Longue Raie*, il y a trois ou quatre cents ans, parcequ'il s'étendoit depuis la rue de Bourgogne jusqu'à l'endroit où sont aujourd'hui les barrières, formant dans ce long espace une lisière très étroite. A l'égard de *l'énorme caillou* qui servoit d'enseigne à une maison de débauche, il ne pense pas même qu'une semblable assertion mérite d'être réfutée, et se contente de dire que ce gros caillou étoit une borne naturelle qui servoit à distinguer les limites des seigneuries de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain-des-Prés[1], ce qui est constaté par un plan manuscrit.

Le terrain du Gros-Caillou s'étant insensiblement couvert de maisons, et l'administration des sacrements y devenant, par la trop grande distance des lieux, également pénible pour le curé de Saint-Sulpice et pour ses paroissiens, on pensa à y faire construire une succursale entre les rues de Grenelle et de Varennes, ce qui fut définitivement arrêté dans une assemblée générale de la paroisse, tenue le 18 août 1652. Mais le terrain destiné à l'exécution de ce projet, et qui appartenoit à la fabrique, ayant été vendu en 1686 par arrêt du conseil, ce n'est qu'en 1735 qu'on put songer à la construction du monument et qu'on obtint de l'archevêque et de l'abbé de Saint-Germain la permission définitive de faire bâtir une chapelle au Gros-Caillou. Toutefois les moyens des habitants ne répondant point à leur zèle, ce projet eût encore échoué pour la seconde fois, si le roi ne leur eût permis une quête de trois ans, tant pour la construction de la chapelle que pour

l'achat des vases sacrés et les honoraires du desservant. La première pierre en fut posée le 19 mars 1738, et l'église fut achevée le 11 août suivant. Qnoiqu'elle eût été bénite sous le titre de *l'Assomption de la Vierge*, et que les habitants lui eussent donné celui de *Notre-Dame-de-Bonne-Délivrance*, les registres de l'archevêché l'offrent sous la dénomination de *Saint-Pierre du Gros-Caillou*, succursale de Saint-Sulpice. Au commencement de la révolution on travailloit à la construction d'une église plus grande, dont M. *Chalgrin* étoit l'architecte, et qu'on avoit le projet d'ériger en cure (1).

L'île Maquerelle ou *des Cygnes*.

Vis-à-vis le Gros-Caillou étoit une île assez grande, qu'un très petit courant d'eau séparoit du rivage, et qu'on y a réunie en comblant cet espace. Cette île s'étoit formée par la réunion de plusieurs autres, et par des atterrissements que l'amas des sables et les dégradations de ces petites îles avoient occasionnés. On nommoit île *de Grenelle* celle qui faisoit face à *la Longue Raie*; elle s'accrut depuis par l'adjonction de l'île *des Treilles*, qui étoit au-dessus, et de l'île des *Vaches*, qui étoit au-dessous. Dès 1494 on l'appeloit île *Maquerelle*, nom dont on n'a pu découvrir jusqu'à présent ni l'origine ni l'étymologie (2). Jaillot dit avoir lu dans les archives de l'abbaye Saint-Germain que la plus grande partie de cette île étoit en prés, que les soldats alloient s'y exercer, ce qui causoit un assez grand dommage pour que les religieux prissent la résolution de l'affermer à divers particuliers qui séparèrent leurs portions par des haies, des fossés, ou des rigoles, ce qui formoit autant de petites îles. Ce lieu fut destiné, dans le seizième siècle, et par arrêt, à servir de sépulture aux pauvres décédés à l'Hôtel-Dieu; mais cet arrêt ne fut point exécuté. Le nom d'île des Cygnes lui vient de ce qu'au commencement de ce siècle on y avoit placé quelques oiseaux de cette espèce (3).

(1) Les premières constructions de cette église, restées imparfaites, ont été depuis peu entièrement démolies.

(2) Jaillot pense que cette île a pu servir de rendez-vous pour terminer par le duel des querelles particulières, et qu'elle a pu en tirer son nom; mais il observe qu'alors il faudroit écrire *Ma-Querelle*.

(3) L'état de la Seine étoit autrefois bien différent de ce qu'il est aujourd'hui, et nous pensons qu'une courte description de ce que les traditions nous en font connoître se trouvera bien placée ici et s'y fera lire avec intérêt. Cette rivière, dont les bords n'étoient point resserrés, comme aujourd'hui,

Le bac des Invalides pour la communication du quartier Saint-Germain avec le faubourg Saint-Honoré étoit situé près de cette île. Il fut concédé pour la première fois, en 1542, par les religieux de Saint-Germain, à qui il appartenoit.

BARRIÈRES.

Barrières du Bord-de-l'Eau (1).	Barrières de l'École-Militaire.
——— des Ministres (2).	——— de l'Observation (3).

par des quais, étendoit alors ses eaux sur une plus grande surface, et formoit un assez grand nombre d'îles ou atterrissements, emportés depuis par la violence des débordements, ou détruits lorsqu'on rétrécit le lit du fleuve, pour la facilité de la navigation. Indépendamment des îles dont nous avons parlé, et qui s'étendoient depuis l'Arsenal jusqu'à la pointe occidentale de la Cité, il s'en présentoit d'abord deux autres qui se prolongeoient parallèlement depuis les Augustins jusqu'à la tour de Nesle; on y blanchissoit des toiles, et la Seine couvroit tout le terrain jusqu'à l'endroit où depuis l'on a bâti la chapelle du collège Mazarin. Vis-à-vis, et du côté du Louvre, il y avoit encore quelques petites îles, mais peu considérables, et qui paroissent ne point avoir eu de dénomination particulière. Plus bas étoit l'île *aux Treilles* *. Vis-à-vis l'emplacement du palais Bourbon, au-delà duquel elle se prolongeoit, elle étoit séparée par un petit bras d'eau d'un autre atterrissement, qu'on appeloit, en 1250, l'île *de Seine*, et qui fut depuis l'île *aux Vaches*, dont nous venons de parler; celle-ci étoit située vis-à-vis de Chaillot. Le long de ces deux îles s'en étendoit une troisième, longue et étroite, appelée l'île *de Hiérusalem*. Toutes ces îles étoient, partie en pâtures, et partie en saussaies et oseraies. Elles étoient louées ou acensées à divers particuliers, qui, pour marquer les limites de leurs possessions, les entouroient de petits fossés ou rigoles souvent remplis d'eau, lesquels formoient autant d'îles particulières, qu'on désignoit par les noms de leurs possesseurs ou autres: de là les îles *à Prunier*, de *la Garenne*, de *Longchamp*, *Merdeuse*, de *la Pierre*, de *Bucy*, du *Passeur* et *Pasteur-aux-Vaches*, etc. Elles étoient mentionnées et décrites dans un registre de Saint-Germain-des-Prés, qui en contenoit la recette depuis 1489 jusqu'à 1521.

De l'autre côté, et au-dessous des Tuileries, étoit l'île ou *les mottes de la Saumonnière;* toutes ces îles existoient encore au milieu du quinzième siècle. Vers ce temps-là, la rivière cessa de séparer l'île des Vaches de celle des Treilles, mais on continua de les distinguer; et long-temps après on disoit encore l'île *Maquerelle* dite *des Treilles*, ou l'île *des Treilles* dite *Maquerelle*. Insensiblement plusieurs parties de ce terrain furent abandonnées par les propriétaires, qui n'en retiroient presque rien; les canaux ou fossés se comblèrent, et ce lieu devint une espèce de promenade publique. On s'y promenoit à pied et en voiture au commencement du dix-septième siècle; les soldats y faisoient l'exercice, ce qui détermina les propriétaires à le mettre en jardinage. Les deux îles ainsi confondues contenoient vingt arpents et demi, qui, en 1645, furent vendus 60,000 liv. à M. de Guénégaud, secrétaire d'État.

A l'égard de l'île de Bucy, elle étoit située plus bas, vis-à-vis d'Issy et du port de Javel. Dans un acte de 1529, cité par Jaillot, elle est désignée sous le nom d'île *de Bucy* ou *le Pressouer aux Vaches*, nom qu'on a peut-être corrompu ou altéré en disant *le Passeur* ou *le-Pasteur-aux-Vaches*, qui ne se trouve point dans les actes originaux.

(1) Maintenant barrière de la *Cunette*.

(2) Maintenant barrière de Grenelle.

(3) Cette barrière est aujourd'hui fermée.

* Il y a grande apparence que cette île avoit pris son nom des vignes qu'on y avoit anciennement plantées.

FONTAINES, BOULEVARDS ET BARRIÈRES.

FONTAINES.

Les fontaines de la partie méridionale de Paris, moins nombreuses que celles de l'autre rive, sont encore moins recommandables sous le rapport de l'architecture, et n'offrent qu'un seul monument (la fontaine de Grenelle) qui mérite d'être remarqué.

QUARTIER DE LA PLACE MAUBERT.

Fontaine d'Alexandre ou *de la Brosse*. Cette fontaine, ainsi nommée de la tour dont nous avons parlé dans la description de ce quartier, et placée à l'angle que font les anciens murs de clôture de l'abbaye Saint-Victor avec la rue de Seine, est un réservoir de l'eau d'Arcueil. Sa composition présente une urne soutenue par des dauphins et posée sur un piédestal, au milieu duquel est un masque de bronze. Deux sirènes depuis longtemps mutilées accompagnent cette urne, que surmontoient autrefois les armes de la ville. Celles du roi étoient placées dans le fronton brisé qui lui sert de couronnement.

On lisoit dans cet attique les deux vers suivants, composés par Santeuil, et dans lesquels il faisoit une allusion assez ingénieuse à la bibliothèque de l'abbaye Saint-Victor :

Quæ sacros doctrinæ aperit domus intima fontes,
Civibus exterior dividit urbis aquas.

Fontaine de la rue des Fossés Saint-Bernard. Cette fontaine, placée à l'entrée de la rue dont elle porte le nom, fournit également de l'eau d'Arcueil.

Fontaine des Carmes de la place Maubert Cette fontaine, construite d'abord près du couvent de ces religieux, fut détruite en 1674,

et rebâtie ensuite au milieu de la place Maubert. Les deux vers latins qui lui servoient d'inscription étoient également de Santeuil :

Qui tot venales populo locus exhibet escas,
Hic præbet faciles, ne sitis urat, aquas.

QUARTIER SAINT-BENOÎT.

Fontaine Saint-Benoît ou *de la place Cambray*. Cette fontaine, située à l'entrée de la place Cambray et vis-à-vis l'église Saint-Benoît, a été construite vers l'an 1624, et donne de l'eau de l'aqueduc d'Arcueil.

Fontaine de Sainte-Geneviève. Cette fontaine, située dans la partie la plus élevée de la montagne Sainte-Geneviève, donne de l'eau d'Arcueil.

Fontaine du Pot-de-Fer. Cette fontaine, qui donne de l'eau d'Arcueil, est située au coin de la rue Mouffetard et de celle dont elle a pris le nom.

Fontaine des Carmélites. Cette fontaine, située dans la rue du faubourg Saint-Jacques, à l'entrée du couvent dont elle porte le nom, donne également de l'eau de l'aqueduc d'Arcueil.

QUARTIER SAINT-ANDRÉ.

Fontaine Saint-Severin. Elle est située à l'angle que fait la rue Saint-Jacques avec celle de Saint-Severin et fournit de l'eau de la Seine. On y lisoit ces deux vers de Santeuil :

Dum scandunt juga montis anhelo pectore nymphæ,
Hic una è sociis, vallis amore, sedet.

Fontaine Saint-Côme. Elle est située rue des Cordeliers, près de l'église dont elle porte le nom.

Fontaine des Cordeliers. Cette fontaine fut bâtie en 1672 dans la rue dont elle a reçu le nom aussitôt qu'on eut abattu la porte Saint-Germain. On la reconstruisit en 1717. Elle n'a rien de remarquable que cette inscription de Santeuil :

Urnam nympha gerens dominam properabat in urbem :
Dum tamen hic celsas suspicit illa domos,
Fervere tot populos, quæsitam credidit urbem,
Constitit, et largas læta profudit aquas.

Fontaine Saint-Michel. Cette fontaine fut élevée en 1684, sur les dessins de *Bullet*, architecte, à la place de la porte Saint-Michel qu'on venoit d'abattre. Elle se compose d'une niche surmontée d'un arc assez élevé et accompagnée de deux colonnes doriques. Au-dessus étoit gravée cette inscription de Santeuil :

Hoc in monte suos reserat sapientia fontes;
Ne tamen hanc puri respue fontis aquam.

QUARTIER DU LUXEMBOURG.

Fontaine Garencière. Elle est située à l'entrée de cette rue du côté de celle de Vaugirard, et avoit été construite en 1715 aux frais de la princesse Anne *Palatine de Bavière*, veuve de Henri Jules *de Bourbon-Condé*, ainsi que l'indiquoit l'inscription suivante :

Aquam à præfecto et ædilibus acceptam hic, suis impensis, civibus fluere voluit serenissima princeps Anna Palatina ex Bavariis, relicta serenissimi principis Henrici Julii Borbonii, principis Condæi, anno Domini M. D. CC. XV.

QUARTIER SAINT-GERMAIN.

Fontaine de Conti. Cette fontaine existoit encore vers le milieu du siècle dernier, près de l'emplacement où depuis on a bâti l'hôtel des Monnoies. Elle n'avoit point d'inscription, quoique ce fût pour elle que Santeuil eût fait celle-ci :

Sequanides flebant imo sub gurgite nymphæ,
Cùm premerent densæ pigra fluenta rates:
Ingentem Luparam nec jam aspectare potestas,
Tarpeii cedat cui domus alta Iovis.
Huc alacres, rex ipse vocat, succedite, nymphæ;
Hinc Lupara adverso littore tota patet (1).

(1) Nous citerons la traduction de cette inscription, non qu'elle soit élégante, ni même fort exacte, mais parcequ'elle est du grand Corneille :

C'est trop gémir, nymphes de Seine,
Sous le poids des bateaux qui cachent votre lit,
Et qui ne vous laissoient entrevoir qu'avec peine
Ce chef-d'œuvre étonnant dont Paris s'embellit,
Dont la France s'enorgueillit;
Par une route aisée aussi-bien qu'imprévue,
Plus haut que le rivage un roi vous fait monter,
Qu'avez-vous plus à souhaiter?
Nymphes, ouvrez les yeux, tout le Louvre est en vue.

Fontaine de l'abbaye Saint-Germain. Cette fontaine, située dans un angle, près de la porte de l'abbaye qui conduit à la rue Sainte-Marguerite, fut construite aux frais des religieux, pour la commodité des habitants de ce quartier. Elle fournit de l'eau de la Seine, et l'on y lisoit cette inscription :

Me dedit urbs claustro, claustrum me reddidit urbi:
Ædibus addo decus, faciles do civibus undas.

Un puits situé à l'angle opposé avoit aussi une inscription conçue en ces termes :

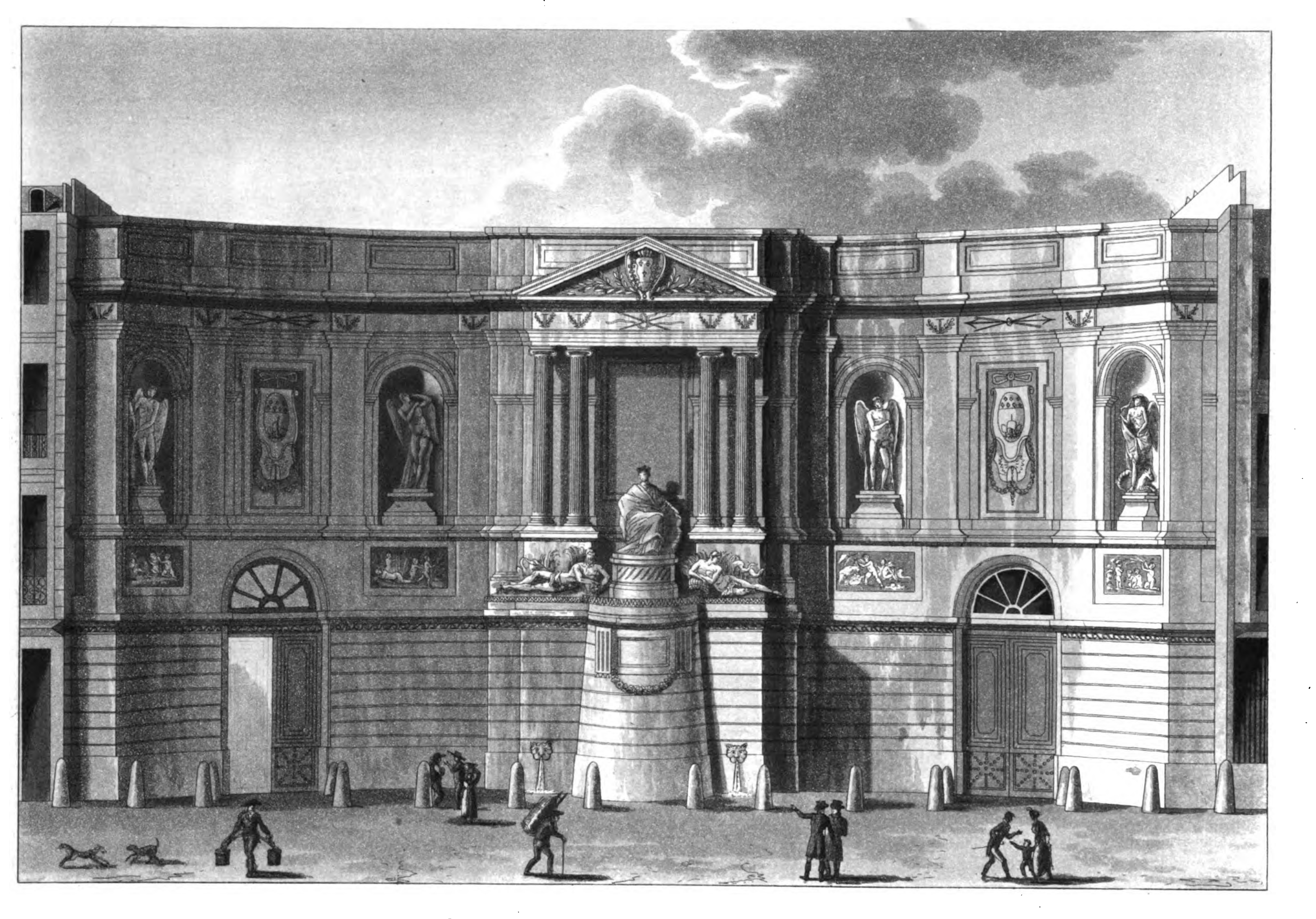
Quam puteus non dat sanctæ tam proximus ædi,
A Christo vivam poscere monstrat aquam.

Fontaine de la Charité. Cette fontaine, située dans la rue Taranne, à peu de distance de l'église de la Charité, fournit de l'eau d'Arcueil, et offroit l'inscription suivante, composée par Santeuil :

Quem pietas aperit miserorum in commoda fontem,
Instar aquæ, largas fundere monstrat opes.

Fontaine de Grenelle. Cette fontaine, construite aux frais de la ville, et achevée en 1739, sous la prevôté de M. Turgot, est un monument remarquable par sa masse et par la richesse de sa décoration. Elle s'élève sur un plan demi-circulaire de quinze toises de largeur sur six de hauteur, et présente une ordonnance de pilastres, de niches, de croisées feintes, avec un entablement surmonté d'un acrotère. L'avant-corps qui occupe le milieu de la façade se compose de quatre colonnes ioniques, accouplées deux à deux et couronnées d'un fronton. Ce morceau d'architecture fut élevé sur les dessins et sous la conduite d'*Edme Bouchardon*, le meilleur sculpteur de son temps, qui lui-même exécuta toutes les figures, tous les bas-reliefs, et même quelques-uns des ornements dont il est décoré.

Sur un socle de glaçons que soutient l'avant-corps, sont trois statues. On reconnoit aussitôt la ville de Paris dans celle qui s'élève au milieu, couronnée de tours et assise sur la proue d'un vaisseau. Les deux autres, couchées au milieu des roseaux, et appuyées sur des urnes,



VUE de la FONTAINE de GRENELLE.

représentent la Seine et la Marne. Ces trois figures sont en marbre blanc. Dans les niches pratiquées sur les ailes sont placées les quatre Saisons en pierre de Tonnerre; chacune est accompagnée d'un bas-relief indiquant ses divers attributs. Les armes de la ville s'élèvent au milieu de ces quatre niches, et deux mascarons fixés sur la partie avancée du soubassement donnent de l'eau de la Seine.

Si l'on considère en elle-même toute cette sculpture, elle est d'un style bien mesquin et d'une bien médiocre exécution; le monument n'offre pas non plus un grand caractère d'architecture; mais ces figures sont des chefs-d'œuvre, comparées aux productions ignobles de la plupart des sculpteurs d'alors; et si l'on compare également l'édifice aux constructions bizarres qui se faisoient à la même époque, on y trouvera une certaine pureté de lignes et d'ensemble qui devoit sembler extraordinaire à la plupart des architectes du siècle de Louis XV. Il n'en est pas moins vrai que, dépouillé de sa sculpture, ce monument n'offriroit qu'un bien médiocre intérêt: des portes, des croisées lui donnent l'aspect d'une habitation particulière; le soubassement, trop élevé pour l'ordonnance, la fait paroître grêle; et la décoration générale n'indique pas plus une fontaine que tout autre édifice. Ces deux maigres filets d'eau qui sortent par les deux mascarons contribuent encore à détruire, sous ce rapport, toute espèce d'illusion.

Sur une table de marbre noire on lisoit l'inscription suivante:

Dum Ludovicus XV, populi amor et parens optimus, publicæ tranquillitatis assertor, gallici imperii finibus innocuè propagatis, pace Germanos Rusosque inter et Ottomanos feliciter conciliatâ, gloriosè simul et pacificè regnabat, fontem hunc civium utilitati urbisque ornamento consecrârunt præfectus et ædiles, anno Domini M. D. CC. XXXIX.

Une autre inscription offroit les noms de tous les officiers municipaux alors en exercice.

Fontaine des Incurables. C'est un simple tuyau qui sort de cet hôpital, et qui fournit de l'eau d'Arcueil (1).

(1) Les nouvelles fontaines de Paris, dont la description n'entre point dans notre plan, sont au nombre de seize, et situées: parvis Notre-Dame, place Dauphine, place du Châtelet, cour Batave, quai de l'École, pointe Saint-Eustache. (Celle-ci est l'ancienne fontaine réparée), boulevard du Temple, rue Popincourt, rue Censier, marché aux Chevaux, place de l'École-de-Médecine, place du collège des Quatre-Nations, rue de Sèvre, rue de Vaugirard, place des Invalides, au Gros-Caillou. Plusieurs ont déjà été mentionnées dans le cours de cet ouvrage.

BOULEVARDS.

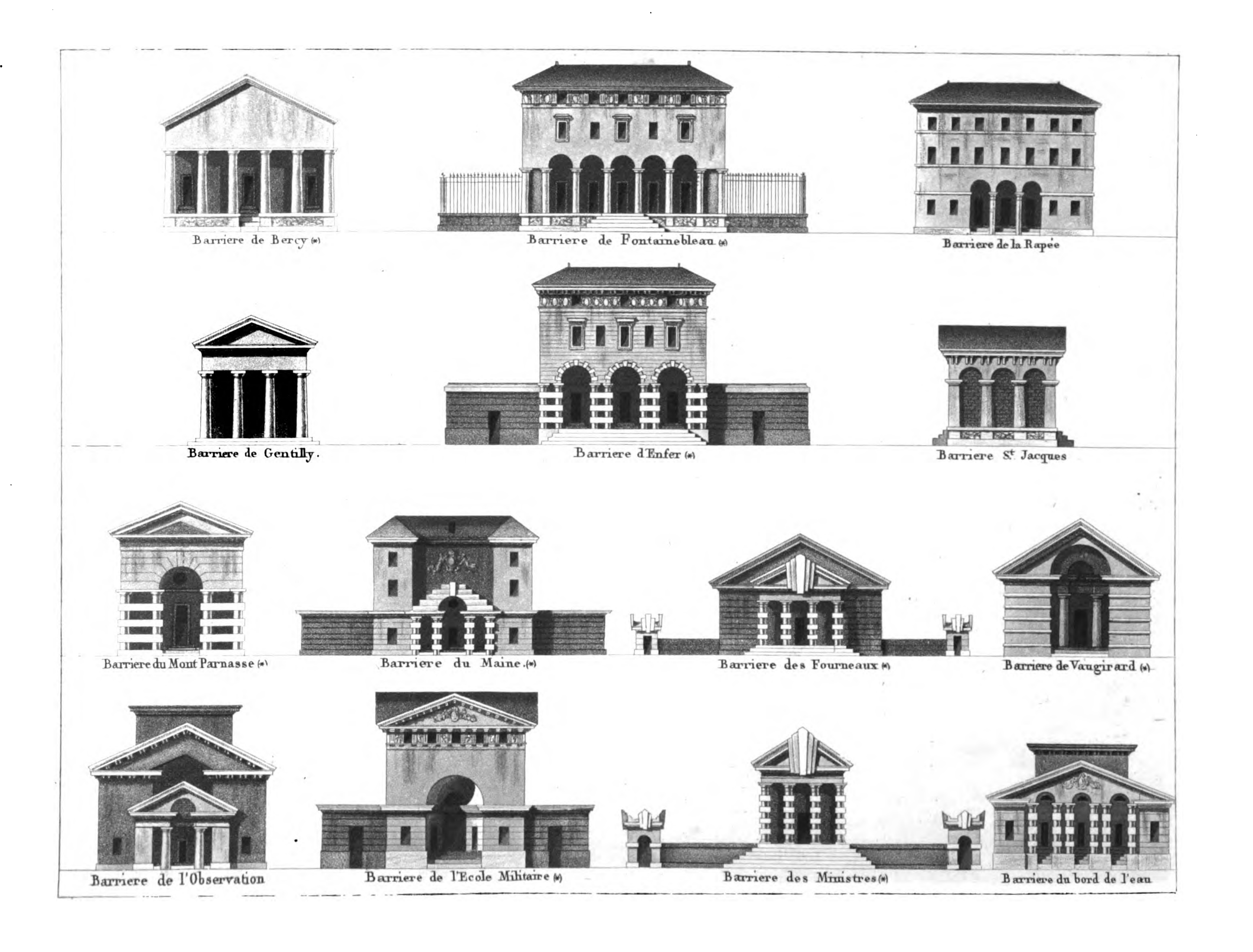
Les boulevards qui entourent la partie méridionale de Paris ne furent entièrement achevés qu'en 1761. Ils commencent à la rue de Grenelle, et forment, à quelque distance de leur origine, une patte d'oie qui unit leur contre-allée en dehors avec le quinconce des Invalides. De là les allées, tirées par-tout en ligne droite, traversent l'extrémité de la rue de Babylone, la rue Plumet (1), un terrain qui servoit de dépôt aux boues du quartier Saint-Germain, la rue de Sèvre, celle de Vaugirard; et, passant ensuite le long du clos des Chartreux, se prolongent jusqu'à la rue d'Enfer, vis-à-vis celle de la Bourbe et le monastère de Port-Royal. Il fallut les arrêter là, parceque l'on n'auroit pu les prolonger sans violer le territoire de ce monastère, et peut-être sans détruire son église, ainsi que beaucoup d'autres édifices.

On prit alors le parti d'aplanir une ancienne butte, dite du Mont-Parnasse, et de former un embranchement qui traverse la chaussée du Bourg-la-Reine, et que termine une demi-lune. De là cette promenade se continue, et toujours par des lignes droites, jusqu'à la barrière Saint-Jacques, passe ensuite au-dessus de la rue des Capucins et de la rue de Seine; traverse le Clos-Payen, où sont deux ponts de pierre jetés sur deux branches de la rivière de Bièvre; sortant de ce clos, forme un angle qui conduit à la barrière de Fontainebleau et de Choisy-le-Roi; enfin vient aboutir en droite ligne au bord de la Seine, en face de la rue Contrescarpe et du jardin de l'Arsenal, laissant en dehors l'hôpital de la Salpétrière.

Ces boulevards, composés, comme ceux du nord, d'une grande allée pour le passage des voitures, et de deux contre-allées, suivent ainsi les murs d'enceinte de la ville depuis la rivière jusqu'à la rue d'Enfer, et de là rentrent dans son intérieur pour partager en deux le faubourg Saint-Germain jusqu'à l'hôtel des Invalides, parcourant dans leur totalité un espace de trois mille six cent quatre-vingt-trois toises (2). Moins variés que ceux de la partie septentrionale, moins riches en monuments et en aspects pittoresques, beaucoup moins fréquentés des promeneurs, ils of-

(1) On a établi ici, en dehors du rempart, un puisart qui reçoit toutes les eaux des environs.

(2) Les anciens boulevards n'ont que deux mille quatre cents toises de longueur.


Barriere de Bercy (*)
Barriere de Fontainebleau (*)
Barriere de la Rapée
Barriere de Gentilly.
Barriere d'Enfer (*)
Barriere St Jacques
Barriere du Mont Parnasse (*)
Barriere du Maine. (*)
Barriere des Fourneaux (*)
Barriere de Vaugirard (*)
Barriere de l'Observation
Barriere de l'Ecole Militaire (*)
Barriere des Ministres (*)
Barriere du bord de l'eau

frent, par une sorte de compensation, des arbres plus élevés, un ombrage plus agréable et plus épais.

Dans ce grand circuit qu'ils décrivent, leur nom change aussi plusieurs fois, et dans l'ordre suivant:

Depuis le bord de l'eau, du côté du jardin des Plantes, jusqu'à la barrière de Fontainebleau, *boulevard de l'Hôpital*.

Depuis la barrière de Fontainebleau jusqu'à celle de Gentilli, *boulevard des Gobelins*.

Depuis la barrière de Gentilli jusqu'à celle d'Enfer, *boulevard Saint-Jacques*.

Depuis la barrière d'Enfer jusqu'à la jonction du boulevard du Mont-Parnasse, *boulevard d'Enfer*.

Depuis la rue d'Enfer jusqu'à la rue de Sèvre, *boulevard du Mont-Parnasse*.

Depuis la rue de Sèvre jusqu'à la rue de Grenelle, *boulevard des Invalides*.

BARRIÈRES.

Il n'est pas besoin de dire que les barrières de Paris étoient autrefois beaucoup plus rapprochées du centre qu'elles ne le sont aujourd'hui, et qu'elles en ont été successivement éloignées à mesure que la ville elle-même a étendu sa circonférence. Ces barrières sont maintenant à mille huit cents toises de distance d'une borne milliaire placée comme point central près de l'église Notre-Dame.

Jusqu'en 1787, ces limites de la capitale n'étoient autre chose que des murailles informes et grossières, ou de foibles cloisons de planches mal assemblées; les recettes se faisoient dans de simples guérites de bois, et l'on ne s'étoit encore occupé dans cette grande opération que du résultat utile le plus important, la perception des droits d'entrée. Ce fut M. de Calonne, alors ministre des finances, qui, sur la demande des fermiers généraux, conçut le projet de renfermer la ville dans une enceinte,

projet dont l'exécution devoit offrir le double avantage d'opposer un obstacle efficace à l'audace des fraudeurs, et d'orner Paris d'un grand nombre de monuments utiles. M. *Le Doux*, architecte de la ferme générale, fut chargé de cette vaste entreprise.

Cet artiste, doué d'une imagination féconde, ardente, et même exaltée, conçut la plus haute idée de la mission dont il se vit chargé : il s'agissoit de bâtir près de soixante monuments (1) pour l'embellissement d'une ville que l'on regardoit déjà comme la plus belle du monde. Aucun architecte n'avoit encore rencontré une occasion aussi favorable de montrer à toute l'Europe l'étendue et la variété de son talent; aussi Le Doux donna-t-il un libre essor à toute la fougue de ses conceptions. Avec une rapidité sans exemple, il enfanta une multitude de projets dont la plupart eurent presque simultanément leur exécution; et dans ce travail immense il ne fut gêné ni par la lenteur des moyens pécuniaires, ni par la demande d'un devis et de soumissions au rabais, ni par aucune des circonstances qui dérangent souvent les projets les plus heureusement conçus.

Le Doux construisit d'abord cette grande muraille qui renferme la ville dans une enceinte d'environ douze mille toises; ensuite il éleva, à la rencontre de toutes les grandes routes qui y aboutissent, des édifices de grandeur et de caractères différents; il construisit encore aux angles que forme le mur d'enceinte des pavillons d'observation, et dans les intervalles, le long du mur en dehors, des guérites en pierre et en brique, pour y placer des sentinelles; enfin cette immense clôture fut entourée d'un large boulevard, orné de trois allées plantées d'arbres, et formant ce qu'on appelle un *chemin de ronde*. Les réclamations nombreuses qui pendant le cours de ces travaux s'élevèrent contre l'énormité de la

---

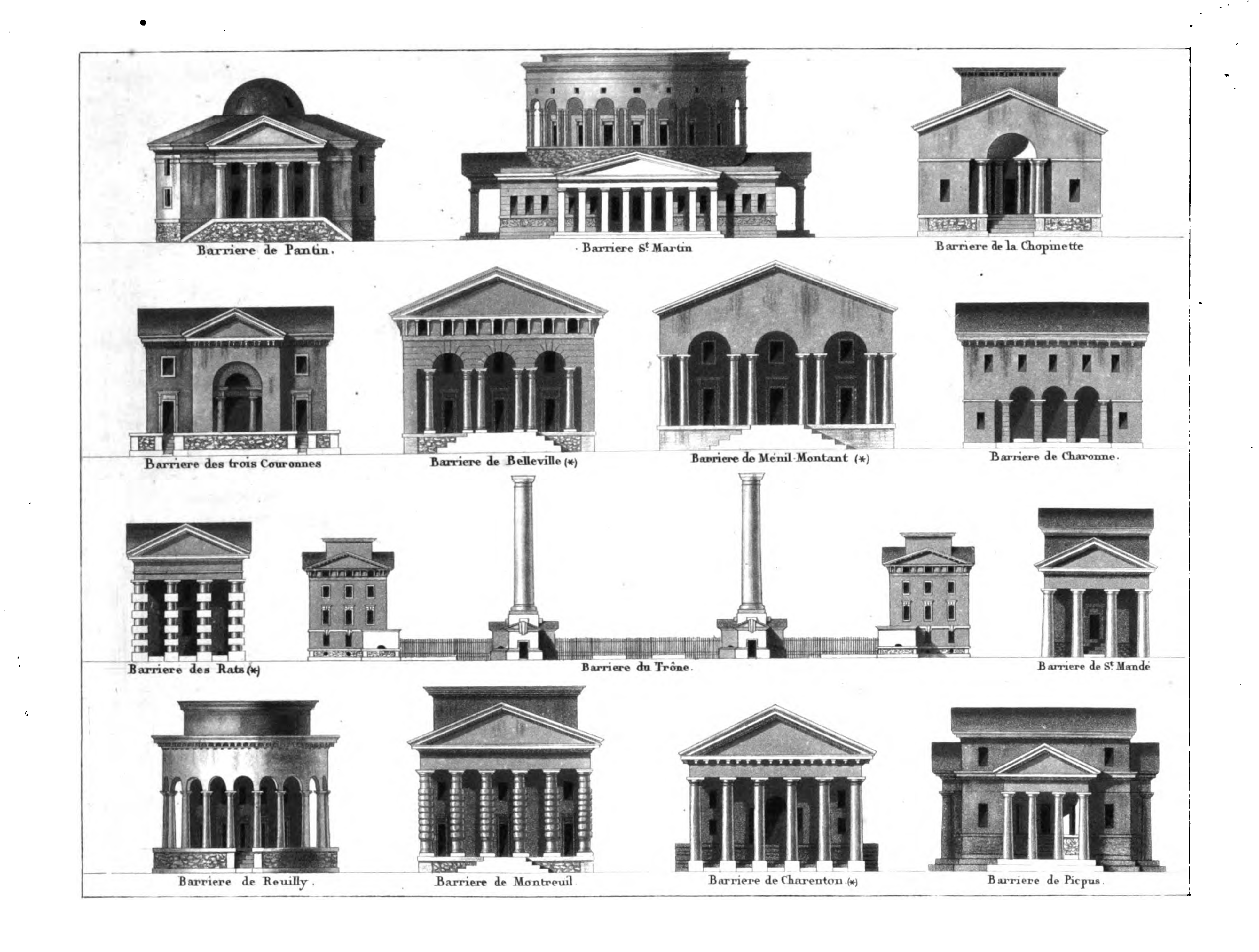
(1) Les barrières de Paris sont effectivement au nombre d'environ soixante, mais il n'y en avoit que vingt-quatre principales, conduisant aux principales grandes routes, où l'on payât et acquittât les droits de toutes les denrées qui entroient dans la ville pour la consommation de ses habitants. Ces barrières étoient celles de Saint-Victor, Saint-Marcel, l'Oursine, Saint-Jacques, Saint-Michel, des Carmes, Saint-Germain, la Conférence, Chaillot, du Roule, la Ville-Lévêque, Montmartre, Sainte-Anne, Saint-Denis, Saint-Martin, la Croix-Faubin, Picpus, Rambouillet. Les autres étoient des traverses et des communications. Cependant les monuments élevés par Le Doux sont au nombre de quarante-trois.

Il y avoit aussi deux entrées par eau, l'une à la Rapée, l'autre vis-à-vis les Invalides.

QUARTIER

… table avait … d'opposer un … des fraudeurs, et … d'un grand nombre … *Le Doux*, … de la ferme générale, fut …

… imagination … ardente, et même exaltée, … chargé … des … pour l'embellissement … Aucun archi… … capable de … Le Doux … de ses conceptions. Avec une … une multitude de … dont la plu… … exécution … dans ce … par …


Barriere de Pantin.
Barriere St. Martin
Barriere de la Chopinette
Barriere des trois Couronnes
Barriere de Belleville (*)
Barriere de Ménil-Montant (*)
Barriere de Charonne.
Barriere des Rats (*)
Barriere du Trône.
Barriere de St. Mandé
Barriere de Reuilly.
Barriere de Montreuil
Barriere de Charenton (*)
Barriere de Picpus.

dépense, un arrêt même du conseil d'état, qui ordonnoit l'examen des plans et des dépenses faites et à faire, n'apportèrent que peu de changement aux ouvrages commencés; et à l'exception de deux ou trois barrières qui n'ont point été achevées, et dont les pierres taillées sont encore éparses sur le terrain, l'architecte termina ses constructions dans l'état où on les voit aujourd'hui.

Elles ont essuyé bien des critiques: quelques personnes ont pensé qu'à la place de ce haut mur d'enceinte qui masque le point de vue, et semble en quelque sorte arrêter la libre circulation de l'air, on eût mieux fait de pratiquer un fossé qui n'eût pas eu ce double inconvénient et auroit peu coûté; d'autres ont trouvé peu convenable que l'artiste eût donné des caractères si différents et même si opposés à des bâtiments qui tous ont la même destination; on pourroit ajouter encore qu'il a sacrifié la distribution et les commodités de l'intérieur à l'effet pittoresque du dehors; mais, quoi qu'il en soit de ces observations plus ou moins fondées, on ne peut nier qu'il convenoit, pour l'embellissement d'une ville telle que Paris, que des édifices élevés à chacune de ses entrées fussent d'un grand caractère, et qu'on ne pouvoit éviter la monotonie dans un si grand nombre de monuments, presque tous construits dans les mêmes proportions, qu'en s'efforçant d'en varier beaucoup les formes et l'ordonnance. Il en résulte que Le Doux mérite des éloges pour la fécondité étonnante qu'il a montrée dans ses diverses compositions, pour les idées neuves et heureuses qui s'y font remarquer, et qu'il ne lui a manqué que de savoir réprimer ces écarts d'imagination qui lui ont fait prendre quelquefois la bizarrerie pour l'originalité.

Parmi ces édifices, dont il seroit inutile et même fastidieux de répéter ici la nomenclature en donnant de chacun une description particulière, il en est plusieurs qui se font distinguer par un accord heureux de parties, par une pureté de style qui les mettent au nombre des monuments les plus élégants de Paris. Nous citerons entre autres, 1° la barrière *du Trône*, composée de deux corps de bâtiments offrant une dimension de sept toises de largeur sur chaque face, et de cinquante pieds d'élévation. Dans l'intervalle de ces deux édifices placés de front à cinquante toises de distance l'un de l'autre, s'élèvent deux colonnes d'ordre dorique, de soixante

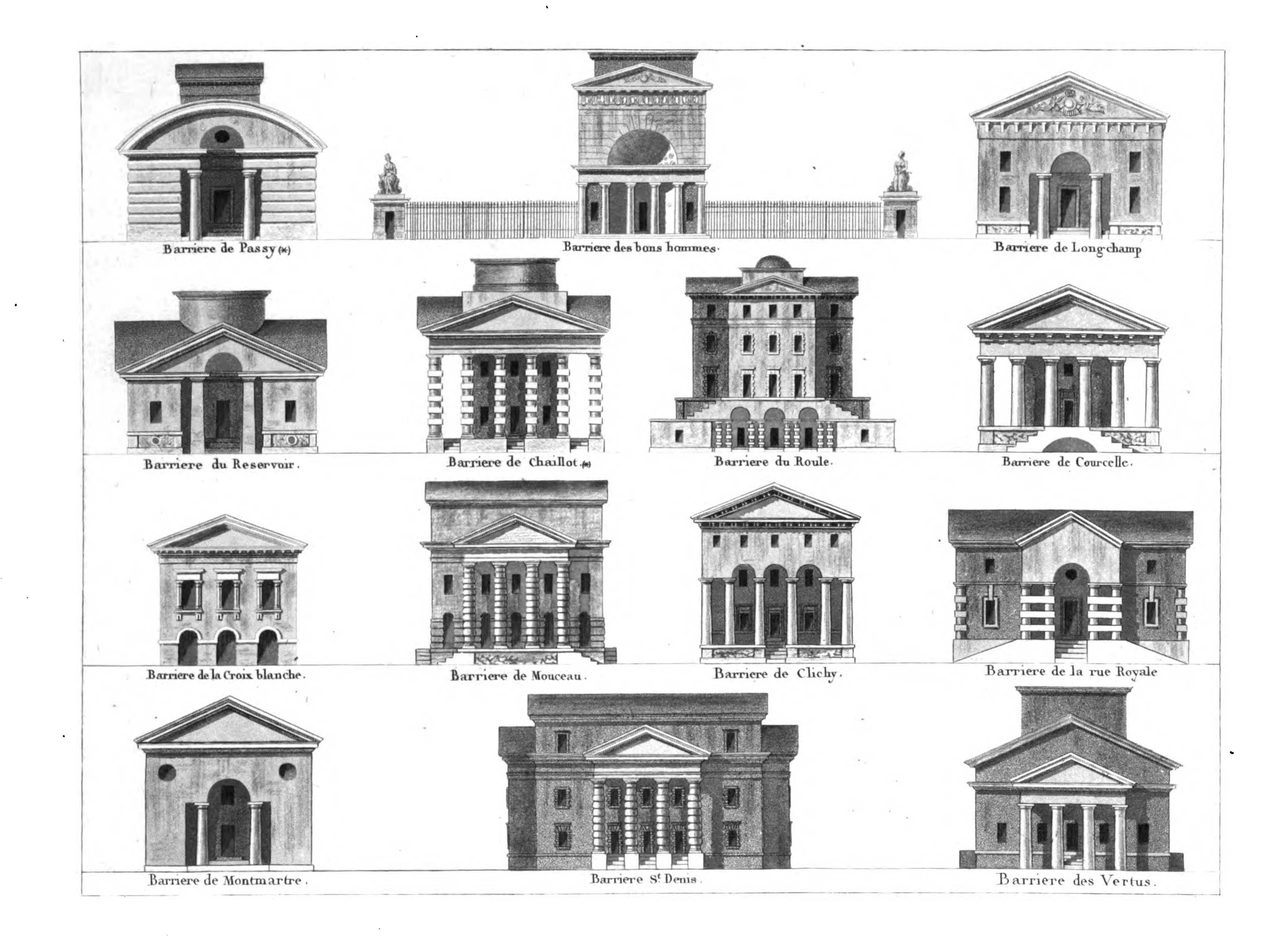
quatre pieds, sur un soubassement qui leur sert de piédestal. Cette composition est sage et d'un aspect imposant. 2° La barrière *de Fontainebleau*, qui se compose également de deux corps de bâtiments pareils, placés en regard de chaque côté de la route : les cinq arcades de ce pavillon forment un porche couvert pour le corps-de-garde pratiqué dans son intérieur, et présentent ainsi une façade d'un effet simple, gracieux et piquant. 3° La barrière *Saint-Martin*, que nous considérons comme la plus belle de toutes. On peut même dire que, par son caractère et par l'importance de son architecture, elle annonce une autre destination que celle d'une simple barrière; on croiroit plutôt que l'artiste a voulu construire un édifice destiné à servir de douane, et propre, par sa position entre deux routes (celles de Pantin et de la Villette), à faire également le service de l'une et de l'autre. Il se compose d'un plan carré, dont les quatre faces présentent chacune un péristyle de huit pilastres isolés. L'étage circulaire placé au-dessus du soubassement (1) offre une galerie percée de vingt arcades, d'où l'on peut facilement observer les opérations d'emballage et de transport. Des logements sont pratiqués dans l'espèce d'attique qui règne au-dessus de cette galerie. Une cour circulaire occupe le milieu du bâtiment. Les sculptures qui devoient orner ce monument n'ont point été exécutées.

« Cette architecture, pleine de force et de grace, dit M. Le Grand, « n'est ni égyptienne, ni grecque, ni romaine; c'est de l'architecture « française : elle est neuve, et l'artiste n'en a puisé le goût et les formes « que dans son imagination (2). »

---

(1) Ce soubassement a quinze toises de largeur sur chaque face : la rotonde a douze toises de diamètre.

(2) Les trois planches que nous joignons ici offrent des vues exactes des quarante-trois monuments composés et exécutés par *Le Doux*; mais l'espace dans lequel le graveur étoit renfermé ne lui ayant pas permis de développer ceux qui se composent d'un double pavillon, nous avons eu soin, pour les faire reconnoître, de les marquer d'un *.


Barriere de Passy (*)
Barriere des bons hommes.
Barriere de Long-champ
Barriere du Reservoir.
Barriere de Chaillot (*)
Barriere du Roule.
Barriere de Courcelle.
Barriere de la Croix blanche.
Barriere de Mouceau.
Barriere de Clichy.
Barriere de la rue Royale
Barriere de Montmartre.
Barriere St Denis.
Barriere des Vertus.

RUES ET PLACES

DU QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Rue Abbatiale. Elle aboutit d'un côté à la cour abbatiale, dont elle tiroit son nom, et de l'autre à la boucherie du Petit-Marché. Le cardinal de Furstemberg, abbé de Saint-Germain-des-Prés, aliéna, en 1699, plusieurs places de l'enclos abbatial, à la charge par les acquéreurs d'y faire bâtir des maisons. Elles formèrent trois rues, qu'on nomma *Abbatiale*, *Cardinale* et *de Furstemberg* (1).

Rue des Deux-Anges. Elle forme une équerre qui aboutit dans les rues Jacob et Saint-Benoît. On la connoissoit, dès le commencement du dix-septième siècle, sous ce nom, qu'elle devoit à deux statues d'anges placées à ses deux extrémités.

Rue d'Anjou. Elle aboutit d'une part à la rue Dauphine, de l'autre à celle de Nevers. On l'ouvrit, en 1607, ainsi que les rues Dauphine et Christine. Le nom qu'elle porte lui fut donné en l'honneur de Jean-Baptiste Gaston de France, duc d'Anjou, fils de Henri IV.

Rue des Petits-Augustins. Elle traverse du quai Malaquais à la rue du Colombier, et fut ouverte sur le *petit Pré-aux-Clercs.* Ce pré, qui comprenoit deux arpents et demi, avoit été donné, en 1368, à l'Université, à titre d'indemnité ou d'échange du terrain que les religieux de Saint-Germain s'étoient vus obligés de prendre pour faire creuser des fossés autour de leur abbaye : il étoit séparé du grand pré par un canal de quatorze toises de large qui aboutissoit à ces fossés ; ce canal s'appeloit la *Petite-Seine*, et traversoit le terrain qui servit depuis de cloître aux Petits-Augustins. C'est par cette raison que le nom de *Petite-Seine* fut d'abord donné à la rue dont nous parlons, lorsqu'on commença à bâtir sur le petit pré, après avoir comblé le canal. Elle le portoit encore en 1640, quoique les Petits-Augustins, qui lui ont enfin donné le leur, y fussent déjà établis depuis vingt-sept ans (2).

Rue de Babylone. Elle commence à la rue du Bac, et aboutit aux nouveaux boulevards. Elle s'appeloit d'abord rue *de la Fresnaie*, ensuite *petite rue de Grenelle* ou *de la Maladrerie*, ce qui dura jusqu'en 1669. On la trouve indiquée pour la première fois, en 1673, sous celui qu'elle porte aujourd'hui. Elle le doit à Bernard de Sainte-Thérèse,

(1) On la nomme maintenant *passage de la Petite-Boucherie.*

(2) A la suite de cette rue on a percé une rue nouvelle, qui aboutit directement à la place située devant l'église. Cette place se nomme *place Saint-Germain-des-Prés.*

évêque de Babylone, lequel y possédoit plusieurs maisons et jardins, sur l'emplacement desquels fut construit le séminaire des Missions-Étrangères.

Grande rue du Bac. Elle aboutit d'un côté sur le quai des Théatins, vis-à-vis le Pont-Royal, de l'autre à la rue de Sèvre. Ce nom lui vient d'un bac établi vis-à-vis par lettres-patentes données en 1550. Il subsista jusqu'en 1632, qu'un particulier nommé Barbier fit construire un pont de bois pour servir de communication du faubourg Saint-Germain aux Tuileries. Sur quelques-uns de nos plans cette rue est nommé *du Barc*.

Rue de Beaune. Elle aboutit au quai des Théatins et à la rue de l'Université. Sauval lui donne le nom de rue *du Pont*, lequel est populaire, et ne se trouve que sur un plan de 1651. Auparavant et après elle a toujours été nommée rue de Beaune.

Rue de Belle-Chasse. Elle aboutit au quai d'Orsai et à la rue Saint-Dominique. Ce nom est dû à un terrain situé en face de cette rue. Elle ne fut d'abord percée que pour communiquer du Pré-aux-Clercs à la rue Saint-Dominique, appelée alors le *chemin aux Vaches*. On l'a continuée depuis jusqu'au quai d'Orsai (1).

Rue Saint-Benoît. Elle commence au bout des rues Jacob et du Colombier, et aboutit au carrefour Saint-Benoît et à la grande rue Taranne. Cette rue n'étoit autrefois qu'un chemin qui longeoit le fossé de l'abbaye; lorsque ce fossé eut été comblé, et qu'on eut élevé des maisons sur le clos de ce monastère, on y conserva un petit fossé pour l'écoulement des eaux, ce qui lui fit donner le nom *des Égouts* et de *l'Égout*, qu'elle conserve encore dans la partie qui aboutit à la rue du Four. Ce canal fut voûté et couvert en 1640. La rue fut alors appelée des *Fossés-Saint-Germain*; mais lorsque, l'année suivante, l'hôtel de Bourbon eut été aliéné, et qu'on eut ouvert une porte de l'abbaye dans les nouveaux murs de clôture, le carrefour et la rue reçurent les noms de Saint-Benoît, parceque l'abbaye étoit sous la règle de ce saint.

Rue de Bourbon. Elle aboutit à la rue des SS. Pères et à celle de Bourgogne. Cette rue fut percée, vers l'an 1640, sur le grand Pré-aux-Clercs, et ainsi nommée en l'honneur de Henri de Bourbon, alors abbé de Saint-Germain.

Rue de Bourbon-le-Château. Elle aboutit d'un côté à la rue de Buci, de l'autre à l'entrée de la rue Abbatiale. Son nom lui vient du cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Germain, qui construisit en 1586 le palais abbatial, que le cardinal de Furstemberg fit depuis réparer. Sur un plan de 1652, elle est nommée *du Petit-Bourbon* (2).

Rue de Bourgogne. Elle aboutit à la rue de Varennes et à la Grenouillère ou quai d'Orsai. Louis XIV ordonna, par arrêt de son conseil du 23 août 1707, que cette rue seroit ouverte et nommée rue de Bourgogne : elle fut alignée et commencée peu de temps après, discontinuée ensuite, enfin reprise en exécution des arrêts du conseil du 1er décembre 1713

---

(1) En face de cette rue est une rue nouvelle qui communique à la rue *Hillerin-Bertin*, et qu'on nomme rue *Neuve-Belle-Chasse*.

(2) On la nomme maintenant rue *de l'Abbaye*. En face on a percé une rue nouvelle qui traverse le terrain du monastère : elle se nomme rue *Neuve-de-l'Abbaye*.

et 15 mars 1717, et prolongée dans la longueur actuelle en vertu de lettres-patentes du 18 février 1720.

Rue des Brodeurs. Elle va d'un bout à la rue de Sèvre et de l'autre à celle de Babylone. Il en est fait mention dans un bail à cens fait en 1642, et qui se trouvoit dans le cartulaire de Saint-Germain. En 1644 on la trouve sous le nom de rue du *Lude*, et sous les deux noms dans un plan de 1676. Dans le titre cité ci-dessus, elle est appelée de *Brodeval derrière les Incurables.* Est-ce une faute de copiste ou une appellation populaire? c'est ce qu'on ne peut décider. Cette rue se bornoit d'abord à la rue Plumet; mais, en vertu des lettres patentes citées dans l'article précédent, elle fut continuée jusqu'à la rue de Babylone (1).

Rue Cardinale. Elle donne d'un bout dans la rue de Furstemberg, et de l'autre dans la cour abbatiale. Nous avons déjà fait observer qu'elle devoit ce nom au cardinal de Furstemberg, qui aliéna, en 1699, plusieurs places vagues dépendantes de son abbaye, à la charge d'y faire bâtir (2).

Rue de La Chaise. Elle traverse de la rue de Grenelle dans celle de Sèvre. On l'appeloit anciennement *Chemin* ou *petite rue de la Maladrerie.* Les copistes en ont défiguré le nom en écrivant *la Chèze, la Chaire, la Chaîne*; quelques plans l'indiquent sous le nom de rue des *Teigneux*, à cause de l'hôpital qui y étoit situé.

Rue Childebert. Elle a été percée dans l'ancien enclos de l'abbaye Saint-Germain. Les embellissements faits au palais abbatial, et les rues ouvertes par le cardinal de Furstemberg, ayant fait naître aux religieux le projet de tirer parti d'un terrain inutile qui rendoit leur cour irrégulière, ils firent élever, du côté de la rue Sainte-Marguerite, plusieurs bâtiments contigus et uniformes, qu'ils firent continuer en retour parallèlement à la rue Saint-Benoît, jusqu'à cette entrée de leur monastère, laquelle donnoit alors sur cette rue, ce qui forma trois rues nouvelles, dont la principale fut appelée Childebert, du nom du fondateur de l'abbaye. La première pierre de ces édifices fut posée par le cardinal de Bissi, abbé de Saint-Germain, le 11 avril 1715 (3).

Rue des Ciseaux. Elle traverse de la rue Sainte-Marguerite à la rue du Four. Ce nom vient d'un hôtel appelé *des Ciseaux*, dont il est fait mention dans les titres de Saint-Germain en 1453, et dans plusieurs actes postérieurs. Le procès-verbal de 1636 la nomme rue des *Fossés-Saint-Germain.*

Rue du Colombier. Elle commence à la rue de Seine et finit au coin de celle des Petits-Augustins. Ce n'étoit anciennement qu'un chemin entre l'abbaye Saint-Germain et le Pré-aux-Clercs. Jaillot dit avoir vu quelques titres qui indiquoient une maison dite *le Colombier, près les murs de l'abbaye*; et Sauval prétend que, suivant un registre du trésor des chartes, à l'année 1317 et suivantes, il est fait mention d'une maison et dépendances

(1) Dans cette rue est un cul-de-sac situé en face de la rue *Plumet*, et qui porte le nom de cette dernière rue.

(2) Cette rue s'appelle aujourd'hui rue *de Gunzbourg.*

(3) Depuis les changements faits dans tout ce terrain, la rue Childebert communique d'un bout à la rue Sainte-Marthe, de l'autre à la petite rue Sainte-Marguerite.

sise à Saint-Germain, au lieu nommé le *Colombier*; d'où l'on peut inférer que c'est de là que cette rue a tiré son nom. En 1585 on l'appeloit rue *du Pré-aux-Clercs*. Cette rue, ou plutôt ce chemin, étoit auparavant plus reculé du côté de la rivière, parceque Charles V ordonna de creuser des fossés autour de l'abbaye; mais comme par la suite ils furent jugés inutiles, les religieux les firent combler, excepté dans une longueur de cent toises, qu'ils réservèrent pour faire un vivier. C'est sur l'espace qu'avoit occupé ce vivier, et qui depuis fut aussi rempli, qu'en 1585 le bailli de Saint-Germain fit faire l'alignement d'un nouveau chemin. Il y eut d'abord à ses deux extrémités des portes qui se fermoient la nuit, et, le jour, les gens de pied pouvoient seuls y passer. On trouve depuis que les religieux permirent à des particuliers d'y bâtir; et peut-être furent-ils troublés dans la jouissance de ce terrain par les écoliers de l'Université; car, en 1641, le parlement rendit un arrêt pour que les bâtiments commencés fussent continués. Ce sont les maisons que nous voyons dans cette rue et dans celle des Marais.

Rue Saint-Dominique. Elle commence au haut de la rue Taranne, et finissoit jadis à la barrière des Invalides; mais depuis elle fut prolongée jusqu'à l'extrémité du Gros-Caillou. Avant que les religieux de Saint-Dominique vinssent s'y établir, on l'appeloit le *chemin des Vaches*, parcequ'on les conduisoit par-là au Pré-aux-Clercs et à la plaine de Grenelle. Dans un titre de 1542 elle porte ce nom et celui de *la Justice*, parcequ'alors celle de Saint-Germain étoit située à son extrémité. Les Dominicains obtinrent, en 1643, du bailli de Saint-Germain, la permission de mettre aux deux bouts de ce chemin un marbre avec cette inscription, *rue Saint-Dominique*; *jadis des Vaches* (1).

Cour du Dragon. Elle est située à l'extrémité de la rue de l'Égout, presqu'en face de la rue Sainte-Marguerite, et donne de l'autre bout dans celle du Sépulcre. Au milieu du dix-septième siècle il y avoit en cet endroit une Académie royale. Madame Crozat en ayant fait l'acquisition, y fit construire plusieurs maisons et ouvrir un passage de communication. On l'appela *cour du Dragon*, sans doute par allusion à celui que l'on voit sous les pieds de Sainte-Marguerite, et qu'on a sculpté au-dessus de la principale porte de cette cour; on la fermoit encore des deux côtés à la fin du siècle dernier.

Rue de l'Échaudé. Nous avons déjà eu occasion de remarquer qu'on appelle ainsi une île de maisons en forme triangulaire, qui donne sur trois rues; aussi celle-ci aboutit-elle aux rues de Bourbon-le-Château, du Colombier et de Seine. En 1541 elle n'étoit désignée que sous le nom de « ruelle qui va du guichet de l'abbaye à la rue de Seine, et en 1549, « ruelle qui descend de l'abbaye à la rue de Seine. » Malgré cette désignation, il faut observer qu'elle ne passoit pas alors la rue du Colombier, et que la partie qui se prolonge au-delà n'a été continuée qu'en 1586. Ce fut sur une place triangulaire de cinq toises de long sur trois toises un pied de large, donnée à cens, dans cette même année, par le cardinal

---

(1) La place située devant l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, et qui a une de ses entrées par cette rue, se nomme place *de Saint-Thomas-d'Aquin*. Les deux rues par lesquelles elle communique à la rue Saint-Dominique et à celle du Bac sont appelées, la première, rue *Saint-Thomas-d'Aquin*, la seconde, rue *Saint-Vincent-de-Paul*.

de Bourbon à un particulier nommé Geoffroi Lambert, qu'on permit, en 1608 seulement, d'élever les maisons dont elle est formée. On ignore quand cette rue a commencé à porter le nom de l'Échaudé; mais elle est ainsi désignée sur le procès-verbal de 1636. La plupart des plans ne la distinguent pas du cul-de-sac du *Guichet*, dont elle fait la continuation (1).

Rue de l'Égout. Elle aboutit au carrefour Saint-Benoît et à la rue du Four. Ce nom est dû à un égout, lequel y passe encore. Elle fut anciennement nommée rue *Forestier*, ensuite *de la Courtille*, parcequ'elle conduisoit à la Courtille ou clos de l'abbaye Saint-Germain. Au quinzième siècle on l'appeloit rue de *Tarennes*, et ce nom lui venoit de ce qu'elle régnoit le long d'une grande maison dite l'hôtel de *Tarennes*: on lui donnoit encore cette dénomination en 1523. On trouve celle de l'Égout dès le commencement du dix-septième siècle.

Rue de Furstemberg. On avoit donné ce nom au passage qui conduit de la rue du Colombier au palais abbatial. Nous avons déjà dit que cette rue fut ouverte en 1699 (2).

Rue de Grenelle. Elle commence à la Croix-Rouge, et finit à l'extrémité du Gros-Caillou. A l'endroit où étoit situé le château de Grenelle, et sur l'emplacement qu'occupe l'hôtel de l'École militaire, étoit anciennement une garenne appartenant à l'abbaye Saint-Germain. Les titres latins la nomment *Garanella;* les traducteurs ont corrompu ce nom en écrivant *Guernelles*, *Guarnelles*, *Garnelle et Grenelle*. Lorsqu'on eut relevé et redressé ce chemin, on l'appela simplement le *chemin Neuf*, le *chemin de Garnelle*, enfin rue *de Grenelle*.

Rue de Guénégaud. Elle aboutit au quai de Conti et à la rue Mazarine. Le duc de Nevers ayant fait bâtir un hôtel sur une partie du terrain qu'avoit occupé celui de Nesle, la princesse Marie de Gonzague de Clèves, sa veuve, obtint, en 1641, des lettres patentes portant permission de vendre le terrain et les matériaux de cet hôtel à des particuliers, pour y bâtir des maisons et pour y percer des rues. Henri de Guénégaud, ministre et secrétaire d'état, fut un des acquéreurs : il fit construire l'hôtel qui portoit son nom, et qui le donna ensuite à la rue ménagée le long de son jardin. Au bout de cette rue est un égout : c'est en cet endroit que passoit autrefois le mur de l'enceinte de Philippe-Auguste.

Rue Saint-Guillaume. Elle commence à la rue des Saints-Pères, et, retournant en équerre, aboutit à la rue Saint-Dominique vis-à-vis celle des Rosiers. Cette situation lui a quelque fois fait donner dans cette partie le nom de *rue Neuve des Rosiers :* c'est ainsi qu'elle est indiquée dans le procès-verbal de 1636. Ce n'étoit autrefois qu'un petit chemin qui tournoit autour d'une butte, sur laquelle il y avoit en 1368 un moulin qui fut reconstruit en 1509: c'est pourquoi, sur un plan manuscrit, elle est nommée rue de *la Butte*.

Rue Hillerin-Bertin. Elle traverse de la rue de Grenelle dans celle de Varennes. On n'a pas moins varié sur le nom de cette rue que sur la manière de l'écrire. Elle est successivement indiquée dans les plans, rue *Villeran*, *des Bohêmes*, *Guilleri-Bertin*, *Hillorai*, *Hillorain-Bertin*, *Valeran Hillorain*, *de Saint-Sauveur*, *Villerin*. Son véritable nom est

(1) Ce cul-de-sac tiroit son nom du guichet de l'abbaye qui étoit situé à son extrémité. Maintenant le cul-de-sac et la rue ont reçu le nom de rue *de Durnstein*.

(2) On la nomme maintenant rue *de Wertingen*.



celui qu'elle porte; elle le devoit au sieur d'Hillerin, qui possédoit en cet endroit plusieurs pièces de terre, dont il vendit une partie au roi pour l'emplacement des Invalides.

Rue Jacob. Elle commence au bout de la rue du Colombier, au coin de celle des Petits-Augustins, et finit au coin de celle des Saints-Pères. Plusieurs plans ne la distinguent point de celle du Colombier, dont elle fait la continuation. Cette rue doit le nom qu'elle porte à l'autel de Jacob, que la reine Marguerite avoit fait vœu de faire bâtir. Le terrain sur lequel on l'ouvrit s'appeloit anciennement *l'Oseraie*; il contenoit, en 1344, trois arpents, et étoit contigu à celui que l'on nommoit *la Saumonerie*, lequel s'étendoit le long de *la petite Seine*.

Rue des Marais. Elle traverse de la rue de Seine dans celle des Petits-Augustins. L'espace qu'elle occupe faisoit partie du *petit Pré-aux-Clercs*, que l'Université aliéna en 1540. Comme ce terrain étoit couvert de marais, c'est-à-dire de jardins fruitiers et potagers, on en donna le nom à la rue qu'on y ouvrit.

Rue Sainte-Marguerite. Elle commence au carrefour des rues de Buci, des Boucheries et du Four, et finit à la rue de l'Égoût. On la bâtit sur l'ancien fossé que l'abbé Richard avoit fait faire, en 1368, autour de l'abbaye, et qui fut comblé en 1636, en vertu d'une transaction passée entre les religieux et Henri de Bourbon, leur abbé. Ce concordat est du premier juillet 1635, et fut homologué au parlement le 26 février de l'année suivante.

Avant l'existence du fossé remplacé par cette rue, il y avoit sur ce même emplacement une ancienne rue, dont Sauval a fait mention, et qui se nommoit rue *Madame la Valence*. On la désignoit ainsi en 1312, et elle conservoit encore ce nom en 1368, lorsqu'on la détruisit. Piganiol, qui n'a point compris ici le texte de Sauval, l'accuse mal à propos d'erreur et de contradiction.

Petite rue Sainte-Marguerite. On a donné ce nom à l'espace qui conduit de la porte de l'abbaye Saint-Germain, rue Sainte-Marguerite, à celle de l'église. Elle fut bâtie en 1715, partie sur le jardin de l'abbé, partie sur le terrain qu'il avoit cédé aux religieux (1).

Rue Sainte-Marie. Cette rue traverse de la rue de Bourbon dans celle de Verneuil. Elle doit sans doute son nom à la chapelle de la Vierge qu'on voyoit en cet endroit au siècle dernier, et sur l'emplacement de laquelle elle fut ouverte avant 1674.

Rue Sainte-Marthe. C'est une de celles qu'on ouvrit en 1715, lorsqu'on fit à l'abbaye Saint-Germain-des-Prés les changements dont nous avons parlé. Celle-ci commence à la porte située dans la rue Saint-Benoît, et, retournant en équerre, finit à la rue Childebert. Le nom qu'elle porte lui fut donné par reconnoissance, en l'honneur de D. Denis de *Sainte-Marthe*, alors général de la congrégation de Saint-Maur.

Rue Mazarine. Elle aboutit d'un côté au carrefour des rues Dauphine, Saint-André, de la Comédie et de Buci; de l'autre, à la rue de Seine. Elle prit le nom qu'elle porte du collège Mazarin, lequel en occupe une partie : auparavant on l'appeloit rue *du Fossé* ou *des Fossés*; c'est ainsi qu'elle est désignée sur presque tous les plans du dix-septième siècle; cependant elle n'a pas été bâtie sur le fossé même de l'enceinte de Philippe-Auguste, mais

(1) Elle porte aujourd'hui le nom de rue *d'Erfurt*.

sur le chemin qui le bordoit, et qu'on appeloit anciennement rue *des Buttes*. Ce nom lui venoit de plusieurs élévations formées en cet endroit par les débris de deux tuileries voisines. On les aplanit ensuite et l'on en fit un lieu d'exercice pour ceux qui apprenoient à tirer de l'arc. Le retour d'équerre que forme cette rue pour aboutir à la rue de Seine est indiqué sous le nom de *Traversine* dans un terrier de 1540 ; et dans le procès-verbal de 1636 il est nommé rue *de Nesle* et petite rue *de Nesle*, parcequ'il conduisoit directement à la porte et à l'hôtel de ce nom.

Rue de Monsieur. Cette rue, ouverte depuis 1780, donne, d'un bout, rue de Babylone, de l'autre, rue Plumet (1).

Rue de Nevers. Elle commence au quai de Conti et aboutit à la rue d'Anjou. Ce n'étoit au treizième siècle qu'une ruelle qui servoit de passage aux eaux et aux immondices de la maison des frères Sachets, et du jardin du collège Saint-Denis. Dans un acte de 1571 elle est simplement indiquée « ruelle par laquelle on entre et sort du quai et jardin de l'hôtel « Saint-Denis. » On la fermoit à ses deux extrémités, circonstance qui l'avoit fait nommer rue *des Deux Portes*. Dans le procès-verbal de 1636 on lui a donné le nom de *Nevers* parcequ'elle régnoit le long des murs de l'hôtel qui portoit ce nom.

Rue d'Olivet. Elle aboutit à la rue de Traverse et à celle des Brodeurs. Plusieurs plans l'indiquent *petite rue de Traverse*. Le territoire, dit *d'Olivet*, sur lequel elle est située, lui en a fait donner le nom.

Rue Saint-Père, vulgairement dite *des SS. Pères*. Elle commence au quai Malaquais et finit à la rue de Grenelle. Son véritable nom est rue *Saint-Pierre*, qu'elle avoit pris parceque la chapelle Saint-Pierre y étoit située : le peuple altéra ce nom en l'appelant *Saint-Père*, et par une seconde altération, des *SS. Pères*. On voit par les titres de Saint-Germain qu'elle portoit, ainsi que la rue Saint-Dominique, et par la même raison, le nom de *Chemin* et de rue *aux Vaches*. Dans plusieurs titres de la même abbaye elle est nommée, avant le milieu du seizième siècle, rue de la *Maladrerie*, de *l'Hôpital de la Charité*, *de l'Hôtel-Dieu appelé la Charité*, aliàs la *Sanitat*. Ce nom ne venoit pas de l'hôpital de la Charité que nous y voyons aujourd'hui, parcequ'il n'y étoit pas encore établi, qu'il n'étoit pas même institué; mais d'un hôtel-Dieu qu'on avoit commencé à construire sur le bord de la rivière, presque vis-à-vis cette rue. Il est marqué sur le plan de Saint-Victor, publié par d'Heuland. Le procès-verbal de 1636 désigne cette rue sous la dénomination vague de « rue des « Jacobins réformés, allant de la Charité au Pré-aux-Clercs », mais on la voit sous le nom de *Saint-Père* dès 1643, sur le plan de Boisseau. En 1652 le plan de Gomboust lui donne déjà celui *des SS. Pères*.

Rue de la Planche. Elle donne d'un bout dans la rue du Bac, de l'autre dans celle de la Chaise ; sur les plans du dix-septième siècle elle n'est point distinguée de la rue de Varennes dont elle fait la continuation. Son nom actuel lui vient du sieur Raphael de La Planche, trésorier général des bâtiments de Henri IV, à qui ce prince avoit donné des lettres de privilége pour l'établissement d'une manufacture de tapisseries de haute-lice. Comme cette manufacture étoit située en 1640 dans la rue de la Chaise, au coin de celle

(1) On la nomme aujourd'hui rue *de Fréjus*.

de Varennes, on donna le nom de la *Planche* à la partie de cette dernière rue qu'occupoient ses ateliers : elle l'a toujours conservé depuis.

Rue Plumet. Elle commence à la rue des Brodeurs et aboutit aux nouveaux boulevards. Sur les plans de La Caille et autres, elle est déjà nommée *Plumet*, et ce nom, répété dans des actes authentiques, est écrit encore aujourd'hui à ses deux extrémités; mais Jaillot prétend que le véritable nom est *Blomet*, et qu'elle est indiquée ainsi dans tous les titres de l'abbaye (1).

Rue de Poitiers. Elle aboutit au quai d'Orsai ou à la Grenouillère et à la rue de l'Université. Elle ne fut ouverte qu'à la fin du dix-septième siècle, et on la trouve sous le nom de *Potier* dans tous les plans de ce temps-là.

Rue des Rosiers. Elle traverse de la rue Saint-Dominique à celle de Grenelle. Il paroît qu'elle fut ouverte au commencement du dix-septième siècle. On la nommoit alors rue *Neuve des Rosiers*. Il est probable qu'elle fut percée sur un terrain où les roses étoient abondantes, ce qui lui en aura fait donner le nom.

Rue Rousselet. Elle donne d'un bout dans la rue Blomet ou Plumet, de l'autre, dans celle de Sèvre. Ce n'étoit en 1672 qu'un simple chemin de traverse qu'on nommoit alors rue des *Vachers* ou des *Vaches*. Elle porte encore ce dernier nom en 1714 sur divers plans. Cette rue doit sa dénomination actuelle à un particulier nommé *Rousselet* qui y fit bâtir des maisons.

Rue du Sabot. Elle aboutit à la rue du Four et à la petite rue Taranne. Dès le quinzième siècle il y avoit dans le carré qu'elle forme avec la rue de l'Égout un clos appelé le clos *Copieuse* et depuis *l'Hermitage*. Ce nom de *Copieuse* venoit des propriétaires de ce clos ainsi nommés et plusieurs fois mentionnés dans les titres de Saint-Germain. Ils l'avoient fait donner également au chemin qui régnoit le long de leur domaine. Dans le terrier de l'abbaye de 1523 on lit : « Maison rue du Four, faisant le coin de la rue *Copieuse*, où pend « le sabot. » C'est de cette enseigne que lui vient le nom qu'elle porte aujourd'hui.

Rue de Seine. Elle va de la rue de Buci au quai Malaquais. Ce n'étoit autrefois qu'un chemin qui descendoit du bourg Saint-Germain à la rivière, dont cette rue a pris le nom. Après la clôture de Philippe-Auguste, on la nomma comme auparavant : « Chemin du « Pré-aux-Clercs, chemin tendant de la porte de Buci au Pré-aux-Clercs, chemin de la « porte de Buci à la Seine, rue qui tend du pilori au Pré-aux-Clercs; enfin, rue de Seine. » Elle fut percée en 1545, d'après deux arrêts rendus à ce sujet, à la réquisition du cardinal de Bourbon, alors abbé de Saint-Germain-des-Prés.

Rue du Sépulcre. Elle aboutit à la rue de Taranne et à celle de Grenelle. Ce nom lui vient d'une maison appelée *le Petit Sépulcre*, située à côté de l'hôtel de Taranne, une ruelle entre deux. Elle étoit ainsi nommée parcequ'elle avoit été donnée aux chanoines du Saint-Sépulcre dès le commencement du quinzième siècle (2).

---

(1) Au-delà des boulevards on a percé une rue nouvelle qui se nomme rue *Neuve-des-Plumets;* une autre rue ouverte en face de l'Enfant-Jésus vient aboutir à celle-ci. Une autre petite rue également nouvelle, qui donne dans la rue de Sèvre, se nomme rue des *Accacias*.

(2) On la nomme aujourd'hui rue *du Dragon*.



Rue de Taranne. Elle commence au carrefour Saint-Benoît et finit à la rue des SS. Pères. Sauval et Piganiol se sont probablement trompés en la désignant en 1531 sous le nom de rue *aux Vaches*, parcequ'elle faisoit la continuation de celle de Saint-Dominique. Jaillot trouve que, dès le quatorzième siècle, on la nommoit rue de la *Courtille*, parceque ce chemin régnoit le long de la courtille ou clos de l'abbaye Saint-Germain. On la trouve aussi sous le nom de *Forestier*. Au siècle suivant elle fut appelée *de Tarennes*, parceque Jean et Christophe de Tarennes y avoient plusieurs maisons et jardins, sur partie desquels fut construite la cour du Dragon dont nous avons déjà parlé.

Petite rue Taranne. Cette rue, qui aboutit à la rue de l'Égout et à celle du Sépulcre, doit aussi cette dénomination à l'hôtel de Tarennes, et c'est la ruelle d'abord indiquée *sans nom* qui séparoit cet hôtel de celui du Sépulcre.

Rue de Traverse. Elle est ainsi nommée parcequ'elle traverse de la rue Plumet dans celle de Sèvre. Sur le second plan de Bullet elle est appelée *de Traverse* ou *de la Plume*.

Rue de Varennes ou *de Varanne.* Elle commence rue du Bac, au bout de la rue de la Planche, et finit au nouveau cours, en face des Invalides. Sur un plan manuscrit de 1651 on lit rue de *la Varenne* ou *du Plessis* : c'est le nom d'un particulier.

Rue de Verneuil. Elle donne d'un bout dans la rue des SS. Pères, de l'autre dans celle de Poitiers. Elle doit ce nom à Henri de Bourbon, duc de Verneuil, abbé de Saint-Germain, et fut percée sur le grand Pré-aux-Clercs vers 1640.

Rue de l'Université. Elle aboutit à la rue des SS. Pères et à l'extrémité du Gros-Caillou. Plusieurs plans lui donnent le nom de *Sorbonne*, que porte la rue Saint-Dominique dans quelques titres. Jaillot pense que cette double dénomination vient peut-être de ce que le peuple, confondant assez ordinairement l'Université avec la Sorbonne, a pu l'appeler indifféremment des deux manières, parcequ'effectivement elle fut bâtie sur le Pré-aux-Clercs que l'Université aliéna en 1639. Anciennement et même encore en 1529 ce n'étoit qu'un chemin nommé le chemin *des Treilles*, parcequ'il conduisoit à l'île des Treilles, dite depuis l'île *Maquerelle* ou *aux Cygnes* (1).

QUAIS.

Quai de Conti. Il commence au bout du pont Neuf et finit au pavillon du collège Mazarin, près de la rue de Seine. Au dix-septième siècle on l'appeloit quai *Guénégaud*, à cause de l'hôtel que M. de Guénégaud, secrétaire d'état, y avoit fait construire : auparavant on le nommoit quai *de Nesle*, parceque l'hôtel de Nesle y étoit situé.

Quai Malaquais. Il fait la continuation du quai de Conti depuis la rue de Seine jusqu'à celle des Saints-Pères. Tous les titres de l'abbaye portent que l'espace qu'il occupe se nommoit le *port Malaquest*; et l'on trouve que l'endroit où étoit établi le bac, remplacé depuis quelques années par le pont des Arts, s'appeloit en 1530 *le Heurt du port aux Passeurs*. Jaillot dit avoir vu qu'en 1641 il étoit désigné sous le nom de quai de *la Reine Marguerite*.

(1) Une rue nouvelle qui traverse les marais et vient aboutir à la barrière de l'Observation, se nomme rue *des Paillassons*.

Quai des Théatins. Ce quai doit son nom aux religieux qui s'y sont établis, et, commençant à la rue des Saints-Pères, vient finir à la rue du Bac. Nous avons souvent parlé du grand Pré-aux-Clercs sur lequel il a été construit. (Il se nomme maintenant quai *de Voltaire*.)

Quai d'Orsai. Avant l'établissement des Théatins, tout l'espace qui s'étend jusqu'à la rue du Bac faisoit la continuation du quai Malaquais et en portoit le nom. Les bâtiments qui s'élevèrent successivement le long de la rivière et au-delà du pont Royal, commencèrent à former un autre quai qui devoit se prolonger jusqu'à l'avenue des Invalides. Cet espace auquel sa situation marécageuse avoit fait donner le nom de *la Grenouillère*, qu'il portoit encore à la fin du siècle dernier, offroit un point de vue très désagréable au jardin des Tuileries situé vis-à-vis. M. Boucher d'Orsai, prevôt des marchands, fut autorisé, par arrêt du conseil du 18 octobre 1704, « à faire continuer le quai de la Grenouillère, de ligne « droite de dix toises de largeur dans toute son étendue depuis le pont Royal et l'en- « coignure de la rue du Bac jusqu'à la rencontre du boulevard, etc. » Des obstacles suspendirent l'exécution de ce projet qu'un second arrêt fit revivre en 1707. On y fixoit la largeur du trottoir à huit pieds et la longueur du quai à quatre cents toises ou environ; et le roi y déclaroit que le quai seroit nommé quai *d'Orsai*. En conséquence, M. d'Orsai, accompagné du corps de ville, en posa la première pierre le 3 juillet 1708. Toutefois, malgré ces deux arrêts, l'ouvrage demeura imparfait jusqu'au commencement de la révolution (1); l'ancien nom de la Grenouillère continua de prévaloir sur le nouveau; et nous n'avons fait mention de ce quai que parcequ'il se trouve indiqué sur la plupart des plans de Paris qui furent faits à cette époque et même depuis.

Rues du Gros-Caillou.

Le Gros-Caillou est coupé dans sa longueur par les rues Saint-Dominique, de l'Université et de Grenelle; et dans sa largeur par quatre autres rues :

Rue de la Boucherie. Elle est ainsi nommée parcequ'elle conduit à la boucherie des Invalides (2).

Rue Neuve-de-l'Église. Elle a été percée vis-à-vis de l'église à laquelle elle conduit.

Rue Saint-Jean ou *des Cygnes.* Elle avoit été ouverte devant le pont qui servoit de communication avec l'île des Cygnes (3).

Rue de la Vierge. Elle est voisine de la chapelle qui porte ce nom (4).

Rue de la Comète. C'est une rue nouvelle ouverte depuis 1780, laquelle donne d'un bout rue Saint-Dominique, de l'autre rue de Grenelle, près de la boucherie.

---

(1) On l'achève en ce moment, et le projet paroît être de prolonger ce quai jusque vis-à-vis l'École militaire.

(2) Entre cette rue et l'esplanade des Invalides est une rue nouvelle appelée rue *de Nicolet*, qui donne sur le bord de l'eau.

(3) Entre cette rue et celle de la Boucherie est un cul-de-sac nommé *de l'Étoile*. En face de la même rue on en a ouvert une autre qui se nomme rue *de la Bombe*, et qui aboutit également à la rivière.

(4) Une nouvelle rue percée à peu de distance de celle-ci se nomme rue *du Vert-Buisson*. Il y a encore dans ce quartier deux rues nommées grande et petite rue *Chevert*, et plusieurs autres rues jusqu'à présent sans nom.



APPENDICE

Contenant les sépultures, hôtels, rues, objets d'arts, etc. qui ont été omis dans le cours de cet ouvrage.

QUARTIER DE LA CITÉ.

Palais de Justice.

SUR l'escalier qui conduisoit à la cour des aides, la statue de la Justice, par *Gois*.

Dans la chapelle de cette cour, laquelle occupoit tout l'avant-corps du milieu, les quatre évangélistes, par *Brenet*. La Foi, l'Espérance et la Charité, par *Renou* (tous les deux peintres du roi).

Sur l'autel, un Christ modelé d'après *Bouchardon*. Les médaillons de Charlemagne et de saint Louis, par le même.

Dans la deuxième chambre, un Christ, par *Beauvoisin*; dans la troisième, un Christ et le portrait de Louis XIV d'après Largillière, par *Giroux*. Dans la salle du conseil, un Christ et le portrait de Louis XVI, par *Guérin*.

Au-dessus de l'archivolte de l'entrée de la galerie Mercière, le médaillon de Louis XVI couronné d'olivier et accompagné d'attributs divers; deux statues de sept pieds de proportion représentant l'Étude des lois et l'Éloquence, par *Le Comte*.

Dans les bâtiments de la chambre des comptes, plusieurs Christs, par *Dumont Le Romain*; la Magdeleine au pied de la croix, par *Bourdon*. Les figures de la Force et de la Justice, sculptées sur la façade de la tour de l'horloge, que nous croyons détruites, existent encore.

Couvent des Barnabites.

Tableaux. Dans le cloître, quelques peintures, sujets tirés des Actes des Apôtres; par *de Berge*. Dans un parloir, saint Pierre prêchant; dans l'église un *ecce Homo*, et quelques autres tableaux, par des peintres inconnus.

La bibliothèque de ces pères contenoit environ seize mille volumes et une collection d'estampes assez considérable.

Saint-Barthélemi.

Tableaux. Le mariage de sainte Catherine, par *Loir*; sainte Geneviève, saint Guillaume, et saint Charles-Borromée, par *Hérault*.

Sculptures. La Religion ayant à ses pieds un génie entouré d'instruments de mathématiques et tenant une tête de mort qu'il regarde attentivement. Ce monument servoit de tombeau à M. Clersellier, savant cartésien, et avoit été exécuté par *Barthélemi de Melo*. (Il a été détruit.) De chaque côté du portail, saint Barthélemi et sainte Catherine, par le même.

Toute la décoration de cette église, très surchargée d'ornements où étoit empreint le mauvais goût du dix-huitième siècle, avoit été exécutée, en 1736, sur les dessins des frères *Slodtz*.

Il y avoit dans cette église trois confréries, dont la plus ancienne datoit de 1353.

Saint-Pierre des Arcis.

Tableaux. Sur le maître-autel, saint Pierre guérissant les boiteux, par *Vanloo*. Le Lavement des pieds, par le même. Une cène, par *la Fosse*.

Le portail de cette église construit, en 1702, avoit été élevé sur les dessins de *Lanchenu*.

Saint-Germain-le-Vieux.

Tableaux. Sur le maître-autel décoré de quatre colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, le baptême de Jésus-Christ, par *Stella*; dans la chapelle de la Vierge, une Assomption, par le même. Dans une autre chapelle, le Lavement des pieds, par *Vouet*; derrière la chaire, tous les Saints du Paradis, par un peintre inconnu.

On exposoit dans cette église, aux grandes fêtes, une tapisserie faite du temps de Charles V, où étoit représentée la vie de saint Germain. Les personnages en étoient, dit-on, assez correctement dessinés, et offroient une image exacte et naïve des modes de ce temps-là pour l'un et l'autre sexe.

La Magdeleine.

Tableaux. Dans le chœur, les Noces de Cana, la Visitation, Jésus-Christ au milieu des docteurs, la mort de la Vierge; par *Philippe de Champagne*. Dans la nef, Tobie, par un peintre inconnu.

Saint-Denis de la Chartre.

Sculptures. Dans une grande niche au-dessus du maître-autel, saint Denis, saint Rustique et saint Éleuthère recevant la communion des mains de Jésus-Christ, par *Michel Anguier*.

Il y avoit dans cette église une confrérie des drapiers-chaussetiers, sous le nom de *Notre-Dame-des-Voûtes*.

Saint-Landri.

Tombeaux. A côté du chœur étoit un monument de ce genre orné de quatre colonnes de marbre et décoré des armes du chancelier Boucherat. Ce ministre, qui l'avoit fait élever pour lui-même fut enterré quelques années après à Saint-Gervais. (Il a été détruit).

Notre-Dame.

Sculptures. Sur le maître-autel, un bas-relief en bronze doré, par *Vassé*; deux anges adorateurs, par *Cayot*. Dans les tympans des arcades du rond-point, des anges en bas-relief représentant des Vertus avec leurs attributs, savoir: la Charité et la Persévérance, par *Poultier*; la Prudence et la Tempérance, par *Fremin*; l'Innocence et l'Humilité, par *Le Pautre*; la Foi et l'Espérance, par *Le Moine*; la Virginité et la Pureté, par *Thiéry*; la Justice et la Force, par *Bertrand*. Au bas des pilastres et sur des culs-de-lampe, six anges en bronze portant les instruments de la passion, et modelés, par *Hurtrelle*, *Vanclève*, *Poirier*, *Magnier* et *Flamen*.

Dans la chapelle Saint-Christophe, la statue du saint, par *Gois*; celle de saint Denis, dans la chapelle qui lui étoit consacrée, par *Mouchy*.

Aux deux portes latérales du chœur, deux chaires épiscopales enrichies d'ornements et de bas-reliefs représentant l'histoire du martyre de saint Denis, et la guérison du roi Childebert, par l'intercession de saint Germain, évêque de Paris.

Au milieu du chœur, un aigle en bronze accompagné des trois Vertus cardinales, par *Duplessis*.

Sépultures. Philippe, fils de Louis-le-Gros, roi de France, archidiacre de l'église de Paris, mort en 1161.

Étienne II, dit Tempier, évêque de Paris, mort en 1279.

Ayméric de Magniac, cardinal et évêque de Paris, mort en 1384.

Pierre d'Orgemont, évêque de Paris, mort en 1409.

Denis Dumoulin, évêque de Paris, mort en 1447.

Jean-Baptiste de Châtelier, nonce du pape, mort en 1583.

Sous la croisée, Paul Émile de Véronne, chanoine de cette église, et auteur d'une histoire de France, mort en 1529.

Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, de Sens, et grand-aumônier de France, mort en 1616.

Hardouin de Péréfixe de Beaumont, archevêque de Paris, mort en 1671.

François de Harlay, archevêque de Paris, mort en 1695.

Dans la chapelle des Noailles, Anne-Jules de Noailles, pair et maréchal de France, mort en 1708.

Dans celle des Gondi, Albert de Gondi, duc de Retz, marquis de Belle-Isle, etc.

Dans celle des Vintimille, Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille, archevêque de Paris, mort en 1746. Charles-François de Vintimille, son frère, mort en 1740.

Dans la chapelle de Saint-Remi, dite *des Ursins*, la statue en pierre de Juvénal des Ursins, mort en 1431, et de Michelle de Vitry, sa femme, morte en 1456. Au-dessus, un grand tableau où tous les deux étoient représentés avec onze de leurs enfants, tous habillés suivant la mode du temps (1). La postérité masculine de ce personnage s'étant éteinte dans le seizième siècle, ses biens furent portés dans celle de *Harville*, qui hérita en même temps de cette chapelle, où plusieurs de ses membres étoient enterrés.

Claude Chastelin, chanoine de Notre-Dame, auteur de plusieurs ouvrages de piété, mort en 1712.

Pont au Change.

Sculptures. Le monument représentant Louis XIII, Anne d'Autriche et Louis XIV enfant, que nous avions cru détruit pendant la révolution, est déposé au Musée des Petits-Augustins. C'est un morceau de sculpture très remarquable, et qui doit tenir un rang distingué parmi les productions de l'école française: nous l'avions d'abord jugé autrement, d'après le récit des historiens de Paris.

---

(1) Ces statues, d'un gothique très médiocre, sont déposées au Musée des Petits-Augustins. On y voit aussi le tableau où Juvénal des Ursins qui y est représenté avec toute sa famille. Ce tableau, peint sur bois et à l'huile, est également bien médiocre, même pour ces temps-là; mais il offre une image précieuse et naïve des costumes alors en usage.

Saint-Louis en l'Ile.

Sépultures. Antoine Uyon d'Hérouval, auditeur en la chambre des comptes, estimé par ses Recherches sur l'histoire de France, mort en 1689.

Hôtel Lambert.

Tableaux. Le plafond, peint par *Le Sueur*, est maintenant au palais du Luxembourg. Celui de *Le Brun* est encore dans cet hôtel.

Rues.

Rue de l'Abreuvoir. Elle alloit du cloître Notre-Dame à la Seine. Lorsque l'endroit vulgairement appelé *le Terrain* eut été environné de murs, on y laissa un côté ouvert pour conduire les chevaux à la rivière, et c'est de là que cette rue a pris son nom.

Il y avoit autrefois derrière Saint-Barthélemi un cul-de-sac nommé rue des *Cordouagners.* Cette rue avoit été bouchée dès 1315. Le nom s'en perdit par la suite, et on l'indiquoit simplement sous celui de ruelle du *Prieuré*, ruelle *par où l'on va à Notre-Dame des Voûtes.* Notre-Dame des Voûtes étoit une chapelle située au chevet de Saint-Barthélemi. Elle fut depuis réunie à l'église.

Rue du Four-Basset. C'étoit un passage qui communiquoit de la rue de la Juiverie dans la rue aux Fèves, et qui est fermé depuis long-temps. Guillot la nomme en 1300 la *petite Orberie.* Dans le rôle des taxes de 1313 elle est indiquée rue du *Four-Basset*, soit que ce nom lui vînt d'un four bâti en cet endroit, soit qu'elle le dût à une grande maison nommée la *cour Basset*, dont il est fait mention dans un censier de Saint-Éloi.

QUARTIER SAINT-JACQUES DE LA BOUCHERIE.

Saint-Jacques de la Boucherie.

Tableaux. Sainte Catherine, par *Cazes*; saint Jacques, par le même; sainte Anne, par *Claude Hallé.*

Saint-Josse.

Tableaux. Sur l'autel, une Présentation au Temple, par un peintre inconnu.

Le chapitre du Saint-Sépulcre.

Tableaux. Sur le maître-autel, la Résurrection de Notre-Seigneur, par *Lebrun.* (On prétend que le ministre Colbert, qui avoit fait la dépense de ce tableau, étoit représenté tenant un des coins du linceul.) Sur le devant du même autel, une Descente de croix, par un peintre ancien et inconnu. Dans la quatrième chapelle à gauche, saint Jérôme dans le désert, par *La Hire.*

Sculptures. Au-dessus de la porte du cloître, rue Saint-Denis, une statue de Jésus-Christ, par *Jean Champagne*, élève du Bernin.

Les Religieuses Saint-Magloire.

Tombeaux Le mausolée d'André Blondel, présenté par la plupart des historiens de Paris comme une image allégorique du sommeil, nous semble plutôt offrir le portrait de ce personnage.

Saint-Leu et Saint-Gilles.

Tableaux. Dans le chœur, une Nativité et un saint Gilles, par *Oudry*; la Résurrection, par *Bertin*; la Pentecôte et une copie de *Raphaël*, sans nom d'auteur. Dans la chapelle à droite, Jésus-Christ et la Samaritaine, par *Restout*; dans la chapelle à gauche, une Annonciation, par le même. Dans la nef, un Couronnement d'épines et un Christ, par *Mérelle*. Une Vierge et l'enfant Jésus adoré par les anges; Notre-Seigneur au jardin des Olives; la Vierge pleurant sur le corps de son fils; un saint Jacques, et Tobie rendant la vue à son père, sans noms d'auteurs. Derrière l'œuvre, les Disciples d'Emmaüs, tableau estimé, d'un peintre inconnu.

Hôtels.

Hôtel d'Alençon Dans la rue des cinq Diamants, Sauval dit avoir vu les vestiges d'un hôtel de ce nom dans des logis à droite et à gauche, ce qui le porte à croire que cette rue auroit été ouverte au travers de cet édifice. Jaillot, sans nier ce fait, dit n'en avoir trouvé absolument aucune trace.

Hôtel du comte de Dammartin. Il étoit situé dans la rue *Salle au Comte*, et appartenoit, au treizième siècle, à ce seigneur. Cette maison passa depuis au chancelier de Marle, lequel y fit bâtir la fontaine qui porte son nom et qui subsiste encore.

QUARTIER SAINTE-OPPORTUNE.

Sainte-Opportune.

Tableaux. Une Présentation au Temple, par *Jouvenet*; une Mère de douleur, par *Champagne*.

Sépultures. La chapelle Notre-Dame-des-Bois étoit affectée depuis 1515 à la sépulture de la famille Perrot.

Hôtels.

Les religieux de Royaumont avoient, dans le treizième siècle, leur hôtel dans la rue Saint-Germain l'Auxerrois. En 1316 ils l'échangèrent pour une maison située rue du Jour, quartier Saint-Eustache.

L'hôtel des moines de l'abbaye de Joie-en-Val étoit situé dans la rue des Orfèvres.

Rues.

Rue Boucher. Elle donne d'un bout dans la rue Thibaut-aux-Dés, de l'autre dans celle des Monnoies. Cette rue, commencée en 1776, fut ouverte en 1778, sur l'emplacement de l'ancien hôtel des Monnoies. Elle porte le nom d'un échevin qui étoit en exercice dans l'année 1773.

Rue Étienne. Elle commence dans la rue Bethisi, et vient aboutir à la rue Boucher. Elle fut percée en même temps que celle-ci, sur le même emplacement, et porte comme elle le nom d'un échevin.

QUARTIER DU LOUVRE.

Saint-Germain l'Auxerrois.

Tableaux. Dans la chapelle de la Vierge, l'Assomption, par Philippe *de Champagne*. Dans

la chapelle des frères Tailleurs, les Pèlerins d'Emmaüs, par *Restout*. Sur les portes latérales des croisées, Jésus-Christ sur la montagne, et Jésus-Christ guérissant un possédé, par *Charles Coypel*.

Sculptures. Au milieu des arcades du sanctuaire, quatre anges de bronze portant des cornes d'abondance; derrière l'autel, à droite, la statue de saint Vincent, par *Gois*; à gauche, celle de saint Germain, par *Mouchy*.

Sépultures. Éléazar de Sarcilly, dit Chandeville, neveu de Malherbe, et poëte lui-même, mort à l'âge de vingt-deux ans.

Louis de Poncher, garde des sceaux, mort en 1521, et Roberte Le Gendre sa femme (1).

Dans une chapelle, deux figures de marbre blanc sur une tombe de marbre noir, représentant Étienne d'Aligre, chancelier de France, mort en 1635, et son fils Étienne d'Aligre, également chancelier de France, mort en 1677. (Rendu à la famille.)

Abraham Remi, professeur d'éloquence au collège de France, et l'un des meilleurs poëtes latins de son temps, mort en 1646.

Nicolas Faret, l'un des quarante de l'Académie française, mort en 1649.

Pierre Sanguin, médecin de Louis XIII, et Anne Akakia son épouse.

Charles Annibal Fabrot, professeur de droit, auteur de plusieurs ouvrages, mort en 1659.

Guy-Patin, professeur en médecine au collège Royal, mort en 1672.

Claude Balin, orfèvre distingué dans son art, mort en 1678.

Jacques Bailly, peintre excellent en fleurs et ornements, mort en 1679.

Claude Melan, graveur célèbre, mort en 1688.

Guillaume Sanson, habile géographe, mort en 1703.

Denis Dodart, médecin du roi, mort en 1707.

Louis Barrin, dessinateur renommé pour les fêtes, décorations, etc., mort en 1711.

Congrégation de l'Oratoire.

Tableaux. Dans une chapelle, sainte Geneviève recevant une médaille de saint Germain, évêque d'Auxerre, par *La Grenée* aîné; dans une autre chapelle, saint Pierre-ès-Liens, par *Châles*; dans

---

(1) Le mausolée de ces deux personnages, déposé au Musée des Petits-Augustins, offre leurs figures en albâtre, étendus sur une tombe de marbre noire, les mains jointes et la tête appuyée sur un coussin. l'homme est en habit de guerre, et la femme est vêtue suivant la mode du temps. Un lion est couché à leurs pieds.

Nous ne croyons pas qu'aucun historien de Paris ait parlé de ce monument, qui cependant est, en ce genre, un des plus remarquables de cette capitale. Il n'est point de sculpture moderne exécutée avec un sentiment plus délicat, un fini plus précieux, une plus grande vérité d'imitation. Les draperies jetées avec toute l'élégance que pouvoit permettre un semblable costume, sont d'une souplesse qui le dispute aux ouvrages des plus grands maîtres du seizième siècle. On ignore l'auteur de ce chef-d'œuvre, qui nous retrace le style de Germain *Pilon* dans son meilleur temps.

Le soubassement est couvert d'ornements d'une exécution très soignée, et enrichi de cinq petites statues représentant la Vierge, des Saintes, des Vertus caractérisées par leurs attributs. Ces divers morceaux paroissent sortir de la même main, et ne sont point indignes de ces deux excellentes figures.

Le portrait d'Henriette Seliucart, peint sur marbre par *Le Brun*, se voit dans le même Musée.

la bibliothèque, les portraits de M. Achille de Harlay Sancy, évêque de Saint-Malo, et du fameux P. Mallebranche.

Sculptures. Le buste en marbre du général P. de La Tour.

Sépultures. Antoine d'Aubray, comte d'Offemont, lieutenant civil, et frère de la célèbre empoisonneuse marquise de Brinvilliers, mort en 1670.

Charles de Moy, marquis de Riberpré, etc., lieutenant général des armées du roi, mort en 16...

Claude de Nocé, seigneur de Fontenay, sous-gouverneur du duc d'Orléans, mort en 1704.

A gauche étoit une chapelle destinée à la sépulture de la famille des Tubeuf.

Hôtels. A côté des maisons qui couvrent les anciens emplacements des hôtels de Retz et de Longueville, étoit l'hôtel de Créqui, qui perçoit de la rue des Poulies dans le cul-de-sac des Pères de l'Oratoire, et qui fut bâti pour Charles de Créqui, maréchal de France. Il appartenoit en 1622 à Marie-Anne de Bourbon, légitimée de France.

QUARTIER DU PALAIS ROYAL.

Saint-Louis du Louvre.

Tableaux. L'Annonciation, les Pèlerins d'Emmaüs, Notre Seigneur dans le tombeau, par *Charles Coypel*; sur un autel à gauche, saint Nicolas, par *Galloche*; vis-à-vis, saint Thomas de Cantorbéry, par *Pierre*; dans une chapelle, une Magdeleine, par *Carle Vanloo*; dans celle des fonts, le Baptême de Notre Seigneur, par *Restout.*

Sépultures. On voit au Musée des Petits-Augustins le mausolée du cardinal de Fleury, élevé dans cette église.

La chapelle de Saint-Thomas de Cantorbéry avoit été cédée par les chanoines à Thomas Germain, architecte de leur église, pour sa sépulture et celle de sa famille.

La chapelle située vis-à-vis appartenoit à la famille de Surbeck.

Château des Tuileries.

Tableaux. Les plafonds et les lambris de l'appartement de Marie-Thérèse avoient été peints par *Nocret.* Les paysages étoient de *Fouquières.* Le portrait de cette princesse, représentée sous les attributs de Minerve étoit encore, dans les derniers temps de la monarchie, sur la cheminée du cabinet de toilette.

Galerie du Louvre.

Dans les salles de l'académie de peinture. — Tableaux. Des Ruines par le chevalier *Servandoni*; une Descente de croix, par *Jouvenet*; la Présentation au Temple, par *Vouet*; un grand nombre de portraits d'académiciens peints par eux-mêmes. Le portrait du pape Benoît XIV, par *Subleyras*; plusieurs tableaux, par *Chardin*; le portrait de *Bon Boulogne*, peint par lui-même.

Sculptures. Les bustes en marbre de Louis XIV et Louis XV, de Colbert, de Mazarin, de Louvois; de Villacerf, du président de Lamoignon, du chancelier Séguier, du duc d'Antin; de Mansart, le Brun, Mignard, Raphael, Michel-Ange, Piètre de Cortone, Annibal Carrache, Le Bernin,

André Sacchi. Des copies et des plâtres moulés d'après les plus belles statues antiques ; les morceaux de réception de tous les sculpteurs académiciens, etc., etc. (1).

Dans la galerie d'Apollon. — Tableaux. Sur la porte, Louis XIV à cheval, par *Mignard* ; dans les voussures du plafond, le Triomphe de Bacchus, par *Taraval* ; l'Eté, par *Durameau* ; le Printemps, par *Callet*, Castor ou l'Étoile du matin, par *Renou*. Une mort de la Vierge, par *Le Caravage* ; une Descente de croix par *Lebrun* ; un saint Michel et une Nativité, par le même ; un portrait en pied de Louis XIV, par *Rigaud.*

Sculptures. Près de la porte, les bustes de *Carle Maratte et d'André del Sarte.* Des plâtres moulés d'après l'antique, des tableaux et sculptures, morceaux de réception de divers académiciens, etc.

Saint-Roch.

Tableaux. Dans l'attique du dôme, les quatre Évangélistes, par *Louis Silvestre* le jeune, *Verdot* et *Désormay.*

Sculptures. Dans le dôme, des deux côtés de l'autel, Jésus-Christ tenant sa croix, et saint Roch, par *François Anguier.*

(Le monument de Maupertuis, inhumé dans cette église, est déposé aux Petits-Augustins.) (C'est de la plus mauvaise sculpture du dix-huitième siècle.)

Les Jacobins de la rue Saint-Honoré.

Tableaux. Dans une chapelle, une copie d'une Descente de croix de Lebrun, par *Houasse.*

Les Feuillans de la rue Saint-Honoré.

Sculptures. Dans la troisième chapelle à gauche, une Vierge en bois doré, par *Sarrasin.*

Sépultures. Dans la première chapelle à droite, Marie Foucault, épouse de M. Brion de Gruitaucourt.

Dans la cinquième chapelle, au pied de l'autel, les cœurs d'Octavien Doni de La Ferté, et de dame Valence de Marillac, son épouse.

Vis à-vis la chaire, le cénotaphe de Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, et d'Alphonse de Lorraine son fils, par Nicolas *Renard.* (Détruit.)

Dans le chapitre, les tombes de D. Roger et de D. Pradillon, tous les deux généraux de la congrégation, et celles de plusieurs autres religieux célèbres par leurs talents.

Le monument de la famille des Rostaing se voit aux Petits-Augustins ; il offre deux figures à genoux devant un prie-dieu, plusieurs bustes, des débris de chapelle, une colonne en granit rouge, etc. (C'est de la sculpture la plus médiocre.)

Les Bénédictines de la Ville-L'évêque.

Tableaux. Sur le maître-autel, une Annonciation attribuée à *Le Sueur* ; dans le sanctuaire, une Adoration des Mages, et Jésus-Christ dans le désert, par *Boullongne aîné* ; l'Adoration des

(1) La plupart de ces sculptures, plâtres, portraits, etc., sont déposés dans les galeries supérieures du Musée des Petits-Augustins.



Bergers, par *Pierre*; la Cananéenne, copie. Dans le chœur des religieux, deux tableaux de *Champagne*, et deux de *de Troy*, sujets tirés de la vie de Jésus-Christ.

Fontaines.

Fontaine de Richelieu. Nous avons confondu ensemble (tom. II. pag. 743) deux fontaines qui portent le même nom, situées, l'une, rue de Richelieu, au coin de la rue Traversière, l'autre, rue Neuve-des-Augustins, vis-à-vis celle de Gaillon. L'inscription appartient à la première, et la gravure ainsi que la description se rapportent à la seconde.

QUARTIER MONTMARTRE.

Les Capucines.

Sépultures. Le cœur de Philippe Emmanuel de Lorraine, duc de Mercœur, frère de la reine Louise.

Françoise de Lorraine, duchesse de Mercœur et de Vendôme, morte en 1669.

Les princes de la maison de Lorraine, résidants en France, avoient leur sépulture dans cette église.

Les Augustins Déchaussés.

Tableaux. Dans la chapelle du Saint-Esprit, la descente du Saint-Esprit sur la Vierge et sur les Apôtres, copie de l'Albane, par *Dubreuil.*

Sculptures. Dans deux niches de la même chapelle, les statues en bois de saint François d'Assise et de sainte Anne.

La chapelle Saint-Jean-Porte-Latine.

Tableaux. Sur le maître-autel, la Présentation de Notre-Seigneur au Temple, tableau ancien et estimé, par un peintre inconnu.

Hôtel de la Compagnie des Indes et autres.

Dans la partie de cet hôtel destinée autrefois à servir de *bourse* au commerce de Paris, est maintenant établi le trésor public. Les principaux hôtels situés dans la rue Saint-Nicaise étoient : 1° l'hôtel de Roquelaure, qui passa depuis à M. de Beringhem, premier écuyer; 2° celui de Créqui, depuis Coëtanfao et d'Elbeuf; 3° celui d'Uzès, où furent ensuite les écuries du roi.

QUARTIER SAINT-EUSTACHE.

Chapelle Sainte-Marie-Égyptienne.

Peintures. On conserve au Musée des Petits-Augustins quelques débris de vitraux gothiques très anciens, lesquels ont été tirés de cette chapelle.

Saint-Eustache.

Sépultures. M. de Callières, seigneur de la Rochechellay, mort en 1717.

QUARTIER DES HALLES.

Église des Innocents.

Sculpture. On voit au Musée des Augustins plusieurs bas-reliefs tirés de cette église et du cimetière, représentant, 1° la trahison de Judas, et Jésus-Christ sortant du jardin des olives, 2° le Père-Éternel dans sa gloire; 3° une Assomption de la Vierge. Ces trois morceaux, curieux pour la bizarrerie de leur composition, sont du reste de l'exécution gothique la plus barbare.

QUARTIER SAINT-DENIS.

Saint-Jacques-de-l'Hôpital.

Tableaux. Dans le chœur, les Pèlerins d'Emmaüs; sur le maître-autel, la Vocation de saint Jacques; dans la chapelle Notre-Dame-des-Anges, une Assomption, sans nom d'auteur. Près de la chaire, une Sainte Famille, par *Belle.*

Les Filles-Dieu.

Tableaux. Sur le maître-autel, l'Assomption, par *Parent.*
Sculptures. Deux Anges, saint Jean l'Évangéliste et saint Benoît, par *Anguier.*

Saint-Lazare.

Tableaux. Dans le réfectoire, une Cène, une Présentation au Temple, et la Femme adultère, sans nom d'auteur. Dans la salle d'oraison, une Descente de croix. Dans une autre salle, un grand nombre de portraits de cardinaux, d'évêques, d'abbés, la plupart bienfaiteurs de cette maison. Dans la salle des entretiens, six tableaux de l'école vénitienne; deux autres, représentant l'un, la Mort d'un religieux; l'autre, David devant Saül, après sa victoire sur Goliath. Dans la nef de l'église, près de l'orgue, le miracle de saint Vincent de Paule, par *Beaufort.* Sur l'autel, un Christ.

QUARTIER SAINT-MARTIN.

Saint-Mérri.

Sépultures. Jérôme Tarteron, père du savant jésuite du même nom.

Saint-Julien-des-Ménétriers.

Tableaux. Sur l'autel, un Christ, par *Lebrun.*

Saint-Nicolas-des-Champs.

Sculptures. Des Anges accompagnant le tableau de l'Assomption qui orne le maître-autel, par *Sarrasin.*

Saint-Martin.

Tableaux. Sous la tribune des orgues, des sujets de la vie de Jésus-Christ, par *Poerson* et *Montagne*; dans le réfectoire, deux tableaux, par *Galloche*; et six par *Prudhomme*, représentant les actions principales de la vie de saint Benoît.

Sépultures. Vis-à-vis l'autel de la chapelle de la Vierge, Guillaume Postel, professeur célèbre de l'Université, et l'un des savants les plus illustres de son temps, mort en 1581.

Fontaines.

Fontaine Saint-Maur. Elle est située dans la rue dont elle porte le nom; on ignore l'époque de sa construction.

Les Filles-de-la-Magdeleine.

Tableaux. Sur le maître-autel, la Présentation au Temple, par un peintre inconnu.

Saint-Laurent.

Sculptures. Les statues de *Gilles Guérin* qui ornoient cette église représentoient la Résurrection, un Christ, et sainte Apolline.

Les Récolets.

Sépultures. François Cominge, seigneur de Guitaut, capitaine des gardes-du-corps de la reine Anne d'Autriche, gouverneur de Saumur, mort en 1663.

Marguerite Gallard, épouse de M. Le Féron, président de la chambre des enquêtes, morte en 1702.

QUARTIER DE LA GRÈVE.

Hôtel-de-Ville.

Tableaux. Dans l'antichambre de la salle des gouverneurs, entre les croisées, les portraits des gouverneurs revêtus de leurs habits de cérémonie. Dans la salle de la reine, six tableaux, dans l'un desquels on voit Louis XIV accordant des lettres de noblesse au corps de ville.

Saint-Jean-en-Grève.

Sépultures. Jacques Guillemeau, chirurgien célèbre, élève d'Ambroise Paré, mort en 1612.

Plusieurs membres de la famille de Thumeri de Boissise.

Louis de Harlay de Beaumont, et son épouse.

Claude de Lorraine, chevalier de Malte, général des galères de la religion, connu sous le nom de chevalier d'Aumale.

QUARTIER SAINT-PAUL.

Sépultures. Saint-Mégrin, enterré dans l'église Saint-Paul, ne fut pas tué en duel avec Caylus et Maugiron, comme nous l'avons dit mal à propos à l'article de ce monument, mais assassiné en sortant du Louvre. (Voy. T. III. p. 83.)

Les Célestins.

Sculptures. Sur le maître-autel, une Annonciation, bas relief, par Germain *Pilon.* (Détruit.

Sépultures. La statue de Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, existe aux Petits-Augustins.

Un tombeau de marbre noir décoré d'un bas-relief représentant la Passion renfermoit les cendres de Guy et Guillaume de Rochefort, tous les deux chanceliers de France, et de plusieurs autres membres de leur famille, depuis 1478 jusqu'à 1630. (Détruit.)

Fontaines.

Fontaine des Lions. Elle est située dans la rue qui porte ce nom.

QUARTIER SAINTE-AVOIE.

La Merci.

Sépultures. Les bustes de Nicolas de Braque et de Jeanne Bouteillère de Senlis, placés sur leur tombeau dans cette église, sont déposés aux Petits-Augustins. (Sculpture médiocre.)

Hôtels.

Hôtel Nicolaï. Cet hôtel, situé rue Bourg-Thiboud, étoit occupé, vers la fin du siècle dernier, par M. d'Argouges, lieutenant civil.

Fontaines.

Fontaine des Blancs-Manteaux. Elle est située dans la rue dont elle a pris le nom.

QUARTIER DU TEMPLE.

Les religieuses du Calvaire.

Sépultures. Dans l'église, le mausolée de M. du Bourgneuf. (Détruit.)

Église du Temple.

Sépultures. La statue d'Amador de La Porte, que nous avons dit, ne pas exister aux Petits-Augustins, est déposée dans ce Musée. (C'est un monument des plus médiocres.)

QUARTIER SAINT-ANTOINE.

Annonciades-Célestes.

Sépultures. Dans la chapelle intérieure, le corps de la comtesse des Hameaux, bienfaitrice de ce couvent, et celui de son mari.

Les Minimes.

Tableaux. Dans le chapitre, plusieurs tableaux, par *Prévost.*

Sépultures. Dans l'église, Jean de Launoy, docteur en théologie de la faculté de Paris, savant distingué, mort en 1678.

Les religieuses de la Croix.

Sépultures. Dans l'église, Cyrano de Bergerac, célèbre par ses écrits spirituels et bizarres, mort en 1655.

Blaise François, comte de Pagan, renommé pour ses connoissances dans l'art de fortifier les places, mort en 1665.

Constance de Bretagne, demoiselle de Clisson, morte en 1695.

Dans le chœur, Marie-Marguerite de Jésus, première supérieure de cette maison; Charlotte-Marie Coiffier Ruze d'Effiat, sa fondatrice.

La Mère Marie de Pagan, sœur du comte de Pagan, prieure et bienfaitrice de cette maison, morte en 1671.

Dans la chapelle de la Communion, Jean, fils de Louis, duc d'Arpajon, pair de France, etc., mort en 1660, le jour de sa naissance.

Marie de Balzac d'Entragues, marquise de Clermont, veuve de Jean Ferdinand de Marchin, comte du saint-empire, etc., morte en 1691.

Ferdinand, comte de Marchin, maréchal de France, etc., mort en 1706.

Catherine-Henriette d'Harcourt de Beuvron, morte en 1701.

Les Pénitents réformés du tiers-ordre de Saint-François, vulgairement dits Picpus.

Sépultures. Dans un caveau sous la chapelle Saint-Joseph, les corps de huit seigneurs ou dames de l'illustre maison d'Aumont, depuis 1615 jusqu'en 1666.

Dans la chapelle des Mortemart, le cœur de Joseph-François de La Croix, marquis de Castries, gouverneur de Montpellier, etc., mort en 1728.

Fontaines.

Fontaine du marché Sainte-Catherine. Elle est située dans le marché dont elle a pris le nom, L'eau qu'elle donne vient des près Saint-Gervais.

Fontaine du marché le Noir. Elle a pris aussi son nom du marché au milieu duquel elle est située.

QUARTIER DE LA PLACE MAUBERT.

Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

Sépultures. Dans la chapelle Saint-Jérôme, Jérôme et Thierry Bignon, fils de l'avocat-général du même nom.

Abbaye Saint-Victor.

Sépultures. A côté du grand autel, Thomas, prieur de ce monastère, assassiné en 1130.

Dans la chapelle Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, Adam de Saint-Victor, auteur de plusieurs ouvrages de piété très estimés, mort en 1192.

Dans le cloître, Obizon, médecin de Louis-le-Gros, et depuis religieux de cette maison.

Richard de Saint-Victor, autre religieux également illustre par sa piété et par son savoir, mort en 1173.

Jacques d'Alesson, religieux de Saint-Victor, et neveu de saint François de Paule, mort en 1603.

Hôpital des Filles de la Miséricorde.

Le buste d'Antoine Séguier, que l'on voyoit dans leur chapelle, est déposé aux Petits-Augustins.

QUARTIER SAINT-BENOIT.

Les Carmes.

Sépultures. La famille de MM. de Chauvelin avoit sa sépulture dans cette église.

Saint-Jean-de-Latran.

Sépultures. Jacques de Bethem, dernier archevêque de Glascow en Écosse, ambassadeur en France pendant quarante-deux ans, et l'un des fondateurs du collège des Écossais.

Saint-Benoît.

Sépultures. Jean Domat, avocat du roi au présidial de Clermont, l'un des plus savants jurisconsultes de son temps, mort en 1696.

Saint-Étienne-du-Mont.

Sculptures. Les bas-reliefs de *Germain Pilon*, qu'on admiroit dans cette église, sont déposés aux Petits-Augustins.

Sépultures. Dans le petit cimetière, Nicolas Le Fèvre, prêtre, sous-précepteur du roi d'Espagne, des ducs de Bourgogne et de Berry, directeur des filles de Sainte-Anne, personnage d'une vertu éminente, mort en 1706.

Les Jacobins.

Sépultures. La statue de Claude Dormy, évêque de Boulogne, est déposée aux Petits-Augustins.

Les Carmélites.

Sépultures. Dans la chapelle de la Magdeleine, Édouard Le Camus, prêtre, l'un des bienfaiteurs de cette maison, mort en 1674.

Dans l'église, le cœur du maréchal de Turenne.

Le cœur d'Anne-Marie Martinozzi, princesse de Conti.

NOTA. L'église et le couvent des Carmélites ont été entièrement détruits pendant la révolution.

Collège de Dormans-Beauvais.

On voit au Musée des Petits-Augustins deux des huit statues qui représentoient divers personnages de la famille des Dormans.

Chapelle de Picardie.

Tableaux. Il y avoit dans cette chapelle quatre vitraux très remarquables pour la vivacité de leurs couleurs, que l'on conserve dans le même Musée. Ils représentent des sujets de piété.

QUARTIER SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS.

Grands-Augustins.

Sculptures. Au bas de la chaire des Grands-Augustins étoient deux bas-reliefs du temps de la

renaissance des arts, représentant, 1° la prédication de saint Jean; 2° Jésus-Christ et la Samaritaine. Ces morceaux, touchés avec sentiment, et qui, bien qu'incorrects, annoncent un bon style, sont aussi déposés aux Petits-Augustins.

Saint-André-des-Arcs.

Sépultures. Dans la chapelle de la famille du Tillet.

Marie du Tillet, femme de Pierre Séguier, président à mortier, morte en 1602.

Charlotte du Tillet, dame de Lassay, comtesse de Saint-Matthieu, dame d'atours de la reine mère, morte en 1636.

Jean du Tillet, baron de la Bussière, greffier en chef du parlement de Paris, mort en 1646.

Jacques du Tillet, seigneur de Montramé, vicomte de la Malmaison, etc., mort en 1662.

Jean-François du Tillet, comte de Saint-Matthieu, etc., gentilhomme de la chambre du roi, lieutenant général de ses armées, etc., mort en 1675.

QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

Abbaye Saint-Germain.

Sculptures. La plupart des chapiteaux des colonnes ou piliers qui séparent la nef des bas-côtés de cette église offrent une particularité dont nous ne croyons pas qu'il y ait d'exemple dans aucune autre église de Paris. Ils sont couverts de figures en bas-relief, représentant des oiseaux, des sphinx, des griffons, des apôtres, des saints, etc. Ces sculptures, qui sont toutes du gothique le plus grossier, pourroient bien dater du temps de la construction primitive.

Peintures. Le tableau représentant l'abbé Guillaume, dont nous avons eu plusieurs fois occasion de parler, mérite d'être vu, non seulement pour les antiquités curieuses dont il retrace seul l'image, mais encore pour le mérite de la peinture qui réunit un bon coloris à une vérité d'imitation, à une délicatesse de pinceau vraiment étonnantes dans un siècle aussi barbare. Il est déposé dans les galeries supérieures du Musée des Augustins.

Nota. Nous avions d'abord résolu de donner à la fin de cet ouvrage une notice, par ordre alphabétique, de tous les peintres, sculpteurs et autres artistes qui ont concouru à la construction et à l'embellissement des monuments de Paris; mais nous avons renoncé à ce projet, en réfléchissant que cette notice, extrêmement volumineuse, n'offriroit, à quelques exceptions près, que les noms d'une foule d'hommes médiocres, dont les ouvrages sont oubliés, et méritent de l'être. Presque tous les monuments dignes d'être remarqués en sculpture et en peinture ont échappé à la rage révolutionnaire; ce qui a été détruit ou dispersé, principalement les tableaux, doit causer peu de regret.

Ceux qui désireroient les listes des présidents des cours souveraines, prevôts des marchands, gouverneurs de Paris, échevins, etc., peuvent consulter les tables qu'en ont données DD. Félibien et Lobineau dans leur Histoire de Paris.

FIN DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TROISIÈME VOLUME

DU TABLEAU HISTORIQUE ET PITTORESQUE DE PARIS,

DEPUIS LES GAULOIS JUSQU'A NOS JOURS.

QUARTIER DE LA PLACE MAUBERT.

(*Histoire de Paris sous Henri II, François II, Charles IX, Henri III et Henri IV.*)

Origine du quartier. 149
Porte Saint-Bernard. 150
Château de la Tournelle 152
Les Miramiones. 153
Halle aux Veaux. 155
Halle au Vin. 156
Les Bernardins. 157
Saint-Nicolas-du-Chardonnet. 161
Les religieuses Anglaises. 167
Les Prêtres de la Doctrine chrétienne. 168
Les Filles de la Congrégation de Notre-Dame. 170
L'abbaye Saint-Victor 172
Les nouveaux Convertis. 179
L'hôpital de la Pitié. 180
Le jardin du Roi 181
Le marché aux Chevaux. 186
Sainte-Pélagie. 187
Les Prêtres de Saint-François-de-Sales. 189
Les Hospitalières de la Miséricorde de Jésus. 190
Les filles de la Croix. 191
Les Cent-Filles. 192
Saint-Médard.. 193
L'hôpital de Lourcine. 196
Saint-Marcel. 198

Saint-Martin. 203
Saint-Hippolyte. 205
Les Cordelières. 207
Les filles Anglaises. 210
Les Gobelins 211
La Salpétrière. 213
L'Université. 217
Collèges 239
Hôtels. 256
Rues et places du quartier de la place Maubert. 265

QUARTIER SAINT-BENOIT.

Origine du quartier. 279
Le Petit-Châtelet.. 280
Saint-Julien-le-Pauvre. 281
Chapelle Saint-Yves. 283
Les Carmes. 284
Saint-Jean-de-Latran. 288
Saint-Benoît. 290
Saint-Hilaire. 295
Sainte-Geneviève. 296
Palais de Clovis. 307
Chapelle Saint-Michel 308
Saint-Étienne-du-Mont. 309
Les filles Sainte-Geneviève. 314
Sainte-Geneviève (nouvelle église). 315
Les Jacobins 321
Saint-Étienne-des-Grès. 327
Chapelle Saint-Symphorien. 330
La Visitation. 331
Le séminaire Saint-Magloire. 332
Saint-Jacques-du-Haut-Pas. 335
Hôpital Sainte-Geneviève. 337
Sainte-Aure (communauté). 338
Les orphelines de l'Enfant-Jésus. 339
Saint-Siméon-Salus (communauté). 340
Les filles Sainte-Perpétue.. . . . . *Ibid.*
Les religieuses de la Présentation-Notre-Dame. 341
Les filles Saint-Michel. 342
Sainte-Anne-la-Royale (communauté). 344
Les Ursulines. . . . . *Ibid.*
Les Bénédictins Anglais. 347
Les Feuillantines. 349
Les Filles de la Providence. 351

Les Carmélites. 352
Le Val-de-Grâce. 359
Les filles Sainte-Agathe. 366
Les Capucins. 367
L'hospice Saint-Jacques-du-Haut-Pas. . . . . Ibid.
L'Observatoire. 368
Colléges, Écoles, etc. 372
Hôtels. 414
Rues et places du quartier Saint-Benoît. 417

QUARTIER SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS.

(*Histoire de Paris sous Louis XIII et Louis XIV.*)

Origine du quartier. 545
Les Grands-Augustins. 547
Les frères Cordonniers. 556
Saint-André-des-Arcs. 557
Saint-Séverin. 563
Les Mathurins. 567
Palais des Thermes. 570
Les Prémontrés 575
Saint-Côme et Saint-Damien. 576
Académie royale de Chirurgie. 579
Les Cordeliers. 584
La Sorbonne. 590
Colléges, Ecoles, etc.. 596
Hôtels. 611
Rues et places du quartier Saint-André-des-Arcs. 622

QUARTIER DU LUXEMBOURG.

Origine du quartier. 633
Saint-Sulpice. 634
Les religieuses de Notre-Dame-de-la-Miséricorde. 645
Les Orphelines de Saint-Sulpice. 647
Les filles du Saint-Sacrement. 649
Les Prémontrés-Réformés. 652
L'abbaye-aux-Bois. 653
Le prieuré du Chasse-Midi. 654
Les filles de Saint-Thomas-de-Villeneuve. 657
Les Petites-Maisons. 658
Les filles du Bon-Pasteur. 660
Hospice des Hibernois. 662
Les filles de l'Annonciation. . . . . Ibid.
Les Incurables . . . . . Ibid.
Les Bénédictines de Notre-Dame-de-Liesse 664

Hospice Saint-Sulpice. . . . 666
Les filles de l'Enfant-Jésus. . . . *Ibid.*
Les filles de Notre-Dame-des-Prés 667
Les filles Sainte-Thècle. . . . 668
Les Garmes-Déchaussés. . . . 669
Les religieuses du Précieux-Sang. . . . 672
Les religieuses de Lorraine. . . . 673
Noviciat des Jésuites. . . . 674
Les filles de l'Instruction-Chrétienne. . . . 676
Les dames du Calvaire. . . . 677
Le palais du Luxembourg. . . . 679
Comédie Françaíse. . . . 689
Les Feuillants-des-Anges-Gardiens. . . . 701
Les Chartreux. . . . 702
L'abbaye de Port-Royal. . . . 710
L'institution de l'Oratoire. . . . 713
La Foire Saint-Germain. . . . 714
Collèges, Écoles, etc.. . . . 719
Hôtels. . . . 725
Rues et places du quartier du Luxembourg. . . . 729

QUARTIER SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS.

(*Histoire de Paris sous Louis XV et Louis XVI.*)

Hôtel des Monnoies. . . . 759
Le collège Mazarin. . . . 764
Les Augustins réformés. . . . 769
Les frères de la Charité. . . . 773
Les Enfants teigneux. . . . 775
L'abbaye royale de Saint-Germain-des-Prés. . . . 777
Bailliage de l'abbaye. . . . 787
Prison de l'abbaye. . . . 788
Le séminaire des Missions étrangères. . . . 789
Les Convalescents. . . . 791
Les filles de la Conception. . . . *Ibid.*
Les filles Sainte-Marie ou de la Visitation. . . . 793
Les Jacobins réformés. . . . 795
Les Théatins. . . . 799
Le pont Royal. . . . 802
Chapelle de la Vierge. . . . *Ibid.*
Les chanoinesses du Saint-Sépulcre. . . . 803
Les Petites-Cordelières. . . . 804
L'abbaye de Notre-Dame-de-Pentemont. . . . *Ibid.*
Les Carmélites. . . . 807

Les filles de Saint-Joseph de la Providence. 807
Les filles de Sainte-Valère. 808
Le Palais Bourbon. 809
L'hôtel royal des Invalides. 811
L'école Militaire. 817
Champ de Mars. 820
Hôpital des Gardes-Françaises. 821
Château de Grenelle. . . . . *Ibid.*
Hôtels. 822
Gros-Caillou. 830
Fontaines, Boulevards et Barrières. 833
Rues et places du quartier Saint-Germain-des-Prés. 843
Appendice. 853

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.

